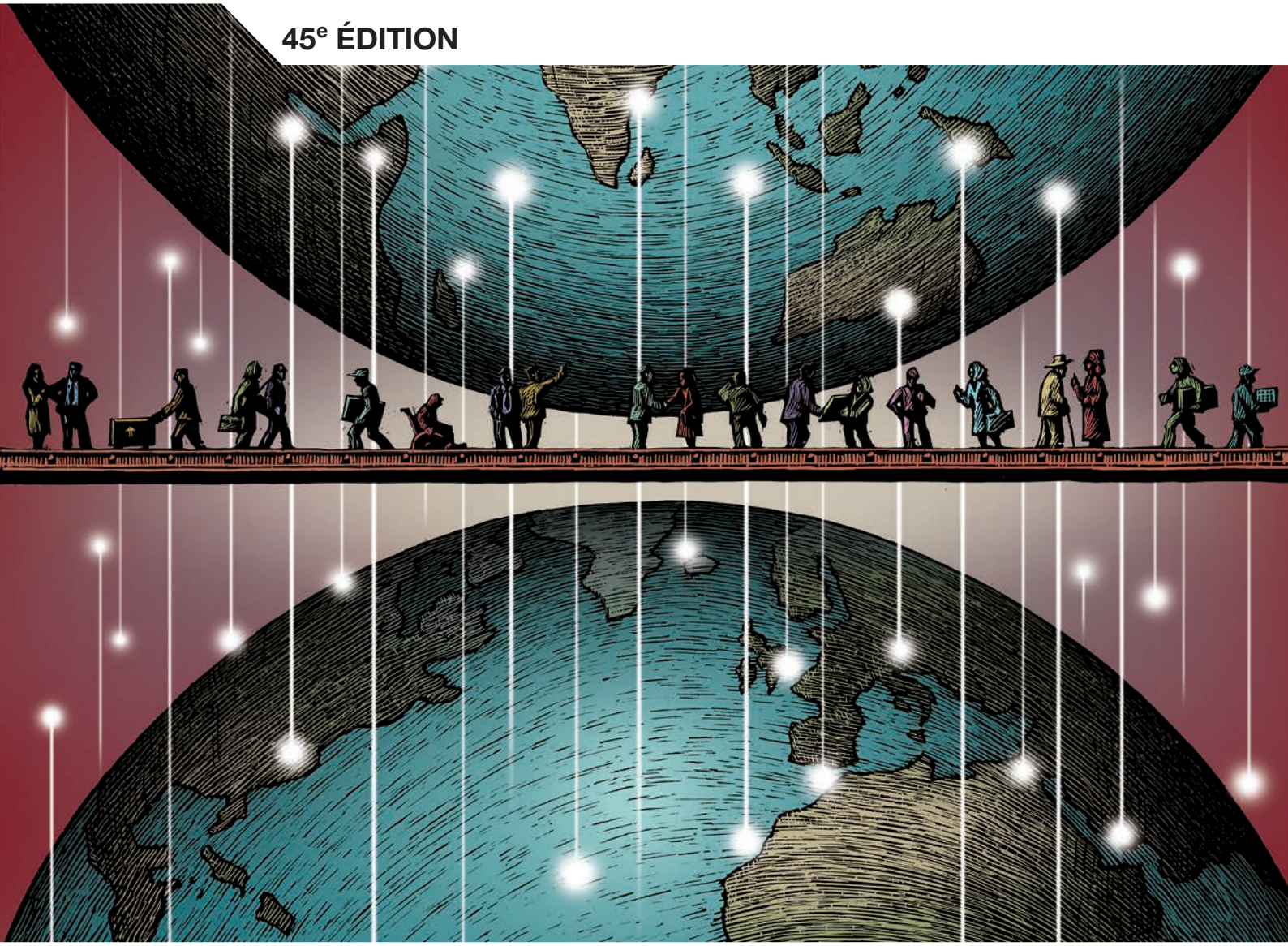
Perspectives des migrations internationales 2021

45e ÉDITION



OCDE

Perspectives des migrations internationales 2021

OCDE
DES POLITIQUES MEILLEURES POUR UNE VIE MEILLEURE

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Note de la Turquie
Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'Ile. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'Ile. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne
La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :
OCDE (2021), *Perspectives des migrations internationales 2021*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/da2bbd99-fr.

ISBN 978-92-64-47979-1 (imprimé)
ISBN 978-92-64-52618-1 (pdf)
ISBN 978-92-64-80626-9 (HTML)
ISBN 978-92-64-50777-7 (epub)

Perspectives des migrations internationales
ISSN 1993-0232 (imprimé)
ISSN 1999-1258 (en ligne)

Version révisée, mars 2022
Les détails des révisions sont disponibles à l'adresse : https://www.oecd.org/fr/apropos/editionsocde/Corrigendum-Perspectives-migrations-internationales-2021.pdf

Crédits photo : Couverture © David Rooney.

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : www.oecd.org/fr/apropos/editionsocde/corrigendadepublicationsdelocde.htm.

© OCDE 2021

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : https://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation.

Avant-propos

La présente publication est la 45e édition du rapport du Système d'observation permanente des migrations de l'OCDE. Elle se compose de six chapitres et d'une annexe statistique.

Le chapitre 1 brosse un tableau général des tendances observées, en ce qui concerne les flux migratoires internationaux et les politiques s'y rapportant, jusqu'en 2020, et des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les déplacements internationaux. Il analyse également les dernières évolutions en matière d'insertion des immigrés sur le marché du travail des pays de l'OCDE. Le chapitre 2 examine les modifications récentes des politiques migratoires, en mettant particulièrement l'accent sur les conséquences de l'application de l'accord du Brexit. Le chapitre 3 analyse quant à lui les changements récents d'orientation à l'appui de l'intégration des immigrés et de leurs enfants, en accordant une attention spéciale aux mesures de lutte contre la discrimination et à la transformation numérique des services d'intégration.

Le chapitre 4 met à jour et étudie plus avant les précédentes estimations de l'OCDE sur l'incidence budgétaire de l'immigration. La pression accrue qui s'exerce sur les finances publiques en raison de la pandémie de COVID-19 place à nouveau au cœur du débat politique la question de l'impact de l'immigration sur le marché du travail et les finances publiques. Dans ce contexte, il est essentiel de disposer de données solides, actualisées et comparables au niveau international sur la contribution et le coût des immigrés au sein des pays d'accueil. Ce chapitre estime l'impact budgétaire net annuel des immigrés dans 25 pays de l'OCDE sur la période 2006-18. Il présente également une analyse systématique des différences entre les personnes nées à l'étranger et celles nées dans le pays pour chaque poste de dépenses et de recettes publiques, ainsi qu'une analyse détaillée des déterminants socioéconomiques de la situation budgétaire des immigrés.

Le chapitre 5 examine les causes et les conséquences de la ségrégation résidentielle des immigrés dans les pays de l'OCDE. Il montre que dans tous les pays de l'OCDE, les immigrés sont concentrés dans certaines zones, en particulier dans les quartiers pauvres et à la périphérie des grandes métropoles. Le degré de concentration n'est toutefois pas le même selon les groupes issus de l'immigration, et ce phénomène est déterminé à la fois par la géographie et par les schémas d'installation passés. Les effets de cette concentration sur l'intégration sont complexes. D'un côté, le fait pour un immigré de s'installer dans une zone à forte concentration est souvent associée au début à de meilleures perspectives d'emploi. D'un autre côté, à plus long terme, cette concentration nuit généralement à l'acquisition de la langue du pays d'accueil et, bien souvent, à la scolarité des enfants d'immigrés.

Le chapitre 6 contient de courtes notes par pays ainsi que des statistiques sur l'évolution des migrations internationales et de la politique suivie ces dernières années par les Membres de l'OCDE et certains pays non membres. Enfin, l'annexe statistique présente une vaste sélection de statistiques récentes et passées sur les flux d'immigration, les demandes d'asile, les populations étrangères et nées à l'étranger, et les naturalisations.

L'édition de cette année des Perspectives des migrations internationales de l'OCDE est le fruit d'un travail collectif au sein de la Division des migrations internationales, à la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales. Le chapitre 2 doit beaucoup aux contributions de John Salt (University College London). Le chapitre 4 a été préparé par Ana Damas de Matos (OCDE). Le chapitre 5 a été élaboré par Thomas Liebig (OCDE) et Gilles Spielvogel (OCDE). Jean-Christophe Dumont a assuré la direction de la publication. Les travaux de recherche et de statistique ont été effectués par Véronique Gindrey et Philippe Hervé. Dominika Andrzejczak et Charlotte Baer, ainsi que Liv Gudmundson et Lucy Hulett, ont apporté leur concours pour la mise en forme du rapport.

Éditorial

Les mesures de relance doivent s'attaquer aux obstacles structurels à l'intégration des immigrés

La décennie qui a précédé la pandémie de COVID-19 a été marquée par de grandes avancées en matière d'intégration des immigrés sur de nombreux plans. La situation relativement favorable du marché du travail dans un grand nombre de pays et le niveau d'études plus avancé des nouveaux arrivants se sont en effet conjugués avec l'évolution des politiques d'accueil des réfugiés et d'autres catégories de population issues de l'immigration. Malgré ces avancées, le pays de naissance demeure un important facteur prédictif d'inégalités durables, y compris d'une génération à l'autre pour les descendants d'immigrés nés dans le pays.

Ensuite, la pandémie de COVID-19 a frappé nos économies et nos sociétés, creusant presque partout les inégalités qui existaient déjà sur le marché du travail. Les disparités entre les immigrés et les personnes nées dans le pays ne font pas exception. Les derniers chiffres du marché du travail présentés dans cette édition des *Perspectives des migrations internationales* indiquent que la pandémie a anéanti une grande partie des progrès accomplis ces dix dernières années en matière d'intégration des immigrés. Alors que l'emploi s'est contracté presque partout, l'écart de taux d'emploi entre les personnes nées à l'étranger et les personnes nées dans le pays s'est creusé pour atteindre en moyenne de 2 points de pourcentage dans les pays de l'OCDE, tandis que l'écart de taux de chômage est de plus de 3 points de pourcentage. Les travailleurs nés à l'étranger ont été touchés de façon disproportionnée par les pertes d'emploi, en raison de leurs contrats de travail généralement plus précaires mais aussi de leur forte concentration dans les secteurs sinistrés, comme l'hébergement et la restauration, où ils représentent un quart de l'emploi total dans l'ensemble de l'OCDE.

Les jeunes issus de l'immigration rencontrent aussi des difficultés particulières face aux perturbations et aux obstacles engendrés par la pandémie. Environ un enfant d'immigrés sur deux ne parle pas la langue du pays d'accueil à la maison. Les parents issus de l'immigration étant généralement moins en mesure d'accompagner l'apprentissage dans la langue du pays d'accueil – et leur logement moins à même d'offrir un environnement propice à l'apprentissage – leurs enfants ont souvent été très durement touchés par l'interruption de l'enseignement en présentiel. Cela risque de creuser les écarts de résultats scolaires entre les enfants d'immigrés et les enfants dont les parents sont nés dans le pays, après quasiment deux décennies d'amélioration. Cette situation se traduira également par une transition de l'école à la vie active plus difficile pour les premiers que pour les derniers. Déjà avant la pandémie, les jeunes issus de l'immigration étaient davantage susceptibles d'être sans emploi et sortis du système éducatif dans trois pays de l'OCDE sur cinq.

La pandémie a également mis en lumière d'autres obstacles structurels à l'intégration des immigrés. Elle a notamment entraîné une montée du sentiment anti-immigrés dans certains pays, des données de plus en plus nombreuses montrant une augmentation des actes de discrimination. Le mouvement « Black Lives Matter » et d'autres événements, notamment en Europe, ont aussi porté un regard nouveau sur la question de la discrimination raciale, à laquelle la discrimination à l'égard des immigrés est étroitement liée.

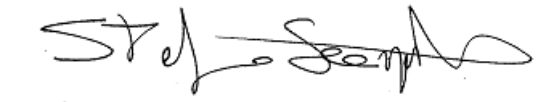
Pour faire face aux nombreux défis sociaux et économiques créés par la pandémie, les pays de l'OCDE ont commencé à mettre en œuvre des plans de relance de grande envergure. Il est essentiel que ces plans accordent une attention particulière à l'intégration, afin de ne pas exacerber les nombreux désavantages auxquels sont déjà confrontés les immigrés sur le marché du travail et dans la société. Trois points méritent une attention spéciale dans ce contexte.

Premièrement, l'approche de l'intégration ne doit pas se limiter aux mesures *d'accueil* destinées aux nouveaux arrivants mais s'intéresser aussi aux handicaps structurels auxquels sont confrontés les immigrés *installés* et leurs enfants. En effet, quatre immigrés sur cinq se trouvent dans les pays de l'OCDE depuis plus de cinq ans. Il faudra donc élargir le champ des politiques d'intégration et coordonner l'action entre les différents domaines d'intervention – notamment la santé, le travail, l'éducation et le logement – et les différents niveaux d'administration. Compte tenu de la surreprésentation des immigrés parmi les travailleurs occupant des emplois peu qualifiés, il faut absolument veiller à ce qu'ils possèdent les compétences nécessaires pour pourvoir les emplois de demain. L'écart de formation entre les immigrés et les personnes nées dans le pays doit par conséquent être comblé.

Deuxièmement, il convient d'accorder une plus grande attention aux défis spécifiques qui se posent dans les zones où les immigrés sont très concentrés. Comme le montre l'édition de cette année des Perspectives des migrations internationales, les immigrés qui vivent dans ces quartiers cumulent généralement les handicaps, notamment du fait de logements et d'infrastructures de piètre qualité. Qui plus est, ces handicaps ont tendance à se renforcer mutuellement. Par exemple, le fait de vivre dans des zones à forte concentration de l'immigration réduit aussi les possibilités d'apprendre la langue et nuit aux résultats scolaires des enfants d'immigrés. L'action des pouvoirs publics devrait donc viser à étoffer l'offre d'intégration dans ces quartiers mais aussi à promouvoir la mobilité sociale et la mobilité géographique, qui sont étroitement liées. Pour élargir les perspectives de ceux qui restent, des stratégies d'amélioration du logement et de l'infrastructure locale au sens large doivent faire partie intégrante des programmes de relance.

Enfin, nous devons nous attaquer aux causes profondes de la discrimination, qui est à l'origine de nombreux handicaps structurels, mais certainement pas tous, auxquels se heurtent les immigrés. La bonne nouvelle, c'est que la période 2020-21 a été marquée par des actions sans précédent des pouvoirs publics pour lutter contre la discrimination à l'égard des immigrés et d'autres minorités. Comme le souligne le chapitre 3 des *Perspectives*, de nombreux pays de l'OCDE, ainsi que l'UE, ont mis en place des plans d'action ciblés. De nombreux pays ont également mené des campagnes d'information pour tenter d'apaiser le sentiment anti-immigrés dans le contexte de la crise du COVID-19. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour remédier aux causes et aux conséquences de la discrimination et garantir l'égalité des chances pour tous.

Une action globale et coordonnée s'impose pour éviter que la pandémie ne conduise à une régression durable sur le plan de l'intégration des immigrés. Compte tenu du grand nombre de personnes concernées, un tel recul aurait non seulement des conséquences économiques néfastes, mais mettrait aussi en péril la cohésion sociale dans son ensemble. En revanche, une meilleure intégration des immigrés se traduirait également par d'importants gains budgétaires, comme le montrent nos calculs dans cette édition des *Perspectives*. Il n'y a donc pas de temps à perdre sur ce front.



Stefano Scarpetta,

Directeur de la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales,

OCDE

Table des matières

Avant-propos 3

Éditorial 4

Résumé 13

1 Tendances récentes des migrations internationales et inclusion des immigrés sur le marché du travail 17
En bref 18
Évolutions récentes des migrations internationales 20
Évolutions récentes de la situation des immigrés sur le marché du travail dans la zone OCDE 46
Références 58
Annexe 1.A. Tableaux et graphiques supplémentaires 60
Notes 83

2 Évolutions récentes des politiques d'immigration 85
En bref 86
Introduction 87
Les mesures d'envergure en matière d'immigration ont été rares en 2020 87
La majorité des changements intervenus en 2020 découlent de la riposte à la COVID-19 91
Le Brexit transforme le paysage de l'immigration en Europe (et au-delà) 97
Références 102

3 Évolutions récentes des politiques d'intégration des immigrés 103
En bref 104
Introduction 105
L'essor du numérique pourrait constituer l'évolution la plus durable apportée par le COVID-19 105
Bien que la transformation numérique soit importante, la plupart des réponses politiques au COVID-19 ne reposent pas sur la technologie 109
La lutte contre la discrimination est devenue une priorité de l'intégration 110
Autres évolutions récentes des politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE 114
Références 117

4 Impact budgétaire de l'immigration dans les pays de l'OCDE depuis le milieu des années 2000 119
En bref 120
Introduction 121
Données récentes sur l'impact budgétaire des immigrés dans les pays de l'OCDE 122

Mesurer l'impact budgétaire de l'immigration 125
L'impact budgétaire des immigrés dans les pays de l'OCDE, 2006-18 128
Conclusion 150
Références 150
Annexe 4.A. Autres tableaux et graphiques 153
Annexe 4.B. Données et méthodologie 165
Notes 171

5 Ségrégation résidentielle des immigrés : caractéristiques, déterminants, effets et mesures pour y remédier 175
En bref 176
Introduction 179
Profils de concentration des immigrés 180
Choix de localisation et mobilité résidentielle des immigrés 200
Comment la ségrégation résidentielle influe-t-elle sur l'intégration des immigrés ? 211
Domaines d'action des pouvoirs publics et ségrégation des immigrés 225
Conclusion 240
Références 241
Annexe 5.A. Éléments complémentaires 252
Notes 256

6 Notes par pays : Changements récents dans les politiques et mouvements migratoires 257
Allemagne 258
Australie 260
Autriche 262
Belgique 264
Bulgarie 266
Canada 268
Chili 270
Chine 272
Colombie 274
Corée 276
Danemark 278
Espagne 280
Estonie 282
États-Unis 284
Fédération de Russie 286
Finlande 288
France 290
Grèce 292
Hongrie 294
Irlande 296
Israël 298
Italie 300
Japon 302
Lettonie 304
Lituanie 306
Luxembourg 308
Mexique 310

Norvège 312
Nouvelle-Zélande 314
Pays-Bas 316
Pologne 318
Portugal 320
République slovaque 322
République tchèque 324
Roumanie 326
Royaume-Uni 328
Slovénie 330
Suède 332
Suisse 334
Turquie 336
Notes et sources des chiffres clés des notes par pays 338

Annexe A. Annexe statistique 341

Liste des membres du groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE 457

Composition de la Division des migrations internationales de l'OCDE 458

GRAPHIQUES

Graphique 1.1. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE, 2010-20 20
Graphique 1.2. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE, en pourcentage de la population totale, 2020 comparé à 2010-19 23
Graphique 1.3. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE par catégorie, 2009-20 24
Graphique 1.4. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE par catégorie d'entrée, 2020 comparé à 2019 25
Graphique 1.5. Entrées de migrants temporaires de travail (hors travailleurs détachés) en 2019 et 2020, six principaux pays de destination de l'OCDE en 2020 26
Graphique 1.6. Vingt principales nationalités des étudiants en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE, 2013 et 2019 31
Graphique 1.7. Nouvelles demandes d'asile depuis 1980 dans l'OCDE et l'Union européenne 32
Graphique 1.8. Demandes d'asile mensuelles dans l'Union européenne, 2018-21 33
Graphique 1.9. Réfugiés admis dans les pays de l'OCDE au titre de programmes de réinstallation, 1981-2020 36
Graphique 1.10. 20 premiers pays d'origine des nouveaux immigrés dans les pays de l'OCDE, 2018-19 37
Graphique 1.11. Population née à l'étranger dans la zone OCDE et en Europe, 2000-20 38
Graphique 1.12. Personnes nées à l'étranger en pourcentage de la population totale dans les pays de l'OCDE, 2010 et 2020 39
Graphique 1.13. Part des hommes dans le nombre total d'entrées de migrants dans les pays de l'OCDE, 2013-19 40
Graphique 1.14. Part des hommes dans les entrées de migrants et dans les effectifs de migrants dans quelques pays de l'OCDE, 2020 41
Graphique 1.15. Acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE, 2000-20 42
Graphique 1.16. Acquisitions de nationalité en pourcentage de la population étrangère, 2018-19 43
Graphique 1.17. Acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE : les 20 premiers pays d'ancienne nationalité, 2019 et 2010 44
Graphique 1.18. Naturalisations de ressortissants du Royaume-Uni dans les pays OCDE de l'UE ou hors UE, 2019 comparé à 2015 45
Graphique 1.19. Naturalisations de ressortissants de l'UE et hors UE au Royaume-Uni, 2019 comparé à 2015 45
Graphique 1.20. Taux d'emploi selon le pays de naissance, 2002-20 47
Graphique 1.21. Évolution de la population en emploi par secteur et pays de naissance, 2019-2020 52
Graphique 1.22. Évolution du taux d'emploi selon le groupe démographique et le pays de naissance dans quelques pays de l'OCDE, entre 2019 et 2020 53

Graphique 1.23. Pourcentage de jeunes n'étant ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation (« NEET »), selon le lieu de naissance, dans une sélection de pays de l'OCDE, 2004-20 55
Graphique 4.1. Part des dépenses publiques totales en biens publics purs financée par les immigrés, moyenne sur 2006-18 131
Graphique 4.2. Décomposition de l'écart dans les dépenses par habitant (immigrés/natifs) dans les différents postes de dépenses, 2006-18 136
Graphique 4.3. Décomposition de l'écart dans les recettes par habitant (immigrés/natifs) pour différents postes de recettes, 2006-18 138
Graphique 4.4. Corrélation entre le ratio budgétaire relatif (immigrés/natifs) et la part relative de la population âgée de 15 à 64 ans, moyenne sur 2006-18 139
Graphique 4.5. Ratio budgétaire médian des immigrés par groupe d'âge, moyenne sur 2006-18 140
Graphique 4.6. Recettes et dépenses publiques relatives par habitant (immigrés/natifs), individus d'âge de forte activité, Moyenne sur 2006-18 141
Graphique 4.7. Recettes et dépenses publiques relatives par habitant (immigrés/natifs), par niveau d'éducation, individus d'âge de forte activité, moyenne sur 2006-18 142
Graphique 4.8. Ratio budgétaire total des immigrés originaires de pays de l'UE et hors UE, pays européens de l'OCDE, moyenne sur 2006-18 144
Graphique 4.9. La contribution budgétaire totale des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays au fil du temps, 2006-18 145
Graphique 4.10. Corrélation entre l'évolution du ratio budgétaire relatif (immigrés/natifs) et l'évolution de la part relative de la population en âge de travailler, de 2007-17 147
Graphique 4.11. Évolution du ratio budgétaire des personnes nées à l'étranger et dans le pays pendant la crise financière mondiale, individus en âge de travailler 148
Graphique 4.12. Corrélation entre l'évolution du ratio budgétaire (%) et le taux de chômage (points de pourcentage) durant la crise financière mondiale, population en âge de travailler 149
Graphique 5.1. Quotients de localisation des immigrés dans les différents États américains, 1940-2019 182
Graphique 5.2. Pourcentage des immigrés et des natifs vivant dans la région capitale au Royaume-Uni, en France, en Espagne et en Suède, 1960-2020 183
Graphique 5.3. Pourcentage de personnes nées à l'étranger dans la population d'âge actif (de 15 à 64 ans) selon le degré d'urbanisation, dans divers pays de l'OCDE, 2019 184
Graphique 5.4. Pourcentage d'immigrés et nombre d'habitants dans les villes de divers pays de l'UE, par lieu de naissance 187
Graphique 5.5. Pourcentage d'immigrés et nombre d'habitants dans les villes canadiennes, par lieu de naissance, 2016 188
Graphique 5.6. Pourcentage d'immigrés et nombre d'habitants dans les villes des États-Unis, par lieu de naissance, 2018 188
Graphique 5.7. Quotient de localisation des immigrés nés hors de l'UE, à Berlin, Londres, Paris et Rome, 2011 193
Graphique 5.8. Indice de dissimilarité et pourcentage d'immigrés extracommunautaires dans les villes des pays européens, 2011 194
Graphique 5.9. Indice de dissimilarité des immigrés et des personnes nées dans le pays de parents immigrés, à Stockholm, Göteborg et Malmö, Suède, 2007-17 195
Graphique 5.10. Quotients de localisation des immigrés extracommunautaires à Stockholm et Göteborg, Suède, 2017 195
Graphique 5.11. Pourcentage de répondants déclarant qu'ils vivent dans des quartiers dont la totalité ou la plupart des résidents ont la même origine ethnique ou immigrée qu'eux, 2016 196
Graphique 5.12. Quotients de localisation des personnes nées à l'étranger, à Toronto, Montréal et Vancouver, 2016 197
Graphique 5.13. Corrélation entre le pourcentage d'immigrés issus de différentes régions de naissance et les niveaux de vie (revenu moyen et pourcentage de logements inadéquats) dans les villes canadiennes, 2016 198
Graphique 5.14. Concentration des enfants d'immigrés dans les écoles 199
Graphique 5.15. Évolution de la concentration des enfants d'immigrés dans les écoles 200
Graphique 5.16. Répartition des immigrés nouvellement arrivés entre les différents départements en France, par région d'origine, 2012-17 206
Graphique 5.17. Corrélation entre la durée de séjour dans le pays et la probabilité de mobilité interne, par région de naissance, aux États-Unis, 2018-19 209
Graphique 5.18. Différence de maîtrise de la langue du pays d'accueil estimée en fonction du lieu de résidence, selon qu'il est situé dans un quartier à forte ou à faible concentration, par durée du séjour, pour les immigrés nés en Turquie, en Afrique du Nord, en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne (divers pays européens, 2016) 218

Graphique 5.19. Résultats des élèves nés dans le pays de parents immigrés dans les écoles à forte concentration de ce type d'élèves, par rapport à celles où leur concentration est moindre 223
Graphique 5.20. Résultats des élèves nés dans le pays de parents natifs dans les écoles à forte concentration d'enfants d'immigrés, par rapport à celles où leur concentration est moindre 224

Graphique d'annexe 1.A.1. Taux de chômage selon le lieu de naissance, 2002-20 70
Graphique d'annexe 1.A.2. Évolution de l'écart de taux d'emploi entre hommes et femmes, selon le pays de naissance, 2002-20 71
Graphique d'annexe 4.A.1. Ratio budgétaire relatif (immigrés/natifs) si les immigrés avaient la même distribution par âge que les natifs, 2006-18 157
Graphique d'annexe 4.A.2. Décomposition de l'écart des dépenses par habitant (immigrés/natifs) dans les différents postes de dépenses, les enfants nés dans le pays de parents immigrés sont considérés comme immigrés, 2006-18 157
Graphique d'annexe 4.A.3. Ratio budgétaire total des immigrés par groupe d'âge, par pays 158
Graphique d'annexe 4.A.4. Ratio budgétaire total des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays par groupe d'âge, par pays. Moyenne sur 2006-18 160
Graphique d'annexe 4.A.5. Différence dans la contribution budgétaire nette totale par habitant, divisée par le PIB par habitant, entre les personnes nées à l'étranger et nées dans le pays d'âge de forte activité, par niveau d'éducation, moyenne sur 2006-18 161
Graphique d'annexe 4.A.6. Ratio budgétaire total des immigrés originaires de l'UE et de pays tiers par rapport aux natifs, moyenne sur 2006-18 161
Graphique d'annexe 4.A.7. Évolution des taux de chômage et d'emploi des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays de 2007 à 2009 163
Graphique d'annexe 4.A.8. Ratio budgétaire des immigrés et des natifs tout au long du cycle de vie, dépenses en biens publics réparties par habitant à tous les adultes, moyenne sur 2006-18 163
Graphique d'annexe 4.A.9. Distribution par âge des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays 164
Graphique d'annexe 4.A.10. Contribution budgétaire nette totale par habitant, divisée par le PIB par habitant, des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays, par âge, 2006-18 164
Graphique d'annexe 4.B.1. Principales catégories de dépenses publiques dans les pays de l'OCDE 166
Graphique d'annexe 4.B.2. Principales catégories de recettes publiques dans les pays de l'OCDE 167
Graphique d'annexe 5.A.1. Le problème du damier et le problème de l'unité spatiale modifiable 254

INFOGRAPHIES

Infographie 1. Faits et chiffres clés 16

TABLEAUX

Tableau 1.1. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE, 2011-20 22
Tableau 1.2. Détachements de travailleurs relevant de l'article 12 au sein de l'UE/AELE par pays de destination, 2011-19 28
Tableau 1.3. Étudiants en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE, 2020 30
Tableau 1.4. Les 10 premiers pays d'origine des demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE, 2018-20 33
Tableau 1.5. Décisions favorables aux demandes de protection internationale ou de réinstallation, 2011-20 35
Tableau 1.6. Situation des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE en 2020 49
Tableau 1.7. Taux d'emploi, de chômage et de participation par région d'origine dans certains pays de l'OCDE en 2019 et 2020 57
Tableau 4.1. Contribution budgétaire nette des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays 129
Tableau 4.2. La contribution budgétaire nette des personnes nées à l'étranger et de leurs enfants nés dans le pays, moyenne sur 2006-18 132
Tableau 4.3. Ratio budgétaire (recettes publiques/dépenses publiques) des immigrés et des natifs 134
Tableau 4.4. Dépenses relatives par habitant (immigrés/natifs) dans les différents postes de dépenses du budget national, 2006-18 135
Tableau 4.5. Recettes relatives par habitant (immigrés/natifs) dans les différents postes de recettes du budget national, 2006-18 137

Tableau 4.6. Évolution de la contribution budgétaire nette totale en pourcentage du PIB si les immigrés d'âge de forte activité avaient le même taux d'emploi que les natifs de même sexe et même niveau d'étude, moyenne sur 2006-18 143
Tableau 5.1. Pourcentage de personnes nées à l'étranger en fonction de la classification géographique, dans divers pays de l'OCDE 186
Tableau 5.2. Indice de dissimilarité des immigrés extraeuropéens en Belgique, au Danemark, aux Pays-Bas, en Suède et en Norvège, 2011 189
Tableau 5.3. Corrélation entre les choix de localisation initiale des immigrés et le réseau local d'immigrés préexistant aux États-Unis, 2018-19 203
Tableau 5.4. Répartition des immigrés nouvellement arrivés entre les différentes zones métropolitaines au Canada, par région d'origine, 2016 (%) 204
Tableau 5.5. Répartition des immigrés nouvellement arrivés entre les différentes zones métropolitaines au Canada, par catégorie d'immigration, 2016 (%) 205
Tableau 5.6. Répartition des immigrés nouvellement arrivés entre les différents départements en France, par région d'origine, 2017 (%) 206
Tableau 5.7. Coefficients de régression de l'emploi des immigrés en fonction de la part du groupe de même origine qu'eux, par région de naissance, États-Unis, 2019 216
Tableau 5.8. Pourcentage des immigrés nouvellement arrivés parlant bien ou très bien l'anglais, par région de naissance et quartile de concentration de leur groupe au sein de la PUMA, États-Unis, 2019 (%) 219
Tableau 5.9. Coefficients de régression de la maîtrise de l'anglais des immigrés par rapport à la part du groupe de même origine dans la population locale, par région de naissance, États-Unis, 2019 220
Tableau 5.10. Relation entre les indicateurs de ségrégation et l'état des logements dans divers pays européens, 2016 221
Tableau 5.11. Pays appliquant des politiques migratoires comportant des paramètres destinés à éviter la concentration des immigrés 228
Tableau 5.12. Mesures de lutte contre la ségrégation les plus fréquentes dans le secteur scolaire 229
Tableau 5.13. Mesures de lutte contre la ségrégation 235
Tableau 5.14. Vue d'ensemble des mesures d'intervention territorialisée et de leurs paramètres 237

Tableau d'annexe 1.A.1. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE par catégorie, 2019 60
Tableau d'annexe 1.A.2. Entrées de migrants temporaires de travail pour différentes catégories, 2011-2020 61
Tableau d'annexe 1.A.3. Permis pris en compte dans les statistiques sur les travailleurs immigrés temporaires et leurs caractéristiques 62
Tableau d'annexe 1.A.4. Nouvelles demandes d'asile selon le pays où elle est déposée, 2014-20 67
Tableau d'annexe 1.A.5. 50 premiers pays d'origine des nouveaux immigrés dans l'OCDE, 2018-19 68
Tableau d'annexe 1.A.6. Taux d'emploi des personnes âgées de 25 à 64 ans selon le lieu de naissance et le niveau d'éducation dans les pays de l'OCDE, 2020 72
Tableau d'annexe 1.A.7. Emploi des immigrés selon le secteur d'activité, 2020 73
Tableau d'annexe 1.A.8. Taux d'emploi trimestriels selon le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2016-2020 74
Tableau d'annexe 1.A.9. Taux d'emploi trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2016-20 75
Tableau d'annexe 1.A.10. Taux de chômage trimestriels selon le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2016-20 77
Tableau d'annexe 1.A.11. Taux de chômage trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2016-20 78
Tableau d'annexe 1.A.12. Taux de participation trimestriels selon le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2016-20 80
Tableau d'annexe 1.A.13. Taux de participation trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2016-20 81
Tableau d'annexe 4.A.1. La distribution par âge des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays, 2007 et 2017 153
Tableau d'annexe 4.A.2. La part des immigrés et des natifs en âge de travailler diplômés du supérieur, 2007 et 2017 153
Tableau d'annexe 4.A.3. La contribution budgétaire nette des personnes nées à l'étranger, avec et sans les dépenses consacrées à la défense et au service de la dette publique 154
Tableau d'annexe 4.A.4. Contribution budgétaire nette par habitant, divisée par le PIB par habitant, personnes nées à l'étranger et nées dans le pays, 2006-18 155

Tableau d'annexe 4.A.5. Distribution de la population âgée de moins de 15 ans par pays de naissance et pays de naissance des parents 156
Tableau d'annexe 4.A.6. Ratio budgétaire des immigrés et des natifs d'âge de forte activité 159
Tableau d'annexe 4.A.7. Ratio budgétaire total, immigrés et natifs, 2007, 2009 et 2017 162
Tableau d'annexe 4.B.1. Critères pour attribuer les postes de recettes et de dépenses publiques 169

Suivez les publications de l'OCDE sur :

http://twitter.com/OECD_Pubs

http://www.facebook.com/OECDPublications

http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871

http://www.youtube.com/oecdilibrary

http://www.oecd.org/oecddirect/

Ce livre contient des...

StatLinks

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur internet le lien commençant par : *https://doi.org*, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

Résumé

Les flux migratoires ont diminué d'au moins un tiers en 2020, en raison de la pandémie de COVID-19

Les flux d'immigration permanente dans les pays de l'OCDE ont baissé de plus de 30 % en 2020, pour s'établir à environ 3.7 millions de personnes – soit le niveau le plus bas depuis 2003. Cette baisse pourrait même atteindre 40 %, en fonction des facteurs qui sont pris en considération.

Toutes les catégories de migrations permanentes ont connu une baisse en 2020, les migrations familiales affichant le recul le plus marqué. D'après des estimations préliminaires, les déplacements intra-UE ont légèrement moins fluctué, enregistrant une diminution de 17 %. Les migrations temporaires de travail ont également fortement baissé en 2020 : le nombre de vacanciers actifs a diminué, en moyenne, de 58 % et celui des personnes transférées à l'intérieur d'une même société de 53 %, tandis que les flux de travailleurs agricoles saisonniers n'ont reculé que de 9 % et ont même légèrement augmenté dans les principaux pays de destination de ces travailleurs, comme les États-Unis et la Pologne.

Le nombre de nouvelles demandes d'asile dans les pays de l'OCDE a reculé de 31 % en 2020, soit la baisse la plus marquée depuis la fin de la crise des Balkans au début des années 1990. Toutefois, le nombre total est resté supérieur à celui de toutes les années antérieures à 2014, à l'exception de 1992. Pour la deuxième année consécutive, le Venezuela était le principal pays d'origine des demandeurs d'asile, suivi par l'Afghanistan et la Syrie. Seuls 34 400 réfugiés ont été réinstallés en 2020 ; ce chiffre est inférieur de deux tiers à celui de 2019 et le plus bas jamais enregistré.

La crise du COVID-19 a mis fin à 10 années d'amélioration continue de la situation des immigrés sur le marché du travail

En 2020, les taux d'emploi des immigrés ont reculé dans trois pays de l'OCDE sur cinq, tandis que le chômage de cette catégorie de la population a augmenté dans trois pays sur quatre. Les écarts entre les personnes nées à l'étranger et les personnes nées dans le pays quant aux indicateurs du marché du travail se sont creusés en moyenne pour atteindre 2 points de pourcentage pour l'emploi et plus de 3 points de pourcentage pour le chômage. Les résultats des immigrés sur le plan professionnel n'ont toutefois pas sensiblement évolué dans les pays qui ont déployé de vastes dispositifs de maintien dans l'emploi pendant la crise ou qui ont enregistré d'importants flux migratoires de retour. Les immigrés originaires d'Amérique latine et du Moyen-Orient ont été plus durement touchés que les autres groupes. En moyenne, dans la zone OCDE, plus des deux tiers des immigrés occupaient un emploi et un immigré sur dix était au chômage en 2020.

Les modifications des politiques migratoires en 2020 ont été principalement dictées par la pandémie

Tout au long de 2020 et en 2021, la majorité des pays de l'OCDE ont maintenu des restrictions de déplacement et restreint les services d'immigration, en raison de la pandémie de COVID-19. La plupart ont eu recours à des mesures provisoires pour atténuer les effets de la pandémie, notamment :

- Faciliter l'entrée de travailleurs essentiels tels que le personnel de santé et les travailleurs agricoles saisonniers
- Prendre des dispositions pour que les immigrés touchés par la crise puissent continuer à séjourner légalement dans leur pays d'accueil
- Permettre aux étudiants internationaux de retarder leurs études, de commencer une formation en ligne ou d'effectuer de plus longues heures de travail que ce qui est généralement autorisé au titre des visas étudiants

Les stratégies d'intégration ont également été fortement perturbées par la crise du COVID-19 tout au long de l'année 2020. Dans de nombreux pays, les obligations en matière d'intégration ont été assouplies ou les délais prolongés. La pandémie a également favorisé l'utilisation d'outils numériques pour les programmes d'intégration, l'apprentissage de la langue du pays d'accueil et les actions d'information auprès des populations issues de l'immigration. Des mesures de soutien aux immigrés vulnérables étaient en vigueur dans la plupart des pays, en particulier pour promouvoir leur accès aux soins de santé.

Dans le contexte de la pandémie et d'autres événements survenus en 2020, de nombreux pays de l'OCDE ainsi que l'Union européenne ont mis en œuvre des plans d'action pour lutter contre la discrimination et ses conséquences pour les individus perçus comme étant issus de l'immigration.

L'incidence budgétaire de l'immigration dans les pays de l'OCDE

Dans les 25 pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles, en moyenne au cours de la période 2006-18, la contribution des immigrés sous la forme d'impôts et de cotisations a été supérieure aux dépenses publiques consacrées à leur protection sociale, leur santé et leur éducation. De façon générale, la contribution des immigrés couvre entièrement leur part des dépenses publiques consacrées aux biens publics congestibles (soumis à congestion) et finance en partie les biens publics purs, tels que la défense et les frais de la dette publique.

La contribution budgétaire nette totale des immigrés était continuellement faible sur la période 2006-18, étant comprise entre -1 % et +1 % du PIB dans la plupart des pays. La situation n'est pas la même dans tous les pays, mais cela tient souvent à l'âge de la population immigrée : en effet, les immigrés âgés ne contribuent pas dans la même mesure à l'économie que les immigrés d'âge actif.

Combler l'écart d'emploi entre les immigrés d'âge de forte activité et nés dans le pays, qui ont le même âge, sexe, et niveau d'études, pourrait accroître la contribution budgétaire nette totale des immigrés de plus d'un tiers de point de PIB dans environ 30 % des pays. Les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 nécessitent de maintenir, sinon d'accroître, les investissements consentis dans l'insertion sur le marché du travail des immigrés installés et de ceux arrivés récemment, compte tenu du rendement budgétaire très élevé de ces programmes.

Les causes et les conséquences de la ségrégation des immigrés

Dans tous les pays de l'OCDE, les immigrés sont concentrés dans certaines zones, en particulier dans les quartiers pauvres et à la périphérie des grandes métropoles. Le degré de concentration n'est toutefois pas

le même selon les catégories de personnes issues de l'immigration, et ce phénomène est déterminé à la fois par la géographie et d'anciens schémas d'installation.

Les effets sur l'intégration sont complexes. D'un côté, le fait pour un immigré de s'installer dans une zone à forte concentration est souvent associée au début à de meilleures perspectives d'emploi. D'un autre côté, à plus long terme, cette concentration nuit généralement à l'acquisition de la langue du pays d'accueil et, bien souvent, à la scolarité des enfants d'immigrés. Il semble également que la ségrégation résidentielle ait des effets plus négatifs sur les femmes que sur les hommes.

La première priorité des pouvoirs publics ne devrait pas consister à prévenir la ségrégation résidentielle des immigrés, mais plutôt à renforcer la mobilité en dehors de ces zones. Il faudrait aussi accorder une plus grande attention à l'accès des immigrés à des logements de qualité.

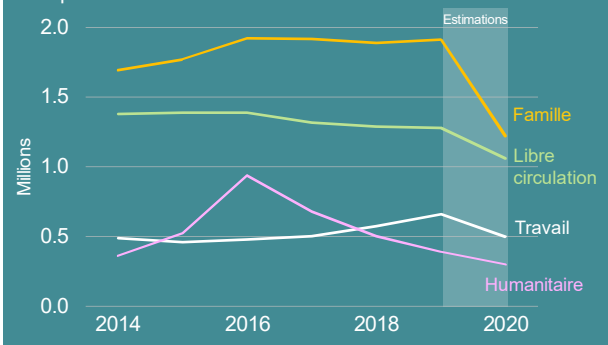
Principaux résultats

- Avec environ 3.7 millions de personnes, l'immigration permanente dans les pays de l'OCDE en 2020 a connu son plus bas niveau depuis 2003.
- Les migrations temporaires de travail ont diminué dans tous les pays de l'OCDE en 2020, notamment en Australie (-37 %), au Canada (-43 %), au Japon (-66 %), en Corée (-57 %) et aux États-Unis (-37 %).
- Le nombre de permis délivrés aux étudiants en 2020 a fortement diminué, de 70 % aux États-Unis et au Canada et de -40 % en moyenne dans les pays européens de l'OCDE.
- Le nombre de nouvelles demandes d'asile dans les pays de l'OCDE a reculé de 31 % en 2020, et les chiffres des programmes de réinstallation de 65 %.
- En 2017, la contribution des immigrés au financement des biens publics purs a représenté un total de 547 milliards USD dans les 25 pays inclus dans l'analyse.
- Dans la plupart des pays européens de l'OCDE, la concentration d'enfants d'immigrés à l'école est pénalisante au sens où elle est associée à un moins bon niveau d'instruction. En Allemagne, en Autriche, en Belgique, en France, en Grèce, aux Pays-Bas et en Suède, ce handicap équivaut à plus d'une année de scolarité en moins. Les descendants d'immigrés nés dans le pays qui vivent dans des quartiers isolés affichent généralement aussi un plus faible niveau d'études.

Infographie 1. Faits et chiffres clés

Le COVID-19 a entrainé une baisse record des flux migratoires

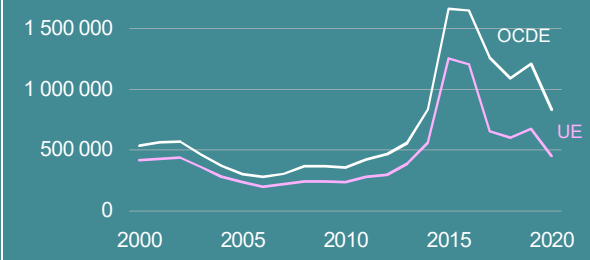
La migration permanente vers les pays de l'OCDE a chuté de plus de 30% en 2020, à 3.7 millions, niveau le plus bas depuis 2003.



En dépit d'une forte baisse, le niveau des demandes d'asile reste élevé

Les nouvelles demandes d'asile ont chuté de 31% en 2020, baisse sans précédent depuis la fin de la crise des Balkans au début des années 1990 mais leur niveau reste élevé (jamais atteint avant 2014 sauf en 1992).

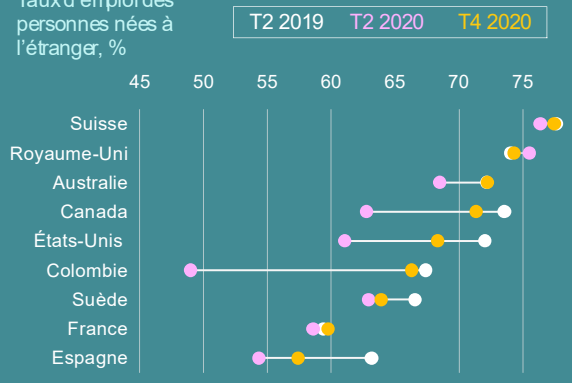
Nouvelles demandes d'asiles dans les pays de l'OCDE



Source: Eurostat, HCR

Le taux d'emploi des immigrés a rebondi

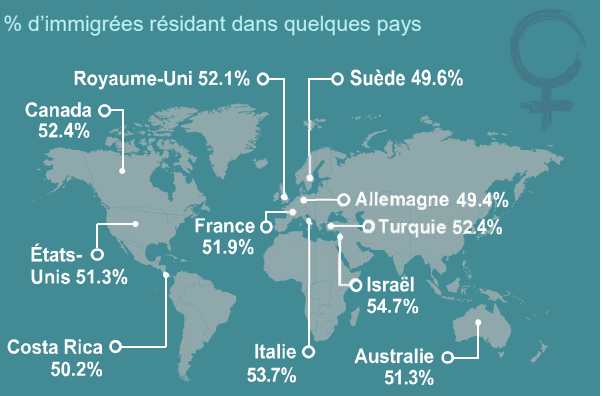
Taux d'emploi des personnes nées à l'étranger, %



Source: Enquêtes nationales sur l'emploi et enquêtes nationales s les ménages

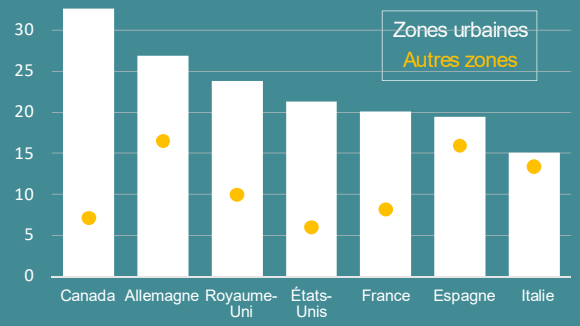
Dans la plupart des pays la majorité des immigrés résidents sont des femmes

% d'immigrées résidant dans quelques pays



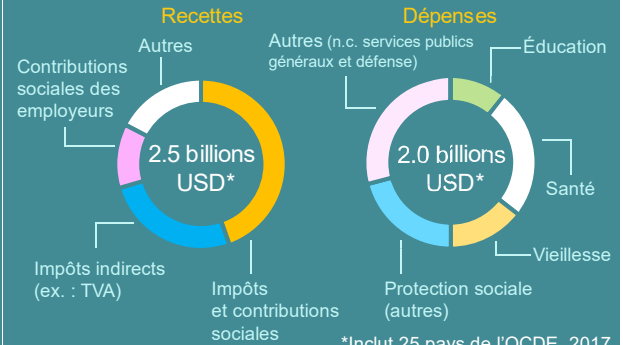
Les immigrés sont concentrés dans les zones urbaines

% d'immigrés dans la population d'âge actif



Source: Enquêtes nationales sur l'emploi et enquêtes nationales sur les ménages

La contribution fiscale des immigrés est supérieure aux dépenses consacrées à leur protection sociale, leur santé et leur éducation



*Inclut 25 pays de l'OCDE, 2017

1 Tendances récentes des migrations internationales et inclusion des immigrés sur le marché du travail

Ce chapitre donne un aperçu des évolutions récentes des migrations internationales et de l'inclusion des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE. La première section analyse l'évolution des migrations internationales au cours de la dernière décennie, jusqu'au déclin record causé par la COVID-19. Autant les flux migratoires à caractère permanent que temporaire sont traités. Le chapitre examine ensuite la mobilité internationale des étudiants et les tendances récentes des demandes d'asile dans les pays de l'OCDE; la composition des flux migratoires et de la population née à l'étranger, ainsi que l'évolution des acquisitions de nationalité. La deuxième partie du chapitre examine la situation des immigrés sur le marché du travail au cours des deux dernières décennies, accordant une attention toute particulière à la crise économique provoquée par la pandémie. Une analyse détaillée selon les caractéristiques sociodémographiques et les régions d'origine est proposée.

En bref

Principaux résultats

Évolution des flux migratoires

- La crise du COVID-19 a entraîné la plus forte baisse jamais enregistrée des flux d'immigration dans les pays de l'OCDE, de plus de 30 %. Avec 3.7 millions de personnes, l'immigration permanente dans les pays de l'OCDE en 2020 a connu son plus bas niveau jamais enregistré depuis 2003.
- L'impact réel de la pandémie de COVID-19 sur les entrées d'immigration permanente en 2020 devrait toutefois être beaucoup plus important (supérieur à 40 %), étant donné que les statistiques de l'OCDE incluent non seulement les entrées mais aussi les changements de statut au sein des pays, d'un statut temporaire à un statut permanent.
- Toutes les catégories d'immigration permanente ont diminué en 2020. Les migrations familiales ont enregistré la baisse la plus importante, s'élevant à plus de 35 % selon les premières estimations.
- Les flux migratoires pour raisons humanitaires ont également été très perturbés, en particulier en direction des États-Unis et du Canada. Les déplacements au titre des migrations de travail et de la libre circulation ont affiché des baisses d'environ 24 % et 17 %, respectivement.
- Les principaux pays d'origine ont tous enregistré un recul à deux chiffres des migrations permanentes en 2020, à l'exception du Mexique qui a vu ses chiffres augmenter. En raison de l'importance de la libre circulation, la baisse a été moins prononcée dans la plupart des pays européens de destination, à l'exception de l'Italie.
- Les migrations temporaires de travail ont fortement diminué dans la plupart des pays de l'OCDE en 2020. L'Australie (-37 %), le Canada (-43 %), le Japon (-65 %), la Corée (-57 %) et les États-Unis (-37 %) comptent parmi les pays où les baisses ont été les plus marquées.
- Le nombre de vacanciers actifs a chuté en moyenne de 59 % en 2020. Les effectifs de personnes transférées à l'intérieur d'une même société ont quant à eux diminué de 53 %.
- Les entrées de travailleurs agricoles saisonniers n'ont diminué que de 10 % dans l'ensemble, mais ont en réalité légèrement augmenté dans les principaux pays de destination (États-Unis et Pologne).
- En 2019, 4.6 millions de travailleurs détachés ont été enregistrés dans l'UE/AELE, représentant 0.8 % de l'emploi total.
- Après de nombreuses années de croissance continue, le nombre de permis délivrés aux étudiants en 2020 a fortement diminué (-70 % aux États-Unis et au Canada, -40 % en moyenne dans les pays européens de l'OCDE).
- Le nombre de nouvelles demandes d'asile dans les pays de l'OCDE a reculé de 31 % en 2020, soit la baisse la plus marquée depuis la fin de la crise des Balkans au début des années 1990. Toutefois, le nombre total est resté supérieur à celui de toutes les années antérieures à 2014, à l'exception de 1992.
- Entre 2010 et 2019, les programmes de réinstallation ont permis de transférer dans un pays de l'OCDE plus d'un million de personnes ayant besoin d'une protection internationale. Les effets de la pandémie de COVID-19 sur ces programmes ont été très marqués, avec seulement

34 400 réfugiés réinstallés, soit deux tiers de moins qu'en 2019, le nombre le plus faible jamais enregistré.

- En 2019, les hommes représentaient en moyenne plus de 56 % des nouveaux immigrés dans la zone OCDE. C'est dans les pays d'Europe centrale et orientale que leur part est la plus élevée, et en Australie et aux États-Unis qu'elle est la plus faible (46 % pour les deux).
- Si les hommes représentent l'essentiel des nouveaux immigrés dans la majorité des pays de l'OCDE, les immigrés installés dans ces pays sont en majorité des femmes.
- En moyenne, la population née à l'étranger représentait 14 % de la population de la zone OCDE en 2020, par rapport à 11.9 % en 2010.
- À l'exception des États baltes et d'Israël, tous les pays de l'OCDE ont connu une augmentation de leur population immigrée. Ces dix dernières années, la croissance la plus forte par rapport à la population totale a été enregistrée au Luxembourg (+9 points de pourcentage), en Islande (+8 points) et en Suède (+6 points).
- En 2019, 2.2 millions de personnes ont acquis la citoyenneté d'un pays de l'OCDE, soit le chiffre le plus élevé jamais enregistré, en hausse de 12 % par rapport à 2018. Les estimations préliminaires pour 2020 semblent indiquer une baisse de 17 %, imputable en grande partie à un recul considérable aux États-Unis, où le nombre de naturalisations est descendu à son niveau le plus bas depuis 2003.
- En 2019, le nombre de ressortissants britanniques qui ont acquis la citoyenneté d'un pays de l'UE a été le plus haut jamais enregistré, 15 fois plus élevé qu'en 2015 avant le vote sur le Brexit. Le nombre de ressortissants de l'UE qui ont obtenu la nationalité britannique n'a lui aussi jamais été aussi élevé qu'en 2019.

Insertion sur le marché du travail

- La crise économique déclenchée par la pandémie de COVID-19 a mis fin à dix années d'amélioration continue de la situation des immigrés sur le marché du travail. En moyenne dans la zone OCDE, plus des deux tiers des immigrés occupent un emploi en 2020, soit un recul de 2.1 points de pourcentage par rapport à 2019. Un immigré sur dix est au chômage, contre une personne née dans le pays sur quinze.
- Les taux d'emploi des immigrés ont diminué dans trois pays de l'OCDE sur cinq en 2020. Le chômage a augmenté dans trois pays sur quatre. Les résultats des immigrés sur le plan professionnel n'ont toutefois pas sensiblement évolué dans les pays qui déploient les plus vastes dispositifs de maintien dans l'emploi ou qui enregistrent d'importants flux migratoires de retour.
- Jusqu'à présent, la pandémie n'a pas eu d'incidence tangible sur les écarts de résultats des femmes et des hommes sur le marché du travail, étant donné que le taux d'emploi a baissé autant pour les femmes que pour les hommes issus de l'immigration.
- Les personnes peu et moyennement instruites, qu'elles soient nées dans le pays ou à l'étranger, ont été plus durement touchées. Toutefois, dans la plupart des pays de l'OCDE, pour tous les niveaux d'études, la situation des immigrés au regard du marché du travail s'est davantage détériorée que celle des personnes nées dans le pays.
- La crise économique a une importante dimension sectorielle. L'emploi des immigrés s'est davantage contracté que celui des personnes nées dans le pays dans les secteurs les plus touchés, tandis qu'il a davantage augmenté dans les secteurs qui ont connu une croissance globale de l'emploi.
- La situation des immigrés sur le marché du travail est très hétérogène selon les régions d'origine. Les immigrés les plus touchés par la crise sont ceux qui sont originaires d'Amérique latine et du Moyen-Orient.

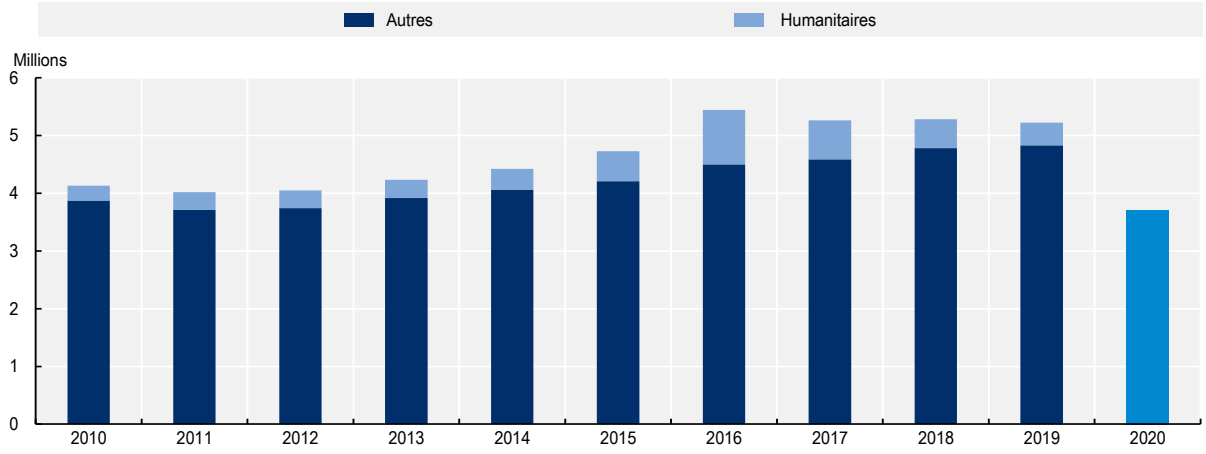
Évolutions récentes des migrations internationales

L'immigration permanente dans les pays de l'OCDE a enregistré un recul historique en 2020

Les flux migratoires vers les pays de l'OCDE sont à leur plus bas niveau depuis 2003

L'immigration permanente dans les pays de l'OCDE a fortement diminué en 2020, de plus de 30 %, pour s'établir bien en deçà de 4 millions de personnes (Graphique 1.1). Il s'agit du niveau le plus bas depuis 2003 et de la baisse la plus marquée jamais enregistrée, tant en chiffres absolus que relatifs. Néanmoins, ce chiffre ne s'explique qu'en partie par le ralentissement réel des migrations internationales, et ce pour deux raisons. Premièrement, et c'est le plus important, l'immigration permanente comprend non seulement les nouvelles entrées, mais aussi les changements de statut, à savoir le passage d'un statut temporaire à un statut permanent. Ces changements de statut à l'intérieur des pays ont été beaucoup moins touchés par les fermetures de frontières et les autres mesures liées à la pandémie - comme la fermeture des bureaux des visas à l'étranger - que l'immigration en provenance de l'étranger. La baisse réelle du nombre de nouvelles entrées a donc été beaucoup plus importante que ne le montre le graphique pour l'immigration permanente. Selon des estimations préliminaires, la baisse réelle des entrées permanentes (hors changements de statut) pourrait être supérieure à 40 % en moyenne.

Graphique 1.1. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE, 2010-20



Note: Les données de 2010 à 2019 sont la somme des données standardisées pour les pays pour lesquels elles sont disponibles (soit 95 % du total) ainsi que des données non standardisées pour les autres pays (hors Turquie). Les données 2020 sont estimées d'après les taux de croissance publiés dans les statistiques nationales officielles et comprennent les admissions pour des raisons humanitaires.
Source: *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://stat.link/5ndvk6

Deuxièmement, plusieurs pays de l'OCDE gèrent leurs statistiques sur les migrations selon des exercices budgétaires qui ne correspondent pas aux années civiles. C'est notamment le cas de l'Australie. En conséquence, la baisse des flux migratoires au cours de l'année civile 2020 ne se retrouve que partiellement dans les statistiques migratoires de 2020 pour ces pays. Pour l'Australie, des données partielles semblent indiquer que la baisse en glissement annuel du nombre de nouvelles arrivées depuis l'étranger en 2020 a été de l'ordre des deux tiers, soit plus de quatre fois le chiffre indiqué dans le

Tableau 1.1 qui se fonde sur l'exercice budgétaire de 2020 et qui inclut les changements de statut sur le territoire national.

Avec 576 000 nouveaux immigrés permanents légaux enregistrés, soit 44% de moins qu'en 2019 et le niveau le plus bas depuis 2000, les États-Unis restent le premier pays d'immigration de l'OCDE (Tableau 1.1). Sur la base d'estimations préliminaires, la baisse des flux d'immigration a largement dépassé les 50 % si l'on ne prend pas en considération les changements de statut. L'Allemagne a accueilli 460 000 immigrés permanents en 2020, soit une baisse relativement modeste par rapport aux autres pays de l'OCDE (-26 %), tendance en partie imputable à la part importante des flux migratoires en provenance d'autres pays de l'UE, qui n'a diminué que de 15 %. Vient ensuite le Royaume-Uni avec un peu moins de 250 000 nouveaux immigrés permanents, soit environ 30 % de moins qu'en 2019. Parmi les cinq principaux pays de destination de l'OCDE, la France a enregistré la baisse la moins marquée (-21 %) et a accueilli 230 000 nouveaux immigrés en 2020, ce qui la place au cinquième rang des pays de destination. Ces chiffres sont du même ordre de grandeur que la moyenne des entrées annuelles observées au début des années 2010. L'immigration en Espagne, qui avait augmenté de façon continue entre 2015 et 2019, a connu une forte baisse en 2020 pour s'établir à peine au-dessus des 200 000 admissions (-38 %).

Le Canada, qui avait enregistré un nombre record d'entrées permanentes en 2019, a connu l'une des baisses les plus marquées des pays de l'OCDE en 2020 (-46 %), avec à peine plus de 180 000 admissions de résidents permanents. D'après des chiffres provisoires, les flux migratoires en direction de l'Italie ont été quasiment divisés par deux, s'élevant à 100 000 admissions en 2020, du jamais vu depuis la fin des années 1990. Les conséquences des mesures de lutte contre le COVID-19 ont également beaucoup influencé les flux migratoires en direction du Japon. L'immigration y a en effet augmenté rapidement jusqu'en 2019, les chiffres ayant doublé en cinq ans, mais la baisse de 37 % l'a ramenée à 86 000 admissions en 2020.

Les Pays-Bas ont enregistré une baisse relativement modeste des entrées permanentes en 2020 (-20 %, s'établissant à 121 000 admissions), après un niveau record en 2019. La Belgique et le Luxembourg ont connu des tendances analogues, à savoir une baisse plutôt modérée en 2020 après une forte immigration en 2019. En Suède, seuls 80 000 nouveaux immigrés permanents ont été enregistrés en 2020, soit une baisse de 21 % également par rapport à 2019. Il s'est agi de la quatrième baisse consécutive depuis 2016, ce qui donne à penser que ce phénomène est également lié à d'autres facteurs, notamment une baisse tendancielle des migrations humanitaires. Les flux d'immigration en Suisse ont été particulièrement stables en raison du nombre élevé de changements de statut comptabilisés dans les entrées permanentes. Depuis 2010, ils restent en effet dans une fourchette étroite (115 000-135 000 admissions) et, en 2020, ils se sont établis à 117 000 admissions, soit une baisse de seulement 4 % par rapport à 2019. La Nouvelle-Zélande n'a elle aussi enregistré qu'une baisse modérée (-7% et 36 000 admissions), même si les chiffres pour 2019 étaient les plus bas depuis 20 ans. Après l'Italie et le Canada, Israël a enregistré la troisième baisse la plus marquée du nombre d'admissions permanentes (-41 % et 20 000 admissions).

Selon les données nationales, la Hongrie a accueilli 44 000 nouveaux immigrés en 2020. Malgré une baisse de 21 %, ce chiffre est bien supérieur aux valeurs annuelles enregistrées avant 2018. L'immigration au Chili a chuté de 39 % en 2020 pour s'établir à 155 000 entrées.

Le Mexique est le seul pays de l'OCDE à avoir enregistré une hausse de l'immigration permanente en 2020. Le pays comptait plus de 54 000 nouveaux immigrés permanents, soit l'un des chiffres les plus élevés jamais enregistrés, à la suite d'une forte augmentation des admissions pour motifs humanitaires.

Tableau 1.1. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE, 2011-20

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (estimation)	Évolution 2020/19 (%)
Données standardisées											
États-Unis	1 062.4	1 031.9	990.8	1 017.3	1 051.0	1 183.5	1 127.2	1 096.6	1 031.0	576.0	-44
Allemagne	295.8	404.9	473.8	580.4	692.9	1 063.8	872.3	644.4	620.4	458.6	-26
Royaume-Uni	339.8	287.0	295.1	350.0	369.9	351.0	342.2	342.8	345.7	243.6	-30
France	226.6	244.5	254.4	250.7	255.4	258.8	259.9	280.9	290.6	229.7	-21
Espagne	265.0	220.1	274.3	264.3	264.2	284.5	305.0	319.3	337.3	209.2	-38
Canada	249.3	258.3	262.8	261.4	275.9	296.7	286.4	321.0	341.2	184.6	-46
Australie	219.5	245.1	254.4	231.0	226.2	227.0	218.1	191.4	193.0	163.4	-15
Italie	375.3	308.1	278.7	241.8	221.6	212.1	216.9	224.6	191.3	124.3	-35
Pays-Bas	89.9	88.5	92.8	104.0	111.3	125.1	128.2	136.3	153.2	121.1	-21
Suisse	124.3	125.6	135.6	134.6	131.2	125.0	118.4	122.1	122.3	117.3	-4
Belgique	100.9	100.1	95.6	100.5	103.8	106.2	107.7	109.2	113.2	91.0	-20
Japon	59.1	66.4	57.3	63.9	81.8	95.2	100.6	116.4	137.8	86.3	-37
Suède	87.6	99.5	108.9	118.0	121.1	154.9	132.9	123.7	102.0	80.4	-21
Austria	55.2	70.8	70.8	80.9	103.0	105.7	98.6	87.1	81.9	62.7	-23
Portugal	34.3	27.9	26.4	30.5	31.2	32.8	39.6	64.0	87.7	54.7	-38
Mexique	21.7	21.0	55.0	43.5	34.4	35.9	32.6	38.7	38.7	54.2	40
République tchèque	20.7	28.6	27.8	38.5	31.6	34.8	43.5	55.9	63.3	53.4	-16
Corée	43.0	39.7	48.2	55.7	59.6	66.5	66.0	70.2	68.8	49.0	-29
Danemark	36.7	39.7	47.7	55.1	66.9	60.8	56.8	56.0	53.5	45.5	-15
Nouvelle-Zélande	44.5	42.7	45.1	49.9	54.6	55.7	47.2	45.0	38.3	35.7	-7
Irlande	26.3	24.3	28.2	30.5	35.5	41.9	40.2	45.1	48.6	30.1	-38
Norvège	64.0	61.7	61.1	58.6	53.1	55.8	45.3	40.5	41.3	29.5	-28
Finlande	20.4	23.3	23.9	23.6	21.4	27.3	23.7	23.1	24.2	23.3	-4
Israël	0.0	0.0	0.0	24.1	27.9	26.0	26.4	28.1	33.2	19.7	-41
Luxembourg	..	17.5	18.0	19.0	19.4	19.5	21.5	21.6	22.6	19.1	-16
Total	**3 862.2**	**3 877.1**	**4 026.6**	**4 227.9**	**4 444.9**	**5 046.5**	**4 757.4**	**4 604.1**	**4 581.2**	**3 162.6**	**-31**
Pays de l'UE inclus ci-dessus	1 974.5	1 984.8	2 116.4	2 287.9	2 449.1	2 879.2	2 689.1	2 534.0	2 535.5		
Dont : libre circulation	1 034.9	1 140.4	1 201.6	1 344.8	1 359.8	1 361.8	1 296.7	1 266.9	1 247.4	1 846.7	-27
Évolution annuelle (%)	**-3**	**0**	**4**	**5**	**5**	**13**	**-6**	**-3**	**0**	-31	
Données nationales (non standardisées)											
Turquie	..	..	..	..	..	273.9	364.6	466.9	578.5	..	
Chili	50.7	65.2	84.4	83.5	101.9	135.5	207.2	339.4	254.1	154.6	-39
Colombie	..	..	..	..	..	..	148.6	245.2	206.7	91.1	-56
Pologne	41.3	47.1	46.6	32.0	86.1	107.0	128.0	137.6	163.5	..	
Grèce	23.2	17.7	31.3	29.5	34.0	86.1	80.5	87.3	95.4	..	
Hongrie	22.5	20.3	21.3	26.0	25.8	23.8	36.5	49.3	55.3	43.8	-21
Slovenia	10.8	12.3	11.6	11.3	12.7	13.8	15.5	24.1	27.6	24.8	-10
Lituanie	1.7	2.5	3.0	4.8	3.7	6.0	10.2	12.3	19.7	22.3	13
Estonie	1.7	1.1	1.6	1.3	7.4	7.7	9.1	9.7	11.0	10.3	-6
Islande	2.8	2.8	3.9	4.3	5.0	7.9	11.8	11.5	9.5	7.6	-21
Lettonie	2.9	3.7	3.5	4.5	4.5	3.4	5.1	6.5	6.6	4.6	-31
République slovaque	3.8	2.9	2.5	2.4	3.8	3.6	2.9	2.9	2.5	..	
Total (sauf Turquie et Colombie)	**161.2**	**175.8**	**209.7**	**199.7**	**284.8**	**394.8**	**506.7**	**680.6**	**645.1**		

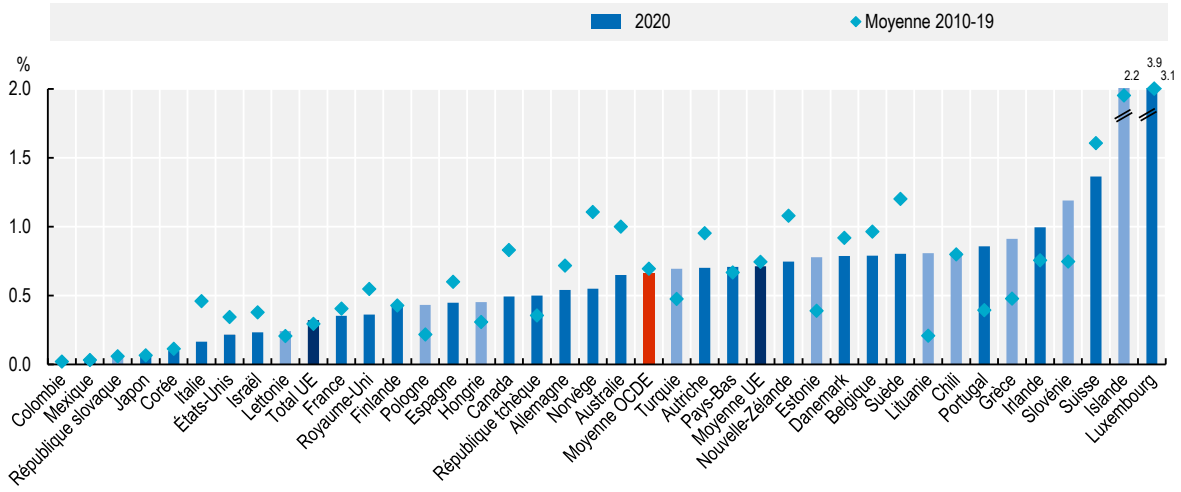
Note : Les données se basent sur l'année fiscale se terminant l'année de référence s'agissant de l'Australie (juil.-juin), de l'Irlande (avr.-mar.), et des États-Unis pour les années 2011-2018 (oct.-sep). Seuls les ressortissants étrangers sont considérés. Les entrées comprennent les personnes dont le statut a changé, à savoir celles qui sont entrées sur le territoire avec un statut temporaire et ont obtenu un titre de séjour de plus longue durée. Les séries concernant certains pays ont été sensiblement révisées, en particulier s'agissant du Chili. Les moyennes de l'UE couvrent les pays figurant dans le graphique, y compris le Royaume-Uni.

Source: *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://stat.link/v120it

En ce qui concerne le nombre d'entrées par habitant, ce sont les pays relativement petits de l'OCDE qui restent en tête du classement (Graphique 1.2). Après une forte augmentation ces dernières années, un certain nombre de pays d'Europe centrale et orientale membres de l'OCDE se situent aujourd'hui bien au-dessus de la moyenne de l'OCDE. À l'inverse, après la forte baisse enregistrée, le Canada affichait un nombre d'admissions permanentes inférieur, pour la toute première fois, à la moyenne de l'OCDE.

Graphique 1.2. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE, en pourcentage de la population totale, 2020 comparé à 2010-19



Note: Sont présentés uniquement les pays pour lesquels une estimation des flux 2020 est disponible. Les données pour les pays représentés en bleu clair ne sont pas standardisées. La moyenne UE est la moyenne des pays de l'UE présentés dans le graphique. Le total UE correspond aux entrées de ressortissants de pays tiers dans les pays de l'UE pour lesquels des données standardisées sont disponibles, en pourcentage du total de la population de ces pays.
Source: *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://stat.link/kjfhrw

Avec la pandémie, les migrations familiales et humanitaires ont reculé plus fortement que les déplacements au titre de la libre circulation

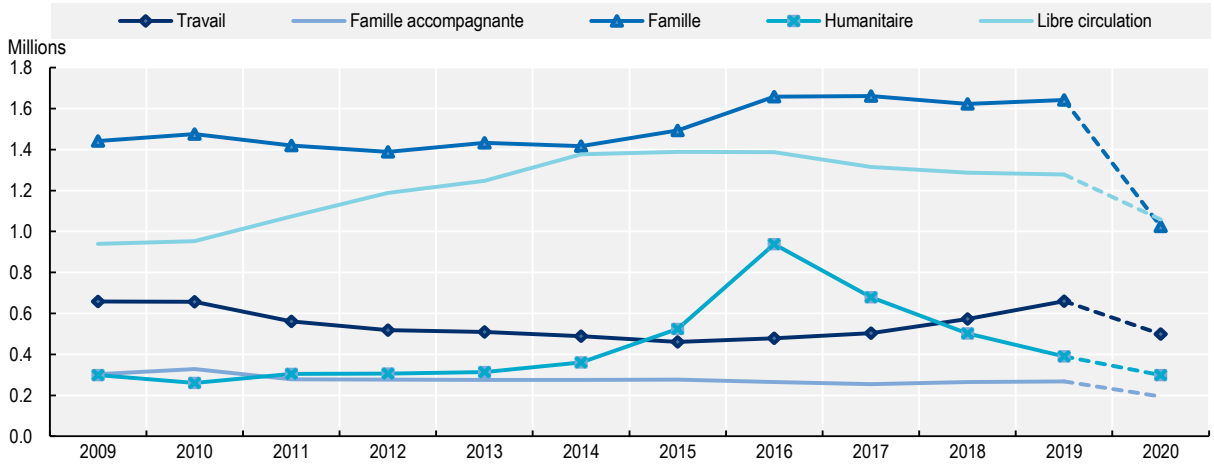
Les migrations familiales constituent depuis longtemps la principale catégorie d'immigration dans les pays de l'OCDE (Graphique 1.3), et ce constat est resté vrai en 2020. Il s'agit cependant de la catégorie qui a le plus pâti du recul de l'immigration permanente, avec une baisse de plus de 35 %, selon des données partielles. En 2019, les migrations familiales étaient relativement élevées, représentant 36 % du total des flux migratoires en direction de l'OCDE, mais la pandémie a ramené cette part à environ un tiers. Cette baisse globale s'explique principalement par le recul de 50 % enregistré aux États-Unis, qui comptent pour une part importante des migrations familiales en direction des pays de l'OCDE (43 % du total en 2019). En 2020, le Canada a également accueilli beaucoup moins de migrants familiaux qu'en 2019 (-46 %). À contrecourant de la tendance générale à la forte baisse des migrations familiales, quelques pays ont connu d'importantes hausses, notamment le Danemark (+24 %), le Mexique (+21 %) et la Nouvelle-Zélande (+17 %).

Les migrations de travail en direction des pays de l'OCDE, en hausse entre 2015 et 2019 (Tableau d'annexe 1.A.1) ont diminué en 2020, mais légèrement moins que les migrations familiales, en partie en raison des changements de statut des immigrés temporaires déjà sur place, lesquels concernent de nombreuses personnes relevant de cette catégorie. Si les pays de l'OCDE ont accueilli moins de

travailleurs immigrés (-24 %) en 2020 qu'en 2019, leur part dans le total des flux migratoires a augmenté d'un point de pourcentage pour s'établir à 15 %. Cette tendance mondiale masque des situations très disparates dans l'ensemble des pays. De fait, dans de nombreux pays, les migrations de travail ont été largement perturbées par la crise du COVID-19. Par exemple, aux Pays-Bas, en France et en Norvège, le nombre de travailleurs immigrés a diminué d'environ un tiers. Aux États-Unis, toutefois, le nombre de nouveaux résidents permanents légaux admis pour des raisons professionnelles a peu diminué. Cela peut s'expliquer par le fait que la plupart de ces permis permanents sont délivrés sur le territoire national, à la suite d'un changement de statut. Pour la même raison, la baisse a également été plus modeste parmi les travailleurs immigrés que parmi les autres catégories d'immigrés en Australie et au Canada.

Les déplacements au titre de la libre circulation n'ont que modérément ralenti en 2020 (-17 %). Dans l'Union européenne, si tous les pays ont observé une réduction de cette catégorie de migrations, la baisse n'a pas dépassé les -24 % enregistrés en Autriche. Malgré un recul de 15 %, l'Allemagne est restée de loin le principal pays de destination des Européens en 2020. Les flux au titre de la libre circulation entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont été plus largement entravés que les déplacements à l'intérieur de la zone de libre circulation de l'Union européenne.

Graphique 1.3. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE par catégorie, 2009-20

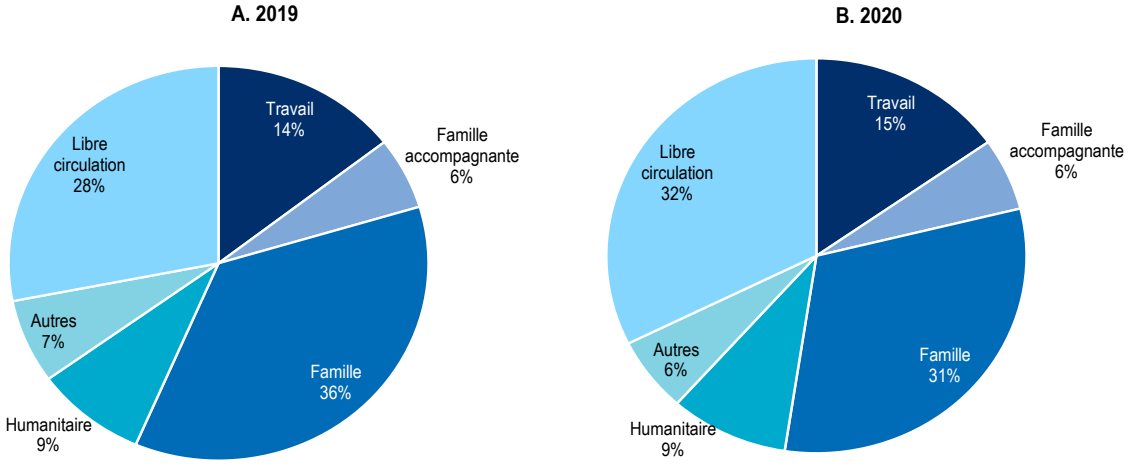


Note : Les données 2020 sont des estimations basées sur les données préliminaires de 2/3 des pays de l'OCDE.
Source : *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://stat.link/z5frdq

D'après des données partielles et préliminaires, les migrations humanitaires en direction des pays de l'OCDE ont fortement chuté en 2020 (-23 %) et cette contraction a atteint un niveau jamais observé depuis 2003. La part des admissions pour raisons humanitaires dans le total des migrations permanentes est restée inférieure à 10 % en 2020 (Graphique 1.4), mais elle a encore régressé pour s'établir à 8.2 % en 2020. Dans la plupart des pays de l'UE, la baisse du nombre de nouvelles admissions pour raisons humanitaires est restée plus modeste (moins de 20 %), la plupart des admissions relevant de cette catégorie correspondant à des changements de statut octroyés à des demandeurs d'asile déjà présents dans le pays avant la pandémie. De fait, aux Pays-Bas, les admissions pour raisons humanitaires ont été encore plus nombreuses en 2020 qu'en 2019. Ce fut aussi le cas au Mexique. À l'inverse, les États-Unis et le Canada – deux pays où la majeure partie des admissions pour raisons humanitaires se font depuis l'étranger dans le cadre de programmes de réinstallation – ont connu une réduction beaucoup plus marquée de l'immigration pour motifs humanitaires (voir plus bas pour ce qui concerne la réinstallation).

Graphique 1.4. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE par catégorie d'entrée, 2020 comparé à 2019



Note: Ne comprend que les pays pour lesquels il existe des données standardisées sur les entrées permanentes.
Source: *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://stat.link/n2kqtr

Les migrations temporaires de travail : évolutions contrastées

Si la pandémie a mis en évidence le rôle clé joué par les travailleurs immigrés dans des secteurs professionnels très mobilisés ou restés exposés au plus fort de la crise, elle a aussi révélé l'importance du maintien de certaines migrations temporaires de travailleurs. C'est le cas notamment de la catégorie la plus importante à l'échelle de l'OCDE, à savoir les migrations de travailleurs saisonniers. Pré-COVID-19, on note par ailleurs une forte augmentation du nombre de détachements de travailleurs au sein de l'UE/AELE.

Les migrations de travailleurs saisonniers se maintiennent pendant la pandémie tandis que les autres migrations temporaires de travailleurs chutent nettement

Les travailleurs saisonniers internationaux répondent aux besoins temporaires de main-d'œuvre notamment dans l'agriculture ou le tourisme, mais également la construction, les soins à la personne ou l'industrie agroalimentaire, selon les programmes nationaux en vigueur. Au sein de l'UE/AELE, les besoins de main-d'œuvre sont en grande partie satisfaits par la libre circulation. Des accords bilatéraux de recrutement de travailleurs saisonniers ont toutefois été signés dans les dernières années, par exemple entre l'Allemagne et la Géorgie en 2020.

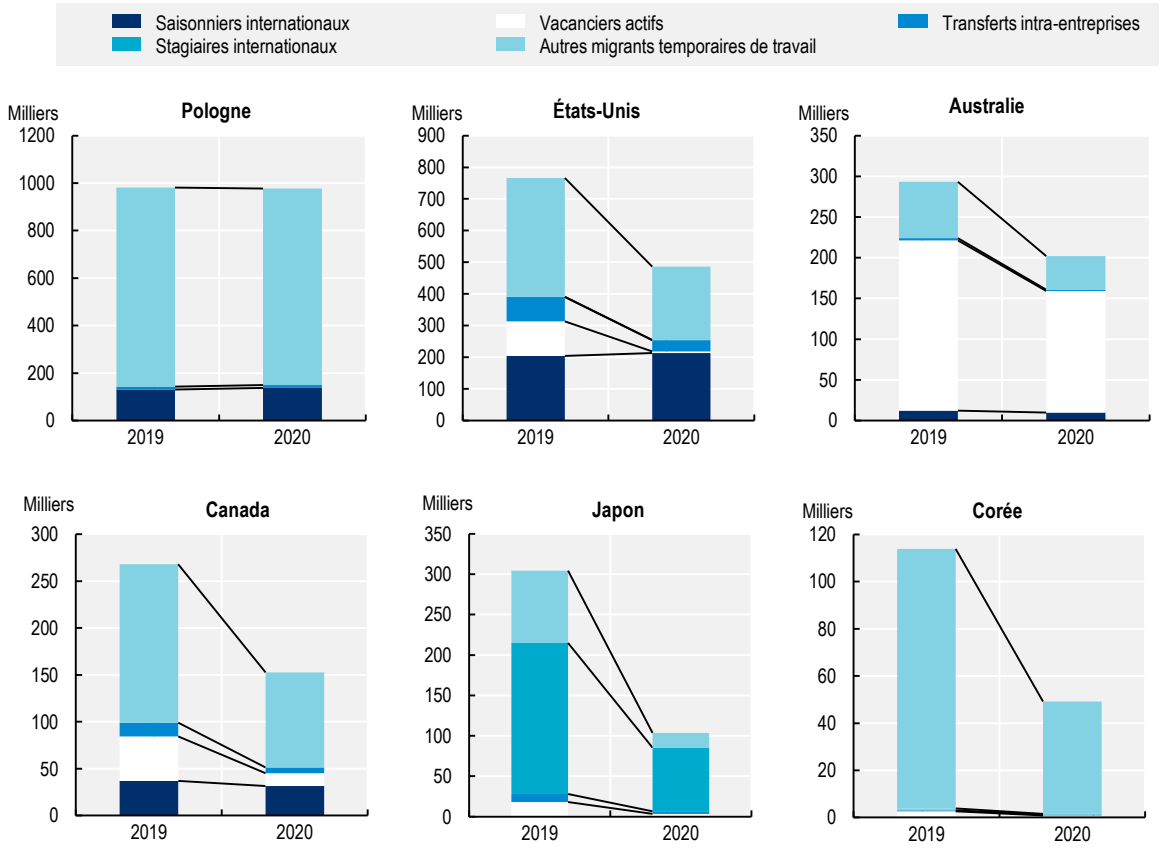
Avec l'arrivée de la pandémie de COVID-19, la fermeture partielle des frontières nationales et les différentes mesures de confinement qui s'en sont suivies, ce sont essentiellement les activités agricoles qui ont nécessité des recrutements internationaux de travailleurs saisonniers dans les pays de l'OCDE.

Globalement, il est important de noter qu'en 2020, les entrées de travailleurs saisonniers n'ont baissé que de 9%, soit nettement moins que les migrations permanentes et que toutes les autres catégories de migrations temporaires (Graphique 1.5). Dans les principaux pays de destination que sont les États-Unis (213 000 travailleurs saisonniers) et la Pologne (137 000 travailleurs saisonniers), on a même constaté une légère progression. En revanche, on note une baisse des arrivées de travailleurs saisonniers au Canada, en Australie et en Norvège, alors même que dans ces pays les flux avaient tendance à augmenter sur la décennie précédente (Tableau d'annexe 1.A.2). La baisse a été particulièrement marquée au Mexique.

Les programmes de vacanciers actifs réservés aux jeunes jouent un rôle important pour répondre aux besoins de main-d'œuvre peu qualifiée en Australie et en Nouvelle-Zélande, là encore dans les secteurs du tourisme et de l'agriculture. Les entrées sur le territoire australien dans le cadre de ce programme ont diminué de 29 % en 2020 (Tableau d'annexe 1.A.2). Par contre, aux États-Unis, second pays de destination des vacanciers actifs en 2019, les jeunes participants au *Summer Work Travel Program* sont moins actifs dans le secteur agricole et seuls 5 000 jeunes ont été recrutés en 2020 en raison des restrictions liées à la crise sanitaire, contre 108 000 en 2019. Dans les autres pays de destination, le nombre de participants à ces programmes s'est également réduit des deux tiers au moins en 2020.

Les stagiaires internationaux sont particulièrement nombreux au Japon où ils occupent des emplois faiblement ou moyennement qualifiés, essentiellement dans l'industrie. Dans ce pays, les nouveaux recrutements sont passés de 187 000 en 2019 à 79 000 en 2020 (Tableau d'annexe 1.A.2). La même baisse est observée dans les autres pays qui disposent de programmes distincts de recrutement international de stagiaires. On constate également une baisse marquée de la mobilité au sein des multinationales du fait de la pandémie. Ces transferts intra-entreprises ont diminué de 53 % en 2020, seule la Pologne fait figure d'exception avec des entrées en hausse de 14 % cette même année (Tableau d'annexe 1.A.2).

Graphique 1.5. Entrées de migrants temporaires de travail (hors travailleurs détachés) en 2019 et 2020, six principaux pays de destination de l'OCDE en 2020



Note: Les chiffres ne comprennent pas les travailleurs détachés et les membres de famille accompagnant les migrants temporaires de travail.
Source: *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://stat.link/qx9v0u

D'autres programmes nationaux permettent le recrutement de travailleurs étrangers (Graphique 1.5). Par exemple, la Pologne a signé avec l'Arménie, le Bélarus, la Géorgie, la Moldavie, la Russie et l'Ukraine des programmes bilatéraux de recrutements simplifiés. La grande majorité des travailleurs employés en Pologne suivant la procédure simplifiée, notamment dans les secteurs de l'industrie manufacturière, de la construction, de l'agriculture ainsi que des services administratifs, provient d'Ukraine. L'économie polonaise a recruté, deux années de suite, au moins un million de travailleurs et la pandémie a faiblement affecté ces flux[1]. À l'inverse, tous les autres pays de l'OCDE ont enregistré une forte baisse de leurs migrations temporaires de travail, et notamment les plus grands recruteurs après la Pologne : les États-Unis (-37 %), l'Australie (-37 %), le Canada (-43 %), le Japon (-66 %) et la Corée (-57 %) (Graphique 1.5).

Forte croissance du nombre de détachements de travailleurs au sein de l'UE/AELE en 2019

En 2019, près de 4.6 millions[2] de détachements ont été enregistrés au sein de l'UE/AELE. Ils représentaient alors en équivalent temps plein près de 0.8 % de l'emploi dans la région. Les travailleurs détachés constituent une catégorie légale particulière parmi les mouvements temporaires de travailleurs au sein de la zone de libre circulation de l'UE/AELE. Il s'agit de salariés ou d'indépendants qui vont effectuer un travail dans un autre pays de l'UE/AELE tout en restant affiliés au système de sécurité sociale du pays membre dans lequel ils exercent généralement leur activité (règlement CE n°987/2009). Il s'agit d'une exception à la règle habituelle destinée à limiter les lourdeurs administratives pour les employeurs, travailleurs et organismes de Sécurité sociale pour des missions de courte durée. Les travailleurs salariés peuvent éventuellement se déplacer d'une branche à une autre au sein d'un même groupe ou être employés par une entreprise de travail temporaire. Le détachement doit faire l'objet d'un enregistrement dans le pays d'affiliation, ce qui permet de disposer de statistiques sur ce phénomène.

Il convient de distinguer deux types de détachements. La majorité des détachements (3.1 millions soit sept sur dix en 2019) relèvent de l'article 12 du règlement et sont effectués dans un seul autre pays membre, dont 40 % dans le secteur de la construction en 2019. Ils ne peuvent excéder 24 mois et durent en moyenne 115 jours, avec toutefois de grandes disparités entre les pays. Le Tableau 1.2 présente l'évolution au cours de la dernière décennie de ce type de détachements par pays de destination.

Pour le reste des détachements, seul le pays d'origine est connu car ils sont effectués dans au moins deux pays membres (article 13), le cas de 1.3 millions de détachements, ou régis par des accords multilatéraux (article 16) pour 80 000 détachements en 2019 uniquement. Le transport routier représente 37 % des détachements relevant de l'article 13. Ce type de détachement n'est pas limité dans le temps mais dure en moyenne 312 jours – soit plus du double des détachements qui relèvent de l'article 12. En équivalent temps plein, l'importance économique sur le marché du travail européen de ces travailleurs, dont le pays de réalisation du travail n'est pas connu, dépasse celle des travailleurs présentés dans le Tableau 1.2.

Le recours au détachement a augmenté de façon inédite en 2019 (+57 %), notamment sous l'effet d'une forte hausse du nombre de détachements relevant de l'article 12 (+77 %), tandis que la hausse était jusque-là portée par l'augmentation du nombre de détachements relevant de l'article 13. La hausse mesurée du détachement peut s'expliquer à la fois par un plus grand recours dû à une meilleure connaissance de la procédure de la part des acteurs du marché du travail et par l'introduction dans différentes législations nationales de sanctions en cas de non-respect de la loi sur le détachement.

Tableau 1.2. Détachements de travailleurs relevant de l'article 12 au sein de l'UE/AELE par pays de destination, 2011-19

Milliers

Destination	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2018/2019 (%)	Durée moyenne (détachements débutés en 2019, en jours)
Total OCDE	**1 191.1**	**1 173.4**	**1 275.6**	**1 365.9**	**1 425.2**	**1 539.1**	**1 639.1**	**1 718.2**	**3 076.3**	**+79**	**115**
Allemagne	311.4	335.9	373.7	414.2	418.9	440.1	427.2	428.9	505.7	+18	..
France	162.0	156.5	182.2	190.8	184.7	203.0	241.4	262.1	450.2	+72	30
Autriche	76.3	76.4	88.6	101.0	108.6	120.2	141.0	119.9	320.5	+167	..
Suisse	62.6	64.9	78.1	87.5	97.7	104.3	105.7	113.8	247.0	+117	..
Pays-Bas	105.9	99.4	100.4	87.8	89.4	90.9	111.5	126.3	219.3	+74	..
Belgique	125.1	125.3	134.3	159.7	156.6	178.3	167.3	156.7	218.2	+39	48
Espagne	47.6	46.1	46.5	44.8	47.4	52.4	60.5	63.9	177.1	+177	329
Italie	64.2	48.7	47.4	52.5	59.1	61.3	64.7	73.9	173.7	+135	47
Royaume-Uni	37.2	40.4	43.5	50.9	54.3	57.2	59.6	60.8	132.5	+118	166
République tchèque	17.1	17.8	18.6	17.2	19.1	22.7	24.2	30.6	101.5	+232	155
Pologne	16.0	16.0	14.4	14.5	17.9	17.8	20.6	26.7	93.6	+250	124
Suède	24.4	26.1	29.4	33.0	37.4	39.1	44.0	53.8	85.5	+59	117
Luxembourg	24.3	19.7	20.5	21.8	21.7	26.6	32.7	36.5	52.9	+45	10
Portugal	13.3	11.4	10.7	12.8	15.4	18.1	22.6	29.0	50.5	+74	102
Danemark	11.0	11.0	10.8	10.9	13.4	15.7	15.6	20.3	46.3	+128	75
Norvège	30.5	16.2	18.8	21.3	25.0	23.8	22.9	26.6	38.2	+44	161
Finlande	22.2	22.5	19.9	6.6	18.6	21.0	22.3	19.6	35.5	+81	150
République slovaque	6.9	6.6	7.0	7.6	8.1	9.7	13.6	14.0	33.2	+137	107
Hongrie	9.9	9.9	8.9	9.0	9.7	11.3	12.8	17.1	20.8	+22	244
Grèce	7.8	6.8	4.8	4.7	5.7	6.4	8.1	11.2	17.4	+55	..
Slovénie	2.7	3.3	4.5	6.6	5.7	5.1	6.2	9.2	17.2	+88	54
Irlande	6.1	4.7	5.6	4.0	4.0	5.8	6.2	7.8	17.2	+120	228
Lituanie	2.2	3.5	2.3	1.9	2.4	2.0	2.3	3.0	10.1	+233	..
Lettonie	1.8	1.5	1.2	1.5	1.4	1.1	1.4	2.2	5.2	+135	254
Estonie	1.9	2.3	3.0	3.0	2.3	3.7	3.0	3.2	5.0	+58	229
Islande	0.6	0.4	0.4	0.3	0.6	1.4	1.7	1.0	2.1	+118	248

Note : Le pays d'accueil de 29 % des 4.6 millions de détachements en 2019 n'est pas connu ; il s'agit des travailleurs détachés, soit dans plusieurs États membres, soit depuis la Norvège et une partie de l'Autriche. Par ailleurs, le pays d'accueil n'était pas connu les années précédentes pour les travailleurs détachés depuis le Danemark, la Finlande, le Royaume-Uni et la Suisse, ce qui rend difficiles les comparaisons dans le temps. Les données concernant la Grèce font référence à l'année 2018.
Source : De Wispelaere, De Smedt, Pacolet – HIVA-KU Leuven (2020).

StatLink https://stat.link/4pfxy6

S'agissant des pays d'origine, tous types de détachements confondus, l'Allemagne est passée en tête en 2019 avec 1.8 million de détachements contre moins d'un demi-million l'année précédente. La hausse est surtout imputable au quadruplement du nombre de détachements relevant de l'article 12. Longtemps en tête des pays d'origine, la Pologne est désormais loin derrière l'Allemagne. Elle a enregistré près de 650 000 détachements en 2019, soit une hausse annuelle de 7 %. Viennent ensuite l'Espagne, l'Italie et l'Autriche dont sont originaires respectivement entre 200 000 et 250 000 détachements en 2019.

La Suisse et l'Autriche ont également connu une forte progression des enregistrements, quoiqu'à des niveaux bien moindres que l'Allemagne, avec respectivement : +152 % (72 000 détachements), +88 % (1 900 détachements), +79 % (198 000 détachements). Seules l'Irlande et la République slovaque ont connu une légère baisse du nombre de détachements en provenance de leurs marchés du travail en 2019.

Près de la moitié des pays de l'OCDE de l'UE/AELE ont connu un doublement du nombre de détachements relevant de l'article 12 effectués sur leur territoire en 2019 (Tableau 1.2). L'augmentation générale est de 79 % contre 5 % l'année précédente. L'Allemagne demeure le plus grand pays destinataire de cette catégorie de travailleurs détachés mais présente une plus faible progression que les autres pays. Les principaux corridors de détachements relevant de l'article 12 observés en 2019 se trouvaient entre l'Allemagne et l'Autriche (262 00 détachements), l'Allemagne et la France (214 000 détachements), et entre l'Allemagne et la Suisse (181 000 détachements).

Rupture dans la progression du nombre d'étudiants en mobilité internationale en 2020

Après avoir augmenté de près de 50 % en moyenne dans les pays de l'OCDE en une décennie, le nombre de nouveaux permis délivrés à des étudiants en mobilité internationale a reculé de façon remarquable en 2020. Le nombre de premiers permis a diminué de près de 70 % aux États-Unis et au Canada et de 51 % au Mexique (Tableau 1.3). Dans les pays européens pour lesquels des données sont disponibles, la baisse avoisinait plutôt les 40 % (en excluant les mouvements internes à l'UE), à l'exception de la France où le nombre d'entrées a baissé de 19 % et de la Suisse où le nombre d'entrées est stable. En Australie, la baisse s'est limitée à 29 %, la rentrée des étudiants ayant eu lieu en février, soit avant le début de l'épidémie. Le nombre d'étudiants en mobilité internationale présents dans les pays de l'OCDE, qui dépassait les 4 millions en 2019, devrait être en recul en 2020.

Les pays les plus attractifs pour les étudiants demeurent les États-Unis, qui comptaient en 2019 près d'un million d'étudiants en mobilité internationale dans leurs établissements du supérieur, ainsi que l'Australie et le Royaume-Uni, avec environ un demi-million chacun (Tableau 1.3). En 2020, par contre, les entrées de nouveaux étudiants étaient deux fois plus nombreuses au Royaume-Uni qu'aux États-Unis.

L'Allemagne, qui a connu une augmentation rapide des flux d'étudiants dans la dernière décennie, compte désormais un tiers de million d'étudiants en mobilité internationale, soit plus que le Canada – où les entrées ont pourtant augmenté également – et que la France. Le Japon est le septième pays d'accueil des étudiants internationaux.

En moyenne dans l'OCDE, les étudiants en mobilité internationale représentaient 6 % des élèves du supérieur en 2019. La concentration en étudiants en mobilité internationale augmente avec le cycle d'études dans tous les pays, à l'exception de l'Australie où les étudiants en mobilité internationale représentent 56 % des étudiants de master et 36 % des étudiants en doctorat (Tableau 1.3). Au Luxembourg, en Suisse et en Nouvelle-Zélande, la majorité des étudiants qui préparent un doctorat sont des étudiants en mobilité internationale contre 22 % en moyenne dans l'OCDE.

En 2019, 60 % des 3.7 millions de détenteurs d'un permis d'études dans les pays de l'OCDE étaient originaires d'Asie, en particulier de Chine (25 %), d'Inde (9 %) et du Viet Nam (3 %) (Graphique 1.6). Dans les pays européens de l'OCDE, la part des étudiants européens parmi les étudiants en mobilité internationale (45 %) dépasse celle des étudiants asiatiques (29 %). Les nationalités allemande (53 000 étudiants), chinoise (52 000 étudiants) et ukrainienne (40 000 étudiants) sont les plus représentées. La France est le seul pays de l'OCDE où plus de la moitié des étudiants en mobilité internationale provient du continent africain.

Parmi les 20 premiers pays d'origine des étudiants inscrits dans un pays de l'OCDE en 2019, les nationalités présentant la plus forte progression depuis 2013 sont la Syrie (effectifs multipliés par dix et 20e nationalité en 2019), le Népal (triplement, désormais la 6e nationalité), le Viet Nam (doublement, 3e nationalité), l'Inde (doublement, seconde nationalité) et l'Ukraine (doublement, 12e nationalité).

Tableau 1.3. Étudiants en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE, 2020

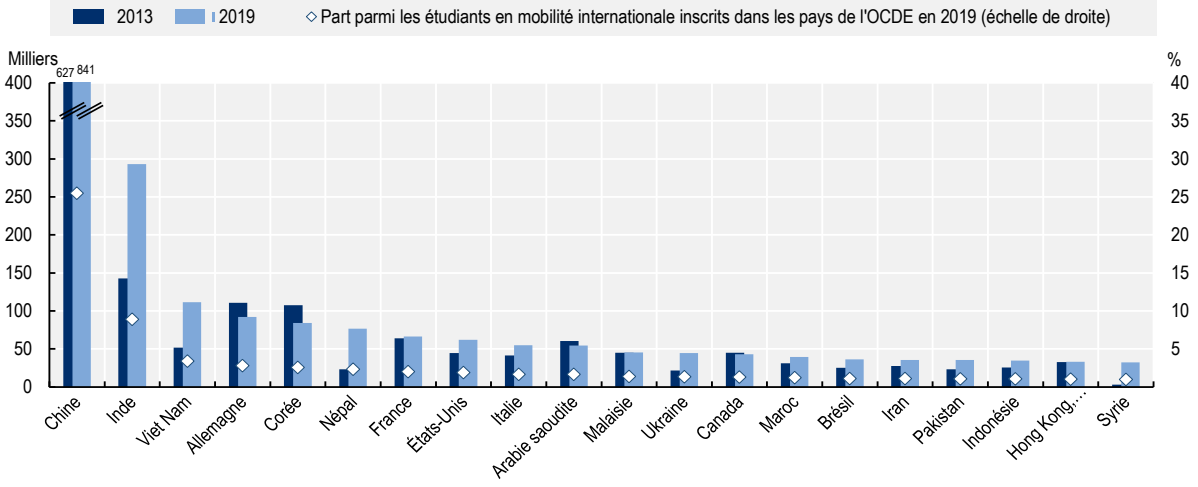
	Nouvellement inscrits		Effectifs					
	Nouveaux permis délivrés en 2020 (milliers)	Évolution 2020/19 (%)	2019 (milliers)	Proportion parmi tous les étudiants en 2019 (%)			Première région d'origine en 2019	Trois premiers pays d'origine en 2019
				Enseignement supérieur	*Niveau master*	*Niveau doctorat*		
Allemagne	..	..	333	10	*16*	*12*	Asie	Chine, Inde, Autriche
Australie	122.6	-29	509	28	*56*	*36*	Asie	Chine, Inde, Népal
Autriche	2.2	-39	75	18	*23*	*36*	Europe	Allemagne, Italie, Bosnie-Herzégovine
Belgique	..	..	52	10	*19*	*23*	Europe	France, Pays-Bas, Luxembourg
Canada	50.9	-70	279	16	*19*	*34*	Asie	Chine, Inde, France
Chili	..	..	10	1	*3*	*18*	ALC	Pérou, Colombie, Venezuela
Colombie	..	..	5	0	*1*	*3*	ALC	Venezuela, Équateur, Mexique
Corée	28.2	-20	99	3	*10*	*14*	Asie	Chine, Viet Nam, Ouzbékistan
Costa Rica	..	..	2	..	..	..	..	..
Danemark	5.0	-41	32	10	*20*	*37*	Europe	Allemagne, Norvège, Roumanie
Espagne	..	..	77	4	*11*	*18*	Am. lat., Car.	France, Équateur, Colombie
Estonie	..	..	5	11	*16*	*22*	Europe	Finlande, Russie, Ukraine
États-Unis	111.4	-69	977	5	*13*	*25*	Asie	Chine, Inde, Corée
Finlande	3.2	-39	24	8	*11*	*24*	Asie	Viet Nam, Russie, Chine
France	70.1	-19	246	9	*13*	*38*	Afrique	Maroc, Algérie, Chine
Grèce	..	..	28	3	*2*	*4*	Asie	Chypre, Albanie, Allemagne
Hongrie	..	..	35	13	*20*	*23*	Europe	Allemagne, Chine, Roumanie
Irlande	..	..	25	11	*23*	*33*	Asie	Inde, Chine, États-Unis
Islande	..	..	2	8	*11*	*38*	Europe	États-Unis, Philippines, Allemagne
Israël	..	..	11	3	*5*	*8*	Europe	États-Unis, Russie, France
Italie	..	..	55	3	*4*	*16*	Asie	Chine, Inde, Iran
Japon	49.7	-59	203	5	*10*	*20*	Asie	Chine, Viet Nam, Népal
Lettonie	..	..	8	6	*12*	*10*	Asie	Inde, Ouzbékistan, Allemagne
Lituanie	..	..	7	10	*23*	*11*	Europe	Inde, Bélarus, Ukraine
Luxembourg	0.2	..	3	44	*82*	*93*	Europe	France, Allemagne, Belgique
Mexique	2.8	-51	33	1	*2*	*8*	Amérique du N.	..
Norvège	2.0	-48	12	4	*7*	*22*	Europe	Chine, Suède, Népal
Nouvelle-Zélande	6.0	-75	53	21	*36*	*50*	Asie	Chine, Inde, États-Unis
Pays-Bas	11.8	-42	108	..	*19*	..	Europe	Allemagne, Italie, Chine
Pologne	..	..	55	4	*5*	*3*	Europe	Ukraine, Bélarus, Inde
Portugal	..	..	36	10	*12*	*31*	Am. lat., Car.	Brésil, Cabo Verde, Angola
République slovaque	..	..	13	9	*11*	*10*	Europe	Rép. tchèque, Ukraine, Serbie

	Nouvellement inscrits		Effectifs					
	Nouveaux permis délivrés en 2020 (milliers)	Évolution 2020/19 (%)	2019 (milliers)	Proportion parmi tous les étudiants en 2019 (%)			Première région d'origine en 2019	Trois premiers pays d'origine en 2019
				Enseignement supérieur	*Niveau master*	*Niveau doctorat*		
République tchèque	..	..	46	14	*17*	*20*	Europe	Rép. slovaque, Russie, Ukraine
Royaume-Uni	224.4	-40	489	19	*36*	*41*	Asie	Chine, Inde, États-Unis
Slovenie		..	5	7	*8*	*19*	Europe	..
Suède		..	31	7	*12*	*35*	Europe	Chine, Inde, Finlande
Suisse	11.4	0	56	18	*29*	*56*	Europe	Allemagne, France, Italie
Turquie		..	155	2	*6*	*6*	Asie	Syrie, Azerbaïdjan, Turkménistan
Total OCDE Europe	**..**	**..**	**1 159**	**7**	***12***	***19***	**Europe**	**Chine, Allemagne, Ukraine**
Total OCDE	**..**	**..**	**4 050**	**6**	***14***	***22***	**Asie**	**Chine, Inde, Viet Nam**

Note : Étudiants nouvellement inscrits : Ces données font référence aux étudiants du supérieur en mobilité internationale, y compris ceux inscrits à des cours de langue. Elles ne comprennent pas les étudiants bénéficiant de la libre circulation (au sein de l'UE et entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande). Effectifs d'étudiants en mobilité internationale : Les données pour la Colombie, la République tchèque, la Hongrie, Israël, l'Italie, la Corée, la République slovaque et la Turquie font référence aux étudiants étrangers et non aux étudiants en mobilité internationale. Les données ne comprennent pas les étudiants Erasmus dans les pays européens.
Source : Nouvellement inscrits : *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr ; Effectifs d'étudiants en mobilité internationale : OCDE, *base de données de Regards sur l'éducation*, https://doi.org/10.1787/edu-data-fr.

StatLink https://stat.link/gtew24

Graphique 1.6. Vingt principales nationalités des étudiants en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE, 2013 et 2019



Note : Les statistiques portent sur les effectifs d'étudiants en mobilité internationale et ne comprennent pas les étudiants du programme Erasmus dans les pays européens.
Source : OCDE, *base de données de Regards sur l'éducation*, https://doi.org/10.1787/edu-data-fr.

StatLink https://stat.link/yx6a0l

Les demandes d'asile ont enregistré une forte baisse avec la crise du COVID-19

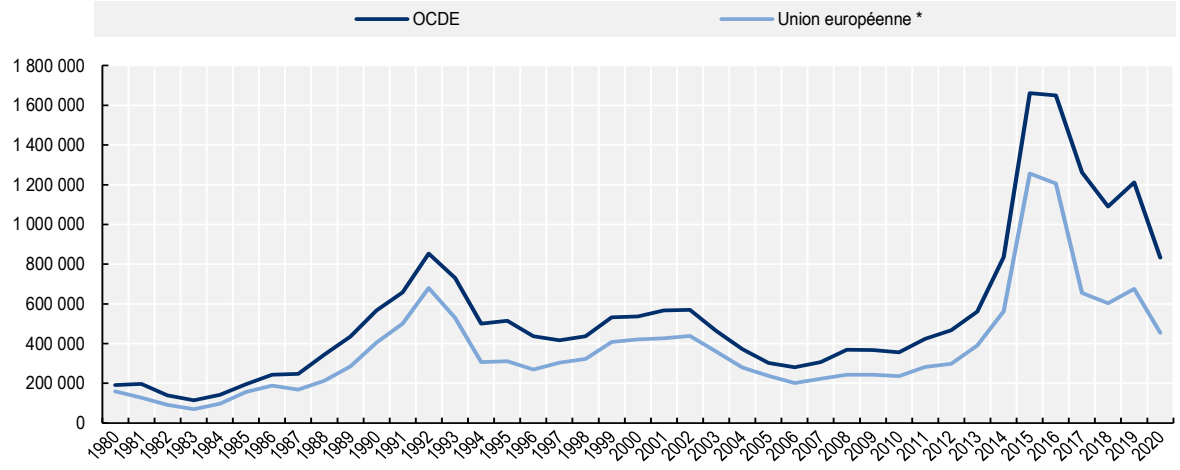
La crise du COVID a dans un premier temps entraîné une forte baisse du nombre de demandes d'asile. En effet, le nombre de nouvelles demandes dans les pays de l'OCDE a diminué de 31 % en 2020 pour s'établir à 830 000 (Graphique 1.7). Il s'agit de la diminution la plus marquée depuis la fin de la crise des Balkans au début des années 1990. Toutefois, le nombre total de demandes est resté supérieur à toutes les années antérieures à 2014, à l'exception de 1992. Les données préliminaires pour les premiers mois de 2021 dans les pays de l'UE indiquent que le niveau reste inférieur aux années qui ont précédé la pandémie (Encadré 1.1).

Le tableau général en termes de composition des effectifs de demandeurs d'asile par pays d'origine est resté globalement inchangé malgré la crise du COVID (Tableau 1.4), ce qui porte à croire que cette crise a altéré les déplacements indépendamment de leur provenance. En réalité, la composition a davantage évolué entre 2018 et 2019 qu'entre 2019 et 2020. En 2020, le Venezuela et l'Afghanistan ont en effet continué d'occuper les premiers rangs en termes de pays d'origine des demandeurs d'asile, comme en 2019, et les demandes ont diminué pour tous les pays d'origine.

Trois pays ont cependant enregistré une baisse plus modérée en 2020. La Syrie (-13 %) occupe désormais la troisième place du classement (auparavant la quatrième), la Colombie (-12 %) est montée du neuvième au sixième rang, et Cuba (-11 %) fait désormais partie des 10 premiers pays d'origine. Il est intéressant de noter que le nombre de demandes émanant de ressortissants colombiens en Espagne est resté stable en 2020 et que les demandes de ressortissants cubains aux États-Unis ont augmenté en 2020 par rapport à 2019.

Parmi les 10 principaux pays d'origine en 2019, le Nicaragua et l'Iran ont également connu de fortes baisses (respectivement -61 % et -53 %). En dehors de ce classement, Haïti a été le principal pays à enregistrer une hausse des demandes dans les pays de l'OCDE.

Graphique 1.7. Nouvelles demandes d'asile depuis 1980 dans l'OCDE et l'Union européenne



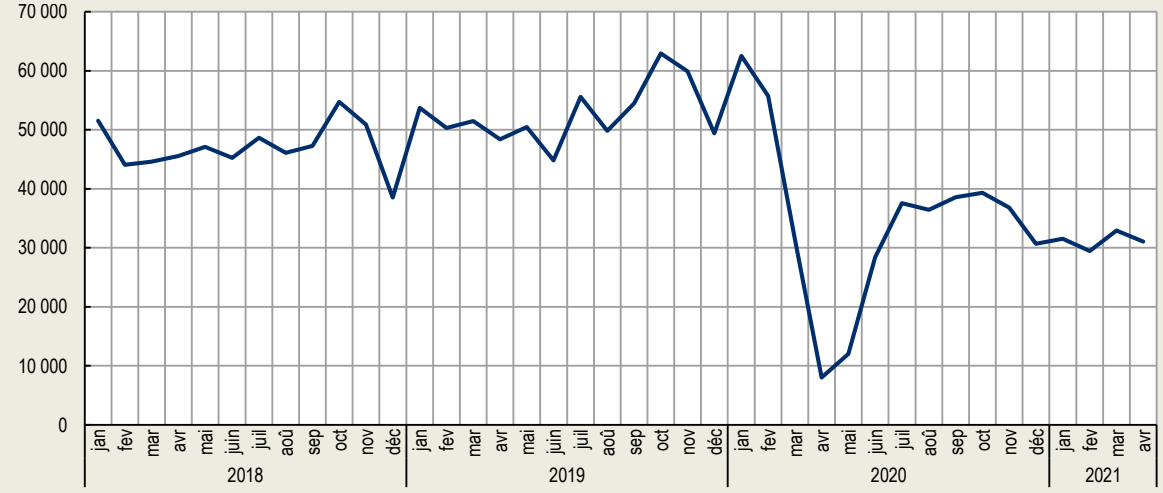
Note : (*)Inclus le Royaume-Uni.
Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE basés sur les données du HCR et d'Eurostat.

StatLink https://stat.link/n4wmox

Encadré 1.1. Impact de la crise du COVID sur les demandes d'asile dans l'UE

Tout au long des années 2018 et 2019, le nombre de primo-demandeurs d'asile dans les pays de l'UE27 est monté progressivement de 45 000 par mois à 55 000 par mois. En 2020, ce chiffre a chuté, passant de plus de 60 000 demandes au mois de janvier à seulement 8 000 au mois d'avril, déposées pour la plupart en Allemagne (5 600) et en Suède (850). Ce niveau est resté extrêmement faible en mai, avant de rebondir en juin (28 400 demandes) et en juillet (37 600), une fois levées la plupart des mesures strictes de confinement. Cependant, le nombre de nouveaux demandeurs d'asile est depuis resté sensiblement inférieur au niveau d'avant la crise du COVID. Fin avril 2021, les chiffres mensuels n'avaient toujours pas dépassé la barre des 40 000 demandes dans l'UE.

Graphique 1.8. Demandes d'asile mensuelles dans l'Union européenne, 2018-21



Source : Eurostat.

StatLink https://stat.link/ein18t

Tableau 1.4. Les 10 premiers pays d'origine des demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE, 2018-20

	2018		2019		2020
Afghanistan	95 689	Venezuela	93 305	Venezuela	70 928
Syrie	82 681	Afghanistan	90 146	Afghanistan	66 031
Venezuela	65 201	Honduras	77 773	Syrie	62 509
Iraq	59 449	Syrie	71 611	Honduras	52 497
El Salvador	45 874	Guatemala	56 069	Guatemala	40 072
Honduras	41 336	El Salvador	53 566	Colombie	36 120
Nigéria	37 093	Iraq	46 980	El Salvador	32 986
Guatemala	34 835	Nicaragua	46 368	Iraq	24 952
Iran	33 508	Colombie	40 899	Cuba	19 677
Pakistan	30 559	Iran	30 587	Pakistan	18 467

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE basés sur les données du HCR et d'Eurostat.

StatLink https://stat.link/r4ep6j

Depuis 2017, les États-Unis sont le pays de l'OCDE qui reçoit le plus grand nombre de demandeurs d'asile. En 2020, plus de 250 000 demandes ont été soumises aux autorités américaines, en baisse de seulement 17 % par rapport aux 300 000 demandes déposées en 2019 (Tableau d'annexe 1.A.4). Plus des trois quarts de ces demandes émanaient de ressortissants de pays d'Amérique latine et des Caraïbes, notamment le Guatemala (36 000), le Honduras (31 000), le Venezuela et El Salvador (23 000 chacun).

Avec 103 000 demandes d'asile, l'Allemagne était le seul autre pays de l'OCDE à recevoir plus de 100 000 demandes en 2020. Les demandes d'asile émanant de ressortissants syriens en Allemagne n'ont enregistré qu'un modeste recul (-7 %) et celles provenant de ressortissants afghans ont même augmenté de 4 %. Pour la première fois depuis que des données sont disponibles, l'Espagne figure parmi les trois premiers pays de destination de l'OCDE, avec plus de 86 000 demandes d'asile. Près de neuf demandeurs d'asile sur dix en Espagne sont originaires d'Amérique latine et des Caraïbes, principalement du Venezuela et de Colombie. En termes de nombre de demandes d'asile, la France suit l'Espagne de près avec 82 000 demandes. En France, si les demandes émanant de ressortissants albanais et géorgiens n'ont représenté qu'un quart de celles enregistrées en 2019, le nombre de demandeurs d'asile originaires d'Afghanistan est resté stable (+2 %). Les autres pays de l'OCDE ayant enregistré plus de 20 000 demandes d'asile en 2020 sont le Mexique (41 200), la Grèce (37 900), le Royaume-Uni (36 000), la Turquie (31 300), l'Italie (21 200) et le Costa Rica (21 100). Parmi les principaux pays d'accueil des demandeurs d'asile en 2019, le Japon (-62 %) et la Corée (-57 %) ont enregistré les plus fortes baisses.

Après un pic à 38 % en 2019, les femmes comptent pour 36 % des demandeurs d'asile dans l'UE. Cette proportion reste relativement importante car, dans l'ensemble, depuis 2008, seul un tiers des demandeurs d'asile dans l'UE étaient des femmes. Ailleurs, leur part est généralement plus élevée, celles-ci représentant 46 % des demandeurs d'asile en Turquie et 41 % au Mexique.

Seuls quatre pays de l'OCDE ont accueilli davantage de demandeurs d'asile en 2020 qu'en 2019. Le premier est l'Autriche (+20 %), où le nombre de demandeurs d'asile de nationalité syrienne a presque doublé. La Colombie a également enregistré une hausse (+12%), imputable à un plus grand nombre de demandes émanant de ressortissants vénézuéliens. Des hausses ont également été observées au Chili et en République slovaque, à des niveaux très bas toutefois en valeur absolue.

Les pays nordiques ont longtemps été les plus grands pays d'accueil pour les demandeurs d'asile. Toutefois, en 2020, ils ont reçu beaucoup moins de nouvelles demandes d'asile que les années précédentes. En effet, l'année 2020 marque le niveau le plus bas depuis une quinzaine d'années pour la Suède, le Danemark, la Finlande et la Norvège. La Suède accueille toujours néanmoins un nombre important de demandeurs d'asile en 2020, tant en valeur absolue qu'en valeur relative (1 350 par million d'habitants). Les ratios observées au Danemark (260), en Finlande et en Norvège (250 pour les deux) sont désormais bien inférieurs à la moyenne de l'OCDE.

Par rapport à leur population totale, les pays de l'OCDE ont en effet reçu au total 623 demandeurs d'asile par million d'habitants en 2020 (Tableau d'annexe 1.A.4). Avec plus de 4 000 nouvelles demandes par million d'habitants, le Costa Rica affiche - comme en 2019 - le ratio le plus élevé en 2020. La Grèce suit de près avec 3 630 nouvelles demandes d'asile par million d'habitants, devant le Luxembourg (2 080), l'Espagne (1 850), la Slovénie (1 670) et l'Autriche (1 440). Parmi les principaux pays de destination, certains ont continué d'afficher des ratios relativement élevés, comme la France (1 250), l'Allemagne (1 220) et les États-Unis (750), tandis que le Royaume-Uni (530), le Canada (500) et l'Italie (350) se situent en dessous de la moyenne de l'OCDE. Dix pays de l'OCDE ont accueilli moins de 100 demandeurs d'asile par million d'habitants. Hormis la Slovénie, tous les pays d'Europe centrale et orientale font partie de cette catégorie, ainsi que la Nouvelle-Zélande, le Portugal, le Chili et le Japon.

Le nombre de personnes s'étant vu octroyer une protection internationale a également beaucoup diminué en 2020 (Tableau 1.5). Ce recul a toutefois été beaucoup plus modeste que pour les demandes d'asile (18 % par rapport à 2019). La baisse a été plus marquée en dehors de l'Europe, notamment en Australie, au Canada et aux États-Unis. Ces deux derniers pays sont à l'origine de plus de la moitié de la baisse

totale dans la zone OCDE. Dans le même temps, certains pays ont connu une hausse importante du nombre des octrois de protection internationale, en particulier l'Espagne, la Grèce et le Mexique. Ces trois pays ont en effet accepté en 2020 le plus grand nombre jamais enregistré de demandes de protection internationale.

Tableau 1.5. Décisions favorables aux demandes de protection internationale ou de réinstallation, 2011-20

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2020/19 (%)
Allemagne	13 190	22 470	26 360	47 835	148 730	446 455	328 400	142 760	121 120	99 720	-18
Australie	13 976	13 759	20 019	13 768	13 756	17 555	21 968	16 250	18 762	13 171	-30
Autriche	5 870	6 000	6 345	10 425	18 510	31 950	29 510	20 700	13 730	12 985	-5
Belgique	5 575	5 880	6 810	8 560	11 175	15 850	14 205	11 130	7 180	6 205	-14
Canada	27 880	23 098	24 139	24 068	32 111	58 914	41 477	45 493	48 533	25 485	-47
Corée	38	60	36	633	234	320	409	632	..	..	
Danemark	2 210	2 590	3 935	6 140	10 730	7 715	2 755	1 650	1 785	600	-66
Espagne	1 010	645	555	1 725	1 030	7 250	5 610	3 795	38 525	51 190	+33
Estonie	10	10	10	20	80	140	115	50	50	30	-40
États-Unis	168 460	150 614	119 630	134 242	151 995	157 425	146 003	185 909	107 057	63 888	-40
Finlande	1 925	2 600	2 550	2 585	2 815	8 320	5 475	4 565	3 770	2 705	-28
France	10 870	14 425	16 245	21 090	26 635	35 770	43 190	47 005	47 720	30 725	-36
Grèce	590	625	1 410	3 850	5 875	8 545	12 015	15 805	18 595	35 775	+92
Hongrie	205	460	420	560	470	435	1 290	365	60	130	+117
Irlande	195	195	290	590	730	1 145	1 115	1 615	2 335	1 725	-26
Islande	10	20	15	45	100	170	220	245	455	580	+27
Italie	7 480	22 820	14 465	20 625	29 730	41 220	36 645	49 065	32 365	21 625	-33
Japon	287	130	175	144	125	143	94	104	101		
Lettonie	30	30	35	25	30	155	310	30	55	25	-55
Lituanie	25	60	60	75	90	220	350	160	90	85	-6
Luxembourg	85	45	140	160	255	820	1 310	1 015	705	765	+9
Mexique	262	389	198	348	615	1 760	3 335	5 756	7 903	18 122	+129
Norvège	5 995	7 355	7 730	7 155	9 525	16 485	8 085	4 220	4 800	2 840	-41
Nouvelle-Zélande	2 741	3 032	3 385	3 551	3 784	4 021	4 149	4 191	3 615	2 316	-36
Pays-Bas	8 925	6 820	7 355	14 040	17 495	22 520	11 355	6 020	7 720	10 125	+31
Pologne	575	590	735	740	695	380	560	435	275	365	+33
Portugal	95	115	135	125	235	330	670	660	545	95	-83
République slovaque	120	200	75	175	80	215	60	50	40	45	+13
République tchèque	705	225	365	410	480	445	145	165	155	115	-26
Slovénie	20	35	35	45	50	175	150	135	100	90	-10
Suède	12 250	16 975	28 220	35 080	36 470	71 940	34 770	24 635	16 840	10 815	-36
Suisse	6 800	4 580	6 605	15 575	14 745	13 955	15 455	16 630	12 055	11 120	-8
Royaume-Uni	14 950	15 810	14 470	14 970	20 515	22 260	21 865	24 960	31 525	..	
Total	**298 084**	**306 662**	**298 271**	**373 632**	**539 021**	**972 280**	**770 697**	**610 504**	**516 940**	**423 462**	**-18**
Tous les pays européens	**84 440**	**115 580**	**130 689**	**196 878**	**336 401**	**732 142**	**553 262**	**352 169**	**330 969**	**300 480**	**-9**

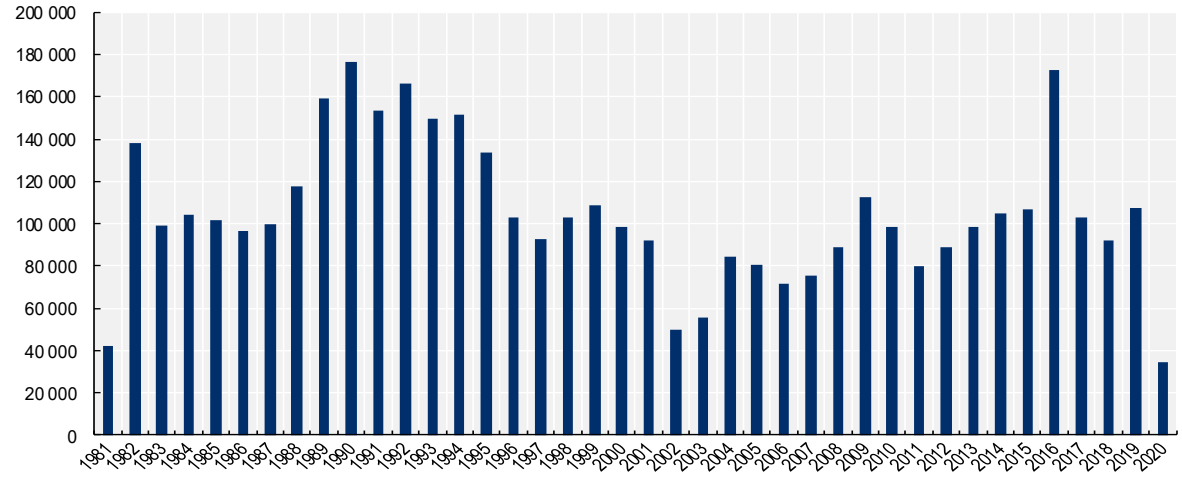
Source : Eurostat ; *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://stat.link/gehpwn

Entre 2010 et 2019, les programmes de réinstallation ont permis de transférer dans les pays de l'OCDE plus d'un million de personnes ayant besoin d'une protection internationale. Les effets de la crise du COVID sur ces programmes ont été très marqués. Le Graphique 1.9 montre qu'en 2020, seuls 34 400 réfugiés ont été réinstallés, soit deux tiers de moins qu'en 2019 et le nombre le plus faible jamais enregistré.

Les États-Unis, de loin le principal pays de réinstallation, n'ont procédé qu'à 9 600 réinstallations, soit une baisse de près des deux tiers par rapport à 2019. Le Canada se place en 2020 deuxième derrière les États-Unis, avec 9 200 réinstallations (-69 %). Malgré une forte baisse (-80 %), l'Australie est restée au troisième rang avec 3 700 arrivées, soit un peu plus que la Suède (3 200 réfugiés réinstallés, -39 %). Parmi les pays ayant accueilli plus de 1 000 réfugiés réinstallés en 2019, la Suède et la Norvège ont été les seules à parvenir à réaliser au moins la moitié des réinstallations effectuées en 2019. Les baisses les plus marquées en termes relatifs ont été enregistrées au Royaume-Uni (-85 %), en Australie (-80 %), ainsi qu'aux Pays-Bas et en France (-78 % pour les deux).

Graphique 1.9. Réfugiés admis dans les pays de l'OCDE au titre de programmes de réinstallation, 1981-2020



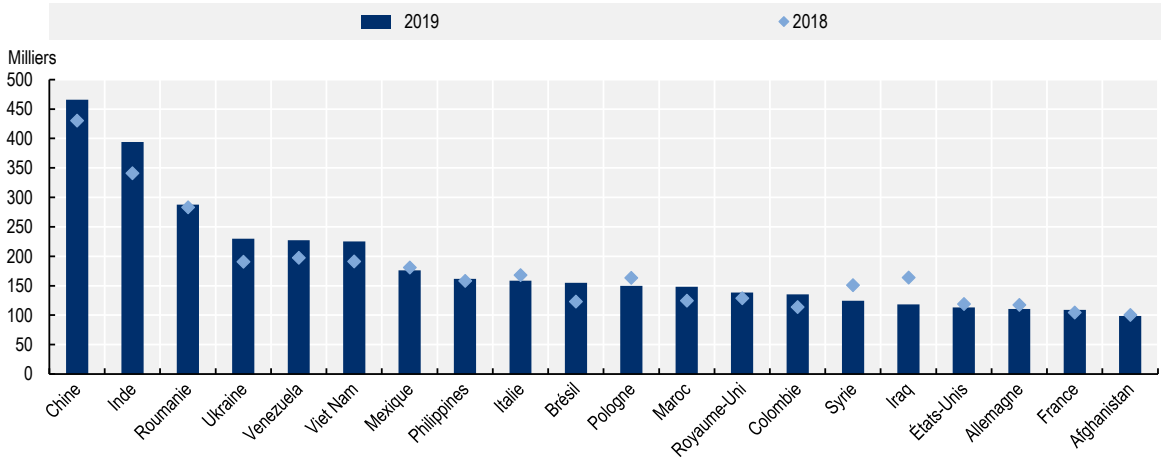
Note : Certaines données présentées peuvent différer des statistiques publiées précédemment en raison de changements rétroactifs ou de l'intégration de données auparavant indisponibles. Pour plus d'information sur les programmes de réinstallation du HCR, consulter le site http://www.unhcr.org/resettlement.html.
Source : HCR.

StatLink https://stat.link/kmzdx0

Les entrées de Chinois et d'Indiens restent les deux premières nationalités d'origine des nouveaux immigrés dans les pays de l'OCDE

Les données pour 2020 ne sont malheureusement pas encore disponibles, mais les tendances antérieures à la pandémie montrent une évolution notable de la composition de l'immigration dans les pays de l'OCDE par nationalité. En 2019, la Chine a renforcé sa position en tant que première nationalité d'origine des nouveaux immigrés (Graphique 1.10). Cette année-là, 465 000 immigrés chinois (+35 000 par rapport à 2018) sont entrés dans les pays de l'OCDE, ce qui représente près de 7 % des entrées totales. Cette augmentation est due à la forte hausse du nombre d'immigrés chinois accueillis par le Japon et le Royaume-Uni juste avant la pandémie de COVID-19. Dans les autres principaux pays de destination, le nombre de nouvelles entrées est resté stable, notamment en Australie et au Canada, voire a légèrement diminué, comme aux États-Unis.

Graphique 1.10. 20 premiers pays d'origine des nouveaux immigrés dans les pays de l'OCDE, 2018-19



Source: *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://stat.link/kzswf1

L'immigration de ressortissants indiens dans les pays de l'OCDE a continué d'augmenter en 2019 (+53 000 admissions), pour représenter près de 400 000 personnes. Le nombre de nouveaux immigrés indiens a notamment beaucoup augmenté au Royaume-Uni (+30 000), au Canada (+15 000) et, dans une moindre mesure, en Allemagne (+5 000).

Les Roumains sont restés en 2019 à la troisième place du classement, avec des flux généralement stables en direction des principaux pays de destination de l'OCDE, à savoir: l'Allemagne (110 000 nouveaux immigrés) et l'Italie (39 000). Des changements ont été observés dans des pays de destination plus petits comme la Suisse (+86 %, soit 4 500 nouveaux immigrés) et les Pays-Bas (+26 %, soit 12 000 nouveaux immigrés). Dans l'ensemble, les 290 000 immigrés roumains ont représenté 4 % de l'immigration totale dans les pays de l'OCDE en 2019.

Les Ukrainiens se sont hissés à la 4e place, 230 000 ressortissants ayant immigré dans les pays de l'OCDE en 2019 (+21 % par rapport à 2018), la plupart en Pologne (110 000), en République tchèque (22 000) et en Hongrie (21 000). Les ressortissants du Venezuela et du Viet Nam suivent de près les Ukrainiens avec respectivement 227 000 et 225 000 départs vers les pays de l'OCDE, ce qui correspond à une progression à deux chiffres des flux d'émigration vers la zone OCDE.

L'immigration légale de ressortissants mexicains aux États-Unis, qui représente près de 90 % de l'immigration mexicaine totale dans la zone OCDE, a diminué pour la troisième année consécutive pour s'établir à 156 000 admissions. L'immigration de ressortissants des Philippines dans les pays de l'OCDE n'a que légèrement augmenté (+2 %), mais les Philippins ont gagné trois rangs dans le classement des principales nationalités d'origine en raison de la baisse de l'émigration italienne (-5 %), polonaise (-8 %) et iraquienne (-28 %).

Entre autres évolutions notables en 2019, on peut noter la progression continue des arrivées de ressortissants brésiliens, marocains et colombiens, et la baisse constante des flux d'entrée de ressortissants syriens.

La plupart des pays affichant un taux élevé d'expatriation de leurs ressortissants vers les pays de l'OCDE se situent en Europe du Sud-Est (Tableau d'annexe 1.A.5). L'Albanie (18 départs pour 1 000 habitants), la Roumanie (15), la Bulgarie (13), la Bosnie-Herzégovine (12), la Croatie (11) et la Macédoine du Nord

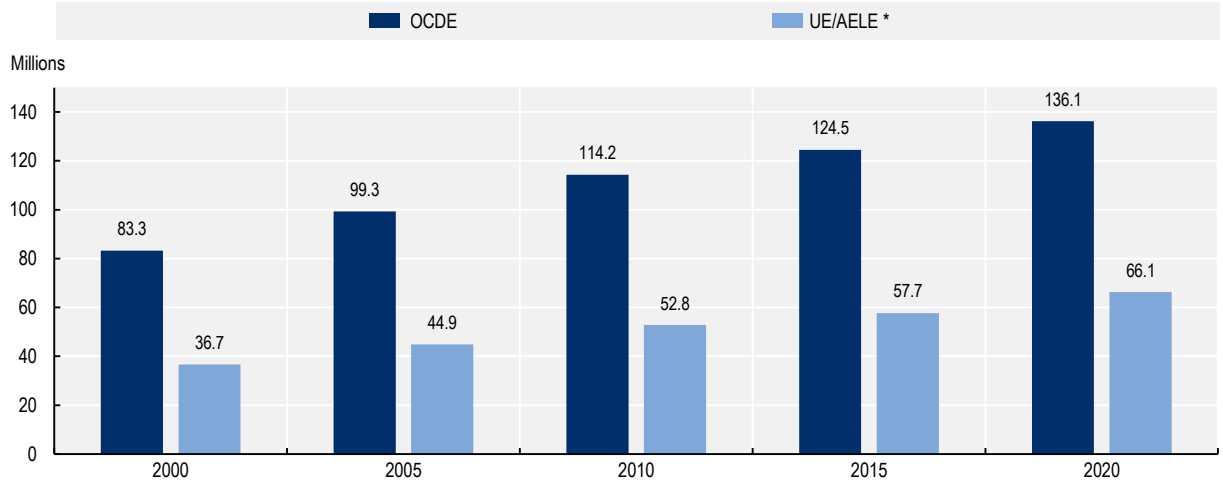
(11), ont tous enregistré des ratios supérieurs à 10. Parmi les pays de plus de 20 millions d'habitants, les taux les plus élevés sont observés pour le Venezuela (8), l'Ukraine (5) et le Maroc (4).

Taille et composition de la population née à l'étranger dans les pays de l'OCDE

La part des personnes nées à l'étranger a continué de croître pratiquement partout

La population totale née à l'étranger qui vit dans les pays de l'OCDE a augmenté pour s'établir à 136 millions de personnes en 2020 (Graphique 1.11). En moyenne, cela représente une augmentation de 2.5 % par an depuis 2000. Sur ces 136 millions de personnes nées à l'étranger, un tiers vit aux États-Unis et près de la moitié réside dans un pays européen de l'OCDE. Le taux de croissance a fluctué au cours des deux dernières décennies. Entre 2000 et 2005, la population née à l'étranger a augmenté d'environ 4 % par an, avant de ralentir au rythme de 3 % par an entre 2005 et 2010 et d'environ 2 % par an entre 2010 et 2015 au lendemain de la crise financière mondiale. Le taux de croissance a toutefois rebondi dans les pays européens de l'OCDE en raison de l'afflux de migrants dans la région en 2014-15. Depuis 2015, la population née à l'étranger dans cette région augmente de 3 % par an. Cela correspond à une hausse de la population née à l'étranger d'environ 15 % en 2020 par rapport à 2015.

Graphique 1.11. Population née à l'étranger dans la zone OCDE et en Europe, 2000-20



Note : Données 2020 estimées pour le Canada, le Chili, la Colombie, la Corée, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, le Royaume-Uni et la Turquie. Les données des États-Unis comprennent une part indéterminée de migrants en situation irrégulière. (*) Inclus le Royaume-Uni.
Source : *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr ; Eurostat ; DAES des Nations Unies.

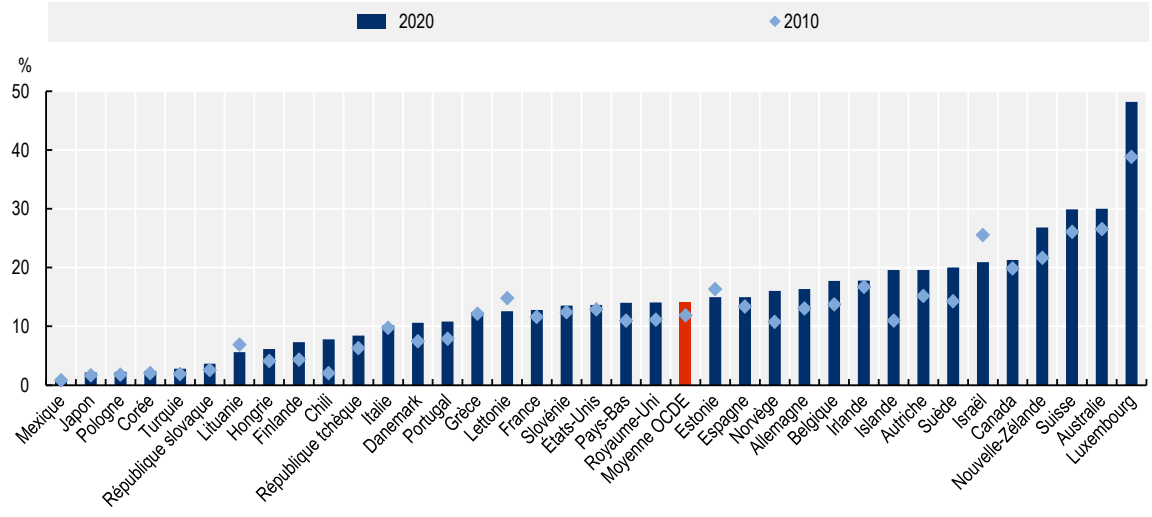
StatLink https://stat.link/wpemgk

Ces dix dernières années, la population née à l'étranger a augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE. Elle représente en moyenne 14 % de la population de la zone OCDE en 2020, par rapport à 11.9 % en 2010. À l'exception des États baltes et d'Israël, tous les pays ont contribué à cette croissance, et cinq pays ont vu la part de leur population née à l'étranger croître de plus de 5 points de pourcentage au cours de la période. C'est au Luxembourg (9 points de pourcentage de plus), en Islande (8 points de plus) et en Suède (6 points de plus) que la croissance a été la plus forte. Pour l'Islande, cela signifie que la population née à l'étranger a pratiquement doublé entre 2010 et 2020.

Les pays qui comptent depuis toujours une faible part de personnes nées à l'étranger ont également vu progresser cette catégorie de la population. En effet, l'accroissement des effectifs de personnes nées à l'étranger est en général beaucoup plus marqué dans ces pays. Par exemple, le Chili a vu sa population née à l'étranger être multipliée par quatre entre 2010 et 2019 (passant de 2 % à 8 % de la population). En Hongrie, cette part a augmenté de 50 % entre 2010 et 2020 (passant de 4 % à 6 % de la population). Des hausses analogues en termes relatifs ont également été observées dans d'autres pays d'Europe centrale et orientale.

Comme les années précédentes, la proportion de personnes nées à l'étranger est la plus élevée au Luxembourg (48 % de la population totale), suivi de l'Australie et de la Suisse (30 % dans les deux pays), et de la Nouvelle-Zélande (27 %).

Graphique 1.12. Personnes nées à l'étranger en pourcentage de la population totale dans les pays de l'OCDE, 2010 et 2020



Note : Les données sont celles de 2010, ou de l'année la plus proche, et celles de 2020, ou de l'année la plus proche. La moyenne OCDE est une moyenne simple des pays présentés. Japon et Corée : les données correspondent à la population étrangère et non à la population née à l'étranger.

Source : *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr ; Eurostat ; DAES des Nations Unies.

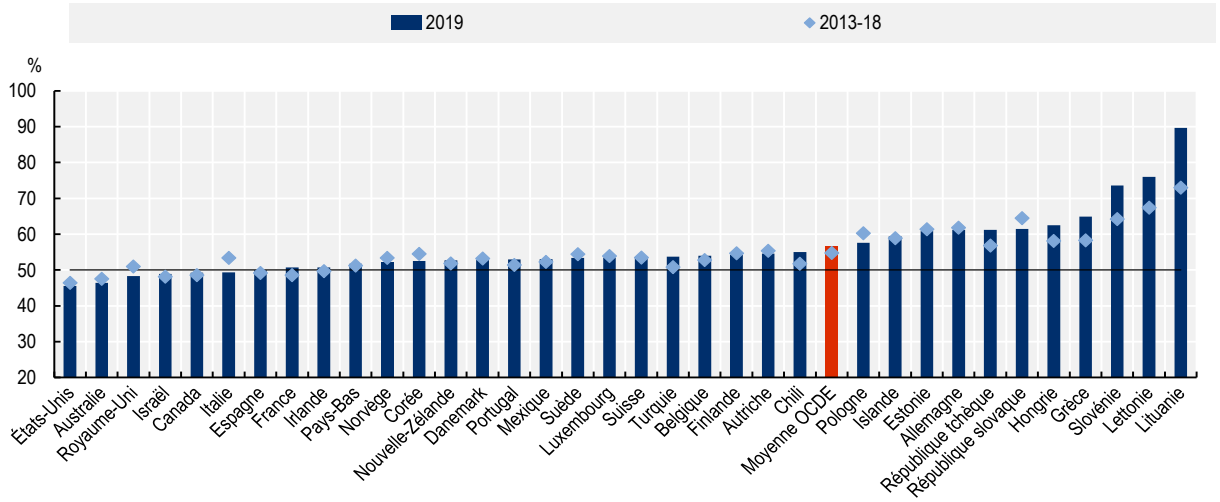
StatLink https://stat.link/2wxj69

La composition par sexe des flux d'immigration varie selon les pays de l'OCDE, même si les hommes restent majoritaires

Les hommes ont toujours été plus nombreux que les femmes à immigrer, et cela reste le cas même si la situation varie selon les pays de l'OCDE. En 2019, les hommes représentaient en moyenne plus de 56 % des nouveaux immigrés dans la zone OCDE (voir Graphique 1.13). Cette part est identique à celle de l'année précédente, mais légèrement supérieure à celle observée sur la période 2013-18 (+1.5 point de pourcentage). En particulier, les pays d'Europe centrale et orientale, qui comptaient déjà une part disproportionnée d'immigrés de sexe masculin, ont vu leur proportion augmenter encore. Dans le même temps, en 2019, la part des femmes immigrées a été plus élevée que jamais auparavant en Australie et aux États-Unis (54 % pour les deux). La proportion de femmes est également plus élevée que par le passé au Royaume-Uni (52 %).

Les variations de la part des femmes dans les flux d'immigration au fil du temps et selon les pays peuvent s'expliquer en partie par les différentes catégories d'entrée qui caractérisent ces flux. L'immigration aux États-Unis, par exemple, repose en grande partie sur des motifs familiaux – une catégorie au sein de laquelle les femmes sont surreprésentées. Environ 60 % des personnes admises dans l'OCDE au titre des migrations familiales sont des femmes.

Graphique 1.13. Part des hommes dans le nombre total d'entrées de migrants dans les pays de l'OCDE, 2013-19



Note : La moyenne OCDE est la moyenne des pays figurant sur le graphique. Pour le Chili, 2016 au lieu de 2019, pour la France, 2017 au lieu de 2019.
Source : *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://stat.link/ne0xag

Pendant de nombreuses années, les hommes ont représenté la grande majorité des nouveaux immigrés en Italie. Cependant, leur part diminue progressivement depuis 2017. En 2019, un immigré sur deux était une femme. La proportion de femmes a également augmenté en Pologne et en République slovaque ; ces pays ont en effet enregistré une hausse de 3 points de pourcentage par rapport à la moyenne de 2013-18. Malgré l'augmentation observée en Pologne, la part des femmes reste faible (42 %), ce qui s'explique par la prédominance de l'immigration de travail dans des secteurs où les hommes sont largement surreprésentés.

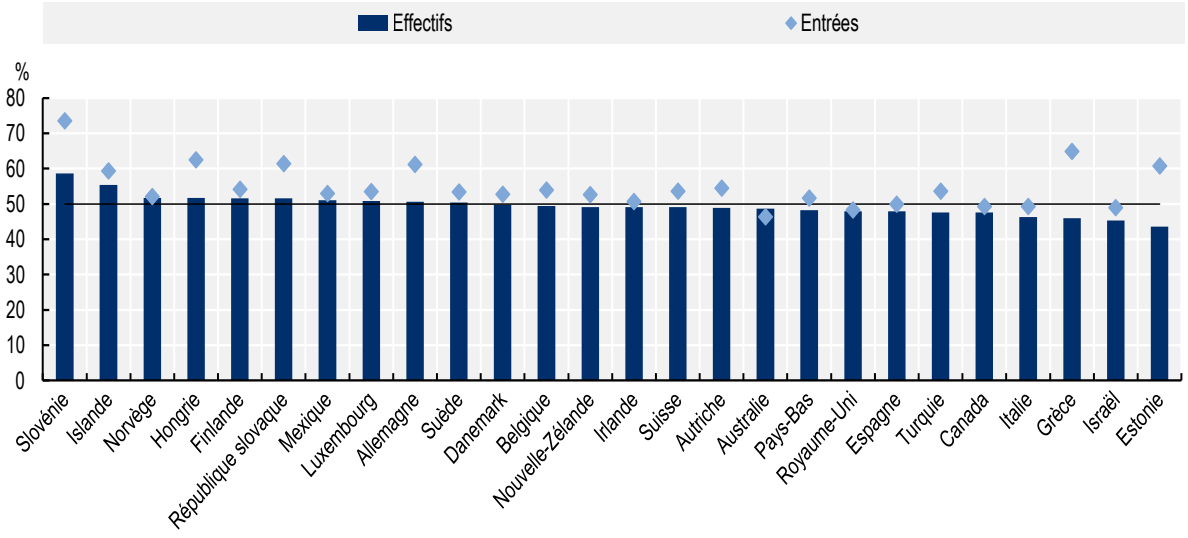
En 2019, c'est en Lituanie que les hommes étaient les plus nombreux parmi les nouveaux immigrés, leur part atteignant 90 %. Dans de nombreux autres pays d'Europe centrale et orientale, la proportion d'hommes parmi les nouveaux immigrés est supérieure à 60 %. C'est le cas en Slovénie et en Lettonie, où la part des hommes est particulièrement élevée (respectivement 74 % et 76 %), ainsi qu'en Hongrie, en République tchèque, en Estonie et en Allemagne. En dehors de l'Allemagne, aucun de ces pays n'est un pays d'immigration de longue date. La forte proportion d'hommes parmi les nouveaux immigrés en Allemagne est liée au fait que les statistiques sur les flux d'immigration dans ce pays incluent un grand nombre de déplacements de courte durée, dans lesquels les hommes sont surreprésentés.

Globalement, seuls six pays de l'OCDE ont accueilli davantage de femmes immigrées que d'hommes : les États-Unis, l'Australie, le Royaume-Uni, Israël, l'Italie et le Canada. En dehors de l'Italie, l'équilibre entre sexes est relativement stable dans ces pays depuis de nombreuses années, ce qui s'explique là encore

par l'importance des migrations familiales dans ces pays (à la fois famille accompagnante et regroupement familial).

Les personnes admises pour des raisons familiales ont aussi tendance à rester plus longtemps dans le pays, ce qui explique aussi en partie, en plus de l'espérance de vie plus élevée des femmes en général, pourquoi la proportion de femmes dans la population immigrée totale est plus élevée que dans les flux d'entrée dans la plupart des pays (Graphique 1.14). De fait, si les hommes représentent l'essentiel des effectifs de nouveaux immigrés dans la majorité des pays de l'OCDE, les immigrés établis dans ces pays sont en majorité des femmes. Les disparités entre les pays en termes de composition par sexe sont également beaucoup moins marquées parmi les immigrés résidents que parmi les nouveaux immigrés. En ce qui concerne les immigrés résidents, tous les pays se situent dans une fourchette relativement étroite de 40 à 60 % pour chaque sexe.

Graphique 1.14. Part des hommes dans les entrées de migrants et dans les effectifs de migrants dans quelques pays de l'OCDE, 2020



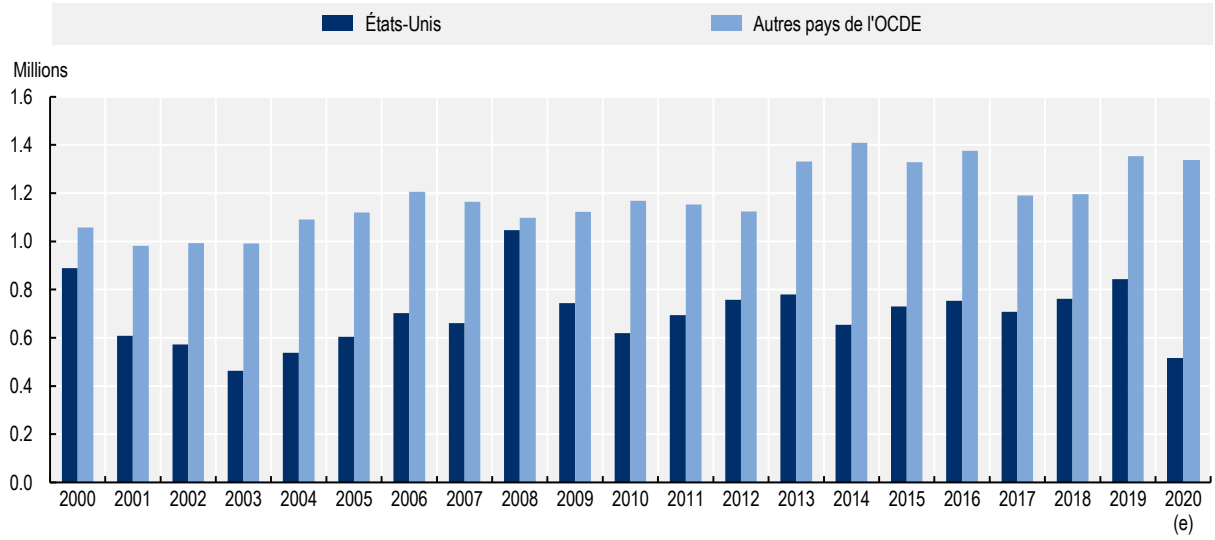
Note: Année 2019 concernant les entrées, année 2020 ou année la plus récente concernant les effectifs.
Source : *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://stat.link/ifd3pb

Les acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE ont atteint un niveau record en 2019, mais ont reculé en 2020

Le chiffre annuel global des acquisitions de nationalité se situe autour de 2 millions (Graphique 1.15). En 2019, 2.2 millions de personnes sont devenues des ressortissantes d'un pays de l'OCDE ; ce chiffre, d'un niveau inédit, représente une progression de 12 % par rapport à 2018. Les pays européens de l'OCDE représentent 42 % de ce total (918 000 octrois de citoyenneté) et les États-Unis 38 % (843 000).

Graphique 1.15. Acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE, 2000-20



Note : L'estimation pour l'année 2020 est basée sur les données préliminaires de 17 pays de l'OCDE qui représentaient 76% du total en 2019.
Source : *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

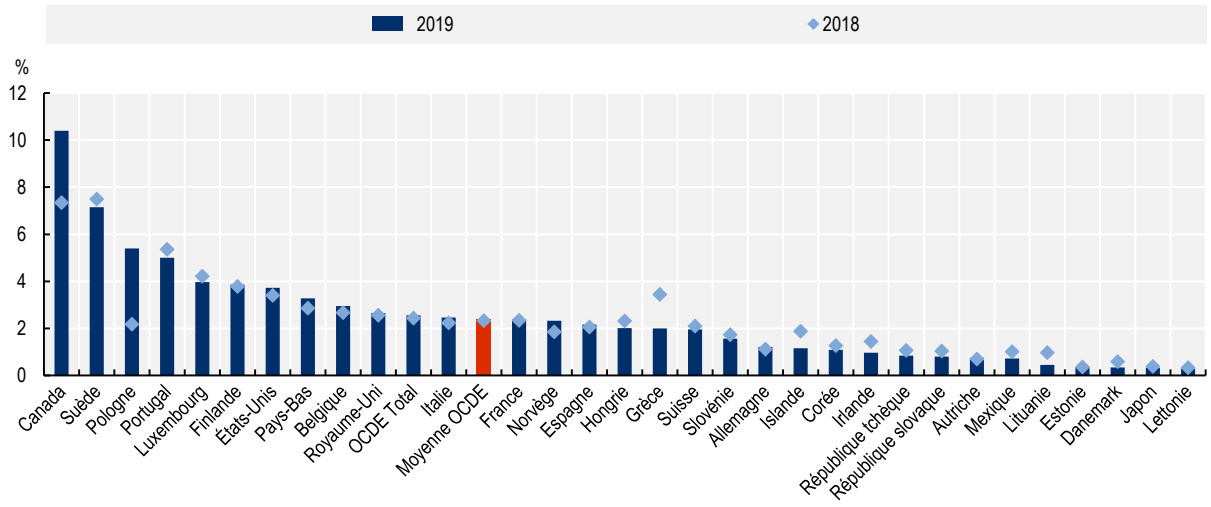
StatLink https://stat.link/3gvukt

En 2019, c'est aux États-Unis que le nombre d'acquisitions de nationalité a le plus augmenté en valeur absolue (+81 600, pour s'établir à 843 000). Parmi les bénéficiaires, 14 % venaient du Mexique, suivi de l'Inde, des Philippines et de la Chine. La nationalité canadienne a également été très demandée en 2019, et le nombre de décisions positives a augmenté pour s'établir à 250 000 (+42 %). Il s'agit principalement d'anciens ressortissants des Philippines, d'Inde et d'Iran.

Une augmentation du nombre d'acquisitions de nationalité a également été observée en Pologne et en Australie. En Pologne, leur nombre a augmenté rapidement, passant de 4 600 en 2018 à 12 900 en 2019. La majorité concernait des ressortissants ukrainiens. Les acquisitions de la nationalité australienne ont progressé de 58 % en 2019 pour s'établir à 127 700. Des données récentes indiquent que le niveau le plus élevé a été atteint en 2020 lorsque 205 000 personnes sont devenues australiennes (en hausse de 60 % par rapport à 2019). Parmi les nouveaux ressortissants australiens en 2019, 14 % étaient nés aux Philippines, 13 % en Inde et 5 % en Iran et en Chine.

D'autres augmentations notables ont été observées en Norvège (+27 %) et aux Pays-Bas (+22 %). En Norvège, plus d'un nouveau ressortissant sur cinq était originaire de Somalie. À l'inverse, le Chili et la Grèce ont enregistré les baisses relatives les plus marquées en 2019 (respectivement -80 % et -41 %). Au cours des deux dernières décennies, l'octroi de la citoyenneté danoise a diminué de façon continue, parallèlement à un durcissement des conditions d'accès à la citoyenneté, et les chiffres ont atteint leur niveau le plus bas en 2019.

Graphique 1.16. Acquisitions de nationalité en pourcentage de la population étrangère, 2018-19



Note : La moyenne OCDE est la moyenne des pays présentés dans le graphique.
Source : *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://stat.link/sxmu1b

Si l'on examine les acquisitions de nationalité en pourcentage de la population étrangère, le Canada est le premier pays de l'OCDE, plus de 10 % de ses résidents étrangers ayant obtenu la citoyenneté canadienne en 2019 (Graphique 1.16). La Suède se classe au deuxième rang en 2019 avec 7.2 %. Avec 5.4 % de sa population étrangère ayant acquis la nationalité au cours de l'année, la Pologne s'est hissée de la 14e à la troisième place. Avec 5 %, le Portugal arrive au quatrième rang, suivi du Luxembourg avec 4 %.

Pour les pays pour lesquels les données de 2020 sont déjà disponibles, le nombre d'acquisitions a diminué de 17 % par rapport à 2019. Toutefois, cela s'explique en grande partie par la forte baisse en valeur absolue du nombre de naturalisations aux États-Unis, où elles ont diminué de 327 000 pour atteindre leur niveau le plus bas depuis 2003, à savoir 520 000. Il semble que cette baisse soit en partie due à des retards dans la gestion des demandes de naturalisation en raison de la fermeture des bureaux pendant la crise du COVID-19, les entretiens de naturalisation ayant été reportés. Les chiffres ont également baissé dans d'autres pays d'immigration de longue date comme l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni.

En revanche, en 2020, le nombre d'octrois de nationalité a augmenté de plus de 25 % dans un tiers des pays pour lesquels des données sont disponibles, notamment l'Australie, le Danemark, l'Espagne, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède.

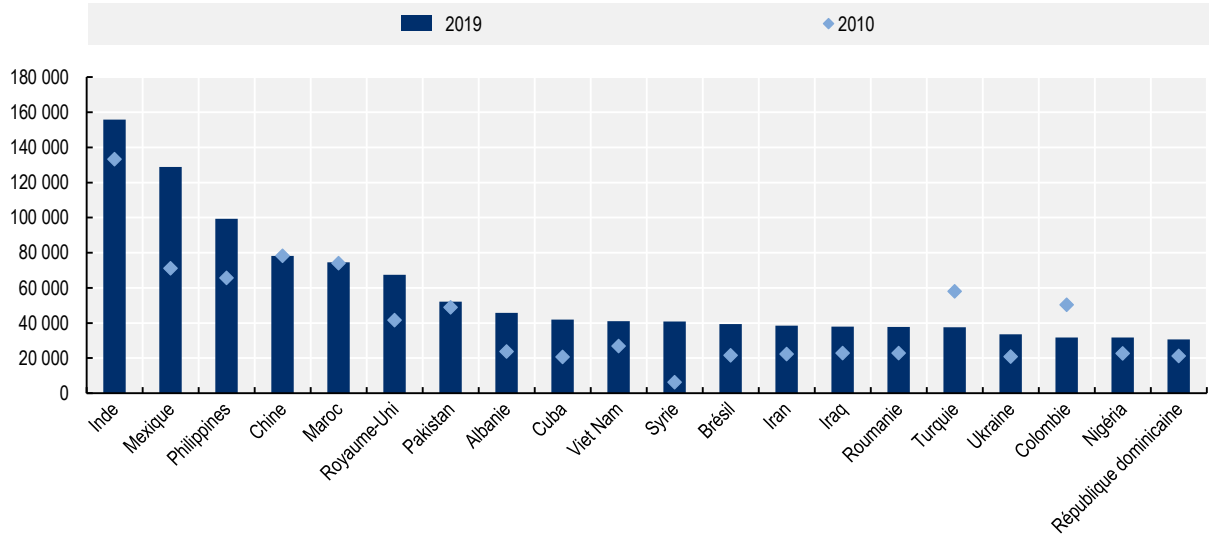
En 2019, l'Inde a été le principal pays d'origine des ressortissants naturalisés de l'OCDE, avec environ 156 000 procédures. Quatre Indiens sur dix sont devenus américains, environ 20 % canadiens et 20 % supplémentaires britanniques.

Le nombre de ressortissants mexicains ayant acquis la nationalité d'un pays de l'OCDE a fortement augmenté ces dernières années, passant de 71 000 en 2010 à 129 000 en 2019 (+ 81 %). Ils sont à l'écrasante majorité (95 %) devenus américains. Viennent ensuite les ressortissants des Philippines, de la Chine et du Maroc (voir Graphique 1.17). Ces cinq pays figuraient également parmi les cinq premiers pays d'origine en 2010. De légers changements sont intervenus depuis 2010 au bas du classement des 20 premiers pays. Le nombre de Cubains naturalisés a en effet doublé depuis 2010, tandis que les chiffres ont nettement reculé pour les ressortissants turcs et colombiens. En 2019, seuls 38 000 Turcs et

32 000 Colombiens ont été naturalisés dans d'autre pays de l'OCDE (soit 35 % et 37 % de moins respectivement par rapport à 2010).

À la suite de l'afflux de Syriens dans le contexte de la guerre civile en Syrie et des flux humanitaires qui en ont découlé autour de l'année 2015, des effectifs croissants deviennent admissibles à la nationalité de leur pays d'accueil dans la zone OCDE. Ce phénomène a entraîné une forte augmentation des naturalisations de ressortissants syriens. En 2019, environ 41 000 Syriens ont été naturalisés (un sur deux est devenu suédois), contre 6 200 en 2010.

Graphique 1.17. Acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE : les 20 premiers pays d'ancienne nationalité, 2019 et 2010

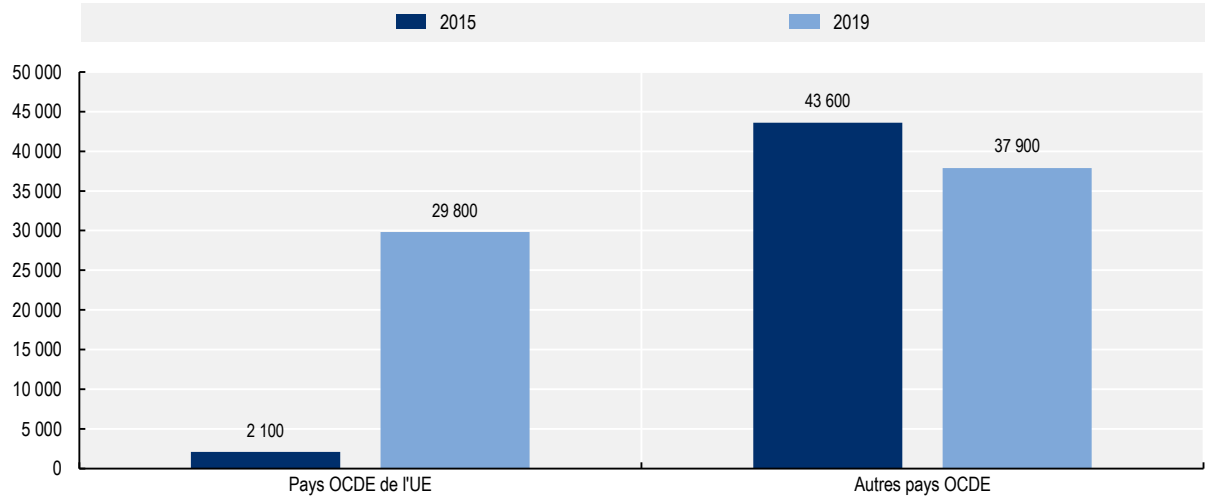


Source : *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://stat.link/2phci6

En 2019, environ 25 000 ressortissants du Royaume-Uni ont obtenu la citoyenneté d'un pays européen de l'OCDE. Ce chiffre, le plus élevé depuis que des données sont disponibles, est quinze fois supérieur à celui de 2015, l'année précédant le referendum sur le Brexit (voir Graphique 1.18). Cette tendance à la hausse s'est accélérée entre 2018 et 2019. Par exemple, l'acquisition de la nationalité allemande a plus que doublé, passant de 6 600 en 2018 à 14 600 en 2019. Elle a également presque triplé en Suède, s'établissant à 5 000, et a augmenté de plus de 50 % en Belgique, atteignant plus de 1 600. La Finlande et l'Autriche ont également enregistré de fortes augmentations, bien qu'à des niveaux inférieurs.

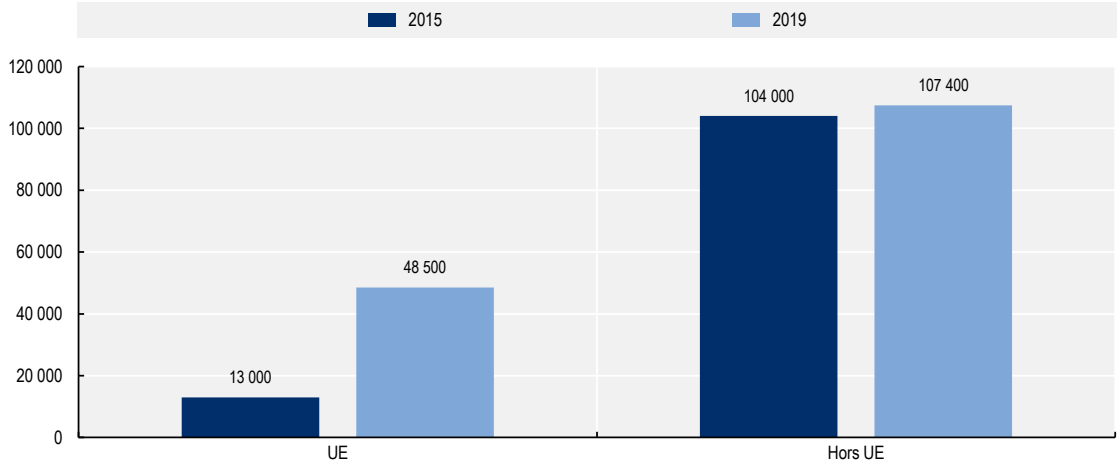
Graphique 1.18. Naturalisations de ressortissants du Royaume-Uni dans les pays OCDE de l'UE ou hors UE, 2019 comparé à 2015



Source : *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://stat.link/aom1yq

Graphique 1.19. Naturalisations de ressortissants de l'UE et hors UE au Royaume-Uni, 2019 comparé à 2015



Source : *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://stat.link/cj2nvy

Dans le sens inverse, le nombre de ressortissants de l'UE ayant obtenu la nationalité britannique n'a jamais été aussi élevé qu'en 2019 (48 500 ; Graphique 1.19). Ce chiffre est quatre fois supérieur à celui de 2015. Pour les ressortissants italiens et allemands, le nombre de naturalisations a même été multiplié par 7 entre 2015 et 2019, et par 6 pour les Espagnols et les Français. Les naturalisations de ressortissants polonais et roumains ont également augmenté mais n'ont été multipliées que par respectivement deux et trois à partir de niveaux initiaux plus élevés, toutefois. Les chiffres supérieurs observés pour les

ressortissants des premières nationalités citées tiennent en grande partie à l'antériorité de la période d'immigration. Si, par rapport aux chiffres de 2015, l'augmentation du nombre de ressortissants de l'UE ayant acquis la nationalité britannique a été inférieure en 2019 à celle des acquisitions de la nationalité d'un pays de l'UE par les ressortissants britanniques, elle a été plus élevée en chiffres absolus.

Évolutions récentes de la situation des immigrés sur le marché du travail dans la zone OCDE

En 2020, le monde a dû faire face à sa plus grave pandémie depuis un siècle. Les mesures sanitaires prises par l'ensemble des pays de l'OCDE pour limiter la propagation du COVID-19 ont entraîné une contraction brutale de l'activité économique (OCDE, 2020[1]), qui a touché l'ensemble de la population, mais en particulier les groupes les plus vulnérables, dont les immigrés. Pour ces derniers, la crise économique débutée en 2020 a mis fin à une décennie de progrès sur le marché du travail.

L'évolution de long terme de la situation des immigrés sur le marché du travail

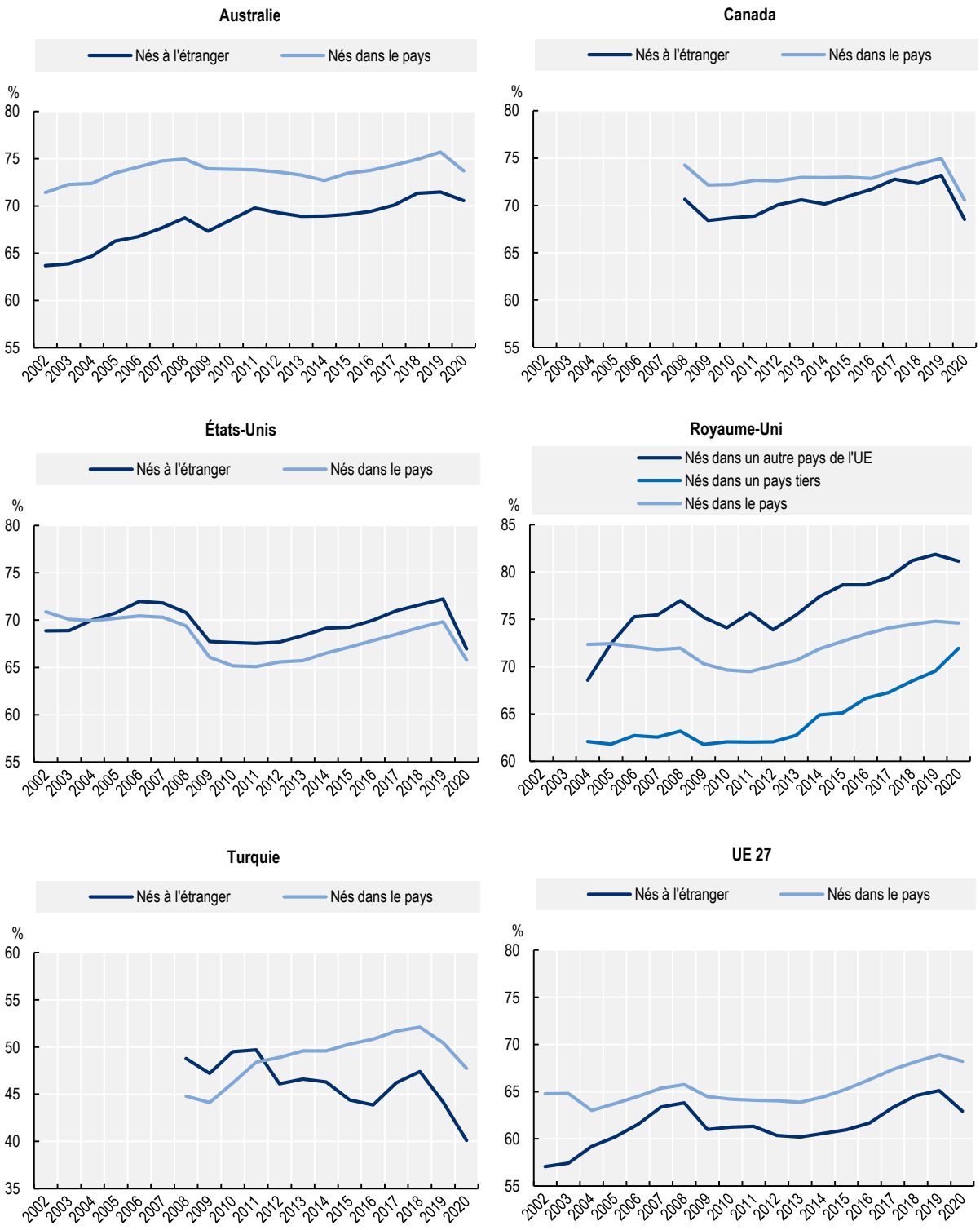
La situation sur le marché du travail des immigrés est plus sensible aux variations conjoncturelles que celle des natifs. En période d'expansion, l'écart entre le taux d'emploi des immigrés et des natifs tend à diminuer. A l'inverse, en période de contraction de l'activité économique, les immigrés sont souvent les premiers à perdre leur emploi et ont plus de difficulté à en retrouver un.

Entre 2000 et 2007/08, le taux d'emploi des immigrés s'est amélioré dans tous les pays. Dans l'UE27, par exemple, il est passé de 57 % en 2002 à 64 % en 2008 (Graphique 1.20), soit un niveau très proche de celui enregistré pour les personnes nées dans le pays (66 %). Le taux de chômage, qui a également baissé, est toutefois resté largement supérieur à celui des natifs (12 % contre 7 %, voir Graphique d'annexe 1.A.1).

À la suite de la crise économique de 2007/08, la situation de l'emploi s'est détériorée rapidement dans la plupart des pays pour les deux groupes. L'évolution des taux d'emploi et de chômage a été relativement du même ordre pour les natifs et les immigrés dans les pays non-européens et au Royaume-Uni. Par contre, au sein de l'UE27, les immigrés ont plus souffert de la crise économique car ils sont en général plus concentrés dans les secteurs les plus sensibles aux variations conjoncturelles (notamment la construction et l'industrie manufacturière en 2007/08), plus souvent sous contrat à durée déterminée et avec une ancienneté plus faible dans l'emploi (OCDE, 2009[2]). L'écart de taux d'emploi entre immigrés et personnes nées dans le pays a en conséquence doublé entre 2008 et 2012. Il est de 4 à 5 points de pourcentage depuis cette période, malgré la reprise de la croissance de l'emploi à partir de 2013.

Depuis 2010/11, on observe une amélioration continue de l'emploi dans la plupart des pays de l'OCDE, assortie d'une réduction des écarts entre immigrés et personnes nées dans le pays. En Europe, le taux d'emploi des immigrés a atteint 65 % en 2019, un niveau jamais observé depuis des décennies. Même constat en Australie où le taux d'emploi des immigrés a atteint 72 % en 2019 et au Canada où il a atteint 73 %. Aux États-Unis, où le taux d'emploi des immigrés est supérieur à celui des natifs depuis 2004, l'emploi immigré a retrouvé le niveau historique de 2006 (72%). Au Royaume-Uni, le taux d'emploi des immigrés de l'UE (82 %) et des pays tiers (70 %) ont atteint leur plus haut niveau depuis l'élargissement de l'UE en 2004.

Graphique 1.20. Taux d'emploi selon le pays de naissance, 2002-20



Note : Les données pour le Royaume-Uni ne couvrent que les trois premiers trimestres de chaque année.
Source : Pays européens: Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada: Enquêtes sur la population active ; États-Unis : *Current Population Surveys.*

StatLink https://stat.link/3gwnjr

La crise économique liée à la pandémie de COVID-19 a mis un frein brutal à ces évolutions. Aux États-Unis, le taux d'emploi des immigrés en 2020 est le plus faible enregistré depuis que des données sur cet indicateur sont disponibles (2002). Dans l'UE, le taux d'emploi des immigrés retrouve le niveau de 2009 même s'il reste supérieur à celui du début des années 2000, où la population immigrée était caractérisée par une forte inactivité des femmes. Seul le Royaume-Uni dénote avec une augmentation des taux d'emploi en 2020 (d'après des données provisoires)[3], due pour l'essentiel à des départs sélectifs (voir ci-dessous).

La situation des immigrés sur le marché du travail s'est dégradée en 2020 dans la plupart des pays de l'OCDE

En 2020, la situation sur le marché du travail s'est globalement dégradée dans l'ensemble des pays de l'OCDE, que ce soit pour les personnes nées dans le pays ou les immigrés. Toutefois, l'impact de la crise a connu de fortes disparités d'un pays à l'autre, selon le succès et l'importance des mécanismes de soutien à l'emploi. En moyenne, au sein de la zone OCDE, le taux d'emploi des immigrés est passé de 69.2 % à 67.3 %, quand leur taux de chômage a augmenté de 8.3 % à 10 % (Tableau 1.6). Dans l'Union européenne à 27, le taux d'emploi des immigrés est passé de 65.2 % à 63.1 % et leur taux de chômage de 11.1 % à 12.4 %. En moyenne dans l'OCDE en 2020, le taux d'emploi des immigrés est inférieur de 1.8 points de pourcentage à celui des personnes nées dans le pays et le taux de chômage supérieur de 3.4 points. L'écart atteint respectivement 5.2 points et 6 points au sein de l'UE. Ces évolutions sont toutefois moins drastiques que celles observées après la crise de 2007/08, où le taux d'emploi des immigrés avait chuté en 2009 de trois points de pourcentage et le taux de chômage avait progressé de trois points.

Le taux d'emploi des immigrés a significativement reculé dans trois pays de l'OCDE sur cinq et le taux de chômage a significativement progressé pour les trois quarts d'entre eux. La situation s'est particulièrement détériorée dans les pays nordiques (à l'exception du Danemark et de la Finlande), en Europe du sud (sauf en Grèce), en Hongrie et en République slovaque, dans les pays Baltes ainsi que dans les pays de l'OCDE des Amériques (Tableau 1.6). Au Mexique, en Colombie, au Costa Rica, aux États-Unis et au Canada, où les plans de maintien dans l'emploi ont été modestes voire inexistants (OCDE, 2020[3]), le taux d'emploi des immigrés a chuté de 4.7 à 7.1 points de pourcentage – des chiffres notoirement plus élevés que pour les personnes nées dans le pays.

Une nette augmentation de l'écart de taux de chômage selon le lieu de naissance est également visible en Europe, notamment quand les immigrés sont fortement surreprésentés dans les contrats courts. C'est le cas en particulier en Espagne, où le taux de chômage des immigrés a augmenté six fois plus que celui des natifs. On retrouve une situation similaire en Suède avec une augmentation quatre fois plus forte. Une partie de la surexposition des immigrés aux variations conjoncturelles sur le marché du travail peut être imputable à leur concentration sectorielle spécifique (Tableau d'annexe 1.A.6), notamment l'hôtellerie - restauration, secteur le plus touché par la crise économique liée à la pandémie de COVID-19 (Encadré 1.2).

En dépit de la pandémie de COVID-19, il est toutefois à noter que le taux d'emploi des immigrés n'a pas connu d'évolution significative dans deux pays de l'OCDE sur cinq (un quart des pays pour le taux de chômage). En Pologne et en Grèce, les indicateurs du marché du travail des immigrés ont même évolué positivement. En Pologne, pour autant, l'augmentation du taux d'emploi des immigrés est assortie d'une chute du volume total de l'emploi immigré de 15%, du fait de sorties importantes du marché du travail ou du pays, voire d'une baisse des migrations temporaires.

Tableau 1.6. Situation des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE en 2020

	2020		Évolution annuelle		Écart avec les personnes nées dans le pays, 2020	
	Pourcentages		Points de pourcentage		Points de pourcentage	
	Taux de chômage	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'emploi
Allemagne	5.6	70.8	..	..	+3.0	-7.4
Australie	7.1	71.0	+1.6	-1.3	+0.7	-2.7
Autriche	10.5	66.7	+2.2	-2.2	+6.6	-7.4
Belgique	10.7	57.8	+0.3	-0.9	+6.2	-8.6
Canada	10.8	68.5	+4.5	-4.7	+1.7	-2.1
Chili	7.5	76.9	..	..	-0.8	+16.7
Colombie	17.4	61.4	+2.6	-6.4	+1.2	+3.4
Corée	7.4	66.3	+2.2	-1.8	+3.4	-0.2
Costa Rica	20.5	60.2	+8.1	-7.1	+0.9	+6.0
Danemark	8.6	66.7	+0.2	+1.0	+3.2	-8.8
Espagne	23.4	57.4	+4.5	-5.3	+9.7	-4.4
Estonie	8.4	74.5	+2.2	-0.1	+1.6	+0.9
États-Unis	9.0	67.0	+5.9	-5.2	+1.0	+1.2
Finlande	13.8	64.5	+1.8	+0.3	+6.3	-8.2
France	12.6	59.1	-0.5	+0.2	+5.2	-7.2
Grèce	27.7	53.1	-0.9	-0.2	+12.2	-3.4
Hongrie	5.6	74.3	+2.8	-3.1	+1.3	+4.8
Irlande	7.2	68.6	+1.3	-2.9	+1.9	+1.2
Islande	11.7	75.3	+7.0	-7.1	+6.9	-5.7
Israël	4.2	78.3	+0.8	-0.8	-0.3	+14.2
Italie	12.5	58.4	-0.5	-3.0	+3.7	+0.4
Lettonie	9.8	70.9	+2.8	+0.4	+1.5	-0.8
Lituanie	8.9	70.6	+3.3	-1.3	+0.1	-1.1
Luxembourg	8.2	71.0	+1.4	-1.0	+3.3	+8.5
Mexique	6.5	47.4	+1.1	-5.8	+1.9	-10.2
Norvège	8.9	68.0	+1.4	-1.8	+5.5	-8.5
Nouvelle-Zélande	4.4	78.1	+0.8	+0.3	-0.5	+1.9
Pays-Bas	6.7	66.1	+0.7	-0.4	+3.3	-13.7
Pologne	4.8	77.4	-0.9	+2.4	+1.6	+8.8
Portugal	8.9	74.2	+0.5	-2.1	+2.1	+5.8
République slovaque	6.2	71.2	-	-7.5	-0.6	+3.7
République tchèque	3.0	79.3	+0.1	+0.1	+0.4	+5.1
Royaume-Uni	5.0	75.5	+0.6	+1.0	+0.9	+0.9
Slovénie	7.0	69.4	+1.1	+1.4	+2.2	-1.6
Suède	19.0	63.5	+3.5	-2.3	+13.8	-15.9
Suisse	7.5	77.0	+0.2	-0.1	+3.8	-4.4
Turquie	15.8	40.1	+1.2	-4.1	+2.5	-7.6
Moyenne OCDE	**10.0**	**67.3**	**+1.7**	**-1.9**	**+3.4**	**-1.8**
Total OCDE	**10.3**	**66.1**	**+3.4**	**-3.4**	**+2.6**	**+2.2**
UE 27	**12.4**	**63.1**	**+1.3**	**-2.1**	**+6.0**	**-5.2**

Note : L'écart par rapport aux personnes nées dans le pays renvoie à la différence entre les taux correspondant aux personnes nées à l'étranger et ceux relatifs aux personnes nées dans le pays. « Total OCDE » est une moyenne pondérée et « Moyenne OCDE » est une moyenne simple. Les données pour le Royaume-Uni ne couvrent que les trois premiers trimestres de la période de référence. Les données pour l'Allemagne font référence à 2019 au lieu de 2020. Les données pour le Chili font référence à 2017. Les données pour la Corée font référence à la population totale âgée de 15 à 59 ans (pour les taux relatifs aux personnes nées dans le pays) et aux étrangers et personnes récemment naturalisés âgés de 15 à 59 ans (pour les taux relatifs aux personnes nées à l'étranger). La moyenne OCDE et le total OCDE ne comprennent pas le Chili et l'Allemagne (pour lesquels les données 2020 sont indisponibles) et le Costa Rica (entré dans l'OCDE en 2021).
Sources : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël et Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN)* ; Colombie : *Gran Encuesta Integrada de Hogares (GEIH) ;* Corée : Enquête sur la population active étrangère et Enquête nationale sur la population active ; Costa Rica : *Encuesta Continua de Empleo (ECE)* ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE)* ; États-Unis : Current Population Surveys.

StatLink https://stat.link/julbx4

La situation est similaire au Royaume-Uni, où le taux d'emploi des immigrés a aussi augmenté d'un point de pourcentage en 2020 (Tableau 1.6), alors que l'emploi immigré diminuait. Au Royaume-Uni, l'augmentation du taux d'emploi est due en particulier à une augmentation des départs de ressortissants des nouveaux pays membres de l'UE, dans un contexte de crise économique et de sortie du Royaume-Uni de l'UE. La population en emploi née dans les pays d'Europe centrale et orientale a diminué de 17 % en 2020, contre -4 % pour ceux nés hors UE. Toutefois, au Royaume-Uni, le taux de chômage des immigrés est supérieur en 2020 à celui observé en 2019.

Pour d'autres pays comme la France ou la Suisse, par contre, la stabilité des indicateurs du marché du travail reflète à ce jour l'absence d'impact majeur de la crise sur l'insertion professionnelle des immigrés. Ces deux pays sont parmi ceux qui ont mis en œuvre les plans de maintien dans l'emploi les plus larges : au moins 45 % des salariés en ont bénéficié pendant la pandémie (OCDE, 2020[3]). Une situation similaire est observée dans d'autres contextes au Danemark et en République tchèque.

Dans près de deux pays de l'OCDE sur cinq, les immigrés restent plus souvent en emploi que les natifs. C'est le cas notamment dans les pays où l'immigration de travail de proximité et la libre circulation représentent une forte part des flux, comme en Europe centrale (notamment en Pologne et en République tchèque), au Luxembourg mais également au Portugal, où l'écart atteint plus de 5 points de pourcentage en faveur des immigrés. C'est également le cas en dehors de l'Europe, dans les pays d'Amérique latine et en Nouvelle-Zélande.

Au-delà des variations mesurées par le taux de chômage ou d'emploi, dans des conditions économiques très défavorables et des conditions sanitaires difficiles, un certain nombre de personnes en âge de travailler peuvent se trouver découragées ou empêchées de chercher un emploi, et donc être considérées comme inactives. Cette situation d'inactivité subie, contribuant au « halo du chômage », s'est amplifiée pendant les confinements mis en place pour lutter contre la pandémie.

Le taux de participation a ainsi diminué significativement dans la moitié des pays de l'OCDE entre 2019 et 2020 (Tableau d'annexe 1.A.12). Dans un tiers des pays, les pertes nettes d'emploi se sont majoritairement traduites par des transitions vers l'inactivité, et non vers le chômage. C'est notamment le cas dans les pays d'Amérique latine, d'Europe du sud, en Belgique et en Irlande. Ce phénomène est particulièrement flagrant pour les immigrés en Italie où l'on observe une baisse concomitante du taux d'emploi (-3 points de pourcentage), du taux de chômage (-0.5 point) et du taux de participation (-3.9 points).

À l'inverse, la détérioration soudaine des conditions sur le marché du travail peut conduire certaines personnes précédemment éloignées de l'emploi à rechercher un complément de ressources pour le foyer. C'est ainsi que lors de la crise économique de 2007/08, on avait pu mettre en évidence une hausse du taux de participation des femmes immigrées dans plusieurs pays de l'OCDE (OCDE, 2009[2]). Une tendance similaire semble se dessiner dans plusieurs pays nordiques, dans certains pays baltes, au Royaume-Uni et en Slovénie, où le taux de participation des femmes immigrées a progressé de 1.8 à 3.5 points de pourcentage en 2020, entraînant une augmentation autant de l'emploi que du chômage.

Encadré 1.2. Des pertes d'emploi qui ont touché plus fortement les immigrés que les natifs dans les secteurs en crise, mais relativement moins dans les secteurs en croissance

Toute crise économique a un aspect sectoriel. La crise de 2007/08, qui avait fortement impacté l'immobilier, avait ainsi fortement touché le secteur de la construction. La crise économique liée à la pandémie de COVID-19 ne fait pas exception avec une forte dimension sectorielle. Toutes les activités liées au tourisme et à l'hôtellerie-restauration ont été notamment fortement impactées, ainsi que les services jugés non essentiels.

En 2020, les secteurs où les baisses d'emploi sont les plus fortes, quel que soit le pays, sont les services domestiques aux ménages et l'hôtellerie-restauration, ainsi que, dans une moindre mesure, les services administratifs et de soutien (nettoyage, sécurité…). Ces trois secteurs sont justement ceux où les immigrés sont les plus concentrés (OCDE, 2020[4]). La crise économique a par contre relativement épargné d'autres secteurs, comme l'administration publique, la distribution d'énergie, ainsi que l'information-communication. Les immigrés sont le plus souvent sous-représentés dans ces secteurs, exception faite de l'information-communication.

Au-delà de l'effet de composition, l'emploi immigré peut aussi être plus ou moins affecté au sein de chaque secteur. Le Graphique 1.21 montre que l'emploi des immigrés et celui des natifs a connu en 2020 en Europe des évolutions comparables dans tous les secteurs, mais pas dans les mêmes proportions. Dans les secteurs les plus en crise, la chute de l'emploi a quasi-systématiquement plus impacté les immigrés que leurs homologues nés dans le pays. Dans l'UE 27, le nombre d'immigrés en emploi dans l'hôtellerie-restauration a ainsi baissé de près de 15 % entre 2019 et 2020, contre 12.5 % parmi les personnes nées dans le pays. La baisse de l'emploi immigré a été également deux fois plus forte que celle de l'emploi des natifs dans la construction. Dans ce dernier secteur, les immigrés sont plus souvent dans des positions de sous-contractants, qui sont les premiers à perdre leur emploi en cas d'arrêt (temporaire ou définitif) de chantiers.

Dans les secteurs les plus épargnés par la crise, les immigrés ont a contrario plus bénéficié de la croissance de l'emploi que leurs homologues nés dans le pays. C'est le cas dans les secteurs qui ont fortement recruté à l'étranger ces dernières années. Dans le secteur des activités scientifiques et techniques (incluant la recherche), par exemple, la croissance de l'emploi en 2020 a été exclusivement le fait des immigrés dans l'UE 27. Les immigrés ont aussi plus bénéficié de la croissance de l'emploi dans le secteur de l'information-communication.

La situation est plus contrastée dans les pays de l'OCDE hors Union européenne. Aux États-Unis par exemple, la baisse de l'emploi dans les services domestiques aux ménages a été de respectivement - 28 % parmi les immigrés contre -12 % parmi les natifs. Au Royaume-Uni, deux exceptions notables peuvent être identifiées. Le secteur de la finance a connu en 2020 une baisse de ses effectifs immigrés de 5 %, quand le nombre de travailleurs natifs a augmenté de 4 %. Cette tendance pourrait s'expliquer notamment par l'importance du télétravail, y compris international dans ce secteur. De plus, la sortie du Royaume-Uni de l'UE a pu entraîner des départs de travailleurs immigrés européens ou spécialisés dans la finance européenne. Le Brexit ainsi que la fermeture des frontières ont pu également avoir un rôle dans la baisse de l'emploi immigré dans les transports-entreposage (-12 %) alors que les natifs y ont connu une progression.

Graphique 1.21. Évolution de la population en emploi par secteur et pays de naissance, 2019-2020



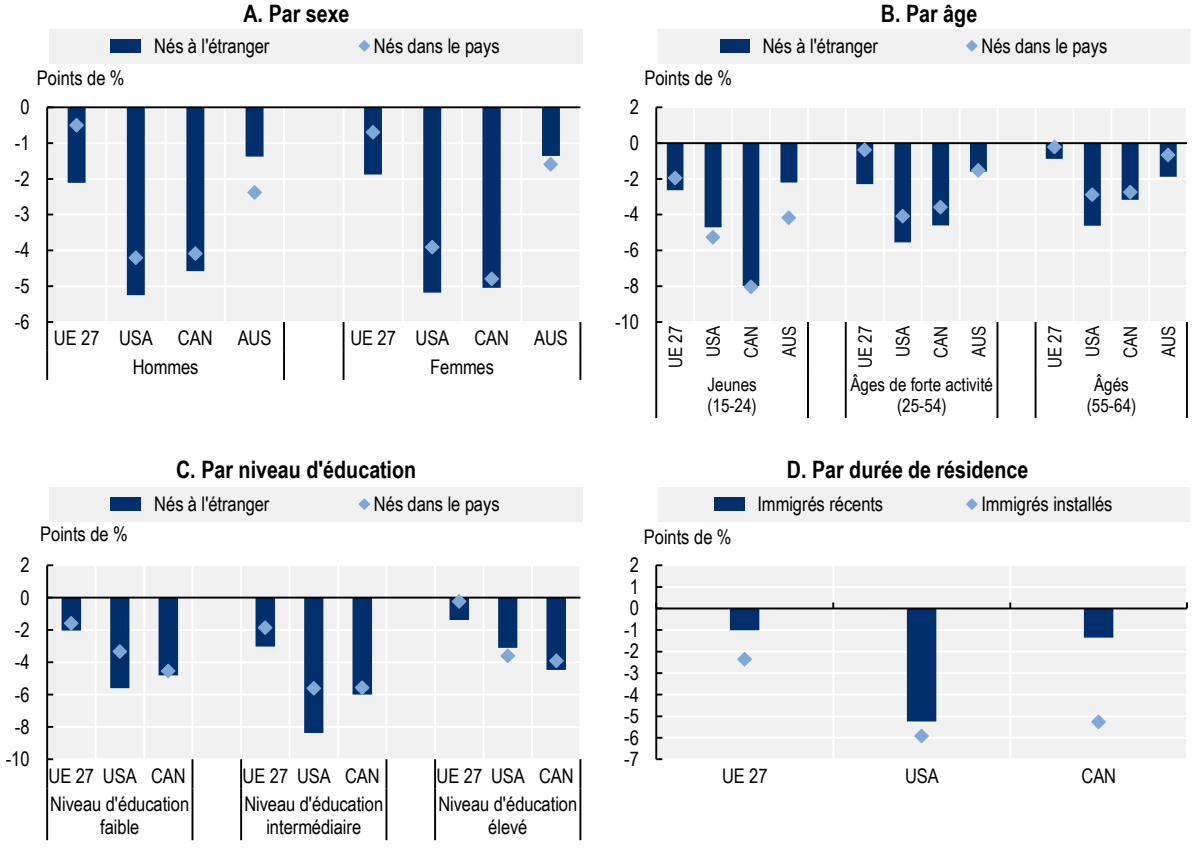
Note : Les données pour le Royaume-Uni ne couvrent que les trois premiers trimestres de chaque année.
Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; États-Unis : Current Population Survey.

StatLink https://stat.link/8gnra1

Les évolutions diffèrent selon les caractéristiques sociodémographiques

Le Graphique 1.22 présente les variations des taux d'emploi par sexe, âge, niveau d'éducation et durée de séjour dans l'UE 27, en Australie, au Canada et aux États-Unis. Il apparaît ainsi que la détérioration de la situation de l'emploi entre 2019 et 2020 a concerné tous les groupes mais dans des proportions différentes.

Graphique 1.22. Évolution du taux d'emploi selon le groupe démographique et le pays de naissance dans quelques pays de l'OCDE, entre 2019 et 2020



Notes : La population de référence est la population d'âge actif (15-64 ans). « Niveau d'éducation faible » fait référence à un niveau inférieur au deuxième cycle du secondaire, « Niveau d'éducation intermédiaire » au deuxième cycle du secondaire et à l'enseignement postsecondaire non supérieur, « Niveau d'éducation élevé » à l'enseignement supérieur. « Immigrés récents » fait référence aux immigrés présents dans le pays depuis moins de cinq ans et « immigrés installés » depuis cinq ans ou plus.
Sources : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : Current Population Surveys.

StatLink https://stat.link/rq0hto

L'insertion sur le marché du travail des femmes immigrées

La baisse du taux d'emploi observée dans la plupart des pays de l'OCDE semble avoir affecté de manière relativement comparable les hommes et les femmes immigrés, sauf au Canada où le taux d'emploi des femmes immigrées a baissé de plus d'un demi-point de pourcentage de plus que celui de leurs homologues masculins.

La différence de taux d'emploi hommes-femmes est structurellement beaucoup plus forte chez les immigrés que chez les personnes nées dans le pays, avec un écart de plus de 10 points dans la majorité des pays de l'OCDE (Graphique d'annexe 1.A.2). C'est particulièrement le cas aux États-Unis, où le taux d'emploi des femmes immigrées est de 22 points inférieur à celui des hommes (contre 7 points chez les natifs). En Australie, bien que l'écart de taux d'emploi hommes-femmes des immigrés ait atteint son plus bas niveau depuis 20 ans (14 points de pourcentage), il reste près de trois fois supérieur à celui observé chez les natifs (un écart de 5 points, divisé par deux en près de 10 ans). Dans l'UE 27, l'écart hommes-femmes a atteint son plus bas niveau chez les personnes nées dans le pays en 2020 mais reste important (9 points), bien que moins élevé que pour les immigrés (16 points). La pandémie de COVID-19 n'a pas aggravé disproportionnellement la situation des femmes immigrées sur le marché du travail.

Les jeunes immigrés souvent en première ligne

Dans la majorité des pays de l'OCDE, quel que soit leur âge, les immigrés ont plus souffert de la détérioration de la situation de l'emploi que leurs homologues nés dans le pays. Les jeunes sont souvent les premiers affectés en période de récession, notamment parce que les transitions du système scolaire à l'emploi sont plus difficiles mais également parce qu'ils sont souvent en contrat à durée déterminée au début de leur carrière professionnelle. Toutefois, en Europe, aux États Unis et en Australie, l'impact de la pandémie sur l'insertion dans l'emploi des jeunes immigrés ne se démarque pas des travailleurs d'âge de pleine activité. Dans ces pays, une partie de l'ajustement sur le marché du travail s'est toutefois opéré sur la marge intensive (le nombre d'heures travaillées) plutôt qu'extensive (le nombre de personnes en emploi). En moyenne dans l'OCDE, le nombre d'heures travaillées des jeunes a chuté de 26 % au deuxième trimestre 2020, soit presque deux fois plus que pour leurs homologues d'âge de pleine activité (OCDE, 2021[5]). Sur l'emploi des jeunes immigrés, le Canada se démarque avec une baisse spectaculaire du taux d'emploi de près de 8 points de pourcentage, soit près de deux fois plus que pour les autres travailleurs. Cela dit, on n'observe pas d'écart significatif entre les jeunes immigrés et jeunes nés dans le pays.

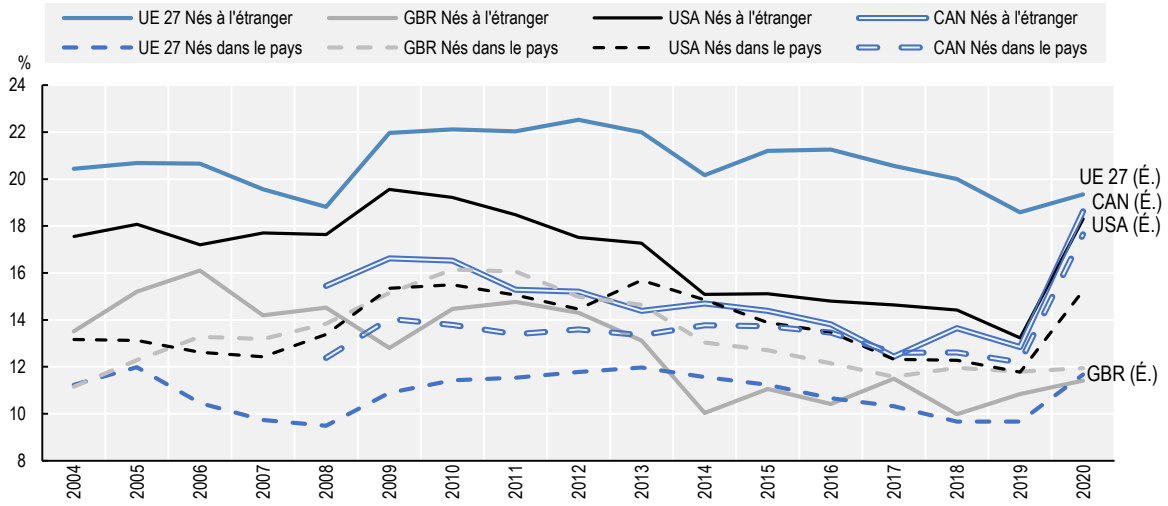
Pour les jeunes de moins de 25 ans, la part de la population n'étant ni scolarisé, ni en emploi, ni en formation (dit taux de NEET) est un indicateur complémentaire utile pour évaluer le risque d'exclusion du marché du travail. En Amérique du Nord, le taux de NEET des jeunes immigrés, en baisse régulière depuis 2010, a fortement augmenté suite à la détérioration de l'emploi entre 2019 et 2020, passant de 13 % à 18 % aux États-Unis et à 19 % au Canada. Il s'agit là des plus hauts niveaux observés au cours des 15 dernières années (Graphique 1.23).

A contrario, le taux de NEET des jeunes immigrés dans l'UE 27 (19 %) et au Royaume-Uni (12 %) n'a que peu augmenté, restant bien en dessous de son niveau du début des années 2010, où il avait atteint jusqu'à 23 % dans l'UE et 15 % au Royaume-Uni. Même s'il reste important (+7 points de pourcentage), l'écart avec les jeunes natifs s'est en réalité même légèrement résorbé en 2020 dans l'UE 27.

Contrairement aux pays d'Amérique du nord, où l'augmentation des NEET a été surtout le fait des pertes d'emploi, en Europe les jeunes ont souvent pu bénéficier des mesures de sauvegarde de l'emploi (OCDE, 2021[6]). L'augmentation du taux de NEET a aussi pu être atténuée par une forte augmentation des inscriptions en formation ou en études pendant la période de pandémie.

Graphique 1.23. Pourcentage de jeunes n'étant ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation (« NEET »), selon le lieu de naissance, dans une sélection de pays de l'OCDE, 2004-20

Population âgée de 15 à 24 ans



Note : Le service militaire obligatoire n'est pas pris en compte dans le calcul. Les données pour l'UE 27 excluent le Royaume-Uni mais également Chypre et Malte, pour lesquels les données ne sont pas disponibles sur toute la période. Les données pour le Royaume-Uni ne couvrent que les trois premiers trimestres de chaque année. É : nés à l'étranger.
Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Canada: Enquête sur la population active ; États-Unis : Current Population Surveys.

StatLink https://stat.link/03cfos

L'examen de la situation sur le marché du travail entre 2019 et 2020 montre également que les immigrés plus âgés (55-64 ans) ont connu une dégradation de leur situation d'emploi, mais dans une moindre mesure que leurs homologues moins âgés (Graphique 1.22). Dans ce groupe d'âge également, la baisse du taux d'emploi a été plus marquée pour les immigrés que pour les personnes nées dans le pays, en particulier aux États-Unis et en Australie.

L'éducation protège pour partie seulement des effets de la crise

La situation sur le marché du travail s'est détériorée pour tous les niveaux d'éducation, autant pour les personnes nées à l'étranger que pour celles nées dans le pays. Le taux d'emploi des personnes de niveau d'éducation intermédiaire a toutefois été le plus affecté. Le taux d'emploi a globalement moins diminué parmi les diplômés du supérieur, qui dans leur grande majorité ont la possibilité de maintenir une activité en télé-travaillant (Yasenov, 2020[7]).

Le Graphique 1.22 met toutefois en lumière des disparités selon le lieu de naissance, quel que soit le niveau d'éducation considéré. Au Canada, la diminution du taux d'emploi s'est avéré légèrement supérieure pour les immigrés à tous les niveaux d'éducation. C'est le même constat au sein de l'UE, de manière plus marquée. Par exemple, le taux d'emploi des immigrés diplômés du supérieur a diminué de 1.4 point de pourcentage en 2020, alors qu'il est resté quasi-stable pour les natifs. À l'inverse, les immigrés diplômés du supérieur aux États-Unis ont mieux résisté sur le marché du travail que leurs homologues nés dans le pays (-3.1 points contre -3.6 points).

Les nouveaux arrivants paradoxalement moins affectés

Paradoxalement, les immigrés récents (présents dans le pays d'accueil depuis moins de cinq ans) ont moins souffert de la détérioration de la situation de l'emploi que les immigrés installés de longue date. Au sein de l'UE 27, le taux d'emploi de ces nouveaux arrivants a ainsi chuté d'un point de pourcentage en 2020, quand celui des immigrés installés reculait de 2.3 points (Graphique 1.22). L'écart est du même ordre aux États-Unis, alors qu'au Canada, la diminution du taux d'emploi des immigrés récents (-1.3 point de pourcentage) est quatre fois moindre que celle de leurs homologues installés depuis plus de cinq ans. Le nombre d'immigrés récents en emploi a par contre diminué de près de 10 % en 2020 en Europe, contre -2 % chez les immigrés installés. Ces baisses ont été respectivement de -36 % contre -5% aux États-Unis.

Ces tendances doivent donc être interprétées avec précaution parce qu'elles ne traduisent pas nécessairement une plus grande résilience sur le marché du travail des nouveaux arrivants mais pourraient au contraire refléter des taux de retour plus élevés et sélectifs en cas de perte d'emploi.

La situation des immigrés sur le marché du travail, très variable selon leur région d'origine, s'est toutefois dégradée pour la majorité d'entre elles

La situation des immigrés sur le marché du travail varie fortement selon leur région d'origine. Plusieurs raisons peuvent y contribuer. Les caractéristiques de la population immigrée varient selon les régions d'origine : la composition par sexe, l'âge, le niveau d'éducation et les catégories migratoires sont très hétérogènes d'une région à l'autre (d'Aiglepierre et al., 2020[8]). De plus, la proximité géographique et/ou socioculturelle ainsi que les différences linguistiques ont potentiellement un impact important sur l'intégration des immigrés. D'après les différents indicateurs présentés dans le Tableau 1.7, la grande majorité des immigrés, quelle que soit leur région d'origine, ont connu une détérioration de leur situation sur le marché du travail en 2020. Toutefois, l'ampleur de cette dégradation diffère sensiblement d'une région à l'autre.

Au sein de l'UE 27, les immigrés d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que ceux du Moyen-Orient ont connu une diminution de leurs taux d'emploi d'au moins trois points de pourcentage, en grande partie sous l'effet d'une augmentation du chômage mais aussi suite à une transition vers l'inactivité. Concernant les ressortissants du Moyen-Orient dont le taux d'emploi ne dépasse pas 54 % en 2020, cela suggère que les efforts consentis ces dernières années pour faciliter l'intégration des migrants humanitaires récemment arrivés en provenance de cette région ont buté face aux difficultés engendrées par la pandémie.

À l'inverse, les immigrés d'Afrique du nord et d'Afrique subsaharienne n'ont connu qu'une légère baisse de l'emploi et une baisse de leur taux de chômage. La plupart des pertes d'emploi dans ces groupes a donc entraîné soit une sortie du marché du travail vers l'inactivité soit un retour vers le pays d'origine.

Avec les immigrés du Moyen-Orient, les personnes originaires d'Afrique du Nord restent néanmoins le groupe ayant le plus de difficulté à accéder au marché du travail dans l'UE : à peine plus de la moitié d'entre eux est en emploi en 2020, contre environ les deux tiers de l'ensemble des immigrés. Ils sont plus souvent inactifs (38.1%) et plus touchés par le chômage (17.5 %).

Au Royaume-Uni, le taux d'emploi des immigrés s'est amélioré pour la plupart des groupes sauf pour les Européens (-0.7 point de pourcentage) et pour les ressortissants d'Afrique du Nord (-6 points). À l'inverse, le taux d'emploi des Sud-Américains et des Asiatiques s'est accru de respectivement 4.8 et 3.6 points de pourcentage. Ces tendances contrastées sont pour partie imputables à des effets de composition de la population migrante au Royaume-Uni.

Tableau 1.7. Taux d'emploi, de chômage et de participation par région d'origine dans certains pays de l'OCDE en 2019 et 2020

En pourcentages

	Région de naissance	Taux d'emploi		Taux de chômage		Taux de participation	
		2019	2020	2019	2020	2019	2020
Australie	Autres pays de l'Océanie	76.9	75.5	5.9	6.8	81.7	80.9
	Europe	78.0	75.6	4.0	6.1	81.2	80.5
	Afrique du nord et Moyen-Orient	52.6	51.6	10.9	11.8	59.0	58.5
	Afrique sub-Saharienne	76.2	78.8	6.1	5.8	81.1	83.6
	Asie	69.8	68.9	5.7	7.4	74.0	74.4
	Amérique	80.0	76.8	4.5	7.5	83.8	83.0
	Nés à l'étranger (total)	**72.3**	**71.0**	**5.5**	**7.1**	**76.5**	**76.4**
	Nés dans le pays	**75.7**	**73.7**	**5.2**	**6.4**	**79.9**	**78.8**
Canada	Afrique sub-Saharienne	72.2	69.3	8.7	11.9	79.1	78.7
	Afrique du nord	70.1	66.3	9.6	13.5	77.6	76.6
	Moyen-Orient	63.4	58.3	9.0	15.0	69.6	68.6
	Asie	73.3	67.4	5.9	11.0	77.9	75.7
	Europe	77.8	74.7	4.5	8.7	81.5	81.8
	Océanie	82.3	80.0	3.2	9.5	85.0	88.4
	Autres pays d'Amérique du nord	69.9	65.0	6.7	8.8	74.9	71.3
	Amérique centrale, du sud et Caraïbes	74.7	71.5	6.6	10.1	80.0	79.5
	Nés à l'étranger (total)	**73.2**	**68.5**	**6.3**	**10.8**	**78.1**	**76.8**
	Nés dans le pays	**74.9**	**70.6**	**5.5**	**9.2**	**79.3**	**77.7**
États-Unis	Mexique	71.0	65.3	3.5	8.8	73.6	71.6
	Autres pays d'Amérique centrale	74.0	67.4	3.3	10.0	76.5	75.0
	Amérique du sud et Caraïbes	74.8	68.3	3.5	10.6	77.5	76.4
	Canada	76.2	73.4	2.2	5.9	78.0	78.0
	Europe	74.2	71.2	2.8	7.3	76.3	76.8
	Afrique	72.9	66.3	3.7	10.3	75.7	74.0
	Asie et Moyen-Orient	70.6	66.3	2.6	8.3	72.5	72.2
	Autres régions	67.5	60.0	2.7	9.4	69.4	66.3
	Nés à l'étranger (total)	**72.2**	**67.0**	**3.1**	**9.0**	**74.6**	**73.6**
	Nés dans le pays	**69.8**	**65.8**	**3.9**	**7.9**	**72.7**	**71.4**
Royaume-Uni	UE-28 + AELE	81.9	81.2	3.0	4.4	84.4	84.9
	Autres pays européens	77.0	74.9	3.4	4.9	79.7	78.8
	Afrique du nord	69.8	63.7	3.6	5.7	72.3	67.5
	Afrique subsaharienne	73.1	73.9	6.3	7.4	78.0	79.8
	Moyen-Orient	51.1	54.7	12.5	9.2	58.4	60.2
	Amérique du Nord	76.2	78.7	3.2	4.0	78.8	82.0
	Amérique centrale, du sud et Caraïbes	75.3	80.1	6.4	5.0	80.5	84.3
	Asie	65.6	69.2	5.0	4.8	69.0	72.7
	Autres régions	85.8	81.3	2.0	2.4	87.6	83.3
	Nés à l'étranger (total)	**74.5**	**75.5**	**4.4**	**5.0**	**77.9**	**79.5**
	Nés dans le pays	**75.2**	**74.6**	**3.8**	**4.1**	**78.1**	**77.8**
UE 27	UE-28 + AELE	72.4	71.0	7.5	8.2	78.2	77.3
	Autres pays européens	66.0	63.6	9.2	10.1	72.6	70.8
	Afrique du nord	50.5	50.0	19.6	19.3	62.8	61.9
	Afrique subsaharienne	61.3	61.0	16.7	15.8	73.6	72.5
	Moyen-Orient	57.3	54.3	14.4	17.5	66.9	65.8
	Amérique du Nord	69.2	66.9	6.8	7.6	74.2	72.4
	Amérique centrale, du sud et Caraïbes	65.9	60.8	15.1	19.4	77.6	75.4
	Asie	64.1	62.3	8.6	9.9	70.2	69.1
	Autres régions	69.3	65.3	8.2	11.2	75.5	73.6
	Nés à l'étranger (total)	**65.2**	**63.1**	**11.1**	**12.4**	**73.3**	**72.1**
	Nés dans le pays	**68.8**	**68.3**	**6.2**	**6.4**	**73.4**	**73.0**

Note : La population de référence est la population en âge de travailler (15-64 ans) pour les taux d'emploi et de participation et la population active âgée de 15 à 64 ans pour le taux de chômage. UE 27 exclut le Royaume-Uni. Il n'est pas possible d'assurer la comparabilité totale des régions de naissance entre les pays de résidence à cause du niveau d'agrégation des données fournies au Secrétariat. Les données pour le Royaume-Uni ne couvrent que les trois premiers trimestres de chaque année.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat); Australie, Canada : Enquêtes sur la population active; États-Unis : Current Population Surveys.

StatLink https://stat.link/msz7a0

Aux États-Unis, les immigrés ont vu leur taux de chômage au minimum doubler sur la période 2019-20, quelle que soit l'origine (Tableau 1.7). En conséquence, le taux de chômage pour la plupart des migrants est passé au-dessus de celui des personnes nées aux États-Unis. Les immigrés ayant le plus souffert de la dégradation de la situation de l'emploi sont ceux ayant le plus faible niveau d'éducation en moyenne, notamment les personnes nées en Amérique latine et Caraïbes et en Afrique. Le taux d'emploi des immigrés originaires du Mexique a diminué de 5.7 points de pourcentage, s'établissant à 65.3 %. La chute a été encore plus prononcée chez les immigrés d'Amérique centrale, du sud et des Caraïbes, et d'Afrique (-6.5 points pour les trois groupes). Seuls les immigrés originaires du Canada et d'Europe, dont le taux de chômage reste inférieur à 7.5 % en 2020, s'en sortent relativement mieux. En moyenne, les immigrés canadiens aux États-Unis font même mieux que les Canadiens restés dans leur pays.

Contrairement à leurs homologues résidant aux États-Unis, les immigrés d'Amérique latine et des Caraïbes au Canada ont été moins affectés par les conséquences de la COVID-19. Comme eux, les immigrés d'Afrique subsaharienne ont connu une baisse de leur taux d'emploi plus faible que les personnes nées au Canada elles-mêmes (-2.9 points de pourcentage contre -4.4 points). À l'inverse, les immigrés du Moyen-Orient et d'Asie ont connu la plus forte détérioration de la situation de l'emploi. Au final, en 2020, le taux d'emploi des natifs reste supérieur à la plupart des groupes d'immigrés, à l'exception des Européens et des personnes nées en Amérique latine (Tableau 1.7).

En Australie, les immigrés de toutes origines ont des indicateurs du marché du travail relativement similaires, voire meilleurs, que les personnes nées dans le pays. La seule exception à ce constat sont les immigrés du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord dont le taux d'emploi dépasse à peine 50 %, soit plus de 20 points de pourcentage de moins que les autres immigrés et les natifs. Les immigrés venus d'Europe, des Amériques et d'Océanie, ont pour leur part un taux d'emploi qui reste supérieur à 75 % (soit au moins 2 points de pourcentage de plus que les natifs) en dépit des effets de la crise.

Références

d'Aiglepierre, R. et al. (2020), *A global profile of emigrants to OECD countries: Younger and more skilled migrants from more diverse countries*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/0cb305d3-en. [8]

De Wispelaere, F., L. De Smedt and J. Pacolet (2020), *Posting of workers: Report on A1 Portable Documents issued in 2019*, Publications Office of the European Union Luxembourg, http://dx.doi.org/10.2767/487681. [9]

OCDE (2021), *OECD Employment Outlook 2021: Navigating the COVID-19 Crisis and Recovery*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/5a700c4b-en. [5]

OCDE (2021), "Quelles mesures ont été adoptées par les pays pour aider les jeunes face à la crise du COVID-19 ?"*, Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19)*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/c1d692cb-fr. [6]

OCDE (2020), "Les dispositifs de maintien dans l'emploi pendant la période de confinement de la crise du COVID-19 et au-delà"*, Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19)*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/d315c5f1-fr. [3]

OCDE (2020), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2020: Crise du COVID-19 et protection des travailleurs*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/b1547de3-fr. [1]

OCDE (2020), *Perspectives des migrations internationales 2020*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/6b4c9dfc-fr. [4]

OCDE (2009), *Perspectives des migrations internationales 2009*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2009-fr. [2]

Office for National Statistics (United Kingdom) (2021), *Labour Force Survey weighting methodology*, https://www.ons.gov.uk/employmentandlabourmarket/peopleinwork/employmentandemployeetypes/methodologies/labourforcesurveyweightingmethodology. [10]

Yasenov, V. (2020), "Who Can Work from Home?", *IZA Discussion Paper Series* 13197, http://www.iza.org (accessed on 15 September 2020). [7]

Annexe 1.A. Tableaux et graphiques supplémentaires

Tableau d'annexe 1.A.1. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE par catégorie, 2019

En milliers et évolution en pourcentage par rapport à 2018

	Travail		Famille accompagnant les travailleurs		Famille		Humanitaire		Autres		Libre circulation	
	2019	%	2019	%	2019	%	2019	%	2019	%	2019	%
Australie	50.7	*1*	59.0	*-3*	50.5	*2*	18.8	*15*	0.1	*-51*	13.9	*-2*
Allemagne	71.6	*10*	..		96.6	*-1*	74.3	*-5*	7.2	*0*	359.2	*-7*
Autriche	6.1	*8*	2.0	*30*	8.5	*10*	7.4	*-51*	0.4	*2*	57.5	*1*
Belgique	5.1	*2*	0.0		32.3	*9*	6.7	*-36*	0.1	*-18*	69.0	*8*
Canada	103.3	*8*	93.3	*3*	91.3	*7*	48.5	*7*	4.7		..	
Corée	0.6	*-3*	0.0		14.8	*5*	..	*-100*	52.8	*-4*	..	
Danemark	8.9	*7*	4.9	*-5*	3.3	*-30*	1.8	*8*	5.4	*-1*	29.2	*-5*
Espagne	34.5	*16*	0.0		132.5	*6*	3.2	*-34*	27.8	*10*	151.8	*4*
États-Unis	72.3	*11*	67.0	*-8*	709.2	*2*	107.1	*-42*	75.4	*-2*	..	
Finlande	2.2	*30*	0.0		11.3	*8*	4.0	*1*	0.1	*23*	6.6	*-6*
France	51.4	*15*	..		101.6	*0*	33.3	*9*	25.9	*21*	78.4	*-6*
Irlande	12.7	*30*	0.2	*-68*	3.7	*32*	0.9	*16*	..		31.1	*0*
Israël	..		..		6.4	*2*	..		26.8	*23*	..	
Italie	6.9	*-17*	0.0		101.7	*-17*	18.4	*-40*	5.2	*3*	59.2	*2*
Japon	82.8	*25*	..		36.1	*13*	0.1	*-3*	18.9	*2*	..	
Luxembourg	2.3	*29*	0.0		2.3	*14*	0.8	*-34*	0.1	*-5*	17.1	*4*
Mexique	6.0	*3*	0.0		16.9	*-12*	7.9	*37*	7.8	*1*	..	
Norvège	8.8	*-5*	11.5	*6*	10.5	*-31*	3.6	*-14*	..		4.0	*-29*
Nouvelle-Zélande	4.4	*16*	..		11.8	*8*	5.1	*32*	..		20.0	*-9*
Pays-Bas	23.6	*12*	0.0		34.3	*10*	4.8	*34*	0.0		90.5	*13*
Portugal	34.6	*73*	..		30.0	*43*	0.2	*-72*	6.2	*8*	27.3	*64*
Royaume-Uni	51.6	*42*	29.3	*35*	80.3	*19*	17.7	*-30*	22.8	*-30*	143.9	*-10*
Suède	16.8	*1*	1.0	*1*	38.1	*-25*	19.2	*-24*	..		27.0	*-11*
Suisse		*7*	..		19.0	*-8*	6.4	*-4*	3.7	*9*	90.9	*2*
OCDE	**659.5**	***15***	**268.2**	***1***	**1 642.8**	***1***	**390.7**	***-22***	**313.7**	***-1***	**1 278.4**	***-1***

Source : *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://stat.link/97hosp

Tableau d'annexe 1.A.2. Entrées de migrants temporaires de travail pour différentes catégories, 2011-2020

Destination	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2020/2019 (%)
	Milliers										
Travailleurs saisonniers internationaux											
Total OCDE	**(201.0)**	**(187.7)**	**(192.4)**	**(186.4)**	**(206.5)**	**(238.7)**	**(270.2)**	**(315.5)**	**469.2**	**(427.3)**	**-9**
États-Unis	55.4	65.3	74.2	89.3	108.1	134.4	161.6	196.4	204.8	213.4	+4
Pologne	..	..	..	..	..	..	..	..	131.4	137.4	+5
Canada	25.1	25.7	27.6	29.8	30.8	34.2	35.2	35.9	36.9	31.5	-15
Nouvelle-Zélande	7.8	8.2	8.4	9.4	9.8	11.1	11.7	13.1	14.4	..	..
Australie	0.4	1.1	1.5	2.0	3.2	4.5	6.2	8.5	12.2	9.8	-19
Espagne	4.5	3.8	3.1	3.1	2.9	2.8	5.7	13.8	11.8	..	..
Finlande	12.0	14.0	14.0	14.0	12.0	14.0	14.0	7.7	11.5	13.3	+16
France	6.3	6.4	6.1	6.6	6.7	6.8	7.2	8.1	10.3	10.5	+2
Mexique	27.6	21.7	15.2	14.7	15.9	14.9	12.4	10.7	10.0	3.7	-63
Autriche	17.5	13.2	15.1	7.2	6.9	6.7	6.9	7.6	9.4	..	..
Suède	3.8	5.7	6.2	2.9	4.1	3.3	3.1	5.0	6.3	3.6	-43
Italie	15.2	9.7	7.6	4.8	3.6	3.5	3.6	5.6	4.2	1.8	-57
Norvège	2.5	2.3	2.5	2.5	2.3	2.4	2.6	2.9	3.4	2.4	-31
Royaume-Uni	16.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.5	..	..
Vacanciers actifs											
Total OCDE	**380.8**	**422.5**	**473.3**	**467.1**	**465.2**	**469.6**	**480.0**	**475.3**	**(418.4)**	**(175.4)**	**-58**
Australie	192.9	223.0	258.2	239.6	226.8	214.6	211.0	210.5	209.0	149.2	-29
États-Unis	97.6	79.8	86.4	90.3	95.0	101.1	104.9	104.5	108.3	5.0	-95
Nouvelle-Zélande	43.1	48.7	54.7	61.4	65.3	70.1	67.3	63.2	..	..	..
Canada	13.6	36.3	36.6	36.0	33.4	38.5	48.2	48.6	47.5	13.6	-71
Royaume-Uni	20.7	19.6	20.9	23.5	25.3	22.3	21.6	20.9	20.2	..	..
Japon	7.5	9.3	9.1	8.1	10.4	11.9	13.8	15.9	18.0	3.3	-82
France	2.2	2.4	2.7	2.9	3.0	3.8	4.3	5.0	5.2	2.0	-61
Danemark	0.4	0.4	0.4	0.6	0.8	1.2	1.5	1.8	3.7	1.3	-64
Corée	0.8	1.0	1.2	1.3	1.4	1.6	1.9	2.4	2.7	0.9	-67
Stagiaires											
Total OCDE	**99.8**	**103.5**	**101.5**	**115.7**	**130.8**	**139.3**	**162.4**	**175.2**	**201.0**	**(84.1)**	**-58**
Japon	82.3	85.9	83.9	98.7	112.7	121.9	144.1	157.8	186.9	79.0	-58
Allemagne	4.9	4.1	3.9	3.8	4.3	3.9	4.0	4.6	5.1	..	..
France	1.0	1.2	2.0	2.2	2.5	2.6	2.5	3.1	4.2	2.5	-41
Danemark	1.5	1.4	1.4	1.5	1.1	1.3	1.9	2.3	2.4	1.6	-30
Transferts intra-entreprise											
Total OCDE	**138.3**	**135.0**	**141.2**	**(144.3)**	**158.4**	**159.7**	**159.0**	**159.6**	**156.1**	**(72.7)**	**-53**
États-Unis	70.7	62.4	66.7	71.5	78.5	79.3	78.2	74.4	77.0	35.9	-53
Royaume-Uni	29.7	29.3	33.2	36.6	36.4	36.0	32.8	31.7	27.2	9.3	-66
Canada	11.1	12.4	11.5	11.4	9.8	9.8	11.0	12.8	14.6	6.1	-59
Pologne	0.5	1.5	1.8	2.2	3.4	4.1	5.2	9.6	11.3	12.9	+14
Japon	5.3	6.1	6.2	7.2	7.2	7.7	8.7	9.5	10.0	3.2	-68
Allemagne	7.1	7.2	7.8	9.4	9.3	7.5	7.3	8.0	6.7	2.9	-56
Australie	8.2	10.1	8.9	..	7.8	8.1	7.6	4.7	2.8	1.8	-35
Irlande	0.3	0.4	0.4	0.6	0.9	0.8	0.7	0.8	1.1	..	..

Note : Pour chaque type de permis, le tableau ne mentionne que les pays ayant enregistré plus de 1 000 entrées de travailleurs en 2019. Les nombres entre parenthèses indiquent que le total n'est pas égal à la somme des pays présentés. Le nombre de travailleurs saisonniers correspond au nombre de permis délivrés ou au nombre d'autorisations de travail délivrés pour la France. La série sur les travailleurs saisonniers exclut l'Allemagne car elle ne dispose pas de données récentes pour cette catégorie de travailleurs.

Source : *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://stat.link/ra5xvb

Tableau d'annexe 1.A.3. Permis pris en compte dans les statistiques sur les travailleurs immigrés temporaires et leurs caractéristiques

Pays	Nom du programme	Durée de résidence / renouvelabilité du contrat	Existence d'un quota
Allemagne (permis délivrés)	Stagiaires		
	Transferts intra-entreprises : *§ 8 BeschV (Praktische Tätigkeiten als Voraussetzung für die Anerkennung ausländischer Berufsqualifikationen), § 10 BeschV (Internationaler Personalaustausch, Auslandsprojekte), § 10a BeschV (ICT-Karte / Mobiler-ICT-Karte)*		
	Autres travailleurs : *§ 8 Abs. 2 BeschV (Anerkennung ausländischer Berufsqualifikationen - § 17a AufenthG bis zu 18 Monate), § 8 Abs. 3 BeschV (Anerkennung ausländischer Berufsqualifikationen - sonstige), § 11 Abs. 1 BeschV (Sprachlehrerinnen und Sprachlehrer), § 11 Abs. 2 BeschV (Spezialitätenköchinnen und Spezialitätenköche), § 12 BeschV (Au-Pair-Beschäftigungen), § 13 BeschV (Hausangestellte von Entsandten), § 19 Abs. 2 BeschV (Werklieferverträge), § 25 BeschV (Kultur und Unterhaltung), § 27 BeschV (Grenzgängerbeschäftigung), § 29 Abs. 1 BeschV (Internationale Abkommen - Niederlassungspersonal), § 29 Abs. 2 BeschV (Internationale Abkommen - Gastarbeitnehmer), § 29 Abs. 3 - 4 BeschV (Internationale Abkommen), § 29 Abs. 5 BeschV (Internationale Abkommen - WHO/Europaabkommen)*		
Australie (Visas temporaires accordés, années fiscales, ressortissants de Nouvelle-Zélande exclus)	Travailleurs saisonniers : *Seasonal Worker Programme* (sous-catégorie 416 remplacée par la sous-catégorie 403 à partir de nov. 2016)	Entre 4 et 7 mois.	Non soumis à quota.
	Vacanciers actifs : sous-catégories 417 et 462	Jusqu'à 1 an.	Sous-catégorie 417 : non soumis à quota ; Sous-catégorie 462 : quota sauf pour les États-Unis.
	Stagiaires : Visa *Training* (sous-catégorie 407) introduit en 2016. Ancien visas *Temporary Work (Training and Research)* (sous-catégorie 402) (dont *'Occupational trainee'* et *'Professional development'*) fermé à de nouvelles candidatures depuis 2016 ; les visas suivants qui sont fermés à de nouvelles candidatures depuis le 24 nov. 2012 : *Visiting Academic* (sous-catégorie 419), *Occupational Trainee* (sous-catégorie 442), *Professional Development* (sous-catégorie 470) ; et le visa *Trade Training Skills* (sous-catégorie 471) supprimé en sept. 2007.	Jusqu'à 2 ans.	
	Transferts intra-entreprises : visas de la sous-catégorie 457 délivrés (aux demandeurs principaux)	Jusqu'à 4 ans.	
	Autres travailleurs : Autres travaux temporaires (Experts pour mission courte); Relations internationales (sauf travailleurs saisonniers); Activité temporaire; Travail temporaire (qualifié) (sauf transferts intraentreprises)		
Autriche	Travailleurs saisonniers : saisons touristiques d'hiver et d'été, Agriculture, Travailleurs saisonniers de base, Aidants aux récoltes (nombre de personnes estimé sur la base du nombre de permis délivrés).	Jusqu'à 12 mois.	
	Transferts intra-entreprises		Non soumis à quota.
	Autres travailleurs : Chercheurs, Artistes (sous contrat ou à leur propre compte), travailleurs indépendants ; Au pairs ; Certains autres emplois rémunérés.		Non soumis à quota.
Belgique	Vacanciers actifs (10 principaux pays d'origine)		
	Stagiaire		
	Autres travailleurs : Au Pair ; Artistes ; Sportifs ; Professeurs invités et formateurs ; Autres travailleurs temporaires		
Canada (TFWP & IMP programmes – premiers permis)	Transferts intra-entreprises (ICT) : Détenteurs d'un permis du Programme de mobilité internationale (PMI) par année de d'obtention du premier permis (Commerce – ICT ; NAFTA – ICT ; GATS ; Intérêts canadiens – ICT)	Variable.	
	Travailleurs saisonniers : Programme des travailleurs agricoles saisonniers(Programme des travailleurs étrangers temporaires) : entrées effectives	Non renouvelable.	

Pays	Nom du programme	Durée de résidence / renouvelabilité du contrat	Existence d'un quota
	Vacanciers actifs : Expérience internationale Canada (EIC), vacanciers actifs et programmes internationaux pour les jeunes (PMI)	Non renouvelable.	Non soumis à quota.
	Autres travailleurs : Programme de mobilité internationale (PMI) : Accords (hors transferts intra-entreprises) ; Intérêts canadiens(hors vacanciers actifs, conjoints et transferts intraentreprises) ; Autosuffisants ; Candidats à la résidence permanente au Canada ; Raisons humanitaires ; Programme des travailleurs étrangers temporaires : Aides familiaux résidents ; Travailleurs agricoles (non saisonniers) ; Pogramme des travailleurs étrangers temporaires (autres)	IMP : variable ; Aides familiaux résidents : illimité ; Programme des travailleurs étrangers temporaires (autres) : non renouvelable.	Non soumis à quota.
Colombie	Vacanciers actifs		
	Transferts intra-entreprises		
	Autres travailleurs		
Corée	Stagiaires de l'industrie : D-3		
(visas délivrés)	Vacanciers actifs : H-1		
	Transferts intra-entreprises : D-7		
	Autres travailleurs : visas D-6 ; D-9 ; E-1 to E-9 ; H2		
Danemark	Vacanciers actifs		
	Stagiaires		
	Autres travailleurs : Statut de fait, Au pair, Volontaires		
Espagne	Travailleurs saisonniers : Autorisations de travail temporaire		
	Transferts intra-entreprises		
	Autres travailleurs : Permis pour employés à contrats de durée limitée ; Permis de fournisseurs de service international ; Permis de résidence temporaire pour des professions spécifiques ne nécessitant pas d'autorisation de travail ; Chercheurs ; Stagiaires et travailleurs dans la recherche-développement.	Jusqu'à 12 mois	
États-Unis (visas autres que « immigration »)	Travailleurs saisonniers : H-2A - Travailleurs temporaires dans l'agriculture	Jusqu'à 3 ans.	Non soumis à quota.
	Vacanciers actifs : J-1 - *Exchange visitor, Summer Work Travel Programm*	Jusqu'à 4 mois.	Quota.
	Stagiaires : H3	Jusqu'à 2 ans.	
	Transferts intra-entreprises : L-1 (personnel de direction, managers, et spécialistes employés dans une entreprise internationale)	Maximum de 1 an pour le premier séjour (jusqu'à 3 ans pour les employés L-1A). Extensions jusqu'à 7 ans maximum (5 ans pour les L-1B).	
	Autres travailleurs :		
	H-2B – Travailleurs temporaires dans des secteurs non-agricoles	Jusqu'à 3 ans.	Quota.
	H-1B – Travailleurs temporaires de mérite et compétence exceptionnels (hors infirmiers)	Jusqu'à 3 ans initialement. Maximum de 6 ans au total (il y a des exceptions).	
	H-1B1 – Travailleurs dans le cadre d'un accord de libre échange (Chili/Singapour)		
	H-1C – Infirmiers dans les zones en pénuries de main-d'œuvre médicale (expiré en 2009)	Jusqu'à 3 ans.	
	O-1 – Personnes aux capacités exceptionnelles dans les domaines scientifiques, artistiques, de l'éducation, les affaires ou l'athlétisme	Jusqu'à 3 ans (extension jusqu'à 1 an).	
	O-2 – Personne accompagnant ou assistant un artiste ou athlète détenteurs d'un O-1	Jusqu'à 3 ans (extension jusqu'à 1 an).	
	P-1 – Athlète reconnu internationalement ou membre d'une équipe	Jusqu'à 5 ans (1 an	

Pays	Nom du programme	Durée de résidence / renouvelabilité du contrat	Existence d'un quota
	reconnue internationalement	pour les groupes d'athlètes). Maximum de 10 ans (5 ans pour les groupes d'athlètes).	
	P-2 – Artiste ou entraîneur dans un programme d'échange réciproque	Jusqu'à 1 an initialement (extension jusqu'à 1 an).	
	P-3 – Artiste ou entraîneur dans un programme non réciproque	Jusqu'à 1 an initialement (extension jusqu'à 1 an).	
	R-1 – Personnes dans des activités religieuses	Jusqu'à 30 mois initialement.	
	TN – *NAFTA professional*	Jusqu'à 3 ans.	
Finlande	Travailleurs saisonniers: visas pour travailleurs saisonniers	Jusqu'à 9 mois	
	Stagiaires		
	Autres travailleurs	Jusqu'à 12 mois	
France (premier permis délivrés)	Transferts intra-entreprises : Salarié en mission / Salarié détaché ICT	Jusqu'à 3 ans.	
	Travailleurs saisonniers : autorisations de travail délivrés dans le cadre d'un contrat de travail saisonnier, y compris renouvellements – statistiques de l'OFII	Jusqu'à 9 mois par an (autorisation valable 3 ans).	
	Vacanciers actifs : Programme vacances travail	Jusqu'à 12 mois.	
	Stagiaires	Jusqu'à 1 an initialement (extension jusqu'à 3 ans au total).	
	Autres travailleurs : Migrations économiques temporaires (visa "salarié" < 12 mois)	Jusqu'à 12 mois (renouvelable).	
Irlande	Vacanciers actifs : visas de vacanciers actifs		
	Stagiaires: *Internship employment permit*		
	Transferts intra-entreprises		
	Autres travailleurs : Contrats de services ; Accords d'échanges ; *Sport and Cultural Employment Permits*		
Israël (entrées sauf travailleurs palestiniens ; et effectifs de travailleurs journaliers jordaniens en emploi dans des secteurs non soumis à quotas)	Vacanciers actifs		
	Autres travailleurs :		
	Construction : travailleurs jordaniens (journaliers dans les secteurs soumis à quotas); Projet de tramway à Tel Aviv ; Projets dans les ports fluviaux ; Projets d'irrigation dans la vallée du Jourdain ; Travailleurs étrangers dans le secteur de la construction (accords bilatéraux avec la Bulgarie, la Chine, la Moldavie, la Roumanie, la Turquie et l'Ukraine).	Travailleurs journaliers: illimité; autres travailleurs: renouvelable jusqu'à 63 mois.	Quota.
	Tourisme : travailleurs journaliers jordaniens dans l'hôtellerie et dans la construction à Eilat	Illimité.	Quota.
	Agriculture	Non renouvelable.	Quota.
	Soins à domicile	Renouvelable jusqu'à 63 mois (ou jusqu'à 7 ans if no employer change entre 5 et 7 ans de séjour).	Non soumis à quota.
	Spécialistes et hautement qualifiés *(Experts working visa)*	Illimité.	Non soumis à quota.
Italie	Travailleurs saisonniers		
	Vacanciers actifs		
	Autres travailleurs	Jusqu'à 12 mois	
Japon	Stagiaires : Stagiaires et techniciens stagiaires		
	Transferts intra-entreprises		

Pays	Nom du programme	Durée de résidence / renouvelabilité du contrat	Existence d'un quota
(nouveaux visas, hors ré-entrées)	Autres travailleurs : Professeurs; Artistes; Activités religieuses ; Journalistes ; Chercheurs ; Instructeurs ; Entraîneurs ; Activités culturelles ; Certaines acitivités (y compris des travailleurs permanents et leurs conjoint(e)s, tels que les travailleurs hautement qualifiés)	Entre 1 et 5 ans, renouvelable.	Non soumis à quota.
Luxembourg	Stagiaires		
	Transferts intra-entreprises		
	Autres travailleurs	Jusqu'à 12 mois	
Mexique	Travailleurs saisonniers : Cartes de travailleurs frontaliers en visite *(Tarjeta de Visitante Trabajador Fronterizo)*	Jusqu'à 5 ans	
	Autres travailleurs : Permis de résidence temporaire *(Tarjetas de Residente Temporal)* pour raison de travail		
Norvège (hors ressortissants de l'UE/AELE)	Travailleurs saisonniers	Non renouvelable.	
	Vacanciers actifs		
	Stagiaires		
	Transferts intra-entreprises		
	Autres travailleurs : Travailleurs temporaires non-qualifiés non-saisonniers		
Nouvelle-Zélande (hors ressortissants australiens)	Travailleurs saisonniers : *Recognised Seasonal Employer Limited Visa ; Supplementary Seasonal Employment* (extensions)	Jusqu'à 7 mois (ou 9 mois pour les ressortissants-résidents de Tuvalu et Kiribati) ; extensions possible jusqu'à 6 mois.	Quota.
	Vacanciers actifs : *Working Holiday Scheme*	Jusqu'à 12 mois (ou 23 mois pour les ressortissants britanniques ou canadiens).	Quota pour certains pays.
	Stagiaires : Expérience professionnelle pour les étudiants ; stagiaires en médecine ou dentisterie ; apprentis de la course *NZ racing* ; stagiaires religieux	Stage pratique pour les étudiants non inscrits en Nouvelle-Zélande (ou inscrits pour 3 mois maximum) : jusqu'à 6 mois ; stagiaires religieux : jusqu'à 3 ans ; Apprentis jockeys : jusqu'à 4 ans.	Non soumis à quota.
	Autres travailleurs :		
	Essential skills	Jusqu'à 5 ans.	Non soumis à quota.
	Entertainers and Associated Workers	Durée du contrat.	Non soumis à quota.
	Talent (employeurs accrédités)	Jusqu'à 30 mois.	Non soumis à quota.
	Exchange Work	Jusqu'à 12 mois.	Quota.
	Long Term Skill Shortage List Occupation	Jusqu'à 30 mois.	Non soumis à quota.
	China Special Work	Jusqu'à 3 ans.	Quota.
	Skilled Migrant and Specialist skills	Illimité.	Non soumis à quota.
	Talent - Arts, Culture and Sports	Illimité.	Non soumis à quota.
Pologne	Travailleurs saisonniers : permis de travail saisonnier (y compris les activités non agricoles)		Non soumis à quota.
	Transferts intra-entreprises	Renouvelable	
	Autres travailleurs :		
	Estimation basée sur le nombre de formulaires administratifs déposés par les employeurs souhaitant recruter des travailleurs en provenance de 6 pays (Arménie, Bélarus, Géorgie, Moldova, Russie et Ukraine) selon une procédure d'embauche simplifiée.	Jusqu'à 9 mois	

Pays	Nom du programme	Durée de résidence / renouvelabilité du contrat	Existence d'un quota
	Nouveaux permis de résidence (permis A) délivrés pour le motif du travail.	6 à 11 mois	Non soumis à quota.
Portugal	Autres travailleurs	Jusqu'à 12 mois	
Royaume-Uni (visas délivrés)	Vacanciers actifs : Tier 5 - pre PBS Youth Mobility	Jusqu'à 24 mois (visa multi-entrées).	
	Transferts intra-entreprises :		
	Tier 2 - Intra Company Transfers Short Term (fermé le 6 avril 2017)		
	Tier 2 - Intra Company Transfers Long Term	Maximum 5 ans (9 ans si salaire > 120 000 GBP par an).	
	Autres travailleurs :		
	Tier 5 - pre PBS Charity Workers	Jusqu'à 12 mois ou durée indiquée sur le certificat de parrainage plus 28 jours (le plus court des deux).	
	Tier 5 - pre PBS Creative and Sporting	Jusqu'à 12 mois, ou durée indiquée sur le certificat de parrainage plus 28 jours (le plus court des deux).	
	Tier 5 - pre PBS Government Authorised Exchange	Jusqu'à 12 ou 24 mois (selon le programme) ou durée indiquée sur le certificat de parrainage plus 28 jours (le plus court des deux).	
	Tier 5 - pre PBS International Agreement	Jusqu'à 2 ans, ou durée indiquée sur le certificat de parrainage plus 28 jours (le plus court des deux).	
	Tier 5 - pre PBS Religieux	Jusqu'à 3 ans et 1 mois, ou durée indiquée sur le certificat de parrainage plus 1 mois (le plus court des deux).	
	Non-PBS – Travailleurs domestiques dans des ménages privés	Jusqu'à 6 mois.	
Slovénie	Travailleurs saisonniers		
	Autres travailleurs	Jusqu'à 12 mois	
Suède	Travailleurs saisonniers: cueilleurs de baies		
	Vacanciers actifs : visas de vacanciers actifs		
	Stagiaires		
	Autres travailleurs : Athlètes et entraîneurs ; Au Pair ; Transferts intra-entreprises ; Interprètes ; Chercheurs invités.		
Suisse	Stagiaires	Jusqu'à 18 mois.	Quota.
	Autres travailleurs (hors travailleurs détachés) :		
	Employés avec permis de travail	Jusqu'à 12 mois.	Quota (contrats entre 4 à 12 mois) ou non (permis<4 mois).
	Musiciens et artistes	Jusqu'à 8 mois.	Non soumis à quota.

Tableau d'annexe 1.A.4. Nouvelles demandes d'asile selon le pays où elle est déposée, 2014-20

	Moyenne annuelle 2014-17	2018	2019	2020	Variation absolue 2020/19	Évolution 2020/19 (%)	Demandeurs d'asile par million d'habitants (2020)	Trois principaux pays d'origine des demandeurs d'asile (2020)
Allemagne	396 286	161 930	142 510	102 580	- 39 930	-28	1 224	Syrie, Afghanistan, Iraq
Australie	20 314	28 830	27 400	19 220	- 8 180	-30	754	Malaysie, Chine, Inde
Autriche	45 462	11 610	11 010	12 930	1 920	+17	1 436	Syrie, Afghanistan, Maroc
Belgique	20 748	18 160	23 140	12 930	- 10 210	-44	1 116	Afghanistan, Syrie, Érythrée
Canada	24 166	55 370	58 340	19 050	- 39 290	-67	505	Mexique, Inde, Haïti
Chili	1 988	5 780	770	1 680	910	+118	88	Colombie, Cuba, Venezuela
Colombie		2 680	10 620	11 920	1 300	+12	234	Venezuela, Cuba, Équateur
Corée	6 292	16 120	15 430	6 670	- 8 760	-57	130	Russie, Égypte, Kazakhstan
Costa Rica		27 980	59 180	21 130	- 38 050	-64	4 148	Nicaragua, Cuba, Venezuela
Danemark	11 892	3 500	2 650	1 440	- 1 210	-46	249	Syrie, Érythrée, Maroc
Espagne	15 578	52 750	115 190	86 390	- 28 800	-25	1 848	Venezuela, Colombie, Honduras
Estonie	156	90	100	50	- 50	-50	38	Russie, Syrie, Érythrée
États-Unis	214 572	254 300	301 070	250 940	- 50 130	-17	758	Guatemala, Honduras, Venezuela
Finlande	11 830	2 960	2 460	1 460	- 1 000	-41	264	Afghanistan, Turquie, Iraq
France	72 818	126 580	138 290	81 790	- 56 500	-41	1 253	Afghanistan, Guinée, Bangladesh
Grèce	30 230	64 990	74 920	37 860	- 37 060	-49	3 632	Afghanistan, Syrie, Pakistan
Hongrie	65 584	640	470	90	- 380	-81	9	Pakistan, Afghanistan, Syrie
Irlande	2 438	3 660	4 740	1 540	- 3 200	-68	312	Nigéria, Somalie, Pakistan
Islande	654	730	810	630	- 180	-22	1 846	Cisjordanie et bande de Gaza, Iraq, Venezuela
Israël	6 642	16 260	9 440	1 890	- 7 550	-80	218	Russie, Ukraine, Inde
Italie	97 048	53 440	35 010	21 220	- 13 790	-39	351	Pakistan, Bangladesh, El Salvador
Japon	10 114	10 490	10 380	3 940	- 6 440	-62	31	..
Lettonie	352	180	180	150	- 30	-17	80	Bélarus, Russie, Syrie
Lituanie	376	390	630	260	- 370	-59	96	Russie, Bélarus, Tadjikistan
Luxembourg	1 858	2 230	2 200	1 300	- 900	-41	2 077	Syrie, Érythrée, Afghanistan
Mexique	6 584	29 610	70 370	41 200	- 29 170	-41	320	Honduras, Haïti, Cuba
Norvège	13 038	2 550	2 210	1 340	- 870	-39	247	Syrie, Érythrée, Turquie
Nouvelle-Zélande	384	420	540	440	- 100	-19	91	Indonésie, Chine, Inde
Pays-Bas	25 978	20 470	22 540	13 720	- 8 820	-39	801	Syrie, Algérie, Turquie
Pologne	7 778	2 410	2 770	1 510	- 1 260	-45	40	Russie, Bélarus, Afghanistan
Portugal	956	1 240	1 740	900	- 840	-48	88	Gambie, Angola, Guinée-Bissau
Rép. slovaque	192	160	220	270	50	+23	49	Afghanistan, Maroc, Syrie
Rép. tchèque	1 132	1 360	1 580	800	- 780	-49	75	Ukraine, Géorgie, Bélarus
Royaume-Uni	36 196	37 450	44 470	36 030	- 8 440	-19	531	Iran, Iraq, Albanie
Slovénie	792	2 800	3 620	3 470	- 150	-4	1 669	Maroc, Afghanistan, Pakistan
Suède	72 174	18 110	23 150	13 630	- 9 520	-41	1 350	Syrie, Ouzbékistan, Ukraine
Suisse	26 294	13 540	12 600	9 770	- 2 830	-22	1 129	Érythrée, Afghanistan, Turquie
Turquie	104 520	83 800	56 420	31 330	- 25 090	-44	371	Afghanistan, Iraq, Iran
Total OCDE	**1 353 416**	**1 135 570**	**1 289 170**	**853 380**	**- 435 790**	**-34**	**623**	**Venezuela, Afghanistan, Syrie**
Quelques pays non-OCDE								
Bulgarie	14070	2470	2080	3460	1 380	+66	498	Afghanistan, Syrie, Iraq
Roumanie	2004	1950	2460	6030	3 570	+145	313	Afghanistan, Syrie, Iraq

Note : Les chiffres pour les États-Unis correspondent aux demandes d'asile déposées auprès du ministère de la Sécurité intérieure (« affirmative claims » – nombre de dossiers multiplié par 1.5 pour tenir compte du nombre de personnes estimé) et aux demandes d'asile déposées auprès du Bureau exécutif d'examen de l'immigration (« defensive claims » – nombre de personnes). «..» signifie que les données ne sont pas disponibles.
Source : HCR ; Eurostat ; *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://stat.link/fpqjzx

Tableau d'annexe 1.A.5. 50 premiers pays d'origine des nouveaux immigrés dans l'OCDE, 2018-19

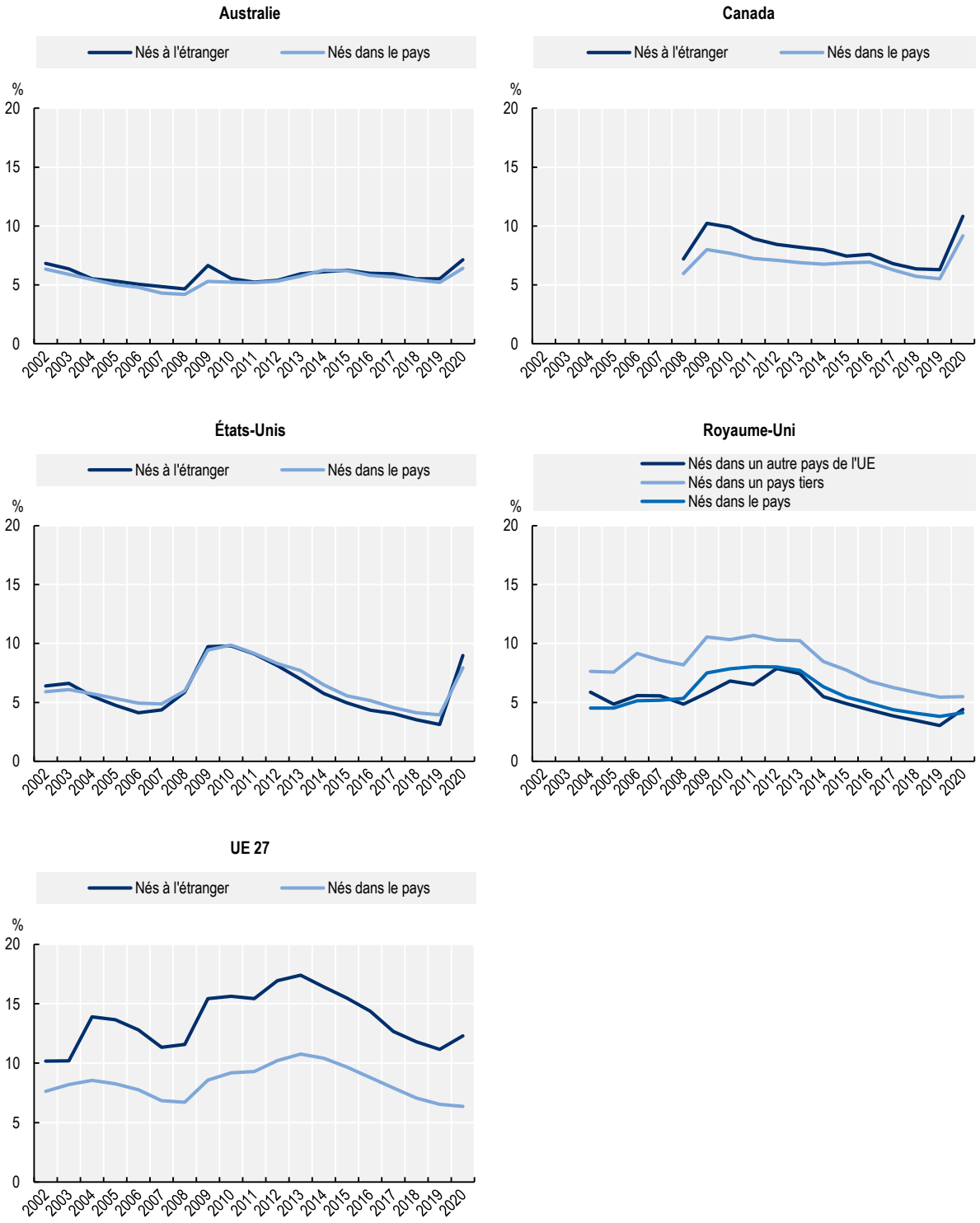
	Milliers 2018	Milliers 2019	Part (%) 2019	Variation absolue 2019/18	Évolution 2019/18 (%)	Différence avec le classement 2018	Taux d'epatriation (pour 1000) in 2018
Chine	430	466	6.9	+36	+8	+0	0.3
Inde	341	394	5.8	+53	+16	+0	0.3
Roumanie	283	288	4.2	+5	+2	+0	14.9
Ukraine	191	230	3.4	+39	+21	+2	5.2
Venezuela	197	227	3.4	+30	+15	-1	8.0
Viet Nam	191	225	3.3	+34	+18	-1	2.3
Mexique	180	176	2.6	-4	-2	+0	1.4
Philippines	158	162	2.4	+4	+2	+3	1.5
Italie	168	159	2.3	-9	-5	-1	2.6
Brésil	123	155	2.3	+32	+26	+6	0.7
Pologne	163	150	2.2	-14	-8	-1	3.9
Maroc	125	148	2.2	+24	+19	+3	4.1
Royaume-Uni	128	139	2.0	+10	+8	+1	2.1
Colombie	114	135	2.0	+22	+19	+5	2.7
Syrie	151	124	1.8	-26	-17	-3	7.3
Iraq	164	118	1.7	-45	-28	-7	3.0
États-Unis	119	113	1.7	-6	-5	+0	0.3
Allemagne	117	111	1.6	-6	-5	+0	1.3
France	104	109	1.6	+4	+4	+1	1.7
Afghanistan	100	99	1.5	-1	-1	+1	2.6
Russie	98	98	1.4	+0	+0	+1	0.7
Pakistan	86	92	1.4	+6	+8	+3	0.4
Bulgarie	87	91	1.3	+4	+5	+1	13.0
Iran	78	85	1.3	+6	+8	+2	1.0
Espagne	77	82	1.2	+4	+5	+2	1.7
Turkménistan	36	81	1.2	+45	+127	+23	13.6
Corée	73	77	1.1	+4	+6	+1	1.5
Turquie	69	70	1.0	+1	+2	+3	0.8
Republique Dominicaine	73	65	1.0	-7	-10	+0	6.1
Pérou	63	65	1.0	+2	+3	+2	2.0
Cuba	96	64	0.9	-33	-34	-8	5.6
Portugal	58	64	0.9	+5	+9	+1	6.2
Nigéria	72	56	0.8	-16	-22	-3	0.3
Haïti	135	54	0.8	-81	-60	-21	4.8
Albanie	42	51	0.8	+9	+21	+3	17.8
Bangladesh	50	50	0.7	-0	-0	+0	0.3
Honduras	42	50	0.7	+8	+19	+3	5.1
Égypte	47	48	0.7	+1	+3	-1	0.5
Hongrie	58	46	0.7	-12	-21	-5	4.8
Algérie	42	46	0.7	+4	+10	-1	1.1
Croatie	52	45	0.7	-7	-13	-6	11.0
Indonésie	36	43	0.6	+7	+19	+5	0.2
Argentine	26	40	0.6	+14	+53	+20	0.9
Bosnie-Herzégovine	35	40	0.6	+4	+13	+6	12.1
Serbie	37	39	0.6	+2	+5	+0	4.5
Thaïlande	37	39	0.6	+2	+4	+0	0.6
Népal	39	38	0.6	-1	-2	-3	1.3

	Milliers 2018	Milliers 2019	Part (%) 2019	Variation absolue 2019/18	Évolution 2019/18 (%)	Différence avec le classement 2018	Taux d'epatriation (pour 1000) in 2018
Ouzbékistan	26	36	0.5	+10	+38	+13	1.1
Canada	40	36	0.5	-4	-9	-7	1.0
Australie	32	36	0.5	+4	+13	+2	1.4

Source: *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://stat.link/lvuo4e

Graphique d'annexe 1.A.1. Taux de chômage selon le lieu de naissance, 2002-20

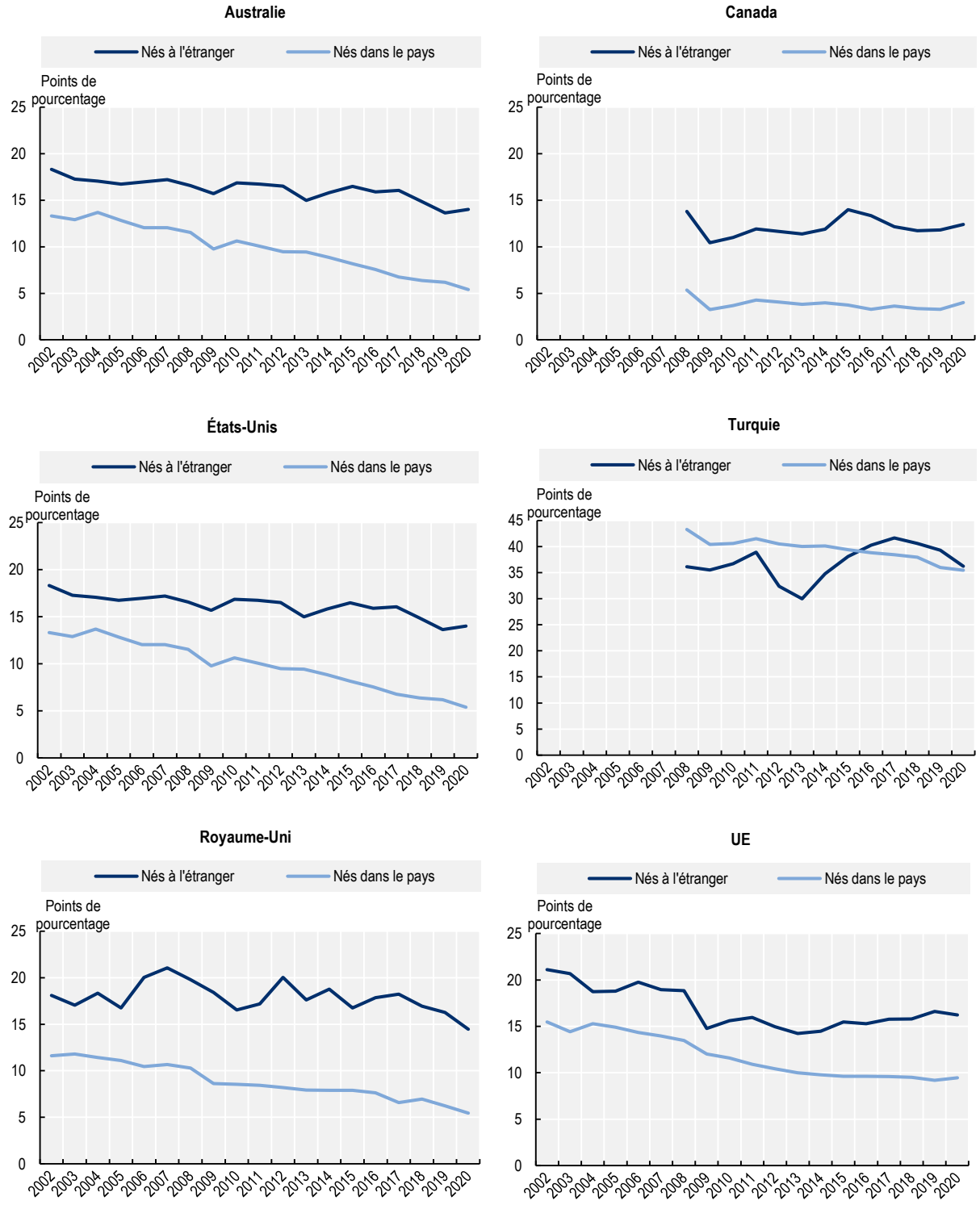


Note : La population de référence est la population active âgée de 15 à 64 ans. Les données pour l'UE 27 excluent le Royaume-Uni mais également Chypre et Malte, pour lesquels les données ne sont pas disponibles sur toute la période. Les données pour le Royaume-Uni ne couvrent que les trois premiers trimestres de chaque année.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : *Current Population Surveys.*

StatLink https://stat.link/cylerb

Graphique d'annexe 1.A.2. Évolution de l'écart de taux d'emploi entre hommes et femmes, selon le pays de naissance, 2002-20



Notes : La population de référence est la population d'âge actif (15-64 ans). Les données pour l'UE 27 excluent le Royaume-Uni mais également Chypre et Malte, pour lesquels les données ne sont pas disponibles sur toute la période. Les données pour le Royaume-Uni ne couvrent que les trois premiers trimestres de chaque année.

Sources : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : Current Population Surveys.

StatLink https://stat.link/60qa25

Tableau d'annexe 1.A.6. Taux d'emploi des personnes âgées de 25 à 64 ans selon le lieu de naissance et le niveau d'éducation dans les pays de l'OCDE, 2020

	Nés à l'étranger			Nés dans le pays		
Niveau d'éducation	Faible	Intermédiaire	Élevé	Faible	Intermédiaire	Élevé
Allemagne	62.8	83.6	91.4	61.2	79.1	80.0
Autriche	53.0	72.2	77.1	54.7	77.4	88.8
Belgique	43.8	64.7	76.3	48.6	75.3	88.4
Canada	52.0	66.3	76.3	54.8	71.3	81.2
Chili	73.7	81.7	85.1	61.2	74.1	82.2
Danemark	54.9	72.2	79.6	61.2	81.7	88.7
Espagne	55.4	63.7	67.9	56.7	70.8	82.1
Estonie	64.0	74.7	77.7	62.9	80.1	86.5
États-Unis	60.8	66.7	76.1	45.3	66.6	80.5
Finlande	53.8	69.2	76.8	54.0	75.5	87.1
France	51.4	62.2	73.4	54.0	73.7	86.8
Grèce	56.2	53.1	56.8	49.2	63.2	76.2
Hongrie	71.6	78.1	81.5	55.2	79.3	86.1
Irlande	53.9	67.7	79.7	52.1	73.1	86.7
Islande	79.8	73.6	79.7	71.9	84.5	90.3
Israël	65.8	76.7	85.0	41.9	69.2	87.4
Italie	59.3	64.5	66.0	49.8	71.4	82.4
Lettonie	54.6	69.1	78.7	63.6	76.1	87.6
Lituanie	49.1	66.9	83.5	52.2	73.1	90.2
Luxembourg	61.7	72.5	83.8	55.0	74.3	86.5
Mexique	70.1	64.1	71.2	65.6	71.6	79.7
Norvège	54.4	70.2	81.8	62.2	81.3	91.3
Nouvelle-Zélande	66.4	79.5	86.3	71.9	83.0	89.3
Pays-Bas	51.3	72.3	78.9	66.5	83.7	91.4
Pologne	-	77.8	84.2	46.9	71.5	89.1
Portugal	74.7	77.2	83.6	69.3	82.5	88.7
République slovaque	-	76.3	78.3	36.2	76.8	82.8
République tchèque	76.5	84.8	81.7	55.4	83.5	85.9
Royaume-Uni	63.6	78.7	84.6	65.1	80.2	86.8
Slovénie	53.7	74.5	85.6	46.5	75.9	90.7
Suède	49.8	75.5	79.5	71.3	86.7	92.5
Suisse	71.2	78.0	84.2	66.3	83.3	91.8
Turquie	35.3	42.8	53.2	44.2	57.8	72.0
UE 27	56.2	69.9	75.2	55.5	76.4	87.0
Moyenne OCDE	59.5	70.9	78.2	57.7	76.1	86.0

Note : Les données pour l'Allemagne et le Mexique se réfèrent à 2019. Les données pour le Royaume-Uni ne couvrent que les trois premiers trimestres. Les données pour le Chili se réfèrent à 2017. La moyenne de l'OCDE exclut la Pologne et la République slovaque car les données ne sont pas disponibles pour tous les niveaux d'éducation dans ces pays.

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Canada, Israël, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN)* ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE)* ; États-Unis : Current Population Surveys.

StatLink https://stat.link/rw5seo

Tableau d'annexe 1.A.7. Emploi des immigrés selon le secteur d'activité, 2020

	Agriculture, pêche (%)	Indus. extractive, manufacturière, énergie (%)	Construction (%)	Commerce (%)	Hébergement et restauration (%)	Enseignement (%)	Santé (%)	Ménages en tant qu'employeurs (%)	Administration et OET (%)	Autres services (%)	Total (%)	Nés à l'étranger en emploi (milliers)	Nés à l'étranger dans l'emploi total (%)
Allemagne	0.6	**22.3**	**8.1**	13.5	**8.4**	4.6	11.9	**0.9**	9.6	20.0	100	7 704	18.8
Australie	1.3	**11.0**	7.4	11.8	**9.0**	6.7	**14.8**	-	9.0	**29.1**	100	14	30.3
Autriche	0.9	17.5	**10.3**	14.5	**10.9**	4.7	11.1	**0.2**	9.8	20.1	100	883	21. 5
Belgique	0.4	13.5	**8.2**	11.7	**6.4**	6.0	13.6	**0.2**	**20.1**	**19.9**	100	796	17. 4
Danemark	**2.5**	**13.0**	3.1	12.0	**9.0**	7.9	16.5	**0.0**	**10.8**	**24.9**	100	287	10. 4
Espagne	**5.7**	11.1	**8.6**	15.9	**16.1**	2.9	6.5	**9.4**	8.5	15.3	100	3 263	17. 8
Estonie	1.2	**27.2**	9.1	11.2	**4.4**	9.5	5.9	-	6.7	**24.9**	100	67	11. 4
États-Unis	**1.9**	**12.6**	**11.1**	12.8	**7.6**	6.0	13.2	**1.1**	9.1	**24.6**	100	24 332	18.2
Finlande	1.8	13.3	7.5	9.3	**8.0**	7.4	**17.5**	**0**	**10.8**	**24.0**	100	160	6. 9
France	1.0	10.3	**11.8**	11.4	**7.5**	6.8	13.0	**3**	13.3	**22.2**	100	2 997	11. 9
Grèce	**10.5**	**14.7**	**12.1**	14.7	**20.5**	2.2	4.2	**5**	6.2	10.1	100	264	7. 2
Hongrie	4.6	15.9	**10.3**	**13.6**	**6.4**	**8.8**	**9.4**	**0**	8.7	**22.1**	100	121	2. 9
Irlande	1.2	**13.7**	5.2	**13.5**	**12.5**	4.7	**13.4**	0.0	9.0	**26.3**	100	569	25. 5
Islande	2.1	**15.6**	6.8	9.9	**11.4**	11.6	13.2	-	**9.4**	20.2	100	21	11. 9
Israël	0.5	**15.5**	3.7	10.6	3.2	8.5	**16.1**	**5.3**	10.6	26.0	100	801	27.8
Italie	**6.4**	21.0	**9.4**	10.4	**8.5**	2.4	5.6	16	6.8	14.0	100	3 063	14. 2
Lettonie	4.2	**16.3**	**11.8**	13.8	**4.3**	7.6	5.7	**0**	4.6	**31.1**	100	71	8. 7
Lituanie	2.9	**18.9**	**8.9**	13.4	**4.4**	**11.7**	5.9	**1**	10.0	**23.3**	100	55	4. 4
Luxembourg	0.3	**5.5**	**8.0**	**10.4**	**6.1**	4.3	7.2	**2.6**	18.5	**37.2**	100	149	57. 7
Norvège	0.9	**11.7**	8.4	13.1	**7.5**	6.8	21.8	**0**	**11.7**	18.0	100	483	19. 4
Pays-Bas	1.1	**14.4**	4.9	15.2	**6.0**	6.4	14.4	**1**	**15.3**	21.8	100	851	11. 5
Portugal	1.7	13.5	**7.2**	12.6	**11.2**	7.9	9.0	**4.7**	**10.9**	**21.4**	100	515	11. 1
République slovaque	1.0	21.4	8.0	**19.5**	**6.1**	4.0	7.7	-	9.3	**22.9**	100	23	1.
République tchèque	**2.8**	**33.1**	**10.8**	11.4	**5.6**	4.1	6.6	0.4	5.8	**19.5**	100	214	4. 4
Royaume-Uni	0.4	10.5	5.4	11.9	**8.5**	9.7	**16.1**	**0**	10.8	**26.2**	100	5 052	17.
Slovénie	0.9	**30.6**	**18.9**	10.4	**5.2**	4.2	7.1	-	8.1	14.6	100	105	11. 4
Suède	0.5	10.7	4.9	10.8	**6.0**	**13.0**	20.2	**0**	12.0	21.8	100	945	20. 8
Suisse	0.6	**15.9**	**8.0**	12.3	**7.0**	6.3	14.7	**1.6**	8.9	24.7	100	1 360	32.
UE 27	2.5	17.6	**8.4**	12.9	**9.2**	5.2	10.7	**4**	10.5	18.7	100	22 702	12.4

Note : Les chiffres en gras indiquent que les immigrés sont sur-représentés dans le secteur par rapport aux personnes nées dans le pays. Un tiret indique que les estimations ne sont pas suffisamment fiables pour être publiées. OET : organisations extra-territoriales. La population de référence est la population en âge de travailler (15-64 ans). Pour l'Allemagne, le Danemark, l'Irlande, le Portugal et la Turquie, les données se réfèrent à 2019; les données pour l'Australie se réfèrent à 2017 ; Les données pour le Royaume-Uni ne couvrent que les trois premiers trimestres.

Source : Pays européens: Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Israël : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : Current Population Surveys.

StatLink https://stat.link/8arbvj

Tableau d'annexe 1.A.8. Taux d'emploi trimestriels selon le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2016-2020

En pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans

Total		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	COL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LTU	LUX	LVA	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2016 Q1	73.6	72.4	63.5	71.2	82.8	..	65.7	71.0	75.5	75.7	59.1	70.7	68.2	65.1	73.6	50.8	64.9	63.6	84.7	65.5	56.0	68.4	60.1	68.5	60.5	76.1	75.1	75.0	63.7	63.6	64.2	64.6	78.1	49.7	67.3
	2016 Q2	74.0	73.2	63.7	73.4	82.5	..	67.6	71.6	75.7	76.7	59.8	73.1	70.7	65.7	73.8	52.1	66.2	64.5	87.4	66.1	57.4	69.7	62.0	69.3	61.0	76.8	75.4	75.7	64.4	64.6	64.9	66.7	79.9	52.1	68.0
	2016 Q3	73.4	74.5	64.1	73.6	82.6	..	66.9	72.2	76.7	76.8	60.4	73.5	71.2	65.9	74.0	52.7	67.0	65.3	88.2	66.1	57.2	69.9	61.7	69.6	61.5	77.3	75.6	75.8	64.9	65.5	65.1	66.9	80.4	51.3	68.1
	2016 Q4	73.8	73.8	65.1	73.1	83.5	..	68.6	72.8	77.0	75.8	60.4	71.9	69.2	65.5	74.2	51.9	67.3	65.6	86.1	66.0	57.1	69.7	63.2	69.5	61.4	77.3	74.9	76.7	65.1	65.3	65.3	66.7	78.9	50.2	68.0
	2016	**73.7**	**73.4**	**64.1**	**72.8**	**82.9**	**..**	**67.2**	**71.6**	**76.2**	**76.3**	**59.9**	**72.3**	**70.0**	**65.6**	**73.9**	**51.9**	**66.4**	**64.8**	**86.6**	**65.9**	**56.9**	**69.4**	**61.8**	**69.2**	**61.1**	**76.9**	**75.2**	**75.8**	**64.5**	**64.7**	**64.9**	**66.2**	**79.3**	**50.8**	**67.9**
	2017 Q1	73.5	73.0	64.1	71.9	81.5	..	65.6	72.7	76.2	74.6	60.2	73.4	68.7	65.3	74.3	52.2	66.9	66.6	85.4	66.1	56.9	69.2	60.9	69.2	61.0	77.1	74.6	77.2	65.4	65.6	65.8	67.8	78.8	49.6	67.7
	2017 Q2	74.5	74.1	64.4	74.0	81.8	..	67.5	73.1	76.6	76.0	61.4	73.2	71.2	66.3	74.5	53.9	67.9	67.0	87.8	66.6	57.8	70.6	59.2	70.1	61.1	77.9	75.4	75.9	66.2	66.8	66.1	69.4	80.2	52.3	68.6
	2017 Q3	74.3	74.6	64.9	74.6	81.7	..	66.9	74.0	77.4	76.3	62.0	75.1	71.6	66.3	74.5	54.5	68.6	67.5	86.2	66.7	57.9	70.9	63.2	71.2	61.2	78.3	75.4	77.3	66.5	68.0	66.4	70.7	81.1	52.8	69.0
	2017 Q4	75.1	74.4	65.5	74.1	82.2	..	67.8	74.2	77.8	76.3	61.8	76.0	71.0	66.3	74.8	53.6	68.8	67.9	84.4	66.5	58.0	71.0	61.3	71.4	61.4	78.4	75.0	78.1	66.3	68.3	66.4	70.5	79.8	52.0	68.7
	2017	**74.3**	**74.0**	**64.7**	**73.7**	**81.8**	**60.2**	**66.9**	**73.5**	**77.0**	**75.8**	**61.4**	**74.4**	**70.6**	**66.0**	**74.5**	**53.6**	**68.1**	**67.2**	**85.9**	**66.5**	**57.6**	**70.4**	**61.2**	**70.5**	**61.2**	**78.0**	**75.1**	**77.1**	**66.1**	**67.2**	**66.2**	**69.6**	**79.9**	**51.7**	**68.5**
	2018 Q1	74.5	73.5	65.5	73.2	81.6	..	64.8	74.0	77.1	76.2	61.5	74.4	70.8	65.9	74.8	53.6	68.7	67.3	83.9	66.5	57.4	70.8	61.0	71.5	61.0	78.3	75.9	77.7	66.5	68.4	67.0	70.1	79.5	51.1	68.5
	2018 Q2	75.0	74.3	65.2	74.8	81.7	..	66.7	74.5	77.0	77.3	62.6	75.4	73.8	66.6	74.8	55.4	69.2	67.8	85.9	66.7	58.6	72.2	61.8	72.0	61.7	79.0	76.7	77.5	67.7	69.3	67.1	71.6	81.1	52.8	69.4
	2018 Q3	74.9	75.2	66.4	75.1	82.1	..	66.6	74.8	77.9	77.2	63.1	75.2	73.9	66.8	74.9	55.9	69.4	68.5	86.8	67.0	58.4	74.1	61.6	72.9	61.8	79.6	76.8	77.8	67.9	69.5	67.9	72.5	81.9	53.2	69.5
	2018 Q4	75.3	74.8	66.8	74.4	82.1	..	67.1	75.2	78.2	77.2	63.0	76.2	72.8	66.5	75.2	55.5	69.4	68.4	84.8	66.3	58.3	72.9	62.8	71.9	61.9	80.0	76.4	77.6	67.3	69.3	68.1	72.4	80.8	51.3	69.5
	2018	**74.9**	**74.5**	**66.0**	**74.4**	**81.9**	**..**	**66.3**	**74.6**	**77.5**	**77.0**	**62.6**	**75.3**	**72.8**	**66.5**	**74.9**	**55.1**	**69.2**	**68.0**	**85.4**	**66.6**	**58.1**	**72.5**	**61.8**	**72.1**	**61.6**	**79.2**	**76.5**	**77.6**	**67.3**	**69.1**	**67.5**	**71.7**	**80.8**	**52.1**	**69.2**
	2019 Q1	75.2	74.2	66.2	73.2	81.9	..	64.4	74.8	77.8	75.5	62.7	74.2	71.9	66.2	75.2	55.5	69.7	68.6	84.2	66.8	57.9	72.5	62.3	71.3	61.7	79.7	76.1	77.3	67.2	69.3	68.5	72.0	79.9	49.4	69.1
	2019 Q2	76.0	74.7	67.0	75.5	82.1	..	65.1	74.8	78.0	76.5	63.5	74.5	74.4	66.7	75.2	57.4	69.9	68.4	85.5	66.8	59.0	73.1	63.2	72.1	62.3	80.3	76.6	77.2	68.2	69.7	68.0	73.0	80.9	50.9	69.7
	2019 Q3	75.9	75.6	67.6	76.1	82.1	..	64.8	75.0	78.4	76.8	63.6	76.4	74.8	66.6	75.1	57.5	70.0	68.9	84.3	66.6	58.8	73.3	63.7	73.2	62.4	80.5	77.5	77.2	68.8	70.2	68.3	72.5	81.7	51.1	70.3
	2019 Q4	75.8	75.2	66.8	74.9	82.8	..	66.2	75.1	78.6	76.4	63.9	76.4	73.4	67.0	75.6	56.8	70.1	69.7	83.2	65.9	58.9	73.2	62.2	73.2	62.7	80.5	76.9	77.3	68.4	69.9	68.5	71.7	80.5	50.4	70.2
	2019	**75.7**	**74.9**	**66.9**	**74.9**	**82.2**	**..**	**65.1**	**75.0**	**78.2**	**76.3**	**63.4**	**75.4**	**73.6**	**66.6**	**75.3**	**56.8**	**69.9**	**68.9**	**84.3**	**66.5**	**58.7**	**73.0**	**62.9**	**72.5**	**62.3**	**80.2**	**76.8**	**77.3**	**68.2**	**69.8**	**68.3**	**72.3**	**80.7**	**50.5**	**69.8**
	2020 Q1	75.2	74.0	66.6	72.1	82.1	..	61.8	74.6	..	75.7	63.1	74.7	72.6	66.7	75.2	56.3	69.5	69.4	82.7	65.9	58.3	73.0	61.5	72.0	62.1	80.5	76.9	77.6	68.3	69.141	67.9	71.754	79.2	47.835	69.3
	2020 Q2	71.9	73.0	66.0	66.0	80.5	..	50.7	73.9	..	75.0	60.2	72.0	72.4	65.5	74.5	56.2	68.5	65.7	80.2	64.1	57.5	71.5	61.8	71.6	51.8	79.1	76.2	76.2	67.9	67.458	66.8	70.337	79.3	46.122	61.7
	2020 Q3	72.9	74.9	66.9	71.8	81.1	..	55.9	74.1	..	75.5	61.6	73.4	73.4	66.3	74.1	56.9	70.1	67.2	83.7	63.5	57.8	70.8	62.9	71.4	56.9	79.7	76.5	74.8	68.9	68.296	67.4	70.986	80.1	48.948	65.4
	2020 Q4	74.8	74.5	66.1	72.2	82.1	..	61.2	74.1	..	75.7	62.2	74.4	72.4	66.5	..	56.6	70.1	67.5	77.3	63.0	58.4	71.4	63.8	71.7	59.5	80.1	76.3	76.1	69.3	68.9	67.8	71.1	79.1	48.0	66.7
	2020	**73.7**	**74.1**	**66.4**	**70.6**	**81.4**	**..**	**57.4**	**74.2**	**..**	**75.5**	**61.8**	**73.6**	**72.7**	**66.3**	**..**	**56.5**	**69.5**	**67.4**	**81.0**	**64.1**	**58.0**	**71.7**	**62.5**	**71.7**	**57.6**	**79.8**	**76.5**	**76.2**	**68.6**	**68.4**	**67.5**	**71.0**	**79.4**	**47.7**	**65.8**
Nés à l'étranger	2016 Q1	70.1	63.2	52.8	70.8	76.2	..	66.7	72.6	68.0	67.0	55.6	67.8	57.4	54.6	70.9	52.1	70.3	63.5	83.7	77.5	58.2	67.4	70.2	65.0	55.9	61.1	69.7	74.2	63.5	67.7	58.0	60.4	63.1	41.2	69.3
	2016 Q2	70.2	64.9	54.4	71.8	76.9	..	66.0	74.4	67.8	66.9	57.4	75.4	58.7	55.7	71.9	55.6	74.8	65.1	88.3	78.8	59.4	66.8	68.2	66.6	53.4	62.2	68.7	74.5	57.7	70.8	63.8	61.8	64.8	44.6	70.2
	2016 Q3	70.2	65.5	53.5	72.2	76.4	..	62.3	73.5	67.8	65.8	58.8	70.8	60.9	56.0	72.3	55.8	74.2	66.0	87.1	79.3	60.0	71.7	68.2	63.1	55.8	62.2	70.1	74.6	62.2	71.4	70.1	62.4	66.0	44.3	70.4
	2016 Q4	70.6	64.6	55.9	71.9	76.8	..	65.3	75.4	68.2	67.4	58.4	69.3	57.8	54.8	72.4	51.2	76.0	65.8	87.0	78.8	59.2	69.8	69.6	62.8	55.0	62.3	68.4	76.8	67.0	71.7	68.6	65.3	65.5	45.4	70.0
	2016	**70.3**	**64.6**	**54.1**	**71.7**	**76.6**	**..**	**64.8**	**73.5**	**68.0**	**66.8**	**57.6**	**70.8**	**59.0**	**55.3**	**71.9**	**53.7**	**73.8**	**65.1**	**86.6**	**78.6**	**59.2**	**68.9**	**69.0**	**64.4**	**55.0**	**62.0**	**69.2**	**75.0**	**62.6**	**70.4**	**64.7**	**62.4**	**64.9**	**43.9**	**70.0**
	2017 Q1	70.1	63.5	54.1	72.2	74.7	..	64.1	76.1	68.0	65.5	58.0	71.0	58.2	54.9	71.3	50.3	75.9	68.0	-	79.3	59.3	66.8	70.5	63.0	52.9	62.6	68.5	76.1	65.8	72.9	70.4	62.9	65.1	43.5	70.4
	2017 Q2	70.7	65.4	56.2	73.1	75.8	..	65.9	77.7	67.8	63.8	59.3	73.3	60.0	57.2	72.2	54.7	74.2	69.1	90.0	78.7	60.1	70.5	71.6	67.6	51.8	62.3	68.8	76.1	70.4	75.4	67.1	66.2	66.7	47.1	71.2
	2017 Q3	70.7	66.6	57.1	73.1	76.4	..	71.0	77.9	67.8	66.4	60.6	72.0	61.7	56.9	73.3	55.6	74.3	69.4	87.2	78.8	61.1	71.8	70.3	68.2	52.7	63.7	70.1	75.9	73.2	74.2	68.1	67.7	67.6	44.7	71.3
	2017 Q4	71.5	66.7	58.5	72.6	76.4	..	67.2	78.2	68.6	64.4	60.7	70.5	61.3	57.6	73.2	50.4	70.1	69.5	86.0	78.6	59.4	71.1	70.8	67.4	51.6	63.6	69.9	77.5	69.8	74.8	73.2	68.5	65.8	49.5	71.0
	2017	**70.8**	**65.6**	**56.5**	**72.8**	**75.8**	**76.9**	**67.4**	**77.5**	**68.1**	**65.0**	**59.6**	**71.7**	**60.3**	**56.6**	**72.5**	**52.8**	**73.7**	**69.0**	**88.1**	**78.9**	**60.0**	**70.0**	**70.8**	**66.6**	**52.2**	**63.0**	**69.3**	**76.4**	**69.9**	**74.3**	**69.8**	**66.3**	**66.3**	**46.2**	**71.0**
	2018 Q1	71.6	66.7	57.3	70.6	75.2	..	66.9	78.9	68.7	64.2	59.3	66.4	60.2	57.7	73.4	49.5	66.6	69.7	82.7	79.2	59.4	67.1	72.2	64.7	51.7	63.9	68.0	77.6	74.2	73.6	73.2	66.8	65.1	48.7	70.7
	2018 Q2	72.0	68.5	57.7	72.4	76.3	..	70.2	79.0	69.3	66.7	61.9	69.6	62.6	58.7	73.6	54.6	71.1	70.8	80.6	78.9	62.1	71.3	69.8	69.2	51.9	64.7	70.0	76.8	71.3	74.8	-	67.1	66.6	49.3	71.7
	2018 Q3	71.6	69.0	59.5	73.2	77.2	..	70.9	79.9	69.8	68.4	62.6	72.5	62.9	59.0	73.6	56.0	73.7	71.0	83.6	77.9	62.1	73.3	71.3	72.1	53.1	65.9	70.3	77.4	73.0	76.5	72.7	67.4	67.9	46.6	71.9
	2018 Q4	72.7	67.9	58.8	73.2	77.6	..	68.7	79.9	70.0	66.3	62.5	72.0	63.2	58.6	74.1	51.2	74.8	71.1	83.2	79.1	60.2	72.7	72.4	70.3	50.6	65.1	70.3	76.8	73.2	75.6	-	66.9	67.2	44.7	72.2
	2018	**72.0**	**68.0**	**58.3**	**72.3**	**76.6**	**..**	**69.3**	**79.4**	**69.5**	**66.4**	**61.6**	**70.1**	**62.2**	**58.5**	**73.7**	**52.8**	**71.7**	**70.7**	**82.5**	**78.8**	**60.9**	**71.1**	**71.4**	**69.0**	**51.8**	**64.9**	**69.7**	**77.2**	**73.0**	**75.1**	**73.3**	**67.0**	**66.7**	**47.4**	**71.6**
	2019 Q1	72.4	67.6	57.3	72.5	76.1	..	65.7	79.8	70.2	64.4	61.9	73.5	65.3	58.4	74.1	49.3	77.0	71.5	82.3	79.3	60.2	72.6	72.0	72.5	52.8	66.4	68.9	78.1	72.4	74.7	77.5	65.0	64.5	44.3	71.7
	2019 Q2	72.2	69.0	59.6	73.6	77.6	..	67.4	79.0	70.5	64.5	63.2	76.5	64.1	59.4	74.1	53.8	74.7	71.2	84.1	78.8	61.7	71.9	72.5	70.1	53.5	66.2	69.7	77.5	72.8	76.4	76.2	67.9	66.5	44.6	72.0
	2019 Q3	71.7	69.5	58.7	73.4	77.1	..	66.7	79.5	71.4	66.3	63.2	74.9	64.2	58.6	75.3	56.8	79.1	71.7	82.9	78.6	62.7	70.8	71.4	71.8	53.6	67.0	71.2	77.3	75.5	77.4	82.6	68.4	66.9	45.0	72.3
	2019 Q4	72.8	69.3	59.0	73.2	77.5	..	70.5	78.7	71.1	67.6	62.8	73.6	63.2	59.2	75.2	53.3	79.0	71.4	80.4	79.8	61.1	72.5	72.3	67.5	53.0	66.4	69.3	78.5	79.4	76.7	78.2	70.6	65.2	42.6	72.9
	2019	**72.3**	**68.9**	**58.7**	**73.2**	**77.1**	**..**	**67.8**	**79.2**	**70.8**	**65.7**	**62.7**	**74.6**	**64.2**	**58.9**	**74.7**	**53.3**	**77.4**	**71.5**	**82.4**	**79.1**	**61.4**	**71.9**	**72.0**	**70.5**	**53.2**	**66.5**	**69.8**	**77.8**	**75.0**	**76.3**	**78.7**	**68.0**	**65.8**	**44.2**	**72.2**
	2020 Q1	73.0	66.7	58.9	70.8	77.2	..	65.1	79.478	..	67.105	60.3	77.857	64.7	59.063	76.0	51.142	76.5	71.188	75.9	79.8	59.3	73.262	70.7	69.613	52.6	66.265	68.7	78.299	76.8	75.603	77.8	69.541	63.7	40.384	72.0
	2020 Q2	68.5	64.4	56.7	62.7	76.4	..	49.0	78.759	..	66.105	54.3	72.918	63.6	58.588	75.5	50.527	74.3	65.582	76.5	77.8	57.5	69.57	70.8	70.943	38.2	67.185	67.8	77.368	71.1	71.462	74.0	67.676	62.9	38.251	61.1
	2020 Q3	70.2	68.6	57.4	69.0	77.1	..	60.5	79.403	..	66.347	57.7	74.623	64.8	59.065	74.8	57.606	73.8	69.142	81.5	77.7	59.1	67.755	70.2	73.961	48.8	65.766	67.8	78.072	81.8	73.442	70.2	69.709	63.4	42.498	66.4
	2020 Q4	72.2	67.2	58.0	71.3	77.5	..	66.3	79.7	..	67.4	57.4	72.6	64.6	59.8	..	53.6	72.7	68.6	69.6	77.8	57.9	71.5	72.3	69.5	51.7	65.3	67.8	78.7	81.5	76.4	62.7	70.8	63.9	39.1	68.3
	2020	**71.0**	**66.7**	**57.8**	**68.5**	**77.0**	**..**	**60.5**	**79.3**	**..**	**66.7**	**57.4**	**74.5**	**64.5**	**59.1**	**..**	**53.1**	**74.3**	**68.6**	**75.3**	**78.3**	**58.4**	**70.6**	**71.0**	**70.9**	**47.4**	**66.1**	**68.0**	**78.1**	**77.4**	**74.2**	**71.2**	**69.4**	**63.5**	**40.1**	**67.0**

Note : Données non corrigées des variations saisonnières.

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël et Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN)* ; Colombie: *Gran Encuesta Integrada de Hogares (GEIH)* ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE)* ; États-Unis : *Current Population Surveys.*

StatLink https://stat.link/xce3ky

Tableau d'annexe 1.A.9. Taux d'emploi trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2016-20

En pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans

Hommes		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	COL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LTU	LUX	LVA	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2016 Q1	77.5	75.1	66.6	72.1	85.3	..	78.2	78.4	78.5	77.6	64.1	73.1	68.6	67.6	77.7	59.5	71.2	68.0	86.8	69.3	64.6	68.6	65.4	69.6	77.9	80.4	75.9	79.5	69.9	66.2	70.5	67.3	78.6	68.7	70.7
	2016 Q2	77.8	76.3	67.6	74.9	85.4	..	79.2	78.8	78.8	78.9	64.8	76.0	72.1	68.3	77.7	60.8	72.7	69.0	90.7	70.1	66.2	70.1	66.6	70.0	78.4	81.0	76.3	80.1	70.6	67.8	71.6	69.4	80.3	71.4	71.9
	2016 Q3	77.1	77.8	67.7	76.2	85.7	..	79.1	79.5	79.7	79.4	65.6	78.2	72.3	68.7	77.8	61.6	73.4	70.2	91.6	70.6	66.3	70.4	64.8	70.6	79.0	81.4	76.4	80.2	71.6	68.8	71.6	70.0	80.9	70.9	72.4
	2016 Q4	77.6	77.2	67.7	74.7	86.1	..	80.5	79.9	79.8	78.2	65.3	74.9	70.1	68.2	77.7	60.6	73.8	70.4	88.8	70.1	65.8	70.1	66.8	69.8	79.1	81.5	75.5	80.9	71.8	68.4	71.7	68.6	79.4	69.5	71.6
	2016	**77.5**	**76.6**	**67.4**	**74.5**	**85.6**	**..**	**79.2**	**79.1**	**79.2**	**78.5**	**65.0**	**75.5**	**70.8**	**68.2**	**77.7**	**60.6**	**72.8**	**69.4**	**89.5**	**70.0**	**65.7**	**69.8**	**65.9**	**70.0**	**78.6**	**81.1**	**76.0**	**80.2**	**71.0**	**67.8**	**71.4**	**68.8**	**79.8**	**70.1**	**71.6**
	2017 Q1	77.3	75.7	67.6	72.9	84.2	..	78.2	79.8	78.9	76.5	65.3	75.8	69.1	68.0	77.5	60.9	73.7	71.2	87.6	69.8	65.5	69.2	62.8	70.5	78.8	81.3	75.5	82.0	71.8	68.8	71.5	70.2	79.0	68.1	71.1
	2017 Q2	78.0	77.4	67.8	75.8	85.1	..	79.0	80.4	79.5	78.1	66.6	76.4	72.1	69.1	77.9	62.7	75.0	71.7	90.9	70.8	66.4	70.4	60.9	71.0	79.0	81.9	76.4	79.9	72.5	70.1	72.0	72.9	80.7	71.3	72.3
	2017 Q3	77.5	78.1	68.0	77.2	84.7	..	78.9	81.2	80.5	78.4	67.7	78.6	73.3	69.4	77.9	63.8	75.8	72.6	89.2	70.9	66.9	71.2	65.6	73.0	79.2	82.1	76.6	81.3	73.5	71.3	72.1	73.7	81.6	72.7	73.0
	2017 Q4	78.0	77.8	68.6	75.8	84.8	..	79.5	81.3	80.6	78.6	66.9	78.9	71.8	69.1	78.1	62.9	76.1	72.5	86.8	70.2	66.5	71.5	64.4	73.1	79.1	82.2	76.0	82.1	73.3	71.5	72.2	73.1	80.3	70.9	72.2
	2017	**77.7**	**77.2**	**68.0**	**75.4**	**84.7**	**71.4**	**78.9**	**80.7**	**79.9**	**77.9**	**66.6**	**77.4**	**71.5**	**68.9**	**77.8**	**62.6**	**75.1**	**72.0**	**88.6**	**70.4**	**66.3**	**70.6**	**63.4**	**71.9**	**79.0**	**81.9**	**76.1**	**81.3**	**72.8**	**70.4**	**72.0**	**72.5**	**80.4**	**70.8**	**72.2**
	2018 Q1	77.8	76.3	68.7	74.2	84.2	..	77.4	81.0	80.0	78.0	66.7	76.9	71.1	68.6	78.2	63.0	75.9	72.4	86.0	69.6	65.9	71.2	63.2	72.6	78.8	82.1	77.1	81.6	73.1	71.4	72.9	72.4	80.1	69.8	72.3
	2018 Q2	78.1	78.2	68.5	76.4	84.9	..	78.4	81.5	80.0	79.0	67.9	78.6	74.4	69.1	78.3	64.5	76.0	72.4	88.2	69.6	67.0	73.4	65.5	73.1	79.0	82.5	77.9	81.3	74.0	72.0	73.5	74.7	81.6	71.7	73.2
	2018 Q3	78.1	78.9	68.9	77.6	84.9	..	78.6	81.6	81.0	79.4	68.6	78.5	75.6	69.6	78.5	65.4	76.6	73.5	89.3	69.9	67.3	74.9	63.7	75.2	79.5	83.2	78.4	80.8	74.5	72.5	74.3	75.7	82.8	72.7	73.4
	2018 Q4	78.5	78.8	69.2	76.0	85.1	..	79.5	81.9	80.8	79.6	68.2	80.3	73.8	69.0	78.7	65.1	76.5	73.0	86.7	69.3	66.8	73.7	66.8	72.7	79.1	83.5	77.6	81.2	74.3	72.3	74.2	74.8	81.5	69.6	72.9
	2018	**78.1**	**78.0**	**68.8**	**76.0**	**84.8**	**..**	**78.5**	**81.5**	**80.4**	**79.0**	**67.8**	**78.6**	**73.7**	**69.1**	**78.4**	**64.5**	**76.2**	**72.8**	**87.6**	**69.6**	**66.7**	**73.3**	**64.8**	**73.4**	**79.1**	**82.8**	**77.8**	**81.2**	**74.0**	**72.1**	**73.7**	**74.4**	**81.5**	**71.0**	**72.9**
	2019 Q1	78.5	77.6	68.8	74.3	85.1	..	76.9	81.4	80.8	78.2	67.6	77.2	72.5	68.5	78.4	64.5	77.1	73.1	85.7	69.4	65.9	73.0	66.6	73.2	78.9	83.3	77.2	80.9	74.1	72.3	74.4	74.8	80.3	66.7	72.7
	2019 Q2	79.3	78.8	69.7	77.3	84.8	..	77.0	81.7	81.0	78.7	68.4	77.9	75.2	69.0	78.1	66.3	77.0	73.2	87.9	69.8	67.1	73.8	66.0	73.3	78.8	83.8	78.0	80.6	75.0	72.2	74.0	75.6	81.4	68.5	73.3
	2019 Q3	78.9	79.5	70.4	78.5	84.6	..	76.8	81.7	81.1	79.0	68.8	80.5	75.9	69.2	78.5	66.5	77.3	74.0	86.9	69.9	67.6	73.6	67.6	74.7	79.1	83.8	79.2	80.5	76.0	73.5	74.2	74.8	82.4	69.6	74.2
	2019 Q4	78.5	79.0	69.0	76.2	85.4	..	78.5	81.8	81.2	79.0	68.5	79.0	73.8	69.2	78.8	65.6	77.4	74.5	84.5	68.6	67.2	73.3	65.1	74.6	78.9	83.8	78.7	80.5	76.0	72.7	74.4	72.9	80.7	68.7	73.3
	2019	**78.8**	**78.7**	**69.5**	**76.6**	**85.0**	**..**	**77.3**	**81.7**	**81.0**	**78.7**	**68.3**	**78.6**	**74.3**	**69.0**	**78.4**	**65.7**	**77.2**	**73.7**	**86.2**	**69.4**	**67.0**	**73.4**	**66.3**	**73.9**	**78.9**	**83.7**	**78.3**	**80.6**	**75.3**	**72.7**	**74.3**	**74.5**	**81.2**	**68.4**	**73.4**
	2020 Q1	77.9	77.0	69.3	73.5	84.8	..	74.5	81.3	..	78.4	67.8	76.7	72.9	69.0	77.9	64.8	76.7	74.2	84.9	68.3	66.4	73.8	63.5	73.4	78.3	84.0	78.8	81.3	75.5	72.0	73.7	73.0	80.2	65.5	72.3
	2020 Q2	74.8	76.4	68.4	68.3	83.3	..	62.7	80.8	..	77.6	65.1	75.2	73.6	67.6	77.2	64.6	75.8	70.5	83.7	66.9	65.8	72.1	63.1	72.7	65.6	82.5	77.7	80.0	75.2	69.9	72.4	72.6	80.1	62.7	65.6
	2020 Q3	75.4	78.6	69.5	74.3	83.7	..	69.7	81.4	..	78.0	66.6	76.9	74.7	68.8	76.9	65.9	77.4	72.0	86.6	65.9	66.7	70.9	62.9	72.7	73.3	83.0	77.9	78.6	76.2	70.1	73.2	73.0	80.4	67.0	69.2
	2020 Q4	77.5	77.8	68.6	74.0	84.3	..	74.7	81.0	..	78.1	66.7	76.6	73.7	68.6	..	65.1	77.6	72.0	79.3	65.1	66.5	71.6	65.1	73.3	75.5	83.2	78.0	79.7	76.4	71.3	73.6	73.3	79.8	66.0	69.6
	2020	**76.4**	**77.4**	**69.0**	**72.5**	**84.0**	**..**	**70.4**	**81.1**	**..**	**78.0**	**66.5**	**76.3**	**73.7**	**68.5**	**..**	**65.1**	**76.9**	**72.2**	**83.7**	**66.5**	**66.3**	**72.1**	**63.6**	**73.0**	**73.2**	**83.2**	**78.1**	**79.9**	**75.8**	**70.8**	**73.2**	**73.0**	**80.1**	**65.3**	**69.2**
Nés à l'étranger	2016 Q1	79.0	68.4	60.0	77.2	81.6	..	79.2	83.3	75.5	72.2	61.6	73.3	64.7	61.9	80.2	62.9	80.9	71.5	89.5	79.4	70.7	67.6	75.5	71.2	71.3	70.4	74.2	81.1	79.0	71.8	65.6	65.7	66.1	61.5	80.9
	2016 Q2	78.7	71.5	62.3	78.3	84.0	..	73.4	85.3	75.2	71.5	63.1	81.8	65.4	64.1	81.0	66.9	84.6	73.2	87.7	80.9	72.2	70.3	74.9	74.3	67.4	69.8	72.7	81.4	68.4	74.2	74.6	66.7	68.6	67.9	82.3
	2016 Q3	78.5	72.9	61.1	79.4	83.5	..	72.3	85.8	75.0	72.5	65.0	76.8	68.8	64.4	81.5	66.4	83.3	74.7	90.1	80.9	72.3	80.5	74.6	66.8	72.1	70.0	75.7	81.3	72.1	74.6	76.4	70.7	70.7	66.6	82.6
	2016 Q4	78.9	70.2	64.8	79.4	84.2	..	80.3	85.3	75.5	73.8	64.7	75.1	66.8	63.9	82.0	62.9	81.6	74.2	89.8	80.2	71.6	72.2	74.9	65.9	69.3	69.2	73.6	83.7	72.6	73.3	77.7	74.9	69.4	67.7	81.3
	2016	**78.8**	**70.8**	**62.1**	**78.6**	**83.4**	**..**	**76.5**	**84.9**	**75.3**	**72.5**	**63.6**	**76.7**	**66.4**	**63.6**	**81.2**	**64.8**	**82.6**	**73.4**	**89.3**	**80.3**	**71.7**	**72.9**	**75.0**	**69.6**	**70.1**	**69.8**	**74.1**	**81.9**	**72.6**	**73.4**	**73.3**	**69.4**	**68.7**	**65.9**	**81.8**
	2017 Q1	78.6	69.0	63.0	78.5	81.0	..	80.9	86.0	74.4	70.5	64.1	79.1	64.6	63.1	81.2	62.6	79.2	76.0	93.1	81.5	71.8	66.9	75.6	69.7	66.4	69.1	72.9	82.9	66.6	75.0	83.4	68.2	68.7	64.2	81.4
	2017 Q2	79.2	72.0	64.3	79.0	83.8	..	81.4	86.7	74.7	69.7	65.8	80.1	69.3	65.8	81.6	66.3	80.9	76.0	92.5	81.1	72.5	72.3	77.1	75.0	64.9	69.6	72.9	83.7	72.6	78.7	80.5	72.3	70.5	69.9	83.0
	2017 Q3	79.2	73.7	66.3	79.8	85.0	..	80.4	87.5	74.3	71.1	66.5	78.1	69.4	66.5	82.6	67.7	82.4	77.1	89.5	81.4	73.5	74.5	73.7	72.3	67.1	72.1	74.0	82.4	81.1	78.8	81.9	75.7	72.1	66.8	82.8
	2017 Q4	80.0	74.2	68.5	79.0	84.7	..	81.1	87.5	75.5	71.1	66.9	72.9	70.2	66.6	83.3	63.3	74.5	76.6	85.2	80.8	72.0	72.1	76.1	72.1	64.7	72.2	73.4	83.9	78.9	79.1	89.0	75.3	70.3	72.2	83.1
	2017	**79.2**	**72.3**	**65.5**	**79.1**	**83.6**	**85.7**	**80.9**	**86.9**	**74.7**	**70.6**	**65.8**	**77.5**	**68.4**	**65.5**	**82.2**	**65.0**	**79.3**	**76.4**	**89.8**	**81.2**	**72.4**	**71.5**	**75.6**	**72.3**	**65.7**	**70.7**	**73.3**	**83.2**	**75.3**	**77.9**	**83.8**	**72.9**	**70.4**	**68.4**	**82.6**
	2018 Q1	80.1	74.0	64.7	76.5	82.0	..	79.0	87.1	75.4	69.9	65.3	69.1	70.4	66.9	82.1	63.4	72.2	77.6	87.4	80.4	70.9	68.9	76.9	71.1	67.5	73.3	72.1	84.8	80.6	76.7	91.3	75.2	69.1	67.3	81.7
	2018 Q2	79.8	75.7	65.3	78.4	84.2	..	84.9	87.0	76.5	74.0	68.8	77.7	70.7	68.3	82.7	69.9	82.1	78.3	85.9	81.4	75.5	78.3	73.1	72.6	66.1	73.6	74.5	83.2	75.9	79.4	-	73.8	69.8	70.1	83.1
	2018 Q3	79.5	77.4	66.1	79.4	84.0	..	85.1	89.0	76.8	74.6	69.4	73.9	69.7	68.1	82.6	71.0	80.4	78.7	89.1	80.6	76.2	74.7	75.0	78.3	68.2	74.2	74.8	84.3	80.2	80.7	90.7	76.3	72.3	70.9	83.2
	2018 Q4	80.2	74.2	66.6	79.0	84.9	..	84.9	89.4	78.0	71.7	70.2	75.8	69.1	68.3	83.1	67.1	79.4	79.0	85.8	80.9	72.7	72.1	76.5	79.5	65.3	72.9	75.0	83.5	78.3	81.9	-	77.2	70.7	65.8	83.2
	2018	**79.9**	**75.3**	**65.7**	**78.4**	**83.8**	**..**	**83.8**	**88.1**	**76.7**	**72.6**	**68.5**	**74.1**	**70.0**	**67.9**	**82.6**	**67.9**	**78.6**	**78.4**	**87.1**	**80.8**	**73.9**	**73.6**	**75.4**	**75.4**	**66.8**	**73.5**	**74.1**	**83.9**	**78.7**	**79.7**	**91.2**	**75.6**	**70.5**	**68.5**	**82.8**
	2019 Q1	80.3	72.7	64.6	78.3	82.3	..	81.3	89.6	76.9	69.4	70.0	75.7	69.8	67.9	82.4	64.1	81.2	78.4	81.5	80.8	72.7	76.4	76.5	73.9	67.6	73.9	73.9	84.6	79.0	80.9	88.3	75.6	69.8	66.1	82.6
	2019 Q2	79.5	75.0	67.1	79.3	84.5	..	82.8	88.3	78.4	71.3	70.7	81.1	71.9	69.2	82.6	68.0	77.6	78.7	89.0	80.2	75.8	76.2	77.9	70.5	67.7	72.8	74.2	83.6	85.1	80.9	85.4	77.1	71.2	65.1	83.8
	2019 Q3	78.9	77.0	65.6	80.4	83.8	..	83.3	88.5	78.9	75.0	70.9	79.6	69.6	66.9	84.0	70.5	82.1	79.5	87.4	80.7	76.4	69.9	75.5	77.3	64.9	74.6	75.8	83.7	82.1	83.7	86.8	78.1	73.1	66.1	83.5
	2019 Q4	79.8	76.2	67.3	79.0	84.4	..	86.2	87.0	79.2	73.9	70.5	79.0	70.1	67.9	83.4	68.0	83.1	78.7	85.2	81.8	75.6	76.3	76.9	74.5	64.3	73.5	72.4	85.3	84.7	81.5	85.3	78.8	70.6	64.5	83.7
	2019	**79.7**	**75.2**	**66.2**	**79.3**	**83.7**	**..**	**83.7**	**88.4**	**78.4**	**72.4**	**70.5**	**78.9**	**70.3**	**68.0**	**83.1**	**67.7**	**81.0**	**78.8**	**85.8**	**80.9**	**75.1**	**74.8**	**76.7**	**74.0**	**66.1**	**73.7**	**74.1**	**84.3**	**82.6**	**81.8**	**86.5**	**77.4**	**71.2**	**65.5**	**83.4**
	2020 Q1	80.5	73.1	67.6	76.5	84.2	..	82.5	87.1	..	72.0	67.5	79.0	68.5	69.2	84.3	64.6	83.5	78.9	76.4	80.8	74.1	79.6	76.1	72.0	64.8	72.2	70.8	85.2	90.4	79.5	87.0	79.7	69.0	61.2	82.9
	2020 Q2	76.3	70.6	65.2	69.4	83.0	..	66.1	86.6	..	72.1	60.6	77.2	68.7	67.3	83.8	63.6	81.0	72.9	76.4	79.4	72.5	71.5	74.1	73.1	30.6	74.1	70.4	84.1	84.7	75.6	82.9	77.1	68.6	56.4	71.7
	2020 Q3	77.2	75.0	65.1	76.4	83.4	..	78.5	88.1	..	72.7	64.5	76.1	69.6	68.3	81.2	70.0	85.0	77.4	80.6	79.7	73.2	70.6	75.7	80.0	61.6	72.4	71.1	84.6	88.2	80.5	73.3	78.2	68.8	64.4	77.6
	2020 Q4	79.3	73.6	65.4	77.1	84.1	..	85.4	88.3	..	72.7	64.5	76.4	68.7	68.7	..	68.6	84.0	76.0	67.2	78.3	73.4	78.3	77.4	74.1	68.7	72.1	71.0	85.3	85.9	82.2	73.9	80.7	69.3	58.8	80.3
	2020	**78.3**	**73.1**	**65.9**	**74.8**	**83.7**	**..**	**78.5**	**87.5**	**..**	**72.4**	**64.3**	**77.1**	**68.9**	**68.4**	**..**	**66.4**	**83.3**	**76.3**	**74.2**	**79.6**	**73.3**	**75.1**	**75.8**	**74.5**	**56.2**	**72.7**	**70.8**	**84.8**	**87.5**	**79.4**	**79.5**	**78.9**	**68.9**	**60.3**	**78.1**

Femmes		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	COL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LTU	LUX	LVA	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2016 Q1	69.7	69.6	60.4	70.4	80.4	..	53.8	63.4	72.4	73.6	53.9	68.2	67.9	62.7	69.6	42.3	58.7	59.3	82.6	61.6	47.3	68.1	54.7	67.5	44.5	71.7	74.2	70.7	57.4	61.1	57.7	61.8	77.5	30.4	64.0
	2016 Q2	70.3	69.9	59.7	71.8	79.6	..	56.5	64.2	72.6	74.5	54.6	70.2	69.2	63.2	70.0	43.5	59.9	60.1	83.8	62.0	48.5	69.2	57.2	68.6	45.0	72.5	74.5	71.5	58.1	61.6	58.1	63.9	79.4	32.7	64.3
	2016 Q3	69.6	71.0	60.4	71.0	79.5	..	55.3	64.6	73.7	74.1	55.1	68.8	70.0	63.1	70.2	44.0	60.7	60.4	84.5	61.3	47.9	69.5	58.6	68.6	45.5	73.2	74.7	71.6	58.3	62.3	58.5	63.6	79.9	31.4	64.0
	2016 Q4	70.1	70.2	62.4	71.5	80.7	..	57.2	65.6	74.2	73.3	55.4	69.0	68.2	62.9	70.7	43.3	61.0	60.7	83.2	61.9	48.2	69.3	59.6	69.2	45.3	72.9	74.2	72.6	58.4	62.4	58.9	64.7	78.3	30.8	64.6
	2016	**69.9**	**70.2**	**60.7**	**71.2**	**80.0**	**..**	**55.7**	**64.5**	**73.2**	**73.9**	**54.7**	**69.1**	**68.8**	**63.0**	**70.1**	**43.3**	**60.1**	**60.1**	**83.5**	**61.7**	**48.0**	**69.0**	**57.5**	**68.5**	**45.1**	**72.6**	**74.4**	**71.6**	**58.1**	**61.9**	**58.3**	**63.5**	**78.8**	**31.3**	**64.2**
	2017 Q1	69.7	70.3	60.6	70.9	78.9	..	53.6	65.3	73.4	72.7	55.0	71.1	68.3	62.6	71.2	43.6	60.3	62.0	83.0	62.4	48.1	69.1	59.1	68.0	44.8	72.9	73.5	72.4	58.9	62.6	59.9	65.3	78.6	30.9	64.4
	2017 Q2	70.9	70.7	60.9	72.2	78.4	..	56.5	65.6	73.6	73.7	56.1	70.1	70.3	63.6	71.1	45.3	61.0	62.2	84.5	62.3	49.1	70.8	57.5	69.2	44.9	73.8	74.3	72.0	59.9	63.7	60.1	65.8	79.6	33.1	65.0
	2017 Q3	71.1	71.2	61.8	71.8	78.5	..	55.4	66.6	74.3	74.1	56.3	71.7	70.0	63.4	71.0	45.1	61.6	62.5	82.9	62.3	48.8	70.6	60.9	69.5	44.8	74.4	74.2	73.4	59.5	64.8	60.6	67.4	80.5	32.6	65.1
	2017 Q4	72.1	71.0	62.3	72.4	79.6	..	56.6	66.9	74.9	74.0	56.4	73.1	70.2	63.5	71.5	44.4	61.6	63.3	81.9	62.7	49.3	70.6	58.2	69.9	45.3	74.5	73.9	74.1	59.4	65.2	60.5	67.9	79.2	32.9	65.2
	2017	**70.9**	**70.8**	**61.4**	**71.8**	**78.9**	**50.2**	**55.5**	**66.1**	**74.1**	**73.7**	**55.9**	**71.5**	**69.7**	**63.3**	**71.2**	**44.6**	**61.1**	**62.5**	**83.1**	**62.4**	**48.8**	**70.3**	**58.9**	**69.1**	**45.0**	**73.9**	**74.0**	**73.0**	**59.4**	**64.1**	**60.3**	**66.6**	**79.4**	**32.4**	**64.9**
	2018 Q1	71.2	70.6	62.3	72.1	78.9	..	52.7	66.8	74.2	74.5	56.1	71.9	70.4	63.3	71.4	44.2	61.6	62.3	81.7	63.3	48.7	70.4	58.9	70.4	44.8	74.4	74.7	73.8	60.0	65.6	61.1	67.6	78.9	32.3	64.9
	2018 Q2	71.9	70.4	61.9	73.2	78.4	..	55.5	67.3	74.0	75.5	57.3	72.2	73.2	64.1	71.3	46.4	62.5	63.3	83.4	63.6	50.0	71.0	58.0	70.9	45.9	75.4	75.4	73.8	61.4	66.7	60.6	68.4	80.6	33.8	65.7
	2018 Q3	71.7	71.4	63.9	72.6	79.1	..	55.1	67.8	74.8	74.9	57.4	71.9	72.1	64.1	71.2	46.4	62.4	63.5	84.1	63.9	49.2	73.2	59.4	70.6	45.6	76.0	75.2	74.8	61.4	66.8	61.4	69.2	81.0	33.4	65.7
	2018 Q4	72.2	70.8	64.3	72.8	79.1	..	55.3	68.3	75.5	74.7	57.8	72.2	71.8	64.1	71.7	46.0	62.4	63.9	82.7	63.3	49.6	72.1	58.4	71.2	46.2	76.3	75.1	74.0	60.3	66.5	62.0	69.8	80.0	32.8	66.2
	2018	**71.8**	**70.8**	**63.1**	**72.7**	**78.9**	**..**	**54.7**	**67.5**	**74.6**	**74.9**	**57.1**	**72.0**	**71.9**	**63.9**	**71.4**	**45.8**	**62.3**	**63.2**	**83.0**	**63.5**	**49.4**	**71.7**	**58.7**	**70.8**	**45.6**	**75.5**	**75.1**	**74.1**	**60.8**	**66.4**	**61.3**	**68.7**	**80.1**	**33.0**	**65.6**
	2019 Q1	71.8	70.7	63.6	72.1	78.6	..	52.6	68.1	74.7	72.6	57.6	71.2	71.3	64.0	72.0	46.6	62.4	64.1	82.6	64.1	49.6	72.1	57.7	69.5	45.9	76.1	74.8	73.9	60.3	66.5	62.5	69.1	79.4	32.0	65.6
	2019 Q2	72.7	70.4	64.2	73.8	79.3	..	53.8	67.7	75.0	74.2	58.5	71.1	73.7	64.6	72.3	48.6	62.8	63.6	82.9	63.6	50.8	72.3	60.2	71.1	47.2	76.6	75.2	73.9	61.5	67.4	61.9	70.3	80.4	33.1	66.2
	2019 Q3	72.9	71.7	64.7	73.6	79.5	..	53.3	68.1	75.7	74.5	58.3	72.1	73.7	64.1	71.7	48.5	62.8	63.8	81.6	63.2	49.9	73.1	59.6	71.7	47.2	77.0	75.8	74.1	61.6	67.1	62.4	70.1	81.0	32.5	66.5
	2019 Q4	73.1	71.4	64.6	73.7	80.1	..	54.3	68.1	75.8	73.8	59.1	73.8	73.0	64.8	72.4	48.0	62.8	65.0	81.7	63.1	50.3	73.2	59.2	71.9	47.9	77.0	75.0	74.1	60.9	67.2	62.4	70.4	80.2	31.9	67.2
	2019	**72.6**	**71.1**	**64.3**	**73.3**	**79.4**	**..**	**53.5**	**68.0**	**75.3**	**73.8**	**58.4**	**72.0**	**72.9**	**64.4**	**72.1**	**47.9**	**62.7**	**64.1**	**82.2**	**63.5**	**50.2**	**72.7**	**59.2**	**71.0**	**47.1**	**76.7**	**75.2**	**74.0**	**61.1**	**67.1**	**62.3**	**70.0**	**80.3**	**32.4**	**66.4**
	2020 Q1	72.5	70.9	63.8	70.7	79.3	..	49.7	67.7	..	73.0	58.3	72.6	72.2	64.5	72.6	47.8	62.3	64.6	80.2	63.4	50.1	72.2	59.4	70.7	47.4	76.9	75.0	73.9	61.2	66.4	62.1	70.4	78.2	29.9	66.4
	2020 Q2	69.1	69.6	63.6	63.8	77.6	..	39.2	66.6	..	72.3	55.1	68.7	71.2	63.5	71.8	47.8	61.2	61.0	76.3	61.3	49.1	70.8	60.5	70.6	39.1	75.6	74.6	72.4	60.5	65.1	60.9	67.9	78.5	29.3	57.8
	2020 Q3	70.4	71.3	64.2	69.3	78.4	..	42.5	66.6	..	72.9	56.3	69.9	72.1	63.9	71.2	48.0	62.7	62.5	80.6	61.1	48.8	70.7	62.9	70.2	41.8	76.3	74.9	71.1	61.7	66.6	61.6	68.8	79.8	30.6	61.7
	2020 Q4	72.1	71.2	63.6	70.4	79.9	..	48.4	66.9	..	73.2	57.5	72.3	71.0	64.5	..	48.2	62.7	63.2	75.3	60.7	50.2	71.2	62.4	70.1	44.8	77.0	74.5	72.4	62.3	66.6	61.9	68.8	78.4	29.7	64.0
	2020	**71.0**	**70.7**	**63.8**	**68.5**	**78.8**	**..**	**45.0**	**66.9**	**..**	**72.8**	**56.8**	**70.9**	**71.6**	**64.1**	**..**	**48.0**	**62.2**	**62.8**	**78.1**	**61.6**	**49.5**	**71.2**	**61.3**	**70.4**	**43.3**	**76.4**	**74.7**	**72.5**	**61.4**	**66.2**	**61.6**	**69.0**	**78.7**	**29.9**	**62.5**
Nés à l'étranger	2016 Q1	61.5	58.6	45.9	64.7	70.7	..	53.4	61.8	60.7	62.6	50.1	64.4	51.3	48.3	62.3	42.1	61.0	56.2	77.8	75.7	47.7	67.2	64.8	60.9	40.3	53.2	65.2	67.5	51.1	64.4	54.4	54.9	60.3	24.3	57.9
	2016 Q2	61.9	58.8	46.8	65.7	69.7	..	58.5	63.4	60.7	62.8	52.4	70.2	52.7	48.3	63.2	45.4	65.9	57.5	91.4	77.0	48.6	63.8	61.2	60.9	39.9	55.8	64.0	67.7	47.6	67.9	54.1	56.5	61.3	26.3	58.4
	2016 Q3	62.1	58.9	46.3	65.5	69.2	..	51.5	61.7	60.2	59.4	53.4	65.9	53.7	48.8	63.6	46.2	64.9	57.9	84.9	78.0	49.8	63.4	62.2	60.2	38.5	55.6	64.5	68.1	51.4	68.7	64.6	54.0	61.7	25.7	58.6
	2016 Q4	62.6	59.5	47.5	65.1	69.4	..	48.4	66.1	60.6	61.1	52.8	63.5	49.8	47.1	63.4	41.0	70.5	57.9	86.3	77.7	48.9	67.7	64.4	60.5	40.8	56.4	63.7	70.2	62.7	70.3	60.4	55.3	61.8	26.4	59.0
	2016	**62.0**	**58.9**	**46.6**	**65.3**	**69.8**	**..**	**52.3**	**63.3**	**60.5**	**61.5**	**52.2**	**66.0**	**51.9**	**48.1**	**63.1**	**43.7**	**65.5**	**57.4**	**85.3**	**77.1**	**48.8**	**65.5**	**63.1**	**60.6**	**39.9**	**55.2**	**64.3**	**68.4**	**53.4**	**67.8**	**58.1**	**55.2**	**61.3**	**25.7**	**58.5**
	2017 Q1	61.8	58.3	45.6	66.4	68.3	..	41.9	66.1	61.3	60.2	52.6	63.9	52.2	47.7	62.2	39.8	72.7	60.3	86.7	-	48.9	66.8	65.3	57.8	39.2	56.8	64.0	69.7	65.0	71.2	62.8	57.5	61.7	25.8	59.5
	2017 Q2	62.6	59.0	48.3	67.7	67.8	..	51.8	68.6	60.7	58.3	53.7	67.3	51.8	49.6	63.5	44.9	68.0	62.7	90.4	-	49.5	68.8	65.8	61.8	39.2	55.7	64.5	69.0	67.9	72.5	61.5	60.0	63.1	27.7	59.6
	2017 Q3	62.7	59.9	48.2	66.8	67.8	..	60.6	68.5	60.9	62.0	55.4	65.5	54.6	48.2	64.9	45.5	66.3	61.9	85.6	76.5	50.7	69.1	66.7	65.1	38.5	56.3	66.0	69.6	66.1	70.4	62.2	59.7	63.2	25.8	60.1
	2017 Q4	63.5	59.8	49.2	66.7	67.8	..	52.6	68.3	61.4	58.0	55.3	68.2	52.9	49.4	64.2	39.8	65.6	62.7	86.8	76.7	48.9	70.3	65.2	63.6	38.7	56.5	66.2	71.4	60.5	71.2	63.2	61.7	61.5	27.6	59.3
	2017	**62.7**	**59.3**	**47.8**	**66.9**	**67.9**	**68.8**	**53.0**	**67.9**	**61.1**	**59.6**	**54.3**	**66.2**	**52.9**	**48.8**	**63.7**	**42.5**	**68.2**	**61.9**	**87.3**	**76.9**	**49.5**	**68.7**	**65.7**	**62.1**	**38.9**	**56.3**	**65.2**	**69.9**	**64.5**	**71.3**	**62.4**	**59.7**	**62.4**	**26.7**	**59.6**
	2018 Q1	63.5	59.8	50.6	65.0	68.3	..	53.7	69.9	61.6	58.9	54.0	64.1	50.1	49.6	65.6	38.3	60.8	62.1	77.8	78.1	49.8	65.8	67.0	59.4	36.0	56.0	63.8	70.9	67.9	71.0	57.2	57.8	61.2	30.7	59.9
	2018 Q2	64.3	61.6	50.3	66.7	68.4	..	53.9	70.5	61.7	59.8	55.9	62.4	55.1	50.2	65.2	41.7	61.2	63.6	75.4	76.7	50.8	65.2	66.2	66.6	37.5	57.1	65.3	70.9	65.2	71.0	-	60.1	63.5	30.3	60.5
	2018 Q3	64.0	61.3	53.0	67.3	70.4	..	56.4	70.2	62.4	62.2	56.7	71.3	56.5	51.3	65.5	43.4	67.3	63.7	78.1	75.6	50.5	72.0	67.4	67.6	38.1	58.7	65.8	70.9	64.7	72.9	55.0	58.2	63.6	25.3	60.9
	2018 Q4	65.4	62.1	51.5	67.6	70.1	..	51.9	69.5	61.7	61.0	55.9	68.5	57.4	50.2	65.9	38.1	69.6	63.7	80.7	77.6	49.7	73.2	68.3	62.2	35.1	58.4	65.5	70.4	67.3	70.3	-	55.8	63.6	25.4	61.4
	2018	**64.3**	**61.2**	**51.3**	**66.6**	**69.3**	**..**	**54.0**	**70.0**	**61.8**	**60.4**	**55.6**	**66.5**	**54.9**	**50.3**	**65.5**	**40.4**	**64.8**	**63.3**	**78.0**	**77.0**	**50.2**	**68.9**	**67.2**	**64.0**	**36.7**	**57.5**	**65.1**	**70.8**	**66.4**	**71.3**	**56.1**	**58.0**	**63.0**	**27.9**	**60.7**
	2019 Q1	64.9	62.9	50.6	67.1	69.9	..	50.0	69.0	63.0	59.6	54.8	71.4	60.5	50.1	66.4	36.6	72.2	64.9	83.1	78.0	49.5	69.3	67.4	71.4	36.8	59.8	63.7	72.0	63.5	69.5	61.5	53.9	59.2	24.3	60.9
	2019 Q2	65.2	63.4	52.7	68.2	70.7	..	51.5	69.1	62.2	58.3	56.6	72.8	56.9	50.9	66.3	41.9	71.5	64.1	79.3	77.5	49.8	68.4	66.9	69.9	38.0	60.3	65.1	71.6	55.8	72.5	65.3	57.5	61.8	26.4	60.5
	2019 Q3	64.9	62.7	52.2	66.9	70.4	..	50.3	70.3	63.6	58.2	56.3	71.3	58.7	51.2	67.6	44.9	76.2	64.4	78.6	76.8	51.2	71.6	67.2	67.7	41.2	60.2	66.5	71.2	67.5	72.0	77.2	57.0	60.5	28.6	61.3
	2019 Q4	66.2	62.7	50.9	67.6	70.3	..	55.3	69.9	62.7	61.5	55.9	69.0	56.4	51.3	67.9	40.6	74.9	64.3	76.4	78.1	49.1	69.3	67.6	62.5	41.8	60.2	66.1	72.1	73.6	72.5	70.7	60.3	59.5	25.3	62.3
	2019	**65.3**	**62.9**	**51.6**	**67.5**	**70.3**	**..**	**51.8**	**69.6**	**62.9**	**59.4**	**55.9**	**71.2**	**58.1**	**50.9**	**67.1**	**41.0**	**73.8**	**64.4**	**79.3**	**77.6**	**49.9**	**69.6**	**67.3**	**67.8**	**39.6**	**60.1**	**65.4**	**71.7**	**65.5**	**71.6**	**69.0**	**57.1**	**60.3**	**26.2**	**61.2**
	2020 Q1	65.9	60.7	50.6	65.4	70.2	..	47.9	70.8	..	62.3	53.9	76.8	61.1	49.9	68.7	40.0	69.5	63.8	75.4	79.0	46.8	67.9	65.2	67.9	40.8	60.9	66.5	71.6	63.1	72.3	70.2	57.4	58.4	23.9	61.1
	2020 Q2	61.1	58.6	49.0	56.4	69.7	..	32.7	70.3	..	60.4	48.7	68.7	58.3	50.9	68.1	39.9	68.1	58.6	76.7	76.4	44.8	68.0	67.4	69.1	44.4	61.2	65.1	70.9	58.0	68.2	67.2	56.4	57.1	23.6	50.7
	2020 Q3	63.4	62.5	50.2	62.1	70.7	..	43.5	69.8	..	60.2	51.8	73.0	60.0	50.7	69.3	48.1	64.6	61.1	82.3	76.1	47.0	65.0	64.4	69.2	35.6	60.1	64.4	71.7	74.2	67.8	68.0	59.2	58.1	24.7	55.6
	2020 Q4	65.5	61.0	50.7	65.8	70.8	..	47.4	70.0	..	62.2	51.3	68.9	60.5	51.7	..	42.1	63.3	61.4	72.0	77.4	45.0	65.3	67.0	66.6	34.3	59.5	64.5	72.2	76.0	71.8	54.5	58.7	58.6	24.2	56.9
	2020	**64.0**	**60.7**	**50.2**	**62.4**	**70.4**	**..**	**43.1**	**70.2**	**..**	**61.3**	**51.4**	**71.9**	**60.0**	**50.8**	**..**	**42.4**	**66.3**	**61.2**	**76.2**	**77.2**	**45.9**	**66.6**	**66.0**	**68.2**	**39.1**	**60.4**	**65.1**	**71.6**	**66.5**	**70.0**	**65.0**	**57.9**	**58.0**	**24.1**	**56.1**

Note : Données non corrigées des variations saisonnières.

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël et Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN)* ; Colombie: *Gran Encuesta Integrada de Hogares (GEIH)* ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE)* ; États-Unis : *Current Population Surveys.*

StatLink https://stat.link/e4y2wq

Tableau d'annexe 1.A.10. Taux de chômage trimestriels selon le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2016-20

En pourcentage de la population active âgée de 15 à 64 ans

Total		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	COL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LTU	LUX	LVA	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2016 Q1	6.4	5.0	6.4	7.6	3.2	..	11.2	4.4	4.1	5.6	19.5	6.4	9.3	9.8	4.9	24.2	6.0	8.1	3.2	5.3	11.7	8.5	3.8	10.4	4.2	6.2	4.1	5.9	7.1	12.4	10.4	8.3	5.6	11.0	5.5
	2016 Q2	5.8	4.9	6.6	6.8	3.0	..	9.5	3.9	3.7	5.4	18.8	6.5	9.7	8.8	4.8	22.6	5.1	8.4	3.8	4.9	11.3	8.1	3.1	9.8	4.1	5.7	4.0	5.2	6.2	11.2	9.7	7.6	5.6	9.5	5.1
	2016 Q3	5.7	4.7	6.3	7.0	3.7	..	9.6	4.0	3.5	5.7	17.9	7.2	7.2	8.8	5.0	22.1	4.9	7.7	2.3	5.5	10.7	7.6	5.1	9.6	4.2	5.0	4.1	5.2	6.0	10.9	9.6	7.1	4.2	11.4	5.3
	2016 Q4	5.5	4.3	5.6	6.3	2.9	..	8.8	3.6	3.3	5.4	17.6	6.5	7.7	9.5	4.6	22.8	4.4	6.7	2.6	5.0	11.9	7.8	3.6	9.5	3.7	4.9	3.5	5.7	5.6	10.7	9.2	8.0	4.3	12.2	4.8
	2016	**5.8**	**4.7**	**6.3**	**6.9**	**3.2**	**..**	**9.8**	**4.1**	**3.6**	**5.5**	**18.5**	**6.7**	**8.7**	**9.2**	**4.8**	**23.0**	**5.1**	**7.7**	**3.0**	**5.2**	**11.4**	**8.0**	**3.9**	**9.8**	**4.0**	**5.4**	**3.9**	**5.5**	**6.2**	**11.3**	**9.7**	**7.7**	**4.9**	**11.0**	**5.2**
	2017 Q1	6.3	4.4	6.2	7.2	3.5	..	11.2	3.5	3.6	5.7	17.6	6.0	9.2	9.2	4.4	22.6	4.5	6.9	3.2	4.5	11.9	8.4	4.8	9.5	3.5	4.9	3.6	5.7	5.4	10.3	8.8	7.5	5.0	12.8	5.0
	2017 Q2	5.6	4.0	5.6	6.4	3.1	..	9.6	3.0	3.3	4.9	16.1	7.3	9.8	8.4	4.2	20.6	4.3	6.9	3.6	4.4	10.6	7.3	4.9	9.3	3.6	4.5	3.4	5.0	5.0	9.2	8.2	6.5	5.2	10.3	4.5
	2017 Q3	5.4	4.4	5.9	6.2	3.9	..	9.8	2.8	3.1	5.5	15.3	5.2	7.2	8.5	4.4	19.6	4.1	6.6	2.2	4.6	10.4	6.6	3.9	9.0	3.7	4.0	3.2	4.8	4.8	8.6	8.0	6.2	4.0	10.6	4.7
	2017 Q4	5.4	4.0	5.4	5.3	3.4	..	9.1	2.4	3.0	4.4	15.4	5.1	7.2	8.5	4.1	20.4	3.8	5.6	2.3	4.4	10.9	6.8	3.5	8.3	3.5	3.8	3.0	4.9	4.5	8.3	7.8	5.6	3.8	10.4	4.1
	2017	**5.7**	**4.2**	**5.7**	**6.3**	**3.5**	**8.3**	**9.9**	**2.9**	**3.3**	**5.1**	**16.1**	**5.9**	**8.4**	**8.6**	**4.3**	**20.8**	**4.2**	**6.5**	**2.8**	**4.5**	**11.0**	**7.3**	**4.3**	**9.0**	**3.6**	**4.3**	**3.3**	**5.1**	**4.9**	**9.1**	**8.2**	**6.5**	**4.5**	**11.0**	**4.6**
	2018 Q1	6.2	3.9	4.8	6.2	3.6	..	11.2	2.4	3.1	4.5	15.5	6.5	8.5	8.8	4.1	20.4	3.9	5.2	2.9	3.7	11.3	7.3	3.9	8.4	3.3	3.9	2.8	4.9	4.2	7.9	7.2	5.8	4.3	10.7	4.5
	2018 Q2	5.5	3.4	4.9	5.9	3.1	..	9.9	2.2	3.0	4.0	14.2	4.7	8.0	8.0	3.9	18.4	3.6	5.7	3.2	4.1	10.5	6.1	3.8	7.8	3.5	3.4	3.0	4.6	3.6	6.9	6.7	5.2	4.4	9.8	4.1
	2018 Q3	5.2	3.8	5.0	5.9	3.5	..	9.8	2.4	2.8	4.3	13.7	5.5	6.1	8.2	4.1	17.7	3.8	5.7	1.7	4.6	9.1	5.7	5.5	7.1	3.6	3.2	3.0	4.2	3.9	6.9	6.4	4.9	3.6	11.3	4.1
	2018 Q4	4.9	3.5	4.3	5.0	3.3	..	9.6	2.1	2.7	4.4	13.5	4.0	5.7	8.4	3.8	17.8	3.6	5.1	2.2	4.6	10.4	6.0	4.6	7.1	3.4	3.0	2.8	4.8	3.9	6.7	6.1	4.3	3.2	12.5	3.8
	2018	**5.4**	**3.7**	**4.7**	**5.7**	**3.4**	**..**	**10.1**	**2.3**	**2.9**	**4.3**	**14.2**	**5.2**	**7.1**	**8.3**	**4.0**	**18.6**	**3.7**	**5.4**	**2.5**	**4.3**	**10.3**	**6.3**	**4.5**	**7.6**	**3.4**	**3.4**	**2.9**	**4.6**	**3.9**	**7.1**	**6.6**	**5.1**	**3.9**	**11.1**	**4.1**
	2019 Q1	5.5	3.7	4.4	6.1	3.4	..	12.2	2.1	2.8	5.2	13.7	4.5	7.0	8.4	3.7	18.0	3.6	4.6	2.9	4.0	10.7	6.7	3.7	7.1	3.5	3.2	2.9	5.1	4.0	6.6	5.9	4.6	5.0	15.0	4.3
	2019 Q2	5.2	3.4	4.2	5.4	3.0	..	10.5	1.9	2.6	4.3	13.0	5.2	7.4	7.5	3.6	15.8	3.4	5.3	4.5	3.9	9.4	6.5	3.2	6.5	3.7	2.9	2.9	4.2	3.3	6.2	5.8	4.0	4.9	13.0	3.8
	2019 Q3	5.2	3.5	4.2	5.6	3.4	..	10.9	2.1	2.6	4.8	13.0	3.9	5.8	7.7	4.0	15.6	3.5	5.2	3.3	4.2	8.9	6.3	4.3	6.2	3.9	2.9	2.9	4.4	3.2	6.3	6.0	4.7	4.2	14.3	4.0
	2019 Q4	5.0	3.4	4.3	5.0	2.8	..	10.0	2.0	2.6	4.7	12.7	3.9	5.7	7.7	3.6	15.9	3.4	4.2	3.3	4.0	9.6	6.6	4.9	6.0	3.5	2.9	2.8	4.6	2.9	6.8	5.8	4.1	3.8	13.5	3.6
	2019	**5.2**	**3.5**	**4.3**	**5.5**	**3.2**	**..**	**10.9**	**2.0**	**2.6**	**4.7**	**13.1**	**4.4**	**6.5**	**7.8**	**3.7**	**16.3**	**3.5**	**4.8**	**3.5**	**4.0**	**9.6**	**6.5**	**4.1**	**6.5**	**3.6**	**3.0**	**2.9**	**4.6**	**3.3**	**6.5**	**5.9**	**4.3**	**4.5**	**13.9**	**3.9**
	2020 Q1	5.6	3.5	4.2	6.7	3.2	..	13.2	2.0	..	5.1	13.1	4.8	6.9	7.4	3.9	15.2	3.7	4.4	2.9	3.5	9.1	7.4	4.1	7.5	3.6	2.9	2.8	4.8	3.2	6.7	6.1	4.4	4.7	13.9	4.3
	2020 Q2	6.7	4.0	3.8	12.7	3.5	..	20.8	2.4	..	5.1	13.5	7.4	8.7	6.3	3.8	15.5	4.7	4.9	6.5	4.2	7.6	8.8	5.5	8.7	4.9	3.4	3.5	4.1	3.2	5.3	6.7	5.0	6.3	13.1	12.5
	2020 Q3	7.0	4.4	5.1	9.7	4.2	..	18.3	2.9	..	6.1	14.4	7.6	7.3	8.3	4.7	15.7	4.4	6.7	4.5	5.3	9.7	9.6	5.7	8.7	5.3	3.9	4.1	5.6	3.3	7.9	7.3	4.8	5.4	13.4	8.6
	2020 Q4	6.3	3.9	4.7	7.6	3.8	..	14.4	3.1	..	5.5	14.0	7.4	7.0	7.7	..	15.6	4.2	5.1	5.5	5.1	9.0	9.4	4.4	8.1	4.7	3.5	3.4	5.4	3.1	7.4	7.0	5.0	4.8	13.0	6.4
	2020	**6.4**	**3.9**	**4.5**	**9.2**	**3.7**	**..**	**16.5**	**2.6**	**..**	**5.4**	**13.8**	**6.8**	**7.5**	**7.4**	**..**	**15.5**	**4.3**	**5.3**	**4.8**	**4.5**	**8.8**	**8.8**	**4.9**	**8.3**	**4.6**	**3.4**	**3.4**	**5.0**	**3.2**	**6.8**	**6.8**	**4.8**	**5.3**	**13.3**	**7.9**
Nés à l'étranger	2016 Q1	6.3	11.6	17.7	8.1	9.5	..	13.6	6.7	7.2	12.0	28.9	8.9	18.6	18.1	6.1	33.3	7.3	10.0	-	4.6	15.9	9.2	7.5	11.3	3.3	11.9	9.8	5.4	12.7	16.7	-	14.2	16.9	13.0	4.8
	2016 Q2	5.8	11.2	14.4	7.7	7.5	..	12.7	5.9	6.7	10.9	26.8	6.7	18.8	16.0	5.5	29.0	5.3	10.0	-	3.6	14.6	10.4	8.4	8.9	4.6	10.5	10.0	5.0	13.6	12.0	-	9.8	16.5	10.2	4.0
	2016 Q3	5.8	11.9	15.9	7.6	7.9	..	12.5	5.7	7.0	11.5	24.5	12.0	15.4	15.6	5.5	28.6	4.8	9.6	5.0	3.9	13.7	8.4	8.6	11.5	5.9	10.3	9.5	4.9	10.9	12.0	-	11.0	15.1	14.2	4.3
	2016 Q4	5.9	11.1	15.0	6.9	7.9	..	11.9	5.2	6.5	11.3	24.4	8.1	16.4	17.1	5.1	32.0	5.6	7.7	-	3.9	15.4	7.4	7.8	10.2	4.3	9.6	9.6	4.7	-	12.5	-	9.5	15.1	12.6	4.3
	2016	**6.0**	**11.4**	**15.7**	**7.6**	**8.2**	**..**	**12.6**	**6.1**	**6.8**	**11.4**	**26.1**	**9.0**	**17.6**	**16.7**	**5.5**	**30.7**	**5.8**	**9.3**	**4.1**	**4.0**	**14.9**	**8.8**	**8.1**	**10.5**	**4.5**	**10.6**	**9.7**	**5.0**	**10.2**	**13.3**	**6.2**	**11.1**	**15.9**	**12.6**	**4.3**
	2017 Q1	6.7	12.3	15.1	7.1	9.4	..	14.1	3.8	6.7	12.5	25.3	4.3	14.5	16.4	5.8	32.8	5.2	8.3	-	3.8	15.3	7.1	11.2	11.2	4.6	10.5	9.9	4.9	11.7	11.7	-	11.2	16.1	16.0	4.8
	2017 Q2	5.8	10.7	13.8	6.7	7.5	..	14.4	2.3	6.3	10.3	23.6	6.7	16.7	14.7	5.3	28.2	3.2	7.6	-	3.9	14.1	5.7	6.7	6.7	4.5	9.2	10.0	4.6	10.9	9.0	-	6.9	15.7	9.3	3.7
	2017 Q3	6.0	9.8	13.5	7.2	7.7	..	12.2	3.4	6.5	9.1	22.2	7.9	16.6	15.3	4.6	27.5	1.8	8.6	2.7	3.3	13.1	6.8	6.0	6.0	3.3	8.0	8.6	4.7	-	10.2	-	8.2	15.0	12.3	4.0
	2017 Q4	5.3	10.0	11.2	6.2	7.4	..	13.5	2.6	6.1	10.5	22.6	6.8	15.3	15.3	4.8	31.3	3.0	8.1	6.1	3.8	14.3	6.6	8.3	8.3	4.4	8.0	7.8	4.1	-	9.1	-	7.6	15.0	10.0	3.7
	2017	**5.9**	**10.7**	**13.4**	**6.8**	**8.0**	**7.5**	**13.4**	**3.0**	**6.4**	**10.6**	**23.4**	**6.4**	**15.8**	**15.4**	**5.1**	**29.9**	**3.4**	**8.2**	**2.8**	**3.7**	**14.2**	**6.5**	**8.0**	**8.0**	**4.2**	**8.9**	**9.1**	**4.6**	**8.3**	**10.0**	**5.2**	**8.4**	**15.4**	**11.9**	**4.0**
	2018 Q1	6.1	10.5	12.2	6.5	9.0	..	16.4	3.0	6.2	10.8	23.5	10.5	16.1	15.7	5.0	31.8	5.2	7.5	-	3.4	15.2	7.4	6.8	8.5	3.8	8.1	9.1	4.6	4.6	10.0	-	7.9	15.8	13.1	4.3
	2018 Q2	5.6	9.0	11.6	6.3	8.1	..	14.9	2.6	6.0	10.6	20.9	8.4	14.4	14.5	4.5	27.2	4.8	7.5	6.6	3.3	13.3	-	6.8	9.4	3.6	6.8	7.7	4.3	5.5	7.6	-	6.0	16.4	9.7	3.3
	2018 Q3	5.5	9.1	10.3	6.7	6.8	..	12.7	2.0	6.1	9.0	19.2	-	14.4	13.8	4.9	25.9	5.0	7.2	5.8	3.7	11.8	7.8	6.4	6.7	4.2	6.0	8.0	3.5	6.6	7.9	-	6.1	15.4	12.3	3.3
	2018 Q4	4.9	9.0	12.0	6.0	7.7	..	14.5	2.3	5.6	8.7	19.3	8.1	11.7	14.5	4.3	29.5	3.7	6.7	-	3.6	14.6	9.0	5.7	6.1	4.9	7.0	6.8	4.0	-	8.6	-	5.7	15.1	13.4	3.3
	2018	**5.5**	**9.4**	**11.5**	**6.4**	**7.9**	**..**	**14.5**	**2.5**	**6.0**	**9.8**	**20.7**	**7.9**	**14.1**	**14.6**	**4.7**	**28.6**	**4.6**	**7.2**	**5.1**	**3.5**	**13.7**	**7.4**	**6.4**	**7.7**	**4.1**	**7.0**	**7.9**	**4.1**	**4.7**	**8.5**	**-**	**6.5**	**15.7**	**12.1**	**3.5**
	2019 Q1	5.7	9.7	11.3	6.5	8.4	..	17.4	2.2	6.1	8.9	19.7	6.6	10.6	13.9	4.4	32.9	4.5	5.6	-	3.7	14.4	-	6.7	6.7	5.4	7.0	7.4	3.7	4.7	10.3	-	7.5	16.2	15.2	4.1
	2019 Q2	5.6	8.3	10.5	6.1	6.9	..	15.4	2.5	5.5	8.8	18.8	6.0	13.8	12.4	4.6	28.7	2.2	6.2	-	3.2	13.4	-	6.8	7.0	5.2	5.6	6.1	3.7	6.6	8.5	-	6.5	15.4	14.2	2.7
	2019 Q3	5.6	8.0	10.5	6.6	7.3	..	15.4	3.3	5.5	8.0	18.5	-	11.7	12.8	4.3	25.3	2.1	5.7	5.5	3.2	11.5	-	7.0	6.5	6.6	5.3	7.9	3.6	-	6.8	-	6.2	15.1	14.3	2.9
	2019 Q4	5.2	7.1	9.2	5.9	6.5	..	12.0	3.4	5.3	7.9	18.8	7.3	11.7	13.4	3.9	27.4	2.2	5.9	-	3.5	13.1	6.8	6.5	7.9	4.1	6.2	8.2	3.4	8.0	8.2	-	3.7	15.5	14.6	2.8
	2019	**5.5**	**8.3**	**10.4**	**6.3**	**7.3**	**..**	**14.8**	**2.9**	**5.6**	**8.4**	**18.9**	**6.2**	**11.9**	**13.1**	**4.3**	**28.6**	**2.7**	**5.9**	**4.7**	**3.4**	**13.1**	**5.6**	**6.7**	**7.0**	**5.3**	**6.0**	**7.4**	**3.6**	**5.7**	**8.4**	**-**	**5.9**	**15.5**	**14.6**	**3.1**
	2020 Q1	5.9	9.0	9.1	7.2	7.3	..	14.0	2.0	..	7.1	20.3	7.6	11.8	13.5	4.3	28.5	5.0	5.7	5.3	3.3	12.9	7.8	7.9	11.4	5.3	5.5	7.4	4.2	-	8.3	-	6.0	17.8	15.9	4.1
	2020 Q2	7.9	11.7	10.0	14.7	7.1	..	27.4	3.2	..	7.3	23.5	8.0	13.8	10.4	4.5	31.0	4.3	6.3	9.7	4.0	9.9	9.2	7.1	10.6	4.3	6.3	8.8	4.1	5.1	9.7	-	7.2	19.5	15.2	14.9
	2020 Q3	7.6	10.4	12.8	12.3	7.8	..	18.4	3.3	..	10.3	24.3	9.1	14.4	13.8	6.4	24.1	6.1	8.8	10.3	4.7	13.5	9.7	9.5	7.7	8.6	7.4	9.3	4.8	6.4	9.6	-	8.1	20.1	15.7	10.1
	2020 Q4	7.2	10.9	10.7	9.4	7.7	..	14.3	3.6	..	9.5	25.5	9.1	14.9	12.6	..	26.7	7.0	7.9	18.2	4.9	13.7	9.0	8.2	8.7	7.4	7.7	9.9	4.5	5.3	8.2	11.4	6.5	18.8	16.4	7.1
	2020	**7.1**	**10.5**	**10.7**	**10.8**	**7.5**	**..**	**18.1**	**3.0**	**..**	**8.6**	**23.4**	**8.4**	**13.8**	**12.6**	**..**	**27.7**	**5.6**	**7.2**	**11.7**	**4.2**	**12.5**	**8.9**	**8.2**	**9.8**	**6.5**	**6.7**	**8.9**	**4.4**	**4.8**	**8.9**	**6.2**	**7.0**	**19.0**	**15.8**	**9.0**

Note : Données non corrigées des variations saisonnières.

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël et Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN)* ; Colombie: *Gran Encuesta Integrada de Hogares (GEIH)* ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE)* ; États-Unis : *Current Population Surveys.*

StatLink https://stat.link/a5girb

Tableau d'annexe 1.A.11. Taux de chômage trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2016-20

En pourcentage de la population active âgée de 15 à 64 ans

Hommes		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	COL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LTU	LUX	LVA	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2016 Q1	6.7	5.4	6.7	9.2	3.4	..	8.4	3.8	4.3	5.7	18.1	7.1	10.1	10.4	5.2	20.4	6.0	9.9	4.0	5.1	11.4	9.8	3.1	11.5	4.2	5.9	4.9	5.4	7.1	12.8	9.4	7.8	6.1	10.1	5.9
	2016 Q2	5.7	5.4	6.7	8.0	2.9	..	7.3	3.5	4.0	5.2	17.2	7.8	9.9	9.2	5.1	18.8	5.3	9.8	3.2	4.9	10.6	9.6	-	10.9	4.1	5.4	5.2	4.8	6.4	11.3	8.6	7.0	5.9	8.7	5.3
	2016 Q3	5.9	4.9	6.2	7.4	3.5	..	7.4	3.4	3.8	5.2	16.4	7.1	7.3	8.6	5.3	18.2	4.9	9.2	2.1	5.1	10.1	8.9	5.8	11.3	4.1	4.6	4.6	5.1	5.8	10.7	8.7	6.6	4.5	9.5	5.3
	2016 Q4	5.8	4.6	6.1	7.1	2.8	..	6.6	3.0	3.6	5.3	16.3	7.3	8.2	9.7	5.0	19.0	4.4	7.8	2.4	4.6	11.2	9.2	3.7	11.1	3.6	4.5	4.2	5.4	5.5	10.7	8.6	8.0	4.6	10.3	5.1
	2016	**6.0**	**5.1**	**6.5**	**7.9**	**3.2**	**..**	**7.4**	**3.4**	**3.9**	**5.3**	**17.0**	**7.3**	**8.9**	**9.5**	**5.2**	**19.1**	**5.2**	**9.2**	**2.9**	**4.9**	**10.8**	**9.4**	**3.9**	**11.2**	**4.0**	**5.1**	**4.7**	**5.2**	**6.2**	**11.4**	**8.8**	**7.4**	**5.3**	**9.7**	**5.4**
	2017 Q1	6.4	5.1	6.0	8.7	3.8	..	8.4	2.8	4.0	5.8	16.0	6.2	9.9	9.2	5.0	19.0	4.4	7.4	3.5	4.4	11.1	10.5	5.9	10.6	3.4	4.5	4.4	4.9	5.5	10.0	8.8	7.6	5.5	11.8	5.5
	2017 Q2	5.8	4.7	5.5	7.4	3.1	..	7.3	2.4	3.7	4.8	14.5	7.9	10.1	8.6	4.7	17.1	4.0	7.6	3.7	4.3	10.0	8.9	6.1	10.8	3.5	4.0	3.9	5.0	5.2	8.8	8.0	5.7	5.6	9.0	4.7
	2017 Q3	5.9	4.6	6.1	6.3	3.9	..	7.4	2.2	3.3	5.4	13.7	5.8	7.2	8.5	4.8	15.9	3.7	7.2	2.0	4.4	9.6	7.8	3.6	9.6	3.5	3.7	3.5	4.3	4.7	7.9	7.8	5.3	4.2	8.4	4.6
	2017 Q4	5.8	4.3	5.5	5.8	3.5	..	7.0	2.0	3.2	4.1	13.9	5.3	7.9	8.5	4.4	16.6	3.3	6.3	2.3	4.2	10.3	7.9	3.4	8.8	3.4	3.6	3.6	4.5	4.4	8.1	7.3	5.2	4.0	8.9	4.4
	2017	**5.9**	**4.7**	**5.8**	**7.0**	**3.6**	**7.6**	**7.5**	**2.4**	**3.5**	**5.0**	**14.5**	**6.3**	**8.8**	**8.7**	**4.7**	**17.1**	**3.9**	**7.1**	**2.9**	**4.3**	**10.3**	**8.8**	**4.7**	**10.0**	**3.5**	**4.0**	**3.8**	**4.7**	**4.9**	**8.7**	**8.0**	**5.9**	**4.8**	**9.5**	**4.8**
	2018 Q1	6.4	4.4	5.1	7.3	3.5	..	8.5	2.0	3.5	4.4	14.0	7.1	8.8	8.8	4.4	16.5	3.5	5.8	3.3	3.7	10.4	8.9	4.4	9.3	3.2	3.8	3.2	4.5	4.1	7.8	7.0	5.5	4.6	9.4	5.0
	2018 Q2	5.9	3.6	4.6	6.6	3.0	..	7.7	1.8	3.4	4.2	12.8	4.9	8.4	8.1	4.1	14.8	3.5	6.2	3.7	4.1	9.9	6.8	3.9	9.5	3.5	3.4	3.6	4.5	3.8	6.8	6.3	4.9	4.7	8.5	4.4
	2018 Q3	5.6	3.8	5.3	5.8	3.5	..	7.7	1.9	3.0	4.2	12.2	5.1	5.9	8.3	4.3	13.8	3.4	6.0	1.5	4.6	8.5	6.1	5.3	8.1	3.4	3.2	3.4	4.5	4.0	6.5	6.1	4.4	3.7	9.4	3.9
	2018 Q4	5.4	3.6	4.6	5.5	3.0	..	7.1	1.6	2.9	4.4	12.0	3.4	6.2	8.4	4.1	13.9	3.6	5.4	2.4	4.6	9.8	6.4	5.0	7.8	3.3	3.1	2.9	5.0	3.7	6.3	5.6	4.0	3.2	11.4	4.0
	2018	**5.8**	**3.8**	**4.9**	**6.3**	**3.3**	**..**	**7.8**	**1.8**	**3.2**	**4.3**	**12.7**	**5.1**	**7.3**	**8.4**	**4.2**	**14.8**	**3.5**	**5.8**	**2.7**	**4.2**	**9.7**	**7.0**	**4.7**	**8.7**	**3.3**	**3.4**	**3.3**	**4.6**	**3.9**	**6.9**	**6.2**	**4.7**	**4.0**	**9.7**	**4.3**
	2019 Q1	5.8	3.9	4.9	7.2	3.0	..	9.3	1.9	3.0	4.8	12.1	4.5	7.9	8.5	4.1	14.3	3.6	5.0	3.6	4.1	10.3	7.3	4.3	7.8	3.4	3.2	3.1	4.8	3.5	6.2	5.8	4.0	5.0	13.9	4.8
	2019 Q2	5.4	3.5	4.5	6.2	3.2	..	8.2	1.7	2.8	4.3	11.6	4.6	8.1	7.8	4.1	12.8	3.5	5.8	5.0	3.8	9.0	7.2	4.0	8.2	3.7	3.0	3.1	4.0	3.2	6.0	5.8	3.6	4.9	12.0	4.1
	2019 Q3	5.7	3.7	4.4	5.7	3.5	..	8.5	1.8	3.0	4.7	11.4	3.3	6.0	7.9	4.3	12.3	3.3	5.6	3.3	3.8	8.3	7.2	4.3	6.7	3.9	3.0	3.1	4.3	2.9	5.8	5.8	4.5	4.0	12.5	4.0
	2019 Q4	5.5	3.7	5.2	5.8	2.7	..	7.6	1.8	3.0	4.5	11.4	3.4	6.4	7.9	3.9	13.0	3.2	4.7	3.5	3.7	8.7	7.7	4.7	6.2	3.5	3.1	3.1	4.6	2.6	6.2	5.4	3.7	4.1	11.9	3.8
	2019	**5.6**	**3.7**	**4.7**	**6.2**	**3.1**	**..**	**8.4**	**1.8**	**2.9**	**4.6**	**11.6**	**4.0**	**7.1**	**8.0**	**4.1**	**13.1**	**3.4**	**5.3**	**3.9**	**3.8**	**9.0**	**7.4**	**4.3**	**7.3**	**3.6**	**3.1**	**3.1**	**4.4**	**3.1**	**6.1**	**5.7**	**4.0**	**4.5**	**12.6**	**4.1**
	2020 Q1	6.1	3.9	4.4	7.6	3.5	..	10.3	2.0	..	4.9	11.8	5.5	7.4	7.4	4.3	13.0	3.6	4.8	2.9	3.4	8.5	8.3	4.9	8.6	3.6	2.9	3.0	4.8	3.0	6.3	5.9	4.3	4.9	13.0	4.8
	2020 Q2	7.0	4.2	4.1	13.3	4.1	..	17.9	2.2	..	4.7	12.5	7.4	8.9	6.7	4.2	13.2	4.4	5.0	6.4	4.5	7.3	10.0	6.6	10.2	5.5	3.5	3.8	3.9	3.2	5.4	6.8	4.6	6.5	12.9	11.7
	2020 Q3	7.5	4.6	5.0	9.9	4.1	..	14.7	2.5	..	5.9	12.9	7.3	7.6	8.3	5.3	12.7	4.3	6.7	4.4	5.4	8.7	10.3	6.8	9.5	5.5	3.7	4.5	5.4	3.0	7.9	6.8	4.4	5.7	12.1	8.5
	2020 Q4	6.6	4.2	4.8	8.3	3.7	..	10.7	2.5	..	5.4	12.6	7.7	7.2	7.8	..	12.9	4.0	5.3	5.9	5.0	8.6	10.2	5.1	8.6	4.9	3.4	3.7	5.2	3.1	7.4	6.4	4.9	5.0	12.0	7.0
	2020	**6.8**	**4.2**	**4.6**	**9.8**	**3.9**	**..**	**13.3**	**2.3**	**..**	**5.2**	**12.5**	**7.0**	**7.8**	**7.6**	**..**	**12.9**	**4.1**	**5.5**	**4.9**	**4.6**	**8.3**	**9.7**	**5.9**	**9.2**	**4.8**	**3.4**	**3.7**	**4.8**	**3.1**	**6.8**	**6.5**	**4.5**	**5.5**	**12.5**	**8.0**
Nés à l'étranger	2016 Q1	5.5	13.0	18.8	8.7	9.5	..	11.9	5.4	7.7	9.7	27.4	-	16.3	18.3	5.3	29.5	5.7	11.5	-	5.1	14.3	-	6.9	-	3.3	10.6	9.9	5.2	-	14.8	-	14.1	18.2	14.3	4.4
	2016 Q2	5.3	12.0	13.5	7.4	6.3	..	11.3	4.6	7.1	10.9	25.7	-	17.2	16.1	4.6	26.1	4.7	10.7	-	3.2	12.5	-	7.3	10.2	6.0	9.6	11.0	4.5	-	11.5	-	9.1	17.3	9.8	3.3
	2016 Q3	5.4	12.8	16.1	6.9	7.2	..	11.5	2.7	7.4	9.8	23.1	11.6	12.8	15.2	4.7	26.2	-	9.4	-	4.2	12.5	-	7.7	12.6	5.0	9.8	8.6	4.8	-	12.7	-	7.7	15.3	14.1	3.5
	2016 Q4	5.3	11.7	15.2	6.6	7.2	..	7.9	5.0	7.0	9.3	22.8	-	14.0	16.0	4.1	28.8	6.1	7.5	-	4.3	13.7	-	7.5	-	5.4	8.1	9.3	4.2	-	13.5	-	6.8	15.9	10.4	3.8
	2016	**5.4**	**12.4**	**15.9**	**7.4**	**7.6**	**..**	**10.3**	**4.5**	**7.3**	**9.9**	**24.7**	**9.9**	**15.1**	**16.4**	**4.7**	**27.6**	**5.1**	**9.8**	**4.5**	**4.2**	**13.2**	**8.2**	**7.3**	**10.5**	**4.9**	**9.6**	**9.7**	**4.7**	**-**	**13.1**	**-**	**9.4**	**16.6**	**12.2**	**3.8**
	2017 Q1	5.9	12.8	14.5	6.9	9.1	..	6.7	3.2	7.7	12.1	24.3	-	15.2	15.7	4.3	29.0	-	7.7	-	4.1	13.8	7.2	12.9	12.9	5.6	10.3	9.8	4.1	-	12.2	-	7.5	16.8	15.4	4.7
	2017 Q2	4.9	10.3	13.6	6.4	6.3	..	11.9	1.8	7.1	9.5	22.4	-	15.3	14.2	4.2	25.0	-	8.1	-	4.3	12.4	5.2	-	-	4.3	8.8	10.0	4.2	-	8.9	-	5.0	16.4	8.7	3.0
	2017 Q3	5.3	10.5	13.3	6.2	6.4	..	10.6	2.4	7.1	8.0	21.2	-	14.7	14.7	3.6	24.0	-	7.9	-	3.1	11.4	6.4	-	-	3.3	7.4	8.7	4.3	-	9.2	-	4.4	15.1	11.5	3.4
	2017 Q4	4.6	10.0	10.8	5.8	6.2	..	7.1	1.8	6.7	9.8	21.0	-	12.3	15.0	3.5	26.7	-	8.0	-	3.6	12.6	6.2	11.8	-	3.8	6.8	7.6	3.6	-	7.7	-	5.2	14.9	9.6	3.0
	2017	**5.2**	**10.9**	**13.1**	**6.3**	**7.0**	**5.8**	**9.0**	**2.3**	**7.1**	**9.9**	**22.2**	**6.7**	**14.3**	**14.9**	**3.9**	**26.2**	**3.0**	**7.9**	**-**	**3.8**	**12.6**	**6.2**	**8.8**	**8.8**	**4.2**	**8.3**	**9.0**	**4.1**	**6.9**	**9.5**	**-**	**5.5**	**15.8**	**11.2**	**3.5**
	2018 Q1	5.3	10.5	12.6	6.5	8.6	..	12.7	1.9	7.1	9.2	22.0	-	12.0	14.8	3.9	26.8	-	6.4	-	3.4	14.0	7.7	5.4	-	3.1	6.6	9.5	3.7	-	9.5	-	5.8	15.6	13.3	3.8
	2018 Q2	4.7	9.4	13.4	6.0	6.7	..	9.1	2.1	6.6	9.0	19.0	-	12.2	13.4	3.5	21.0	-	7.0	-	3.3	11.3	4.7	6.5	8.1	4.6	6.1	7.4	4.1	-	6.1	-	4.8	16.5	9.5	2.7
	2018 Q3	4.7	8.3	10.9	6.0	6.0	..	8.4	1.8	7.0	8.9	18.3	-	12.4	13.4	4.4	20.4	5.6	6.2	-	3.7	10.1	8.5	6.6	-	4.4	5.8	7.6	2.9	-	6.1	-	3.6	14.3	8.8	2.7
	2018 Q4	4.2	10.1	12.5	5.7	6.6	..	7.5	1.5	5.8	8.8	17.4	-	11.2	13.4	3.7	23.8	-	5.8	-	3.6	12.2	11.3	5.3	-	4.5	5.9	5.6	4.2	-	6.1	-	4.2	15.3	12.7	2.8
	2018	**4.7**	**9.6**	**12.4**	**6.0**	**7.0**	**..**	**9.1**	**1.8**	**6.6**	**9.0**	**19.1**	**7.9**	**11.9**	**13.8**	**3.9**	**22.9**	**4.3**	**6.4**	**5.2**	**3.8**	**11.9**	**8.0**	**5.9**	**7.1**	**4.2**	**6.1**	**7.5**	**3.7**	**4.2**	**6.9**	**-**	**4.6**	**15.4**	**11.1**	**3.0**
	2019 Q1	4.7	10.4	12.1	6.6	8.0	..	12.2	1.0	6.8	9.1	17.2	-	9.3	13.3	3.4	26.7	-	5.7	-	4.0	12.4	6.5	6.8	-	4.8	6.8	7.3	2.9	-	6.7	-	6.3	15.6	14.5	3.8
	2019 Q2	5.0	8.3	10.9	6.0	5.8	..	10.7	0.9	5.9	9.2	17.0	-	12.2	11.6	4.0	23.8	-	5.7	-	3.4	11.2	3.5	6.4	-	4.5	4.6	7.0	3.2	-	7.3	-	5.5	14.7	12.9	2.2
	2019 Q3	5.1	7.6	10.5	5.8	6.4	..	9.0	0.9	6.2	6.3	16.0	-	10.9	12.4	4.0	20.8	-	5.8	-	2.8	9.7	5.2	7.4	-	7.5	4.7	7.4	3.0	-	4.6	-	5.4	14.1	15.1	2.4
	2019 Q4	4.6	6.7	8.0	5.4	5.9	..	6.7	2.1	5.7	7.1	16.5	-	11.1	12.5	3.5	22.9	-	5.2	-	3.7	10.5	4.6	6.5	-	3.8	5.9	9.1	3.0	7.3	6.1	-	2.6	14.1	13.1	2.4
	2019	**4.9**	**8.2**	**10.3**	**5.9**	**6.5**	**..**	**9.4**	**1.3**	**6.1**	**7.9**	**16.7**	**5.6**	**10.8**	**12.4**	**3.7**	**23.5**	**2.6**	**5.6**	**5.3**	**3.5**	**11.0**	**5.0**	**6.8**	**7.9**	**5.2**	**5.5**	**7.7**	**3.0**	**5.0**	**6.2**	**-**	**4.9**	**14.6**	**13.9**	**2.7**
	2020 Q1	5.2	8.7	9.0	6.3	6.5	..	9.0	1.8	..	6.5	17.8	-	13.1	12.0	3.8	24.2	3.8	5.1	-	3.7	10.6	7.4	7.9	13.5	4.8	5.1	7.5	3.4	-	6.9	-	3.7	17.3	14.8	3.6
	2020 Q2	7.3	11.9	9.6	13.2	6.6	..	19.7	2.7	..	6.2	22.1	-	13.3	10.4	3.6	26.2	6.2	6.1	11.3	5.3	7.9	11.0	6.9	14.8	8.8	5.8	8.8	3.3	-	9.7	-	4.5	18.5	15.4	13.5
	2020 Q3	7.4	9.8	13.4	10.6	6.8	..	11.6	2.9	..	9.3	21.4	10.1	12.9	13.1	5.7	20.1	-	7.6	14.0	5.3	12.2	7.0	8.0	-	9.1	6.5	9.5	4.0	-	9.1	-	5.2	18.6	13.8	8.5
	2020 Q4	6.8	10.2	11.0	9.1	6.5	..	6.7	3.0	..	8.7	21.6	-	16.5	12.1	..	20.2	-	8.0	20.4	6.0	11.7	6.0	6.3	-	6.3	6.7	10.0	3.9	-	6.6	-	3.0	17.8	15.8	6.0
	2020	**6.6**	**10.1**	**10.8**	**9.8**	**6.6**	**..**	**11.3**	**2.6**	**..**	**7.7**	**20.7**	**7.8**	**14.0**	**12.0**	**..**	**22.9**	**4.3**	**6.7**	**13.8**	**5.1**	**10.6**	**7.7**	**7.3**	**11.7**	**7.0**	**6.0**	**9.0**	**3.7**	**-**	**8.0**	**-**	**4.1**	**18.0**	**14.9**	**7.8**

Femmes		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	COL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LTU	LUX	LVA	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2016 Q1	6.1	4.5	6.1	5.9	2.9	..	14.9	5.0	3.8	5.5	21.3	5.7	8.3	9.2	4.5	28.8	6.0	6.0	2.4	5.6	12.2	7.3	4.7	9.3	4.2	6.6	3.1	6.4	7.0	12.0	11.6	9.0	5.1	12.9	5.0
	2016 Q2	5.8	4.4	6.5	5.6	3.1	..	12.2	4.6	3.4	5.6	20.7	5.2	9.4	8.4	4.4	27.3	4.9	6.6	4.5	4.8	12.1	6.7	-	8.7	4.1	6.0	2.8	5.6	6.0	11.1	11.0	8.3	5.2	11.3	4.9
	2016 Q3	5.5	4.6	6.4	6.6	3.9	..	12.5	4.8	3.2	6.3	19.6	7.3	7.1	9.1	4.6	27.0	4.9	6.0	2.6	6.0	11.5	6.4	4.4	7.9	4.4	5.4	3.7	5.4	6.2	11.0	10.7	7.6	3.9	15.3	5.2
	2016 Q4	5.1	4.0	5.1	5.4	3.0	..	11.5	4.3	2.9	5.6	19.1	5.6	7.1	9.2	4.0	27.6	4.5	5.3	2.9	5.4	12.8	6.5	-	7.8	3.7	5.3	2.6	6.0	5.8	10.7	10.0	7.9	4.0	16.1	4.4
	2016	**5.6**	**4.4**	**6.0**	**5.9**	**3.2**	**..**	**12.8**	**4.7**	**3.3**	**5.7**	**20.2**	**5.9**	**8.0**	**9.0**	**4.4**	**27.7**	**5.1**	**6.0**	**3.1**	**5.4**	**12.2**	**6.7**	**4.0**	**8.4**	**4.1**	**5.8**	**3.0**	**5.9**	**6.3**	**11.2**	**10.8**	**8.2**	**4.5**	**13.9**	**4.9**
	2017 Q1	6.2	3.7	6.4	5.6	3.2	..	14.9	4.3	3.2	5.5	19.4	5.9	8.5	9.1	3.7	27.1	4.7	6.2	2.8	4.5	12.8	6.3	3.5	8.4	3.7	5.4	2.8	6.5	5.4	10.7	8.8	7.4	4.4	14.8	4.5
	2017 Q2	5.5	3.3	5.7	5.4	3.1	..	12.4	3.8	2.8	5.0	17.9	6.5	9.4	8.1	3.7	25.0	4.7	6.0	3.5	4.6	11.5	5.6	3.5	7.7	3.8	4.9	2.9	4.9	4.8	9.6	8.3	7.4	4.9	13.2	4.3
	2017 Q3	5.0	4.0	5.6	6.1	3.9	..	13.0	3.5	2.9	5.7	17.2	4.5	7.3	8.5	4.1	24.4	4.7	5.9	2.3	4.9	11.4	5.5	4.3	8.3	3.9	4.4	3.0	5.4	5.0	9.3	8.3	7.2	3.9	15.1	4.7
	2017 Q4	4.9	3.7	5.2	4.7	3.3	..	11.8	2.9	2.8	4.6	17.1	4.9	6.5	8.4	3.8	25.3	4.5	4.9	2.3	4.7	11.8	5.8	3.6	7.7	3.7	4.0	2.3	5.3	4.6	8.4	8.5	6.2	3.5	13.6	3.7
	2017	**5.4**	**3.7**	**5.7**	**5.4**	**3.4**	**9.2**	**13.0**	**3.6**	**2.9**	**5.2**	**17.9**	**5.4**	**8.0**	**8.5**	**3.8**	**25.4**	**4.6**	**5.8**	**2.8**	**4.7**	**11.9**	**5.8**	**3.7**	**8.0**	**3.7**	**4.7**	**2.7**	**5.5**	**4.9**	**9.5**	**8.5**	**7.1**	**4.2**	**14.2**	**4.3**
	2018 Q1	5.9	3.3	4.5	5.0	3.6	..	14.7	2.9	2.7	4.6	17.2	5.8	8.1	8.8	3.8	25.3	4.3	4.6	2.4	3.7	12.4	5.8		7.4	3.3	3.9	2.3	5.4	4.3	8.1	7.4	6.2	4.0	13.6	4.0
	2018 Q2	5.0	3.2	5.2	5.1	3.2	..	12.7	2.8	2.5	3.9	15.9	4.5	7.5	7.8	3.6	22.9	3.6	5.2	2.7	4.1	11.3	5.4	3.7	5.9	3.4	3.5	2.4	4.8	3.5	7.0	7.2	5.5	4.1	12.6	3.8
	2018 Q3	4.7	3.9	4.6	6.0	3.5	..	12.6	3.0	2.5	4.5	15.4	5.8	6.4	8.1	3.9	22.6	4.4	5.4	1.9	4.6	10.0	5.2	5.8	6.1	3.9	3.2	2.5	3.9	3.7	7.2	6.8	5.5	3.5	15.1	4.3
	2018 Q4	4.4	3.4	3.9	4.4	3.6	..	12.9	2.6	2.4	4.4	15.2	4.6	5.2	8.4	3.5	22.6	3.7	4.7	2.0	4.6	11.2	5.6	4.0	6.5	3.5	2.9	2.6	4.6	4.1	7.1	6.8	4.5	3.2	14.8	3.6
	2018	**5.0**	**3.5**	**4.5**	**5.1**	**3.5**	**..**	**13.2**	**2.8**	**2.5**	**4.3**	**15.9**	**5.2**	**6.8**	**8.3**	**3.7**	**23.3**	**4.0**	**5.0**	**2.3**	**4.3**	**11.2**	**5.5**	**4.2**	**6.5**	**3.6**	**3.4**	**2.5**	**4.7**	**3.9**	**7.3**	**7.0**	**5.4**	**3.7**	**14.0**	**3.9**
	2019 Q1	5.2	3.4	3.9	4.8	3.9	..	15.9	2.2	2.5	5.7	15.6	4.6	6.0	8.4	3.2	22.5	3.6	4.0	2.1	4.0	11.4	6.2	-	6.4	3.6	3.2	2.8	5.4	4.6	7.0	6.0	5.2	5.0	17.1	3.8
	2019 Q2	4.9	3.3	3.8	4.5	2.8	..	13.4	2.3	2.3	4.3	14.7	5.8	6.6	7.3	3.1	19.6	3.3	4.7	3.8	4.0	9.9	5.7	-	4.7	3.6	2.7	2.7	4.3	3.3	6.4	5.8	4.4	4.9	15.1	3.6
	2019 Q3	4.7	3.3	4.1	5.5	3.4	..	14.0	2.5	2.2	4.8	14.8	4.6	5.5	7.6	3.6	19.6	3.8	4.8	3.4	4.7	9.7	5.4	4.3	5.6	3.9	2.8	2.7	4.5	3.4	6.8	6.2	4.9	4.5	18.0	4.1
	2019 Q4	4.4	3.1	3.3	4.3	2.9	..	13.1	2.3	2.2	4.9	14.2	4.3	5.1	7.4	3.4	19.4	3.6	3.5	3.0	4.3	10.8	5.4	5.2	5.8	3.5	2.7	2.4	4.6	3.2	7.3	6.2	4.5	3.5	16.8	3.4
	2019	**4.8**	**3.3**	**3.8**	**4.8**	**3.3**	**..**	**14.1**	**2.3**	**2.3**	**4.9**	**14.8**	**4.8**	**5.8**	**7.7**	**3.3**	**20.3**	**3.6**	**4.3**	**3.1**	**4.3**	**10.5**	**5.7**	**3.8**	**5.6**	**3.7**	**2.8**	**2.6**	**4.7**	**3.6**	**6.9**	**6.0**	**4.8**	**4.5**	**16.7**	**3.7**
	2020 Q1	5.2	3.0	4.0	5.7	2.8	..	17.1	2.1	..	5.2	14.7	3.9	6.4	7.3	3.4	18.1	3.8	3.9	2.9	3.6	9.9	6.4	-	6.4	3.6	2.9	2.5	4.9	3.3	7.1	6.3	4.6	4.5	15.7	3.8
	2020 Q2	6.3	3.7	3.5	12.2	2.9	..	24.9	2.6	..	5.4	14.8	7.4	8.4	5.9	3.4	18.4	5.1	4.7	6.5	3.8	7.9	7.6	4.2	7.2	4.0	3.3	3.2	4.3	3.1	5.2	6.7	5.4	6.1	13.4	13.4
	2020 Q3	6.5	4.2	5.2	9.5	4.4	..	23.3	3.5	..	6.3	16.2	8.0	7.0	8.3	4.0	19.5	4.6	6.8	4.6	5.3	11.0	9.0	4.5	7.9	5.0	4.0	3.6	5.7	3.7	7.9	7.9	5.2	5.0	16.1	8.8
	2020 Q4	6.0	3.6	4.5	6.8	3.8	..	19.3	3.8	..	5.6	15.6	7.1	6.7	7.6	..	18.9	4.3	4.9	4.9	5.2	9.5	8.5	3.6	7.7	4.4	3.6	2.9	5.5	3.2	7.4	7.7	5.1	4.5	15.0	5.9
	2020	**6.0**	**3.6**	**4.3**	**8.5**	**3.5**	**..**	**21.0**	**3.0**	**..**	**5.6**	**15.3**	**6.6**	**7.2**	**7.3**	**..**	**18.7**	**4.5**	**5.1**	**4.7**	**4.5**	**9.6**	**7.9**	**3.9**	**7.3**	**4.2**	**3.5**	**3.1**	**5.1**	**3.3**	**6.9**	**7.2**	**5.1**	**5.0**	**15.1**	**7.9**
Nés à l'étranger	2016 Q1	7.3	10.0	16.2	7.5	9.5	..	16.2	8.4	6.5	14.2	30.5	-	20.9	17.8	7.1	37.8	9.2	8.1	-	4.1	17.7	-	8.3	12.9	3.5	13.3	9.3	5.6	-	18.3	-	14.3	15.7	10.2	5.5
	2016 Q2	6.5	10.2	15.5	8.1	8.7	..	14.4	7.5	6.1	11.0	27.9	-	20.4	15.8	6.5	32.5	5.9	9.1	-	3.9	17.1	-	9.8	7.7	2.1	11.4	8.9	5.5	-	12.4	-	10.6	15.5	11.1	4.8
	2016 Q3	6.4	10.8	15.6	8.5	8.8	..	14.1	9.3	6.5	13.4	25.9	12.5	18.2	16.1	6.4	31.4	6.2	9.9	-	3.7	15.1	-	9.7	10.5	7.8	10.8	10.4	5.0	-	11.5	-	15.1	14.8	14.4	5.4
	2016 Q4	6.7	10.4	14.7	7.4	8.6	..	18.6	5.5	5.9	13.7	26.0	-	19.2	18.1	6.4	35.7	5.0	7.9	-	3.5	17.5	-	7.1	10.5	2.4	11.0	9.2	5.3	-	11.7	-	13.1	14.3	16.4	4.9
	2016	**6.7**	**10.4**	**15.5**	**7.9**	**8.9**	**..**	**16.0**	**7.6**	**6.2**	**13.0**	**27.6**	**8.3**	**19.7**	**17.0**	**6.6**	**34.4**	**6.6**	**8.8**	**-**	**3.8**	**16.9**	**9.5**	**8.7**	**10.4**	**3.9**	**11.6**	**9.5**	**5.3**	**14.2**	**13.5**	**-**	**13.3**	**15.1**	**13.2**	**5.2**
	2017 Q1	7.7	11.6	15.9	7.3	9.7	..	28.5	4.6	5.5	12.9	26.2	-	13.7	17.2	7.6	37.4	5.6	9.1	-	3.5	17.0	7.0	9.6	-	2.9	10.7	10.1	5.8	-	11.3	-	15.1	15.3	17.2	5.0
	2017 Q2	6.8	11.2	13.9	7.1	8.9	..	17.6	2.9	5.3	11.3	24.7	-	18.3	15.3	6.6	31.8	-	7.1	-	3.5	16.1	6.3		-	4.9	9.7	10.0	4.9	-	9.1	-	9.1	15.0	10.5	4.5
	2017 Q3	6.8	9.0	13.8	8.3	9.2	..	14.5	4.7	5.7	10.2	23.2	-	18.8	15.9	5.8	31.3	-	9.5	-	3.4	15.1	7.3	7.9	-	3.2	8.6	8.4	5.1	-	11.1	-	12.6	14.8	13.9	4.8
	2017 Q4	6.1	10.0	11.6	6.7	8.8	..	22.2	3.6	5.2	11.3	24.2	-	18.7	15.6	6.2	36.5	-	8.2	-	4.0	16.3	7.0		-	5.4	9.2	8.1	4.7	-	10.4	-	10.3	15.0	11.1	4.5
	2017	**6.9**	**10.5**	**13.8**	**7.3**	**9.2**	**9.3**	**19.8**	**3.9**	**5.4**	**11.4**	**24.6**	**6.1**	**17.5**	**16.0**	**6.5**	**34.2**	**3.8**	**8.5**	**-**	**3.6**	**16.1**	**6.9**	**7.2**	**7.2**	**4.1**	**9.6**	**9.1**	**5.1**	**9.6**	**10.5**	**-**	**11.8**	**15.0**	**13.2**	**4.7**
	2018 Q1	7.0	10.4	11.7	6.5	9.5	..	21.7	4.5	5.1	12.6	25.0	-	21.1	16.8	6.2	37.5	-	8.7	-	3.4	16.5	-	8.4	9.7	5.1	9.7	8.6	5.5	-	10.6	-	10.7	16.0	12.6	4.8
	2018 Q2	6.7	8.5	9.4	6.6	9.7	..	23.5	3.3	5.2	12.4	22.8	-	16.8	15.8	5.7	34.4	-	8.1	-	3.3	15.6	-	7.2	10.5	1.9	7.6	7.9	4.6	-	9.0	-	7.6	16.4	10.0	4.1
	2018 Q3	6.5	9.9	9.6	7.6	7.6	..	18.5	2.3	4.8	9.1	20.1	-	16.5	14.2	5.5	32.3	-	8.5	-	3.7	13.8	-	6.3	-	3.9	6.2	8.5	4.2	-	9.4	-	9.4	16.5	19.8	4.0
	2018 Q4	5.7	7.9	11.4	6.2	8.9	..	24.3	3.3	5.3	8.6	21.4	-	12.4	15.7	4.9	36.5	-	7.6	-	3.6	17.3	-	6.2	-	5.8	8.1	8.3	3.9	-	10.9	-	7.9	14.9	15.0	3.8
	2018	**6.5**	**9.2**	**10.5**	**6.7**	**8.9**	**..**	**22.0**	**3.4**	**5.1**	**10.7**	**22.3**	**7.9**	**16.6**	**15.6**	**5.6**	**35.2**	**4.9**	**8.2**	**5.1**	**3.2**	**15.8**	**6.9**	**7.0**	**8.2**	**4.1**	**7.9**	**8.3**	**4.5**	**5.4**	**10.0**	**-**	**8.9**	**16.0**	**14.3**	**4.2**
	2019 Q1	6.8	8.9	10.2	6.5	9.0	..	24.8	3.8	5.2	8.7	22.2	-	12.0	14.5	5.5	40.5	6.3	5.5	-	3.4	16.8	-	6.5	-	6.5	7.3	7.5	4.6	-	13.6	-	9.2	16.8	17.0	3.8
	2019 Q2	6.2	8.4	10.1	6.2	8.1	..	22.1	4.6	5.0	8.5	20.7	-	15.5	13.4	5.2	34.6	-	6.8	-	3.1	16.0	-	7.4	-	6.4	6.7	5.1	4.3	-	9.6	-	8.0	16.1	17.0	3.6
	2019 Q3	6.2	8.5	10.5	7.5	8.3	..	24.2	6.1	4.5	10.1	21.0	-	12.7	13.3	4.5	30.6	-	5.6	-	3.4	13.6	-	6.6	-	5.1	6.0	8.5	4.3	-	8.7	-	7.5	16.4	13.0	4.1
	2019 Q4	5.8	7.6	10.8	6.4	7.1	..	19.0	5.0	4.9	8.9	21.2	-	12.5	14.5	4.3	33.0	-	6.7	-	3.3	16.2	-	6.4	-	4.7	6.5	7.2	3.8	8.8	10.2	-	5.4	17.2	17.4	3.4
	2019	**6.2**	**8.4**	**10.4**	**6.7**	**8.1**	**..**	**22.4**	**4.9**	**4.9**	**9.0**	**21.3**	**6.7**	**13.2**	**13.9**	**4.9**	**34.6**	**2.9**	**6.2**	**4.0**	**3.3**	**15.6**	**6.2**	**6.7**	**6.3**	**5.6**	**6.6**	**7.1**	**4.2**	**6.6**	**10.5**	**-**	**7.5**	**16.6**	**16.0**	**3.7**
	2020 Q1	6.8	9.4	9.1	8.1	8.3	..	21.4	2.2	..	7.9	23.0	-	10.4	15.4	5.0	33.6	6.4	6.5	-	2.9	15.7	-	8.0	9.7	6.0	6.0	7.2	5.2	-	9.5	-	9.7	18.4	18.2	4.8
	2020 Q2	8.5	11.5	10.5	16.5	7.8	..	38.6	3.8	..	8.6	25.0	11.5	14.5	10.4	5.5	36.4	-	6.4	-	2.8	12.4	-	7.3	-	1.5	6.8	8.8	5.1	-	9.8	-	11.3	20.6	14.9	16.9
	2020 Q3	7.9	11.0	12.1	14.1	8.9	..	27.9	3.8	..	11.4	27.3	-	16.2	14.6	7.1	28.1	8.2	10.2	-	4.2	15.2	-	11.3	-	7.7	8.4	9.1	5.7	-	10.1	-	12.6	21.8	19.5	12.2
	2020 Q4	7.7	11.6	10.4	9.8	9.0	..	25.2	4.4	..	10.5	29.3	-	13.0	13.2	..	33.3	10.8	7.8	15.9	4.1	16.4	-	10.4	-	9.6	8.7	9.8	5.3	-	9.5	-	11.8	19.9	17.5	8.5
	2020	**7.7**	**10.9**	**10.5**	**12.0**	**8.5**	**..**	**27.8**	**3.6**	**..**	**9.6**	**26.2**	**9.1**	**13.5**	**13.4**	**..**	**32.9**	**7.0**	**7.8**	**9.6**	**3.5**	**15.0**	**10.0**	**9.3**	**8.2**	**5.7**	**7.5**	**8.7**	**5.3**	**-**	**9.7**	**-**	**11.4**	**20.2**	**17.6**	**10.5**

Note : Données non corrigées des variations saisonnières.

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël et Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN)* ; Colombie: *Gran Encuesta Integrada de Hogares (GEIH)* ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE)* ; États-Unis : *Current Population Surveys.*

StatLink https://stat.link/n9j5u4

Tableau d'annexe 1.A.12. Taux de participation trimestriels selon le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2016-20

En pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans

Total		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	COL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LTU	LUX	LVA	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2016 Q1	78.6	76.2	67.9	77.1	85.6	..	74.0	74.2	78.7	80.2	73.4	75.5	75.2	72.2	77.4	67.1	69.1	69.3	87.6	69.2	63.4	62.4	74.7	76.5	63.1	81.1	78.2	79.7	68.5	72.6	71.6	70.5	82.7	55.8	71.2
	2016 Q2	78.6	76.9	68.2	78.8	85.1	..	74.6	74.6	78.7	81.1	73.6	78.2	78.2	72.1	77.5	67.3	69.8	70.4	90.8	69.5	64.7	64.0	75.8	76.8	63.6	81.4	78.6	79.8	68.6	72.7	71.9	72.3	84.6	57.6	71.7
	2016 Q3	77.8	78.2	68.4	79.2	85.8	..	74.0	75.2	79.5	81.5	73.6	79.1	76.7	72.3	77.9	67.7	70.5	70.8	90.3	69.9	64.0	65.0	75.7	77.0	64.2	81.4	78.9	80.0	69.1	73.5	72.1	71.9	84.0	57.8	71.9
	2016 Q4	78.1	77.1	69.0	78.0	86.0	..	75.2	75.5	79.6	80.1	73.3	76.9	74.9	72.4	77.7	67.2	70.5	70.3	88.4	69.5	64.7	65.5	75.6	76.7	63.7	81.3	77.6	81.3	69.0	73.1	72.0	72.5	82.5	57.2	71.4
	2016	**78.3**	**77.1**	**68.4**	**78.3**	**85.6**	**..**	**74.5**	**74.7**	**79.1**	**80.7**	**73.5**	**77.4**	**76.7**	**72.2**	**77.6**	**67.3**	**70.0**	**70.2**	**89.3**	**69.5**	**64.2**	**64.3**	**75.5**	**76.8**	**63.6**	**81.3**	**78.3**	**80.2**	**68.8**	**73.0**	**71.9**	**71.8**	**83.4**	**57.1**	**71.5**
	2017 Q1	78.4	76.4	68.4	77.5	84.5	..	73.9	75.3	79.1	79.1	73.1	78.1	75.7	71.9	77.7	67.4	70.1	69.9	88.2	69.2	64.5	64.0	75.5	76.5	63.2	81.1	77.4	81.8	69.1	73.2	72.1	73.4	82.9	56.9	71.3
	2017 Q2	78.9	77.2	68.2	79.1	84.4	..	74.6	75.4	79.2	79.9	73.2	78.9	78.9	72.4	77.8	67.9	71.0	69.9	91.0	69.7	64.7	62.2	76.2	77.2	63.4	81.6	78.1	79.9	69.7	73.5	72.0	74.2	84.6	58.3	71.9
	2017 Q3	78.5	78.0	68.9	79.4	85.0	..	74.1	76.1	79.9	80.8	73.3	79.2	77.2	72.5	78.0	67.8	71.6	72.3	88.1	69.9	64.6	65.8	76.0	78.2	63.5	81.6	77.9	81.2	69.9	74.3	72.2	75.3	84.5	59.1	72.4
	2017 Q4	79.3	77.5	69.2	78.2	85.1	..	74.6	76.0	80.2	79.8	73.0	80.1	76.6	72.4	78.0	67.4	71.5	71.9	86.4	69.6	65.1	63.6	76.2	77.9	63.6	81.5	77.3	82.1	69.5	74.4	72.0	74.8	82.9	58.1	71.6
	2017	**78.8**	**77.3**	**68.7**	**78.6**	**84.8**	**65.7**	**74.3**	**75.7**	**79.6**	**79.9**	**73.1**	**79.1**	**77.1**	**72.3**	**77.9**	**67.6**	**71.1**	**71.9**	**88.4**	**69.6**	**64.7**	**63.9**	**76.0**	**77.5**	**63.4**	**81.5**	**77.7**	**81.2**	**69.5**	**73.9**	**72.1**	**74.4**	**83.7**	**58.1**	**71.8**
	2018 Q1	79.4	76.5	68.8	78.0	84.6	..	73.0	75.8	79.6	79.8	72.7	79.6	77.3	72.3	78.0	67.3	71.5	71.1	86.4	69.1	64.7	76.4	63.5	78.0	63.1	81.5	78.1	81.7	69.4	74.3	72.2	74.4	83.1	57.3	71.8
	2018 Q2	79.3	77.0	68.6	79.4	84.4	..	74.0	76.2	79.4	80.5	73.0	79.1	80.2	72.3	77.8	67.9	71.8	72.0	88.7	69.5	65.5	76.9	64.2	78.1	63.9	81.8	79.1	81.3	70.2	74.4	71.9	75.6	84.9	58.6	72.3
	2018 Q3	79.0	78.2	69.9	79.8	85.1	..	73.9	76.7	80.1	80.7	73.1	79.5	78.7	72.8	78.1	67.9	72.2	72.6	88.3	70.2	64.2	78.5	65.2	78.4	64.1	82.3	79.2	81.2	70.7	74.7	72.5	76.3	85.0	59.9	72.4
	2018 Q4	79.2	77.6	69.8	78.3	84.9	..	74.2	76.8	80.3	80.7	72.9	79.4	77.2	72.6	78.2	67.5	72.0	72.1	86.7	69.6	65.0	77.6	65.7	77.5	64.0	82.5	78.6	81.4	70.0	74.3	72.6	75.6	83.4	58.6	72.2
	2018	**79.2**	**77.3**	**69.3**	**78.9**	**84.7**	**..**	**73.8**	**76.4**	**79.9**	**80.5**	**72.9**	**79.4**	**78.3**	**72.5**	**78.0**	**67.7**	**71.9**	**71.9**	**87.6**	**69.6**	**64.8**	**77.3**	**64.7**	**78.0**	**63.8**	**82.0**	**78.7**	**81.4**	**70.1**	**74.4**	**72.3**	**75.5**	**84.1**	**58.6**	**72.2**
	2019 Q1	79.5	77.0	69.3	78.0	84.7	..	73.4	76.4	80.0	79.6	72.6	77.7	77.3	72.3	78.1	67.7	72.3	71.8	86.8	69.6	64.8	77.8	64.7	76.7	63.9	82.3	78.4	81.5	70.0	74.2	72.8	75.5	84.1	58.1	72.2
	2019 Q2	80.2	77.3	69.9	79.9	84.7	..	72.8	76.3	80.1	79.9	73.0	78.6	80.4	72.2	78.0	68.2	72.3	72.2	89.5	69.5	65.1	78.1	65.3	77.2	64.7	82.6	78.9	80.6	70.5	74.4	72.2	76.1	85.1	58.5	72.5
	2019 Q3	80.1	78.4	70.6	80.6	85.0	..	72.8	76.7	80.5	80.6	73.1	79.5	79.3	72.2	78.2	68.1	72.6	72.7	87.2	69.5	64.6	78.3	66.6	78.0	64.9	82.9	79.9	80.8	71.1	75.0	72.7	76.1	85.3	59.7	73.3
	2019 Q4	79.8	77.9	69.8	78.9	85.2	..	73.5	76.7	80.7	80.2	73.2	79.5	77.9	72.6	78.5	67.5	72.6	72.8	86.0	68.7	65.1	78.4	65.4	77.9	64.9	82.8	79.1	81.0	70.5	74.9	72.6	74.7	83.6	58.3	72.8
	2019	**79.9**	**77.6**	**69.9**	**79.3**	**84.9**	**..**	**73.1**	**76.5**	**80.3**	**80.1**	**73.0**	**78.8**	**78.7**	**72.3**	**78.2**	**67.9**	**72.4**	**72.4**	**87.4**	**69.3**	**64.9**	**78.1**	**65.5**	**77.5**	**64.6**	**82.7**	**79.1**	**81.0**	**70.5**	**74.6**	**72.6**	**75.6**	**84.5**	**58.6**	**72.7**
	2020 Q1	79.7	76.7	69.5	77.3	84.8	..	71.3	76.2	..	79.8	72.6	78.4	78.0	72.0	78.3	66.4	72.1	72.6	85.1	68.3	64.1	78.8	64.1	77.9	64.5	82.9	79.1	81.6	70.6	74.1	72.3	75.1	83.1	55.5	72.4
	2020 Q2	77.1	76.1	68.7	75.7	83.4	..	64.0	75.7	..	79.0	69.6	77.7	79.3	69.9	77.5	66.5	71.9	69.1	85.7	66.9	62.2	78.4	65.4	78.5	54.4	81.9	78.9	79.4	70.1	71.2	71.6	74.0	84.6	53.1	70.5
	2020 Q3	78.4	78.4	70.5	79.5	84.6	..	68.3	76.4	..	80.4	71.9	79.4	79.2	72.3	77.7	67.5	73.3	72.0	87.6	67.1	64.0	78.4	66.7	78.2	60.1	82.9	79.7	79.2	71.3	74.2	72.8	74.6	84.6	56.5	71.6
	2020 Q4	79.9	77.5	69.4	78.2	85.4	..	71.5	76.4	..	80.0	72.3	80.4	77.8	72.1	..	67.1	73.2	71.2	81.8	66.4	64.2	78.8	66.7	78.0	62.4	83.0	78.9	80.4	71.6	74.3	72.9	74.8	83.1	55.1	71.3
	2020	**78.8**	**77.2**	**69.5**	**77.7**	**84.6**	**..**	**68.8**	**76.2**	**..**	**79.8**	**71.6**	**79.0**	**78.6**	**71.6**	**..**	**66.9**	**72.6**	**71.2**	**85.1**	**67.2**	**63.6**	**78.6**	**65.7**	**78.2**	**60.4**	**82.7**	**79.2**	**80.1**	**70.9**	**73.5**	**72.4**	**74.6**	**83.9**	**55.1**	**71.4**
Nés à l'étranger	2016 Q1	74.8	71.5	64.1	77.0	84.2	..	77.2	77.8	73.3	76.1	78.1	74.4	70.5	66.6	75.5	78.0	75.8	70.6	88.2	81.2	69.2	75.9	74.2	73.3	57.9	69.3	77.3	78.4	72.7	81.3	68.0	70.4	76.0	47.3	72.9
	2016 Q2	74.5	73.1	63.5	77.8	83.1	..	75.6	79.1	72.7	75.1	78.5	80.8	72.2	66.3	76.0	78.3	79.0	72.4	91.5	81.7	69.5	74.4	74.6	73.0	55.9	69.5	76.3	78.4	66.8	80.4	69.5	68.5	77.6	49.7	73.1
	2016 Q3	74.5	74.4	63.6	78.2	83.0	..	71.2	77.9	72.9	74.3	77.9	80.4	71.9	66.4	76.5	78.2	77.9	73.0	91.7	82.6	69.6	74.6	78.3	71.4	59.3	69.4	77.4	78.4	69.8	81.1	70.1	70.2	77.8	51.6	73.6
	2016 Q4	75.0	72.7	65.7	77.3	83.4	..	74.1	79.5	73.0	76.1	77.2	75.5	69.1	66.1	76.3	75.3	80.5	71.2	89.6	82.0	70.1	75.4	75.4	70.0	57.4	69.0	75.7	80.6	70.4	81.9	68.6	72.2	77.1	51.9	73.1
	2016	**74.7**	**72.9**	**64.2**	**77.6**	**83.4**	**..**	**74.2**	**78.3**	**73.0**	**75.4**	**77.9**	**77.8**	**71.6**	**66.4**	**76.1**	**77.5**	**78.3**	**71.8**	**90.3**	**81.9**	**69.6**	**75.1**	**75.6**	**71.9**	**57.6**	**69.3**	**76.7**	**79.0**	**69.8**	**81.2**	**69.0**	**70.3**	**77.1**	**50.2**	**73.2**
	2017 Q1	75.1	72.3	63.7	77.8	82.5	..	74.6	79.1	72.9	74.8	77.6	74.1	68.1	65.7	75.8	74.9	80.1	71.5	-	82.4	70.0	75.9	72.1	70.9	55.5	69.9	76.1	80.0	74.5	82.6	73.7	70.8	77.6	51.8	73.9
	2017 Q2	75.1	73.3	65.2	78.4	82.0	..	76.9	79.6	72.4	71.2	77.5	78.6	72.0	67.1	76.2	76.1	76.7	71.8	91.6	81.9	69.9	75.9	75.3	72.4	54.3	68.6	76.4	79.7	79.0	82.9	71.3	71.1	79.1	51.9	73.9
	2017 Q3	75.2	73.9	66.0	78.8	82.8	..	80.8	80.6	72.5	73.0	77.9	78.2	74.0	67.1	76.9	76.7	75.7	75.9	89.5	81.5	70.3	75.5	78.9	72.6	54.5	69.2	76.7	79.6	76.9	82.6	73.9	73.7	79.5	50.9	74.3
	2017 Q4	75.5	74.1	65.9	77.4	82.4	..	77.7	80.3	73.1	72.0	78.4	75.6	72.4	67.9	76.9	73.3	72.3	75.6	91.6	81.7	69.3	75.8	77.1	73.5	54.0	69.2	75.8	80.8	74.9	82.3	77.1	74.2	77.4	55.0	73.7
	2017	**75.2**	**73.4**	**65.2**	**78.1**	**82.4**	**83.2**	**77.9**	**79.9**	**72.7**	**72.7**	**77.9**	**76.6**	**71.6**	**66.9**	**76.4**	**75.3**	**76.3**	**75.2**	**90.6**	**81.9**	**69.9**	**75.8**	**75.8**	**72.4**	**54.5**	**69.2**	**76.2**	**80.0**	**76.2**	**82.6**	**73.6**	**72.4**	**78.4**	**52.4**	**74.0**
	2018 Q1	76.2	74.5	65.3	75.5	82.7	..	80.0	81.4	73.2	72.0	77.4	74.2	71.7	68.5	77.3	72.6	70.3	75.3	86.5	81.9	70.0	72.5	77.4	70.6	53.7	69.6	74.8	81.3	77.8	81.8	78.2	72.5	77.3	56.1	73.8
	2018 Q2	76.3	75.2	65.3	77.2	83.0	..	82.5	81.1	73.7	74.5	78.2	76.0	73.1	68.7	77.1	75.0	74.6	76.6	86.4	81.5	71.6	75.4	74.9	76.4	53.9	69.5	75.8	80.3	75.5	80.9	-	71.4	79.7	54.6	74.1
	2018 Q3	75.7	75.9	66.3	78.5	82.8	..	81.2	81.6	74.3	75.1	77.4	76.1	73.4	68.4	77.4	75.5	77.6	76.5	88.8	80.9	70.4	79.5	76.2	77.3	55.5	70.1	76.4	80.2	78.2	83.0	79.1	71.8	80.2	53.2	74.4
	2018 Q4	76.4	74.6	66.8	77.8	84.0	..	80.4	81.7	74.2	72.6	77.5	78.3	71.6	68.5	77.4	72.7	77.7	76.2	86.4	82.1	70.5	79.9	76.8	74.8	53.2	70.0	75.5	80.0	75.0	82.7	-	71.0	79.1	51.7	74.6
	2018	**76.2**	**75.1**	**65.9**	**77.3**	**83.1**	**..**	**81.0**	**81.4**	**73.9**	**73.6**	**77.6**	**76.1**	**72.4**	**68.5**	**77.3**	**73.9**	**75.2**	**76.2**	**87.0**	**81.6**	**70.6**	**76.8**	**76.3**	**74.8**	**54.1**	**69.8**	**75.6**	**80.5**	**76.6**	**82.1**	**78.9**	**71.7**	**79.1**	**53.9**	**74.2**
	2019 Q1	76.8	74.9	64.6	77.6	83.2	..	79.6	81.6	74.7	70.7	77.0	78.7	73.0	67.8	77.5	73.5	80.6	75.8	86.3	82.3	70.3	77.4	77.1	77.7	55.8	71.5	74.4	81.1	75.9	83.2	82.4	70.3	77.0	52.3	74.7
	2019 Q2	76.4	75.3	66.7	78.4	83.4	..	79.6	81.1	74.6	70.8	77.8	81.4	74.3	67.8	77.6	75.5	76.3	75.9	88.3	81.4	71.3	75.1	77.8	75.4	56.4	70.1	74.3	80.5	77.9	83.5	79.0	72.5	78.6	52.0	74.0
	2019 Q3	76.0	75.6	65.6	78.6	83.1	..	78.9	82.2	75.6	72.1	77.4	78.7	72.7	67.2	78.7	76.0	80.9	76.0	87.6	81.2	70.9	74.6	76.8	76.8	57.4	70.8	77.3	80.2	78.0	83.0	85.4	72.9	78.8	52.6	74.5
	2019 Q4	76.8	74.6	65.0	77.8	82.8	..	80.1	81.5	75.1	73.5	77.3	79.4	71.6	68.4	78.3	73.4	80.8	75.9	83.8	82.6	70.3	77.8	77.3	73.3	55.3	70.8	75.5	81.2	86.3	83.5	79.6	73.3	77.1	49.9	75.0
	2019	**76.5**	**75.1**	**65.5**	**78.1**	**83.1**	**..**	**79.6**	**81.6**	**75.0**	**71.8**	**77.4**	**79.6**	**72.9**	**67.8**	**78.0**	**74.6**	**79.6**	**75.9**	**86.5**	**81.9**	**70.7**	**76.2**	**77.3**	**75.8**	**56.2**	**70.8**	**75.4**	**80.7**	**79.5**	**83.3**	**81.7**	**72.3**	**77.9**	**51.7**	**74.6**
	2020 Q1	77.6	73.3	64.8	76.3	83.3	..	75.7	81.1	..	72.3	75.7	84.3	73.4	68.3	79.5	71.6	80.5	75.5	80.1	82.5	68.0	79.5	76.8	78.6	55.5	70.2	74.2	81.8	79.2	82.4	80.4	74.0	77.5	48.0	75.0
	2020 Q2	74.3	73.0	63.0	73.6	82.2	..	67.4	81.3	..	71.3	71.0	79.2	73.9	65.4	79.1	73.2	77.7	70.0	84.8	81.0	63.8	76.6	76.2	79.4	39.9	71.7	74.3	80.7	74.9	79.2	76.7	72.9	78.1	45.1	71.8
	2020 Q3	76.0	76.5	65.9	78.7	83.6	..	74.1	82.1	..	73.9	76.3	82.1	75.8	68.5	80.0	75.9	78.6	75.8	90.8	81.6	68.3	75.0	77.5	80.1	53.4	71.0	74.7	82.0	87.4	81.2	75.7	75.9	79.4	50.4	73.9
	2020 Q4	77.8	75.4	64.9	78.8	83.9	..	77.4	82.7	..	74.5	77.0	79.9	75.9	68.4	..	73.1	78.2	74.5	85.1	81.8	67.2	78.6	78.7	76.1	55.8	70.7	75.3	82.4	86.1	83.2	70.8	75.7	78.7	46.8	73.5
	2020	**76.4**	**74.6**	**64.7**	**76.8**	**83.3**	**..**	**73.8**	**81.8**	**..**	**73.0**	**75.0**	**81.3**	**74.7**	**67.7**	**..**	**73.4**	**78.7**	**73.9**	**85.2**	**81.7**	**66.8**	**77.4**	**77.3**	**78.6**	**50.7**	**70.9**	**74.6**	**81.7**	**81.3**	**81.5**	**75.9**	**74.6**	**78.4**	**47.7**	**73.6**

Note : Données non corrigées des variations saisonnières.

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël et Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN)* ; Colombie: *Gran Encuesta Integrada de Hogares (GEIH)* ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE)* ; États-Unis : *Current Population Surveys.*

StatLink https://stat.link/9lzqyg

Tableau d'annexe 1.A.13. Taux de participation trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2016-20

En pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans

Hommes		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	COL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LTU	LUX	LVA	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2016 Q1	83.1	79.4	71.4	79.4	88.3	..	85.3	81.5	82.0	82.3	78.3	78.7	76.4	75.4	82.0	74.7	75.8	75.4	90.4	73.0	72.9	67.5	76.1	78.7	81.3	85.4	79.9	84.1	75.2	75.9	77.9	72.9	83.6	76.5	75.2
	2016 Q2	82.5	80.7	72.5	81.4	87.9	..	85.4	81.6	82.1	83.1	78.2	82.4	80.1	75.2	81.9	74.9	76.7	76.6	93.7	73.7	74.1	68.6	77.6	78.6	81.7	85.6	80.4	84.1	75.4	76.4	78.3	74.6	85.3	78.2	75.9
	2016 Q3	82.0	81.8	72.2	82.2	88.8	..	85.3	82.3	82.8	83.8	78.5	84.2	78.0	75.2	82.1	75.3	77.2	77.3	93.6	74.5	73.7	68.8	77.2	79.7	82.4	85.4	80.1	84.5	76.0	77.1	78.5	74.9	84.8	78.3	76.5
	2016 Q4	82.4	80.9	72.1	80.4	88.6	..	86.1	82.3	82.8	82.6	78.1	80.8	76.4	75.5	81.8	74.9	77.2	76.4	91.0	73.4	74.1	69.4	77.2	78.5	82.1	85.4	78.9	85.6	76.0	76.6	78.4	74.6	83.3	77.5	75.4
	2016	**82.5**	**80.7**	**72.0**	**80.9**	**88.4**	**..**	**85.6**	**81.9**	**82.4**	**83.0**	**78.3**	**81.5**	**77.7**	**75.3**	**82.0**	**74.9**	**76.7**	**76.4**	**92.2**	**73.7**	**73.7**	**68.6**	**77.0**	**78.9**	**81.9**	**85.5**	**79.8**	**84.6**	**75.7**	**76.5**	**78.3**	**74.3**	**84.2**	**77.6**	**75.7**
	2017 Q1	82.6	79.7	71.9	79.9	87.5	..	85.4	82.1	82.2	81.3	77.7	80.8	76.7	74.9	81.5	75.1	77.1	77.0	90.8	73.0	73.7	66.7	77.3	78.9	81.6	85.1	79.0	86.3	76.0	76.5	78.4	76.0	83.6	77.3	75.3
	2017 Q2	82.8	81.2	71.7	81.9	87.8	..	85.2	82.4	82.6	82.1	77.9	82.9	80.2	75.6	81.7	75.6	78.2	77.6	94.4	73.9	73.8	64.8	77.3	79.6	81.9	85.4	79.4	84.1	76.5	76.8	78.3	77.3	85.5	78.3	75.9
	2017 Q3	82.3	81.9	72.4	82.4	88.2	..	85.2	83.0	83.2	82.9	78.4	83.4	78.9	75.8	81.8	75.9	78.7	78.2	91.0	74.2	74.1	68.0	77.2	80.7	82.1	85.3	79.3	84.9	77.1	77.5	78.3	77.8	85.2	79.4	76.5
	2017 Q4	82.8	81.3	72.6	80.5	87.9	..	85.5	83.0	83.3	82.0	77.7	83.3	78.0	75.6	81.7	75.4	78.7	77.3	88.8	73.2	74.1	66.7	77.6	80.2	81.8	85.3	78.9	86.0	76.7	77.9	77.9	77.1	83.7	77.9	75.5
	2017	**82.6**	**81.0**	**72.2**	**81.1**	**87.8**	**77.4**	**85.3**	**82.6**	**82.8**	**82.1**	**77.9**	**82.6**	**78.4**	**75.5**	**81.7**	**75.5**	**78.2**	**77.5**	**91.3**	**73.6**	**73.9**	**66.5**	**77.4**	**79.9**	**81.8**	**85.3**	**79.2**	**85.3**	**76.6**	**77.1**	**78.2**	**77.0**	**84.5**	**78.2**	**75.8**
	2018 Q1	83.0	79.8	72.4	80.0	87.2	..	84.7	82.7	82.9	81.5	77.5	82.8	78.0	75.2	81.8	75.4	78.6	76.9	88.9	72.5	73.5	78.2	66.1	80.0	81.5	85.4	79.7	85.5	76.2	77.5	78.3	76.6	84.0	77.1	76.1
	2018 Q2	83.0	81.1	71.8	81.7	87.6	..	84.9	82.9	82.7	82.4	77.8	82.7	81.2	75.3	81.6	75.7	78.8	77.1	91.6	72.6	74.3	78.7	68.1	80.8	81.8	85.4	80.8	85.1	76.9	77.3	78.5	78.6	85.7	78.4	76.5
	2018 Q3	82.7	82.0	72.7	82.4	88.0	..	85.2	83.2	83.5	82.9	78.1	82.8	80.3	75.8	82.1	75.9	79.2	78.1	90.7	73.1	73.6	79.8	67.3	81.8	82.3	85.9	81.2	84.6	77.6	77.6	79.1	79.2	86.0	80.3	76.4
	2018 Q4	83.0	81.7	72.6	80.4	87.8	..	85.5	83.3	83.2	83.3	77.5	83.1	78.6	75.3	82.1	75.6	79.3	77.2	88.9	72.5	74.1	78.7	70.4	78.9	81.8	86.2	80.0	85.4	77.2	77.2	78.7	78.0	84.1	78.5	75.9
	2018	**82.9**	**81.1**	**72.4**	**81.1**	**87.7**	**..**	**85.1**	**83.0**	**83.1**	**82.5**	**77.7**	**82.8**	**79.5**	**75.4**	**81.9**	**75.6**	**79.0**	**77.3**	**90.0**	**72.7**	**73.9**	**78.8**	**68.0**	**80.4**	**81.8**	**85.7**	**80.4**	**85.2**	**77.0**	**77.4**	**78.6**	**78.1**	**84.9**	**78.6**	**76.2**
	2019 Q1	83.3	80.7	72.4	80.1	87.7	..	84.8	83.0	83.3	82.1	76.9	80.9	78.7	74.8	81.7	75.3	80.0	76.9	88.9	72.4	73.5	78.7	69.5	79.4	81.7	86.0	79.7	84.9	76.7	77.1	79.0	77.9	84.5	77.4	76.3
	2019 Q2	83.8	81.7	73.0	82.4	87.7	..	83.9	83.1	83.3	82.2	77.4	81.7	81.8	74.8	81.4	76.0	79.8	77.7	92.6	72.6	73.7	79.6	68.8	79.8	81.8	86.4	80.5	84.0	77.4	76.9	78.6	78.4	85.6	77.9	76.4
	2019 Q3	83.7	82.5	73.6	83.2	87.7	..	84.0	83.2	83.6	82.8	77.6	83.3	80.7	75.1	82.0	75.9	80.0	78.4	89.8	72.7	73.7	79.3	70.7	80.1	82.3	86.4	81.7	84.1	78.3	78.1	78.8	78.3	85.9	79.5	77.2
	2019 Q4	83.1	82.0	72.8	80.9	87.7	..	84.9	83.3	83.7	82.7	77.3	81.7	78.8	75.2	82.0	75.5	80.0	78.2	87.6	71.3	73.6	79.4	68.3	79.5	81.8	86.5	81.2	84.4	78.1	77.5	78.7	75.7	84.1	77.9	76.2
	2019	**83.5**	**81.7**	**72.9**	**81.6**	**87.7**	**..**	**84.4**	**83.2**	**83.5**	**82.5**	**77.3**	**81.9**	**80.0**	**75.0**	**81.8**	**75.7**	**79.9**	**77.8**	**89.7**	**72.2**	**73.6**	**79.2**	**69.3**	**79.7**	**81.9**	**86.3**	**80.8**	**84.4**	**77.6**	**77.4**	**78.8**	**77.6**	**85.0**	**78.2**	**76.5**
	2020 Q1	83.0	80.2	72.5	79.6	87.9	..	83.0	82.9	..	82.5	76.9	81.2	78.8	74.6	81.4	74.4	79.6	78.0	87.4	70.7	72.5	80.5	66.8	80.3	81.2	86.5	81.2	85.4	77.9	76.9	78.2	76.2	84.3	75.3	76.0
	2020 Q2	80.5	79.7	71.4	78.7	86.9	..	76.3	82.6	..	81.5	74.3	81.2	80.9	72.5	80.5	74.5	79.4	74.2	89.5	70.0	71.0	80.2	67.5	80.9	69.4	85.5	80.8	83.2	77.7	73.9	77.7	76.1	85.7	72.0	74.3
	2020 Q3	81.5	82.4	73.2	82.5	87.3	..	81.7	83.4	..	82.8	76.5	82.9	80.8	75.0	81.3	75.5	80.9	77.1	90.5	69.6	73.0	79.0	67.5	80.3	77.5	86.2	81.6	83.0	78.6	76.1	78.5	76.4	85.3	76.2	75.6
	2020 Q4	83.0	81.2	72.1	80.7	87.6	..	83.6	83.0	..	82.5	76.3	83.0	79.4	74.4	..	74.7	80.8	76.0	84.3	68.6	72.7	79.7	68.6	80.2	79.4	86.1	81.0	84.1	78.8	76.9	78.6	77.0	84.0	75.0	74.8
	2020	**82.0**	**80.9**	**72.3**	**80.4**	**87.4**	**..**	**81.2**	**83.0**	**..**	**82.3**	**76.0**	**82.1**	**80.0**	**74.1**	**..**	**74.8**	**80.2**	**76.3**	**88.0**	**69.7**	**72.3**	**79.9**	**67.6**	**80.4**	**76.9**	**86.1**	**81.1**	**83.9**	**78.2**	**76.0**	**78.3**	**76.4**	**84.8**	**74.6**	**75.1**
Nés à l'étranger	2016 Q1	83.6	78.6	73.9	84.6	90.2	..	89.8	88.1	81.9	80.0	84.9	83.1	77.3	75.8	84.7	89.2	85.8	80.8	94.5	83.7	82.5	81.1	75.9	78.3	73.7	78.7	82.4	85.6	79.0	84.3	65.6	76.4	80.8	71.7	84.6
	2016 Q2	83.1	81.3	72.1	84.6	89.7	..	82.8	89.5	80.9	80.2	84.9	89.8	79.0	76.5	84.9	90.6	88.8	82.0	91.4	83.5	82.5	80.8	79.8	82.7	71.7	77.2	81.7	85.3	74.7	83.9	74.6	73.3	83.0	75.3	85.1
	2016 Q3	83.0	83.6	72.9	85.3	90.0	..	81.7	88.2	81.0	80.4	84.6	86.8	78.8	76.0	85.6	90.0	86.6	82.4	94.7	84.5	82.6	80.8	84.9	76.5	75.9	77.6	82.9	85.3	77.4	85.4	76.4	76.6	83.5	77.5	85.6
	2016 Q4	83.3	79.5	76.4	85.0	90.7	..	87.1	89.7	81.2	81.4	83.8	81.0	77.7	76.1	85.5	88.3	86.8	80.2	93.3	83.8	82.9	81.0	76.3	73.1	73.3	75.3	81.1	87.3	77.5	84.7	77.7	80.4	82.6	75.6	84.5
	2016	**83.2**	**80.8**	**73.8**	**84.9**	**90.2**	**..**	**85.3**	**88.9**	**81.2**	**80.5**	**84.5**	**85.1**	**78.2**	**76.1**	**85.2**	**89.5**	**87.0**	**81.4**	**93.4**	**83.9**	**82.6**	**80.9**	**79.4**	**77.7**	**73.7**	**77.2**	**82.0**	**85.9**	**77.1**	**84.6**	**73.3**	**76.6**	**82.5**	**75.0**	**84.9**
	2017 Q1	83.5	79.1	73.7	84.4	89.1	..	86.8	88.8	80.6	80.2	84.7	83.8	76.2	74.9	84.9	88.2	83.1	82.4	93.1	85.0	83.3	81.4	72.9	80.0	70.3	77.0	80.8	86.4	75.9	85.4	83.4	73.8	82.6	75.9	85.4
	2017 Q2	83.3	80.3	74.4	84.3	89.4	..	92.4	88.3	80.4	77.0	84.8	86.7	81.8	76.7	85.2	88.4	83.7	82.6	92.5	84.7	82.8	81.3	78.2	80.7	67.8	76.3	81.0	87.4	82.3	86.4	80.5	76.1	84.3	76.6	85.6
	2017 Q3	83.6	82.4	76.5	85.0	90.8	..	89.9	89.7	80.0	77.2	84.5	84.3	81.3	78.0	85.7	89.0	83.3	83.8	89.5	84.0	82.9	78.7	81.5	75.0	69.4	77.9	81.1	86.1	81.1	86.8	81.9	79.1	84.9	75.5	85.7
	2017 Q4	83.8	82.4	76.8	83.9	90.3	..	87.3	89.0	80.8	78.9	84.7	77.7	80.0	78.3	86.3	86.4	76.7	83.2	92.4	83.9	82.4	81.2	77.8	81.8	67.2	77.4	79.5	87.0	83.1	85.8	89.0	79.5	82.6	79.9	85.8
	2017	**83.6**	**81.1**	**75.4**	**84.4**	**89.9**	**91.0**	**88.9**	**89.0**	**80.5**	**78.4**	**84.7**	**83.1**	**79.8**	**77.0**	**85.5**	**88.0**	**81.7**	**83.0**	**91.8**	**84.4**	**82.8**	**80.7**	**77.7**	**79.3**	**68.7**	**77.2**	**80.6**	**86.7**	**80.9**	**86.1**	**83.8**	**77.1**	**83.6**	**77.0**	**85.6**
	2018 Q1	84.5	82.7	74.1	81.8	89.8	..	90.5	88.8	81.1	77.0	83.7	78.8	80.0	78.5	85.4	86.5	75.4	82.9	91.7	83.4	82.4	74.7	81.3	76.5	69.7	78.5	79.7	88.0	85.2	84.7	92.7	79.9	81.8	77.6	85.0
	2018 Q2	83.8	83.6	75.4	83.4	90.3	..	93.4	89.0	81.8	81.3	84.9	83.4	80.6	78.9	85.7	88.5	85.9	84.2	91.2	84.6	85.2	82.2	78.2	79.0	69.2	78.5	80.5	86.7	79.1	84.5	-	77.5	83.6	77.5	85.4
	2018 Q3	83.4	84.4	74.1	84.5	89.4	..	93.0	90.6	82.6	81.9	84.8	77.7	79.6	78.7	86.3	89.2	85.2	83.8	94.7	84.0	84.8	81.7	80.3	84.2	71.4	78.7	80.9	86.8	84.9	85.9	93.7	79.1	84.3	77.8	85.5
	2018 Q4	83.7	82.5	76.2	83.8	90.9	..	91.7	90.8	82.9	78.6	85.0	82.2	77.9	78.9	86.3	88.0	82.0	84.0	89.6	84.2	82.9	81.3	80.8	84.9	68.3	77.5	79.4	87.2	79.7	87.2	-	80.6	83.4	75.4	85.6
	2018	**83.8**	**83.3**	**74.9**	**83.4**	**90.1**	**..**	**92.2**	**89.8**	**82.1**	**79.7**	**84.6**	**80.4**	**79.5**	**78.7**	**86.0**	**88.1**	**82.2**	**83.7**	**91.8**	**84.0**	**83.8**	**80.0**	**80.2**	**81.2**	**69.7**	**78.3**	**80.1**	**87.2**	**82.2**	**85.6**	**93.4**	**79.3**	**83.3**	**77.1**	**85.4**
	2019 Q1	84.3	81.2	73.5	83.8	89.4	..	92.6	90.5	82.6	76.3	84.5	80.2	77.1	78.3	85.3	87.4	83.7	83.2	87.7	84.2	83.0	81.7	82.1	80.7	71.0	79.3	79.8	87.1	82.8	86.7	88.3	80.6	82.7	77.3	85.8
	2019 Q2	83.7	81.8	75.3	84.4	89.8	..	92.8	89.2	83.2	78.4	85.2	87.5	81.9	78.3	86.1	89.2	79.8	83.4	93.2	83.1	85.4	79.0	83.2	75.9	70.9	76.3	79.7	86.4	89.0	87.3	85.4	81.5	83.5	74.7	85.6
	2019 Q3	83.2	83.3	73.3	85.4	89.5	..	91.5	89.4	84.1	80.0	84.4	81.7	78.1	76.3	87.6	89.1	83.7	84.4	91.7	83.1	84.7	73.7	81.5	82.5	70.1	78.2	81.9	86.3	85.4	87.8	88.3	82.5	85.1	77.9	85.6
	2019 Q4	83.7	81.7	73.2	83.6	89.7	..	92.4	88.9	84.0	79.5	84.4	84.9	78.8	77.6	86.4	88.2	85.4	83.1	89.8	85.0	84.4	80.0	82.3	82.2	66.8	78.1	79.7	87.9	91.4	86.9	87.0	80.9	82.2	74.2	85.8
	2019	**83.7**	**82.0**	**73.8**	**84.3**	**89.6**	**..**	**92.4**	**89.5**	**83.5**	**78.6**	**84.6**	**83.6**	**78.9**	**77.6**	**86.3**	**88.5**	**83.1**	**83.5**	**90.6**	**83.8**	**84.4**	**78.7**	**82.3**	**80.4**	**69.7**	**78.0**	**80.3**	**86.9**	**87.0**	**87.1**	**87.3**	**81.4**	**83.4**	**76.0**	**85.7**
	2020 Q1	84.9	80.1	74.3	81.6	90.1	..	90.6	88.7	..	77.0	82.1	85.2	78.9	78.7	87.5	85.2	86.8	83.1	80.6	84.0	82.8	86.0	82.6	83.2	68.0	76.1	76.6	88.2	93.1	85.4	91.1	82.7	83.5	71.8	85.9
	2020 Q2	82.3	80.2	72.2	79.9	88.8	..	82.4	89.0	..	76.9	77.8	80.8	79.2	75.1	86.9	86.2	86.3	77.6	86.1	83.9	78.8	80.3	79.6	85.9	33.5	78.6	77.2	86.9	89.8	83.6	86.8	80.8	84.2	66.7	82.9
	2020 Q3	83.3	83.1	75.2	85.5	89.5	..	88.7	90.7	..	80.1	82.0	84.7	79.9	78.6	86.1	87.6	88.6	83.7	93.7	84.1	83.4	76.0	82.3	85.4	67.7	77.4	78.6	88.1	93.2	88.5	85.4	82.5	84.5	74.7	84.8
	2020 Q4	85.0	82.0	73.5	84.8	89.9	..	91.5	91.0	..	79.6	82.2	84.0	82.3	78.2	..	86.0	86.8	82.6	84.5	83.2	83.1	82.3	82.6	83.1	73.2	77.3	78.8	88.7	92.2	88.0	83.4	83.2	84.2	69.9	85.4
	2020	**83.9**	**81.4**	**73.8**	**82.9**	**89.6**	**..**	**88.5**	**89.9**	**..**	**78.4**	**81.0**	**83.7**	**80.0**	**77.7**	**..**	**86.2**	**87.1**	**81.8**	**86.1**	**83.8**	**82.0**	**81.4**	**81.7**	**84.4**	**60.4**	**77.3**	**77.8**	**88.0**	**92.2**	**86.3**	**86.7**	**82.3**	**84.1**	**70.9**	**84.8**

Femmes		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	COL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LTU	LUX	LVA	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2016 Q1	74.2	72.9	64.3	74.8	82.8	..	63.3	66.8	75.3	77.9	68.4	72.3	74.0	69.0	72.9	59.5	62.5	63.2	84.7	65.3	53.8	57.4	73.4	74.4	46.5	76.8	76.6	75.5	61.8	69.5	65.3	67.9	81.6	34.9	67.3
	2016 Q2	74.6	73.1	63.9	76.1	82.1	..	64.4	67.3	75.1	78.9	68.8	74.1	76.4	69.1	73.2	59.9	63.0	64.4	87.7	65.1	55.1	59.2	74.2	75.1	47.0	77.1	76.7	75.7	61.9	69.3	65.3	69.8	83.8	36.8	67.6
	2016 Q3	73.6	74.5	64.5	76.0	82.7	..	63.2	67.8	76.1	79.1	68.6	74.2	75.4	69.4	73.6	60.3	63.9	64.3	86.8	65.2	54.2	61.2	74.2	74.5	47.6	77.3	77.6	75.6	62.2	70.0	65.5	68.8	83.2	37.1	67.5
	2016 Q4	73.8	73.2	65.7	75.6	83.2	..	64.7	68.5	76.3	77.6	68.5	73.1	73.4	69.3	73.7	59.7	63.9	64.2	85.7	65.4	55.3	61.7	74.1	75.0	47.0	77.0	76.2	77.2	62.0	69.9	65.4	70.3	81.6	36.6	67.5
	2016	**74.1**	**73.4**	**64.6**	**75.6**	**82.7**	**..**	**63.9**	**67.6**	**75.7**	**78.4**	**68.6**	**73.4**	**74.8**	**69.2**	**73.3**	**59.9**	**63.3**	**64.0**	**86.2**	**65.3**	**54.6**	**59.9**	**74.0**	**74.8**	**47.0**	**77.1**	**76.8**	**76.0**	**62.0**	**69.7**	**65.4**	**69.2**	**82.5**	**36.4**	**67.5**
	2017 Q1	74.2	73.0	64.7	75.0	81.5	..	62.9	68.3	75.8	76.9	68.3	75.5	74.7	68.9	73.9	59.8	63.3	66.1	85.4	65.3	55.2	61.2	73.7	74.3	46.5	77.0	75.6	77.4	62.3	70.1	65.7	70.6	82.2	36.3	67.5
	2017 Q2	75.0	73.1	64.5	76.3	80.9	..	64.5	68.2	75.8	77.6	68.3	75.0	77.6	69.2	73.8	60.4	64.0	66.2	87.6	65.3	55.4	59.6	75.1	74.9	46.7	77.6	76.6	75.8	62.9	70.5	65.6	71.0	83.7	38.1	68.0
	2017 Q3	74.8	74.2	65.4	76.4	81.7	..	63.6	69.0	76.5	78.6	67.9	75.1	75.5	69.3	74.1	59.7	64.6	66.4	84.9	65.5	55.0	63.6	74.8	75.7	46.6	77.9	76.5	77.6	62.6	71.4	66.1	72.7	83.7	38.5	68.3
	2017 Q4	75.8	73.7	65.7	76.0	82.3	..	64.2	68.9	77.0	77.6	68.1	76.9	75.1	69.3	74.3	59.5	64.5	66.5	83.8	65.8	55.9	60.4	74.9	75.7	47.0	77.6	75.7	78.2	62.3	71.2	66.1	72.3	82.0	38.1	67.8
	2017	**75.0**	**73.5**	**65.1**	**75.9**	**81.6**	**55.2**	**63.8**	**68.6**	**76.3**	**77.7**	**68.2**	**75.6**	**75.7**	**69.1**	**74.0**	**59.8**	**64.1**	**66.3**	**85.4**	**65.5**	**55.4**	**61.2**	**74.6**	**75.2**	**46.7**	**77.5**	**76.1**	**77.3**	**62.5**	**70.8**	**65.9**	**71.7**	**82.9**	**37.7**	**67.9**
	2018 Q1	75.7	73.1	65.2	75.9	81.9	..	61.8	68.8	76.2	78.1	67.7	76.4	76.6	69.4	74.2	59.2	64.4	65.3	83.8	65.6	55.6	74.7	61.0	76.1	46.4	77.5	76.4	78.0	62.7	71.3	65.9	72.1	82.2	37.3	67.6
	2018 Q2	75.7	72.7	65.3	77.1	81.0	..	63.5	69.3	75.9	78.6	68.1	75.6	79.1	69.5	73.9	60.1	64.9	66.8	85.7	66.3	56.4	75.1	60.3	75.4	47.5	78.1	77.3	77.5	63.6	71.8	65.3	72.4	84.0	38.6	68.2
	2018 Q3	75.2	74.3	67.0	77.2	82.0	..	63.1	69.9	76.7	78.4	67.9	76.3	77.0	69.7	74.2	60.0	65.3	67.1	85.7	67.2	54.6	77.3	63.1	75.2	47.5	78.5	77.1	77.9	63.8	71.9	65.9	73.2	83.9	39.3	68.6
	2018 Q4	75.5	73.3	66.9	76.1	82.0	..	63.5	70.1	77.3	78.1	68.1	75.7	75.7	70.0	74.3	59.5	64.8	67.0	84.4	66.6	55.8	76.5	60.9	76.1	47.9	78.6	77.1	77.6	62.8	71.5	66.5	73.1	82.7	38.5	68.7
	2018	**75.5**	**73.4**	**66.1**	**76.6**	**81.7**	**..**	**63.0**	**69.5**	**76.5**	**78.3**	**67.9**	**76.0**	**77.1**	**69.7**	**74.2**	**59.7**	**64.9**	**66.6**	**84.9**	**66.4**	**55.6**	**75.9**	**61.3**	**75.7**	**47.3**	**78.2**	**77.0**	**77.7**	**63.2**	**71.6**	**65.9**	**72.7**	**83.2**	**38.4**	**68.3**
	2019 Q1	75.8	73.2	66.1	75.8	81.8	..	62.5	69.6	76.6	77.0	68.2	74.6	75.9	69.8	74.4	60.1	64.7	66.8	84.4	66.8	56.0	76.9	59.5	74.2	47.7	78.6	77.0	78.1	63.2	71.5	66.5	72.9	83.6	38.6	68.2
	2019 Q2	76.5	72.8	66.8	77.3	81.6	..	62.2	69.3	76.8	77.5	68.5	75.5	78.9	69.6	74.6	60.5	64.9	66.8	86.2	66.3	56.4	76.6	61.6	74.6	49.0	78.8	77.3	77.3	63.6	72.1	65.7	73.5	84.6	39.0	68.7
	2019 Q3	76.5	74.2	67.4	77.8	82.3	..	62.0	69.8	77.4	78.3	68.5	75.5	78.0	69.4	74.4	60.3	65.2	67.0	84.4	66.3	55.2	77.3	62.3	76.0	49.1	79.2	77.9	77.5	63.8	72.1	66.5	73.7	84.8	39.6	69.4
	2019 Q4	76.5	73.7	66.8	76.9	82.6	..	62.6	69.7	77.5	77.6	68.9	77.2	76.9	70.0	74.9	59.6	65.2	67.4	84.2	66.0	56.4	77.4	62.4	76.2	49.7	79.1	76.8	77.7	62.8	72.5	66.5	73.8	83.1	38.4	69.6
	2019	**76.3**	**73.5**	**66.8**	**76.9**	**82.1**	**..**	**62.3**	**69.6**	**77.1**	**77.6**	**68.5**	**75.7**	**77.4**	**69.7**	**74.6**	**60.1**	**65.0**	**67.0**	**84.8**	**66.4**	**56.0**	**77.1**	**61.5**	**75.3**	**48.8**	**78.9**	**77.2**	**77.7**	**63.4**	**72.0**	**66.3**	**73.5**	**84.0**	**38.9**	**69.0**
	2020 Q1	76.5	73.1	66.5	74.9	81.6	..	60.0	69.1	..	77.0	68.3	75.6	77.1	69.6	75.1	58.4	64.7	67.2	82.6	65.8	55.6	77.2	61.3	75.6	49.2	79.2	76.9	77.7	63.3	71.5	66.3	73.8	81.8	35.5	68.9
	2020 Q2	73.7	72.3	65.9	72.6	79.9	..	52.2	68.4	..	76.4	64.7	74.2	77.7	67.4	74.3	58.6	64.5	64.0	81.6	63.7	53.3	76.7	63.2	76.1	40.7	78.2	77.0	75.6	62.5	68.7	65.3	71.8	83.6	33.9	66.8
	2020 Q3	75.3	74.4	67.6	76.5	81.9	..	55.5	69.0	..	77.8	67.2	76.0	77.5	69.6	74.2	59.5	65.8	67.0	84.5	64.5	54.8	77.7	65.9	76.2	44.0	79.5	77.7	75.4	64.1	72.3	66.9	72.6	84.0	36.5	67.6
	2020 Q4	76.7	73.8	66.6	75.6	83.0	..	59.9	69.5	..	77.5	68.1	77.9	76.2	69.8	..	59.4	65.5	66.4	79.2	64.1	55.5	77.8	64.8	75.9	46.9	79.9	76.7	76.6	64.3	71.9	67.1	72.4	82.0	34.9	68.0
	2020	**75.5**	**73.4**	**66.7**	**74.9**	**81.6**	**..**	**56.9**	**69.0**	**..**	**77.2**	**67.1**	**75.9**	**77.1**	**69.1**	**..**	**59.0**	**65.1**	**66.2**	**82.0**	**64.5**	**54.8**	**77.3**	**63.8**	**75.9**	**45.2**	**79.2**	**77.1**	**76.4**	**63.5**	**71.1**	**66.4**	**72.7**	**82.9**	**35.2**	**67.8**
Nés à l'étranger	2016 Q1	66.4	65.1	54.8	70.0	78.1	..	63.7	67.5	64.9	73.0	72.1	69.0	64.8	58.8	67.0	67.7	67.2	61.1	81.8	78.9	58.0	70.6	72.9	69.9	41.8	61.4	72.0	71.5	66.2	78.8	68.3	64.1	71.6	27.1	61.3
	2016 Q2	66.2	65.4	55.4	71.5	76.4	..	68.3	68.5	64.6	70.5	72.7	73.7	66.2	57.4	67.6	67.3	70.0	63.3	91.4	80.2	58.6	67.8	70.0	65.9	40.8	63.0	70.3	71.6	59.4	77.5	64.0	63.2	72.6	29.5	61.3
	2016 Q3	66.3	66.0	54.9	71.6	75.9	..	60.0	68.0	64.4	68.6	72.0	75.3	65.7	58.1	68.0	67.4	69.2	64.2	89.5	81.0	58.7	68.9	72.1	67.3	41.8	62.3	72.0	71.7	61.5	77.6	64.6	63.6	72.4	30.0	61.9
	2016 Q4	67.0	66.4	55.7	70.3	75.9	..	59.5	70.0	64.4	70.8	71.4	70.1	61.6	57.5	67.7	63.8	74.3	62.8	86.3	80.5	59.3	69.3	74.5	67.7	41.8	63.3	70.1	74.2	62.7	79.5	60.4	63.6	72.1	31.6	62.0
	2016	**66.5**	**65.7**	**55.2**	**70.8**	**76.6**	**..**	**62.2**	**68.5**	**64.5**	**70.7**	**72.1**	**71.9**	**64.6**	**57.9**	**67.6**	**66.5**	**70.1**	**62.9**	**87.5**	**80.1**	**58.7**	**69.2**	**72.3**	**67.7**	**41.5**	**62.5**	**71.1**	**72.3**	**62.2**	**78.4**	**64.4**	**63.6**	**72.2**	**29.6**	**61.6**
	2017 Q1	67.0	65.9	54.3	71.6	75.7	..	58.6	69.3	64.9	69.2	71.4	65.7	60.5	57.7	67.3	63.5	77.1	66.3	86.7	80.3	58.9	70.2	71.4	63.9	40.4	63.6	71.2	74.0	73.2	80.3	62.8	67.7	72.9	31.2	62.6
	2017 Q2	67.1	66.5	56.1	72.8	74.4	..	62.9	70.7	64.1	65.7	71.3	71.4	63.4	58.6	68.0	65.8	70.2	67.5	90.4	79.5	59.0	70.2	72.4	66.0	41.2	61.7	71.7	72.6	75.1	79.8	61.5	66.0	74.2	30.9	62.4
	2017 Q3	67.3	65.9	55.9	72.9	74.7	..	70.9	71.8	64.5	69.0	72.2	71.6	67.3	57.4	68.8	66.3	68.2	68.4	89.5	79.3	59.8	71.9	76.4	70.7	39.8	61.5	72.1	73.3	72.1	79.2	67.9	68.3	74.2	30.0	63.2
	2017 Q4	67.7	66.5	55.6	71.5	74.4	..	67.7	70.9	64.8	65.3	73.0	73.7	65.1	58.6	68.4	62.6	67.7	68.3	90.6	79.9	58.4	70.2	76.6	66.8	40.9	62.2	72.0	74.9	66.6	79.5	69.1	68.8	72.4	31.0	62.1
	2017	**67.3**	**66.2**	**55.5**	**72.2**	**74.8**	**75.9**	**66.0**	**70.7**	**64.6**	**67.3**	**72.0**	**70.5**	**64.1**	**58.0**	**68.1**	**64.6**	**70.9**	**67.6**	**89.3**	**79.7**	**59.0**	**70.6**	**74.1**	**66.9**	**40.6**	**62.3**	**71.8**	**73.7**	**71.3**	**79.7**	**65.6**	**67.7**	**73.4**	**30.8**	**62.6**
	2018 Q1	68.3	66.8	57.2	69.5	75.5	..	68.6	73.2	64.9	67.3	72.0	70.3	63.6	59.6	69.9	61.3	64.9	68.0	81.0	80.7	59.6	70.9	73.2	65.8	37.9	62.0	69.8	75.0	70.4	79.3	65.4	64.7	72.9	35.1	62.9
	2018 Q2	69.0	67.4	55.5	71.4	75.8	..	70.5	72.9	65.1	68.2	72.4	69.4	66.2	59.6	69.1	63.7	64.5	69.2	81.5	78.9	60.2	69.5	71.3	74.4	38.2	61.8	70.9	74.3	70.6	78.0	-	65.1	76.0	33.6	63.0
	2018 Q3	68.4	68.1	58.7	72.8	76.2	..	69.2	71.8	65.5	68.4	70.9	74.6	67.6	59.7	69.3	64.2	70.3	69.6	82.8	78.3	58.6	77.5	71.9	72.3	39.7	62.6	71.8	74.0	70.4	80.5	64.8	64.2	76.2	31.6	63.5
	2018 Q4	69.4	67.4	58.1	72.0	76.9	..	68.6	71.9	65.1	66.8	71.1	74.8	65.6	59.5	69.3	60.1	72.8	68.9	83.4	80.3	60.1	78.7	72.8	66.0	37.2	63.6	71.4	73.2	69.6	78.9	-	60.5	74.8	29.9	63.9
	2018	**68.8**	**67.4**	**57.4**	**71.4**	**76.1**	**..**	**69.2**	**72.5**	**65.2**	**67.7**	**71.6**	**72.2**	**65.8**	**59.6**	**69.4**	**62.3**	**68.2**	**68.9**	**82.2**	**79.6**	**59.6**	**74.0**	**72.3**	**69.6**	**38.3**	**62.5**	**71.0**	**74.1**	**70.2**	**79.2**	**65.1**	**63.7**	**75.0**	**32.6**	**63.3**
	2019 Q1	69.6	69.1	56.3	71.8	76.8	..	66.4	71.7	66.5	65.3	70.4	77.3	68.7	58.7	70.3	61.6	77.1	68.7	84.9	80.7	59.5	73.7	72.1	75.3	39.3	64.5	68.9	75.5	66.8	80.4	73.7	59.4	71.2	29.2	63.7
	2019 Q2	69.6	69.2	58.7	72.7	77.0	..	66.1	72.5	65.5	63.7	71.4	76.6	67.4	58.8	70.0	64.0	72.6	68.7	83.4	80.0	59.3	72.0	72.3	74.9	40.6	64.6	68.7	74.8	62.6	80.2	71.4	62.5	73.7	31.9	62.6
	2019 Q3	69.2	68.6	58.4	72.3	76.7	..	66.3	74.8	66.6	64.7	71.3	76.4	67.3	59.1	70.8	64.7	78.0	68.2	83.9	79.6	59.3	75.4	71.9	72.5	43.4	64.1	72.6	74.4	68.9	78.9	81.6	61.6	72.4	32.8	63.7
	2019 Q4	70.2	67.9	57.0	72.2	75.7	..	68.2	73.6	65.9	67.5	70.9	74.7	64.5	60.0	71.0	60.6	76.1	68.9	78.7	80.7	58.6	75.9	72.2	66.9	43.8	64.4	71.2	75.0	80.7	80.7	71.8	63.7	71.9	30.7	64.4
	2019	**69.7**	**68.7**	**57.6**	**72.3**	**76.6**	**..**	**66.8**	**73.2**	**66.1**	**65.3**	**71.0**	**76.2**	**66.9**	**59.1**	**70.5**	**62.7**	**75.9**	**68.6**	**82.6**	**80.3**	**59.2**	**74.2**	**72.1**	**72.4**	**41.9**	**64.4**	**70.4**	**74.9**	**70.1**	**80.0**	**74.6**	**61.8**	**72.3**	**31.2**	**63.6**
	2020 Q1	70.7	67.0	55.7	71.2	76.5	..	61.0	72.4	..	67.6	70.0	83.4	68.2	59.0	72.3	60.3	74.3	68.2	79.7	81.3	55.5	73.9	70.9	75.2	43.4	64.8	71.7	75.5	65.2	79.9	71.5	63.6	71.6	29.2	64.2
	2020 Q2	66.7	66.3	54.8	67.5	75.6	..	53.3	73.0	..	66.1	65.0	77.7	68.2	56.8	72.1	62.7	69.6	62.6	83.6	78.7	51.1	73.5	72.7	74.0	45.1	65.7	71.3	74.7	60.5	75.7	69.1	63.6	71.9	27.7	61.0
	2020 Q3	68.8	70.3	57.1	72.3	77.6	..	60.3	72.5	..	68.0	71.3	79.3	71.6	59.3	74.6	66.9	70.3	68.0	88.1	79.5	55.5	74.1	72.6	75.9	38.6	65.6	70.8	76.0	80.5	75.4	68.6	67.7	74.2	30.7	63.3
	2020 Q4	70.9	69.0	56.6	72.9	77.8	..	63.5	73.3	..	69.5	72.5	75.8	69.5	59.5	..	63.2	71.0	66.6	85.6	80.7	53.8	74.3	74.7	71.7	38.0	65.2	71.6	76.2	78.5	79.4	61.4	66.5	73.2	29.3	62.2
	2020	**69.3**	**68.1**	**56.0**	**71.0**	**76.9**	**..**	**59.7**	**72.8**	**..**	**67.8**	**69.7**	**79.1**	**69.4**	**58.6**	**..**	**63.2**	**71.3**	**66.4**	**84.4**	**80.1**	**54.0**	**74.0**	**72.7**	**74.2**	**41.5**	**65.3**	**71.3**	**75.6**	**69.7**	**77.6**	**67.6**	**65.3**	**72.7**	**29.2**	**62.7**

Note : Données non corrigées des variations saisonnières.

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël et Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN)* ; Colombie: *Gran Encuesta Integrada de Hogares (GEIH)* ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE)* ; États-Unis : *Current Population Surveys.*

StatLink https://stat.link/754i29

Notes

[1] Tous programmes confondus, la Pologne a recruté 980 000 travailleurs de l'étranger en 2019 et en 2020. Ce chiffre ne comprend pas les renouvellements de permis d'une année sur l'autre. Certaines catégories de personnes qui peuvent venir travailler en Pologne sans avoir besoin de demander un permis, telles que les personnes d'origine polonaise détentrices de la carte polonaise (Karta Polaka), ne sont pas non plus comptabilisées.

[2] Voir De Wispelaere, De Smedt, Pacolet (2020[9]) pour un état complet des statistiques sur les détachements dans l'UE/AELE.

[3] Les données de l'enquête sur les forces de travail du Royaume-Uni utilisent les poids fournis à Eurostat en octobre 2020. Les données de population utilisées pour estimer les indicateurs du marché du travail sont actuellement révisées par l'ONS (*Office for National Statistics*), afin de mieux prendre en compte l'évolution des migrations internationales et les autres conséquences de la pandémie de coronavirus (COVID-19). L'ONS a donc développé un nouveau modèle utilisant des informations du système de taxe sur les salaires, afin d'apporter de meilleurs pondérations des effectifs de population sur le marché du travail à partir de 2020. Le modèle a été testé par rapport aux données existantes et sera appliqué dans toutes les publications se référant au marché du travail au cours de la deuxième moitié de l'année 2021. Voir ONS (2021[10]) pour plus de précisions.

2 Évolutions récentes des politiques d'immigration

Le présent chapitre offre un tour d'horizon des réformes des politiques d'immigration intervenues dans les pays de l'OCDE au cours de la période 2020-21, et s'intéresse notamment aux mesures adoptées en réponse à la pandémie. Il examine en profondeur les principaux changements induits par la mise en œuvre de l'Accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

En bref

Principales conclusions

- La COVID-19 a dominé la scène politique tout au long de 2020 et en 2021, la majorité des pays imposant des restrictions sur les voyages et réduisant les prestations de services d'immigration, au sein de leurs territoires et dans leurs consulats à l'étranger. De nombreux pays de l'OCDE ont commencé à autoriser les déplacements non essentiels en 2021, mais d'autres, comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, maintiennent toujours des restrictions rigoureuses.
- Peu de changements ont été apportés aux règles en matière de protection internationale. Le Royaume-Uni fait toutefois figure d'exception, avec la mise en œuvre de son régime d'asile post-Brexit. Des mesures spécifiques visant les ressortissants britanniques d'Outre-mer ont également été mises en place face à l'évolution de la situation à Hong Kong, Chine.
- Si le nombre d'entrées a globalement baissé en 2020, les pays ont adopté des approches diverses pour définir leurs objectifs de l'année 2021. Le Canada compte ainsi relever son objectif d'immigration, tandis que l'Australie maintient le sien au même niveau. La Finlande a annoncé son intention de fixer, pour la première fois, des objectifs spécifiques, en faveur de certaines catégories d'immigrants.
- L'intérêt de la numérisation pour réduire les délais de traitement et de vérification du statut des travailleurs se confirme. Plusieurs pays de l'OCDE ont mis en place des plateformes en ligne pour les demandes de visas.
- Face à la récente montée en puissance du télétravail, certains pays, dont le Costa Rica et l'Estonie, ont établi des dispositifs de « nomadisme numérique » novateurs.
- Quelques pays ont organisé des opérations de régularisation pour permettre aux migrants d'accéder au marché du travail. En Colombie et au Chili, des régularisations massives sont en cours en 2021 pour satisfaire la demande résultant de la situation au Venezuela.
- Conscients du besoin persistant de travailleurs immigrés moyennement et hautement qualifiés, certains pays ont mis en œuvre des réformes visant à faciliter leur entrée, ne serait-ce qu'à des fins d'emploi.
- Tout au long de l'année 2020, la majorité des pays de l'OCDE a eu recours à des mesures temporaires pour atténuer l'effet de la COVID-19, notamment :
  - des mesures spécifiques visant à faciliter l'entrée de personnel soignant et de travailleurs agricoles saisonniers ;
  - des mesures temporaires visant à prolonger la durée légale du séjour de migrants touchés par la crise de la COVID-19 (prorogation automatique des visas, séjours tolérés et [ou] prolongement des délais de procédure). Certains pays ont également autorisé les travailleurs temporaires étrangers à changer d'employeur.
  - l'autorisation accordée aux étudiants internationaux – particulièrement impactés par les restrictions liées à la pandémie – de prolonger leurs études, de commencer des cursus en ligne, ou de travailler un nombre d'heures supérieur à celui généralement admis dans le cadre des régimes de visa étudiant.
- L'Accord de retrait régissant les conditions de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne est entré en vigueur le 1er février 2020. La période de transition en place tout au long de 2020 a permis aux pays d'adopter et de rationaliser les mesures nécessaires en matière d'immigration au lendemain du Brexit. Suite à son retrait, le Royaume-Uni a par ailleurs annoncé une nouvelle politique d'immigration professionnelle.

Introduction

L'incidence de la pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19) sur les mouvements transfrontaliers est indéniable. Outre la fermeture effective des voies de migration légales dans l'ensemble des pays de l'OCDE pendant la majeure partie de l'année 2020, peu de refontes d'envergure des politiques d'immigration ont été proposées. Les réformes ont été reportées à 2021, faute de réouverture des économies et services administratifs de nombreux pays. La reprise est toutefois en cours, d'autant que les pays doivent maintenant faire face aux conséquences de la pandémie. Par ailleurs, certains des changements liés à la COVID-19, notamment en ce qui concerne la protection des travailleurs temporaires, pourraient bien se pérenniser.

Les mesures d'envergure en matière d'immigration ont été rares en 2020

Si, dans l'ensemble de l'OCDE, la mise en place des mesures nécessaires à la lutte contre la COVID-19 a largement monopolisé l'action publique, interrompant d'autres réformes, d'autres actions d'importance, sans lien avec la pandémie, se sont poursuivies. Cette section passe brièvement en revue les changements les plus notables apportés aux programmes de protection internationale, de numérisation, de gestion des migrations professionnelles, et de régularisation.

Protection internationale et considérations géopolitiques

Les États-Unis ont annoncé plusieurs réformes depuis le 20 janvier 2021. Ils ont rétabli le volet du programme destiné aux mineurs d'Amérique centrale qui vise à faciliter le regroupement familial des migrants en provenance du Salvador, du Guatemala et du Honduras. Les parents admissibles doivent séjourner régulièrement aux États-Unis au moment du dépôt de la demande. Le département de la Sécurité intérieure a suspendu les protocoles de protection des migrants (*Migrant Protection Protocols*, ou MPP) ou la politique « Restez au Mexique » applicables aux demandeurs d'asile.

Le Royaume-Uni a substantiellement remanié son droit d'asile (examiné plus loin), et d'autres pays ont infléchi leur politique dans ce domaine. Le 3 juin 2021, le Parlement danois a voté une loi autorisant le renvoi des demandeurs d'asile vers des pays tiers pendant le traitement de leur demande, dans l'optique de les dissuader de se rendre au Danemark. En 2019, le pays a modifié la loi relative au rapatriement de manière à autoriser le renvoi de réfugiés en Syrie et, en 2020, le Ministère de l'Immigration et de l'Intégration a établi l'Agence Danoise pour le retour, qui s'est vue confier la responsabilité des déboutés du droit d'asile. En mars 2020, la Norvège a mis en application un nouveau règlement concernant l'aide au retour volontaire et l'aide au retour forcé établissant les conditions pour bénéficier de cette assistance ainsi que ses modalités financières. L'aide est normalisée, mais le règlement autorise une certaine flexibilité en fonction des besoins. Les personnes qui retournent dans leur pays d'origine et qui ont des besoins médicaux spéciaux peuvent bénéficier d'une assistance en nature d'un montant maximum de 18 200 EUR.

Des dispositions importantes ont été prises en réponse à des enjeux géopolitiques. Le Royaume-Uni, par exemple, a annoncé des mesures pour faire face à l'évolution de la situation à Hong Kong, Chine (Encadré 2.1). Depuis septembre 2020, la Lituanie a assoupli les conditions d'obtention du visa national à entrées multiples de six mois pour les ressortissants biélorusses. Les parents de ces ressortissants, en possession d'un visa national ou d'un permis de séjour temporaire, peuvent également obtenir un visa national selon ces mêmes conditions.

Objectifs et quotas définis par les pays

Les restrictions concernant les visas et les voyages ont considérablement limité la capacité des pays à satisfaire leurs objectifs en matière d'immigration. Ils ont cependant suivi des approches différentes pour établir ceux de l'année suivante. L'Australie a maintenu en 2020-21 le plafond fixé pour 2019-20 (160 000 admissions). Le Canada a en revanche choisi de relever ses objectifs, qui passeront de 341 000 immigrés en 2020 à 401 000 en 2021.

Encadré 2.1. Les migrations en provenance de Hong Kong, Chine, devraient s'intensifier au cours des prochaines années

Certains pays de destination assouplissent les restrictions pour les migrants en provenance de Hong Kong, Chine, une évolution du nombre de départs étant attendue. À compter de février 2021, le Royaume-Uni prévoit d'offrir un permis de séjour permanent aux personnes âgées de 18 ans et plus et détentrices d'un passeport national britannique d'outre-mer (BNO) ainsi qu'aux personnes à leur charge. À l'issue d'un séjour de cinq ans, elles pourront faire une demande de naturalisation. Les personnes dont la demande est acceptée sont autorisées à travailler (sauf en qualité de sportif professionnel ou d'entraîneur de sport) et à étudier au Royaume-Uni. Elles ne sont cependant pas admissibles à la plupart des prestations sociales et doivent prouver qu'elles sont en mesure de se loger et de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille pendant six mois au moins. Les détenteurs de passeports BNO et leur famille doivent s'acquitter d'une taxe sanitaire internationale. Le gouvernement britannique estime à 5.4 millions le nombre de résidents de Hong Kong admissibles au programme, soit 72 % environ de ses 7.5 millions d'habitants, mais le nombre de demandeurs dépendra sans doute des restrictions de sortie. Une évaluation d'impact gouvernementale publiée en 2020 estimait que 123 000 à 153 700 détenteurs du statut BNO et personnes à charge auraient recours au visa au cours de la première année, et entre 258 000 et 322 400 personnes sur cinq ans. Les autorités estiment que le bénéfice net pour le Royaume-Uni se situerait entre 2.4 milliards et 2.9 milliards GBP sur cinq ans (Home office (Royaume-Uni), 2020[1]).

Plusieurs autres pays de l'OCDE, dont l'Australie, le Canada et le Japon, ont apporté de légères modifications à leurs règlementations, ou envisagent de le faire, afin d'autoriser des flux d'immigration plus importants en provenance de Hong Kong, Chine. L'Australie a assoupli les restrictions sur les migrations temporaires. Les étudiants de troisième cycle originaires de Hong Kong, Chine, et les travailleurs qualifiés détenteurs de visa temporaires seront autorisés à prolonger leurs titres de séjour de cinq ans, aux termes desquels ils pourront prétendre au statut de résident permanent.

Même si ces possibilités ne profitent seulement qu'à un faible pourcentage de personnes admissibles, les schémas migratoires pourraient changer. Des contremesures visant à décourager les départs sont possibles. L'évolution de la situation risque aussi d'influer sur l'immigration à destination de Hong Kong, Chine, ce qui n'aurait toutefois qu'un faible retentissement sur les flux régionaux de main d'œuvre très qualifiée.

L'Italie a modifié en 2020 le décret qui fixe les quotas d'immigration. Comme les années précédentes, le quota maximal est de 30 850 admissions, dont 18 000 pour les travailleurs saisonniers. Sur ces 18 000 admissions, 6 000 sont réservées aux travailleurs agricoles demandés par des organismes professionnels. Parmi les non-saisonniers, 6 000 places sont réservées aux travailleurs des secteurs du transport routier, de la construction et du tourisme en provenance de pays qui ont conclu des accords avec l'Italie. La Corée a maintenu son quota au même niveau, préférant intensifier le recours à la main d'œuvre existante plutôt qu'augmenter le nombre de travailleurs étrangers. Le nombre de places donnant accès à certaines professions (visas E-7, travailleurs non spécialisés qualifiés) a été relevé en 2021. En 2020, le nombre de personnes admises dans le cadre du quota annuel a baissé de plus de 30 000 par rapport à la

cible initiale de 56 000 nouveaux travailleurs, dont l'arrivée a été reportée à 2021. Malgré l'annonce par le gouvernement d'une politique de réduction et d'élimination des quotas, ces derniers n'ont cessé d'augmenter en Israël depuis 2014. En 2020, de nouveaux quotas ont été annoncés pour le secteur infirmier et celui de la construction et, en 2021, un quota de 9 161 visas a été alloué aux employés d'établissements de soins privés. Les taux d'utilisation ont diminué au premier semestre de 2020, mais se sont redressés au troisième trimestre.

Lors de l'examen à mi-parcours conduit en avril 2021, le gouvernement finlandais a décidé de fixer, pour la toute première fois, des objectifs chiffrés en matière d'immigration à des fins d'études ou de travail. Le pays a pour ambition de tripler le nombre annuel de nouveaux étudiants internationaux de deuxième cycle universitaire de manière à le porter à 15 000 à l'horizon 2030, l'objectif étant de conserver 75 % de ces diplômés. S'agissant des migrations de travail, l'objectif est de doubler, au minimum, le nombre d'entrées d'ici à 2030, et d'augmenter par la suite leur nombre de 10 000 personnes au moins par an.

Les pays ont accéléré la numérisation

Les gouvernements de l'OCDE font de plus en plus appel à des plateformes numériques pour traiter les demandes de visas. Le Canada a mis en œuvre une technologie d'analyse pour traiter les demandes de visas de séjour temporaire en provenance d'Inde et de Chine, ce qui a dans certains cas accéléré les délais de traitement d'au moins 87 %. L'Australie, le Chili, la Colombie, la Corée, la Hongrie et la Lituanie ont tous mis en place des plateformes permettant de faire une demande de visa en ligne. En décembre 2020, l'Espagne a étendu le traitement numérique aux visas de travail. Le 16 mars 2021, la Suède a établi une procédure numérique à l'intention des migrants qui déposent une demande sur son territoire ou depuis l'ambassade suédoise à Bangkok. Depuis le 6 avril 2021, la France met en place un portail en ligne pour les demandes d'autorisation de travail, et évolue progressivement vers l'utilisation de documents numérisés pour les demandes de visas et de titres de séjour. Le Royaume-Uni publie à l'intention des employeurs des instructions leur expliquant comment vérifier en ligne le droit d'un migrant à travailler, moyennant un identifiant, et comment demander et contrôler des documents numériques.

La Commission européenne a par ailleurs annoncé préparer une nouvelle proposition sur la numérisation des procédures de demande de visa pour l'UE. La consultation publique à ce sujet s'est achevée le 3 juin 2021. Les procédures numériques devraient diminuer les coûts pour les demandeurs et faciliter la décision des pays, mais ces avantages doivent être soigneusement mis en balance avec la nécessité de protéger les données individuelles et de préserver la sécurité des systèmes. Ces problèmes expliquent sans doute la lenteur relative de la numérisation des services d'immigration, mais le processus devrait s'accélérer à mesure que les pays se dotent des outils adéquats.

L'essor des nomades numériques

Face au développement récent du télétravail, certains pays ont saisi l'occasion de se bâtir une réputation de centres d'innovation technique grâce à la mise en place de dispositifs de visas « nomades numériques ». L'Estonie a instauré un programme de cette nature en août 2020, autorisant un séjour d'une durée maximale d'un an. Les nomades numériques sont considérés comme des résidents fiscaux après un séjour de 183 jours dans le pays. La Grèce envisage de mettre en place un mécanisme similaire. Au Costa Rica, un projet de visa de courte durée pour les travailleurs à distance est en phase finale d'approbation. Aux termes de la proposition de loi, le ressortissant étranger doit disposer d'un revenu mensuel moyen stable de 3 000 USD au moins (4 000 USD s'il est accompagné de personnes à charge) et être couvert par une assurance maladie privée. Une autre loi récemment adoptée par le gouvernement costaricain assouplit les conditions de résidence temporaire des retraités et investisseurs étrangers.

Les travailleurs temporaires ont bénéficié d'un regain d'attention

En 2019, le Canada a créé plusieurs programmes pilotes pour aider les employeurs régionaux à satisfaire leurs besoins en main d'œuvre étrangère, notamment le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique portant sur les travailleurs étrangers qualifiés et le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord. Le Programme pilote sur l'agroalimentaire, entré en vigueur le 15 mai 2020, vise à remédier aux pénuries persistantes de main d'œuvre, notamment dans les secteurs de la transformation de la viande, de la production agricole, et de l'élevage. En avril 2021, le Canada a autorisé la création de nouvelles voies d'accès à la résidence permanente pour 90 000 travailleurs du secteur de la santé et diplômés internationaux, ainsi qu'à d'autres filières non assujetties à un plafond pour les candidats francophones ou bilingues.

En Allemagne, la loi sur l'immigration de personnes qualifiées est entrée en application en mars 2020. Elle vise à ouvrir le marché du travail à des travailleurs très qualifiés et à ceux qui ont une qualification professionnelle reconnue sans que ne s'applique l'opposabilité de la situation de l'emploi. Bien qu'une offre d'emploi soit indispensable, les personnes qualifiées peuvent entrer en Allemagne pour y chercher un travail pendant six mois, et sont autorisées à travailler jusqu'à dix heures par semaine ou à effectuer un stage auprès d'un employeur potentiel. La mise en application de la loi a été freinée par la COVID-19, mais les autorités ne prévoient pas d'évolution des besoins en travailleurs qualifiés. Entre le 1er mars 2020 et le 31 décembre 2020, 30 000 visas ont été délivrés, chiffre comparable au nombre total enregistré chaque année en 2017, 2018 et 2019.

La France a atténué les critères de traitement des autorisations de travail, donnant priorité à l'opposabilité de la situation de l'emploi, au respect par l'employeur de ses obligations légales, et à la vérification de la rémunération proposée. La liste des métiers en tension, comportant quelques spécificités régionales, a été actualisée en 2021, et les demandes sont désormais instruites par des plateformes interrégionales, et non plus par les autorités du travail.

La Pologne a procédé à des réformes visant à faciliter l'accès au marché du travail polonais à compter de 2019. Les candidats à 289 professions prioritaires peuvent demander des permis de séjour temporaires et de travail spéciaux sans être soumis à un test du marché du travail. La Pologne a également lancé le programme « Pologne, terre d'accueil des entreprises » pour soutenir les entrepreneurs biélorusses. Les titulaires d'un tel visa peuvent, à l'instar des détenteurs d'un visa humanitaire, travailler dans le pays sans avoir à demander un permis à cet effet. La Pologne a élargi l'éventail des conditions d'emploi minimales que les pays d'accueil doivent garantir aux travailleurs détachés ; celles-ci couvrent toutes les composantes de la rémunération prévues par le droit du travail. En raison de la COVID-19, tous les étrangers qui avaient accès au marché du travail polonais le 13 mars 2020 ont obtenu le droit d'exercer un emploi saisonnier sans avoir à demander de nouveau permis. Les employeurs ont été autorisés à modifier leurs conditions de travail (horaires ou rémunération compris) sans avoir à solliciter de nouvelles autorisations.

Ces dernières années, Israël a conclu avec plusieurs pays des accords bilatéraux de travail (ABT) relatifs aux travailleurs temporaires. En 2020, le pays a conclu des accords avec la Thaïlande (agriculture), l'Ukraine (construction) et avec la Géorgie et le Népal pour des travailleurs auxiliaires dans les maisons de retraite et les établissements médicalisés. En mai 2021, l'Espagne a signé un ABT avec le Honduras. L'accord établit la procédure de sélection des travailleurs dans le pays d'origine, régit leurs conditions de travail et leurs droits sociaux et prévoit l'obligation de réadmission. Il comporte des dispositions particulières pour les travailleurs saisonniers.

Voies d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs temporaires

De manière générale, l'obtention du droit de séjour permanent a été facilitée dans les pays de l'OCDE au cours de la dernière décennie. Les délais et conditions (comme le degré de maîtrise de la langue du pays

d'accueil) varient sensiblement, mais des mesures sont en place pour assurer son effectivité. Le Canada a récemment pris des dispositions pour élargir les voies d'accès à la résidence permanente. Le Programme pilote des gardiens ou gardiennes d'enfants en milieu familial et le Programme pilote des aides familiaux à domicile, entrés en vigueur en juin 2019, expérimentent une procédure en deux volets pour permettre aux travailleurs de ces secteurs possédant un niveau minimum d'études et de maîtrise de la langue d'obtenir un droit de séjour permanent. Le programme japonnais, établi en 2019 au profit de certains travailleurs qualifiés, autorise les stagiaires à prolonger de cinq ans leur séjour dans le pays pour y travailler. Ce programme étant renouvelable, il offre la possibilité à un plus grand nombre de migrants de devenir admissibles à la résidence permanente. Aux États-Unis, de nouvelles restrictions d'accès à ce droit sont intervenues ces cinq dernières années, mais elles tiennent davantage à la réduction du traitement des demandes qu'à un infléchissement politique notable. Suite à l'interdiction faite aux consulats en avril 2020 de délivrer des visas permanents aux immigrants, le nombre de nouveaux titulaires d'un permis de séjour permanent a encore diminué, mais cette disposition n'a pas vocation à perdurer.

Adaptation des procédures de régularisation pour faire face à une situation nouvelle

La Colombie a mis en place des procédures de régularisation des migrants vénézuéliens. Le président colombien a signé le 1er mars 2021 un décret portant création d'un permis de protection temporaire valable dix ans pour les migrants vénézuéliens séjournant dans le pays au 31 janvier 2021. Les migrants arrivés après cette date peuvent en bénéficier s'ils entrent en Colombie par des voies légales au cours des deux années suivantes. La procédure consiste en une phase d'enregistrement en ligne, suivie de la délivrance d'un document de régularisation et d'identité. En avril 2021, le Chili a inauguré une procédure de régularisation des migrants entrés sur son territoire par les points de passage autorisés avant le 18 mars 2020. Ceux qui sont entrés irrégulièrement peuvent quitter le pays pour déposer une demande de visa consulaire sans encourir de sanctions pour entrée illégale.

Le gouvernement italien a régularisé certains travailleurs irréguliers présents sur le territoire avant le 8 mars 2020. Cette mesure visait à encourager les employeurs à déclarer leurs relations d'emploi ou à embaucher de nouveaux travailleurs dans les secteurs du travail domestique, des soins, de l'agriculture et de la pêche. La Grèce et le Portugal ont également autorisé la régularisation temporaire de ressortissants de pays tiers employés dans des secteurs stratégiques. Plusieurs pays, dont la Belgique, la Finlande, la Grèce et la Suède, ont adopté des mesures visant à faciliter l'accès au marché du travail d'étrangers entrés régulièrement dans le pays. Le Japon a encouragé les demandes ponctuelles de statut de résident au travers du service public de l'emploi, en particulier pour les étudiants et les stagiaires licenciés par leurs employeurs.

La majorité des changements intervenus en 2020 découlent de la riposte à la COVID-19

Sous l'effet des restrictions imposées aux voyages, les flux migratoires ont considérablement diminué en 2020. Néanmoins, comme les pays ont autorisé diverses exceptions à ces restrictions, ils ne se sont pas entièrement taris. Les pays de l'OCDE ont dans l'ensemble adopté des mesures relativement homogènes face à ces évolutions.

Les pays se sont montrés réticents à lever les restrictions sur les voyages liées à la pandémie

La suspension des migrations était une mesure logique pour mettre un terme à la propagation de la COVID-19. Les frontières ont été fermées à quasiment tous les voyageurs, la plupart des pays prévoyant des exceptions pour leurs propres ressortissants et les résidents permanents, ainsi que pour certains

travailleurs essentiels, notamment dans le secteur de la santé. Même ceux-ci ont souvent été contraints de justifier leurs voyages, les possibilités de déplacement étant en outre limitées. Au début de 2020, la majorité des pays ont aussi temporairement restreint le dépôt de nouvelles demandes de visas dans les consulats à l'étranger. Si quasiment tous ont imposé des restrictions, certains ont été plus rigoureux que d'autres dans l'exécution des contrôles aux frontières.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont imposé des restrictions sévères à l'entrée sur leur territoire. Seules les personnes ayant obtenu une exemption individuelle sont autorisées à se rendre en Australie. Les détenteurs de visas temporaires peuvent quitter le pays librement, mais ne peuvent généralement pas y retourner. L'Australie interdit à ses ressortissants et résidents permanents de se rendre à l'étranger depuis le 25 mars 2020, un petit nombre d'exemptions étant accordé, et impose aussi périodiquement la fermeture des frontières entre États. La Nouvelle-Zélande a établi une « bulle de voyage » sans quarantaine pour les personnes en provenance d'Australie, des Îles Cook et de Niue. Seuls les citoyens néo-zélandais et leurs proches parents étaient autorisés à revenir de pays à très haut risque. Aucune exemption n'était accordée, même pour des motifs humanitaires.

Les États-Unis et le Canada ont suspendu quasiment tous les déplacements non essentiels. Le Canada a fermé ses frontières à tous les pays, excepté les États-Unis (la frontière terrestre ayant toutefois été brièvement fermée). Les États-Unis ont, dans un premier temps, interdit l'entrée des personnes en provenance de Chine, mais ont ensuite étendu les restrictions à 33 pays, le dernier ajout (l'Inde) étant intervenu en mai 2021. Les deux pays ont aussi temporairement interrompu le traitement des demandes d'asile. Le Royaume-Uni a établi une liste de destinations vertes, orange et rouges, fondée sur la circulation du virus, régissant les autorisations éventuelles de déplacements non essentiels. La majorité des pays ont été inscrits sur la liste orange, qui impose une quarantaine. Le Chili a interdit l'entrée aux voyageurs en provenance de tous les pays où une transmission communautaire, telle que désignée par l'Organisation mondiale de la santé, est observée.

La plupart des pays européens de l'OCDE, mais pas tous, ont plutôt choisi d'adapter leurs mesures dans le souci de concilier l'évolution de la situation épidémiologique et le principe d'ouverture des frontières. Les mouvements internes dans l'Union européenne (UE) ont fluctué, les pays répondant à la nécessité périodique d'instaurer un confinement national. Dans un premier temps, en mars 2020, l'UE a fermé ses frontières extérieures pour une durée de 30 jours. Cette période a été prolongée jusqu'à la fin juin 2020, moment où elle a approuvé la levée des restrictions pour une liste de 14 pays (plus la Chine, sous réserve de réciprocité) jugés sûrs. La majorité des pays membres de l'UE et de l'espace Schengen ont adopté les recommandations de l'UE sur la réouverture des frontières. Les pays étaient toutefois libres de leur choix, et quelques divergences ont été observées. La Belgique, la France, la Hongrie et les Pays-Bas n'ont pas ouvert leurs frontières aux pays figurant sur la liste. L'Allemagne a autorisé les arrivées en provenance de cinq pays présentant de faibles risques. L'UE prévoit d'autoriser la reprise des déplacements internationaux pour les personnes vaccinées à l'été 2021. Quelques États membres, notamment l'Italie et la Grèce, ont rouvert leurs frontières plus tôt. Le 20 mai 2021, le Parlement et le Conseil européens sont parvenus à un accord provisoire sur le certificat Covid numérique UE afin de faciliter les déplacements à l'intérieur de l'Union.

Depuis avril 2020, le Japon alterne aussi les périodes de restriction et d'assouplissement à l'entrée des voyageurs en provenance de 159 pays en fonction de l'évolution de la pandémie. En octobre 2020, il a partiellement rouvert ses frontières aux voyageurs d'affaires internationaux et aux demandeurs de titre de séjour de longue durée. En décembre 2020, les craintes liées aux nouveaux variants ont amené les autorités à durcir les restrictions, seuls les ressortissants japonais et les résidents étant autorisés à entrer sur le territoire national. Depuis mai 2021, le retour des ressortissants étrangers, titulaires d'un permis de séjour permanent et qui se sont rendus dans un pays à risque élevé de variant Delta, est interdit.

La Bulgarie, la Corée, l'Irlande, le Portugal, la République slovaque et la Slovénie ont maintenu leurs frontières relativement ouvertes, autorisant l'entrée de ressortissants de pays tiers à condition qu'ils

respectent les normes sanitaires et se soumettent à un dépistage. L'interdiction des voyages non essentiels initialement imposée par le Mexique ne s'appliquait qu'aux frontières terrestres.

Les pays qui ont autorisé les voyages ont pour la plupart imposé un test obligatoire (généralement un test d'amplification en chaîne par polymérase [PCR] négatif effectué 72 heures avant l'arrivée dans le pays). Les États-Unis ont exigé les tests PCR à partir de janvier 2021. D'autres pays ont requis également une quarantaine bien que, dans de nombreux cas, celle-ci ne soit pas obligatoire. La France a demandé aux voyageurs une déclaration sur l'honneur attestant leur engagement à s'isoler. L'Autriche a imposé une quarantaine de 10 jours, qu'un test négatif au cinquième jour permet d'écourter. À de rares exceptions près, une quarantaine de 14 jours en hôtel surveillé était obligatoire en Australie et en Nouvelle-Zélande, aux frais du voyageur.

Mesures visant à empêcher les migrants de perdre leur statut

Tout au long de l'année 2020, la majorité des pays de l'OCDE ont fait appel à des dispositions temporaires pour permettre aux migrants frappés par les restrictions concernant les voyages et les services de l'immigration de rester en situation régulière. Des mesures d'urgence, comme l'instauration de communications électroniques ou postales, ont aussi permis d'atténuer les retombées de la fermeture au public des services d'immigration sur cette population.

En Suède, ces services sont restés ouverts au public, quoique à horaires réduits, toute l'année. Comme la plupart des demandes de migration étaient déjà enregistrées en ligne, leur traitement s'est poursuivi normalement.

La plupart des autres pays européens de l'OCDE, dont l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, le Luxembourg, la Pologne, le Portugal et la République slovaque, ont fait appel à divers instruments : prorogation automatique des permis de séjour, séjours tolérés et suspension ou prolongement des délais de procédure. La majorité de ces mesures sont restées en vigueur tout au long de 2020, certaines ayant été maintenues en 2021 (en Hongrie, en Irlande et au Portugal, par exemple). La Corée a accordé plusieurs prorogations de trois mois aux étrangers dont les visas étaient arrivés à expiration. La Bulgarie a assuré des prorogations automatiques et pris des mesures de protection pour modérer l'incidence des absences du pays.

L'Autriche, l'Estonie, la Lituanie, les Pays-Bas, la République tchèque et la Slovénie n'ont pas automatiquement traité les renouvellements de permis, mais appliqué à titre temporaire une politique de clémence envers les ressortissants de pays tiers qui n'ont pu partir en raison de la pandémie et dont le visa a expiré. Les Pays-Bas ont également prolongé de 6 à 9 mois le délai de retrait d'un visa approuvé en cas de fermeture de l'ambassade. La Lettonie a examiné un à un les séjours tolérés, délivrant un visa de longue durée ou prolongeant un visa Schengen de type C pour des motifs humanitaires, le cas échéant. Les titulaires de titres de séjour dont le renouvellement ou l'enregistrement ont accusé des retards ont eu la possibilité de faire examiner leurs documents dans le cadre d'une procédure accélérée moyennant le versement d'un droit.

Aux États-Unis, depuis mars 2020, la plupart des non-immigrés peuvent atténuer l'incidence de la COVID-19 en complétant en temps voulu une demande de prolongation de séjour. La pandémie a par ailleurs été considérée comme une situation exceptionnelle excusant les demandes tardives de prolongation de séjour ou de changement de statut. S'agissant des demandes de preuves ou les avis d'appel datés du 1er mars 2020 au 30 septembre 2021, les délais de réponse et (ou) de dépôt ont été prorogés de 30 à 60 jours.

La Nouvelle-Zélande a mis en place un visa visiteur de courte durée « COVID-19 » renouvelable. L'Australie a également créé un visa d'activité temporaire pour les migrants travaillant dans des secteurs essentiels, permettant aux personnes qui ne peuvent quitter le pays d'y rester légalement pendant la pandémie.

Les retards dus à la COVID influent sur l'admissibilité ou la probabilité de migration...

Les migrants qui prévoyaient de voyager munis de visas de certaines catégories n'ont pas seulement subi des retards en raison de la COVID-19, mais se sont vus dans certains cas obligés de repenser leurs projets à long terme. L'expiration d'un visa ou l'impossibilité de retirer un visa approuvé peuvent créer de sérieuses difficultés pour le demandeur, le dépôt d'une nouvelle demande n'étant souvent pas possible.

Avant l'ajout des détenteurs d'un visa « *diversity-lottery* » (DV) aux « exceptions d'intérêt national » (*National Interest Exception*, à savoir les catégories autorisées à se rendre aux États-Unis), une action collective a été engagée aux États-Unis pour prévenir l'expiration des visas DV-2020 avant que leurs bénéficiaires ne puissent voyager. Dans une ordonnance d'urgence, un tribunal a établi que le gouvernement devait considérer tous les visas délivrés ou renouvelés comme ayant été délivrés à la date du jugement définitif à venir. Par ailleurs, 9 095 visas ont été réservés aux gagnants de la loterie DV-2020 pour le cas où ils obtiendraient gain de cause.

En Israël, les hôtels autorisés à embaucher des travailleurs étrangers se sont vus offrir le remboursement des frais administratifs engagés s'ils demandaient l'annulation des permis accordés à ceux qui n'ont pu entrer sur le territoire jusqu'au 21 mars 2021.

Les restrictions appliquées aux voyages ont particulièrement atteint les étudiants. La plupart des pays de l'OCDE ont traité les demandes de permis d'études lorsque les consulats ont rouvert, mais les programmes d'enseignement à distance ont créé des problèmes d'admissibilité. Aux États-Unis, les étudiants internationaux n'étaient pas autorisés à suivre un cursus complet en ligne. Les étudiants actifs inscrits à un programme intégralement dispensé en ligne devaient quitter le pays. Les détenteurs d'un visa F-1 ne pouvaient suivre qu'un cours en ligne par semestre. De nombreux pays ont mis en œuvre des mesures visant à pallier les retards, en reportant par exemple les dates limites d'inscription. D'autres, comme la République slovaque, ont autorisé les étudiants à reporter leurs études à l'année suivante. L'Australie a annoncé que les formations à distance satisferaient aux critères d'admissibilité pour les étudiants désireux d'entrer dans le pays ultérieurement, et a exempté ceux qui devaient déposer une nouvelle demande de visa des frais correspondants. Le Canada a autorisé les étudiants internationaux à commencer leurs études en ligne depuis l'étranger avant d'obtenir un permis d'études. Les études suivies jusqu'au 31 décembre 2021 entrent en ligne de compte pour l'obtention d'un futur permis de travail post-diplôme. D'autres pays, dont l'Estonie, la France, l'Irlande, le Luxembourg et le Portugal, ont refusé de procéder à des aménagements de cette nature. En avril 2021, le Département d'État des États-Unis a annoncé l'élargissement des exceptions d'intérêt national aux étudiants et universitaires du monde entier à compter du 1er août 2021. Même ainsi, les étudiants qui déposent une première demande de permis en 2021 risquent de juger les destinations internationales moins attrayantes, compte tenu de l'incertitude entourant des restrictions en constante évolution. Tout signe de recul des inscriptions donnera probablement lieu à des campagnes de recrutement énergiques compte tenu de l'importance des étudiants internationaux en tant que source de recettes pour les universités de certains pays de l'OCDE.

... les travailleurs temporaires étant particulièrement touchés

Les travailleurs temporaires, surtout ceux de secteurs frappés par les mesures de confinement, ont durement ressenti le choc de la pandémie de la COVID-19. La plupart des gouvernements ont pris des mesures visant à atténuer les pressions liées au virus, nombre d'entre eux étant conscients que ces travailleurs étaient plus susceptibles que d'autres de perdre leur emploi en 2020 compte tenu du recul notable des contrats de courte durée. Les baisses les plus prononcées de l'emploi immigré sont intervenues dans les pays qui n'ont pas établi de dispositifs de protection de l'emploi. Certains de ces dispositifs pourraient être maintenus après la crise, au profit des migrants qui se trouvent souvent dans des situations précaires. Dans certains cas, ces changements avaient été amorcés avant même la pandémie et n'ont pas été compromis par la COVID-19, signe d'une prise de conscience que les travailleurs temporaires sont essentiels à de nombreux systèmes d'immigration.

Des approches gouvernementales variées selon le type de travailleur et les besoins nationaux

La plupart des pays de l'OCDE ont qualifié certains secteurs d'activité d'essentiels ou « clés », justifiant ainsi le maintien des admissions de travailleurs temporaires pendant la crise de la COVID-19. Ont été jugés prioritaires les secteurs de la santé (Encadré 2.2), de l'agriculture et des transports. Les États-Unis, le Canada et Israël ont précisément défini les catégories de travailleurs nécessaires au fonctionnement des infrastructures essentielles.

Encadré 2.2. Des aménagements spécifiques facilitent la migration du personnel soignant

Conscients de l'importance des professionnels de santé dans la lutte contre la COVID-19, plusieurs pays ont pris des dispositions pour faciliter leur entrée, même lorsque le traitement des visas était par ailleurs interrompu. La Belgique et l'Irlande ont maintenu le traitement prioritaire des demandes de visa du personnel médical en 2021. La Belgique (Wallonie) a également accéléré les délais de traitement. L'Espagne, la Pologne, le Portugal et la Slovénie ont supprimé les conditions régissant la délivrance de permis de travail pour ces travailleurs. Quasiment tous les pays de l'OCDE ont exempté le personnel de santé des restrictions sur les voyages internationaux. Le Canada a exempté de la période de quarantaine obligatoire de 14 jours les prestataires de services médicaux et d'urgence, ainsi que d'autres fournisseurs de services essentiels.

L'Italie, plusieurs provinces canadiennes, et plusieurs États des États-Unis ont accordé aux médecins titulaires de diplômes étrangers des autorisations temporaires d'exercer. L'Allemagne, la Belgique, l'Irlande et le Luxembourg ont accéléré la reconnaissance des qualifications étrangères des professionnels de santé, et la France a autorisé le personnel de santé formé à l'étranger à exercer une profession non médicale dans ce secteur.

La priorité accordée à ces travailleurs devrait être maintenue, même lorsque les pays sortiront de la situation de crise. Le personnel de santé demeure prioritaire dans les régimes de quotas. Sur les 19 professions figurant sur la liste des professions qualifiées considérées comme migration prioritaire en Australie, 11 relèvent du secteur de la santé. L'Autriche a inscrit les professionnels de santé dans sa réglementation relative aux travailleurs qualifiés, parmi les professions en pénurie de 2021. L'Allemagne estime que plus de 20 % des médecins exerçant sur son territoire sont nés à l'étranger. Les pays confrontés à une pénurie de personnel médical doivent continuer de réfléchir aux moyens de rehausser leur attractivité en facilitant la procédure d'immigration.

Source : OCDE (2020[2]), « Contribution des médecins et des infirmiers migrants à la lutte contre la crise du COVID-19 dans les pays de l'OCDE », https://doi.org/10.1787/63ff0143-fr.

La France a conclu des accords avec l'Allemagne, la Belgique, la Suisse, l'Italie et le Luxembourg afin d'autoriser à titre « exceptionnel » le télétravail des travailleurs transfrontaliers pendant la crise de la COVID-19. À des fins fiscales, ceux-ci ont pu bénéficier de dispositions spéciales concernant le seuil de jours travaillés en dehors du pays de travail habituel.

De nombreux pays ont facilité l'accès au marché du travail d'étrangers séjournant déjà sur leur territoire pour remédier aux pénuries de main d'œuvre. La Belgique, la Finlande, la Grèce et la Suède ont facilité l'entrée de travailleurs saisonniers. La Hongrie, la Pologne et la Slovénie ont instauré des règles spéciales en matière de quarantaine. L'Allemagne a mis en application une mesure temporaire qui autorise les demandeurs d'asile sans permis de travail à travailler dans les exploitations agricoles du 1er avril 2020 au 1er octobre 2020. La France et l'Espagne ont également assoupli les règles de travail pour les demandeurs d'asile. Les agriculteurs allemands ont été autorisés à organiser et à financer des vols charter pour faciliter

la venue d'un maximum de 40 000 travailleurs immigrés, à condition de mettre en place des mesures d'hygiène. Cela étant, tous les pays n'ont pas signalé de pénuries de main d'œuvre. L'Autriche, la Bulgarie, la Hongrie, la Lettonie, la République slovaque et la Slovénie ont toutes déclaré être en mesure de satisfaire leurs besoins en main d'œuvre avec leur propre population.

Dans les pays qui ont complètement interdit les migrations, des tensions sont apparues sur le marché du travail s'agissant des travailleurs saisonniers. Plutôt que d'admettre l'entrée de nouveaux travailleurs étrangers sur son territoire, la Corée a instauré une politique d'intensification du recours à la main d'œuvre étrangère existante, et autorisé à cette fin des modifications et des prorogations du statut des travailleurs du secteur manufacturier et des saisonniers. Elle a en outre ramené à un mois le délai obligatoire de trois mois de retour dans le pays d'origine avant de pouvoir revenir travailler sur son territoire. L'Australie a fait appel à des visas d'activité temporaire pour aider les secteurs essentiels et lancé des programmes de vacanciers actifs pour remédier à la pénurie de main d'œuvre dans l'agriculture. La demande de visa peut couvrir les membres de la famille. La Nouvelle-Zélande a mis en place un visa de travail pour emplois saisonniers supplémentaires, le *Supplementary Seasonal Employment Work*, pour pallier le manque de main d'œuvre néo-zélandaise dans les secteurs horticole et viticole.

La protection des travailleurs doit encore être renforcée

Les permis de travail sont souvent limités à un secteur ou à un employeur donné. Ne pas pouvoir changer d'employeur constitue une entrave majeure en période de tension économique. Compte tenu de la pandémie, quelques pays ont pris des mesures pour assouplir ces restrictions. Au Japon, la crainte que les travailleurs étrangers ne perdent leur emploi en raison de la pandémie a amené le gouvernement à les autoriser à changer d'employeur et à conserver leur statut. En République tchèque, les travailleurs migrants qui ont perdu leur emploi ont été autorisés à changer d'employeur et de secteur d'activité. Les travailleurs relevant du régime coréen de permis de travail (EPS) ont été autorisés à changer de statut pour devenir des travailleurs saisonniers. Si les États-Unis ont resserré les restrictions sur certaines catégories de visa de travail temporaires et permanents (pour les travailleurs très qualifiés en général), une règle temporaire a été adoptée le 18 décembre 2020 afin d'autoriser les travailleurs agricoles à changer d'employeur et à commencer à travailler avant que leur nouveau visa ne soit officiellement approuvé. Cette mesure devrait rester en vigueur jusqu'au 18 décembre 2023.

La pandémie de la COVID-19 a clairement démontré que les autorités nationales devaient réfléchir aux meilleurs moyens de codifier et appliquer les normes de travail relatives aux travailleurs immigrés. Les lois qui exigent le rapatriement rapide des travailleurs dont le permis a expiré ou a été annulé en raison d'une perte d'emploi risquent de porter atteinte à leur droit de réclamer une rémunération équitable ou de demander réparation pour violations salariales, ou d'obtenir des prestations auxquelles ils ont éventuellement droit. Ce besoin de protéger les travailleurs existait avant la crise, mais la pandémie en a souligné l'urgence. Bon nombre des mesures adoptées en 2020 étaient temporaires. La Finlande, par exemple, a autorisé les travailleurs étrangers titulaires d'un permis de séjour valide à changer d'employeur ou de secteur d'activité jusqu'à la fin octobre 2020. Quoi qu'il en soit, la vulnérabilité liée à l'impossibilité de changer d'employeur restera une source essentielle de préoccupation, et les pays doivent envisager des moyens d'intégrer la protection des travailleurs migrants à leur stratégie de migration de travail à long terme. Au Canada, par exemple, le Permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables, introduit en juin 2019, autorise les travailleurs titulaires d'un permis lié à un employeur donné de quitter rapidement leur emploi s'ils sont victimes de violence, de chercher un nouvel emploi et de conserver l'autorisation de travailler dans le pays.

Le Brexit transforme le paysage de l'immigration en Europe (et au-delà)

Après plusieurs années de négociations, l'Accord de retrait régissant les conditions de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne est entré en vigueur le 1er février 2020. Étant donné les difficultés liées à la mise en œuvre des nouveaux régimes d'immigration et à la négociation de certains chapitres, comme l'accord de libre-échange entre le Royaume-Uni et l'UE, l'Accord a prévu une période de transition. Dans l'intervalle, le Royaume-Uni est resté assujetti aux règles de l'UE, notamment en ce qui concerne la liberté de circulation. La liberté de circulation entre l'UE et le Royaume-Uni a pris fin en même temps que la période de transition, le 31 décembre 2020.

Les citoyens britanniques et ceux de l'Union européenne ressentent les effets du Brexit

À la suite du Brexit, le Royaume-Uni et l'UE sont parvenus à un accord garantissant les droits des ressortissants de l'UE, de l'Espace économique européen (EEE) et de la Confédération suisse vivant au Royaume-Uni, et ceux des ressortissants britanniques vivant dans ces pays.

Droits des citoyens britanniques dans l'UE

L'Accord de retrait protège les droits des ressortissants britanniques et de leurs parents proches vivant dans les pays de l'UE. Il couvre les Britanniques qui vivaient dans un pays de l'UE au 31 décembre 2020 et qui sont soit: 1) des salariés ou travailleurs indépendants dans ce pays ; 2) des étudiants ou des personnes autonomes en mesure de prouver qu'ils disposent de ressources suffisantes pour assurer leur subsistance et d'une assurance maladie complète. Les membres de la famille vivant avec une personne admissible dans un pays de l'UE au 31 décembre 2020 sont également couverts. Les personnes déjà détentrices d'un droit de séjour permanent conservent leur statut. L'Accord de retrait protège également les travailleurs frontaliers - les citoyens britanniques qui vivent au Royaume-Uni ou dans un pays de l'UE et travaillent dans un autre pays de l'UE.

Dans 13 pays de l'UE, les ressortissants britanniques doivent s'enregistrer ou demander le statut de résident permanent pour être autorisés à rester. Quatorze pays, dont l'Espagne, Chypre et la Grèce, ont opté pour un système déclaratoire en vertu duquel les ressortissants britanniques ont la possibilité d'obtenir un nouveau document spécifiant leurs droits au titre de l'accord de retrait. Ceux qui ont vécu moins de cinq ans dans un pays de l'UE peuvent y rester dès lors qu'ils satisfont à l'une des conditions de résidence. Le droit de résidence est subordonné à une présence physique de six mois par an dans le pays. Après un séjour ininterrompu de cinq ans dans un pays de l'UE, les ressortissants britanniques peuvent obtenir un droit de séjour permanent, après quoi ils ne peuvent le perdre que s'ils vivent en dehors du pays concerné plus de cinq années consécutives. Dans certains pays, la durée de validité du permis est de dix ans, renouvelable.

Les droits de séjour au titre de l'Accord de retrait confèrent le droit à l'égalité de traitement avec les citoyens du pays concerné, notamment les mêmes droits en matière de travail, d'étude et d'accès aux prestations et services qu'avant la sortie du Royaume-Uni de l'UE. Les règles de coordination des systèmes de sécurité sociale en vigueur dans l'UE s'appliqueront également aux titulaires d'un droit de séjour, qui restent couverts par des accords réciproques. Les cotisations versées au régime de sécurité sociale dans différents pays de l'UE peuvent entrer en ligne de compte pour satisfaire aux conditions d'admissibilité à certaines prestations et pensions publiques.

Les citoyens britanniques arrivant dans un pays de l'UE après la période de transition du Brexit ne peuvent bénéficier des droits de résidence au titre de l'Accord de retrait, mais peuvent faire une demande de permis de séjour en tant que ressortissants de pays tiers.

Les Européens peuvent bénéficier d'un statut de résident permanent (EUSS)

Les ressortissants de l'UE, de l'EEE, de la Confédération suisse et les membres de leur famille qui souhaitent rester au Royaume-Uni à l'issue de la période de transition devaient avoir postulé au dispositif d'enregistrement des citoyens européens (*EU Settlement Scheme, EUSS*) avant le 31 juin 2021. Les citoyens irlandais en sont exemptés car le droit de vivre et travailler au Royaume-Uni dont ils bénéficient actuellement sera maintenu. Les citoyens qui jouissent d'un droit de résidence illimité (statut de résident permanent) n'ont pas besoin de s'enregistrer dans le cadre de ce dispositif.

L'EUSS permet aux ressortissants de l'UE, de l'EEE, de la Confédération suisse et aux membres de leur famille qui ont séjourné sans interruption au Royaume-Uni pendant cinq ans au 31 décembre 2020 de bénéficier du statut de résident permanent, qui leur confère un droit de séjour illimité. Ceux qui y sont arrivés avant cette date mais n'y ont pas séjourné de manière continue pendant cinq ans peuvent demander un « statut de résident » qui les autorise à y rester jusqu'à atteindre le seuil de cinq ans, après quoi ils pourront demander le statut de résident permanent. Les personnes disposant du statut de résident permanent ou de résident provisoire bénéficieront des mêmes prestations de santé, de retraite et autres qu'actuellement.

Les parents proches (à savoir conjoint, partenaire civil, partenaire durable, enfant ou petit-enfant à charge, et parent ou grand-parent à charge) vivant à l'étranger peuvent rejoindre le résident admissible au Royaume-Uni à l'issue de la période de mise en œuvre, dans le cas où le lien de parenté existait au 31 décembre 2020 et s'est maintenu jusqu'à la date de migration. La protection couvre également les enfants à venir. Les travailleurs transfrontaliers (qui viennent généralement de France ou de Belgique) ne sont pas admissibles au EUSS, mais le Royaume-Uni a instauré un permis de travail (*Frontier Worker Permit Scheme*) à l'intention des ressortissants de l'UE, de l'EEE et de la Confédération suisse qui travaillaient au Royaume-Uni le 31 décembre 2020 ou avant cette date et qui y poursuivront leur activité. Les personnes qui ont commencé à travailler au Royaume-Uni après le 1er janvier 2021 doivent obtenir un visa.

Circulation entre l'Irlande et le Royaume-Uni

La frontière irlandaise est désormais la seule frontière terrestre entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Aux termes de l'accord du Vendredi saint de 1998, elle est également invisible, avec peu ou pas d'infrastructures matérielles ou postes de contrôle. Pour éviter la création d'une frontière dure en violation éventuelle du traité, des protocoles spécifiques ont été établis dans le cadre du Brexit pour gouverner la libre circulation entre l'Irlande du Nord et la République d'Irlande. La Zone commune de voyage (ZCV) entre les deux pays a été créée avant que l'Irlande et le Royaume-Uni ne deviennent membres de l'UE, et restera en vigueur. Les ressortissants de l'UE, de l'EEE et de la Confédération suisse disposant du statut de résident permanent peuvent circuler librement entre les deux pays pour y vivre, y travailler et y étudier. Comme auparavant, ils ont un accès réciproque aux services sociaux et de santé de l'autre pays. En revanche, depuis janvier 2021, les agents des services d'immigration britanniques sont tenus de vérifier que les ressortissants non irlandais de l'UE ne franchissent pas la frontière pour travailler.

Les membres de la famille ou personnes à charge de citoyens britanniques qui ne sont pas ressortissants de l'EEE mais qui vivaient en Irlande à la fin de la période de transition conservent le permis de séjour dont ils bénéficiaient auparavant, mais doivent obtenir une nouvelle carte de permis de séjour irlandais indiquant qu'ils sont couverts par l'Accord de retrait. Ils doivent en faire la demande avant le 31 décembre 2021. L'Irlande a également établi un nouveau dispositif de pré-autorisation destiné aux ressortissants britanniques entrés sur son territoire après le 31 décembre 2020 qui souhaitent parrainer des membres de leur famille ressortissants de pays non-membres de l'EEE satisfaisant aux conditions requises pour les rejoindre.

Les ressortissants de l'EEE qui vivent en Irlande et travaillent en Irlande du Nord doivent faire une demande de permis de travailleur frontalier pour continuer à y travailler après le 1er juillet 2021. Les travailleurs non ressortissants de l'EEE, dont beaucoup vivent en Irlande depuis de nombreuses années tout en faisant la navette avec le Royaume-Uni à des fins professionnelles, doivent demander un visa pour travailler en Irlande du Nord ou en Grande-Bretagne. Ces dispositions pourraient considérablement diminuer le grand nombre de travailleurs non qualifiés qui vont et viennent entre les deux pays depuis 2004.

Suite au Brexit, le Royaume-Uni a annoncé une nouvelle politique d'immigration professionnelle

En février 2020, le gouvernement britannique a publié une Déclaration d'orientation sur son système d'immigration à points (*Points-Based Immigration System*, PBS), qui instaure un système d'immigration général unique applicable aux travailleurs qualifiés, aux étudiants et à diverses professions spécialisées. Le dépôt en ligne des demandes de visa de travailleur qualifié a été ouvert le 1er décembre 2020, autorisant à travailler au Royaume-Uni à compter du 1er janvier 2021. Les demandeurs doivent prouver qu'ils détiennent une offre d'emploi d'un employeur agréé. Les points sont attribués selon plusieurs critères - offre d'emploi d'un niveau de qualification approprié, salaire minimum, niveau d'anglais du demandeur - les visas étant accordés à ceux qui obtiennent un nombre suffisant de points. Les demandeurs doivent normalement être autonomes financièrement et être rémunérés à hauteur de 25 600 GBP par an au moins (30 000 GBP auparavant), à moins que le taux du marché pour l'emploi concerné ne soit plus élevé. Ils peuvent toutefois échanger des points, par exemple ceux correspondant à leur offre d'emploi et à leurs qualifications spécifiques, contre un salaire inférieur au taux du marché. Le visa est valide cinq ans et peut être prorogé. Les modifications apportées en mars 2021 aux règles en matière d'immigration ont facilité l'entrée des travailleurs étrangers essentiels du secteur de la santé sur le territoire britannique. Ont été ajoutés à la liste des professions en pénurie les pharmaciens, les techniciens de laboratoire, les aides-soignants exerçant auprès de personnes âgées, les infirmiers auxiliaires, les gestionnaires en santé publique et de services de soins à domicile.

Il existe plusieurs autres filières en parallèle au visa de travailleur qualifié. Le visa Global Talent est destiné aux personnes qui peuvent démontrer des compétences ou qualités exceptionnelles dans les domaines de la science, de l'ingénierie, des sciences humaines, de la médecine, des technologies numériques, des arts et de la culture. Les personnes désireuses de créer une entreprise au Royaume-Uni peuvent obtenir un visa « Innovateur » ou « Start-up ». Les employeurs peuvent faire appel au visa « Transfert intra-entreprise » pour y muter des salariés. Les demandes de visas « étudiant » et « écolier » sont ouvertes depuis le 5 octobre 2020.

Il n'existe pas de filière pour les travailleurs peu qualifiés. En février 2020, le gouvernement a estimé à 170 000 le nombre de non-ressortissants de l'UE récemment arrivés dans les métiers peu qualifiés. Il suppose que cette main d'œuvre, qui comprend des personnes à charge de migrants qualifiés, demeurera disponible en vertu du dispositif d'enregistrement des citoyens européens, ce qui permettra aux employeurs de satisfaire les besoins du marché du travail. En réponse aux plaintes concernant les pénuries de main d'œuvre, le gouvernement/l'exécutif a quadruplé le nombre de travailleurs agricoles saisonniers autorisés dans le cadre d'un programme pilote, le portant à 1 000 postes. Un élargissement du programme intervenu en décembre 2020 a établi un quota de 30 000 postes. Par ailleurs, des accords sur la mobilité des jeunes conclus avec huit pays et territoires font venir chaque année 20 000 jeunes environ au Royaume-Uni, dont beaucoup dans des métiers peu qualifiés.

Le Brexit aura sans doute un effet de ruissellement sur l'ensemble de la structure migratoire

Le Royaume-Uni a défini sa propre approche aux demandes d'asile

Le règlement de Dublin n'est plus applicable au Royaume-Uni, ce qui autorise des accords réciproques entre pays en ce qui concerne le renvoi des demandeurs d'asile. Le nouveau système repose sur la réadmission des demandeurs d'asile déboutés dans les pays d'où ils viennent, mais le Royaume-Uni n'a à ce jour conclu aucun accord de cette nature avec des pays de l'UE. Les tentatives de traversée(s) de la Manche demeurent un sujet de préoccupation majeur pour les autorités britanniques. En 2020, plus de 8 400 personnes sont arrivées au Royaume-Uni par bateau. Au 28 avril 2021, on recensait déjà plus de 1 850 traversées depuis le début de l'année. En mars 2021, le ministre britannique de l'Intérieur annonçait les réformes prévues au régime d'asile en vue de simplifier la procédure et de décourager le trafic illicite de migrants. Pour la première fois, la régularité de l'entrée des personnes au Royaume-Uni aura une incidence sur le traitement de leur demande d'asile et sur leur statut dans le pays si leur demande aboutit. Le projet prévoit que les personnes entrées illégalement sur le territoire, même si leur demande aboutit, disposeront de droits de regroupement familial limités et d'un accès restreint aux prestations. Les mineurs non accompagnés pourront uniquement rejoindre un parent, alors que dans le cadre du règlement de Dublin, ils pouvaient rejoindre des membres de la famille proche - frères ou sœurs adultes, oncles et tantes, et grands-parents. Les migrants qui entreront au Royaume-Uni par un canal d'immigration légal bénéficieront (pour leur part) du droit de résidence illimitée dès leur arrivée. Le projet prévoit des décisions de renvoi plus rapides des demandeurs déboutés et un durcissement des procédures de recours juridique.

Frais d'inscription des étudiants et admissibilité à travailler après obtention du diplôme

Avant le Brexit, les étudiants de l'UE suivant des études au Royaume-Uni étaient assujettis aux mêmes règles et barèmes de frais d'inscription que les ressortissants nationaux. Ceux qui arrivent dans le pays à compter de janvier 2021 et dont les cours commencent après juillet 2021 doivent désormais être parrainés par un établissement d'enseignement agréé et s'acquitter de frais d'inscription internationaux, de frais de visa et d'une surtaxe pour soins de santé (à taux réduit). Les règles régissant le travail à l'issue des études sont assouplies pour tous les étudiants internationaux ; ils sont autorisés à rester dans le pays deux ans après l'obtention du diplôme, ou trois après celle d'un doctorat, période au cours de laquelle aucune restriction ne s'applique en matière de rémunération ou de profession. Le parrainage d'un employeur n'est pas exigé. En juillet 2021, une filière pour diplômés sera ouverte aux étudiants internationaux qui terminent un cursus éligible dans un établissement d'enseignement supérieur britannique et qui ont respecté les règles en matière d'immigration. Ces étudiants pourront travailler ou chercher du travail pendant les deux années suivant leurs études (trois pour les doctorants).

Suite au retrait du Royaume-Uni du programme Erasmus+, qui permet aux étudiants de suivre pendant quelques temps les cours d'universités situées dans d'autres pays de l'UE, le ministère britannique de l'Éducation a établi le programme Turing, qui accorde aux étudiants désireux d'étudier à l'étranger, y compris en dehors de l'UE, des bourses destinées à couvrir leurs frais de voyage et de subsistance. Les demandes doivent être déposées par les établissements d'enseignement. Les universités participantes sont censées dispenser les étudiants des frais d'inscription. Au 1er janvier 2021, les étudiants britanniques qui souhaitent suivre un cursus diplômant complet dans l'UE risquent d'être assujettis aux frais d'inscription applicables aux ressortissants de pays tiers.

Retombées économiques par secteur

Une enquête menée par le *Migration Advisory Committee* auprès des employeurs a constaté qu'en 2018-19, 21 % des employeurs avaient au moins un employé originaire de l'EEE, et un pourcentage équivalent employait au moins un migrant d'un pays tiers à l'EEE (Migration Advisory Committee, 2020[3]).

Ces dernières années, les premiers ont plus fortement progressé, en proportion, que les seconds, signe d'une dépendance croissante à l'égard de l'EEE. Il est trop tôt pour savoir si le nouveau régime d'immigration influera sur cette évolution. Quoi qu'il en soit, le programme « Global Talent » du Royaume-Uni étant ouvert aux ressortissants de l'UE, de l'EEE et de la Confédération suisse, les candidats doivent désormais rivaliser avec les ressortissants de pays tiers. Il en va de même pour les ressortissants britanniques, qui relèvent maintenant du régime d'immigration applicable aux ressortissants de pays tiers pour vivre et travailler en Europe. Le Royaume-Uni est depuis de nombreuses années le premier pays de destination des émigrants irlandais - il en a accueilli 21 % en 2019. Une tendance à la baisse est cependant observable qui, quoique potentiellement liée à la reprise économique en Irlande, peut aussi être un signe avant-coureur de l'incidence du Brexit.

De surcroît, les modifications apportées au régime d'immigration auront des effets différenciés sur l'économie. Certains secteurs sont plus tributaires des travailleurs de l'EEE que des travailleurs de pays tiers, et risquent d'être confrontés à de plus gros problèmes de recrutement. C'est particulièrement le cas des secteurs du transport et de l'entreposage, de la construction et de l'agriculture. Le secteur de l'information et de la communication et celui de la santé humaine et de l'action sociale, en revanche, emploient davantage de migrants de pays tiers. L'instauration de seuils salariaux pour les migrants de l'EEE prévue par le futur régime devrait surtout toucher les petits employeurs qui, souvent, ne rémunèrent aucun de leurs employés de l'EEE à ce niveau. Les changements apportés au système de visa auront une incidence sur les gros employeurs, mais ceux-ci font relativement peu appel aux travailleurs de l'EEE. Globalement, ces modifications ont moins de conséquences sur les employeurs des secteurs où les salaires sont généralement plus élevés, comme ceux de l'information, des finances et de l'assurance. Dans celui des services d'hôtellerie et de restauration, une forte proportion des employés sont rémunérés en-deçà du seuil salarial. Dans ceux de la santé humaine et de l'action sociale, la plupart des employés, mais pas tous, l'atteignent. Par ailleurs, des règlements et programmes qui n'étaient pas nécessaires auparavant ont dû être établis indépendamment des éventuelles variations de la demande sous-jacente. C'est notamment le cas pour les travailleurs agricoles saisonniers, car la demande peut se maintenir même si les demandes de visas entraînent désormais un surcroît de frais et de démarches administratives.

Communication relative aux réformes, au niveau national et à l'étranger

Comme le Royaume-Uni n'était pas membre de la zone de libre circulation de Schengen, le Brexit a peu de retombées directes sur les migrants non européens. Il offre toutefois aux pays non européens un exemple de la façon dont une campagne d'information à grande échelle doit être conduite. Lorsqu'un changement de politique concerne de nombreux migrants, les autorités doivent communiquer à un large éventail de personnes, y compris des personnes vulnérables, des informations complexes concernant leurs droits et obligations afin de les empêcher de sombrer dans l'irrégularité.

D'autres pays ont récemment été confrontés à ce problème. Les États-Unis, par exemple, se sont interrogés sur la meilleure façon de répondre aux questions des migrants admissibles à l'heure où le pays reprend le traitement des demandes au titre du programme DACA (*Deferred Action for Childhood Arrivals*), interrompu de septembre 2017 à décembre 2020.

Le 6 mars 2020, le ministère britannique des Affaires étrangères et du Commonwealth a annoncé la mise en place d'un fonds d'aide au ressortissants britanniques de 3 millions GBP destiné aux organismes qui fournissent une assistance pratique aux citoyens britanniques pour leurs demandes de séjour permanent. En juillet 2020, le Royaume-Uni a lancé dans 30 pays une campagne d'information adaptée afin d'informer ses ressortissants des changements intervenus après la période de transition et des démarches à effectuer pour obtenir des droits dans leur pays de résidence. Ceux-ci étaient encouragés à consulter le guide *Living in* sur le site internet Gov.uk, et à s'inscrire à des mises à jour par courriel. Les ambassades britanniques dans de nombreux pays de l'UE ont organisé des manifestations en coopération avec les représentants officiels des pays hôtes. Le site Gov.uk offre aussi aux ressortissants de l'UE disposant du

statut de résident permanent ou provisoire (ou qui ont fait une demande de visa) un moyen de visualiser en ligne leur statut migratoire au Royaume-Uni et de le communiquer aux employeurs. Le site fournit également aux employeurs des directives sur la façon de procéder aux vérifications des droits de travail et des informations sur le nouveau système à points.

Références

Home office (Royaume-Uni) (2020), *Impact Assessment Hong Kong British National (Overseas) Visa*, https://www.legislation.gov.uk/ukia/2020/70/pdfs/ukia_20200070_en.pdf. [1]

Migration Advisory Committee (2020), *Annual Report*, https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/944234/Annual_Report_2020_BB.pdf. [3]

OCDE (2020), *Contribution des médecins et des infirmiers migrants à la lutte contre la crise du COVID-19 dans les pays de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/63ff0143-fr. [2]

3 Évolutions récentes des politiques d'intégration des immigrés

Ce chapitre présente les évolutions enregistrées par les politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE sur la période 2020-21. La transformation numérique des mécanismes d'intégration a constitué un tournant majeur, les pays s'efforçant de répondre aux restrictions importantes sur les rassemblements imposées en raison du COVID-19. Le chapitre examine également la manière dont les pays ont reconnu et répondu à la nécessité d'améliorer les mesures en faveur de la diversité, notamment en ce qui concerne les immigrés.

En bref

Principales conclusions

- Les mesures d'intégration ont été, à de nombreux égards, considérablement affectées par le COVID-19 tout au long de 2020. Dans de nombreux pays, les obligations en matière d'intégration ont été assouplies ou les délais rallongés. Dans certains pays, notamment aux Pays-Bas, les examens obligatoires ont été suspendus pendant la crise.
- La plupart des pays ont eu davantage recours aux outils numériques pour sensibiliser les populations immigrées aux mesures liées au COVID-19. Certains pays ont également mis en place des plateformes et des applications pour informer et préparer les immigrés aux mesures d'intégration.
- La crise du COVID-19 a accéléré la tendance actuelle à utiliser des outils numériques pour l'apprentissage de la langue du pays hôte mais aussi pour d'autres types de formation.
- Conscients du fait que tous les immigrés n'ont pas le même niveau d'accès aux outils numériques ou de connaissances dans ce domaine, plusieurs pays ont fait des exceptions aux cours de langue et autres formations en ligne relatives à l'intégration pendant le COVID-19. Certains, dont l'Australie et la Finlande, ont pris des mesures pour aider les immigrés à acquérir une culture numérique afin d'assurer la transition vers l'enseignement à distance si nécessaire.
- Des aides aux immigrés vulnérables, notamment les travailleurs et les étudiants internationaux, étaient en place dans la plupart des pays de l'OCDE. Un effort particulier a été fait pour encourager les immigrés à accéder aux systèmes de soins de santé. Dans certains cas, ces soutiens se sont prolongés en 2021.
- De nombreux pays de l'OCDE (et de l'Union européenne) ont mis en œuvre des plans d'action pour lutter contre la discrimination, en raison de la sensibilisation accrue du public à cette question et de l'impact spécifique de la discrimination à l'égard des personnes perçues comme issues de l'immigration. À l'échelon local, les campagnes anti-discrimination en ligne ont été un outil très apprécié.
- Dans le contexte de la pandémie, les grandes réformes de l'intégration ont été rares, bien que l'Australie, le Luxembourg et la Norvège aient apporté des modifications importantes à leurs mesures d'intégration. Le Luxembourg et la Norvège ont restructuré leurs mécanismes de coordination. L'Australie et la Norvège ont relevé leurs niveaux de langue cible tout en s'éloignant des modèles de cours de langue fondés sur le volume horaire.
- Certains pays ont rationalisé les processus de naturalisation, tandis que d'autres ont ajouté des critères.
- L'intégration des femmes immigrées reste une question prioritaire. L'Allemagne, la Suède et l'Autriche ont pris des mesures spécifiques pour intégrer la question du genre dans la conception des projets.
- La tendance à la décentralisation des mesures d'intégration s'est poursuivie, bien que le COVID- 19 ait mis en évidence les limites de cette approche et l'importance d'un mécanisme de coordination clair.

Introduction

Tout au long de l'année 2020 et en 2021, deux tendances majeures, liées à des facteurs largement extérieurs, ont fortement marqué la politique d'intégration dans les pays de l'OCDE. La première est la transformation numérique des programmes et services d'intégration, qui, bien qu'amorcée avant 2020, s'est considérablement accélérée en réponse aux périodes de confinement ou de restrictions liées à la nouvelle pandémie de coronavirus (COVID-19). La seconde, qui répond aux réactions de la société aux actes de violence raciale ou ethnique, est axée sur les mesures politiques concernant la lutte contre la discrimination et le racisme et la promotion de la diversité. D'autres modifications importantes des politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE sont examinées dans la dernière section de ce chapitre.

L'essor du numérique pourrait constituer l'évolution la plus durable apportée par le COVID-19

Alors que le monde est en pleine transformation numérique, les pays ont mis du temps à remplacer les services délivrés aux immigrés en présentiel et ceux généralement délivrés sur le territoire national par des systèmes en ligne. Le passage au numérique de la prestation de services d'intégration est en cours, mais les restrictions sur les rassemblements liées au COVID-19 en ont accéléré le rythme. L'interruption des services en 2020 a obligé de nombreux pays à adapter leurs offres d'intégration – dans l'ensemble des pays de l'OCDE, les outils numériques ont été utilisés pour le partage d'informations, pour l'apprentissage des langues, et même pour les cérémonies de naturalisation. Cette section étudiera le recours croissant aux outils numériques pour la diffusion des informations, les cours de langue et le développement des compétences, tout en examinant les nouveaux défis associés à cette utilisation croissante de la technologie pour les politiques d'intégration.

Les pays de l'OCDE ont davantage recours aux outils numériques pour diffuser l'information

De nombreux pays de l'OCDE ont utilisé des outils en ligne pour communiquer avec les immigrés en 2020, à la fois concernant les mesures de santé publique liées au COVID-19 et concernant les ressources d'intégration. La majorité des pays de l'OCDE ont fourni des contenus traduits relatifs au COVID-19 sur leurs sites web officiels. Plusieurs pays, notamment le Danemark, l'Allemagne et la Nouvelle-Zélande, ont fourni des informations dans plus de 20 langues. Le commissaire allemand à la migration, aux réfugiés et à l'intégration a également développé la plateforme en ligne *Handbook Germany*, qui présente des informations et des vidéos sur une page Facebook, permettant au gouvernement de répondre aux questions et de rectifier les fausses informations. La Finlande a opté pour une approche similaire avec la plateforme infoFinland.fi, qui fournit des traductions des informations officielles sur le COVID-19 dans 12 langues différentes sur ses canaux de médias sociaux. Le gouvernement finlandais a également lancé une campagne nationale pour combattre les idées fausses sur le COVID-19 en faisant appel à des influenceurs sur les médias sociaux. La France a mis à la disposition des immigrés des informations sur le COVID-19 en neuf langues sur le site web du ministère de l'Intérieur. Au Portugal, le Haut Commissariat aux migrations (ACM) a créé sur son site web une page dédiée qui fournit aux immigrés des informations en portugais et en anglais. Il contient en outre des traductions de documents officiels émanant de différentes instances publiques et non gouvernementales dans neuf langues différentes, ce qui permet aux immigrés d'accéder à des informations sur les mesures législatives, les services publics, les mesures d'aide sociale, les mesures de confinement et les règles sanitaires. Le gouvernement roumain a eu recours à diverses campagnes ciblées sur les médias sociaux, et l'Autorité roumaine pour la transformation numérique a développé plusieurs nouveaux systèmes informatiques pour fournir des informations et permettre le téléchargement des documents d'enregistrement.

Étant donné les avantages évidents des plateformes en ligne pour le partage d'informations à grande échelle, il est probable que l'utilisation des outils numériques pour la communication avec les immigrés perdure au-delà de la pandémie de COVID-19. Outre les informations sur le coronavirus, le site web d'information suédois, *Information Sverige*, publie des informations et du matériel de préparation pour le cours d'intégration civique. Le site web de la Direction de l'intégration et de la diversité de Norvège a servi de centre d'information pour le COVID-19 dans différentes langues, mais il est également un dépôt pour les informations collectées sur la formation linguistique, le programme d'introduction et d'autres informations pratiques émanant des services publics norvégiens. Aux États-Unis, l'agence de réinstallation des réfugiés (*Office of Refugee Resettlement*) a financé l'*International Rescue Committee* pour qu'il développe un portail de services en ligne appelé *Switchboard*. Les pays de l'OCDE privilégient également les plateformes de communication basées sur des applications, ce qui témoigne d'une prise de conscience des dispositifs les plus couramment utilisés par les immigrés. L'Autriche et l'Allemagne disposent d'applications pour smartphone (*Meine Integration Österreich* et *Ankommen*, respectivement) utilisées pour communiquer des informations sur les services d'intégration disponibles.

Les pays ont de plus en plus recours aux outils numériques pour la formation et l'apprentissage des langues

Dans le domaine de la formation et de l'apprentissage des langues, les outils numériques représentent une opportunité pour les gouvernements, et leur utilisation s'est accrue, même avant la pandémie. L'utilisation des outils des technologies de l'information et des communications (TIC) peut accroître à la fois la diffusion et la rentabilité de l'apprentissage des langues pour les nouveaux arrivants. Les plateformes numériques offrent une certaine flexibilité aux immigrés ayant des emplois du temps chargés, et les outils numériques peuvent accroître la possibilité de différenciation dans la classe. Les ressources vidéo et audio peuvent contribuer à améliorer les compétences des apprenants analphabètes ou débutants. Le passage au numérique offre également des opportunités aux gouvernements disposant de systèmes décentralisés pour la prestation de services d'intégration, dans la mesure où l'offre numérique peut favoriser une réduction des inégalités et un meilleur accès. Les outils TIC sont également utilisés en complément des cours en présentiel.

La Norvège a investi dans des ressources bilingues et en ligne pour les écoles et les enfants nouvellement arrivés, avec du matériel disponible en norvégien et dans six autres langues. Elles sont conçues pour faciliter l'apprentissage non seulement de la langue norvégienne, mais aussi des mathématiques, des sciences et de l'anglais. Dans certains pays, comme l'Australie et la Finlande, les cours en ligne permettent d'atteindre les immigrés vivant dans des zones géographiques éloignées. En 2020, le ministère japonais de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie a commencé à élaborer et fournir du matériel d'apprentissage du japonais à l'aide des TIC pour les ressortissants étrangers vivant dans des régions où il est difficile de mettre en place des cours de langue. Le projet canadien *LearnIT2teach* soutient l'apprentissage mixte depuis 2010 en hébergeant des didacticiels et en formant les enseignants à adapter les outils pour leurs apprenants. En 2020, l'IRCC a lancé un site amélioré pour les prestataires de formation linguistique, Avenue.ca, un système en ligne destiné à la planification, la prestation et la gestion de la formation linguistique pour les nouveaux arrivants. La nouvelle plateforme permet le suivi de l'assiduité, un espace virtuel pour stocker les ressources, et des dossiers électroniques pour les apprenants.

L'expérience récente de la pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité d'un enseignement à distance fiable dans des situations où l'apprentissage en présentiel est impossible. Les pays qui n'avaient pas développé de cours à distance se sont trouvés confrontés à la nécessité d'identifier des partenaires et de mettre en place de tels programmes dans l'urgence. L'alternative était de mettre fin aux possibilités d'apprentissage de la langue et de reporter les examens de compétence, une politique qui pouvait avoir des effets négatifs sur le parcours d'apprentissage des immigrés. En réponse, plusieurs pays de l'OCDE ont pris des mesures pour étendre et améliorer leur utilisation des outils numériques dans l'apprentissage

des langues, notamment en adoptant des politiques visant à rendre les offres numériques plus accessibles.

Les regroupements étant impossibles, l'Allemagne a mis en ligne ses services d'assistance *Network IQ*, en proposant des échanges par courriel, téléphone et appel vidéo pour l'orientation professionnelle et la formation. Des cours de certification et d'introduction ont également été proposés en ligne. *Skills Norway* développe des ressources éducatives ouvertes pour améliorer les compétences numériques depuis 2017, date à laquelle elle a lancé le programme Digidel. En 2020, la Norvège a proposé un financement dans certaines localités pour étendre le programme de formation numérique afin de compenser le chômage temporaire.

Pour assurer la continuité des offres d'intégration en 2020, la France a offert 15 à 24 heures de formation à distance par semaine aux immigrés qui avaient déjà commencé des cours de français dans le cadre de leur contrat d'intégration. La formation à distance a été ciblée sur des cours de 100 heures (pour les immigrés les plus proches du niveau A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) lors du placement initial) avec des groupes de 6-10 participants, et des cours de 200 heures avec des groupes de 3-5 participants. Compte tenu des enseignements tirés, la France prévoit d'intégrer à l'avenir des modalités d'apprentissage en ligne dans son offre générale de formation.

L'Allemagne, qui proposait des formules linguistiques en ligne par l'intermédiaire de son *Volkshochschul-Verband* (association des centres de formation pour adultes) avant la pandémie, a investi 20 millions EUR et homologué près de 9 300 cours en ligne pour éviter l'interruption des cours due à la suspension des services gouvernementaux au printemps 2020 et à l'hiver 2020-21. Environ 66 000 immigrés (plus environ 8 600 participants reprenant le même cours) sont passés aux cours en ligne, qui ont été proposés gratuitement pendant cette période. L'Office fédéral des migrations et des réfugiés a déterminé que les cours en ligne suivis pendant la période de confinement seraient un « bonus » qui ne serait pas comptabilisé dans le droit à l'apprentissage linguistique des immigrés. En parallèle, l'Allemagne a également redoublé d'efforts pour soutenir la transition des cours réguliers vers l'enseignement en ligne, en accordant depuis le 1er juillet 2020 un financement supplémentaire aux centres de formation pour l'achat des appareils nécessaires à l'enseignement en ligne.

Pendant le confinement lié au coronavirus, le *Österreichischer Integrationsfonds* (OIF) autrichien a proposé des cours de langue gratuits en ligne pour les niveaux A1 à B1 du CECR, et 75 000 immigrés éligibles y ont participé. En outre, en décembre 2020 – pendant le confinement de l'industrie hôtelière – l'OIF et la Chambre économique de Vienne ont organisé des cours de langue en ligne sur mesure pour les employés de l'industrie hôtelière et de la restauration.

La Corée et la Suisse font partie des pays de l'OCDE qui ont déplacé leurs programmes linguistiques et d'intégration sur des plateformes numériques en raison du COVID-19. L'Estonie a lancé le projet *Volunteer Language Friends*, dont la publicité a été faite par le biais des médias sociaux, et qui a mis en relation des accompagnateurs bénévoles et des apprenants en langues par des moyens électroniques. Les enseignants de la Maison de la langue estonienne de la Fondation pour l'intégration ont dispensé de courtes formations aux bénévoles. Ces programmes en ligne ont permis aux immigrés de poursuivre leur apprentissage avec un minimum de perturbations tout en conservant de nombreux contacts dans leur pays d'accueil.

Les pays doivent reconnaître les défis et les limites associés à une intensification de la transformation numérique

Malgré le potentiel élevé du passage au numérique, les pays doivent également envisager les risques et élaborer leur politique de transformation numérique en conséquence. Les mesures visant à améliorer les offres numériques en matière d'intégration peuvent présenter des avantages considérables en termes de flexibilité et de coût, mais s'il n'est pas soigneusement étudié, le passage au numérique augmente le risque

de négliger une partie importante de la population immigrée. La transition vers ces outils s'est faite relativement facilement pour les immigrés ayant un niveau d'éducation supérieur et possédant au moins des compétences linguistiques de base. Cependant, de nombreux pays ont fait face à des difficultés pour atteindre les immigrés de niveau d'éducation faible, en particulier ceux ayant un faible niveau de maîtrise de la langue du pays d'accueil. Dans le cadre de la diffusion d'informations sur la pandémie, certains pays ont abordé ce problème par le biais d'initiatives d'information par quartier, par exemple dans certaines régions d'Allemagne et dans les pays scandinaves de l'OCDE. Reconnaissant que la transformation numérique des mesures d'intégration peut représenter un obstacle particulier pour les apprenants de langue débutants, la Suisse a fait une exception à « l'Ordonnance COVID-19 situation particulière » qui interdisait les cours en présentiel. Les apprenants qui étaient dans l`impossibilité de participer à l`enseignement en ligne en raison d`un très faible niveau de langue, d`un manque de connaissances numériques ou d'une absence de moyens de connexion pouvaient suivre des cours en présentiel jusqu'au niveau A2 du CECR. La taille des groupes était limitée à 15 personnes.

Les pays qui souhaitent utiliser les TIC pour les mesures d'intégration doivent rendre les outils accessibles. Les instructions doivent convenir à des utilisateurs ayant un faible niveau de connaissances techniques et l'interface doit éviter les éléments de distraction. Pour les immigrés qui cherchent à acquérir des compétences numériques, l'Australie fournit d'abord des livres et des CD, en encourageant une transition vers des outils en ligne au fur et à mesure que les étudiants progressent. La Finlande permet aux apprenants à distance de rendre leurs devoirs et autres documents par courrier. Aider les immigrés à acquérir une culture numérique dans le cadre des programmes d'intégration peut présenter un double avantage, car cela peut jouer le rôle d'une mise à niveau des compétences pour faire face à la transformation numérique du lieu de travail. Le Québec (Canada) considère désormais les immigrés ayant une faible culture numérique comme un groupe d'immigrés ayant besoin d'un soutien supplémentaire (au même titre que ceux ayant besoin d'une alphabétisation) dans son programme gouvernemental d'enseignement du français.

Mais le défi de la culture numérique est étroitement lié à celui de l'accès au numérique. Si les écoles sont aujourd'hui mieux équipées en outils numériques, l'accès aux possibilités d'apprentissage numérique reste inégal en dehors de la salle de classe. Dans la plupart des pays de l'OCDE comptant une proportion importante d'enfants d'immigrés, les élèves dont les parents sont immigrés sont moins susceptibles que les élèves dont les parents sont nés dans le pays d'avoir accès, à l'âge de 15 ans, à un ordinateur et à une connexion Internet à la maison (OCDE, 2020[1]). Pour atténuer l'impact négatif sur ces enfants, de nombreux pays de l'OCDE ont distribué des ordinateurs aux élèves dans le besoin pendant les fermetures d'écoles liées au COVID-19. En Belgique, les immigrés adultes qui n'avaient pas accès aux équipements nécessaires pour suivre les cours d'intégration en ligne ont été équipés par les agences responsables. La Suisse a adapté ses règles pour permettre aux cantons d'utiliser des fonds fédéraux pour acquérir du matériel informatique à prêter aux apprenants qui étudient à distance. Le Canada a élaboré un plan de modernisation de la citoyenneté visant à améliorer la prestation des services et à tirer parti des processus numériques dans la mesure du possible. Pour éviter de continuer à procéder au coup par coup, les pays qui ne se sont pas activement employés à accroître l'adoption du numérique devront réfléchir à la manière de développer une approche coordonnée de la transformation numérique qui réponde aux besoins de leurs gouvernements et de leurs populations immigrées.

La conception des programmes et des logiciels est également un élément clé. L'efficacité des outils numériques réside dans leur facilité d'utilisation, il est donc important de développer des programmes dont l'interface est relativement simple. Les pays doivent également tenir compte de l'hésitation des immigrés à utiliser les outils numériques et prévoir des mesures pour sensibiliser les immigrés à leurs avantages. La sécurité des données est une question supplémentaire qui deviendra de plus en plus importante à mesure que la transformation numérique des services d'intégration augmentera. En outre, les pays doivent déterminer si le passage complet au numérique des services d'intégration répondrait à leurs objectifs d'intégration, en tenant compte, par exemple, de la perte potentielle de la dimension sociale des mesures

d'intégration lorsque les programmes passent à un format en ligne. Les pays doivent examiner attentivement chacun de ces éléments lorsqu'ils formalisent leur politique numérique.

Bien que la transformation numérique soit importante, la plupart des réponses politiques au COVID-19 ne reposent pas sur la technologie

Outre l'information et la formation, les solutions numériques ont également été utilisées pour d'autres aspects des programmes d'intégration en réponse à la pandémie de COVID-19. L'Australie, le Canada et la Norvège, par exemple, ont organisé des cérémonies de naturalisation en ligne tout au long de l'année 2020, et la Lituanie a introduit un assistant de service pour la soumission de demandes en ligne pour 32 formulaires de demande liés à la naturalisation. Le Canada a également fourni des services d'installation et d'intégration en ligne ou par téléphone dans la mesure du possible.

Toutefois, les fermetures dues à la pandémie ont également entraîné le remaniement temporaire ou la suspension des mesures d'intégration dans de nombreux pays de l'OCDE et la mise en place d'aides spécifiques pour les personnes touchées par la pandémie. La plupart des ajustements pendant la pandémie ont consisté à assouplir certaines des règles et obligations applicables aux immigrés récemment arrivés. Plusieurs pays, comme le Danemark, les Pays-Bas et la Norvège, par exemple, ont reporté les examens obligatoires ou prolongé les délais d'éligibilité aux programmes d'intégration tant que ces programmes étaient interrompus.

De nombreux pays de l'OCDE ont également mis en œuvre des mesures visant à apporter un soutien aux immigrés vulnérables et ont étendu aux ressortissants étrangers les aides financières générales liées au COVID-19 tout au long de 2020. En Nouvelle-Zélande, les étrangers ont accès aux mêmes régimes de subventions salariales que les Néo-Zélandais. En outre, *Immigration New Zealand* a accordé des prêts aux personnes qui avaient besoin d'une aide financière pour être rapatriées de Nouvelle-Zélande.

Le Canada a accordé un revenu de soutien aux personnes résidant au Canada qui n'avaient pas droit aux allocations de chômage. Le gouvernement n'a pas considéré cette prestation comme étant une aide sociale lors de l'évaluation de l'égibilité à parrainer un membre de la famille (les bénéficiaires de l'aide sociale en étant habituellement exclus). De nouveaux régimes de prestations, dont une prestation pour les aidants et pour les personnes ayant des enfants, ont été ouverts du 27 septembre 2020 au 25 septembre 2021. La Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE) a apporté un soutien au revenu des employés et des travailleurs indépendants qui se trouvaient dans l'impossibilité de travailler en raison du COVID-19 ou qui avaient un problème de santé les exposant à un risque accru en cas de contamination au COVID-19. Entre le 27 septembre 2020 et le 25 septembre 2021, les immigrés pouvaient demander jusqu'à deux semaines d'aide (500 CAD hors taxes par semaine). En Belgique, les ressortissants de pays tiers autorisés à séjourner pour des raisons de force majeure ne pouvaient pas bénéficier d'allocations de chômage, mais des dispositions ont été prises pour permettre l'accès à l'aide sociale.

Aux Pays-Bas, où certains permis de séjour ne permettent pas de recourir aux fonds publics, des exceptions ont été faites pour permettre un accès pendant la crise du COVID-19. La Lettonie a temporairement suspendu les règles relatives aux exigences de revenu minimum ou au maintien d'une activité économique en 2020 lors de l'examen des demandes ou des retraits des cartes de séjour. Toutefois, cette dérogation a cessé de s'appliquer aux demandes initiales de carte de séjour soumises après le 10 juin 2020. En Slovénie, le ministre de l'Intérieur a demandé aux unités administratives de faire preuve de souplesse par rapport aux règles habituelles d'évaluation des moyens de subsistance suffisants pour l'octroi d'un permis de séjour. La période pendant laquelle le ressortissant de pays tiers était en attente d'un emploi ou mis en quarantaine n'a pas été prise en compte.

Des dispositions particulières ont également été prises concernant l'accès aux soins de santé. En Autriche, les immigrés tolérés, qui ne sont pas éligibles à l'assurance maladie, ont été pris en charge pour les soins COVID-19. En Estonie, la réglementation a été modifiée le 26 juin 2020 afin que le diagnostic et le traitement du COVID-19 puissent être fournis gratuitement aux personnes non assurées. En Lituanie, il a été décidé de ne pas mettre fin à la validité de l'assurance maladie obligatoire pendant la période de quarantaine pour les personnes incapables de continuer à payer. Israël a autorisé les travailleurs journaliers palestiniens qui passaient la nuit en Israël à accéder au programme d'assurance maladie de l'employeur à partir de mai 2020.

Certains pays de l'OCDE ont mis en place des dispositions relatives aux conditions de travail des immigrés en 2020. L'Allemagne a imposé des dispositions qui facilitent la séparation entre les équipes de travailleurs, y compris pour leurs espaces de vie. Les employeurs étaient tenus d'informer les autorités sanitaires locales des nouveaux arrivants et de conserver les coordonnées des personnes à contacter pour les retrouver en cas d'infection. En août 2020, l'Espagne a introduit des directives étendues sur la prévention et le contrôle du COVID-19 dans les exploitations agricoles qui emploient des travailleurs saisonniers, exigeant de chaque employeur qu'il procède à une évaluation des risques et qu'il adapte le lieu de travail et les logements pour répondre aux dispositions des directives. En Pologne, les travailleurs saisonniers étaient soumis à une quarantaine obligatoire de 10 jours à domicile.

Plusieurs pays de l'OCDE ont adopté des mesures supplémentaires pour soutenir les étudiants internationaux dont la situation financière a été affectée par le COVID-19. La France, l'Allemagne, l'Irlande, les Pays-Bas, la Pologne et le Portugal ont introduit des aides et des bourses financées par l'État. En Allemagne, les étudiants internationaux ont eu accès à des prêts d'études à taux zéro et pu bénéficier d'une aide spéciale. Les données préliminaires suggèrent qu'ils représentaient environ un tiers des bénéficiaires du programme d'aide. Les étudiants internationaux qui avaient travaillé en Australie pendant plus de 12 mois ont pu accéder à leur épargne-retraite (*Superannuation*) australienne. Le Canada a doublé sa bourse d'études (jusqu'à 6 000 CAD) destinée aux étudiants à temps plein ayant un besoin financier, y compris pour les étudiants internationaux, pour 2020 et 2021. En Hongrie et au Portugal, les étudiants internationaux ont eu droit à un logement. La Lettonie et la République tchèque ont quant à elles fourni une aide à l'hébergement.

La lutte contre la discrimination est devenue une priorité de l'intégration

Le sentiment négatif envers les populations appartenant à des minorités, y compris certains groupes d'immigrés, n'est pas un phénomène nouveau. Toutefois, à mesure que les sociétés se sont diversifiées, de nombreux pays ont mis en œuvre des mesures de diversité visant à réduire ou à supprimer les obstacles auxquels se heurtent les groupes considérés comme défavorisés, notamment sur le plan racial ou ethnique. Les attitudes à l'égard de la diversité dans l'ensemble de l'OCDE se sont largement améliorées au cours de la dernière décennie, mais il n'en va pas de même pour les attitudes à l'égard des immigrés, qui restent fortement négatives dans un certain nombre de pays et ont augmenté ailleurs (OCDE, 2020[2]).

L'année 2020 a marqué un changement dans la polarisation autour de la question de l'appartenance et de la nécessité d'une plus grande action politique pour traiter la question de la discrimination. La pandémie de COVID-19 a mis au jour et exacerbé les inégalités économiques et sociales existantes dans les pays de l'OCDE. Des événements très médiatisés survenus au début de l'année 2020, qui sont rapidement apparus comme des symboles d'une discrimination persistante, ont déclenché à la fois des protestations et des débats à l'échelle mondiale, qui ont à leur tour conduit les décideurs politiques à promulguer une série de nouvelles lois ou à renforcer les mesures déjà en place. Une attaque à Hanau (Allemagne) le 19 février 2020, ayant entraîné la mort de neuf personnes issues de l'immigration, a été reconnue par l'État comme une attaque raciste. Aux États-Unis, le meurtre de l'Afro-Américain George Floyd, le 25 mars

2020, a entraîné une amplification du mouvement *Black Lives Matter*, né en 2013. La mort de M. Floyd a suscité des protestations dans le monde entier pour demander que davantage de mesures soient prises pour lutter contre la discrimination et la violence raciales, même dans les pays qui ne comptent pas de grandes populations noires. Au Royaume-Uni et en Belgique, les autorités ont retiré des statues de figures controversées du passé colonial en réponse à des protestations locales.

La violence croissante ou ignorée à l'égard des immigrés et de leurs descendants est une préoccupation, mais de nombreuses mesures de lutte contre les discriminations ont une portée plus large, et cherchent également à lutter contre la discrimination économique persistante. Par exemple, dans la plupart des pays de l'OCDE, même s'il existe quelques exceptions, les immigrés ont des taux d'emploi inférieurs à ceux des natifs et les écarts de salaires sont fréquents. Par ailleurs, il est évident que les désavantages persistants observés chez les immigrés et leurs enfants ne sont pas tous dus à la discrimination. Si les différences de compétences n'expliquent qu'une partie des désavantages observés, d'autres obstacles structurels incluent l'absence de réseaux et de connaissance du fonctionnement du marché du travail. De nombreux pays ont donc conclu que des politiques plus larges en matière d'égalité d'emploi ou de « diversité » (ce terme englobant une série de groupes minoritaires défavorisés) peuvent assurer une plus grande égalité des chances. La compréhension de cet espace politique est compliquée par la nécessité de définir qui est une minorité, en particulier lorsque les pays créent des politiques qui sont conçues globalement pour couvrir plusieurs groupes. Dans certains pays, l'inclusion des minorités ethniques de longue date peut être perçue comme entrant en concurrence ou créant des tensions avec les intérêts des immigrés plus récents. Définir le statut d'immigré comme distinct de celui de minorité ethnique soulève des questions complexes quant au degré implicite d'appartenance ou d'« altérité ».

Les minorités visées en priorité par les mesures de lutte contre la discrimination diffèrent selon les pays de l'OCDE. Dans la plupart des pays anglophones de l'OCDE, l'accent est mis sur l'origine ethnique ou la couleur de la peau, bien que l'origine migratoire soit également pertinente, notamment pour des groupes spécifiques tels que les Asiatiques ou les Hispaniques, dont la majorité sont des immigrés dont les enfants sont nés dans le pays. Statistique Canada a signalé une augmentation du harcèlement racial ou ethnique des Canadiens d'origine asiatique en 2020, qui a été interprétée comme découlant de l'émergence du coronavirus en Chine. Aux États-Unis, les manifestations de 2021 ont mis en lumière la violence contre la communauté asiatique américaine. Dans les pays d'Europe centrale et orientale, les Roms sont considérés comme la minorité la plus visible. Il existe également une corrélation avec la religion, en particulier dans les pays européens de l'OCDE qui comptent d'importants groupes d'immigrés originaires de pays à prédominance musulmane.

La sensibilisation accrue au problème de la discrimination est ce qui motive le changement de politique

De nombreux pays de l'OCDE ont observé les attitudes de la population locale à l'égard des immigrés, mais l'attention croissante accordée à la perception de la discrimination par les immigrés a également renforcé l'élan en faveur d'un changement de politique. Les enquêtes menées auprès des immigrés, de leurs enfants et des minorités ethniques dans l'UE montrent que près d'une personne interrogée sur quatre s'est sentie victime de discrimination au cours des 12 mois précédant l'enquête en raison de son origine ethnique ou de son statut d'immigré (Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2017[3]). Dans les pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles, près d'un immigré ou enfant d'immigré sur cinq déclare avoir été victime de discrimination (OCDE/Union européenne, 2019[4]). Dans le même temps, alors que tous les pays de l'OCDE disposent d'une législation pour les protéger contre la discrimination (OCDE, 2020[2]), seul un quart des immigrés savent qu'il existe un cadre juridique pour les protéger contre la discrimination (Eurobaromètre, 2015[5]).

Les enfants d'immigrés nés dans le pays sont plus susceptibles d'être conscients de la discrimination et de ne pas l'accepter. Ce plaidoyer et cette volonté de dénoncer l'injustice, qui peuvent être considérés

comme un signe d'intégration réussie dans le pays d'accueil, ont sensibilisé les décideurs politiques à la question de la discrimination à l'égard des immigrés.

Les pays de l'OCDE ont renforcé leurs actions pour lutter contre la discrimination, souvent par le biais de plans d'action spécifiques

Tout au long de 2020 et en 2021, de nombreux pays de l'OCDE, ainsi que l'Union européenne, ont pris diverses mesures pour lutter contre la discrimination et élaborer des plans visant à réduire les inégalités de traitement.

L'Australie a lancé plusieurs initiatives budgétaires pour améliorer la politique multiculturelle « Accès et équité » existante. Le fonds comprend 17.7 millions AUD pour améliorer l'engagement auprès des communautés multiculturelles et 7.9 millions AUD pour établir un programme de recherche visant à documenter les initiatives d'inclusion. Parmi les dotations supplémentaires, 3 millions AUD sur quatre ans sont alloués à partir de 2020-21 au Musée islamique d'Australie pour développer des ressources éducatives et des plateformes d'apprentissage en ligne afin de soutenir la cohésion sociale. En outre, 37.3 millions AUD sont affectés sur quatre ans à la promotion des valeurs, de l'identité et de la cohésion sociale australiennes et à la lutte contre la désinformation en ligne.

L'Autriche continue de suivre les indicateurs de l'opinion publique à l'égard des immigrés dans le cadre de son plan d'action national pour l'intégration. En 2020, la perception de l'intégration par les Autrichiens était presque également divisée entre des évaluations positives (54.7 % estimaient que l'intégration fonctionnait très bien ou bien) et des opinions négatives (45.3 % pas si bien ou pas du tout). En décembre 2020, la Cour constitutionnelle a levé une réforme législative qui interdisait aux filles de l'école primaire de porter un foulard à l'école. Le programme gouvernemental pour la période 2020-24 indique explicitement que la discrimination est une préoccupation importante pour l'Autriche ; toutefois, l'inégalité de traitement fondée sur la nationalité n'est pas formellement interdite lorsqu'elle ne sert pas de prétexte à une discrimination ethnique ou raciale.

Les autorités belges ont renforcé l'accent mis sur la lutte contre le racisme après l'incendie xénophobe d'un centre d'asile devant ouvrir à Bilzen en novembre 2019. En février 2020, la Conférence interministérielle contre le racisme a été créée, offrant aux entités fédérales et fédérées un forum pour coordonner les mesures de lutte contre la discrimination raciale, l'antisémitisme, la discrimination liée aux convictions religieuses et la discrimination intersectionnelle. À la suite de cette conférence, le gouvernement fédéral s'est engagé en septembre 2020 à coordonner l'élaboration interfédérale d'un plan d'action national contre le racisme et contre l'intolérance et la discrimination qui y sont associées. L'un des objectifs de ce plan d'action sera d'améliorer la collecte de données afin de mieux éclairer les décisions relatives à la politique en matière de discours et de crimes haineux. La Belgique a également créé une commission parlementaire spéciale en juillet 2020 pour examiner le passé colonial de la Belgique et ses conséquences au Burundi, en République démocratique du Congo et au Rwanda. La police a également lancé des projets pilotes pour développer une politique de prévention du profilage ethnique. En septembre 2020, l'Institut fédéral des droits de l'homme de Belgique a tenu sa réunion inaugurale.

Fin 2020, le Secrétariat fédéral canadien de lutte contre le racisme a lancé le défi 50-30, une initiative conjointe avec la société civile et le secteur privé qui vise à atteindre une représentation de 30 % des groupes sous-représentés dans les conseils d'administration et les postes de direction au Canada. En outre, le budget de deux ans annoncé par le gouvernement en avril 2021 alloue 11 millions CAD supplémentaires pour étendre les activités de la Fondation canadienne des relations raciales, une société d'État à but non lucratif chargée de lutter contre la discrimination raciale.

Le gouvernement français a lancé plusieurs initiatives début 2021, dont une plateforme en ligne de lutte contre les discriminations et une consultation citoyenne de deux mois visant à encourager le dialogue et les propositions de solutions concrètes pour combattre les discriminations. En outre, en mars 2021, un

rapport répertoriant les conclusions d'une mission parlementaire sur l'émergence et l'évolution du racisme (créée en décembre 2019) a été publié, énumérant 57 propositions concrètes pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme en France.

En 2020, le gouvernement fédéral allemand a créé le « Comité de lutte contre l'extrême-droite et le racisme » pour lutter contre l'antisémitisme, l'antitsiganisme, le racisme antinoir, l'hostilité envers les musulmans et d'autres formes d'inimitié liées à un groupe. L'Allemagne a élargi son soutien aux personnes victimes de discrimination raciale et a investi dans une protection efficace des victimes ainsi que dans l'amélioration des structures durables de lutte contre le racisme. L'Allemagne a en outre annoncé son intention d'investir 1 milliard EUR au cours de la période 2021-24 (avec la possibilité d'ajouter 150 millions EUR supplémentaires en 2022). Avec l'initiative « Notre travail : Notre diversité », lancée au printemps 2021, le ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales financera 30 projets visant à développer et à tester des formes innovantes de lutte contre le racisme et l'extrémisme de droite dans le monde du travail. Plusieurs États allemands ont également augmenté leurs budgets de lutte contre la discrimination.

En Irlande, le ministre de la Justice et de l'Égalité, ainsi que le ministre d'État chargé de l'Égalité, de l'Immigration et de l'Intégration, ont créé en juin 2020 un comité antiraciste chargé d'élaborer un nouveau plan d'action contre le racisme. La consultation publique sur le plan a été ouverte le 21 avril 2021.

En Lettonie, le projet de promotion de la diversité (2016-22) a alloué 6.8 millions EUR à la campagne « L'ouverture est une valeur » pour parrainer des activités éducatives sur l'inclusion sociale et la prévention de la discrimination, la campagne 2019 étant consacrée aux personnes d'origine ethnique différente. En 2020, la Fondation pour l'intégration de la société a invité les employeurs à procéder à une auto-évaluation afin de recevoir des recommandations et un ensemble de mesures de soutien.

En Norvège, un nouveau plan d'action contre le racisme et la discrimination fondé sur l'origine ethnique et la religion pour 2020-23 est entré en vigueur en janvier 2020. En réponse à une attaque terroriste d'août 2019 contre un centre islamique, la Norvège a lancé un plan d'action contre la discrimination et la haine envers les musulmans en septembre 2020. Le plan contient 18 mesures axées sur la recherche et l'éducation, le dialogue interconfessionnel et des initiatives policières telles que l'enregistrement des crimes de haine à l'encontre des musulmans dans une catégorie distincte des statistiques criminelles.

Le 18 septembre 2020, l'UE a annoncé son plan d'action contre le racisme 2020-25, qui préconise un maintien de l'ordre et une protection équitables, la ventilation des données sur l'égalité par origine ethnique, une meilleure application de la décision relative à la lutte contre le racisme et la xénophobie et une coordination plus étroite. Dans ce contexte, la Commission européenne a organisé un sommet contre le racisme le 19 mars 2021 pour aborder la question de sa mise en œuvre, avec la participation des institutions européennes, des États membres, de la société civile et des organisations de terrain. Ce plan, qui n'était pas initialement prévu par le plan de travail de la Commission, répond aux événements de 2020 et représente le plus haut niveau de reconnaissance institutionnelle du racisme structurel et de son impact dans l'UE. Toujours dans le cadre de ce plan, la Commission a nommé son premier coordinateur pour la lutte contre le racisme, dont le rôle est d'assurer la liaison avec les membres des communautés raciales et ethniques minoritaires et de relayer leurs préoccupations auprès de la Commission. Le coordinateur travaillera également avec les États membres, le Parlement européen et les établissements d'enseignement supérieur pour développer des politiques de lutte contre le racisme.

Dans un certain nombre de pays, au-delà des mesures de lutte contre les discriminations, les efforts ont porté sur des mesures plus larges en faveur de la diversité et de l'égalité des chances pour les immigrés. C'est le cas, par exemple, des Pays-Bas, qui ont apporté plusieurs changements en 2020 à leur Plan d'action contre la discrimination sur le marché du travail 2018-21, avec notamment la mise en place d'un programme visant à améliorer la position sur le marché du travail des résidents néerlandais issus de l'immigration. À partir de juillet 2020, les employeurs individuels pourront accéder à un baromètre leur permettant de comparer le niveau d'inclusion des immigrés qu'ils emploient à celui du même secteur. Le

gouvernement a également annoncé un amendement à la loi sur la santé et la sécurité qui étend la compétence de contrôle des procédures de recrutement et de sélection des employeurs à l'inspection SZW (pour des conditions de travail justes, saines et sûres).

En juillet 2020, le Royaume-Uni a créé la Commission indépendante sur les disparités raciales et ethniques. La Commission a publié son rapport le 28 avril 2021, formulant 24 recommandations destinées à promouvoir une plus grande équité et à renforcer la confiance entre les communautés et le gouvernement, tout en soulignant les progrès réalisés en matière d'inclusion et d'intégration.

Aux États-Unis, le président Joseph Biden a signé deux décrets en janvier 2021 sur la promotion de l'équité raciale et le soutien aux communautés marginalisées, demandant au Conseil de politique intérieure d'inclure l'équité raciale dans sa mission et créant le groupe de travail COVID-19 sur l'équité en matière de santé. Une des principales priorités identifiées est la collecte de données ethniques, que les États ne collectent pas systématiquement à l'heure actuelle. En outre, en mars 2021, le ministère de la Justice a annoncé une initiative inter-agences pour lutter contre la violence contre les Asiatiques et la National Science Foundation a annoncé l'octroi de 33 millions USD de subventions pour la recherche contre le racisme.

Enfin, plusieurs pays de l'OCDE, notamment l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, ont lancé des initiatives en ligne pour combattre le sentiment anti-immigré lié au COVID-19. Au niveau local, la ville de Barcelone a lancé la campagne « StopRacisme » en mars 2020 et Prague a lancé une campagne de lutte contre les préjugés en février 2021. À New York, le gouvernement municipal a lancé une campagne intitulée « Le COVID-19 et les droits de l'homme » afin de fournir des informations sur les services d'aide aux victimes de harcèlement et de discrimination. Dans certains cas, des organisations internationales ont contribué au déploiement de la campagne. L'Organisation internationale pour les migrations a collaboré avec les autorités mexicaines dans le cadre d'une campagne intitulée « Le COVID-19 ne fait pas de discrimination, pourquoi le faites-vous ? ». Les Nations unies ont diffusé des informations pour combattre les stéréotypes xénophobes à l'encontre des immigrés par le biais de la campagne *Verified*, et le HCR a mis en œuvre des campagnes ciblées par le biais de ses bureaux nationaux.

Autres évolutions récentes des politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE

Si les réformes à grande échelle ont été rares en 2020, la plupart des pays se concentrant sur la gestion de la pandémie, certains pays ont tout de même engagé des remaniements importants de leur politique d'intégration en 2020 et début 2021. D'autres ont annoncé des interventions plus ciblées. Même les pays qui ont prévu des modifications à grande échelle ont reconnu les enjeux posés par le COVID-19. Les Pays-Bas, par exemple, ont reporté au 1er janvier 2022 la mise en œuvre de leur nouvelle loi sur l'intégration civique (dont l'entrée en vigueur était prévue pour le 1er juillet 2021). Elle prévoit, entre autres, l'introduction de trois parcours d'intégration civique distincts et un meilleur niveau cible en langue néerlandaise.

Les refontes à grande échelle des programmes d'intégration ont été rares

La Norvège et le Luxembourg ont entrepris une réforme à grande échelle de leurs mesures d'intégration en 2020. La Norvège a mis en œuvre une nouvelle loi sur l'intégration en janvier 2021. L'un des principaux objectifs de la nouvelle loi est que davantage d'immigrés aient accès à l'éducation formelle. Pour préparer les participants à l'emploi ou à la poursuite de leurs études, la Norvège a modifié ses critères linguistiques, passant d'un modèle basé sur le nombre d'heures de cours à un modèle basé sur un niveau cible. Tout en ayant déterminé qu'il était important d'atteindre le niveau B1 du CECR pour assurer une pleine participation, la Norvège reconnait que tous les immigrés n'atteindront pas ce niveau au même rythme. La Norvège a également relevé l'âge seuil du groupe cible du programme d'intégration de 16 à 18 ans afin d'éviter toute confusion pour les mineurs qui sont encore scolarisés. Les immigrés pourront désormais

bénéficier d'une orientation professionnelle dans les trois mois suivant leur arrivée, en plus du bilan de compétences déjà existant. La Norvège a également apporté des modifications pour faciliter la coordination des programmes d'intégration, en impliquant dans l'organisation des mesures d'intégration les acteurs qui sont responsables de l'enseignement secondaire de deuxiéme cycle au niveau des comtés. Les comtés et les municipalités partageront la responsabilité de l'intégration.

Au Luxembourg, les changements ont pris la forme d'un réaménagement des compétences visant à délimiter l'accueil et l'intégration. Avec la loi du 4 décembre 2019, le Luxembourg a créé un nouvel Office national d'accueil (ONA) au sein du ministère des Affaires étrangères. Depuis janvier 2020, l'ONA est chargé d'organiser l'accueil et de gérer l'hébergement des réfugiés et des demandeurs d'asile. La loi a créé un département de l'intégration au sein du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région (MFAMIGR), qui a signé un accord avec 18 municipalités pour développer des plans locaux pour l'intégration avec le soutien de conseillers nationaux pour l'intégration. Le MFAMIGR a été chargé d'élaborer une nouvelle loi sur l'intégration pour 2021. Dans ce cadre, les principales parties prenantes nationales et locales ont participé à une vaste consultation. Une refonte du programme d'accueil des élèves nouvellement arrivés dans le système éducatif est prévue pour 2021. Sur le plan de la coordination, le Luxembourg a modifié le format de son comité interministériel sur l'intégration, qui inclut désormais des organisations de la société civile.

L'Australie a annoncé des réformes importantes de l'Adult Migrant English Program (AMEP), en supprimant le plafond précédent sur le nombre d'heures de cours d'anglais gratuits et en augmentant le niveau d'anglais cible de « fonctionnel » à « professionnel ». Pour les immigrés arrivés en Australie au plus tard le 1er octobre 2020, la réforme a également supprimé les délais pour commencer et terminer les cours d'anglais. Ces réformes sont entrées en vigueur le 19 avril 2021.

Alors que certains pays simplifient la naturalisation, d'autres ajoutent des exigences

La législation sur la nationalité et les mesures d'accompagnement continuent d'être un domaine d'action politique important dans l'OCDE. Le plan de modernisation de la citoyenneté du Canada de 2019-20 a appelé à la transformation numérique lorsque cela était possible, et le gouvernement a commencé à proposer des tests de citoyenneté et des demandes en ligne. Pour 2021-22, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a annoncé la suppression prochaine des frais liés à l'obtention de la nationalité, ainsi qu'une modification du serment de citoyenneté pour tenir compte des droits issus de traités conclus avec les peuples autochtones, et la révision du guide de la citoyenneté afin de refléter la diversité de la société canadienne. La Norvège a modifié la loi sur la nationalité pour autoriser la double nationalité à partir de janvier 2020. La Norvège a également relevé le critère d'acquisition de la nationalité relatif aux compétences en norvégien oral, en le faisant passer du niveau A2 au niveau B1 du CECR. Un amendement à la loi autrichienne sur la nationalité permet aux descendants directs de personnes persécutées sous l'austrofascisme et le national-socialisme d'acquérir plus facilement la nationalité. L'Italie, qui en 2018 avait porté le délai de traitement pour la nationalité à 48 mois, l'a de nouveau réduit en décembre 2020 à 24 mois, avec une extension possible à un maximum de 36 mois. Le Portugal et la Lettonie ont introduit des extensions à leur principe du droit du sol. La Lettonie confère désormais automatiquement la nationalité aux enfants nés sur son territoire, sauf si les parents ont convenu de manière proactive d'une autre nationalité. Au Portugal, les enfants nés au Portugal acquièrent la nationalité à la naissance si l'un des parents résidait légalement dans le pays au moment de la naissance ou si l'un des parents (indépendamment de son statut de résidence) résidait au Portugal depuis au moins un an au moment de la naissance.

En reconnaissance de leur rôle dans la réponse à la pandémie, la France a créé un programme de naturalisation accélérée pour les travailleurs de la santé en 2020, qui leur permet de faire une demande au bout de deux ans de séjour en France, au lieu de cinq.

Au Danemark, la propagation du COVID-19 a conduit à la levée temporaire d'une règle obligeant tous les futurs citoyens à serrer la main d'un représentant des autorités publiques pour devenir citoyens danois. Le Danemark a toutefois introduit certaines limitations à l'octroi automatique de la nationalité danoise aux enfants en janvier 2020. En Grèce, les modifications apportées en mars 2020 au code de la citoyenneté exigent désormais que les immigrés fassent la preuve d'une intégration suffisante par la langue et la connaissance de la vie politique grecque au moyen d'un test écrit. La législation modifiée porte de trois à sept ans la période au terme de laquelle les réfugiés peuvent demander la nationalité, conformément aux autres catégories d'immigrés résidant en Grèce. Les réfugiés doivent également s'acquitter d'une taxe de 100 EUR.

L'intégration inclut de plus en plus une perspective de genre

L'intégration des femmes immigrées est une autre question qui continue de figurer parmi les priorités des politiques d'intégration. Les écarts considérables entre les immigrés des deux sexes en matière d'emploi persistent, et l'autonomisation des femmes immigrées a également une incidence sur l'intégration de leurs enfants. Conscients de ce fait, les pays ont de plus en plus développé des politiques et des programmes visant à faciliter une meilleure intégration des femmes immigrées, notamment sur le marché du travail. En Allemagne, depuis mai 2020, le projet « Fem.OS », financé par le commissaire du gouvernement fédéral pour la migration, les réfugiés et l'intégration, propose des conseils certifiés par la loi et des informations proactives via les médias sociaux en dix langues. Il existe également plusieurs autres programmes en cours, dont *Stark im Beruf* (Fort au travail) du ministère fédéral de la famille, des femmes, des personnes âgées et de la jeunesse, pour soutenir les femmes immigrées dans leur recherche d'emploi. La Suède a prolongé une directive de 2019 sur l'inclusion d'une perspective de genre dans toutes les mesures du programme d'intégration pour qu'elle reste valable pour les dotations au service public de l'emploi en 2020. Cela inclut de nouveaux fonds pour favoriser l'apprentissage de la langue suédoise par les parents nés à l'étranger qui sont en dehors du marché du travail et qui s'occupent des enfants. Le 29 janvier 2020, la Chancellerie fédérale autrichienne a assumé la responsabilité du programme d'intégration de l'Autriche, en nommant un ministre fédéral des Femmes et de l'Intégration au sein de la Chancellerie fédérale. D'autres pays ont reconnu l'impact disproportionné du COVID-19 sur les femmes immigrées et commencent à envisager la politique d'intégration sous l'angle du genre. Toutefois, cette tendance politique est encore balbutiante, tout comme l'intégration de la dimension de genre dans la conception et le financement des projets.

La décentralisation se poursuit, mais la pandémie a mis en évidence ses limites

Pour les pays ayant largement décentralisé leurs services, les défis posés par le COVID-19 ont révélé les limites de cette approche. Les systèmes qui gèrent l'organisation des activités d'introduction au niveau local ont rencontré plus de difficultés à s'adapter à des changements rapides, comme la nécessité d'une distanciation physique et d'un apprentissage en ligne. Par exemple, un rapport de l'Institut de recherche norvégien FAFO sur la manière dont les municipalités ont adapté leurs activités d'introduction – au premier rang desquelles l'apprentissage des langues – pendant la pandémie a montré qu'une municipalité sur deux a rencontré des difficultés pour gérer la situation (Kavli et Lillevik, 2020[6]). En particulier, le passage au numérique des services s'avère souvent difficile dans un cadre décentralisé en raison de l'absence d'économies d'échelle. Le renforcement de l'intégration au niveau local a souvent constitué une première étape pour les pays qui ne disposent pas encore d'une politique nationale en matière d'intégration. Certains pays d'immigration plus anciens, dont le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suisse et le Royaume-Uni, ainsi que le Japon, ont également largement décentralisé l'intégration au niveau local. Il est peut-être trop tôt pour dire si les pays ayant adopté des stratégies localisées continueront à fonctionner de manière décentralisée. Il est cependant clair que les décideurs politiques, ayant vu comment ces systèmes réagissent à des situations de grande tension, devront se demander si cette approche est viable en l'absence d'un mécanisme de coordination clair. Une supervision plus forte, assortie de lignes directrices et d'incitations appropriées, peut faciliter une mise en œuvre cohérente et l'intégration des bonnes pratiques, deux défis politiques que les systèmes décentralisés devront relever.

Références

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (2017), *EU MIDIS II – Second European Union Minorities and Discrimination Survey – Main results*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg. [3]

Eurobaromètre (2015), *Eurobarometer 83.4: Climate Change, Biodiversity, and Discrimination of Minority Groups, mai-juin 2015*, Commission européenne. [5]

Kavli, H. et R. Lillevik (2020), *« We have kept the wheels in motion »: The municipalities' integration work with refugees during the outbreak of the coronavirus*, Fafo-rapport 2020:16. [6]

OCDE (2020), *All Hands In? Making Diversity Work for All*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/efb14583-en. [2]

OCDE (2020), « What is the impact of the COVID-19 pandemic on immigrants and their children? », *Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19)*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/e7cbb7de-en. [1]

OCDE/Union européenne (2019), *Trouver ses marques 2018 : Les indicateurs de l'intégration des immigrés*, Éditions OCDE, Paris/Union européenne, Bruxelles, https://dx.doi.org/10.1787/9789264309234-fr. [4]

4 Impact budgétaire de l'immigration dans les pays de l'OCDE depuis le milieu des années 2000

Ana Damas de Matos

L'impact fiscal des immigrés, à savoir si les immigrés sont des contributeurs nets ou une charge pour les finances publiques, est régulièrement au centre du débat public sur la migration. La pression accrue qui pèse sur les finances publiques en raison de la pandémie de COVID-19 ramènera inévitablement la question de l'impact de l'immigration sur le marché du travail et les finances publiques sur le devant de la scène politique. Il est donc essentiel dans ce contexte de disposer de données fiables, actualisées et comparables à l'échelle internationale sur l'ampleur des contributions des immigrés et sur les coûts qu'ils représentent pour les pays d'accueil. Ce chapitre estime l'impact budgétaire net annuel des immigrés dans 25 pays de l'OCDE sur la période 2006-18. Il présente également une analyse systématique des différences entre les personnes nées à l'étranger et celles nées dans le pays pour chaque poste de dépenses et de recettes publiques, ainsi qu'une analyse détaillée des déterminants socio-économiques de la situation fiscale des immigrés.[1]

En bref

Principaux résultats

- Le présent chapitre compare l'incidence budgétaire de l'immigration dans 22 pays européens de l'OCDE, en Australie, au Canada et aux États-Unis, sur une période de 13 ans, de 2006 à 2018, en utilisant une méthodologie commune.
- **Dans tous les pays, la contribution des immigrés sous la forme d'impôts et de cotisations est supérieure aux dépenses que les pays consacrent à leur protection sociale, leur santé et leur éducation.**
- La contribution des immigrés est suffisamment importante pour couvrir entièrement leur part des dépenses publiques consacrées aux biens publics *congestibles* (soumis à congestion) et pour financer en partie les biens publics *purs*, tels que la défense et les frais de la dette publique, dans une grande majorité de pays. En 2017, la contribution des immigrés au financement des biens publics purs a représenté un total de 547 milliards USD dans les 25 pays inclus dans l'analyse.
- Lorsque l'on inclut l'ensemble des dépenses publiques, la contribution budgétaire nette totale des immigrés reste positive dans environ un tiers des pays étudiés. Dans environ la moitié des pays, on enregistre une contribution par habitant plus élevée pour les immigrés par rapport aux personnes nées dans le pays.
- **La contribution budgétaire nette totale des immigrés est continuellement faible sur la période 2006-18, étant comprise entre -1 % et +1 % du PIB dans la plupart des pays.** Elle dépend de la taille et de la composition de la population immigrée, ainsi que de la structure du budget public du pays d'accueil, et elle varie au cours du cycle économique.
- Le fait d'inclure dans le calcul les enfants d'immigrés nés dans le pays ajoute un coût d'éducation relativement important. La contribution budgétaire nette totale des immigrés diminue d'un demi-point de pourcentage du PIB en moyenne. Toutefois, ces résultats sont biaisés parce qu'ils ne tiennent pas compte des impôts et des cotisations sociales versés une fois adultes par les enfants d'immigrés nés dans le pays.
- Dans presque tous les pays, les dépenses publiques par habitant sont moins élevées pour les immigrés que pour les personnes nées dans le pays. Mais la contribution par habitant des immigrés est moins importante que celle des personnes nées dans le pays dans la quasi-totalité des pays. En moyenne, dans l'ensemble des pays, les dépenses par habitant au titre de la vieillesse et de la survie, de la maladie et de l'invalidité, de l'éducation et de la santé sont moins élevées pour les personnes nées à l'étranger que pour les personnes nées dans le pays. À l'inverse, les dépenses par habitant au titre de la famille et des enfants, du chômage, de l'exclusion sociale et du logement sont en moyenne plus élevées pour les personnes nées à l'étranger.
- La composition différente de la population immigrée dans les pays de l'OCDE explique en grande partie les écarts entre les pays en termes de situation budgétaire des immigrés par rapport aux personnes nées dans le pays. Les différences au niveau de la répartition par âge des immigrés, par rapport aux personnes nées dans le pays, expliquent à elles seules 60 % des écarts entre les pays en termes de situation budgétaire relative des immigrés. En outre, les immigrés ont une situation budgétaire davantage positive dans les pays où la population

immigrée se compose principalement de travailleurs immigrés récents que dans les pays qui accueillent principalement des immigrés pour raisons humanitaires.

- Dans les pays européens de l'OCDE, les immigrés d'âge de forte activité (25-54) qui sont nés dans un autre pays de l'UE jouissent d'une situation budgétaire plus favorable que les immigrés qui sont nés en dehors de l'UE.
- Dans la quasi-totalité des pays, plus de la moitié des immigrés sont d'âge de forte activité, soit la tranche d'âge dont la contribution budgétaire nette est la plus favorable. La contribution budgétaire nette des immigrés d'âge de forte activité reste toutefois inférieure à celle de leurs homologues nés dans le pays.
- **L'écart budgétaire entre les immigrés et les personnes nées dans le pays qui appartiennent à des classes d'âge de forte activité tient davantage aux cotisations moindres des immigrés qu'à des dépenses publiques accrues consacrées aux étrangers**, et cet écart est plus marqué chez les personnes très instruites.
- Le taux d'emploi moins élevé des immigrés explique en grande partie l'écart des contributions. Combler l'écart d'emploi entre les personnes d'âge de forte activité nées à l'étranger et nées dans le pays, qui ont le même âge et le même niveau d'études, pourrait accroître la contribution budgétaire nette totale des immigrés de plus de 0.5 % du PIB en Belgique et en Suède, et de plus d'un tiers de point de pourcentage en Autriche, au Danemark, au Luxembourg et aux Pays-Bas.
- Sur la période 2006-18, la contribution budgétaire nette des immigrés a le plus diminué dans les pays où la part des immigrés âgés a le plus augmenté au cours de la période, comme en Lituanie ou en Lettonie. À l'inverse, l'amélioration de la situation budgétaire des immigrés a été la plus marquée dans les pays qui ont récemment accueilli d'importants effectifs de travailleurs immigrés hautement qualifiés, comme au Royaume-Uni.
- La contribution budgétaire nette totale des immigrés, de même que celle des personnes nées dans le pays, est fortement procyclique. Si, dans de nombreux pays de l'OCDE, les immigrés ont davantage perdu leur emploi pendant la crise financière mondiale, leur situation budgétaire s'est détériorée de la même manière que celle des personnes nées dans le pays.
- Les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 mettent en péril les améliorations observées récemment en matière d'insertion des immigrés sur le marché du travail. Cela suppose de maintenir, sinon d'accroître, les investissements consentis dans l'insertion sur le marché du travail des immigrés installés et de ceux arrivés récemment, compte tenu du rendement budgétaire très élevé de ces programmes.

Introduction

L'impact budgétaire des immigrés, ou la question de savoir si ces derniers sont des contributeurs nets aux finances publiques ou s'ils représentent une charge, revient régulièrement au centre du débat public sur les migrations. Lors de la crise humanitaire migratoire de 2015/2016 en Europe, la question du coût budgétaire de l'accueil et de l'intégration d'un grand nombre de réfugiés a suscité un vif intérêt. Même si la prépondérance des questions de migration a diminué en raison de la pandémie de COVID-19, la crise économique et la pression accrue qui pèse sur les finances publiques ramèneront inévitablement la question de l'impact de l'immigration sur le marché du travail et les finances publiques sur le devant de la scène politique. Il est donc essentiel dans ce contexte de disposer de données fiables, actualisées et comparables à l'échelle internationale sur l'ampleur des contributions des immigrés et sur les coûts qu'ils représentent pour les pays d'accueil.

La première étude comparative de l'OCDE sur l'impact budgétaire des immigrés, (OCDE, 2013[1]), révèle qu'avant la crise économique de 2008-09 les immigrés contribuaient davantage en impôts et cotisations sociales qu'ils ne recevaient en prestations sociales dans la plupart des pays de l'OCDE, et que l'effet net des immigrés sur le budget public était faible partout. La contribution budgétaire nette des immigrés était cependant généralement inférieure à celle des personnes nées dans le pays du fait de contributions plus faibles plutôt que de prestations reçues plus élevées. Le chapitre soulignait le rôle de l'intégration des immigrés sur le marché du travail dans l'amélioration de leur contribution budgétaire.

Au cours des dix dernières années, la composition des immigrés dans les pays de l'OCDE a fortement évolué. Les immigrés récents sont plus diplômés et viennent de pays plus diversifiés (d'Aiglepierre et al., 2020[2]). La part des réfugiés dans la population immigrée a augmenté dans de nombreux pays. Le contexte démographique et économique a également changé. Les populations vieillissantes exercent une pression croissante sur la situation budgétaire de la plupart des pays de l'OCDE en raison de dépenses plus élevées pour les prestations de vieillesse et la santé. Enfin, le ralentissement économique dû à la crise du COVID-19 met les pays de l'OCDE sous pression et rappelle qu'il est important de comprendre l'impact budgétaire des immigrés.

Le présent chapitre évalue l'impact budgétaire net des immigrés dans 25 pays de l'OCDE entre 2006 et 2018. Il utilise une méthode comptable *descendante* dans laquelle toutes les catégories de dépenses et de recettes du budget public, telles que rapportées dans les comptes nationaux, sont attribuées aux populations nées dans le pays et immigrées.

Le présent chapitre vient compléter les études déjà réalisées de trois manières. Il s'agit tout d'abord de la première étude qui propose un vaste aperçu comparatif en couvrant à la fois des pays européens de l'OCDE et des pays d'installation, à savoir l'Australie, le Canada et les États-Unis. Ensuite, comme il couvre 13 ans, les estimations rendent compte de l'évolution des populations d'immigrés et montrent comment l'impact budgétaire des immigrés change sur une plus longue période et au cours du cycle économique. Enfin, ce chapitre fournit une analyse systématique des différences entre les populations nées à l'étranger et nées dans le pays pour chaque poste de dépenses et de recettes publiques, ainsi qu'une analyse détaillée des déterminants socio-économiques de la situation budgétaire des immigrés.

La première section du chapitre examine les études récentes sur l'impact budgétaire des immigrés dans les pays de l'OCDE. La deuxième section présente l'approche méthodologique. La troisième section présente les estimations de l'impact budgétaire net des immigrés. Un premier ensemble de résultats concerne la contribution budgétaire globale des immigrés sur toute la période de l'analyse, à savoir 2006-18. Un deuxième ensemble porte sur les différences observées en fonction de l'âge, du niveau d'étude et de la situation d'emploi des immigrés. Le dernier ensemble de résultats étudie l'évolution de la contribution budgétaire des immigrés au cours de la période.

Données récentes sur l'impact budgétaire des immigrés dans les pays de l'OCDE

La présente section porte sur les publications des dix dernières années relatives à l'impact budgétaire de l'immigration. Un examen détaillé des méthodes et de la littérature jusqu'au début des années 2000 est disponible dans la publication précédente de l'OCDE à ce sujet (OCDE, 2013[1]).

On distingue deux principaux types d'études sur l'impact budgétaire des immigrés : statiques et dynamiques. Les études statiques évaluent la contribution budgétaire nette des immigrés aux finances publiques à un moment donné, généralement une année, à l'aide d'une approche comptable. Les études dynamiques mesurent l'impact budgétaire des immigrés tout au long de leur vie.

L'approche comptable statique cherche à répartir toutes les recettes et les dépenses du budget public entre les populations nées dans le pays et immigrées. Un des principaux résultats de ces études est que la contribution budgétaire nette des immigrés est faible. En accord avec ces publications, l'OCDE (2013[1])

estime que leur contribution budgétaire nette se situe entre +0.5 % et -0.5 % du PIB pour la plupart des pays de l'OCDE pour la période 2006-08.

De récentes études comptables ont évalué l'impact budgétaire de l'immigration sur de plus longues périodes, et se sont, dans certains cas, concentrées sur des groupes d'immigrés particuliers, comme les immigrés intra-UE, suite à l'élargissement de l'UE, ou les réfugiés, suite à la crise humanitaire de 2015-16. Certaines de ces études présentent également une estimation de la valeur actualisée nette (VAN) de l'impact budgétaire d'une cohorte d'immigrés tout au long de leur cycle de vie. Les résultats de telles analyses prospectives sont sensibles au taux d'escompte utilisé et aux hypothèses concernant l'intégration des immigrés : les taxes qu'ils paieront au cours de leur vie, les prestations qu'ils recevront, la durée de leur séjour dans le pays d'accueil, etc.

Des études récentes concernant les pays européens de l'OCDE constatent des contributions budgétaires faibles pour les immigrés, mais davantage positive pour les immigrés originaires de l'UE. C'est le cas en Belgique (Banque nationale de Belgique, 2020[3]), au Danemark (Ministère des Finances, Danemark, 2020[4]), au Royaume-Uni (Oxford Economics, 2018[5]) pour les années 2016/17. La Banque nationale de Belgique (2020[3]) constate que la plus faible contribution budgétaire des immigrés originaires de pays hors UE est due à leur plus faible taux d'emploi. Au Royaume-Uni, on constate que les immigrés originaires de l'UE contribuent davantage que les personnes nées dans le pays en raison d'impôts et de contributions plus élevés. Malgré les contributions budgétaires annuelles inférieures des immigrés non originaires de l'UE, tous les immigrés arrivés en 2016 au Royaume-Uni devraient avoir une contribution budgétaire nette positive sur l'ensemble de leur cycle de vie (Oxford Economics, 2018[5]).

Les immigrés originaires de l'UE présentaient également une contribution budgétaire nette positive au Danemark et en Suède au cours de la période suivant l'élargissement de l'UE. Martinsen et Pons Rotger (2017[6]) démontrent que les immigrés originaires de l'UE n'ont pas constitué une charge pour l'État-providence entre 2002 et 2013, et ont en fait apporté une importante contribution nette positive au budget public danois. Ruist (2014[7]) estime qu'en 2007 la contribution budgétaire nette aux finances publiques suédoises des immigrés arrivés suite à l'élargissement était faible et positive. Ils ont généré moins de recettes publiques que la population en moyenne, mais ont également coûté moins. Il est également démontré que leur contribution budgétaire totale tout au long de leur vie est positive selon des hypothèses raisonnablement faibles.

Dans une étude s'étendant sur plus de 30 ans de l'immigration vers la France, Chojnicki, Ragot et Sokhna (2018[8]) constatent que la contribution budgétaire nette des immigrés au budget primaire est négative mais faible, entre -0.5 % et +0.5 % du PIB, entre 1979 et 2011. La contribution budgétaire nette des immigrés originaires de l'UE a diminué sur cette période, en raison du vieillissement de cette population. En outre, l'étude montre que la contribution budgétaire des immigrés a diminué après la crise financière mondiale.

En utilisant des données sur la période 1995-2011, Dustmann et Frattini (2014[9]) constatent qu'au Royaume-Uni, les immigrés récents, arrivés en 2000 et après, avaient une contribution budgétaire nette positive sur dix ans, quel que soit le pays d'origine. Avec une période similaire pour les États-Unis, 1994-2013, Blau et Mackie (2017[10]) montrent que si la contribution budgétaire nette des immigrés est inférieure à celles des personnes nées dans le pays, la neutralisation du degré d'instruction et de l'origine ethnique élimine une grande partie de la différence. Les immigrés des cohortes plus récentes ont tendance à avoir une contribution budgétaire plus positive en raison d'un niveau d'instruction plus élevé.

Un déterminant important de l'impact budgétaire des immigrés est leur catégorie d'immigration. On s'attend à ce que les travailleurs immigrés contribuent davantage que ceux arrivés pour raison familiale ou humanitaire. Les données par catégorie de migration ne sont disponibles que dans quelques pays, comme le Canada. Zhang, Zhong et de Chardon (2020[11]) ont modélisé la VAN de l'impact budgétaire de la cohorte d'immigrés de 2016. Ils constatent que la contribution budgétaire directe nette actuelle sur la

durée de vie des immigrés économiques est positive tant que les immigrés arrivent au Canada avant 49 ans. En revanche, la contribution budgétaire directe nette des réfugiés est négative.

En dépit de contributions budgétaires inférieures à celles des autres immigrés, les publications récentes montrent que le coût budgétaire des réfugiés est relativement faible. Ruist (2015[12]) estime le coût des réfugiés à 1 % du PIB pour les finances publiques suédoises en 2007. Ruist (2020[13]) présente des estimations selon lesquelles si l'Union européenne accueillait tous les réfugiés actuellement en Asie et en Afrique, le coût budgétaire annuel moyen qui en découlerait sur toute la durée de vie de ces réfugiés serait au plus de 0.6 % du PIB de l'UE.

Les gains budgétaires issus de l'intégration des réfugiés sont également mis en avant dans les études récentes concernant les pays européens, comme Bach et al. (2017[14]) et Commission européenne (2016[15])**.** Pour l'Allemagne, Bach et al. (2017[14]) modélisent explicitement l'intégration des réfugiés arrivés en 2015 jusqu'en 2030 et montrent comment le solde budgétaire s'améliore si des formations professionnelles et linguistiques efficaces sont mises en place.

La grande majorité des études récentes concernent des pays particuliers. Une étude de l'impact budgétaire des migrants européens au sein des pays de l'Espace économique européen sur la période 2004-15 (Nyman et Ahlskog, 2018[16]) fait toutefois exception. La plupart des pays (21 sur 29) ont bénéficié de répercussions fiscales positives de la migration intra-européenne. On estime que les contributions budgétaires nettes, positives ou négatives, se situent entre -0.4 % et +0.4 % du PIB.

Une autre étude transnationale récente concernant les pays européens indique qu'en 2015 les immigrés présentaient une contribution budgétaire nette davantage positive que les personnes nées dans le pays (Christl et al., 2021[17]). Toutefois, la contribution budgétaire sur toute la durée de vie est estimée plus importante pour les personnes nées dans le pays par rapport aux immigrés, et supérieure pour les immigrés provenant de l'UE que pour ceux venant de pays tiers. La contribution des immigrés non originaires de l'UE s'avère plus faible comparée à celle des personnes nées dans le pays dans les États-providence traditionnels.

Au cours des dix dernières années, on observe également l'essor des Modèles d'équilibre général dynamiques appliqués (Dynamic Applied General Equilibrium Models – DAGEM) dans les études de l'impact budgétaire de l'immigration. Ces modèles intègrent les effets de l'équilibre général comme les incidences d'une augmentation de l'immigration sur l'offre de travail et les salaires des personnes nées dans le pays, et par conséquent sur leur contribution budgétaire.

Chojnicki, Docquier et Ragot (2011[18]) étudient l'immigration d'après-guerre (1945-2000) aux États-Unis. Ils constatent que les flux de migrants durant cette période ont été bénéfiques pour toutes les cohortes de personnes nées dans le pays et pour tous les niveaux de compétence. Ceci est dû au fait que l'immigration a eu un impact budgétaire positif important et un impact modéré sur le marché du travail. On estime que l'immigration d'après-guerre, comparée à un scénario sans immigration, a réduit la part des transferts publics de 0.3 points de pourcentage de PIB.

Chojnicki et Ragot (2015[19]) constatent que l'immigration contribue à la réduction de la charge fiscale liée au vieillissement de la population française. Toutefois, les gains financiers sont relativement modestes comparés aux changements démographiques en jeu. Une réduction de 20 à 30 % de la charge fiscale impliquerait un doublement de la part des immigrés dans la population d'ici la fin du siècle, en maintenant l'âge et le niveau de qualification de la population immigrée au même niveau.

Hansen, Schultz-Nielsen et Tranæs (2017[20]) ont adopté une approche similaire et ont observé la contribution de l'immigration à la réduction de la charge fiscale liée au vieillissement au Danemark. Les immigrés provenant des pays occidentaux ont une incidence positive sur les finances publiques danoises, alors que ceux originaires de pays non-occidentaux ont un important impact négatif. Le taux d'emploi plus faible des immigrés non-occidentaux explique la différence d'impact budgétaire entre les deux groupes d'immigrés.

Berger et al. (2016[21]) ont étalonné et simulé un DAGEM identique pour quatre pays européens (Autriche, Allemagne, Royaume-Uni et Pologne), et constatent que la contribution des futurs immigrés équivaudra à 2.1 points de pourcentage de prélèvements obligatoires sur les revenus du travail au Royaume-Uni, 3.9 points en Pologne, 5.7 points en Autriche et 7.3 points en Allemagne en 2060. Ces impacts dissemblables s'expliquent par des différences dans l'ampleur et la composition des flux d'immigration attendus, mais aussi par la diversité des systèmes de retraite d'un pays à l'autre.

Colas, Sachs et Weizsäcker (2021[22]) évaluent les avantages budgétaires indirects de l'immigration peu qualifiée aux États-Unis. Ils estiment que l'effet est suffisamment positif et important pour compenser partiellement, ou complètement, l'impact budgétaire négatif direct attribué aux immigrés peu qualifiés dans la littérature.

Enfin certains documents récents présentent une approche dynamique dite *sans modèle* en évaluant des modèles vectoriels autorégressifs (VAR). d'Albis, Boubtane et Coulibaly (2019[23]) évaluent un modèle VAR sur un panel de 19 pays de l'OCDE sur la période 1980-2015. Dans cette configuration, une immigration accrue a un impact positif sur l'équilibre budgétaire, via l'augmentation de la population en âge de travailler et, partant, du PIB par habitant, et du fait d'une baisse des transferts nets par habitant.

Mesurer l'impact budgétaire de l'immigration

Dans quelle mesure les immigrés contribuent-ils aux recettes publiques dans le pays d'accueil, et combien coûtent-ils en termes de dépenses publiques ? Pour répondre à cette question, le présent chapitre évalue, pour chaque pays et chaque année, la contribution budgétaire nette des immigrés, à savoir la différence entre les contributions budgétaires versées par les immigrés et les dépenses publiques en prestations et services qu'ils reçoivent.

Cette approche comptable offre un aperçu de la contribution à l'équilibre budgétaire de tous les immigrés vivant dans le pays d'accueil pour une année donnée. L'approche comptable adoptée ici n'est cependant pas totalement statique. Ce chapitre utilise plus de dix ans de données pour montrer l'évolution de la contribution budgétaire des immigrés au cours de la période 2006-18.

Le groupe cible est constitué de tous les résidents du pays d'accueil nés à l'étranger

L'analyse porte sur les individus nés à l'étranger vivant dans le pays d'accueil pour chaque année[2]. Elle s'appuie sur les enquêtes sur les forces de travail (EFT) menées dans les différents pays en tant que base représentative de la population résidente[3]. Ces données contiennent des informations démographiques de base (âge, sexe, pays de naissance), des variables pertinentes pour désagréger la population immigrée (région d'origine, cohorte d'immigration), ainsi que des renseignements sur les compétences et la situation au regard du marché du travail qui sont d'importants déterminants de la contribution budgétaire nette des individus.

Une question revient régulièrement dans la littérature : faut-il inclure les enfants des immigrés nés dans le pays (la « seconde génération ») dans la population cible. Certaines études définissent les immigrés comme les personnes nées à l'étranger, y compris les enfants nés à l'étranger, mais d'autres soutiennent que les coûts et les recettes des enfants d'immigrés nés dans le pays sont directement attribuables à leurs parents.

Le présent chapitre se concentre sur les personnes nées à l'étranger. Ce choix est influencé par la disponibilité des données. En effet, dans la plupart des enquêtes, on ne dispose pas d'informations directes sur le pays d'origine des parents, ce qui ne permet pas d'identifier les enfants d'immigrés lorsqu'ils quittent le foyer parental.

Toutefois, l'Encadré 4.1 présente des estimations dans lesquelles les enfants d'immigrés nés dans le pays sont considérés comme faisant partie de la population immigrée jusqu'à l'âge de 15 ans, et tant qu'ils font partie du ménage de leurs parents immigrés[4]. Ces estimations de la contribution budgétaire nette des immigrés constituent une limite inférieure, car les coûts de la « seconde génération » en début de vie, liés à la santé et l'éducation, sont attribués aux immigrés, tandis que leurs contributions financières ultérieures sont attribuées aux personnes nées dans le pays.

Plusieurs stratégies sont utilisées pour ventiler les postes de dépenses et de recettes du budget public vers les populations nées à l'étranger et celles nées dans le pays

Les données relatives au budget public des pays de l'OCDE proviennent des bases de données des Statistiques des comptes nationaux de l'OCDE (OCDE, 2021[24]). Elles sont comparables à l'échelle internationale en utilisant le Système de comptabilité nationale 2008 (SNA 2008). Le niveau d'analyse utilisé est celui des administrations publiques. Sont donc concernés le gouvernement central, mais aussi les comptes consolidés des administrations locales, ainsi que des caisses de sécurité sociale.

Les quatre principaux postes de dépenses pris en compte dans l'analyse sont celles consacrées aux biens publics, à la santé, à l'éducation et à la protection sociale. Ces quatre postes principaux sont à leur tour divisés en 15 postes, qui sont ceux ventilés vers les personnes nées à l'étranger et nées au pays. L'Annexe 4.B décrit plus en détail tous les postes de dépenses utilisés dans l'analyse.

Les postes de recettes pris en compte dans l'analyse sont les impôts directs (impôts sur le revenu et le patrimoine), les impôts indirects, (taxes sur les produits et la production), les impôts sur le capital, les contributions sociales, et autres recettes[5]. Les principales taxes sur les produits sont la TVA, les droits d'accise, et les taxes sur les importations. Les taxes sur la production sont les impôts fonciers, sur l'utilisation d'éléments de capital fixe, les licences professionnelles, etc. Les impôts sur le capital n'existent que dans certains pays et sont des impôts exceptionnels, comme les droits de succession.

Les dépenses d'éducation et de santé sont modélisées sur le plan démographique

Les dépenses d'éducation pour les différents niveaux (pré-primaire et primaire, secondaire, post-secondaire, et supérieur) sont attribuées par habitant à chaque personne née à l'étranger et dans le pays inscrite dans les niveaux correspondants. De la même manière, les dépenses de santé sont aussi imputées selon la répartition par âge des populations immigrées et autochtones. La stratégie d'estimation consiste à appliquer les estimations de l'OCDE des courbes coût-âge[6] par pays (Lorenzoni et al., 2019[25]) à la population immigrée et native dans les EFT pour répartir les dépenses totales de santé rapportées dans les comptes nationaux.

Une limite de cette approche est que les coûts de santé des immigrés et des natifs du même âge sont présumés identiques. Ceci est dû à l'absence de données transnationales sur l'utilisation relative des services de santé publique. Il est pourtant probable que des immigrés et des natifs de même âge ne représentent pas le même coût pour le système de santé. La littérature a souligné différentes raisons expliquant de potentielles différences de coûts. Par exemple, les immigrés font généralement l'objet d'une sélection positive et ont donc tendance à être en meilleure santé que la population moyenne. Ils tendent également à moins recourir aux services de santé que les natifs, parfois par manque de connaissance du système de santé, par manque de maîtrise de la langue ou en raison d'autres obstacles. De la même manière, les coûts d'éducation peuvent également varier étant donné que les familles immigrées et natives peuvent avoir différentes propensions à inscrire leurs enfants dans l'enseignement public ou privé.

Les données d'enquête sur les revenus sont utilisées pour répartir les dépenses de protection sociale ainsi que les impôts et les cotisations sociales

La répartition de toutes les catégories de protection sociale, ainsi que celle des impôts directs et des cotisations sociales, repose sur les données d'enquête sur les revenus. Les enquêtes utilisées sont l'Enquête de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (UE-SILC) pour les pays européens de l'OCDE, la *Household Expenditure Survey* (HES) et la *Survey of Income and Housing* (SIH) pour l'Australie, la *Current Population Survey* (CPS) pour les États-Unis, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) pour le Canada.

Dans un premier temps, la population du pays d'accueil est divisée en 14 groupes en fonction du pays de naissance (immigrés et natifs), de l'âge et du niveau d'instruction[7]. Pour chaque groupe, chaque année et dans chaque pays, des valeurs moyennes des différents types de prestations, d'impôts et de cotisations sont estimées à l'aide des enquêtes sur les revenus. Par exemple, nous estimons les prestations de chômage moyennes reçues par les immigrés d'âge de forte activité (25-54 ans) ayant fait des études supérieures en Italie en 2016.

Ensuite, les postes de recettes et de dépenses du budget national sont répartis dans les sous-groupes de population en utilisant les moyennes estimées à l'aide des enquêtes sur les revenus et des chiffres de population issus des EFT[8,9].

L'adoption de cette approche implique que les postes des comptes nationaux sont répartis entre les immigrés et les natifs (de différents groupes de niveau d'instruction et d'âge) proportionnellement aux différences moyennes observées dans les enquêtes sur les revenus. Toutefois les totaux de population pour chaque sous-groupe utilisé sont ceux issus des EFT. Cette stratégie compense les limites des enquêtes sur les revenus, en particulier d'EU-SILC, qui peuvent ne pas représenter pleinement la population immigrée[10]. Pour les États-Unis, l'enquête CPS contient directement des informations sur les prestations et les impôts. Seule l'enquête CPS est utilisée pour répartir les postes des comptes nationaux dans ce cas.

Les impôts indirects, qui sont des taxes sur les produits et la production, sont répartis sur la base d'informations individualisées sur le revenu disponible des ménages accessibles dans les enquêtes sur les revenus. La répartition des taxes sur les produits devrait idéalement reposer sur des données d'enquête sur les paniers de consommation des immigrés et des personnes nées dans le pays. Malheureusement, on ne dispose pas de données d'enquête transnationales avec ce niveau de détail. La répartition effectuée dans ce chapitre considère plutôt que les paniers de consommation ne diffèrent pas entre les immigrés et les personnes nées dans le pays, et que les dépenses de consommation totales sont linéaires en fonction des revenus disponibles. Selon ces suppositions, les taxes sur les produits peuvent être réparties entre les immigrés et les natifs sur la base de leurs revenus disponibles relatifs[11].

Les taxes sur la production sont réparties de la même manière, c'est à dire proportionnellement au revenu disponible de chaque groupe. Idéalement, les taxes versées par les entreprises devraient être réparties entre les propriétaires d'entreprise et les actionnaires. Il n'existe cependant pas de données transnationales qui permettraient cela. Quoi qu'il en soit, les taxes sur la production ne représentent qu'une faible part des taxes indirectes (en moyenne 15 % dans l'ensemble des pays).

Comment les dépenses consacrées aux biens publics doivent-elles être réparties ?

Les dépenses consacrées aux biens publics représentent en moyenne 40 % des dépenses totales et varient largement d'un pays à l'autre, de 31 % au Danemark à 48 % en Lettonie et aux États-Unis. Comme dans les publications sur l'impact budgétaire des immigrés, les dépenses consacrées aux biens publics sont divisées en dépenses en biens publics *congestibles* et en biens publics *purs*.

Les biens publics *congestibles* sont des biens publics pour lesquels le coût de la fourniture augmente avec la taille de la population. On peut citer en exemple la fourniture d'eau et d'énergie, les services de police ou les transports en commun. Par souci de simplicité, il est supposé dans la plupart des études que le coût marginal de la fourniture équivaut au coût moyen et ainsi les dépenses publiques consacrées aux biens publics congestibles sont attribuées par habitant aux natifs et aux immigrés de la même manière. C'est également l'approche qui est adoptée dans ce chapitre.

Les biens publics *purs* sont des biens pour lesquels le coût marginal est nul. Le coût de fourniture des biens publics purs ne varie pas avec la taille de la population. Les biens publics purs sont par exemple les services de défense, l'intérêt de la dette publique, ou le fonctionnement des organes exécutifs et législatifs.

La façon dont les biens publics sont attribués aux immigrés et aux natifs est un facteur clé pour comprendre les estimations de l'impact budgétaire de l'immigration. Ceci est encore plus important dans une analyse transnationale, compte tenu des différences entre pays dans la part des dépenses allouées à des postes comme la défense ou les opérations liées à la dette publique.

Comme l'arrivée d'immigrés ne devrait pas modifier les dépenses consacrées aux biens publics purs, de nombreuses études les imputent aux natifs uniquement (Rowthorn, 2008[26]). Par ailleurs, d'autres considèrent que le coût moyen de ce que l'on considère généralement comme des biens publics purs peut être corrélé au PIB du pays et à la taille de la population, en particulier lorsque l'analyse couvre une longue période. Ainsi, elles attribuent tous les biens publics, congestibles et purs, par habitant aux natifs et aux immigrés de la même manière.

L'analyse empirique dans ce chapitre présente des résultats en tenant compte et sans tenir compte des biens publics purs. La comparaison des différentes séries de résultats permet d'en savoir plus sur le rôle que jouent les immigrés dans l'équilibre budgétaire des différents pays.

Une limite de cette analyse est que certains des services considérés comme des biens publics sont en réalité ciblés sur certains groupes de population. Idéalement, ces postes devraient être identifiés dans les comptes nationaux et imputés aux sous-groupes de population concernés, et non par habitant. Malheureusement, les données relatives aux dépenses ne sont pas suffisamment détaillées pour cela dans les comptes nationaux. Ainsi, les programmes d'intégration des immigrés (notamment des cours de langue) ne sont pas identifiés de manière distincte dans les données, et ne peuvent donc pas être imputés aux immigrés uniquement. Dans ce cadre, ils sont classés dans les biens publics congestibles. De la même manière, les politiques actives du marché du travail (parmi lesquelles on trouve l'apprentissage tout au long de la vie), l'aide aux entreprises (y compris pour les PME et les micro-entreprises), et d'autres programmes ne sont pas spécifiquement attribués à leur population cible.

L'impact budgétaire des immigrés dans les pays de l'OCDE, 2006-18

La contribution budgétaire nette de la population immigrée, 2006-18

Les immigrés versent davantage d'impôts et de cotisations sociales que ce qu'ils reçoivent en prestations et services

La première partie des résultats de ce chapitre concerne la contribution budgétaire de l'ensemble de la population immigrée dans chaque pays en moyenne sur les 13 années pour lesquelles les données sont disponibles. Le Tableau 4.1 présente l'estimation de la contribution budgétaire nette à la fois des immigrés et des natifs en pourcentage du PIB du pays d'accueil selon différentes spécifications. La contribution budgétaire nette d'un groupe est la différence entre les impôts et cotisations versées par les membres du groupes et les coûts des prestations et services publics dont ils bénéficient.

La spécification A dans le Tableau 4.1 inclut uniquement les postes de recettes et de dépenses publiques qui sont attribués aux différents individus sur la base de leurs caractéristiques personnelles. Il s'agit des dépenses de santé, d'éducation et de protection sociale, ainsi que des recettes provenant des impôts directs et indirects, et des cotisations sociales. Les postes non inclus sont ceux qui sont répartis par habitant.

Tableau 4.1. Contribution budgétaire nette des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays

En pourcentage du PIB, moyenne de la période 2006-18

	Personnes nées à l'étranger			Personnes nées dans le pays			
	A	B/C1	C2	A	B	C1	C2
	Postes individualisés uniquement	Biens publics congestibles attribués par habitant		Postes individualisés uniquement	Biens publics congestibles attribués par habitant		
		Sans biens publics	Bien publics purs attribués par habitant aux personnes nées dans le pays et à l'étranger		Sans biens publics	Bien publics purs attribués par habitant aux personnes nées dans le pays uniquement	Bien publics purs attribués par habitant aux personnes nées dans le pays et à l'étranger
AUS	3.46	1.52	-0.41	6.02	1.84	-4.24	-2.31
AUT	1.67	0.83	-0.50	8.76	4.76	-2.93	-1.60
BEL	1.38	0.12	-1.28	13.56	6.68	-2.57	-1.16
CAN	2.16	0.73	-1.19	9.62	5.41	-2.17	-0.25
CHE	3.18	2.46	0.84	5.63	3.85	-1.79	-0.17
CZE	0.37	0.13	-0.04	11.35	3.71	-1.77	-1.60
DEU	1.54	0.93	-0.28	9.24	6.11	-1.18	0.02
DNK	0.87	0.71	-0.08	9.51	8.09	-0.54	0.25
ESP	1.70	0.79	-0.15	6.55	0.69	-6.22	-5.29
EST	0.05	-0.66	-1.53	9.86	6.16	0.66	1.53
FIN	0.13	0.18	-0.18	7.16	8.47	-0.66	-0.30
FRA	1.02	0.25	-0.85	9.31	4.17	-4.35	-3.25
GBR	2.02	1.20	0.23	5.33	0.24	-6.68	-5.71
GRC	1.24	1.05	0.04	7.25	4.87	-8.55	-7.54
IRL	1.57	0.62	-0.21	2.87	-2.00	-6.95	-6.12
ITA	1.87	1.48	0.57	9.91	5.85	-4.54	-3.63
LTU	0.23	-0.03	-0.31	8.16	3.23	-2.49	-2.21
LUX	7.64	5.21	2.89	4.47	1.38	-3.92	-1.59
LVA	0.28	-0.72	-1.58	9.54	3.95	-1.79	-0.92
NLD	0.85	0.38	-0.36	7.87	4.24	-2.15	-1.42
NOR	1.34	1.91	1.22	10.80	15.67	9.30	9.99
PRT	1.79	1.56	0.89	5.36	2.39	-6.85	-6.18
SVN	0.68	0.22	-0.43	7.69	3.04	-3.99	-3.34
SWE	1.00	0.68	-0.83	10.00	8.51	-0.30	1.21
USA	1.00	1.00	-0.68	1.91	1.86	-7.92	-6.25
Moyenne	1.56	0.88	-0.16	7.99	4.64	-2.93	-1.90

Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/0r1kf7

La spécification B ajoute tous les postes restants dans le budget public, à l'exception des biens publics purs. Il s'agit principalement des biens publics *congestibles*, comme la fourniture d'eau et d'énergie, les services de police ou les transports en commun, et des postes de recettes classés dans *autres recettes publiques*, décrits en détail dans l'Annexe 4.B. Ces postes de dépenses et de recettes sont attribués par habitant aux adultes nés à l'étranger et nés au pays. La spécification C ajoute les dépenses consacrées aux biens publics *purs*, imputées par habitant aux adultes nés dans le pays uniquement (colonne C1) ou à la fois aux adultes nés dans le pays et nés à l'étranger (colonne C2)[12].

Une fois que tous les postes du budget public sont pris en compte (colonnes C1 et C2), la contribution nette des immigrés et celle des natifs constituent le solde budgétaire de l'État. Le fait d'imputer les biens publics purs aussi aux personnes nées à l'étranger (colonne C2) transfère une partie des dépenses des natifs aux immigrés, contrairement à l'approche où les biens publics purs sont uniquement imputés aux natifs du pays (colonne C1). La contribution budgétaire nette des natifs du pays s'améliore lorsque les biens publics purs sont également imputés aux immigrés, car les coûts de ces biens publics, tels que la défense et les opérations liées à la dette publique, sont répartis sur une plus grande population.

La contribution budgétaire nette individualisée des immigrés est positive pour tous les pays dans la colonne A, ce qui signifie que les immigrés contribuent davantage en impôts et cotisations sociales que ce qu'ils reçoivent en prestations et services. L'ampleur de cette contribution budgétaire nette varie sensiblement d'un pays à l'autre, de zéro en Estonie à 7.7 % du PIB au Luxembourg, où plus de 40 % de la population est née à l'étranger[13].

Les immigrés contribuent au financement des biens publics purs

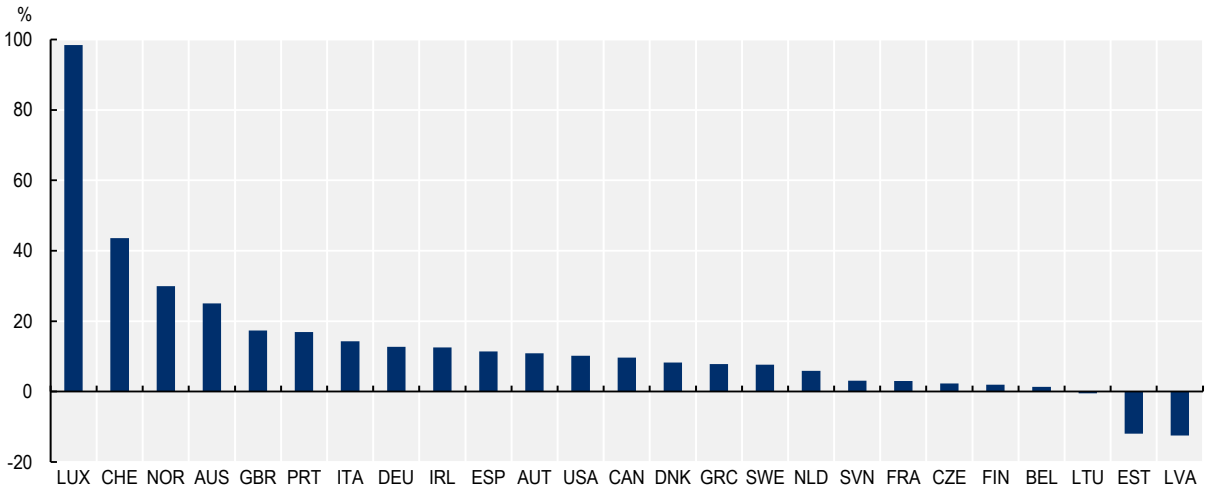
La contribution budgétaire nette des immigrés reste positive dans tous les pays, à l'exception des pays baltes, lorsque les dépenses consacrées aux biens publics *congestibles* et les postes restants des recettes publiques sont inclus (colonne B). Ceci implique que, dans presque tous les pays, les immigrés financent pleinement leur part des dépenses consacrées aux biens publics congestibles, et contribuent au financement des biens publics purs.

En 2017, cette contribution des immigrés au financement des biens publics purs représentait un total de 547 milliards USD dans les 25 pays couverts par l'analyse.

Le Graphique 4.1 indique la part des dépenses publiques consacrées aux biens publics *purs* qui est financée par les immigrés. Elle est calculée comme la contribution budgétaire nette des immigrés en pourcentage du PIB provenant de la colonne B du Tableau 4.1 divisée par les dépenses du pays d'accueil consacrées aux biens publics *purs* en pourcentage du PIB. La part médiane des biens publics purs financée par les immigrés est de 10 %, et dans 80% des pays, elle dépasse 2 %.

Lorsque les biens publics purs sont attribués par habitant aux immigrés et aux natifs de la même manière (colonne C2), la contribution budgétaire nette totale des immigrés est négative dans 18 pays sur 25, tout comme l'est celle des natifs dans 20 pays sur 25. Ceci est dû au fait que la plupart des pays ont accusé un déficit budgétaire dans les années 2006-18. Dans ces estimations, la contribution budgétaire nette totale des immigrés se situe entre -1 % et +1 % du PIB pour la plupart des pays, ce qui correspond aux résultats trouvés dans la littérature.

Graphique 4.1. Part des dépenses publiques totales en biens publics purs financée par les immigrés, moyenne sur 2006-18



Note : La part des dépenses publiques totales en biens publics purs financée par les immigrés est la contribution budgétaire nette des immigrés en pourcentage du PIB selon la Spécification B (colonne B du Tableau 4.1) divisée par les dépenses du pays d'accueil en biens publics *purs* en pourcentage du PIB.
Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/ilzu73

Encadré 4.1. Rendre compte de l'impact budgétaire des enfants d'immigrés nés dans le pays : un tableau incomplet

Les enfants d'immigrés nés dans le pays représentent une part croissante de la population dans de nombreux pays de l'OCDE. Étudier l'impact budgétaire de ce groupe est intéressant en soi. On ne trouve pourtant pas d'informations sur le pays de naissance des parents dans les enquêtes utilisées dans ce chapitre. Il n'est pas possible d'identifier les enfants d'immigrés nés dans le pays dans ces données, à l'exception de ceux qui vivent chez leurs parents.

Le Tableau 4.2 reprend le Tableau 4.1 mais attribue la contribution budgétaire nette des enfants d'immigrés nés dans le pays à la population immigrée, plutôt qu'à la population native. La contribution budgétaire nette des enfants est exclusivement composée des dépenses publiques consacrées à leur santé et à leur éducation. Dans le Tableau 4.1 et le Tableau 4.2, la contribution budgétaire nette des enfants d'immigrés nés dans le pays âgés de 15 ans et plus est attribuée à la population native. Plus particulièrement, la contribution nette positive des enfants d'immigrés nés dans le pays durant leurs années de vie active est attribuée à la population native.

Faire passer les dépenses consacrées aux enfants d'immigrés nés dans le pays des natifs aux immigrés se traduit par un redéploiement de -0.5 % du PIB en moyenne de la contribution budgétaire nette individualisée des natifs vers les immigrés. On relève les dépenses les plus importantes pour les enfants d'immigrés nés dans le pays au Luxembourg, en Suède, au Canada, aux États-Unis et en Suisse.

Deux principaux facteurs expliquent l'ampleur relativement importante de ce redéploiement des dépenses et la façon dont il varie en fonction des pays. Tout d'abord, les enfants d'immigrés nés dans

le pays représentent une part importante de la population de moins de 15 ans dans la plupart des pays. Le Tableau d'annexe 4.A.5 présente la répartition de la population âgée de 15 ans et moins par pays de naissance et pays de naissance des parents. En moyenne, 20 % des enfants nés dans le pays ont au moins un parent né à l'étranger. Leur part varie sensiblement d'un pays à l'autre, par exemple 16 % en Espagne et 46 % en Suisse, ce qui explique certaines des différences dans le redéploiement des dépenses.

Tableau 4.2. La contribution budgétaire nette des personnes nées à l'étranger et de leurs enfants nés dans le pays, moyenne sur 2006-18

	Personnes nées à l'étranger et leurs enfants			Personnes nées dans le pays			
	A	B/C1	C2	A	B	C1	C2
		Biens publics congestibles attribués par habitant			Biens publics congestibles attribués par habitant		
	Postes individualisés uniquement	Sans biens publics	Bien publics *purs* attribués par habitant aux personnes nées dans le pays et à l'étranger	Postes individualisés uniquement	Sans biens publics	Bien publics purs attribués par habitant aux personnes nées dans le pays uniquement	Bien publics purs attribués par habitant aux personnes nées dans le pays et à l'étranger
AUT	0.98	0.14	-1.20	9.45	5.46	-2.24	-0.90
BEL	0.73	-0.52	-1.93	14.20	7.32	-1.93	-0.52
CAN	1.32	-0.11	-2.03	10.45	6.23	-1.34	0.58
CHE	2.45	1.73	0.11	6.36	4.58	-1.06	0.56
CZE	0.30	0.06	-0.11	11.42	3.77	-1.70	-1.54
DEU	1.03	0.42	-0.79	9.75	6.63	-0.67	0.54
DNK	0.41	0.26	-0.54	9.97	8.55	-0.08	0.71
ESP	1.37	0.46	-0.48	6.88	1.02	-5.89	-4.96
EST	-0.14	-0.84	-1.71	10.04	6.34	0.85	1.72
FIN	-0.04	0.01	-0.35	7.33	8.64	-0.49	-0.13
FRA	0.46	-0.31	-1.41	9.87	4.73	-3.79	-2.69
GBR	1.60	0.78	-0.20	5.76	0.67	-6.26	-5.28
GRC	0.96	0.77	-0.25	7.53	5.16	-8.27	-7.26
IRL	1.14	0.18	-0.65	3.31	-1.56	-6.52	-5.69
ITA	1.50	1.11	0.20	10.27	6.21	-4.18	-3.26
LTU	0.17	-0.08	-0.36	8.21	3.28	-2.44	-2.16
LUX	6.20	3.78	1.46	5.90	2.81	-2.48	-0.16
LVA	0.10	-0.90	-1.76	9.72	4.12	-1.61	-0.75
NLD	0.35	-0.12	-0.85	8.37	4.74	-1.65	-0.92
NOR	0.84	1.41	0.72	11.30	16.17	9.80	10.49
PRT	1.43	1.20	0.52	5.72	2.75	-6.49	-5.81
SVN	0.37	-0.09	-0.74	8.00	3.35	-3.68	-3.03
SWE	0.13	-0.19	-1.69	10.86	9.37	0.57	2.07
USA	0.23	0.23	-1.45	2.64	2.59	-7.20	-5.52
Moyenne	1.00	0.39	-0.64	8.47	5.12	-2.45	-1.41

Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/8w9ml4

Enfin, les dépenses d'éducation représentent un poste important des dépenses publiques. Elles représentent en moyenne 11 % des dépenses totales et 5 % du PIB, et une grande part de ses dépenses est consacrée aux enfants de moins de 15 ans. Les différences dans la part des dépenses d'éducation dans le budget national expliquent également pourquoi le redéploiement des dépenses vers les personnes nées à l'étranger entraîne des modifications variables dans la contribution budgétaire en fonction des pays. En Autriche par exemple, la part des enfants nés dans le pays de résidence avec au moins un parent immigré est plus importante qu'en Suède (30 % contre 25 % des enfants nés dans le pays). Toutefois les dépenses consacrées à leur éducation sont plus importantes en Suède car les dépenses d'éducation représentent une plus grande part du PIB qu'en Autriche (6.3 % contre 4.6 %).

La situation budgétaire des immigrés par rapport à celle des natifs varie entre les pays

Les différences dans l'ampleur des contributions budgétaires nettes des immigrés indiquées dans le Tableau 4.1 proviennent en partie des différences dans la taille de la population immigrée dans les pays. Le Tableau 4.3 fournit une autre mesure de l'impact budgétaire de l'immigration, qui est le rapport entre les recettes publiques versées par les immigrés et les dépenses publiques qui leur sont consacrées. On appelle ce rapport le ratio budgétaire.

Le ratio budgétaire permet d'effectuer une comparaison simple et concrète de la situation budgétaire de groupes de population de tailles différentes. Cette mesure permet en outre une interprétation intuitive car elle s'exprime en pourcentage. Un ratio supérieur à 1 indique que les immigrés contribuent davantage que ce qu'ils reçoivent. Un ratio de 1.2 (0.8) signifie que les immigrés contribuent 20 % de plus (de moins) que ce qu'ils reçoivent[14].

Alors que le ratio budgétaire présente l'avantage de permettre une interprétation facile et d'être indépendant de la taille de la population immigrée, les deux mesures (le ratio budgétaire et la contribution budgétaire en termes de PIB) sont tributaires de conditions macroéconomiques et de la structure des budgets des États. Ainsi, en période de récession, la situation financière des immigrés est susceptible de se détériorer, mais tout comme celle des natifs. Les immigrés dans les pays ayant d'importantes dépenses dans la défense et les charges de la dette publique ont tendance à avoir une contribution budgétaire nette totale davantage négative. Pour réduire ces facteurs macroéconomiques ou structurels, il est possible de diviser le ratio budgétaire des immigrés par celui des natifs, c'est-à-dire de calculer le ratio budgétaire relatif.

Trois groupes de pays se dégagent de la comparaison du ratio budgétaire total des immigrés dans les pays d'accueil. Dans plus d'un tiers des pays, le ratio budgétaire des personnes nées à l'étranger est fortement supérieur à celui des natifs du pays (colonne C2). Il s'agit des pays d'Europe méridionale, du Luxembourg et de la Suisse, ainsi que du Royaume-Uni, de l'Irlande, des États-Unis et de l'Australie. Dans un quart des pays, les personnes nées à l'étranger contribuent relativement moins que les natifs (Estonie, Lettonie, Suède, Belgique, Lituanie et Canada). Dans les autres pays, notamment les pays traditionnels d'immigration, comme l'Allemagne et la France, la contribution budgétaire nette totale des immigrés et celle des natifs sont plus ou moins similaires.

Tableau 4.3. Ratio budgétaire (recettes publiques/dépenses publiques) des immigrés et des natifs

Moyenne sur 2006-18

	Nés à l'étranger		Nés dans le pays		Nés à l'étranger/nés dans le pays	
	A	C2	A	C2	A	C2
	Postes individualisés uniquement	Biens publics attribués par habitant aux personnes nées dans le pays et à l'étranger	Postes individualisés uniquement	Biens publics attribués par habitant aux personnes nées dans le pays et à l'étranger	Postes individualisés uniquement	Biens publics attribués par habitant aux personnes nées dans le pays et à l'étranger
AUS	1.69	0.96	1.47	0.91	1.16	1.06
AUT	1.40	0.93	1.32	0.96	1.06	0.97
BEL	1.31	0.83	1.50	0.97	0.88	0.86
CAN	1.44	0.88	1.61	0.99	0.89	0.89
CHE	1.67	1.09	1.41	0.99	1.19	1.10
CZE	1.58	0.97	1.52	0.96	1.03	1.01
DEU	1.36	0.96	1.38	1.00	0.99	0.96
DNK	1.28	0.98	1.28	1.01	1.00	0.98
ESP	1.98	0.96	1.27	0.87	1.56	1.11
EST	1.01	0.75	1.53	1.05	0.66	0.72
FIN	1.11	0.91	1.21	0.99	0.91	0.91
FRA	1.24	0.88	1.29	0.93	0.96	0.94
GBR	1.70	1.04	1.22	0.85	1.39	1.23
GRC	2.36	1.01	1.27	0.85	1.86	1.20
IRL	1.52	0.96	1.14	0.81	1.33	1.18
ITA	2.52	1.20	1.34	0.92	1.88	1.30
LTU	1.22	0.83	1.42	0.94	0.86	0.89
LUX	1.86	1.18	1.25	0.94	1.48	1.26
LVA	1.09	0.74	1.58	0.97	0.69	0.76
NLD	1.29	0.93	1.31	0.96	0.98	0.96
NOR	1.47	1.26	1.42	1.24	1.03	1.01
PRT	2.42	1.33	1.20	0.86	2.02	1.54
SVN	1.30	0.89	1.28	0.92	1.01	0.97
SWE	1.19	0.90	1.36	1.03	0.88	0.87
USA	1.36	0.88	1.10	0.81	1.24	1.08
Moyenne	1.53	0.97	1.35	0.95	1.16	1.03

Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/v4efzd

Dans la plupart des pays, les pouvoirs publics consacrent moins de dépenses par habitant aux immigrés qu'aux natifs, mais perçoivent également moins de recettes de ceux-ci

Les dépenses et les recettes par habitant des personnes nées à l'étranger sont, dans la plupart des pays, toutes deux légèrement inférieures à celles des natifs (Tableau 4.4). En moyenne, les immigrés contribuent 11 % de moins que les natifs. Les dépenses publiques consacrées aux immigrés sont 12 % inférieures à celles consacrées aux natifs.

En moyenne, les dépenses par habitant consacrées aux personnes nées à l'étranger sont plus faibles dans des domaines tels que les pensions de vieillesse et de réversion, la maladie et l'invalidité, l'éducation

et la santé. Par contre, les dépenses par habitant consacrées à la famille et aux enfants, au chômage, à l'exclusion sociale et au logement sont en moyenne plus importantes pour les immigrés.

Les différences d'âge entre les immigrés et les natifs expliquent une partie des différences observées dans les dépenses publiques. Dans de nombreux pays de l'OCDE, les immigrés sont sensiblement plus jeunes que les natifs, en particulier dans les pays d'immigration récente (Tableau d'annexe 4.A.1.). Il n'est donc pas surprenant que les dépenses publiques consacrées aux pensions soient sensiblement plus importantes pour les natifs.

Les dépenses d'éducation par habitant à destination des personnes nées à l'étranger représentent moins de la moitié de celles des natifs. Les enfants nés à l'étranger ne représentent qu'une petite partie du nombre total d'enfants dans tous les pays ; ils sont plus jeunes en moyenne et, dans plusieurs pays, sont moins susceptibles d'être inscrits dans l'enseignement supérieur (Tableau d'annexe 4.A.5)[15].

Tableau 4.4. Dépenses relatives par habitant (immigrés/natifs) dans les différents postes de dépenses du budget national, 2006-18

	Total	Santé	Éducation	Maladie/Invalidité	Vieillesse/Réversion	Famille/Enfants	Chômage	Exclusion sociale/Logement
AUS	0.92	0.97	0.48	0.72	**1.28**	0.87	0.93	0.91
AUT	0.82	0.80	0.45	0.78	0.46	**1.43**	**2.06**	**2.64**
BEL	0.94	0.88	0.45	**1.18**	0.58	**1.39**	**1.30**	**6.27**
CAN	0.95	**1.03**	0.51	0.83	**1.04**	**1.53**	0.74	**1.21**
CHE	0.92	0.84	0.44	**1.30**	0.61	**1.38**	**2.83**	**1.78**
CZE	0.97	1.00	0.35	0.91	**1.03**	**1.18**	0.68	**2.80**
DEU	0.93	0.94	0.38	0.54	0.95	**1.41**	**1.29**	**1.98**
DNK	0.92	0.73	0.62	**1.06**	0.44	**1.56**	**1.68**	**1.07**
ESP	0.68	0.65	0.45	0.27	0.20	**1.05**	**1.21**	**1.57**
EST	**1.01**	**1.30**	0.08	0.94	**2.18**	0.39	0.92	0.60
FIN	0.90	0.67	0.79	0.45	0.18	**2.05**	**2.68**	**5.22**
FRA	0.94	0.94	0.29	1.00	0.88	**1.35**	**1.29**	**1.81**
GBR	0.82	0.76	0.69	0.53	0.46	**1.33**	0.99	**1.34**
GRC	0.69	0.67	0.43	0.43	0.17	**1.37**	**2.23**	**2.40**
IRL	0.83	0.71	0.63	0.62	0.34	**1.28**	**1.38**	**1.63**
ITA	0.64	0.61	0.50	0.48	0.16	**1.93**	**1.66**	**2.74**
LTU	**1.01**	**1.25**	0.15	0.94	**1.70**	0.43	**1.07**	0.89
LUX	0.77	0.77	0.31	**1.08**	0.37	**1.59**	**1.35**	**2.44**
LVA	**1.06**	**1.27**	0.07	**1.08**	**2.17**	0.39	0.78	**1.14**
NLD	0.94	0.78	0.41	**1.31**	0.50	**1.53**	**1.30**	**2.94**
NOR	0.93	0.71	0.71	0.92	0.33	**1.49**	**2.78**	**6.41**
PRT	0.76	0.69	0.53	0.75	0.40	**1.55**	**1.28**	**1.11**
SVN	0.90	0.93	0.26	**1.44**	0.86	**1.06**	**1.35**	**1.47**
SWE	0.94	0.79	0.38	**1.22**	0.56	**1.44**	**2.10**	**9.05**
USA	0.80	0.84	0.47	0.56	0.48	**1.42**	0.88	**1.54**
Moyenne	0.88	0.86	0.43	0.85	0.73	**1.3**	**1.47**	**2.52**

Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

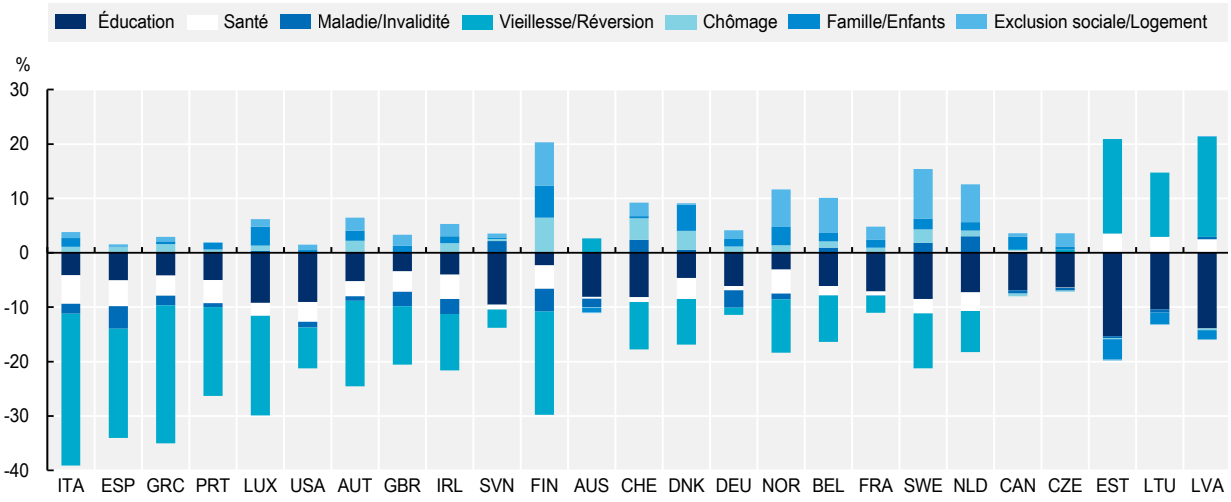
StatLink https://stat.link/3mcgaz

En revanche, les dépenses par habitant consacrées à l'exclusion sociale et au logement sont bien plus importantes pour les immigrés que pour les natifs dans la plupart des pays. Elles sont jusqu'à neuf fois

supérieures en Suède, plus de six fois supérieures en Belgique et en Norvège, et cinq fois supérieures en Finlande. Les réfugiés récemment arrivés sont souvent bénéficiaires de ce type d'aide. Par ailleurs, les immigrés ont également davantage tendance à recevoir des prestations famille/enfants. Cette situation est due à la structure d'âge plus jeune des immigrés qui sont plus susceptibles d'avoir des enfants dans leur ménage et à leur statut économique relativement plus fragile que celui des natifs.

Le Graphique 4.2 montre comment les différences dans les dépenses par habitant pour les différents postes se conjuguent pour établir la différence totale en dépenses par habitant[16]. En Italie, par exemple, les dépenses publiques totales par habitant pour les personnes nées à l'étranger représentent 64 % des dépenses pour les natifs. Les dépenses pour les pensions de vieillesse et de réversion représentent plus de trois quarts de l'écart (28 sur les 36 points de pourcentage), les dépenses de santé et d'éducation représentent 10 points de pourcentage, et celles consacrées à la maladie et à l'invalidité 2 points. Les dépenses pour la famille et les enfants, d'assurance chômage, et contre l'exclusion sociale ont un effet dans la direction opposée. Les dépenses par habitant plus élevées à destination des personnes nées à l'étranger représentent 4 points de pourcentage en plus dans les dépenses totales par habitant pour les personnes nées à l'étranger par rapport aux natifs.

Graphique 4.2. Décomposition de l'écart dans les dépenses par habitant (immigrés/natifs) dans les différents postes de dépenses, 2006-18



Note : les pays sont classés selon les dépenses relatives par habitant (immigrés/natifs), des plus faibles aux plus élevées. Pour chaque pays, la somme des sept postes équivaut à la différence entre les dépenses totales par habitant consacrées aux personnes nées à l'étranger et nées dans le pays.
Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/8ibve7

Les dépenses plus faibles pour les pensions de vieillesse et de réversion à destination des personnes nées à l'étranger expliquent dans la plupart des pays le plus faible montant de dépenses par habitant à destination des personnes nées à l'étranger. On observe d'importantes différences dans les dépenses par habitant pour les pensions entre les immigrés et les natifs, et les pensions pèsent lourdement sur les finances publiques dans de nombreux pays. En Italie et en Grèce, par exemple, les dépenses consacrées aux pensions de vieillesse et de réversion représentent environ un tiers des dépenses publiques totales vers les natifs. En excluant les dépenses consacrées aux pensions de vieillesse et de réversion, les dépenses par habitant vers les personnes nées à l'étranger sont similaires à celles vers les natifs. Les

dépenses par habitant vers les personnes nées à l'étranger représenteraient 95 % des dépenses vers les natifs.

Le Tableau 4.5 et le Graphique 4.3 reproduisent le même exercice pour les recettes. Les contributions par habitant sont plus faibles pour les immigrés par rapport aux natifs dans tous les postes. Les contributions des personnes nées à l'étranger sont 11 % inférieures à celles des natifs en moyenne dans l'ensemble des pays. Les différences sont plus faibles en termes de contributions sociales des employeurs, car celles des immigrés sont en moyenne 6 % inférieures à celles des natifs. Ceci s'explique par le fait que les immigrés sont surreprésentés dans la population en âge de travailler. Les différences sont plus importantes en ce qui concerne les impôts sur les ménages et les cotisations sociales. Les impôts sur le capital sont des taxes exceptionnelles, par exemple sur les héritages, et représentent une très petite part des recettes publiques. Ils sont imputés par habitant aux individus de 70 ans et plus. Ceci explique pourquoi les recettes par habitant provenant des impôts sur le capital sont bien plus faibles chez les immigrés, car ceux-ci sont sous-représentés dans la population âgée dans la plupart des pays.

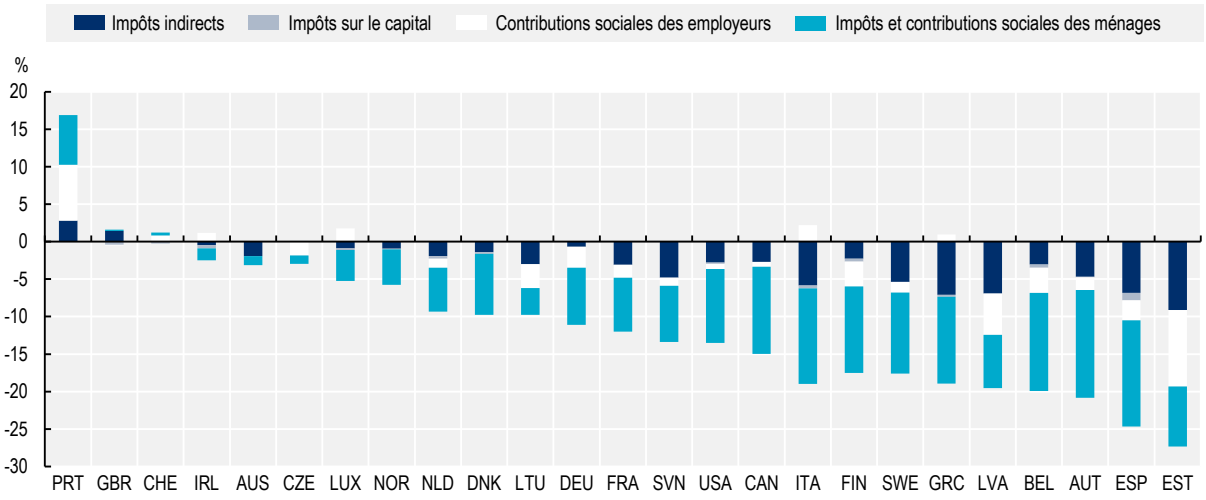
Tableau 4.5. Recettes relatives par habitant (immigrés/natifs) dans les différents postes de recettes du budget national, 2006-18

	Total	Impôts indirects	Impôts sur le capital	Contributions sociales des employeurs	Impôts et contributions sociales des ménages
AUS	0.97	0.94	..	..	0.97
AUT	0.79	0.84	0.58	0.88	0.67
BEL	0.80	0.88	0.73	0.84	0.70
CAN	0.85	0.91		0.86	0.76
CHE	**1.01**	1.00	0.67	**1.09**	**1.01**
CZE	0.97	**1.00**	**1.18**	0.92	0.97
DEU	0.89	0.97	**1.05**	0.84	0.84
DNK	0.90	0.95	0.43	**1.01**	0.86
ESP	0.75	0.76	0.24	0.89	0.61
EST	0.73	0.74		0.64	0.61
FIN	0.82	0.91	0.29	0.79	0.70
FRA	0.88	0.90	0.99	0.93	0.79
GBR	**1.01**	**1.04**	0.55	0.99	**1.00**
GRC	0.82	0.78	0.20	**1.06**	0.67
IRL	0.99	0.99	0.31	**1.11**	0.96
ITA	0.83	0.81	0.18	**1.12**	0.69
LTU	0.90	0.91	**1.75**	0.87	0.87
LUX	0.97	0.97	0.44	**1.14**	0.91
LVA	0.80	0.80	**2.41**	0.69	0.75
NLD	0.91	0.93	0.46	0.90	0.87
NOR	0.94	0.95	0.28	**1.02**	0.88
PRT	**1.17**	**1.08**	0.29	**1.41**	**1.21**
SVN	0.87	0.85	0.78	0.92	0.81
SWE	0.82	0.87	0.57	0.78	0.71
USA	0.87	0.87	0.77	0.93	0.79
Moyenne	0.89	0.91	0.69	0.94	0.82

Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/p6mrnd

Graphique 4.3. Décomposition de l'écart dans les recettes par habitant (immigrés/natifs) pour différents postes de recettes, 2006-18



Note : Les pays sont classés selon les recettes relatives par habitant (immigrés/natifs), des plus élevées aux plus faibles. Pour chaque pays, la somme des quatre postes équivaut à la différence entre les recettes totales par habitant venant des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays.
Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

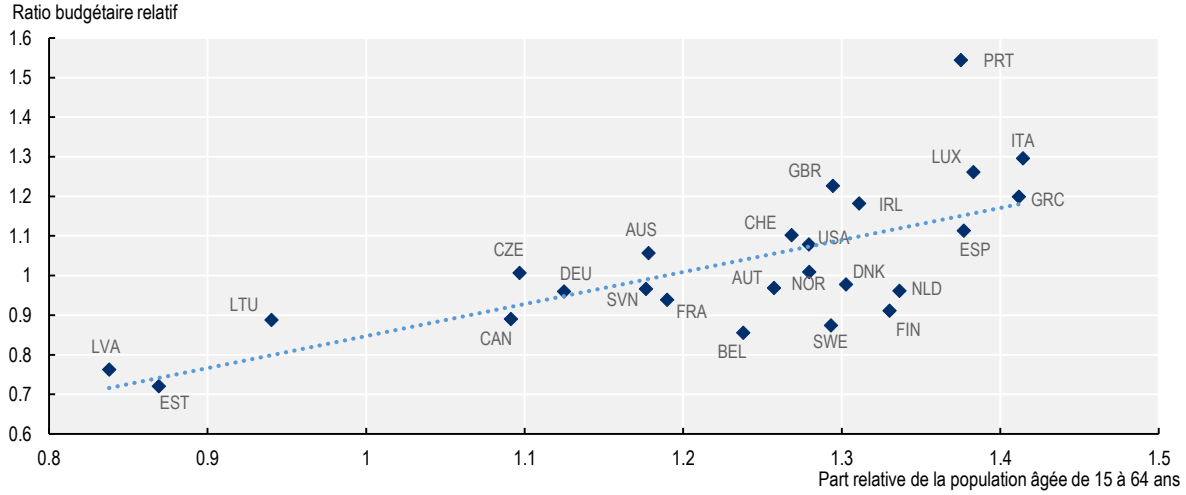
StatLink https://stat.link/kpg8zh

L'âge des immigrés explique en grande partie les différences entre pays quant à leur situation budgétaire par rapport à celle des natifs

La contribution budgétaire nette totale des immigrés et des natifs tient en grande partie des différences démographiques entre les groupes, qui sont elles-mêmes issues de l'histoire migratoire des pays. Ainsi, dans les pays baltes, les personnes nées à l'étranger sont concentrées dans la population plus âgée. Ceci explique les dépenses publiques élevées par habitant pour l'assurance-vieillesse et les faibles contributions par rapport aux natifs. En Europe méridionale, le phénomène migratoire est relativement récent, et la plupart des personnes nées à l'étranger sont en âge de travailler. Les immigrés ont tendance à verser davantage de cotisations qu'ils ne reçoivent de prestations par rapport à leurs homologues nés dans le pays.

On constate une forte corrélation entre le ratio budgétaire relatif (dernière colonne dans le Tableau 4.3) et la part relative de la population en âge de travailler (à savoir la part de la population née à l'étranger âgée de 15 à 64 ans divisée par la part de la population née dans le pays âgée de 15 à 64 ans) (Graphique 4.4).

Graphique 4.4. Corrélation entre le ratio budgétaire relatif (immigrés/natifs) et la part relative de la population âgée de 15 à 64 ans, moyenne sur 2006-18



Note : La corrélation s'élève à 70 %.
Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/r762yo

Dans quelle mesure les différences entre pays concernant la situation budgétaire des personnes nées à l'étranger par rapport celles nées dans le pays s'expliquent-elles par des différences de distribution par âge ? Pour répondre à cette question, cette section présente les résultats d'un exercice contrefactuel[17]. L'idée est de maintenir inchangées les dépenses et recettes publiques par habitant pour les immigrés et les natifs de chaque groupe d'âge[18], mais de modifier la distribution par âge des personnes nées à l'étranger de sorte qu'elle soit identique à celle des natifs. Dans cette configuration, le ratio budgétaire des personnes nées dans le pays ne change pas. Le ratio budgétaire hypothétique des immigrés correspond au ratio budgétaire qu'ils auraient s'ils avaient la même distribution par âge que les natifs dans le même pays d'accueil.

Les résultats pour chaque pays sont présentés dans le Graphique d'annexe 4.A.1. Globalement, les différences de distribution par âge entre les immigrés et les natifs représentent 60 % de la variation de la situation budgétaire des immigrés par rapport à celle des natifs[19].

Contribution budgétaire nette des immigrés par âge, niveau d'étude et situation d'emploi, 2006-18

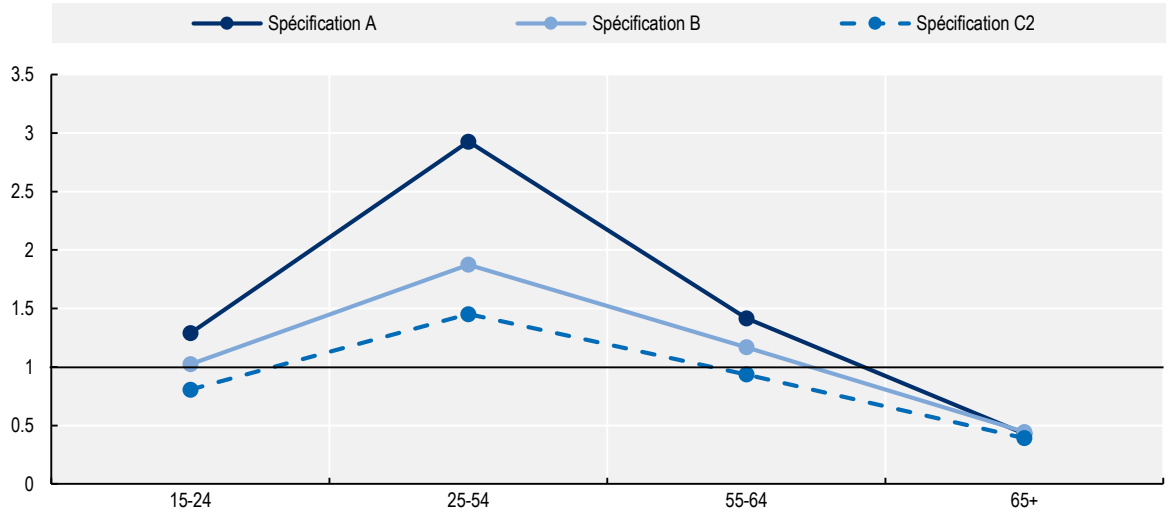
Les immigrés sont surreprésentés chez les individus d'âge de forte activité, le groupe d'âge dont les contributions budgétaires nettes sont les plus importantes

L'âge est un facteur déterminant de la contribution budgétaire nette des individus. La contribution budgétaire nette est généralement positive durant les années d'activité, tandis que celle des enfants et des individus plus âgés est négative en raison des dépenses publiques consacrées à leur éducation, à leur santé et aux pensions de vieillesse.

Le Graphique 4.5 présente le ratio budgétaire médian (recettes publiques/dépenses publiques) tout au long du cycle de vie pour les immigrés[20]. Le Graphique d'annexe 4.A.3 présente un chiffre similaire pour chaque pays. La première ligne est le ratio budgétaire en tenant compte de tous les postes individualisés

du budget de l'État (dépenses de santé, d'éducation, de protection sociale et recettes issues des impôts et des cotisations sociales) (spécification A). La deuxième ligne ajoute des postes de dépenses et de recettes qui sont attribuées par personne à tous les adultes à l'exception des biens publics purs (spécifications B), et la troisième ligne ajoute les biens publics purs (spécification C2).

Graphique 4.5. Ratio budgétaire médian des immigrés par groupe d'âge, moyenne sur 2006-18



Note : La spécification A correspond à des postes individualisés uniquement ; la spécification B ajoute les biens publics congestibles ; la spécification C2 ajoute les biens publics purs imputés aux personnes nées à l'étranger et nées dans le pays.
Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/jevw0o

Les immigrés d'âge de forte activité contribuent trois fois plus qu'ils ne bénéficient de dépenses publiques ; ceci sans tenir compte des postes de recettes et de dépenses qui sont réparties par habitant. En outre, leur ratio budgétaire est toujours supérieur à 1, ce qui signifie qu'ils financent leur part de dépenses en biens publics congestibles *et* purs, et contribuent positivement au budget national. Cette situation se retrouve dans tous les pays (Graphique d'annexe 4.A.3).

Sur toute la durée de vie, le ratio budgétaire des immigrés est plus faible que celui des natifs parmi les individus en âge de travailler, mais égal ou supérieur parmi les individus plus âgés dans la plupart des pays (Graphique d'annexe 4.A.8 et Graphique d'annexe 4.A.4)[21].

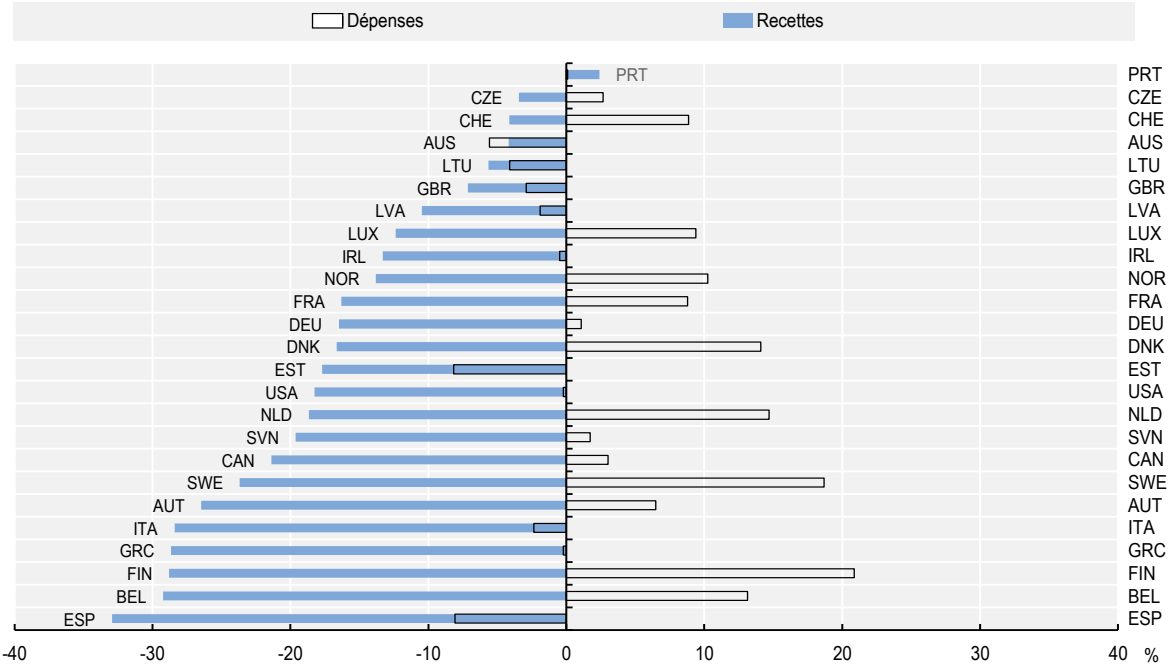
Lorsque l'on compare les immigrés et les natifs sur toute la durée de vie, il est primordial de garder à l'esprit que leur distribution dans les groupes d'âge diffère fortement. Les immigrés sont surreprésentés chez les individus d'âge de forte activité, le groupe d'âge dont les contributions budgétaires nettes sont les plus importantes, et sous-représentés chez les enfants (Graphique d'annexe 4.A.9). En fait, la plupart des immigrés arrivent dans le pays d'accueil après avoir achevé leurs études, à un âge où la contribution budgétaire nette est déjà positive (Graphique d'annexe 4.A.10).

Les immigrés d'âge de forte activité contribuent moins par habitant que leurs homologues nés dans le pays

Malgré le ratio budgétaire élevé des immigrés d'âge de forte activité, leurs contributions, par rapport aux dépenses, sont plus faibles que celles des natifs d'environ 20 % en moyenne[22]. Le ratio recettes/dépenses plus faible des personnes nées à l'étranger par rapport aux natifs s'explique par des différences dans les

recettes publiques plutôt que dans les dépenses publiques par habitant. En moyenne dans les pays, les dépenses vers les immigrés d'âge de forte activité sont similaires que celles vers les natifs (supérieures de 4 %). Toutefois, les contributions des personnes nées à l'étranger sont inférieures de 17 % à celles des natifs (Graphique 4.6).

Graphique 4.6. Recettes et dépenses publiques relatives par habitant (immigrés/natifs), individus d'âge de forte activité, Moyenne sur 2006-18



Note : Les différences sont en pourcentage. Par exemple, au Portugal les dépenses par habitant vers les immigrés et les natifs sont identiques ; les recettes par habitant provenant des immigrés sont 2 % supérieures à celles des natifs.
Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/w01qnx

L'écart de revenu est plus important chez les personnes très instruites

Les différences de recettes par habitant entre les personnes nées à l'étranger et celles nées dans le pays sont supérieures aux différences de dépenses par habitant, tant au niveau d'instruction faible qu'élevé (Graphique 4.7).

Les immigrés contribuent moins en cotisations sociales et impôts que les natifs quel que soit le niveau d'étude atteint, et la différence s'accroît avec le niveau d'instruction. En moyenne, les immigrés ayant de faibles niveaux d'éducation contribuent 11 % de moins par personne que les natifs. Pour les immigrés avec des niveaux d'étude élevés, l'écart est de 16 %.

La plus grande différence entre les recettes des immigrés et des natifs très instruits implique que la différence est également plus importante en termes absolus pour les très instruits. Ceci est dû au fait que les recettes par habitant des individus très instruits sont en moyenne plus importantes que celles des individus ayant un faible niveau d'éducation (Graphique d'annexe 4.A.5).

Les différences dans les dépenses par habitant entre les personnes nées à l'étranger et celles nées au pays sont faibles pour les deux groupes de niveau d'instruction. Les dépenses vers les immigrés peu instruits sont 1 % plus élevées que vers les natifs ; celles vers les immigrés avec un haut niveau d'étude sont 4 % supérieures. On constate néanmoins des variations considérables d'un pays à l'autre. Les dépenses par habitant sont en fait plus faibles vers les immigrés que vers les natifs avec un faible niveau d'étude dans environ la moitié des pays. Pour les personnes très instruites, les dépenses par habitant vers les personnes nées à l'étranger sont plus proches de celles vers les natifs.

Graphique 4.7. Recettes et dépenses publiques relatives par habitant (immigrés/natifs), par niveau d'éducation, individus d'âge de forte activité, moyenne sur 2006-18



Note : Les différences sont en pourcentage. Par exemple, en Allemagne, parmi les individus de faible niveau d'instruction, les recettes par habitant provenant des immigrés sont 6 % supérieures à celles provenant des natifs ; les dépenses par habitant vers les immigrés sont 20 % inférieures que celles vers les natifs.
Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/9ml0qi

Les taux d'emploi inférieurs des immigrés représentent d'importantes pertes de contributions fiscales dans de nombreux pays de l'OCDE

Les recettes plus faibles en provenance des immigrés sont, au moins en partie, dues à des taux d'emplois plus faibles et à des salaires plus bas. Pour se rendre compte de l'ampleur des pertes dans la contribution budgétaire nette totale des immigrés en raison de leurs taux d'emploi plus faibles, le Tableau 4.6 présente les résultats d'un exercice contrefactuel. Les taux d'emploi des immigrés d'âge de forte activité sont mis à égalité avec ceux des natifs du même sexe et même niveau d'étude, sans toucher aux autres facteurs. La supposition sous-jacente est que les immigrés sans emploi auraient la même contribution budgétaire nette que les immigrés de même sexe et même niveau d'instruction qui ont un emploi.

Cet exercice simple montre que les gains obtenus de l'augmentation du taux d'emploi des immigrés seraient assez importants. Ce gain est estimé à plus de 0.5 % du PIB en Belgique et en Suède, et à plus d'un tiers de point de pourcentage en Autriche, au Danemark, au Luxembourg et aux Pays-Bas. Généralement, les gains augmentent avec le niveau d'instruction. Ils sont également plus importants pour les femmes.

Tableau 4.6. Évolution de la contribution budgétaire nette totale en pourcentage du PIB si les immigrés d'âge de forte activité avaient le même taux d'emploi que les natifs de même sexe et même niveau d'étude, moyenne sur 2006-18

	Niveau d'étude			Sexe		
	Faible	Moyen	Élevé	Hommes	Femmes	Total
AUT	0.05	0.15	0.14	0.10	0.24	0.34
BEL	0.19	0.21	0.28	0.33	0.36	0.69
CAN	0.00	0.04	0.22	0.07	0.19	0.26
CHE	-0.05	0.11	0.13	0.04	0.14	0.18
DEU	-0.01	0.08	0.09	0.03	0.13	0.15
DNK	0.09	0.13	0.15	0.14	0.23	0.37
ESP	0.01	0.03	0.05	0.06	0.03	0.09
FRA	0.04	0.09	0.09	0.09	0.13	0.22
GBR	0.03	0.06	0.11	0.05	0.16	0.21
GRC	-0.01	0.02	0.02	0.01	0.02	0.03
IRL	-0.02	0.06	0.22	0.13	0.14	0.27
ITA	-0.01	0.01	0.01	-0.01	0.01	0.01
LUX	-0.03	0.12	0.24	0.13	0.20	0.33
NLD	0.14	0.15	0.12	0.21	0.21	0.41
NOR	0.04	0.09	0.09	0.10	0.13	0.22
PRT	0.01	0.01	0.02	0.01	0.03	0.04
SWE	0.20	0.15	0.25	0.27	0.32	0.60
SVI	0.00	0.03	0.02	0.00	0.05	0.05
USA	-0.01	0.00	0.04	-0.01	0.04	0.03

Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/3h24rs

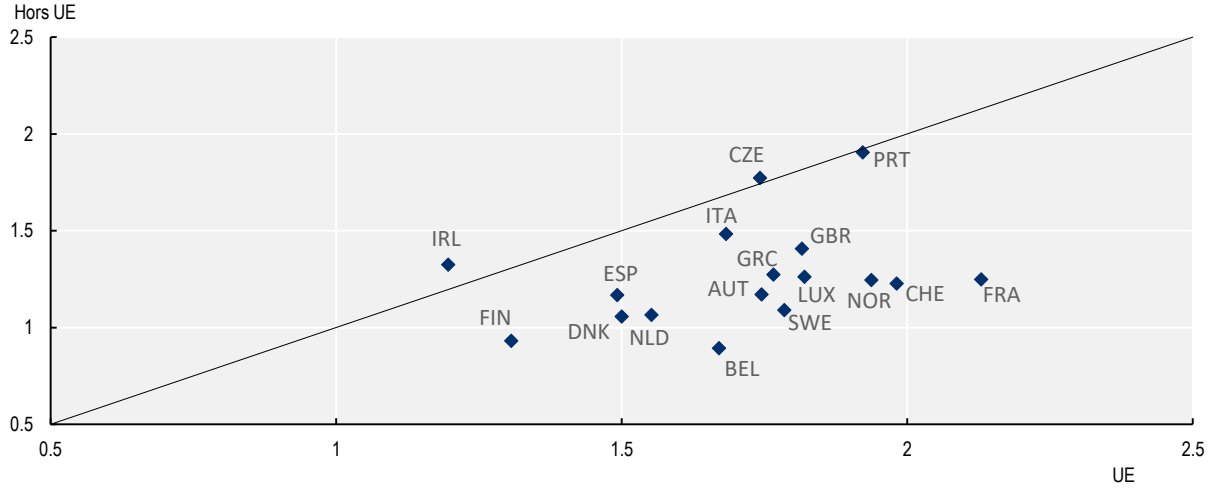
Dans les pays européens de l'OCDE, les immigrés d'âge de forte activité originaires de l'UE s'en sortent mieux que les immigrés venant de pays tiers[23]

Dans les pays européens de l'OCDE, les immigrés d'âge de forte activité nés dans d'autres pays de l'UE ont des ratios budgétaires plus importants que les immigrés non originaires de l'UE (Graphique 4.8). Dans de nombreux pays, les différences sont assez importantes. En Suède par exemple, les contributions des immigrés non originaires de l'UE couvrent 109 % des dépenses publiques qui leur sont consacrées. Les contributions des immigrés venant de l'UE en couvrent 179 %. Dans quelques pays, comme en République tchèque, en Irlande et au Portugal, le ratio budgétaire est similaire pour tous les immigrés, originaires de l'UE ou non.

Les immigrés d'âge de forte activité originaires de l'UE contribuent moins, par rapport aux dépenses publiques, que les natifs dans la plupart des pays (Graphique d'annexe 4.A.6). En Suisse, au Royaume-Uni, au Portugal et en France, le ratio budgétaire des immigrés originaires de l'UE est en fait supérieur à celui des natifs du pays.

Les immigrés d'âge de forte activité non originaires de l'UE contribuent de manière positive au budget public dans presque tous les pays, en dépit de leurs ratios budgétaires plus faibles. Leur ratio budgétaire est supérieur à 1 même lorsque tous les biens publics sont imputés par habitant aux immigrés et aux natifs. Une exception concerne les immigrés non originaires de l'UE en Belgique et en Finlande. Une fois que les biens publics sont répartis par habitant à la fois aux immigrés et aux natifs, leurs contributions sont inférieures aux dépenses publiques de 11 % et de 7 %.

Graphique 4.8. Ratio budgétaire total des immigrés originaires de pays de l'UE et hors UE, pays européens de l'OCDE, moyenne sur 2006-18



Note : La droite est la droite à 45 degrés. Pour les pays en dessous de la droite à 45 degrés à droite du graphique, le ratio budgétaire total des immigrés originaires de l'UE est plus important que celui des immigrés venant de pays tiers.
Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/mlir2w

Évolution de la contribution budgétaire des immigrés depuis le milieu des années 2000

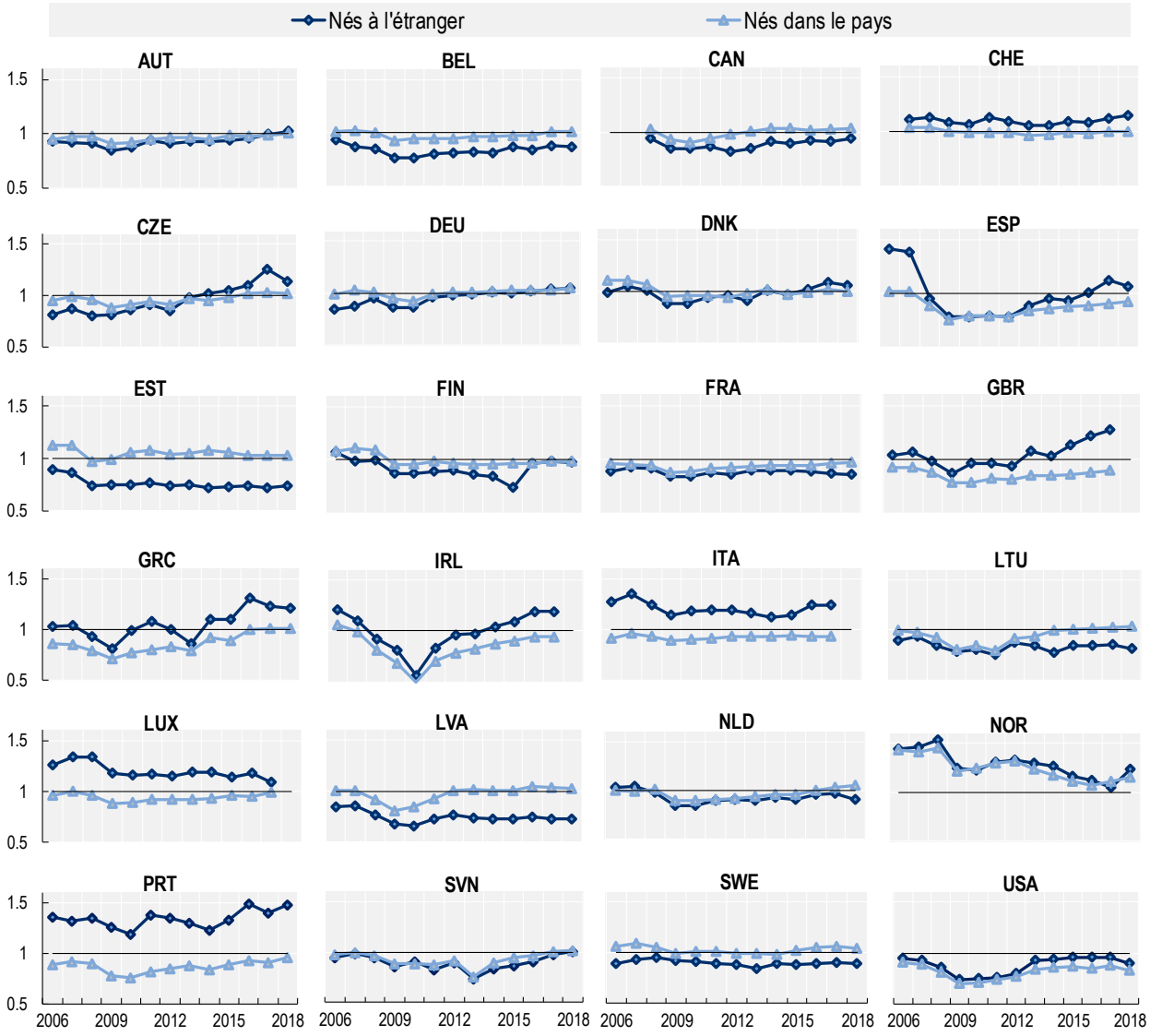
Au cours des 15 dernières années, les populations immigrées ont fortement évolué dans les pays de l'OCDE. Les immigrés représentent une plus grande part de la population en âge de travailler et sont plus susceptibles d'avoir suivi des études supérieures que dans le milieu des années 2000. Dans de nombreux pays, la population native a sensiblement vieilli au cours de cette période. L'évolution démographique ainsi que celle de l'environnement économique global dans les pays de destinations ont un effet important sur les contributions budgétaires nettes des immigrés comme des natifs.

Le Graphique 4.9 présente l'évolution du ratio budgétaire total des natifs et des immigrés. Fait intéressant, dans la plupart des pays l'évolution est très similaire pour les deux groupes. Aussi surprenant que cela puisse paraître, on ne relève aucun effet sensible de la crise humanitaire migratoire de 2015/2016 dans les pays européens. L'Encadré 4.2 examine les difficultés à bien rendre compte de l'impact budgétaire à court terme des demandeurs d'asile et des réfugiés qui sont arrivés depuis 2015/16.

Une exception notable à l'évolution parallèle du ratio budgétaire total des immigrés et des natifs s'observe au Royaume-Uni, et dans une moindre mesure en Irlande et en Suisse, où la contribution budgétaire des immigrés s'est fortement améliorée depuis 2009. Cette constatation est tout à fait remarquable car ces pays affichaient déjà des ratios budgétaires plus élevés pour les immigrés au début de la période. En

conséquence, la contribution positive de l'immigration aux finances publiques est vraiment exceptionnelle en 2017/18 au Royaume-Uni, ainsi qu'en Irlande et en Suisse.

Graphique 4.9. La contribution budgétaire totale des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays au fil du temps, 2006-18



Note : Les données EU-SILC ne sont pas disponibles pour la Suisse en 2006, et pour l'Irlande, l'Italie et le Royaume-Uni en 2018. Les données détaillées sur les dépenses publiques dans les comptes nationaux annuels de l'OCDE sont également manquantes pour le Luxembourg en 2018.

Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/wvlqps

Deux autres pays sortent du lot, à savoir la France et les Pays-Bas, mais parce qu'on y observe une baisse relative du ratio budgétaire total des immigrés par rapport aux natifs au cours des dernières années. L'Espagne et le Luxembourg affichent également une tendance similaire, mais le ratio budgétaire des immigrés reste au-dessus de celui des natifs en 2017/18. Enfin, dans les pays baltes, notamment en

Lituanie et en Lettonie, le ratio budgétaire total des immigrés a baissé au fil du temps par rapport à celui des natifs en raison du vieillissement de la population née à l'étranger. Le Tableau d'annexe 4.A.7 présente le ratio budgétaire des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays pour certaines années plus en détail.

Encadré 4.2. L'impact budgétaire de la crise humanitaire migratoire de 2015/2016 en Europe

En 2015/16, les pays européens ont fait face à une soudaine augmentation des demandes d'asile, suite à la crise humanitaire en Syrie et en Iraq. Il semble important d'examiner les effets à court terme sur les finances publiques de cette hausse soudaine des flux de migrants.

Malheureusement, la méthodologie utilisée dans ce chapitre ne permet pas de répondre à cette question, en raison de l'insuffisance des données disponibles dans les comptes nationaux et les enquêtes. Tout d'abord, il est difficile d'identifier clairement les dépenses liées à la crise humanitaire dans les données des comptes nationaux. Ensuite, de nombreux demandeurs d'asile ne restent dans le pays d'accueil que pendant une courte période et ne sont donc pas intégrés dans les enquêtes sur les forces de travail.

Les coûts importants auxquels ont été confrontés plusieurs pays de l'OCDE durant la crise humanitaire de 2015/16 étaient variés : contrôle aux frontières, sauvetage des naufragés en mer, traitement des demandes d'asile, dépenses pour la prise en charge temporaire (nourriture, logement, formation), les soins de santé, le rapatriement volontaire de certains demandeurs, et le renvoi des demandeurs déboutés, entre autres. Ces différents postes de dépenses sont classés dans différentes fonctions des administrations publiques dans les comptes nationaux : services de police ; économie générale, échanges et emploi ; protection sociale ; aide économique extérieure, etc. Ils sont pour la plupart impossibles à identifier dans les données des comptes nationaux.

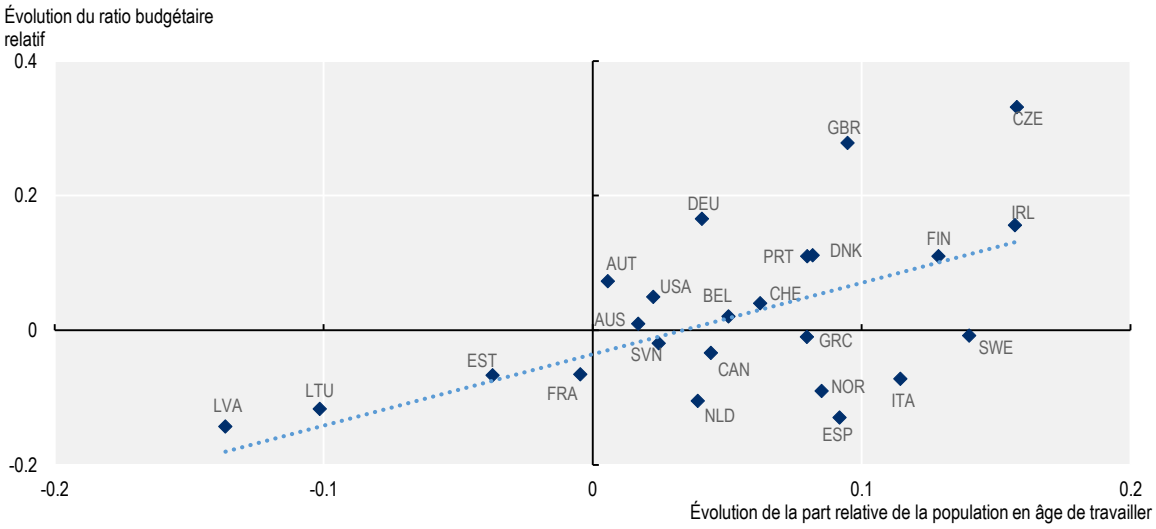
Seule la population immigrée résidente – qui a vécu, ou a l'intention de vivre, dans le pays d'accueil pendant au moins un an – est prise en compte dans l'estimation de l'impact budgétaire des immigrés dans ce chapitre. Cette limite des enquêtes sur les forces de travail implique que la population des demandeurs d'asile n'est qu'en partie couverte dans la population immigrée cible.

La méthodologie et les données utilisées dans ce chapitre sont de ce fait davantage adaptées à l'étude des impacts à moyen et long terme de l'immigration sur les finances publiques. Étudier l'impact de la crise humanitaire migratoire nécessiterait une autre méthodologie et une collecte de données spécifique.

Les changements démographiques et de la composition des immigrés expliquent l'évolution de la situation budgétaire des immigrés depuis le milieu des années 2000

La corrélation entre l'évolution sur 10 ans du ratio budgétaire des immigrés par rapport aux natifs et l'évolution de la part de la population immigrée qui est en âge de travailler (également par rapport à la population native) est de 56 % dans l'ensemble des pays (Graphique 4.10). En Irlande par exemple, la part de la population immigrée qui est en âge de travailler a augmenté de 2 points de pourcentage (de 86 % à 88 %), tandis que la part des individus en âge de travailler parmi la population née dans le pays a baissé de 5 points de pourcentage (de 66 % à 61 %). Cette hausse relative de la part de la population née à l'étranger en âge de travailler est associée à une amélioration de la situation budgétaire relative des immigrés. Dans les pays d'immigration traditionnels, comme la France, la part de la population en âge de travailler diminue depuis le milieu des années 2000, tant pour les natifs que pour les immigrés.

Graphique 4.10. Corrélation entre l'évolution du ratio budgétaire relatif (immigrés/natifs) et l'évolution de la part relative de la population en âge de travailler, de 2007-17



Note : L'axe des ordonnées indique l'évolution en points de pourcentage du ratio budgétaire relatif (immigrés/natifs) entre 2007 et 2017. L'axe des abscisses indique l'évolution, entre 2007 et 2017, en points de pourcentage de la part relative (immigrés/natifs) de la population totale qui est en âge de travailler (15 à 64 ans).
Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/vckuha

En outre, l'évolution de la composition de la population immigrée joue également un rôle déterminant dans l'évolution de la situation budgétaire des immigrés au fil du temps. Ainsi, au Royaume-Uni, en Allemagne ou en République tchèque, l'amélioration de la situation budgétaire des immigrés est plus franche que ce que les données démographiques seules permettraient d'anticiper. Dans ces pays, la part des immigrés très instruits, par rapport à la part des natifs très instruits, a fortement augmenté au cours des 15 dernières années (Tableau d'annexe 4.A.2).

La situation budgétaire des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays s'est détériorée durant la crise financière mondiale de 2008/2009 ; la façon dont les deux groupes ont réagi à la récession varie selon les pays...

L'analyse de ce chapitre débute juste avant la crise financière mondiale de 2008/09 et s'arrête deux ans avant la crise du COVID-19. L'impact économique de la crise financière mondiale varie d'un pays de l'OCDE à l'autre, tout comme la mesure dans laquelle les immigrés ont été affectés. La question est de savoir comment l'évolution du marché du travail des immigrés et des natifs a modifié leur situation budgétaire.

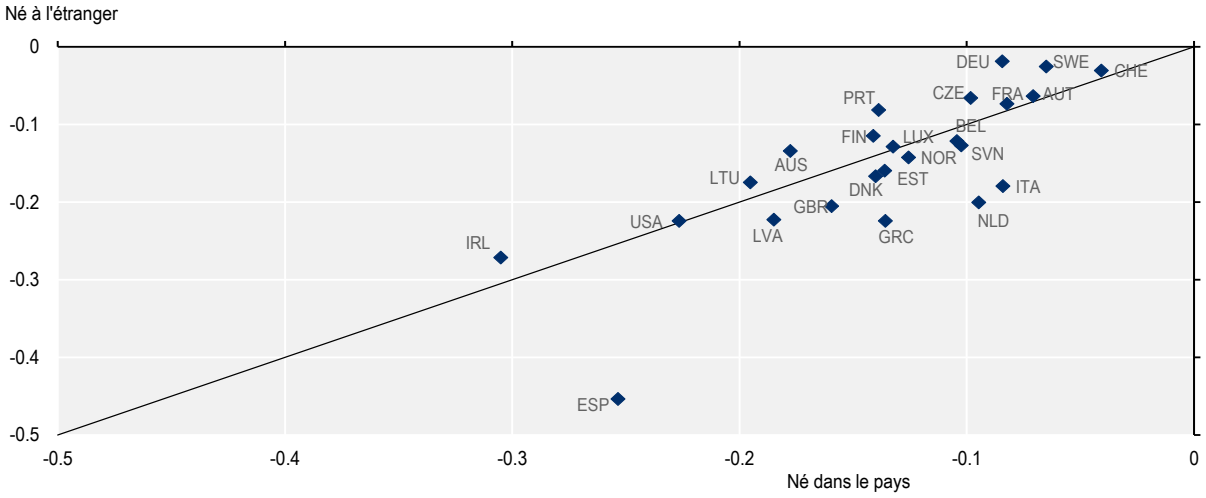
De 2007 à 2009, le taux de chômage a augmenté tant pour les personnes nées à l'étranger que pour celles nées dans le pays dans presque tous les pays (Graphique d'annexe 4.A.7). L'augmentation du taux de chômage des personnes nées à l'étranger a été particulièrement importante en Espagne, en Irlande et aux États-Unis. En Espagne, le taux de chômage des personnes nées dans le pays a augmenté de 8 points de pourcentage et celui des personnes nées à l'étranger de 17 points. En Irlande et aux États-Unis, l'augmentation du taux de chômage des natifs et des immigrés a été plus similaire.

Le ratio budgétaire des immigrés et des natifs a aussi diminué de 2007 à 2009 dans tous les pays. L'évolution a été modeste dans les pays dans lesquels la crise financière mondiale a eu relativement peu d'impact, comme l'Allemagne, la Suisse, ou la Suède. L'évolution du ratio budgétaire a été particulièrement marquée en Irlande, en Espagne et aux États-Unis. L'Espagne affiche des valeurs extrêmes, avec les plus fortes baisses à la fois pour les natifs et les immigrés.

La diminution du ratio budgétaire des personnes nées à l'étranger par rapport à celui des personnes nées dans le pays est variable selon les pays. Dans la moitié des pays, le ratio budgétaire des personnes nées à l'étranger a diminué davantage que celui des personnes nées dans le pays entre 2007 et 2009 (pays situés en dessous de la droite à 45 degrés, à droite du Graphique 4.11), comme en Espagne, en Grèce, en Italie et aux Pays-Bas. Dans l'autre moitié des pays, le ratio budgétaire des personnes nées à l'étranger a moins diminué, comme en Irlande, en Allemagne, en Suède et au Portugal.

Graphique 4.11. Évolution du ratio budgétaire des personnes nées à l'étranger et dans le pays pendant la crise financière mondiale, individus en âge de travailler

Évolution en pourcentage entre 2007 et 2009



Note : La droite est la droite à 45 degrés. Dans les pays en dessous de la droite à 45 degrés à droite du graphique, le ratio budgétaire des personnes nées à l'étranger diminue plus que celui des natifs.
Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/hysrj6

... et reflète l'évolution du marché du travail

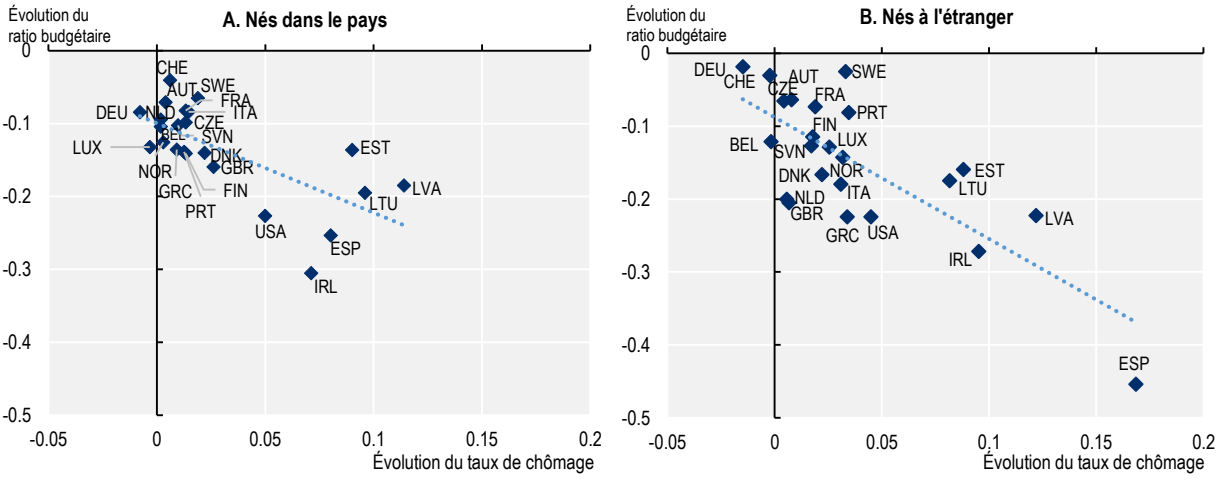
Pour comprendre comment l'évolution de la situation des immigrés, et des natifs, sur le marché du travail a affecté leur contribution budgétaire, le Graphique 4.12 présente la corrélation entre l'évolution du ratio budgétaire entre 2007 et 2009 et l'évolution du taux de chômage durant la même période pour les personnes nées dans le pays et celles nées à l'étranger.

La corrélation entre ces deux évolutions est importante, -70 % pour les natifs, et -77 % pour les immigrés[24], et similaire pour les deux groupes. Une augmentation du taux de chômage d'1 point de pourcentage est associée à une diminution de 1.2 % du ratio budgétaire pour les natifs en âge de travailler et de 1.7 % pour les immigrés.

La concentration sectorielle des immigrés, par rapport aux natifs et d'un pays à l'autre, est un facteur important pour expliquer l'impact de la crise financière mondiale sur leur situation sur le marché du travail. Les immigrés, et en particulier les hommes, sont surreprésentés dans de nombreux pays de l'OCDE dans les secteurs manufacturier et de la construction, qui ont été durement touchés par la grande crise financière. Mais d'autres effets dynamiques sont également à l'œuvre. Dans certains pays, comme en Allemagne, le taux d'emploi des personnes nées à l'étranger a en fait augmenté au cours de cette période. Cette situation est due à une augmentation de l'emploi des immigrés dans les activités de soins à domicile, les services domestiques et les services de restauration, des secteurs qui ont été moins affectés par la crise. (OCDE, 2010[27]) fournit une analyse détaillée de l'évolution du marché du travail des immigrés au cours de la crise financière mondiale.

Graphique 4.12. Corrélation entre l'évolution du ratio budgétaire (%) et le taux de chômage (points de pourcentage) durant la crise financière mondiale, population en âge de travailler

2007 à 2009



Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/t4horn

Comme les données de 2020 ne sont pas encore disponibles, ce chapitre ne peut malheureusement pas traiter la question de savoir comment la récession due au COVID-19 a affecté la contribution budgétaire des immigrés. L'analyse de la crise financière mondiale dans ce chapitre suggère que durant une récession, l'évolution de la contribution budgétaire des immigrés est liée à l'évolution de leur situation d'emploi. Dans la plupart des pays, les immigrés sont en moyenne plus jeunes et plus susceptibles d'être employés dans le cadre de contrats de courte durée. Ils sont de ce fait davantage menacés de perdre leur emploi en cas de récession. En outre, des effets liés à composition sectorielle sont possibles si les immigrés sont surreprésentés dans des secteurs qui connaissent une plus forte baisse d'activité. La récession causée par le COVID-19 a touché les secteurs d'activité selon des degrés très différents. Il n'est toutefois pas évident de déterminer si ces effets de composition ont joué en faveur ou au détriment des immigrés. Les immigrés sont surreprésentés dans certains secteurs qui ont été fortement touchés par la récession, comme l'hôtellerie et la restauration, mais aussi dans des secteurs comme la construction, qui ont été moins sévèrement affectés.

Conclusion

En 2013, l'OCDE publiait sa première estimation internationale de l'impact budgétaire de l'immigration. Ce chapitre revisite le sujet en utilisant une nouvelle méthodologie et des données concernant une plus longue période (de 2006 à 2018). Malgré les évolutions qu'ont connues la population immigrée et les finances publiques, marquées par la crise financière mondiale, l'impact budgétaire de l'immigration reste faible, et se situe entre -1 % et +1 % du PIB dans la plupart des pays sur toute la période.

Le fait que l'impact budgétaire global des immigrés reste systématiquement faible et suive des tendances similaires à celui de la population globale, remet en question la pertinence de l'analyse de leur situation budgétaire pour évaluer l'efficacité des politiques migratoires. En fait, ces dernières dépendent de nombreux autres facteurs déterminants, comme notamment les engagements internationaux, les considérations humanitaires, les partenariats économiques internationaux ou les besoins en main-d'œuvre et en compétences, sur la base desquels un cadre d'évaluation pertinent peut être mis en place.

Cependant l'impact budgétaire de l'immigration reste un sujet de préoccupation majeur dans le débat public, et il est primordial de pouvoir fournir des données tangibles, à jour et comparables pour éclairer ce débat. Il est également essentiel d'acquérir une meilleure connaissance des facteurs clés qui expliquent les différences entre pays.

Ce chapitre montre clairement que la répartition par âge des immigrés explique en grande partie les différences entre pays dans la contribution budgétaire nette totale des immigrés, ainsi que les évolutions au cours des 15 dernières années. Les gains les plus importants en matière de contribution budgétaire nette des immigrés au cours de cette période ont été relevés dans des pays qui ont attiré d'importants flux de migrants de travail, en particulier des migrants hautement qualifiés.

La catégorie de migration constitue aussi un facteur déterminant. De manière évidente, la contribution budgétaire nette est davantage positive à court terme pour les migrants de travail que pour les individus qui migrent pour des raisons familiales ou humanitaires. Les effets à long terme sont toutefois difficiles à évaluer du fait du manque de données pertinentes par catégorie de migration.

Le présent chapitre montre également que dans la plupart des pays, les immigrés d'âge de forte activité tendent à avoir une contribution budgétaire nette inférieure à celle de leurs homologues nés dans le pays. Cette situation est due au montant moins élevé des impôts et des cotisations versés par les immigrés, plutôt qu'à des dépenses publiques plus élevées. Des différences de situation d'emploi entre les natifs et les immigrés expliquent en grande partie ces écarts. Cela signifie que les programmes d'intégration efficaces sont des investissements très utiles, largement rentables en termes budgétaires.

Dans le contexte actuel, où les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 se font encore sentir, cet enseignement est peut-être l'un des plus importants de l'analyse présentée dans ce chapitre.

Références

Bach, S. et al. (2017), « Refugee Integration: A Worthwhile Investment », *DIW Economic Bulletin* 3+4.2017, https://www.diw.de/documents/publikationen/73/diw_01.c.551747.de/diw_econ_bull_2017-03-1.pdf (consulté le 18 mai 2021). [14]

Banque nationale de Belgique (2020), « The economic impact of immigration in Belgium », *Economic Review, National Bank of Belgium* November 2020, https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2020/ecorev2020_special.pdf (consulté le 17 mai 2021). [3]

Berger, J. et al. (2016), « Cross-country differences in the contribution of future migration to old-age financing », *International Tax and Public Finance*, vol. 23/6, pp. 1160-1184, http://dx.doi.org/10.1007/s10797-016-9394-3. [21]

Blau, F. et C. Mackie (dir. pub.) (2017), *The Economic and Fiscal Consequences of Immigration*, National Academies Press, Washington, D.C., http://dx.doi.org/10.17226/23550. [10]

Chojnicki, X., F. Docquier et L. Ragot (2011), « Should the US have locked heaven's door? », *Journal of Population Economics*, vol. 24/1, pp. 317-359, http://dx.doi.org/10.1007/s00148-009-0286-z. [18]

Chojnicki, X. et L. Ragot (2015), « Impacts of Immigration on an Ageing Welfare State: An Applied General Equilibrium Model for France », *Fiscal Studies*, vol. 37/2, pp. 258-284, http://dx.doi.org/10.1111/j.1475-5890.2015.12059. [19]

Chojnicki, X., L. Ragot et N. Sokhna (2018), « The fiscal Impact of 30 Years of Immigration in France: an Accounting Approach », *CEPII Working Papers, n° 2018-04*, http://www.cepii.fr/PDF_PUB/wp/2018/wp2018-04ang.pdf. [8]

Christl, M. et al. (2021), « The fiscal impact of immigration in the EU », *JRC Working Papers on Taxation & Structural Reforms 2021-01, Joint Research Centre.*, https://ec.europa.eu/jrc/sites/default/files/jrc124744.pdf (consulté le 5 juillet 2021). [17]

Colas, M., D. Sachs et G. Weizsäcker (2021), « The Indirect Fiscal Benefits of Low-Skilled Immigration », *CEPI DP15325*, https://cepr.org/active/publications/discussion_papers/dp.php?dpno=15325 (consulté le 17 mai 2021). [22]

Commission européenne (2016), *An economic take on the refugee crisis: A macroeconomic assessment for the EU*, Office des publications de l'Union européenne, http://dx.doi.org/10.2765/631735. [15]

d'Aiglepierre, R. et al. (2020), « A global profile of emigrants to OECD countries: Younger and more skilled migrants from more diverse countries », *Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations*, n° 239, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/0cb305d3-en. [2]

d'Albis, H., E. Boubtane et D. Coulibaly (2019), « Immigration and public finances in OECD countries », *Journal of Economic Dynamics and Control*, vol. 99, pp. 116-151, http://dx.doi.org/10.1016/J.JEDC.2018.12.003. [23]

Dustmann, C. et T. Frattini (2014), « The Fiscal Effects of Immigration to the UK », *The Economic Journal*, vol. 124/580, pp. F593-F643, http://dx.doi.org/10.1111/ecoj.12181. [9]

Hansen, M., M. Schultz-Nielsen et T. Tranæs (2017), « The fiscal impact of immigration to welfare states of the Scandinavian type », *Journal of Population Economics*, vol. 30/3, pp. 925-952, http://dx.doi.org/10.1007/s00148-017-0636-1. [20]

Lorenzoni, L. et al. (2019), « Health Spending Projections to 2030: New results based on a revised OECD methodology », *Documents de travail de l'OCDE sur la santé*, n° 110, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/5667f23d-en. [25]

Martinsen, D. et G. Pons Rotger (2017), « The fiscal impact of EU immigration on the tax-financed welfare state: Testing the 'welfare burden' thesis », *European Union Politics*, vol. 18/4, pp. 620-639, http://dx.doi.org/10.1177/1465116517717340. [6]

Ministère des Finances, Danemark (2020), *Økonomisk Analyse: Indvandreres nettobidrag til de offentlige finanser i 2017*, https://fm.dk/udgivelser/2020/juni/oekonomisk-analyse-indvandreres-nettobidrag-til-de-offentlige-finanser-i-2017/ (consulté le 18 mai 2021). [4]

Nyman, P. et R. Ahlskog (2018), « Fiscal effects of intra-EEA migration », *REMINDER Project WP*, https://www.reminder-project.eu/wp-content/uploads/2018/03/March-2018-FINAL-Deliverable-4.1_with-cover.pdf. [16]

OCDE (2021), *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux*, https://doi.org/10.1787/na-data-fr. [24]

OCDE (2021), *Statistiques de l'OCDE sur les prestations et questions sociales*, https://doi.org/10.1787/socwel-data-fr. [28]

OCDE (2017), *Panorama des administrations publiques 2017*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/gov_glance-2017-fr. [29]

OCDE (2013), « L'impact fiscal de l'immigration dans les pays de l'OCDE », dans *Perspectives des migrations internationales 2013*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2013-6-fr. [1]

OCDE (2010), *Perspectives des migrations internationales 2010*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2010-fr. [27]

Oxford Economics (2018), *The Fiscal Impact of Immigration on the UK A Report for the Migration Advisory Committee*, https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/759376/The_Fiscal_Impact_of_Immigration_on_the_UK.pdf (consulté le 17 mai 2021). [5]

Rowthorn, R. (2008), « The fiscal impact of immigration on the advanced economies », *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 24/3, pp. 560-580, http://dx.doi.org/10.1093/oxrep/grn025. [26]

Ruist, J. (2020), « The fiscal aspect of the refugee crisis », *International Tax and Public Finance*, vol. 27/2, pp. 478-492, http://dx.doi.org/10.1007/s10797-019-09585-2. [13]

Ruist, J. (2015), « The Fiscal Cost of Refugee Immigration: The Example of Sweden », *Population and Development Review*, vol. 41/4, pp. 567-581, http://dx.doi.org/10.1111/j.1728-4457.2015.00085.x. [12]

Ruist, J. (2014), « Free Immigration and Welfare Access: The Swedish Experience », *Fiscal Studies*, vol. 35/1, pp. 19-39, http://dx.doi.org/10.1111/j.1475-5890.2014.12021.x. [7]

Zhang, H., J. Zhong et C. de Chardon (2020), « Immigrants' net direct fiscal contribution: How does it change over their lifetime? », *Canadian Journal of Economics*, vol. 53/4, pp. 1642-1662, http://dx.doi.org/10.1111/caje.12477. [11]

Annexe 4.A. Autres tableaux et graphiques

Tableau d'annexe 4.A.1. La distribution par âge des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays, 2007 et 2017

	2007						2017					
	Nés à l'étranger			Nés dans le pays			Nés à l'étranger			Nés dans le pays		
	0-14	15-64	65+	0-14	15-64	65+	0-14	15-64	65+	0-14	15-64	65+
AUS	0.06	0.76	0.18	0.24	0.65	0.11	0.06	0.74	0.20	0.24	0.62	0.14
AUT	0.05	0.83	0.12	0.17	0.65	0.17	0.06	0.82	0.12	0.16	0.64	0.19
BEL	0.07	0.78	0.14	0.18	0.65	0.17	0.06	0.79	0.15	0.19	0.62	0.19
CAN							0.06	0.74	0.20	0.18	0.67	0.16
CHE	0.06	0.80	0.14	0.19	0.65	0.17	0.06	0.80	0.15	0.19	0.62	0.20
CZE	0.03	0.74	0.23	0.15	0.71	0.14	0.04	0.77	0.19	0.16	0.64	0.20
DEU	0.03	0.72	0.25	0.15	0.66	0.19	0.06	0.73	0.21	0.15	0.64	0.21
DNK	0.10	0.82	0.09	0.19	0.64	0.16	0.07	0.83	0.10	0.18	0.61	0.21
ESP	0.06	0.89	0.06	0.16	0.67	0.17	0.03	0.89	0.08	0.17	0.63	0.20
EST	0.01	0.60	0.39	0.18	0.69	0.13	0.01	0.55	0.45	0.18	0.66	0.16
FIN	0.10	0.84	0.06	0.17	0.66	0.17	0.07	0.86	0.07	0.17	0.62	0.22
FRA	0.04	0.77	0.20	0.20	0.64	0.16	0.04	0.73	0.23	0.20	0.61	0.18
GBR	0.07	0.81	0.12	0.19	0.65	0.16	0.07	0.82	0.11	0.20	0.61	0.19
GRC	0.07	0.88	0.05	0.15	0.65	0.20	0.03	0.90	0.07	0.15	0.63	0.22
IRL	0.13	0.83	0.04	0.22	0.66	0.12	0.08	0.86	0.06	0.24	0.61	0.15
ITA	0.07	0.87	0.05	0.15	0.65	0.21	0.04	0.90	0.06	0.15	0.62	0.24
LTU	0.01	0.65	0.34	0.17	0.67	0.16	0.04	0.57	0.39	0.16	0.66	0.18
LUX	0.06	0.84	0.10	0.25	0.60	0.15	0.08	0.79	0.12	0.25	0.59	0.16
LVA	0.00	0.62	0.38	0.17	0.69	0.14	0.01	0.50	0.49	0.18	0.66	0.16
NLD	0.05	0.86	0.09	0.20	0.66	0.14	0.05	0.84	0.11	0.18	0.63	0.19
NOR	0.13	0.80	0.07	0.20	0.65	0.15	0.11	0.83	0.07	0.19	0.63	0.18
PRT	0.07	0.87	0.07	0.16	0.65	0.18	0.03	0.88	0.08	0.15	0.63	0.22
SVN	0.01	0.81	0.18	0.15	0.69	0.16	0.05	0.77	0.18	0.16	0.65	0.19
SWE	0.08	0.77	0.15	0.18	0.64	0.18	0.07	0.79	0.14	0.21	0.58	0.21
USA	0.06	0.82	0.12	0.23	0.65	0.12	0.05	0.81	0.15	0.21	0.63	0.16

Source : Enquêtes sur les forces de travail.

StatLink https://stat.link/u2d59a

Tableau d'annexe 4.A.2. La part des immigrés et des natifs en âge de travailler diplômés du supérieur, 2007 et 2017

	2007		2017	
	Nés à l'étranger	Nés dans le pays	Nés à l'étranger	Nés dans le pays
AUS	0.49	0.33	0.64	0.42
AUT	0.18	0.18	0.32	0.36
BEL	0.30	0.35	0.35	0.44
CAN			0.70	0.56
CHE	0.33	0.33	0.44	0.47
CZE	0.22	0.15	0.37	0.25

	2007		2017	
	Nés à l'étranger	Nés dans le pays	Nés à l'étranger	Nés dans le pays
DEU	0.18	0.27	0.26	0.31
DNK	0.30	0.33	0.45	0.41
ESP	0.25	0.35	0.28	0.44
EST	0.37	0.34	0.41	0.41
FIN	0.28	0.39	0.32	0.47
FRA	0.27	0.30	0.32	0.40
GBR	0.33	0.33	0.50	0.41
GRC	0.16	0.25	0.17	0.36
IRL	0.48	0.34	0.56	0.47
ITA	0.13	0.15	0.13	0.22
LTU	0.28	0.30	0.41	0.44
LUX	0.35	0.22	0.49	0.34
LVA	0.23	0.23	0.35	0.36
NLD	0.25	0.34	0.31	0.43
NOR	0.37	0.36	0.40	0.47
PRT	0.23	0.14	0.33	0.27
SVN	0.11	0.25	0.22	0.39
SWE	0.34	0.33	0.46	0.45
USA	0.36	0.43	0.43	0.51

Source : Enquêtes sur les forces de travail.

StatLink https://stat.link/6ekds9

Tableau d'annexe 4.A.3. La contribution budgétaire nette des personnes nées à l'étranger, avec et sans les dépenses consacrées à la défense et au service de la dette publique

En pourcentage du PIB, moyenne de la période 2006-18

	Sans biens publics	Tous les biens publics à l'exception de la défense et de la charge de la dette	Tous les biens publics à l'exception de la charge de la dette	Tous les biens publics
AUS	1.52	0.22	-0.41	-0.41
AUT	0.83	0.08	-0.03	-0.50
BEL	0.12	-0.62	-0.76	-1.28
CAN	0.73	0.05	-0.39	-1.19
CHE	2.46	1.27	1.03	0.84
CZE	0.13	0.02	-0.01	-0.04
DEU	0.93	0.22	0.06	-0.28
DNK	0.71	0.19	0.07	-0.08
ESP	0.79	0.32	0.19	-0.15
EST	-0.66	-1.22	-1.50	-1.53
FIN	0.18	-0.07	-0.13	-0.18
FRA	0.25	-0.30	-0.53	-0.85
GBR	1.20	0.89	0.58	0.23
GRC	1.05	0.60	0.41	0.04
IRL	0.62	0.28	0.22	-0.21
ITA	1.48	1.09	0.98	0.57
LTU	-0.03	-0.17	-0.24	-0.31
LUX	5.21	3.26	3.11	2.89
LVA	-0.72	-1.20	-1.40	-1.58
NLD	0.38	-0.02	-0.15	-0.36

	Sans biens publics	Tous les biens publics à l'exception de la défense et de la charge de la dette	Tous les biens publics à l'exception de la charge de la dette	Tous les biens publics
NOR	1.91	1.51	1.34	1.22
PRT	1.56	1.26	1.18	0.89
SVN	0.22	-0.12	-0.22	-0.43
SWE	0.68	-0.42	-0.66	-0.83
USA	1.00	0.22	-0.43	-0.68
Moyenne	0.90	0.29	0.09	-0.17

Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/9p0q1e

Tableau d'annexe 4.A.4. Contribution budgétaire nette par habitant, divisée par le PIB par habitant, personnes nées à l'étranger et nées dans le pays, 2006-18

	Nés à l'étranger		Nés dans le pays	
	A	C2	A	C2
	Postes individualisés uniquement	Bien publics purs attribués par habitant	Postes individualisés uniquement	Bien publics purs attribués par habitant
AUS	10.92	-1.30	8.81	-3.38
AUT	9.58	-2.87	10.61	-1.94
BEL	8.96	-8.37	16.02	-1.37
CAN	8.51	-4.67	12.91	-0.33
CHE	11.11	2.94	7.88	-0.24
CZE	12.04	-1.35	11.71	-1.65
DEU	9.33	-1.68	11.07	0.03
DNK	9.39	-0.88	10.48	0.28
ESP	12.63	-1.10	7.57	-6.11
EST	0.29	-9.51	11.74	1.82
FIN	3.20	-4.57	7.46	-0.32
FRA	7.88	-6.54	10.70	-3.74
GBR	14.32	1.61	6.21	-6.64
GRC	16.77	0.50	7.83	-8.14
IRL	9.45	-1.25	3.44	-7.35
ITA	20.99	6.39	10.87	-3.98
LTU	4.62	-6.29	8.58	-2.33
LUX	17.46	6.61	7.94	-2.83
LVA	1.88	-10.47	11.24	-1.09
NLD	7.39	-3.10	8.88	-1.60
NOR	12.07	10.98	12.15	11.23
PRT	24.66	12.21	5.78	-6.66
SVN	7.45	-4.66	8.47	-3.68
SWE	5.82	-4.84	12.06	1.46
USA	5.88	-3.96	2.31	-7.54
Moyenne	10.10	-1.45	9.31	-2.24

Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/dg4eyf

Tableau d'annexe 4.A.5. Distribution de la population âgée de moins de 15 ans par pays de naissance et pays de naissance des parents

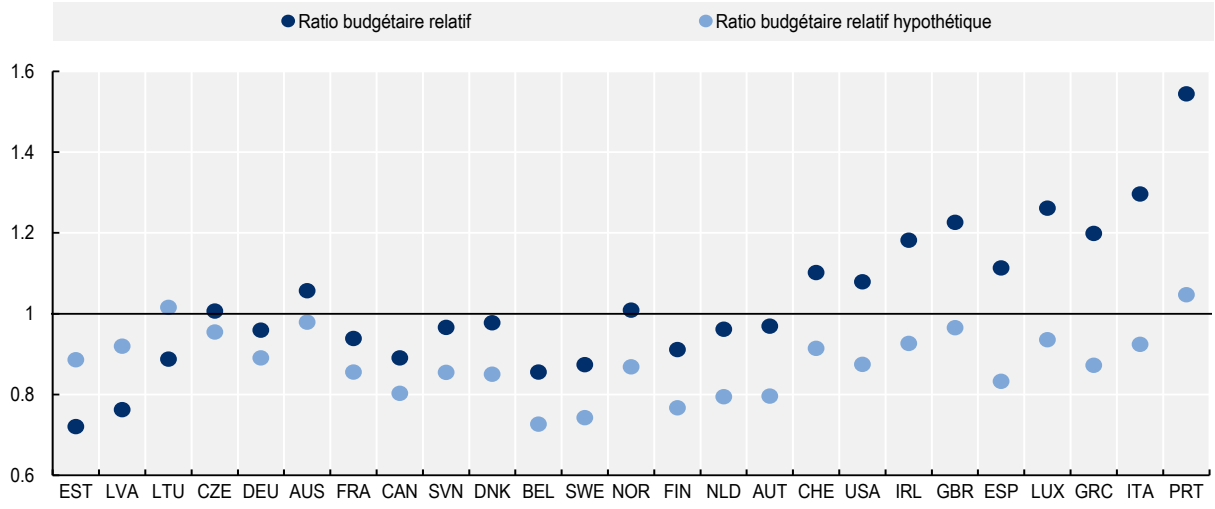
En pourcentage, moyenne sur 2006-18

	Nés à l'étranger	Nés dans le pays Un parent né à l'étranger	Nés dans le pays Deux parents nés à l'étranger	Nés dans le pays Aucun parent né à l'étranger	Part de la population âgée de 15 ans et moins
AUT	6	12	16	66	15
BEL	5	14	9	72	17
CAN	8	10	17	65	17
CHE	9	19	23	49	15
CZE	1	3	1	95	15
DEU	4	12	14	70	13
DNK	4	10	4	81	17
EST	1	8	1	90	16
ESP	4	8	7	82	15
FIN	2	6	3	89	17
FRA	2	12	8	77	19
GRC	2	5	8	85	15
IRL	8	13	8	72	21
ITA	3	8	9	80	14
LTU	1	4	0	95	15
LUX	17	20	32	32	17
LVA	1	9	1	89	15
NLD	2	13	8	76	17
NOR	7	10	9	75	18
PRT	2	13	4	81	15
SWE	5	15	9	71	17
SVI	2	7	4	86	14
GBR	5	11	8	75	18
USA	4	11	13	73	20
Moyenne	4	11	9	77	16

Source : Calculs du Secrétariat à partir de différentes bases de données. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/wb8cxi

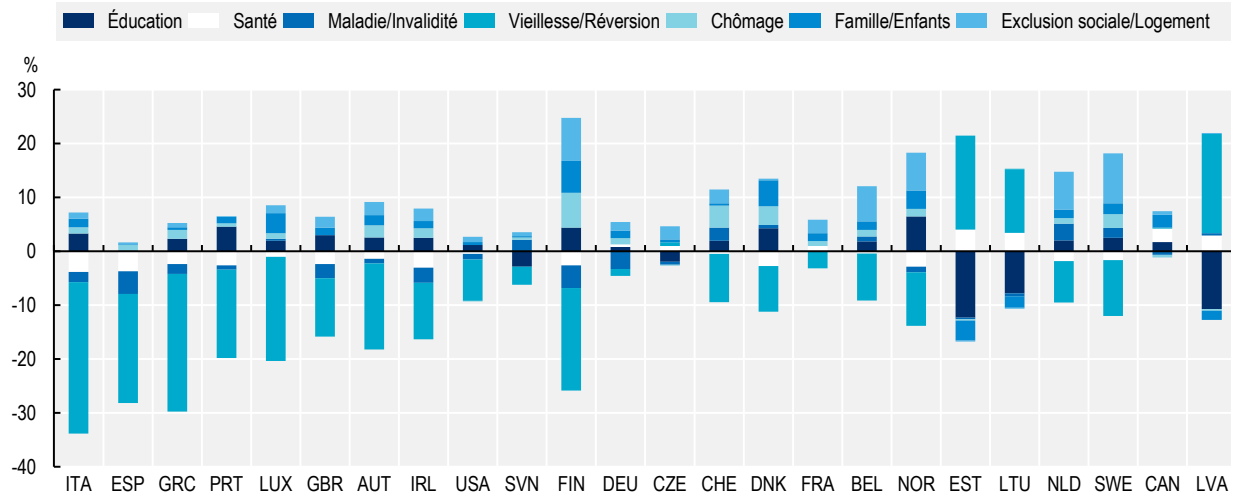
Graphique d'annexe 4.A.1. Ratio budgétaire relatif (immigrés/natifs) si les immigrés avaient la même distribution par âge que les natifs, 2006-18



Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/1sd0j5

Graphique d'annexe 4.A.2. Décomposition de l'écart des dépenses par habitant (immigrés/natifs) dans les différents postes de dépenses, les enfants nés dans le pays de parents immigrés sont considérés comme immigrés, 2006-18

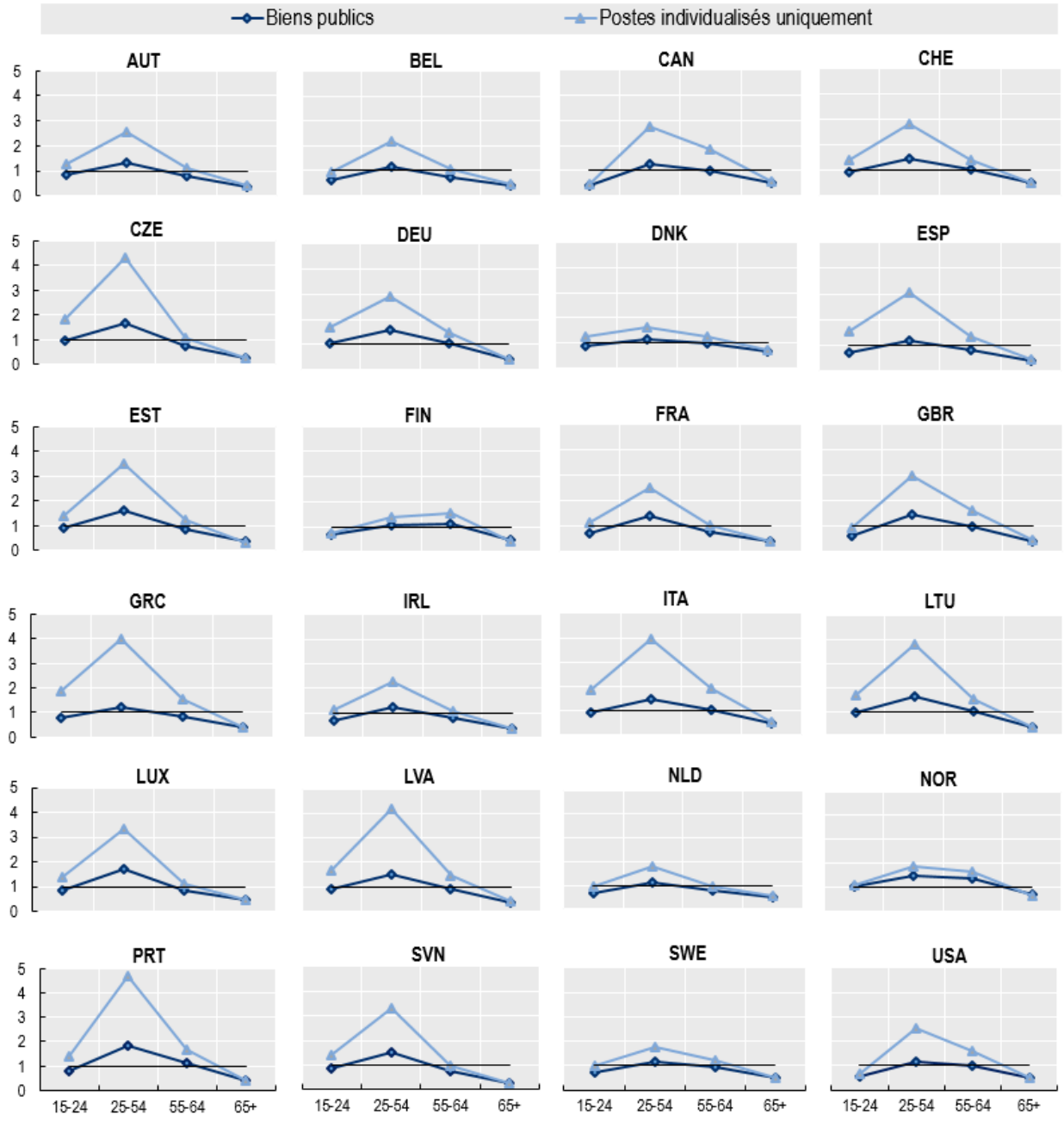


Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/7p9txh

Graphique d'annexe 4.A.3. Ratio budgétaire total des immigrés par groupe d'âge, par pays

Moyenne sur 2006-18



Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/f45amb

Tableau d'annexe 4.A.6. Ratio budgétaire des immigrés et des natifs d'âge de forte activité

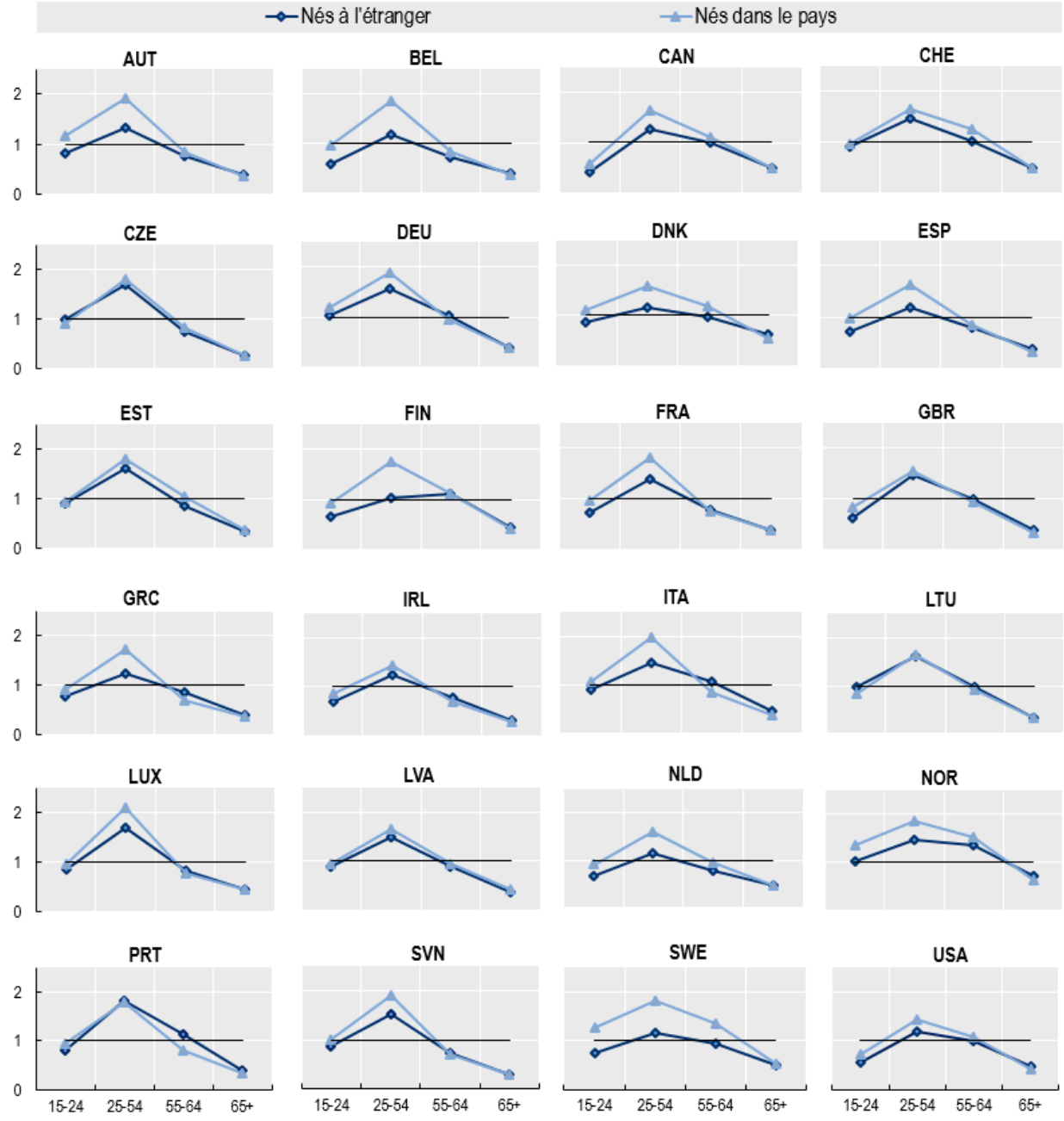
Moyenne sur 2006-18

	% de la population en âge de forte activité		Ratio budgétaire, sans les postes attribués par habitant		Ratio budgétaire avec biens publics attribués par habitant	
			A	A	C2	C2
	Nés à l'étranger	Nés dans le pays	Nés à l'étranger	Nés dans le pays	Nés à l'étranger	Nés dans le pays
AUS	50.3	38.7	3.59	3.20	1.47	1.45
AUT	59.7	40.8	2.54	4.24	1.32	1.91
BEL	56.3	38.7	2.18	4.18	1.16	1.86
CAN	50.5	40.9	2.73	3.98	1.26	1.65
CHE	59.9	37.9	2.83	3.63	1.46	1.66
CZE	54.3	43.3	4.28	4.78	1.68	1.79
DEU	51.8	40.1	2.93	3.66	1.55	1.88
DNK	57.2	37.5	1.61	2.45	1.16	1.59
ESP	68.6	42.7	3.03	3.76	1.19	1.63
EST	32.9	43.0	3.48	3.70	1.61	1.80
FIN	65.7	37.9	1.36	2.92	1.04	1.77
FRA	50.0	38.4	2.50	3.62	1.39	1.80
GBR	60.3	38.0	2.98	3.07	1.47	1.54
GRC	68.7	41.0	3.99	5.72	1.24	1.73
IRL	62.1	39.4	2.23	2.62	1.23	1.41
ITA	70.3	40.4	3.96	5.49	1.46	1.99
LTU	37.2	41.5	3.81	3.70	1.62	1.65
LUX	61.5	34.5	3.32	4.68	1.69	2.11
LVA	32.2	43.0	4.20	4.56	1.50	1.64
NLD	62.9	38.7	1.77	2.94	1.14	1.61
NOR	62.5	38.7	1.84	2.67	1.45	1.86
PRT	68.3	40.5	4.70	4.57	1.82	1.78
SVN	54.0	42.9	3.29	4.40	1.50	1.90
SWE	54.8	36.2	1.74	3.28	1.16	1.80
USA	58.7	37.4	2.50	3.19	1.17	1.43
Moyenne	56.4	39.7	2.94	3.80	1.39	1.74

Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/6u3vse

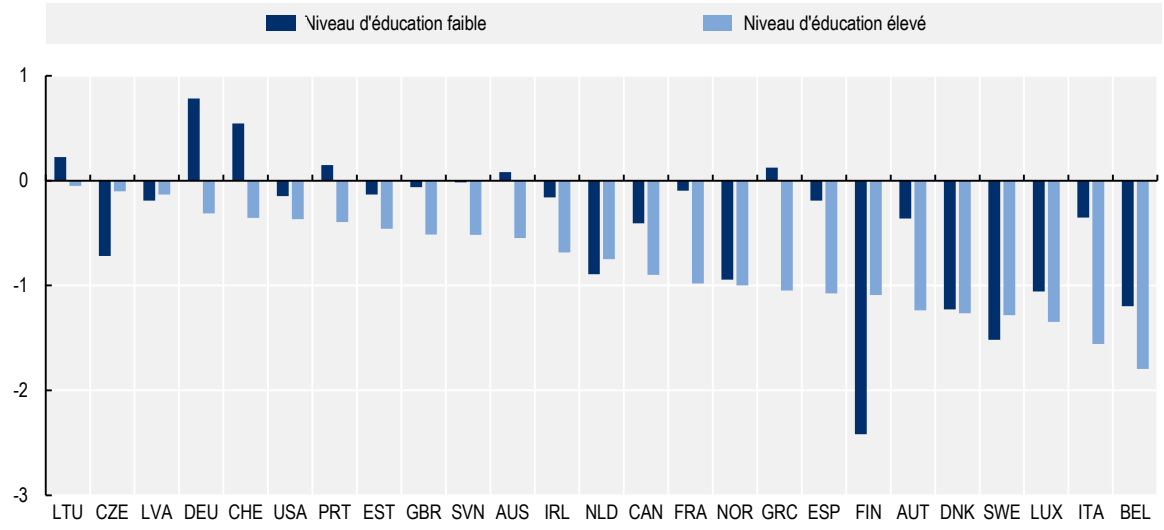
Graphique d'annexe 4.A.4. Ratio budgétaire total des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays par groupe d'âge, par pays. Moyenne sur 2006-18



Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/r7zjbi

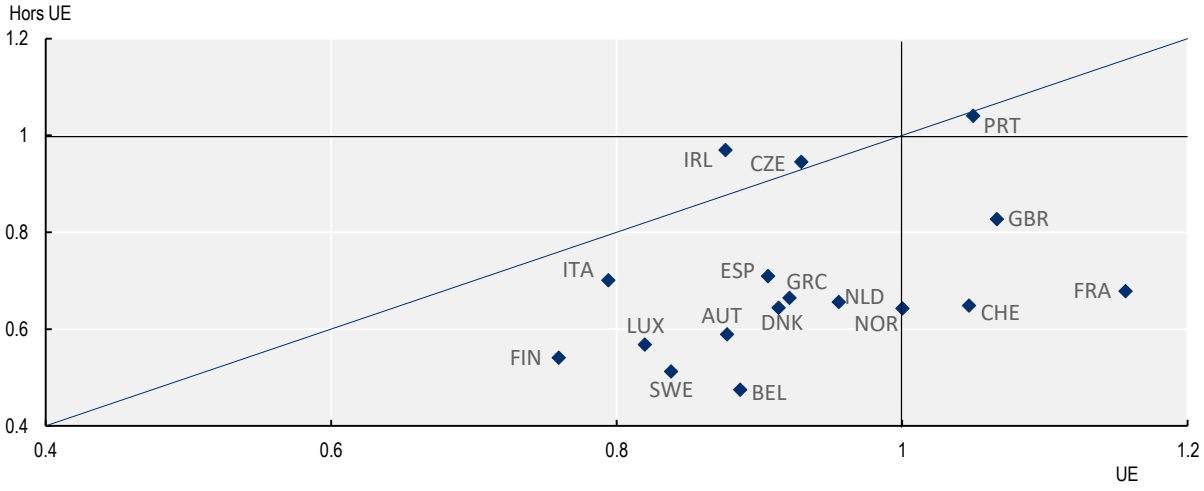
Graphique d'annexe 4.A.5. Différence dans la contribution budgétaire nette totale par habitant, divisée par le PIB par habitant, entre les personnes nées à l'étranger et nées dans le pays d'âge de forte activité, par niveau d'éducation, moyenne sur 2006-18



Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/sm9w8o

Graphique d'annexe 4.A.6. Ratio budgétaire total des immigrés originaires de l'UE et de pays tiers par rapport aux natifs, moyenne sur 2006-18



Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/8h4bnu

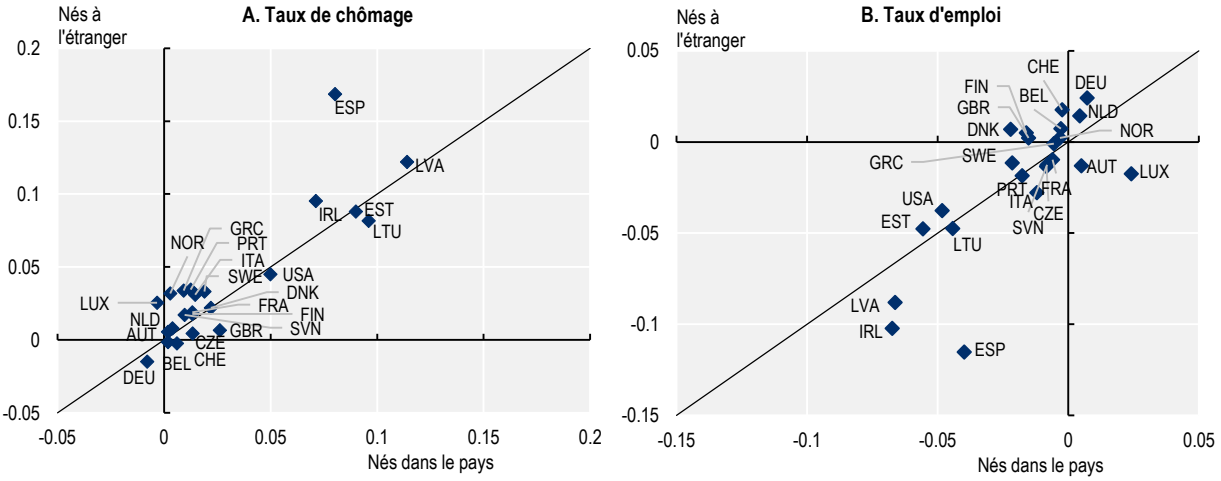
Tableau d'annexe 4.A.7. Ratio budgétaire total, immigrés et natifs, 2007, 2009 et 2017

	Nés à l'étranger			Nés dans le pays			Nés à l'étranger/nés dans le pays		
	C2	C2	C2	C2	C2	C2	C2	C2	C2
	2007	2009	2017	2007	2009	2017	2007	2009	2017
AUS	1.05	0.91	0.99	1.01	0.83	0.95	1.03	1.09	1.04
AUT	0.92	0.84	1.00	0.98	0.91	0.98	0.94	0.93	1.02
BEL	0.87	0.76	0.88	1.02	0.92	1.01	0.85	0.83	0.87
CAN		0.85	0.91		0.93	1.03		0.91	0.89
CHE	1.11	1.08	1.12	1.03	0.99	1.00	1.08	1.08	1.12
CZE	0.87	0.81	1.26	0.99	0.88	1.03	0.88	0.92	1.22
DEU	0.87	0.86	1.04	1.03	0.95	1.03	0.85	0.91	1.01
DNK	1.05	0.88	1.08	1.11	0.96	1.02	0.95	0.92	1.06
ESP	1.39	0.79	1.13	1.01	0.75	0.91	1.37	1.04	1.24
EST	0.86	0.75	0.71	1.13	0.99	1.03	0.76	0.76	0.70
FIN	0.99	0.87	0.99	1.11	0.96	0.99	0.89	0.91	1.00
FRA	0.92	0.84	0.86	0.95	0.88	0.96	0.96	0.96	0.90
GBR	1.06	0.86	1.27	0.92	0.78	0.89	1.15	1.11	1.43
GRC	1.04	0.81	1.23	0.85	0.71	1.00	1.23	1.13	1.22
IRL	1.10	0.82	1.20	0.99	0.69	0.95	1.11	1.19	1.26
ITA	1.35	1.13	1.24	0.95	0.89	0.93	1.41	1.28	1.34
LTU	0.93	0.78	0.86	0.98	0.80	1.02	0.95	0.98	0.84
LUX	1.33	1.17	1.09	1.00	0.88	0.99	1.33	1.33	1.10
LVA	0.85	0.68	0.73	1.01	0.81	1.03	0.85	0.84	0.70
NLD	1.04	0.84	0.97	0.99	0.90	1.04	1.04	0.94	0.94
NOR	1.46	1.25	1.05	1.41	1.22	1.11	1.04	1.03	0.95
PRT	1.31	1.26	1.40	0.91	0.78	0.91	1.44	1.62	1.55
SVN	0.99	0.86	0.97	1.00	0.88	1.00	0.99	0.97	0.97
SWE	0.94	0.93	0.90	1.09	1.00	1.06	0.86	0.93	0.85
USA	0.92	0.73	0.95	0.89	0.69	0.88	1.04	1.06	1.09
Moyenne	1.05	0.89	1.03	1.02	0.88	0.99	1.05	1.02	1.05

Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/ukzecx

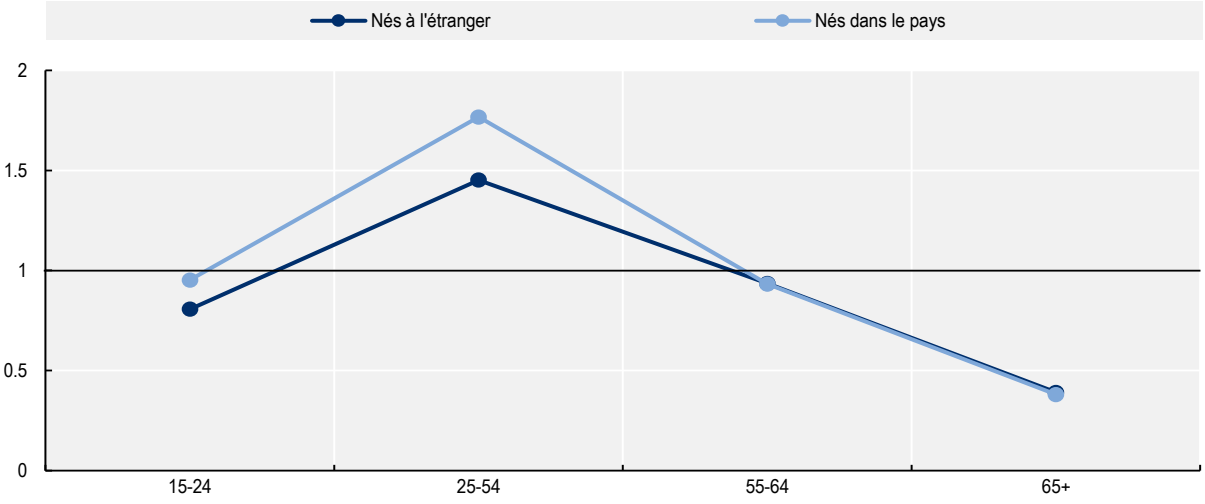
Graphique d'annexe 4.A.7. Évolution des taux de chômage et d'emploi des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays de 2007 à 2009



Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/zlkegb

Graphique d'annexe 4.A.8. Ratio budgétaire des immigrés et des natifs tout au long du cycle de vie, dépenses en biens publics réparties par habitant à tous les adultes, moyenne sur 2006-18

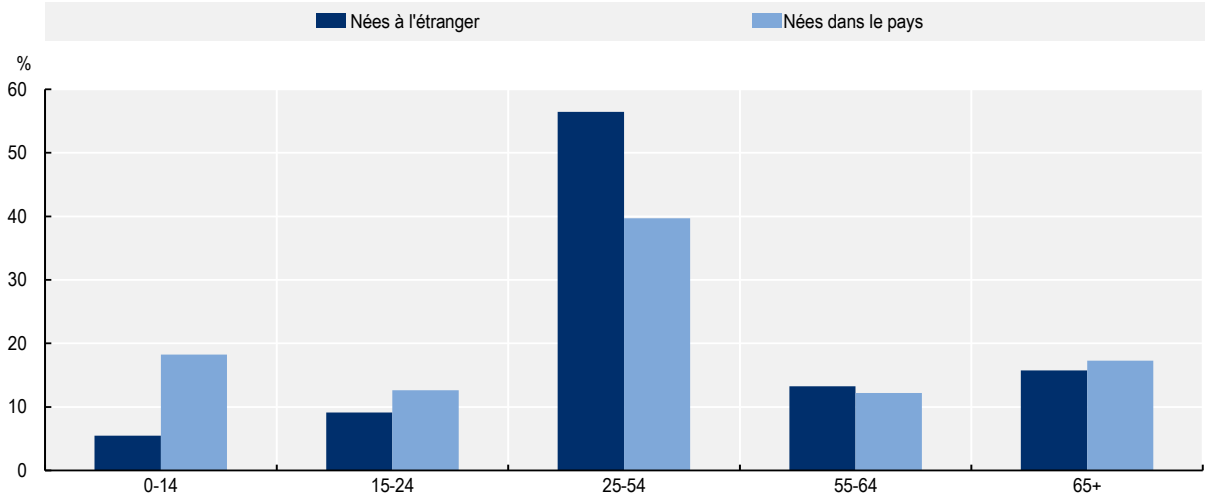


Source : Calculs du Secrétariat à partir de la base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/0o1k83

Graphique d'annexe 4.A.9. Distribution par âge des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays

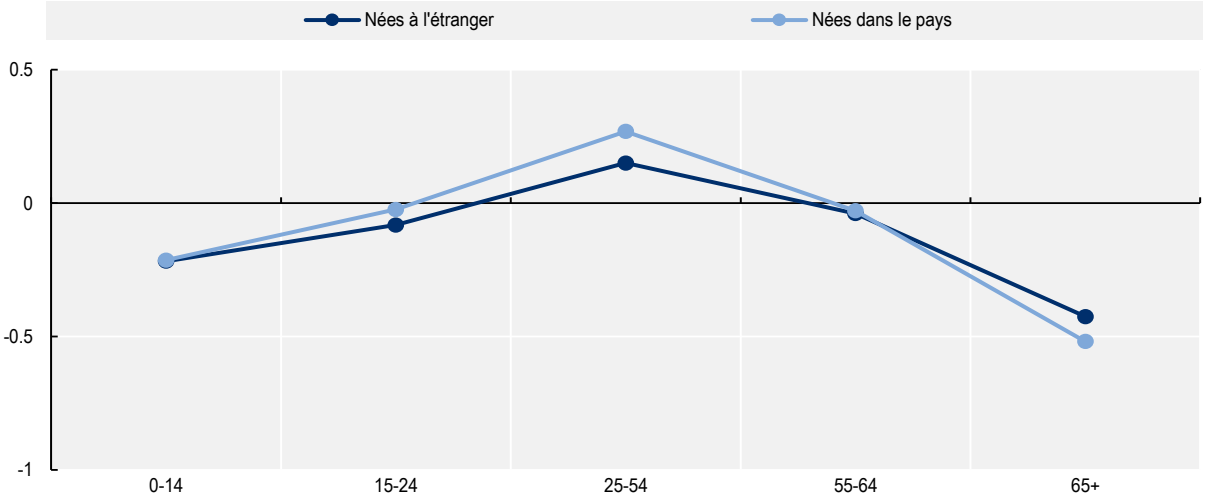
Moyenne dans l'ensemble des pays, 2006-18



Source : Calculs du Secrétariat sur la base de l'ensemble de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/4in2ld

Graphique d'annexe 4.A.10. Contribution budgétaire nette totale par habitant, divisée par le PIB par habitant, des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays, par âge, 2006-18



Source : Calculs du Secrétariat sur la base de l'ensemble de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE, et d'enquêtes sur les forces de travail et les revenus. Voir l'Annexe 4.B pour plus de détails.

StatLink https://stat.link/m2jv7l

Annexe 4.B. Données et méthodologie

Base de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE : le budget des administrations publiques

Les données relatives au budget public des pays de l'OCDE sont tirées des Statistiques des comptes nationaux de l'OCDE. Elles sont comparables à l'échelle internationale en utilisant le Système de comptabilité nationale 2008 (SNA 2008). Le niveau d'analyse utilisé est celui des administrations publiques. Sont donc concernés le gouvernement central, mais aussi les comptes consolidés qui incluent les administrations locales, ainsi que les caisses de sécurité sociale.

Dépenses publiques

Les dépenses des administrations publiques sont agrégées en utilisant la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP/COFOG). La classification compte dix principales fonctions : services généraux des administrations publiques ; défense ; ordre et sécurité publics ; affaires économiques ; protection de l'environnement ; logement et équipements collectifs ; santé ; loisirs, culture et culte ; enseignement ; et protection sociale. Chacune de ces fonctions est à son tour divisée en dix sous-fonctions maximum.

Les différents postes de dépenses des administrations publiques sont énumérés dans le Tableau d'annexe 4.B.1

Classification canadienne des fonctions des administrations publiques (CCFAP /COFOG)

Les données relatives aux dépenses publiques respectant la CFAP ne sont pas disponibles pour le Canada à ce jour. L'analyse de ce chapitre utilise donc les données de la Classification canadienne des fonctions des administrations publiques (CCFAP) disponible à compter de 2008[25]. Certains postes ne sont pas disponibles dans la CCFAP. Pour garantir la comparabilité des données du Canada à celles des autres pays, certains ajustements ont dû être faits.

Près de 20 % des dépenses des administrations publiques du Canada ne sont pas répertoriées dans la CCFAP. Ces dépenses correspondent à deux postes des comptes nationaux : « consommation de capital fixe » et « acquisition d'actifs non financiers » (ou « formation brute de capital »). Chacun correspondant à environ la moitié des dépenses manquantes. Les dépenses consacrées à la « consommation de capital fixe » sont attribuées aux différents niveaux de la CCFAP sur la base des données disponibles sur la distribution de la consommation de capital fixe par fonction des administrations publiques pour le Royaume-Uni[26]. Un tel ajustement n'est pas possible pour les dépenses consacrées à « l'acquisition d'actifs non financiers », car la ventilation de ce poste de dépenses vers les fonctions des administrations publiques varie fortement d'un pays à l'autre.

Autres données utilisées pour compléter les comptes nationaux annuels de l'OCDE pour les États-Unis

Des données sur les dépenses publiques ventilées par la CFAP dans les bases de données des comptes nationaux annuels de l'OCDE sont manquantes pour certains sous-niveaux pour les États-Unis[27]. D'autres

bases de données ont été utilisées pour estimer les dépenses pour les sous-niveaux nécessaires pour l'analyse.

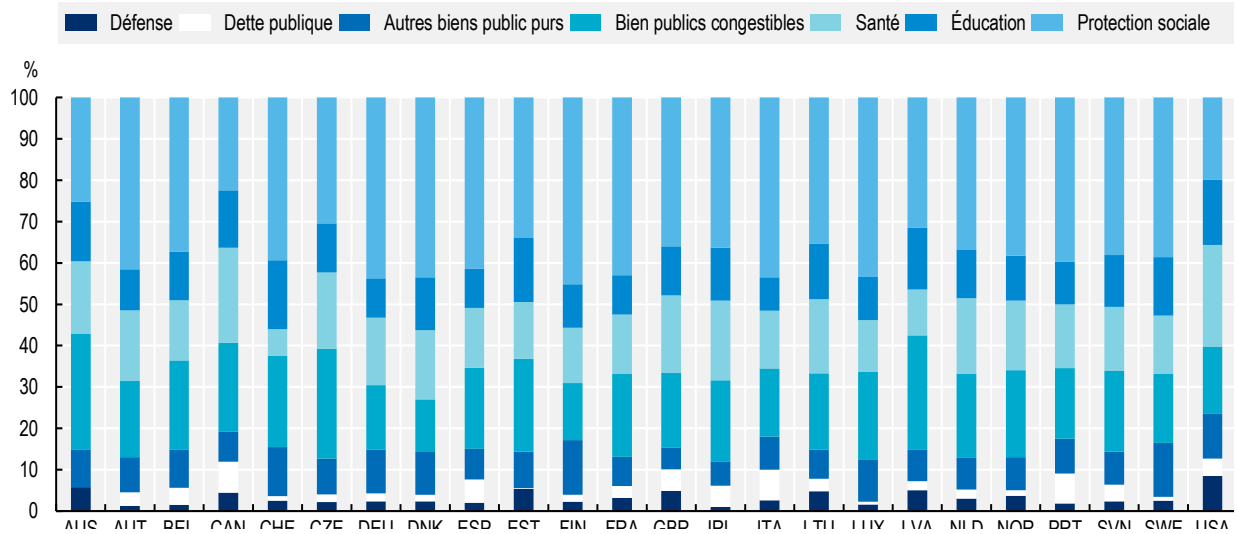
Le groupe 10 de la CFAP, dépenses de protection sociale, est divisé en sous-groupes de protection sociale en utilisant les parts de dépenses pour chaque catégorie selon le calcul de la base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales, (OCDE, 2021[28])[28].

Les données relatives aux dépenses consacrées aux opérations concernant la dette publique (01.7 de la CFAP) viennent des tableaux chronologiques des Finances du gouvernement fédéral des États-Unis[29].

Le groupe 9 de la CFAP, dépenses d'enseignement, est réparti entre les différents niveaux d'enseignement en utilisant les parts des dépenses pour chaque niveau, selon le calcul à partir des données sur les dépenses d'éducation issues de la publication de l'OCDE Regards sur l'éducation[30].

Graphique d'annexe 4.B.1. Principales catégories de dépenses publiques dans les pays de l'OCDE

2018 ou données disponibles les plus récentes



Source : D'après les données des comptes nationaux annuels, OCDE et autres ensembles de données. Voir les détails dans le texte.

StatLink https://stat.link/0aiogb

Recettes publiques

Ci-après, les postes de recettes publiques pris en compte dans l'analyse (OCDE, 2017[29]). Les différents postes de recettes des administrations publiques sont énumérés dans le Tableau d'annexe 4.B.1. .

Autres données utilisées pour compléter les comptes nationaux annuels de l'OCDE pour le Canada et les États-Unis

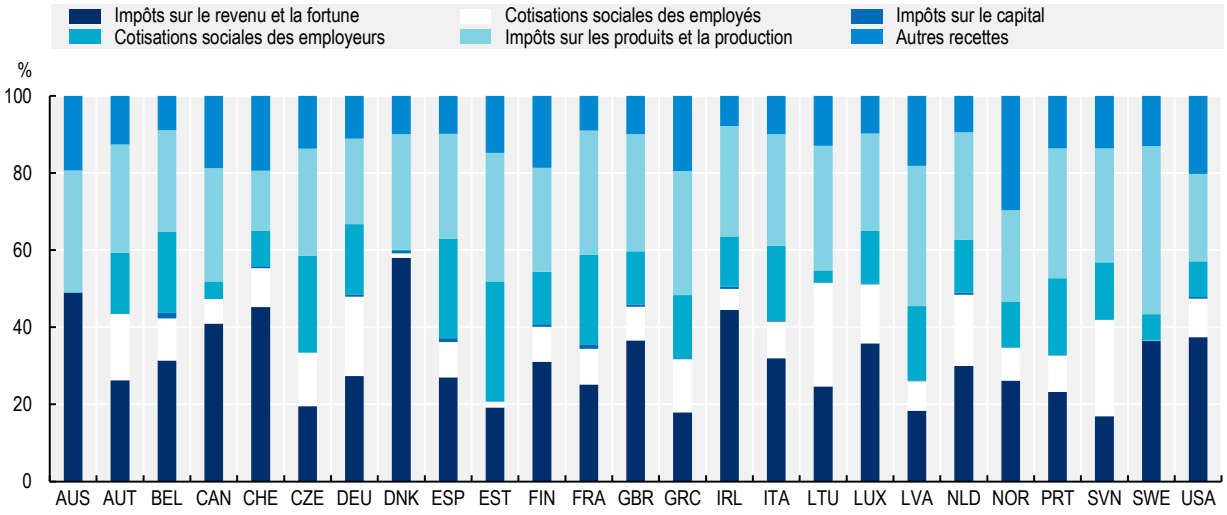
On ne dispose pas de données sur les cotisations sociales des ménages et des employeurs dans les comptes nationaux de l'OCDE pour le Canada. Le montant total des contributions sociales dans les comptes nationaux a été divisé entre les ménages et les employeurs à l'aide des parts issues de la base de données mondiale des statistiques des recettes publiques de l'OCDE.

Idem pour les États-Unis, les données provenant des comptes nationaux des revenus et de la production (National Income and Product Accounts – Bureau of Economic Analysis) sont utilisées pour répartir le

montant total des contributions sociales issu des comptes nationaux entre les cotisations sociales des ménages et celles des employeurs[31].

Graphique d'annexe 4.B.2. Principales catégories de recettes publiques dans les pays de l'OCDE

2018 ou données disponibles les plus récentes



Source : D'après les données des comptes nationaux annuels, OCDE et autres ensembles de données. Voir les détails dans le texte.

StatLink https://stat.link/pm4rzs

Enquêtes sur les forces de travail : les populations nées à l'étranger et nées dans le pays

L'analyse porte sur les individus nés à l'étranger vivant dans le pays d'accueil pour chaque année. Elle s'appuie sur les enquêtes sur les forces de travail menées dans les différents pays en tant que base représentative de la population résidente : EFT-UE pour les pays européens ; *Current Population Survey* (CPS) pour les États-Unis ; Enquête sur la population active pour le Canada.

Un problème se pose lorsqu'on utilise les enquêtes sur les forces de travail, car dans certains pays, elles ne couvrent pas la population à tous les âges. Les individus de moins de 15 ans n'apparaissent pas dans les EFT-UE en Norvège, en Suisse, ainsi qu'au Luxembourg et en Suède pour certaines années de l'analyse. Par ailleurs, les données de la Norvège et de la Suède n'incluent pas les plus de 75 ans, pour au moins certaines des années.

D'autres bases de données ont été utilisées pour obtenir des informations sur les populations plus jeunes et plus âgées absentes des EFT-UE. Pour les plus âgés, les informations sur le nombre d'individus par pays de naissance (immigrés/natifs) et groupe d'âge sont suffisantes pour l'analyse. Pour les jeunes, cependant, il faut également des informations sur le pays de naissance des parents afin d'identifier les enfants d'immigrés nés dans le pays.

Pour combler les lacunes des EFT-UE, des données ont été collectées auprès de différentes sources, comme les données d'Eurostat sur les populations immigrées et natives par âge ; ou des données issues de demandes de données spéciales auprès des bureaux nationaux de statistique, par exemple pour la Norvège. Lorsque les données n'étaient manquantes que pour quelques années, celles-ci ont été estimées par interpolation.

De même, l'enquête canadienne sur les forces de travail n'intègre pas les individus de moins de 15 ans. Des données issues des recensements canadiens de 2006, de 2016 et de l'enquête nationale auprès des ménages de 2011 ont été utilisées pour estimer le nombre d'enfants par groupes d'âge de cinq ans, pays de naissance et pays de naissance des parents (nés à l'étranger ou nés dans le pays).

Enquêtes sur les revenus : informations sur les impôts et les prestations

La répartition de toutes les catégories de protection sociale, ainsi que celle des impôts directs et des cotisations sociales, repose sur les données d'enquête sur les revenus. Les enquêtes utilisées sont l'Enquête de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (UE-SILC) pour les pays européens de l'OCDE, la *Current Population Survey* (CPS) pour les États-Unis, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) pour 2006-11 et l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) pour 2012-18 pour le Canada.

Les variables de l'EU-SILC utilisées sont :

- Les prestations reçues par les individus : **maladie** py120g ; **invalidité** py130g ; **vieillesse** py100g ; **réversion** py110g ; **chômage** py090g
- Les prestations et allocations reçues par le ménage (qui sont divisées par le nombre d'adultes dans le ménage pour l'analyse) : les allocations **famille et enfants** hy050g ; les prestations au titre de l'**exclusion sociale** hy060g ; les allocations **logement** hy070g
- Les taxes et cotisations sociales payées par le ménage (qui sont divisées par le nombre d'adultes dans le ménage pour l'analyse) : **impôts directs et cotisations sociales** : impôts sur la fortune (hy120g) et impôt sur le revenu et cotisations sociales (hy140g) ; et les **cotisations sociales des employeurs** versées par l'employeur de la personne concernée (py030g).
- Le revenu disponible des ménages (hy020) égalisé en utilisant l'échelle par la racine carrée, selon laquelle le revenu du ménage est divisé par la racine carrée du nombre de personnes dans le ménage. La somme des montants égalisés est divisée par le nombre d'adultes dans le ménage, et utilisée dans l'analyse pour ventiler les taxes indirectes (voir la section ci-dessous).

De manière symétrique, les variables provenant des enquêtes canadiennes sont :

- Les prestations perçues par les individus : **maladie et invalidité** : les prestations d'accident du travail et les prestations d'invalidité incluses dans les prestations des régimes de rentes du Canada et du Québec ; **vieillesse et réversion** : sécurité vieillesse ; supplément de revenu garanti ; prestations de retraite (sauf prestations pour invalidité) ; **chômage** : prestations d'assurance chômage.
- Les prestations et allocations reçues par le ménage (qui sont divisées par le nombre d'adultes dans le ménage pour l'analyse) : **famille et enfants** : prestations universelles pour la garde d'enfants ; prestations/crédits d'impôts pour enfants ; **exclusion sociale** : prestations d'assistance sociale ; crédit de TPS/TVH ; crédits de taxe provinciale ; **logement** : il n'y a pas d'informations sur les montants des aides au logement perçues par les ménages. Ainsi, la ventilation utilise la part des ménages qui reçoivent une aide au logement.
- **Taxes et contributions sociales** : cotisation d'assurance chômage ; cotisations au régime de rentes du Canada et du Québec ; impôt sur le revenu individuel. Les **contributions sociales des employeurs** sont estimées à 1.4 fois les cotisations à l'assurance-emploi des individus.
- **Revenu disponible individuel égalisé.**

Les variables des enquêtes CPS américaines utilisées sont :

- Les prestations perçues par les individus : **maladie et invalidité** : les prestations invalidité, comme les prestations pour accident du travail, d'invalidité du gouvernement fédéral, etc. ; **vieillesse et**

réversion : revenu de sécurité supplémentaire, versements de sécurité sociale, prestations de retraite, aux survivants, pour les vétérans ; **chômage** : indemnité de chômage.

- Les prestations et allocations reçues par le ménage (qui sont divisées par le nombre d'adultes dans le ménage pour l'analyse) : **famille et enfants** : valeur marchande des déjeuners scolaires ; crédits d'impôts pour enfants, et certains éléments d'aide publique ; **exclusion sociale** : aide publique, crédit d'impôt au titre des revenus du travail ; valeur marchande des bons alimentaires ; **logement** : il n'y a pas d'informations sur les montants des aides au logement perçues par les ménages. Ainsi, la ventilation utilise la part des ménages qui reçoivent une aide au logement ou vivent dans les logements sociaux.
- **Impôts et cotisations sociales** : impôt sur le revenu fédéral, taxes d'État, retenue sur le salaire pour la retraite de la sécurité sociale. Les **cotisations sociales des employeurs** sont des retenues sur le salaire pour la retraite de la sécurité sociale, l'assurance chômage.
- **Revenu disponible individuel estimé.**

Les variables des enquêtes SIH australiennes utilisées sont :

- Les prestations perçues par l'individu : **maladie et invalidité** : pension d'invalidité, allocation de maladie, allocation de soins ; **vieillesse et réversion** : pension de vieillesse, pension de service ; **chômage** : allocation de démarrage.
- Les prestations et allocations perçues par le ménage (qui sont divisées par le nombre d'adultes dans le ménage pour l'analyse) : **famille et enfants** : indemnité de congé parental payé, indemnité de parentalité, prestations fiscales familiales ; **logement** : aide au loyer.
- **Impôts** : impôts imputés au niveau individuel. Il n'y a pas de cotisations sociales en Australie.
- **Revenu disponible individuel égalisé.**

Ventilation de tous les postes de recettes et de dépenses vers les populations nées à l'étranger et nées au pays

Chaque poste de dépenses et de recettes est ventilé vers les populations nées à l'étranger et nées dans le pays sur la base de critères spécifiques pour chaque poste, présentés dans la section Plusieurs stratégies sont utilisées pour ventiler les postes de dépenses et de recettes du budget public vers les populations nées à l'étranger et celles nées dans le pays.

Le Tableau d'annexe 4.B.1 fournit les critères détaillés pour attribuer tous les postes de recettes et de dépenses aux différents groupes de populations nées à l'étranger et nées dans le pays.

Tableau d'annexe 4.B.1. Critères pour attribuer les postes de recettes et de dépenses publiques

Poste des comptes nationaux – Dépenses	Critère de répartition
Biens publics purs Opérations concernant la dette publique : 01.7 de la CFAP. Défense : 02 de la CFAP. ○ Autres : 01 de la CFAP – services généraux des administrations publiques (sauf pour les opérations concernant la dette publique – 01.7 de la CFAP)	Par habitant pour les adultes âgés de 15 ans et plus : nés à l'étranger et nés dans le pays, ou nés dans le pays uniquement en fonction du scénario considéré
● Biens publics congestibles : 03 à 06 et 08 de la CFAP	Par habitant pour tous les adultes âgés de 15 ans et plus
● Dépenses de santé ○ Modélisation démographique : 07.1 à 07.4 de la CFAP	Courbes coût-âge par pays, estimées par l'OCDE (Lorenzoni et al., 2019[25]).
○ Autres : 07.5 à 07.6 de la CFAP	Par habitant pour tous les adultes âgés de 15 ans et plus
Dépenses d'éducation Préprimaire et primaire : 09.1 de la CFAP	Par habitant pour tous les enfants, nés à l'étranger et dans le pays, âgés de 0 à 9 ans

Poste des comptes nationaux – Dépenses	Critère de répartition
○ Secondaire : 09.2 de la CFAP	Par habitant pour les enfants âgés de 10 à 14 ans et pour les individus âgés de 15 ans et plus inscrits dans l'enseignement secondaire (selon les estimations de l'EFT).[1]
○ Post-secondaire : 09.3 de la CFAP	Par habitant pour les individus âgés de 15 ans et plus inscrits dans l'enseignement post-secondaire (selon les estimations de l'EFT).
○ Supérieur : 09.4 de la CFAP	Par habitant pour les individus âgés de 15 ans et plus inscrits dans l'enseignement enseignement supérieur (selon les estimations de l'EFT).
○ Services annexes à l'enseignement : 09.6 de la CFAP	Par habitant pour tous les individus scolarisés ou poursuivant des études [2]
○ Autres : 09.5 et 09.7 à 09.8 de la CFAP	Par habitant pour tous les adultes âgés de 15 ans et plus
● Protection sociale ○ Maladie et invalidité : 10.1 de la CFAP	Proportionnellement aux prestations de maladie et d'invalidité moyennes autodéclarées de chaque groupe. [3]
○ Vieillesse : 10.2 de la CFAP	Proportionnellement aux prestations de vieillesse moyennes autodéclarées de chaque groupe (individus âgés de 60 ans et plus)
○ Pensions de réversion : 10.3 de la CFAP	Proportionnellement aux pensions de réversion moyennes autodéclarées de chaque groupe
○ Famille/Enfants : 10.4 de la CFAP	Proportionnellement aux allocations familiales moyennes autodéclarées de chaque groupe
○ Chômage : 10.5 de la CFAP	Proportionnellement aux allocations de chômage moyennes autodéclarées de chaque groupe
○ Logement : 10.6 de la CFAP	Proportionnellement aux allocations de logement moyennes autodéclarées de chaque groupe ; ou proportionnellement au nombre de ménages bénéficiant de prestations (Canada et États-Unis)
○ Exclusion sociale : 10.7 de la CFAP	Proportionnellement aux prestations moyennes autodéclarées de chaque groupe au titre de l'exclusion sociale/de l'aide sociale [4]
○ Autres : 10.8 et 10.9 de la CFAP	Par habitant pour tous les adultes âgés de 15 ans et plus
Poste des comptes nationaux – Recettes	**Critère de répartition**
● Impôts indirects – Taxes sur les produits et la production – GD2R	Proportionnellement au revenu disponible équivalent moyen de chaque groupe
● Impôts directs – Impôts courants sur le revenu et le patrimoine – GD5R PLUS ● Cotisations sociales des ménages – GD611HR	Proportionnellement aux impôts sur le revenu et le patrimoine moyens autodéclarés de chaque groupe et aux cotisations sociales moyennes autodéclarées de chaque groupe
● Impôts sur le capital – GD9R	Par habitant pour tous les individus âgés de 70 ans et plus
● Cotisations sociales des employeurs – GD6111R	Proportionnellement aux cotisations sociales des employeurs autodéclarées moyennes de chaque groupe [5]
● Autres recettes – Ventes, Subventions et autres recettes	Par habitant pour tous les adultes âgés de 15 ans et plus

Notes : [1] La CFAP du Canada réunit les dépenses consacrées à l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire dans un seul poste. Cette dépense totale est imputée par habitant à tous les individus nés à l'étranger et nés dans le pays âgés de 0 à 14 ans et de 15 ans et plus qui suivent des études secondaires, selon les estimations de l'Enquête canadienne sur les forces de travail.

[2] Ce poste n'apparaît pas séparément dans la CFAP du Canada.

[3] On ne dispose pas d'informations sur les prestations de maladie pour l'Italie, de sorte que la répartition des dépenses de maladie se fonde sur les informations relatives aux prestations d'invalidité.

[4] Aucune donnée n'est disponible sur les prestations au titre de l'exclusion sociale pour le Danemark, de sorte que les allocations de logement sont utilisées pour la répartition des dépenses y relatives dans les comptes nationaux.

[5] Les contributions sociales nettes GD61R sont égales à GD6111R+GD611HR+GD612R. Les contributions GD612R correspondent à des contributions sociales imputées. Elles sont attribuées à l'employeur dans l'analyse.

[6] Aucune donnée n'est disponible sur les cotisations sociales des employeurs pour l'Allemagne, de sorte que les recettes provenant des cotisations sociales des employeurs sont réparties sur la base des cotisations sociales des ménages.

Notes

[1] Le chapitre a bénéficié des contributions de Xavier Chojnicki, Lionel Ragot et Bhargavi Sakthivel.

[2] Tous les immigrés sont pris en compte dans la mesure où ils sont *résidents* dans le pays d'accueil. Ils ont vécu, ou ont l'intention de vivre, dans le pays d'accueil pendant au moins un an.

[3] Enquête sur les forces de travail de l'UE pour les pays européens ; Current Population Survey (CPS) pour les États-Unis ; Enquête sur les forces de travail pour le Canada.

[4] Dans ce cas, les enfants nés dans le pays de deux parents immigrés sont considérés comme immigrés ; et ceux avec un seul parent immigré sont considérés pour 50 % en tant qu'immigré et pour 50 % en tant que personne née dans le pays.

[5] Tous les postes de recettes des comptes nationaux sont agrégés conformément à la classification de la publication de l'OCDE *Government at a Glance* (OCDE, 2017[29]).

[6] Les courbes coût-âge déterminent les coûts de santé relatifs par habitant des individus de chaque groupe d'âge de cinq ans. Les courbes coût-âge utilisées dans l'estimation ne varient pas dans le temps.

[7] Il y a cinq groupes d'âge : 0-14, 15-24, 25-54, 55-64, 65+. Il y a trois niveaux d'instruction : faible (enseignement secondaire non terminé), moyen (enseignement secondaire terminé et post-secondaire non supérieur), et élevé (enseignement supérieur). Idéalement, les populations nées dans le pays et celles nées à l'étranger devraient être divisées en groupes plus précis, comme des groupes d'âge de cinq ans, et les personnes nées à l'étranger être divisées en différentes régions d'origine. La taille des échantillons d'EU-SILC est malheureusement trop limitée pour envisager des groupes plus précis.

[8] Les dépenses totales de protection sociale dans les comptes nationaux ne renvoient pas uniquement aux prestations. Elles incluent également les dépenses consacrées à la rémunération des salariés et à la consommation intermédiaire, entre autres. Les prestations représentent toutefois la majorité des dépenses (environ 90 %). L'estimation utilise les dépenses totales. Ainsi, les dépenses de protection sociale autres que les prestations sont réparties proportionnellement de la même manière que le sont les prestations.

[9] Les chiffres de population pour l'Australie proviennent des estimations de la population résidente du Bureau australien des statistiques.

[10] La taille des échantillons est plus importante dans les EFT et la rotation des panels est plus fréquente, ce qui permet d'obtenir un échantillon d'immigrés plus grand et plus représentatif.

[11] Une autre possibilité serait de répartir les taxes indirectes en fonction des dépenses relatives en taxes indirectes en tant que pourcentage du revenu disponible des ménages à différents quintiles de la répartition du revenu disponible. Il s'agit de l'approche adoptée pour le Royaume-Uni dans (Dustmann et Frattini, 2014[9]). Ces informations ne sont malheureusement pas disponibles pour tous les pays dans cette analyse.

[12] Le Tableau d'annexe 4.A.3 présente la contribution budgétaire nette des personnes nées à l'étranger avec ou sans les dépenses consacrées à la défense et aux transactions liées à la dette publique, les principaux postes classés dans *biens publics purs.*

[13] Ces différences entre pays s'expliquent en partie par la population immigrée. Une comparaison entre pays de la contribution budgétaire nette des immigrés qui tient compte de ces différences est fournie plus loin dans cette section.

[14] Une autre mesure qui ne dépend pas de la taille de la population immigrée est la contribution budgétaire nette par personne, à savoir la différence entre les recettes et les dépenses des immigrés divisée par la population immigrée. Cette mesure peut ensuite être divisée par le PIB par habitant pour arriver à une mesure qui est comparable entre les pays. En pratique, cette mesure est très fortement corrélée au ratio budgétaire. D'autres résultats utilisant cette mesure sont présentés dans le Tableau d'annexe 4.A.4.

[15] Si les enfants d'immigrés nés dans le pays de résidence sont considérés comme immigrés (Encadré 4.1), les dépenses d'éducation par habitant à destination des natifs et des personnes nées à l'étranger s'égalisent. Les dépenses de santé par habitant passent également de 0.85 à 0.93. Les ratios des autres postes de dépenses et de recettes restent inchangés. Dans l'ensemble des pays, les dépenses par habitant sont en moyenne 9 % supérieures pour les immigrés par rapport aux natifs. Le Graphique d'annexe 4.A.2reproduit le Graphique 4.3 mais en attribuant les dépenses de santé et d'éducation des enfants d'immigrés nés dans le pays aux immigrés plutôt qu'à la population native.

[16] La contribution de chaque poste de dépenses au ratio (nés à l'étranger/ nés dans le pays) des dépenses totales par habitant calculée comme les dépenses relatives par habitant du poste; moins un, multipliées par la part des dépenses du poste; dans les dépenses totales des natifs.

[17] Aucune causalité n'est sous-entendue.

[18] Les groupes d'âge pris en compte dans l'analyse sont 0-14, 15-24, 25-54, 55-64, 65+. Les ratios budgétaires des immigrés et des natifs par groupe d'âge sont présentés dans la section *Contribution budgétaire nette des immigrés par âge, niveau d'étude et situation d'emploi*.

[19] L'écart-type du ratio budgétaire relatif (immigrés/natifs) hypothétique est de 0.08, soit 40 % de la variation du ratio budgétaire relatif réel (0.19).

[20] Le ratio budgétaire des enfants est de 0, car leurs contributions sont nulles et couvrent ainsi 0 % des dépenses publiques qui leur sont consacrées.

[21] Dans certains pays, comme la République tchèque, l'Irlande, la Suisse, le Royaume-Uni et les États-Unis, le ratio budgétaire des immigrés et des natifs est très proche à tous les âges. Dans d'autres, les différences sont plus conséquentes, par exemple en Suède, le ratio budgétaire des personnes nées à l'étranger est plus faible que celui des natifs pour tous les groupes d'âge actif (voir Graphique d'annexe 4.A.4).

[22] Cette situation se retrouve dans tous les pays, mais dans des mesures différentes (voir Tableau d'annexe 4.A.6.). En Belgique, par exemple, les immigrés couvrent 117 % des dépenses publiques avec leurs contributions, tandis que les natifs les couvrent à hauteur de 188 %. Au Royaume-Uni, les ratios budgétaires des immigrés et des natifs sont plus proches : les immigrés couvrent 1 487 % des dépenses publiques avec leurs contributions, contre 155 % pour les natifs.

[23] Dans cette analyse, le Royaume-Uni est inclus dans les pays de l'UE28 car les données sont celles de la période 2006-18.

[24] De même, les corrélations entre les évolutions du taux d'emploi et du ratio budgétaire sont de 80 % pour les immigrés et de 65 % pour les natifs.

[25] Statistique Canada, Table10-10-0005-01 Canadian Classification of Functions ofGovernment (CCOFOG) by consolidated government component (x 1, 000, 000), https://doi.org/10.25318/1010000501-eng.

[26] Disponible auprès de l'office statistique national du Royaume-Uni, https://www.ons.gov.uk/file/p51cbycofoggg.xls.

[27] Par ailleurs, il n'y a pas de dépenses classées dans le groupe 05 de la CFAP (protection de l'environnement) pour les États-Unis.

[28] Données sur les dépenses sociales, données détaillées pour les États-Unis.

[29] Tableau 3.1 disponible à l'adresse https://www.govinfo.gov/content/pkg/BUDGET-2020-TAB/pdf/BUDGET-2020-TAB.pdf

[30] Dépenses d'éducation par source et destination – RSE 2020.

[31] Tableau 3.6 Contributions aux assurances sociales publiques.

5 Ségrégation résidentielle des immigrés : caractéristiques, déterminants, effets et mesures pour y remédier

Thomas Liebig et Gilles Spielvogel

Dans tous les pays de l'OCDE, les immigrés se trouvent concentrés dans certaines zones, et en particulier dans les quartiers et les banlieues les plus pauvres des grandes métropoles. Cependant, tous les groupes d'immigrés n'ont pas la même propension à se concentrer, et leur taux de concentration est déterminé par la géographie et par les profils d'établissement historiques. Cette concentration a des effets complexes sur l'intégration. Dans un premier temps, l'arrivée dans une zone à forte concentration offre souvent de meilleures perspectives d'emploi aux immigrés. Toutefois, à plus longue échéance, la concentration des immigrés tend à freiner leur acquisition de la langue du pays d'accueil et, souvent, les progrès scolaires de leurs enfants. Les politiques mises en œuvre ne devraient donc pas avoir pour principal objectif d'éviter la ségrégation résidentielle des immigrés, mais plutôt de leur donner davantage de possibilités de quitter ces zones. Elles devraient notamment accorder une plus grande attention à la qualité des logements et à leur accessibilité pour les immigrés.[1]

En bref

Principaux résultats

- **La question de la concentration résidentielle des immigrés revêt un grand intérêt pour les pouvoirs publics du fait de ses répercussions potentielles sur l'intégration des populations immigrées et sur la cohésion de la société dans son ensemble.** Beaucoup considèrent, surtout dans les pays européens de l'OCDE, qu'une forte concentration des immigrés constitue un obstacle à l'intégration.
- **La forte concentration des immigrés est un phénomène universel dans les pays de l'OCDE.** Dans la plupart des pays de l'OCDE, les immigrés représentent une plus grande proportion de la population dans les zones urbaines que dans les zones rurales, dans les territoires les plus densément peuplés et dans les grandes régions métropolitaines que dans les villes de taille plus modeste. Dans les villes, les immigrés tendent à être surreprésentés dans les quartiers les plus pauvres ainsi qu'à la périphérie. Dans les zones de ségrégation résidentielle, les logements sont généralement en plus mauvais état, et l'environnement local se caractérise bien plus souvent par des niveaux élevés de violence, de pollution et de nuisances sonores.
- Faute de données comparables et de délimitations spatiales pertinentes, il est difficile de procéder à des comparaisons internationales des taux de concentration résidentielle des immigrés, mais **les éléments dont on dispose ne mettent pas en évidence une augmentation générale des taux de concentration des immigrés au niveau régional**. Les données d'un certain nombre de pays de l'OCDE portent à croire que les nouveaux arrivants sont désormais plus dispersés à l'échelle régionale qu'ils ne l'étaient auparavant. Tel est par exemple le cas à l'échelle des États aux États-Unis et à celle des régions capitales (par opposition au reste du pays) en Europe.
- Toutefois, cette tendance à une plus grande dispersion pourrait ne pas se trouver confirmée à l'échelle des quartiers. Depuis 2006, le taux de concentration des enfants d'immigrés a augmenté deux fois plus dans les écoles qui se situaient déjà dans le quartile supérieur de concentration des immigrés que dans la moyenne des écoles.
- **Tous les groupes d'immigrés n'ont pas la même propension à se concentrer.** Dans les pays européens, les immigrés extracommunautaires présentent un taux de concentration bien plus élevé que les communautaires. Il apparaît par ailleurs que les réfugiés présentent un taux de concentration à l'échelle du quartier plus élevé que les autres catégories d'immigrés, en dépit des politiques de dispersion mises en œuvre dans nombre de pays.
- Au Canada, plus des deux tiers de tous les immigrés asiatiques qui vivaient en ville en 2016 résidaient dans l'une des trois plus grandes métropoles du pays, alors que tel n'est le cas que de 55 % des immigrés européens. Aux États-Unis, 35 % des immigrés latino-américains qui vivaient en 2018 dans des régions métropolitaines résidaient à New York, Los Angeles ou Miami (les trois villes qui comptent le plus fort pourcentage d'immigrés), où s'étaient installés un peu plus du quart des immigrés asiatiques ou européens.
- **La géographie et les profils d'établissement historiques contribuent à expliquer la répartition spatiale des immigrés.** La présence immigrée est généralement d'autant plus forte que la densité démographique et la taille de la ville sont élevées. Dans un certain nombre de

pays de l'OCDE, les régions frontalières regroupent de plus grands pourcentages d'immigrés, en raison, notamment, de la proximité des pays d'origine. Lors du choix de leur lieu de résidence dans le pays de destination, les immigrés tendent à privilégier les endroits où il existe déjà une présence importante d'immigrés originaires de leur région ou de leur pays de naissance.

- **Les immigrés arrivés à une date récente ont une plus grande probabilité de changer de lieu de résidence que ceux établis depuis plus longtemps dans le pays d'accueil.** La mobilité est également plus marquée chez les ménages immigrés les plus aisés. Lorsqu'ils déménagent, les immigrés qui vivaient auparavant dans des lieux comportant une forte proportion d'immigrés de leur région d'origine tendent à opter pour des zones où la présence de ces derniers est plus basse ; tel est en particulier le cas des immigrés bénéficiant de caractéristiques socioéconomiques plus favorables.
- **Le départ des non-immigrés contribue également à déterminer les profils de concentration des immigrés**. La concentration des immigrés tend à être encore renforcée par le fait que les natifs quittent les zones à forte densité d'immigrés. Leur départ a généralement pour effet d'abaisser la situation socioéconomique moyenne de la population des zones à forte concentration d'immigrés.
- **Cette concentration des immigrés a des effets complexes sur l'intégration.** Dans un premier temps, l'arrivée dans une zone à forte concentration offre souvent de meilleures perspectives d'emploi. Aux États-Unis, par exemple, une augmentation de 10 % du nombre de personnes de même origine qu'eux présentes à l'échelle locale accroît de 1.4 point de pourcentage la probabilité d'emploi des immigrés nouvellement arrivés. Toutefois, la concentration des immigrés freine leur acquisition de la langue du pays d'accueil tout comme, souvent, les progrès scolaires de leurs enfants.
- Certaines données, en particulier en provenance de Suède, portent par ailleurs à croire que **la ségrégation résidentielle a probablement plus d'effets négatifs sur les femmes que sur les hommes**, notamment en ce qui concerne l'acquisition de la langue.
- **Dans la plupart des pays européens de l'OCDE, la concentration des enfants d'immigrés dans les écoles constitue un handicap qui affecte les résultats scolaires.** Ce handicap représente jusqu'à plus d'un an de scolarité dans des pays comme l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, la Grèce, les Pays-Bas et la Suède. Les enfants des natifs tendent également à subir un handicap dans ces écoles, mais il est bien moindre.
- **Ce handicap s'explique pour une large part par le statut socioéconomique moins élevé des parents dans les écoles à forte concentration d'enfants immigrés.** Les mères des élèves qui fréquentent ces écoles sont proportionnellement plus nombreuses à avoir un faible niveau d'études, ce qui suffit à expliquer en grande partie ce handicap dans la plupart des pays. Les écoles à forte concentration d'enfants d'immigrés comportent par ailleurs une plus forte proportion d'élèves qui ne parlent pas la langue du pays d'accueil à la maison ou avec leurs camarades de classe. Comme la composition des écoles tend à être à l'image de celle du quartier, il y a lieu de penser que, dans les zones où ils sont fortement concentrés, les immigrés ont également une moindre probabilité de parler la langue du pays d'accueil.
- **Les descendants d'immigrés nés dans le pays qui vivent dans des quartiers ségrégués tendent également à avoir un moindre niveau d'études.** La question de savoir dans quelle mesure ce handicap a ensuite des répercussions sur l'intégration sur le marché du travail n'a pas jusqu'à présent été systématiquement étudiée. Cependant, les données qui nous viennent de Suède indiquent qu'aucun autre désavantage n'est observé sur le marché du travail une fois ce désavantage éducatif pris en compte.

- **Dans les pays de l'OCDE, les pouvoirs publics ont porté une attention particulière à la prévention de la concentration des immigrés ou de ses conséquences négatives à long terme.** Compte tenu des liens étroits entre concentration des immigrés et bas niveaux d'études, la politique d'éducation a bénéficié d'une attention particulière. Les deux tiers environ des pays de l'OCDE accordent un soutien systématique aux écoles à forte concentration d'enfants défavorisés, et neuf pays (Canada, France, Irlande, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Portugal, République tchèque, Slovénie et Suisse) tiennent compte du pourcentage d'immigrés. La Belgique (Flandre) et l'Italie ont mis en place des seuils maximums spécifiques, alors que la Suède prévoit de donner sous certaines conditions la priorité aux élèves immigrés dans les écoles où les demandes d'inscription sont supérieures aux places disponibles.
- **Les politiques de rénovation des logements et des zones urbaines peuvent avoir des répercussions sur la composition des quartiers, et par voie de conséquence sur la concentration des immigrés**. Bon nombre de ces politiques visent également à assurer une plus grande mixité tant sous l'angle socioéconomique que du point de vue de l'origine des parents. Ces politiques cherchent généralement à promouvoir une plus grande mixité socioéconomique des quartiers, et l'origine immigrée n'est que rarement prise en compte de manière explicite.
- Divers pays de l'OCDE mettent en œuvre des programmes de rénovation urbaine pour tenter de résoudre le problème de la forte concentration des désavantages dans certains quartiers. **Des politiques de rénovation urbaine sont depuis longtemps mises en œuvre dans les pays nordiques – où elles sont associées à des plans d'action spécifiques de lutte contre la ségrégation – ainsi qu'aux Pays-Bas**, mais il y est également fait appel ailleurs. Seul le Danemark s'attache spécifiquement à réduire le pourcentage d'immigrés dans les zones à forte concentration grâce à un certain nombre de mesures, dont des restrictions à la mobilité entrante.
- **Les paramètres de la politique migratoire peuvent également avoir une incidence sur la concentration des immigrés.** Il en est très souvent ainsi dans le cas des demandeurs d'asile, qui sont dispersés dans environ la moitié des pays de l'OCDE, mais aussi dans celui des réfugiés. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande ont pris des mesures spécifiquement destinées à favoriser l'immigration économique à l'extérieur des régions métropolitaines. Le Danemark est le seul pays de l'OCDE à restreindre, dans certaines conditions, l'immigration familiale vers les zones à fort pourcentage d'immigrés.
- Dans l'ensemble, il apparaît que les immigrés qui vivent dans les zones ségréguées ont bien souvent un choix à opérer. Ces zones offrent en effet des avantages à court terme aux nouveaux arrivants, mais elles risquent d'être un frein à l'intégration à plus longue échéance. Il s'ensuit que **les politiques mises en œuvre ne devraient pas avoir pour principal objectif d'éviter la ségrégation résidentielle des immigrés, mais plutôt de leur donner davantage de possibilités de quitter ces zones**.
- **Elles devraient notamment accorder une plus grande attention à la qualité des logements et à leur accessibilité pour les immigrés.** Dans ces zones, il paraît également justifié d'accroître le ciblage des investissements en faveur de l'enseignement de la langue et de l'information sur le fonctionnement du marché du travail et du système éducatif du pays d'accueil, à destination notamment des nouveaux arrivants. Une plus grande attention doit en particulier être accordée à l'intégration des femmes immigrées dans les zones à forte ségrégation résidentielle. Les travaux de recherche et la politique d'intégration doivent également attacher davantage d'intérêt aux aspects spatiaux des évolutions intergénérationnelles.

Introduction

Il est clairement établi que les immigrés ne sont pas également répartis au sein des pays de l'OCDE et tendent à se concentrer dans certaines zones, surtout dans les grandes villes (OCDE, 2016[1]). Le cadre de vie des immigrés détermine leurs possibilités de nouer des contacts, d'apprendre la langue du pays d'accueil, et d'accéder à des ressources telles que les logements, les écoles, les employeurs potentiels, les nœuds de transport, etc. L'environnement local peut ouvrir de nouvelles perspectives, mais il peut aussi entraver l'intégration. Cela ne vaut pas seulement pour la situation des immigrés juste après leur arrivée mais aussi pour ce qui concerne leurs perspectives d'intégration future et celles de leurs descendants. La ségrégation résidentielle va le plus souvent de pair avec un moins grand nombre de contacts avec la société et avec les normes du pays d'accueil, aussi ses répercussions sur l'intégration sociale et sur la cohésion de la société dans son ensemble sont-elles également devenues un sujet d'étude.

De fait, beaucoup sont d'avis qu'une forte concentration des immigrés représente un obstacle à leur intégration. Une enquête de 2017 a révélé que, au sein de l'UE, plus de la moitié des citoyens considèrent que les interactions limitées entre les immigrés et les natifs constituent un « obstacle majeur » à l'intégration, et que plus de 80 % estimaient qu'un « plus grand brassage » entre les immigrés et les natifs permettrait une meilleure intégration (Commission européenne, 2018[2]).

Plus récemment, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, beaucoup de pays de l'OCDE ont constaté que les immigrés étaient plus vulnérables sur le plan sanitaire, comme en attestent leur plus grand risque d'être infectés et leur plus forte probabilité de figurer parmi les cas graves (OCDE, 2020[3]). Des analyses approfondies des facteurs contextuels individuels sont parvenues à la conclusion qu'une partie de ce désavantage est associée à la forte concentration spatiale de certains groupes d'immigrés, même après la prise en compte des conditions de logement et des autres facteurs socioéconomiques.

Quels sont les facteurs qui déterminent la concentration spatiale des immigrés ? Quel est l'impact de cette concentration sur les résultats sur le plan de l'intégration ? Comment les politiques publiques peuvent-elle influer sur la concentration des immigrés et sur ses effets sur les résultats sur le plan de l'intégration ? Pour répondre à ces questions, le présent chapitre passe en revue les profils de concentration des immigrés au sein des pays de l'OCDE selon les régions, les villes et les quartiers, et il se penche sur certains des principaux facteurs qui déterminent les choix de localisation des immigrés, en s'appuyant sur un examen exhaustif de la littérature et sur une analyse des nouvelles données. Il étudie également les répercussions de la concentration et de la ségrégation résidentielle des immigrés sur les résultats et les perspectives en matière d'intégration, ainsi que les politiques mises en œuvre dans les pays de l'OCDE pour s'attaquer à ce problème – en s'appuyant sur un questionnaire envoyé à tous les pays de l'OCDE.

Il s'articule comme suit. La section 2 décrit les profils passés et présents de concentration spatiale des immigrés dans les pays de l'OCDE, à différentes échelles géographiques, y compris la question de la ségrégation résidentielle dans les villes. La section 3 passe en revue les facteurs qui déterminent les choix de localisation des immigrés et leur mobilité. La section 4 étudie les conséquences de la concentration des immigrés sur leur intégration. La section 5 examine dans quelle mesure les politiques publiques favorisent la ségrégation résidentielle ou s'attachent au contraire à y remédier. La section 6 tire pour conclure quelques enseignements à l'intention des pouvoirs publics.

Encadré 5.1. Définitions et concepts utilisés dans ce chapitre

Dans la littérature, les termes concentration et ségrégation résidentielle sont tous deux utilisés. Il n'existe pas de différence tranchée entre ces deux termes, bien que le second serve plus souvent à décrire la dynamique et le taux de concentration au niveau du quartier, alors que le premier s'applique généralement à des zones de plus grande ampleur. Dans le présent chapitre, les deux termes sont utilisés indifféremment.

L'étude de la ségrégation résidentielle des immigrés soulève une question fondamentale, celle de son lien avec le concept de ségrégation ethnique, appliqué dans la littérature dans le cas des immigrés venant de certains pays ou régions d'origine et de leurs descendants. À mesure que l'installation des populations immigrées remonte à une date plus ancienne, le nombre de descendants d'immigrés nés dans le pays d'accueil s'accroît – qu'il s'agisse de descendants directs ou sur plusieurs générations. Dans la mesure où ils vivent dans les mêmes quartiers, la prise en compte du seul pourcentage d'immigrés aura tendance à donner une image déformée de la réalité si l'on s'intéresse en fait à la ségrégation ethnique. C'est là un problème particulier qui se pose lorsque l'on considère les évolutions dans le temps. Il est en effet vraisemblable que la ségrégation des immigrés diminue si on la mesure par le pourcentage de personnes nées à l'étranger, alors qu'elle augmente dès lors que l'on prend en considération leurs descendants. Cependant, abstraction faite des pays nordiques et de leurs registres de population en place de longue date, on ne dispose guère de données sur la concentration résidentielle au niveau local prenant aussi bien en compte les immigrés que leurs descendants nés dans le pays. Ce chapitre s'intéresse aux immigrés et à leurs descendants directs. Lorsque ces derniers sont pris en considération, il en est expressément fait mention. Le terme de « ségrégation ethnique » sera utilisé dans ce chapitre lorsqu'il n'est pas seulement tenu compte des descendants directs, mais aussi des générations suivantes.

Par ailleurs, il existe des liens entre la ségrégation résidentielle des immigrés et les formes plus larges de ségrégation résidentielle socioéconomique : dans la mesure où ils sont surreprésentés dans la population défavorisée sur le plan socioéconomique, les immigrés tendront à vivre dans les quartiers où le logement est moins cher, ou qui comportent une plus forte proportion de logements sociaux.

Enfin, une grande partie de la littérature sur la ségrégation résidentielle, émanant en particulier des pays anglo-saxons, n'est pas véritablement axée sur les immigrés et leurs descendants, mais sur la ségrégation raciale. Bien que certains des problèmes soient similaires, cet aspect n'est pas examiné dans le cadre du présent chapitre, qui est centré sur les personnes nées à l'étranger et leurs descendants directs.

Profils de concentration des immigrés

Cette section examine tout d'abord la répartition régionale des immigrés, avant de porter son attention au niveau de la ville pour étudier leur concentration selon les quartiers. Elle décrit les profils historiques et actuels, en gardant à l'esprit que les différences de disponibilité des données selon les pays et les divisions géoadministratives propres à chacun d'eux peuvent limiter la comparabilité internationale.

Concentration des immigrés au niveau régional et selon les villes

Profils de concentration historiques

Dans la plupart des pays de l'OCDE, le pourcentage d'immigrés au sein de la population tend à être plus élevé dans les zones urbaines que dans les zones rurales, ainsi que dans les régions les plus denses et dans les grandes villes. Cet état de fait a déjà été mis en lumière voici un demi-siècle dans les premières analyses empiriques des profils d'établissement des immigrés européens aux États-Unis à la fin du XIXe siècle. Attirés par de meilleures perspectives d'emploi et par la présence de personnes du même pays d'origine qu'eux, les nouveaux immigrants ont eu tendance à s'établir dans les États caractérisés par un pourcentage plus élevé de population urbaine et une plus forte densité démographique (Gallaway et Vedder, 1971[4] ; Gallaway, Vedder et Shukla, 1974[5]). Ce phénomène a également été observé dans plusieurs pays européens. Comme l'a relevé Noiriel (1988[6]) dans le cas de la France, les immigrés avaient déjà tendance à se concentrer dans les plus grandes villes industrielles à la fin du XIXe siècle. Au Royaume-Uni, Londres était le principal pôle d'attraction pour les immigrés : en 1881, la ville accueillait près d'un quart de tous les immigrés qui vivaient en Angleterre et au Pays de Galles, alors qu'elle ne représentait que 15 % de la population (Minnesota Population Center, 2020[7]). Les données montrent que, au début du XXe siècle, au Canada, en Angleterre, en Suède et aux États-Unis, les immigrés étaient systématiquement plus concentrés à l'échelle régionale que ne l'étaient les natifs, et qu'ils vivaient plus souvent en ville (Tableau annexe 5.A.1).

Les profils de localisation des immigrés selon les régions et les villes au cours de la seconde moitié du XXe siècle faisaient également apparaître une importante concentration. Tel était par exemple le cas aux États-Unis dans les différentes régions métropolitaines (Bartel, 1989[8]) et les différents États (Chiswick et Miller, 2004[9]). Comme le montre l'Encadré 5.2, cette tendance reste d'actualité.

Les pays européens se sont également caractérisés pendant des décennies par une forte concentration spatiale des immigrés, principalement dans leurs capitales. En Grande-Bretagne, en France, en Espagne et en Suède, la part de la population vivant dans les régions capitales est restée depuis les années 60 systématiquement plus élevée dans le cas des immigrés que dans celui des natifs (Graphique 5.2). En Grande-Bretagne, entre 1971 et 2020, de 35 % à 40 % de la population immigrée vivait dans le Grand Londres, alors que tel n'était le cas que pour environ 10 % des natifs. En France, la situation était assez similaire, bien que l'écart entre les personnes nées à l'étranger et celles nées dans le pays ait été plus faible. La part de la population née à l'étranger vivant dans la région Ile-de-France (qui englobe Paris et sa périphérie) est passée d'environ 25 % en 1962 à environ 35 % en 2017, alors que le pourcentage des natifs qui habitent dans cette région est resté proche de 17 %. En Espagne, la région de Madrid accueillait près de 19 % des immigrés en 1960, contre 8 % des natifs. Cet écart a quasiment disparu dans les années 90 avant de se creuser de nouveau : en 2001, 21 % des immigrés vivaient dans la Communauté de Madrid, pourcentage qui est redescendu à 19 % en 2020. Dans le cas de la Suède, en 2020, environ 30 % de tous les immigrés vivaient dans le comté de Stockholm, contre environ 20 % des natifs, alors que cet écart avait été sensiblement plus important antérieurement.

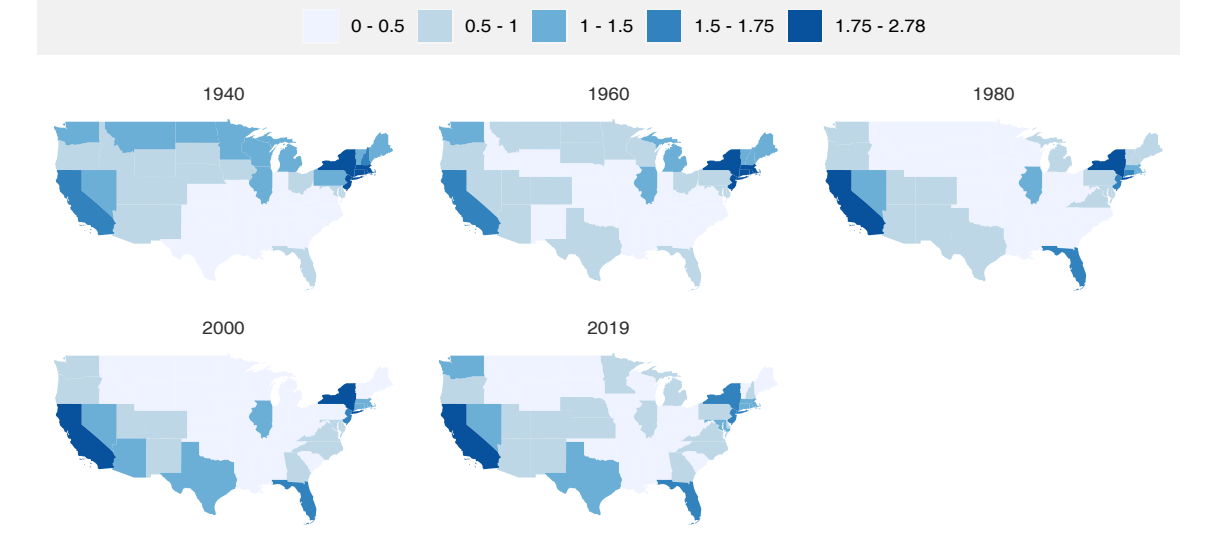
Encadré 5.2. La répartition régionale des immigrés aux États-Unis depuis 1940

La répartition géographique des immigrés aux États-Unis a sensiblement évolué depuis le milieu du XXe siècle (Graphique 5.1). En 1940, les immigrés étaient très fortement surreprésentés dans la région du Nord-Est. À l'époque, aux États-Unis, près d'un immigré sur quatre vivait dans l'État de New York, et 23 % de la population de cet État était née à l'étranger, contre environ 10 % à l'échelle du pays dans son ensemble. En 1960, alors que le pourcentage de personnes nées à l'étranger n'était aux États-Unis que de 6 %, valeur proche de son plus bas niveau au XXe siècle, la concentration des immigrés était encore plus élevée dans l'État de New York, qui accueillait 26 % d'entre eux.

Une évolution majeure s'est produite dans les années 70, lorsque l'immigration a commencé à repartir à la hausse, en provenance d'Asie de l'Est et du Sud-Est et du Mexique en particulier. En 1980, 16 % de la population de la Californie était née à l'étranger, quasiment le même pourcentage que dans l'État de New York. Ensemble, ces deux États accueillaient 42 % de la population immigrée du pays, alors qu'ils ne représentaient que 18 % de la population totale. Cependant, la Californie était le lieu de résidence de 57 % des immigrés mexicains et d'un tiers de tous les immigrés asiatiques, alors que l'État de New York n'abritait que 0.5 % et 11 % des immigrés mexicains et asiatiques, respectivement. En 2000, le pourcentage de la population née à l'étranger avait atteint 27 % en Californie et cet État comptait plus de deux fois plus d'immigrés que celui de New York, alors que c'était l'inverse en 1960.

Ces deux dernières décennies, il s'est produit une certaine déconcentration régionale : les parts relatives de la Californie et de l'État de New York ont sensiblement diminué, alors que le nombre d'immigrés a augmenté plus rapidement dans les États où ils représentaient traditionnellement une faible part de la population, comme le Kentucky, le Tennessee ou l'Iowa.

Graphique 5.1. Quotients de localisation des immigrés dans les différents États américains, 1940-2019

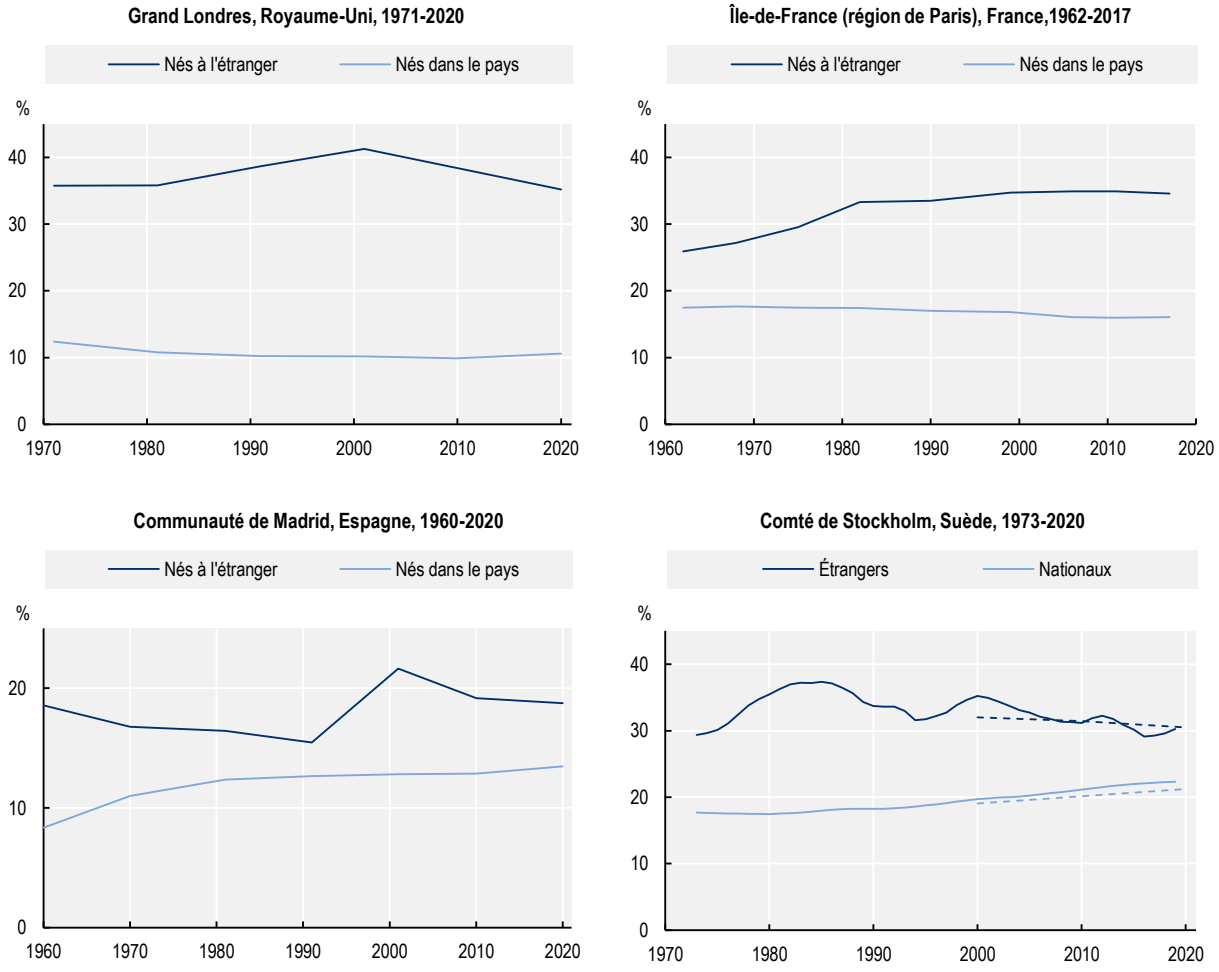


Note : Données relatives aux États contigus des États-Unis. Le quotient de localisation des immigrés pour l'État *i* est calculé à l'aide de la formule $LQ_i = (FB_i / P_i) / (FB_T / P_T)$, où la population immigrée et la population totale sont respectivement notées *FB* et *P*, et où les indices *i* et *T* désignent respectivement l'État *i* et l'ensemble du pays. Le quotient de localisation est inférieur à 1 lorsque la part des immigrés dans la population de l'État est inférieure à leur part dans l'ensemble du pays, et il est supérieur à 1 lorsque l'État *i* compte un plus grand pourcentage de personnes nées à l'étranger que l'ensemble du pays.

Source : Données du recensement des États-Unis pour 1940, 1960, 1980 et 2000 ; American Community Survey for 2019 ; Ruggles et al. (2021[10]), « IPUMS USA : Version 11.0 [série de données] », http://dx.doi.org/10.18128/D010.V11.0, et calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink https://stat.link/jwp9hg

Graphique 5.2. Pourcentage des immigrés et des natifs vivant dans la région capitale au Royaume-Uni, en France, en Espagne et en Suède, 1960-2020



Note : En 1971, environ 36 % de toutes les personnes nées à l'étranger qui vivaient en Grande-Bretagne habitaient à Londres, alors que 12 % environ des natifs se trouvaient dans le même cas. Les données relatives au Royaume-Uni ne couvrent que la Grande-Bretagne ; le Grand Londres se compose des 32 arrondissements londoniens et de la Cité de Londres. France : La région d'Île de France est centrée autour de Paris et comprend 8 départements français. Espagne : Données pour la province de Madrid de 1960 à 1981 et pour la Communauté de Madrid depuis 1991. Suède : Les données relatives à la période 1973-2019 portent sur la nationalité ; lignes discontinues : les données relatives à la période 2000-20 ont trait au lieu de naissance (personnes nées à l'étranger ou au contraire dans le pays) ; le comté de Stockholm correspond à la ville de Stockholm.

Source : Royaume-Uni : données de recensement, Office for National Statistics (ONS) ; France : données de recensement, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et Minnesota Population Center (2020[7]), « Integrated Public Use Microdata Series, International: Version 7.3 », http://dx.doi.org/10.18128/D020.V7.3 ; Espagne : données de recensement, Instituto Nacional de Estadística (INE) ; Suède : données de registre, Statistics Sweden (SCB) ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

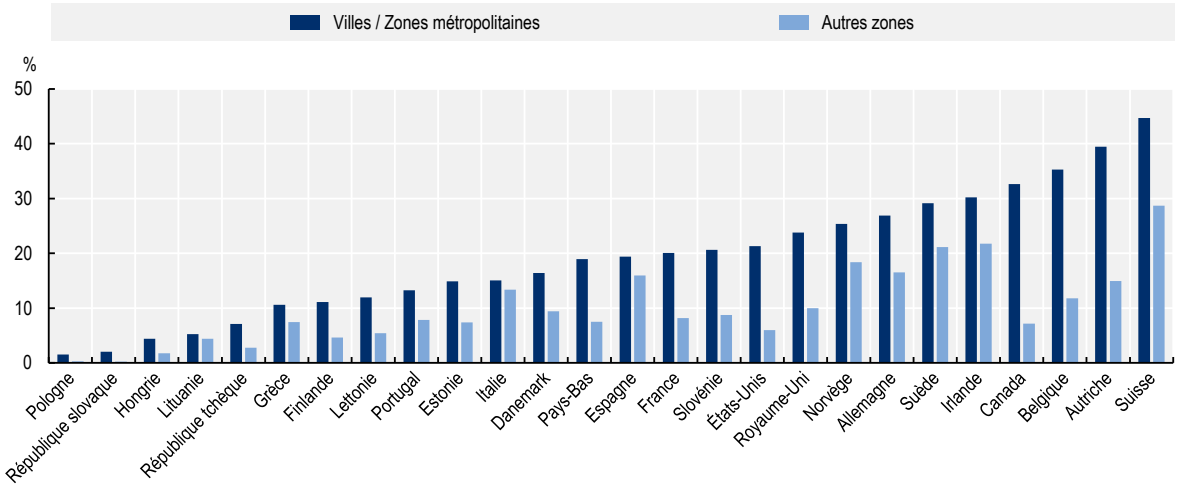
StatLink https://stat.link/nthdv5

Profils actuels

Les profils historiques décrits ci-dessus caractérisent encore très bien la situation actuellement observée dans différentes parties de la zone OCDE. Le pourcentage moyen d'immigrés au sein de la population d'âge actif dans les zones rurales de 25 pays européens de l'OCDE était en 2019 d'environ 7 %, contre 18 % dans les zones urbaines. Ce pourcentage plus élevé dans les zones urbaines est observé dans tous les pays européens de l'OCDE, quelle que soit la part totale des immigrés au sein de leur

population. Au Canada et aux États-Unis, le pourcentage d'immigrés était également plus élevé dans les régions métropolitaines que dans le reste du pays (Graphique 5.3). L'écart entre les zones urbaines et rurales est bien plus faible dans les pays européens où l'immigration est relativement récente et répondait à des besoins de main-d'œuvre avant la crise économique mondiale de 2008, comme c'est par exemple le cas de l'Espagne, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie et du Portugal. Il est aussi plus faible au Danemark, en Norvège et en Suède, où l'immigration est plus ancienne, mais qui comptent des pourcentages relativement élevés d'immigrés pour raisons humanitaires dispersés sur l'ensemble du territoire national. Ces trois derniers pays mettent par ailleurs tous en œuvre des politiques relativement vigoureuses pour éviter la concentration des immigrés (voir plus loin l'examen des politiques).

Graphique 5.3. Pourcentage de personnes nées à l'étranger dans la population d'âge actif (de 15 à 64 ans) selon le degré d'urbanisation, dans divers pays de l'OCDE, 2019



Note : Population âgée de 15 à 64 ans. Pour les pays européens, le pourcentage de personnes nées à l'étranger est indiqué selon les catégories de degré d'urbanisation, c'est-à-dire pour les villes d'une part et pour les autres zones (villes moins peuplées et banlieues, et zones rurales) d'autre part. La classification en fonction du degré d'urbanisation est commune à la Commission européenne et à l'OCDE. Les unités administratives locales (UAL) sont classées en villes, villes moins peuplées et banlieues, et en zones rurales selon un ensemble de critères de contiguïté géographique et un seuil minimum de population appliqués aux cellules de 1 km^2 d'une grille de population. Les villes correspondent aux UAL dont au moins 50 % de la population vit dans des centres urbains. Pour le Canada, le pourcentage de personnes nées à l'étranger est indiqué pour les régions métropolitaines de recensement (RMR) et pour le reste du pays. Les données relatives au Canada correspondent à 2016. Pour les États-Unis, le pourcentage de personnes nées à l'étranger est indiqué pour les régions statistiques métropolitaines (MSA) et pour le reste du pays.
Source : Pays européens : Eurostat, Canada : Statcan, États-Unis : Census Bureau ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink https://stat.link/tbd1im

Par ailleurs, on observe généralement une corrélation positive entre le nombre d'habitants des villes et le pourcentage d'immigrés à l'échelle locale, qui est souvent la conséquence de la présence d'une plus forte proportion d'immigrés dans la capitale ou dans la plus grande ville. Tel est le cas dans la plupart des pays européens de l'OCDE, malgré une certaine hétérogénéité (Tableau 5.1.). À titre d'exemple, dans la plus grande zone urbaine française, Paris, le pourcentage de personnes nées à l'étranger était proche de 22 % en 2014, alors qu'il n'était que de 11 % dans toutes les autres zones urbaines françaises prises ensemble. En Espagne, les immigrés comptaient en 2019 pour 19 % de la population dans chacune des deux plus grandes villes, Madrid et Barcelone, alors qu'ils n'en représentaient que 12 % dans les autres villes considérées conjointement. En Suède, cependant, l'écart était moins marqué entre la plus grande ville, Stockholm (25 % d'immigrés en 2018) et les autres zones urbaines du pays (20 % d'immigrés). Dans les pays où les immigrés représentent une part globale plus modeste, leur concentration spatiale dans la plus

grande ville peut également être non négligeable. Tel est par exemple le cas en Finlande, où, en 2019, 12 % de la population d'Helsinki était née à l'étranger, alors que ce chiffre n'était que de 5 % en moyenne dans les autres villes. Dans le cas de la Belgique, un récent rapport au gouvernement a mis en lumière que le pourcentage de ressortissants étrangers dans les principales villes était extrêmement variable : il était de 40 % à Bruxelles et de 25 % à Anvers, les deux plus grandes villes, mais seulement de 7 % à Bruges et de 10 % à Namur (SPF Emploi et Unia, 2020[11]). L'Allemagne fait figure d'exception à cette règle : pour des raisons historiques, la plupart des grandes villes ouest-allemandes ont une plus forte proportion d'immigrés que Berlin ; en 2019, 35 % de la population de Francfort était née à l'étranger, alors que tel n'était le cas que de 22 % de celle de Berlin.

On observe également une forte concentration d'immigrés dans les plus grandes villes en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis (Tableau 5.1.). En Australie, en 2016, le pourcentage d'immigrés était plus de deux fois plus élevé à Sydney et dans les autres capitales d'États que dans le reste du pays[2]. Un phénomène similaire a été observé en Nouvelle-Zélande, où Auckland comptait 42 % d'immigrés en 2018, alors que ceux-ci ne représentaient que 26 % de la population dans les autres grandes zones urbaines. Au Canada, le pourcentage d'immigrés au sein de la population atteignait en moyenne 30 % dans les régions métropolitaines (RMR) en 2016, alors qu'il était inférieur à 8 % à l'extérieur des plus grandes villes. Il était particulièrement élevé à Toronto (49 %), la plus grande ville, et à Vancouver (45 %), la troisième plus grande ville. Aux États-Unis, en 2018, près de 15 % de la population des régions métropolitaines était née à l'étranger, alors que le pourcentage correspondant n'était que de 4 % dans le reste du pays. Le pourcentage d'immigrés était particulièrement élevé dans certaines des plus grandes régions métropolitaines comme celles de New York-Newark-Jersey City (29 %) et de Los Angeles-Long Beach-Anaheim (33 %) – les deux régions métropolitaines les plus peuplées – ou encore celle de Miami-Fort Lauderdale-West Palm Beach (40 %). Dans le même temps, il n'était que de 6.6 % en moyenne dans les régions métropolitaines dont la population se situait entre 75 000 et 500 000 habitants.

Dans les pays de l'OCDE où le pourcentage global d'étrangers ou de personnes nées à l'étranger est bien moins élevé, on observe également une importante concentration d'immigrés dans les plus grandes villes (Tableau 5.1.). Tel est par exemple le cas au Japon où la part des étrangers[3] au sein de la population s'élevait en 2018 à 4 % dans la préfecture de Tokyo, alors que le pourcentage était de 2.1 % pour l'ensemble du Japon[4]. En Corée, en 2015, plus de 65 % de tous les étrangers vivaient dans la Région capitale de Séoul, qui concentrait la moitié de la population totale du pays, les étrangers comptant pour 3.6 % de la population de la région et 2.7 % de celle du pays. Le pourcentage d'étrangers était toutefois inférieur à la moyenne dans les grandes villes extérieures à la capitale, telles que Busan et Daegu, ainsi que dans les autres capitales de province.

En Amérique latine, les immigrés sont souvent concentrés dans les villes frontalières (Tableau 5.1.). Au Chili, la part de la population née à l'étranger était en 2017 de 4.5 % à l'échelle nationale, alors qu'elle atteignait 8.3 % dans la province de Santiago, la capitale. Elle était même supérieure dans les capitales des trois régions septentrionales d'Arica et Parinacota, Tarapacá, et Antofagasta, qui sont frontalières du Pérou et de la Bolivie. Ces chiffres ne tiennent cependant pas pleinement compte des réfugiés vénézuéliens qui sont arrivés au Chili ces dernières années. En 2019, le nombre de ressortissants vénézuéliens qui vivaient au Chili a augmenté de plus de 160 000 personnes, et plus de la moitié des Vénézuéliens nouvellement arrivés dans le pays vivaient dans la région métropolitaine de Santiago, ce qui a eu un effet notable sur la répartition globale des immigrés dans le pays. On observe un phénomène similaire en Colombie : le pourcentage d'immigrés était d'environ 5 % à Bogotá en 2020, alors qu'il était de 13 % dans les plus grandes villes proches de la frontière avec le Venezuela. Au Mexique, en 2020, un quart de l'ensemble des personnes nées à l'étranger vivait à Mexico ou dans la plus grande ville de chacun des six États situés le long de la frontière avec les États-Unis, alors que ces sept villes n'accueillaient conjointement que 13 % de la population totale[5].

Tableau 5.1. Pourcentage de personnes nées à l'étranger en fonction de la classification géographique, dans divers pays de l'OCDE

	Capitale ou plus grande ville		Autres villes		Autres zones	Total
Australie, 2016	Sydney	35.2 %	Autres capitales (7)	29.6 %	13.3 %	25.4 %
Belgique, 2019	Bruxelles	28.6 %	Autres ZUF (10)	15.7 %	11.9 %	17.2 %
Canada, 2016	Région métropolitaine de Toronto	49.0 %	Autres RMR (34)	24.6 %	7.6 %	23.9 %
Chili, 2017	Province de Santiago	8.3 %	Plus grandes villes à la frontière septentrionale	10.7 %	2.3 %	4.5 %
Colombie, 2020	Bogotá	5.4 %	Plus grandes villes à la frontière avec le Venezuela	13.0 %	4.5 %	4.9 %
Finlande, 2019	Helsinki	12.4 %	Autres ZUF (6)	5.4 %	4.4 %	6.8 %
France, 2014	Paris	21.5 %	Autres ZUF (83)	10.6 %	7.6 %	11.7 %
Allemagne, 2019	Berlin	22.0 %	Autres grandes villes (14)	23.9 %	15.3 %	17.0 %
Japon, 2018	Métropole de Tokyo	4.0 %	Chefs-lieux des autres préfectures	2.1 %	1.8 %	2.1 %
Corée, 2015	Région capitale de Séoul	3.6 %	Autres villes et capitales de province	1.4 %	2.3 %	2.7 %
Mexique, 2020	Mexico	1.1 %	Plus grandes villes à la frontière septentrionale	2.9 %	0.8 %	1.0 %
Pays-Bas, 2019	Amsterdam	19.8 %	Autres ZUF (35)	13.4 %	7.2 %	13.3 %
Nouvelle-Zélande, 2018	Auckland	42.4 %	Autres grandes zones urbaines (6)	26.4 %	27.3 %	27.1 %
Espagne, 2019	Madrid	19.3 %	Autres ZUF (72)	13.7 %	11.7 %	13.9 %
Suède, 2019	Stockholm	24.8 %	Autres ZUF (11)	19.8 %	14.5 %	18.5 %
États-Unis, 2018	NYC-Newark-Jersey City	28.8 %	Autres MSA (389)	13.9 %	4.0 %	13.5 %

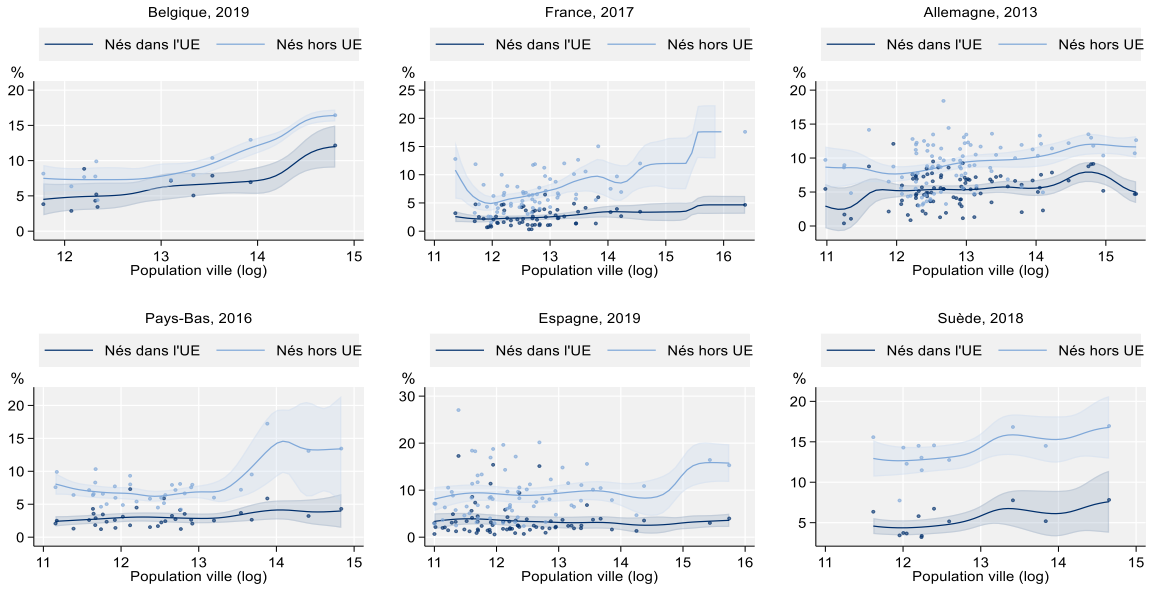
Note : Pour les pays européens, les données relatives à la capitale correspondent à la zone urbaine fonctionnelle (ZUF). Australie : Les zones statistiques des grandes capitales (*Greater Capital City Statistical Areas* – GCCSA) sont des zones géographiques établies à partir des zones statistiques de niveau 4 et visent à représenter l'étendue fonctionnelle des capitales de chacun des huit États et Territoires. Canada : Les régions métropolitaines de recensement (RMR) sont formées d'une ou plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (noyau). Une RMR doit posséder une population totale d'au moins 100 000 habitants, et son noyau doit compter au minimum 50 000 habitants. Nouvelle-Zélande : Outre celle d'Auckland, les autres grandes régions urbaines sont celles de Christchurch, Wellington, Hamilton, Tauranga, Lower Hutt et Dunedin. États-Unis : Conformément à leur définition, les régions statistiques métropolitaines (MSA) se composent d'un ou plusieurs comtés ou équivalents de comtés adjacents qui possèdent au moins un noyau urbain comptant au moins 50 000 habitants, ainsi que d'un territoire attenant caractérisé par une forte intégration sociale et économique avec le noyau, mesurée par l'ampleur des migrations alternantes. Japon : Données sur les ressortissants japonais et les étrangers issues des registres de la population résidente ; la métropole de Tokyo comprend les 62 municipalités qui composent l'ensemble de la préfecture métropolitaine de Tokyo. Corée : Données sur les résidents étrangers et sur la population totale par municipalité ; la Région capitale de Séoul recouvre l'ensemble de la région métropolitaine, y compris les villes de Séoul et Incheon et la province de Gyeonggi. Colombie : Cúcuta, Riohacha et Valledupar sont les chefs-lieux des trois départements frontaliers du Venezuela les plus densément peuplés (La Guajira, Norte de Santander, Cesar). Chili : La province de Santiago est la province de la capitale ; Arica, Iquique et Antofagasta sont les capitales des trois régions les plus septentrionales du pays (Arica et Parinacota, Tarapacá, et Antofagasta). Mexique : Mexico correspond à l'entité fédérale Ciudad de México ; les plus grandes villes des États de la frontière septentrionale sont Tijuana (Baja California), Hermosillo (Sonora), Juárez (Chihuahua), Saltillo (Coahuila), Monterrey (Nuevo León) et Reynosa (Tamaulipas).

Source : Pays européens : Eurostat, Destatis (pour l'Allemagne) ; Australie : Bureau australien de statistique (recensement de 2016) ; Canada : Statistique Canada (recensement de 2016) ; Nouvelle-Zélande : NZ Stat (recensement de 2018) ; États-Unis : Bureau du recensement (American Community Survey 2018, estimations quinquennales) ; Japon : Portail des statistiques officielles du Japon (Système de statistiques sociales et démographiques ; données relatives aux municipalités) ; Corée : Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (Statistiques des résidents étrangers par collectivité locale) ; Colombie : DANE ; Chili : INE (recensement de 2017) ; Mexique : INEGI (recensement de 2020) ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink https://stat.link/1ynbx8

La relation entre le pourcentage d'immigrés et le nombre d'habitants de la ville présente des différences notables selon le lieu de naissance des immigrés. Le Graphique 5.4 et les résultats présentés au Tableau annexe 5.A.2 le montrent clairement pour les pays européens : la corrélation entre le nombre d'habitants de la ville et le pourcentage d'immigrés est plus faible pour les immigrés nés dans l'UE que pour ceux nés hors de l'UE. Un profil de concentration variable selon les groupes d'immigrés est également observé dans le cas du Canada (Graphique 5.5) et des États-Unis (Graphique 5.6). Pour ce qui est des immigrés nés en Amérique du Nord (c'est-à-dire principalement ceux nés aux États-Unis dans le cas du Canada, et ceux nés au Canada dans celui des États-Unis), on ne constate fondamentalement aucune corrélation entre leur part dans la population totale et la taille des villes. Au Canada, on observe une forte corrélation positive en ce qui concerne les immigrés nés en Asie. De fait, plus des deux tiers de tous les immigrés asiatiques qui vivaient dans des villes canadiennes en 2016 résidaient dans les trois plus grandes villes : Toronto (42 %), Vancouver (19 %) et Montréal (7 %). Ces trois villes accueillaient par contre 55 % des immigrés nés en Europe et seulement 43 % de ceux nés en Amérique du Nord, niveau proche de la part de ces villes dans l'ensemble de la population urbaine du Canada. Aux États-Unis, on constate une corrélation particulièrement forte entre la taille de la ville et le pourcentage d'immigrés nés en Amérique centrale et du Sud et dans les Caraïbes. Près de 35 % des immigrés nés dans cette région qui vivaient dans les zones métropolitaines habitaient dans l'une des trois villes qui accueillaient le plus grand nombre d'immigrés en 2018 (à savoir les régions métropolitaines de New York, Los Angeles et Miami), alors que ce pourcentage était de 27 % pour les immigrés européens ou asiatiques.

Graphique 5.4. Pourcentage d'immigrés et nombre d'habitants dans les villes de divers pays de l'UE, par lieu de naissance

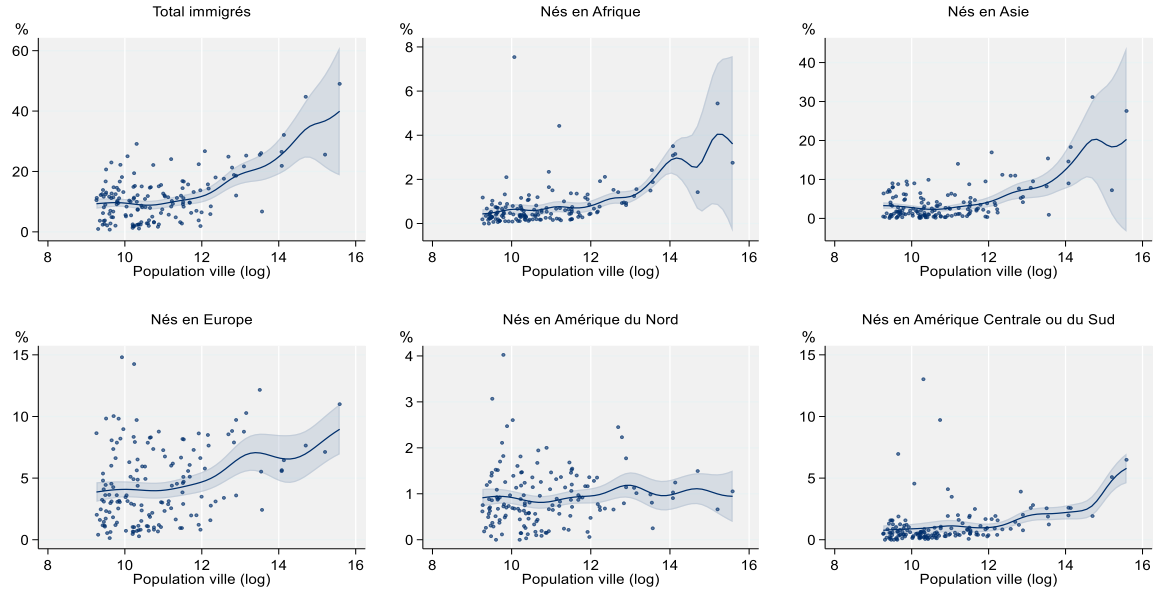


Note : Nombre total d'habitants des zones urbaines fonctionnelles (ZUF) de plus de 50 000 habitants. Les traits bleu foncé et bleu clair correspondent à un lisseur polynomial local pondéré par le noyau pour la relation entre le nombre d'habitants de la ville et le pourcentage d'immigrés – nés dans l'UE et hors de l'UE, respectivement. Une ZUF se compose d'une ville densément peuplée et d'une zone environnante dont le marché du travail est étroitement intégré avec cette ville.

Source : Eurostat ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink https://stat.link/9fysxv

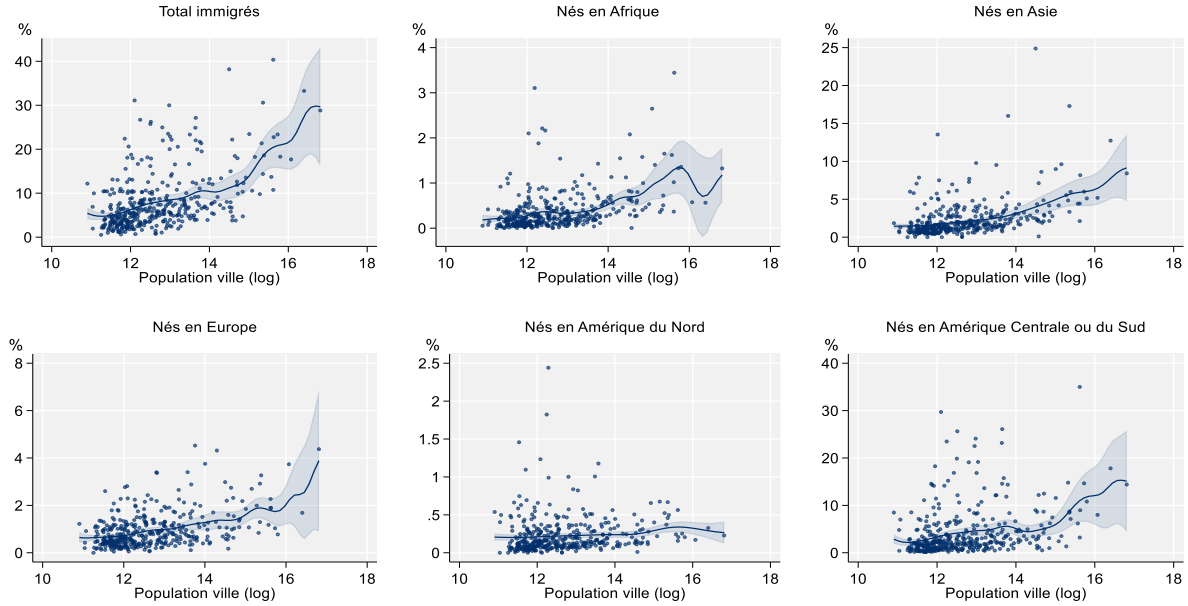
Graphique 5.5. Pourcentage d'immigrés et nombre d'habitants dans les villes canadiennes, par lieu de naissance, 2016



Note : Nombre total d'habitants des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement. L'échelle de l'axe vertical varie en fonction du continent de naissance. Le trait bleu correspond à un lisseur polynomial local pondéré par le noyau.
Source : Statistique Canada (recensement de 2016) ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink https://stat.link/d6b0fc

Graphique 5.6. Pourcentage d'immigrés et nombre d'habitants dans les villes des États-Unis, par lieu de naissance, 2018



Note : Nombre total d'habitants des régions statistiques métropolitaines. L'échelle de l'axe vertical varie en fonction du continent de naissance. Le trait bleu correspond à un lisseur polynomial local pondéré par le noyau.
Source : Bureau du recensement (American Community Survey 2018, estimations quinquennales) ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink https://stat.link/zulvsa

Concentration des immigrés dans les villes

Les immigrés ont également tendance à se concentrer dans les villes. Ce point est admis depuis longtemps et a donné lieu à une vaste littérature transdisciplinaire sur la ségrégation résidentielle des immigrés en fonction des quartiers (voir l'annexe pour un examen des problèmes de mesure).

Principaux enseignements de la littérature

En prenant appui sur la littérature existante, il est possible de décrire certains aspects de la ségrégation résidentielle des immigrés dans plusieurs pays de l'OCDE. Cette description ne pourra être qu'en partie comparative du fait que la ségrégation est souvent mesurée selon différentes dimensions et différentes unités géographiques en fonction des contextes. Par ailleurs, certaines études portent expressément sur les immigrés, alors que d'autres traitent de la question plus large de la ségrégation résidentielle ethnique et prennent également en compte les descendants d'immigrés nés dans le pays.

Dans une récente étude comparative, Andersson et al. (2018[12]) ont analysé les profils de ségrégation résidentielle au niveau des quartiers en 2011, en Belgique, au Danemark, aux Pays-Bas et en Suède. Rogne et al. (2020[13]) ont utilisé exactement la même méthodologie pour ajouter la Norvège à cette comparaison. Ces deux études se sont appuyées sur des données de registre individuelles géocodées issues des cinq pays pour établir des mesures comparatives de la ségrégation résidentielle des immigrés extraeuropéens sur l'ensemble du territoire de chaque pays, à différentes échelles spatiales (depuis les petits quartiers d'environ 200 habitants jusqu'aux zones plus vastes d'environ 51 000 habitants). Au niveau de la plus petite échelle spatiale, qui correspond aux quartiers de 200 habitants, elles constatent que les profils de concentration sont remarquablement similaires pour les quatre premiers pays, alors que la Norvège se distingue par un degré de ségrégation bien plus faible, tel qu'il est mesuré par l'indice de dissimilarité (voir l'Encadré d'annexe 5.A.1 pour la définition). Aux niveaux supérieurs, la Belgique présentait une concentration relativement forte par rapport aux autres pays (Tableau 5.2).

Tableau 5.2. Indice de dissimilarité des immigrés extraeuropéens en Belgique, au Danemark, aux Pays-Bas, en Suède et en Norvège, 2011

Taille du quartier	Belgique	Danemark	Pays-Bas	Suède	Norvège
200	51.2	47.5	48.7	48.9	42.9
1 600	47.3	40.4	43.6	44.1	35.9
12 800	43.7	31.3	37.5	35.7	29.2
51 200	40.6	25.3	32.6	29.7	26.2

Note : Dans cette analyse, l'indice de dissimilarité est calculé comme la somme pour l'ensemble des quartiers de la différence en valeur absolue entre la représentation des immigrés extraeuropéens (nei/NE : nombre de personnes nées hors d'Europe vivant dans le quartier i, divisé par la population totale née hors d'Europe) et la représentation des personnes nées en Europe, y compris celles nées dans le pays (ei/E), divisée par deux (voir également l'Encadré d'annexe 5.A.1). Dans chaque rangée, l'indice de dissimilarité est calculé pour des quartiers individualisés de différentes tailles : 200 voisins les plus proches, 1 600 voisins les plus proches, etc.
Source : Rogne et al. (2020[13]), « Neighbourhood Concentration and Representation of Non-European Migrants: New Results from Norway », http://dx.doi.org/10.1007/s10680-019-09522-3.

StatLink https://stat.link/bs42fl

Le cas de la Belgique a en outre été analysé par Costa et De Valk (2018[14]). Ceux-ci ont mis en évidence un processus de regroupement des émigrés défavorisés dans les centres-villes de Belgique. Malgré la position centrale des quartiers où les immigrés et la pauvreté sont fortement concentrés, ils ont constaté une concentration très élevée, tant par son extension que par la densité démographique. Ils ont établi que les facteurs macro tels que la politique du logement constituent les principaux déterminants des profils de ségrégation dans les villes belges. À Bruxelles, en 2016, le pourcentage de personnes d'origine étrangère

était bien plus élevé dans les quartiers à plus faible revenu : il atteignait 81 % à Saint-Josse-ten-Noode, Molenbeek, Anderlecht et Schaerbeek (SPF Emploi et Unia, 2020[11]).

Pour l'Allemagne, Buch, Meister et Niebuhr (2021[15]) ont constaté, en s'appuyant sur des données géocodées pour 2007-09, que le degré de ségrégation des ressortissants étrangers était relativement faible dans les villes allemandes, malgré de considérables variations selon les villes tant du point de vue de la ségrégation que de la diversité. Les villes de l'est de l'Allemagne se caractérisaient par un faible pourcentage de travailleurs étrangers au sein de leur population, par une grande diversité du point de vue de l'origine des travailleurs étrangers et par un degré de ségrégation supérieur à la moyenne. Les plus grandes villes de l'ouest de l'Allemagne, ainsi que les principales villes universitaires, présentaient en règle générale une structure démographique diversifiée, assortie de faibles degrés de ségrégation. En revanche, les villes de la vieille région industrielle de la Ruhr se caractérisaient par des degrés de ségrégation supérieurs à la moyenne et par une diversité relativement réduite. Examinant les différences entre les diverses populations de nationalité étrangère présentes en Allemagne, Sager (2012[16]) a évalué la ségrégation résidentielle des immigrés originaires de Turquie, d'Italie, des Balkans et d'Europe orientale, et il s'est tout particulièrement intéressé au lien entre ségrégation sociale et ségrégation selon la nationalité. Il a constaté que ces quatre groupes d'immigrés présentaient tous d'importants niveaux de concentration résidentielle sous la forme d'une surexposition à la population de même origine qu'eux. Son étude mesurait également l'effet de la sélection socioéconomique au niveau du quartier sur la ségrégation résidentielle des ressortissants étrangers. Elle montrait que les différences de revenu, de niveau d'études, de compétences linguistiques et de taille du village ou de la ville pouvaient expliquer de 29 % à 84 % de l'isolement résidentiel de ces quatre groupes de population (voir l'Encadré d'annexe 5.A.1 pour la définition de l'indice d'isolement).

Le cas de la Suède a été étudié en détail par Malmberg et al. (2018[17]). Ceux-ci ont analysé les évolutions de la composition des quartiers suédois à différentes échelles depuis les années 90 jusqu'au milieu des années 2010. Leurs résultats confirment que les immigrés, et plus particulièrement ceux originaires de pays extraeuropéens, faisaient face en Suède à des niveaux élevés de ségrégation. La forte augmentation des populations extraeuropéennes s'est conjuguée à des degrés élevés de ségrégation pour accroître le pourcentage d'immigrés extraeuropéens vivant dans des quartiers qui comptaient déjà de fortes proportions d'immigrés extraeuropéens. Les auteurs ont cependant mis en évidence une tendance à la diminution de la ségrégation mesurée par l'indice de dissimilarité à tous les niveaux d'échelle, depuis 1990 dans le cas des immigrés européens et depuis 1997 dans celui des extraeuropéens.

Les évolutions de la ségrégation des immigrés en France au cours des 40 dernières années ont été examinées par Pan Ké Shon et Verdugo (2015[18]). Tout comme d'autres pays européens, la France a connu une augmentation de la proportion d'immigrés au sein de sa population qui s'est caractérisée par une nouvelle prépondérance de l'immigration extraeuropéenne. Malgré cela, les niveaux moyens de ségrégation sont demeurés modérés. On peut observer une baisse sensible de la ségrégation résidentielle des immigrés depuis la fin des années 60 jusqu'à la fin des années 80, du fait en partie de l'éradication des bidonvilles situés à la périphérie d'un certain nombre de grandes villes françaises, et de la diffusion spatiale associée à des solutions de logement plus diversifiées. Depuis les années 90, la ségrégation résidentielle mesurée par l'indice de dissimilarité est demeurée relativement stable pour la plupart des groupes de même origine. Cependant, le nombre de secteurs de recensement comptant plus de 30 % d'immigrés dans la population a augmenté, en particulier au cours des années 2000. L'étude, qui procédait à une comparaison de la répartition des immigrés et des natifs entre les différents secteurs de recensement en 2007, a montré que les trois quarts environ des natifs vivaient dans des secteurs de recensement comptant au maximum 15 % d'immigrés (de toutes origines). En revanche, seulement un tiers environ des immigrés d'Afrique du Nord, d'Afrique subsaharienne ou d'Asie de l'Est vivaient dans ces secteurs de recensement, et environ 20 % d'entre eux vivaient dans des secteurs de recensement comptant plus de 30 % d'immigrés.

Une étude récente offre des indications supplémentaires sur les évolutions de la ségrégation résidentielle des immigrés et de leurs enfants en France depuis les années 90 (Botton et al., 2020[19]). Les auteurs ont constaté que les immigrés d'origine européenne présentent une ségrégation faible et stable au fil du temps, telle que mesurée au travers de l'indice de dissimilarité. Ceux d'origine extraeuropéenne, et en particulier leurs enfants, subissent une ségrégation bien plus forte, quoique tel ait été moins le cas en 2015 qu'en 1990. Cependant, compte tenu de l'augmentation de leurs effectifs, les enfants qui vivent avec au moins un parent immigré extraeuropéen ont une plus grande probabilité de vivre dans des quartiers où ils composent la majorité des moins de 18 ans (38 % en 2015, contre 17 % en 1990).

Pour ce qui est des États-Unis, Iceland et Scopilliti (2008[20]) ont examiné l'ampleur de la ségrégation résidentielle des immigrés de différentes origines raciales et ethniques sur la base des données issues des recensements de 1990 et 2000. Leurs conclusions soutenaient pour une large part la théorie de l'assimilation spatiale, qui postule que la mobilité résidentielle est une conséquence de l'acculturation et de la mobilité sociale des individus, qui aboutissent à la dispersion des membres des populations immigrées ou des minorités et à leur déségrégation au fil du temps. Les Hispaniques, les Asiatiques et les Noirs nés à l'étranger paraissaient subir un plus haut degré de ségrégation, par rapport aux Blancs non hispaniques nés dans le pays, que les membres de ces mêmes groupes ethniques nés aux États-Unis. Pour les Hispaniques et les Asiatiques, cette situation pourrait s'expliquer par les caractéristiques moyennes des personnes nées à l'étranger qui sont généralement associées à des degrés de ségrégation plus élevés, tels que de plus faibles niveaux de revenu, de compétences en anglais, et d'accession à la propriété. Les auteurs ont également constaté que les immigrés qui résidaient aux États-Unis depuis plus longtemps subissaient généralement une moindre ségrégation que les nouveaux arrivants. Cependant, les situations étaient également variables selon les groupes de population. Les niveaux de ségrégation étaient bien plus élevés pour les immigrés noirs que pour les immigrés asiatiques, hispaniques, ou blancs. En outre, les immigrés noirs ayant, en moyenne, un statut socioéconomique plus élevé que les Noirs nés aux États-Unis, ces caractéristiques ne pouvaient contribuer à expliquer leur degré très élevé de ségrégation.

Une analyse plus récente porte sur la manière dont la suburbanisation a affecté aux États-Unis la ségrégation résidentielle des populations nées à l'étranger (Farrell, 2016[21]). Si les centres-villes exercent généralement une plus grande attraction que les quartiers suburbains dans la plupart des pays européens, c'est l'inverse qui est vrai aux États-Unis, où les habitants des banlieues des grandes régions métropolitaines ont d'ordinaire des niveaux de revenu plus élevés que les habitants des noyaux urbains. Dans ce contexte, le déménagement du centre-ville vers un quartier de la périphérie est généralement considéré comme un signe d'ascension sociale. Sur la base des données issues du recensement décennal et de l'*American Community Survey,* couvrant la période 2000-12, l'étude a suivi les profils d'établissement dans les zones suburbaines de 17 groupes de population définis par leur pays d'origine. Ses résultats mettaient en évidence une rapide suburbanisation de la plupart de ces groupes au cours des années 2000, malgré des taux de suburbanisation sensiblement différents selon leur pays d'origine. Les immigrés habitant dans les zones suburbaines subissaient généralement un moindre degré de ségrégation par rapport aux Blancs nés aux États-Unis que les populations de même origine ethnique établies dans les grandes villes. Au niveau de la métropole, la suburbanisation était associée à de plus faibles degrés de ségrégation des immigrés, même après la prise en compte des caractéristiques pertinentes des régions métropolitaines. Ces résultats sont cohérents avec la théorie de l'assimilation spatiale, bien que les évolutions dans le temps évoquent une situation plus complexe. Si les immigrés accèdent aux banlieues, la plupart des groupes subissaient une ségrégation grandissante malgré leur rapide suburbanisation. C'est là une conséquence d'une ségrégation croissante au sein des banlieues, qui compense souvent la diminution de la ségrégation observée dans les grandes villes.

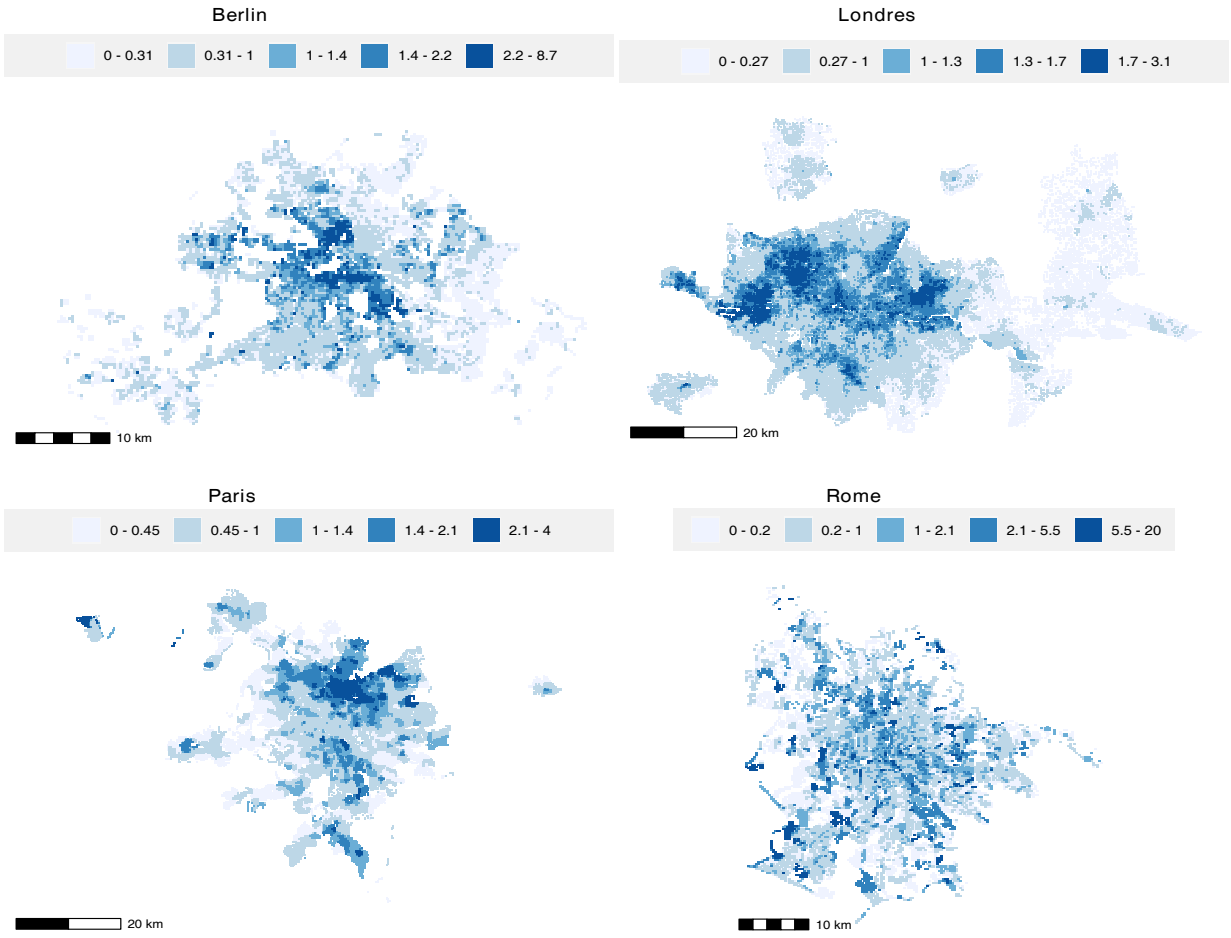
Une étude sur le Canada a également mis en lumière la suburbanisation croissante des immigrés dans les grandes villes (Houle et Vézina, 2017[22]). S'appuyant sur des données issues des recensements de 2001 et de 2006 et de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, les auteurs ont montré que

l'établissement de la population immigrée dans les municipalités (subdivisions de recensement) situées à la périphérie des municipalités centrales a régulièrement progressé entre 2001 et 2011 dans les régions métropolitaines de Montréal, Toronto et Vancouver. Au cours de cette période, le pourcentage d'immigrés vivant dans la périphérie est passé de 27 % à 33 % à Montréal, de 40 % à 50 % à Toronto, et de 66 % à 72 % à Vancouver. Cette tendance à la suburbanisation des immigrés s'observe non seulement parmi les immigrés établis au Canada depuis plusieurs années et leurs descendants de la seconde génération, mais aussi parmi les immigrés récents installés depuis au maximum cinq ans. Cette évolution du profil d'établissement des immigrés ne signifie toutefois pas que leur concentration spatiale ait diminué. De fait, l'indice de dissimilarité est plus élevé dans les municipalités de la périphérie que dans le centre des trois villes considérées.

Nouvelles données sur la ségrégation résidentielle dans divers pays de l'OCDE

Les données démographiques par pays ou région d'origine désagrégées spatialement font clairement apparaître la concentration des immigrés dans certains quartiers d'un large éventail de villes de la zone OCDE. Des exemples en sont fournis pour certaines capitales européennes par le Graphique 5.7, qui présente le quotient de localisation des immigrés extracommunautaires à un niveau spatial très fin, sur la base de la série de données *Data for Integration* (D4I) publiée par le Centre commun de recherche de la Commission européenne (Alessandrini et al., 2017[23]) (voir la méthodologie à l'Encadré annexe 5.A.2). Les cartes présentées font apparaître que les profils de localisation des immigrés extracommunautaires sont très variés selon les villes européennes. Par exemple, à Berlin, on observe une nette différence entre les anciennes parties occidentale et orientale de la ville, le pourcentage d'immigrés étant bien plus élevé dans la partie occidentale que dans la partie orientale, et plutôt dans le centre-ville que dans les quartiers de la périphérie. Ce profil assez exceptionnel résulte du fait que Berlin était une ville séparée avant la chute du Rideau de fer – certains des districts du centre-ville en constituaient la périphérie avant 1990. À Paris, les immigrés extracommunautaires se trouvent fortement concentrés dans la partie nord et nord-est de la zone urbaine, en particulier dans le département de la Seine-Saint-Denis, ainsi que le long de la Seine au sud-est de Paris. Dans ces quartiers, le pourcentage d'immigrés extracommunautaires au sein de la population est au moins deux fois supérieur à la moyenne de l'ensemble de la zone urbaine. À Londres, le pourcentage d'immigrés extracommunautaires est supérieur à la moyenne dans plusieurs zones de grande ampleur de la ville, en particulier dans le Nord-Ouest et dans l'Ouest (Kenton, Harrow, Wembley, Southall, Hounslow) ainsi que dans le Nord-Est (Ilford, Barking). En revanche, à Rome, les immigrés extracommunautaires sont regroupés dans des zones bien moins étendues éparpillées un peu partout dans la ville.

Graphique 5.7. Quotient de localisation des immigrés nés hors de l'UE, à Berlin, Londres, Paris et Rome, 2011

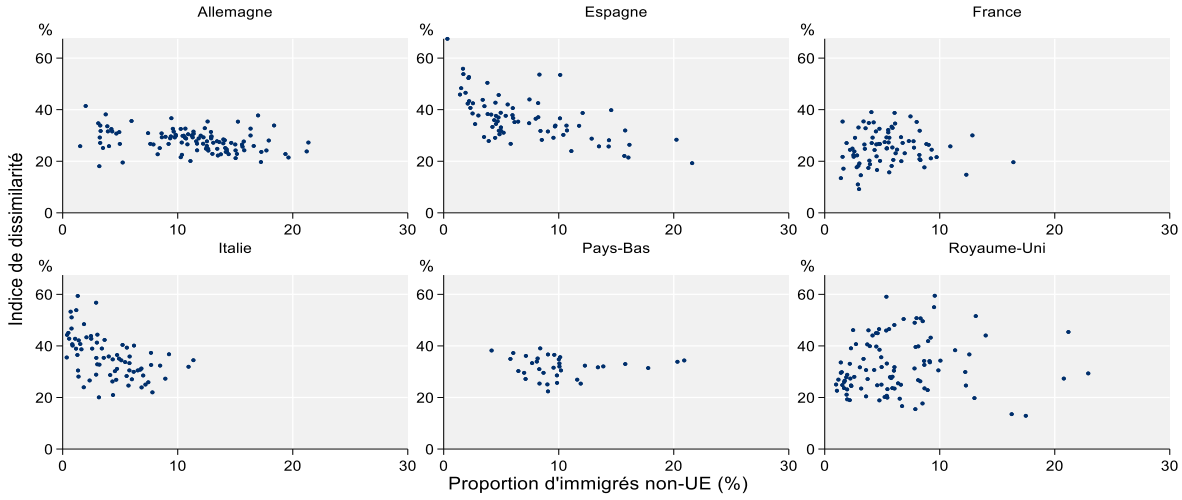


Note : Les cartes sont à différentes échelles. Zones urbaines fonctionnelles : noyau uniquement.
Source : Série de données D4I du Centre commun de recherche ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink https://stat.link/v7l0nz

Dans les pays couverts par la série de données D4I, les villes présentent des degrés de ségrégation très variables (Graphique 5.8). Dans un certain nombre de villes, l'indice de dissimilarité des immigrés extracommunautaires, qui indique le pourcentage des membres de ce groupe qui devrait changer de quartier de résidence pour assurer une répartition homogène, est inférieur à 20 %, alors que dans d'autres il est supérieur à 50 %. Il existe également des différences selon les pays : en moyenne, les villes françaises, allemandes et néerlandaises présentent des degrés de ségrégation résidentielle des immigrés extracommunautaires plus faibles que les villes britanniques, italiennes ou espagnoles. Dans le cas de l'Italie et de l'Espagne, et dans une certaine mesure dans celui de l'Allemagne, il existe une corrélation négative entre le pourcentage d'immigrés extracommunautaires au niveau des villes et leur indice de dissimilarité. En Espagne et en Italie, en particulier, l'indice de dissimilarité atteint des niveaux élevés dans des villes où le pourcentage d'immigrés extracommunautaires est assez faible. En revanche, en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, on n'observe aucune corrélation manifeste entre l'indice de dissimilarité et le pourcentage d'immigrés extracommunautaires.

Graphique 5.8. Indice de dissimilarité et pourcentage d'immigrés extracommunautaires dans les villes des pays européens, 2011

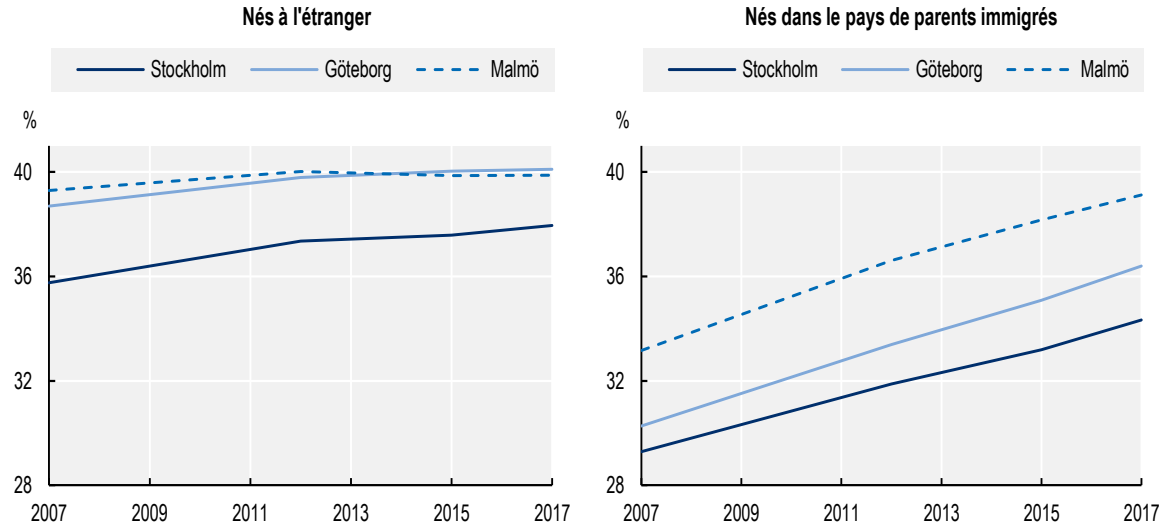


Source : Série de données D4I du Centre commun de recherche ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink https://stat.link/n3smup

Pour ce qui est de la Suède, les données disponibles mettent en évidence une augmentation modérée de la ségrégation résidentielle des immigrés dans les trois plus grandes villes (Stockholm, Göteborg et Malmö) entre 2007 et 2017, telle qu'elle est mesurée par l'indice de dissimilarité des personnes nées à l'étranger par rapport à celles nées dans le pays (Fjellborg et Söderhäll, 2021[24]). La ségrégation résidentielle des personnes nées dans le pays de parents étrangers, par rapport à celles nées dans le pays de parents suédois, a cependant enregistré une augmentation bien plus forte et régulière au cours de cette période (Graphique 5.9). À Stockholm, les immigrés nés hors de l'UE sont principalement concentrés dans les banlieues où les grands ensembles locatifs construits au cours de la période 1955-80 occupent une place prépondérante (telles que Rinkeby au nord de Stockholm, Vårberg à Huddinge, etc.). La zone la plus centrale de Stockholm comportant une forte concentration de personnes nées hors de l'UE est Östberga, une vieille banlieue dont l'aménagement avait été planifié dans les années 50. Dans le centre-ville et dans les banlieues composées de maisons individuelles, le pourcentage d'immigrés extracommunautaires est bien inférieur, et une grande majorité de la population est née dans le pays ou au sein de l'UE. Le même profil peut être observé à Göteborg, où les immigrés extraeuropéens se trouvent fortement concentrés dans de vastes banlieues modernistes (comme Angered) (Graphique 5.10).

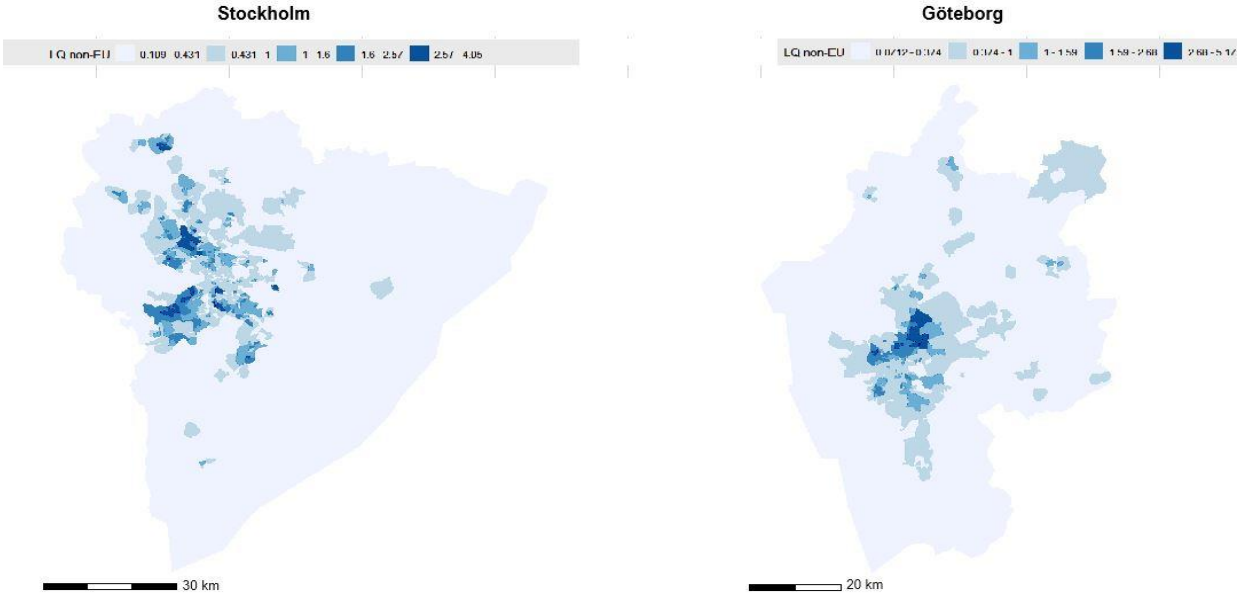
Graphique 5.9. Indice de dissimilarité des immigrés et des personnes nées dans le pays de parents immigrés, à Stockholm, Göteborg et Malmö, Suède, 2007-17



Source : Fjellborg et Söderhäll (2021[24]), « Spatial concentration and residential segregation of immigrants in Sweden ».

StatLink https://stat.link/x1nobi

Graphique 5.10. Quotients de localisation des immigrés extracommunautaires à Stockholm et Göteborg, Suède, 2017



Source : Fjellborg et Söderhäll (2021[24]), « Spatial concentration and residential segregation of immigrants in Sweden ».

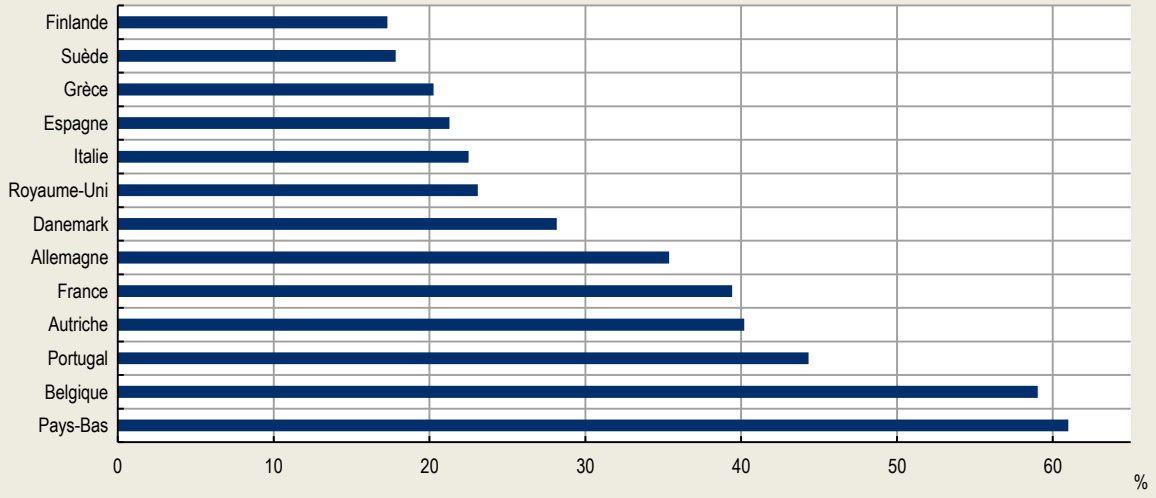
StatLink https://stat.link/b5w2qc

Encadré 5.3. Perception de la ségrégation résidentielle par les immigrés dans les pays de l'UE

La deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS II), menée en 2016 par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, fournit d'intéressantes indications comparatives sur la perception de la ségrégation résidentielle par les différents groupes d'immigrés dans une douzaine de pays de l'UE. Il était demandé aux répondants d'évaluer le pourcentage de résidents ayant la même origine ethnique ou immigrée qu'eux présents dans leur quartier (Graphique 5.11). À l'échelle de l'ensemble des pays, 35 % des répondants – immigrés ou personnes nées dans le pays de parents immigrés – ont déclaré qu'ils vivaient dans un quartier où la totalité ou la plupart des résidents étaient de même origine qu'eux. Les résultats montrent que cette perception est très variable selon les pays : les pourcentages les plus élevés étaient observés aux Pays-Bas et en Belgique, alors que les plus faibles l'étaient en Finlande, en Suède et en Grèce.

Une analyse multivariée montre que les personnes ayant un niveau d'éducation plus élevé déclaraient bien moins souvent vivre dans de tels quartiers que celles dont le niveau d'études était moins élevé. Les répondants originaires d'Afrique subsaharienne avaient une moindre probabilité de déclarer qu'ils vivaient dans des quartiers ségrégués que ceux originaires de Turquie, d'Afrique du Nord ou d'Asie du Sud. Tel était également le cas des immigrés les plus jeunes et des enfants d'immigrés nés dans le pays. Les personnes qui vivaient dans les ménages les plus grands et les plus pauvres avaient également une plus grande probabilité de déclarer habiter dans un quartier ségrégué. On n'observe toutefois aucune différence selon le sexe.

Graphique 5.11. Pourcentage de répondants déclarant qu'ils vivent dans des quartiers dont la totalité ou la plupart des résidents ont la même origine ethnique ou immigrée qu'eux, 2016

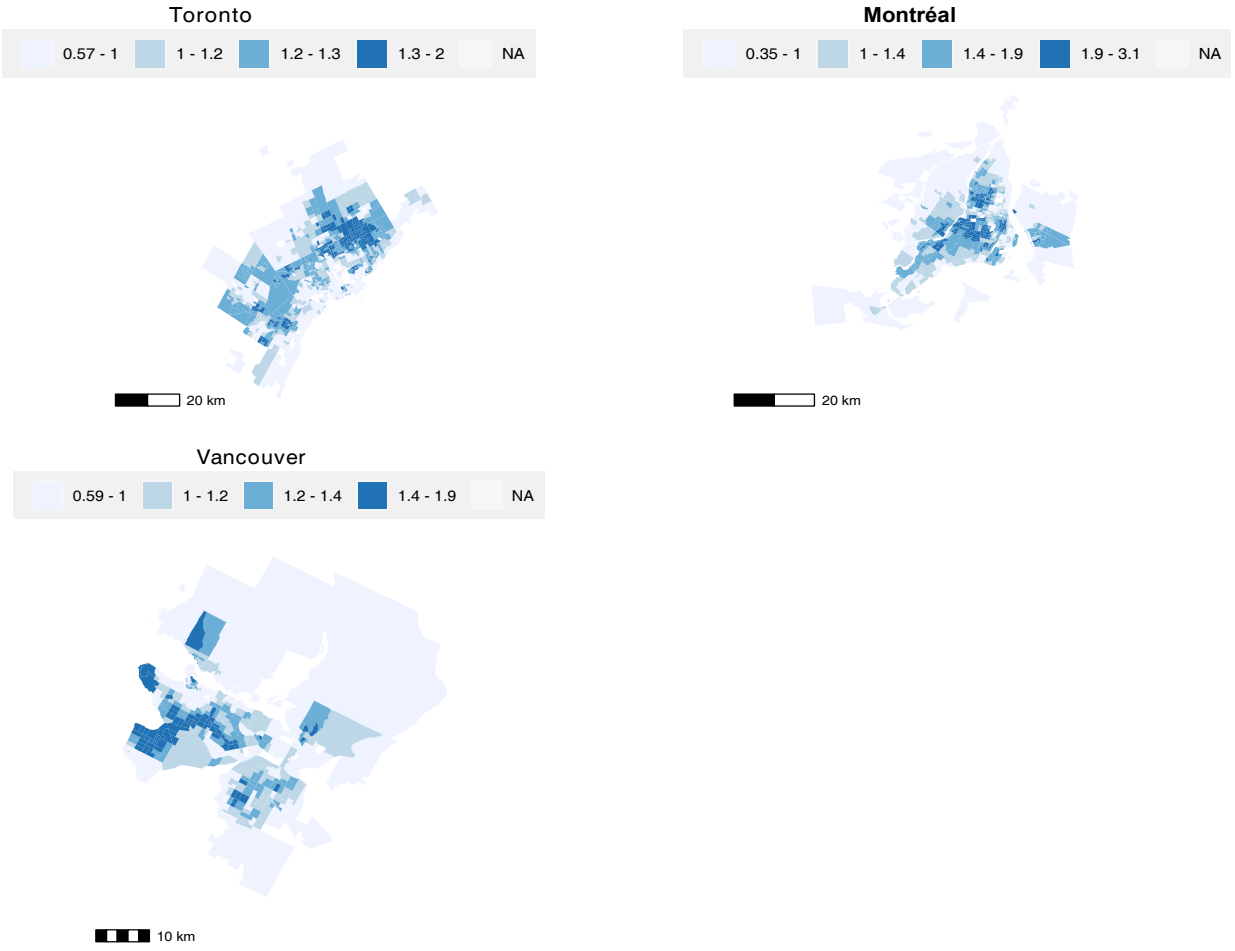


Note : Répondants âgés de 16 ans ou plus qui sont immigrés ou enfants d'immigrés. La question posée par l'enquête était la suivante : « Dans le quartier où vous vivez, combien diriez-vous qu'il y a de résidents de même origine ethnique ou immigrée que vous : tous les résidents, la plupart d'entre eux, certains ou aucun d'entre eux ? ». Le graphique indique le pourcentage de répondants déclarant que tous ou la plupart des résidents ont la même origine qu'eux.
Source : EU MIDIS II, calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink https://stat.link/gwrhq3

Au Canada, les données au niveau du secteur issues du recensement de 2016 mettent également en évidence que les personnes nées à l'étranger se trouvent concentrées dans certains quartiers (Graphique 5.12). Par exemple, à Toronto, Scarborough et Markham sont deux quartiers où les immigrés, en particulier asiatiques, sont surreprésentés. À Montréal, de nombreux immigrés haïtiens vivent dans certains secteurs de la ville, tels que Montréal-Nord, où ils représentent plus de 15 % de la population totale dans plusieurs secteurs de recensement.

Graphique 5.12. Quotients de localisation des personnes nées à l'étranger, à Toronto, Montréal et Vancouver, 2016



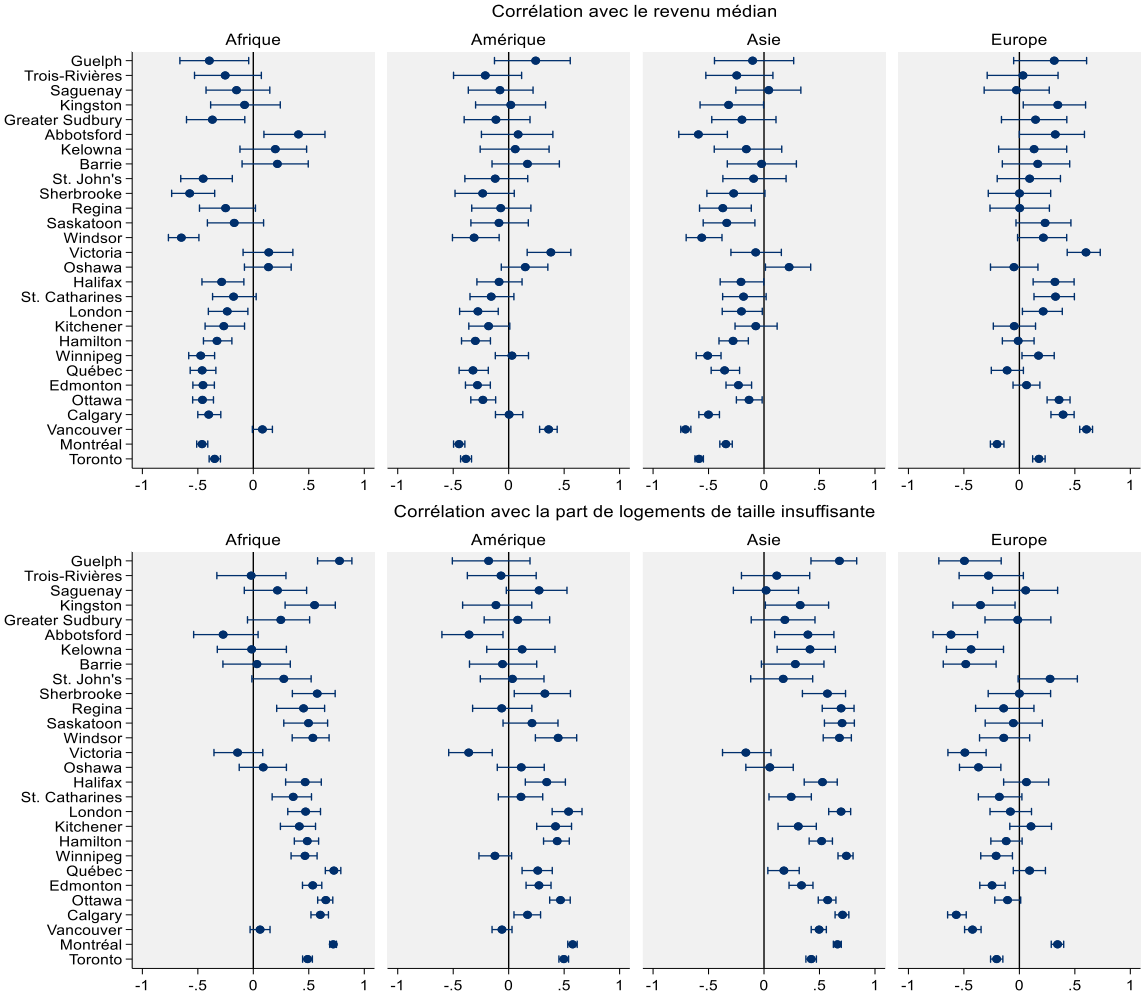
Note : Données pour les secteurs de recensement.
Source : Profil du recensement 2016, StatCan ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink https://stat.link/n7wbg2

Une évaluation plus systématique des conditions de vie dans les quartiers canadiens qui comportent un pourcentage élevé d'immigrés peut être obtenue en se penchant sur la corrélation entre les pourcentages des différents groupes d'immigrés au niveau des secteurs et les indicateurs des niveaux de vie à l'échelle locale, tels que le revenu moyen ou le pourcentage de personnes vivant dans des logements inadéquats. Comme le montre le Graphique 5.13, on observe une corrélation négative systématique entre le pourcentage des immigrés originaires de pays africains, asiatiques et américains et les deux indicateurs du niveau de vie à l'échelle du secteur dans les principales régions métropolitaines du Canada. Cette corrélation est cependant absente ou en tout cas moins marquée pour les immigrés européens, ainsi que

dans les villes de taille plus modeste. Parmi les grandes villes, Vancouver constitue un cas à part : contrairement aux autres régions métropolitaines, on n'y observe pas de corrélation négative entre le revenu moyen au niveau du secteur et le pourcentage d'immigrés africains ou américains, et le revenu moyen y est sensiblement plus faible dans les secteurs qui comportent une plus forte proportion d'immigrés asiatiques. Il en est probablement ainsi parce qu'il y a relativement peu d'immigrés non asiatiques à Vancouver, par rapport à Toronto et à Montréal. Les Asiatiques constituent donc le seul groupe d'immigrés fortement concentré à l'échelle du secteur à Vancouver, alors qu'il est bien plus fréquent que d'autres groupes se trouvent dans cette situation dans les autres grandes villes.

Graphique 5.13. Corrélation entre le pourcentage d'immigrés issus de différentes régions de naissance et les niveaux de vie (revenu moyen et pourcentage de logements inadéquats) dans les villes canadiennes, 2016



Note : Régions métropolitaines classées selon leur nombre d'habitants (les plus peuplées figurant au bas de la liste) ; coefficients de corrélation de Pearson et intervalles de confiance à 95 %. Chaque point indique quelle est, pour l'ensemble des secteurs de recensement d'une ville donnée, la corrélation entre le pourcentage des immigrés originaires d'une région donnée et l'un des deux indicateurs du niveau de vie (revenu moyen et pourcentage de logements inadéquats).
Source : Profil du recensement 2016, Statistique Canada ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink https://stat.link/zb63iw

Dans le cas du Japon, s'appuyant sur des données issues des trois recensements les plus récents, Korekawa (2021[25]) a montré que le pourcentage d'étrangers vivant dans des secteurs de recensement comptant au moins 10 % d'étrangers a rapidement augmenté entre 2010 et 2015 : cette proportion était de 5.4 % en 2010 et de 9.9 % en 2015. En outre, les immigrés brésiliens avaient une bien plus grande probabilité (19.5 %, en 2015) que les ressortissants chinois (3.8 %) de vivre dans ce type de quartiers, ce qui fait apparaître des profils d'intégration spatiale très différents. Dans un certain nombre de préfectures, le pourcentage d'étrangers vivant dans des quartiers caractérisés par une concentration d'immigrés était supérieur à 15 %.

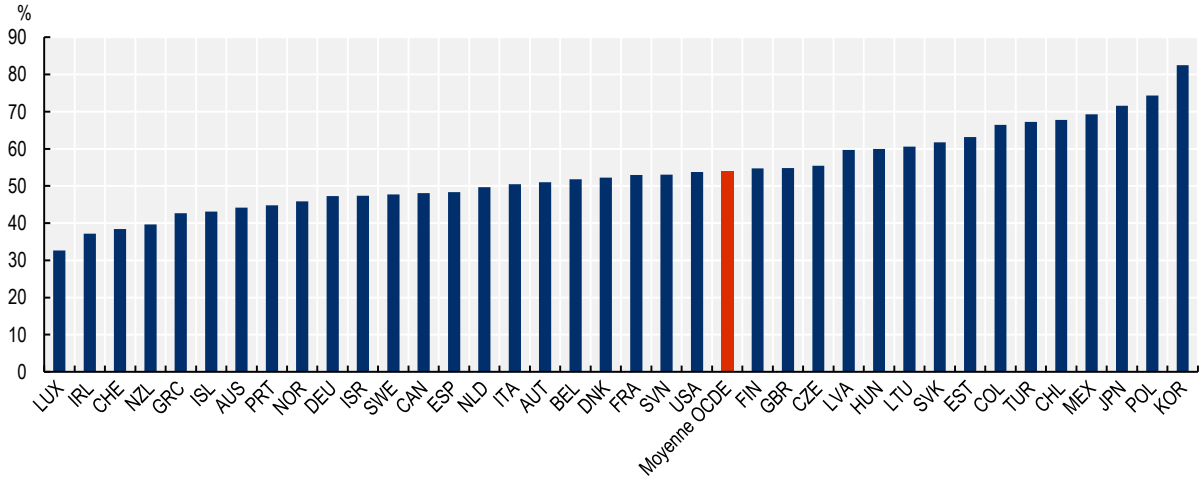
La ségrégation résidentielle vue depuis l'école : données de l'enquête PISA

La composition des élèves dans les écoles reflète le degré de ségrégation résidentielle dans la zone correspondante, en particulier lorsque l'école d'affectation est strictement déterminée par le lieu de résidence. La concentration des enfants d'immigrés dans les écoles est chose courante dans tous les pays de l'OCDE. À l'échelle de la zone OCDE, les trois quarts des élèves de 15 ans nés de parents immigrés fréquentent des écoles où au moins un quart de leurs camarades de classe ont également des parents immigrés, et presque un cinquième d'entre eux sont scolarisés dans un établissement où plus des trois quarts de leurs camarades de classe se trouvent dans ce cas. Le pourcentage est naturellement plus élevé dans les pays où la présence immigrée est plus importante que dans ceux où elle est plus modeste. Le Graphique 5.14 présente un indicateur comparable, à savoir le pourcentage d'enfants d'immigrés dont l'école se situe dans le quartile correspondant au degré de concentration le plus élevé.

En moyenne, dans la zone OCDE, plus de la moitié de tous les enfants d'immigrés fréquentent une école du quartile supérieur de concentration. Cette concentration atteint son plus haut niveau dans les pays où les populations immigrées sont relativement modestes, alors que les enfants d'immigrés sont bien plus dispersés dans les pays ayant de forts pourcentages d'immigrés.

Graphique 5.14. Concentration des enfants d'immigrés dans les écoles

Pourcentage d'élèves de 15 ans ayant au moins un parent immigré et fréquentant des écoles du quartile supérieur des écoles par le pourcentage d'enfants d'immigrés, 2018



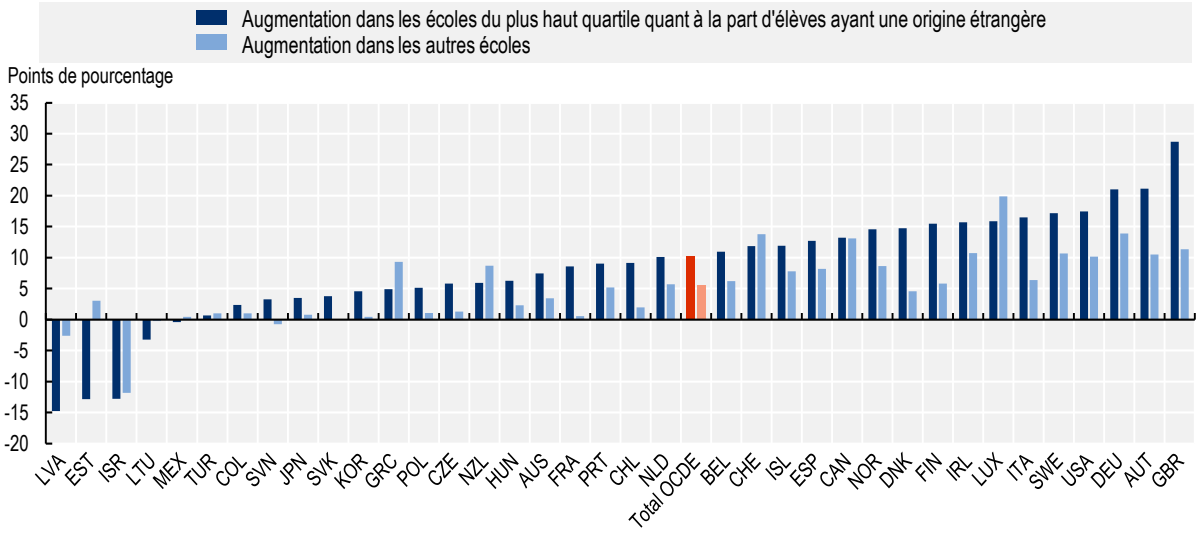
Note : Les écoles où la concentration est la plus élevée correspondent au quartile supérieur des écoles par le pourcentage d'enfants d'immigrés. Chaque quartile comporte le même nombre total d'élèves.
Source : PISA 2018.

StatLink https://stat.link/hi3jk2

Dans le même temps, la concentration des enfants d'immigrés dans les écoles a augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE entre 2006 et 2018 (Graphique 5.15). Parmi les 33 pays de l'OCDE qui ont enregistré des pourcentages croissants d'enfants d'immigrés de 15 ans depuis 2006, seuls la Grèce, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande et la Suisse n'ont pas connu une augmentation de leur concentration. Dans tous les autres pays, le pourcentage d'enfants d'immigrés s'est accru, et sa progression a été deux fois plus rapide dans les écoles où leur concentration est plus élevée que dans les autres.

Graphique 5.15. Évolution de la concentration des enfants d'immigrés dans les écoles

Variation entre 2006 et 2018 du pourcentage d'élèves de 15 ans ayant au moins un parent immigré



Note : Les écoles où la concentration est la plus forte correspondent au quartile supérieur des écoles du point de vue du pourcentage d'enfants d'immigrés. Chaque quartile comporte le même nombre total d'élèves.
Source : PISA 2006 et 2018.

StatLink https://stat.link/ylvc4m

Choix de localisation et mobilité résidentielle des immigrés

La concentration spatiale des immigrés au niveau régional, ainsi que dans les villes, est le résultat de leurs choix de localisation. Pour comprendre les évolutions de la concentration ou de la ségrégation résidentielle, il faut donc caractériser les choix de localisation initiale des immigrés à leur arrivée dans le pays de destination, ainsi que leur mobilité résidentielle ultérieure. Les immigrés tendent-ils à s'établir dans des zones où une part importante de la population est déjà de même origine qu'eux, ou ont-ils plutôt tendance à quitter ces quartiers ? En outre, la ségrégation résidentielle dans une zone donnée est affectée par les choix de localisation des natifs, même en l'absence de toute évolution des profils de localisation des immigrés. Les natifs tendent-ils à quitter les quartiers à forte concentration d'immigrés ? Et, lorsqu'ils déménagent, choisissent-ils des destinations où il y a moins d'immigrés ?

Localisation initiale des immigrés

Principaux enseignements de la littérature

De nombreuses études ont été consacrées aux choix de localisation initiale des immigrés aux États-Unis, et se sont intéressées aux arrivées enregistrées depuis le milieu des années 60 jusqu'à ces dernières années. S'appuyant sur des données issues du recensement de 1980, Bartel (1989[8]) a montré que les immigrés récemment arrivés tendaient à vivre dans des villes où les immigrés des mêmes pays d'origine étaient déjà présents, ce qui met en évidence dans quelle mesure le réseau social lié à leur pays d'origine contribue à faciliter l'installation et l'intégration des immigrés dans leur pays de destination. Cette variable jouait un rôle similaire pour les immigrés asiatiques et hispaniques, mais s'avérait un peu moins importante pour les immigrés européens. Par ailleurs, le niveau d'études atténuait cette corrélation, ce qui porte à croire que les immigrés ayant un niveau d'éducation élevé étaient moins dépendants du réseau social lié à leur pays origine pour leur installation.

Dans le cas des immigrés arrivés au début des années 2000, Huang et Newbold (2017[26]) ont constaté que la dispersion des groupes de nouveaux immigrés était variable selon leur origine, mais que tous étaient néanmoins attirés par la présence de populations de la même origine ethnique et par l'existence de meilleures conditions du marché du travail dans leur lieu de destination. La concentration ethnique jouait cependant un rôle bien plus important que les conditions du marché du travail dans le choix du lieu de destination, surtout dans le cas des personnes ayant un niveau d'éducation peu élevé. En revanche, la concentration ethnique exerçait un fort effet négatif sur les choix de localisation des nouveaux immigrés ayant un niveau d'éducation élevé.

On observe également d'importantes différences dans les profils d'établissement et de mobilité selon les catégories d'entrants. Par exemple, dans le cadre d'une étude des choix de localisation des nouveaux bénéficiaires d'une résidence permanente légale et des nouveaux réfugiés entre 1989 et 1994, Zavodny (1999[27]) a rapporté que les résidents permanents légaux admis aux États-Unis au titre de préférences fondées sur l'emploi s'établissaient dans des États aux conditions économiques favorables et moins associés à la localisation des autres populations nées à l'étranger que ce n'est le cas pour la plupart des autres catégories d'admission. Par ailleurs, les nouveaux réfugiés et les réfugiés qui obtiennent le statut de résidents permanents à long terme paraissaient avoir une plus grande probabilité de s'installer dans les États offrant les meilleures prestations sociales. Ce fait pourrait cependant être également lié à d'autres facteurs tels qu'une plus grande propension de ces États à accepter les réfugiés. De même, analysant les choix de localisation des immigrés (1971-2000) par catégorie, Jaeger (2007[28]) a constaté que les immigrés avaient une plus grande probabilité de se diriger vers les États dont un plus grand pourcentage de la population est formé d'individus venant de leur région de naissance. Les conditions du marché du travail avaient une incidence sur les choix de localisation des immigrés indépendamment du moment considéré et quelle que soit la catégorie d'admission, mais elles constituaient surtout un important déterminant de la localisation des immigrés pour des raisons liées à l'emploi.

Bien que la plus grande partie des études portant sur les États-Unis se penchent sur les choix de localisation au niveau des États, Scott, Coomes et Izyumov (2005[29]) ont analysé les choix de localisation au niveau des régions statistiques métropolitaines (MSA) des nouveaux immigrés pour des raisons liées à l'emploi arrivés en 1995. Ils ont constaté que les immigrés économiques étaient généralement attirés par les grandes villes ayant un climat plus chaud, des salaires plus élevés, et une population plus instruite. Ils ont également relevé que la tendance des immigrés à s'établir dans les localités où vivait déjà une plus forte proportion d'immigrés de même origine qu'eux était très variable selon leurs caractéristiques individuelles, telles que l'âge, le niveau d'études et l'état matrimonial.

Bauer, Epstein et Gang (2005[30]) ont étudié les choix de localisation des immigrés mexicains dans les différentes villes ou différents comtés des États-Unis en s'appuyant sur des données d'enquête issues du *Mexican Migration Project*[6], et ils ont constaté qu'ils étaient attirés par les localités où le pourcentage de

Mexicains au sein de la population était plus élevé. Cet effet était cependant atténué par la maîtrise de l'anglais : son incidence était plus forte sur les choix de localisation des immigrés ayant les plus faibles compétences linguistiques, alors qu'elle était plus modeste pour ceux qui maitrisaient le mieux la langue.

En dehors des États-Unis, la littérature sur les choix de localisation des immigrés s'est développée plus récemment et demeure limitée aux principaux pays de destination au sein de l'OCDE. Dans le cas du Canada, sur la base des données issues de cinq recensements canadiens successifs couvrant la période allant de 1981 à 2001, Hou (2007[31]) est parvenu à la conclusion que la plus grande partie de la concentration croissante observée dans les années 70 et 80 était imputable à l'augmentation de la concentration au sein de la destination initiale de la plupart des groupes d'immigrés. Dans les années 90, l'augmentation du degré de concentration des immigrés sur leur lieu de destination initial était principalement due à l'évolution constante des régions d'origine des immigrés. Au cours des années 80 et 90, les variations du degré de concentration des immigrés sur leur lieu de destination initial étaient clairement le principal facteur déterminant la répartition géographique des immigrés, alors que l'effet de la mobilité interne postérieure à l'immigration était bien plus modeste.

Dans le cas du Royaume-Uni, une étude a examiné les facteurs qui déterminaient les choix de localisation des immigrés récents en 2007-09 au niveau de la circonscription électorale et du district, en s'appuyant sur le nombre d'inscriptions au système national d'assurance (en Angleterre) (Lymperopoulou, 2013[32]). Il en ressort que le nombre d'immigrés s'installant dans un quartier était d'autant plus important que sa densité coethnique et sa diversité ethnique étaient élevées. La plupart des immigrés avaient également une plus grande probabilité de s'installer dans les quartiers possédant le plus de logements sociaux. Exception faite des ressortissants des pays candidats à l'adhésion à l'UE, les immigrés avaient une plus grande probabilité de s'établir dans les grands districts urbains.

Dans le cas de l'Allemagne, Tanis (2020[33]) a étudié les choix de localisation initiale et ultérieure des immigrés récents originaires de l'Union européenne au niveau du comté (NUTS-3), en s'appuyant sur les données issues du registre fédéral de l'emploi. Les résultats donnaient à penser que les individus avaient des préférences hétérogènes pour ce qui est des caractéristiques régionales. Pour le choix de la localisation initiale, de bonnes conditions du marché du travail paraissaient exercer un fort attrait sur les immigrés, alors que la présence de compatriotes semblait avoir moins d'importance.

Dans une étude sur les choix de localisation des immigrés qui étaient arrivés aux Pays-Bas en 1999, Zorlu et Mulder (2008[34]) ont analysé les profils d'établissement des immigrés de divers pays d'origine entrés dans le pays en qualité de travailleurs immigrés, au titre du regroupement familial ou en tant que demandeurs d'asile. Ils ont identifié des trajectoires d'établissement distinctes pour les demandeurs d'asile et pour les autres immigrés non occidentaux. La présence d'immigrés des mêmes pays d'origine et de leurs descendants, ainsi que d'autres personnes ayant des parents immigrés, mais aussi les caractéristiques socioéconomiques du quartier, paraissaient jouer un rôle important dans le choix de la localisation. Ils ont également observé des différences dans les profils d'établissement et de mobilité spatiale des immigrés présentant divers degrés d'écart par rapport aux personnes nées aux Pays-Bas sur le plan du capital humain et financier, de la maîtrise de la langue ou des langues pertinentes, et de la religion.

Une analyse des choix de localisation des immigrés arrivés en Belgique entre 1994 et 2007 a montré que les facteurs locaux, et notamment les perspectives d'emploi locales, importaient davantage que les effets de réseau produits par la présence d'immigrés de la même origine (Jayet et al., 2016[35]).

Pour le Japon, une analyse des choix de destination des nouveaux immigrés arrivés au Japon au cours de la période 1995-2000 indiquait que les profils étaient, de ce point de vue, très différents selon l'appartenance ethnique. En outre, le pouvoir d'attraction de la préfecture de Tokyo est d'autant plus fort et la dispersion des choix de destination d'autant plus faible que le niveau d'études des immigrés est élevé (Liaw et Ishikawa, 2008[36]). Dans une étude plus récente analysant les choix de destination des nouveaux immigrés au Japon au cours de la période 2005-10, Hanaoka, Ishikawa et Takeshita (2017[37]) ont constaté

que trois facteurs expliquent les choix de localisation : les conditions du marché du travail local, l'attraction exercée par les populations de la même origine ethnique, et, dans une moindre mesure, la répartition spatiale des perspectives matrimoniales.

Nouvelles données empiriques sur les choix de localisation initiale des immigrés

En s'appuyant sur l'*American Community Survey* et en se concentrant sur les immigrés ayant vécu aux États-Unis depuis moins de deux ans, on peut analyser les corrélats de leurs choix de localisation initiale au niveau des PUMA (*Public Use Microdata Area*). En 2019, la moitié de tous les immigrés de 20 à 69 ans nouvellement arrivés étaient localisés dans moins de 4 % de toutes les PUMA, qui n'accueillent pourtant « que » 25 % de la population totale de la même classe d'âge.

Une variable est essentielle pour comprendre les profils d'établissement des nouveaux immigrés : le pourcentage d'immigrés de la même région d'origine déjà installés dans la zone, qui rend compte des effets de réseau. Les résultats de la régression montrent que ces effets de réseau sont effectivement d'importants déterminants des décisions de localisation des immigrés nouvellement arrivés : comme il ressort du Tableau 5.3, le nombre de nouveaux immigrés présente une corrélation positive avec le pourcentage d'immigrés de la même origine déjà installés à l'échelle des PUMA. À titre d'exemple, en 2019, une différence d'1 point de pourcentage dans la proportion d'immigrés d'Amérique centrale vivant dans une PUMA donnée amenait, toutes choses égales par ailleurs, 15 nouveaux immigrés supplémentaires originaires de cette région à décider de s'installer dans cette zone. C'est là un effet notable étant donné que, au niveau des PUMA, le nombre moyen d'immigrés d'Amérique centrale nouvellement arrivés était proche de 330. Il convient d'observer que le nombre global d'immigrés nouvellement arrivés présente également une corrélation positive avec le pourcentage total d'immigrés déjà présents au niveau local. Cela met en lumière que, en moyenne, les nouveaux immigrés tendent à s'installer dans les localités où les populations immigrées sont les plus nombreuses, quelle qu'en soit l'origine. La corrélation avec le réseau direct – c'est-à-dire avec la population de la même région d'origine – est cependant au moins trois fois plus forte que cette corrélation globale avec la présence immigrée.

Tableau 5.3. Corrélation entre les choix de localisation initiale des immigrés et le réseau local d'immigrés préexistant aux États-Unis, 2018-19

	Pourcentage d'immigrés vivant déjà dans le lieu de destination :	
Variable dépendante : Nombre de nouveaux immigrés originaires :	Originaires de la même région	Total
d'Amérique centrale	0.045***	0.014***
d'Amérique du Sud	0.108***	0.037***
d'Asie	0.049***	0.013***
d'Europe	0.110***	0.011***
d'Afrique	0.315***	-0.008

Note : Chaque rangée présente les résultats d'une régression de Poisson distincte du nombre de nouveaux immigrés (c'est-à-dire arrivés dans les deux dernières années) âgés de 20 à 69 ans en provenance d'une région donnée comptabilisés dans une PUMA par rapport au pourcentage d'immigrés déjà présents dans la même PUMA. Outre le pourcentage d'immigrés de chaque groupe et le pourcentage total d'immigrés dans la PUMA, les régressions prennent en considération les variables de contrôle suivantes, toutes au niveau de la PUMA : population totale, taux de chômage, pourcentage de travailleurs occupant des emplois hautement qualifiés, pourcentage de la population de 65 ans et plus, pourcentage d'individus ayant un niveau d'éducation faible, quartiles de densité démographique. *** : significatif au seuil de 1 %.
Source : ACS 2018-19 ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink https://stat.link/8u6xim

En outre, les nouveaux immigrés tendent à s'installer plus fréquemment dans les quartiers les plus denses, ce qui confirme qu'ils sont attirés par les possibilités économiques et, plus généralement, par les commodités offertes par les grandes villes.

Pour ce qui est du Canada, une analyse réalisée au niveau des régions métropolitaines sur la base des données de recensement montre que, en 2016, 32 % des immigrés de 20 à 69 ans qui étaient arrivés au Canada dans les deux années précédentes vivaient à Toronto (Tableau 5.4). Vancouver comptait également un pourcentage de nouveaux immigrés légèrement inférieur à la part de l'ensemble des immigrés présents dans la ville (12.6 % contre 13.8 %), alors que les proportions d'immigrés récents étaient plus élevées à Montréal, Calgary et Edmonton. Ce profil était remarquablement différencié selon les régions d'origine. Les immigrés latino-américains constituaient le groupe d'immigrés récents le plus concentré, puisque seulement 13 % d'entre eux vivaient ailleurs que dans l'une des cinq grandes villes de destination. Par contre, un tiers des immigrés récents originaires des États-Unis vivaient ailleurs que dans les principales villes. Les immigrés récents asiatiques, qui représentaient environ les deux tiers de tous les immigrés récents (et un peu moins de la moitié de l'ensemble des immigrés), étaient sous-représentés à Toronto comme à Vancouver par rapport aux pourcentages de l'ensemble des immigrés asiatiques présents dans ces villes. Ils étaient toutefois surreprésentés à Calgary et Edmonton. Les immigrés européens, qui constituaient le deuxième groupe par ordre d'importance parmi ceux arrivés à une date récente, étaient largement surreprésentés à Montréal par rapport au pourcentage global de personnes nées en Europe vivant dans cette ville.

La répartition géographique des immigrés récents présentait par ailleurs d'importantes différences selon les catégories d'immigrés, bien que moins marquées que celles observées en fonction des régions d'origine (Tableau 5.5). Par exemple, seulement 5 % des réfugiés récents étaient établis à Vancouver, alors que 19 % d'entre eux vivaient à Montréal. Pour l'ensemble des réfugiés, la répartition géographique était cependant assez différente, puisque 9 % d'entre eux vivaient à Montréal, et 14 % à Vancouver.

Les différences dans la répartition géographique des immigrés récents par rapport à l'ensemble des immigrés peuvent s'expliquer par les différences de choix de localisation initiale ou de composition des diverses cohortes d'immigrés, ou encore par les profils de mobilité des immigrés après leur arrivée au Canada (départ du pays inclus), lesquels seront examinés plus loin. Les paramètres de la politique mise en œuvre influent en outre de plus en plus sur l'installation des nouveaux arrivants au Canada (voir plus loin la section sur la politique migratoire).

Tableau 5.4. Répartition des immigrés nouvellement arrivés entre les différentes zones métropolitaines au Canada, par région d'origine, 2016 (%)

	Total		Amérique latine		États-Unis		Asie		Europe		Autres régions	
	Nouveaux	Ensemble	Nouveaux	Ensemble	Nouveaux	Ensemble	Nouveaux	Ensemble	Nouveaux	Ensemble	Nouveaux	Ensemble
Toronto	32.2	36.5	37.6	45.1	23.2	17.6	37.0	43.9	28.9	33.3	14.0	15.5
Montréal	15.7	12.8	30.6	23.4	10.8	7.9	7.7	7.7	27.8	14.2	31.8	20.4
Vancouver	12.6	13.8	6.6	5.2	20.7	12.1	14.9	20.0	13.4	9.2	4.7	6.9
Calgary	8.6	5.6	9.1	3.9	6.9	6.1	8.7	6.5	9.1	4.2	8.0	5.9
Edmonton	7.6	4.3	3.5	2.7	5.4	3.6	7.9	4.8	6.4	3.3	9.4	5.7
Autres villes et régions	23.3	27.0	12.6	19.7	33.0	52.8	23.8	17.1	14.4	35.9	32.1	45.7
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Note : Immigrés âgés de 20 à 69 ans. Récents : immigrés arrivés entre 2014 et 2016.
Source : Recensement du Canada, 2016 ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink https://stat.link/t4inwq

Tableau 5.5. Répartition des immigrés nouvellement arrivés entre les différentes zones métropolitaines au Canada, par catégorie d'immigration, 2016 (%)

	Économique		Familiale et autres		Réfugiés	
	Nouveaux	Ensemble	Nouveaux	Ensemble	Nouveaux	Ensemble
Toronto	29.4	37.0	37.5	40.4	35.8	40.3
Montréal	15.4	16.0	14.8	14.0	19.3	8.6
Vancouver	13.2	13.7	14.1	12.2	5.0	14.4
Calgary	9.1	6.3	9.1	5.7	5.0	5.9
Edmonton	8.5	4.3	5.9	4.4	7.3	5.0
Autres villes et régions	24.4	22.8	18.5	23.3	27.6	25.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Note : Immigrés âgés de 20 à 69 ans. Immigrés nouvellement arrivés : immigrés arrivés entre 2014 et 2016.
Source : Recensement du Canada, 2016 ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink https://stat.link/3xsua4

Dans le cas de la France, les données du recensement de 2017 montrent que, dans l'ensemble, les immigrés nouvellement arrivés étaient moins concentrés dans les départements qui accueillaient le plus grand nombre d'immigrés que ceux qui vivaient en France depuis plusieurs années (Tableau 5.6). Cependant, 11 % des immigrés âgés de 20 à 69 ans arrivés l'année précédente vivaient à Paris, soit un pourcentage bien plus élevé que pour l'ensemble des immigrés (7.4 %). Les immigrés nés dans l'UE nouvellement arrivés étaient particulièrement surreprésentés (11.7 % contre 6.7 %) dans la capitale, alors que les immigrés nord-africains et subsahariens étaient sous-représentés. Pour ce qui est de l'ensemble des immigrés âgés de 20 à 69 ans, le département accueillant le plus grand pourcentage d'immigrés nord-africains et subsahariens était celui de Seine-Saint-Denis, en banlieue parisienne, qui en regroupait respectivement 7.5 % et 11.1 %. Cependant, le pourcentage d'immigrés nouvellement arrivés de ces deux régions qui vivaient dans ce département était sensiblement plus faible (5.9 % pour les immigrés d'Afrique du Nord et 6.3 % pour ceux d'Afrique subsaharienne).

Comme dans le cas du Canada, cela pose la question de l'origine de la différence entre les profils de localisation des immigrés récents et de ceux arrivés de plus longue date. Le Graphique 5.16 présente une comparaison de la répartition géographique des trois groupes d'immigrés nouvellement arrivés en 2012 et 2017. Les profils de localisation paraissent certes globalement similaires pour les deux cohortes, mais ils présentent de fait des différences non négligeables. Par exemple, le pourcentage de nouveaux immigrés qui se sont établis en Seine-Saint-Denis a diminué de 3 points de pourcentage entre 2012 et 2017 pour ceux arrivés d'Afrique subsaharienne, alors qu'il a augmenté de 2 points de pourcentage pour ceux venus d'Afrique du Nord. Le pourcentage d'immigrés nord-africains qui se sont établis dans le département des Bouches-du-Rhône a de même sensiblement baissé. Dans l'ensemble, le degré de concentration des localisations initiales des nouveaux immigrés a diminué pour les différentes régions d'origine. Cela montre que, du moins dans le cas de la France, d'importantes évolutions des profils de localisation initiale des immigrés dans les différentes régions peuvent se produire, même en un laps de temps relativement court.

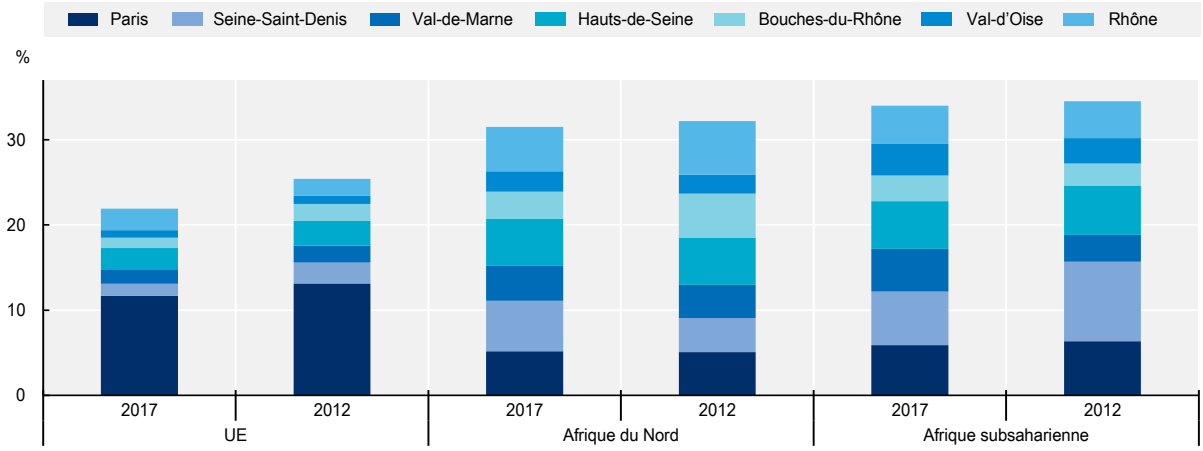
Tableau 5.6. Répartition des immigrés nouvellement arrivés entre les différents départements en France, par région d'origine, 2017 (%)

	Immigrés nouvellement arrivés				Ensemble des immigrés				Population
	Total	UE	Afrique du Nord	Afrique subsaharienne	Total	UE	Afrique du Nord	Afrique subsaharienne	Total
Paris (75)	10.9	11.7	5.2	5.9	7.4	6.7	5.5	7.7	3.8
Seine-Saint-Denis (93)	3.5	1.4	5.9	6.3	7.7	4.1	7.5	11.1	2.5
Val-de-Marne (94)	3.0	1.7	4.1	5.0	4.8	3.6	4.3	6.8	2.3
Hauts-de-Seine (92)	4.4	2.5	5.5	5.6	4.8	3.5	4.9	5.9	2.6
Bouches-du-Rhône (13)	2.3	1.2	3.2	3.0	4.2	2.4	6.9	3.4	3.1
Val-d'Oise (95)	2.1	0.9	2.4	3.7	3.9	2.5	3.6	5.2	1.9
Rhône (69)	3.7	2.5	5.2	4.5	3.6	2.6	4.5	3.2	2.8
Autres départements	70.2	78.2	68.7	66.1	63.7	74.7	62.9	56.8	81.0
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Note : Immigrés âgés de 20 à 69 ans. Les immigrés nouvellement arrivés sont ceux qui vivaient à l'étranger au 1er janvier 2016.
Source : Insee. Recensement de 2017 ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink https://stat.link/p1il43

Graphique 5.16. Répartition des immigrés nouvellement arrivés entre les différents départements en France, par région d'origine, 2012-17



Note : Immigrés âgés de 20 à 69 ans. Les immigrés nouvellement arrivés en 2017 sont ceux qui vivaient à l'étranger au 1er janvier 2016. Les immigrés nouvellement arrivés en 2012 sont ceux qui vivaient à l'étranger au 1er janvier 2011. La catégorie « Autres départements » n'est pas représentée.
Source : Insee. Recensements de 2012 et 2017 ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink https://stat.link/rw75hy

Mobilité résidentielle des immigrés

Principaux enseignements de la littérature

Comme dans le cas de la localisation initiale des immigrés, on dispose d'un volume non négligeable de données sur la mobilité résidentielle des immigrés aux États-Unis. Bartel (1989[8]) a procédé à une analyse des migrations internes ultérieures des immigrés arrivés entre le milieu des années 60 et le milieu des

années 70, et il a montré que les immigrés les plus instruits et les plus jeunes avaient une plus grande probabilité de déménager. La raison en est sans doute qu'ils bénéficiaient de plus grandes possibilités dans leur premier lieu de résidence, mais aussi qu'ils étaient en outre plus à même de déceler quels endroits pourraient leur ouvrir de meilleures perspectives, et de supporter les coûts d'un déménagement. Kritz et Nogle (1994[38]) se sont également appuyés sur les données du recensement de 1980 et ont constaté que les migrations entre les divers États et au sein de chacun d'eux présentaient un profil différent selon les groupes d'immigrés. Ils ont en outre observé que les immigrés mexicains avaient une moindre probabilité que les natifs de déménager d'un État à un autre ou à l'intérieur d'un même État, et que presque tous les autres groupes de population nés à l'étranger, y compris après la prise en compte des caractéristiques sociodémographiques individuelles. Ils ont avancé que la présence d'une plus forte proportion d'immigrés en situation irrégulière au sein de ce groupe pourrait contribuer à expliquer ce résultat, puisqu'un changement de résidence accroît le risque d'être repéré par les autorités. Partant des données de recensement de 1980 et 1990, Funkhouser (2000[39]) a mis en lumière la tendance des immigrés à quitter les zones à forte concentration d'immigrés originaires de leur propre pays : à mesure que le temps passe, ils ont une moindre probabilité de vivre dans les zones de ce type. Cette étude a montré que ce processus de changement de lieu de résidence pourrait intervenir assez tardivement après l'arrivée dans le pays.

Les données sur les profils de mobilité des immigrés à l'intérieur des différentes villes des États-Unis sont moins abondantes que celles relatives à leurs déplacements d'un État, ou d'une ville, à l'autre. Une analyse des données d'enquête a mis en évidence que la mobilité résidentielle des hispanophones vers des quartiers comportant un plus fort pourcentage de Blancs non hispaniques (autrement dit d'anglophones) était fonction croissante du capital humain et financier dont ils disposaient et de leur usage de l'anglais. La mobilité résidentielle des hispanophones présentait toutefois des variations selon le groupe considéré. À titre d'exemple, les Portoricains avaient une moindre probabilité que les Mexicains de déménager vers des quartiers comptant une population anglophone relativement importante, alors que parmi les Portoricains et les Cubains, une couleur de peau plus foncée constituait un obstacle à la mobilité vers les quartiers anglophones (South, Crowder et Chavez, 2005[40]).

Pour ce qui est du Canada, une analyse de la mobilité interprovinciale des immigrés au début des années 80 a montré que, tout comme les natifs, ceux nés à l'étranger étaient attirés par les destinations qui présentaient une forte croissance de l'emploi, des niveaux de revenu élevés, et une composition culturelle similaire, alors que l'éloignement, le froid et des niveaux de chômage élevés constituaient des facteurs dissuasifs (Newbold, 1996[41]).

Dans le cas de la Suède, Boman (2011[42]) a comparé le comportement migratoire des personnes nées en Suède et des immigrés à la suite d'une suppression d'emploi. Après prise en compte des caractéristiques régionales et individuelles, la propension migratoire des personnes nées à l'étranger n'était pas sensiblement différente de celle des personnes nées en Suède. Il a en outre été constaté que les zones caractérisées par une ségrégation résidentielle des immigrés exercent un important effet d'enfermement sur les immigrés non nordiques et que le fait de vivre dans une grande ville a un fort effet négatif. Il a également été observé que ce dernier effet est plus important pour les immigrés que pour les personnes nées en Suède. Après prise en compte de ces deux effets additionnels, le degré de mobilité des immigrés s'avérait en fait plus élevé que celui des personnes nées en Suède. Une autre analyse a porté sur les choix de localisation d'un échantillon d'immigrés venus d'Iran et de Turquie ayant vécu en Suède entre 1968 et 2001, et elle a examiné si la région d'origine était un meilleur prédicteur des décisions de migration interne que ne l'était le pays d'origine (Aradhya et al., 2017[43]). Les résultats indiquaient que les individus avaient une moindre probabilité de quitter les municipalités ayant une forte présence d'autres immigrés de la même région d'origine, mais qu'ils avaient une plus grande probabilité de quitter les municipalités comportant un grand nombre d'individus de leur pays d'origine.

Dans le cas de l'Espagne, Bosch, Carnero et Farré (2015[44]) ont mené une expérience sur le terrain en vue d'étudier dans quelle mesure la discrimination sur le marché locatif constitue un obstacle à la mobilité

résidentielle des immigrés et un facteur à l'origine de la ségrégation résidentielle observée dans les grandes villes. Ils ont constaté que les immigrés font l'objet d'un traitement différentiel lorsqu'ils cherchent à louer un appartement. Les résultats indiquent également que ce traitement défavorable est très variable selon le pourcentage d'immigrés présents dans la zone considérée. Dans les quartiers où les immigrés sont peu présents, le taux de réponse est de 30 points de pourcentage plus bas pour les immigrés que pour les natifs, alors que cet écart tend vers zéro à mesure que le pourcentage d'immigrés s'accroît.

Plusieurs études se sont également penchées sur les choix de localisation des immigrés en France. Rathelot et Safi (2014[45]) ont utilisé des données longitudinales pour mesurer leur mobilité entre les municipalités au fil du temps, et ils ont estimé l'effet qu'exerce sur leur probabilité de départ la composition de la municipalité initiale du point de vue des pays d'origine des immigrés et de leurs descendants directs. Les résultats indiquaient que la présence de personnes ayant des parents de même origine dans leur lieu de résidence était un frein à la mobilité sortante des immigrés. Une analyse similaire basée sur des données de panel à l'échelle du quartier portant sur la période 1990-2013 a constaté que le pourcentage de la population du quartier ayant des parents de même origine exerce un important effet négatif sur la probabilité de départ des immigrés. En revanche, la majorité des Français avait une probabilité d'autant plus grande de quitter ces zones que celles-ci comportaient un nombre plus important d'immigrés, sauf lorsque les modèles prenaient en considération les caractéristiques non observées du quartier (McAvay, 2018[46]). Une autre étude a examiné comment l'offre de logement social au cours des années 70 a influencé les choix de localisation initiale des familles immigrées compte tenu de la situation du marché du travail local. Les villes qui comptaient le plus de logements sociaux attiraient un nombre sensiblement plus élevé d'immigrés avec enfants ; les conditions de logement étaient certes meilleures en moyenne dans ces endroits, mais les perspectives d'emploi y étaient moins favorables (Verdugo, 2016[47]).

Pour ce qui est de l'Allemagne, Tanis (2020[33]) a mis en évidence, dans le cas des immigrés de l'UE arrivés à une date relativement récente, une corrélation positive extrêmement forte entre la concentration ethnique/la densité d'immigrés et l'attractivité régionale. Aussi leur probabilité de quitter leur localisation initiale était-elle d'autant plus faible que la concentration de ressortissants étrangers y était élevée.

Nouvelles données empiriques sur la mobilité résidentielle des immigrés

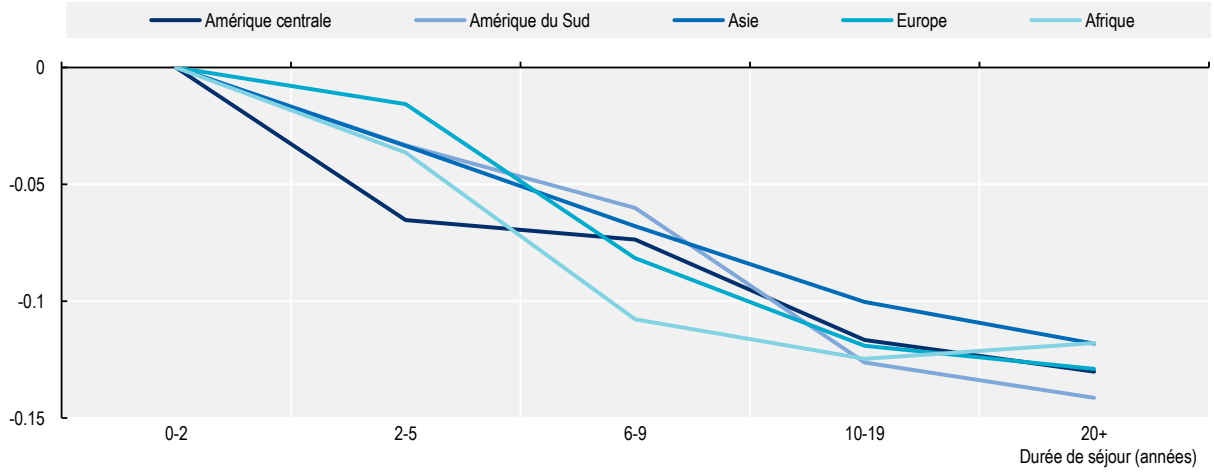
Pour les États-Unis, les données issues de l'*American Community Survey* montrent que les taux moyens de mobilité sont relativement homogènes entre les immigrés de différentes origines, ainsi que par rapport aux natifs. En 2019, 12 % des immigrés avaient déménagé par rapport à l'année précédente, parfois en restant dans le même quartier, et environ 2 % sont partis dans un autre État. Pour les natifs, les pourcentages correspondants étaient un peu plus élevés : 13 % d'entre eux avaient déménagé et 2.3 % étaient partis dans un autre État. La durée du séjour aux États-Unis était toutefois un facteur essentiel de différenciation des immigrés : 27 % de ceux qui se trouvaient dans le pays depuis deux ans au plus avaient déménagé l'année précédente, alors que ce pourcentage était inférieur à 9 % pour ceux présents dans le pays depuis au moins 20 ans. Le même profil a été observé pour ce qui est de la mobilité entre les différents États, les pourcentages correspondants étant de 6 % pour les immigrés arrivés à une date récente et de 1.4 % pour ceux présents dans le pays depuis au moins 20 ans. La région d'origine avait également son importance ; à titre d'exemple, les immigrés centraméricains avaient une moindre probabilité de déménager que les immigrés africains (10 % contre 16 %, respectivement, quel que soit le type de mobilité).

Une première question essentielle concernant les profils de mobilité des immigrés est de savoir s'ils ont une plus grande propension à quitter les zones à forte concentration d'immigrés de la même région d'origine. Une analyse multivariée a montré que, pour les immigrés d'Amérique centrale, d'Asie et d'Europe, il existait une importante corrélation négative entre le pourcentage de la population locale originaire de la même région qu'eux et la probabilité qu'ils quittent leur quartier, alors qu'aucune corrélation de ce type n'apparaissait pour les immigrés sud-américains ou africains. La mobilité des immigrés

centraméricains, asiatiques et européens est de fait ralentie par la présence d'un plus grand pourcentage d'immigrés originaires de la même région.

Comme il fallait s'y attendre, la durée du séjour aux États-Unis est un puissant prédicteur de la mobilité interne : les immigrés arrivés à une date récente sont sensiblement plus mobiles que ceux qui étaient présents dans le pays depuis plusieurs années, et ce indépendamment de leur région d'origine (Graphique 5.17).

Graphique 5.17. Corrélation entre la durée de séjour dans le pays et la probabilité de mobilité interne, par région de naissance, aux États-Unis, 2018-19



Note : Coefficients pour la durée de séjour aux États-Unis issus d'un modèle de probabilité linéaire de la mobilité interne des immigrés. Ce modèle prend en considération les covariables suivantes : âge, sexe, durée de séjour, état matrimonial, nombre d'enfants, niveau d'études, densité démographique dans la zone d'origine, pourcentage de la population originaire de la même région, part des autres immigrés dans la zone d'origine, et taux de chômage.
Source : ACS 2018-19 ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink https://stat.link/nw958f

Les immigrés qui changent de lieu de résidence connaissent une baisse du pourcentage de la population originaire de la même région qu'eux. En moyenne, l'écart brut est de 0.2 point de pourcentage (le pourcentage de la population originaire de la même région étant de 9.4 %). Cependant, les résultats de la régression mettent en évidence une grande hétérogénéité selon les groupes d'immigrés. Pour les immigrés centraméricains, par exemple, le changement de lieu de résidence s'accompagnait d'une diminution d'environ 4 points de pourcentage de la part de la population locale originaire de la même région s'ils vivaient auparavant dans une zone où cette part s'élevait à 20 %, alors que la mobilité peut aller de pair avec une augmentation de la part de la population originaire de la même région pour ceux qui vivent dans une zone comptant peu d'immigrés de même origine. De même, parmi les immigrés asiatiques, la mobilité s'accompagnait d'une diminution de la part de la population originaire de la même région si la zone où ils vivaient auparavant comptait un pourcentage relativement élevé d'immigrés asiatiques.

Mobilité résidentielle des natifs

Principaux enseignements de la littérature

Un axe de recherche prolifique s'est penché sur la « fuite des natifs », c'est-à-dire sur la manière dont le comportement des natifs influe sur les profils de ségrégation résidentielle au sein des villes. Bien qu'ils ne traitent pas directement de cette question, mais plutôt de celle de la « fuite des Blancs », Card, Mas et

Rothstein (2008[48]) ont utilisé des recours aux méthodes de régression par discontinuité et des données relatives aux secteurs de recensement depuis 1970 jusqu'à 2000 pour tester les discontinuités dans l'évolution de la composition raciale des quartiers aux États-Unis. Ils ont clairement constaté que les mouvements de la population blanche mettaient en évidence un phénomène de basculement dans la plupart des villes – c'est-à-dire une accélération du départ des Blancs lorsque leur part dans la population tombait en dessous d'un certain seuil – la distribution des points de basculement allant de 5 % à 20 % de populations minoritaires. S'appuyant sur des données longitudinales, Hall et Crowder (2014[49]) ont examiné comment les comportements migratoires des Blancs et des Noirs nés dans le pays étaient liés aux concentrations d'immigrés à l'échelle locale, et quelles étaient les variations subies par cette relation selon les points d'entrée traditionnels et non traditionnels dans les zones métropolitaines. Les résultats indiquaient que la probabilité que les natifs quittent un quartier était d'autant plus élevée que les immigrés représentaient une part importante de la population locale et que les concentrations d'immigrés dans leur quartier de destination étaient plus faibles que celles qu'ils laissaient derrière eux. Ils ont constaté que cette tendance à s'éloigner des immigrés était particulièrement prononcée chez les natifs, aussi bien noirs que blancs, qui vivaient dans des régions métropolitaines en passe de devenir un important point d'entrée – c'est-à-dire dans des localités ayant connu depuis une date récente une expansion rapide des populations nées à l'étranger. Des résultats qualitativement similaires ont par ailleurs été obtenus par Saiz et Wachter (2011[50]) et Logan et Zhang (2010[51]).

Au niveau des quartiers, Bråmå (2006[52]) a étudié si les profils de mobilité des populations nées à l'étranger ont joué un rôle dans l'augmentation de la concentration des immigrés qui a touché de nombreuses zones résidentielles dans les villes suédoises au cours des années 90. Il en ressort que le principal facteur à l'origine de la production et de la reproduction des zones de concentration des immigrés consistait davantage en un « évitement par les Suédois », c'est-à-dire en des taux de migration entrante assez faibles parmi les Suédois, qu'en une « fuite des Suédois », c'est-à-dire en des taux de migration sortante élevés. Müller, Grund et Koskinen (2018[53]) ont obtenu un résultat similaire à partir des données de registre suédoises sur la mobilité résidentielle dans la municipalité de Stockholm entre 1990 et 2003, qui mettaient en évidence qu'un « évitement ethnique » de la part des Suédois constituait le principal facteur à l'origine de la ségrégation au sein du pays. Andersen (2017[54]) était parvenu à une conclusion analogue dans le cas du Danemark au cours de la période 1985-2008.

Bolt et van Kempen (2010[55]) ont de même suggéré, pour les Pays-Bas, que les Néerlandais de naissance avaient une plus grande probabilité que les immigrés de quitter les quartiers à forte concentration d'immigrés et une moindre probabilité d'emménager dans ces quartiers. Dans le contexte français, Rathelot et Safi (2014[45]) n'ont trouvé aucun indice de « fuite des natifs », mais ils ont montré que les natifs évitaient de s'installer dans des localités à plus fort pourcentage d'immigrés.

Le phénomène de la « fuite des natifs » n'est pas seulement observé dans le cas de la ségrégation résidentielle mais aussi dans celui de la ségrégation scolaire. Les parents les plus aisés préfèrent généralement rester dans l'entre-soi et choisir des écoles qu'ils jugent correspondre à leur statut socioéconomique. Comme dans le cas de la sélection résidentielle, la plupart des études empiriques sur la sélection dans les écoles se sont davantage intéressées à la sélection raciale qu'à la sélection des immigrés, en particulier aux États-Unis (Lankford, Lee et Wyckoff, 1995[56] ; Fairlie et Resch, 2002[57]). Rangvid (2010[58]) et Andersson, Malmberg et Östh (2012[59]) ont trouvé certains indices de « fuite des natifs » dans les écoles danoises et suédoises une fois que le pourcentage d'immigrés au sein d'une école dépasse un certain seuil. Pour l'Espagne, Farre, Ortega et Tanaka (2018[60]) observent également des indices de « fuite des natifs » vers les écoles privées à la suite de l'augmentation des pourcentages d'immigrés dans les écoles publiques. Cascio et Lewis (2012[61]) ont également souligné l'importance du choix de l'école en tant que facteur de « fuite des natifs ». Ils ont pour ce faire examiné si l'immigration aux États-Unis de personnes peu qualifiées a contribué à l'isolement résidentiel des immigrés en réduisant la demande d'écoles publiques émanant des natifs. D'après leurs estimations, entre 1970 et 2000, chaque district scolaire de Californie a perdu en moyenne plus de 14 ménages avec enfants non hispaniques au

profit d'autres districts de la même région métropolitaine chaque fois que 10 ménages supplémentaires inscrivaient dans les écoles publiques des enfants hispaniques ayant de faibles compétences en anglais.

Ces études parviennent fréquemment à la conclusion que la politique en matière de choix de l'école et les préférences des parents sont d'importants facteurs de ségrégation scolaire. Les données indiquent par ailleurs que le découpage de la carte scolaire a une incidence directe sur la ségrégation résidentielle. Par exemple, Kauppinen, van Ham et Bernelius (2021[62]) montrent que la ségrégation des immigrés est plus forte parmi les ménages avec enfants que parmi les ménages sans enfants et que la mobilité résidentielle des ménages avec enfants d'origine finlandaise les plus aisés est particulièrement affectée par les limites de la zone de recrutement d'une école.

Nouvelles données empiriques sur la mobilité résidentielle des natifs

Aux États-Unis, les natifs qui ont changé de lieu de résidence sont en moyenne allés vivre dans des zones comportant un plus faible pourcentage d'immigrés. En moyenne, si aucune covariable n'est prise en compte, la différence entre la proportion de personnes nées à l'étranger présentes dans leurs zones d'origine et celle observée dans leurs lieux de destination est de 0.4 point de pourcentage (la part moyenne de la population née à l'étranger s'élève à 13.5 % toutes zones confondues). Une analyse multivariée tenant compte des caractéristiques individuelles et des facteurs contextuels montre que, après un changement de lieu de résidence, la diminution du pourcentage d'immigrés présents à l'échelle locale peut atteindre de 15 à 20 points de pourcentage pour ceux qui vivaient auparavant dans des zones où le pourcentage d'immigrés était supérieur à 30 %.

Comment la ségrégation résidentielle influe-t-elle sur l'intégration des immigrés ?

La relation entre la concentration spatiale des immigrés et leur intégration est un sujet controversé. La concentration peut offrir des avantages, en particulier pour les immigrés nouvellement arrivés à la recherche d'un emploi ou d'un logement, mais elle peut également être un obstacle à l'intégration à moyen et long terme en raison d'un moins grand nombre de contacts avec les natifs. Bien que de nombreux arguments théoriques aient été avancés, le résultat net de ces effets contradictoires ne peut être déterminé qu'au moyen d'analyses empiriques, et il sera nécessairement variable selon le contexte et selon les caractéristiques des immigrés eux-mêmes.

Pour certains analystes, une concentration excessive des immigrés dans certaines zones ou certains quartiers témoigne d'un manque d'intégration dans le pays d'accueil (Massey et Denton, 1985[63] ; Alba et al., 1999[64]). Les interactions sociales avec les natifs, ainsi qu'avec les immigrés originaires d'autres pays, seront en effet plus limitées si la plupart des immigrés vivent dans des communautés homogènes de même origine. Une forte concentration peut faire obstacle à une pleine participation à la société, induire une moindre exposition à la langue du pays d'accueil, et réduire les perspectives d'intégration des immigrés et de leurs enfants. Elle peut également entraîner des externalités négatives pour l'ensemble de la société d'accueil. Ces risques pourraient être exacerbés si les immigrés sont concentrés dans des zones caractérisées par des infrastructures médiocres, un accès insuffisant aux services publics et aux marchés, des logements de qualité médiocre, et de manière générale de moindres commodités, ce qui est relativement fréquent dans l'ensemble des pays de l'OCDE.

Cette approche de la ségrégation résidentielle des immigrés considère pour l'essentiel que les choix de localisation des immigrés sont restreints, du moins dans un premier temps. Cela peut être le cas pour des raisons financières si ces zones sont les seules où les immigrés peuvent se permettre de vivre en raison de discriminations sur le marché du logement, ou du fait de la mise en œuvre de politiques réglementant la localisation spatiale de certaines catégories d'immigrés nouvellement arrivés.

Une autre approche de la ségrégation résidentielle relève que les immigrés pourraient eux-mêmes choisir de vivre dans des zones caractérisées par une ségrégation résidentielle des immigrés parce que cela leur procure un certain nombre d'avantages (Bolt, Sule Özüekren et Phillips, 2010[65]). La proximité spatiale avec des personnes du même pays d'origine peut par exemple permettre aux immigrés de trouver plus facilement un logement ou un emploi, surtout à leur arrivée. Une communauté d'origine unie par d'étroits liens de solidarité peut également réduire le coût psychologique supporté par les immigrés loin de leur famille et dans un environnement étranger. Les immigrés qui possèdent une entreprise peuvent également avoir avantage à s'établir dans un environnement à forte demande de « biens ethniques », et les consommateurs bénéficient quant à eux d'une meilleure qualité et de plus bas prix dans un tel contexte. En dernier lieu, lorsqu'elle atteint une masse critique, une communauté peut par ailleurs tirer des avantages d'ordre politique en exerçant une influence sur les orientations des autorités locales et des autres acteurs locaux.

D'un point de vue empirique, il peut cependant être difficile de déterminer si la ségrégation résidentielle des immigrés a un effet préjudiciable ou positif sur leur intégration. Premièrement, rien ne permet de penser *a priori* que les différents mécanismes décrits ci-dessus s'excluent mutuellement : la ségrégation résidentielle peut offrir des avantages à certains immigrés dans certains contextes (selon la ville, la période, la cohorte ou l'âge, par exemple), et être préjudiciable pour d'autres immigrés – voire les mêmes – dans d'autres situations. Deuxièmement, la constatation d'un impact causal – positif ou négatif – de la ségrégation résidentielle sur un résultat donné du point de vue de l'intégration dans un pays donné n'est pas nécessairement généralisable à d'autres pays ou à d'autres dimensions de l'intégration. Il est en effet probable que, pour un niveau donné de ségrégation résidentielle, les politiques d'urbanisme et d'intégration, tout comme plus généralement le contexte national, soient de puissants facteurs influant sur les possibilités et sur les résultats des immigrés. Troisièmement, la possibilité ou non de donner une interprétation causale à une corrélation estimée entre la ségrégation résidentielle et l'intégration dépend de la nature des processus de sélection et du point de savoir si ceux-ci ont bien été pris en compte. En cas de sélection négative des immigrés (que ce soit ou non de leur propre fait) dans des zones ségréguées, ceux ayant de faibles perspectives d'intégration *ex ante* finissent par vivre dans des quartiers comportant un fort pourcentage d'immigrés de même origine qu'eux – et ayant peut-être aussi de médiocres perspectives d'intégration. Dans une telle situation, une corrélation négative entre ségrégation et intégration peut en fait masquer un impact causal positif. D'autre part, en cas de sélection positive, les immigrés ayant de bonnes perspectives d'intégration sont attirés vers les quartiers ségrégués, ce qui pourrait induire à tort une estimation positive de l'impact de la ségrégation résidentielle sur les résultats sur le plan de l'intégration.

De même qu'il n'y a aucune raison de penser *a priori* que l'impact causal est toujours positif ou toujours négatif, les profils de sélection pourraient être différents en fonction des contextes ou des catégories d'immigrés. Il convient donc de faire preuve de la plus grande prudence au moment d'évaluer les effets de la ségrégation résidentielle sur les résultats du point de vue de l'intégration.

Résultats sur le plan de l'emploi

Principaux enseignements de la littérature

L'emploi constitue indiscutablement l'un des plus importants indicateurs de l'intégration socioéconomique des immigrés. Une question essentielle qui se pose s'agissant de la concentration spatiale des immigrés est de savoir si elle améliore ou si elle limite leurs perspectives d'emploi.

Comme cela a été précédemment mentionné, les réseaux sociaux liés à leur origine peuvent aider les immigrés à trouver un emploi (Giulietti, Schluter et Wahba, 2013[66]), et ce mécanisme devrait être particulièrement important pour les immigrés pour raisons humanitaires arrivés à une date récente, dans la mesure où ils ont une plus grande probabilité de ne pas connaître les spécificités du marché du travail

de leur pays d'accueil (par exemple quels sont les secteurs ou les entreprises les plus susceptibles de recruter) ; ils peuvent également éprouver des difficultés à faire reconnaître dans le pays d'accueil leurs compétences formelles ou leur expérience professionnelle, ou ils peuvent ne pas parler suffisamment bien la langue pour échanger avec tous les employeurs. La proximité spatiale n'est certes plus une condition indispensable pour que ces réseaux sociaux liés à l'origine remplissent leur fonction, mais elle continue probablement à contribuer à leur efficacité.

À l'inverse, on peut s'attendre à ce qu'une forte concentration spatiale d'immigrés de même origine, surtout s'ils ne sont pas hautement qualifiés et s'ils rencontrent des problèmes d'accès aux moyens de transport, implique des coûts élevés de recherche d'emploi et risque de se traduire par des taux de chômage supérieurs à la moyenne (Dujardin, Selod et Thomas, 2008[67]). En outre, dans un environnement local caractérisé par un chômage élevé, la qualité du réseau d'aide à la recherche d'emploi dont peuvent bénéficier les nouveaux entrants sur le marché du travail risque d'être moins efficace.

Grâce en partie à la disponibilité de données de registre de grande qualité qui permettent de suivre l'évolution dans le temps de la localisation et des résultats sur le plan de l'emploi des différents individus, plusieurs études se sont spécifiquement intéressées aux pays nordiques. Une première analyse a porté sur les réfugiés et s'est servie de la politique de dispersion géographique adoptée par le gouvernement suédois entre 1985 et 1991 en tant que source exogène de variation de leur localisation initiale (Edin, Fredriksson et Aslund, 2003[68]). En tenant compte de l'endogénéité du choix du lieu de résidence, les auteurs ont constaté que, pour les immigrés ayant un niveau d'éducation faible, les revenus étaient fonction croissante du degré de concentration locale des immigrés issus des mêmes pays d'origine et de leurs descendants. Ils se sont également aperçus que les effets positifs des pôles de forte concentration des immigrés étaient amplifiés par leur « qualité » : les immigrés dont le groupe de même origine qu'eux avait un revenu élevé ou un fort taux d'activité indépendante avaient meilleur compte à vivre dans un tel endroit. Cependant, les immigrés dont le groupe de même origine qu'eux disposait de revenus inférieurs à la moyenne risquaient de subir une perte du fait qu'ils résidaient dans cette zone.

Dans le même esprit, Damm (2009[69]) a examiné les effets de la concentration des immigrés de même origine et de leurs descendants sur les résultats obtenus sur le marché du travail par les réfugiés au Danemark au cours de la période 1984-2000. Elle a tenu compte de la sélection des capacités dans les zones caractérisées par une ségrégation résidentielle des immigrés en tirant parti de la politique de dispersion géographique du Danemark, en vertu de laquelle les réfugiés étaient répartis aléatoirement sur l'ensemble du territoire du pays. Ses constatations mettaient clairement en évidence une autosélection des réfugiés ayant des caractéristiques défavorables non observées dans les quartiers à forte concentration d'immigrés de même origine et de leurs descendants. Elle a en outre observé qu'une augmentation du degré de concentration entraînait une hausse des revenus, quel que soit le niveau de compétences. Ses résultats cadraient avec l'idée que les réseaux d'immigrés de même origine et de leurs descendants font circuler les informations sur l'emploi, ce qui permet une meilleure adéquation entre le travailleur et le poste, et par voie de conséquence un meilleur taux de salaire horaire.

Une autre étude sur la Suède a analysé comment le revenu annuel de plusieurs groupes d'immigrés présents à Stockholm, Göteborg et Malmö au cours de la période 1991-2006 variait en fonction du pourcentage d'immigrés de même origine qu'eux au niveau du quartier (Andersson, Musterd et Galster, 2014[70]). Dans l'ensemble, les auteurs ont constaté que les immigrés gagnaient à vivre dans des quartiers comptant de plus fortes proportions d'immigrés de même origine qu'eux et de leurs descendants. Ils ont observé que les hommes immigrés en tiraient en général un plus grand gain que les femmes, et que cet effet était fonction de l'évolution du pourcentage d'immigrés de même origine qu'eux et de leurs descendants présents au sein du quartier, les résultats étant plus positifs pour les immigrés vivant dans des quartiers où le pourcentage de personnes de même origine qu'eux (descendants compris) restait stable ou enregistrait une augmentation.

Portant leur attention sur le degré de prospérité des quartiers, Wimark, Haandrikman et Nielsen (2019[71]) ont offert un point de vue complémentaire sur la manière dont la localisation influe sur les résultats obtenus par les immigrés sur le marché du travail en Suède. Les auteurs se sont appuyés sur des données longitudinales pour étudier l'effet du « point d'entrée », et ils ont montré que les immigrés qui vivaient dans des zones défavorisées à leur arrivée dans le pays avaient une moindre probabilité d'emploi plusieurs années après. Chose intéressante, ils constataient également que les perspectives d'emploi étaient bien meilleures pour les immigrés qui avaient quitté leur quartier de résidence initial. Cette étude n'apporte toutefois aucune indication spécifique quant aux effets qu'entraîne la résidence dans des quartiers à fort pourcentage d'immigrés de même origine. Andersson, Musterd et Galster (2019[72]) ont également examiné l'impact que les quartiers qui constituent des « points d'entrée » exercent sur les résultats ultérieurs sur le plan de l'emploi, en concentrant leur attention sur les réfugiés arrivés d'Iran, d'Iraq et de Somalie entre 1995 et 2004. Ils ont observé que le pourcentage d'immigrés de même origine et de leurs descendants présents dans le quartier de résidence initial a un impact négatif pour les femmes occupant un emploi cinq ans plus tard, mais qu'il n'avait aucun effet notable pour les hommes. L'effet touchait essentiellement les femmes ayant vécu dans des quartiers où les immigrés de même origine et leurs descendants présentaient les plus faibles taux d'emploi.

Vogiazides et Mondani (2020[73]) ont également étudié les perspectives d'emploi des réfugiés, et ils ont analysé l'impact de leur contexte résidentiel sur une plus longue période, en évaluant les effets contemporains exercés par leur quartier. Pour les réfugiés hommes et femmes qui avaient immigré en Suède entre 2000 et 2009, ils ont observé que le pourcentage d'immigrés non occidentaux présents dans le quartier exerçait un important effet négatif sur l'accès à l'emploi, mais ils n'ont pas spécifiquement étudié le rôle des immigrés de même origine et de leurs descendants. Ils ont également constaté de profondes différences entre les régions, les réfugiés qui vivent à Stockholm ayant de bien meilleures perspectives d'emploi que partout ailleurs dans le pays.

Dans le cadre d'une analyse des résultats sur le plan de l'emploi enregistrés au cours de la période 2000-10 par les immigrés iraquiens, iraniens, turcs et somaliens vivant à Stockholm, Göteborg, et Malmö, Kadarik et al. (2021[74]) ont introduit une importante distinction s'agissant des effets du quartier en examinant l'impact du pourcentage de personnes du même pays d'origine occupant un emploi présentes au niveau local, tout en tenant également compte du pourcentage de personnes du même pays d'origine dans la population locale, ainsi que du taux d'emploi local. Pour tous les groupes d'immigrés, ils ont constaté que le pourcentage de personnes du même pays d'origine occupant un emploi exerçait un important effet positif sur la probabilité d'emploi. Ce résultat met en lumière à quel point la qualité du réseau local d'information sur l'emploi a une incidence essentielle sur les perspectives d'intégration des immigrés.

Plusieurs études se sont intéressées à l'effet que le contexte local exerce sur l'emploi des immigrés aux États-Unis. Cutler, Glaeser et Vigdor (2008[75]) ont étudié l'impact que la concentration d'immigrés au niveau local entraîne sur les revenus et sur l'inactivité des jeunes immigrés, en s'appuyant sur des données issues du recensement de 1990. Les auteurs ont tenté de remédier à la sélection endogène des immigrés dans les zones où ils font l'objet d'une ségrégation résidentielle, en ayant recours à différents moyens, dont des variables instrumentales, et ils ont constaté que dans ces quartiers la sélection était généralement négative. La correction de cette sélection mettait en évidence que les effets de la ségrégation étaient en moyenne positifs et faisait apparaître une corrélation positive entre le capital humain moyen du groupe et l'impact de la ségrégation.

Zhu, Liu et Painter (2014[76]) ont analysé l'impact de la ségrégation sur les résultats enregistrés sur le marché du travail par les immigrés hispanophones aux États-Unis. Ils se sont appuyés sur les données du recensement de 2000 et sur l'*American Community Survey* (ACS) de 2008-10 portant sur quatre régions métropolitaines (Atlanta, Washington, D.C., Chicago, et Los Angeles) pour examiner les résultats sur le marché du travail sous trois aspects : la probabilité d'emploi, les salaires, et le temps de trajet entre le domicile et le travail. Leurs résultats ont démontré que résider au sein d'une communauté ethnique accroissait la probabilité de trouver un emploi après la récession, bien qu'au prix d'un allongement du trajet

entre le domicile et le travail. En revanche, d'après les estimations effectuées à partir des données du recensement de 2000, les personnes qui vivaient au sein de communautés ethniques dans les centres-villes, les banlieues de la petite couronne ou celles de la grande couronne obtenaient de moins bons résultats sur le marché du travail que celles qui vivaient en dehors de ces communautés. Ce phénomène était plus marqué dans le cas des nouveaux immigrés.

Dans le cas de l'Australie, Kalfa et Piracha (2018[77]) ont évalué les effets exercés par les contacts sociaux et la concentration ethnique sur l'inadéquation entre l'éducation et l'emploi parmi les natifs et les immigrés. S'appuyant sur les données issues de l'enquête sur les revenus des ménages et l'évolution de l'emploi en Australie (*Households Income and Labour Dynamics in Australia* – HILDA) pour la période 2001-11, ils ont montré que le capital social exacerbait l'incidence de la surqualification, en particulier pour les femmes. Dans le cas des personnes nées à l'étranger, la concentration ethnique accroissait sensiblement l'incidence de la surqualification.

Une étude récente a examiné dans une perspective dynamique comment les réseaux d'immigrés de même origine et leurs descendants influent sur la réussite économique des immigrés en Allemagne (Battisti, Peri et Romiti, 2021[78]). Les auteurs se sont appuyés sur des données longitudinales relatives aux immigrés et pris en compte un large éventail d'effets fixes et de variables de contrôle antérieures à l'immigration afin de remédier à l'éventuelle endogénéité de la localisation initiale, et ils ont constaté que les immigrés qui vivaient dans les districts où les réseaux liés par l'origine de leurs membres avaient le plus d'ampleur avaient une plus grande probabilité de trouver un emploi peu de temps après leur arrivée. Ils ont également observé que cet avantage s'évanouissait au bout de quatre ans, à mesure que les immigrés établis dans des lieux où les réseaux liés par l'origine étaient plus modestes rattrapaient leur retard grâce à de plus grands investissements dans le capital humain. Ces effets étaient plus marqués pour les immigrés peu qualifiés, ainsi que pour les réfugiés et les Allemands de souche (*Aussiedler* et *Spätaussiedler*).

Nouvelles données sur l'effet de la concentration sur l'emploi aux États-Unis

La corrélation entre la part d'un groupe d'immigrés à l'échelle locale et les résultats sur le plan de l'emploi peut être évaluée sur la base des données issues de l'*American Community Survey* de 2019. Il s'agit certes de s'approcher aussi près que possible d'une estimation causale, mais il est par définition difficile d'y parvenir avec des données d'observation transversales.

Lorsqu'il est tenu compte de l'ensemble de l'échantillon d'immigrés de 25 à 64 ans qui vivent dans des régions métropolitaines, outre l'impact positif de la durée de séjour sur la probabilité d'emploi, et l'impact négatif du taux de chômage local, qui étaient prévisibles, on observe une corrélation positive significative avec le pourcentage d'immigrés de même origine présents à l'échelle locale (Tableau 5.7). Une progression de 10 % de la part du groupe de même origine au sein de la PUMA va de pair avec une augmentation de 1.4 point de pourcentage de la probabilité d'emploi pour les immigrés nouvellement arrivés. Cet effet diminue cependant avec la durée de séjour aux États-Unis et disparaît tout à fait après 20 années de présence dans le pays.

Afin d'atténuer le biais imputable à la sélection, un sous-échantillon excluant les chefs de ménage et leurs conjoints est analysé. On peut en effet s'attendre à ce que les individus contenus dans ce sous-échantillon – principalement les enfants du chef de ménage ou d'autres membres de la famille – aient un moindre pouvoir de décision concernant le choix de localisation du ménage, qui est par conséquent plus exogène par rapport à leur situation au regard de l'emploi qu'elle ne l'est pour les principaux décideurs. Les résultats sont qualitativement similaires. Les coefficients de la part du groupe de même origine et de son interaction avec la durée du séjour sont à présent plus faibles, mais restent significatifs. Cela indique que la sélection explique en partie la corrélation entre la part du groupe de même origine et la probabilité d'emploi, mais sans doute pas en totalité.

Tableau 5.7. Coefficients de régression de l'emploi des immigrés en fonction de la part du groupe de même origine qu'eux, par région de naissance, États-Unis, 2019

	Ensemble de l'échantillon	À l'exclusion des chefs de ménage et de leurs conjoints	Amérique centrale	Amérique du Sud	Asie	Europe	Afrique
Durée du séjour (années)	0.011	0.009	0.008	0.013	0.015	0.010	0.015
Part du groupe de même origine	0.140	0.107	0.105	-0.039 (ns)	0.072 (ns)	0.169	-0.374 (ns)
Part du groupe de même origine x durée du séjour	- 0.007	-0.004	-0.005	-0.004 (ns)	-0.005	-0.008 (ns)	0.011 (ns)
Part des autres immigrés	0.034	0.025 (ns)	0.032 (ns)	0.151	0.047 (ns)	0.043 (ns)	-0.047 (ns)
Taux de chômage	-0.604	-0.945	-0.795	-0.446	-0.479	-0.364	-0.067 (ns)
Nombre d'observations	255 019	49 270	101 519	19 668	88 958	33 359	11 515

Note : Chaque colonne présente les coefficients issus d'un modèle de probabilité linéaire de l'emploi parmi les immigrés âgés de 25 à 64 ans prenant en considération les variables suivantes : durée du séjour aux États-Unis (et son carré) ; part de leur groupe dans la PUMA de résidence compte tenu de la durée du séjour ; part des autres groupes d'immigrés dans la PUMA de résidence ; âge ; sexe ; niveau d'études ; taux de chômage dans la PUMA de résidence. Le modèle n'est estimé que pour les résidents des régions métropolitaines, et il prend en considération les effets fixes pour les zones métropolitaines.
Source : ACS 2019 ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink https://stat.link/frhqld

Maîtrise de la langue

Principaux enseignements de la littérature

À leur arrivée, l'apprentissage de la langue du pays de destination est une priorité pour les nouveaux immigrés s'ils n'en ont pas déjà la maîtrise. Une bonne maîtrise de la langue du pays d'accueil est en effet très souvent une condition nécessaire, quoique non suffisante, pour une intégration sociale et économique sans heurts (Chiswick et Miller, 2015[79]). Au-delà des cours de langue, les interactions quotidiennes avec des locuteurs natifs et, plus généralement, l'exposition à la communication écrite et orale peuvent assurément accélérer et améliorer l'apprentissage. Dans les quartiers d'immigrés, où une grande partie de la population vient du même pays d'origine, il est vraisemblable que l'exposition à la langue du pays d'accueil soit en moyenne plus réduite.

Il est également possible que les immigrés qui sont moins désireux ou moins à même d'apprendre la langue du pays d'accueil choisissent délibérément des quartiers où ils auront davantage d'interactions dans leur propre langue. Étant donné que ces deux processus ne s'excluent pas l'un l'autre et peuvent se renforcer mutuellement, une corrélation entre la résidence dans un quartier comptant beaucoup d'immigrés de même origine et la maîtrise par les immigrés de la langue du pays d'accueil n'a pas nécessairement un caractère causal. Un grand nombre d'études de corrélation ont été réalisées dans certains pays, mais seulement quelques-unes ont tenté d'évaluer quelle était l'ampleur de cette sélection ou d'en estimer les effets causals.

Bauer, Epstein et Gang (2005[30]) se sont penchés sur le cas des immigrés mexicains aux États-Unis, et ils ont montré que leurs décisions de localisation étaient fonction de leurs compétences linguistiques. Un pourcentage disproportionné d'immigrés possédant une maîtrise limitée de l'anglais se dirigeaient d'eux-mêmes vers des destinations comptant un nombre appréciable de Mexicains, ce qui leur donnait l'assurance de se retrouver dans un environnement où ils pourraient se débrouiller en parlant espagnol, alors que ceux qui avaient de bonnes compétences en anglais avaient une plus grande probabilité de se

tourner vers des endroits comptant une faible proportion d'immigrés. Il s'ensuit que les compétences linguistiques sont endogènes par rapport à la décision de localisation ; il est donc vraisemblable que les études qui montrent que résider dans des zones où les immigrés se trouvent concentrés retarde l'acquisition de la langue surestiment l'effet de la ségrégation résidentielle.

Une approche qui a été adoptée dans la littérature pour tenter d'identifier les effets causals du quartier sur la maîtrise de la langue a consisté à analyser la corrélation entre la concentration au sein du quartier et la maîtrise linguistique selon la durée du séjour. Si la concentration des minorités exerce principalement ses effets sur les capacités linguistiques à travers l'apprentissage, il s'ensuit que l'interaction entre la concentration des minorités et le nombre d'années de résidence devrait contribuer à expliquer le degré de maîtrise de la langue. Si par contre la sélection constitue le seul mécanisme pertinent, cette interaction ne devrait pas être significative.

S'appuyant sur des données issues du recensement de 1990 des États-Unis, Lazear (1999[80]) a montré que le pourcentage d'immigrés présents au niveau du comté avait un important effet négatif sur leur maîtrise de l'anglais et que la durée du séjour dans le pays avait un effet positif, mais que leur interaction n'avait pas d'effet significatif. La sélection était donc le principal mécanisme susceptible d'expliquer une moindre maîtrise dans les zones comportant un plus grand pourcentage d'immigrés. Dans leur analyse du cas du Royaume-Uni en 1993-94, Dustmann et Van Soest (2004[81]) ont obtenu des résultats similaires pour ce qui est de l'impact que la concentration des immigrés d'origine indienne au niveau des quartiers exerce sur leur maîtrise de l'anglais : peu après leur arrivée, les immigrés établis dans des zones à faible concentration de populations minoritaires parlaient mieux l'anglais, une constatation qui ne peut s'expliquer que par l'autosélection.

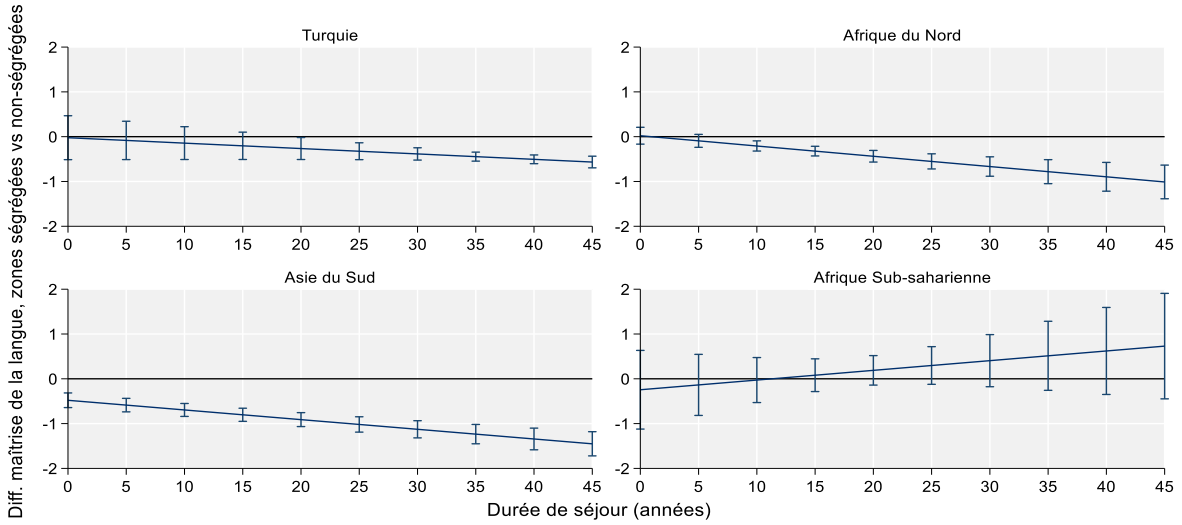
Pour étudier les effets que le quartier exerce sur l'apprentissage de la langue par les immigrés, Danzer et Yaman (2016[82]) ont appliqué une méthode quasi expérimentale aux « travailleurs invités » en Allemagne au cours des années 60 et au début des années 70, ce qui leur a permis d'éviter l'effet de la sélection. Les auteurs ont fait valoir que, compte tenu de la procédure de placement, la localisation initiale de l'emploi du travailleur invité avait un caractère exogène, d'où il s'ensuit que le résultat peut être attribué aux différences de taux de contact avec les natifs, et non à des différences dans la volonté de s'intégrer. Ils ont constaté que la concentration d'immigrés de même origine exerce un effet négatif de faible ampleur mais persistant sur la maîtrise linguistique des divers sous-groupes d'immigrés.

Nouvelles données sur l'effet de la concentration sur la maîtrise de la langue dans divers pays de l'UE et aux États-Unis

L'analyse des données issues de l'enquête EU-MIDIS II (qui porte sur une douzaine de pays de l'UE en 2016) fournit des indications intéressantes sur l'influence potentielle du quartier de résidence sur la maîtrise linguistique. Les données ne permettent pas de savoir dans quels quartiers vivent les immigrés, mais les répondants ont été invités à évaluer le pourcentage de personnes de même origine qu'eux présentes dans leur quartier. Les répondants devaient en outre évaluer leur degré de maîtrise de la langue du pays d'accueil.

Un modèle empirique de maîtrise de la langue a été estimé en prenant en considération le niveau de concentration des immigrés tel qu'il était autoévalué, la durée du séjour dans le pays d'accueil, ainsi que l'interaction entre ces deux variables, afin de rendre compte des effets potentiels de sélection et d'apprentissage. Comme on pouvait s'y attendre, la maîtrise de la langue du pays d'accueil est pour tous les immigrés d'autant plus élevée qu'ils vivent dans le pays depuis plus longtemps. Le progrès est toutefois plus lent pour les immigrés qui habitent dans des quartiers à forte concentration d'immigrés de même origine. Le Graphique 5.18 présente des résultats partiels mettant en évidence cet effet. Il n'en demeure pas moins que ces résultats pourraient également être dus à un effet d'éviction sélective en vertu duquel ceux qui acquièrent une meilleure maîtrise de la langue ont une plus grande propension à déménager dans une autre partie du pays et à laisser derrière eux ceux qui ont davantage de difficultés.

Graphique 5.18. Différence de maîtrise de la langue du pays d'accueil estimée en fonction du lieu de résidence, selon qu'il est situé dans un quartier à forte ou à faible concentration, par durée du séjour, pour les immigrés nés en Turquie, en Afrique du Nord, en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne (divers pays européens, 2016)



Note : Différence de maîtrise de la langue du pays d'accueil estimée à l'aide d'un modèle prenant en considération les covariables suivantes : forte ou faible concentration d'immigrés au niveau du quartier (autoévaluation) ; durée du séjour et son carré ; interaction entre la durée du séjour et la forte ou faible concentration ; variables muettes indiquant la région d'origine et interactions avec les trois variables précédentes ; niveau d'études ; sexe ; pays de résidence. Liste des pays pris en considération : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni. Échantillon : immigrés âgés de 16 ans et plus (N=10 075). Erreurs-types regroupées au niveau du pays. Les barres verticales indiquent les intervalles de confiance à 95 %.
Source : EU MIDIS II ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink https://stat.link/gvnl4h

Cependant, rien n'indique qu'une telle sélection soit à l'œuvre dans le cas des immigrés turcs et nord-africains arrivés à une date récente : leur degré de maîtrise de la langue est comparable, qu'ils vivent ou non dans des quartiers à forte concentration d'immigrés. À l'inverse, les immigrés venus d'Asie du Sud à une date récente qui résident dans des quartiers à forte concentration maîtrisent moins bien la langue que ceux installés dans des zones à faible concentration, ce qui met en évidence une certaine autosélection dans le cas de ce groupe. Pour ces trois groupes d'immigrés, l'écart observé entre ces deux types de quartiers sous l'angle de la maîtrise linguistique a tendance à s'accroître en fonction de la durée du séjour dans le pays d'accueil. Tel n'est toutefois pas le cas pour les immigrés d'Afrique subsaharienne, pour lesquels aucune différence significative du point de vue de la maîtrise de la langue n'est mise en évidence en fonction des quartiers, et ce quelle que soit la durée du séjour. Dans l'ensemble, sauf pour ce qui est des immigrés d'Afrique subsaharienne, ces résultats suggèrent que la concentration de leur groupe au niveau du quartier a un effet négatif sur l'apprentissage de la langue du pays d'accueil.

Une analyse similaire peut être effectuée pour les États-Unis sur la base de l'*American Community Survey*, qui comporte une question sur la maîtrise de l'anglais. Parmi les immigrés arrivés aux États-Unis au plus tôt un an avant l'enquête – et qui n'ont pas changé de lieu de résidence –, le pourcentage qui parle bien ou très bien l'anglais est extrêmement variable selon la région de naissance : les immigrés africains et européens sont ceux qui ont la plus grande probabilité de maîtriser l'anglais (86 % et 83 % respectivement), suivis par les immigrés asiatiques (76 %). Les immigrés sud-américains et centraméricains sont ceux qui présentent les moins bons niveaux de maîtrise, puisque seulement 53 % et 44 % d'entre eux parlaient bien l'anglais à leur arrivée (Tableau 5.8).

Pour tous les groupes, les données paraissent indiquer que ceux qui maîtrisent le moins bien l'anglais choisissent de vivre dans des zones où leur groupe représente une plus grande part de la population locale. Par exemple, parmi les immigrés centraméricains, 56 % de ceux qui vivent dans des zones qui ne comportent qu'une part relativement faible d'autres Centraméricains (premier quartile) parlent très bien l'anglais, alors que ce pourcentage n'est que de 29 % dans les zones où la concentration de leur groupe est la plus élevée (quatrième quartile). Cet écart atteint son niveau maximal pour les Centraméricains, mais il est observé pour tous les groupes d'immigrés, ce qui confirme les résultats obtenus par Bauer, Epstein et Gang (2005[30]).

Tableau 5.8. Pourcentage des immigrés nouvellement arrivés parlant bien ou très bien l'anglais, par région de naissance et quartile de concentration de leur groupe au sein de la PUMA, États-Unis, 2019 (%)

	Amérique centrale	Amérique du Sud	Asie	Europe	Afrique
1er quartile	56.1	59.0	83.7	91.1	90.4
2e quartile	41.1	63.0	79.8	85.9	92.5
3e quartile	44.2	46.4	70.5	81.7	88.8
4e quartile	29.1	47.2	65.6	76.0	77.0
Total	43.5	53.2	75.9	83.1	85.6
Écart 4e – 1er	-27.0	-11.8	-18.1	-15.1	-13.4

Note : Immigrés récents : durée de séjour d'un an au maximum et absence de mobilité au cours de l'année précédente.
Source : ACS 2019 ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink https://stat.link/tcv9do

Afin de compléter cette constatation, un modèle empirique est estimé pour étudier la relation entre la maîtrise de l'anglais et la concentration locale du groupe considéré, en tenant compte de la durée du séjour aux États-Unis. Les résultats de ce modèle sont présentés au Tableau 5.9.

La durée du séjour aux États-Unis a un effet positif sur la maîtrise de l'anglais, pour tous les groupes d'immigrés. Comme le laissaient prévoir les résultats descriptifs précédemment examinés, le coefficient de la part du groupe de même origine est significativement négatif pour tous les groupes d'immigrés, bien qu'il soit, après prise en compte des covariables, beaucoup plus élevé pour les immigrés européens que pour les autres groupes. Le modèle prend également en considération la part des autres groupes d'immigrés dans la population locale. Cette variable a un coefficient significativement négatif pour les immigrés sud-américains, asiatiques et européens : ceux qui s'installent initialement dans une zone comportant une forte proportion d'immigrés d'autres régions du monde ont en moyenne une moins bonne maîtrise de l'anglais.

L'interaction entre la durée du séjour aux États-Unis et la part du groupe de même origine est négligeable pour les immigrés centroaméricains et sud-américains, ce qui montre que la sélection spatiale constitue le principal mécanisme qui explique leur degré de maîtrise de la langue. À l'inverse, cette interaction est significative pour les immigrés asiatiques, européens et africains, ce qui indique que l'apprentissage de la langue joue un plus grand rôle pour ces groupes. Ce coefficient est négatif pour les immigrés asiatiques : ceux qui vivent dans des zones où les immigrés asiatiques constituent une part plus élevée de la population auront tendance à apprendre l'anglais moins vite que ceux qui sont établis dans des zones où ils sont proportionnellement moins présents. Ce résultat est similaire à celui obtenu dans le cas des immigrés turcs, nord-africains et sud-asiatiques dans les pays européens. Cependant, pour les immigrés européens et africains aux États-Unis, le signe de l'interaction indique que le quartier exerce des effets positifs : ils ont tendance à apprendre l'anglais d'autant plus vite que le groupe de même origine qu'eux représente une part importante dans la zone où ils vivent. Enfin, l'interaction entre la part des autres

immigrés dans la population locale et la durée du séjour n'est significative que pour les immigrés centroaméricains, ce qui met par ailleurs en évidence une certaine externalité positive : les immigrés centroaméricains qui vivent dans des zones où les autres groupes d'immigrés représentent une part plus importante de la population tendent à apprendre l'anglais plus vite. Pour les autres groupes d'immigrés, cela ne fait aucune différence.

Tableau 5.9. Coefficients de régression de la maîtrise de l'anglais des immigrés par rapport à la part du groupe de même origine dans la population locale, par région de naissance, États-Unis, 2019

	Amérique centrale	Amérique du Sud	Asie	Europe	Afrique
Durée du séjour en années	0.017	0.021	0.009	0.004	0.008
Part du groupe de même origine	- 0.407	-0.193	-0.224	-1.599	-0.575
Part du groupe de même origine x durée du séjour	0.000 (ns)	-0.003 (ns)	-0.002	0.021	0.027
Part des autres groupes	0.640 (ns)	-4.070	-4.330	-2.130	0.680 (ns)
Part des autres groupes x durée du séjour	3.180	-0.270 (ns)	0.300 (ns)	0.030 (ns)	-0.580 (ns)

Note : Chaque colonne présente les coefficients tirés d'un modèle de probabilité linéaire de la maîtrise de l'anglais parmi les immigrés âgés de 15 à 64 ans eu égard aux variables suivantes : durée du séjour aux États-Unis (et son carré) ; part du groupe de même origine dans la PUMA de résidence, compte tenu de la durée du séjour ; part des autres groupes d'immigrés dans la PUMA de résidence, compte tenu de la durée du séjour ; âge ; sexe ; niveau d'études. (ns) indique que le coefficient n'est pas significatif à 5%.
Source : ACS 2019 ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink https://stat.link/4u1qsx

Conditions de logement et accession à la propriété

Les conditions de logement sont une composante essentielle du bien-être des ménages, et l'accession à la propriété est souvent une étape importante dans le processus d'intégration des immigrés. Il est solidement établi que les immigrés bénéficient en moyenne de moins bonnes conditions de logement que les natifs, et qu'ils sont défavorisés par rapport à ces derniers sur le marché du logement. Le statut socioéconomique souvent plus faible des immigrés les place dans une situation financière plus difficile sur le marché du logement. Cet état de fait a été exacerbé par la hausse générale des loyers observée ces deux dernières décennies dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE (OCDE, 2020[83]). En conséquence, en 2019, presque un immigré sur cinq dans les pays de l'UE consacrait plus de 40 % de son revenu disponible au paiement du loyer, soit une part deux fois plus élevée que les natifs. De même, dans l'ensemble de la zone OCDE, le taux de suroccupation des logements est plus de deux fois supérieur pour les immigrés que pour les natifs (17 % contre 8 %) (OCDE/Union européenne, 2019[84]). Parallèlement, dans près des deux tiers des pays de l'OCDE, les taux de propriété du logement sont plus de deux fois plus élevés pour les natifs que pour ceux nés à l'étranger (OCDE/Union européenne, 2019[84]).

D'après les données issues de l'enquête EU-MIDIS II, en Europe, les ménages immigrés des zones ségréguées vivent dans des logements dont les équipements de base, tels que l'eau courante, une cuisine ou une salle de bains, sont d'un niveau similaire à ceux dont disposent les ménages immigrés des zones non ségréguées. Par ailleurs aucune différence significative n'est observée entre ces deux groupes d'immigrés du point de vue des taux de suroccupation. Cependant, d'après l'évaluation des enquêteurs, les logements des zones de ségrégation résidentielle sont en plus mauvais état que ceux des zones non ségréguées, et leur environnement local se caractérise bien plus souvent par des niveaux élevés de nuisances sonores, de pollution et de violence. Ce résultat reste valable que le degré de ségrégation soit évalué par les répondants eux-mêmes ou par les enquêteurs (Tableau 5.10).

Dans le cas du Japon, Korekawa (2021[25]) a analysé les profils des immigrés brésiliens et chinois du point de vue de la propriété du logement. Il a constaté que l'écart entre les taux de propriété d'un logement dans les tours en copropriété des citoyens japonais et chinois est quasiment négligeable, ce qui peut s'expliquer par une plus forte préférence pour ce type de logements, surtout parmi les ressortissants chinois ayant un niveau d'éducation élevé. Cependant, les Chinois et les Brésiliens dont le niveau d'études est moins élevé n'ont que rarement accès aux tours en copropriété, ce qui implique que leurs chances d'acheter un logement sont de manière générale plus limitées que celles des Japonais. L'analyse a également révélé que la propriété du logement est liée à une moins grande concentration d'immigrés dans certaines zones, et qu'elle ne varie pas en fonction de la durée du séjour au Japon.

Tableau 5.10. Relation entre les indicateurs de ségrégation et l'état des logements dans divers pays européens, 2016

	Répondant : forte part du groupe de même origine	Enquêteur : zone ségréguée
Logement suroccupé	-0.004 (ns)	0.01 (ns)
Logement en mauvais état (enquêteur)	-0.102	-0.189
Sans eau courante	0.004	-0.002 (ns)
Sans cuisine	0.005 (ns)	0.000 (ns)
Sans toilettes intérieures	0.002 (ns)	-0.005 (ns)
Sans douche / salle de bains	0.006	0.001 (ns)
Sans chauffage	- 0.003 (ns)	-0.002 (ns)
Trop sombre	-0.002 (ns)	0.009 (ns)
Trop bruyant	0.063	0.087
Fuites dans la toiture ou murs humides	0.027 (ns)	0.044
Pollution, encrassement	0.051	0.069
Criminalité, violence, vandalisme	0.109	0.134

Note : Chaque cellule contient le coefficient issu de régressions séparées selon les variables suivantes : type de zone (urbaine dense, etc.), groupe d'immigrés, enfants d'immigrés nés à l'étranger ou au contraire dans le pays, âge, sexe, taille du ménage. (ns) indique que le coefficient n'est pas significatif à 5%.
Source : Enquête EU-MIDIS II ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink https://stat.link/3bvtxo

Encadré 5.4. Relation entre la ségrégation résidentielle et les valeurs : données sur les normes sexospécifiques en provenance des pays européens de l'OCDE

Dans l'enquête EU MIDIS, les répondants étaient interrogés à propos de leur opinion au sujet de l'égalité entre les sexes à travers quatre questions : est-ce qu'avoir un emploi est le meilleur moyen pour une femme d'être indépendante ; est-ce que le mari et la femme devraient contribuer tous deux aux revenus du ménage ; est-ce que les hommes devraient assumer autant de responsabilités que les femmes en ce qui concerne le foyer et les enfants ; et importe-t-il que les filles et les garçons poursuivent leurs études aussi longtemps les unes que les autres. Pour chaque question, les répondants pouvaient donner l'une des quatre réponses suivantes : pas du tout d'accord (1), pas d'accord (2), d'accord (3), ou tout à fait d'accord (4). Sur la base des questions posées dans l'enquête, il est possible d'élaborer un indice simple de l'égalité entre les sexes allant de 0 à 1 après rééchelonnage de la somme de ces quatre questions. Pour l'ensemble des répondants (uniquement constitués d'immigrés ou d'enfants d'immigrés nés dans le pays), la moyenne était de 0.78 pour les

hommes et de 0.83 pour les femmes, ce qui indique que ces dernières ont une vision plus progressiste que les hommes.

Certaines différences étaient par ailleurs liées au lieu de résidence des répondants : après prise en compte des caractéristiques démographiques de base, l'indice était en moyenne de 0.79 pour ceux qui vivaient dans des zones considérées comme ségréguées d'après leur autoévaluation, alors qu'il s'élevait à 0.82 pour ceux qui vivaient dans des zones non ségréguées, mais cet écart n'était en fait significatif que pour les femmes (0.81 contre 0.84). En revanche, il n'existait pas de corrélation significative entre les opinions en matière d'égalité des sexes et le degré de ségrégation évalué par les enquêteurs.

Ces résultats paraissent mettre en évidence une légère différence d'opinions des femmes immigrées sur la question de l'égalité des sexes, selon qu'elles estiment ou non vivre dans une zone où le groupe de même origine qu'elles représente une part importante de la population.

Source : Enquête EU MIDIS II.

Relation avec les résultats sur le plan de l'éducation

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les élèves nés dans le pays de parents immigrés ont de moins bons résultats dans les écoles accueillant les plus fortes proportions d'enfants d'immigrés (Graphique 5.19). Ce handicap représente jusqu'à plus d'un an de scolarité pour les enfants situés dans le quartile supérieur de concentration, dans des pays comme l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, la Grèce, les Pays-Bas et la Suède. Seule une partie de ce handicap s'explique par le fait que les enfants d'immigrés scolarisés dans ces établissements tendent à avoir des parents dont le niveau d'études est moins élevé, et qu'ils sont proportionnellement plus nombreux qu'ailleurs à ne pas parler la langue du pays d'accueil à l'école.

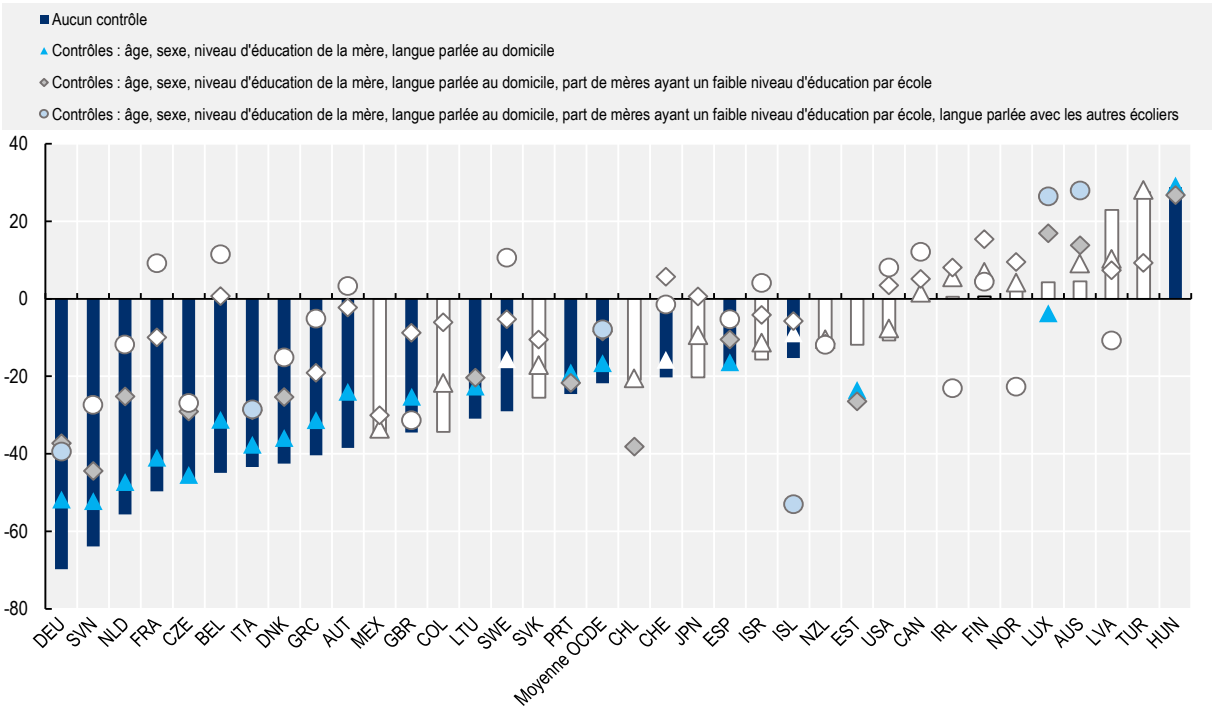
De fait, dans la grande majorité des pays de l'OCDE, la probabilité de ne pas parler la langue du pays d'accueil à la maison est étroitement liée à une forte concentration d'enfants d'immigrés dans les écoles – même après prise en compte du niveau d'études des parents et des autres facteurs. Comme la composition des écoles tend à être à l'image de celle du quartier, cette constatation suggère par ailleurs que, dans les zones où ils sont fortement concentrés, les immigrés ont une moindre probabilité de parler la langue du pays d'accueil à la maison, et donc d'être en contact avec la langue du pays d'accueil. Cependant, dans la plupart des pays, un handicap significatif persiste même après la prise en compte de ces facteurs.

Ce handicap est encore réduit – des deux tiers en moyenne – par la prise en compte du statut globalement défavorisé des parents des élèves (tel qu'il est mesuré par le pourcentage des mères ayant un faible niveau d'études) au sein des écoles à forte concentration. Dans plusieurs pays où il est initialement élevé, comme en Autriche, en Belgique ou en France, le handicap disparaît ou n'est plus statistiquement significatif après prise en compte de l'ensemble de ces facteurs. De fait, parmi les pays comportant d'importantes populations immigrées, le handicap ne demeure notable et statistiquement significatif qu'en Allemagne, au Danemark et aux Pays-Bas.

Dans un certain nombre de pays, aucun handicap n'est observé dès le départ. Parmi les pays comportant d'importantes populations immigrées, tel est le cas de l'Australie, du Luxembourg et de la Norvège. L'Australie et le Luxembourg possèdent tous deux des populations immigrées ayant un niveau d'études élevé, les hauts diplômés étant proportionnellement plus nombreux parmi les immigrés que parmi les natifs. En Norvège, les zones urbaines et les zones rurales présentent d'importantes différences du point de vue des performances du système scolaire, les écoles des zones urbaines – où les immigrés sont concentrés – enregistrant de bien meilleurs résultats.

Graphique 5.19. Résultats des élèves nés dans le pays de parents immigrés dans les écoles à forte concentration de ce type d'élèves, par rapport à celles où leur concentration est moindre

Écarts en points PISA



Note : Tous les modèles assortis de variables de contrôle prennent également en considération l'âge et le sexe. Les écoles où la concentration est élevée correspondent au quartile supérieur des écoles du point de vue du pourcentage d'enfants d'immigrés. Chaque quartile comporte le même nombre total d'élèves. Les résultats qui ne sont pas statistiquement significatifs au seuil de 5 % sont indiqués en blanc.
Source : PISA 2018.

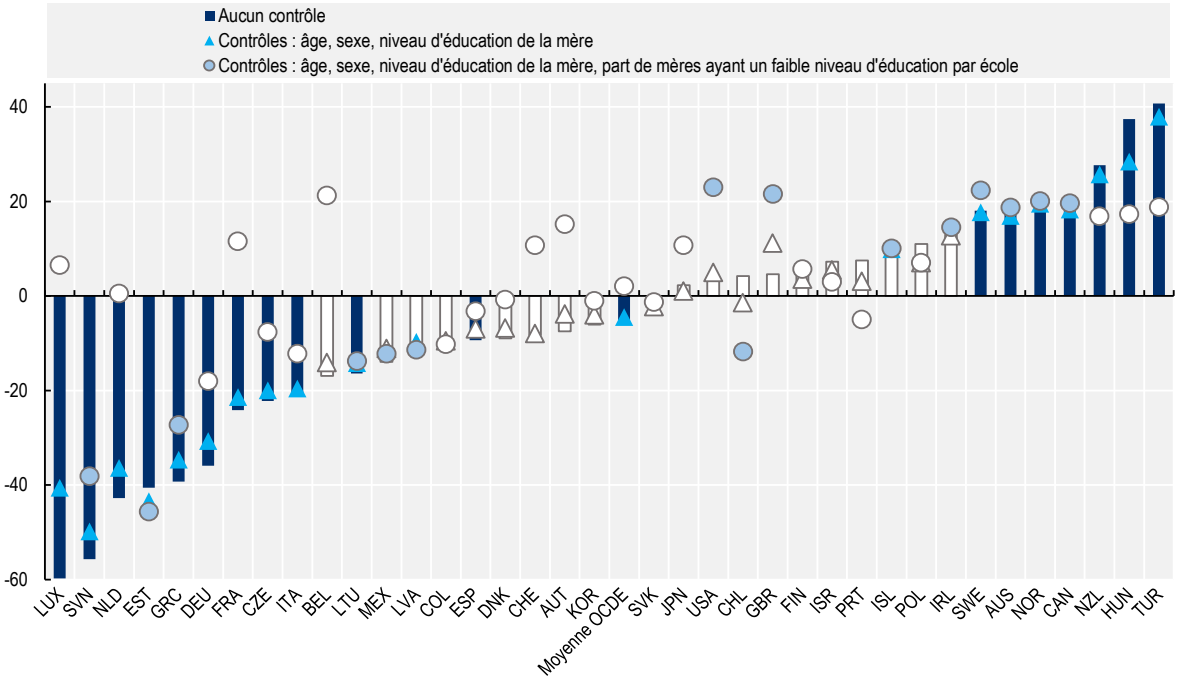
StatLink https://stat.link/2wfrbk

Tout comme les enfants d'immigrés, ceux des natifs tendent également à subir un handicap dans ces écoles, en particulier aux Pays-Bas mais aussi en République tchèque, en Slovénie, en Grèce, en Estonie, au Luxembourg et en Allemagne (Graphique 5.20). Cependant, à l'exception notable des Pays-Bas, le handicap est plus faible pour les enfants de natifs que pour les enfants d'immigrés.

Qui plus est, dans un certain nombre de pays, fréquenter une école accueillant de fortes proportions d'immigrés peut de fait constituer un avantage[7]. De surcroît, le handicap est dans la plupart des pays encore largement réduit après la prise en compte du fait que les écoles qui accueillent de fortes proportions d'enfants d'immigrés sont aussi des écoles dont les mères d'une bonne partie des élèves n'ont qu'un faible niveau d'études. À vrai dire, dans un certain nombre de pays, le handicap se transforme en avantage et, en moyenne, aucun handicap n'est plus observé dans le cas des élèves dont les parents sont nés dans le pays.

Graphique 5.20. Résultats des élèves nés dans le pays de parents natifs dans les écoles à forte concentration d'enfants d'immigrés, par rapport à celles où leur concentration est moindre

Écarts en points PISA



Note : Tous les modèles assortis de variables de contrôle prennent également en considération l'âge et le sexe. Les écoles où la concentration est élevée correspondent au quartile supérieur des écoles du point de vue du pourcentage d'enfants d'immigrés. Chaque quartile comporte le même nombre total d'élèves. Les résultats qui ne sont pas statistiquement significatifs au seuil de 5 % sont indiqués en blanc.
Source : PISA 2018.

StatLink https://stat.link/gm8rel

Dimension intergénérationnelle de l'intégration

Le problème de la concentration résidentielle ne concerne pas seulement les immigrés eux-mêmes, mais aussi leurs enfants nés dans le pays. En effet, la localisation des immigrés dans telle ou telle région et dans tel ou tel quartier des villes à différents moments de leur existence déterminera l'endroit où grandiront leurs enfants, l'école qu'ils fréquenteront et quels seront ceux avec qui ils noueront des liens d'amitié. Ces éléments peuvent à leur tour influer sur certains aspects de leur devenir économique et social. Une abondante littérature s'est donc consacrée à l'étude des conséquences intergénérationnelles des choix de localisation des immigrés sur leurs descendants nés dans le pays. Les analyses de ce type doivent mettre en relation des informations individuelles et contextuelles portant sur deux générations, et elles exigent de ce fait de gros volumes de données.

De nombreuses études se sont penchées sur le cas de la Suède. À titre d'exemple, Grönqvist (2006[85]) s'est appuyé sur des données de registre sur les immigrés de première et de deuxième génération qui résidaient en 1982 en Suède et étaient âgés à cette époque de 6 à 15 ans. Son étude examinait les résultats sur le plan de l'éducation et de l'emploi observés en 2001, lorsque les individus de l'échantillon étaient âgés de 25 à 34 ans. Il en ressortait que le pourcentage d'immigrés de même origine et de leurs descendants avait une incidence négative sur la probabilité d'obtenir un diplôme d'études secondaires dans le cas des immigrés eux-mêmes, mais pas dans celui de leurs descendants nés dans le pays. La taille du groupe formé par les immigrés de même origine et leurs descendants avait une incidence négative

sur la probabilité que les immigrés ou leurs descendants nés dans le pays obtiennent un diplôme universitaire. Neuman (2016[86]) a également analysé les données de registre et porté son attention sur les descendants d'immigrés et de natifs nés en Suède entre 1976 et 1980, dont il a étudié les résultats économiques à court terme, observés en 2000, lorsque les individus étaient âgés de 20 à 24 ans, et les résultats économiques à long terme, observés en 2007, lorsqu'ils avaient de 27 à 31 ans. Il a ainsi constaté que les descendants d'immigrés nés dans le pays qui avaient grandi dans des quartiers à forte densité d'immigrés avaient une moindre probabilité de poursuivre des études supérieures, mais que leurs revenus, leur taux de chômage et leur recours à l'aide sociale n'en étaient pas affectés.

Gustafsson, Katz et Österberg (2017[87]) ont travaillé sur des données de registre portant sur l'ensemble des individus nés en 1974 qui vivaient en Suède métropolitaine tant en 1990 qu'en 2006, afin de voir si les jeunes adultes vivaient dans des quartiers similaires, sous l'angle du revenu moyen relatif des ménages, à ceux où ils avaient grandi. Les auteurs ont constaté une forte corrélation entre les revenus moyens du quartier à ces deux moments de l'existence de l'échantillon. Ils ont également observé que la moitié des enfants des « minorités visibles » avaient grandi dans le quartile des quartiers les plus pauvres, et que près des deux tiers d'entre eux étaient restés dans le quartile des quartiers les plus pauvres une fois parvenus à l'âge adulte.

Dans une étude basée sur des données longitudinales en provenance de France (1990-2008), McAvay (2018[88]) a également étudié dans quelle mesure les immigrés de la deuxième génération et la majorité des Français continuaient de vivre à l'âge adulte dans des environnements semblables à celui de leur enfance. Pour étudier la persistance de la ségrégation résidentielle et du désavantage spatial, l'auteur s'est servi de deux indicateurs de la composition du quartier : le pourcentage d'immigrés et le taux de chômage. Les résultats mettaient en évidence une grande stabilité de caractéristiques des quartiers de résidence tout au long de l'existence, en particulier du point de vue de la composition du quartier sous l'angle du pourcentage d'immigrés de la même origine et de leurs descendants. Ils montraient que les facteurs individuels ne contribuaient guère à rendre compte de cette situation, en comparaison avec les caractéristiques de la ville d'origine.

Zuccotti et Platt (2017[89]) ont utilisé une série de données longitudinales de grande ampleur portant sur l'Angleterre et le Pays de Galles et couvrant une période de 40 ans en vue d'évaluer l'impact de la concentration coethnique du quartier dans lequel les individus ont vécu dans leur enfance sur les résultats obtenus ultérieurement à l'âge adulte sur le marché du travail. Ils ont distingué les cinq principaux groupes minoritaires au Royaume-Uni et ont montré qu'une plus grande concentration coethnique au sein du quartier induisait une participation sensiblement plus faible au marché du travail et un statut socioéconomique moins élevé pour les femmes pakistanaises et bangladaises, mais aussi un meilleur statut socioéconomique pour les hommes indiens.

Abramitzky et al. (2019[90]) ont centré leur attention sur trois cohortes d'immigrés arrivés aux États-Unis au cours du XIXe et du XXe siècles, et ils ont étudié la mobilité intergénérationnelle de leurs enfants. Ils ont constaté que, par le passé comme aujourd'hui, les enfants des immigrés situés au bas de l'échelle des revenus avaient de plus forts taux de mobilité ascendante que les enfants de pères natifs des États-Unis de condition similaire. Ils se sont également aperçus que les parents immigrés avaient une plus grande probabilité que ceux nés aux États-Unis de déménager vers des zones offrant de meilleures perspectives pour leurs enfants, c'est-à-dire de plus grandes possibilités de mobilité ascendante.

Domaines d'action des pouvoirs publics et ségrégation des immigrés

Cette section examine les relations entre les politiques publiques et la concentration des immigrés, tant du point de vue de leur impact sur la concentration des immigrés que de leur incidence sur les résultats sur le plan de l'intégration. Outre les politiques migratoires elles-mêmes, trois domaines de l'action des pouvoirs publics présentent un intérêt particulier dans ce contexte : les politiques de l'éducation, du

logement et, de manière plus générale, de rénovation urbaine. D'autres domaines, tels que ceux de l'aménagement d'infrastructures ou des transports publics, peuvent également avoir une incidence sur la concentration des immigrés, mais les leviers d'action sont plus indirects.

Politiques migratoires

La politique migratoire n'a qu'une influence directe très limitée sur la concentration des immigrés, et cette influence est variable selon les catégories d'immigrés.

L'*immigration pour raisons familiales* (formation d'une famille et regroupement familial) est motivée par les liens familiaux, ce qui tend par définition à renforcer la concentration, du moins lorsque le demandeur principal est un immigré. Cependant, si la plupart des pays ont défini des exigences imposant de disposer d'un logement convenable (OCDE, 2017[91]) auxquelles il peut être plus facile de se conformer dans certaines zones (voir ci-dessous), les caractéristiques du quartier telles que le pourcentage d'immigrés ne sont généralement pas considérées comme un motif d'exclusion. Le Danemark constitue la seule exception notable à cet égard. Dans ce pays, le conjoint ou le partenaire du demandeur sera normalement tenu de s'abstenir d'établir son lieu de résidence dans certaines zones spécifiques. La liste de ces zones spécifiques est établie sur la base de divers critères tels que les taux de chômage et de criminalité, ou encore le pourcentage d'immigrés de « pays non occidentaux ».

L'*immigration pour des raisons économiques* n'est généralement pas restreinte à certains lieux. Aucun pays de l'OCDE n'a défini de critères explicites concernant le degré de concentration des immigrés au niveau local, bien que l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande aient mis en place un certain nombre de programmes incitatifs visant à sélectionner des immigrés qui résideront en dehors des grands centres urbains, compte tenu de la forte concentration d'immigrés dans les régions métropolitaines. Ces politiques n'ont cependant pas pour principal objet d'éviter la ségrégation en elle-même, mais plutôt de faire en sorte que les zones rurales aient également accès à la main-d'œuvre immigrée. Dans le cadre de son système, la Nouvelle-Zélande attribue des points supplémentaires en cas d'installation ailleurs que dans la région métropolitaine de la plus grande ville, Auckland, mais aucune autre différenciation n'est établie entre les zones rurales et les zones urbaines en dehors de celle d'Auckland. L'Australie a pris un certain nombre de mesures visant à favoriser l'immigration économique dans les zones rurales (OCDE, 2018[92]). Il s'agit d'un traitement prioritaire, de programmes d'établissement spécifiques à l'échelle régionale et d'un certain nombre d'incitations afin que les immigrés titulaires de visas temporaires ou provisoires qui vivent en région s'y installent – grâce par exemple à l'octroi de points supplémentaires aux candidats à l'immigration qualifiés qui ont étudié dans une université régionale. Les immigrés qui bénéficient des programmes d'établissement régionaux sont également tenus de rester dans leur zone d'installation pendant les deux premières années. Au Canada, où une nette tendance à la régionalisation de l'immigration économique a été observée ces dernières années (OCDE, 2019[93]), les provinces disposent de leur propre programme en matière d'immigration économique – qui favorise en général l'installation dans les zones rurales. Récemment, le Canada a également lancé un programme pilote rural qui permet aux collectivités locales de parrainer des immigrés économiques. Ces collectivités locales doivent avoir une population maximale de 50 000 habitants et être situées à au moins 75 km du noyau d'une région métropolitaine de recensement, ou avoir une population de 50 000 à 200 000 habitants et être situées loin des autres grandes villes.

Mis à part les pays d'immigration de peuplement, seule la Corée a pris des mesures visant à favoriser l'immigration économique à l'extérieur des grandes villes afin d'assurer une plus large répartition des avantages de l'immigration (OCDE, 2019[94]). Par exemple, les réglementations fixant un pourcentage maximal de travailleurs étrangers au sein du pays sont assouplies pour les entreprises manufacturières situées en dehors des régions métropolitaines.

L'*immigration pour raisons humanitaires* est la catégorie d'immigration visée par le plus grand nombre de mesures territorialisées en vigueur, souvent avec l'objectif explicite d'assurer une répartition plus égale de

ces immigrés sur l'ensemble du territoire. Un tiers environ de tous les pays de l'OCDE ont instauré quelque mécanisme officiel en vue de répartir les demandeurs d'asile sur l'ensemble du territoire du pays (voir Tableau 5.11 ; voir également OCDE (2016[95])). Dans la pratique, la situation est souvent moins tranchée. D'une part, un certain nombre de pays qui n'ont pas adopté de politique explicite de dispersion s'efforcent néanmoins d'éviter une concentration des demandeurs d'asile dans certaines zones, ou d'éviter le regroupement d'importants effectifs en provenance du même pays ou de la même région d'origine, comme c'est par exemple le cas au Luxembourg. D'autre part, dans les pays où leur dispersion est systématique, la concentration à l'échelle locale n'est pas toujours évitée, vu que la répartition des demandeurs d'asile sur l'ensemble du territoire est souvent pour une large part proportionnelle à la taille de la population – comme c'est par exemple le cas en Allemagne. Qui plus est, la disponibilité de services d'appui à l'intégration constitue souvent un paramètre essentiel de la répartition au sein des régions réceptrices – or, ces services sont généralement situés dans des zones caractérisées par une forte présence immigrée. Aux États-Unis, par exemple, la réinstallation est assurée à travers des agences partenaires et la localisation initiale a lieu là où ces agences exercent leurs activités. La disponibilité de logements est également un paramètre essentiel dans la décision de dispersion à l'échelle locale, par exemple en Suède et au Royaume-Uni. Étant donné que les immigrés tendent à vivre dans des zones où les logements sont moins chers, ces paramètres peuvent renforcer la concentration. L'effet net est souvent incertain. Cependant, pour la Suède, Dahlberg et Valeyatheepillay (2019[96]) constatent que les quartiers initiaux des réfugiés auxquels s'applique la politique de dispersion étaient caractérisés par un pourcentage plus élevé de natifs et par une plus faible proportion d'immigrés non occidentaux par comparaison avec les réfugiés arrivés à une époque où ils pouvaient décider par eux-mêmes de l'endroit où ils voulaient s'installer[8].

La dispersion systématique des personnes titulaires d'un statut humanitaire – demandeurs d'asile ayant obtenu un permis de séjour humanitaire, réfugiés réinstallés ou bénéficiaires d'autres formes de protection internationale – est un peu moins fréquente que celle des demandeurs d'asile (OCDE, 2016[95]). Cependant, dans la pratique, la dispersion initiale des demandeurs d'asile détermine jusqu'à un certain point leur localisation après l'obtention du statut de réfugié ou d'une autre forme de protection internationale. Que tel soit ou non effectivement le cas dépend de la probabilité que les immigrés pour raisons humanitaires restent dans la zone où ils ont initialement été installés en qualité de demandeurs d'asile. Un certain nombre de pays subordonnent l'octroi d'une aide sociale aux réfugiés au fait qu'ils restent dans la zone qui leur a été assignée. Tel est par exemple le cas en Allemagne, au Danemark, en Norvège et en Suède. Un certain nombre de pays ont défini des objectifs explicites de lutte contre la ségrégation pour ce qui est de l'installation des réfugiés. En Suède, la répartition des réfugiés entre les municipalités prend en compte les conditions du marché du travail local, la taille de la population et le nombre total d'immigrés nouvellement arrivés, de mineurs non accompagnés et de demandeurs d'asile qui vivent déjà dans la municipalité. En Norvège, l'installation des réfugiés dans les municipalités norvégiennes relève de la responsabilité conjointe de l'administration centrale et des collectivités locales. Les municipalités auxquelles il est demandé d'installer des réfugiés sont choisies sur la base d'une série de critères, dont la nécessité d'éviter une installation dans des zones ayant un pourcentage d'immigrés supérieur à 30 %.

Une littérature toujours plus abondante porte sur les effets économiques des politiques de dispersion. La plupart des études ont constaté que la dispersion s'accompagne de taux d'emploi moins élevés (Brücker et al., 2019[97] ; Fasani, Frattini et Minale, 2021[98] ; Damm et Rosholm, 2009[99] ; Edin, Fredriksson et Aslund, 2004[100]). Les études ont par ailleurs systématiquement observé que les déménagements subséquents tendaient à être associés à des taux d'emploi plus élevés pour les réfugiés (Haberfeld et al., 2019[101] ; Azlor, Damm et Schultz-Nielsen, 2020[102] ; Robinson et Andersson, 2003[103] ; Stewart, 2012[104]), ce qui indique que la dispersion ne doit pas être un obstacle à la mobilité ultérieure – surtout si l'emploi en est la motivation. De fait, la plupart des pays qui appliquent des politiques de dispersion autorisent les déménagements ultérieurs s'ils ont pour but d'occuper un emploi. Cependant, ces études doivent être interprétées avec une certaine prudence, car les effets à long terme et les répercussions sur d'autres aspects – dont l'intégration sociale – n'étaient généralement pas pris en compte.

La dispersion ne vise pas toujours à éviter la ségrégation. En Nouvelle-Zélande, par exemple, les réfugiés sont certes répartis sur l'ensemble du territoire, mais dans les zones réceptrices des efforts sont déployés pour faire en sorte qu'ils soient installés dans des secteurs où sont déjà présentes des personnes d'origine similaire.

Tableau 5.11. Pays appliquant des politiques migratoires comportant des paramètres destinés à éviter la concentration des immigrés

Politiques de dispersion des demandeurs d'asile	Politiques de dispersion des réfugiés	Incitations pour les travailleurs immigrés afin qu'ils s'établissent en dehors des zones ségréguées ou des centres urbains
Allemagne	Australie	Australie
Australie	Canada	Canada
Autriche	Corée	Corée
Belgique	Danemark	Nouvelle-Zélande (points supplémentaires en cas d'offres d'emploi ailleurs qu'à Auckland, mais pas d'autre différenciation)
France	Estonie	
Hongrie	États-Unis	
Irlande	Finlande	
Italie	Luxembourg	
Norvège	Norvège	
Pays-Bas	Nouvelle-Zélande	
Pologne	Pays-Bas	
Portugal	Portugal	
Royaume-Uni	Suède	
Slovénie		
Suède		
Suisse		
Turquie		

Source : Questionnaire de l'OCDE sur les politiques visant à réduire la ségrégation des immigrés et ses conséquences négatives, 2020.

Politiques d'éducation

Plus de la moitié de l'ensemble des pays de l'OCDE a adopté quelque mesure pour combattre la ségrégation scolaire. Comme le montre le Tableau 5.12, la plupart de ces mesures ne s'attaquent pas directement à la concentration des immigrés, mais plutôt à la ségrégation socioéconomique en général, ou aux désavantages définis au sens large, en tenant aussi bien compte de l'origine immigrée que de la situation socioéconomique. Dans la pratique, dans beaucoup de pays, la concentration d'élèves ayant des parents immigrés et celle de désavantages socioéconomiques se recoupent en grande partie. Les données du PISA 2018 montrent que dans 29 pays de l'OCDE, les écoles à forte concentration d'enfants d'immigrés sont surreprésentées parmi les écoles qui accueillent d'importants pourcentages d'élèves défavorisés d'un point de vue socioéconomique. En Allemagne, en Belgique, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Suisse et au Royaume-Uni, plus de la moitié de toutes les écoles qui se trouvent dans le quartile supérieur de concentration des enfants d'immigrés figurent également dans le quartile supérieur des écoles défavorisées sur le plan socioéconomique.

Tableau 5.12. Mesures de lutte contre la ségrégation les plus fréquentes dans le secteur scolaire

		Parent immigré	Désavantage socioéconomique	Les deux
Réglementations imposant des quotas	Quota minimum	Suède	Corée	Belgique (Flandre) (système de double quota)
	Seuil maximum	Belgique (Flandre) Italie	Hongrie	Belgique (Flandre) (système de double quota)
Soutien accroissant la mobilité au niveau des élèves (mentorat, bourses, éducation des jeunes enfants, etc.)		Canada Costa Rica Irlande Italie Luxembourg Portugal (demandeurs/ bénéficiaires d'une protection internationale) Slovénie Suède Suisse Suède	Chili Lituanie	Belgique (Flandre) Colombie Japon Slovénie Royaume-Uni
Soutien aux écoles défavorisées		Canada République tchèque Irlande Luxembourg Slovénie Suisse	France Nouvelle-Zélande Portugal	Belgique (Flandre) Chili Finlande Italie Corée Lituanie Mexique Pays-Bas Suède Royaume-Uni

Source : Questionnaire de l'OCDE sur les politiques visant à réduire la ségrégation des immigrés et ses conséquences négatives, 2020.

Les mesures de lutte contre la ségrégation dans le système scolaire peuvent être divisées en deux catégories. La première catégorie regroupe les mesures qui s'efforcent d'éviter ou du moins d'atténuer la ségrégation scolaire (mesures *ex ante*). La seconde catégorie correspond aux mesures qui visent à atténuer les effets préjudiciables de la ségrégation scolaire grâce à un soutien ciblé en faveur des écoles et des élèves concernés (mesures *ex post*). Cependant, comme nous le verrons plus loin, il n'est pas toujours possible d'établir une distinction tranchée.

Mesures visant à éviter ex ante la ségrégation des immigrés à l'école

Le processus d'affectation des élèves constitue le principal outil permettant d'éviter la ségrégation scolaire dès le départ. Certains pays ont mis en place un mécanisme édictant les règles de répartition des élèves entre les écoles, alors que d'autres laissent aux parents le soin de choisir une école pour leurs enfants. La méthode la plus répandue pour procéder à cette répartition est fondée sur le lieu de résidence de l'élève. La répartition scolaire fondée sur le lieu de résidence était auparavant prépondérante dans les pays de l'OCDE, mais elle a perdu en importance depuis le début du millénaire. Dans le même temps, les données disponibles donnent à penser que les écoles sont devenues plus sélectives (OCDE, 2019[105]). Cependant, au cours des deux dernières décennies, beaucoup de pays de l'OCDE ont mis en œuvre des

réformes destinées à assouplir le lien entre l'adresse du domicile et l'école d'affectation et à accorder une plus grande latitude de choix aux familles (Givord, 2019[106]).

L'effet ambigu du choix de l'école

La plus grande latitude de choix de l'école a un effet ambigu sur la ségrégation. D'une part, elle dissocie la ségrégation scolaire de la ségrégation résidentielle ; d'autre part, le choix de l'école peut renforcer des mécanismes de sélection plus subtils, vu qu'il peut être difficile aux familles immigrées de choisir l'école la plus appropriée. Les familles natives, surtout celles ayant un revenu élevé, tendent à être mieux informées sur l'offre scolaire, sur les critères d'admission et sur les différences de qualité entre les écoles. Non seulement les familles immigrées ne disposent souvent pas de ces informations, mais elles peuvent également être gênées par la barrière de la langue. De plus, elles peuvent préférer choisir l'école la plus proche plutôt que celle qui serait par ailleurs la plus adaptée – afin de réduire par ailleurs les coûts de transport autant que faire se peut. En Suède, par exemple, il a été constaté que les élèves nés à l'étranger parcouraient de moins longues distances pour se rendre à l'école, exception faite de ceux dont les parents avaient un niveau d'études élevé (Andersson, Malmberg et Östh, 2012[59] ; Cerna et al., 2019[107]). Certains pourraient par ailleurs préférer envoyer leurs enfants à une école avoisinante accueillant un fort pourcentage d'autres élèves de la même origine, afin de faciliter les contacts.

Le processus de sélection par les écoles qui n'admettent qu'un nombre limité d'élèves peut également contribuer à la ségrégation scolaire. Étant donné qu'il est plus facile d'obtenir de bons résultats d'apprentissage avec les élèves les plus aisés, les écoles tendent à préférer admettre les élèves qui connaissent déjà la langue dans laquelle sont dispensés les enseignements et qui bénéficient d'un soutien intellectuel à la maison. Des données mettant en évidence un écrémage ont été recueillies dans de nombreux pays de l'OCDE tels que l'Angleterre (West, Ingram et Hind, 2006[108]), les États-Unis (Jabbar, 2015[109]), la Suède (Böhlmark, Holmlund et Lindahl, 2016[110]), la Norvège (Haugen, 2020[111]) et la Slovénie (Trnavcevic, 2002[112]). Les résultats scolaires ou les tests d'admission permettent aux écoles d'écrémer les meilleurs élèves, ce qui ne fait qu'accroître la ségrégation scolaire.

La littérature regorge de données mettant en évidence les liens entre le choix de l'école et différents types de ségrégation scolaire (ségrégation socioéconomique : par exemple Burgess et Briggs (2010[113]), ou encore Levin (1998[114]) ; ségrégation selon l'origine raciale ou ethnique : par exemple Urquiola (2005[115]) ; ségrégation en fonction du niveau d'études des parents : par exemple Söderström et Uusitalo (2010[116])). Cependant, la plupart des études ont mis l'accent sur la ségrégation socioéconomique ou sur la ségrégation raciale ou ethnique plutôt que sur la ségrégation des immigrés à proprement parler.

Donner les mêmes armes à tous pour choisir une école

Les mesures destinées à fournir à tous et à chacun des informations exhaustives sur l'offre d'écoles et sur leurs différences de qualité peuvent réduire le manque d'informations dont souffrent les familles immigrées. Au Luxembourg, par exemple, les brochures des écoles sont fournies en différentes langues afin que ces informations soient accessibles pour les familles immigrées.

Les frais d'admission peuvent constituer un obstacle supplémentaire. En Irlande, la loi sur l'éducation (admission à l'école) adoptée en 2018 a réduit les obstacles financiers en interdisant aux écoles n'appliquant pas de frais d'admission de percevoir aucune somme en lien avec l'admission. Cette loi abolit en outre les listes d'attente afin d'assurer une égalité des chances entre les élèves nouvellement arrivés et ceux qui résident là depuis plus longtemps. Plusieurs pays offrent également des subventions de transport afin de compenser les frais supplémentaires.

La Suède est allée plus loin et a interdit de subordonner l'admission aux aptitudes de l'élève ou aux caractéristiques de la famille afin d'éviter un écrémage par les écoles très demandées (Böhlmark, Holmlund et Lindahl, 2016[110]).

Financement des écoles selon les caractéristiques des élèves

L'association des mesures relatives au choix de l'école et des systèmes de financement des écoles peut être un puissant outil permettant de créer des incitations à admettre des élèves défavorisés. Les systèmes de financement pondéré en fonction des caractéristiques des élèves s'attachent avant tout à éviter la ségrégation scolaire. Lorsque le financement est exclusivement fonction du nombre d'élèves et n'est pas différencié selon les caractéristiques des élèves, ou lorsqu'il est déterminé par les résultats d'apprentissage, les responsables de l'admission sont incités à écrémer les meilleurs élèves. Haugen (2020[111]) a mené des entretiens avec des professeurs de différentes écoles d'Oslo et il est parvenu à la conclusion qu'ils décident de l'admission en tenant compte du rapport entre les ressources escomptées et les coûts prévisibles liés à l'élève considéré. Les systèmes de financement qui prennent en considération les caractéristiques de l'élève et l'effort supplémentaire qu'elles imposent à l'école pourraient se heurter à ce type de distorsions. Au Royaume-Uni, par exemple, le système de financement des écoles prend en considération les besoins spécifiques supplémentaires de chaque élève. La « Formule de financement nationale » tient compte des élèves qui ont droit à des repas scolaires gratuits, et elle comporte également un coefficient pour ceux qui ont besoin d'apprendre l'anglais.

Discrimination positive et limites supérieures pour renforcer la mixité sociale

Les réglementations imposant des quotas ou les fourchettes cibles concernant le pourcentage d'élèves immigrés auxquelles ils doivent se conformer constituent un moyen plus strict de faire en sorte que les écoles publiques respectent certains critères de diversité. Les fourchettes cibles peuvent réduire l'écrémage et éviter que les écoles dépassent un certain seuil d'élèves immigrés, s'attaquant ainsi aux deux extrémités de l'échelle de concentration. Tel est par exemple le cas en Suède, où les écoles indépendantes pour lesquelles les demandes d'inscription sont supérieures aux places disponibles peuvent utiliser un quota (maximum de 5 %) pour donner la priorité aux élèves arrivés en Suède dans les deux années précédentes, bien qu'il semble que beaucoup d'écoles n'aient pas recours à cette possibilité (Cerna et al., 2019[107]). En Corée, un quota minimum d'élèves issus de milieux défavorisés sur le plan socioéconomique est en place pour les établissements secondaires spéciaux. L'Italie applique une limite supérieure de 30 % d'élèves issus de l'immigration en pourcentage du nombre total d'élèves inscrits, afin d'éviter les fortes concentrations d'immigrés. Cependant, dans les pays où le pourcentage d'immigrés est très variable, ces réglementations imposant des limites constantes peuvent être difficiles à mettre en œuvre. En Belgique (Flandre), le quota varie en fonction de la densité d'élèves défavorisés dans le voisinage.

Quelques pays accordent aux écoles pour lesquelles les demandes d'inscription sont supérieures aux places disponibles la possibilité d'accorder la priorité aux élèves défavorisés. Au Royaume-Uni, par exemple, le « code d'admission dans les écoles » (*School Admission Code*) permet aux autorités responsables de l'admission de donner la priorité aux élèves défavorisés. Le ciblage sur les enfants ayant des parents immigrés est plus direct en Suède, où les écoles pour lesquelles les demandes d'inscription sont supérieures aux places disponibles peuvent accorder la préférence aux élèves immigrés arrivés dans le pays dans les deux années précédentes.

Déségrégation par dispersion

Une stratégie controversée qui concerne spécifiquement les écoles consiste à disperser les élèves défavorisés des écoles ségréguées en les transférant vers des écoles mieux loties. Au cours du siècle dernier, les États-Unis et le Royaume-Uni ont mis en œuvre des programmes de transport scolaire par autobus visant à déségréguer les écoles en modifiant la composition de leurs élèves. Ces programmes visaient à se conformer à certaines fourchettes cibles de groupes ethniques et raciaux au sein des écoles en dépit de la ségrégation résidentielle. En tant que stratégie de déségrégation, le transport scolaire par autobus a suscité de nombreux problèmes et de nombreuses protestations, car beaucoup ne partageaient

pas l'objectif d'intégration raciale et ethnique. Aussi les élèves appartenant à une minorité raciale ou ethnique devaient-ils faire face à des réactions d'hostilité dans le cadre de la mise en œuvre de ces programmes (Bergman, 2018[117]) et étaient-ils souvent victimes de racisme (Bebber, 2015[118]). Aux États-Unis, des effets positifs sur les résultats des élèves issus de minorités qui participaient à ces programmes volontaires ont pu être constatés (Bergman, 2018[117]).

Encadré 5.5. Répartition scolaire des élèves immigrés nouvellement arrivés

L'arrivée depuis 2015 d'un grand nombre d'immigrés vulnérables dans beaucoup de pays de l'OCDE a mis sous les projecteurs la question de la répartition scolaire des élèves immigrés nouvellement arrivés. Leur répartition entre les écoles et la capacité de ces dernières à leur fournir des cours de langue et d'intégration sont d'importants déterminants du parcours éducatif des nouveaux arrivants et de leur intégration dans le système éducatif et dans la société dans son ensemble. La répartition scolaire peut également avoir une influence sur l'ampleur des contacts entre les élèves immigrés et ceux nés dans le pays.

Un problème majeur tient au fait que, pour assurer l'intégration des élèves immigrés nouvellement arrivés, il faut non seulement des enseignants spécialisés à même de s'occuper d'élèves venus de divers horizons et possédant une connaissance limitée de la langue du pays d'accueil, mais aussi un programme adapté. Il y a donc souvent un choix à faire : soit fournir des cours d'intégration de haute qualité aux élèves arrivés à une date récente, soit les répartir entre différentes écoles publiques pour assurer une plus grande mixité sociale. D'où la diversité des approches adoptées par les pouvoirs publics. La Turquie, par exemple, a réagi à l'augmentation du nombre de réfugiés syriens par la mise en place de centres temporaires d'enseignement spécialisé. En Finlande, les écoles assurent des enseignements dans les langues maternelles respectives des élèves immigrés si des professeurs sont disponibles pour ce faire. De plus, en Finlande, les élèves immigrés peuvent bénéficier de cours de finnois/suédois seconde langue afin de rattraper le niveau requis par le système scolaire.

Dans plusieurs pays, dont l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark et la Lituanie, les élèves qui ne maîtrisent pas la langue du pays d'accueil peuvent suivre des cours spéciaux dans les écoles publiques, dans le cadre desquels des professeurs de langues étrangères leur apportent un soutien linguistique. En Lituanie, les écoles offrent également la possibilité de participer à des activités éducatives supplémentaires en compagnie d'élèves natifs afin d'améliorer leur lituanien. En Autriche, les cours nécessitant une utilisation moins intensive de la langue, tels que ceux de sport ou de musique, sont dispensés dans les conditions d'enseignement ordinaires. Ces formes hybrides permettent aux élèves de bénéficier de cours plus spécialisés pour rattraper le programme national et avoir des contacts avec des élèves natifs – tout en évitant la ségrégation scolaire.

Contrairement à ces programmes qui étaient axés sur les minorités ethniques et qui étaient de nature volontaire, la ville danoise d'Aarhus a expérimenté un système de transport scolaire par autobus obligatoire pour les élèves ayant des parents immigrés. Une étude empirique récente a mis en évidence que cette obligation a des effets négatifs sur les résultats et sur le bien-être des élèves concernés (Damm et al., 2020[119]). Il a été constaté que les résultats aux tests de mathématiques des élèves de troisième et sixième années contraints d'y participer étaient inférieurs à ceux des autres élèves immigrés. Des effets négatifs similaires ont été observés pour ce qui est des résultats obtenus dans le domaine de la lecture en sixième et huitième années.

Ces résultats contrastés pourraient être dus à un biais de sélection dans le cadre du transport scolaire par autobus de nature volontaire, ou autrement dit dans les ambitions quant aux résultats scolaires des élèves qui participent à ces mesures facultatives. Par ailleurs, certains des élèves concernés par le transport scolaire par autobus auraient peut-être préféré rester dans des écoles avec des camarades issus de

milieux similaires au leur et pourraient ne pas s'être sentis à leur place dans leur nouvelle école. Un problème connexe tient à la répartition des élèves immigrés nouvellement arrivés (voir Encadré 5.5).

Mesures destinées à atténuer les effets de la ségrégation scolaire

La frontière entre les mesures *ex ante* et *ex post* est souvent floue et ces deux catégories de mesures peuvent se recouper partiellement. À titre d'exemple, si les mesures de soutien spécifiquement destinées aux élèves ayant des parents immigrés au sein des écoles à forte concentration peuvent ne pas attirer les élèves dont les parents sont nés dans le pays, un soutien compensatoire d'ordre général en faveur des écoles à forte concentration en vue d'accroître leur qualité peut rendre ces écoles attractives pour un éventail plus large d'élèves.

Accroître l'attractivité des écoles ségréguées

Pour attirer les élèves issus de familles natives plus aisées, une solution consiste à proposer dans les écoles ségréguées des programmes d'enseignement spéciaux très demandés. En Turquie, certaines écoles ont mis en œuvre des programmes d'enseignement spéciaux afin d'attirer les élèves venus de divers horizons et de créer dans le même temps une ouverture culturelle. Dans le cadre du cours optionnel sur les « langues et dialectes vivants », les élèves peuvent se familiariser avec des cultures différentes. La stratégie de déségrégation mise en œuvre aux États-Unis consiste également à transformer les écoles ségréguées en « écoles aimants » (c'est-à-dire en écoles proposant des cours ou des programmes d'enseignement spéciaux en vue d'attirer un ensemble diversifié d'élèves). Les données relatives à l'effet exercé sur la diversité par la mise en œuvre de ces programmes attractifs sont toutefois contrastées. Riel et al. (2018[120]) estiment qu'un développement des écoles aimants aux États-Unis devrait favoriser une plus grande diversité au sein des écoles et des districts, alors que Saporito (2003[121]), par exemple, a constaté que la sélection selon l'origine et selon le milieu socioéconomique demeure persistante même lorsque les parents envoient leurs enfants dans des écoles aimants.

Soutien additionnel aux écoles pour lutter contre les effets négatifs de la ségrégation des jeunes immigrés

Le financement des écoles peut dépendre des caractéristiques individuelles des élèves ou de celles de l'établissement lui-même, en fonction de la composition de ses élèves et de sa localisation. Cependant, ces deux méthodes sont étroitement liées, étant donné que la composition des élèves des écoles découle directement des politiques d'admission que celles-ci mettent en œuvre. Un système de financement pondéré par élève crée des incitations à l'admission (voir plus haut), alors que l'octroi aux écoles d'un soutien financier ciblé vise plutôt à compenser les effets négatifs de la ségrégation scolaire déjà existante. C'est pourquoi un certain nombre de pays de l'OCDE fournissent des ressources supplémentaires en vue d'améliorer la qualité des écoles accueillant des pourcentages élevés d'enfants d'immigrés ou d'étrangers (République tchèque, par exemple) ou d'élèves défavorisés sur le plan socioéconomique (Nouvelle-Zélande, par exemple). Les Pays-Bas accordent des fonds supplémentaires aux écoles qui comportent une forte proportion d'élèves ayant des résultats médiocres. Un seuil réglementaire garantit que ces ressources financières sont exclusivement allouées aux écoles qui dépassent un certain pourcentage de jeunes susceptibles d'avoir des résultats médiocres et qui ont donc besoin d'un soutien supplémentaire. Ce type de mesures pose néanmoins un problème : les écoles qui accueillent d'importants pourcentages d'élèves immigrés pourraient certes bénéficier de fonds supplémentaires, mais elles pourraient ne pas toujours les utiliser pour ces élèves-là, à moins que ces ressources financières ne soient assorties de certaines règles ou conditions.

Au Canada, les écoles qui accueillent un grand nombre d'enfants nouvellement arrivés peuvent bénéficier du programme *Settlement Workers in Schools* (« agents d'intégration dans les écoles »), qui est financé par l'État fédéral. Les mesures mises en œuvre dans le cadre de ce programme varient en fonction de la

province, mais elles peuvent aller depuis des activités d'information et d'orientation pour l'inscription à l'école jusqu'à l'apprentissage informel de la langue et des conseils non thérapeutiques et un soutien par les pairs.

Dans les autres pays, le soutien supplémentaire accordé dépend non seulement de l'école elle-même, mais aussi de la zone où elle est située. La Finlande alloue des ressources financières supplémentaires aux écoles situées dans des zones défavorisées sur le plan socioéconomique qui comportent d'importants pourcentages d'habitants allophones et, au Royaume-Uni, les « points froids » de mobilité sociale (c'est-à-dire les zones caractérisées par une faible mobilité sociale ascendante) bénéficient de fonds supplémentaires en vue d'accroître la qualité des écoles situées dans ces quartiers. Outre les ressources financières supplémentaires allouées aux écoles, des hausses de salaire en faveur du personnel enseignant peuvent être un moyen de les dédommager directement du surplus de travail qu'ils ont à supporter et d'inciter les enseignants expérimentés à exercer dans les écoles ségréguées. Le Portugal cible les écoles situées dans des zones défavorisées sur le plan socioéconomique avec son programme axé sur les « territoires éducatifs d'intervention prioritaire » (*Territórios Educativos de Intervenção Prioritária* – TEIP), qui couvre environ 17 % des groupes d'établissements scolaires portugais (écoles situées au sein de la même zone géographique) et définit des plans d'amélioration en fonction du contexte local correspondant. Ces plans d'amélioration peuvent notamment prévoir une augmentation du nombre d'enseignants, de psychologues ou de travailleurs sociaux, ainsi qu'une offre éducative plus diversifiée.

En France, les écoles situées dans des zones socioéconomiquement défavorisées – au sein desquelles les enfants d'immigrés sont fortement surreprésentés – bénéficient de la politique d'éducation prioritaire. L'éducation prioritaire vise à réduire à moins de 10 % l'écart entre les résultats des écoles des zones défavorisées et ceux des autres écoles à partir d'un certain âge. Elle recouvre différentes mesures d'amélioration de la qualité et s'efforce de répondre aux besoins des élèves de milieux défavorisés. La disponibilité de personnel enseignant supplémentaire permet d'assurer un soutien plus individualisé. De surcroît, la stratégie crée des incitations afin que les enseignants aillent exercer dans ces écoles. Ils bénéficient d'un supplément de rémunération et peuvent accroître leur probabilité d'obtenir un transfert dans l'école de leur choix par la suite. Ce programme tend par conséquent à attirer des enseignants assez jeunes qui partent bien souvent après quelques années. Dans le cadre de cette stratégie d'éducation prioritaire pour les élèves défavorisés, le programme « parcours d'excellence » apporte un soutien aux élèves des établissements d'enseignement secondaire qui aspirent à atteindre des objectifs ambitieux sur le plan des études et de l'intégration professionnelle. Ces élèves peuvent bénéficier de certains avantages tels que des visites culturelles ou un accompagnement personnalisé, mais les effectifs concernés sont réduits.

Des incitations financières pour les écoles et les enseignants, une formation spéciale pour le personnel enseignant ou du matériel supplémentaire peuvent améliorer les conditions d'apprentissage dans ces écoles défavorisées. Au Chili, par exemple, le « programme de préparation à la vie » fournit aux enseignants et aux équipes de direction des outils pour travailler avec des élèves vulnérables dans les écoles comportant des concentrations particulièrement fortes de ce type d'élèves. Pareillement, l'aide des travailleurs sociaux et le soutien psychologique apportés dans le cadre du programme de soutien prioritaire au bien-être éducatif de la Corée aux écoles dépassant un certain seuil d'élèves défavorisés peuvent aider à surmonter les difficultés d'apprentissage.

La Suède inscrit son soutien supplémentaire aux élèves défavorisés dans une « mission compensatoire des écoles » qui devrait garantir l'égalité des chances quelle que soit l'origine des parents, et la Norvège vise à donner à tous les enfants la possibilité de participer à au moins une activité périscolaire et encourage un système de mentorat pour les jeunes à risque (Staver, Brekke et Søholt, 2019[122]).

Pour résumer, rares sont les mesures spécifiquement axées sur la ségrégation scolaire des immigrés, mais un certain nombre d'entre elles ciblent les élèves défavorisés, parmi lesquels les élèves immigrés sont généralement surreprésentés. Le Tableau 5.13 présente une synthèse des mesures de lutte contre

la ségrégation examinées dans ce chapitre, en distinguant les interventions au niveau de l'école de celles au niveau de l'élève ou de sa famille.

Tableau 5.13. Mesures de lutte contre la ségrégation

	Ex ante	Hybrides	*Ex post*
Au niveau de l'école	Encadrement des critères d'admission	Programmes spéciaux dans les écoles ségréguées (« écoles aimants »)	Augmentation du nombre d'heures d'enseignement de la langue
	Réglementations imposant des quotas ou des fourchettes cibles en matière d'élèves immigrés	Formations et incitations spéciales pour les enseignants et les chefs d'établissement exerçant dans les écoles ségréguées	Personnel enseignant multilingue
		Financement et soutien supplémentaires pour les écoles ségréguées identifiées en tant que telles	
Au niveau de l'élève ou de sa famille	Fourniture d'informations égales sur l'offre des différentes écoles		Octroi d'un soutien spécial aux élèves immigrés dans les écoles ségréguées
	Réduction des obstacles à l'exercice du choix de l'école (subventions de transport, chèques-éducation)		Réduction des obstacles au changement d'école (chèques-éducation, etc.)
	Dispersion des immigrés nouvellement arrivés		Déségrégation des écoles ségréguées par la dispersion des élèves (transport scolaire par autobus)

Source : Questionnaire de l'OCDE sur les politiques visant à réduire la ségrégation résidentielle des immigrés et ses conséquences négatives, 2020.

Politiques du logement

La politique du logement constitue un domaine d'action essentiel du point de vue de la concentration des immigrés. Au sein de la zone OCDE, le fonctionnement du marché du logement présente de considérables différences selon les pays, aussi l'ampleur des interventions publiques est-elle – tout comme les leviers d'action – extrêmement variable. L'accessibilité et la disponibilité de logements de qualité dans les zones de ségrégation résidentielle sont par ailleurs étroitement liées à la question plus large de la rénovation urbaine (voir Encadré 5.6).

Encadré 5.6. Rénovation urbaine dans les zones à forte concentration

Un certain nombre de pays de l'OCDE ont expérimenté la mise en œuvre de vastes programmes de rénovation urbaine dans les secteurs caractérisés par une forte concentration des désavantages et par un quartier et des logements en mauvais état, qui coïncident souvent avec les zones à forte concentration d'immigrés. Outre les pays scandinaves, où ces politiques de rénovation font partie intégrante des stratégies de lutte contre la ségrégation, des programmes fortement ciblés, de manière directe ou indirecte, sur les quartiers comportant des pourcentages élevés d'immigrés sont mis en œuvre en Allemagne, en Belgique (Flandre), en Estonie, aux États-Unis, en France et aux Pays-Bas (voir Tableau 5.14). Les interventions sont directement axées sur la dimension spatiale des zones concernées (en vue notamment d'apporter des améliorations de l'habitat, des espaces publics et des

infrastructures) ou s'attachent à améliorer les moyens d'existence et l'intégration sociale par des actions économiques et sociales, ou les deux (comme dans les pays nordiques, en France ou aux Pays-Bas (Musterd et Ostendorf, 2008[123])).

Dans le cadre de la rénovation urbaine, quelques pays de l'OCDE déplacent expressément les résidents ou s'efforcent de restreindre la possibilité de s'installer dans les zones en question. Tel est le cas au Danemark, où les zones les plus vulnérables (« ghettos durs ») doivent faire l'objet d'un plan d'aménagement visant à réduire de 40 % le pourcentage de logements sociaux d'ici 2030. Cet objectif peut être atteint par des ventes, par la création de nouvelles propriétés privées, la démolition, etc. Les municipalités qui comptent des zones de ce type sur leur territoire sont tenues de définir des critères fondés sur l'emploi et l'éducation pour établir un ordre de priorité entre les candidats. Les municipalités ne peuvent pas attribuer un hébergement provisoire aux réfugiés dans les zones considérées comme défavorisées, et le regroupement familial est également soumis à des restrictions dans ces zones. La stratégie adoptée par le Portugal pour lutter contre la ségrégation dans les zones défavorisées s'appuie sur des mesures de relogement en vertu desquelles les personnes issues des zones où les conditions de vie ne sont pas satisfaisantes sont réinstallées dans d'autres quartiers de la ville.

Plusieurs pays s'efforcent également de transformer physiquement les zones caractérisées par une forte concentration des désavantages. L'approche la plus radicale consiste à démolir les immeubles d'habitation de qualité médiocre pour améliorer l'apparence physique des quartiers afin d'attirer des ménages plus aisés et pour offrir une meilleure qualité de vie à ceux qui restent sur place. Dans plusieurs régions métropolitaines situées en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, des opérations de démolition de grande ampleur ont été menées dans les zones défavorisées. Les évaluations de l'efficacité de ces politiques de démolition, telles que la Politique des grandes villes mise en œuvre aux Pays-Bas, en vertu de laquelle le stock de logements de qualité médiocre était détruit et remplacé par de nouveaux logements de plus grande valeur en vue de créer une plus grande mixité socioéconomique dans les quartiers, ont mis en évidence des résultats ambigus (Tosics, 2009[124]). Les nouveaux logements créés étaient souvent plus chers, et les précédents habitants n'avaient plus les moyens de rester dans le quartier. La démolition a par conséquent aggravé la pénurie de logements abordables et entraîné des déplacements de population, laissant souvent les personnes déplacées dans une situation financière encore moins enviable. C'est pourquoi les ménages déplacés ont souvent eu tendance à s'installer dans d'autres quartiers comportant des pourcentages tout aussi élevés d'immigrés (Bolt et Van Kempen, 2010[125]), ce qui n'a fait que déplacer le problème de la concentration des immigrés au lieu d'y porter remède.

Plusieurs pays de l'OCDE mettent en œuvre des interventions sociales ciblées dans les zones caractérisées par une forte concentration de désavantages. En Allemagne, par exemple, un programme de « cohésion sociale » consacre 200 millions d'euros par an aux quartiers défavorisés. Des investissements d'aménagement urbain dans le secteur résidentiel, dans les infrastructures et dans la qualité de la vie visent à accroître l'attractivité des quartiers et à renforcer la cohésion sociale. Le concept de développement intégré se trouve au cœur du programme et associe l'ensemble des acteurs et des ressources du district. Les investissements réalisés dans le cadre de ce programme peuvent porter sur les infrastructures sociales, le logement, l'éducation, ou encore l'aide à l'intégration des immigrés.

Tableau 5.14. Vue d'ensemble des mesures d'intervention territorialisée et de leurs paramètres

	Identification des zones	Interventions territorialisées
Allemagne	Zones socioéconomiquement défavorisées (mais aussi prise en compte des infrastructures, des caractéristiques physiques de la zone et du **pourcentage d'immigrés et de leurs descendants, ainsi que de leurs compétences linguistiques**)	Projet « Sozialer Zusammenhalt » (cohésion sociale) : investissements ciblés visant à améliorer les infrastructures, la qualité des quartiers, ainsi que les possibilités de participation et d'intégration des habitants
Belgique (Flandre)	Indicateurs socioéconomiques, **nationalités étrangères**	Financement ciblé en faveur de programmes d'amélioration des quartiers, programmes de rénovation
Danemark	Indicateurs socioéconomiques, **immigrés « non occidentaux » et leurs descendants**	Transformations physiques : changements de mode d'occupation, démolition, ventes, création de nouvelles propriétés privées Changements sociaux : priorité accordée aux candidats selon des critères liés à l'emploi et à l'éducation, non-affectation de réfugiés à certaines zones, meilleur maintien de l'ordre, éducation obligatoire des jeunes enfants, pénalités pour les écoles ayant de mauvais résultats
Estonie	**Fort pourcentage d'immigrés et de leurs descendants**, personnes à faible revenu	Fourniture de services sociaux spéciaux, accent mis sur l'apprentissage de la langue et sur la formation tout au long de la vie, programmes de rénovation À venir : stratégie visant principalement à éviter toute forme de ségrégation au motif de l'origine immigrée, « Population et société cohérente »
États-Unis	Zones d'emploi ciblées : taux de chômage à 150 % du taux moyen national	Facilités pour les investisseurs étrangers (seuil d'investissement moins élevé (900 000 USD) pour les nouvelles entreprises commerciales qui s'établissent dans les Zones d'emploi ciblées)
Finlande	Indicateurs socioéconomiques (portant pour l'essentiel sur les mêmes zones que pour les non-finnophones)	Diversification des modes d'occupation (locataire privé, propriétaire occupant) dans les quartiers à forte concentration de logements sociaux, programmes de rénovation, projets améliorant la qualité et l'attractivité des quartiers
Norvège	Définitions variables : suroccupation, indicateurs socioéconomiques, accumulation de problèmes de drogue et de santé, **pourcentages élevés d'immigrés et d'étrangers**, insécurité	« Initiatives territorialisées » : renforcement de l'attractivité grâce à une modification de l'environnement, stratégie à long terme avec des objectifs à long terme définis en conséquence
Portugal	Indicateurs socioéconomiques	Interventions dans le domaine de l'éducation, relogement, mesures pour promouvoir l'intégration sociale des résidents
Suède	Zones avec des difficultés socioéconomiques	Interventions prioritaires dans les domaines suivants : logement, éducation, marché du travail, démocratie, société civile et criminalité

Source : Questionnaire de l'OCDE sur les politiques visant à réduire la ségrégation des immigrés et ses conséquences négatives, 2020.

Facteurs déterminant la concentration des immigrés sur le marché du logement

Outre leur statut socioéconomique bien souvent moins élevé, les immigrés pâtissent d'un certain nombre de désavantages spécifiques sur le marché du logement, dont des réseaux plus limités, des discriminations et un manque de connaissance du fonctionnement du marché du logement qui restreignent leurs choix résidentiels.

Ces facteurs sont souvent liés. À titre d'exemple, les conditions des prêts hypothécaires tendent à être moins favorables pour les immigrés arrivés à une date récente, étant donné qu'ils n'ont pas d'antécédents en matière de crédit. Une étude venant des Pays-Bas a montré que, même après prise en compte du statut socioéconomique, le taux d'acceptation des demandes de crédit s'avérait plus faible pour les immigrés que pour les natifs (Aalbers, 2007[126]).

Par ailleurs, les données disponibles mettent amplement en évidence l'existence de discriminations sur le marché locatif (pour une présentation d'ensemble, voir la métaétude récemment publiée par Auspurg, Schneck et Hinz (2019[127]). Une autre étude a mis en lumière que les agents immobiliers proposent aux immigrés des logements différents et en moins grand nombre que lorsqu'il s'agit de natifs (Galster et

Godfrey, 2005[128]). Outre la discrimination pure et simple de la part des propriétaires, un autre effet supplémentaire se fait par ailleurs sentir du fait de l'impact négatif que les forts pourcentages d'immigrés et de leurs descendants exercent sur l'appréciation des logements (Flippen, 2004[129]). Les données en provenance des États-Unis suggèrent donc que les agents immobiliers fournissent davantage d'informations aux clients blancs nés dans le pays et les orientent vers des quartiers plus blancs et moins pauvres (Galster et Godfrey, 2005[128]). En outre, les immigrés doivent souvent acquitter des prix plus élevés sur le marché immobilier privé. Par exemple, Bayer et al. (2017[130]) ont examiné quatre grandes villes des États-Unis et constaté que les acheteurs hispaniques doivent payer un prix d'environ 2 % plus élevé.

Logement social

Compte tenu des obstacles auxquels se heurtent les immigrés sur le marché du logement privé, le secteur du logement social joue un rôle particulièrement important dans la lutte contre la ségrégation résidentielle. L'accès au logement social, son ampleur, et les zones où il est assuré constituent autant de paramètres essentiels de la politique du logement qui peuvent exercer une influence directe sur la ségrégation résidentielle des immigrés et plus généralement sur leur intégration.

Le levier d'action que constituent les mesures liées au logement social dépend de la taille du marché du logement social par rapport à celle de l'ensemble du marché du logement. D'après la Base de données de l'OCDE sur le logement abordable (OCDE, 2021[131]), la part du logement social est supérieure à 10 % dans huit pays de l'OCDE : Pays-Bas (38 %), Autriche (24 %), Danemark (22 %), Royaume-Uni (17 %), France (14 %), Irlande (13 %) et Islande et Finlande (11 %). Il existe également d'importantes différences du point de vue du fonctionnement du marché du logement social, notamment sous l'angle des paramètres qui régissent l'accès et la répartition (OCDE, 2020[132]).

Les logements sociaux peuvent aussi bien favoriser que freiner la ségrégation sociale, en fonction de leur taille, de leur localisation et de leur processus d'attribution. En effet, si les grands projets de logements sociaux peuvent être un facteur de ségrégation, ceux de taille plus modeste tendent à réduire l'ampleur du phénomène, étant donné qu'ils ont une plus grande probabilité de disperser les occupants des logements sociaux dans des zones différentes (Verdugo et Toma, 2018[133]). L'une des principales recommandations de l'OCDE en la matière a trait au « zonage inclusif » (Moreno Monroy et al., 2020[134]). D'après la (Banque mondiale, sans date[135]), dans le cadre du zonage inclusif les promoteurs privés sont soit tenus d'intégrer des logements abordables ou des logements sociaux dans leur aménagement du site, soit incités à le faire. Cet objectif peut être atteint en incorporant des logements abordables dans le même ensemble ou en les construisant ailleurs, ou encore en fournissant des financements ou des terrains en vue de la création de logements sociaux ou abordables. La loi française sur le logement social « Solidarité et renouvellement urbain » impose un quota minimum de 20 % de logements sociaux dans chaque municipalité au sein des zones urbaines (Blanc, 2010[136]), et les localités qui ne respectent pas ce pourcentage minimum de 20 % se voient infliger une sanction financière. De même, certaines villes allemandes ont instauré un quota social auquel doit se conformer l'affectation des sols. Cependant, sa mise en œuvre exige souvent beaucoup de temps car les nouveaux logements sociaux doivent être construits ou transformés à partir du stock de logements existant.

Bien entendu, pour que le logement social contribue à réduire la concentration des immigrés, il n'est pas seulement important que le logement social soit déconcentré, encore faut-il qu'il soit accessible pour les immigrés. Dans la majorité des pays de l'OCDE, les résidents permanents tendent à avoir le même accès formel aux logements sociaux que les natifs. Cependant, les immigrés ont des difficultés à accéder à un logement social peu après leur arrivée. Certains pays ont de longues listes d'attente (comme la Belgique ou le Canada) ou exigent que les candidats aient vécu pendant une durée minimale au sein de la région (comme certaines municipalités en Norvège) ou du pays (comme la Nouvelle-Zélande). En outre, les

immigrés éprouvent des difficultés à remplir d'autres conditions, comme c'est le cas en Belgique (Flandre), où un certain niveau de néerlandais peut être exigé.

Soutien financier individuel

Au lieu de fournir un logement social, il est également possible d'apporter un soutien financier aux ménages dans le besoin afin qu'ils puissent accéder au marché du logement privé. Ce soutien peut être apporté au moyen de dispositifs d'allocation logement, prenant notamment la forme de systèmes de chèques-logement (tels que celui mis en œuvre aux États-Unis pour les ménages à faible revenu), ainsi que d'autres systèmes d'aide financière en faveur des populations défavorisées, qui peuvent être plus spécifiquement ciblés sur les personnes dans le besoin. La plupart des pays de l'OCDE ont mis en place une forme de soutien de ce type pour les ménages à faible revenu, et en règle générale les ménages immigrés peuvent également en bénéficier. Une douzaine environ de pays de l'OCDE (Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Lituanie, Norvège, Nouvelle-Zélande, République tchèque et Slovénie) ont établi des dispositifs de prêt ou de soutien financier spécifiquement destinés aux réfugiés.

Lutte contre les désavantages propres aux immigrés

Bien que tous les pays de l'OCDE assurent quelque forme de protection juridique contre la discrimination (OCDE, 2020[137]), seul un petit nombre d'entre eux ont pris des mesures spécifiques ou mis en place des mécanismes de contrôle en vue de combattre la discrimination sur le marché du logement. Au nombre de ces pays figurent les États-Unis, où la loi sur le logement équitable (*Fair Housing Act*) assure une protection juridique à certains groupes menacés de discrimination du fait de leur couleur de peau, de leur état de personne handicapée, de leur situation de famille, de leur origine nationale, de leur appartenance ethnique, de leur religion, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe. Pour faire respecter cette loi et pour surveiller la discrimination, des testeurs de l'égalité dans le domaine du logement (*Fair Housing Testers*) sont déployés sur l'ensemble du territoire des États-Unis (United States Department of Justice, 2021[138]). Ces testeurs se présentent comme des personnes à la recherche d'un logement, afin de rassembler des informations sur les pratiques discriminatoires sur le marché du logement. Dans les pays européens de l'OCDE, en revanche, le problème de la discrimination sur le marché du logement n'a guère bénéficié d'attention de la part des pouvoirs publics, comme en témoigne la très faible proportion d'actions en justice pour discrimination dans le domaine du logement, comparativement à celles intentées concernant les questions d'emploi (Silver et Danielowski, 2019[139]). Cet écart mérite d'être souligné, puisque la deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS II) montre que, d'après les autodéclarations, la discrimination est tout aussi répandue sur le marché du logement que sur le marché du travail. Cela ne reflète pas nécessairement la discrimination réelle, mais donne à penser que ce phénomène est sous-estimé.

Compte tenu du désavantage dont souffrent les immigrés au regard du fonctionnement du marché du logement, certains pays fournissent des informations et des conseils ciblés – notamment aux réfugiés. Aux Pays-Bas, par exemple, des « journées de facilitation » destinées aux réfugiés leur apportent une aide en ce domaine (Network of Integration Focal Points, 2007[140]), et, en Belgique, la structure d'hébergement des personnes dont le statut de réfugié est nouvellement reconnu les aide à trouver un nouveau logement. Ce soutien prend notamment la forme d'une assistance linguistique, mais aussi de conseils juridiques et financiers et d'une aide à la recherche d'un logement convenable. Certaines villes fournissent des services d'assistance et de soutien pour aider les nouveaux arrivants à trouver un logement abordable.

Conclusion

La forte concentration résidentielle des immigrés est un phénomène universel dans les pays de l'OCDE. Elle est observée à différentes échelles géographiques : au niveau des régions ou des villes comme à celui des quartiers au sein des villes. Certains éléments tendent à mettre en évidence une ségrégation résidentielle croissante des immigrés, mais ils ont principalement trait au système scolaire, alors que les données disponibles au niveau du quartier sont plus contrastées. Cependant, même lorsque les immigrés sont plus largement répartis dans l'espace, il ne s'ensuit pas nécessairement par une diminution du ressenti du problème, et ce pour deux raisons. Premièrement, dans les pays d'immigration de longue date, les descendants d'immigrés nés dans le pays finissent souvent par vivre dans les quartiers d'immigrés « historiques », ce qui crée un sentiment d'ethnicisation des quartiers, même si le pourcentage de personnes nées à l'étranger a de fait diminué au niveau local. Deuxièmement, une répartition plus égale des immigrés entre les différentes villes et régions les rend par ailleurs plus visibles pour une plus grande partie de la population native, qui peut y voir le signe d'une présence encore plus importante des immigrés dans les quartiers précédemment ségrégués.

Les causes et les effets de la concentration des immigrés sont multiples et complexes. Les nouveaux arrivants tendent à emménager dans des zones à forte concentration d'individus de même origine qu'eux, et ce phénomène est souvent lié à des avantages à court terme, en raison de l'aide apportée par les réseaux sociaux locaux à l'heure de rechercher un emploi ou un logement. Cependant, cet avantage initial tend à se transformer en handicap au fil du temps, étant donné qu'une forte concentration d'immigrés s'accompagne d'une familiarisation plus lente avec les institutions et la langue du pays d'accueil.

Il s'ensuit que la décision de vivre dans une zone à forte concentration résidentielle d'immigrés implique un arbitrage entre le pour et le contre : elle présente des avantages à court terme pour les nouveaux arrivants, mais elle implique aussi des coûts à long terme sur le plan de l'intégration. En tout état de cause, il est difficile de remédier à la concentration résidentielle. Non seulement il est ardu de dissuader les immigrés de tirer parti de ces avantages à court terme, mais cela pourrait en outre s'avérer contreproductif. Certains pays ont néanmoins tenté de le faire – notamment pour ce qui est des nouveaux arrivants pour raisons humanitaires – mais les données disponibles portent à croire que cette stratégie n'a souvent pas tenu ses promesses : elle a abouti à des taux d'emploi plus faibles, sans compter que beaucoup d'immigrés ayant fait l'objet des mesures de dispersion sont ensuite revenus s'installer dans les zones ségréguées. En effet, les avantages à court terme tirés de l'installation dans une zone ségréguée tendent à être tout à fait tangibles, alors que les coûts à long terme sont moins certains, en particulier dans les contextes où les immigrés n'ont aucune certitude quant à leurs perspectives de résidence et d'intégration à long terme.

Tant les natifs que les immigrés peuvent partir de ces zones, mais il ne s'ensuit pas nécessairement un renforcement de la ségrégation. Cependant, étant donné que ceux qui partent de ces zones défavorisées jouissent généralement d'une meilleure situation socioéconomique que ceux qui y restent, cela a pour effet d'aggraver le niveau global de désavantage dont souffre le quartier. En tout état de cause, le départ de ces zones ne joue qu'un rôle limité, étant donné que les profils de ségrégation demeurent largement déterminés par la résidence initiale. Il est donc essentiel de rompre la dynamique intergénérationnelle négative à laquelle sont soumis les immigrés, et plus particulièrement les moins instruits d'entre eux, surtout dans les zones à forte concentration résidentielle, mais pas uniquement. Les pouvoirs publics devraient s'intéresser davantage aux moyens de lutter contre les causes de l'immobilité des migrants et de leurs enfants qui vivent dans des zones défavorisées – surtout lorsqu'ils se trouvent dans une situation socioéconomique très fragile.

Dans ce contexte, il conviendrait en particulier de consacrer davantage d'attention à la qualité, à la répartition et à l'accessibilité des logements pour les immigrés – tant pour les nouveaux arrivants que pour ceux déjà installés. C'est là un aspect de l'action publique dont l'importance pour l'intégration est très sous-estimée, bien qu'il soit là encore extrêmement difficile d'obtenir des résultats en ce domaine, en particulier

dans les pays qui ne possèdent qu'un stock restreint de logements sociaux. Outre les leviers liés au logement social, un accès plus large au crédit immobilier et la lutte contre la discrimination sur le marché du logement constituent également des domaines d'action sous-estimés mais riches de promesses.

Un autre domaine auquel les pouvoirs publics devraient accorder une plus grande attention est celui de l'intégration des femmes immigrées dans les zones à forte ségrégation résidentielle, du fait notamment de ses retombées sur les résultats de leurs enfants. Les données provisoires présentées dans ce chapitre suggèrent que cette question est en partie liée aux normes sociales différentes en vigueur dans les zones à forte ségrégation, en particulier lorsqu'il s'agit d'immigrés venant de pays d'origine où il existe d'importantes disparités entre les sexes. Cependant, les données disponibles en la matière ne sont pas très fiables, et tant l'impact que la ségrégation résidentielle exerce sur l'égalité des sexes que les liens entre cette ségrégation et les normes sociales en vigueur sont des domaines qui n'ont pas suffisamment fait l'objet de travaux de recherche.

Les travaux de recherche et la politique d'intégration doivent également attacher davantage d'intérêt aux aspects spatiaux des dynamiques intergénérationnelles. Afin de remédier aux interactions plus limitées avec les institutions et avec la langue du pays d'accueil, une autre voie prometteuse pourrait consister à déployer des efforts particuliers de formation en langue et de diffusion d'informations auprès des immigrés dans les zones à forte concentration.

Références

Aalbers, M. (2007), « Place-Based and Race-Based Exclusion from Mortgage Loans: Evidence from Three Cities in the Netherlands », *Journal of Urban Affairs*, vol. 29/1, pp. 1-29, http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-9906.2007.00320.x. [126]

Abramitzky, R. et al. (2019), « Intergenerational Mobility of Immigrants in the US over Two Centuries », *NBER Working Paper* 26408, http://dx.doi.org/10.1017/CBO9781107415324.004. [90]

Alba, R. et al. (1999), « Immigrant groups in the suburbs: A reexamination of suburbanization and spatial assimilation », *American Sociological Review*, vol. 64/3, pp. 446-460, http://dx.doi.org/10.2307/2657495. [64]

Alessandrini, A. et al. (2017), *High resolution map of migrants in the EU*, Joint Research Centre, http://dx.doi.org/10.2760/0199. [23]

Andersen, H. (2017), « Selective moving behaviour in ethnic neighbourhoods: white flight, white avoidance, ethnic attraction or ethnic retention? », *Housing Studies*, vol. 32/3, pp. 296-318, http://dx.doi.org/10.1080/02673037.2016.1208161. [54]

Andersson, E. et al. (2018), « A Comparative Study of Segregation Patterns in Belgium, Denmark, the Netherlands and Sweden: Neighbourhood Concentration and Representation of Non-European Migrants », *European Journal of Population*, vol. 34/2, pp. 251-275, http://dx.doi.org/10.1007/s10680-018-9481-5. [12]

Andersson, E., B. Malmberg et J. Östh (2012), « Travel-to-school distances in Sweden 2000-2006: Changing school geography with equality implications », *Journal of Transport Geography*, vol. 23, pp. 35-43, http://dx.doi.org/10.1016/j.jtrangeo.2012.03.022. [59]

Andersson, R., S. Musterd et G. Galster (2019), « Port-of-Entry Neighborhood and Its Effects on the Economic Success of Refugees in Sweden », *International Migration Review*, vol. 53/3, pp. 671-705, http://dx.doi.org/10.1177/0197918318781785. [72]

Andersson, R., S. Musterd et G. Galster (2014), « Neighbourhood Ethnic Composition and Employment Effects on Immigrant Incomes », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 40/5, pp. 710-736, http://dx.doi.org/10.1080/1369183X.2013.830503. [70]

Aradhya, S. et al. (2017), « Region of Origin: Settlement Decisions of Turkish and Iranian Immigrants in Sweden, 1968-2001 », *Population, Space and Place*, vol. 23/4, p. e2031, http://dx.doi.org/10.1002/psp.2031. [43]

Auspurg, K., A. Schneck et T. Hinz (2019), « Closed doors everywhere? A meta-analysis of field experiments on ethnic discrimination in rental housing markets », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 45/1, pp. 95-114, http://dx.doi.org/10.1080/1369183X.2018.1489223. [127]

Azlor, L., A. Damm et M. Schultz-Nielsen (2020), « Local labour demand and immigrant employment », *Labour Economics*, vol. 63, p. 101808, http://dx.doi.org/10.1016/j.labeco.2020.101808. [102]

Banque mondiale (sans date), *Inclusionary Zoning*, https://urban-regeneration.worldbank.org/node/46. [135]

Bartel, A. (1989), « Where do the new U.S. immigrants live? », *Journal of Labor economics*, vol. 7/4, pp. 371-391, http://dx.doi.org/10.1086/298213. [8]

Battisti, M., G. Peri et A. Romiti (2021), « Dynamic Effects of Co-Ethnic Networks on Immigrants' Economic Success », *The Economic Journal*, http://dx.doi.org/10.1093/ej/ueab036. [78]

Bauer, T., G. Epstein et I. Gang (2005), « Enclaves, language, and the location choice of migrants », *Journal of Population Economics*, vol. 18/4, pp. 649-662, http://dx.doi.org/10.1007/s00148-005-0009-z. [30]

Bayer, P. et al. (2017), « Racial and ethnic price differentials in the housing market », *Journal of Urban Economics*, vol. 102, pp. 91-105, http://dx.doi.org/10.1016/j.jue.2017.07.004. [130]

Bebber, B. (2015), « « We Were Just Unwanted »: Bussing, Migrant Dispersal, and South Asians in London », *Journal of Social History*, vol. 48/3, pp. 635-661, http://dx.doi.org/10.1093/jsh/shu110. [118]

Bergman, P. (2018), « The Risks and Benefits of School Integration for Participating Students: Evidence from a Randomized Desegregation Program », *IZA Discussion Paper* 11602, https://papers.ssrn.com/abstract=3205889. [117]

Blanc, M. (2010), « The Impact of Social Mix Policies in France », *Housing Studies*, vol. 25/2, pp. 257-272, http://dx.doi.org/10.1080/02673030903562923. [136]

Böhlmark, A., H. Holmlund et M. Lindahl (2016), « Parental choice, neighbourhood segregation or cream skimming? An analysis of school segregation after a generalized choice reform », *Journal of Population Economics*, vol. 29/4, pp. 1155-1190, http://dx.doi.org/10.1007/s00148-016-0595-y. [110]

Bolt, G., A. Sule Özüekren et D. Phillips (2010), « Linking integration and residential segregation », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 36/2, pp. 169-186, http://dx.doi.org/10.1080/13691830903387238. [65]

Bolt, G. et R. Van Kempen (2010), « Dispersal Patterns of Households who are Forced to Move: Desegregation by Demolition: A Case Study of Dutch Cities », *Housing Studies*, vol. 25/2, http://dx.doi.org/10.1080/02673030903561834. [125]

Bolt, G. et R. van Kempen (2010), « Ethnic segregation and residential mobility: Relocations of minority ethnic groups in the Netherlands », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 36/2, pp. 333-354, http://dx.doi.org/10.1080/13691830903387451. [55]

Boman, A. (2011), « The mobility of immigrants and natives: Evidence from internal migration following job displacement », *Regional Studies*, vol. 45/3, pp. 283-297, http://dx.doi.org/10.1080/00343400903431003. [42]

Bosch, M., M. Carnero et L. Farré (2015), « Rental housing discrimination and the persistence of ethnic enclaves », *SERIEs*, vol. 6/2, pp. 129-152, http://dx.doi.org/10.1007/s13209-015-0122-5. [44]

Botton, H. et al. (2020), « L'évolution de la ségrégation résidentielle en France : 1990-2015 », *Document de travail*, n° 2020-09, France Stratégie. [19]

Bråmå, Å. (2006), « 'White Flight'? The Production and Reproduction of Immigrant Concentration Areas in Swedish Cities, 1990-2000 », *Urban Studies*, vol. 43/7, pp. 1127-1146, http://dx.doi.org/10.1080/00420980500406736. [52]

Brücker, H. et al. (2019), « Refugee Migration to Germany Revisited: Some Lessons on the Integration of Asylum Seekers », *FRDB Policy Brief*. [97]

Buch, T., M. Meister et A. Niebuhr (2021), « Ethnic diversity and segregation in German cities », *Cities*, vol. 115, p. 103221, http://dx.doi.org/10.1016/j.cities.2021.103221. [15]

Burgess, S. et A. Briggs (2010), « School assignment, school choice and social mobility », *Economics of Education Review*, vol. 29/4, pp. 639-649, http://dx.doi.org/10.1016/j.econedurev.2009.10.011. [113]

Card, D., A. Mas et J. Rothstein (2008), « Tipping and the dynamics of segregation », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 123/1, pp. 177-218, http://dx.doi.org/10.1162/qjec.2008.123.1.177. [48]

Cascio, E. et E. Lewis (2012), « Cracks in the melting pot: Immigration, school choice, and segregation », *American Economic Journal: Economic Policy*, vol. 4/3, pp. 91-117, http://dx.doi.org/10.1257/pol.4.3.91. [61]

Cerna, L. et al. (2019), « Strength through diversity's Spotlight Report for Sweden », *Documents de travail de l'OCDE sur l'éducation*, n° 194, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/059ce467-en. [107]

Chiswick, B. et P. Miller (2015), *International migration and the economics of language*, Elsevier B.V., http://dx.doi.org/10.1016/B978-0-444-53764-5.00005-0. [79]

Chiswick, B. et P. Miller (2004), « Where Immigrants Settle in the United States », *Journal of Comparative Policy Analysis: Research and Practice*, vol. 6/2, pp. 185-197, http://dx.doi.org/10.1080/1387698042000273479. [9]

Commission européenne (2018), *Integration of immigrants in the European Union: Report on Special Eurobarometer 469*, Drection générale de la communication. [2]

Costa, R. et H. De Valk (2018), « Ethnic and Socioeconomic Segregation in Belgium: A Multiscalar Approach Using Individualised Neighbourhoods », *European Journal of Population*, vol. 34/2, pp. 225-250, http://dx.doi.org/10.1007/s10680-018-9480-6. [14]

Cutler, D., E. Glaeser et J. Vigdor (2008), « When are ghettos bad? Lessons from immigrant segregation in the United States », *Journal of Urban Economics*, vol. 63/3, pp. 759-774, http://dx.doi.org/10.1016/j.jue.2007.08.003. [75]

Dahlberg, M. et M. Valeyatheepillay (2019), « On the Anatomy of a Refugee Dispersal Policy: Neighborhood Integration and Dynamic Sorting », *Ifo Working Paper* 285, https://ideas.repec.org/p/ces/ifowps/_285.html. [96]

Damm, A. (2009), « Ethnic enclaves and immigrant labor market outcomes: Quasi-experimental evidence », *Journal of Labor Economics*, vol. 27/2, pp. 281-314, http://dx.doi.org/10.1086/599336. [69]

Damm, A. et al. (2020), « Effects of Busing on Test Scores and the Wellbeing of Bilingual Pupils: Resources Matter », *Aarhus University Economics Working Paper* 2020-03, https://EconPapers.repec.org/RePEc:aah:aarhec:2020-03. [119]

Damm, A. et M. Rosholm (2009), « Employment effects of spatial dispersal of refugees », *Review of Economics of the Household*, vol. 8/1, pp. 105-146, http://dx.doi.org/10.1007/s11150-009-9067-4. [99]

Danzer, A. et F. Yaman (2016), « Ethnic concentration and language fluency of immigrants: Evidence from the guest-worker placement in Germany », *Journal of Economic Behavior and Organization*, vol. 131, pp. 151-165, http://dx.doi.org/10.1016/j.jebo.2016.08.012. [82]

Dujardin, C., H. Selod et I. Thomas (2008), « Residential segregation and unemployment: The case of Brussels », *Urban Studies*, vol. 45/1, pp. 89-113, http://dx.doi.org/10.1177/0042098007085103. [67]

Dustmann, C. et A. Van Soest (2004), « An analysis of speaking fluency of immigrants using ordered response models with classification errors », *Journal of Business and Economic Statistics*, vol. 22/3, pp. 312-321, http://dx.doi.org/10.1198/073500104000000163. [81]

Edin, P., P. Fredriksson et O. Aslund (2004), « Settlement policies and the economic success of immigrants », *Journal of Population Economics*, vol. 17, pp. 133-155, http://dx.doi.org/10.1007/s00148-003-0143-4. [100]

Edin, P., P. Fredriksson et O. Aslund (2003), « Ethnic enclaves and the economic success of immigrants — Evidence from a natural experiment », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 118/1, pp. 329-357, http://dx.doi.org/10.1162/00335530360535225. [68]

Fairlie, R. et A. Resch (2002), « Is there « White Flight » into private schools? Evidence from the National Educational Longitudinal Survey », *Review of Economics and Statistics*, vol. 84, pp. 21-33, http://dx.doi.org/10.1162/003465302317331892. [57]

Farrell, C. (2016), « Immigrant suburbanisation and the shifting geographic structure of metropolitan segregation in the United States », *Urban Studies*, vol. 53/1, pp. 57-76, http://dx.doi.org/10.1177/0042098014558537. [21]

Farre, L., F. Ortega et R. Tanaka (2018), « Immigration and the public–private school choice », *Labour Economics*, vol. 51, pp. 184-201, http://dx.doi.org/10.1016/j.labeco.2018.01.001. [60]

Fasani, F., T. Frattini et L. Minale (2021), « (The Struggle for) Refugee Integration into the Labour Market: Evidence from Europe », *Journal of Economic Geography*, http://dx.doi.org/10.1093/jeg/lbab011. [98]

Fjellborg, A. et M. Söderhäll (2021), « Spatial concentration and residential segregation of immigrants in Sweden ». [24]

Flippen, C. (2004), « Unequal Returns to Housing Investments? A Study of Real Housing Appreciation among Black, White, and Hispanic Households », *Social Forces*, vol. 82/4, pp. 1523–1551, http://dx.doi.org/10.1353/sof.2004.0069. [129]

Funkhouser, E. (2000), « Changes in the Geographic Concentration and Location of Residence of Immigrants », *International Migration Review*, vol. 34/2, pp. 489-510, http://dx.doi.org/10.1177/019791830003400206. [39]

Gallaway, L. et R. Vedder (1971), « The increasing urbanization thesis-did « new immigrants » to the United States have a particular fondness for urban life? », *Explorations in Economic History*, vol. 8/3, pp. 305-319, http://dx.doi.org/10.1016/0014-4983(71)90011-8. [4]

Gallaway, L., R. Vedder et V. Shukla (1974), « The distribution of the immigrant population in the United States: an economic analysis », *Explorations in Economic History*, vol. 11/3, pp. 213-226, http://dx.doi.org/10.1016/0014-4983(74)90008-4. [5]

Galster, G. et E. Godfrey (2005), « By words and deeds: Racial steering by real estate agents in the U.S. in 2000 », *Journal of the American Planning Association*, vol. 71/3, pp. 251-268, http://dx.doi.org/10.1080/01944360508976697. [128]

Geay, C. et S. McNally (2013), « Non-Native Speakers of English in the Classroom: What are the Effects on Pupil Performance? », *Economic Journal*, vol. 123/570, pp. F281-F307, https://doi.org/10.1111/ecoj.12054. [145]

Giulietti, C., C. Schluter et J. Wahba (2013), « With a lot of help from my friends: Social networks and immigrants in the UK », *Population, Space and Place*, vol. 19/6, pp. 657-670, http://dx.doi.org/10.1002/psp.1787. [66]

Givord, P. (2019), « Quels liens entre les politiques de libre choix des établissements et la mixité sociale à l'école ? », *PISA à la loupe*, n° 96, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/943456f0-fr. [106]

Grönqvist, H. (2006), « Ethnic enclaves and the attainments of immigrant children », *European Sociological Review*, vol. 22/4, pp. 369-382, http://dx.doi.org/10.1093/esr/jcl002. [85]

Gustafsson, B., K. Katz et T. Österberg (2017), « Residential Segregation from Generation to Generation: Intergenerational Association in Socio-Spatial Context Among Visible Minorities and the Majority Population in Metropolitan Sweden », *Population, Space and Place*, vol. 23/4, http://dx.doi.org/10.1002/psp.2028. [87]

Haberfeld, Y. et al. (2019), « Selectivity and Internal Migration: A Study of Refugees' Dispersal Policy in Sweden », *Frontiers in Sociology*, vol. 4, p. 66, http://dx.doi.org/10.3389/fsoc.2019.00066. [101]

Hall, M. et K. Crowder (2014), « Native Out-Migration and Neighborhood Immigration in New Destinations », *Demography*, vol. 51/6, pp. 2179-2202, http://dx.doi.org/10.1007/s13524-014-0350-5. [49]

Hanaoka, K., Y. Ishikawa et S. Takeshita (2017), « Have Destination Choices of Foreign Residents Contributed to Reducing Regional Population Disparity in Japan? Analysis Based on the 2010 Population Census Microdata », *Population, Space and Place*, vol. 23/1, p. e1975, http://dx.doi.org/10.1002/psp.1975. [37]

Haugen, C. (2020), « Teachers´ experiences of school choice from ´marginalised´ and ´privileged´ public schools in Oslo », *Journal of Education Policy*, vol. 35/1, pp. 68-94, http://dx.doi.org/10.1080/02680939.2019.1587519. [111]

Hou, F. (2007), « Changes in the initial destinations and redistribution of Canada's major immigrant groups: Reexamining the role of group affinity », *International Migration Review*, vol. 41/3, pp. 680-705, http://dx.doi.org/10.1111/j.1747-7379.2007.00090.x. [31]

Houle, R. et M. Vézina (2017), « Les schémas d'établissement et l'intégration sociale de la population issue de l'immigration dans les régions métropolitaines de Montréal, Toronto et de Vancouver », *Ethnicity, Language and Immigration Thematic Series*, Statistique Canada. [22]

Huang, T. et K. Newbold (2017), « Destination Choice of the Newly Arrived Immigrants to the U.S. from 2000 to 2005-2007: A Multivariate Explanation for Immigrants from Top Source Countries », *Growth and Change*, vol. 48/4, pp. 512-531, http://dx.doi.org/10.1111/grow.12194. [26]

Hugo, G. (2008), « Immigrant settlement outside of Australia's capital cities », *Population, Space and Place*, vol. 14/6, pp. 553-571, http://dx.doi.org/10.1002/psp.539. [143]

Iceland, J. et M. Scopilliti (2008), « Immigrant residential segregation in U.S. Metropolitan areas, 1990-2000 », *Demography*, vol. 45/1, pp. 79-94, http://dx.doi.org/10.1353/dem.2008.0009. [20]

Jabbar, H. (2015), « Every Kid Is Money », *Educational Evaluation and Policy Analysis*, vol. 37/4, pp. 638-659, http://dx.doi.org/10.3102/0162373715577447. [109]

Jaeger, D. (2007), « Green Cards and the Location Choices of Immigrants in the United States, 1971-2000 », *Research in Labor Economics*, vol. 27, pp. 131-183, http://dx.doi.org/10.1016/S0147-9121(07)00004-0. [28]

Jayet, H. et al. (2016), « Immigrants' location choice in Belgium », *The Annals of Regional Science*, vol. 57, pp. 63-89, http://dx.doi.org/10.1007/s00168-016-0761-x. [35]

Kadarik, K. et al. (2021), « Country-of-origin-specific economic capital in neighbourhoods: Impact on immigrants' employment opportunities », *Environment and Planning A*, http://dx.doi.org/10.1177/0308518X21989702. [74]

Kalfa, E. et M. Piracha (2018), « Social networks and the labour market mismatch », *Journal of Population Economics*, vol. 31/3, pp. 877-914, http://dx.doi.org/10.1007/s00148-017-0677-5. [77]

Kauppinen, T., M. van Ham et V. Bernelius (2021), « Understanding the effects of school catchment areas and households with children in ethnic residential segregation », *Housing Studies*, http://dx.doi.org/10.1080/02673037.2020.1857707. [62]

Korekawa, Y. (2021), *Does an Asset Motive Matter more than an Ethnic Community? An Analysis of the Spatial Assimilation Hypothesis in the Japanese Context*. [25]

Kritz, M. et J. Nogle (1994), « Nativity concentration and internal migration among the foreign-born », *Demography*, vol. 31/3, pp. 509-524, http://dx.doi.org/10.2307/2061755. [38]

Lankford, R., E. Lee et J. Wyckoff (1995), « An analysis of elementary and secondary school choice », *Journal of Urban Economics*, vol. 38/2, pp. 236-251, http://dx.doi.org/10.1006/juec.1995.1031. [56]

Lazear, E. (1999), « Culture and language », *Journal of Political Economy*, vol. 107/6, pp. S95-S126, http://dx.doi.org/10.1086/250105. [80]

Levin, H. (1998), « Educational vouchers: Effectiveness, choice, and costs », *Journal of Policy Analysis and Management*, vol. 17/3, pp. 373-392, http://dx.doi.org/10.1002/(SICI)1520-6688(199822)17:3<373::AID-PAM1>3.0.CO;2-D. [114]

Liaw, K. et Y. Ishikawa (2008), « Destination Choice of the 1995–2000 Immigrants to Japan: Salient Features and Multivariate Explanation », *Environment and Planning A: Economy and Space*, vol. 40/4, pp. 806-830, http://dx.doi.org/10.1068/a39187. [36]

Logan, J. et C. Zhang (2010), « Global neighborhoods: New pathways to diversity and separation », *American Journal of Sociology*, vol. 115/4, pp. 1069-1109, http://dx.doi.org/10.1086/649498. [51]

Lymperopoulou, K. (2013), « The Area Determinants of the Location Choices of New Immigrants in England », *Environment and Planning A: Economy and Space*, vol. 45/3, pp. 575-592, http://dx.doi.org/10.1068/a44673. [32]

Malmberg, B. et al. (2018), « Residential Segregation of European and Non-European Migrants in Sweden: 1990–2012 », *European Journal of Population*, vol. 34/2, pp. 169-193, http://dx.doi.org/10.1007/s10680-018-9478-0. [17]

Massey, D. et N. Denton (1988), « The dimensions of residential segregation », *Social Forces*, vol. 67/2, pp. 281-315, http://dx.doi.org/10.1093/sf/67.2.281. [141]

Massey, D. et N. Denton (1985), « Spatial Assimilation as a Socioeconomic Outcome », *American Sociological Review*, vol. 50/1, p. 94, http://dx.doi.org/10.2307/2095343. [63]

McAvay, H. (2018), « How Durable Are Ethnoracial Segregation and Spatial Disadvantage? Intergenerational Contextual Mobility in France », *Demography*, vol. 55/4, pp. 1507-1545, http://dx.doi.org/10.1007/s13524-018-0689-0. [88]

McAvay, H. (2018), « The ethnoracial context of residential mobility in France: Neighbourhood out-migration and relocation », *Population, Space and Place*, vol. 24/6, p. e2138, http://dx.doi.org/10.1002/psp.2138. [46]

Minnesota Population Center (2020), *Integrated Public Use Microdata Series, International: Version 7.3*, IPUMS, Minneapolis, MN, http://dx.doi.org/10.18128/D020.V7.3. [7]

Moreno Monroy, A. et al. (2020), « Housing policies for sustainable and inclusive cities: How national governments can deliver affordable housing and compact urban development », *Documents de travail de l'OCDE sur le développement régional*, n° 2020/03, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/d63e9434-en. [134]

Müller, T., T. Grund et J. Koskinen (2018), « Residential Segregation and 'Ethnic Flight' vs. 'Ethnic Avoidance' in Sweden », *European Sociological Review*, vol. 34/3, pp. 268-285, http://dx.doi.org/10.1093/esr/jcy010. [53]

Musterd, S. et W. Ostendorf (2008), « Integrated urban renewal in The Netherlands: a critical appraisal », *Urban Research & Practice*, vol. 1/1, pp. 78-92, http://dx.doi.org/10.1080/17535060701795389. [123]

Network of Integration Focal Points (2007), *Policy briefing on housing for refugees and migrants in Europe*, Conseil européen sur les réfugiés et les exilés. [140]

Neuman, E. (2016), « Ethnic concentration and economic outcomes of natives and second-generation immigrants », *International Journal of Manpower*, vol. 37/1, pp. 157-187, http://dx.doi.org/10.1108/IJM-06-2014-0136. [86]

Newbold, K. (1996), « Internal Migration of the Foreign-Born in Canada », *International Migration Review*, vol. 30/3, pp. 728-747, http://dx.doi.org/10.1177/019791839603000304. [41]

Noiriel, G. (1988), *Le Creuset français : Histoire de l'immigration XIXe-XXe siècle*, Seuil, Paris. [6]

OCDE (2021), *Base de données sur le logement abordable*, OCDE, Paris, https://www.oecd.org/housing/data/affordable-housing-database/. [131]

OCDE (2020), *All Hands In? Making Diversity Work for All*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/efb14583-en. [137]

OCDE (2020), *Housing and Inclusive Growth*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/6ef36f4b-en. [83]

OCDE (2020), « Le logement social : un élément essentiel des politiques de logement d'hier et de demain », *Synthèses sur l'emploi, le travail et les affaires sociales*, https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=1060_1060492-pvl4ulimdw&title=Logement-social-synthese-2020. [132]

OCDE (2020), « What is the impact of the COVID-19 pandemic on immigrants and their children? », *Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19)*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/e7cbb7de-en. [3]

OCDE (2019), *Balancing School Choice and Equity: An International Perspective Based on Pisa*, PISA, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/2592c974-en. [105]

OCDE (2019), *Recruiting Immigrant Workers: Canada 2019*, Recruiting Immigrant Workers, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/4abab00d-en. [93]

OCDE (2019), *Recruiting Immigrant Workers: Korea 2019*, Recruiting Immigrant Workers, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/9789264307872-en. [94]

OCDE (2018), *Recruiting Immigrant Workers: Australia 2018*, Recruiting Immigrant Workers, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/9789264288287-en. [92]

OCDE (2017), *Making Integration Work: Family Migrants*, Making Integration Work, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/9789264279520-en. [91]

OCDE (2016), *Les clés de l'intégration : Les réfugiés et autres groupes nécessitant une protection*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/9789264258365-fr. [95]

OCDE (2016), « L'incidence économique des migrations : de l'importance de l'échelon local », dans *Perspectives des migrations internationales 2016*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2016-6-fr. [1]

OCDE (2010), *OECD Reviews of Labour Market and Social Policies: Israe*, OECD Reviews of Labour Market and Social Policies, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/9789264079267-en. [144]

OCDE/Union européenne (2019), *Trouver ses marques 2018 : Les indicateurs de l'intégration des immigrés*, Éditions OCDE, Paris/Union européenne, Bruxelles, https://dx.doi.org/10.1787/9789264309234-fr. [84]

Pan Ké Shon, J. et G. Verdugo (2015), « Forty years of immigrant segregation in France, 1968–2007. How different is the new immigration? », *Urban Studies*, vol. 52/5, pp. 823-840, http://dx.doi.org/10.1177/0042098014529343. [18]

Rangvid, B. (2010), « School Choice, Universal Vouchers and Native Flight from Local Schools », *European Sociological Review*, vol. 26/3, pp. 319-335, http://dx.doi.org/10.1093/esr/jcp024. [58]

Rathelot, R. et M. Safi (2014), « Local Ethnic Composition and Natives' and Immigrants' Geographic Mobility in France, 1982–1999 », *American Sociological Review*, vol. 79/1, pp. 43-64, http://dx.doi.org/10.1177/0003122413514750. [45]

Reardon, S. et D. O'Sullivan (2004), « Measures of spatial segregation », *Sociological Methodology*, vol. 34/650, pp. 121-162, http://dx.doi.org/10.1111/j.0081-1750.2004.00150.x. [142]

Riel, V. et al. (2018), « Do magnet and charter schools exacerbate or ameliorate inequality? », *Sociology Compass*, vol. 12/9, p. e12617, http://dx.doi.org/10.1111/soc4.12617. [120]

Robinson, V. et R. Andersson (2003), *Spreading the 'burden'?: A review of policies to disperse asylum seekers and refugees*, Bristol University Press. [103]

Rogne, A. et al. (2020), « Neighbourhood Concentration and Representation of Non-European Migrants: New Results from Norway », *European Journal of Population*, vol. 36, pp. 71-83, http://dx.doi.org/10.1007/s10680-019-09522-3. [13]

Ruggles, S. et al. (2021), *IPUMS USA: Version 11.0 [dataset]*, IPUMS, http://dx.doi.org/10.18128/D010.V11.0. [10]

Sager, L. (2012), « Residential Segregation and Socioeconomic Neighbourhood Sorting: Evidence at the Micro-neighbourhood Level for Migrant Groups in Germany », *Urban Studies*, vol. 49/12, pp. 2617-2632, http://dx.doi.org/10.1177/0042098011429487. [16]

Saiz, A. et S. Wachter (2011), « Immigration and the neighborhood », *American Economic Journal: Economic Policy*, vol. 3/2, pp. 169-188, http://dx.doi.org/10.1257/pol.3.2.169. [50]

Saporito, S. (2003), « Private Choices, Public Consequences: Magnet School Choice and Segregation by Race and Poverty », *Social Problems*, vol. 50/2, pp. 181-203, http://dx.doi.org/10.1525/sp.2003.50.2.181. [121]

Scott, D., P. Coomes et A. Izyumov (2005), « The Location Choice of Employment-based Immigrants among U.S. Metro Areas », *Journal of Regional Science*, vol. 45/1, pp. 113-145, http://dx.doi.org/10.1111/j.0022-4146.2005.00366.x. [29]

Silver, H. et L. Danielowski (2019), « Fighting Housing Discrimination in Europe », *Housing Policy Debate*, vol. 29/5, pp. 714-735, http://dx.doi.org/10.1080/10511482.2018.1524443. [139]

Söderström, M. et R. Uusitalo (2010), « School Choice and Segregation: Evidence from an Admission Reform », *Scandinavian Journal of Economics*, vol. 112/1, pp. 55-76, http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-9442.2009.01594.x. [116]

South, S., K. Crowder et E. Chavez (2005), « Migration and spatial assimilation among U.S. Latinos: Classical versus segmented trajectories », *Demography*, vol. 42/3, pp. 497-521, http://dx.doi.org/10.1353/dem.2005.0025. [40]

SPF Emploi et Unia (2020), *Monitoring socioéconomique. Marché du travail et origine 2019*, SPF Emploi. [11]

Staver, A., J. Brekke et S. Søholt (2019), « Scandinavia's segregated cities-policies, strategies and ideals », *NIBR Report*, vol. 2019/8. [122]

Stewart, E. (2012), « UK dispersal policy and onward migration: Mapping the current state of knowledge », *Journal of Refugee Studies*, vol. 25/1, pp. 25-49, http://dx.doi.org/10.1093/jrs/fer039. [104]

Tanis, K. (2020), « Regional distribution and location choices of immigrants in Germany », *Regional Studies*, vol. 54/4, pp. 483-494, http://dx.doi.org/10.1080/00343404.2018.1490015. [33]

Tosics, I. (2009), « Dilemmas of integrated area-based urban renewal programmes », *URBACT Tribune*. [124]

Trnavcevic, A. (2002), « Cream skimming and elitism in state/municipality-regulated enrolment: A case study of two elementary schools in Ljubljana, Slovenia », *The Australian Educational Researcher*, vol. 29/2, pp. 33-54, http://dx.doi.org/10.1007/bf03216763. [112]

United States Department of Justice (2021), *Fair Housing Testing Program*, https://www.justice.gov/crt/fair-housing-testing-program-1. [138]

Urquiola, M. (2005), « Does School Choice Lead to Sorting? Evidence from Tiebout Variation », *American Economic Review*, vol. 95, pp. 1310-1326, http://dx.doi.org/10.1257/0002828054825484. [115]

Verdugo, G. (2016), « Public housing magnets: Public housing supply and immigrants' location choices », *Journal of Economic Geography*, vol. 16/1, pp. 237-265, http://dx.doi.org/10.1093/jeg/lbu052. [47]

Verdugo, G. et S. Toma (2018), « Can Public Housing Decrease Segregation? Lessons and Challenges from Non-European Immigration in France », *Demography*, vol. 55, pp. 1803–1828, http://dx.doi.org/10.1007/s13524-018-0705-4. [133]

Vogiazides, L. et H. Mondani (2020), « A geographical path to integration? Exploring the interplay between regional context and labour market integration among refugees in Sweden », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 46/1, pp. 23-45, http://dx.doi.org/10.1080/1369183X.2019.1588717. [73]

West, A., D. Ingram et A. Hind (2006), « Skimming the Cream », *Educational Policy*, vol. 20/4, pp. 615-639, http://dx.doi.org/10.1177/0895904805284054. [108]

Wimark, T., K. Haandrikman et M. Nielsen (2019), « Migrant labour market integration: the association between initial settlement and subsequent employment and income among migrants », *Geografiska Annaler, Series B: Human Geography*, vol. 101/2, pp. 118-137, http://dx.doi.org/10.1080/04353684.2019.1581987. [71]

Zavodny, M. (1999), « Determinants of Recent Immigrants' Locational Choices », *International Migration Review*, vol. 33/4, pp. 1014-1030, http://dx.doi.org/10.1177/019791839903300408. [27]

Zhu, P., C. Liu et G. Painter (2014), « Does residence in an ethnic community help immigrants in a recession? », *Regional Science and Urban Economics*, vol. 47/1, pp. 112-127, http://dx.doi.org/10.1016/j.regsciurbeco.2013.09.014. [76]

Zorlu, A. et C. Mulder (2008), « Initial and Subsequent Location Choices of Immigrants to the Netherlands », *Regional Studies*, vol. 42/2, pp. 245-264, http://dx.doi.org/10.1080/00343400601145210. [34]

Zuccotti, C. et L. Platt (2017), « Does Neighbourhood Ethnic Concentration in Early Life Affect Subsequent Labour Market Outcomes? A Study across Ethnic Groups in England and Wales », *Population, Space and Place*, vol. 23/6, http://dx.doi.org/10.1002/psp.2041. [89]

Annexe 5.A. Éléments complémentaires

Tableaux et graphiques

Tableau annexe 5.A.1. Concentration régionale et part urbaine de la population native et de celle née à l'étranger, en Angleterre, en Suède et aux États-Unis, 1910-11

	Canada, 1911		Angleterre, 1911		Suède, 1910		États-Unis, 1910	
	Nés à l'étranger	Natifs	Nés à l'étranger	Natifs	Nés à l'étranger	Natifs	Nés à l'étranger	Natifs
Part des régions comprenant 50 % de la population correspondante	10.4 % (23/222 districts)	31.5 % (70/222 districts)	5.0 % (2/40 comtés)	12.5 % (5/40 comtés)	12.5 % (3/24 comtés)	37.5 % (9/24 comtés)	1.2 % (36/2 952 comtés)	13.7 % (403/2 952 comtés)
Part urbaine	54.4 %	43.8 %	23.2 %	10.7 %	47.0 %	22.8 %	68.6 %	40.8 %

Note : Pour chaque pays, la part des unités administratives (districts au Canada, comtés dans les trois autres pays) regroupant 50 % de la population est calculée comme suit : pour chaque groupe (individus nés à l'étranger et natifs), la répartition de la population entre l'ensemble des unités régionales est tout d'abord établie, puis les unités régionales sont classées par ordre décroissant en fonction de leur part respective. Un dénombrement permet ensuite de déterminer le nombre minimum d'unités régionales nécessaires pour atteindre 50 % de la population. La part urbaine correspond au pourcentage de la population qui vit dans des localités considérées comme urbaines. La définition d'une localité « urbaine » est variable selon les pays. Dans certains cas, la définition est fondée sur un seuil de population ou sur d'autres critères mesurables, alors que dans d'autres elle repose sur une classification administrative.

Source : Données de recensement du Canada, de l'Angleterre, de la Suède et des États-Unis ; Minnesota Population Center (2020[7]), « Integrated Public Use Microdata Series, International: Version 7.3 », http://dx.doi.org/10.18128/D020.V7.3 et calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink https://stat.link/qzngoi

Tableau annexe 5.A.2. Coefficients de régression du pourcentage de personnes nées à l'étranger par rapport à la population des villes dans les pays européens, 2010-19

	Ensemble des immigrés	Immigrés extracommunautaires	Immigrés communautaires
Log population des villes	1.81***	1.43***	0.38***
Variables de contrôle	Effets fixes pour le pays et pour l'année		
Nombre d'observations	2 263	2 263	2 263

Note : Chaque cellule indique le coefficient d'une régression linéaire distincte du pourcentage des immigrés au sein de la population (totale, extracommunautaire uniquement, ou communautaire uniquement) par rapport au logarithme de la population des villes. Les observations portent sur 435 zones urbaines fonctionnelles (ZUF) dans 20 pays européens regroupées sur 10 ans (2010-19 ; panel déséquilibré). Une ZUF se compose d'une ville densément peuplée et d'une zone environnante (zone de navettage) dont le marché du travail est étroitement intégré avec cette ville. Toutes les régressions incluent des effets fixes pour le pays et pour l'année (coefficients non indiqués). *** : les coefficients sont significativement différents de zéro au seuil de 1 %.

Source : Eurostat ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink https://stat.link/zpikvj

Mesure de la ségrégation

En vue de mesurer la ségrégation résidentielle d'une région, plusieurs problèmes méthodologiques et conceptuels doivent être réglés. Premièrement, comme la ségrégation résidentielle indique dans quelle mesure les individus de différents groupes vivent dans des quartiers différents, il est nécessaire de clarifier ce que l'on entend par « quartier ». Deuxièmement, il faut choisir une définition conceptuelle de la ségrégation résidentielle. Massey et Denton (1988[141]) décrivent cinq dimensions de la ségrégation : homogénéité, exposition, regroupement, concentration, et centralisation. Les stratégies adoptées pour mesurer la ségrégation résidentielle dépendront de ceux de ces aspects qui seront pertinents en fonction du contexte. Troisièmement, la population par rapport à laquelle la ségrégation doit être mesurée doit être définie (par exemple les pays d'origine).

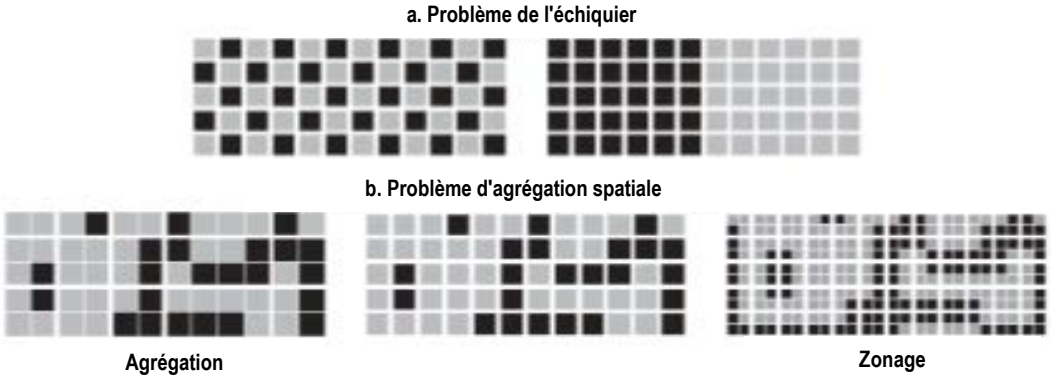
La plupart des mesures traditionnelles de la ségrégation résidentielle sont dites *aspatiales* parce qu'elles considèrent implicitement que l'environnement social d'un individu est équivalent à quelque unité territoriale (telle qu'un secteur de recensement), sans tenir compte de la position relative de ces unités dans l'espace. Tous les individus d'un secteur de recensement donné, par exemple, sont considérés comme occupant le même environnement, dont la composition est indépendante de celle des secteurs avoisinants.

Les mesures aspatiales de la ségrégation ont souvent été critiquées dans le contexte de la ségrégation résidentielle du fait de leur incapacité à prendre en compte le découpage spatial des secteurs de recensement (Reardon et O'Sullivan, 2004[142]). En particulier, ces mesures ne tiennent compte ni du « problème du damier » ni du « problème de l'unité spatiale modifiable ».

Le « problème du damier » découle du fait que les mesures aspatiales ne prennent pas en considération la proximité spatiale des quartiers mais se concentrent au contraire sur la seule composition des quartiers. Sur un damier dont chaque case représente un quartier noir ou blanc, si toutes les cases noires étaient déplacées d'un côté du damier et toutes les cases blanches de l'autre, une mesure de la ségrégation devrait voir dans ce déplacement une augmentation de la ségrégation, puisque la plupart des quartiers seraient désormais entourés de quartiers de la même couleur (Graphique d'annexe 5.A.1). Les mesures aspatiales de la ségrégation ne font toutefois aucune distinction entre la première situation et la seconde, étant donné que dans chaque cas la composition des différents quartiers demeure identique.

Le « problème de l'unité spatiale modifiable » (*modifiable areal unit problem* – MAUP) se pose dans le contexte de la mesure de la ségrégation résidentielle du fait que les données relatives à la population résidente sont généralement collectées et/ou communiquées pour des unités spatiales (telles que les secteurs de recensement) qui ne correspondent pas nécessairement à des divisions sociales ou spatiales pertinentes. Cette forme de collecte des données suppose implicitement que les individus qui vivent à proximité les uns des autres mais dans des unités spatiales distinctes sont plus éloignés les uns des autres que ne le sont deux individus habitant relativement loin l'un de l'autre mais à l'intérieur de la même unité spatiale. Aussi toutes les mesures de la ségrégation spatiale et aspatiale qui reposent sur des dénombrements de la population agrégés au sein de sous-zones sont-elles sensibles aux définitions des limites de ces sous-zones. Le Graphique d'annexe 5.A.1 illustre deux aspects du MAUP : les effets d'agrégation, à l'origine de différences dans la ségrégation mesurée si celle-ci est établie à partir de sous-zones d'échelles différentes ; et les effets de zonage, à l'origine de différences dans la ségrégation mesurée si l'on déplace les limites des sous-zones, même si le nombre et la taille de ces sous-zones demeurent constants.

Graphique d'annexe 5.A.1. Le problème du damier et le problème de l'unité spatiale modifiable



Lors de la mesure de la ségrégation résidentielle, le problème du damier et le MAUP soulèvent des difficultés conceptuelles. Reardon et O'Sullivan (2004[142]) font valoir que ces problèmes sont dus au fait que le calcul de la mesure de la ségrégation dépend des limites des sous-zones (des secteurs, par exemple). En principe, des mesures de la ségrégation qui s'appuieraient sur des informations tenant compte de la localisation exacte des différents individus et de leur proximité les uns par rapport aux autres au sein de l'espace résidentiel permettraient d'éliminer le « problème du damier » et le MAUP lors de la mesure de la ségrégation résidentielle.

Comme cela a été précédemment mentionné, Massey et Denton (1988[141]) décrivent cinq « dimensions » distinctes de la ségrégation résidentielle, qu'ils ont baptisées homogénéité, exposition, regroupement, centralisation, et concentration. Dans leur formulation, l'homogénéité et l'exposition constituent des dimensions aspatiales, alors que le regroupement, la concentration et la centralisation sont clairement des dimensions spatiales de la ségrégation dont le calcul exige des informations sur les localisations et sur les secteurs de recensement.

Reardon et O'Sullivan (2004[142]) proposent de retenir d'autres dimensions de la ségrégation résidentielle que celles définies par Massey et Denton. Ils préconisent d'adopter en leur lieu et place deux grandes dimensions conceptuelles : l'exposition spatiale (ou l'isolement spatial) et l'homogénéité spatiale (ou le regroupement spatial). L'exposition spatiale indique dans quelle mesure les membres d'un groupe rencontrent les membres d'un autre groupe (ou de leur propre groupe, dans le cas de l'isolement spatial) au sein de leurs environnements spatiaux locaux. L'homogénéité spatiale (ou le regroupement spatial mesure jusqu'à quel point les groupes sont répartis de manière similaire au sein de l'espace résidentiel. L'exposition spatiale constitue, tout comme l'exposition aspatiale, une mesure de l'environnement typique dans lequel évoluent les individus, et elle est en partie fonction de la composition raciale globale de la population au sein de la région considérée. L'homogénéité spatiale, par contre, est indépendante de la composition de la population.

Encadré d'annexe 5.A.1. Mesure et visualisation de la ségrégation résidentielle : les indices de dissimilarité et d'isolement et les quotients de localisation

De nombreux indicateurs ont été proposés dans la littérature pour rendre compte des différentes dimensions de la ségrégation résidentielle (voir par exemple Massey et Denton (1988[141]) et Reardon et O'Sullivan (2004[142]) pour une description détaillée des indicateurs aspatiaux et spatiaux existants et de leurs propriétés).

L'indice de dissimilarité, qui mesure l'homogénéité, est assurément l'un des indicateurs de la ségrégation résidentielle les plus largement utilisés. Il compare la répartition de deux populations – généralement un groupe minoritaire par rapport à un groupe majoritaire – dans les différentes unités locales (telles que les secteurs de recensement au sein d'une région ou d'une ville). Plus spécifiquement, l'indice de dissimilarité indique le pourcentage du groupe minoritaire qui devrait déménager vers d'autres zones géographiques pour parvenir à une répartition uniforme entre les différentes unités locales de la région ou de la ville considérée. Il est calculé comme suit :

$$D = \frac{1}{2}\sum_{i=1}^{N}\left|\frac{a_i}{A} - \frac{b_i}{B}\right|$$

où a_i et b_i correspondent aux populations des groupes A et B dans l'unité locale (le secteur de recensement, par exemple) *i*, *A* et *B* sont les populations totales de ces groupes dans l'ensemble de la région ou de la ville, et *N* est le nombre d'unités locales au sein de la région ou de la ville.

L'indice d'isolement apporte un point de vue complémentaire en mesurant le degré d'exposition des membres du groupe minoritaire à d'autres personnes minoritaires ; il indique la probabilité qu'un individu du groupe minoritaire partage une même unité locale avec un autre individu appartenant au même groupe. Pour le groupe A, il est calculé comme suit :

$$I_A = \sum_{i=1}^{N}\left(\frac{a_i}{A}\right)\left(\frac{a_i}{a_i + b_i}\right)$$

avec les mêmes notations que ci-dessus (et en supposant que A et B sont les deux seuls groupes au sein de la population). Un inconvénient manifeste de l'indice d'isolement tient au fait qu'il augmente mathématiquement à mesure que la part du groupe A au sein de la population s'accroît, ce qui rend difficiles les comparaisons dans le temps ou entre les divers groupes. L'indice d'isolement ajusté corrige ce biais, et il est calculé comme suit :

$$\tilde{I}_A = \frac{I_A - [A/(A+B)]}{1 - [A/(A+B)]}$$

La ségrégation résidentielle est par essence phénomène spatial. Cet indice ajusté est donc utile pour cartographier la répartition spatiale de différents groupes dans une ville ou une région. La concentration relative d'un groupe au niveau local peut être évaluée au moyen de quotients de localisation. Le quotient de localisation du groupe A pour la cellule (ou le secteur de recensement) *j* dans la ville *k* est égal à :

$$LQ_{Aj}^{k} = \frac{a_j^k / t_j^k}{A^k / T^k}$$

où a_j^k est la population du groupe A dans la cellule *j* au sein de la ville *k*, t_j^k la population totale de cette cellule, A^k la population du groupe A dans la ville *k*, et T^k la population totale de la ville *k.* Un quotient de localisation supérieur à 1 indique que dans la zone considérée la part locale de ce groupe d'immigrés est supérieure à la moyenne pour l'ensemble de la ville.

Encadré annexe 5.A.2. La série de données *Data for Integration* (D4I) du Centre conjoint de recherche

La série de données *Data for Integration* (D4I) publiée par le Centre commun de recherche de la Commission européenne a été obtenue par désagrégation spatiale des statistiques du recensement de 2011 collectées auprès des instituts nationaux de statistique. Les résultats du traitement spatial des données de départ constituent une grille uniforme présentant la concentration des immigrés dans des cellules de 100 mètres par 100 dans l'ensemble des villes de huit pays européens (Allemagne, Espagne, France, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni). Les immigrés sont groupés à trois niveaux d'agrégation différents : par pays, par continent, et selon qu'ils sont originaires de l'UE ou de pays tiers. Alessandrini et al. fournissent une description détaillée des données. (2017[23])

Les analyses présentées dans ce chapitre qui s'appuient sur cette série de données sont axées sur les immigrés extracommunautaires et reposent sur une grille légèrement plus grossière (300 mètres par 300). Les cartes du Graphique 5.7 présentent les quotients de localisation pour chacune des cellules correspondant au noyau de certaines des principales zones urbaines fonctionnelles d'Europe.

Notes

[1] Ce travail a été réalisé avec le soutien financier du ministère suédois de l'Emploi. Il comprend une contribution d'Anke Windisch (Consultante auprès de l'OCDE).

[2] Comme cela a déjà été relevé par (Hugo, 2008[143]), « *les immigrés ont eu de plus en plus tendance à s'établir dans les grandes villes, en particulier à Sydney et à Melbourne, qui, en 2006, réunissaient 34.1 % de la population née en Australie, mais 53.1 % de celle née à l'étranger.* » En 2016, les personnes nées à l'étranger représentaient 35 % de la population de Sydney, et 32 % de celle de Melbourne.

[3] Pour le Japon et la Corée, les données par lieu de naissance ne sont pas disponibles. Pour ces deux pays, les données correspondent aux personnes de nationalité étrangère.

[4] Il était également supérieur à la moyenne dans les principaux chefs-lieux de préfecture tels qu'Osaka (5.1 %), Nagoya (3.6 %), Kyoto (3.3 %) ou Kobe (3.1 %). Au total, Tokyo et les 46 chefs-lieux de préfecture accueillaient 47 % de l'ensemble des étrangers qui vivaient au Japon, contre 37 % de la population totale.

[5] Le pourcentage de personnes nées à l'étranger était particulièrement élevé à Tijuana (4.8 %) et à Juárez (4.5 %), qui réunissaient 18 % de l'ensemble de la population née aux États-Unis résidant au Mexique.

[6] https://mmp.opr.princeton.edu.

[7] Cet état de fait a également été confirmé dans les études par pays, par exemple pour le Royaume-Uni (Geay et McNally, 2013[145]).

[8] Bien que ce ne soit pas lié à l'immigration pour raisons humanitaires mais à l'immigration ethnique, en Israël, la disponibilité limitée de logements, ainsi que l'opposition de la part des résidents de classe moyenne et supérieure dans certains quartiers ont abouti à une ségrégation spatiale des Éthiopiens dans certaines zones, souvent défavorisées (OCDE, 2010[144]).

6 Notes par pays : Changements récents dans les politiques et mouvements migratoires

Allemagne

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 13.7 millions, 49 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
16 % de la population	Pologne (12 %), Turquie (10 %), Russie (8 %)
Évolution depuis 2010 : +30 %	

En 2019, l'Allemagne a accueilli 609 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit -3.9 % par rapport à 2018. Ce chiffre comprend 59 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 11.8 % de travailleurs immigrés, 15.9 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 12.2 % de migrants humanitaires. Environ 49 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 12 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 506 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2019, soit une hausse de 18 % par rapport à 2018. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

La Roumanie, la Pologne et la Bulgarie comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Inde a enregistré la plus forte hausse (+5 400) et la Pologne la plus forte baisse (-15 000) en termes de flux d'entrées en Allemagne par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 28 %, pour s'établir à 103 000 environ. La majorité des demandeurs viennent de Syrie (36 000), d'Iraq (14 000) et de Turquie (11 000). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants de l'Afghanistan (+400) et le recul le plus marqué, les ressortissants du Nigéria (-5 800). Sur les 129 000 décisions prises en 2020, 48.6 % étaient positives.

L'Allemagne a mis de nouveaux dispositifs en place et modifié certaines réglementations afin de faciliter les processus de migration de travail en vertu de la loi sur l'immigration de travailleurs qualifiés entrée en vigueur en 2020. La limitation aux professions en pénurie est suspendue et des mesures ont été prises pour accélérer la procédure de reconnaissance des qualifications professionnelles d'autres pays. Les travailleurs qualifiés justifiant d'une offre d'emploi concrète et les employeurs qui embauchent des travailleurs qualifiés étrangers peuvent bénéficier de la « procédure accélérée pour travailleurs qualifiés » pour accélérer les démarches administratives.

Par ailleurs, des « centres régionaux de coordination de l'immigration de travailleurs qualifiés » ont été mis en place pour épauler les services de l'emploi et conseiller les entreprises des régions respectives sur les procédures de recrutement de travailleurs étrangers en vertu de la loi sur l'immigration de travailleurs qualifiés.

En complément des structures d'accompagnement déjà en place, un Centre pour la reconnaissance professionnelle (ZSBA) a été créé. Il sert de point de contact pour les travailleurs qualifiés demandant leur reconnaissance professionnelle depuis l'étranger. Le nouveau centre est également censé accroître la transparence du processus de reconnaissance pour les candidats.

Au cours des quelques dernières années, l'Allemagne a lancé plusieurs initiatives d'intégration en plus du large éventail de mesures dans ce sens déjà en place. En mars 2021, le gouvernement fédéral a mis un point final au Plan d'action national sur l'intégration (NAP-I), coordonné par le Commissaire fédéral aux migrations, aux réfugiés et à l'intégration, qui couvre les cinq phases : i) avant la migration, ii) à l'arrivée, iii) l'insertion, iv) s'épanouir ensemble, v) la cohésion. Plus de 300 acteurs à tous les échelons de l'État et de la société civile, dont des organisations de migrants, ont réussi à lancer plus de 110 projets clés de soutien aux immigrés et de renforcement de la cohésion sociale. Dans ce contexte, le gouvernement fédéral a également mis en place un comité ministériel pour lutter contre l'extrémisme de droite et le racisme. Il s'est réuni pour la première fois en mai 2020. L'Allemagne prévoit de consacrer un milliard d'euros à la lutte contre l'extrémisme de droite, le racisme, l'antisémitisme et autres formes d'intolérance entre 2021 et 2024.

Par ailleurs, la Commission fédérale d'experts sur l'intégration a remis son rapport final au parlement en janvier 2021. Son analyse du marché du travail et des conditions économiques, sociales et démographiques dans l'optique de l'intégration en Allemagne est accompagnée de recommandations, à destination de l'État et de la société civile, sur les moyens d'améliorer l'intégration des primo-arrivants, des personnes issues de l'immigration vivant en Allemagne, et de la société dans son ensemble.

Des modifications et investissements ont été nécessaires dans le contexte du COVID-19 pour assurer la poursuite des formations et autres mesures en faveur de l'intégration. L'« indemnité de pandémie », une prime forfaitaire accordée aux prestataires de formations depuis juillet 2020, est destinée à faciliter le passage à des modes d'enseignement de l'allemand conformes aux mesures sanitaires (cours en ligne). Par ailleurs, le Programme de qualification pour l'intégration a transféré ses services d'accompagnement (conseils, formation, cours pour les personnes issues de l'immigration et les agents multiplicateurs) à des formats virtuels et utilisé le personnel disponible pour répondre aux besoins de conseils liés à la crise.

En mars 2020, le ministère allemand de l'Intérieur, de la Construction et du Territoire, a décidé de réduire la charge de travail des autorités de l'immigration causée par la crise du COVID-19 en autorisant les immigrés en possession d'un visa Schengen en fin de validité à demeurer temporairement en Allemagne sans permis de séjour renouvelé. Cette réglementation a expiré après une prolongation à la fin de septembre 2020.

Pour de plus amples informations :

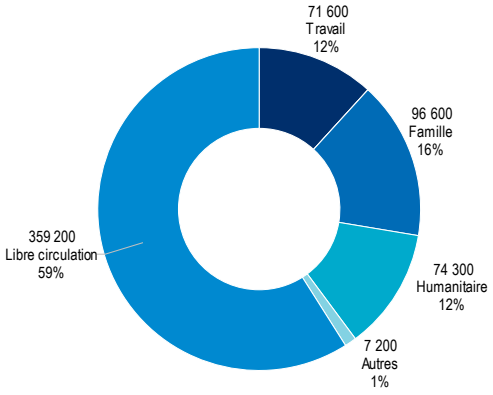
www.bmas.de

www.bmi.bund.de

www.bamf.de

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Allemagne

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires
(Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2019	2019/18
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprises	6 710	- 16%
Autres migrants temporaires de travail	..	..

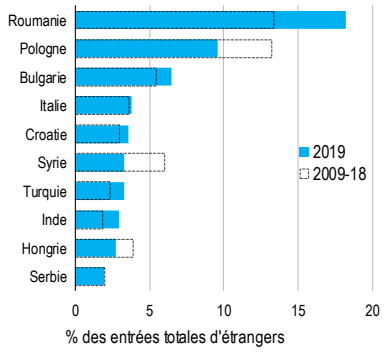
Éducation (pays tiers)

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	49 180	+ 2%
Stagiaires	5 140	+ 12%

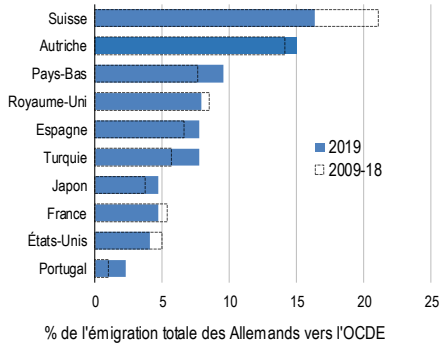
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	102 580	- 28%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration d'Allemands vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



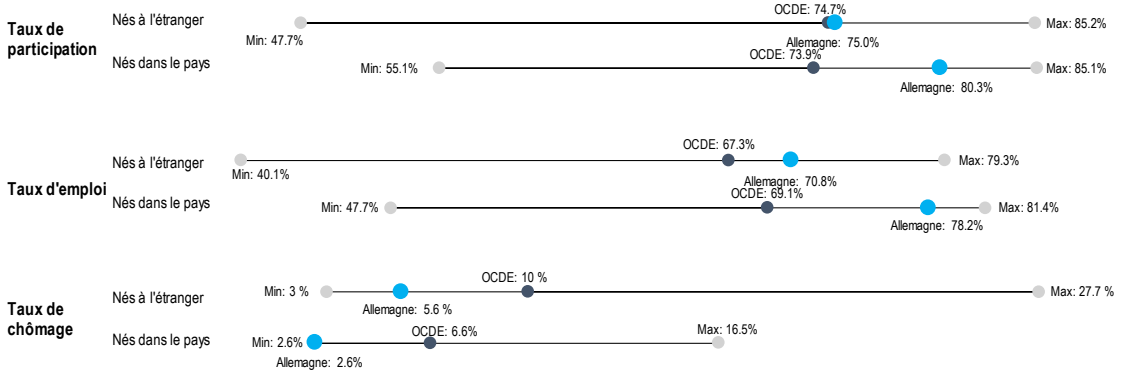
Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	-0.1	-1.9
Accroissement naturel	-2.6	-0.7
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	2.4	-1.3

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	17 899	-2.0	+0.5
Sorties (2020)	22 024	-8.0	+0.6

Situation sur le marché du travail
(2019 comparé à la moyenne OCDE 2020)



StatLink https://stat.link/su4b6z

Australie

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 7.7 millions, 51 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
30 % de la population	Royaume-Uni (15 %), Inde (9 %), Chine (9 %)
Évolution depuis 2010 : +30 %	

Entre juillet 2019 et juin 2020, l'Australie a accueilli 163 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut), soit -15 % par rapport aux 12 mois précédents. Ce chiffre comprend 27 % de travailleurs immigrés, 59 % de membres de famille (y compris les accompagnants), 8 % de migrants humanitaires et 6 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation. Environ 123 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 202 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers.

L'Inde, la Chine et le Royaume-Uni comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Népal a enregistré la plus forte hausse (+900) et les Philippines la plus forte baisse (-1 700) en termes de flux d'entrées en Australie par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 29.8 %, pour s'établir à 19 000 environ. La majorité des demandeurs viennent de Malaisie (4 000), de Chine (2 300) et d'Inde (1 800). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants de Timor-Leste (+300) et le recul le plus marqué les ressortissants de Malaisie (-3 100). Sur les 26 000 décisions prises en 2020, 10.2 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants australiens vers les pays de l'OCDE a progressé de 13 % pour s'établir à 36 000 personnes en 2019. Environ 30 % ont émigré au Royaume-Uni, 21 % en Nouvelle-Zélande et 13 % au Japon.

L'Australie a maintenu le nombre de places ouvertes au titre de son programme d'immigration à 160 000 pour 2020-21, avec quelques modifications dans la distribution entre les catégories. Le nombre de places dans la catégorie familiale a sensiblement augmenté, de 47 732 à 77 300, soit une proportion de 48 % qui n'avait plus été atteinte depuis 1995-96. Dans la catégorie des travailleurs qualifiés, le nombre de places a été réduit de 108 682 à 79 600 ; celles ouvertes au titre des programmes « talent mondial » et « innovation et investissement dans les entreprises » ont fortement augmenté, en nombre comme en proportion. Cent places sont réservées à la catégorie « admissibilité spéciale » et 3 000 aux enfants, sachant que le nombre de places réservées aux enfants est estimatif et n'est pas plafonné par le programme d'immigration.

En août 2020, les détenteurs d'un passeport de Hong Kong, Chine, munis d'un visa temporaire d'étudiant ou de travailleur qualifié se sont vu accorder une prolongation de cinq ans. Les nouveaux visas temporaires d'étudiant ou de travailleur qualifié délivrés aux Hongkongais seront valides cinq ans. L'Australie met par ailleurs en place un dispositif qui facilitera l'accès à la résidence permanente pour les Hongkongais titulaires d'un visa d'étudiant ou de travailleur qualifiés de cinq ans, ou de trois ans pour ceux qui choisissent de résider en dehors des grandes villes.

En septembre 2020, l'Australie a mis en place une équipe spéciale chargée d'attirer des entreprises et des talents du monde entier (Global Business and Talent Attraction Taskforce) pour favoriser le redressement économique du pays post-COVID. Elle facilite la réinstallation en Australie des cadres supérieurs et du personnel essentiel des entreprises admissibles. Le visa « talent mondial » est le principal visa utilisé par l'équipe spéciale ; les individus qui en remplissent les critères peuvent directement demander la résidence permanente et leurs dossiers sont traités en priorité.

En avril 2021, l'Australie a engagé d'importantes réformes pour améliorer l'accès au programme d'enseignement de l'anglais pour émigrés adultes (AMEP), son plus grand programme de réinstallation. L'AMEP aide les immigrés et les migrants mis à l'abri pour raisons humanitaires à apprendre l'anglais, à comprendre les systèmes australiens et à acquérir la confiance en soi et les compétences nécessaires pour réussir leur réinstallation en Australie. La loi sur l'immigration et l'éducation de 1971 a été modifiée en remplaçant la limite de 510 heures d'enseignement par un nombre d'heures illimité ; en élargissant le niveau d'admissibilité de l'anglais fonctionnel à l'anglais professionnel ; et en supprimant les dates limites d'inscription, de commencement et d'achèvement des cours pour les migrants admissibles arrivés en Australie le ou avant le 1er octobre 2020. Grâce à ces modifications, un plus grand nombre d'immigrés et de migrants mis à l'abri pour raisons humanitaires peuvent désormais bénéficier de cours d'anglais financés par l'État pendant plus longtemps et jusqu'à ce qu'ils parviennent à un meilleur niveau de maîtrise de la langue.

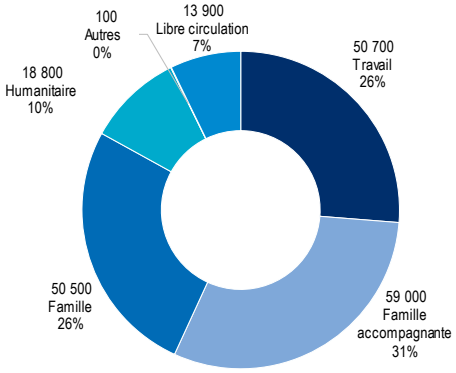
Tout au long de 2020, l'Australie a introduit de nouveaux types de visas temporaires pour faire face à la crise du COVID-19, en appui des mesures sanitaires, pour soutenir les secteurs en tension et favoriser le redressement économique. À partir d'avril 2020, un visa « pandémie de COVID-19 » a été créé dans le but de faciliter la régularisation du visa des personnes présentes en Australie pour travailler dans les secteurs essentiels (santé, accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap, accueil des enfants, agriculture et transformation alimentaire) pendant la pandémie. Les titulaires d'un visa « pandémie de COVID-19 » travaillant dans le secteur médical et d'autres secteurs essentiels souhaitant obtenir un deuxième ou troisième visa « vacances-travail » pourront faire compter ce travail dans le calcul des points. En septembre 2020, la « liste des professions qualifiées prioritaires pour l'immigration » (PMSOL) a été créée pour les personnes possédant des compétences essentielles à la reprise économique de l'Australie post-COVID-19. Les professions figurant sur cette liste sont prioritaires sur les autres dans le traitement des visas. La liste PMSOL repose sur les conseils de la commission nationale des compétences et sera régulièrement revue.

Pour de plus amples informations :

www.immi.homeaffairs.gov.au

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Australie

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires
(Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail

	2019	2019/18
Vacanciers actifs	209 040	- 1%
Travailleurs saisonniers	12 200	+ 44%
Transferts intra-entreprises	2 840	- 39%
Autres migrants temporaires de travail	..	..

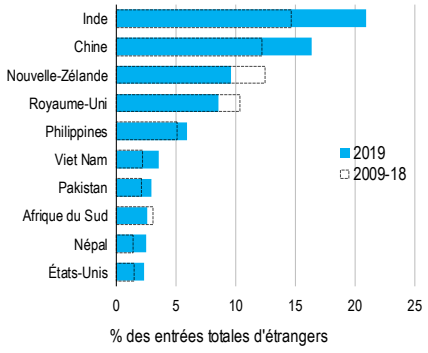
Éducation

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	173 370	+ 6%
Stagiaires	..	..

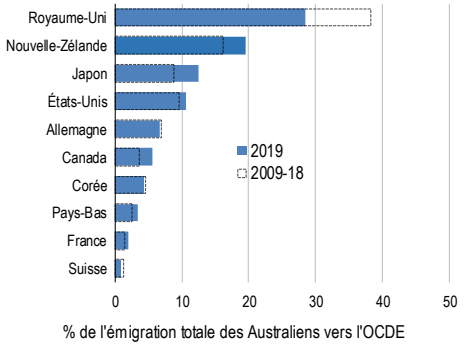
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	19 220	- 30%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration d'Australiens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



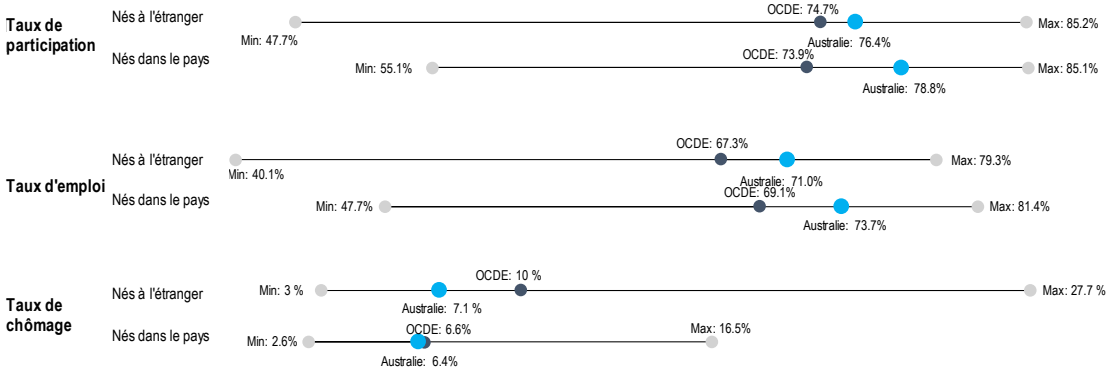
Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	13.3	-1.7
Accroissement naturel	5.2	-0.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.1	-8.9

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	1 192	-32.0	+0.1
Sorties (2020)	4 302	-42.2	+0.3

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/d0byuh

Autriche

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 1.8 million, 51 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
20 % de la population	Allemagne (13 %), Bosnie-Herzégovine (10 %), Turquie (9 %)
Évolution depuis 2010 : +38 %	

En 2019, l'Autriche a accueilli 82 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (changements de statut et libre circulation des personnes compris), soit 6 % de moins qu'en 2018. Ce chiffre comprend 70.2 % d'immigrés bénéficiant de la libre circulation, 7.4 % de travailleurs immigrés, 12.8 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 9.1 % d'immigrés admis pour raisons humanitaires. Environ 3 600 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 11 000 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers (migrations entre pays de l'UE non comprises). En outre, 320 000 détachements de travailleurs en provenance du reste de l'UE ont été enregistrés en 2019, soit 170 % de plus qu'en 2018. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

La Roumanie, l'Allemagne et la Hongrie comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Allemagne a enregistré la plus forte hausse (+1 400) et la Hongrie la plus forte baisse (-500) en termes de flux d'entrées en Autriche par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile en Autriche a diminué de 21.8 %, pour s'établir à 13 000 environ. La majorité des demandeurs viennent de Syrie (5 100), d'Afghanistan (2 800) et de Maroc (700). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants de la Syrie (+2 400) et le recul le plus marqué les ressortissants de l'Iran (-400). Sur 10 000 demandes traitées en 2020, 65.1 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

L'émigration des ressortissants autrichiens vers les pays de l'OCDE a diminué de 5 % pour s'établir à 15 000 personnes en 2019. Environ 41 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 19 % en Suisse et 9 % en Turquie.

En 2019, le système de points de la carte rouge-blanc-rouge (R-W-R) a été modifié pour donner plus de poids à l'expérience professionnelle et moins à l'âge. La maîtrise de l'anglais a également été introduite parmi les critères d'admissibilité. La catégorie des travailleurs hautement qualifiés a été affinée en ajoutant les travailleurs très hautement qualifiés (ingénieurs diplômés dans un large éventail de disciplines, commissaires aux comptes, médecins) pour lesquels une voie rapide a été créée. Onze professions ont été ajoutées à la liste des professions en pénurie en janvier 2020, portant le total à 56. D'autres, principalement dans le tourisme, ont été ajoutées à des listes locales de professions en pénurie dans toutes les provinces, à l'exception de Vienne et du Burgenland, conduisant à un plafond annuel de 300 permis supplémentaires au total. Le justificatif de logement n'est plus demandé pour la carte rouge-blanc-rouge depuis la fin de 2020.

Juillet 2020 a marqué la fin des règles de transition relatives à la mobilité professionnelle des Croates après sept années. L'accès au marché du travail autrichien est désormais ouvert aux immigrés croates, y compris aux travailleurs non qualifiés.

En réponse à une pénurie de personnel saisonnier, causée en partie par les restrictions de voyages imposées par les pays d'origine, les ouvriers agricoles ont été déclarés travailleurs essentiels en 2020 et les Européens de l'Est ont été admis dans le pays pour les récoltes. L'Autriche a également fait venir des aidants professionnels de Bulgarie, de Croatie et de Roumanie. Certains employeurs ont même proposé des primes à ceux qui étaient prêts à rester plus longtemps.

En décembre 2019, la loi de 2005 sur la police des étrangers a été modifiée par la suspension temporaire du rapatriement des demandeurs d'asile en cours d'apprentissage professionnel en cas de décision défavorable. Ceux dont la demande d'asile a été rejetée ont pu terminer leur apprentissage en Autriche. Chaque cas sera ensuite de nouveau évalué et si la décision demeure inchangée, le demandeur d'asile devra se soumettre à son obligation de quitter le territoire autrichien.

À la suite de la législation votée en 2019 et entrée en vigueur au début de 2020, l'État a instauré une agence fédérale pour l'accompagnement des demandeurs d'asile : une société privée à responsabilité limitée, seule responsable de la prise en charge des demandeurs d'asile (logement, soins, accompagnement juridique) dans le système fédéral de réception. Elle devrait être entièrement opérationnelle en 2021.

En réponse aux problèmes d'intégration posés par la pandémie de COVID-19, le conseil d'experts sur l'intégration des immigrés (auprès du ministère de l'Intégration de la Chancellerie fédérale) a préparé un document d'orientation sur les moyens d'améliorer le taux d'activité des immigrants et de stabiliser ainsi leurs revenus. Au nombre des mesures proposées, l'accélération de la transformation numérique et l'automatisation des processus, la montée en compétences et la reconversion professionnelle des immigrés peu qualifiés, la facilitation et la promotion de l'éducation et de la formation des femmes immigrées.

Une modification de la loi sur la citoyenneté permet depuis septembre 2020 aux descendants directs de personnes persécutées sous les régimes austrofasciste et national-socialiste d'acquérir la citoyenneté autrichienne selon une procédure simplifiée, sans obligation d'abandonner la leur.

Pour de plus amples informations :

www.migration.gv.at

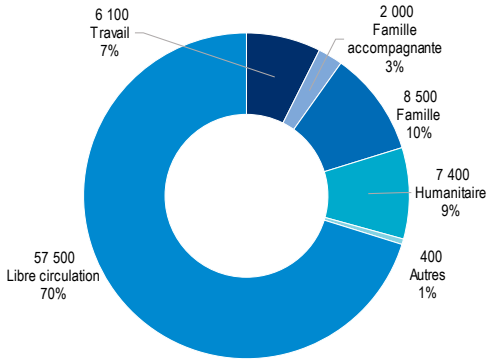
www.bmeia.gv.at

www.bmi.gv.at

www.sozialministerium.at

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Autriche

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires
(Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2019	2019/18
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	9 390	+ 23%
Transferts intra-entreprises	140	- 4%
Autres migrants temporaires de travail	990	+ 1%

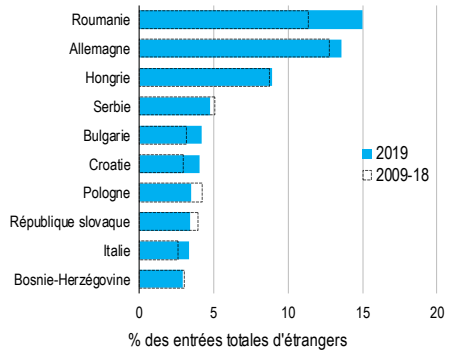
Éducation (pays tiers)

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	3 580	- 4%
Stagiaires	..	..

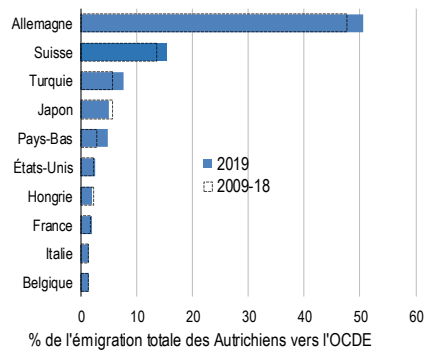
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	13 420	+ 22%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Emigration d'Autrichiens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



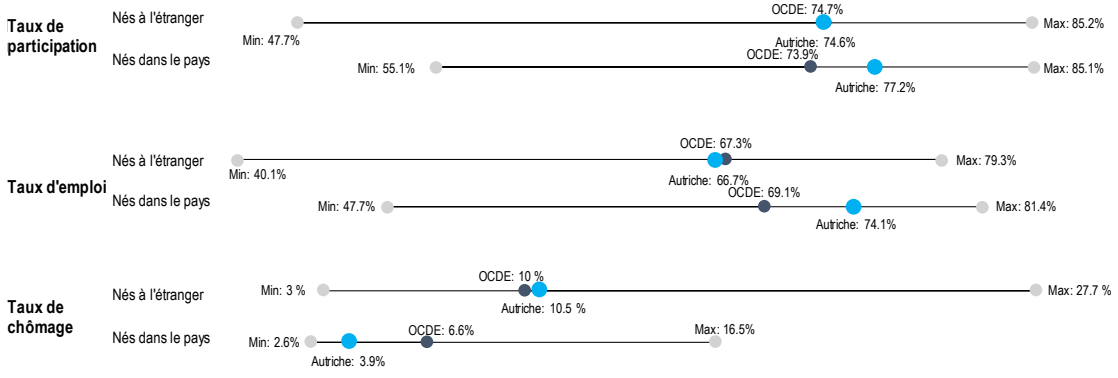
Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	3.5	-1.3
Accroissement naturel	-0.9	-1.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	4.4	-0.2

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	3 089	+1.5	+0.7
Sorties (2020)	5 878	+0.1	+1.4

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/br5m1n

Belgique

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 2.1 millions, 51 % femmes	Premiers pays de naissance :
18 % de la population	Maroc (11 %), France (9 %), Pays-Bas (6 %)
Évolution depuis 2010 : +37 %	

En 2019, la Belgique a accueilli 113 000 nouveau immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit +3.7 % par rapport à 2018. Ce chiffre comprend 60.9 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 4.5 % de travailleurs immigrés, 28.5 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 5.9 % de migrants humanitaires. Environ 8 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 1 400 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 218 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2019, soit une hausse de 39 % par rapport à 2018. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

La Roumanie, la France et les Pays-Bas comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Afghanistan a enregistré la plus forte hausse (+1 600) et la Syrie la plus forte baisse (-800) en termes de flux d'entrées en Belgique par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile en Belgique a diminué de 44.1 % pour s'établir à 13 000 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Afghanistan (2 300), de Syrie (1 300) et d'Érythrée (800). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants du Brésil (400) et le recul le plus marqué, les ressortissants de la Cisjordanie et de bande de Gaza (-1 900). Sur les 16 000 décisions prises en 2020, 34 9 % étaient positives.

Des modifications introduites par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour faciliter le recrutement d'immigrés de pays tiers hautement qualifiés ont pris effet en juillet 2020. Le recrutement n'est plus restreint aux ressortissants de pays avec lesquels la Belgique a signé une convention bilatérale.

En avril 2021, la Flandre a actualisé sa liste de professions moyennement qualifiées en pénurie de 2019. La Wallonie tient une liste comparable, revue chaque année.

En décembre 2020, le Conseil des ministres a approuvé la création d'une conférence interministérielle sur la migration et l'intégration dans le but d'harmoniser les politiques des autorités fédérales et des entités fédérées.

En février 2021, dans le cadre de la préparation de la transposition de la directive sur les étudiants et les chercheurs (2016/801/UE), un projet de loi sur la mobilité des étudiants de pays tiers a été soumis au Conseil des ministres. Les principales modifications concernent la possibilité de prolonger leur séjour d'un maximum de 12 mois pour trouver un emploi ou créer une entreprise après leurs études. En 2020, la directive sur les travailleurs saisonniers a été transposée dans le droit national.

En mai 2021, la Belgique a lancé la plateforme électronique pour les demandes de permis uniques « Working in Belgium ». Elle permet aux employeurs de déposer et de suivre l'évolution des demandes de permis unique, de carte bleue européenne et de permis de travailleur détaché dans le cadre d'un transfert temporaire intra-groupe. À l'horizon 2022, l'éventail des demandes traitées devrait être progressivement élargi à tous les permis de travail, cartes professionnelles et permis uniques pour une durée indéfinie. Cette plateforme a pour but de simplifier les processus d'immigration dans les régions en mesure de décider elles-mêmes de leur politique de migration professionnelle depuis la réforme de l'État de 2014. Elle vise par ailleurs à réduire la charge de travail administratif, à faciliter l'échange d'informations et de données entre les trois régions, le bureau fédéral de l'immigration, les communes et le bureau national de la sécurité sociale pour, *in fine*, réduire le temps de traitement des demandes. En mars 2021, la Flandre a apporté quelques modifications à la législation concernant les travailleurs détachés. Entre autres dispositions, les travailleurs temporaires sont exclus de l'obligation de carte de travail s'ils remplissent certaines conditions.

Cinquante millions d'euros ont été réaffectés à la politique d'asile et de migration en avril 2021 et des changements dans la politique de recrutement devraient limiter les renouvellements de personnel dans les services d'asile.

Le système de présélection des demandeurs d'asile, introduit en avril 2020 pour respecter les mesures sanitaires dans le contexte du COVID-19, a été abandonné.

En octobre 2020, des mesures sont entrées en vigueur pour accroître l'efficacité de la procédure de Dublin et améliorer le partage d'informations avec les centres de réception. Une nouvelle instruction prévoit la possibilité d'assigner à résidence et de limiter la réception de demandeurs soumis à une procédure de Dublin s'il y a manque de coopération.

En réaction à la mobilisation de la société civile, le Conseil d'État a suspendu la possibilité de détenir des familles avec enfants en séjour irrégulier dans des centres de rapatriement spéciaux à proximité de l'aéroport de Bruxelles.

Pendant la crise du COVID-19, les demandes de visas et de permis ont continué d'être acceptées et traitées malgré les difficultés d'ordre organisationnel. Les services régionaux de l'emploi n'exigent pas le respect du salaire minimum pour les travailleurs immigrés en cas de suspension du contrat de travail pendant la pandémie.

En avril 2021, à la demande du secrétaire d'État à l'asile et à la migration, une enquête a été organisée par Fedasil dans les centres de réception. Environ 200 demandeurs d'emploi, diplômés ou justifiant d'une certaine expérience dans le domaine de la santé ou des soins, ont été recensés et devraient obtenir une autorisation de travail pour épauler les professionnels de santé pendant la pandémie.

Pour de plus amples informations :

www.dofi.ibz.be

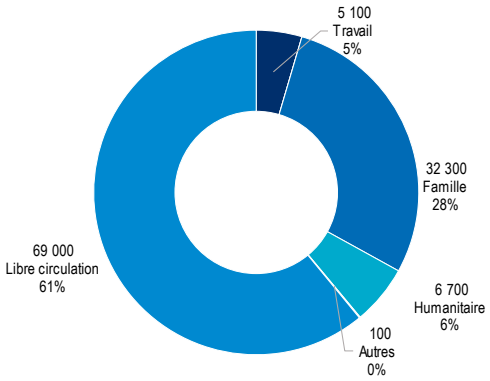
www.emploi.belgique.be

www.myria.be

www.statbel.fgov.be

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Belgique

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires (ressortissants de pays hors UE)
(Source : Eurostat)

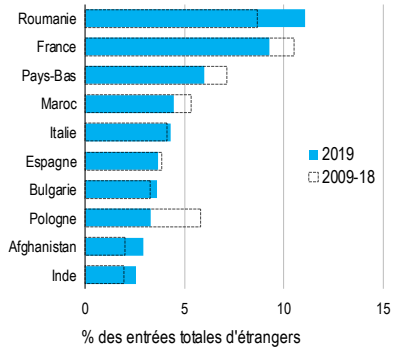
Migrations temporaires

	2019	2019/18
Travail	1 410	+ 34%
Famille	9 490	+ 24%
Études	1 090	+ 5%
Autres	5 550	- 17%

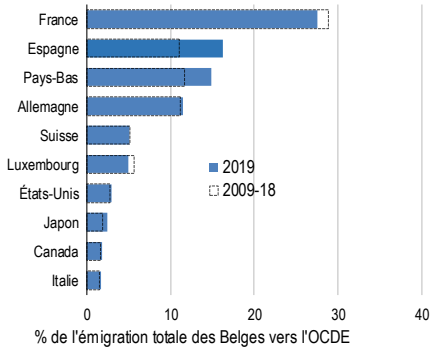
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	12 930	- 44%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Belges vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



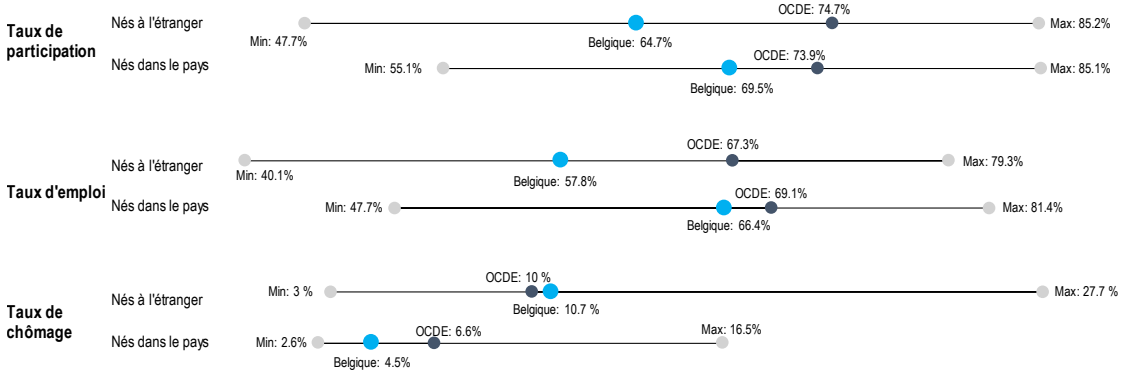
Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	3.8	-2.0
Accroissement naturel	-1.1	-1.9
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	4.9	-0.1

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	13 121	+7.9	+2.6
Sorties (2020)	6 404	+20.4	+1.2

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/rnyo0v

Bulgarie

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 0.2 million, 51 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
3 % de la population	Russie (17 %), Turquie (9 %), Syrie (8 %)
Évolution depuis 2010 : +124 %	

En 2019, 7 000 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de résidence de plus de 12 mois en Bulgarie (hors ressortissant de l'UE), soit 20.8 % de plus qu'en 2018. Ce chiffre comprend 13 % de travailleurs immigrés, 22 % de membres de famille (y compris les accompagnants), 9.7 % d'immigrés venus pour études et 55.3 % d'autres migrants. Environ 900 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 1 400 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 14 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2019, soit une hausse de 300 % par rapport à 2018. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

La Turquie, la Russie et l'Ukraine comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Turquie a enregistré la plus forte hausse (+600) et la Syrie la plus forte baisse (-400) en termes de flux d'entrées en Bulgarie par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 66.7 %, à 3 500 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Afghanistan (1 700), de Syrie (1 100) et d'Iraq (200). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants afghans (700) et le recul le plus marqué les ressortissants de l'Iraq (-55). Sur les 2 200 décisions prises en 2020, 37.4 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants bulgares vers les pays de l'OCDE a augmenté de 5 % pour s'établir à 91 000 personnes en 2019. Environ 51 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 10 % aux Pays-Bas et 6 % en Autriche.

La loi sur les étrangers, qui régit le séjour en Bulgarie de ressortissants d'autres pays a été modifiée plusieurs fois en 2019-20, en vue notamment d'une plus grande harmonisation avec les règles de l'UE concernant, entre autres, une procédure de demande unique et un socle commun de droits et conditions d'entrée pour les travailleurs détachés. L'action publique vise une plus grande réglementation de l'immigration par la réduction des échappatoires qui permettent l'entrée de migrants irréguliers. Elle cherche par ailleurs à faciliter l'accès à la résidence et au marché du travail pour les saisonniers et la main-d'œuvre étrangère hautement qualifiée.

L'entrée en Bulgarie de migrants ayant mis en place un bureau de représentation d'une société dans le seul but de recevoir un permis de séjour de longue durée a été restreinte. Les mineurs non accompagnés ont désormais droit au séjour de longue durée jusqu'à l'âge de 18 ans. Les travailleurs saisonniers et la main-d'œuvre étrangère hautement qualifiée n'ont plus besoin de déposer une nouvelle demande de permis de résidence, afin de réduire les démarches administratives. De nouvelles conditions ont été attachées au regroupement familial, dont la justification d'une relation stable et durable pour les conjoints de réfugiés.

Les étudiants de pays tiers qui résident et étudient dans un autre État membre de l'UE ont désormais le droit d'entrer en Bulgarie et d'y poursuivre leurs études. Les étudiants étrangers qui terminent leurs études en Bulgarie n'ont plus besoin de rentrer dans leur pays d'origine avant de faire une demande de permis de séjour.

Pour encourager les entrepreneurs à créer des sociétés en Bulgarie, un visa « start-up » a été introduit, qui ouvre également la voie à un permis de séjour de longue durée. En 2019, un accord bilatéral pour l'emploi signé avec la Géorgie est entré en vigueur.

La loi sur l'asile et les réfugiés a été modifiée en 2020 par souci de simplification des procédures d'octroi de statut aux mineurs non accompagnés.

Au lendemain du Brexit, le principe de réciprocité a été adopté afin de protéger les droits des ressortissants du Royaume-Uni en Bulgarie autant que ceux des ressortissants bulgares sont protégés au Royaume-Uni. Un statut spécial est accordé aux ressortissants du Royaume-Uni entrés en Bulgarie avant le 29 avril 2019 et les membres de leur famille bénéficient d'un droit de séjour permanent.

Les ressortissants étrangers en Bulgarie dont le permis de résidence a expiré pendant la période de confinement due au COVID-19 ont eu droit à une prolongation de six mois.

Pour de plus amples informations :

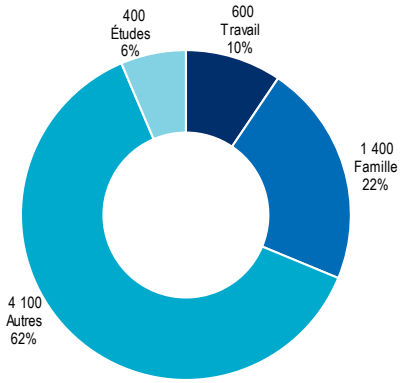
www.aref.government.bg/

www.nsi.bg

www.mvr.bg

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Bulgarie

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)
2019 (Source : Eurostat)



Migrations temporaires (ressortissants de pays hors UE)
(Source : Eurostat)

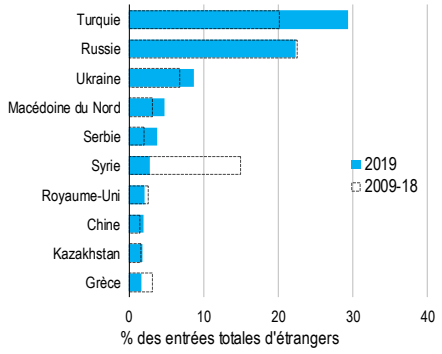
Migrations temporaires

	2019	2019/18
Travail	1 370	+ 37%
Famille	2 340	- 0%
Études	870	+ 3%
Autres	930	- 12%

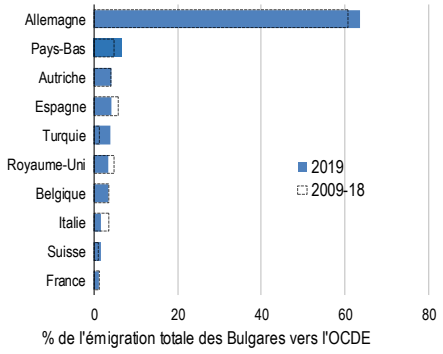
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	3 460	+ 66%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Bulgares vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



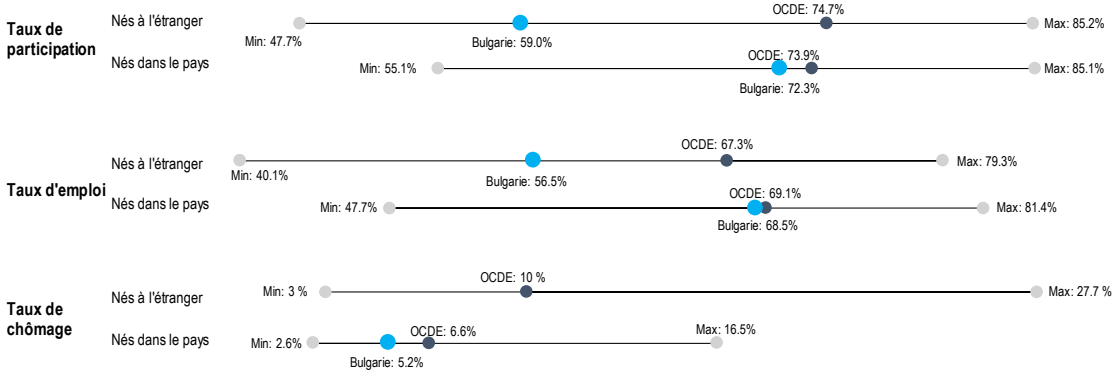
Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	-5.0	+2.0
Accroissement naturel	-9.5	-2.8
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	4.4	+4.7

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	955	-59.2	+1.4
Sorties (2020)	189	-7.6	+0.3

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/doq72l

Canada

Population née à l'étranger – 2018	
Taille : 7.9 millions, 52 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
21 % de la population	Inde (8 %), Chine (8 %), Philippines (7 %)
Évolution depuis 2008 : +22 %	

En 2020, le Canada a accueilli 185 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (changements de statut compris), soit 46 % de plus qu'en 2019. Ce chiffre comprend 33 % de travailleurs immigrés, 52 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 14 % d'immigrés admis pour des raisons humanitaires. Environ 51 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 153 000 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers.

L'Inde, la Chine et les Philippines comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Inde a enregistré la plus forte hausse (+16 000) et les Philippines la plus forte baisse (-7 200) en termes de flux d'entrées au Canada par rapport à 2018.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 67.4 %, pour s'établir à 19 000 environ. La majorité des demandeurs viennent du Mexique (1 800), d'Inde (1 600) et de Nigéria (600). La plus forte hausse par rapport à 2019 concerne les ressortissants de la République populaire démocratique de Corée (+6) et le recul le plus marqué, les ressortissants de l'Inde (-3 600). Sur les 31 000 décisions prises en 2020, 49.6 % étaient positives.

Le Plan des niveaux d'immigration 2021-2023 du Canada prévoit une nouvelle augmentation des nouvelles admissions permanentes : 401 000 en 2021, 411 000 en 2022 et 421 000 en 2023. Pour atteindre ces cibles et maintenir les travailleurs aux postes essentiels, de nouvelles voies d'accès à la résidence permanente ont été ouvertes à titre temporaire. Elles ont été établies pour la période de mai à novembre 2021 et s'adressent aux ressortissants étrangers actuellement employés au Canada – jusqu'à 50 000 demandeurs dans le secteur de la santé et d'autres professions essentielles, et 40 000 étudiants étrangers ayant récemment obtenu leur diplôme de fin d'études d'un établissement d'enseignement post-secondaire canadien. Des volets non plafonnés avec les mêmes critères d'admissibilité sont ouverts aux francophones sur justification des résultats du test d'évaluation de français. En février 2021, le Canada a émis un nombre particulièrement important d'invitations à présenter une demande de permis de travail par la voie du système d'Entrée express aux candidats de la catégorie de l'expérience canadienne.

Plusieurs nouvelles politiques s'inscrivent en appui de la stratégie canadienne en matière d'immigration francophone, qui vise 4.4 % d'immigrants d'expression française, en dehors du Québec, à l'horizon 2023. Depuis octobre 2020, les candidats d'expression française et les candidats bilingues au titre des programmes d'immigration économique via le système Entrée express se verront attribuer des points supplémentaires pour leurs compétences linguistiques. Un nouveau partenariat national avec des organisations francophones a été formé pour simplifier l'accès aux services d'établissement en français.

Fort de l'expérience des programmes d'immigration économique régionaux, dont le Programme des candidats des provinces et le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord, le Canada met actuellement en place un Programme de candidats municipaux grâce auquel les communautés locales, chambres de commerce et conseils du travail pourront sélectionner des immigrants permanents. Le Pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique (PVAME) est le nouveau modèle canadien pour la mobilité économique des réfugiés. Lancé en 2018, le PVAME avait pour but d'expérimenter un moyen d'aider les réfugiés qualifiés à accéder aux programmes d'immigration économique du Canada. Le Canada envisage actuellement d'augmenter le nombre de candidats au titre du PVAME, sur la base des leçons tirées de l'expérimentation, et prépare le lancement d'un Groupe de travail mondial sur la mobilité de la main-d'œuvre formée de réfugiés : une collaboration entre les États, les ONG et le secteur privé pour élargir les voies d'accès complémentaires à la réinstallation de la main-d'œuvre à l'échelle mondiale.

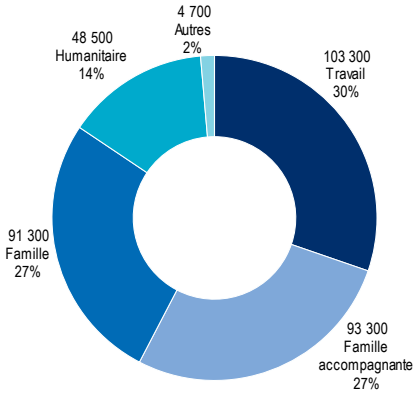
Face au COVID-19, les voyages non essentiels à destination du Canada ont été interrompus en mars 2020. Les personnes exemptées, dont les Canadiens et leurs familles, les travailleurs essentiels, les étudiants étrangers et quelques cohortes de ressortissants étrangers admis au séjour permanent, ont dû se soumettre à des conditions de tests et de quarantaine. Plusieurs mesures ont été prises à l'égard des résidents temporaires, dont : l'élaboration de politiques permettant aux travailleurs temporaires étrangers présents dans le pays d'obtenir un permis de séjour et de travail permanent, tout en assouplissant les barrières pour les personnes présentant leur demande depuis un autre pays ; la prolongation des délais de rétablissement du statut de résident temporaire ; l'autorisation pour les étudiants étrangers inscrits à un cursus en ligne de compter tous leurs cours en ligne pour l'obtention d'un permis de travail post-diplôme jusqu'à la fin de 2021 ; l'autorisation pour les diplômés de présenter une demande de permis de travail même si leur programme d'études a été suivi entièrement en ligne dans un autre pays que le Canada. À l'exception des cas de protection urgents et des réfugiés déjà en possession d'un visa de résident permanent pour le Canada au moment de leur entrée en vigueur au Canada, les restrictions sur les voyages ont eu un impact sévère sur la réinstallation des réfugiés. En juin 2020, les réinstallations ont repris dans les secteurs où les conditions du pays et la capacité opérationnelle du réseau à l'étranger le permettent. Tout au long de la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada et le réseau canadien de plus de 500 prestataires de services de réinstallation, les répondants communautaires et les partenaires provinciaux/territoriaux se sont attachés, ensemble, à informer et accompagner les nouveaux arrivants, notamment en adaptant des services fournis auparavant en personne pour qu'ils puissent l'être à distance.

Pour de plus amples informations :

https://www.canada.ca/fr/services/immigration-citoyennete.html

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Canada

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires
(Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail

	2019	2019/18
Vacanciers actifs	47 460	- 2%
Travailleurs saisonniers	36 850	+ 3%
Transferts intra-entreprises	14 630	+ 14%
Autres migrants temporaires de travail	169 000	+ 14%

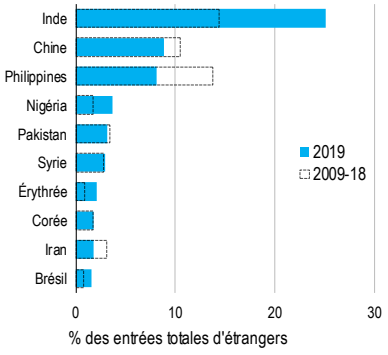
Éducation

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	171 980	+ 13%
Stagiaires	..	..

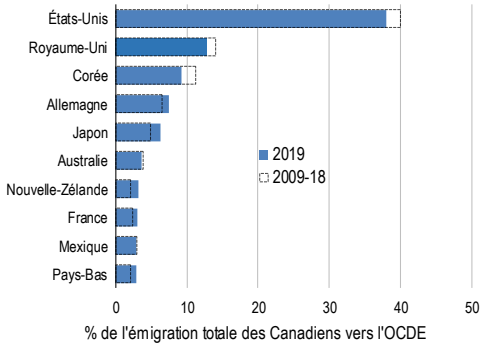
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	19 050	- 67%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Canadiens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



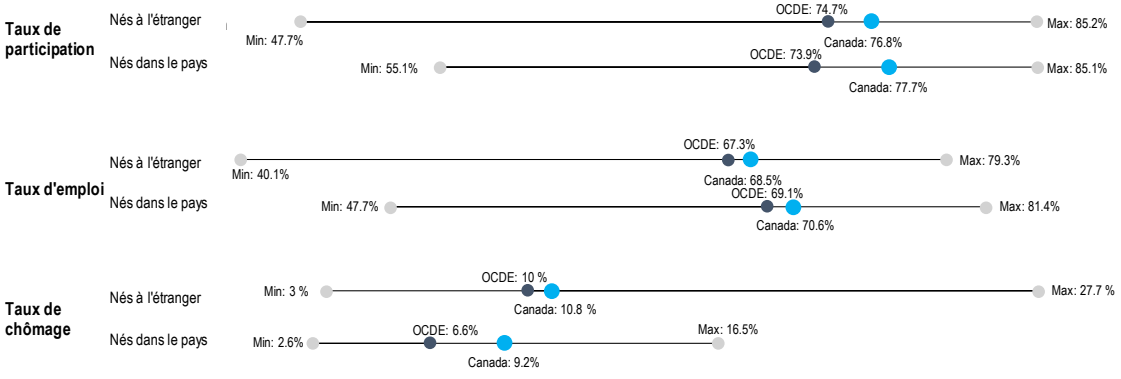
Composantes de la croissance de la population

	2018 Pour 1 000 habitants	2018/17 Variation
Total	14.1	+2.1
Accroissement naturel	2.6	-0.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	11.5	+2.2

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	911	-30.6	+0.1
Sorties (2020)	6 538	-22.1	+0.4

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/5uhkl6

Chili

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 1.5 million, 49 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
7.8 % de la population	Venezuela (31%), Pérou (16%), Haïti (12%)
Évolution depuis 2010 : +324 %	

Le Venezuela, Haïti et la Colombie comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Venezuela a enregistré la plus forte hausse (+13 000) et Haïti la plus forte baisse (-76 000) en termes de flux d'entrées au Chili par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile au Chili a augmenté de 100 %, pour s'établir à 1 700 environ. La majorité des demandeurs viennent de Colombie (700), de Cuba (500) et du Venezuela (400). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants colombiens (+400), et la baisse la plus importante, les ressortissants de la République Dominicaine (-10). Sur les 1 900 décisions prises en 2020, 0,3 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants chiliens vers les pays de l'OCDE a augmenté de 14 % pour s'établir à 12 000 personnes en 2019. Environ 36 % d'entre elles ont émigré en Espagne, 14 % aux États-Unis et 11 % en Allemagne.

Le 10 décembre 2020, le Congrès chilien a approuvé une loi réformant le système d'immigration. À compter de la publication de la loi en avril 2021, le ministère de l'Intérieur dispose de 12 mois pour régulariser le statut des migrants.

Aux termes de la nouvelle loi, les ressortissants étrangers arrivés au Chili en tant que touristes ne peuvent plus changer de statut de résidence sur place, à l'exception du regroupement familial.

Les ressortissants étrangers souhaitant travailler au Chili à titre temporaire doivent déposer une demande de permis de travail spécial par voie électronique, de l'étranger ou sur place. Ce permis remplace le permis de travail spécial « touriste » que les touristes pouvaient demander à leur arrivée. Les nouveaux arrivants peuvent désormais commencer à travailler dès leur entrée au Chili tandis que le système précédent exigeait que les ressortissants étrangers se rendent au Chili et attendent la délivrance de leur permis de travail.

La nouvelle loi élargit le visa de séjour temporaire aux travailleurs indépendants, salariés, saisonniers et ressortissants étrangers en recherche d'emploi, entre autres. Il était jusqu'à présent limité aux transferts intra-groupe, aux professionnels, aux ressortissants des pays du Mercosur ou aux personnes liées par la parenté à un ressortissant chilien ou une personne ayant statut de résident permanent dans le pays. Le gouvernement pourra créer de nouvelles sous-catégories en réponse aux besoins du marché du travail, dont des visas à entrées multiples pour les affaires. Les personnes à charge de titulaires de permis de résidence temporaire ont automatiquement droit à un permis de travail.

Les résidents permanents peuvent séjourner hors du Chili pendant un maximum de deux ans sans perdre leur statut.

La publication de la nouvelle loi a déclenché le début d'un processus de régularisation exceptionnel. Les personnes entrées illégalement au Chili et qui quittent le territoire avant le 17 octobre 2021 n'encourent aucune sanction et sont autorisées à revenir au Chili par la voie légale. Les ressortissants étrangers entrés légalement au Chili avant le 18 mars 2020 et justifiant d'un casier judiciaire vierge, mais en situation irrégulière, ont jusqu'au 17 octobre 2021 pour se régulariser et obtenir un permis de travail. Le gouvernement attend au moins 100 000 demandes dans le cadre de ce nouveau processus de régularisation (la dernière régularisation date de 2018 et environ 210 000 ressortissants étrangers en ont bénéficié). Pour les étrangers entrés légalement au Chili après le 18 mars 2020 et ayant dépassé la durée de validité de leur visa, les règles habituelles s'appliquent : après paiement d'une amende, ils disposent d'une période de grâce de dix jours pour, soit quitter le pays, soit déposer une demande de permis de séjour s'ils répondent aux critères d'admissibilité.

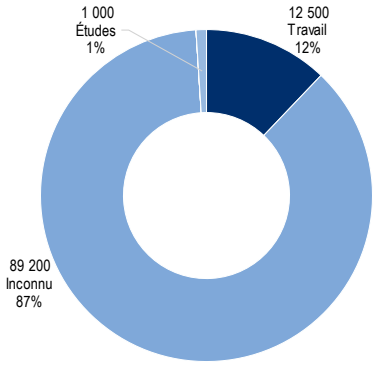
Depuis mars 2020, le Chili a mis en place différentes restrictions sur la mobilité des Chiliens et différentes catégories de ressortissants étrangers. Entre avril et octobre 2021, les demandes de résidence permanente auprès du département de l'immigration sont traitées exclusivement en ligne pour toutes les nationalités. Les candidats ayant besoin d'une assistance spéciale peuvent se présenter en personne à un bureau de Chile Atiende pour transmettre les demandes.

Pour de plus amples informations :

www.extranjeria.gob.cl

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Chili

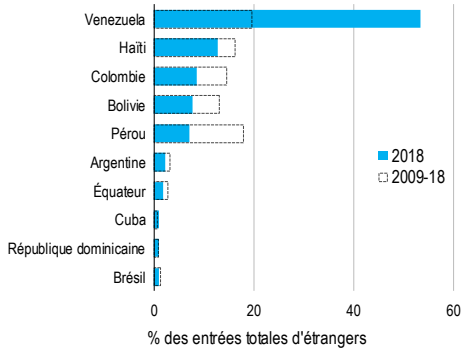
Entrées d'immigrés
2018 (Source: OECD)



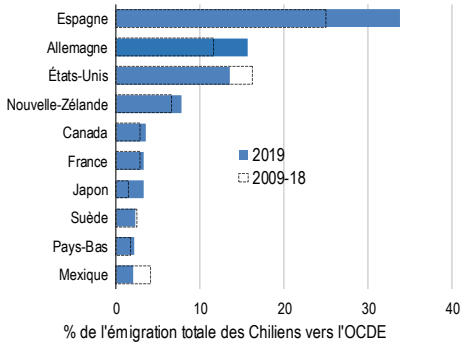
Demandeurs d'asile
(Source: HCR)

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	1 680	+ 118%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Chiliens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



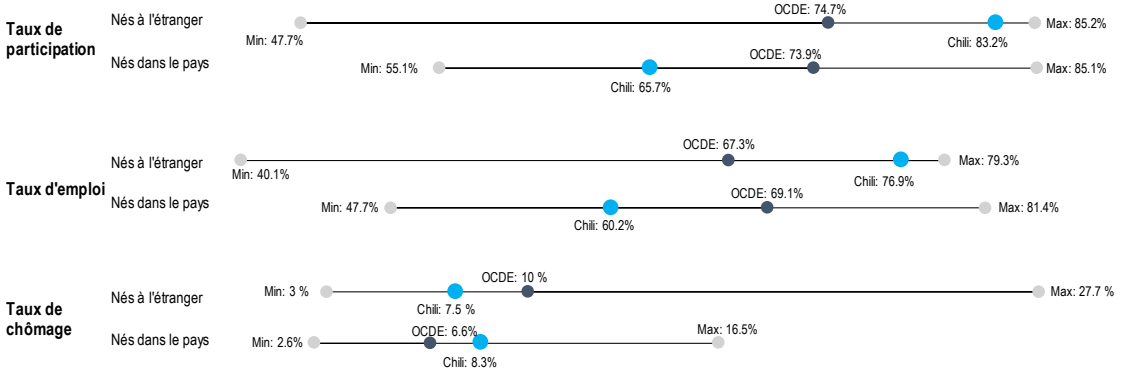
Composantes de la croissance de la population

	2019 Pour 1 000 habitants	2019/18 Variation
Total	27.4	-0.8
Accroissement naturel	5.3	-0.9
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	22.1	+0.2

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	71	+2.2	+0.0
Sorties (2020)	774	+7.1	+0.3

Situation sur le marché du travail
(2017 comparé à la moyenne OCDE 2020)



StatLink https://stat.link/k1cze0

Chine

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile en Chine a diminué de 10 %, pour s'établir à 400 environ. La majorité des demandeurs viennent du Cameroun (200), d'Ouganda (59) et du Zimbabwe (33).

L'émigration des ressortissants chinois vers les pays de l'OCDE a augmenté de 8 % pour s'établir à 466 000 personnes en 2019. Environ 28 % d'entre elles ont émigré au Japon, 16 % au Royaume-Uni et 13 % aux États-Unis.

À la fin de 2020, la République populaire de Chine (RPC) comptait au total 463 405 ressortissants étrangers. Les trois premiers pays d'origine étaient la Corée (11 %), le Japon (10 %) et les États-Unis (10 %).

La RPC a introduit un guichet unique pour les demandes de permis de travail et de séjour. L'expérimentation du nouveau système a démarré à partir d'octobre 2020 à Beijing, Shanghai, Chongquing, Xiamen et Shenzhen. La Chine a également commencé à améliorer les procédures de demande de permis de séjour, notamment en permettant aux ressortissants étrangers de déposer des demandes de visa et de permis de séjour par e-mail ou courrier.

En mars 2021, la RPC a assoupli les critères d'admissibilité et introduit d'autres règles avantageuses pour les demandes de permis de travail à Shanghai. Ces mesures s'adressent plus particulièrement aux ressortissants étrangers exerçant une profession dans le domaine scientifique et technologique, aux spécialistes de l'innovation d'entreprise et aux experts. Les nouveaux critères exacts sont laissés à l'appréciation des autorités. Auparavant, ces candidats devaient être âgés de moins de 60 ans, justifier d'au moins deux ans d'expérience professionnelle et être titulaires d'un diplôme d'études supérieures. Ces changements cadrent avec l'objectif du gouvernement chinois d'attirer davantage de ressortissants étrangers hautement qualifiés, en particulier dans les domaines des sciences et de l'innovation.

La RPC est la première destination asiatique des étudiants d'autres pays et sa position dans la région est confortée chaque année. En 2019, plus de 260 000 étudiants se sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en RPC, soit 13 % de plus qu'en 2018. La RPC a cherché à attirer des étudiants étrangers, en particulier d'Afrique et des pays de ses nouvelles routes de la soie, en proposant des bourses d'études. À l'heure actuelle, les étudiants africains représentent le deuxième groupe d'étudiants étrangers par région en RPC, après les étudiants asiatiques.

Bien que l'on ne dispose pas de chiffres sur les flux de travailleurs sous contrat déployés à l'étranger par la RPC, on sait que le stock de ces travailleurs à l'étranger a diminué. Selon le ministère du Commerce, le nombre de travailleurs à l'étranger a chuté, de 1 013 000 à 644 000 entre novembre 2019 et juillet 2020. Aucune reprise n'a été observée pendant l'été 2020 dans l'hémisphère nord.

Au début de la pandémie de COVID-19, l'entrée de ressortissants étrangers en possession de visas et de permis de séjour en cours de validité en Chine a été suspendue, ainsi que le transit sans visa et les politiques régionales d'exemption de visa. En février 2020, la Chine a prolongé automatiquement de 2 mois les visas et permis de séjour des ressortissants étrangers travaillant dans l'innovation d'entreprise et la recherche scientifique en Chine qui ont expiré avant la levée des mesures de maîtrise de la pandémie. À partir de mai 2020, la RPC a mis en place, successivement, une voie rapide pour les ressortissants de Corée, d'Allemagne, de Singapour, du Cambodge, d'Indonésie et de plusieurs autres pays afin de faciliter l'entrée en Chine pour des motifs professionnels impérieux et pour les voyages officiels. La Chine a progressivement élargi cette voie rapide à presque tous les pays.

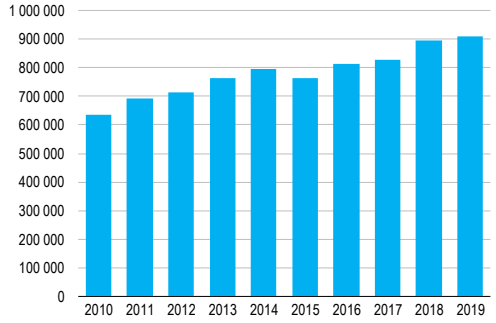
À partir de septembre 2020, les ressortissants étrangers munis d'un permis de séjour chinois en cours de validité pour travailler, pour des raisons personnelles et pour le regroupement familial ont été autorisés à entrer en Chine sans nouvelle demande de visa. En mars 2021, la RPC a commencé à faciliter l'obtention de visas pour les ressortissants étrangers vaccinés contre le COVID-19 avec des vaccins produits en Chine et qui prévoyaient de se rendre en Chine pour des motifs professionnels impérieux ou pour rendre visite à des parents.

Pour de plus amples informations :

https://en.nia.gov.cn/

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Chine

Permis de résidence délivrés
(Source : Service National de l'Immigration)



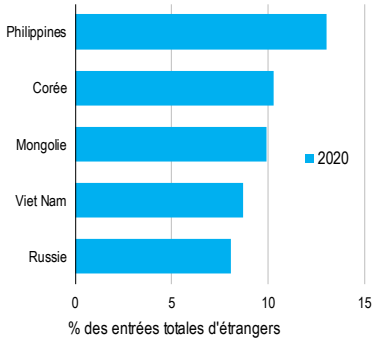
Migrations temporaires
(Source : ISU, HCR)

Éducation

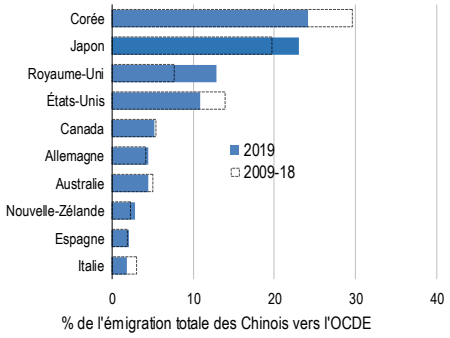
	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	201 177	+ 13%

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	354	- 10%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Emigration de Chinois vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	3.9	-0.4
Accroissement naturel	..	..
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	..	..

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	59 507	-13.0	+0.4
Sorties (2020)	18 121	+19.7	+0.1

StatLink https://stat.link/87yp4l

Colombie

Population née à l'étranger –	
Taille : 1.9 million, 49.9 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
3.7 % de la population	Venezuela (93%), États-Unis (16%), Équateur (12%)

Environ 4 100 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 21 000 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers.

Le Venezuela, les États-Unis et la Chine comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 12.2 %, pour s'établir à 12 000 environ. La majorité des demandeurs viennent du Venezuela (12 000), de Cuba (57) et d'Équateur (5). La plus forte hausse par rapport à 2019 concerne les ressortissants du Venezuela (+1 400). Sur les 1 100 décisions prises en 2020, 32.4 % étaient positives.

L'émigration des Colombiens vers les pays de l'OCDE a augmenté de 19 % pour s'établir à 135 000 personnes en 2019. Environ 57 % d'entre elles ont émigré en Espagne, 16 % au Chili et 14 % aux États-Unis.

La pandémie a freiné les migrations vers la Colombie, qui affiche une diminution de sa population immigrée en 2020 pour la première fois depuis la migration à grande échelle provoquée par la crise au Venezuela voisin. Néanmoins, tout au long de 2020 et au début de 2021, des mesures relatives à l'immigration et à l'intégration en Colombie ont continué d'être prises en grande partie en réaction aux flux d'immigration massive de Vénézuéliens. L'une des principales difficultés récurrentes du pays réside dans la mise en place de procédures de régularisation appropriées pour les personnes en situation irrégulière. Au cours des quelques dernières années, la Colombie a engagé plusieurs cycles de renouvellement du permis de séjour spécial (permiso especial de permanencia, PEP), initialement valide deux ans. L'État a par ailleurs agi en faveur de la prévention de l'apatridie en accordant la nationalité colombienne aux enfants nés en Colombie de parents vénézuéliens.

Le ministère du Travail, en collaboration avec Migración Colombia, a mis en place une phase supplémentaire du PEP, appelée « permis spécial de séjour pour la promotion de la formalisation » (PEPFF). Il permet aux Vénézuéliens en situation irrégulière d'être régularisés par la formalisation du travail et garantit leur droit à la sécurité sociale et à un travail décent. Le PEPFF a été délivré de février 2020 au 30 mai 2021 et environ 20 000 immigrants ont ainsi été régularisés.

Malgré les mesures susmentionnées, on estime que la majorité des Vénézuéliens sur le territoire colombien à la fin de 2020 étaient en situation irrégulière. En vue d'apporter une solution durable au problème, le président colombien a annoncé, début février, la création d'un permis de protection temporaire (TSVP) de 10 ans.

Seront admissibles, les migrants vénézuéliens résidant en Colombie au 31 janvier 2021. Afin de décourager les entrées illégales, les migrants qui arriveront en Colombie par des voies légales dans les deux prochaines années pourront eux aussi demander un permis de protection temporaire. Au total, plus de deux millions de Vénézuéliens devraient bénéficier de la mesure, l'une des plus importantes initiatives de régularisation jamais engagées dans la zone OCDE.

Migración Colombia est responsable de la mise en œuvre de cette initiative, en deux phases. La première, effectuée en ligne, consiste à inscrire tous les ressortissants étrangers dans le Registre unique des migrants vénézuéliens, un mécanisme qui permettra aux pouvoirs publics de caractériser et d'identifier la population vénézuélienne vivant en Colombie afin de mieux cibler les politiques publiques. La seconde phase, en personne, est celle de la délivrance du permis de protection personnelle, un papier de régularisation et d'identification pour les citoyens vénézuéliens bénéficiant de la mesure.

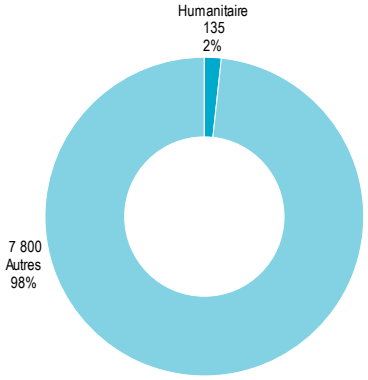
La Colombie a également pris un certain nombre de mesures pour dématérialiser ses services d'immigration et de visas. S'agissant de l'intégration, l'évaluation conjointe des besoins menée par le Groupe interorganisations sur les flux migratoires mixtes montre que les conditions de vie des réfugiés et des migrants ayant l'intention de rester en Colombie se sont sensiblement détériorées à la suite des mesures d'isolement introduites pour lutter contre la propagation du COVID-19

Pour de plus amples informations :

www.migracioncolombia.gov.co

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Colombie

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires
(Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail

	2019	2019/18
Vacanciers actifs	230	+ 14%
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprises	130	- 4%
Autres migrants temporaires de travail	21 000	- 3%

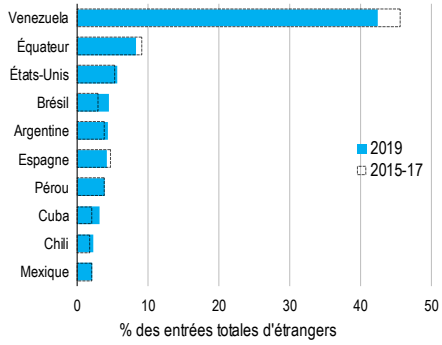
Éducation

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	4 060	- 13%
Stagiaires	..	..

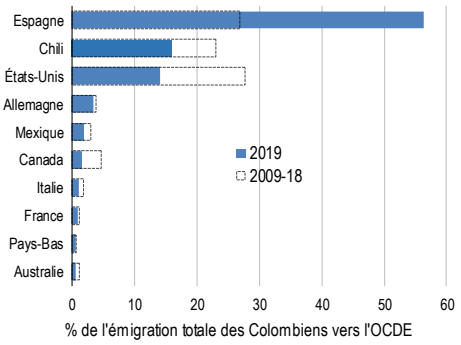
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	11 920	+ 12%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Colombiens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



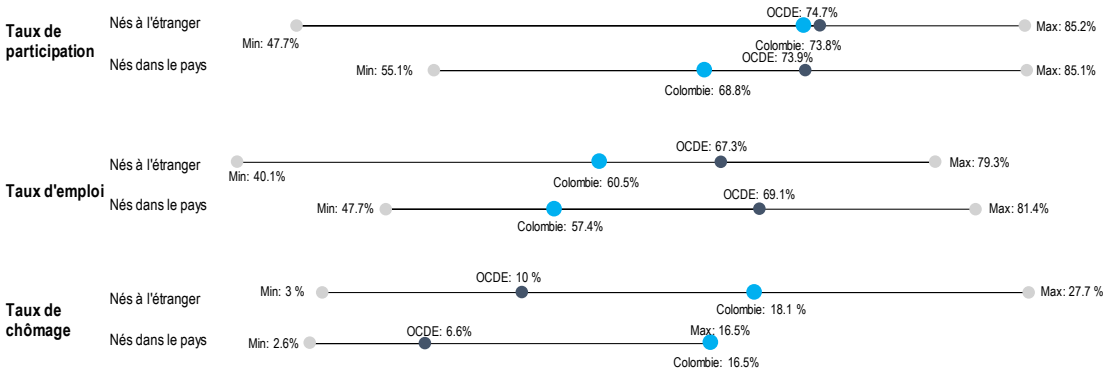
Composantes de la croissance de la population

	2019 Pour 1 000 habitants	2019/18 Variation
Total	23.6	+13.1
Accroissement naturel	8.4	-0.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	15.1	+13.4

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	6 874	+1.7	+2.5
Sorties (2020)	259	-25.5	+0.1

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/ec7tg3

Corée

Population étrangère – 2019	
Taille : 1.2 million, 45 % femmes	*Premiers pays de nationalité :*
4 % de la population	Chine (44 %), Viet Nam (14 %), Ouzbékistan (4 %)
Évolution depuis 2010 : +39 %	

En 2019, la Corée a accueilli 69 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (changements de statut compris), soit 2 % de moins qu'en 2018. Ce chiffre comprend 0.9 % de travailleurs immigrés et 21.5 % de membres de famille (y compris les accompagnants). Environ 35 000 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 114 000 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers.

La Chine, le Viet Nam et la Thaïlande comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ouzbékistan a enregistré la plus forte hausse (+7 100) et la Chine la plus forte baisse (-30 000) de leurs flux d'entrées en Corée par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 56.8 %, pour s'établir à 6 700 environ. La majorité des demandeurs viennent de Russie (1 100), d'Égypte (700) et du Kazakhstan (600). La plus forte hausse par rapport à 2019 concerne les ressortissants égyptiens (+600) et le recul le plus marqué, les ressortissants russes (-1 800). Sur les 12 000 demandes traitées en 2020, 1.2 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

L'émigration des ressortissants coréens vers les pays de l'OCDE a augmenté de 6 % pour s'établir à 77 000 personnes en 2019. Environ 44 % d'entre elles ont émigré au Japon, 24 % aux États-Unis et 8 % au Canada.

Les mesures prises en réponse à la pandémie de COVID-19 englobent de nombreux aspects de la gestion de l'immigration. Les résidents étrangers qui quittent le pays doivent faire une demande de permis de rentrée pour conserver leur statut. À compter d'août 2020, les travailleurs temporaires non professionnels étrangers ayant un visa H-2 ou E-9 qui n'ont pas pu partir à la fin de leur période maximum de travail (36 ou 58 mois) ont été autorisés à travailler dans l'agriculture et la pêche pendant un maximum de cinq mois et à recevoir un prêt sur la valeur de leur assurance de garantie de départ. Les travailleurs titulaires d'un visa E-9 qui n'ont pas pu rejoindre leur pays d'origine à la fin de leur séjour maximum en Corée ont été autorisés à prolonger leur période d'emploi d'une année. Cette possibilité était prévue dans une révision de la loi sur l'emploi de travailleurs étrangers en avril 2021.

Les frontières restent ouvertes mais, depuis avril 2021, un test PCR négatif avant l'arrivée et une quarantaine de 14 jours contrôlée sont exigés. Les personnes sans adresse permanente en Corée doivent séjourner dans un lieu de quarantaine officiel, payant. L'admission de travailleurs munis du visa E-9 a été limitée en 2021 à 50 personnes par jour, aux mêmes conditions de quarantaine. L'État gérait 420 chambres de quarantaine pour ces travailleurs en avril 2021. Jusqu'à début d'avril, le seul pays en provenance duquel des travailleurs munis d'un visa E-9 étaient admis était le Cambodge. Depuis le 6 avril 2021, la liste de pays s'est allongée et le nombre maximum de travailleurs munis d'un visa E-9 admis est passé à 100 par jour.

En mars 2021, un test anti-COVID est devenu obligatoire pour tous les ressortissants étrangers résidant dans un grand nombre de territoires, bien que cette obligation ait été ultérieurement limitée aux seuls étrangers à risque, principalement les migrants travaillant dans des lieux surpeuplés.

Les quotas annuels de travailleurs temporaires non professionnels ont été légèrement réduits entre 2020 et 2021. Le nombre total de nouveaux travailleurs munis d'un visa E-9 pouvant être admis en 2021 a été fixé à 52 000, contre 56 000 les années précédentes. Cette baisse a principalement touché les industries manufacturières (quota de 37 700, soit 3 000 de moins que l'année précédente) et le secteur du bâtiment (quota de 1 800 au lieu de 2 300). À cause de la fermeture des frontières, le nombre de travailleurs munis d'un visa E-9 entrant ou rentrant dans le pays a baissé de 51 400 en 2019 à 6 700 en 2020.

La nouvelle méthode de sélection des travailleurs pour le visa E-9 a été mise en œuvre en 2020 pour tous les pays d'origine participants. Elle suppose un premier test de maîtrise de la langue coréenne, suivi d'un test de compétences et d'un test supplémentaire facultatif. Les points octroyés pour ce dernier test peuvent compenser des résultats insuffisants aux tests de langue et de compétences.

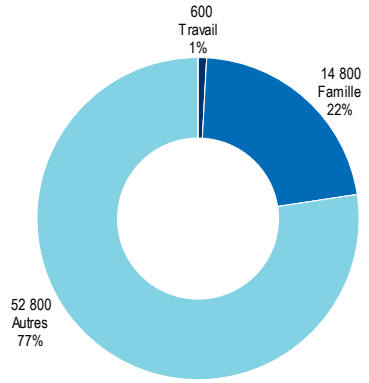
En 2021, le ministère de l'Emploi et du Travail a introduit de nouvelles mesures pour améliorer les conditions de logement des travailleurs E-9 dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, dont la quasi-totalité vivent dans des logements fournis par l'employeur. Certains changements ont été motivés par le risque de transmission du COVID-19. Les permis ne seront pas accordés aux employeurs qui proposent un hébergement inadéquat et les travailleurs pourront changer d'employeur si l'hébergement fourni est inadéquat. Depuis juillet 2021, ces mesures sont élargies à tous les employeurs EPS, y compris ceux des industries manufacturières, du bâtiment et des services. L'État a l'intention de réduire l'occupation maximum des logements collectifs de 15 à 8 personnes.

Pour de plus amples informations :

www.eps.go.kr
www.immigration.go.kr
www.kostat.go.kr

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Corée

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires
(Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail

	2019	2019/18
Vacanciers actifs	2 680	+ 11%
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprises	400	+ 3%
Autres migrants temporaires de travail	110 040	- 9%

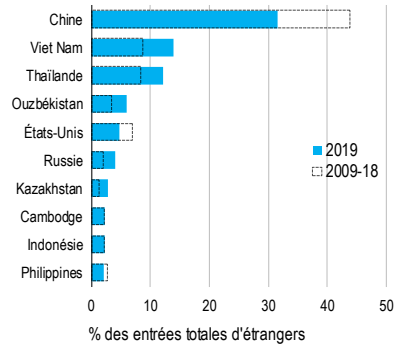
Éducation

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	35 350	- 0%
Stagiaires	810	- 25%

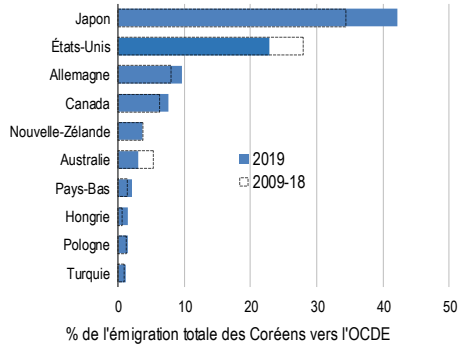
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	6 670	- 57%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Emigration de Coréens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



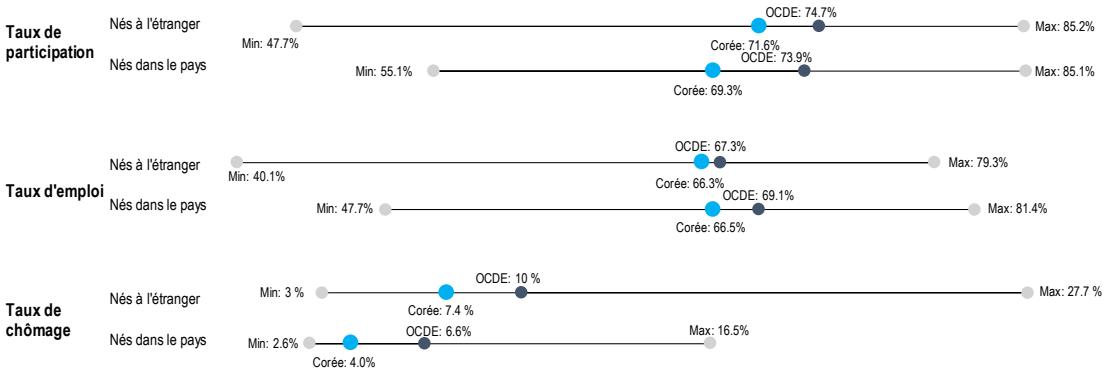
Composantes de la croissance de la population

	2019 Pour 1 000 habitants	2019/18 Variation
Total	0.5	-0.5
Accroissement naturel	0.1	-0.5
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.4	+0.0

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	7 413	+3.4	+0.5
Sorties (2020)	9 219	-17.9	+0.6

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/0xieal

Danemark

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 0.6 million, 50 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
11 % de la population	Pologne (7 %), Syrie (6 %), Turquie (5 %)
Évolution depuis 2010 : +48 %	

En 2019, le Danemark a accueilli 53 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit -4.4 % par rapport à 2018. Ce chiffre comprend 54.6 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 16.6 % de travailleurs immigrés, 15.3 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 3.3 % de migrants humanitaires. Environ 8 500 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 7 500 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 46 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2019, soit une hausse de 130 % par rapport à 2018. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

La Roumanie, la Pologne et l'Allemagne comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Italie a enregistré la plus forte hausse (+200) et la Lituanie la plus forte baisse (-400) en termes de flux d'entrées au Danemark par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile au Danemark a diminué de 45.7 %, pour s'établir à 1 400 environ. La majorité des demandeurs viennent de Syrie (300), d'Érythrée (200) et de Maroc (100). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants turcs (+10) et le recul le plus marqué, les ressortissants de l'Érythrée (-300). Sur les 1 200 décisions prises en 2020, 35.1 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants danois vers les pays de l'OCDE a augmenté de 1 % pour s'établir à 8 300 personnes en 2019. Environ 22 % d'entre elles ont émigré en Suède, 13 % en Norvège et 11 % en Espagne.

Deux nouveaux dispositifs de migration de travail ont été introduits au Danemark au milieu de 2020. Le « Dispositif pour l'attachement au marché du travail » permet aux ressortissants étrangers qui travaillent au Danemark depuis au moins deux ans, mais qui ont perdu un permis de séjour pour des motifs familiaux ou humanitaires, de demander un nouveau permis de séjour valide un maximum de deux ans. La « Liste positive pour le travail qualifié » est une liste de professions qualifiées en pénurie au Danemark. Les ressortissants étrangers ayant reçu une offre d'emploi dans une profession de la liste peuvent demander un permis de séjour au titre de ce dispositif à condition que l'employeur ait rempli certaines obligations concernant la formation d'apprentis. Outre ces deux nouveaux dispositifs, la Carte d'établissement, qui accorde un changement de statut migratoire à des fins professionnelles aux étudiants étrangers ayant obtenu certains diplômes d'enseignement supérieur, a été élargie aux titulaires du baccalauréat et du baccalauréat professionnel.

En août 2020, une nouvelle législation sur l'hébergement des réfugiés a été adoptée. Elle permet aux communes de demander et d'accueillir volontairement un nombre de réfugiés supérieur au nombre qui leur a été attribué, si le nombre total de réfugiés attribué doit dépasser certains seuils. Une agence danoise de rapatriement a été créée et est opérationnelle depuis août 2020. Elle est chargée du rapatriement des personnes illégalement présentes sur le territoire danois et s'occupe également de conseiller les personnes concernées et de coordonner les rapatriements volontaires et forcés.

En juin 2020, le Danemark a modifié la loi sur les cours de danois pour tous les immigrés adultes et autres catégories de population. Ils sont désormais gratuits pour les travailleurs et étudiants étrangers et leur prix pour le même groupe d'immigrés est régi par la loi. L'État finance actuellement plusieurs initiatives d'intégration, en particulier celles axées sur l'intégration des femmes issues de la migration dans la société et le marché du travail danois.

En réponse aux problèmes des zones résidentielles vulnérables, dont une forte proportion de la population est sans emploi ou sans éducation, a un casier judiciaire, un faible revenu et est issue d'un milieu non occidental, le Danemark a lancé un large éventail d'initiatives en 2018 dans le but de transformer ces zones en quartiers ordinaires à l'horizon 2030. Pour 2019-26, 10 milliards DKK sont affectés au Fonds national pour la construction et destinés à la transformation de ces zones résidentielles par la rénovation, la démolition, la construction de nouvelles infrastructures, des initiatives de logement social et de relogement des résidents. Depuis 2019, les écoles dont plus de 30 % des élèves vivent dans ces quartiers vulnérables doivent aussi se soumettre à un test de langue spécial en maternelle (grande section).

Pendant le confinement et la fermeture de la frontière au plus fort de la pandémie de COVID-19, les ressortissants de pays tiers dans l'incapacité de renouveler leurs permis ont été temporairement tolérés au Danemark. Les dates limites de départ ont été, en règle générale, prolongées de deux mois à compter de la date de décision. L'État a également suspendu à titre temporaire plusieurs initiatives d'intégration demandant la présence physique des participants, dont l'accompagnement de l'emploi et les cours de langue. Ces suspensions et exceptions ont été progressivement levées.

Pour de plus amples informations :

www.uim.dk (en danois)

www.nyidanmark.dk

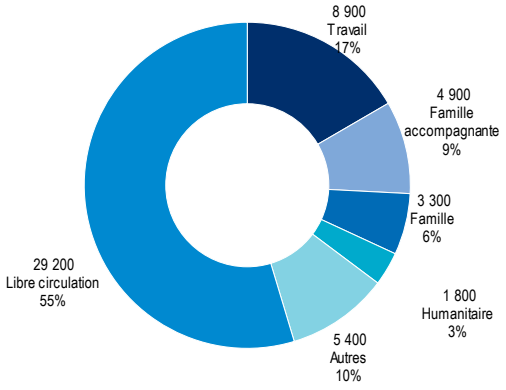
www.integrationsbarometer.dk (en danois).

www.dst.dk

www.workindenmark.dk

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Danemark

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires
(Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2019	2019/18
Vacanciers actifs	3 690	+ 105%
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprises	..	..
Autres migrants temporaires de travail	1 430	- 17%

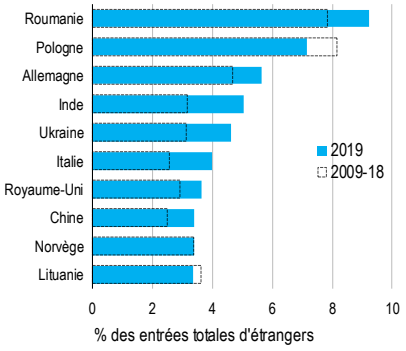
Éducation (pays tiers)

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	8 460	- 5%
Stagiaires	2 360	+ 5%

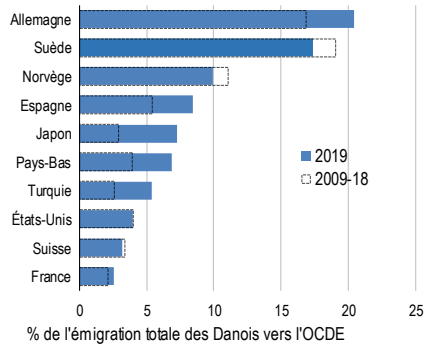
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	1 440	- 46%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Danois vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



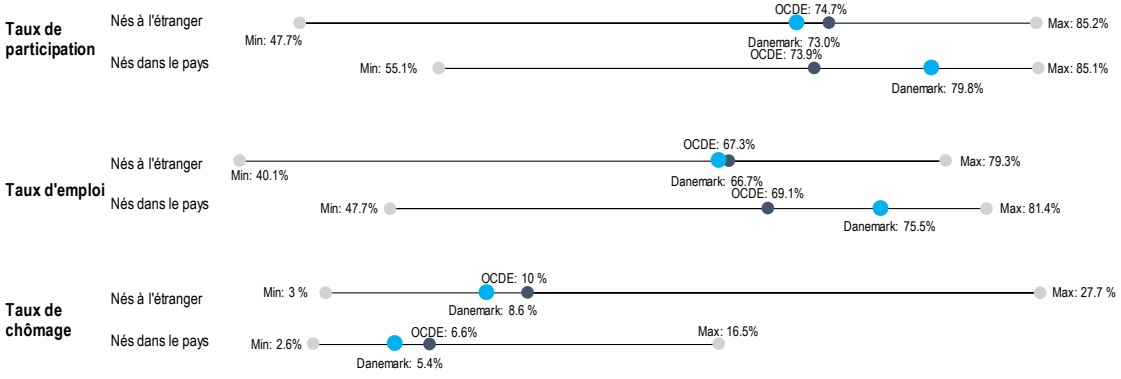
Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	3.0	+0.1
Accroissement naturel	1.1	-0.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	1.9	+0.3

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	1 495	+11.9	+0.4
Sorties (2020)	3 327	+0.4	+0.9

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/jnsyvf

Espagne

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 7 millions, 52 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
15 % de la population	Maroc (11 %), Roumanie (8 %), Colombie (6 %)
Évolution depuis 2010 : +11 %	

En 2019, l'Espagne a accueilli 337 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit 5.6 % de plus qu'en 2018. Ce chiffre comprend 41.3 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 10.2 % de travailleurs immigrés, 39.3 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 0.9 % de migrants humanitaires. Environ 45 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 17 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 177 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2019, soit une hausse de 180 % par rapport à 2018. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

La Colombie, le Maroc et le Vénézuela comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Colombie a enregistré la plus forte hausse (+24 000) et la Roumanie la plus forte baisse (-2 100) en termes de flux d'entrées en Espagne par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de 25 %, pour s'établir à 86 000 environ. La majorité des demandeurs viennent du Vénézuela (28 000), de Colombie (27 000) et du Honduras (5 500). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants du Pérou (+1 200) et le recul le plus marqué les ressortissants du Venezuela (-12 000). Sur les 125 000 décisions prises en 2020, 40.9 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants espagnols vers les pays de l'OCDE a augmenté de 5 % pour s'établir à 82 000 personnes en 2019. Environ 22 % d'entre elles ont émigré au Royaume-Uni, 14 % en Allemagne et 13 % en France.

Plusieurs mesures ont été prises en 2020 en faveur de migrations sûres, ordonnées et régulières vers l'Espagne. Des instructions d'assouplissement de l'application du critère de moyens suffisants ont été adoptées pour les autorisations de regroupement familial et la procédure de regroupement familial des mineurs. En outre, et pour adapter la législation en matière de migration au Brexit, les autorités espagnoles ont inclus dans un décret-loi royal de décembre 2020 des mesures en vertu desquelles le Royaume-Uni sera considéré comme un pays tiers après la période de transition. Les travailleurs britanniques détachés en Espagne pourront rester sur le territoire et continuer de travailler. L'accord de retrait, qui établit le cadre juridique du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, reconnaît un ressortissant britannique comme un travailleur frontalier en Espagne.

Un nouveau ministère de l'Inclusion, de la Sécurité sociale et des Migrations a été créé en 2020 et son premier ministre a été nommé en janvier 2020. Le plan d'action de ce ministère prévoit l'amélioration et la simplification de la gestion et de la réglementation des migrations, s'agissant notamment de l'accès légal des migrants au marché du travail. La dématérialisation des procédures d'immigration a également progressé. En décembre 2020, l'Espagne a amélioré la procédure de recrutement de travailleurs saisonniers immigrés en adoptant une nouvelle réglementation applicable à leurs contrats dans le pays d'origine et des mesures de protection de la santé.

L'Espagne continue de lutter contre les migrations irrégulières. L'augmentation du nombre d'arrivées sur les côtes des îles Canaries entre 2019 et 2020 (23 322 en 2020) a poussé les autorités à accroître la capacité d'accueil en créant 7 000 places semi-permanentes dans cinq camps. Les programmes de rapatriement volontaire ont été ralentis par les restrictions de vols (436 personnes seulement ont été rapatriées en 2020).

Dans le domaine de l'intégration et de l'inclusion, l'instruction 1/2020 du secrétariat d'État aux migrations a autorisé les mineurs étrangers à travailler à partir de 16 ans. Cette initiative concernait les mineurs non accompagnés, dont le permis de séjour (accordé en vertu du Service de protection des mineurs) ne les autorisait pas automatiquement à travailler.

À compter de la déclaration de l'état d'urgence au 30 juin, les jeunes de 18 à 21 ans en situation régulière, mais sans permis de travail (étudiants, demandeurs d'asile, mineurs accompagnés) ont été autorisés à travailler dans le secteur agricole sans démarches d'immigration. Les instructions 9/2020 de la DGM leur accordent un permis de séjour et de travail de deux ans (renouvelable pour deux ans).

Par ailleurs, la campagne « Mon école, mon abri », lancée en novembre 2020 dans le cadre du projet européen IMMERSE, met en avant le rôle fondamental des écoles dans l'intégration des enfants immigrés et réfugiés, mais aussi l'impact des fermetures d'écoles pendant la pandémie.

L'Espagne a adopté plusieurs mesures de protection des immigrés contre la pandémie de COVID-19. Les procédures de demande de permis de séjour pour les travailleurs essentiels (professionnels de santé et travailleurs agricoles) ont été accélérées ; tous les permis de séjour ont été prolongés de six mois après la levée de l'état d'urgence en juin 2020 et la durée validité des visas de long séjour a été allongée de trois mois. D'autres mesures de secours ont été mises en place : la possibilité pour les ressortissants de pays tiers de rentrer sur le territoire espagnol même avec un permis de séjour expiré ; le non-retrait des permis de séjour pendant les démarches de renouvellement en cas de chômage ou de difficultés professionnelles liées à la pandémie de COVID-19 ; l'assouplissement des règles de renouvellement de tous les permis de séjour, y compris au titre du regroupement familial, les permis de séjour temporaire pour les travailleurs indépendants, les professionnels hautement qualifiés et les étudiants mineurs.

Pour de plus amples informations :

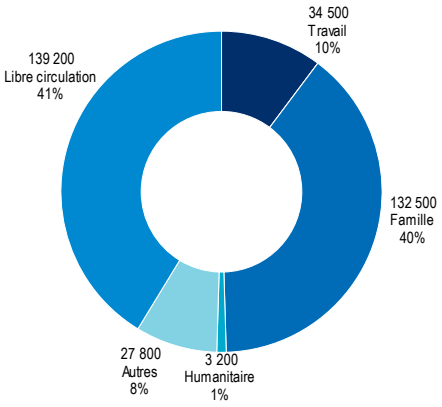
www.extranjeros.inclusion.gob.es

www.mites.gob.es

www.ine.es

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Espagne

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires
(Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2019	2019/18
Vacanciers actifs	990	..
Travailleurs saisonniers	11 640	- 16%
Transferts intra-entreprises	980	- 48%
Autres migrants temporaires de travail	3 530	+ 10%

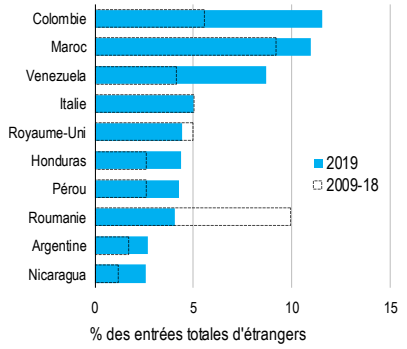
Éducation (pays tiers)

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	45 030	+ 7%
Stagiaires	..	..

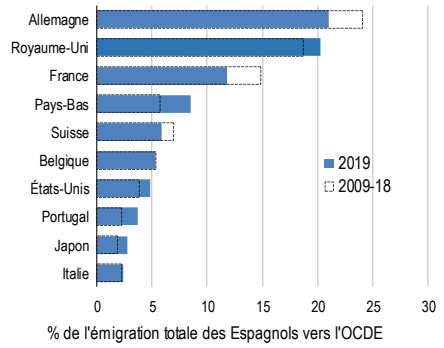
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	86 390	- 25%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Emigration d'Espagnols vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



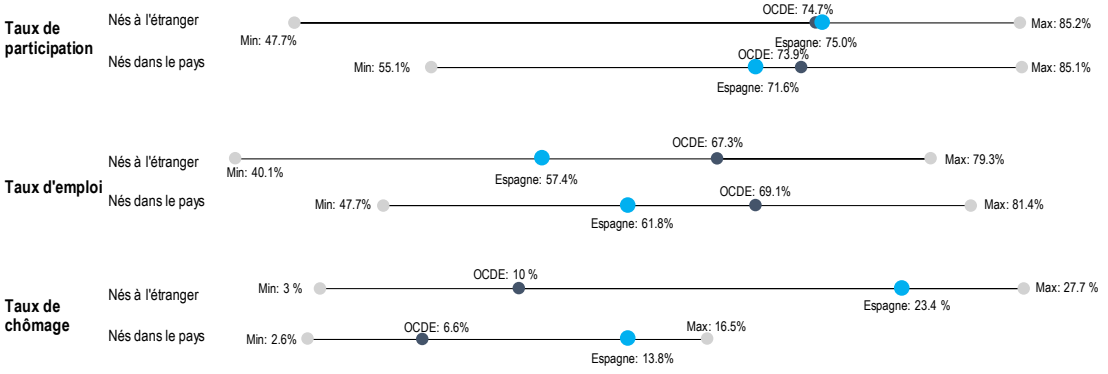
Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	1.3	-7.1
Accroissement naturel	-3.2	-2.0
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	4.5	-5.1

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	8 509	-14.7	+0.7
Sorties (2020)	349	-23.9	+0.0

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/09grwf

Estonie

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 0.2 million, 56 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
15 % de la population	Russie (58 %), Ukraine (13 %), Bélarus (5 %)
Évolution depuis 2010 : -9 %	

En 2019, 5 900 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de séjour en Estonie d'une durée supérieure à 12 mois (hors ressortissants des pays de l'UE), soit 22,3 % de plus qu'en 2018. Ce chiffre comprend 33.6 % de travailleurs immigrés, 39.5 % de membres de famille (y compris les accompagnants), 22.6 % d'immigrés venus pour leurs études et 4.3 % d'autres immigrés. Environ 35 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 100 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers (hors migrations entre pays de l'UE). En outre, 5 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2019, soit une augmentation de 58 % par rapport à 2018. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, la Russie et la Finlande comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte hausse (+300) et la Finlande la plus forte baisse (-100) de leur flux d'entrées en Estonie par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 55 %, pour s'établir à 45 environ. La majorité des demandeurs viennent de Russie (15), de Syrie (5) et d'Érythrée (5). La plus forte hausse par rapport à 2019 concerne les ressortissants de l'Érythrée (+5) et la baisse la plus importante les ressortissants turcs (-15). Sur les 70 demandes traitées en 2020, 35.7 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

L'émigration des ressortissants estoniens vers les pays de l'OCDE a diminué de 8 % en 2019 pour s'établir à 4 300 personnes en 2019. Environ 38 % d'entre elles ont émigré en Finlande, 11 % en Allemagne et 8 % aux Pays-Bas.

Depuis le 1er août 2020, la loi sur les étrangers prévoit un visa de nomade numérique. Il permet de télétravailler depuis l'Estonie pour un employeur dans un autre pays ou à titre de travailleur indépendant. Les nomades numériques peuvent venir travailler en Estonie uniquement par l'intermédiaire d'un médiateur qui assume la responsabilité de leur séjour. L'octroi d'un visa à un nomade numérique est soumis à conditions, dont celle de disposer de moyens financiers suffisants pour séjourner en Estonie. L'entrée en vigueur du visa de nomade numérique se fera par phases. En un premier temps, les ressortissants étrangers pouvant prouver leur statut de nomade numérique seront autorisés à demander le visa. La convergence du visa de nomade numérique et d'autres solutions électroniques, en particulier l'e-résidence, est également prévue.

Un nouveau plan national d'intégration pour 2021-30 est en préparation, qui formulera les objectifs de la politique d'intégration de l'Estonie et définira les actions nécessaires à leur réalisation. L'État a à cœur de reconnaître la valeur de chacun et chacune dans la société, de favoriser la diversité culturelle et de promouvoir la langue et la culture estoniennes. Le nouveau plan d'intégration comprendra des actions destinées aux Estoniens de naissance et aux ressortissants étrangers en long séjour en Estonie. Une plus grande attention sera par ailleurs accordée aux nouveaux immigrés et réfugiés, ainsi qu'aux ressortissants estoniens vivant à l'étranger.

La municipalité de Tallinn et le ministère de l'Intérieur ont conclu un accord de partenariat pour l'élaboration d'un plan d'action en faveur de l'intégration des nouveaux immigrés, l'examen exhaustif des besoins des nouveaux immigrés et de l'accessibilité des services dans le district, et la coordination d'un réseau d'accompagnement à l'échelon local. Ce plan d'action garantira que toutes les informations pertinentes concernant le district seront communiquées en temps utile aux résidents anglophones.

Le ministère de l'Intérieur a proposé la révision des dispositions de la loi sur les étrangers concernant l'immigration d'étudiants et de travailleurs. Cette révision devrait notamment renforcer les critères d'admissibilité pour l'immigration de travail de courte durée, y compris pour le travail saisonnier, le regroupement familial et l'obtention d'un visa d'étudiant.

L'Estonie a réagi à la crise du COVID-19 en fournissant des informations et des soins médicaux aux immigrés en plusieurs langues, ainsi qu'en prenant en charge le coût de leur diagnostic et de leur traitement du COVID-19, même pour ceux qui ne sont pas couverts par le système public d'assurance maladie. Toutes les procédures d'immigration ont été temporairement suspendues à partir de mi-mars 2020. Les visas temporaires d'immigrés dans l'incapacité de quitter le territoire ont été automatiquement prolongés. Mi-mars 2020, l'Estonie a temporairement réintroduit les contrôles aux frontières. Les services de l'immigration ont traité uniquement les demandes de permis de travail de courte durée de ressortissants étrangers déjà présents sur le territoire estonien. Des procédures simplifiées ont été introduites pour les médecins et les travailleurs agricoles ressortissants de pays étrangers. Les entretiens individuels avec les demandeurs d'asile ont été suspendus et les transferts Dublin ont été reportés.

Pour de plus amples informations :

www.politsei.ee

www.stat.ee

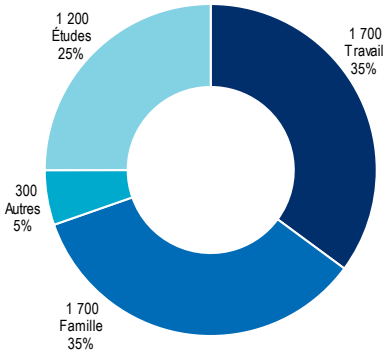
www.siseministeerium.ee

www.workinestonia.com

www.tootukassa.ee

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Estonie

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)
2019 (Source : Eurostat)



Migrations temporaires (ressortissants de pays hors UE)
(Source : Eurostat)

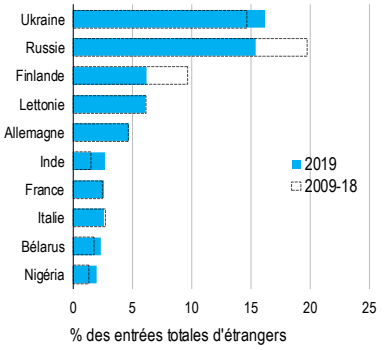
Migrations temporaires

	2019	2019/18
Travail	110	+ 26%
Famille	70	- 19%
Études	40	- 31%
Autres	50	- 15%

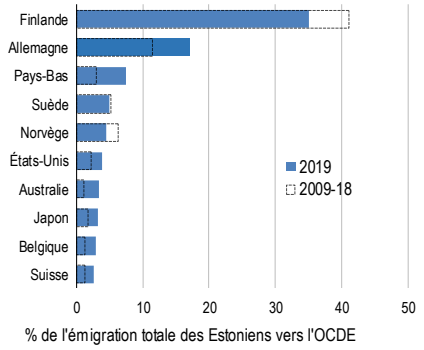
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	50	- 50%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration d'Estoniens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



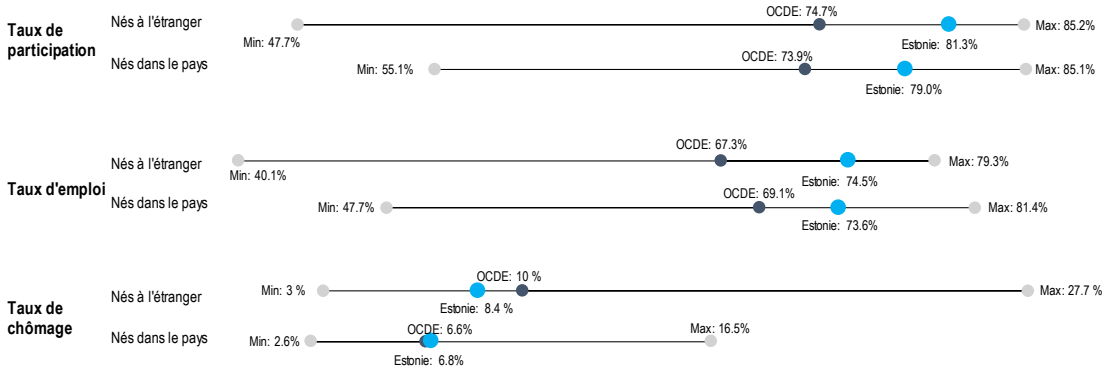
Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	0.9	-2.2
Accroissement naturel	-2.0	-1.0
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	2.8	-1.2

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	507	-6.7	+1.6
Sorties (2020)	204	-18.2	+0.7

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/shexwg

États-Unis

Population née à l'étranger – 2019	
Taille: 44.9 millions, 51% femmes	*Premiers pays de naissance :*
14 % de la population	Mexique (25 %), Inde (6 %), Chine (5 %)
Évolution depuis 2007 : +17 %	

En 2019, les États-Unis ont accueilli 1 031 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (changements de statut compris), soit 6 % de moins qu'en 2018. Ce chiffre comprend 7 % de travailleurs immigrés, 75.3 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 10.4 % d'immigrés admis pour des raisons humanitaires. Environ 364 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 766 000 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers.

Le Mexique, la Chine et l'Inde comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Viet Nam a enregistré la plus forte hausse (+5 800) et Cuba la plus forte baisse (-36 000) en termes de flux d'entrées aux États-Unis par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 16.6 %, pour s'établir à 251 000 environ. La majorité des demandeurs viennent du Guatemala (36 000), de Honduras (31 000) et du Venezuela (24 000). La plus forte hausse par rapport à 2019 concerne les ressortissants de Haïti (+3 200) et le recul le plus marqué ceux du Guatemala (-15 000). Sur les 94 000 demandes traitées en 2020, 17.3 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

L'émigration des ressortissants américains vers les pays de l'OCDE a diminué de 5 % en 2019 pour s'établir à 113 000 personnes. Environ 21 % d'entre elles ont émigré au Japon, 15 % au Royaume-Uni et 9 % en Allemagne.

À la suite d'un changement d'administration, les organismes publics américains, dont le Département de la Sécurité intérieure (DHS), ont été chargés de revoir leurs politiques et procédures pour veiller à ce que le système d'immigration soit sûr, ordonné et exempt de cruauté. Les décrets et proclamations signés par le président Biden énonçaient les mesures prises pour rétablir l'engagement des États-Unis à accueillir les réfugiés, à répondre à la situation à la frontière sud, à réduire les obstacles à l'immigration légale et à promouvoir la citoyenneté et l'intégration.

Les protocoles de protection des migrants ont été suspendus et le DHS prend à nouveau en charge les individus qui ont été renvoyés au Mexique pour la durée du traitement de leur dossier d'immigration. L'accueil efficace des mineurs non accompagnés à la frontière entre les États-Unis et le Mexique est une priorité de l'action publique.

Les États-Unis se sont tournés vers les directives précédentes concernant l'irrecevabilité pour motif de charge publique à la suite d'une ordonnance judiciaire annulant le jugement définitif de 2019 sur l'irrecevabilité pour motif de charge publique. Les organismes publics américains privilégient désormais le dialogue avec le public, avec les parties prenantes et les agences de services sociaux pour mieux faire comprendre les règles relatives à la charge publique, notamment en ce qui concerne la santé publique dans le contexte du COVID-19 et des campagnes vaccinales en cours.

En décembre 2020, le DHS a annoncé qu'il examinerait les nouvelles demandes d'action différée pour les arrivées d'enfants (DACA) en s'appuyant sur les critères de recevabilité de 2017. Les permis d'un an et les autorisations de travail dont ils sont assortis, émis entre juillet et décembre 2020, seront prolongés d'un an.

Les effets du COVID-19 se sont répercutés sur presque tous les aspects du système d'immigration et le DHS a réagi à la pandémie en trouvant des solutions de remplacement aux procédures traditionnelles en personne afin d'assurer la continuité des opérations tout en respectant les protocoles sanitaires, y compris en utilisant les outils de visioconférence dans la mesure du possible.

Les rapatriements ont continué en 2020, mais les États-Unis ont introduit des mesures exceptionnelles pour les individus touchés par le COVID-19. En août 2020, le DHS a publié une règle temporaire en réponse à de possibles pénuries de main-d'œuvre agricole : elle permet aux employeurs munis d'un certificat temporaire valide d'embaucher des travailleurs temporaires (visa H-2A) en attendant l'accord définitif. La règle permet également aux travailleurs temporaires de changer d'employeur.

Le DHS a annoncé l'introduction de flexibilités face au COVID-19, dont la prolongation du délai de réponse aux demandes de justificatifs et des délais d'appel contre une décision défavorable. Par ailleurs, le COVID-19 peut excuser les retards de demande de prolongation ou de changement de statut. Les bénéficiaires du programme d'exemption de visa (VWP) en difficultés à cause du COVID-19 peuvent demander une prolongation de 30 jours.

Le DHS a introduit des mesures pour compenser les retards de traitement des demandes de permis de travail. Par exemple, les étudiants munis d'un visa F-1 candidats à une formation pratique facultative (OPT) sont autorisés à terminer cette formation dans les 14 mois suivant l'octroi du permis de travail plutôt qu'à compter de la fin de leur programme (pour les demandes déposées jusqu'au 1er mai 2021).

Pour de plus amples informations :

www.whitehouse.gov/priorities

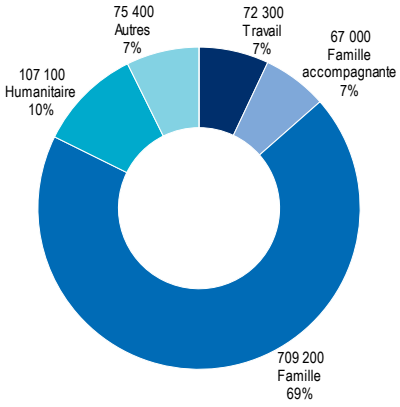
www.dhs.gov

www.uscis.gov

www.state.gov

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – États-Unis

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires
(Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail

	2019	2019/18
Vacanciers actifs	108 300	+ 4%
Travailleurs saisonniers	204 800	+ 4%
Transferts intra-entreprises	76 990	+ 3%
Autres migrants temporaires de travail	375 300	+ 8%

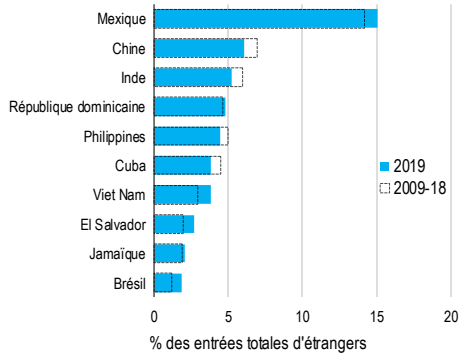
Éducation

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	364 200	+ 0%
Stagiaires	1 040	- 0%

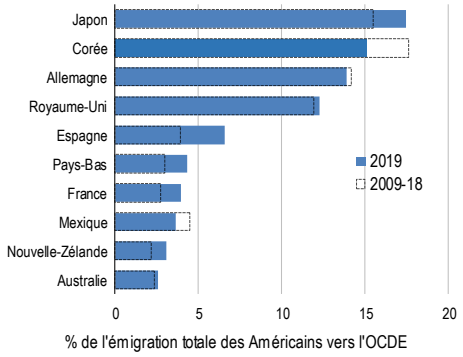
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	250 940	- 17%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration d'Américains vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



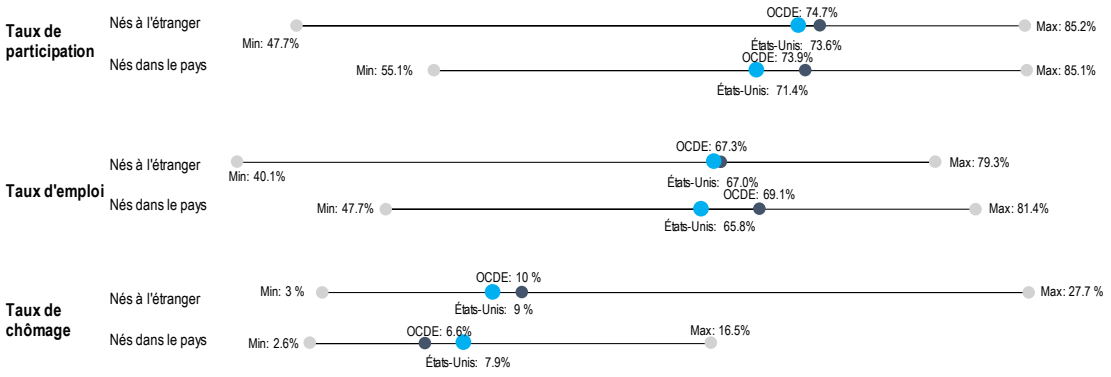
Composantes de la croissance de la population

	2019 Pour 1 000 habitants	2019/18 Variation
Total	4.8	-0.5
Accroissement naturel	4.2	-0.0
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.6	-0.4

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	6 166	-8.3	+0.0
Sorties (2020)	68 000	-5.0	+0.3

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/ybig1j

Fédération de Russie

Population née à l'étranger – 2010	
Taille: 11.2 millions, 51% femmes	*Premiers pays de naissance :*
8 % de la population	Ukraine (26 %), Kazakhstan (22 %), Ouzbékistan (10 %)

L'Ukraine, le Tadjikistan et l'Arménie comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Arménie a enregistré la plus forte hausse (+28 000) et le Bélarus la plus forte baisse (-100) en termes de flux d'entrées en Russie par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de 13.8 %, pour s'établir à 6 000 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Ukraine (4 700), de Chine (900) et d'Afghanistan (600). La plus forte hausse par rapport à 2019 concerne les ressortissants de la Chine (+900) et le recul le plus marqué ceux de l'Ukraine (-1 300). Sur les 6 900 décisions prises en 2020, 77.6 % sont positives.

L'émigration des ressortissants russes vers les pays de l'OCDE a été stable en 2019 s'établissant à 98 000 personnes. Environ 18 % d'entre elles ont émigré en Turquie, 14 % en Allemagne et 11 % aux États-Unis.

Les principales modifications apportées à la législation russe, en dehors de la pandémie, ont concerné la simplification des procédures d'obtention de la citoyenneté pour certaines catégories de ressortissants étrangers, l'accès simplifié à un permis de séjour et l'enregistrement des immigrés au lieu de séjour temporaire.

Ces modifications sont en rapport avec la réforme du régime d'immigration et de la législation en matière d'immigration, ainsi qu'avec la préparation d'une nouvelle loi qui conjuguera (sous une forme modifiée) un grand nombre des dispositions de différentes lois. Elles impliquent l'annulation du permis de séjour temporaire, la dématérialisation générale des services liés au séjour et au travail des étrangers en Russie, l'harmonisation des conditions de séjour de longue durée (90 jours et plus) des étrangers en Russie, et la reclassification des voies de naturalisation.

Depuis le 1er novembre 2019, un grand nombre de ressortissants étrangers peuvent obtenir un permis de séjour permanent sans être préalablement titulaires d'un permis de séjour temporaire. Parmi eux, presque toutes les personnes qui demandent un permis au titre du regroupement familial (à l'exception des conjoints), les diplômés d'établissements de formation professionnelle russes (enseignement secondaire et supérieur) ayant obtenu une mention très bien, les spécialistes qualifiés dans certaines professions (figurant sur la liste du ministère du Travail) après six mois de travail en Russie.

Une seule procédure serait prévue pour un séjour de longue durée (plus de 90 jours par an) pour des raisons légales, dont le travail et l'éducation, sans obtenir un permis de séjour permanent et sans acquérir la citoyenneté russe. Ces règles s'appliqueront aux étrangers qui entrent en Fédération de Russie sans avoir besoin de visa, y compris les citoyens d'États membres de l'Union économique eurasiatique, à l'exception des ressortissants du Bélarus.

Un e-visa a été introduit pour faciliter les voyages internationaux en Russie pour les citoyens de 52 pays.

Une loi fédérale votée en avril 2020 a introduit plusieurs modifications importantes des procédures d'acquisition de la citoyenneté russe. Les étrangers reconnus de langue maternelle russe et résidant en Russie, indépendamment du pays de citoyenneté précédent, sont autorisés à demander la citoyenneté russe sans renoncer à la leur. Auparavant (depuis 2016), ce principe s'appliquait uniquement aux citoyens de l'Ukraine.

Les pouvoirs publics ont réagi à la pandémie de COVID-19 par la fermeture des frontières (puis les liaisons de transport ont été progressivement rétablies avec certains pays), la suspension de la validité de divers papiers pour permettre aux étrangers de demeurer en Russie, et la permission de demander un permis de travail indépendamment de la raison de l'entrée dans le pays. Les employeurs ont été autorisés à embaucher des travailleurs de cette catégorie. Les mesures ont été appliquées jusqu'en juin 2021. Depuis le 16 mars 2021, les étudiants étrangers de pays jugés sans danger épidémiologique sont autorisés à rentrer en Russie.

Pour de plus amples informations :

www.мвд.рф

www.мвд.рф/mvd/structure1/Glavnie_upravlenija/guvm

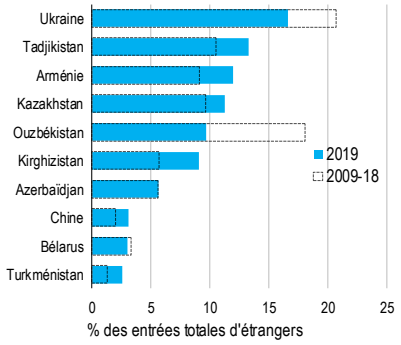
www.мвд.рф/Deljatelnost/statistics/migracionnaya

www.mid.ru

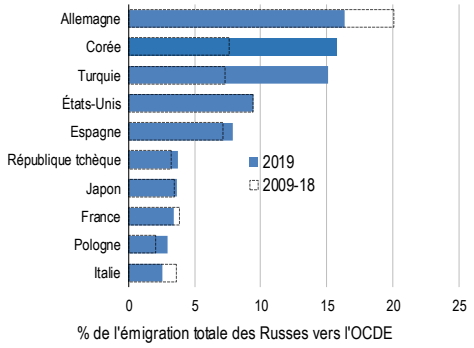
www.gks.ru

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Fédération de Russie

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Russes vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



Composantes de la croissance de la population

	2019 Pour 1 000 habitants	2019/18 Variation
Total	0.9	-0.5
Accroissement naturel	0.1	+0.0
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.8	-0.5

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	9 836	-5.7	+0.7
Sorties (2020)	16 895	-24.0	+1.1

StatLink https://stat.link/sn7qjw

Finlande

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 0.4 million, 48 % femmes	Premiers pays de naissance :
7 % de la population	Ex URSS (14 %), Estonie (11 %), Suède (8 %)
Évolution depuis 2010 : +73 %	

En 2019, la Finlande a accueilli 24 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit +4.5 % par rapport à 2018. Ce chiffre comprend 27.3 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 9.2 % de travailleurs immigrés, 46.7 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 16.5 % de migrants humanitaires. Environ 5 200 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 12 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 36 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2019, soit une augmentation de 81 % par rapport à 2018. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

La Russie, l'Estonie et l'Inde comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Russie a enregistré la plus forte hausse (+600) et l'Iraq la plus forte baisse (-600) en termes de flux d'entrées en Finlande par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile en Finlande a diminué de 40.7 %, pour s'établir à 1 500 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Afghanistan (200), de Turquie (80) et d'Iraq (500). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants de l'Iraq (+200) et le recul le plus marqué, les ressortissants de la Turquie (-300). Sur les 3 100 décisions prises en 2020, 37.8 % sont positives.

L'émigration des ressortissants finlandais vers les pays de l'OCDE a diminué de 8 % en 2019 pour s'établir à 10 000 personnes. Environ 21 % d'entre elles ont émigré en Suède, 12 % aux Pays-Bas et 9 % en Espagne.

En mars 2020, pour combler les pénuries de main-d'œuvre, neuf secteurs d'activité déclarés essentiels ont pu bénéficier de l'arrivée de nouveaux travailleurs migrants dans des circonstances exceptionnelles : 1) agriculture, horticulture et pêche, 2) secteur alimentaire, 3) approvisionnement énergétique, 4) secteur maritime et industries manufacturières, 5) bâtiment et construction, 6) transports et communications, 7) industrie chimique, 8) industrie pharmaceutique et technologies de la santé et 9) secteur forestier.

En décembre 2020, en raison de la propagation persistante du COVID-19, la Finlande a prolongé les restrictions d'entrée sur le territoire avec quelques exceptions. Le traitement des demandes d'asile a toutefois continué et certains travailleurs saisonniers ont pu être admis.

En juin 2021, une révision de la loi sur les travailleurs saisonniers est entrée en vigueur afin de faciliter le changement d'employeur pour les travailleurs saisonniers de pays tiers. Parallèlement, les employeurs peuvent déclarer plus d'un employé à la fois auprès du le service finlandais de l'immigration et le retour de travailleurs saisonniers au même employeur est facilité par la suppression de l'obligation de déclarer les conditions d'emploi.

Jusqu'à la fin de 2021, en raison de la pandémie de COVID-19, le permis de résidence peut être prolongé sans remplir le critère de revenus minimum.

Le 1er février 2021, le service finlandais de l'immigration a mis en place un projet visant à accélérer et simplifier le traitement des permis de travail et de séjour pour les étudiants étrangers. Le but est de réduire le délai de traitement à un mois pour le permis de travail d'ici à 2023, à deux semaines pour les spécialistes, les créateurs d'entreprises et leurs familles en 2021.

En juillet 2020, l'âge limite d'admissibilité des mineurs non accompagnés titulaires d'un permis de séjour à une indemnité d'accueil a été porté de 21 à 25 ans. Le nombre de jeunes ressortissants étrangers pouvant avoir droit à cette indemnité est estimé à 2 000.

Un audit complet et externe a été demandé par le ministère finlandais des Affaires économiques et de l'Emploi pour confirmer les premiers résultats prometteurs de l'expérience de contrat à impact social (CIS) en faveur de l'intégration menée en 2016-19 dans les secteurs en pénurie de main-d'œuvre ; l'occasion de mettre à l'essai une méthode de financement innovante faisant assumer le risque économique à des investisseurs privés.

En mars 2021, l'État a proposé une nouvelle loi pour améliorer le statut juridique et les possibilités de revenus des cueilleurs de baies étrangers. Ces derniers ont actuellement le statut d'entrepreneurs qui leur assure à peine un traitement à égalité avec d'autres entreprises fournissant les mêmes services.

La capacité d'accueil de demandeurs d'asile diminuera de 700 places d'ici à la fin de septembre 2021. À cause de la pandémie de COVID-19, le service finlandais de l'immigration a préféré réduire le nombre de places disponibles par centre plutôt que de fermer plus de centres, afin d'assurer une certaine marge de flexibilité en cas de futurs flux de demandeurs d'asile.

Le cours sur la vie en Finlande pour les demandeurs d'asile a été renouvelé de manière à inclure davantage de contenu à étudier de manière autonome, notamment sur la législation nationale, la société finlandaise, l'égalité, la santé sexuelle et le fonctionnement du marché du travail finlandais.

Un rapport gouvernemental sur l'intégration a été publié en juin 2021 et propose un programme complet pour mieux accompagner les immigrants dans leur intégration. Ce rapport sur la nécessité de réformer les services de promotion de l'intégration est lié à un rapport préparé par le comité d'audit parlementaire pendant la dernière session, qui préconisait une réforme de la promotion de l'intégration.

Pour de plus amples informations :

www.tem.fi/en/labour-migration-and-integration

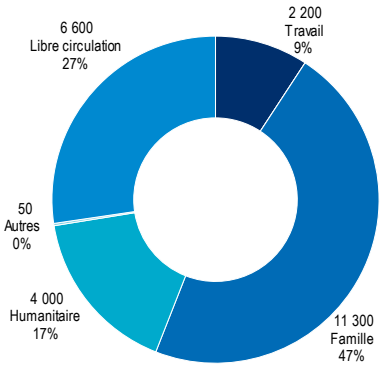
www.migri.fi

www.stat.fi

www.intermin.fi

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Finlande

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires
(Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2019	2019/18
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	11 500	+ 49%
Transferts intra-entreprises	..	..
Autres migrants temporaires de travail	..	..

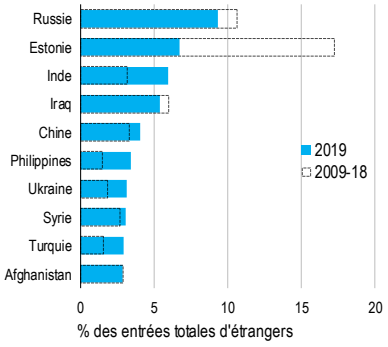
Éducation (pays tiers)

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	5 250	+ 1%
Stagiaires	160	- 35%

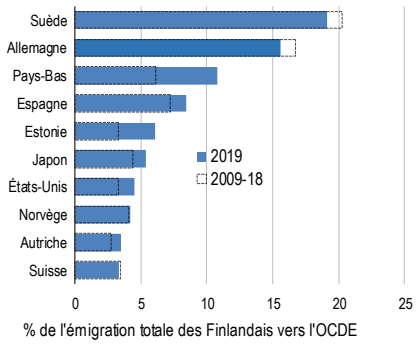
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	1 460	- 41%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Emigration de Finlandais vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



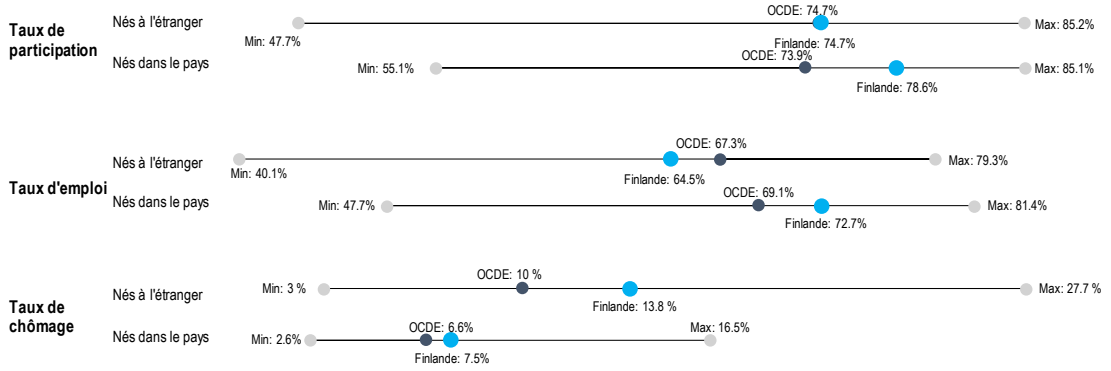
Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	1.5	+0.2
Accroissement naturel	-1.6	-0.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	3.2	+0.4

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	801	+0.4	+0.3
Sorties (2020)	..	..	..

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/pf3190

France

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 8.4 millions, 52 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
13 % de la population	Algérie (17 %), Maroc (12 %), Portugal (7 %)
Évolution depuis 2010 : +16 %	

En 2019, la France a accueilli 291 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (changements de statut et libre circulation compris), soit 3.5 % de plus qu'en 2018. Ce chiffre comprend 27 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 17.7 % de travailleurs immigrés, 35 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 11.5 % d'immigrés admis pour des raisons humanitaires. Environ 87 000 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 29 000 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers (hors migrations entre pays de l'UE). Par ailleurs, 450 000 détachements de travailleurs originaires de l'UE ont été enregistrés en 2019, soit une augmentation de 72 % par rapport à 2018. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

Le Maroc, l'Algérie, et la Tunisie comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Maroc a enregistré la plus forte hausse (+1 700) et l'Espagne la plus forte baisse (-2 300) en termes de flux d'entrées en France par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 40.9 %, pour s'établir à 82 000 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Afghanistan (10 000), de Guinée (4 700) et du Bangladesh (4 600). La plus forte hausse par rapport à 2019 concerne les ressortissants ukrainiens (+900), et la baisse la plus importante, les ressortissants albanais (-6 500). Sur les 86 000 demandes traitées en 2020, 22.2 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

L'émigration des ressortissants français vers les pays de l'OCDE a progressé de 4 % en 2019 pour s'établir à 109 000 personnes. Environ 14 % d'entre elles ont émigré au Royaume-Uni, 13 % en Suisse et 11 % en Espagne.

Un nouveau système de traitement des demandes de visas et permis de séjour, à base de dossiers dématérialisés, sera progressivement mis en œuvre à partir de 2021.

Depuis le 6 avril 2021, les demandes de permis de travail sont déposées via un téléservice. Les critères d'admissibilité ont été abaissés et sont axés sur l'analyse de la situation de l'emploi, le respect par l'employeur de ses obligations légales et la vérification du niveau de rémunération proposé. Dans cette optique, la liste des professions en pénurie, dont la dernière publication date de 2008, a été mise à jour en 2021 pour tenir compte de certaines spécificités régionales. Les listes, qui exemptent un plus grand nombre de professions du test du marché du travail, devraient être mises à jour régulièrement. Les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), qui remplacent les DIRECCTE, ne traitent plus les demandes et sont remplacées par des plateformes interrégionales.

Les autorités françaises ont également mis en œuvre la directive révisée sur les travailleurs détachés, qui réduit à 12 mois la période pendant laquelle un travailleur détaché peut rester soumis à certaines dispositions du Code du travail de son pays d'origine. Au-delà de cette période, toutes les dispositions du Code du travail doivent être respectées.

Dans le domaine de l'intégration des réfugiés, la France a défini ses priorités en 2019, à savoir l'intégration des nouveaux arrivants sur le marché du travail via le contrat d'intégration républicaine (CIR) et le renforcement des initiatives locales et de leur évaluation. Les nouveaux arrivants en recherche d'emploi peuvent bénéficier d'un parcours d'insertion et d'orientation par l'emploi faisant intervenir le service public de l'emploi qui correspond le mieux à leurs besoins. Le ministère de l'Intérieur prévoit de doubler le nombre de dispositifs « École ouverte aux parents pour la réussite des enfants » qui propose aux parents des cours de français et des ateliers de découverte des valeurs de la République. Le ministère a également apporté son soutien à des programmes pilotés par des ONG, comme HOPE et ACCELAIR, qui aident les immigrants à accéder au logement et à l'emploi à l'échelon local et qui se sont répandus sur l'ensemble du territoire en 2020.

En 2020 également, les autorités françaises ont lancé le projet pilote « 1 000 validations des compétences professionnelles pour l'emploi des primo-arrivants ». Grâce à ce programme, les immigrés qui ne possèdent pas de justificatifs de l'expérience acquise peuvent être parrainés par l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afpa) après évaluation approfondie de leurs compétences.

La Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (Diair) apporte un soutien continu à plusieurs initiatives d'intégration, dont le Plan d'investissement dans les compétences et le Programme de service civique. La Diair a lancé la plateforme Réfugiés.info qui fournit des informations simples et traduites. En 2020, elle a lancé un appel à projets de lutte contre la fracture numérique.

À la suite du premier confinement imposé le 16 mars, la France a pris des mesures au sujet de la date d'expiration des visas et permis. La période de validité de plusieurs visas (visas long séjour, permis de séjour à l'exception des diplomates, autorisations provisoires de séjour, demandes de carte de résident ou d'asile) qui devait expirer entre le 16 mars et le 15 mai a été prolongée de six mois. Tous les services publics ont entièrement repris en octobre 2020, avec un protocole sanitaire strict. Les cours de français ont continué en ligne.

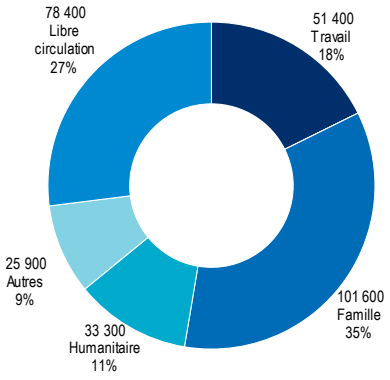
Pour de plus amples informations :

www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration

www.accueil-integration-refugies.fr

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – France

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires
(Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2019	2019/18
Vacanciers actifs	5 200	+ 4%
Travailleurs saisonniers	10 290	+ 26%
Transferts intra-entreprises	3 600	- 3%
Autres migrants temporaires de travail	5 660	+ 29%

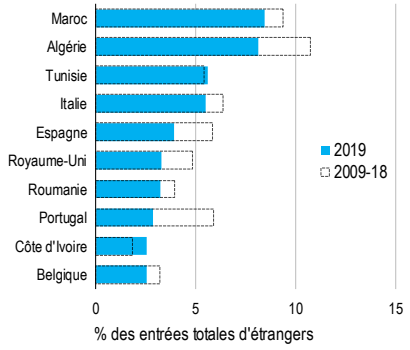
Éducation (pays tiers)

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	86 460	+ 7%
Stagiaires	4 210	+ 37%

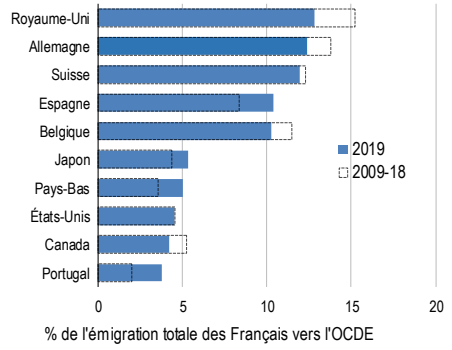
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	81 740	- 41%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Emigration de Français vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



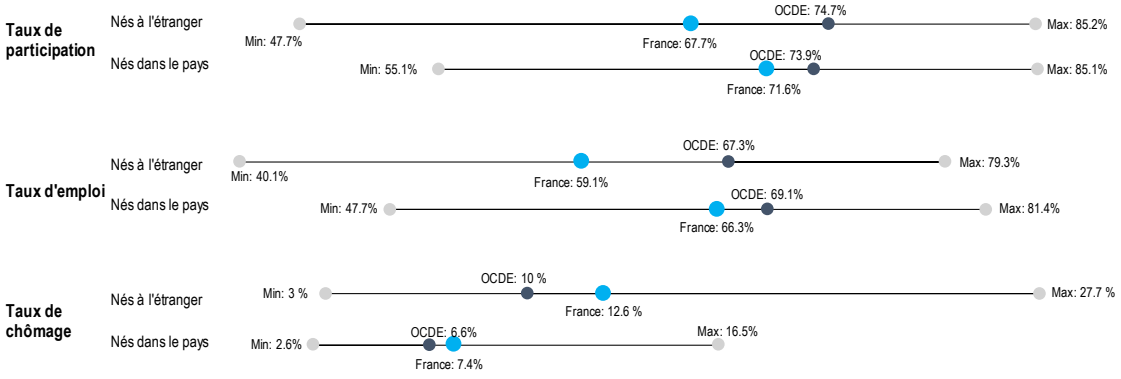
Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	1.8	-0.3
Accroissement naturel	1.0	-1.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.8	+0.8

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	24 482	-8.8	+0.9
Sorties (2020)	15 038	-0.3	+0.6

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/2gnzx6

Grèce

Population née à l'étranger – 2019	
Taille : 1.3 million, 54 % femmes	*Premiers pays de naissance (2016) :*
12 % de la population	Albanie (48 %), Géorgie (7 %), Russie (5 %)
Évolution depuis 2010 : +2 %	

En 2019, 42 000 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de séjour valable plus de 12 mois en Grèce (hors ressortissants de l'UE), soit 19.1 % de plus qu'en 2018. Ce chiffre comprend 7.4 % de travailleurs immigrés, 46.5 % de membres de famille (y compris les accompagnants), 2.3 % d'immigrés venus pour leurs études et 43.8 % d'autres immigrés. En outre, 17 000 détachements de travailleurs en provenance du reste de l'UE ont été enregistrés en 2019, soit 55 % de plus qu'en 2018. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 49.5 %, pour s'établir à 38 000 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Afghanistan (11 000), de Syrie (7 400) et du Pakistan (3 500). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants d'Indonésie (+30) et le recul le plus marqué, les ressortissants afghans (-12 000). Sur les 62 000 demandes traitées en 2020, 55.2% ont fait l'objet d'une décision favorable.

L'émigration des ressortissants grecs vers les pays de l'OCDE a diminué de 11 % en 2019 pour s'établir à 36 000 personnes. Environ 39 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 16 % en Turquie et 13 % aux Pays-Bas.

Parmi les principaux faits nouveaux en 2020, la loi sur l'asile (protection internationale et autres dispositions) a été révisée en mai 2020. Les modifications apportées au texte cherchent à répondre aux questions soulevées alors par l'impact de la loi sur le système d'asile grec et les garanties sur la protection des réfugiés.

En février 2020, le Secrétariat spécial pour la protection des mineurs non accompagnés a été créé, avec pour mission de préparer, mettre en œuvre et encadrer la stratégie nationale grecque pour la protection de ces mineurs. Le Secrétariat spécial est également chargé d'engager et d'appliquer toutes les politiques et actions nécessaires pour assurer la protection et le bien-être des mineurs non accompagnés ou séparés de leur famille ressortissants de pays tiers ou apatrides. Il relève directement du ministère des Migrations et de l'Asile.

En 2018, la Grèce a créé un registre des ONG grecques et étrangères actives dans le domaine de l'asile, des migrations et de l'inclusion sociale. Le 27 mars 2020, les règles d'inscription au registre et de certification ont été modifiées par décision ministérielle conjointe introduisant de nouvelles conditions d'inscription des ONG et de leurs membres, leur personnel et leurs bénévoles.

Depuis mai 2020, le permis de séjour pour personne à charge permet aux conjoints des titulaires d'un permis de travail/séjour pour travailleurs hautement qualifiés de travailler dès sa délivrance. Auparavant, les conjoints devaient attendre le premier renouvellement du permis ou demander une autorisation de travail distincte. Depuis le 31 décembre 2020, les ressortissants du Royaume-Uni installés en Grèce doivent faire une demande de permis de séjour, valide cinq ans, ou dix ans dans le cas d'un permis de séjour permanent. La Grèce a augmenté le quota de cartes bleues pour 2021-22 pour la région de l'Attique de 280 à 380.

Au 19 avril 2021, les mesures en place en réponse à la pandémie de COVID-19 sont les suivantes :

Toutes les personnes arrivant en Grèce doivent présenter un certificat de vaccination ou un test PCR négatif de moins de 72 heures avant le départ. Les passagers doivent remplir un formulaire de localisation des passagers (PLF). L'isolement des personnes arrivant de l'étranger n'est plus obligatoire. Sont autorisées, aux conditions susmentionnées, les arrivées des pays suivants : les pays de l'Union européenne et de l'espace Schengen, les États-Unis, le Royaume-Uni, Israël, la Serbie, les Émirats arabes unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Corée, la Thaïlande, le Rwanda, Singapour et la Russie.

Les permis de séjour sont automatiquement prolongés jusqu'au 31 décembre 2021. Pour les titulaires de la carte bleue européenne, une baisse de salaire pourrait avoir une incidence sur l'issue de leur demande de renouvellement. Ne sont pas concernés les autres travailleurs étrangers dont les heures de travail ont été réduites ou qui ont été mis au chômage.

Pour de plus amples informations :

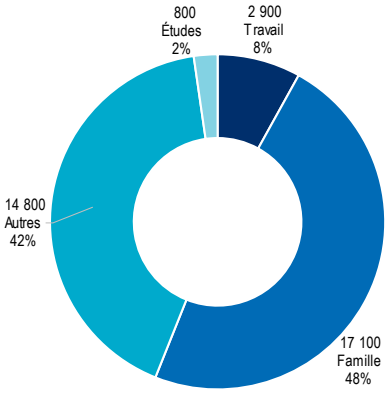
www.migration.gov.gr

www.astynomia.gov.gr

www.statistics.gr

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Grèce

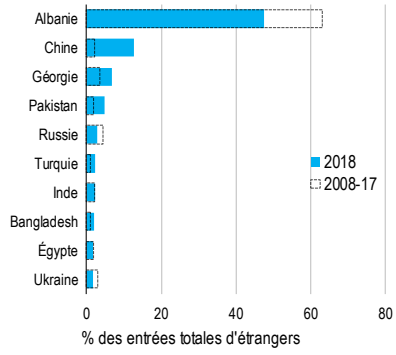
Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)
2019 (Source : Eurostat)



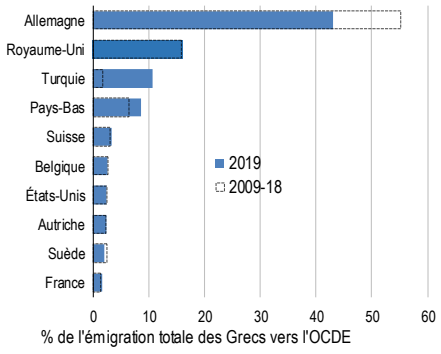
Demandeurs d'asile
(Source: Eurostat)

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	37 860	- 49%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Grecs vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



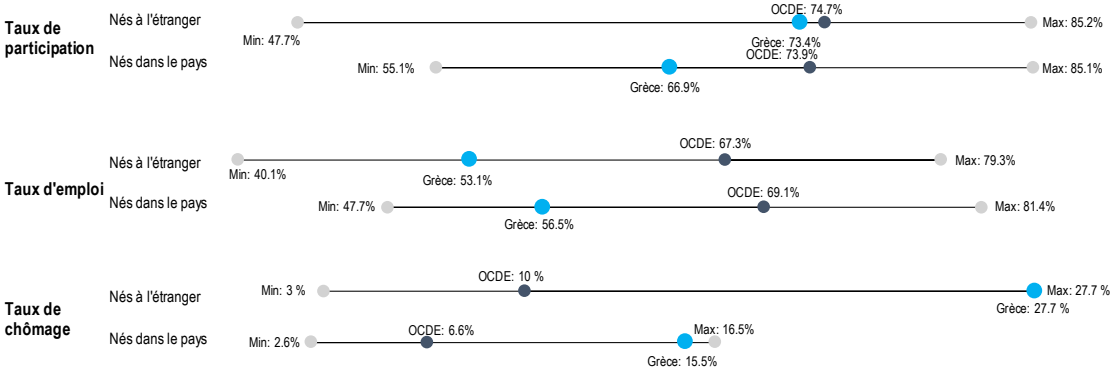
Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	-3.4	-2.8
Accroissement naturel	-4.3	-0.5
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.9	-2.4

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	611	-9.6	+0.3
Sorties (2020)	2 725	+2.2	+1.4

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/ie2xo9

Hongrie

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 0.6 million, 48 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
6 % de la population	Roumanie (35 %), Ukraine (12 %), Serbie (7 %)
Évolution depuis 2010 : +46 %	

En 2019, 44 000 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de séjour de plus de 12 mois en Hongrie (citoyens de l'UE non compris), soit 10.6 % de plus qu'en 2018. Ce chiffre comprend 72.6 % de travailleurs immigrés, 12.9 % d'immigrés venus pour leurs étude et 14.5 % d'autres catégories d'immigrés. Environ 4 500 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 6 800 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 21 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2019, soit une hausse de 22 % par rapport à 2018. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, la Roumanie et l'Allemagne comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte hausse (+4 500) et la Serbie la plus forte baisse (-400) en termes de flux d'entrées en Hongrie par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de 80.9 %, pour s'établir à 90 environ. La majorité des demandeurs viennent de Pakistan (25), d'Afghanistan (15) et de Syrie (10). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants du Bangladesh (+5) et le recul le plus marqué, les ressortissants de l'Afghanistan (-200). Sur les 500 décisions prises en 2020, 27.4 % sont positives.

L'émigration des ressortissants hongrois vers les pays de l'OCDE a diminué de 21 % en 2019 pour s'établir à 46 000 personnes. Environ 40 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 26 % en Autriche et 8 % aux Pays-Bas.

Il n'y a pas eu de changements législatifs ou administratifs en 2019 ou 2020 concernant le statut des travailleurs étrangers, leurs conditions d'accès au marché du travail et leur droit aux prestations de chômage. Aucun accord bilatéral n'a été conclu.

En conséquence du jugement rendu le 14 mai 2020 par la Cour de justice de l'Union européenne, les zones de transit hongroises ont été fermées et les demandeurs placés dans ces zones ont été transférés vers d'autres centres d'accueil.

Conformément aux directives européennes sur le détachement de travailleurs, les règles concernant l'emploi et le contrôle des travailleurs détachés ont été révisées à compter du 30 juillet 2020.

Sans modifier ses procédures, son organisation et sa structure internes, en juillet 2019, le Bureau de l'immigration et de l'asile est devenu la Direction générale nationale de la police des étrangers, dotée de pouvoirs répressifs.

Les ressortissants de pays tiers dans l'incapacité de quitter la Hongrie et les États membres de l'Union européenne à l'expiration de leur visa pendant l'épidémie de COVID-19 ont bénéficié d'un certificat de séjour temporaire pour raisons humanitaires.

La période de validité de ce certificat, du permis de séjour permanent et du permis d'immigration – à l'exception du visa de courte durée et du visa d'entrée pour recevoir un permis de résidence – a été automatiquement prolongée jusqu'au 45e jour après la fin de l'« état de danger » pendant la première vague de la pandémie du printemps-été 2020. Cette mesure a été répétée lors de la deuxième vague de la pandémie, à partir de novembre, mais la prolongation n'était applicable que jusqu'au 30e jour après la fin de l'« état de danger ».

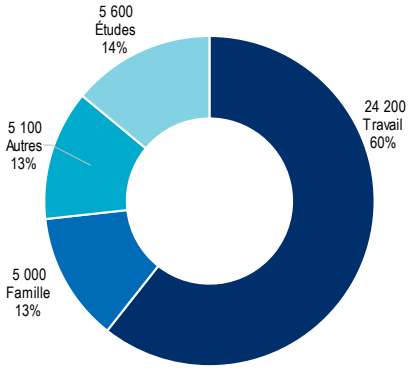
Du fait de l'adoption de la Loi LVIII de 2020 concernant les règles de transition et la préparation épidémiologique relative à la levée de l'« état de danger » et du décret gouvernemental no 292/2020 (VI.17.), les ressortissants étrangers doivent à présent déclarer leur intention de demander l'asile auprès d'une représentation diplomatique afin de pouvoir entrer en Hongrie et d'y déposer leur demande.

Pour de plus amples informations :

www.bmbah.hu

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Hongrie

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)
2019 (Source : Eurostat)



Migrations temporaires (ressortissants de pays hors UE)
(Source : Eurostat)

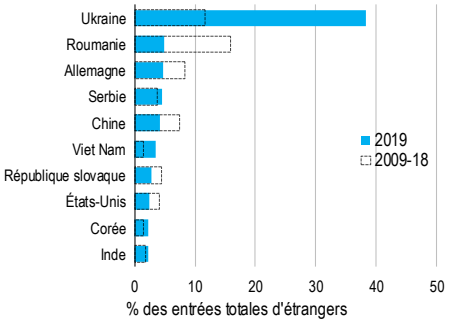
Migrations temporaires

	2019	2019/18
Travail	6 830	- 7%
Famille	. 0	- 100%
Études	4 500	- 13%
Autres	2 300	- 0%

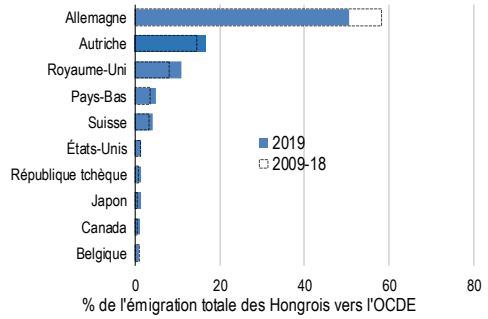
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	90	- 81%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Hongrois vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



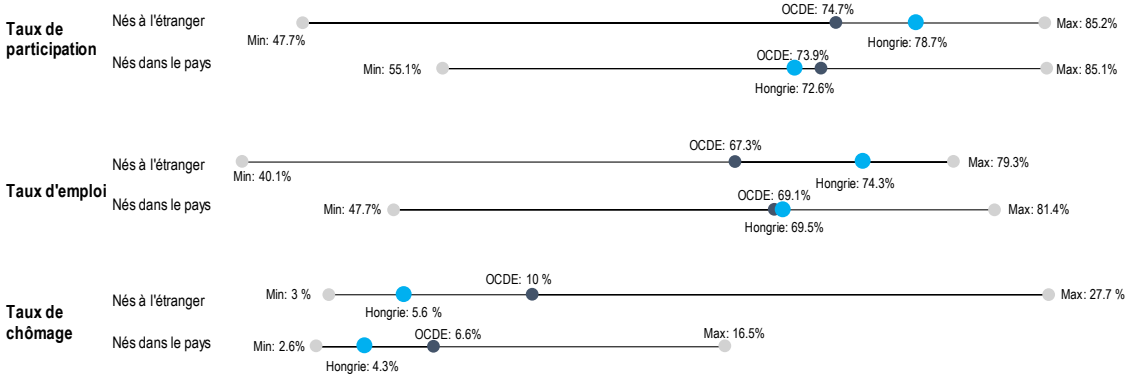
Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	-4.0	-3.7
Accroissement naturel	-4.9	-1.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.9	-2.5

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	3 650	-22.5	+2.4
Sorties (2020)	1 250	-11.1	+0.8

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/wmek0t

Irlande

Population née à l'étranger – 2019	
Taille : 0.9 million, 51 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
18 % de la population	Royaume-Uni (32 %), Pologne (13 %), Lituanie (4 %)
Évolution depuis 2010 : +27 %	

En 2019, l'Irlande a accueilli 49 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit 7.8 % de plus qu'en 2018. Ce chiffre comprend 64 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 26.1 % de travailleurs immigrés, 7.9 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 1.9 % de migrants humanitaires. Environ 35 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 1 300 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 17 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2019, soit une hausse de 120 % par rapport à 2018. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

En 2020, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile en Irlande a diminué de 67.6 %, pour s'établir à 1 500 environ. La majorité des demandeurs viennent du Nigéria (200), de Somalie (200) et du Pakistan (85). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants de Somalie (+30) et le recul le plus marqué, les ressortissants de l'Albanie (-900). Sur les 1 300 décisions prises en 2020, 74.1 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants irlandais vers les pays de l'OCDE a diminué de 31 % en 2019 pour s'établir à 17 000 personnes. Environ 14 % d'entre elles ont émigré en Australie, 13 % en Espagne et 12 % aux Pays-Bas.

Dans le cadre de la restructuration du ministère de la Justice en 2019, les politiques et la législation en matière d'immigration ont été amalgamées avec d'autres fonctions voisines au sein d'un nouveau pilier Justice civile et Égalité, aux côtés des services de l'immigration (visas, gestion des frontières, autorisations d'immigration pour les ressortissants d'États non membres de l'EEE, enregistrement des permis de séjour, droit des traités européens, demandes de naturalisation et rapatriement.

En 2020 et 2021, certains changements ont été introduits concernant les professions du secteur de la santé, notamment les critères à remplir pour l'obtention d'un permis de séjour dans le cas des aides-soignants et autres métiers de la santé. L'accès au permis de travail « compétences critiques » a été élargi aux infirmières/infirmiers agréés, sages-femmes et radiologues diplômés. Également en 2020, le niveau minimum de rémunération exigé pour le permis de travail « compétences critiques » a été relevé et la durée du test du marché du travail a été portée à quatre semaines. À compter de mars 2019, les conjoints des titulaires d'un permis de travail « compétences critiques » et les chercheurs en possession d'une convention d'accueil auront accès au marché du travail sans restrictions et sans avoir besoin d'obtenir un permis de travail.

Une consultation publique sur le projet de loi relative aux permis de travail (consolidation et modification) a été lancée en décembre 2019. Le projet de loi propose un permis de travail saisonnier qui permettrait aux ressortissants de pays extérieurs à l'EEE de travailler en Irlande à titre temporaire tout en restant légalement domiciliés dans un pays tiers, à des fins d'emploi dans un secteur d'activité saisonnière. Le projet de loi prévoit en outre l'introduction d'un permis de travail pour circonstances particulières pour couvrir les besoins occasionnels du marché du travail qui ne rempliraient pas tous les critères du permis de travail général.

Le rapport du Groupe consultatif sur l'accompagnement, y compris le logement, des personnes bénéficiaires de la protection internationale a été publié en septembre 2020. Le Groupe consultatif a été mis en place en 2019 pour conseiller sur la mise en place d'un système d'accompagnement des personnes en vertu du processus de protection internationale. Il recommandait : une approche globale du processus de protection internationale ; le raccourcissement des délais de traitement des demandes de protection internationale ; la fin de l'hébergement collectif avec ségrégation des candidats à la protection et la fourniture d'hébergements individuels ; la transition anticipée vers un nouveau système à mettre en œuvre à l'horizon 2023.

Le dispositif de pré-accueil a été élargi aux ressortissants de pays extérieurs à l'EEE conjoints de fait de citoyens irlandais en 2019. Cela permet aux conjoints de citoyens irlandais de faire une demande de permis de séjour avant leur arrivée sur le territoire, de se faire connaître des autorités de l'immigration et d'avoir immédiatement accès au marché du travail.

Il ressort des données administratives sur les bénéficiaires de l'indemnité de chômage mise en place dans le contexte de la pandémie de mai à novembre 2020, qu'environ 28 % des demandeurs étaient des ressortissants étrangers, une proportion nettement supérieure à celle des ressortissants étrangers actifs au T1 2020 avant la pandémie (17.5 %). Les ressortissants des pays d'Europe de l'Est étaient également plus susceptibles de recevoir des indemnités dans le cadre du dispositif temporaire de subvention des salaires (TWSS) relativement à leur part de l'emploi, ce qui n'était pas le cas des autres groupes de ressortissants non irlandais.

Pour de plus amples informations :

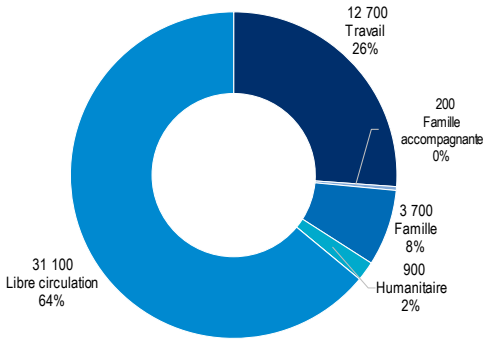
www.inis.gov.ie

www.ria.gov.ie

www.enterprise.gov.ie

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Irlande

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires
(Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2019	2019/18
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprises	1 070	+ 39%
Autres migrants temporaires de travail	150	+ 2%

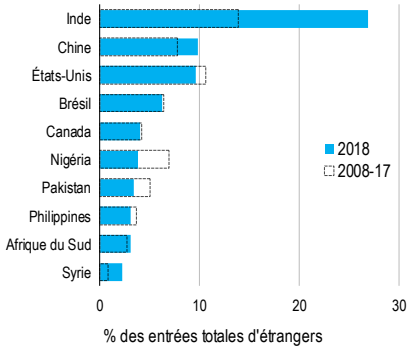
Éducation (pays tiers)

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	34 740	+ 15%
Stagiaires	30	+ 50%

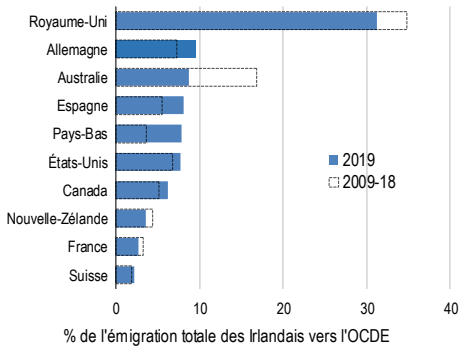
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	1 540	- 68%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration d'Irlandais vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



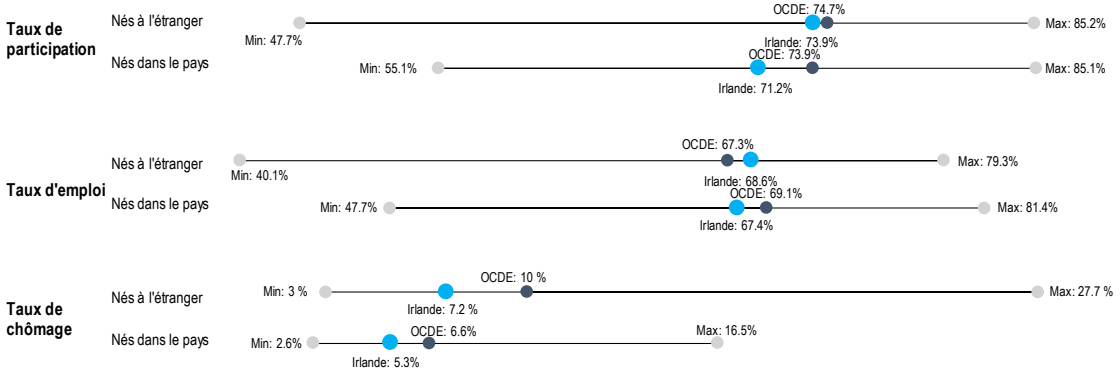
Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	8.5	-3.7
Accroissement naturel	4.9	-0.8
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	3.7	-2.8

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	368	-37.3	+0.1
Sorties (2020)	..	..	..

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/kvfd7h

Israël

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 1.8 million, 55 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
21 % de la population	Ex URSS (49 %), Maroc (7 %), États-Unis (6 %)
Évolution depuis 2009 : -3 %	

En 2019, Israël a accueilli 33 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (changements de statut compris), soit 18.3 % de plus qu'en 2018. Ce chiffre comprend 19.2 % de membres de famille. Environ 68 000 permis ont été délivrés à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers.

L'ex-URSS, les États-Unis et la France sont les trois principaux pays d'origine des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'ex-URSS a enregistré la plus forte hausse (+5 400) et la France la plus forte baisse (-200) des entrées en Israël par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 38.8 %, pour s'établir à 5 800 environ. La majorité des demandeurs viennent de la Russie (300), de l'Ukraine (200) et de l'Inde (200). La plus forte hausse par rapport à 2019 concerne les ressortissants serbes (+38) et la baisse la plus importante, les ressortissants russes (-4 200). Sur les 8 800 demandes traitées en 2020, 0.7 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

L'émigration des ressortissants israéliens vers les pays de l'OCDE a augmenté de 2 % pour s'établir à 10 000 personnes. Environ 45 % d'entre elles ont émigré aux États-Unis, 13 % au Canada et 11 % en Allemagne.

Aucune modification majeure n'a été apportée aux politiques d'immigration en 2019-20, période marquée par des élections multiples et des retards dans la formation des nouveaux gouvernements. Israël a maintenu ses politiques déjà anciennes pour encourager l'immigration de Juifs du monde entier et favoriser leur intégration dans le marché du travail et la société. 2019 a enregistré le plus grand nombre de nouveaux immigrés permanents en dix ans.

Le pays comptait 98 200 travailleurs temporaires étrangers à la fin de 2020, soit une baisse par rapport à 102 000 l'année précédente. Les principaux secteurs d'emploi étaient l'aide et les soins aux personnes (55 700), l'agriculture (22 300) et le bâtiment (14 900). À cause des restrictions imposées dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le nombre de travailleurs arrivés de l'étranger a diminué de 80 % en 2020 par rapport à 2019.

En 2020, le gouvernement israélien a fixé de nouveaux quotas : 2 500 auxiliaires dans les centres de soins de longue durée (à recruter dans le cadre d'accords bilatéraux de recrutement), 700 travailleurs journaliers jordaniens dans l'hôtellerie à Eilat, et un quota temporaire pour 2020 de 1 100 ouvriers dans le secteur du bâtiment, en complément des 16 500 déjà prévus. Le quota de travailleurs agricoles saisonniers a été annulé en 2019.

Les travailleurs transfrontaliers palestiniens étaient 82 800 à la fin de 2019. Une réforme introduite en décembre 2020 permet aux ouvriers du bâtiment palestiniens de recevoir directement leurs permis de travail, plutôt que par l'intermédiaire d'un employeur israélien particulier, et de changer d'employeur plus facilement. Cette réforme vise à mettre un terme à la fraude aux permis de travail et à permettre la concurrence entre les employeurs pour les ouvriers.

Israël continue de signer des accords bilatéraux relatifs au travail avec : la Thaïlande pour l'agriculture (2020), l'Ukraine pour le bâtiment (2020), le Sri Lanka pour les soins aux personnes à domicile (2019) et les Philippines pour l'hôtellerie (2019). En septembre 2020, des accords ont été conclus avec la Géorgie et le Népal concernant les auxiliaires de soins des établissements d'accueil médicalisé.

Depuis 2017, aucun passage clandestin de la frontière n'a été enregistré (ces clandestins sont considérés comme des « infiltrateurs » et demeurent tolérés). Le « dispositif spécial pour le départ volontaire d'Israël » a facilité le départ de 2 700 de ces clandestins africains en 2019 et 840 en 2020. Ils ont été rapatriés ou, plus souvent, réinstallés dans des pays participant à des programmes de réinstallation encadrés par l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR).

Depuis 2017, les demandeurs d'asile darfouriens remplissant certains critères et en attente d'une décision ont obtenu un statut temporaire de protection humanitaire des tribunaux ou du ministère de l'Intérieur.

À la suite de la fermeture des frontières en raison de la pandémie de COVID-19, Israël a prolongé les visas de travail des travailleurs étrangers au-delà de la période maximum de 63 mois pour leur permettre de rester employés. Les déportations ont été suspendues et les permis délivrés aux demandeurs d'asile ont eux aussi été prolongés.

Pour de plus amples informations :

www.gov.il

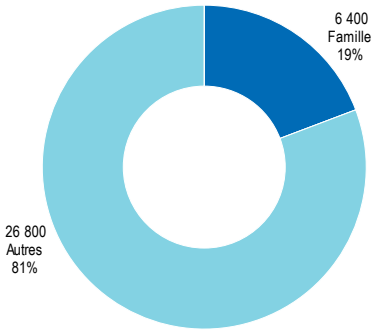
www.knesset.gov.il

www.mfa.gov.il

www.cbs.gov.il

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Israël

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires
(Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail

	2019	2019/18
Vacanciers actifs	100	- 18%
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprises	..	..
Autres migrants temporaires de travail	68 400	+ 4%

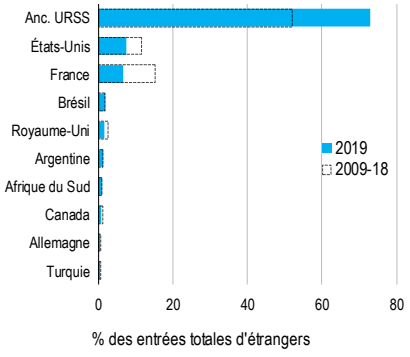
Éducation

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	..	..
Stagiaires	..	..

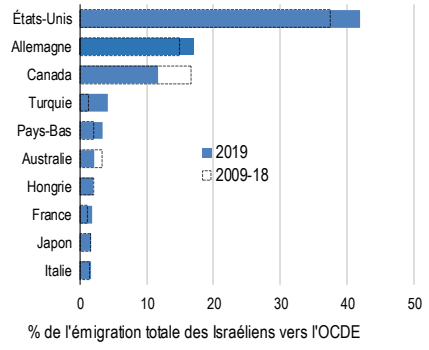
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	5 780	- 39%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Emigration d'Israéliens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



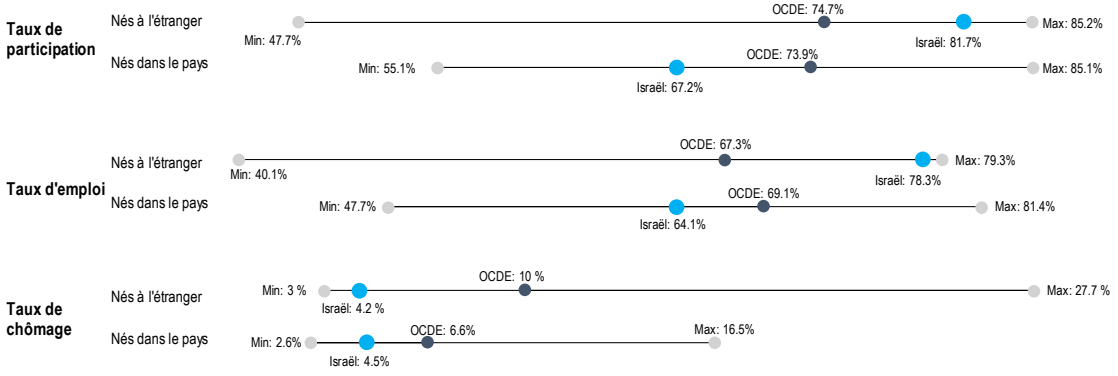
Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	16.7	-2.5
Accroissement naturel	14.0	-1.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	2.7	-1.5

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	6 106	-1.3	+1.5
Sorties (2020)	5 843	-6.4	+1.4

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/9p3muc

Italie

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 6.2 millions, 54 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
10 % de la population	Roumanie (16 %), Albanie (8 %), Maroc (7 %)
Évolution depuis 2010 : +6 %	

En 2019, l'Italie a accueilli 191 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit 14.8 % de moins par rapport à 2018. Ce chiffre comprend 30.9 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 3.6 % de travailleurs immigrés, 53.2 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 9.6 % de migrants humanitaires. Environ 2 900 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 4 800 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 174 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2019, soit une hausse de 130 % par rapport à 2018. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

La Roumanie, le Brésil et l'Albanie comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Albanie a enregistré la plus forte hausse (+4 200) et le Nigéria la plus forte baisse (-12 000) en termes de flux d'entrées en Italie par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile en Italie a diminué de 39.4 %, pour s'établir à 21 000 environ. La majorité des demandeurs viennent du Pakistan (4 900), du Bangladesh (2 300) et du Salvador (1 100). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants du Bangladesh (+900) et le recul le plus marqué les ressortissants du Pakistan (-2 400). Sur les 41 000 décisions prises en 2020, 28.4 % étaient positives.

Les principaux faits nouveaux relatifs aux politiques d'immigration en 2019-20 sont liés au changement de gouvernement pendant l'été 2019 et à la pandémie de COVID-19. Il s'agit de la réforme des décrets sur la sécurité approuvée en 2018 et au début de 2019, la régularisation des travailleurs étrangers sans papiers présents en Italie avant le 8 mars 2020 et de la révision du décret sur les quotas annuels de travailleurs saisonniers et non saisonniers. Par ailleurs, le premier Plan national de lutte contre l'exploitation de la main-d'œuvre et le recrutement illégal dans le secteur agricole a été adopté en 2020. Ce plan définit des actions spécifiques en matière de prévention, de protection, de répression et de recours. Bien qu'il concerne tous les ouvriers agricoles, les immigrés constituent une catégorie prioritaire, en particulier les sans-papiers et ceux qui ont besoin de protection.

La réforme des deux « décrets sur la sécurité » adoptés en 2018 et 2019 a rétabli un système unique pour l'accueil des demandeurs et des bénéficiaires de protection. Le système unique confie la réception et l'intégration aux autorités locales. Est également rétabli un troisième statut de protection en plus du droit d'asile et de protection subsidiaire. La réforme empêche en outre l'expulsion ou le rejet d'une personne vers un État s'il existe des raisons fondées de croire qu'une telle action est en violation de droit au respect de la vie privée et de la vie de famille.

Le nombre de permis de séjour pouvant être convertis en permis de travail subordonné a été augmenté. Le permis est désormais élargi aux études, mais aussi à la protection spéciale, aux catastrophes, au choix de résidence, aux activités sportives et artistiques, aux motifs religieux, aux personnes en attente de naturalisation, et à l'assistance aux mineurs.

Le décret sur les quotas de 2020 a fixé à 30 850 le quota maximum de travailleurs et à 18 000 le quota réservé au travail saisonnier. À titre d'essai, pour tenter de réduire le risque d'intermédiation illégale, 6 000 demandes de permis de travail saisonnier peuvent être déposées par les associations d'employeurs. Parmi les travailleurs non saisonniers, 6 000 places ont été attribuées à certains secteurs (transport de marchandises, hôtellerie-restauration-tourisme et bâtiment). Les ressortissants étrangers admissibles sont ceux de pays avec lesquels l'Italie a conclu un accord de coopération sur les questions d'immigration. Le reste des quotas est principalement divisé entre changements de statut et catégories spéciales.

La durée maximum de la procédure d'octroi de la citoyenneté italienne à un ressortissant étranger a été réduite à 24 mois.

Bien que le ministre de l'Intérieur puisse encore restreindre ou interdire le transit et l'escale de navires de secours dans les eaux italiennes, les opérations de sauvetage communiquées immédiatement au Centre de coordination des sauvetages en mer compétent et menées conformément aux consignes de l'autorité compétente en la matière pourraient ne pas être concernées.

En réponse à la pandémie de COVID, de nouvelles mesures ont permis la régularisation de travailleurs étrangers présents en Italie avant le 8 mars 2020. Les employeurs sont autorisés à embaucher des ressortissants de pays tiers en situation irrégulière dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et d'activités assimilées, des employés domestiques ou des agents de services de soins à la personne. Ces personnes reçoivent un permis de séjour d'un ou deux ans en fonction de la durée de leur contrat de travail. Un permis de séjour temporaire valide six mois peut être demandé par les immigrés actuellement employés dans ces secteurs, ou non employés dont le permis de séjour a expiré après octobre 2019 et qui étaient employés dans les mêmes secteurs avant novembre 2019. Le permis temporaire peut être converti en permis de séjour pour des raisons de travail. 207 000 demandes ont été reçues de la part d'employeurs (85 % pour le travail domestique et 15 % pour l'agriculture) et 13 000 de la part d'immigrants non employés en situation irrégulière à la date limite d'août 2020. Le traitement des demandes a été lent à démarrer ; au 1er juin 2021, 11 000 permis avaient été délivrés et 86 % des demandes étaient encore en attente.

Pour de plus amples informations :

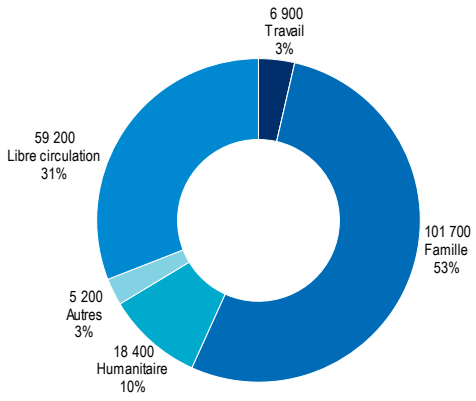
www.interno.gov.it

www.integrazionemigranti.gov.it

www.istat.it

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Italie

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires
(Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2019	2019/18
Vacanciers actifs	650	- 7%
Travailleurs saisonniers	4 180	- 26%
Transferts intra-entreprises	..	..
Autres migrants temporaires de travail	..	..

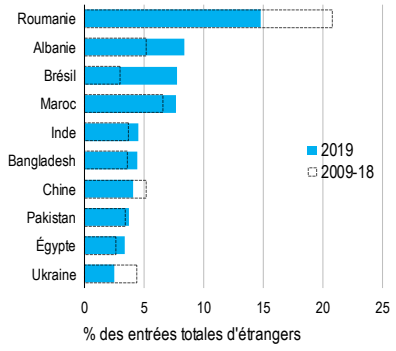
Éducation (pays tiers)

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	2 860	- 12%
Stagiaires	..	..

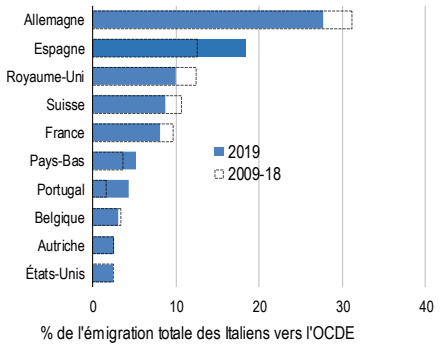
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	21 220	- 39%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration d'Italiens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



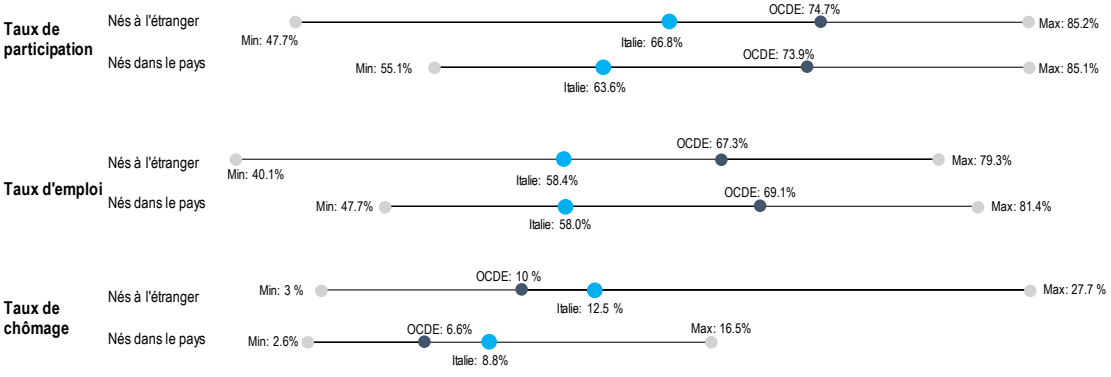
Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	-6.5	-3.6
Accroissement naturel	-5.8	-2.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	-0.7	-1.4

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	9 711	-7.1	+0.5
Sorties (2020)	10 187	+6.4	+0.5

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/d4bx2m

Japon

Population étrangère – 2019	
Taille : 2.7 millions, 51 % femmes	*Premiers pays de nationalité :*
2 % de la population	Chine (28 %), Corée (26 %), Viet Nam (12 %)
Évolution depuis 2010 : +23 %	

En 2019, le Japon a accueilli 138 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (changements de statut compris), soit 18.4 % de plus qu'en 2018. Ce chiffre comprend 60 % de travailleurs immigrés, 26.2 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 0.1 % d'immigrés admis pour des raisons humanitaires. Environ 122 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 304 000 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers.

Le Viet Nam, la Chine et les Philippines sont les trois principaux pays d'origine des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Viet Nam a enregistré la plus forte hausse (+25 000) et la France la plus forte baisse (-27) en termes de flux d'entrées au Japon par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile au Japon a diminué de 62.1 %, pour s'établir à 3 900 environ.

L'émigration des ressortissants japonais vers les pays de l'OCDE a progressé de 4 % pour s'établir à 23 000 personnes. Environ 21 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 19 % aux États-Unis et 8 % en Nouvelle-Zélande.

En 2019, deux nouveaux visas, « Travailleur qualifié spécifié de type 1 » et « Travailleur qualifié spécifié de type 2 », ont été créés pour accepter des ressortissants étrangers ayant un certain niveau d'expertise et de compétences dans 14 secteurs d'activité. Ces visas ont été modifiés et élargis en 2020. En février 2020, le Japon et la Thaïlande ont signé un Mémorandum de coopération établissant un cadre pour l'échange d'informations concernant le déploiement et la protection des droits de l'homme des travailleurs thaïlandais en vertu du visa de travailleur qualifié spécifié (SSW). Au 31 août 2020, le Japon a conclu des accords de partage d'informations semblables en rapport avec le visa SSW avec 12 pays : les Philippines, le Cambodge, le Népal, le Myanmar, la Mongolie, le Sri Lanka, l'Indonésie, le Viet Nam, le Bangladesh, l'Ouzbékistan, le Pakistan et la Thaïlande. En avril 2020, une révision permettant à toute personne résidant au Japon de passer l'examen pour l'obtention du visa SSW a été introduite.

En juin 2020, la « politique fondamentale pour une mise en œuvre globale et concrète des mesures en faveur de l'enseignement du japonais », fondée sur l'article 10 de la loi sur la promotion de l'enseignement du japonais a été approuvée. Elle a pour but de favoriser l'enseignement de la langue japonaise aux ressortissants étrangers résidant au Japon en développant l'enseignement du japonais et en améliorant les supports d'apprentissage autonome des TIC, en collaboration avec les administrations locales.

Le 28 juin 2019, une modification partielle des « mesures spécifiques relatives à l'admission de réfugiés par le biais de la réinstallation » a augmenté le quota annuel de réfugiés acceptés dans le cadre des programmes de réinstallation, le portant à 60 personnes à compter de l'exercice budgétaire 2020.

Le 1er avril 2020, une révision des critères d'admission de ressortissants étrangers ayant le statut d'« aidants professionnels » votée en 2017 est entrée en vigueur. Les travailleurs étrangers justifiant de plus de trois années de formation en stage technique dans le domaine des soins de longue durée et qui réussissent l'examen national pour aidants professionnels agréés peuvent obtenir un visa d'aidant professionnel renouvelable indéfiniment.

En mars 2020, les principes du « projet pour faciliter l'acceptation d'entrepreneurs étrangers dans les zones stratégiques nationales spéciales » ont été annoncés. Les ressortissants étrangers résidant au Japon sous un visa « étudiant » pourront obtenir le statut de « chef d'entreprise » s'ils prévoient de créer une entreprise dans le cadre du projet, à condition de remplir certains critères.

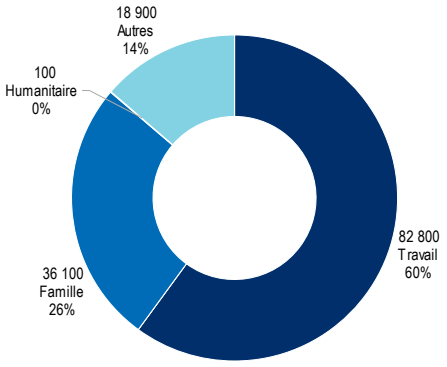
L'un des premiers pays en dehors de la Chine à détecter un cas de COVID-19, le Japon a interdit l'entrée de ressortissants étrangers – à l'exception des titulaires d'un permis de séjour permanent spécial et des personnes justifiant de circonstances exceptionnelles – à partir de janvier 2020. Pendant cette période, les ressortissants étrangers ayant un visa « stage de formation technique » ou « étudiant » dans l'incapacité de rentrer dans leur pays d'origine à cause du COVID-19 ont pu changer de statut et obtenir un visa « activités désignées ». Les personnes en stage de formation technique congédiées à cause du COVID-19 ont pu rester au Japon un an au maximum, avec une possibilité de prolongation de six mois.

Pour en savoir plus :

www.isa.go.jp
www.moj.go.jp
www.mhlw.go.jp
www.e-stat.go.jp

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Japon

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires
(Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail

	2019	2019/18
Vacanciers actifs	18 020	+ 13%
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprises	9 960	+ 5%
Autres migrants temporaires de travail	89 500	+ 9%

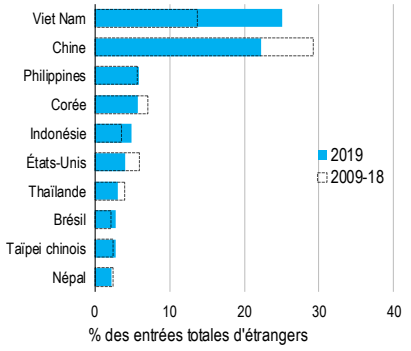
Éducation

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	121 640	- 2%
Stagiaires	186 880	+ 18%

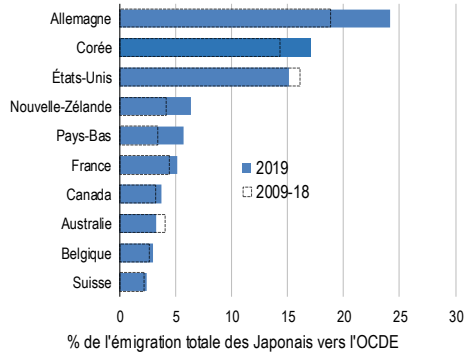
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	3 940	- 62%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Japonais vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



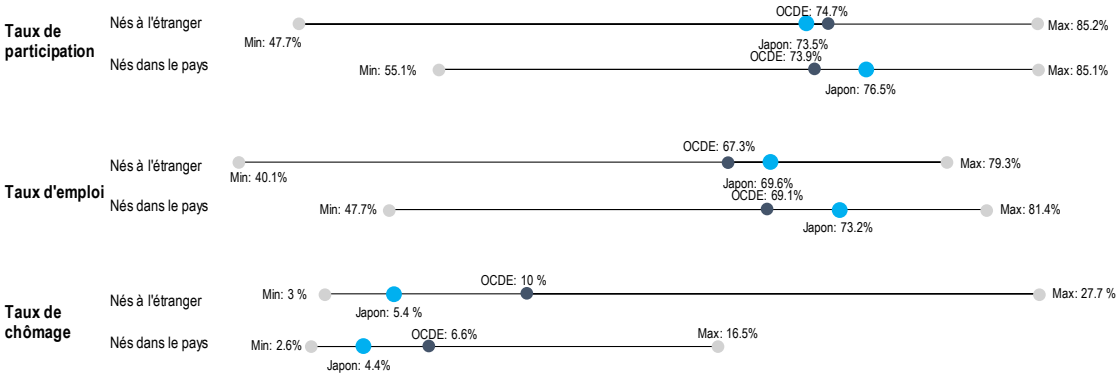
Composantes de la croissance de la population

	2019 Pour 1 000 habitants	2019/18 Variation
Total	-2.2	-0.1
Accroissement naturel	-3.9	-0.5
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	1.7	+0.4

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	4 875	+11.5	+0.1
Sorties (2020)	8 243	+20.7	+0.2

Situation sur le marché du travail
(2015 comparé à la moyenne OCDE 2020)



StatLink https://stat.link/9l1fr8

Lettonie

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 0.2 million, 61 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
13 % de la population	Russie (48 %), Bélarus (17 %), Ukraine (14 %)
Évolution depuis 2010 : -24 %	

En 2019, 7 400 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de séjour valable plus de 12 mois en Lettonie (hors ressortissants de l'UE), soit 19.8 % de plus qu'en 2018. Ce chiffre comprend 45.9 % de travailleurs immigrés, 18.3 % de membres de famille (y compris les accompagnants), 30 % d'immigrés venus pour leurs études et 5.7 % d'autres immigrés. Environ 300 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 1000 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers (migrations entre pays de l'UE non comprises). En outre, 5 200 détachements de travailleurs en provenance d'autres pays de l'UE ont été enregistrés en 2019, soit une augmentation de 140 % par rapport à 2018. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, la Russie et l'Inde sont les trois principaux pays d'origine des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte hausse (+100) et l'Inde la plus forte baisse (-100) en termes de flux d'entrées en Lettonie par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 19.4 %, pour s'établir à 150 environ. Ces personnes viennent principalement de Bélarus (45), de Russie (10) et de Syrie (10). La plus forte hausse par rapport à 2019 concerne les ressortissants du Bélarus (+40) et le recul le plus marqué les ressortissants de l'Azerbaïdjan (-25). Sur les 120 demandes examinées en 2020, 20.8 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

L'émigration des ressortissants lettons vers les pays de l'OCDE a diminué de 2 % pour s'établir à 11 000 personnes. Environ 34 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 16 % aux Pays-Bas et 7 % en Norvège.

En 2019, les activités autour de l'introduction du Système européen commun d'asile ont été principalement financées par l'AMIF (Fonds pour l'asile, l'immigration et l'intégration). Les principales mesures ont porté sur l'apport d'informations et de recommandations sur la vie en Lettonie aux personnes bénéficiant de la protection internationale. Dans le cadre d'un programme visant à améliorer et développer les systèmes d'information utilisés dans les processus liés à l'immigration et à l'asile, le gouvernement a engagé une transition vers un système plus dématérialisé.

En juin 2019, la Saeima a adopté des modifications à la loi sur l'immigration qui permettent aux employeurs de recruter des ressortissants de pays tiers titulaires d'un visa de séjour de longue durée. La procédure d'obtention d'un visa est plus simple, moins coûteuse et plus rapide que dans le cas du permis de séjour, ce qui signifie que les employeurs peuvent attirer plus facilement la main-d'œuvre nécessaire.

À la fin de 2019, le Conseil des ministres a adopté des modifications de trois règlements liés à l'immigration, qui ont encore simplifié la procédure d'embauche d'étrangers (la durée d'enregistrement du poste à pourvoir auprès des services publics de l'emploi a été réduite à 10 jours ouvrés au lieu d'un mois, et annulée dans certains cas).

Le 1er décembre 2020, la loi sur la garde frontalière nationale qui intègre la réglementation de la garde frontalière nationale et d'autres règlements, est entrée en vigueur.

En 2020, l'obligation de prouver l'existence de ressources financières suffisantes (à partir d'un salaire minimum fixé à 1 076 EUR) a été abolie si le ressortissant d'un pays tiers est entré en Lettonie et a fait une demande de permis de séjour temporaire avant le 10 juin 2020. Pour les primo-demandeurs de permis de séjour temporaire après le 10 juin 2020, le critère des ressources financières au moins égales au seuil de salaire national pour les ressortissants de pays tiers est de nouveau applicable.

En décembre 2020, des modifications du droit du travail à la suite de la transposition de la directive européenne sur le détachement de travailleurs dans le doit letton ont été adoptées.

Les titulaires d'un permis de séjour dont la demande de renouvellement ou d'enregistrement d'un permis de séjour est retardée, sont autorisés à régulariser leur statut en Lettonie moyennant le paiement de frais d'examen accéléré de dossier (cinq jours ouvrés) dans la majorité des cas.

Les cas d'étrangers en séjour irrégulier en Lettonie pendant la crise du COVID-19 sont examinés individuellement. En règle générale, les autorités de l'immigration délivrent un visa de séjour de longue durée (visa national) ou prolongent un visa Schengen pour motif humanitaire.

Depuis le 7 décembre 2020, la Garde frontalière nationale, en coopération avec les forces armées et la police nationales surveillent si les personnes entrées en Lettonie ont rempli leur obligation de soumettre un questionnaire de confirmation sur le site du système d'informations personnelles.

En vertu de la législation liée à la maîtrise de la propagation du COVID-19, des règlements ont été introduits pour réduire le nombre de services en présence et minimiser les contacts directs entre clients et prestataires. Les réglementations resteront en vigueur tant que cela sera nécessaire pour limiter la propagation du COVID-19, mais leur impact sera permanent. En rapport avec ces règlements, l'éventail des services électroniques a été considérablement élargi et les procédures ont été modifiées pour permettre la prestation en ligne. Il est prévu d'adopter ces principes également pour les règlements concernant l'entrée de ressortissants de pays tiers.

Pour de plus amples informations :

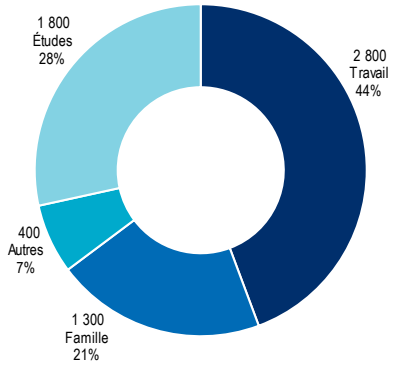
www.pmlp.gov.lv

www.csp.gov.lv

www.emn.lv

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Lettonie

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)
2019 (Source : Eurostat)



Migrations temporaires (ressortissants de pays hors UE)
(Source : Eurostat)

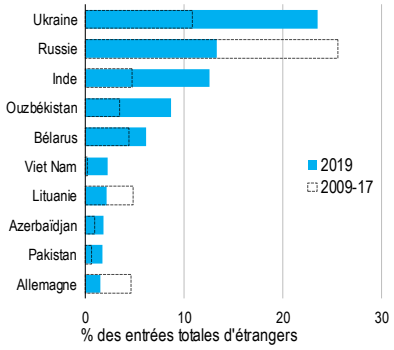
Migrations temporaires

	2019	2019/18
Travail	1 030	+ 25%
Famille	1 050	+ 8%
Études	350	- 39%
Autres	280	+ 1%

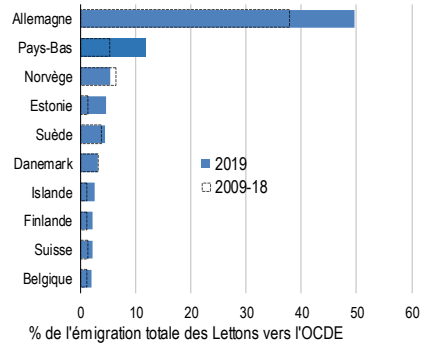
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	150	- 17%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Lettons vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



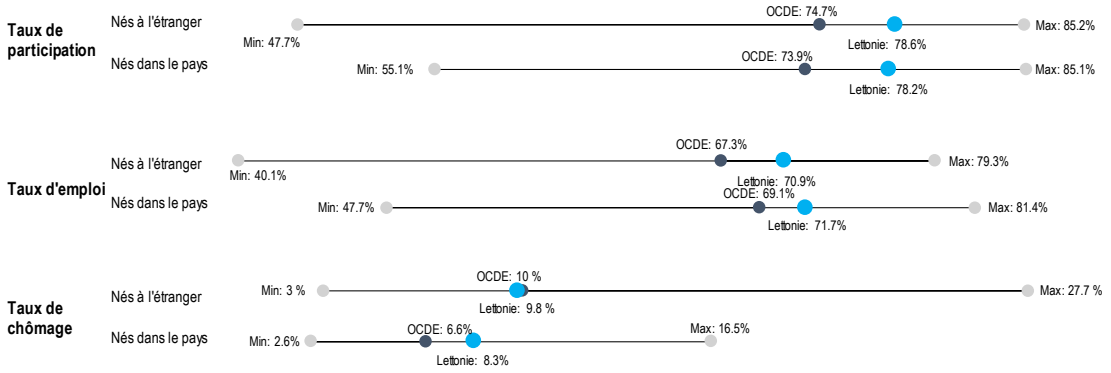
Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	-7.6	-1.2
Accroissement naturel	-5.9	-1.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	-1.7	+0.1

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	1 088	-4.7	+3.3
Sorties (2020)	174	-27.9	+0.5

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/gvjwkp

Lituanie

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 0.2 million, 47 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
6 % de la population	Russie (32 %), Bélarus (24 %), Ukraine (17 %)
Évolution depuis 2010 : -29 %	

En 2019, 21 000 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de séjour valable plus de 12 mois en Lituanie (hors ressortissants de l'UE), soit 79.6 % de plus qu'en 2018. Ce chiffre comprend 87.1 % de travailleurs immigrés, 5.1 % de membres de famille (y compris les accompagnants), 5.3 % d'immigrés venus pour leurs études et 2.5 % d'autres immigrés. Environ 200 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 200 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers (migrations entre pays de l'UE non comprises). En outre, 10 000 détachements de travailleurs en provenance d'autres pays de l'UE ont été enregistrés en 2019, soit une augmentation de 230 % par rapport à 2018. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, le Bélarus et la Russie sont les trois principaux pays d'origine des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte hausse (+3 100) et l'Inde la plus forte baisse (-61) en termes de flux d'entrées en Lituanie par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 59 %, pour s'établir à 260 environ. La majorité des demandeurs viennent de Russie (65), de Bélarus (80) et du Tadjikistan (40). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants biélorusses (+65) et le recul le plus marqué les ressortissants russes (-200). Sur les 400 demandes examinées en 2020, 22.9 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

L'émigration des ressortissants lituaniens vers les pays de l'OCDE a diminué de 35 % pour s'établir à 18 000 personnes. Environ 30 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 14 % en Norvège et 11 % aux Pays-Bas.

Octobre 2019 a vu le lancement du système lituanien d'information sur l'immigration (MIGRIS). Les clients l'utilisent pour soumettre par voie électronique des demandes de permis de séjour ou de renouvellement de permis de séjour ou encore pour prendre rendez-vous avec un spécialiste du Département de l'immigration.

En janvier 2019, la Cour constitutionnelle a établi le droit d'un conjoint de même sexe ressortissant d'un pays étranger au regroupement familial en Lituanie avec un citoyen lituanien.

Depuis septembre 2019, le renouvellement du permis de séjour peut être refusé si un étudiant étranger inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche ne progresse pas dans ses études et n'est pas en mesure d'en expliquer les raisons.

Le 1er janvier 2020, un accord de réadmission avec l'Ukraine est entré en vigueur.

Depuis janvier 2020, les demandeurs d'asile ont le droit d'être embauchés si le Département de l'immigration ne rend pas sa décision sur l'asile dans un délai de six mois à compter du dépôt de la demande.

En réponse au COVID-19, entre mars et juin 2020, le gouvernement a approuvé un régime de confinement et interdit les étrangers d'entrée en Lituanie. Le régime en question a été réintroduit en novembre 2020. Pendant le premier confinement, la procédure de délivrance des permis de séjour a été simplifiée pour les travailleurs embauchés par des entreprises lituaniennes de transport commercial/fret international. Le Département de l'immigration a accordé une période de tolérance pendant le confinement, de deux mois à compter de sa levée, pour les étrangers dont le permis de séjour arrivait en fin de validité au moment de l'annonce du confinement, mais dans l'incapacité de quitter la Lituanie pour des raisons indépendantes de leur volonté.

Depuis septembre 2020, les demandes de permis de séjour temporaire comme les cartes bleues pour les maîtres de conférences ou les chercheurs et leur famille peuvent être examinées une fois enregistrées sur la plateforme MIGRIS.

En raison de la situation politique au Bélarus, les ressortissants de ce pays peuvent, depuis septembre 2020, obtenir un visa national d'entrées multiples valide six mois en suivant une démarche facilitée. Les parents de ressortissants du Bélarus en possession d'un visa national ou d'un permis de séjour temporaire peuvent aussi obtenir un visa national en suivant la même démarche.

En 2020, le ministère de l'Intérieur a lancé une procédure selon laquelle un ressortissant étranger peut acquérir le statut de résident électronique (e-résident). Cette identité numérique donne accès aux services administratifs, publics ou commerciaux proposés en Lituanie par moyen électronique (à distance).

Une nouvelle disposition, introduite en 2020, stipule que l'enfant de personnes apatrides résidant légalement dans le pays jouit de la citoyenneté lituanienne acquise de naissance, indépendamment du lieu de naissance.

Pour la première fois, un quota annuel (32 000 pour 2021) a été approuvé pour les étrangers entrant en Lituanie pour exercer une profession figurant sur la liste des professions en pénurie. Une fois le quota rempli, les étrangers exerçant une profession de la liste devront obtenir un permis de travail.

Depuis mars 2021, les titulaires de la carte bleue peuvent commencer à travailler dès le dépôt de leur demande si le poste est soumis au test du marché du travail ou exempté. Les étudiants étrangers en master peuvent travailler sans restrictions.

Pour de plus amples informations :

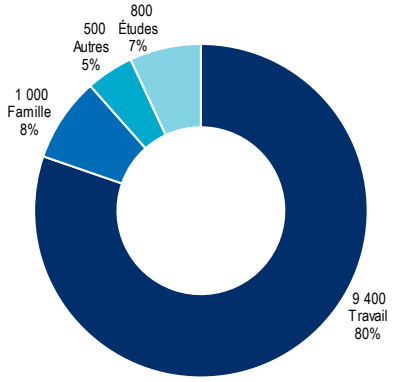
www.migracija.lt

www.stat.gov.lt

https://www.emn.lt/en/

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Lituanie

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)
2019 (Source : Eurostat)



Migrations temporaires (ressortissants de pays hors UE)
(Source : Eurostat)

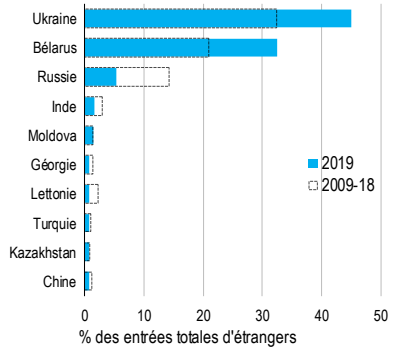
Migrations temporaires

	2019	2019/18
Travail	160	+ 8%
Famille	80	+ 38%
Études	220	- 43%
Autres	20	+ 11%

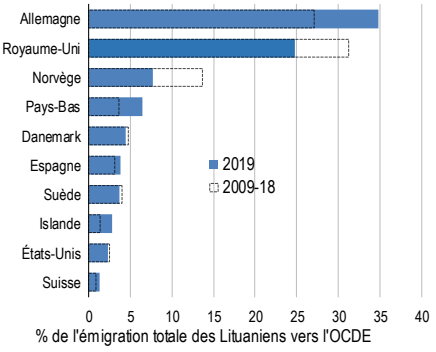
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile (2018)	260	- 59%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Emigration de Lituaniens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



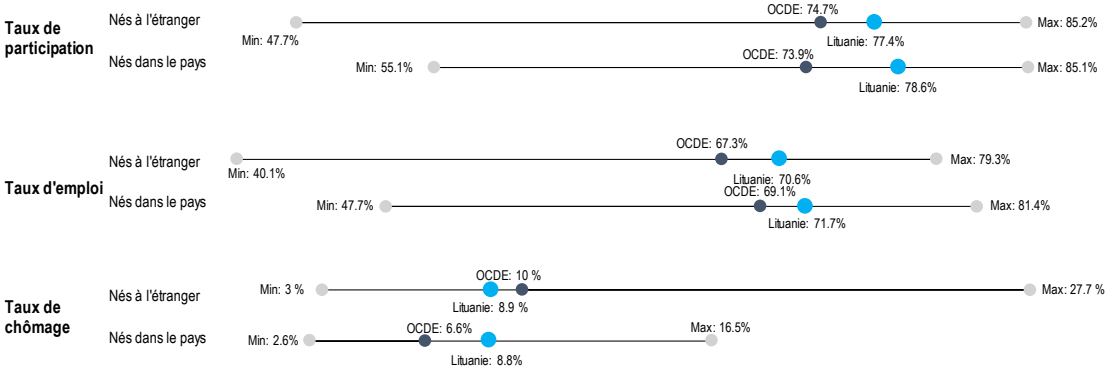
Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	0.6	+0.6
Accroissement naturel	-6.6	-2.7
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	7.2	+3.3

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	791	-39.4	+1.4
Sorties (2020)	366	-39.2	+0.7

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/yk0fjl

Luxembourg

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 0.3 million, 49 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
48 % de la population	Portugal (24 %), France (14 %), Belgique (7 %)
Évolution depuis 2010 : +53 %	

En 2019, le Luxembourg a accueilli 23 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit 4.6 % de plus par rapport à 2018. Ce chiffre comprend 75.7 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 10.1 % de travailleurs immigrés, 10.1 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 3.5 % de migrants humanitaires. Environ 400 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 300 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 53 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2019, soit une hausse de 45 % par rapport à 2018. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

La France, le Portugal et l'Italie comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Portugal a enregistré la plus forte hausse (+300) et la Pologne la plus forte baisse (-64) en termes de flux d'entrées au Luxembourg par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile au Luxembourg a diminué de 41.1 %, pour s'établir à 1 300 environ. La majorité des demandeurs viennent de Syrie (400), d'Érythrée (300) et d'Afghanistan (100). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants du Sri Lanka (+5) et le recul le plus marqué les ressortissants de l'Érythrée (-300). Sur les 1 200 décisions prises en 2020, 64.4 % étaient positives.

En 2019, le Luxembourg a introduit des visas de long séjour qui simplifient l'entrée et le séjour des ressortissants de pays tiers. Ces derniers n'ont plus besoin de faire une demande de permis de séjour. Quatre lois clarifiant le statut des ressortissants du Royaume-Uni résidant au Luxembourg ont été votées pour garantir le statut juridique des citoyens britanniques, présents en grande partie dans les secteurs de la banque et des services. La loi sur l'immigration a été modifiée pour mieux lutter contre l'immigration clandestine et pour assurer la détention et le rapatriement plus efficaces des ressortissants de pays tiers en situation irrégulière.

Le 1er janvier 2020, le Luxembourg a créé l'Office national de l'accueil (ONA) en redistribuant les compétences de l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI). L'ONA, qui relève du Secrétariat général du ministère des Affaires étrangères et européennes, est chargé d'organiser l'accueil des demandeurs de protection internationale et de créer et gérer des hébergements réservés à l'accueil temporaire des demandeurs de protection internationale et des bénéficiaires de protection subsidiaire.

Un nouveau Département de l'intégration a été créé sous l'égide du ministère des Affaires familiales, de l'Intégration et à la Grande Région. Il est chargé de toutes les questions relatives à l'intégration des ressortissants étrangers, comme le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) et le Parcours d'intégration accompagné (PIA). Le Département de l'intégration assure en outre la coordination du Plan d'action national d'intégration (PAN intégration) pluriannuel et la mise en œuvre des Plans communaux intégration (PCI). En 2020, 13 projets en soutien d'initiatives sociales, culturelles et économiques visant à donner des moyens d'agir aux communautés et groupes ont été engagés dans le cadre du PAN. Ces projets étaient axés sur les jeunes, mais aussi sur l'élaboration de stratégies d'intégration efficaces. Un nouvel appel à propositions pour 2021 a été lancé à la fin de 2020.

Par le biais de la coopération intramunicipale et régionale, de plus en plus de projets locaux d'intégration ont été mis sur pied, qui ont permis de s'adapter à la réalité de l'intégration dans les banlieues et les zones rurales. La coopération entre les communautés a été au cœur des échanges de bonnes pratiques dans le cadre des sessions de 2019 du Groupe d'échange et de soutien en matière d'intégration au niveau Local (GRESIL).

Compte tenu de la situation tendue du logement, l'ONA a redoublé d'efforts pour encourager les villes et les communes à fournir des logements adéquats et accessibles aux bénéficiaires de la protection internationale, même une fois la durée maximum de séjour en centre d'accueil dépassée.

En janvier 2019, le revenu d'inclusion sociale (REVIS) a remplacé le revenu minimum garanti (RMG). La nouvelle législation précise que tous les bénéficiaires de la protection internationale âgés de plus de 25 ans et les personnes à leur charge ont droit au REVIS. Les demandeurs d'asile ne bénéficient pas du REVIS.

Le Luxembourg a conclu des accords bilatéraux avec ses voisins assurant la libre circulation des travailleurs transfrontaliers pendant la période de fermeture de ses frontières. Un grand nombre de travailleurs transfrontaliers exerçant leur activité dans le secteur de la santé et assurent le bon fonctionnement du système de santé.

Le Luxembourg a renouvelé tous les permis de séjour et les visas de court séjour des ressortissants de pays tiers qui auraient expiré à la fin de l'état de crise, outre les certificats de demandeur d'asile. L'ONA a ouvert huit nouveaux centres d'accueil de demandeurs d'asile en 2019-20. Le Luxembourg a autorisé les ressortissants de pays tiers en situation irrégulière à accéder aux épiceries sociales et aux ressources médicales pour le COVID-19. Les rapatriements et les transferts Dublin ont été suspendus pendant la crise.

Pour de plus amples informations :

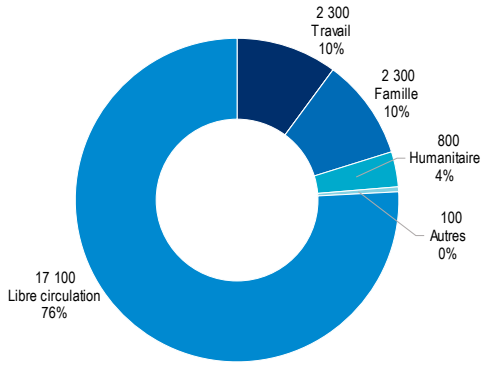
www.guichet.public.lu

www.ona.gouvernement.lu

www.maee.gouvernement.lu

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Luxembourg

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires
(Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2019	2019/18
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprises	220	- 10%
Autres migrants temporaires de travail	..	..

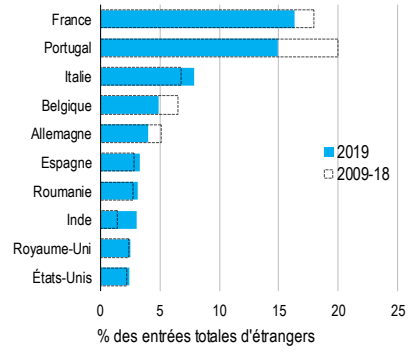
Éducation (pays tiers)

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	420	+ 20%
Stagiaires	50	+ 45%

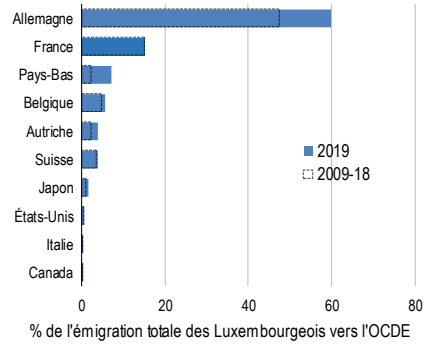
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	1 300	- 41%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Luxembourgeois vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



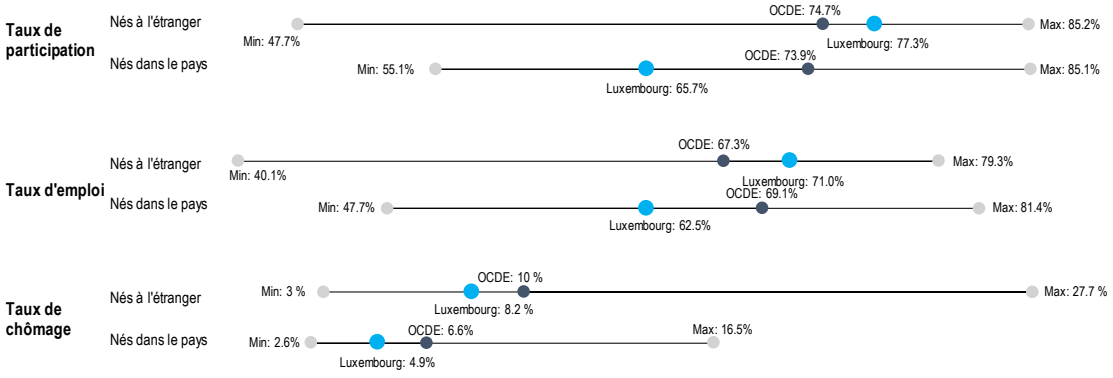
Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	13.7	-6.0
Accroissement naturel	2.9	-0.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	10.7	-5.9

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	2 138	+6.6	+2.9
Sorties (2020)	14 203	+3.4	+19.4

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/twzr8l

Mexique

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 1.2 million, 50 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
1 % de la population	États-Unis (74 %),
Évolution depuis 2010 : +26 %	Guatemala (3 %), Colombie (3 %)

En 2019, le Mexique a accueilli 39 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut), soit 0.1 % de plus qu'en 2018. Ce chiffre comprend 15.5 % de travailleurs immigrés, 43.8 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 20.4 % de migrants humanitaires. Environ 5 700 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 24 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers.

Le Vénézuela, les États-Unis et le Honduras comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Vénézuela a enregistré la plus forte hausse (+1 100) et le Guatemala la plus forte baisse (-400) en termes de flux d'entrées au Mexique par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 41 1 %, pour s'établir à 41 000 environ. La majorité des demandeurs viennent du Honduras (15 000), de Haïti (5 000) et de Cuba (5 800). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants du Haïti (+400) et la plus forte baisse les ressortissants du Honduras (-14 000). Sur les 27 000 décisions prises en 2020, 63.6 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants mexicains vers les pays de l'OCDE a diminué de 2 % pour s'établir à 176 000 personnes. Environ 88 % d'entre elle ont émigré aux États-Unis, 3 % en Espagne et 2 % au Canada.

Le gouvernement López-Obrado a pris ses fonctions en décembre 2018. Au début de 2019, un document intitulé « La nouvelle politique d'immigration du gouvernement du Mexique, 2018-24 » a été publié. Il préconisait le partage des responsabilités ; une immigration sûre, ordonnée et régulière ; la lutte contre l'immigration irrégulière ; le renforcement des institutions d'immigration ; la protection des Mexicains à l'étranger ; l'intégration et la réintégration ; l'encouragement du développement durable dans les communautés d'origine. En septembre 2019, une Commission interorganisations a été créée sur décret présidentiel, chargée de coordonner les politiques, la programmation et les actions en matière d'immigration avec les différents bureaux, services administratifs et autres entités de l'administration publique fédérale. Enfin, pendant la première moitié de 2020, le Programme de gouvernance sectorielle a été publié dans la Gazette officielle de la Fédération. Il fixait notamment l'objectif de « garantir le plein exercice et la pleine jouissance des droits de l'homme pour toutes les personnes qui s'installent, entrent ou séjournent au Mexique, de toutes les personnes qui transitent par le Mexique, par le biais d'une politique globale sur la mobilité des populations et des personnes ».

Les flux de migrants en situation irrégulière en provenance d'Amérique centrale ont considérablement augmenté en 2018. Ces « caravanes » ont fort préoccupé les autorités des États-Unis en raison de l'arrivée de cette population à la frontière entre le Mexique et les États-Unis. À cet égard, le Mexique a accepté d'assurer la protection des migrants concernés par les protocoles de protection des migrants, appliqués sur décision unilatérale des États-Unis, en attendant la décision sur leur demande d'asile.

Le gouvernement a pris des mesures inédites pour lutter contre l'immigration irrégulière, dont le déploiement de sa Garde nationale dans tout le Mexique et plus particulièrement à la frontière sud. La Garde nationale a été créée en 2018-19, à l'origine pour lutter contre les cartels de drogue, mais elle a été déployée aux frontières nord et sud du Mexique pour aider l'Institut national de l'immigration dans sa mission de contrôle des flux migratoires et de lutte contre la traite d'êtres humains et les passeurs de migrants clandestins.

Lorsque l'administration Biden a annoncé qu'elle démantelait la politique des protocoles de protection des migrants le 23 janvier 2021, le gouvernement du Mexique a cessé d'accepter les familles migrantes de retour qui arrivaient à la frontière entre les États-Unis et le Mexique. Les administrations Biden et López-Obrador se sont accordées sur la nécessité de continuer de s'attaquer aux « causes profondes » qui poussent les Centre-Américains à quitter leurs communautés au lieu de mettre l'accent sur les contrôles aux frontières.

Par ailleurs, des avancées législatives ont été faites dans le domaine des enfants migrants avec la réforme de la loi sur les migrations et de la loi sur réfugiés, l'asile politique et la protection complémentaire (11 novembre 2020), axée sur le renforcement du système de protection des enfants dans le contexte de la mobilité humaine, et dans leur intérêt supérieur

Le principe de non-détention est également établi pour cette population dans les centres d'immigration, que les migrants soient accompagnés ou non et qu'ils soient provisoirement régularisés ou non.

Pour de plus amples informations :

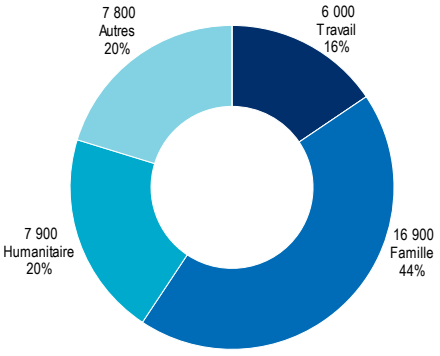
www.gob.mx

www.inegi.org.mx

www.politicamigratoria.gob.mx

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Mexique

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires
(Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail

	2019	2019/18
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	10 000	- 7%
Transferts intra-entreprises	..	..
Autres migrants temporaires de travail	14 330	- 34%

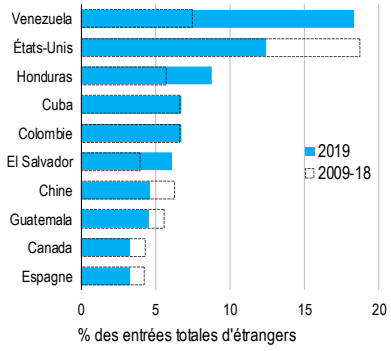
Éducation

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	5 650	- 8%
Stagiaires	..	..

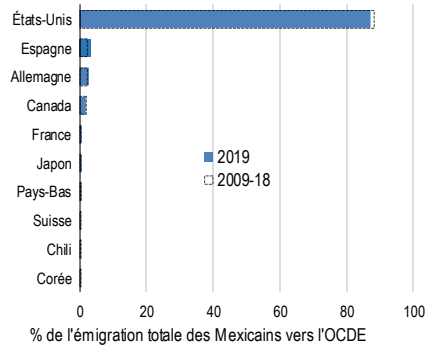
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	41 200	- 41%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Mexicains vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



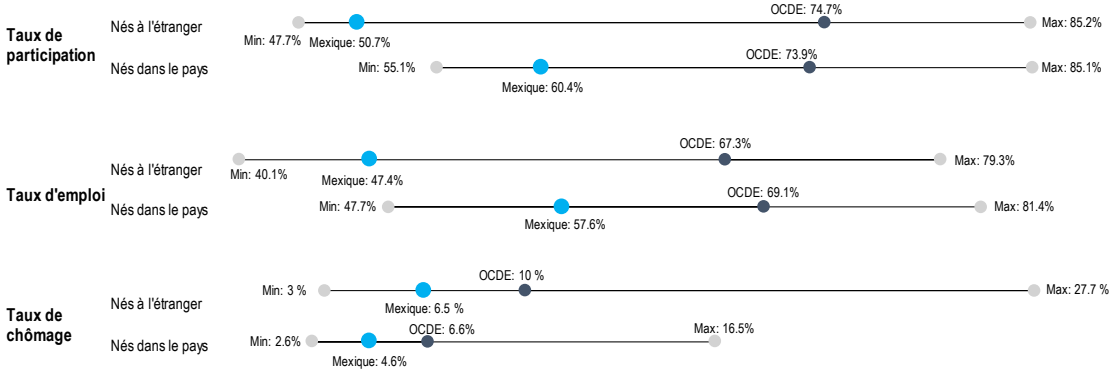
Composantes de la croissance de la population

	2019 Pour 1 000 habitants	2019/18 Variation
Total	11.3	-0.4
Accroissement naturel	11.5	-0.9
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	-0.2	+0.5

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	42 880	+9.9	+4.0
Sorties (2020)	899	-8.4	+0.1

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/uj1pk8

Norvège

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 0.9 million, 48 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
16 % de la population	Pologne (12 %), Suède (6 %), Lituanie (5 %)
Évolution depuis 2010 : +65 %	

En 2019, la Norvège a accueilli 41 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (changements de statut compris), soit 1.8 % de plus par rapport à 2018. Ce chiffre comprend 48.4 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 10.6 % de travailleurs immigrés, 28.5 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 12.4 % d'immigrés admis pour des raisons humanitaires. Environ 3 800 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 7 900 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers.

La Pologne, la Lituanie et l'Inde étaient les trois principaux pays d'origine des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Congo a enregistré la plus forte hausse (+600) et la Syrie la plus forte baisse (-2 400) en terme d'entrées en Norvège par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 39.2 %, pour s'établir à 1 300 environ. La majorité des demandeurs viennent de Syrie (500), d'Érythrée (200) et de Turquie (85). La plus forte hausse par rapport à 2019 concerne les ressortissants de la Tanzanie (+5), et la baisse la plus importante les ressortissants turcs (-300). Sur les 1 600 demandes traitées en 2020, 72.5 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

L'émigration des ressortissants norvégiens vers les pays de l'OCDE a progressé de 3 % pour s'établir à 8 600 personnes. Environ 21 % d'entre elles ont émigré en Suède, 17 % au Danemark et 16 % en Espagne.

Depuis janvier 2021, la Norvège met en œuvre une nouvelle loi sur l'intégration. Elle permet de faire varier la durée du Programme d'introduction pour les réfugiés et leurs familles, entre six mois et quatre ans, et facilite l'accès à une éducation formelle, notamment pour terminer le deuxième cycle de l'enseignement secondaire pendant la participation au programme. Dans le cadre d'une réforme régionale en Norvège, et en vertu de la loi sur l'intégration, les comtés coordonneront le travail régional d'intégration, fourniront les plans de qualification des immigrés, s'occuperont de leur orientation professionnelle et recommanderont le nombre de réfugiés pouvant être accueillis dans leurs communes. La loi sur l'intégration remplace en outre les heures d'enseignement du norvégien en fonction des besoins par un objectif d'apprentissage du norvégien, entre A2 et B2 selon le niveau d'études et de compétences. En ce qui concerne l'enseignement du norvégien plus généralement, la Norvège expérimente un système de bourses permettant aux participants d'accéder à un certain nombre de cours conventionnels.

En 2020, des aménagements temporaires de la réglementation ont autorisé les travailleurs agricoles saisonniers ressortissants de pays non membres de l'UE/EALE de rester en Norvège pour renouveler leur permis de séjour et de travail de plus de six mois. Ces aménagements temporaires ont cessé le 31 décembre 2020, mais ont été réintroduits le 19 avril 2021 et demeureront en place jusqu'à fin septembre 2021. Les travailleurs qualifiés de pays non membres de l'UE/EALE titulaires d'un permis de séjour temporaire, licenciés entre mars et octobre 2020, ont été autorisés à rester en Norvège jusqu'à l'expiration de leur permis, à demander les allocations de chômage et à renouveler leurs permis entre juin et fin octobre 2020. Cela n'est plus possible et les travailleurs qualifiés titulaires d'un permis de séjour qui perdent leur emploi n'ont pas droit aux prestations de chômage et doivent quitter la Norvège à l'expiration de leur permis.

Depuis mars 2020, une nouvelle réglementation sur le rapatriement assisté définit qui peut avoir droit à l'aide au rapatriement. Elle réglemente le montant de l'aide, le même pour chaque pays d'origine, mais laisse une certaine marge de souplesse en fonction des besoins individuels.

En décembre 2019, la Norvège a lancé un nouveau Plan d'action contre le racisme et les discriminations pour motifs d'origine ethnique et de religion. En septembre 2020, elle a également lancé le premier Plan d'action contre les discriminations et la haine à l'égard des musulmans. Le Plan d'action contre la radicalisation et l'extrémisme violent a été révisé en 2020 et comporte désormais des mesures de lutte contre l'extrémisme de droite.

Dans le sillage de la stratégie contre la criminalité liée au travail, le gouvernement a proposé et le parlement a voté, que l'Inspection norvégienne du travail encadre les procédures d'embauche et intervienne en cas d'embauche illégale. La nouvelle réglementation est entrée en vigueur en juillet 2020.

Pour lutter contre la propagation du COVID-19, la Norvège a introduit de nouvelles restrictions sur l'entrée de ressortissants étrangers à compter de mars 2020. Les frontières ont été rouvertes à plusieurs occasions pour les ressortissants des pays de l'EEE et de l'espace Schengen, sous condition de quarantaine obligatoire. Les restrictions sont restées en place pour les ressortissants de pays tiers, sauf quelques exceptions. La Norvège a suspendu le programme de réinstallation de réfugiés entre mars et août 2020 et n'a donc pas rempli son quota de places en 2020. Des mesures ont été prises pour les groupes vulnérables, dont l'élargissement de l'indemnisation des personnes mises au chômage technique à d'autres groupes, dont les étudiants étrangers. Afin d'encourager le développement des compétences, il est possible de combiner formation et études avec les prestations de chômage jusqu'à juillet 2021. Cet aménagement sera remplacé par de nouvelles règles permanentes.

Pour de plus amples informations :

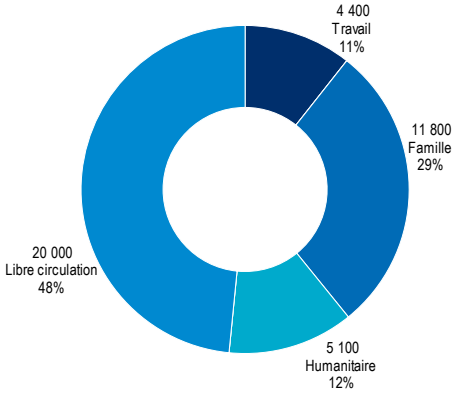
www.udi.no

www.imdi.no

www.ssb.no

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Norvège

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires
(Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail

	2019	2019/18
Vacanciers actifs	240	+ 8%
Travailleurs saisonniers	3 410	+ 18%
Transferts intra-entreprises	1 600	- 4%
Autres migrants temporaires de travail	2 410	- 1%

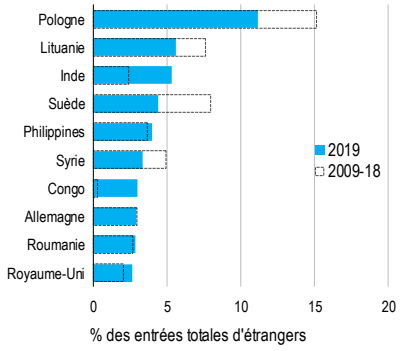
Éducation

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	3 830	+ 6%
Stagiaires	220	- 18%

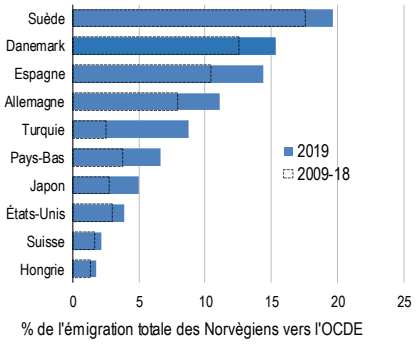
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	1 340	- 39%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Emigration de Norvègiens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



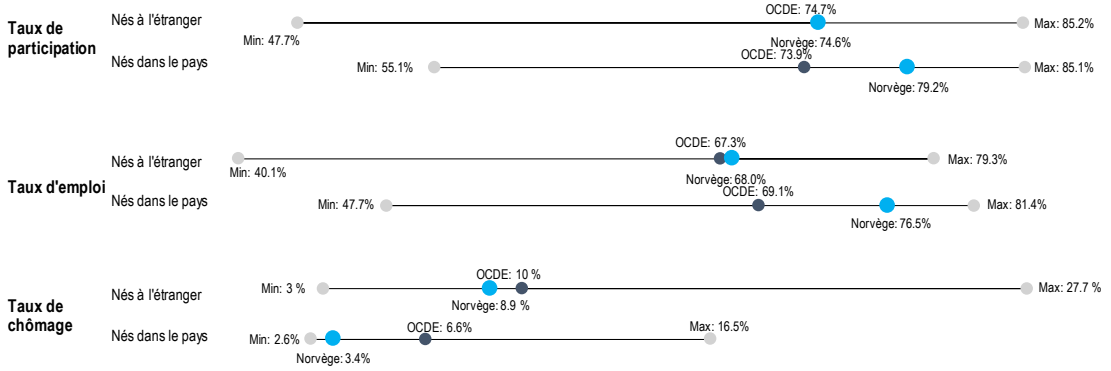
Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	4.4	-3.0
Accroissement naturel	2.3	-0.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	2.1	-2.7

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	578	-6.3	+0.2
Sorties (2020)	..	..	..

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/9xfd0n

Nouvelle-Zélande

Population née à l'étranger – 2018	
Taille : 1.3 million, 51 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
27 % de la population	Royaume-Uni (21 %), Chine (10 %), Inde (9 %)
Évolution depuis 2010 : +39 %	

En 2019, la Nouvelle-Zélande a accueilli 38 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut), soit -14.9 % par rapport à 2018. Ce chiffre comprend 10.5 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 22.9 % de travailleurs immigrés, 57.2 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 9.4 % de migrants humanitaires. Environ 16 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 112 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers.

La Chine, l'Inde et l'Afrique du Sud comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Afrique du Sud a enregistré la plus forte hausse (+5 300) et l'Inde la plus forte baisse (-200) en termes de flux d'entrées en Nouvelle-Zélande par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 19.1 %, pour s'établir à 400 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Indonésie (100), de Chine (60) et d'Inde (43). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants indonésiens (+100) et le recul le plus marqué, les ressortissants de Chine (-31).

L'émigration des ressortissants néo-zélandais vers les pays de l'OCDE a diminué de 83 % pour s'établir à 5 200 personnes. Environ 21 % d'entre elles ont émigré au Japon, 20 % aux États-Unis et 14 % en Australie.

En 2019, la Nouvelle-Zélande a annoncé une révision profonde du mode de recrutement de certains immigrés pour du travail temporaire. Le nouveau cadre remplacera six catégories de visas de travail temporaires et comportera trois étapes : vérification de l'employeur, vérification de l'emploi et vérification du travailleur immigré. La mise en œuvre progressive des réformes sera achevée au plus tard en novembre 2021.

Dans ce cadre, en juillet 2020, les niveaux de compétences seront remplacés par une condition de rémunération au moins égale au salaire médian (25.5 NZD/heure en 2019, toujours applicable) pour le visa « compétences essentielles » (un visa de travail temporaire accordé aux personnes ayant une offre d'emploi). Ce nouveau seuil détermine la durée de séjour pour un visa « compétences essentielles » et les options pour subvenir aux besoins de la famille. Les immigrés dont la rémunération n'atteint pas le salaire médian, mais dépasse un certain seuil de ressources peuvent obtenir un visa de 12 mois. Les immigrés dont la rémunération est supérieure au salaire médian ont droit à un visa de trois ans et peuvent appuyer la demande de visa de travail de leur conjoint et la demande de visa de visiteur ou d'étudiant pour leurs enfants. Il n'existe plus d'option de visa de cinq ans pour les professions hautement qualifiées.

Le COVID-19 a eu un fort impact sur la Nouvelle-Zélande, qui a peu à peu fermé ses frontières partiellement à partir de février et presque complètement en mars 2020. La loi sur l'immigration (réponse au COVID-19) de 2020 a introduit de nouveaux pouvoirs donnant droit au ministère de l'Immigration de modifier les conditions applicables aux différentes catégories de visas et d'accorder des visas à certaines catégories de personnes. Ces pouvoirs, ainsi que des modifications à court terme de certaines politiques, ont été utilisés pour (entre autres) prolonger la validité des visas et ajouter des droits de travail pour des groupes de visiteurs, d'étudiants et de travailleurs présents sur le territoire à la suite de la fermeture de la frontière. Les demandes de visa temporaire provenant de l'extérieur du territoire ont été suspendues sauf dans les cas de demandeurs invités à la suite d'une expression d'intérêt (EOI).

La Nouvelle-Zélande a par ailleurs suspendu plusieurs programmes de visa, dont les sélections pour les EOI dans la catégorie « migrants qualifiés » (SMC). Depuis le milieu de 2021, la Nouvelle-Zélande traite en priorité les demandes dans la catégorie SMC et « residence from work » (demande de permis de séjour à l'expiration d'un visa « work to residence ») de personnes actuellement sur le territoire, si le demandeur est fortement rémunéré (au moins 51 NZD par heure) ou autorisé à travailler dans une profession demandant un agrément officiel. La Nouvelle-Zélande reverra la décision de retarder le processus de sélection d'expressions d'intérêt dans le courant de 2021.

La sélection et l'évaluation des expressions d'intérêt pour la catégorie « investissement » se poursuivra, sachant que les candidats retenus actuellement hors du territoire pourraient ne pas pouvoir entrer en Nouvelle-Zélande à l'heure actuelle. En 2020-21, 400 places ont été ouvertes aux investisseurs.

La réinstallation des réfugiés dans le cadre du Programme de quotas de réfugiés a repris de façon limitée. Les réfugiés au titre de ce programme ont commencé à arriver en Nouvelle-Zélande au début de février 2021 par petits groupes familiaux. Le quota de 1 500 places de réfugiés ne sera probablement pas rempli en 2020-21.

En juillet 2020, la Nouvelle-Zélande a annoncé une série de changements stratégiques et opérationnels, ainsi qu'un nouveau financement de 50 millions NZD pour lutter contre l'exploitation des immigrés. Ces changements, mis en œuvre en 2021, comprennent un service dédié pour signaler les abus et un nouveau visa pour permettre aux immigrés exploités de quitter leur emploi.

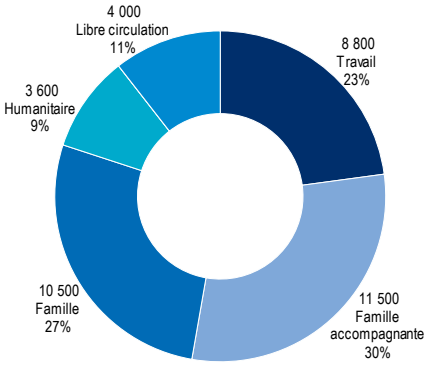
Pour de plus amples informations :

www.immigration.govt.nz/about-us/what-we-do/welcoming-communities

www.immigration.govt.nz

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Nouvelle-Zélande

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires
(Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail

	2019	2019/18
Vacanciers actifs	44 430	- 30%
Travailleurs saisonniers	12 790	- 2%
Transferts intra-entreprises	..	..
Autres migrants temporaires de travail	53 630	- 6%

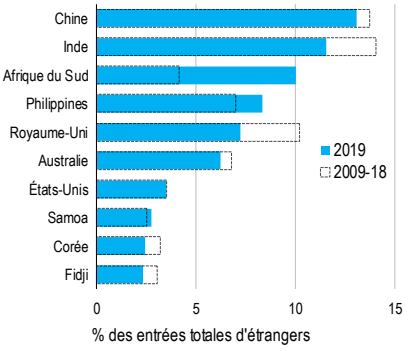
Éducation

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	16 430	- 28%
Stagiaires	770	- 36%

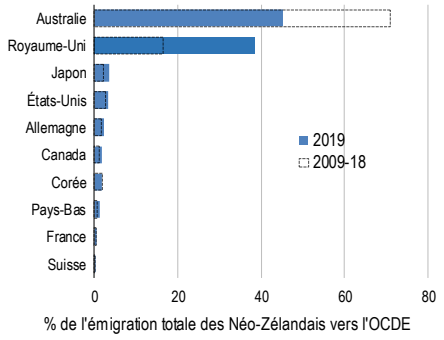
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	440	- 19%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Néo-Zélandais vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



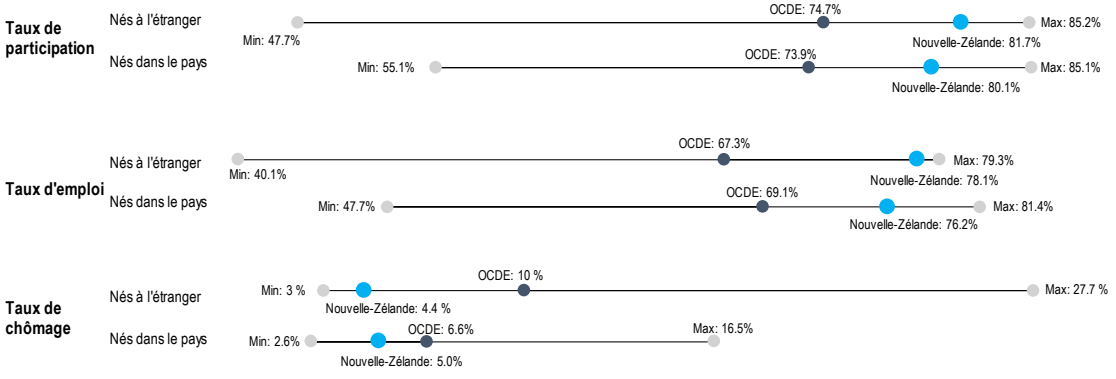
Composantes de la croissance de la population

	2019 Pour 1 000 habitants	2019/18 Variation
Total	16.3	+0.5
Accroissement naturel	5.2	+0.0
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	11.1	+0.5

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	397	-20.2	+0.2
Sorties (2020)	929	+1.9	+0.4

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/bz89vr

Pays-Bas

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 2.4 millions, 52 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
14 % de la population	Turquie (8 %), Suriname (7 %), Maroc (7 %)
Évolution depuis 2010 : +31 %	

En 2019, les Pays-Bas ont accueilli 153 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (changements de statut et libre circulation compris), soit 12.5 % de plus qu'en 2018. Ce chiffre comprend 58.7 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 15.4 % de travailleurs immigrés, 22.4 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 3.2 % d'immigrés admis pour des raisons humanitaires. Environ 20 000 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 3 700 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers (hors migrations entre pays de l'UE). Par ailleurs, 219 000 détachements au sein de l'UE ont été enregistrés en 2019, soit une augmentation de 74 % par rapport à 2018. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

La Pologne, l'Inde et la Roumanie sont les trois principaux pays d'origine des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Roumanie a enregistré la plus forte hausse (+2 400) et les États-Unis la plus forte baisse (-200) en terme d'entrées aux Pays-Bas par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 39.1 %, pour s'établir à 14 000 environ. La majorité des demandeurs viennent de Syrie (4 100), d'Algérie (1 000) et de Turquie (1 000). La plus forte hausse par rapport à 2019 concerne les ressortissants syriens (+400), et la baisse la plus importante les ressortissants nigériens (-1 500). Sur les 14 000 demandes traitées en 2020, 63.3 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

L'émigration des ressortissants néerlandais vers les pays de l'OCDE a diminué de 12 % pour s'établir à 35 000 personnes. Environ 22 % d'entre elles ont émigré en Belgique, 18 % en Allemagne et 13 % en Espagne.

En 2019 et 2020, seules quelques modifications mineures ont été apportées au cadre réglementaire de l'immigration aux Pays-Bas. En octobre 2019, un dispositif structurel a été mis en place pour faire venir au Pays-Bas des cuisiniers du secteur asiatique de l'hôtellerie-restauration. Le permis, valide deux ans, est délivré à condition qu'il ne soit pas possible de recruter un cuisinier néerlandais ou européen. L'employeur doit mettre des moyens en œuvre pour former du personnel et pourvoir ainsi les postes.

Un nouveau permis de séjour pour le personnel essentiel de jeunes pousses créées aux Pays-Bas a été annoncé en juillet 2019. Il devrait entrer en vigueur au début de 2021, à titre d'expérimentation de quatre ans dans un premier temps.

Un dispositif d'assistance aux ressortissants de pays tiers sans permis de séjour aux Pays-Bas et sans autre forme d'abri/soutien a été expérimenté dans cinq communes en 2019. En offrant un service de conseils pour le rapatriement volontaire assisté, l'émigration vers un autre pays ou, dans les cas appropriés, la législation en matière de séjour, l'objectif est d'empêcher les séjours irréguliers et d'en limiter les conséquences pour l'environnement local. L'expérimentation est prévue pour deux ans et les centres nationaux d'immigration deviendront permanents si elle s'avère concluante.

En 2019, une équipe spéciale conjointe (ministère de l'Éducation, ministère des Affaires étrangères et ministère de la Justice et de la Sécurité) a été créée pour présélectionner les étudiants de programmes sensibles.

Le 1er mai 2020, une équipe spéciale a été mise en place pour la protection des travailleurs migrants. Cette équipe a publié deux rapports consultatifs en 2020 : sur le risque d'infection au coronavirus au travail et sur leurs mauvaises conditions de vie et de travail. À la fin de 2020, le gouvernement a promis de commencer immédiatement à œuvrer à l'amélioration de la prise en charge médicale et de l'enregistrement des travailleurs migrants. Des mesures plus radicales dans le domaine des conditions de vie et de travail sont également en préparation.

À la suite de propositions concernant un nouveau système d'intégration civique en juillet 2018, la Chambre des représentants a voté la loi sur l'intégration civique en 2020. Elle entrera en vigueur le 1er janvier 2022 et prévoit l'enseignement du néerlandais, l'aide à la recherche d'emploi et des financements pour les communes.

Les mesures prises en réponse à la pandémie de COVID-19 comprennent la suspension temporaire des procédures d'asile, des cours d'intégration civique en ligne et l'assouplissement des critères de salaire si nécessaire. Les étudiants étrangers ont pu prolonger leur permis de séjour en cas de retard dans leurs études, le virus étant considéré comme un « motif raisonnable » pour justifier des progrès insuffisants. Des mesures particulières ont été introduites pour s'inscrire à un programme d'études avec une épreuve de langue ou pour utiliser cette épreuve dans le cadre d'une demande de visa.

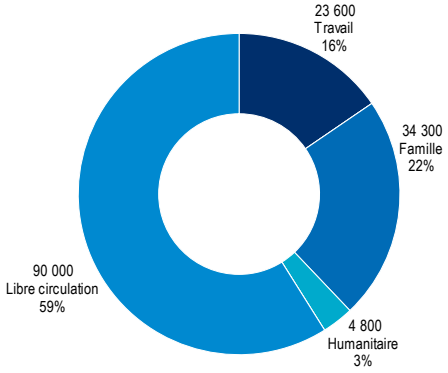
Pour de plus amples informations :

www.ind.nl/

www.cbs.nl

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Pays-Bas

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires (ressortissants de pays hors UE)
(Source : Eurostat)

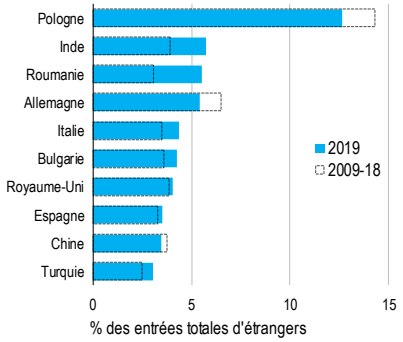
Migrations temporaires

	2019	2019/18
Travail	3 720	+ 2%
Famille	4 490	+ 32%
Études	7 100	+ 9%
Autres	40	- 38%

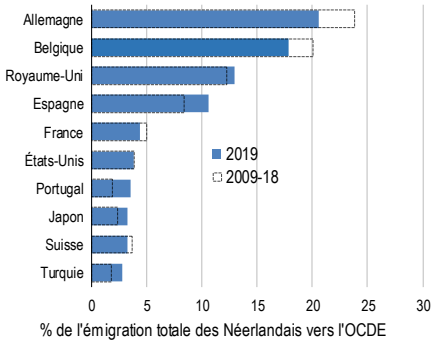
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	13 720	- 39%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Emigration de Néerlandais vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



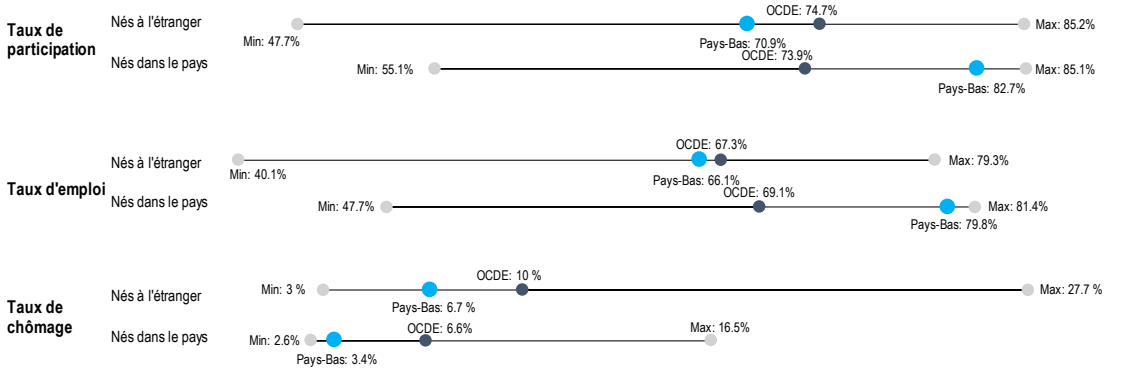
Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	3.9	-3.3
Accroissement naturel	0.0	-1.0
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	3.9	-2.3

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	2 521	+5.2	+0.3
Sorties (2020)	13 923	-4.3	+1.5

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/92501p

Pologne

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 0.8 million, 59 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
2 % de la population	Ukraine (34 %), Allemagne (12 %), Bélarus (12 %)
Évolution depuis 2010 : +26 %	

En 2019, 93 000 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de résidence de plus de 12 mois en Pologne (hors ressortissants de l'UE), soit 8.3 % de plus qu'en 2018. Ce chiffre comprend 61.5 % de travailleurs immigrés, 15.5 % de membres de famille (y compris les accompagnants), 2.1 % d'immigrés venus pour leurs études, et 20.9 % d'autres migrants. Environ 19 000 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 568 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 94 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2019, soit une hausse de 250 % par rapport à 2018. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, le Bélarus et l'Inde comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte hausse (+ 22 000) et l'Allemagne la plus forte baisse (-800) en termes de flux d'entrées en Pologne par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile en Pologne a diminué de 45.4 %, pour s'établir à 1 500 environ. La majorité des demandeurs viennent de Russie (500), de Bélarus (400) et d'Afghanistan (100). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants du Bélarus (+400) et le recul le plus marqué les ressortissants de la Russie (-1 300). Sur les 2 000 décisions prises en 2020, 18.5 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants polonais vers les pays de l'OCDE a diminué de 8 % pour s'établir à 150 000 personnes. Environ 42 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 18 % aux Pays-Bas et 9 % au Royaume-Uni.

Depuis janvier 2019, l'accès à un titre de séjour permanent est facilité pour les titulaires d'un titre de séjour temporaire et d'un permis de travail qui exercent en Pologne une profession souhaitable pour l'économie polonaise. Ils peuvent en faire la demande après seulement quatre années de résidence légale en Pologne et, s'ils l'obtiennent, sont dispensés de tout examen de la situation du marché du travail.

Un amendement à la Loi sur les étrangers, qui est entré en vigueur en avril 2019, permet de délivrer un visa national ou un titre de séjour temporaire à des fins de recherche, de stage ou de volontariat dans le cadre du Service volontaire européen. L'organisme d'accueil doit être approuvé par le Ministre de l'intérieur. Ces modifications sont liées à la mise en œuvre de la directive 2016/801/UE relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair.

En septembre 2020, le gouvernement a lancé le nouveau programme « Poland. Business Harbour » pour accompagner les entrepreneurs des TIC originaires du Bélarus qui souhaitent délocaliser leur activité en Pologne. Le programme s'adresse aux travailleurs indépendants, mais aussi aux start-ups, aux PME et aux grandes entreprises.

Depuis septembre 2020, de nouvelles règles relatives au détachement de travailleurs sont en vigueur afin de transposer les dispositions de la directive 2018/957/UE dans la législation polonaise.

En avril 2019, la Pologne a adopté un amendement qui octroie aux diplômés étrangers des universités polonaises le droit de rester sur son territoire pendant neuf mois avec un titre de séjour temporaire afin de chercher du travail ou de créer une entreprise.

En octobre 2020, un projet d'amendement à la Loi sur l'assistance sociale a été présenté. Il accorde notamment aux étrangers ayant le statut de réfugié ou bénéficiant d'une protection subsidiaire le droit à un programme individuel d'intégration.

Depuis le début de l'année 2021, tous les ressortissants britanniques ainsi que les membres de leur famille conservent le droit de rester en Pologne dans les mêmes conditions que précédemment, sous réserve d'être entrés et d'avoir vécu sur le territoire national avant la fin de la période de transition. Bien que cela ne soit pas obligatoire, il leur est recommandé de demander de nouveaux titres de séjour confirmant ce droit, car cela peut être utile pour en garantir l'exercice.

Dans le contexte de la crise du COVID-19, à compter du 14 mars 2020, la validité de différentes catégories de titres de séjour, y compris les permis de travail et les permis de travail saisonnier ainsi que les visas Schengen et nationaux, a été automatiquement prolongée jusqu'au 30e jour suivant l'annonce de la levée de l'état épidémique. Dans l'intervalle, les étrangers en possession de ces documents peuvent séjourner légalement en Pologne, mais ils ne sont pas autorisés à séjourner ou à voyager dans les autres pays de l'espace Schengen.

Pour de plus amples informations :

www.emn.gov.pl

www.udsc.gov.pl

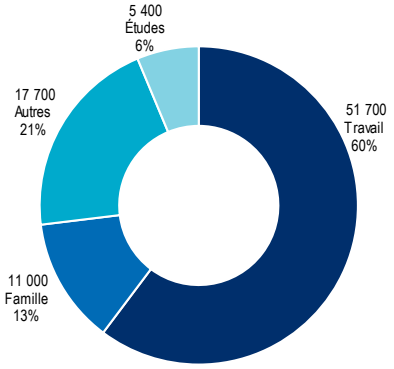
www.stat.gov.pl

www.cudzoziemcy.gov.pl

www.fundusze.mswia.gov.pl

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Pologne

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)
2019 (Source : Eurostat)



Migrations temporaires (ressortissants de pays hors UE)
(Source : Eurostat)

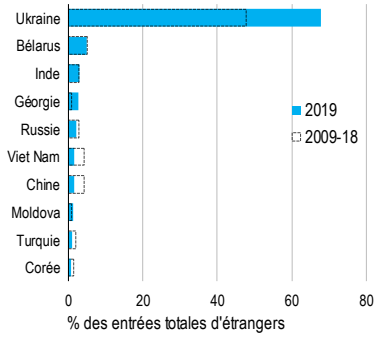
Migrations temporaires

	2019	2019/18
Travail	568 040	+ 18%
Famille	2 390	+ 15%
Études	18 770	- 49%
Autres	42 340	+ 2%

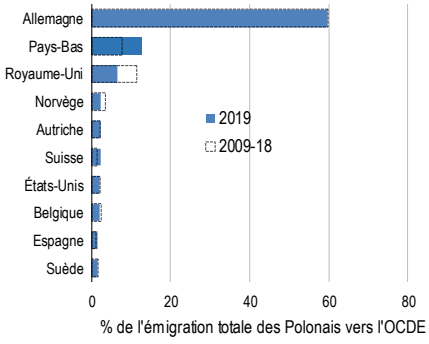
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile (2018)	1 510	- 45%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Polonais vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



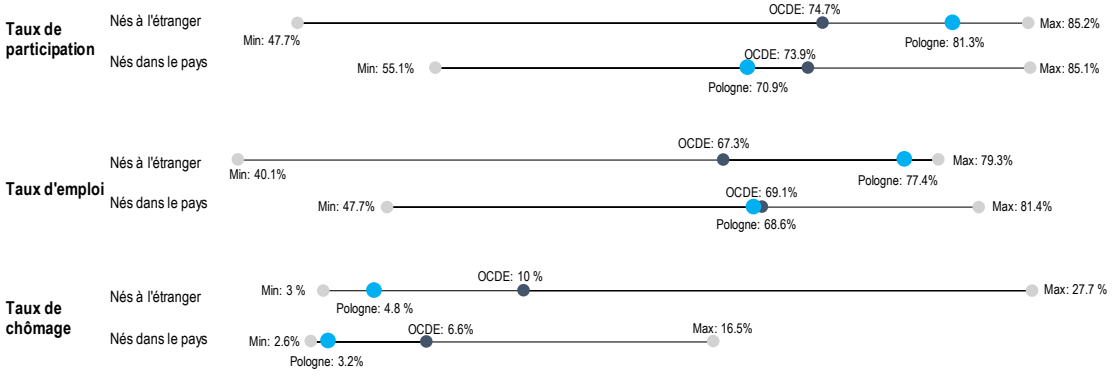
Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	-3.1	-2.7
Accroissement naturel	-3.2	-2.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.1	-0.4

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	5 930	-8.8	+1.0
Sorties (2020)	6 550	-8.2	+1.1

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/21uflq

Portugal

Population née à l'étranger – 2019	
Taille : 1.1 million, 53 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
11 % de la population	Angola (15 %), Brésil (13 %), France (9 %)
Évolution depuis 2010 : +40 %	

En 2019, le Portugal a accueilli 88 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit 37 % de plus qu'en 2018. Ce chiffre comprend 31.1 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 39.5 % de travailleurs immigrés, 34.3 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 0.2 % de migrants humanitaires. Environ 13 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 400 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 50 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2019, soit une hausse de 74 % par rapport à 2018. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

Le Brésil, le Royaume-Uni et l'Italie comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Brésil a enregistré la plus forte hausse (+21 000) et la France la plus forte baisse (-900) en termes de flux d'entrées au Portugal par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de 48.1 %, pour s'établir à 900 environ. La majorité des demandeurs viennent de Gambie (200), d'Angola (100), et de Guinée-Bissau (90). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants du Maroc (+50) et le recul le plus marqué, les ressortissants d'Angola (-200). Sur les 400 décisions prises en 2020, 22.6 % sont positives.

L'émigration des ressortissants portugais vers les pays de l'OCDE a augmenté de 9 % pour s'établir à 64 000 personnes. Environ 27 % d'entre elles ont émigré au Royaume-Uni, 14 % en Espagne et 13 % en Suisse.

La loi sur la nationalité portugaise a été révisée en novembre 2020 pour élargir l'accès à la citoyenneté aux enfants nés au Portugal de parents immigrés. Les enfants nés au Portugal de parents de nationalité étrangère bénéficient désormais systématiquement de la citoyenneté portugaise si au moins l'un des parents réside légalement dans le pays, indépendamment de la durée du séjour, ou vit au Portugal depuis au moins un an, indépendamment de son statut juridique dans le pays. La loi avait déjà été révisée en 2018 pour réduire durée du séjour légal au Portugal de l'un des parents avant la naissance de l'enfant de cinq à deux ans.

En 2020, le Portugal a continué de participer au Programme de réinstallation volontaire coordonné par l'UNHCR et la CE, en vertu duquel le pays s'est engagé à accueillir 1 010 personnes de Turquie et d'Égypte en 2018-19. En août 2020, 41 réfugiés réinstallés sont arrivés de Turquie et 25 mineurs demandeurs d'asile non accompagnés sont venus de Grèce au Portugal en juillet 2020. En septembre 2020, l'OIM et le Service portugais des étrangers et des frontières (SEF) ont conclu un accord-cadre sur la réinstallation de réfugiés au Portugal pour 2020-22.

En 2015, le Portugal a mis en place un programme d'intégration décentralisé dans l'objectif d'accueillir des demandeurs d'asile relocalisés d'Italie et de Grèce. Ce programme donne aux communes et à la société civile un rôle fondamental à jouer. Il a coexisté avec un système d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile et réfugiés « spontanés » déjà en place. Un nouveau cadre unifié pour l'accueil et l'intégration de tous les demandeurs et bénéficiaires de la protection internationale a été établi par résolution du Conseil des ministres en novembre 2020.

Afin d'apporter une réponse adéquate au nombre grandissant d'immigrantes faisant appel au Réseau national d'aide aux victimes de violence domestique pendant la pandémie, la Haute Commission pour les migrations et la Commission pour la citoyenneté et l'égalité de genre ont lancé un nouveau service dans les Centres nationaux à guichet unique d'aide à l'intégration des migrants, à Lisbonne (novembre 2020) et Porto (février 2021). Il a pour mission d'aider les victimes de violence domestique ou de pratiques traditionnelles néfastes.

En 2020, le gouvernement portugais a renouvelé les mesures exceptionnelles prises pour faire en sorte que tous les immigrés dont la procédure d'immigration ou d'asile est en suspens auprès du Service portugais des étrangers et des frontières aient pleinement accès au système national de santé pendant la crise du COVID-19. Tous les immigrés ayant déposé leur demande entre le 18 mars 2020 et le 30 avril 2021 sont temporairement en situation régulière sur le territoire national ; ils ont ainsi pleinement accès au système national de santé, mais aussi aux services sociaux, au marché locatif et au marché du travail, aux services financiers et aux services publics essentiels. Des procédures simplifiées ont également été mises en place pour l'attribution de permis de séjours sans demande préalable de visa et pour le renouvellement des permis de séjour. Les visas et permis de séjour ayant expiré après le 24 février 2020 ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2021 et continueront d'être acceptés aux mêmes conditions après cette date si le titulaire est en mesure de prouver que le renouvellement était prévu. Tous les immigrants, indépendamment de leur statut migratoire, ont accès aux soins de santé liés au COVID-19, y compris aux vaccins et aux tests.

Pour de plus amples informations :

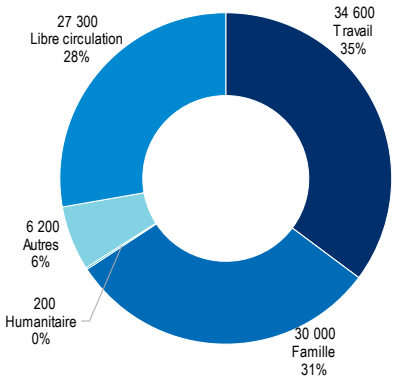
www.acm.gov.pt

www.om.acm.gov.pt

www.sef.pt

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Portugal

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires (ressortissants de pays hors UE)
(Source : Eurostat)

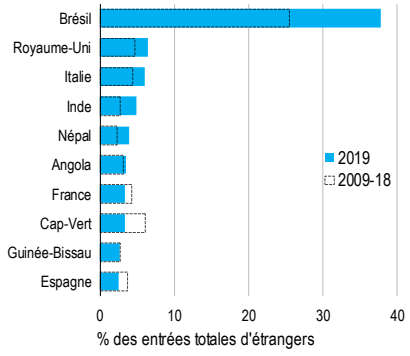
Migrations temporaires

	2019	2019/18
Travail	390	+ 39%
Famille	1 860	- 30%
Études	..	..
Autres	730	+ 3%

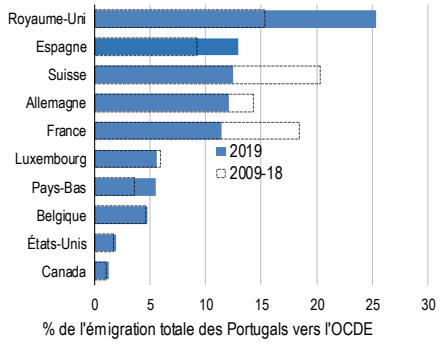
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	900	- 48%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Portugals vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



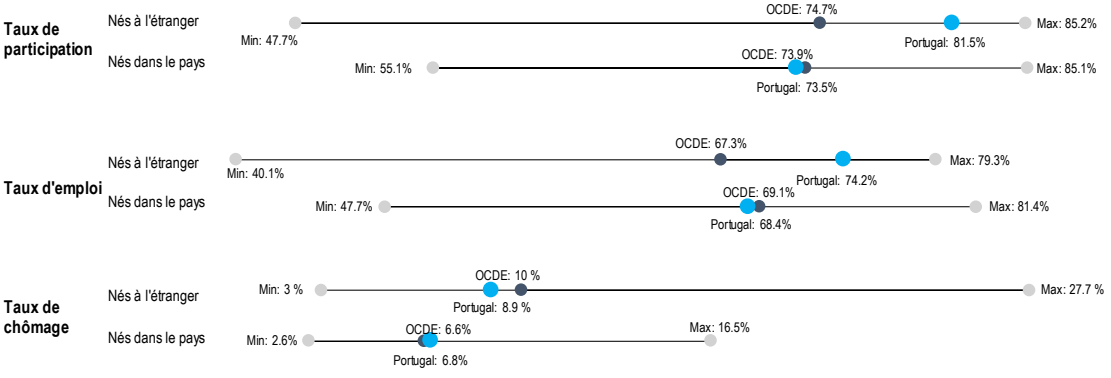
Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	0.2	-1.7
Accroissement naturel	-3.8	-1.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	4.0	-0.3

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	4 327	+0.0	+1.9
Sorties (2020)	240	-7.4	+0.1

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/u308yr

République slovaque

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 0.2 million, 49 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
4 % de la population	République tchèque (44 %), Hongrie (8 %), Ukraine (6 %)
Évolution depuis 2010 : +36 %	

En 2019, 22 000 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de résidence de plus de 12 mois en République slovaque (hors ressortissants de l'UE), soit 30.8 % de plus qu'en 2018. Ce chiffre comprend 70 % de travailleurs immigrés, 12.8 % de membres de famille (y compris les accompagnants) 10.8 % d'immigrés venus pour leurs études et 6.4 % d'autres migrants. Environ 500 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 5 400 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 33 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2019, soit une hausse de 140 % par rapport à 2018. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

La République tchèque, la Hongrie et l'Ukraine comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte hausse (+46) et la Roumanie la plus forte baisse (-200) en termes de flux d'entrées en République slovaque par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a augmenté de 23.3 %, pour s'établir à 300 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Afghanistan (50), du Maroc (40) et de Syrie (35). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants du Maroc (+35) et le recul le plus marqué, les ressortissants de l'Afghanistan (-35). Sur les 80 décisions prises en 2020, 50 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants slovaques vers les pays de l'OCDE a diminué de 5 % pour s'établir à 25 000 personnes. Environ 23 % d'entre elles ont émigré en République tchèque, 22 % en Allemagne, et 18 % en Autriche.

En juillet 2018, la loi sur le séjour des étrangers a réintroduit le principe selon lequel une personne apatride peut obtenir un permis de séjour de cinq ans au lieu d'un permis de séjour permanent. Par ailleurs, une personne apatride peut se voir accorder un permis de séjour de cinq ans, comme auparavant, sans remplir les critères définis dans la loi si elle peut prouver qu'elle n'a pas la citoyenneté de l'État a) dans lequel elle est née, b) où se trouvait son domicile précédent et c) la citoyenneté de ses parents et autres membres de sa famille.

En 2018, la République slovaque a préparé un nouveau plan national pour le contrôle et la gestion des frontières intitulé « Stratégie nationale intégrée de gestion des frontières pour 2019-22 ». Ce document établit les nouvelles responsabilités de la République slovaque pendant cette période dans le cadre de la Gestion européenne intégrée des frontières.

En novembre 2018, le gouvernement a approuvé le cinquième Programme national de lutte contre la traite des êtres humains 2019-2023, dont l'objectif principal est d'introduire un système coordonné pour limiter cette pratique.

Dans le cadre de la révision de la loi sur l'emploi en janvier 2019, la fréquence de la révision de la liste des professions en pénurie a été revue et une obligation générale de signaler les postes à pourvoir auprès du Bureau du travail a été imposée aux employeurs.

En 2019, le gouvernement a engagé la mise à jour de sa politique d'intégration par le biais de projets axés sur l'amélioration de l'intégration des ressortissants de pays tiers au niveau des communes.

La même année, la loi sur le séjour des étrangers a été revue en rapport avec la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Ces changements sont entrés en vigueur le 1er janvier 2020.

La loi sur le séjour des étrangers a été modifiée à compter d'avril 2020, pour introduire des dispositions provisoires liées à la pandémie. La validité des permis de séjour temporaire, de séjour permanent et de séjour toléré, qui aurait autrement expiré pendant la crise, ou un mois au maximum après la levée des restrictions, a été prolongée jusqu'à deux mois après la levée des restrictions. Un ressortissant d'un pays tiers qui est entré dans le pays par la voie légale, mais à qui un permis de séjour n'a pas été accordé en vertu de la loi, a eu le droit de rester un mois après la fin de la crise. Un ressortissant d'un pays tiers séjournant en dehors de la République slovaque pendant la crise a pu demander le renouvellement d'un permis de séjour temporaire ou permanent pour une période indéfinie auprès de l'ambassade.

À compter du 21 mai 2020, la loi sur les services de l'emploi a été modifiée pour maintenir la validité des séjours temporaires des ressortissants de pays tiers, la validité du certificat de vacance de poste correspondant à un emploi hautement qualifié, d'un certificat de vacance de poste et d'un permis de travail qui aurait autrement expiré pendant une situation de crise (ou un état d'urgence déclaré en rapport avec le COVID-19) ou dans le mois suivant la fin de la crise, sera prolongée de deux mois à compter de la date de la levée de l'état d'urgence.

La République slovaque a temporairement réintroduit le contrôle de ses frontières intérieures avec la République tchèque, l'Autriche, la Hongrie, la Pologne et aux aéroports internationaux du 8 avril au 27 mai 2020.

Par la suite, la réintroduction temporaire des contrôles aux frontières a été prolongée jusqu'au 11 juin 2020 et, après le 11 juin 2021 les contrôles aux frontières sont restés en place à la frontière intérieure avec la Pologne et aux aéroports internationaux jusqu'au 26 juin 2020.

Pour de plus amples informations :

www.minv.sk

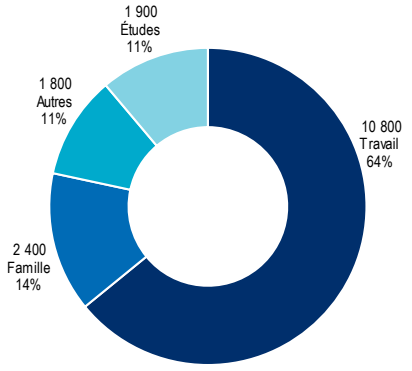
www.employment.gov.sk

www.upsvr.gov.sk

www.datacube.statistics.sk

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – République slovaque

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)
2019 (Source : Eurostat)



Migrations temporaires (ressortissants de pays hors UE)
(Source : Eurostat)

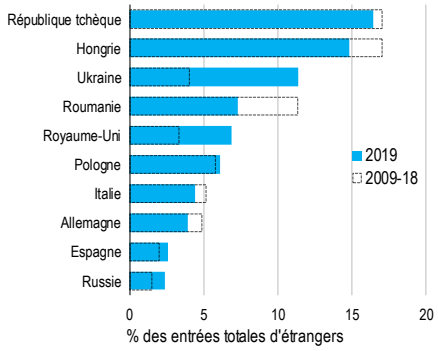
Migrations temporaires

	2019	2019/18
Travail	5 400	+ 72%
Famille	710	+ 47%
Études	520	+ 18%
Autres	100	+ 69%

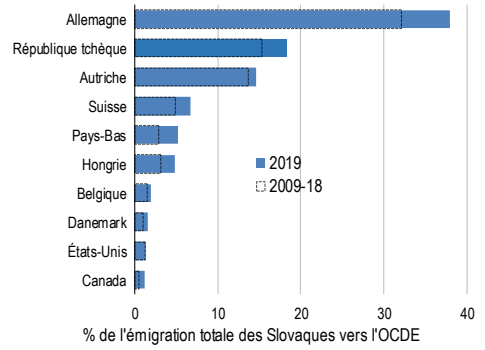
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile (2018)	270	+ 23%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Slovaques vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



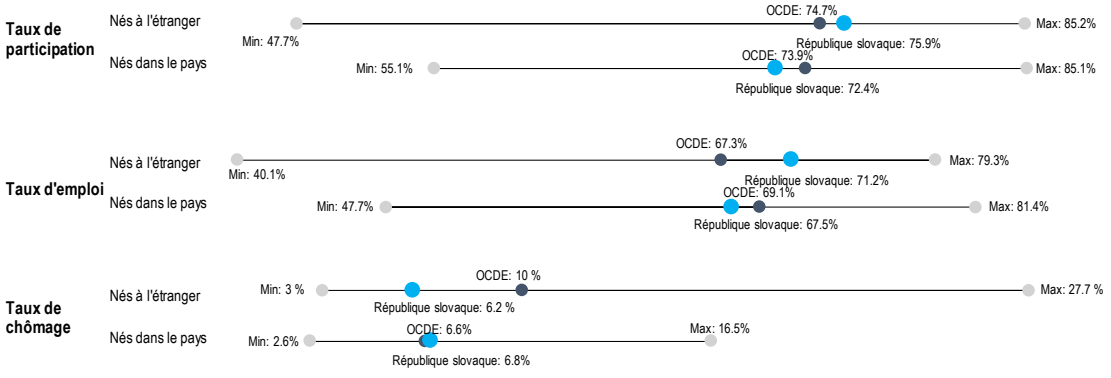
Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	0.3	-1.1
Accroissement naturel	-0.4	-1.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.8	+0.1

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	1 879	-10.0	+1.8
Sorties (2020)	296	-15.6	+0.3

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/rcqlet

République tchèque

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 0.9 million, 48 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
8 % de la population	République slovaque (32 %), Ukraine (15 %), Viet Nam (6 %)
Évolution depuis 2010 : +34 %	

En 2019, 96 000 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de résidence de plus de 12 mois en la République tchèque (hors ressortissant de l'UE), soit 56.6 % de plus qu'en 2018. Ce chiffre comprend 64.1 % de travailleurs immigrés, 22.8 % de membres de famille (y compris les accompagnants), 7.3 % d'immigrés venus pour leurs études, et 5.8 % d'autres migrants. Environ 7 500 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 4 900 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers (hors migrations entre pays de l'UE). Par ailleurs, 102 000 détachements au sein de l'UE ont été enregistrés, soit une augmentation de 230 % par rapport à 2018. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, la République slovaque et la Russie sont les trois principaux pays d'origine des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte hausse (+6 100) et la République slovaque la plus forte baisse (-900) des entrées en République tchèque par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 49.5 %, pour s'établir autour de 800. La majorité des demandeurs viennent d'Ukraine (200), de Géorgie (85) et de Bélarus (60). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants biélorusses (+50), et la baisse la plus importante les ressortissants arméniens (-300). Sur les 1 000 demandes traitées en 2020, 10.9 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

L'émigration des ressortissants de la République tchèque vers les pays de l'OCDE était stable s'établissant à 18 000 personnes. Près de la moitié (49 %) d'entre elles ont émigré en Allemagne, 10 % en Autriche et 6 % en Suisse.

En raison de la pandémie de COVID-19, la République tchèque a limité les entrées de ressortissants étrangers de mars à mai 2020. La délivrance de nouveaux visas aux ambassades et consulats tchèques à l'étranger est elle aussi limitée depuis mars 2020. Malgré ces restrictions, le nombre de ressortissants étrangers résidant, à la fois indéfiniment et temporairement, en République tchèque s'établissait à 634 790 en décembre 2020, soit une hausse de 6.5 % par rapport à décembre 2019. La République tchèque a poursuivi la mise en œuvre de réformes visant à améliorer l'intégration et la participation sociales des immigrés.

En janvier 2021, le pays a introduit un cours d'intégration pour les ressortissants de pays extérieurs à l'UE en séjour de longue durée ou permanent en République tchèque. Ce cours porte sur les droits et obligations des immigrés pendant leur séjour dans le pays, sur les valeurs de la République tchèque et sur la vie quotidienne, la culture et les coutumes. Il dure quatre heures et est administré par les centres de soutien à l'intégration des ressortissants étrangers. Il se déroule en langue tchèque, mais le contenu est également traduit en anglais, français, mongolien, russe, serbe, espagnol, ukrainien ou vietnamien. Les participants doivent payer des droits d'inscription de 1 500 CZK (environ 60 EUR). Les immigrés qui n'ont pas suivi le cours dans un délai d'un an après réception de leur permis de séjour sont passibles d'une amende de 10 000 CZK (390 EUR).

À compter du 1er septembre 2021, le niveau de maîtrise de la langue tchèque exigé pour l'obtention d'un permis de résidence permanente sera relevé de A1 à A2 (cadre européen commun de référence pour les langues). Le niveau actuellement demandé, l'un des plus bas en Union européenne, est jugé insuffisant pour fonctionner indépendamment dans la société tchèque. Le relèvement a été recommandé par un groupe consultatif d'experts au sein duquel étaient représentés le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Intérieur, l'Institut national tchèque de pédagogie, l'Institut de formation linguistique et professionnelle de l'Université Charles et l'Association des enseignants du tchèque langue étrangère.

Pendant la pandémie de COVID-19, la République tchèque a mis en place des mesures de prolongation de la validité des visas. Elles concernaient les ressortissants de pays tiers en possession de visas de courte durée pour le travail ou un emploi saisonnier, les visas pour un séjour de plus de 90 jours pour un travail saisonnier et les visas de travail spéciaux. Les prolongations ont été accordées dans les cas où le visa touchait à la fin de sa période de validité après le 12 mars 2020 et où l'employeur avait organisé la prolongation du contrat de travail ou un nouveau contrat de travail immédiatement après celui en cours.

Pour de plus amples informations :

www.mvcr.cz/mvcren

www.czso.cz

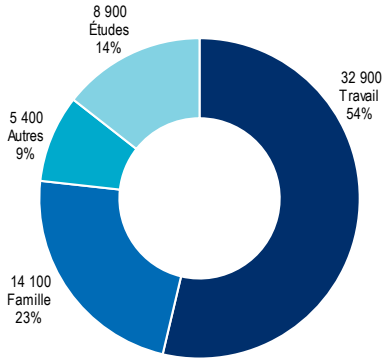
www.mpsv.cz

www.uradprace.cz

www.cizinci.cz

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – République tchèque

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)
2019 (Source : Eurostat)



Migrations temporaires (ressortissants de pays hors UE)
(Source : Eurostat)

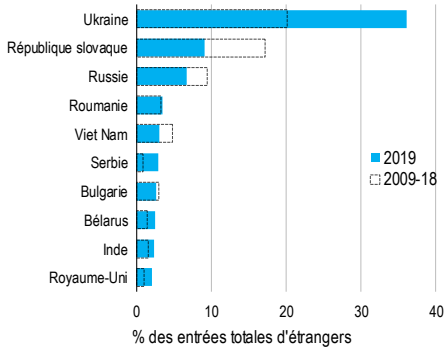
Migrations temporaires

	2019	2019/18
Travail	4 850	+ 88%
Famille	4 890	+ 107%
Études	7 480	+ 128%
Autres	3 790	+ 135%

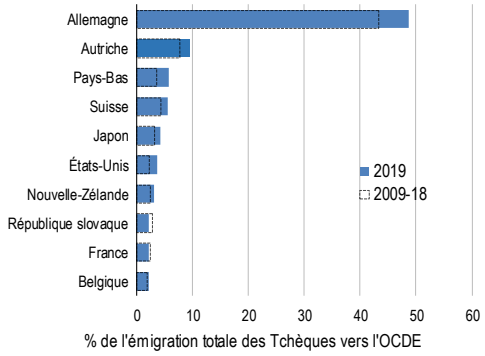
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	800	- 49%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Tchèques vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



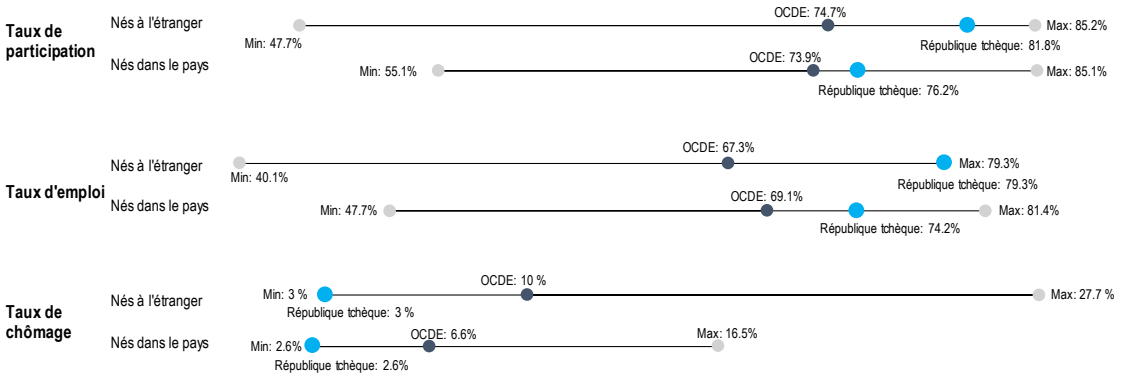
Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	0.7	-3.4
Accroissement naturel	-1.8	-1.8
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	2.5	-1.6

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	4 184	+8.4	+1.7
Sorties (2020)	3 265	-5.3	+1.4

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/f9nwbk

Roumanie

Population née à l'étranger – 2019	
Taille : 0.6 million, 46 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
8 % de la population	Moldova (40 %), Italie (11 %), Espagne (9 %)
Évolution depuis 2010 : +278 %	

En 2019, 22 000 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de résidence de plus de 12 mois en Roumanie (hors ressortissants de l'UE), soit 79.5 % de plus qu'en 2018. Ce chiffre comprend 64.8 % de travailleurs immigrés, 16.2 % de membres de famille (y compris les accompagnants), 14.1 % d'immigrés venus pour leurs études et 4.8 % d'autres migrants. Environ 1 800 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 2 100 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 16 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2019, soit une hausse de 32 % par rapport à 2018. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

En 2020, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a augmenté de 100 %, pour s'établir à 6 000 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Afghanistan (2 400), de Syrie (1 400) et d'Iraq (400). Sur les 2 500 décisions prises en 2020, 25.3 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants roumains vers les pays de l'OCDE a augmenté, de 2 %, pour s'établir à 288 000 personnes. Environ 38% d'entre elles ont émigré en Allemagne, 14 % en Italie et 11 % au Royaume-Uni.

Le ministère des Affaires intérieures a proposé une nouvelle Stratégie nationale sur l'immigration pour 2020-23, axée sur le contrôle aux frontières et l'immigration illégale. Elle vise aussi à satisfaire la demande de main-d'œuvre dans le pays en attirant des travailleurs étrangers, selon un système de quotas. En 2019, le quota d'autorisations de travail pour les ressortissants étrangers en 2020 a été porté à 30 000, puis réduit à 25 000 pour 2021.

Les procédures d'admission et de séjour légal pour les ressortissants de pays tiers ont été modifiées en 2020 pour exempter de l'exigence de permis de travail les ressortissants de la République de Moldova, de l'Ukraine et de la République de Serbie. Ils doivent avoir un contrat de travail à temps plein en Roumanie pour une période maximum de neuf mois dans une même année civile et peuvent demander un visa de travail de longue durée sans présenter une copie de l'autorisation de travail.

D'importantes modifications ont été apportées en 2019 à la loi roumaine sur l'intégration dans le but principal d'améliorer le processus d'intégration des bénéficiaires de la protection internationale en augmentant les ressources disponibles et en renforçant la coopération entre le gouvernement, les administrations locales, les communautés et les organisations de la société civile. Des mesures particulières portent sur l'éducation, le logement, la participation à la vie de la communauté et la coopération des parties prenantes.

Une loi votée en 2020 sur le détachement de travailleurs prévoit d'autres droits, concernant la rémunération et les conditions de travail, ainsi que d'autres obligations pour les employeurs, dont de nouvelles exigences administratives et des coûts majorés.

En réponse au COVID-19, les dispositions concernant les ressortissants étrangers ont été révisées par ordonnances d'urgence en 2020. La validité des documents délivrés par les autorités roumaines de l'immigration a été maintenue pendant toute la durée de l'état d'urgence et 90 jours après. Pour les voyages entrepris ultérieurement, les jours supplémentaires accordés ne seront pas comptés dans la période de séjour maximum autorisée.

Entre le 1er juin 2020 et le 31 décembre 2020, l'ordonnance d'urgence prévoyait une aide financière aux employeurs embauchant des Roumains licenciés qui travaillaient auparavant à l'étranger sous contrat de travail à plein temps permanent.

Pour de plus amples informations :

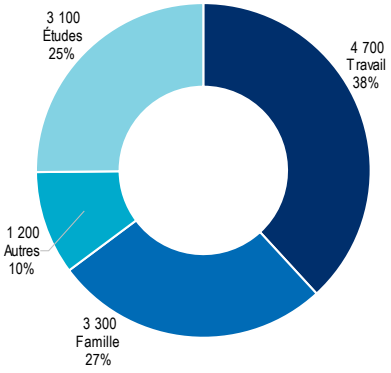
www.alba.insse.ro

www.mai.gov.ro

www.igi.mai.gov.ro

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Roumanie

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)
2019 (Source : Eurostat)



Migrations temporaires (ressortissants de pays hors UE)
(Source : Eurostat)

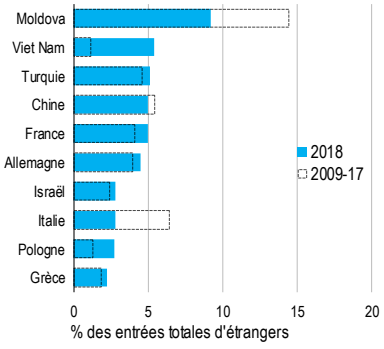
Migrations temporaires

	2019	2019/18
Travail	2 080	+ 26%
Famille	630	+ 9%
Études	1 830	+ 19%
Autres	490	+ 18%

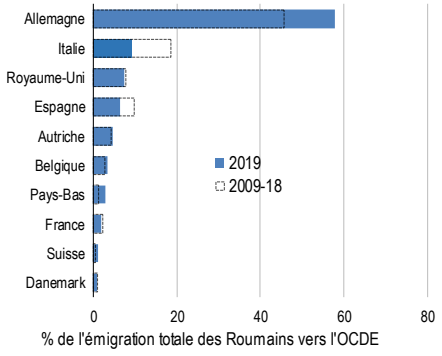
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile (2018)	6 030	+ 145%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Roumains vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



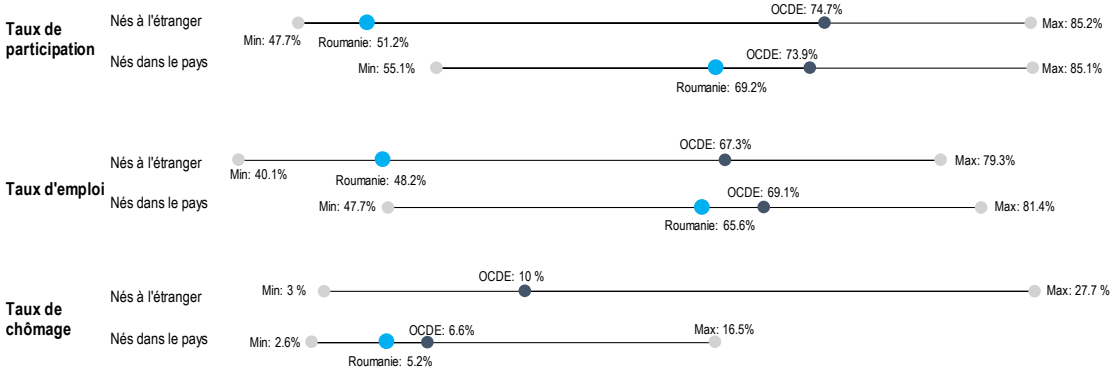
Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	-7.4	-3.0
Accroissement naturel	-6.2	-3.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	-1.2	+0.1

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	7 447	-8.5	+3.0
Sorties (2020)	546	+12.4	+0.2

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/l8pwm1

Royaume-Uni

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 9.2 millions, 52 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
14 % de la population	Inde (9 %), Pologne (8 %), Pakistan (6 %)
Évolution depuis 2010 : +30 %	

En 2019, le Royaume-Uni a accueilli 346 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (changements de statut et libre circulation compris), soit 0.8 % de plus qu'en 2018. Ce chiffre comprend 41.6 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 14.9 % de travailleurs immigrés, 31.7 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 5.1 % d'immigrés admis pour des raisons humanitaires. Environ 375 000 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 89 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (hors migrations entre pays de l'UE). Par ailleurs, 133 000 détachements au sein de l'UE ont été enregistrés en 2019, soit une augmentation de 120 % par rapport à 2018. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

L'Inde, la Chine et la Roumanie comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Inde a enregistré la plus forte hausse (+ 30 000) et l'Italie la plus forte baisse (- 12 000) de leurs flux d'entrées au Royaume-Uni par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 19 %, pour s'établir à 36 000 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Iran (4 200), d'Iraq (3 300) et d'Albanie (3 100). La plus forte hausse par rapport à 2019 concerne les ressortissants d'Érythrée (+700) et la baisse la plus importante les ressortissants iraniens (-1 300).

L'émigration des ressortissants britanniques vers les pays de l'OCDE a progressé de 8 % pour s'établir à 139 000 personnes. Environ 21 % d'entre elles ont émigré en Espagne, 10 % en Australie et 9 % aux États-Unis.

Depuis le 1er janvier 2021, les ressortissants de pays membres de l'Union européenne souhaitant s'installer au Royaume-Uni sont soumis aux mêmes règles que l'ensemble des citoyens de pays tiers, à l'exception des Irlandais. Ceux-ci peuvent continuer de circuler librement en vertu d'accords distincts.

À partir de 2021, le système d'immigration à points s'applique à tous les travailleurs étrangers, y compris les ressortissants de pays membres de l'UE. Il s'adresse aux travailleurs les plus hautement qualifiés, aux travailleurs qualifiés, aux étudiants et à d'autres travailleurs spécialisés, dont les leaders mondiaux dans leur domaine et les innovateurs. Des points sont accumulés pour une promesse d'embauche pour un emploi qualifié, la maîtrise de l'anglais et une rémunération minimum. Les candidats doivent normalement avoir un emploi rémunéré au moins 25 600 GBP par an et avoir des ressources financières suffisantes pour payer les frais de visa, les frais supplémentaires pour l'accès au système de santé britannique et pour vivre. Le visa a une durée de validité de cinq ans, au-delà de laquelle sa prolongation doit être demandée.

Outre le visa de travailleur qualifié, plusieurs autres voies d'entrée au Royaume-Uni sont ouvertes, dont le visa des talents à l'échelle mondiale (Global Talent), les visas pour start-up et pour innovateurs et le visa de transfert intra-entreprise. Un visa d'étudiant et un visa d'élève (4 à 17 ans) existent depuis octobre 2020 pour les élèves et étudiants de tous les pays.

Un visa de diplômé est en place pour les étudiants étrangers depuis juillet 2021. Les candidats doivent avoir obtenu un diplôme admissible auprès d'un établissement d'enseignement supérieur au Royaume-Uni et s'être conformés aux conditions d'immigration. Les étudiants admis par cette voie pourront travailler ou chercher un emploi après leurs études. Le visa est valide un maximum de deux ans, ou trois ans pour les doctorants.

En mars 2021, la ministre de l'Intérieur a annoncé un nouveau plan pour l'immigration, axé sur la réforme du système d'asile. Il est censé accroître l'équité et l'efficacité du système afin de mieux aider ceux qui ont vraiment besoin de protection, de décourager les entrées illégales au Royaume-Uni et d'éloigner plus facilement ceux qui n'ont aucun droit de séjour sur le territoire.

La révision des règles d'immigration en mars 2021 a facilité l'entrée dans le pays de travailleurs étrangers dans le secteur de la santé et de l'action sociale. Ont été ajoutés à la liste des professions en pénurie les pharmaciens, les techniciens de laboratoire, les aidants professionnels qualifiés et aides-soignants, les gestionnaires de santé publique et de services de soins à domicile, ainsi que les enseignants en langues étrangères.

Supprimé en 2013, le dispositif pour les travailleurs agricoles saisonniers (SAWS) a été partiellement rétabli, en 2020 à titre d'expérimentation en un premier temps, puis prolongé en 2021. Il permet aux travailleurs agricoles de venir travailler au Royaume-Uni pendant un maximum de six mois. Les travailleurs admissibles doivent être parrainés par un « opérateur » agréé et ne peuvent pas prétendre à l'établissement dans le pays par la suite.

En réponse à l'imposition à Hong Kong par la Chine de la loi sur la sécurité nationale, un nouveau visa pour les ressortissants britanniques de Hong Kong et leur famille proche a été introduit le 31 janvier 2021.

La date limite de demande de statut de résident (settled status) était le 30 juin 2021 pour les ressortissants de l'UE, de l'EEE et de la Suisse et les membres de leur famille résidant au Royaume-Uni le 31 décembre 2020. Au 30 juin 2021, plus de 6 millions de demandes avaient été enregistrées. Le dispositif demeurera ouvert après le 30 juin pour certaines catégories, dont les candidats retardataires, le regroupement familial et les titulaires du « pre-settled status » candidats au « settled status ».

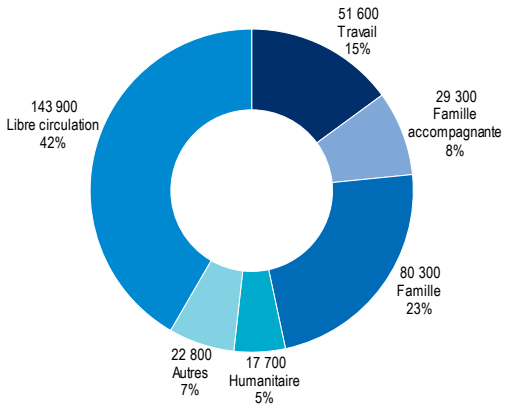
Pour de plus amples informations :

www.gov.uk/government/organisations/home-office

www.ons.gov.uk

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Royaume-Uni

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires
(Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2019	2019/18
Vacanciers actifs	20 110	- 4%
Travailleurs saisonniers	2 490	..
Transferts intra-entreprises	27 140	- 14%
Autres migrants temporaires de travail	39 450	+ 3%

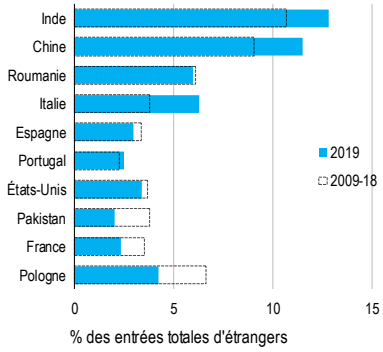
Éducation (pays tiers)

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	374 500	+ 13%
Stagiaires	..	..

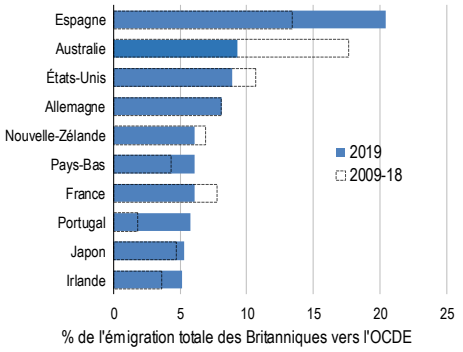
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	36 030	- 19%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Emigration de Britanniques vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



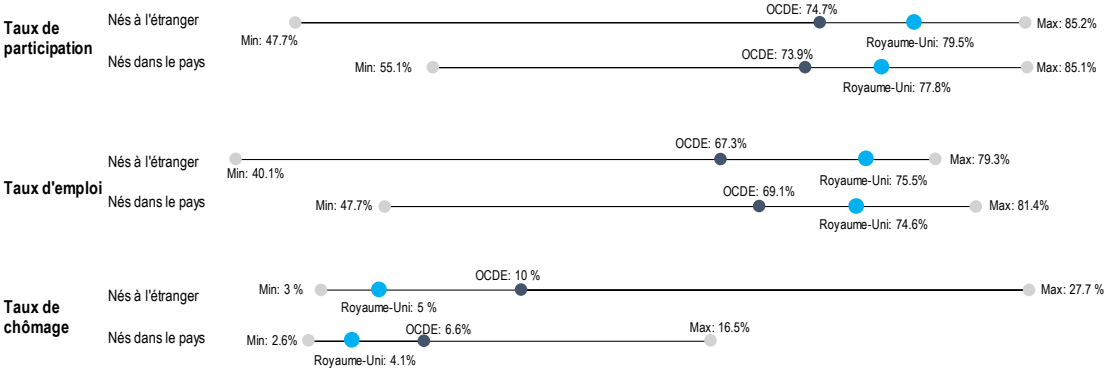
Composantes de la croissance de la population

	2019 Pour 1 000 habitants	2019/18 Variation
Total	5.7	+1.8
Accroissement naturel	1.6	-11.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	4.0	+2.6

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	3 307	-21.5	+0.1
Sorties (2020)	9 336	-9.9	+0.3

Situation sur le marché du travail
(T1-T3) 2020



StatLink https://stat.link/xa5jqc

Slovénie

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 0.3 million, 42 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
14 % de la population	Bosnie-Herzégovine (45 %), Croatie (16 %), Serbie (10 %)
Évolution depuis 2010 : +21 %	

En 2019, 20 000 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de séjour de plus de 12 mois en Slovénie (hors ressortissants de pays membres de l'UE), soit 10.7 % de plus qu'en 2018. Ce chiffre comprend 66.3 % de travailleurs immigrés, 32 % de membres de famille (y compris les accompagnants), 0.9 % d'immigrés venus pour faire des études et 0.8 % d'autres immigrés. Environ 2 500 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 7 400 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers (hors migrations entre pays de l'UE). Par ailleurs, 17 000 détachements au sein de l'UE ont été enregistrés en 2019, soit une augmentation de 88 % par rapport à 2018. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

La Bosnie-Herzégovine, la Serbie et la Macédoine du Nord sont les trois principaux pays d'origine des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Bosnie-Herzégovine a enregistré la plus forte hausse (2 100) et la Russie la plus forte baisse (-94) de leurs flux d'entrées en Slovénie par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 4.1 %, pour s'établir à 3 500 environ. La majorité des demandeurs viennent de Maroc (1 200), d'Afghanistan (700) et de Pakistan (500). La plus forte hausse par rapport à 2019 concerne les ressortissants du Maroc (+500) et la baisse la plus importante les ressortissants algériens (-700). Sur les 300 demandes traitées en 2020, 28.3 % étaient positives.

La Slovénie est un important pays de transit ; la majorité des migrants qui cherchent à rejoindre l'Europe occidentale depuis la Turquie empruntent soit la route centrale via la Serbie, soit la route qui part de la frontière gréco-albanaise et longe le corridor Bosnie-Herzégovine-Croatie-Slovénie. Par conséquent, la Slovénie a pris plusieurs mesures pour renforcer la surveillance à la frontière. De nouveaux dispositifs de surveillance ont été installés et les systèmes informatiques utilisés pour les contrôles à la frontière ont été améliorés.

S'agissant de l'asile, le projet AMIF, qui donne à tous les demandeurs d'asile droit à des conseils et une représentation juridiques gratuits via la procédure d'asile s'est achevé fin avril 2020. Cependant, avec le soutien de l'UNHCR, le service a été maintenu et les groupes vulnérables, en particulier, en ont bénéficié. Par ailleurs, en raison des restrictions de voyage imposées à cause de la pandémie de COVID-19, les transferts Dublin ont été suspendus de fait. À la fin de mars 2021, l'Assemblée nationale slovène a approuvé des modifications à la loi sur la protection internationale qui limitent les abus de procédure. Proposée par le ministère slovène des Affaires intérieures, la loi prévoit des mesures d'accélération des procédures d'asile et des sanctions pour les demandeurs en violation des règles et des lois. Conformément à la directive sur les conditions de réception, les demandeurs peuvent circuler librement sur le territoire slovène pour exercer des droits particuliers. Sinon, leur circulation est limitée à la commune de résidence temporaire. En décembre 2020, le gouvernement a adopté la loi qui prévoit des procédures de protection internationale plus efficaces et plus rapides et des mesures pour améliorer l'intégration des personnes bénéficiaires de la protection internationale. Cependant, 80 % des procédures d'asile ont pris fin, principalement parce que les demandeurs ont quitté la Slovénie. Cette situation, entre autres, a eu un impact sur le taux de reconnaissance.

Outre les mesures destinées aux demandeurs d'asile, la nouvelle loi sur les étrangers comprend également des mesures, entre autres, concernant le regroupement familial, demandant que les ressortissants de pays tiers résident légalement en Slovénie pendant deux ans avant que leur famille puisse faire une demande de permis de séjour au titre du regroupement familial (à l'exception des titulaires de la carte bleue européenne, des transferts de travailleurs intra-entreprises et des personnes dont le permis de séjour est délivré pour travailler dans la recherche et dans l'enseignement supérieur). Un autre changement majeur impose la maîtrise de la langue slovène comme condition pour la prolongation d'un permis de séjour temporaire ou permanent et introduit un système de contrôles périodiques de ressources financières suffisantes. La loi prévoit aussi la transposition de la directive européenne sur les étudiants et les chercheurs (2016/801) dans le droit national. Elle inclut par ailleurs la mise en œuvre de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique concernant les permis de séjour (le droit de séjour continu en Slovénie des ressortissants britanniques titulaires d'un permis de séjour arrivant à expiration après décembre 2020). La nouvelle loi traite également de l'émergence d'une crise complexe dans le domaine des migrations (l'arrivée massive de personnes demandant la protection internationale).

Dans le contexte de la crise du COVID-19, la Slovénie a introduit des mesures spéciales pour combler la pénurie de travailleurs saisonniers dans le secteur agricole, et les immigrés enregistrés ont pu rester temporairement après expiration de leur permis. Jusqu'à la fin de mai 2020 et la levée des restrictions, les ressortissants de pays tiers ont pu rester dans le pays. Après la réouverture des frontières, l'entrée pouvait encore être refusée aux citoyens non slovènes sans permis de séjour et présentant des symptômes de COVID-19. Après avoir été suspendues un mois, toutes les auditions de demandeurs de protection internationale ont repris en mai 2020 (en personne). Enfin, une proposition de prolongation de l'hébergement de mineurs non accompagnés en 2021 est en préparation.

Pour de plus amples informations :

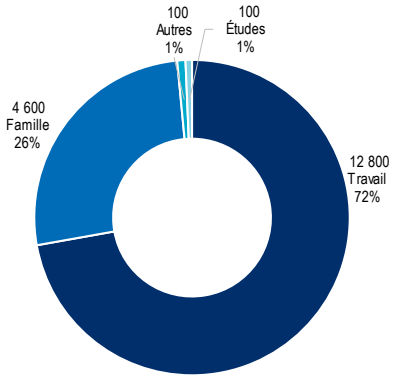
www.stat.si

www.gov.si/podrocja/drzava-in-druzba

www.infotujci.si

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Slovénie

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)
2019 (Source : Eurostat)



Migrations temporaires (ressortissants de pays hors UE)
(Source : Eurostat)

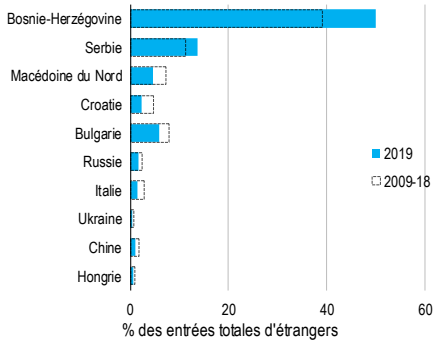
Migrations temporaires

	2019	2019/18
Travail	7 390	- 11%
Famille	2 090	+ 34%
Études	2 460	+ 16%
Autres	10	+ 150%

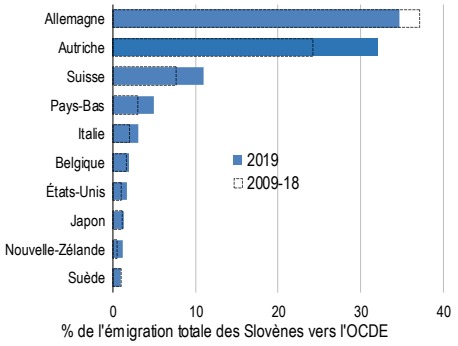
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile (2018)	3 470	- 4%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Slovènes vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



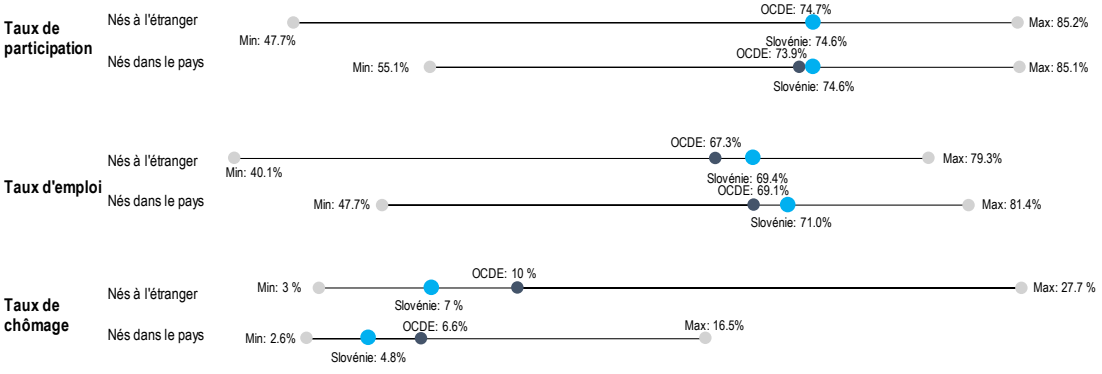
Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	6.2	-1.0
Accroissement naturel	-2.5	-1.9
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	8.7	+0.9

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	558	-8.7	+1.1
Sorties (2020)	299	-6.5	+0.6

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/cj2yxf

Suède

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 2 millions, 50 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
20 % de la population	Syrie (9 %), Finlande (7 %), Iraq (7 %)
Évolution depuis 2010 : +51 %	

En 2019, la Suède a accueilli 102 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit -17.5 % par rapport à 2018. Ce chiffre comprend 26.5 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 16.4 % de travailleurs immigrés, 38.3 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 18.8 % de migrants humanitaires. Environ 15 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 8 300 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 85 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2019, soit une hausse de 59 % par rapport à 2018. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

L'Afghanistan, l'Inde et la Syrie comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Pakistan a enregistré la plus forte hausse (+700) et la Syrie la plus forte baisse (-7 900) en termes de flux d'entrées en Suède par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 41.1 %, pour s'établir à 14 000 environ. La majorité des demandeurs viennent de Syrie (1 800), d'Ouzbékistan (700) et d'Ukraine (500). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants d'Afghanistan (+100) et le recul le plus marqué les ressortissants de Syrie (-3 300). Sur les 17 000 décisions prises en 2020, 25.7 % sont positives.

L'émigration des ressortissants suédois vers les pays de l'OCDE a progressé de 5 % pour s'établir à 18 000 personnes. Environ 17 % d'entre elles ont émigré en Espagne, 11 % en Norvège et 9 % en Allemagne.

En 2016, le parlement suédois a voté une loi visant à limiter temporairement la possibilité d'obtenir un permis de séjour en Suède, prolongée jusqu'au 19 juillet 2021. Aux termes de la loi sur les étrangers entrée en vigueur le 20 juillet 2021, les permis de séjour, en règle générale, ont une durée de validité limitée. Des permis de séjour permanent seront accordés uniquement après un permis de séjour de trois ans et si certaines conditions spéciales sont remplies.

En février 2020, le gouvernement suédois a mis en place une enquête pour proposer un nouveau permis de séjour destiné aux ressortissants de pays tiers hautement qualifiés qui souhaitent se rendre en Suède pour trouver un emploi ou créer une entreprise. L'enquête présentera également une législation visant à éviter l'expulsion de travailleurs migrants pour des entorses mineures aux conditions, ainsi que des mesures de prévention de l'exploitation des travailleurs étrangers.

En avril 2020, le gouvernement a demandé une enquête pour examiner le système réglementaire concernant l'expulsion pour délits. Il s'agissait de durcir le régime afin qu'il soit possible d'expulser plus facilement qu'à présent les étrangers coupables de délits. Le comité a présenté son rapport en juin 2021.

Le gouvernement a augmenté le financement de l'Agence des migrations pour qu'elle puisse fournir davantage d'informations sur la société suédoise aux demandeurs d'asile, notamment sur les questions liées à la démocratie, aux droits et aux obligations. Le gouvernement finance également, à titre permanent, le site national information Sverige qui informe les nouveaux immigrants.

En 2019, la nécessité d'une perspective de genre claire dans toutes les mesures prévues par le programme d'intégration a été incluse dans le mandat du Service public suédois de l'emploi pour 2019 et a été prolongée jusqu'à 2020.

Des préparations relatives aux accords d'entrée sont en cours depuis un an et les accords en question devraient être introduits en 2021. Ils constituent une nouvelle stratégie pour faire travailler les chômeurs de longue durée et les nouveaux immigrants et alimenter les réserves de compétences pour les employeurs suédois.

En raison de la pandémie, le gouvernement suédois a décidé de restreindre les déplacements non essentiels vers la Suède en provenance des pays non membres de l'UE/EEE jusqu'au 31 août 2021. Il a également adopté une interdiction distincte d'entrée en Suède en provenance des pays de l'UE/EEE et de quelques autres pays jusqu'au 31 août 2021. Sont interdites les entrées en Suède sans certificat de vaccination. Un test anti-COVID-19 négatif, un certificat confirmant la guérison du COVID-19 ou un certificat correspondant peuvent être présentés. Diverses catégories de voyageurs sont exemptées des interdictions d'entrée. Les entrées du Danemark, de Finlande, d'Islande et de Norvège ne sont pas soumises à des restrictions. En mai 2021, le gouvernement a une fois de plus décidé de réintroduire les contrôles à la frontière Schengen. Ces contrôles sont en place depuis 2015 et la décision actuelle est en vigueur depuis le 11 novembre 2021.

Le gouvernement suédois a adopté un grand nombre de changements de politique de l'emploi en 2020 pour atténuer les impacts économiques de la pandémie, dont des mesures pour les nouveaux immigrants. Elles comprennent le renforcement temporaire de l'assurance chômage, l'augmentation des fonds destinés au service public de l'emploi et aux mesures actives du marché du travail, ainsi que l'allocation de fonds aux emplois d'été pour les jeunes.

Pour de plus amples informations :

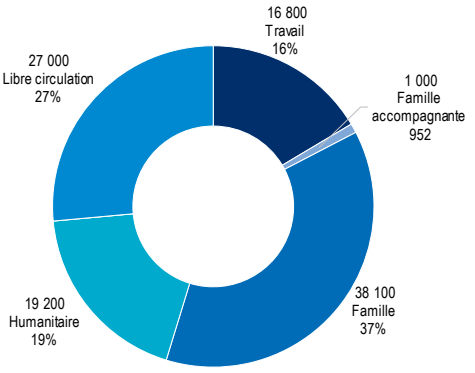
www.migrationsverket.se

www.scb.se

www.regeringen.se

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Suède

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires
(Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2019	2019/18
Vacanciers actifs	1 990	+ 64%
Travailleurs saisonniers	6 300	+ 26%
Transferts intra-entreprises	..	..
Autres migrants temporaires de travail	..	..

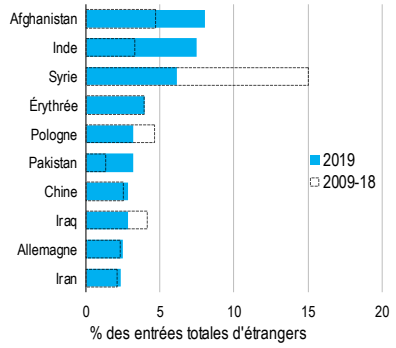
Éducation (pays tiers)

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	15 460	+ 11%
Stagiaires	..	..

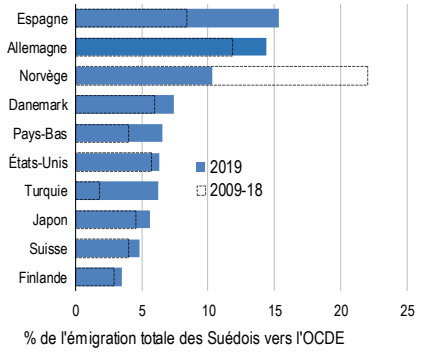
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	13 630	- 41%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Suédois vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



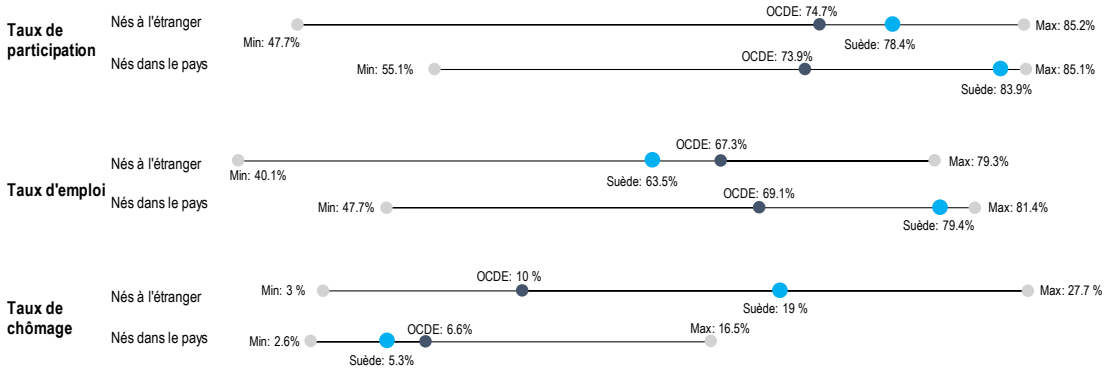
Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	5.0	-4.5
Accroissement naturel	1.4	-1.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	3.5	-3.5

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	3 091	-2.9	+0.6
Sorties (2020)	1 766	-7.9	+0.3

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/p7suz8

Suisse

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 2.6 millions, 51 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
30 % de la population	Allemagne (14 %), Italie (10 %), Portugal (8 %)
Évolution depuis 2010 : +27 %	

En 2019, la Suisse a accueilli 122 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut), soit 0.2 % de plus qu'en 2018. Ce chiffre comprend 74.3 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 1.9 % de travailleurs immigrés, 15.5 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 5.3 % de migrants humanitaires. Environ 11 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 100 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers.

L'Allemagne, l'Italie et la France étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Roumanie a enregistré la plus forte hausse (+2 100) et l'Italie la plus forte baisse (-600) en termes de flux d'entrées en Suisse par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de 22.5 %, pour s'établir à 9 800 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Érythrée (1 600), d'Afghanistan (1 600) et de Turquie (1 100). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants d'Afghanistan (+300) et le recul le plus marqué, les ressortissants d'Érythrée (-900). Sur les 11 000 décisions prises en 2020, 90.3 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants suisses vers les pays de l'OCDE a augmenté de 3 % pour s'établir à 9 100 personnes. Environ 26 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 16 % en Espagne et 8 % aux Pays-Bas.

Afin d'accélérer l'intégration des personnes admises à titre provisoire dans le monde du travail et la société, la Confédération a lancé l'Agenda Intégration Suisse en 2019. Pour atteindre les objectifs fixés par l'Agenda, les réfugiés suivent des cours de langue peu après leur arrivée ainsi que des formations, pour ceux qui sont aptes à travailler, et bénéficient d'un accompagnement et d'un soutien ciblés sur leurs droits, les us et coutumes, et les règles en vigueur. En 2020, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) s'est préoccupé en priorité de transformation numérique et de création de supports visuels pour informer les réfugiés sur les programmes de réinstallation. La Confédération soutient les Programmes d'intégration cantonaux (PIC), dont la prochaine phase s'étendra exceptionnellement sur deux années, avec un forfait d'intégration porté à 18 000 CHF par réfugié en 2019. Pendant la pandémie de COVID-19, les mesures d'intégration en Suisse se sont poursuivies autant que possible, notamment grâce aux possibilités offertes par le numérique.

Dans le contexte de la révision de 2019 de la loi sur l'asile, la Suisse a été subdivisée en six structures régionales au sein desquelles le SEM traite les demandes d'asile et accueille les requérants dans des centres fédéraux où ils reçoivent une protection juridique gratuite. Cette nouvelle configuration a accéléré la procédure d'asile.

En réponse aux pénuries de main-d'œuvre et à la demande de travailleurs hautement qualifiés, le gouvernement a décidé, en 2019, d'augmenter les quotas de permis de travail délivrés aux ressortissants de pays extérieurs à l'UE/AELE. Ces quotas sont restés inchangés en 2020 et 2021. À la suite de l'expiration de l'accord entre la Suisse et le Royaume-Uni sur la libre circulation des personnes, des quotas distincts pour les ressortissants britanniques ont été introduits pour 2021 (1 400 permis L et 2 100 permis B). Le Royaume-Uni et la Suisse ont par ailleurs conclu un accord sur les services, garantissant un accès facilité au marché pour les prestataires de services de Suisse et du Royaume-Uni à partir du 1er janvier 2021. Cet accord est limité à deux ans dans un premier temps.

Depuis janvier 2020, les employeurs sont tenus de publier pendant cinq jours les vacances de postes dans les métiers pour lesquels le taux de chômage atteint 5 % auprès des personnes qui cherchent du travail via le Service public de l'emploi de la Suisse, avant que d'autres demandeurs d'emploi ne puissent consulter les avis de vacance. Cette mesure a initialement été appliquée en juillet 2018 dans les secteurs enregistrant un taux national de chômage de plus de 8 %. À la suite de la hausse du chômage causée par le COVID-19, l'obligation de publication d'avis de vacance a été élargie à d'autres postes, principalement dans les secteurs de la vente, du marketing, des services et du bâtiment, à compter du 1er janvier 2021.

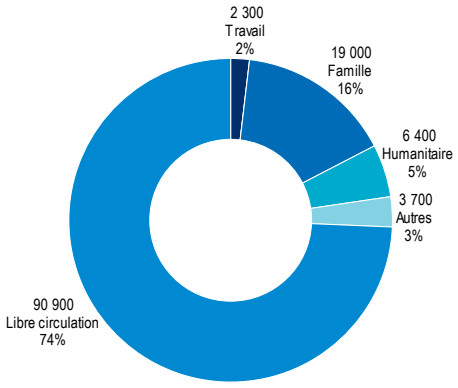
Les mesures liées au COVID-19 demandaient aux titulaires d'un visa temporaire de soumettre une demande d'autorisation spéciale de séjour après expiration du visa. Pour les ressortissants de pays tiers ne pouvant pas quitter l'espace Schengen, le nombre de jours passés en Suisse après l'expiration du visa sera pris en compte pour un prochain séjour. En avril 2020, le Conseil fédéral a pris des mesures pour renforcer la protection des personnes impliquées dans des procédures d'asile, dont la prolongation du délai d'appel d'une décision d'asile et de départ volontaire des demandeurs d'asile rejetés, ainsi que l'ouverture de places supplémentaires dans les centres d'hébergement. Globalement, les mesures liées au COVID-19 ont principalement concerné les restrictions d'entrée.

Pour de plus amples informations :

www.sem.admin.ch

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Suisse

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires
(Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail

	2019	2019/18
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprises	..	..
Autres migrants temporaires de travail	..	..

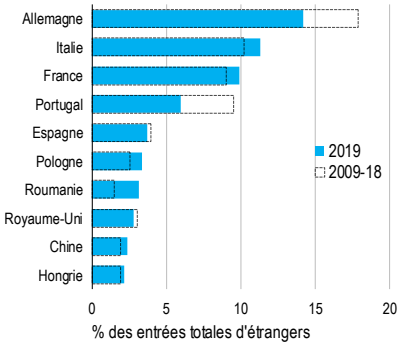
Éducation

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	11 370	+ 2%
Stagiaires	140	+ 8%

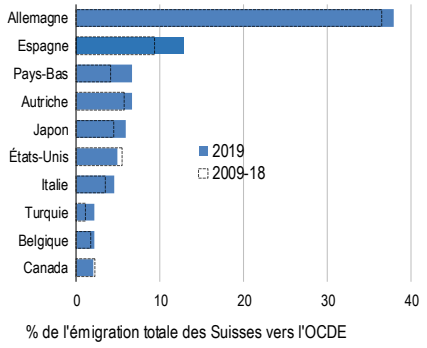
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	9 770	- 22%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Suisses vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



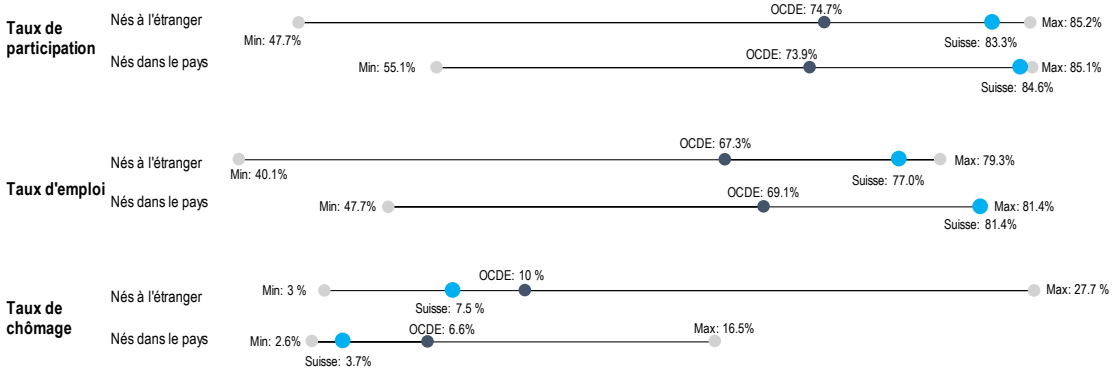
Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	7.1	-0.1
Accroissement naturel	1.1	-1.0
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	5.9	+0.9

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	2 557	+5.9	+0.3
Sorties (2020)	27 965	-0.8	+3.7

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/ng0qwp

Turquie

Population née à l'étranger – 2018	
Taille : 2.3 millions, 52 % femmes	*Premiers pays de naissance :*
3 % de la population	Bulgarie (16 %), Iraq (12 %), Allemagne (12 %)
Évolution depuis 2014 : +56 %	

En 2019, la Turquie a enregistré environ 578 000 nouveaux immigrés, soit 24 % de plus qu'en 2018. L'Iraq, le Turkménistan et l'Afghanistan sont les trois principaux pays d'origine des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Turkménistan a enregistré la plus forte hausse (+45 000) et l'Iraq la plus forte baisse (-26 000) des entrées en Turquie par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 44.5 %, pour s'établir à 31 000 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Afghanistan (23 000), d'Iraq (5 900) et d'Iran (1 400). Le recul le plus marqué par rapport depuis 2019 concerne les ressortissants afghans (-12 000). Sur les 43 000 demandes traitées en 2020, 19.4 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

L'émigration des ressortissants turcs vers les pays de l'OCDE a augmenté de 2 % pour s'établir à 70 000 personnes. Environ 43 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 9 % aux Pays-Bas et 8 % aux États-Unis.

En Turquie, les principales préoccupations concernent l'intégration des personnes bénéficiant de la protection internationale et leurs perspectives de retour volontaire et en sécurité dans leur pays d'origine.

Dans le cadre de la lutte contre l'immigration irrégulière, le Document stratégique et Plan d'action national sur l'immigration irrégulière (2020-21), élément fondamental de la gestion des migrations, a été adopté pour agir à l'échelon national et international contre l'immigration clandestine et la traite d'êtres humains. Ces mesures comprennent le renforcement de la sécurité aux frontières, l'identification de migrants en situation irrégulière présents dans le pays et leur rapatriement conformément à des politiques fondées sur les droits de l'homme en coopération avec les acteurs nationaux et internationaux. Des mesures pour répondre aux besoins des personnes vulnérables sont également prévues.

Au début de mars 2020, quand la crise du COVID-19 a frappé la Turquie, des réfugiés syriens et un grand nombre de demandeurs d'asile, des réfugiés et des migrants sans papiers de nombreux autres pays tentant de traverser les frontières pour rejoindre l'Europe ont dû quitter la zone frontalière et rebrousser chemin ou ont été mis sous quarantaine dans des centres mis en place par les autorités publiques.

En réponse au COVID-19, le ministère des Affaires étrangères a décidé de ne pas infliger d'amendes aux ressortissants étrangers dans l'incapacité de quitter le territoire en raison du virus à condition qu'ils partent au plus tard un mois après l'ouverture de la frontière. Ils devaient toutefois fournir la preuve de leur incapacité de quitter le territoire (annulation de vol, etc.). Les dates de rendez-vous des ressortissants étrangers ayant demandé un permis de séjour à Istanbul ont été reportées et les cartes de séjour automatiquement renouvelées. L'État a par ailleurs décidé que les immigrés en situation régulière titulaires d'un permis de séjour ou de travail temporaire, ainsi que les réfugiés/demandeurs d'asile ayant besoin de renouveler leurs papiers ont pu le faire en ligne. Il n'y a pas eu de déportation en cas de retard des procédures.

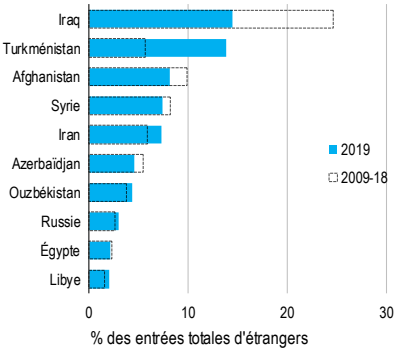
Les mesures prévues dans la Stratégie nationale sur l'harmonisation et le plan d'action national adoptés par le gouvernement turc en février 2018 sont devenus des outils d'intégration importants pour encourager le dialogue et l'interaction entre les réfugiés, les communautés d'accueil et les prestataires de services tout en aidant les communautés à accueillir des réfugiés. De même, le Onzième plan de développement (2019-23), approuvé par la Grande Assemblée nationale de Turquie le 18 juillet 2019, fait directement référence à la mise en œuvre de politiques ciblant l'intégration des réfugiés syriens.

Pour de plus amples informations :

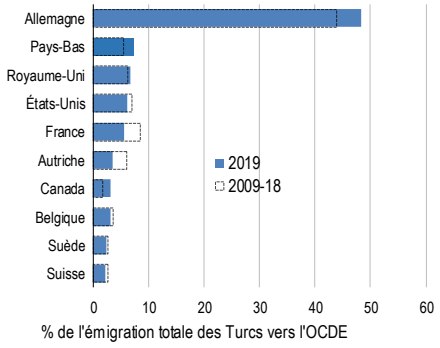
www.ailevecalisma.gov.tr
www.goc.gov.tr
www.iskur.gov.tr
www.nvi.gov.tr
www.mfa.gov.tr
www.tuik.gov.tr
www.yok.gov.tr
www.denklik.yok.gov.tr

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Turquie

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Turcs vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



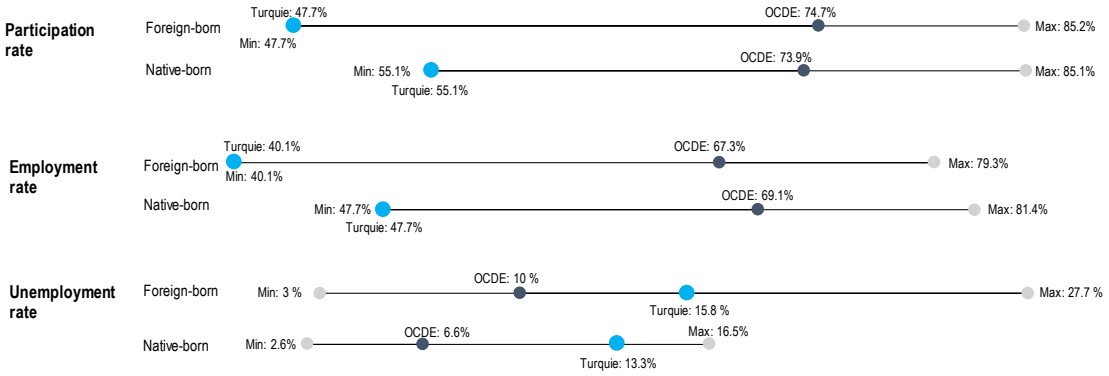
Composantes de la croissance de la population

	2019 Pour 1 000 habitants	2019/18 Variation
Total	13.9	-5.4
Accroissement naturel	9.1	-9.9
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	4.9	+6.5

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	795	-1.9	+0.1
Sorties (2020)	1 344	-19.0	+0.2

Situation sur le marché du travail
2020



StatLink https://stat.link/ktm0p2

Notes et sources des chiffres clés des notes par pays

Population née à l'étranger

Sources nationales et estimations du Secrétariat. Les sources et notes sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux tableaux A.4. et B.4).

Entrées d'immigrés de long terme (flux standardisés)

La plupart des données proviennent des statistiques de permis de résidence et de travail et ont été standardisées, dans la mesure du possible, à l'exception de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Grèce, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la République tchèque et de la Slovénie, pour lesquelles la source est la base de données d'Eurostat sur les permis délivrés pour la première fois par raison, durée de validité et nationalité (migr_resfirst).

Migrations temporaires

Permis de résidence ou de travail. Dans la plupart des cas, les données ne couvrent pas les étrangers bénéficiant d'un accord de libre circulation. Les étudiants ne comprennent pas les étudiants du second degré et ceux en formation professionnelle. Pour la Bulgarie, l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la République slovaque, la République tchèque et la Slovénie, la source est la base de données d'Eurostat sur les permis délivrés pour la première fois par raison, durée de validité et nationalité (migr_resfirst).

Entrées de demandeurs d'asile: Haut Commissariat aux réfugiés des Nations Unies (http://www.unhcr.org/statistics); Eurostat.

Flux migratoires par pays de nationalité et par pays de destination

Flux migratoires d'étrangers

Pour les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie, les sources et notes de ces séries sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux tableaux A.1. et B.1).

Bulgarie : permis de résidence permanente ou de long-terme délivrés (source : ministère de l'Intérieur) ; Roumanie : changements de résidence (source : Annuaire statistique de Roumanie).

Émigration vers les pays de l'OCDE

Somme des entrées de ressortissants du pays dans les pays de l'OCDE.

Composantes de la croissance de la population totale

Pays européens : Évolution de la population - Bilan démographique et taux bruts au niveau national (Eurostat) ; autres pays : sources nationales.

Transferts de fonds

Estimations de la Banque mondiale basées sur les données de la balance des paiements du FMI et sur les données communiquées par les banques centrales, les offices statistiques nationaux et les représentations de la Banque mondiale à l'étranger.

Situation sur le marché du travail

Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ;

Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ;

Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) (les chiffres portent sur l'année 2017) *;*

Corée : Enquête sur les conditions de vie des immigrés et Enquête sur les forces de travail et la population active des ressortissants coréens (les chiffres portent sur l'année 2017 et les taux font référence aux personnes nées à l'étranger résidentes de longue durée âgées de 15 à 59 ans, qui sont étrangères ou ont été naturalisées au cours des cinq dernières années) ;

Japon : Recensement de la population 2015 ;

Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE) ;

États-Unis : *Current Population Survey.*

Les moyennes OCDE excluent le Chili, la Colombie, le Japon et la Corée.

Annexe A. Annexe statistique

Entrées et sorties de personnes étrangères

A.1. Entrées de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et en Russie
B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité
A.2. Sorties de personnes étrangères à partir des pays de l'OCDE
Métadonnées relatives aux Tableaux A.1, B.1. et A.2. Entrées et sorties de personnes étrangères

Entrées de demandeurs d'asile

A.3. Entrées de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et en Russie
B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité
Métadonnées relatives aux Tableaux A.3. et B.3. Entrées de demandeurs d'asile

Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger

A.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE et en Russie
B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance
Métadonnées relatives aux tableaux A.4. et B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger
A.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité dans les pays de l'OCDE et en Russie
B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité
Métadonnées relatives aux Tableaux A.5. et B.5. Effectifs de personnes étrangères

Acquisitions de la nationalité

A.6. Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE et en Russie
B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité
Métadonnées relatives aux Tableaux A.6. et B.6. Acquisitions de la nationalité

Introduction

La plupart des données publiées dans cette annexe proviennent des correspondants nationaux du Groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE, désignés par le Secrétariat de l'OCDE, en accord avec les autorités des pays membres. Par conséquent, ces données ne sont pas toujours fondées sur des définitions communes à tous les pays. Les pays couverts dans cette annexe sont les pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles ainsi que la Russie. Le Groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE n'a pas de compétences particulières pour imposer des modifications dans les procédures de collecte de données. C'est en quelque sorte un observatoire des migrations qui se doit, de par sa nature, d'utiliser les statistiques existantes. Toutefois, cela ne le dispense pas de faire des suggestions d'améliorations qui lui semblent indispensables et de participer activement à la standardisation des données.

L'objet de cette annexe est de décrire la population dite « immigrée » telle qu'elle est définie dans le pays d'accueil traité (généralement la population née à l'étranger). Les informations recueillies portent sur les flux et les effectifs de la population immigrée totale ainsi que sur les acquisitions de la nationalité. Ces données n'ont pas été standardisées et ne sont par conséquent pas entièrement comparables d'un pays à l'autre. En particulier, les critères d'enregistrement dans un fichier de population ou bien les conditions d'octroi d'un permis de résidence, par exemple, varient d'un pays à l'autre, ce qui conduit à des mesures très différenciées, même en utilisant le même type de source.

Au problème de comparabilité des statistiques s'ajoute celui de la prise en compte très partielle des migrants en situation irrégulière. Une partie d'entre eux peuvent être comptabilisés au travers des recensements. Les programmes de régularisation, lorsqu'ils existent, permettent, après coup, d'identifier et de comptabiliser une fraction non négligeable des migrants en situation irrégulière. Cela permet, à un moment donné, de mieux mesurer le volume de la population née à l'étranger sans qu'il soit toujours possible de réaffecter ces personnes selon l'année d'entrée sur le territoire.

Chaque série de cette annexe est précédée d'une note explicative relative aux données présentées. Figure ensuite le Tableau synoptique (série A, reprenant le total pour chacun des pays d'accueil) qui introduit les tableaux par nationalité ou pays de naissance selon le cas (série B). À la fin de chaque série, un tableau détaille par pays d'accueil les sources et les notes relatives aux données présentées dans les tableaux.

Remarques générales

Les Tableaux portent sur des séries annuelles couvrant la période 2009-19 ou 2010-20.

- L'ordre retenu pour citer les pays dans les tableaux de la série A est l'ordre alphabétique. Pour les autres tableaux, les nationalités ou les pays de naissance sont classés par ordre décroissant des effectifs correspondant à la dernière année disponible.
- Dans les tableaux par pays d'origine (séries B), ne sont présentés que les 15 principaux pays, lorsque ce détail est disponible. Par ailleurs, la rubrique « autres pays » est une rubrique résiduelle calculée par différence entre les effectifs totaux et la somme des nationalités/pays de naissance indiqués dans le tableau. Les effectifs de certains pays ne sont pas toujours disponibles pour toutes les années de la série et la composition de cette rubrique résiduelle est donc variable. Il faut en tenir compte pour interpréter son évolution.
- Les données relatives aux sorties d'étrangers (série A.2) ne sont pas présentées par nationalité. Ces statistiques ainsi que les statistiques par genre sont consultables en ligne (http://www.OCDE.org/fr/els/mig/statcles.htm).
- À cause des arrondis, les totaux peuvent différer légèrement de la somme des éléments qui les constituent.
- Le signe « .. » retenu dans les tableaux indique que les données ne sont pas disponibles.
- Les chiffres en italique sont des estimations du Secrétariat.

Entrées et sorties de personnes étrangères

Les pays de l'OCDE disposent rarement d'outils spécifiques pour mesurer les flux d'entrées et de sorties d'étrangers et les estimations nationales proviennent en général soit des registres de population soit des fichiers d'octroi de permis de résidence. La présente note vise à détailler plus systématiquement ce qui est mesuré par chacune des sources utilisées.

L'estimation des flux à partir des registres de population

Les registres de population permettent d'obtenir des données sur les entrées et les sorties d'autochtones et d'étrangers. Pour se faire enregistrer, les étrangers doivent être en possession d'un permis de résidence valide et/ou d'un permis de travail d'une durée de validité au moins égale à la durée correspondant au critère d'inscription dans le registre de population. Les émigrés sont généralement identifiés sur la base d'une déclaration notifiant leur intention de quitter le pays. Cependant la période d'absence anticipée n'est pas toujours spécifiée.

Les entrées sont mieux comptabilisées que les sorties dans les registres de population. En effet, l'émigré qui envisage de retourner dans le pays d'accueil à plus ou moins long terme peut hésiter à signaler son départ pour éviter de perdre les droits liés à l'affiliation au registre. Les critères d'inscription dans les registres diffèrent largement d'un pays à l'autre (ils peuvent varier de trois mois à un an de durée minimale de séjour), ce qui pose d'importants problèmes de comparaisons internationales. Ainsi, certains pays prennent en compte une partie des migrants temporaires, y compris parfois les demandeurs d'asile lorsque ceux-ci résident dans des ménages privés (par opposition aux centres d'accueil ou aux foyers d'immigrés) et les étudiants en mobilité internationale.

L'estimation des flux à partir des permis de résidence et/ou de travail

Généralement, les statistiques sur les permis portent sur le nombre de permis délivrés au cours d'une période donnée et dépendent des types de permis retenus. Les pays communément appelés d'installation (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande) considèrent comme migrants les personnes qui ont reçu une "autorisation au titre de l'immigration permanente", souvent octroyée dès l'entrée sur le territoire. Les statistiques sur les migrants temporaires sont également publiées dans cette annexe pour ces pays. Dans le cas de la France, les permis retenus ont une durée de validité au moins égale à un an (seuls les étudiants ne sont pas retenus ici).

Une autre caractéristique des données de permis est de ne pas enregistrer les flux de résidents autochtones. Il est possible aussi que certains flux d'étrangers n'y figurent pas, soit parce que le type de permis qu'ils détiennent n'est pas retenu pour élaborer les statistiques, soit parce qu'ils n'ont pas besoin de permis (accords de libre circulation). En outre, les données établies à partir des permis ne reflètent pas nécessairement les flux réels ou la durée effective de séjour car : i) les permis ont pu être délivrés à l'étranger mais les candidats à l'émigration ne les ont pas forcément utilisés ou ont retardé leur arrivée ; ii) les permis ont pu être délivrés à des personnes qui résidaient déjà dans le pays depuis un certain temps et peuvent correspondre à un changement de statut.

L'estimation des flux à partir d'enquêtes spécifiques

L'Irlande fournit des estimations à partir des résultats des enquêtes trimestrielles sur les ménages (Quartely National Household Survey) et d'autres sources telles que les données de permis et les demandes d'asile. Ces estimations sont révisées périodiquement sur la base des recensements. Les données pour le Royaume-Uni proviennent d'une enquête auprès des passagers (International Passenger Survey) qui entrent ou sortent par avion, par train ou par bateau. Cette enquête est conçue entre autres pour estimer le volume et les caractéristiques des migrants. L'échantillon est construit de façon aléatoire et environ 1 passager sur 500 est interrogé. Des révisions significatives ont été effectuées après le dernier recensement dans chacun de ces deux pays, ce qui semble indiquer que ces estimations ne constituent pas non plus une source « idéale ». L'Australie et la Nouvelle-Zélande conduisent également des enquêtes auprès des passagers. La durée de séjour est alors établie à partir des déclarations d'intention du migrant au moment de l'entrée et de la sortie du territoire.

Tableau A.1. Entrées d'étrangers par nationalité dans quelques pays de l'OCDE et en Russie

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Allemagne	606.3	683.5	841.7	965.9	1 108.1	1 342.5	2 016.2	1 719.1	1 384.0	1 383.6	1 345.9
Australie	219.4	202.2	206.4	236.0	244.8	233.9	223.7	218.5	224.2	186.6	155.8
Autriche	91.7	96.9	109.9	125.6	135.2	154.3	198.7	158.7	139.3	131.7	135.0
Belgique	102.7	113.6	117.9	128.9	117.6	106.3	128.8	103.2	109.5	116.8	129.5
Canada	252.2	280.7	248.7	257.8	259.0	260.3	271.8	296.4	286.5	321.0	341.2
Chili	35.9	41.4	50.7	65.2	84.4	83.5	101.9	135.5	207.2	339.4	254.1
Colombie	..	..	..	..	..	..	5.7	8.3	11.3	10.6	7.8
Corée	232.8	293.1	307.2	300.2	360.5	407.1	372.9	402.2	452.7	495.1	438.2
Costa Rica	..	..	..	..	..	..	15.7	6.6	8.6	9.2	7.8
Danemark	32.0	33.4	34.6	35.5	41.3	49.0	58.7	54.6	49.0	45.3	42.3
Espagne	365.4	330.3	335.9	272.5	248.4	264.5	290.0	352.2	454.4	560.0	666.0
Estonie	2.2	1.2	1.7	1.1	1.6	1.3	7.4	7.7	9.1	9.7	11.0
États-Unis	1 130.8	1 042.6	1 062.0	1 031.6	990.6	1 016.5	1 051.0	1 183.5	1 127.2	1 096.6	1 031.8
Finlande	18.1	18.2	20.4	23.3	23.9	23.6	21.4	27.3	23.7	23.1	24.2
France	149.6	145.8	142.1	151.6	251.3	251.8	242.7	245.7	245.9	248.9	266.3
Grèce	35.8	35.4	33.0	32.0	31.3	29.5	34.0	86.1	80.5	87.3	95.4
Hongrie	25.6	23.9	22.5	20.3	21.3	26.0	25.8	23.8	36.5	49.3	55.3
Islande	3.4	3.0	2.8	2.8	3.9	4.3	5.0	7.9	11.8	11.5	9.5
Irlande	50.7	23.9	33.7	37.2	41.0	43.7	49.3	53.9	57.2	61.9	61.7
Israël	14.6	16.6	16.9	16.6	16.9	24.1	27.9	26.0	26.4	28.1	33.2
Italie	406.7	424.5	354.3	321.3	279.0	248.4	250.5	262.9	301.1	285.5	264.6
Japon	297.1	287.1	266.9	303.9	306.7	336.5	391.2	427.6	475.0	519.7	592.0
Lettonie	2.7	2.8	2.9	3.7	3.5	4.5	4.5	3.4	5.1	6.6	6.6
Lituanie	1.7	1.1	1.7	2.5	3.0	4.8	3.7	6.0	10.2	12.3	19.7
Luxembourg	14.6	15.8	19.1	19.4	19.8	21.0	22.6	21.6	23.1	23.3	25.1
Mexique	23.9	26.2	22.0	18.2	63.0	43.5	34.4	35.9	32.8	38.7	40.5
Nouvelle-Zélande	75.7	69.7	71.4	71.6	77.2	91.7	102.9	105.6	105.3	111.8	121.8
Norvège	56.7	65.1	70.8	70.0	66.9	61.4	59.1	58.5	49.8	44.4	44.6
Pays-Bas	104.4	110.2	118.5	115.7	122.3	139.3	159.5	182.2	183.9	191.0	215.2
Pologne	41.3	41.1	41.3	47.1	46.6	32.0	86.1	107.0	128.0	137.6	163.5
Portugal	61.4	50.7	45.4	38.5	33.2	35.3	37.9	46.9	61.4	93.2	129.2
République tchèque	38.2	28.0	20.7	28.6	27.8	38.5	31.6	34.8	43.5	55.9	63.3
Royaume-Uni	430.0	459.0	453.0	383.0	406.0	504.0	481.0	455.0	520.0	486.5	507.0
Russie	279.9	187.8	214.9	290.6	350.7	443.1	425.0	388.6	393.1	365.0	500.1
République slovaque	5.1	4.2	3.8	2.9	2.5	2.4	3.8	3.6	2.9	2.9	2.5
Slovénie	27.3	12.7	10.7	12.2	11.6	11.3	12.6	13.8	15.6	24.1	27.6
Suède	83.8	79.0	75.9	82.6	95.4	106.1	113.9	143.0	125.0	114.4	98.2
Suisse	132.4	134.2	142.5	143.8	155.4	152.1	150.4	143.1	137.8	140.1	140.6
Turquie	..	29.9	..	..	..	..	..	273.9	364.6	466.9	578.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/5jhzd

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Allemagne

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Roumanie	57.3	75.5	97.5	120.5	139.5	198.7	221.4	222.3	230.6	252.0	245.0	33
Pologne	112.0	115.6	164.7	177.8	190.4	192.2	190.8	160.7	149.7	143.6	128.6	33
Bulgarie	29.2	39.8	52.4	60.2	60.9	80.1	86.3	83.0	81.6	85.7	87.4	37
Italie	22.2	23.9	28.1	36.9	47.5	56.7	57.2	52.6	51.5	53.3	50.4	39
Croatie	9.1	10.2	11.5	12.9	25.8	46.1	61.0	62.1	58.6	57.7	48.4	35
Syrie	2.3	3.0	4.6	8.5	19.0	69.1	309.7	179.4	76.4	49.0	44.1	49
Turquie	27.2	27.6	28.6	26.2	23.2	22.1	23.7	28.6	33.7	40.6	43.8	34
Inde	12.0	13.2	15.4	18.1	19.5	22.4	26.1	27.7	29.5	33.7	39.1	36
Hongrie	25.3	29.3	41.1	54.5	60.0	58.8	58.1	51.6	48.1	43.9	36.7	33
Serbie	7.0	16.7	16.5	22.1	27.3	38.4	39.7	22.9	24.5	25.6	26.2	35
Chine	15.4	16.2	18.3	19.7	22.4	23.2	25.5	26.6	26.6	25.9	25.6	51
Bosnie-Herzégovine	6.1	6.9	9.5	12.2	15.1	20.7	21.7	22.4	24.0	22.7	24.9	35
Grèce	8.6	12.3	23.0	32.7	32.1	28.8	28.3	27.1	26.1	25.6	23.5	38
Macédoine du Nord	2.4	7.6	5.7	11.3	14.4	15.6	24.8	14.3	18.2	18.5	20.4	39
États-Unis	17.7	18.3	20.1	19.6	20.5	20.5	21.1	20.7	21.1	20.3	19.2	48
Autres pays	252.4	267.5	304.6	332.8	390.6	449.4	820.8	717.0	483.8	485.4	482.8	
Total	**606.3**	**683.5**	**841.7**	**965.9**	**1 108.1**	**1 342.5**	**2 016.2**	**1 719.1**	**1 384.0**	**1 383.6**	**1 345.9**	**39**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Australie (permanent)

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Inde	25.3	23.5	21.9	27.8	38.1	39.6	34.7	38.6	40.0	33.1	32.6	49
Chine	22.3	24.5	28.7	25.3	27.9	27.1	27.9	29.1	29.3	25.7	25.5	55
Royaume-Uni	33.3	26.7	21.5	27.0	23.1	23.8	22.2	19.0	17.6	14.1	13.3	47
Philippines	8.9	10.2	10.7	12.8	11.0	10.3	11.9	12.0	12.1	10.9	9.2	59
Viet Nam	3.3	3.8	4.8	4.8	5.7	5.2	5.1	5.4	5.5	5.2	5.5	63
Pakistan	2.0	1.8	1.8	3.9	3.6	5.7	8.0	7.0	6.8	6.3	4.7	49
Afrique du Sud	11.3	11.1	8.1	8.0	5.8	4.9	4.7	4.0	4.8	4.3	4.0	49
Népal	1.0	1.3	2.1	2.5	4.0	4.4	4.2	5.1	4.4	3.0	3.8	50
États-Unis	3.1	3.2	3.0	3.3	3.8	3.8	3.5	3.5	3.6	2.7	3.6	55
Sri Lanka	4.8	5.2	4.5	5.7	5.3	4.5	3.9	3.8	3.2	2.7	2.7	53
Malaisie	5.4	4.9	4.9	5.4	5.6	4.5	4.0	4.1	4.2	3.4	2.5	56
Corée	5.2	4.3	4.3	5.0	5.4	3.8	3.6	3.3	3.2	2.2	2.5	59
Thaïlande	2.7	2.6	2.5	2.7	3.1	2.7	2.5	2.8	2.7	2.5	2.3	78
Irlande	2.7	3.0	3.4	5.0	5.3	6.3	6.3	4.9	3.9	2.4	2.3	47
Brésil	0.9	1.2	0.9	1.1	1.3	1.5	1.3	1.4	1.7	1.6	2.2	55
Autres pays	87.4	74.8	83.4	95.7	95.6	85.8	79.9	74.7	81.1	66.4	39.1	
Total	**219.4**	**202.2**	**206.4**	**236.0**	**244.8**	**233.9**	**223.7**	**218.5**	**224.2**	**186.6**	**155.8**	**54**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Autriche

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Roumanie	9.3	11.3	12.9	13.4	13.5	20.7	17.5	16.7	17.9	19.2	20.3	43
Allemagne	17.6	18.0	17.4	17.8	17.7	16.8	17.0	16.1	16.2	17.0	18.3	47
Hongrie	5.8	6.4	9.3	13.1	14.9	14.5	14.4	13.3	13.1	12.6	12.1	46
Serbie	4.6	7.1	6.1	6.7	7.1	7.4	7.6	7.3	7.2	6.8	6.5	42
Bulgarie	2.6	3.1	3.2	3.6	3.9	5.8	5.2	4.9	5.0	5.3	5.7	43
Croatie	1.9	1.9	1.9	2.0	4.2	6.0	5.8	5.1	5.1	5.4	5.5	42
Pologne	3.8	4.0	6.4	7.1	7.3	6.9	6.1	5.4	5.2	4.8	4.7	35
République slovaque	4.0	4.0	5.3	6.0	6.2	6.5	6.1	5.6	5.1	4.8	4.6	48
Italie	2.0	2.2	2.3	3.1	4.0	4.1	4.6	4.2	4.4	4.4	4.5	41
Bosnie-Herzégovine	2.4	2.5	3.9	4.1	5.0	5.2	5.2	4.3	4.2	4.1	3.9	44
Turquie	4.7	4.3	3.8	4.1	4.5	3.7	3.7	3.7	3.3	3.0	3.3	43
Slovénie	0.8	0.8	1.3	1.9	2.5	3.1	2.8	2.7	2.5	2.2	2.2	41
Russie	2.4	2.2	2.6	3.4	3.5	3.1	2.9	2.7	2.4	2.1	2.2	59
Chine	1.4	1.3	1.4	1.5	1.6	1.8	2.1	1.9	1.9	2.0	2.1	55
États-Unis	1.6	1.6	1.8	1.8	1.8	1.9	2.0	1.9	1.9	2.0	1.9	52
Autres pays	26.8	26.1	30.2	36.0	37.5	46.7	95.6	62.9	43.9	36.4	37.1	
Total	**91.7**	**96.9**	**109.9**	**125.6**	**135.2**	**154.3**	**198.7**	**158.7**	**139.3**	**131.7**	**135.0**	**45**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2..

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Belgique

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Roumanie	6.1	6.4	9.9	10.0	8.7	11.3	10.6	10.9	11.9	13.4	14.3	37
France	12.3	12.2	12.8	12.4	12.6	12.0	12.0	11.3	11.3	11.7	12.0	50
Pays-Bas	8.8	8.4	8.5	8.1	7.9	8.1	8.1	7.9	7.8	7.8	7.8	47
Maroc	9.1	9.4	8.6	5.8	4.5	4.7	4.8	4.7	4.5	5.0	5.8	56
Italie	3.6	3.6	4.3	4.8	5.1	5.3	5.1	4.8	4.9	5.4	5.5	46
Espagne	3.6	3.5	4.9	5.5	5.5	5.0	4.1	3.6	4.0	4.2	4.7	49
Bulgarie	3.3	3.7	4.0	4.0	3.5	4.2	3.8	3.5	3.7	3.9	4.7	42
Pologne	9.9	9.6	8.2	7.7	6.6	5.8	5.3	4.6	4.3	4.2	4.3	46
Afghanistan	0.2	1.2	3.1	2.1	1.1	1.1	7.5	2.6	1.6	2.2	3.8	35
Inde	1.8	1.4	2.1	1.9	2.1	1.9	2.2	2.4	3.0	3.3	3.3	45
Portugal	2.9	2.7	2.8	3.9	3.8	3.0	2.9	3.0	2.7	2.9	3.2	38
Turquie	3.1	3.3	3.2	2.2	1.8	1.6	1.7	1.8	1.9	2.4	2.8	40
Syrie	0.2	0.5	0.6	0.5	1.0	2.8	10.4	4.7	5.5	3.6	2.8	40
Cisjordanie et bande de Gaza	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.6	0.9	2.8	2.6	28
Allemagne	3.4	3.1	2.8	2.6	2.6	2.5	2.5	2.4	2.4	2.5	2.6	52
Autres pays	34.6	47.5	57.8	44.4	38.8	36.9	47.7	37.3	38.9	44.4	49.2	
Total	**102.7**	**116.7**	**133.6**	**116.1**	**105.5**	**106.3**	**128.8**	**106.1**	**109.2**	**119.7**	**129.5**	**46**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Canada (permanent)

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Inde	29.4	34.2	27.5	30.9	33.1	38.3	39.5	39.8	51.7	70.0	85.6	48
Chine	29.6	30.4	28.5	33.0	34.1	24.6	19.5	26.9	30.3	29.7	30.2	56
Philippines	28.6	38.6	36.8	34.3	29.5	40.0	50.8	41.8	40.9	35.1	27.8	55
Niger	3.2	3.9	3.1	3.4	4.2	4.2	4.1	4.4	5.5	10.9	12.6	49
Pakistan	7.2	6.8	7.5	11.2	12.6	9.1	11.3	11.3	7.7	9.5	10.8	49
Syrie	0.9	1.0	1.0	0.6	1.0	2.1	9.9	34.9	12.0	12.0	10.1	48
Érythrée	0.9	0.9	1.2	1.3	1.7	2.0	2.2	4.6	4.7	5.7	7.0	45
Corée	5.9	5.5	4.6	5.3	4.5	4.5	4.1	4.0	4.0	4.8	6.1	56
Iran	6.6	7.5	7.5	7.5	11.3	16.8	11.7	6.5	4.7	5.5	6.1	52
Brésil	2.5	2.6	1.5	1.6	1.7	1.9	1.8	1.7	2.8	4.0	5.3	52
France	5.1	4.6	4.1	6.3	5.6	4.7	5.8	6.4	6.6	6.2	5.0	47
Iraq	5.5	5.9	6.2	4.0	4.9	3.9	4.0	2.4	4.7	5.3	4.4	49
Viet Nam	2.2	1.9	1.7	1.7	2.1	2.5	2.6	2.4	2.5	3.1	4.2	62
Jamaïque	2.5	2.3	2.1	2.2	2.5	3.1	3.4	3.6	3.8	3.9	4.0	46
Afghanistan	1.7	1.8	2.2	2.6	2.0	1.5	2.6	2.6	3.4	3.6	3.9	51
Autres pays	120.5	132.6	113.4	111.6	108.2	101.2	98.5	103.0	101.3	111.9	118.0	
Total	**252.2**	**280.7**	**248.7**	**257.8**	**259.0**	**260.3**	**271.8**	**296.4**	**286.5**	**321.0**	**341.2**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Chili

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Venezuela	0.5	0.5	0.8	0.8	1.0	2.3	7.4	21.9	65.9	122.8	135.8	..
Haïti	0.3	0.5	0.7	1.1	1.2	2.2	6.4	23.0	42.1	108.7	32.2	..
Colombie	4.1	5.5	9.4	12.1	16.7	15.4	19.5	26.9	28.5	28.1	21.7	..
Bolivie	2.1	4.6	6.2	10.8	23.6	21.6	19.8	14.8	20.1	27.1	19.6	..
Pérou	14.9	14.7	16.4	18.9	18.9	19.8	24.7	25.5	24.7	26.5	17.8	..
Argentine	2.8	2.8	2.8	3.3	4.3	4.5	4.9	4.1	4.2	3.5	5.8	
Équateur	1.8	1.6	1.9	2.0	2.3	2.2	2.8	4.3	5.8	6.1	4.6	..
Cuba	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.5	0.8	0.7	2.0	2.7	2.6	..
Rép. dominicaine	0.4	0.8	1.2	2.9	0.7	0.4	0.6	0.8	0.8	2.2	2.4	..
Brésil	0.8	1.0	1.1	1.2	1.2	1.2	1.7	2.0	2.2	2.0	2.3	..
Chine	0.9	0.8	1.0	1.0	1.1	1.4	1.7	1.7	2.1	1.9	1.6	..
États-Unis	1.7	2.2	2.1	2.3	2.3	2.1	1.7	1.4	1.2	0.9	0.9	
Espagne	0.6	0.7	1.0	2.1	4.1	3.4	2.5	1.9	1.4	0.9	0.9	..
Paraguay	0.4	0.4	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7	..
Mexique	0.5	0.5	0.6	0.8	0.7	0.7	0.8	0.8	0.7	0.6	0.5	..
Autres pays	4.0	4.5	4.6	4.9	5.2	5.3	5.9	5.0	4.7	4.5	4.5	
Total	**35.9**	**41.4**	**50.7**	**65.2**	**84.4**	**83.5**	**101.9**	**135.5**	**207.2**	**339.4**	**254.1**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Colombie

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2019 (%)
Venezuela	..	..	..	..	113.7	209.1	162.9	41.7	..
États-Unis	..	..	..	..	4.7	5.1	6.5	12.1	..
Équateur	..	..	..	..	5.8	5.2	5.2	3.0	..
Mexique	..	..	..	..	2.6	3.0	3.0	3.6	..
Pérou	..	..	..	..	2.0	2.0	2.6	2.7	..
Brésil	..	..	..	..	2.1	2.1	2.3	2.7	..
Espagne	..	..	..	..	1.8	1.8	2.2	3.2	..
Argentine	..	..	..	..	2.0	2.1	2.4	1.8	..
Chili	..	..	..	..	1.4	1.6	1.8	2.8	..
France	..	..	..	..	1.2	1.6	2.2	2.3	..
Allemagne	..	..	..	..	1.0	1.1	1.7	1.1	..
Chine	..	..	..	..	0.8	0.7	1.4	0.7	..
République dominicaine	..	..	..	..	0.8	0.7	1.0	1.0	..
Italie	..	..	..	..	0.6	0.6	1.0	1.2	..
Canada	..	..	..	..	0.5	0.5	0.8	1.1	..
Autres pays	..	..	..	..	0.6	0.5	0.8	0.8	
Total	..	..	..	..	**148.6**	**245.2**	**206.7**	**91.1**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Corée

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Chine	117.6	155.3	149.2	127.3	178.6	192.9	177.0	165.5	156.8	169.3	138.7	52
Viet Nam	16.4	22.9	27.9	24.7	22.2	28.0	30.2	40.1	48.0	56.0	61.3	47
Thaïlande	5.8	6.9	10.3	13.8	18.3	48.3	20.1	28.5	71.5	80.3	53.3	62
Ouzbékistan	4.7	8.6	8.2	11.4	12.3	12.9	14.2	16.2	18.5	18.8	26.0	37
États-Unis	27.1	28.3	28.1	28.9	26.6	24.5	22.7	21.8	19.8	21.2	20.8	55
Russie	2.9	2.6	2.6	2.7	2.8	3.2	6.8	15.0	18.6	18.7	18.0	44
Kazakhstan	0.5	0.8	0.8	1.1	1.1	1.4	3.5	7.7	13.4	15.7	12.5	45
Cambodge	2.6	3.7	6.4	9.5	10.5	9.5	9.6	10.2	9.5	8.7	9.9	29
Indonésie	3.3	5.3	8.1	8.3	11.8	10.5	8.5	9.0	6.9	10.7	9.8	14
Philippines	8.9	9.1	9.6	9.9	12.0	10.7	9.9	9.5	9.0	10.1	9.1	40
Népal	2.6	2.7	4.3	6.9	6.0	6.8	6.5	8.7	8.6	9.8	8.8	14
Mongolie	5.3	5.4	4.3	5.7	4.3	4.0	8.3	8.2	11.8	10.2	8.7	50
Myanmar	1.7	0.6	2.6	4.1	4.6	5.1	5.2	6.7	6.3	7.4	5.9	7
Japon	4.4	4.7	5.5	5.8	5.9	4.7	4.6	4.7	4.5	5.2	5.1	79
Canada	6.5	6.5	6.0	6.0	5.6	5.5	5.3	5.3	4.6	4.6	4.4	58
Autres pays	22.5	29.7	33.5	34.1	37.7	39.1	40.4	45.3	44.8	48.2	45.9	
Total	**232.8**	**293.1**	**307.2**	**300.2**	**360.5**	**407.1**	**372.9**	**402.2**	**452.7**	**495.1**	**438.2**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Danemark

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Roumanie	1.5	2.0	2.7	3.2	3.6	4.2	4.3	4.2	4.1	4.1	3.9	36
Pologne	3.4	2.9	3.2	3.3	3.6	4.0	4.1	3.8	3.7	3.4	3.0	37
Allemagne	2.2	1.9	1.9	1.8	1.8	2.0	2.0	2.1	2.3	2.4	2.4	52
Inde	0.8	0.9	1.1	0.9	1.1	1.4	1.6	1.9	1.9	2.1	2.1	44
Ukraine	1.4	1.2	1.2	1.2	1.3	1.5	1.1	1.3	1.6	1.9	2.0	40
Italie	0.6	0.7	0.7	0.9	1.1	1.4	1.5	1.5	1.5	1.5	1.7	44
Royaume-Uni	0.9	1.0	1.1	1.0	1.1	1.2	1.4	1.6	1.7	1.6	1.5	37
Chine	1.0	0.8	0.8	0.8	1.2	1.2	1.3	1.4	1.2	1.3	1.4	54
Norvège	1.3	1.4	1.5	1.4	1.4	1.7	1.6	1.5	1.5	1.4	1.4	61
Lituanie	1.3	1.5	1.6	1.5	1.4	1.5	1.5	1.7	1.9	1.9	1.4	41
Suède	1.1	1.1	1.1	1.1	1.3	1.4	1.3	1.4	1.5	1.5	1.4	52
Bulgarie	0.9	0.9	1.0	1.2	1.4	1.4	1.4	1.4	1.3	1.2	1.3	36
Espagne	0.5	0.7	0.8	0.9	1.0	1.1	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1	46
Philippines	1.8	1.8	1.7	1.4	1.7	1.5	1.3	1.1	1.3	1.2	1.0	91
États-Unis	0.7	0.9	0.9	0.9	0.9	1.0	1.1	1.1	1.2	1.2	0.9	52
Autres pays	12.8	13.7	13.5	13.9	17.4	22.7	32.1	27.6	21.2	17.5	15.6	
Total	**32.0**	**33.4**	**34.6**	**35.5**	**41.3**	**49.0**	**58.7**	**54.6**	**49.0**	**45.3**	**42.3**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Espagne

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Colombie	20.4	13.7	13.2	10.0	8.7	8.5	9.4	22.6	34.2	53.3	76.8	55
Maroc	43.2	30.2	28.0	22.4	20.5	20.0	23.8	29.7	39.8	60.9	72.9	40
Venezuela	5.7	6.5	6.8	4.6	4.7	7.2	10.5	18.5	31.5	47.1	58.1	56
Italie	11.8	11.2	11.6	12.0	12.2	14.9	18.6	21.7	28.7	31.3	33.4	47
Royaume-Uni	17.9	16.2	15.7	16.4	14.1	14.2	15.0	18.5	21.2	24.0	29.4	47
Honduras	3.7	4.7	6.3	5.3	4.3	5.7	7.6	10.9	18.2	23.4	29.1	66
Pérou	13.7	8.0	7.7	5.6	4.8	4.7	5.3	8.0	13.9	19.3	28.6	57
Roumanie	44.1	51.9	50.8	27.3	22.8	29.7	28.8	28.6	31.2	29.1	27.0	47
Argentine	6.7	5.4	4.9	3.6	3.8	4.2	5.0	6.4	8.8	11.1	17.9	52
Nicaragua	2.4	3.0	3.6	2.8	2.1	2.7	3.1	4.1	6.2	11.4	17.1	65
Brésil	10.5	8.7	7.9	6.4	5.1	5.6	7.1	9.7	12.5	15.5	16.5	57
Cuba	5.6	6.1	7.4	5.7	5.1	4.6	4.9	5.9	8.0	11.3	14.2	51
France	7.7	7.8	7.8	7.4	7.3	8.1	9.0	9.3	11.4	11.7	12.1	49
Chine	11.9	10.5	10.7	9.2	9.1	9.4	10.1	10.2	11.5	11.9	12.1	56
Paraguay	10.8	9.4	8.2	4.8	3.8	4.2	4.7	7.2	8.4	9.3	12.0	61
Autres pays	149.4	137.2	145.3	129.0	119.9	120.8	127.1	140.9	168.9	189.2	208.9	
Total	**365.4**	**330.3**	**335.9**	**272.5**	**248.4**	**264.5**	**290.0**	**352.2**	**454.4**	**560.0**	**666.0**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Estonie

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Ukraine	0.2	0.1	0.3	0.2	0.3	0.4	1.2	1.1	1.0	1.5	1.8	35
Russie	0.5	0.4	0.9	0.5	0.5	0.4	1.3	1.3	1.3	1.5	1.7	52
Finlande	0.3	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.9	0.9	0.9	0.8	0.7	39
Lettonie	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.3	0.4	0.9	0.8	0.7	33
Allemagne	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	50
Inde	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	39
France	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	37
Italie	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	39
Belarus	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	33
Niger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	40
Royaume-Uni	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	22
Espagne	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	46
Iran	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	35
Turquie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	29
Pakistan	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	30
Autres pays	0.7	0.3	0.3	0.3	0.5	0.3	2.2	2.4	2.9	3.0	3.5	
Total	**2.2**	**1.2**	**1.7**	**1.1**	**1.6**	**1.3**	**7.4**	**7.7**	**9.1**	**9.7**	**11.0**	**39**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – États-Unis (permanent)

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Mexique	163.2	138.3	143.0	146.0	135.1	133.2	158.3	173.5	170.1	161.6	155.7	55
Chine	64.8	71.4	87.9	82.4	72.1	75.9	74.4	81.9	71.8	65.6	62.3	58
Inde	55.6	67.5	67.4	64.7	67.3	76.3	62.8	63.0	59.1	58.9	53.8	50
Rép. dominicaine	48.8	53.3	45.7	41.2	41.2	43.7	50.0	59.9	58.1	57.0	49.4	53
Philippines	59.4	57.6	56.6	56.9	54.3	49.2	56.0	52.2	48.7	46.9	45.6	63
Cuba	38.8	33.4	36.1	32.4	31.8	45.9	53.6	65.6	64.5	75.5	39.4	50
Viet Nam	28.5	30.0	33.5	27.6	26.5	29.4	30.4	40.1	37.9	33.4	39.2	59
El Salvador	19.7	18.6	18.5	16.1	18.2	19.2	19.4	23.1	24.9	28.1	27.5	55
Jamaïque	21.2	19.3	19.3	20.4	19.1	18.7	17.4	22.9	21.7	20.2	21.5	55
Brésil	14.3	12.0	11.5	11.2	10.8	10.2	11.2	13.5	14.7	15.1	19.4	58
Colombie	27.2	21.9	22.2	20.4	20.7	17.7	16.8	18.0	17.4	17.1	19.3	63
Corée	25.7	22.1	22.6	20.7	23.0	20.2	17.0	21.7	19.0	17.5	18.3	57
Canada	24.0	20.4	20.2	20.6	21.0	18.5	20.1	20.3	18.8	16.1	17.8	54
Haïti	24.0	22.4	22.0	22.7	20.2	15.2	16.9	23.3	21.7	21.3	17.2	51
Honduras	6.3	6.4	6.1	6.9	8.9	8.1	9.2	13.1	11.3	13.7	15.8	55
Autres pays	509.2	447.9	449.6	441.5	420.4	435.4	437.5	491.4	467.4	448.7	429.7	
Total	**1 130.8**	**1 042.6**	**1 062.0**	**1 031.6**	**990.6**	**1 016.5**	**1 051.0**	**1 183.5**	**1 127.2**	**1 096.6**	**1 031.8**	**54**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Finlande

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Russie	2.3	2.3	2.8	3.1	2.9	2.4	2.1	2.5	1.5	1.7	2.2	54
Estonie	3.2	3.9	4.7	6.0	5.9	4.7	3.4	2.6	2.2	2.0	1.6	41
Inde	0.6	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	0.8	0.7	0.7	1.0	1.4	43
Iraq	0.9	1.1	0.7	0.6	0.9	0.8	0.8	3.2	2.6	1.9	1.3	35
Chine	0.8	0.6	0.8	0.7	0.8	0.7	0.7	0.8	0.7	0.8	1.0	54
Philippines	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.5	0.4	0.4	0.4	0.5	0.8	62
Ukraine	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.7	0.8	48
Syrie	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.6	0.6	1.7	2.0	0.7	0.7	49
Turquie	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.7	46
Afghanistan	0.2	0.3	0.4	0.6	0.6	0.5	0.4	1.9	0.9	0.7	0.7	42
Viet Nam	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.7	0.9	0.6	0.6	0.7	54
Suède	0.8	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7	35
Roumanie	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.6	36
Royaume-Uni	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.3	0.4	0.3	0.5	0.5	25
Thaïlande	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.4	0.4	0.5	80
Autres pays	7.0	6.9	7.4	8.3	8.6	9.4	9.0	9.8	9.6	10.2	9.9	
Total	**18.1**	**18.2**	**20.4**	**23.3**	**23.9**	**23.6**	**21.4**	**27.3**	**23.7**	**23.1**	**24.2**	**46**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – France

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Maroc	21.5	20.1	18.8	19.8	20.0	18.1	18.4	18.8	19.1	20.8	22.5	..
Algérie	23.1	21.4	21.2	23.7	23.6	22.0	22.4	21.8	21.8	22.6	21.7	..
Tunisie	10.3	10.7	10.3	11.3	11.6	10.8	10.5	11.3	11.9	14.2	15.0	..
Italie	..	..	..	..	12.2	12.7	13.2	13.9	13.6	14.4	14.6	45
Espagne	..	..	..	..	13.7	12.9	12.4	10.7	10.9	12.7	10.5	49
Royaume-Uni	..	..	..	..	10.4	9.3	9.8	11.6	10.0	9.3	8.7	48
Roumanie	..	..	..	..	6.1	8.1	10.1	8.5	8.1	8.4	8.6	48
Portugal	..	..	..	..	18.8	14.7	11.6	12.4	8.3	8.0	7.6	48
Côte d'Ivoire	3.5	3.3	3.2	3.4	3.6	4.0	3.7	3.9	4.2	5.3	6.8	..
Belgique	..	..	..	..	6.6	6.5	6.4	6.7	6.6	7.4	6.8	52
Comores	3.3	2.9	2.5	3.1	4.8	5.5	7.3	3.9	4.2	5.0	6.6	..
Allemagne	..	..	..	..	7.7	6.4	7.1	6.2	5.7	6.1	5.7	53
États-Unis	3.5	3.0	3.1	3.1	3.1	4.4	4.4	4.5	4.4	4.8	5.5	..
Chine	5.5	5.7	5.5	6.3	7.6	5.3	5.0	5.3	4.7	4.6	5.4	..
Afghanistan	0.2	0.4	0.4	0.6	0.9	0.8	0.6	1.7	5.0	5.3	5.3	..
Autres pays	78.7	78.4	77.0	80.4	100.4	110.4	99.8	104.5	107.8	111.3	115.2	
Total	**149.6**	**145.8**	**142.1**	**151.6**	**251.3**	**251.8**	**242.7**	**245.7**	**246.2**	**260.2**	**266.3**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Hongrie

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Ukraine	1.9	1.6	1.3	0.9	0.6	0.7	1.1	1.2	6.3	16.7	21.2	31
Roumanie	7.1	6.6	5.8	4.2	4.0	3.7	3.5	3.1	2.9	2.9	2.7	32
Allemagne	2.7	2.4	2.4	2.1	2.0	2.0	2.0	2.3	2.5	2.5	2.6	46
Serbie	1.2	1.0	0.9	0.6	0.5	0.5	0.6	0.6	1.7	2.9	2.5	24
Chine	1.3	1.1	0.9	1.1	2.2	4.7	3.5	1.5	2.3	2.0	2.4	50
Viet Nam	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.7	1.3	2.0	45
République slovaque	1.2	1.2	1.1	1.0	1.1	1.2	1.3	1.3	1.5	1.5	1.5	58
États-Unis	1.3	1.1	1.0	1.0	1.0	1.1	1.2	1.1	1.4	1.3	1.4	52
Corée	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.6	0.8	1.2	31
Inde	0.2	0.3	0.4	0.3	0.2	0.4	0.5	0.5	0.8	1.4	1.2	27
Turquie	0.5	0.5	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	0.7	1.0	1.0	1.2	30
Russie	0.5	0.4	0.4	0.5	0.6	1.0	0.9	0.7	0.8	0.9	0.9	58
Mongolie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.7	0.8	45
Royaume-Uni	0.3	0.3	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	39
Italie	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	31
Autres pays	6.6	6.3	6.4	6.6	7.1	8.6	8.9	9.0	12.6	12.6	12.5	
Total	**25.6**	**23.9**	**22.5**	**20.3**	**21.3**	**26.0**	**25.8**	**23.8**	**36.5**	**49.3**	**55.3**	**38**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Islande

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Pologne	1.2	0.8	0.8	0.9	1.3	1.4	1.6	2.9	4.5	3.9	2.8	39
Lituanie	0.2	0.3	0.2	0.1	0.2	0.2	0.3	0.7	1.3	1.2	0.9	31
Roumanie	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.5	0.6	0.6	25
Lettonie	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.6	0.6	0.4	26
République tchèque	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.4	0.4	49
Espagne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	38
Croatie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.3	0.3	25
États-Unis	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	47
Portugal	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.3	24
Allemagne	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	71
Royaume-Uni	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	36
Philippines	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.2	0.3	0.2	78
France	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	48
Italie	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	51
République slovaque	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	39
Autres pays	0.9	1.0	1.0	1.0	1.1	1.3	1.4	1.9	2.1	2.3	2.3	
Total	**3.4**	**3.0**	**2.8**	**2.8**	**3.9**	**4.3**	**5.0**	**7.9**	**11.8**	**11.5**	**9.5**	**41**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Israël

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Anc. URSS	6.8	7.0	7.2	7.2	7.3	11.6	14.7	14.5	16.2	18.8	24.2	51
États-Unis	2.5	2.5	2.4	2.3	2.2	2.4	2.5	2.7	2.6	2.5	2.5	51
France	1.6	1.8	1.6	1.7	2.9	6.5	6.6	4.2	3.2	2.4	2.2	51
Brésil	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.6	0.6	0.6	0.6	54
Royaume-Uni	0.7	0.6	0.5	0.6	0.4	0.5	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	52
Argentine	0.3	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	0.4	51
Afrique du Sud	0.3	0.2	0.2	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	49
Canada	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	50
Allemagne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	59
Turquie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.4	0.2	0.2	51
Mexique	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	53
Australie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	51
Venezuela	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	52
Belgique	0.1	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	49
Espagne	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	52
Autres pays	1.3	2.8	3.8	3.5	2.6	1.5	1.5	1.7	1.5	1.7	1.4	
Total	**14.6**	**16.6**	**16.9**	**16.6**	**16.9**	**24.1**	**27.9**	**26.0**	**26.4**	**28.1**	**33.2**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Italie

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Roumanie	105.6	92.1	90.1	81.7	58.2	50.7	46.4	45.2	43.5	40.1	39.2	58
Albanie	27.5	22.6	16.6	14.1	12.2	11.4	11.5	13.0	15.4	18.0	22.2	50
Brésil	9.7	8.6	7.1	5.7	5.0	5.0	7.0	10.5	15.7	18.0	20.6	51
Maroc	33.1	30.0	23.9	19.6	19.6	17.6	15.0	14.7	15.7	16.9	20.3	52
Inde	12.8	15.2	13.3	11.2	10.8	11.1	11.2	10.0	7.7	11.1	12.0	48
Bangladesh	8.9	9.7	10.3	10.1	10.5	12.7	12.4	10.7	14.6	13.4	11.8	45
Chine	16.8	22.9	20.1	20.5	17.6	15.8	14.9	12.4	11.3	10.0	10.8	53
Pakistan	7.9	10.8	7.5	8.8	7.8	9.6	11.4	14.7	15.0	13.2	9.9	33
Egypte	8.0	9.3	9.6	8.6	9.8	8.7	7.4	6.6	7.7	7.4	9.0	39
Ukraine	22.6	30.4	17.9	11.5	12.8	9.7	9.3	8.7	7.9	7.7	6.6	73
Sénégal	4.9	8.9	6.6	5.5	6.5	6.3	7.5	8.5	10.9	8.8	5.8	33
Niger	4.0	4.8	4.5	6.7	6.3	5.3	8.9	14.7	23.3	17.9	5.7	46
Tunisie	5.7	6.0	5.9	5.4	4.3	3.7	3.9	3.7	3.6	3.7	4.9	43
Argentine	1.4	1.2	0.9	0.7	0.7	0.7	0.9	1.0	1.4	2.2	4.3	50
Sri Lanka	6.3	7.1	6.8	7.1	6.3	5.3	4.8	4.0	3.7	3.4	4.1	55
Autres pays	131.6	144.9	113.3	104.0	90.8	74.9	77.9	84.5	103.8	93.7	77.6	
Total	**406.7**	**424.5**	**354.3**	**321.3**	**279.0**	**248.4**	**250.5**	**262.9**	**301.1**	**285.5**	**264.6**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Japon

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Viet Nam	10.9	11.9	13.9	19.5	31.7	43.0	65.9	77.5	98.6	123.3	148.2	..
Chine	121.2	107.9	100.4	107.0	93.0	98.6	100.6	103.3	109.8	114.9	131.6	..
Philippines	15.8	13.3	13.6	15.4	16.4	19.9	24.0	26.2	29.6	31.3	34.7	..
Corée	27.0	27.9	23.4	25.7	24.2	21.1	22.6	25.6	28.0	32.4	33.9	..
Indonésie	7.5	8.3	8.4	9.3	9.6	11.8	14.3	16.8	19.6	23.2	28.8	..
États-Unis	23.5	22.7	19.3	21.0	21.1	22.0	21.5	22.2	22.0	22.9	24.1	..
Thaïlande	9.9	10.9	13.6	15.4	15.4	14.3	14.5	15.4	16.4	17.1	17.9	..
Brésil	3.0	4.7	4.5	5.8	4.8	6.1	9.1	12.8	14.2	15.8	16.6	..
Taipei chinois	5.4	6.6	5.6	6.6	6.6	7.7	10.8	12.2	13.7	14.9	16.3	..
Népal	3.6	2.9	3.5	4.8	8.3	11.5	13.4	14.1	14.5	13.0	13.1	..
Myanmar	1.4	1.1	1.1	1.5	2.1	3.3	5.2	6.1	7.6	8.1	11.6	..
Inde	4.6	4.9	4.7	5.6	5.6	6.9	6.9	7.0	7.9	9.6	11.0	..
Royaume-Uni	5.3	5.8	5.2	5.5	6.1	5.9	6.7	6.6	6.7	7.1	7.7	..
Cambodge	1.1	1.1	1.1	1.1	1.3	2.3	3.7	4.2	4.8	5.0	6.3	..
France	3.9	4.0	2.9	4.0	4.5	4.5	5.0	5.6	5.5	6.2	6.2	..
Autres pays	53.0	53.2	45.8	55.7	56.0	57.5	67.2	71.7	76.0	74.9	84.0	..
Total	**297.1**	**287.1**	**266.9**	**303.9**	**306.7**	**336.5**	**391.2**	**427.6**	**475.0**	**519.7**	**592.0**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Lettonie

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Ukraine	0.1	0.1	..	..	..	0.5	..	..	0.9	1.4	1.6	19
Russie	0.7	0.9	..	..	..	1.3	..	..	0.9	0.9	0.9	43
Inde	0.0	0.0	..	..	..	0.1	..	..	0.6	0.9	0.8	14
Ouzbékistan	0.0	0.0	..	..	..	0.1	..	..	0.3	0.5	0.6	9
Belarus	0.1	0.0	..	..	..	0.3	..	..	0.3	0.4	0.4	23
Viet Nam	0.0	0.0	..	..	..	0.0	..	..	0.0	0.1	0.1	54
Lituanie	0.2	0.1	..	..	..	0.2	..	..	0.2	0.1	0.1	37
Azerbaïdjan	0.0	0.0	..	..	..	0.0	..	..	0.1	0.1	0.1	20
Pakistan	0.0	0.0	..	..	..	0.0	..	..	0.1	0.2	0.1	5
Allemagne	0.2	0.2	..	..	..	0.2	..	..	0.1	0.1	0.1	29
Kazakhstan	0.0	0.0	..	..	..	0.0	..	..	0.1	0.1	0.1	35
Sri Lanka	..	0.0	..	..	..	0.0	..	..	0.1	0.1	0.1	33
Tadjikistan	..	..	..	..	..	0.0	..	..	0.0	0.0	0.1	1
Turquie	0.0	0.0	..	..	..	0.0	..	..	0.0	0.1	0.1	20
Chine	0.0	0.0	..	..	..	0.1	..	..	0.1	0.1	0.1	42
Autres pays	1.4	1.4	..	..	..	1.6	..	..	1.4	1.5	1.4	
Total	**2.7**	**2.8**	**2.9**	**3.7**	**3.5**	**4.5**	**4.5**	**3.4**	**5.1**	**6.6**	**6.6**	**24**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Lituanie

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Ukraine	0.2	0.1	0.2	0.4	0.4	1.1	1.1	1.6	4.3	5.7	8.9	5
Belarus	0.4	0.3	0.3	0.4	0.5	0.5	0.4	1.2	2.7	3.3	6.4	5
Russie	0.3	0.2	0.4	0.5	0.8	1.5	0.7	0.8	0.7	0.8	1.0	30
Inde	0.0	0.0	0.0	..	0.0	0.1	0.1	0.3	0.3	0.4	0.3	21
Moldavie	0.0	0.0	0.0	..	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.3	6
Géorgie	0.0	0.0	0.0	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	19
Lettonie	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	44
Turquie	0.1	0.0	0.0	..	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	24
Kazakhstan	0.0	0.0	0.0	..	0.1	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	37
Chine	0.0	0.0	0.0	..	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	48
Royaume-Uni	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	28
États-Unis	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	44
Allemagne	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	28
Israël	0.0	0.0	..	..	0.0	..	..	0.0	0.0	0.1	0.1	45
Ouzbékistan	0.0	0.0	..	..	..	0.0	..	0.0	0.0	0.0	0.1	3
Autres pays	0.3	0.2	0.5	1.0	0.9	1.1	0.9	1.2	1.3	1.2	1.6	
Total	**1.7**	**1.1**	**1.7**	**2.5**	**3.0**	**4.8**	**3.7**	**6.0**	**10.2**	**12.3**	**19.7**	**10**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Luxembourg

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
France	2.7	2.9	3.2	3.5	3.5	3.9	4.1	4.0	4.2	4.0	4.1	43
Portugal	3.8	3.8	5.0	5.2	4.6	3.8	3.5	3.4	3.3	3.5	3.8	43
Italie	0.7	0.8	1.0	1.1	1.3	1.6	1.6	1.8	1.8	1.9	2.0	39
Belgique	1.0	1.2	1.2	1.3	1.5	1.6	1.5	1.3	1.4	1.2	1.2	42
Allemagne	1.0	1.0	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0	0.9	1.0	1.0	1.0	49
Espagne	0.2	0.3	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	0.8	0.7	0.8	42
Roumanie	0.2	0.3	0.5	0.4	0.4	0.8	0.7	0.6	0.7	0.8	0.8	49
Inde	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.2	0.3	0.4	0.6	0.7	0.8	45
Royaume-Uni	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	41
États-Unis	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.7	0.5	0.4	0.5	0.5	0.6	51
Chine	0.1	0.1	0.2	0.2	0.4	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	58
Grèce	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	0.4	0.5	47
Érythrée	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.3	0.4	53
Pologne	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.4	0.4	0.5	0.4	56
Brésil	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.4	65
Autres pays	3.3	3.8	4.9	4.3	4.6	5.0	6.5	5.9	6.3	6.4	7.2	
Total	**14.6**	**15.8**	**19.1**	**19.4**	**19.8**	**21.0**	**22.6**	**21.6**	**23.2**	**23.3**	**25.1**	**46**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Mexique

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Venezuela	1.3	1.7	1.3	1.2	2.8	2.6	2.2	2.5	3.4	6.3	7.4	55
États-Unis	2.9	4.0	4.3	4.0	14.4	9.4	7.1	6.8	5.4	5.2	5.0	44
Honduras	1.4	1.5	1.0	0.4	2.4	2.3	1.8	2.6	2.5	3.4	3.6	50
Cuba	1.7	1.8	1.7	1.8	3.2	2.7	2.6	2.4	2.1	2.3	2.7	47
Colombie	1.9	2.3	1.8	1.4	3.2	2.5	2.1	2.2	2.2	2.8	2.7	53
El Salvador	0.8	0.7	0.7	0.4	1.6	1.2	1.1	1.8	2.3	2.8	2.5	46
Chine	2.0	1.7	1.1	0.8	5.2	2.6	2.2	2.1	1.5	1.8	1.9	40
Guatemala	2.1	1.8	1.3	0.5	3.1	2.6	1.6	1.7	1.8	2.3	1.9	50
Canada	0.6	0.7	0.8	0.8	3.5	2.0	1.8	1.7	1.3	1.4	1.3	46
Espagne	0.9	1.0	0.8	1.0	2.6	1.8	1.6	1.7	1.5	1.5	1.3	38
Argentine	1.4	1.4	1.0	0.9	3.2	2.1	1.4	1.4	1.0	1.1	1.1	45
Brésil	0.4	0.5	0.4	0.3	1.1	0.7	0.6	0.6	0.5	0.5	0.6	49
Corée	0.4	0.5	0.4	0.4	1.3	0.8	0.5	0.6	0.5	0.5	0.6	42
Nicaragua	0.3	0.4	0.2	0.1	0.6	0.5	0.3	0.3	0.2	0.3	0.5	44
Japon	0.1	0.2	0.1	0.1	0.6	0.4	0.3	0.4	0.6	0.5	0.5	32
Autres pays	5.6	5.9	4.9	4.1	14.0	9.3	7.0	7.2	6.2	5.9	6.8	
Total	**23.9**	**26.2**	**22.0**	**18.2**	**63.0**	**43.5**	**34.4**	**35.9**	**32.8**	**38.7**	**40.5**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Norvège

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Pologne	10.5	11.3	12.9	11.5	10.5	9.9	8.2	6.0	5.2	5.0	5.0	36
Lituanie	3.2	6.6	7.7	6.6	5.6	4.4	3.3	2.5	2.7	2.8	2.5	40
Inde	0.8	0.8	1.2	1.5	1.5	1.8	1.7	1.4	1.6	2.0	2.4	42
Suède	6.0	7.6	8.2	5.7	5.3	4.6	3.6	2.5	2.2	2.1	2.0	46
Philippines	1.7	2.1	2.6	2.5	2.8	2.2	2.2	2.1	1.9	1.8	1.8	79
Syrie	0.1	0.1	0.1	0.4	0.8	2.1	4.0	11.2	7.0	3.8	1.5	51
Congo	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.7	1.3	52
Allemagne	2.8	2.7	2.3	1.8	1.6	1.5	1.3	1.3	1.2	1.3	1.3	53
Roumanie	1.1	1.3	1.4	2.0	2.5	2.1	1.9	1.2	1.2	1.1	1.3	37
Royaume-Uni	1.3	1.5	1.5	1.4	1.3	1.3	1.0	0.9	0.9	1.1	1.2	35
États-Unis	0.9	0.9	1.0	1.1	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	1.1	52
Danemark	1.3	1.4	1.6	1.8	2.0	1.7	1.4	1.3	1.2	1.2	1.1	46
Espagne	0.5	0.8	1.0	1.4	1.5	1.4	1.3	1.1	1.0	0.9	1.0	43
Turquie	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	0.4	0.4	1.0	44
Thaïlande	1.3	1.2	1.2	1.3	1.1	0.8	1.0	1.4	1.1	1.0	0.9	81
Autres pays	24.8	26.5	27.8	30.7	28.8	26.1	26.7	24.4	21.4	18.2	19.4	
Total	**56.7**	**65.1**	**70.8**	**70.0**	**66.9**	**61.4**	**59.1**	**58.5**	**49.8**	**44.4**	**44.6**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Nouvelle-Zélande

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Chine	7.7	7.7	9.6	10.0	10.6	13.0	15.1	16.5	15.5	15.0	15.9	52
Inde	8.5	9.6	8.4	8.5	9.1	16.2	19.6	14.8	14.1	14.3	14.1	43
Afrique du Sud	3.3	2.2	2.1	1.9	2.3	2.6	3.4	5.8	5.8	7.0	12.2	49
Philippines	3.9	3.3	3.7	4.2	4.7	6.5	8.4	8.2	9.1	9.1	10.2	38
Royaume-Uni	10.1	8.8	9.2	8.8	9.0	8.8	8.7	8.9	9.0	8.2	8.8	46
Australie	5.1	5.1	4.9	4.8	5.8	6.2	6.8	7.1	7.1	6.7	7.6	50
États-Unis	3.0	2.7	2.9	2.9	3.1	2.9	3.3	3.1	3.5	3.5	4.2	51
Samoa	2.3	1.6	2.0	2.0	1.9	2.1	2.3	2.4	2.7	2.8	3.4	38
Corée	3.9	3.2	2.6	2.2	2.1	2.5	2.6	3.1	2.9	2.7	3.0	60
Fidji	4.6	2.3	2.1	2.5	2.4	2.4	2.5	3.0	2.5	2.4	2.8	47
France	0.9	1.0	1.1	1.0	1.4	1.6	1.7	1.8	1.8	1.8	2.6	46
Tonga	1.6	1.2	1.1	0.9	1.1	1.1	1.3	1.3	1.4	1.4	2.0	31
Japon	1.3	1.3	1.5	1.4	1.4	1.5	1.6	1.6	1.5	1.5	1.9	62
Allemagne	1.3	1.2	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.7	1.5	1.8	54
Brésil	0.8	0.7	0.6	0.7	0.6	0.9	1.3	1.6	1.7	1.8	1.8	50
Autres pays	17.4	17.8	18.3	18.6	20.2	21.8	22.6	24.6	24.9	25.7	29.6	
Total	**75.6**	**69.7**	**71.3**	**71.6**	**77.2**	**91.7**	**102.8**	**105.6**	**105.3**	**105.3**	**121.8**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Pays-Bas

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Pologne	12.7	14.5	18.6	18.3	20.4	23.8	23.0	23.1	23.8	25.5	27.3	43
Inde	3.1	3.2	3.8	4.0	4.5	5.1	6.1	7.2	8.6	10.6	12.3	44
Roumanie	2.2	2.6	2.7	2.5	2.5	4.6	4.3	5.2	7.5	9.4	11.8	40
Allemagne	8.7	9.8	9.6	8.7	8.1	8.2	8.6	9.4	10.5	10.9	11.7	57
Italie	2.6	2.8	3.1	3.6	4.2	5.1	5.7	6.5	7.6	8.5	9.4	45
Bulgarie	4.3	4.3	5.4	5.0	4.5	5.2	4.8	5.0	6.0	6.9	9.2	43
Royaume-Uni	4.4	4.4	4.4	4.7	5.1	5.3	5.8	6.5	7.2	7.7	8.7	41
Espagne	2.6	3.1	3.7	4.6	5.3	5.0	5.0	5.2	5.9	6.5	7.6	49
Chine	4.3	4.5	5.5	5.2	4.7	4.8	5.4	5.7	6.5	6.8	7.5	52
Turquie	3.5	3.7	3.4	3.2	3.0	2.8	2.8	3.2	4.4	5.5	6.6	46
États-Unis	3.1	3.3	3.7	3.7	3.6	3.8	4.7	4.7	5.6	5.8	6.0	55
France	2.9	2.9	2.9	3.0	3.2	3.6	4.0	4.5	5.0	5.5	5.9	51
Syrie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.6	6.9	17.3	25.1	15.3	5.3	5.7	43
Grèce	1.4	1.8	2.7	3.3	2.9	2.6	2.8	3.1	3.6	4.0	4.7	42
Portugal	2.4	2.0	2.1	2.5	2.4	2.3	2.2	2.4	2.7	3.1	3.7	44
Autres pays	46.2	47.2	46.8	43.1	47.3	50.3	56.9	65.2	63.7	69.0	77.2	
Total	**104.4**	**110.2**	**118.5**	**115.7**	**122.3**	**139.3**	**159.5**	**182.2**	**183.9**	**191.0**	**215.2**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink 2 https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Pologne

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Ukraine	10.1	10.3	10.1	11.8	11.9	7.8	45.2	63.8	79.0	88.7	111.0	46
Belarus	3.2	2.9	2.5	2.6	2.3	1.4	3.2	3.5	6.2	7.9	8.1	44
Inde	1.1	1.2	1.1	1.2	1.2	0.8	1.9	2.8	4.1	4.5	4.9	26
Géorgie	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2	0.5	0.6	0.7	1.9	4.3	17
Russie	1.6	1.6	1.6	1.9	1.9	1.1	2.5	2.6	2.7	3.0	3.4	54
Viet Nam	3.0	2.4	2.1	4.0	2.8	2.0	3.3	3.2	4.0	3.0	2.7	44
Chine	2.0	2.3	2.8	2.9	3.0	1.6	3.8	3.9	4.2	2.9	2.3	45
Moldavie	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.5	0.7	0.9	1.1	2.0	35
Turquie	1.0	1.1	1.2	1.3	1.4	0.9	1.7	1.7	2.0	1.9	1.7	25
Corée	1.0	1.1	1.0	1.0	1.1	0.6	1.0	0.8	0.7	0.7	1.2	35
Ouzbékistan	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.5	0.9	0.8	0.5	1.1	10
Royaume-Uni	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.5	1.1	19
Allemagne	1.7	1.8	1.9	2.3	2.0	2.0	2.3	2.3	2.2	1.8	1.0	19
Azerbaïdjan	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.3	0.5	0.4	0.5	0.9	22
Bangladesh	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.6	0.6	0.8	11
Autres pays	15.2	15.1	15.5	16.5	17.3	12.4	18.6	18.6	18.9	17.9	17.1	
Total	**41.3**	**41.1**	**41.3**	**47.1**	**46.6**	**32.0**	**86.1**	**107.0**	**128.0**	**137.6**	**163.5**	**42**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Portugal

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Brésil	23.1	16.2	12.9	11.7	6.7	5.6	5.7	7.1	11.6	28.2	48.8	52
Royaume-Uni	2.2	1.8	1.7	1.2	1.4	1.5	1.9	3.1	3.8	5.1	8.4	44
Italie	1.0	1.0	0.8	0.7	0.8	1.1	1.6	3.1	5.3	7.0	7.9	43
Inde	1.0	0.9	1.1	0.9	1.0	0.9	1.1	1.0	1.8	4.1	6.3	20
Népal	0.2	0.2	0.4	0.5	0.8	0.9	1.4	1.3	1.7	4.2	5.0	37
Angola	1.5	1.3	1.4	1.3	1.5	1.5	1.3	1.5	1.8	2.9	4.5	56
France	0.7	0.7	0.7	0.5	0.7	1.9	2.5	3.5	4.7	5.3	4.4	54
Cap-Vert	4.6	4.2	4.6	3.4	2.7	2.2	2.0	2.0	2.1	2.6	4.4	54
Guinée-Bissau	1.5	1.6	1.7	1.6	1.2	1.2	1.1	1.0	1.1	1.9	3.5	44
Espagne	1.5	1.7	1.5	1.4	1.5	1.5	1.7	2.2	2.7	2.9	3.2	48
Allemagne	1.1	1.0	0.8	0.6	0.8	1.0	1.0	1.6	1.9	2.5	2.8	44
Bangladesh	0.2	0.2	0.3	0.3	0.5	0.4	0.7	0.4	0.7	2.0	2.4	24
Chine	1.9	1.7	1.5	1.4	1.9	3.7	2.6	2.8	2.6	2.3	2.2	52
Venezuela	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.5	0.9	1.7	1.9	58
Roumanie	8.1	6.0	4.6	3.0	2.7	2.5	2.6	2.5	2.4	2.1	1.9	41
Autres pays	12.7	12.2	11.2	9.7	9.0	9.3	10.5	13.4	16.2	18.4	21.8	
Total	**61.4**	**50.7**	**45.4**	**38.5**	**33.2**	**35.3**	**37.9**	**46.9**	**61.4**	**93.2**	**129.2**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – République slovaque

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
République tchèque	1.0	0.8	0.6	0.5	0.4	0.4	0.6	0.5	0.5	0.5	0.4	54
Hongrie	0.8	0.7	0.7	0.7	0.4	0.5	0.6	0.6	0.4	0.5	0.4	36
Ukraine	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	48
Roumanie	0.6	0.4	0.5	0.3	0.3	0.3	0.5	0.5	0.2	0.4	0.2	26
Royaume-Uni	0.2	0.1	0.2	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	31
Pologne	0.4	0.3	0.2	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	40
Italie	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	27
Allemagne	0.4	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	37
Espagne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	23
Russie	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	49
Autriche	0.2	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	24
France	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	35
Bulgarie	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	36
Croatie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0	36
Grèce	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	34
Autres pays	0.7	0.7	0.7	0.5	0.5	0.4	0.6	0.6	0.4	0.4	0.4	
Total	**5.1**	**4.2**	**3.8**	**2.9**	**2.5**	**2.4**	**3.8**	**3.6**	**2.9**	**2.9**	**2.5**	**38**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – République tchèque

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Ukraine	5.6	5.1	4.4	4.8	6.5	6.9	6.7	6.7	6.3	6.7	5.8	48
République slovaque	4.1	3.7	2.1	3.2	3.1	4.9	2.9	2.4	2.9	3.4	4.3	51
Russie	0.5	0.4	0.4	0.7	0.9	1.2	1.3	1.6	1.8	2.2	2.1	32
Roumanie	2.3	1.4	0.7	1.6	1.2	1.7	1.3	1.8	2.2	2.3	1.9	58
Viet Nam	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.4	1.0	1.8	27
Serbie	0.6	0.6	0.5	0.7	1.0	1.1	1.0	1.3	1.6	2.0	1.7	34
Bulgarie	0.4	0.3	0.2	0.4	0.4	0.5	0.3	0.4	0.7	1.1	1.6	32
Belarus	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.6	0.8	1.0	1.2	1.5	30
Inde	0.4	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.3	0.4	0.4	0.5	1.3	32
Royaume-Uni	0.5	0.3	0.2	0.3	0.1	0.2	0.6	0.7	1.2	1.5	1.3	47
Mongolie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4	0.7	0.8	0.9	1.2	1.3	1.1	39
Hongrie	0.6	0.5	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	0.8	1.1	1.0	45
Chine	0.8	0.7	0.5	0.6	0.6	1.0	0.7	0.6	0.6	0.8	1.0	52
Kazakhstan	2.5	1.7	1.3	1.1	0.8	0.9	0.8	1.1	1.1	1.1	1.0	50
États-Unis	11.3	9.1	7.3	8.0	8.0	9.3	8.2	9.6	10.9	12.9	13.0	48
Autres pays	5.6	5.1	4.4	4.8	6.5	6.9	6.7	6.7	6.3	6.7	5.8	
Total	**38.2**	**28.0**	**20.7**	**28.6**	**27.8**	**38.5**	**31.6**	**34.8**	**43.5**	**55.9**	**63.3**	**39**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Royaume-Uni

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Inde	64	68	61	36	30	46	36	35	50	62	92	..
Chine	22	28	45	41	46	39	43	35	58	56	74	..
Roumanie	10	7	8	6	19	37	56	55	51	29	31	..
Italie	8	9	10	10	17	17	26	26	19	31	18	..
Espagne	11	5	8	17	21	21	20	18	18	14	18	..
Portugal	..	4	5	7	12	15	10	12	15	12	17	..
États-Unis	17	16	16	17	12	20	18	17	19	16	17	..
Pakistan	17	30	43	19	10	11	8	11	15	10	16	..
France	14	11	17	14	15	24	15	25	14	11	15	..
Pologne	32	34	33	30	28	32	40	29	25	21	14	..
Philippines	12	9	4	2	2	4	3	3	5	5	12	..
Australie	12	18	13	16	11	15	16	13	18	9	11	
Autres pays	211	220	190	168	183	223	190	176	213	210	172	
Total	**430**	**459**	**453**	**383**	**406**	**504**	**481**	**455**	**520**	**486**	**507**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Russie

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Ukraine	45.9	27.5	30.1	35.4	40.1	89.5	139.7	115.0	90.3	78.9	82.9	54
Tadjikistan	27.0	18.2	25.7	31.7	40.2	44.6	35.6	38.1	45.3	45.5	66.5	31
Arménie	35.8	19.9	24.5	27.6	31.0	35.1	34.1	32.2	33.4	31.8	59.8	38
Kazakhstan	38.8	27.9	7.2	22.8	28.5	34.8	38.3	41.0	40.7	40.7	56.3	51
Ouzbékistan	42.5	24.1	53.7	75.3	103.3	115.1	57.1	44.5	47.5	39.8	48.3	33
Kyrgyzstan	23.3	20.9	5.0	11.7	14.2	17.0	15.1	17.7	30.5	34.2	45.4	35
Azerbaïdjan	22.9	14.5	16.6	17.1	18.0	21.5	19.4	18.3	18.9	19.5	28.3	38
Chine	0.8	1.4	6.9	8.4	8.0	10.5	8.9	7.9	8.0	6.9	15.2	27
Belarus	5.5	4.9	4.9	12.4	12.0	14.5	14.1	10.9	17.1	15.0	14.9	36
Turkménistan	3.3	2.3	2.2	2.8	3.8	4.3	4.5	5.4	6.9	8.5	12.8	40
Moldavie	16.4	11.8	9.2	11.9	15.4	18.8	18.3	15.1	12.9	11.7	12.3	48
Inde	0.1	0.1	1.4	1.0	1.4	1.8	2.8	4.7	5.6	5.0	9.6	34
Viet Nam	1.0	0.9	3.2	3.5	3.7	3.7	3.9	3.6	3.8	3.8	6.6	38
Géorgie	7.5	5.2	3.9	4.3	4.2	4.3	3.8	3.3	3.6	3.3	4.6	46
Egypte	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.5	0.8	1.0	2.9	14
Autres pays	9.1	8.1	20.3	24.4	26.6	27.4	29.0	30.4	27.7	19.4	33.8	
Total	**279.9**	**187.8**	**214.9**	**290.6**	**350.7**	**443.1**	**425.0**	**388.6**	**393.1**	**365.0**	**500.1**	**40**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Slovénie

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Bosnie-Herzégovine	12.9	4.4	3.4	4.0	3.8	3.4	4.7	4.8	6.2	11.7	13.8	24
Serbie	2.9	1.1	1.2	1.3	1.4	1.3	1.3	1.6	2.0	3.2	3.8	19
Macédoine du Nord	3.0	1.1	1.0	1.1	0.8	0.7	0.7	0.9	1.0	1.5	1.6	37
Croatie	1.4	0.9	0.9	1.1	1.2	1.1	0.8	1.1	1.1	1.2	1.3	32
Bulgarie	0.5	0.6	0.7	0.7	0.7	0.8	0.7	0.7	0.8	0.7	0.6	24
Russie	0.2	0.1	0.1	0.2	0.3	0.5	0.6	0.5	0.5	0.6	0.5	55
Italie	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	0.5	0.5	0.4	31
Ukraine	0.4	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	50
Chine	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	37
Hongrie	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	35
Monténégro	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	41
Royaume-Uni	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	39
Roumanie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	29
Turquie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	48
Allemagne	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	35
Autres pays	4.9	3.1	2.3	2.4	2.1	2.2	2.5	2.5	2.5	3.7	4.6	
Total	**27.4**	**12.7**	**10.8**	**12.3**	**11.6**	**11.3**	**12.7**	**13.8**	**15.5**	**24.1**	**27.6**	**26**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Suède

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Afghanistan	1.6	1.9	3.4	4.7	4.2	3.8	3.4	4.1	11.3	9.6	7.9	27
Inde	1.8	2.2	1.7	2.0	2.4	3.0	3.5	4.2	5.7	7.3	7.4	43
Syrie	0.7	1.0	1.5	4.7	11.7	21.7	28.0	49.0	20.9	13.9	6.0	53
Érythrée	1.4	1.6	2.1	2.2	3.3	5.9	7.6	7.6	4.8	3.8	3.9	52
Pologne	5.2	4.4	4.4	4.4	4.6	5.1	5.6	5.0	4.4	3.8	3.2	38
Pakistan	1.8	1.6	0.9	0.9	0.8	0.8	1.1	1.2	1.7	2.5	3.1	44
Chine	3.1	3.2	2.6	2.5	2.1	2.4	2.3	2.2	2.7	2.9	2.8	51
Iraq	8.5	4.5	4.5	3.6	2.3	2.4	2.8	3.4	6.0	3.9	2.8	47
Allemagne	2.8	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.3	2.5	2.4	2.4	2.5	54
Iran	2.4	2.8	2.2	2.1	2.0	1.7	1.3	1.7	2.3	2.5	2.3	51
Finlande	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.6	2.8	3.0	2.9	2.6	2.2	58
Turquie	2.0	2.2	2.0	1.8	1.3	1.2	1.2	1.1	1.5	2.2	2.2	39
Somalie	6.9	6.8	3.1	4.5	11.0	4.2	3.5	3.8	2.8	2.8	2.0	48
Roumanie	1.8	1.7	1.9	1.7	1.9	2.0	2.3	2.3	2.2	2.3	2.0	41
Serbie	1.0	0.9	1.0	1.3	1.0	1.7	1.7	1.6	2.0	2.1	2.0	49
Autres pays	40.4	39.6	40.0	41.6	42.3	45.4	44.5	50.3	51.3	49.9	46.3	
Total	**83.8**	**79.0**	**75.9**	**82.6**	**95.4**	**106.1**	**113.9**	**143.0**	**125.0**	**114.4**	**98.2**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Suisse

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Allemagne	33.9	30.7	30.5	27.1	26.6	23.8	22.1	20.9	19.7	20.2	19.9	43
Italie	8.5	10.1	10.8	13.6	17.5	17.8	18.2	18.1	15.5	16.5	15.9	39
France	10.9	11.5	11.5	11.4	13.5	13.8	14.8	13.8	14.1	13.8	14.0	44
Portugal	13.7	12.8	15.4	18.6	19.9	14.9	12.6	10.1	9.2	8.7	8.3	41
Espagne	2.5	3.3	4.6	6.5	8.8	7.6	7.0	5.8	5.2	5.6	5.2	48
Pologne	2.1	2.0	3.4	3.3	2.9	4.8	4.8	4.1	4.1	4.7	4.7	41
Roumanie	1.0	1.4	1.7	2.3	2.7	2.4	2.0	2.9	2.9	2.4	4.5	48
Royaume-Uni	4.8	5.5	5.4	4.4	4.6	4.2	3.9	3.6	3.8	3.8	4.0	42
Chine	..	1.9	2.1	2.4	2.9	2.9	3.3	3.2	3.1	3.1	3.3	56
Hongrie	1.1	1.2	2.1	2.5	2.5	4.2	3.9	3.6	3.3	3.2	3.1	44
Inde	..	2.4	2.4	2.6	2.5	2.6	2.9	2.9	3.1	3.1	3.0	45
Autriche	2.8	2.6	2.9	3.1	2.9	3.0	3.2	2.9	2.8	2.8	2.9	43
États-Unis	..	4.0	4.2	3.5	3.4	3.1	2.9	2.9	3.0	3.0	2.7	51
Bulgarie	0.5	0.6	0.9	1.0	1.1	0.9	1.0	1.8	1.7	1.3	2.3	36
Érythrée	..	2.1	2.4	1.1	1.5	1.8	2.2	2.6	2.9	2.4	2.3	51
Autres pays	50.7	42.0	42.2	40.4	42.1	44.2	45.6	44.0	43.5	45.5	44.6	
Total	**132.4**	**134.2**	**142.5**	**143.8**	**155.4**	**152.1**	**150.4**	**143.1**	**137.8**	**140.1**	**140.6**	**46**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Turquie

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Iraq	..	1.2	..	..	..	..	..	70.9	97.1	110.3	83.8	46
Turkménistan	..	1.2	..	..	..	..	..	8.4	20.3	34.9	80.0	35
Afghanistan	..	2.2	..	..	..	..	..	27.9	37.7	45.0	47.2	40
Syrie	..	0.9	..	..	..	..	..	25.7	28.2	39.0	43.2	45
Iran	..	1.5	..	..	..	..	..	15.5	17.8	31.9	42.4	44
Azerbaïdjan	..	2.5	..	..	..	..	..	15.3	20.9	23.2	26.6	49
Ouzbékistan	..	0.6	..	..	..	..	..	9.0	17.9	15.2	25.1	67
Russie	..	1.8	..	..	..	..	..	6.4	7.3	13.8	17.3	61
Egypte	..	0.1	..	..	..	..	..	4.1	8.6	13.5	12.5	39
Libye	..	0.0	..	..	..	..	..	4.3	6.0	7.4	12.1	37
Jordanie	..	0.1	..	..	..	..	..	1.7	2.9	8.0	11.3	38
Somalie	..	0.2	..	..	..	..	..	0.7	1.5	4.5	10.3	47
Cisjordanie et bande de Gaza	..	0.2	..	..	..	..	..	2.0	4.8	8.6	10.0	37
Kyrgyzstan	..	1.0	..	..	..	..	..	6.0	9.0	9.1	10.0	73
Kazakhstan	..	1.4	..	..	..	..	..	3.6	4.3	7.4	10.0	57
Autres pays	..	15.1	..	..	..	..	..	72.3	80.3	95.1	136.9	
Total	**..**	**29.9**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**273.9**	**364.6**	**466.9**	**578.5**	**46**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/sewlma

Tableau A.2. Sorties d'étrangers dans quelques pays de l'OCDE

Milliers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Allemagne	578.8	529.6	538.8	578.8	657.6	765.6	859.3	1 083.8	885.5	923.6	961.3
Australie	27.6	29.3	31.2	29.9	31.7	32.6	33.9	33.2	..	..	..
Autriche	67.2	68.4	72.8	74.4	74.5	76.5	80.1	89.0	89.6	91.7	90.0
Belgique	49.1	43.4	52.7	60.4	69.7	64.9	59.8	61.8	58.6	56.8	46.5
Corée	233.5	196.1	217.7	290.0	268.1	270.5	301.0	325.0	348.7	365.1	425.6
Danemark	26.6	27.1	26.6	29.1	29.7	30.4	30.6	37.4	41.5	45.4	52.4
Espagne	344.1	363.2	353.6	389.3	459.0	320.0	249.2	237.5	280.2	230.3	220.2
Estonie	0.7	0.6	0.6	0.4	0.3	0.3	3.3	3.4	4.3	3.9	6.2
Finlande	4.0	3.1	3.3	4.2	4.2	5.5	6.7	7.5	6.8	7.6	7.2
France	23.8	8.1	37.9	40.9	38.4	49.3	51.9	50.2	21.5	30.1	29.9
Grèce	23.9	33.7	39.2	59.4	55.0	51.2	53.4	51.8	49.7	53.1	49.5
Hongrie	5.6	6.0	2.7	9.9	13.1	10.8	10.4	10.5	12.9	24.4	27.9
Irlande	52.8	40.3	38.6	33.3	33.0	30.0	27.5	29.1	34.0	28.0	25.9
Islande	5.8	3.4	2.8	2.2	2.3	2.5	2.2	3.6	3.9	4.9	4.4
Italie	32.3	32.8	32.4	38.2	43.6	47.5	44.7	42.6	40.6	40.2	57.5
Japon	262.0	242.6	230.9	219.4	213.4	212.9	223.5	233.5	259.2	292.1	333.6
Lettonie	..	..	6.7	4.7	3.4	1.4	2.6	3.0	2.3	2.9	4.1
Lituanie	5.5	3.8	2.4	2.6	3.3	3.5	7.6	4.3	2.6	3.2	4.8
Luxembourg	7.3	7.7	7.5	8.6	8.9	9.5	10.4	11.3	11.6	11.6	13.0
Nouvelle-Zélande	41.2	43.4	44.6	41.0	39.4	37.8	39.2	41.4	48.2	48.1	54.1
Norvège	18.4	22.5	22.9	21.3	25.0	23.3	27.4	30.7	26.6	24.5	17.6
Pays-Bas	57.5	64.0	70.2	80.8	83.1	83.4	85.2	89.9	96.4	102.8	109.9
Pologne	50.4	48.6	51.0	68.9	49.5	68.6	89.5	40.1	45.8	43.0	43.9
Portugal	2.8	2.0	2.6	2.5	3.0	1.9	0.5	1.1	0.6	2.3	0.8
République slovaque	0.5	0.4	0.2	0.1	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0
République tchèque	9.4	12.5	2.5	16.7	27.2	16.1	15.0	13.4	14.4	16.2	17.5
Royaume-Uni	211.0	185.0	190.0	165.0	170.0	171.0	164.0	195.0	222.0	203.0	202.0
Slovénie	15.0	11.7	7.3	6.2	5.6	6.2	6.3	6.8	7.7	6.9	8.5
Suède	18.4	22.1	23.7	26.6	24.6	26.4	31.3	23.5	23.4	24.1	25.3
Suisse	55.2	65.5	64.0	65.9	70.0	69.2	73.4	77.6	79.1	80.7	80.0
Turquie	..	..	..	..	..	..	..	178.0	253.6	323.9	245.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink https://stat.link/va6lu4

Métadonnées relatives aux tableaux A.1., B.1. et A.2. **Entrées et sorties de personnes étrangères**

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Allemagne	*Entrées :* Étrangers dont l'adresse précédente est hors d'Allemagne et qui prévoient de séjourner dans le pays au moins une semaine. *Sorties :* Désenregistrements des registres de population de personnes qui déménagent et ne se réenregistrent pas ailleurs dans le pays et radiations administratives des registres.	Les demandeurs d'asile résidant dans des ménages privés sont inclus dans les entrées. Non compris les entrées de citoyens d'origine allemande (Aussiedler). En 2008, les municipalités ont commencé à apurer leur fichier, entrainant une augmentation des flux de sortie à compter de cette année.	Registre central de population, Office fédéral de la statistique.
Australie	*Entrées :* Comprend les personnes qui viennent de l'étranger et sont autorisées à s'installer de façon permanente en Australie (Settler Arrivals) et les personnes qui sont déjà en Australie de façon temporaire et obtiennent un permis de résidence permanent. Les arrivées de l'étranger comprennent les détenteurs d'un visa permanent, ou d'un visa temporaire s'ils déclarent avoir l'intention de s'installer, les Néo-Zélandais qui déclarent avoir l'intention de s'installer et les autres personnes qui ont le droit de s'installer. *Sorties :* Départs de personnes quittant l'Australie pour au moins 12 mois sur une période de 16 mois. Basé sur les données Net Overseas Migration - departures.	Les données se réfèrent à l'année fiscale (juillet à juin de l'année indiquée). À partir de 2014, les effectifs inférieurs à cinq individus ne sont pas présentés.	Ministère de l'immigration et de la protection des frontières.
Autriche	*Entrées et sorties :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et qui ont séjourné effectivement au moins 3 mois dans le pays.	Les sorties prennent en compte les corrections administratives.	Registre de population, Statistique Autriche.
Belgique	*Entrées :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 3 mois. *Sorties :* Y compris les corrections administratives.	À partir de 2012, les demandeurs d'asile sont compris dans les entrées et les sorties.	Registre national de la population, Direction générale statistique et information économique (DGSIE).
Canada	Nombre total de personnes qui ont obtenu le statut de résident permanent au Canada.	Le pays d'origine se réfère au pays de la dernière résidence permanente. Pour des raisons de confidentialité, les chiffres ont été soumis à une procédure aléatoire. Ainsi, les chiffres sont aléatoirement arrondis au multiple de 5 immédiatement supérieur ou inférieur.	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
Chili	Nombre total de personnes qui ont obtenu un premier permis de résidence temporaire.		Registre des permis de résidence délivrés, Département des étrangers et des migrations, Ministère de l'intérieur.
Colombie	Entrées d'étrangers demeurés sur le territoire plus de 90 jours.		Migration Colombie.
Corée	*Entrées et sorties :* Entrées et sorties de long terme (plus de 90 jours).		Ministère de la Justice.
Danemark	*Entrées :* Étrangers vivant légalement au Danemark, enregistrés dans le registre central de population et résidant dans le pays depuis au moins un an. *Sorties :*	Non compris les demandeurs d'asile et les autres étrangers ayant un statut de résidence temporaire.	Registre central de population, Statistique Danemark.

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
	Les sorties incluent les corrections administratives.		
Espagne	*Entrées et sorties :* Changements de résidence habituelle pour au moins 12 mois déclarés par les étrangers.	À partir de 2008, les données correspondent aux estimations des mouvements migratoires qui sont basées sur les inscriptions et désinscriptions des registres municipaux par tous les étrangers, quel que soit leur statut légal.	Registres municipaux de population *(Padron municipal de habitantes),* Institut national de la Statistique (INE).
Estonie	Étrangers qui anticipent de rester dans le pays (ou hors du pays dans le cas des sorties) au moins 12 mois.	Le nombre de ressortissants des autres pays de l'UE qui séjournent temporairement dans le pays pour au moins 12 mois peut être sous-estimé.	Institut national de statistique.
États-Unis	*Migrants permanents :* Résidents permanents légaux (LPR) (personnes qui se sont vu délivrer une carte verte).	Les chiffres comprennent les personnes déjà présentes aux États-Unis qui changent de statut. Certains résidents permanents légaux sont admis de façon conditionnelle et cette conditionnalité doit être levée dans les deux ans ; ils sont comptabilisés dans les LPR à leur première entrée. Année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	Bureau des Statistiques migratoires, Ministère de la Sécurité intérieure ;Service de la Citoyenneté et de l'immigration, Ministère de la Sécurité intérieure.
Finlande	*Entrées et sorties :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence valide pour plus d'une année et ressortissants des pays de l'UE s'ils ont l'intention de résider dans le pays plus de 12 mois. Non compris les ressortissants des pays nordiques qui migrent pour moins de 6 mois.	Y compris les étrangers d'origine finnoise. Non compris les demandeurs d'asile et les détenteurs d'un permis de résidence temporaire. Les entrées et sorties de ressortissants des pays de l'UE peuvent être sous-estimées.	Registre central de population, Statistique Finlande.
France	Les entrées de ressortissants de pays tiers sont les premiers permis à caractère permanent délivrés. Y compris les changements de statut d'un titre temporaire vers un titre à caractère permanent. Les entrées de ressortissants des pays de l'UE à partir de 2013 sont estimées à partir des recensements continus.		Ministère de l'Intérieur et INSEE.
Grèce	Permis de plus de 12 mois délivrés aux ressortissants de pays tiers.		Eurostat.
Hongrie	*Entrées :* Étrangers qui anticipent de résider dans le pays pendant au moins 90 jours. *Sorties :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou d'installation qui quittent la Hongrie dans l'année en cours sans intention d'y retourner, ou dont la validité du permis a expiré et qui n'ont pas demandé de renouvellement ou dont le permis a été retiré par les autorités. À partir de 2012, les données sont estimées.		Registre de population, Bureau de l'immigration et de la nationalité, Bureau central de statistique.
Irlande	*Entrées :* Estimations basées sur l'enquête sur les ménages (QNHS) : nombre de personnes résidant en Irlande au moment de l'enquête et qui étaient à l'étranger 12 mois auparavant. *Sorties :* Estimations basées sur l'enquête sur les ménages (QNHS) : nombre de personnes résidant dans le pays à un moment donné au cours des douze mois précédents et qui vivent désormais à l'étranger.	Les tableaux A.1 et A.2 présentent les flux annuels de mai à avril de l'année indiquée.	Bureau central de la statistique.
Islande	*Entrées et sorties:*		Registre de données sur

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
	Étrangers qui anticipent de rester dans/quitter le pays au moins 12 mois.		les migrations, Statistique Islande.
Israël	Les données se réfèrent aux immigrés permanents selon leur dernier pays de résidence.	Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.	Registre de la population, Bureau central de la statistique.
Italie	*Entrées et sorties :* Changements de résidence.	Non compris les travailleurs saisonniers. Des corrections administratives sont réalisées suite aux recensements (le dernier recensement a eu lieu en 2011).	Registre administratif de population (Anagrafe) analysé par ISTAT.
Japon	*Entrées :* Étrangers entrés dans le pays, non compris les visiteurs temporaires et les ré-entrées. *Sorties :* Étrangers qui ont quitté le Japon sans permis de ré-entrée. Exclut les visiteurs temporaires.		Ministère de la Justice, Service de l'immigration.
Lettonie	*Entrées et sorties :* Migrations de long terme (changement de résidence pour une période d'au moins un an).		Registre de population, Bureau central de la statistique.
Lituanie	*Entrées et sorties :* Ressortissants étrangers qui ont résidé dans le pays pour une durée d'au moins 6 mois		Département lituanien des migrations.
Luxembourg	*Entrées :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 12 mois. *Sorties :* Étrangers qui quittent le pays avec l'intention de séjourner à l'étranger pendant au moins 12 mois.		Registre central de la population, Institut national de la statistique et des études économiques (Statec).
Mexique	Jusqu'en 2012, nombre d'étrangers qui se voient octroyer un permis d'immigration pour la première fois *(inmigrante FM2).* 2011 et 2012 incluent également des réfugiés qui ont obtenu le statut d'immigré *(inmigrado).* À partir de 2013, nombre d'étrangers qui ont reçu la carte de résident permanent suite à la mise en application de la loi de 2011 sur les migrations.	La forte hausse enregistrée en 2013 s'explique par des changements administratifs liés à la mise en application de la loi de 2011 sur les migrations. La plupart de ces "nouveaux résidents" étaient déjà dans le pays avec un statut temporaire.	Unité des politiques migratoires, Institut national des migrations (INM), Ministère de l'Intérieur.
Norvège	*Entrées :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou de travail et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 6 mois. Y compris les ressortissants de l'UE/AELE. *Sorties :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou de travail et qui ont séjourné dans le pays au moins 6 mois.	En principe, les demandeurs d'asile sont considérés comme des immigrés seulement après avoir été enregistrés auprès d'une municipalité norvégienne à la suite d'une réponse positive à leur demande. Les demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée ne sont pas considérés comme des immigrés, même lorsque le processus de reconnaissance prend du temps et que le retour dans le pays d'origine est retardé pour une durée significative.	Registre central de population, Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	*Entrées :* Arrivées permanentes et de long terme en Nouvelle-Zélande pour au moins 12 mois. *Sorties :* Départs définitifs ou de long terme (étrangers quittant définitivement le territoire ou ayant l'intention de résider hors du territoire pendant 12		Statistique Nouvelle-Zélande.

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
	mois ou plus).		
Pays-Bas	*Entrées :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins quatre mois au cours des six prochains mois. *Sorties :* Les sorties d'étrangers comprennent les "corrections administratives nettes" pour tenir compte des sorties non enregistrées.	Les entrées excluent les demandeurs d'asile logés dans des centres d'accueil.	Registre de la population, Bureau central de statistique.
Pologne	Nombre de permis de résidence permanente et de durée fixe délivrés. Depuis le 26 août 2006, les ressortissants des États membres de l'UE et les membres de leur famille n'ont plus besoin d'un permis de séjour mais ils doivent toujours se faire enregistrer lorsqu'ils envisagent de rester en Pologne plus de trois mois.		Bureau pour les étrangers.
Portugal	Données issues des permis de résidence. Suivant la nouvelle législation, les données comprennent les nouveaux permis de résidence délivrés à tous les étrangers qu'ils soient ressortissants d'un pays de l'UE ou non. Y compris les régularisations continues.		Service de l'immigration et des frontières (SEF) ; Institut national statistique (INE); Ministère des Affaires étrangères (avant 2008).
République slovaque	*Entrées et sorties :* Inclut les permis de résidence permanente, temporaire et de résidence tolérée.		Registre des étrangers, Bureau statistique de la République slovaque.
République tchèque	*Entrées :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanent ou de long terme (visa de plus de 90 jours) ou ayant obtenu le droit d'asile dans l'année. Non compris les ressortissants des pays de l'UE qui ont l'intention de résider dans le pays pour moins de 30 jours. *Sorties :* Départs d'étrangers qui résidaient dans le pays de façon permanente ou temporaire.	Le pays d'origine se réfère au pays de la dernière résidence permanente ou temporaire. Les entrées et sorties de ressortissants des pays de l'UE sont probablement sous-estimées.	Registre des étrangers, Institut national de statistique.
Royaume-Uni	*Entrées :* Étrangers admis au Royaume-Uni. *Sorties:* Étrangers quittant le territoire du Royaume-Uni.	Les données dont le coefficient de variation est supérieur à 30% ne sont pas présentées séparément mais incluses dans "Autres pays". Les variations annuelles doivent être interprétées avec prudence. Les données pour la dernière année sont estimées.	International Passenger Survey,Institut national de statistique.
Russie	Changements de résidence enregistrés. Jusqu'en 2010, les données font référence au pays de résidence précédent. À partir de 2011, , les données font référence à la nationalité.		Service fédéral des migrations.
Slovénie			Eurostat.
Suède	*Entrées :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins un an (y compris les ressortissants des pays de l'UE). *Sorties :* Départs d'étrangers qui ont l'intention de passer au moins un an à l'étranger.	Les entrées ne comprennent ni les demandeurs d'asile, ni les travailleurs temporaires.	Registre de population, Statistique Suède.
Suisse	*Entrées :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanent ou annuel. Les titulaires d'un permis L (courte durée) dont la durée de séjour est supérieure à un an sont également inclus.		Registre des étrangers, Office fédéral des migrations.

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
	Sorties : Désenregistrements des détenteurs d'un permis de résidence permanent ou annuel ou de titulaires de permis L dont la durée de séjour a dépassé un an, auxquels s'ajoutent des corrections administratives visant à considérer comme sortis de Suisse les résidents dont le permis de séjour a par exemple expiré.		
Turquie	*Entrées:* Permis de résidence délivrés pour la première fois aux étrangers ayant l'intention de résider dans le pays pendant au moins 12 mois. *Sorties:* Départs de résidents permanents.		Direction générale de la sécurité, Ministère de l'Intérieur.

Note: Les données pour la Serbie peuvent inclure d'anciens ressortissants du Monténégro ou de Serbie-et-Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne (http://stats.OCDE.org/).

Entrées de demandeurs d'asile

Les statistiques de demandeurs d'asile publiées dans cette annexe proviennent d'Eurostat et du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies. Le HCR, dont le mandat est de mener et de coordonner les actions internationales en faveur des réfugiés, produit régulièrement depuis 1950 des statistiques complètes sur les réfugiés et les demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et d'autres pays du monde (https://www.unhcr.org/data.html).

Ces statistiques proviennent le plus souvent de sources administratives. Cependant, il existe des différences selon la nature des données fournies. Dans plusieurs pays, les demandeurs d'asile sont enregistrés au moment de l'acceptation de leur demande. Ils apparaissent donc dans les statistiques à ce moment là et non à la date à laquelle ils sont arrivés dans le pays (il importe de noter que l'acceptation de la demande signifie que les autorités administratives vont examiner le dossier du requérant et lui octroyer certains droits pendant cette procédure d'examen). Dans d'autres pays, les données ne prennent pas en compte les membres des familles du requérant qui sont admis selon des dispositions différentes (par exemple la France), alors que d'autres enregistrent l'ensemble de la famille (la Suisse).

Les chiffres présentés dans le tableau synoptique (Tableau A.3.) portent en général sur les premières demandes (première instance) et diffèrent parfois sensiblement des totaux présentés dans les Tableaux B.3. qui donnent des informations par pays d'origine. En effet, les données que reçoit le HCR par pays d'origine agrègent les demandes en première instance et les recours, et il est parfois difficile de dissocier les deux rétrospectivement. La référence pour le total des demandes d'asile demeure les chiffres indiqués dans le Tableau synoptique A.3.

Tableau A.3. Nouvelles entrées de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et en Russie

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Allemagne	41 330	45 740	64 540	109 580	173 070	441 900	722 360	198 310	161 930	142 510	102 580
Australie	8 250	11 510	15 790	11 740	8 960	12 360	27 630	36 250	28 840	27 400	19 220
Autriche	11 010	14 420	17 410	17 500	28 060	85 620	39 950	22 470	11 610	11 010	13 420
Belgique	21 760	26 000	18 530	12 500	13 870	38 700	14 670	14 060	18 160	23 140	12 930
Canada	22 540	24 990	20 220	10 360	13 450	16 070	23 830	49 430	55 390	58 340	19 050
Chili	260	310	170	250	280	630	2 300	5 660	5 780	770	1 680
Colombie	160	80	100	230	..	..	..	630	2 710	10 620	11 920
Corée	430	1 010	1 140	1 570	2 900	5 710	7 540	9 940	16 150	15 430	6 670
Costa Rica	990	960	1 170	950	1 370	2 180	4 490	6 320	27 980	59 180	21 130
Danemark	4 970	3 810	6 190	7 560	14 820	21 230	6 240	3 140	3 500	2 650	1 440
Espagne	2 740	3 410	2 580	4 510	5 900	13 370	16 270	30 450	52 750	115 190	86 390
Estonie	30	70	80	100	150	230	70	180	90	100	50
États-Unis	49 310	70 030	78 410	84 400	121 160	172 740	261 970	331 700	254 300	301 070	250 940
Finlande	4 020	3 090	2 920	3 020	3 520	32 270	5 320	4 350	2 960	2 460	1 460
France	48 070	52 150	55 070	60 230	59 030	74 300	70 750	91 970	111 420	138 290	81 740
Grèce	10 270	9 310	9 580	8 220	9 450	11 370	49 850	56 950	64 990	74 920	37 860
Hongrie	2 100	1 690	2 160	18 570	41 370	174 430	28 070	3 120	640	470	90
Irlande	1 940	1 420	1 100	950	1 440	3 280	2 240	2 910	3 660	4 740	1 540
Islande	50	80	110	170	160	360	1 130	1 070	730	810	630
Israël	5 580	6 460	5 700	4 760	5 560	5 010	8 150	15 370	16 260	9 440	5 780
Italie	10 050	34 120	17 350	25 720	63 660	83 240	122 120	126 560	53 440	35 010	21 220
Japon	1 200	1 870	2 550	3 260	5 000	7 580	10 900	19 250	10 490	10 380	3 940
Lettonie	..	340	190	190	360	330	340	360	180	180	150
Lituanie	370	410	530	280	390	290	320	520	390	630	260
Luxembourg	740	2 080	2 000	990	970	2 300	1 940	2 330	2 230	2 200	1 300
Mexique	1 040	750	810	1 300	1 520	3 420	8 780	14 600	29 620	70 370	41 200
Nouvelle-Zélande	340	310	320	290	290	350	390	560	460	540	440
Norvège	10 060	9 050	9 790	11 470	12 640	30 520	3 200	3 390	2 550	2 210	1 340
Pays-Bas	13 330	11 590	9 660	14 400	23 850	43 100	18 410	16 090	20 470	22 540	13 720
Pologne	6 530	5 090	9 170	13 760	6 810	10 250	9 840	3 010	2 410	2 770	1 510
Portugal	160	280	300	510	440	900	1 460	1 020	1 240	1 740	900
République slovaque	540	490	730	280	230	270	100	160	160	220	270
République tchèque	980	760	750	500	920	1 250	1 210	1 140	1 360	1 580	800
Royaume-Uni	22 640	25 900	27 980	29 400	31 260	39 970	38 380	33 380	37 370	44 470	36 030
Russie	2 180	1 270	1 240	1 960	6 670	1 270	26 410	14 090	7 880	8 090	6 980
Slovénie	250	370	310	240	360	260	1 260	1 440	2 800	3 620	3 470
Suède	31 820	29 650	43 880	54 260	75 090	156 460	22 410	22 230	18 110	23 150	13 630
Suisse	13 520	19 440	25 950	19 440	22 110	38 120	25 870	16 670	13 540	12 600	9 770
Turquie	9 230	16 020	26 470	44 810	87 820	133 590	77 850	123 600	83 820	56 420	31 330
OCDE	**358 610**	**435 060**	**481 710**	**578 270**	**838 240**	**1 663 960**	**1 637 610**	**1 270 590**	**1 120 490**	**1 289 170**	**857 800**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/vqhkjus

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Allemagne

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Syrie	1 490	2 634	6 201	11 851	39 332	158 657	266 248	48 970	44 165	39 270	36 435
Afghanistan	5 905	7 767	7 498	7 735	9 115	31 382	127 011	16 425	9 945	9 520	9 900
Iraq	5 555	5 831	5 352	3 958	5 345	29 784	96 115	21 930	16 330	13 740	9 845
Turquie	1 340	1 578	1 457	1 521	1 565	1 500	5 383	8 025	10 160	10 785	5 780
Niger	716	759	892	1 923	3 924	5 207	12 709	7 810	10 170	9 070	3 305
Iran	2 475	3 352	4 348	4 424	3 194	5 394	26 426	8 610	10 855	8 405	3 120
Somalie	2 235	984	1 243	3 786	5 528	5 126	9 851	6 835	5 075	3 570	2 605
Érythrée	642	632	650	3 616	13 198	10 876	18 854	10 225	5 570	3 520	2 560
Géorgie	664	471	1 298	2 336	2 873	2 782	3 448	3 080	3 765	3 330	2 050
Russie	1 199	1 689	3 202	14 887	4 411	5 257	10 985	4 885	3 940	3 145	1 700
Moldavie	41	21	30	68	255	1 561	3 346	890	1 780	1 770	1 285
Guinée	229	281	428	1 260	1 148	662	3 458	3 955	2 870	2 420	1 270
Algérie	439	487	489	1 056	2 176	2 041	3 563	1 950	1 200	1 060	1 205
Viet Nam	1 009	758	660	613	545	659	528	530	615	825	1 110
Pakistan	840	2 539	3 412	4 101	3 968	8 199	14 484	3 670	2 210	2 175	1 015
Autres pays	16 553	15 958	27 379	46 445	76 495	172 813	119 955	50 520	33 280	29 905	19 395
Total	**41 332**	**45 741**	**64 539**	**109 580**	**173 072**	**441 900**	**722 364**	**198 310**	**161 930**	**142 510**	**102 580**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Australie

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Malaisie	249	182	173	209	704	2 767	7 258	7 983	9 791	7 065	4 010
Chine	1 187	1 189	1 155	1 537	1 541	1 456	1 914	6 638	6 586	5 058	2 296
Inde	409	769	949	1 163	964	652	1 117	1 299	1 813	2 495	1 762
Iran	458	2 152	1 851	967	262	844	2 971	5 075	744	1 069	1 289
Viet Nam	78	130	81	128	264	223	772	1 263	812	959	1 165
Fidji	375	277	236	413	287	250	390	260	638	1 093	649
Thaïlande	27	17	24	22	16	98	204	301	1 481	919	636
Indonésie	179	174	126	190	152	208	318	510	618	752	605
Sri Lanka	589	370	2 468	806	176	806	2 662	2 184	451	836	534
Pakistan	428	817	1 538	1 104	828	642	1 334	1 404	657	801	495
Tonga	28	35	70	88	64	26	55	..	..	222	400
Philippines	74	71	57	63	45	62	93	190	318	671	363
Afghanistan	1 265	1 720	3 064	370	123	567	2 563	1 478	453	697	346
Bangladesh	97	127	162	382	250	217	433	462	252	308	336
Timor-Leste	3	0	2	4	0	0	0	..	..	0	318
Autres pays	2 800	3 475	3 830	4 295	3 312	3 542	5 548	7 198	4 225	4 454	4 017
Total	**8 246**	**11 505**	**15 786**	**11 741**	**8 988**	**12 360**	**27 632**	**36 245**	**28 839**	**27 399**	**19 221**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Autriche

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Syrie	194	422	922	1 991	7 661	24 314	8 723	7 255	3 300	2 675	5 080
Afghanistan	1 582	3 609	4 003	2 589	4 916	25 143	11 506	3 525	1 765	2 585	2 825
Maroc	137	313	353	516	220	666	953	205	90	110	705
Iraq	336	484	491	468	1 051	13 285	2 737	1 345	650	605	625
Somalie	190	610	483	433	1 152	2 040	1 500	655	475	600	615
Russie	2 322	2 314	3 098	2 841	1 484	1 340	1 235	1 035	690	550	360
Algérie	304	447	573	949	442	821	867	220	80	120	325
Iran	387	457	761	595	726	3 381	2 415	950	1 050	660	310
Turquie	369	414	273	302	165	190	310	260	175	245	280
Bangladesh	116	87	212	278	88	709	0	125	95	205	215
Egypte	76	124	124	184	83	0	0	130	85	45	165
Pakistan	276	949	1 827	1 037	330	2 892	2 414	1 445	160	255	145
Tunisie	55	182	198	225	128	0	0	70	35	55	145
Inde	433	476	401	339	266	371	407	310	195	295	140
Niger	573	414	400	691	544	1 245	1 659	1 135	395	170	100
Autres pays	3 662	3 114	3 294	4 065	8 804	9 223	5 226	3 805	2 370	1 835	1 380
Total	**11 012**	**14 416**	**17 413**	**17 503**	**28 060**	**85 620**	**39 952**	**22 470**	**11 610**	**11 010**	**13 415**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Belgique

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Afghanistan	1 124	2 774	2 349	892	744	7 562	2 227	995	1 045	2 245	2 310
Syrie	374	494	798	944	2 524	10 185	2 612	2 625	2 770	2 730	1 320
Érythrée	106	62	65	57	745	333	331	665	725	1 155	805
Somalie	262	454	293	156	260	1 994	727	295	380	765	600
Turquie	275	430	340	204	144	182	652	465	785	1 000	585
El Salvador	0	29	18	22	6	30	76	115	220	1 365	510
Guinée	1 455	2 046	1 370	1 023	657	619	721	750	1 000	830	455
Cisjordanie et bande de Gaza	39	55	26	27	0	51	139	815	2 420	2 320	455
Brésil	3	2	0	3	0	0	6	15	30	30	430
Iraq	1 637	2 005	636	295	965	9 180	759	600	895	845	405
Rép. dém. du Congo	813	1 080	1 392	1 166	632	620	503	550	405	520	385
Burundi	149	149	133	133	51	251	271	235	400	620	320
Albanie	208	1 152	607	472	487	599	649	670	505	540	270
Cameroun	289	451	457	360	345	278	257	350	355	390	270
Russie	1 886	1 747	1 190	791	536	535	410	390	355	405	220
Autres pays	13 135	13 073	8 851	5 955	5 780	6 281	4 330	4 520	5 870	7 380	3 590
Total	**21 755**	**26 003**	**18 525**	**12 500**	**13 876**	**38 700**	**14 670**	**14 055**	**18 160**	**23 140**	**12 930**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Canada

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mexique	1 299	763	324	84	73	110	259	1 511	3 156	5 061	1 776
Inde	532	632	765	228	294	374	557	1 484	4 524	5 150	1 564
Haïti	1 062	523	419	329	364	295	616	7 921	1 403	1 374	1 056
Colombie	1 384	904	724	597	579	701	848	1 413	2 571	3 040	974
Iran	327	318	264	201	161	149	286	684	2 483	3 663	689
Pakistan	526	882	808	630	776	897	1 137	1 746	2 031	2 059	684
Niger	846	696	700	468	578	793	1 493	5 840	9 599	3 976	646
États-Unis	344	308	386	127	166	184	375	2 553	1 311	1 076	345
Turquie	299	332	369	178	174	263	1 096	2 194	1 820	1 548	312
Venezuela	149	111	106	27	161	257	565	1 245	1 254	1 199	289
Chine	1 650	1 922	1 741	762	1 189	1 500	1 180	1 078	1 865	1 394	279
Rép. dém. du Congo	288	347	357	308	346	281	411	621	1 167	1 312	276
Sri Lanka	1 200	635	414	190	198	237	192	379	524	664	267
Bahamas	15	25	16	10	8	45	97	193	210	283	266
Angola	9	7	45	48	10	13	53	267	511	712	201
Autres pays	12 613	16 580	12 785	6 169	8 584	9 971	14 668	20 296	20 956	25 827	9 422
Total	**22 543**	**24 985**	**20 223**	**10 356**	**13 661**	**16 070**	**23 833**	**49 425**	**55 385**	**58 338**	**19 046**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Chili

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cuba	220	267	..	..	..	..	1 804	2 516	1 157	252	670
Colombie	14	9	..	..	..	..	56	1 603	2 764	272	531
Venezuela	0	2	..	..	..	..	245	1 345	1 666	226	394
Autres pays	16	14	..	..	..	..	67	192	108	10	80
Total	**260**	**305**	**168**	**249**	**282**	**630**	**2 299**	**5 656**	**5 784**	**770**	**1 675**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Colombie

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Venezuela	..	..	..	..	..	..	..	..	2 592	10 479	11 832
Cuba	..	..	..	..	..	..	..	..	..	24	57
Équateur	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0	5
Pakistan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0	5
Turquie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0	5
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	..	118	113	16
Total	**161**	**84**	**99**	**229**	**..**	**..**	**..**	**630**	**2 710**	**10 621**	**11 920**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Corée

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Russie	0	4	1	2	0	16	324	692	1 916	2 829	1 064
Egypte	0	4	6	97	568	812	1 002	741	870	114	718
Kazakhstan	2	0	0	0	0	39	539	1 223	2 496	2 236	603
Malaisie	..	..	0	0	0	0	6	448	1 236	1 438	452
Bangladesh	41	38	32	45	52	388	335	383	608	491	435
Inde	6	15	7	2	34	292	218	691	1 120	959	420
Chine	7	8	3	46	359	401	1 062	1 413	1 199	2 000	311
Pakistan	129	434	244	275	396	1 143	809	667	1 120	790	303
Népal	5	14	43	90	79	230	217	149	175	291	260
Maroc	1	0	1	4	37	86	127	152	305	365	173
Turquie	..	..	0	3	0	0	11	..	158	320	171
Ouzbékistan	6	2	3	1	0	71	145	..	146	235	168
Philippines	3	1	4	2	0	128	260	246	507	229	154
Niger	19	39	102	206	203	265	324	486	390	270	147
Thaïlande	0	1	0	0	0	96	139	296	341	284	117
Autres pays	206	451	697	801	1 168	1 743	2 024	2 355	3 560	2 582	1 170
Total	**425**	**1 011**	**1 143**	**1 574**	**2 896**	**5 710**	**7 542**	**9 942**	**16 147**	**15 433**	**6 666**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Costa Rica

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nicaragua	..	..	..	..	..	..	..	..	..	31 624	9 416
Cuba	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1 856	1 644
Venezuela	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2 626	742
Colombie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1 137	377
El Salvador	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1 149	152
Honduras	..	..	..	..	..	..	..	..	..	436	129
Haïti	..	..	..	..	..	..	..	..	..	92	73
Chine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	153	60
Rép. dominicaine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	67	21
Rép. dém. du Congo	..	..	..	..	..	..	..	..	..	34	9
Guatemala	..	..	..	..	..	..	..	..	..	37	8
Chili	..	..	..	..	..	..	..	..	..	11	7
Pérou	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0	7
Burundi	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0	6
Jamaïque	..	..	..	..	..	..	..	..	..	5	6
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	..	..	19 952	8 470
Total	**991**	**964**	**1 170**	**954**	**1 373**	**2 181**	**4 487**	**6 323**	**27 975**	**59 179**	**21 127**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Danemark

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Syrie	821	428	907	1 702	7 185	8 604	1 251	765	600	490	340
Érythrée	26	20	57	98	2 293	1 738	267	295	675	480	165
Maroc	29	45	108	162	226	183	347	300	175	155	100
Iran	597	461	548	374	285	2 771	299	145	195	135	80
Afghanistan	1 476	903	576	425	321	2 288	1 122	170	115	90	70
Iraq	237	115	133	115	148	1 531	449	130	120	115	55
Algérie	46	103	134	111	120	92	164	80	70	40	45
Somalie	110	107	914	964	688	259	262	85	105	160	40
Géorgie	15	19	75	69	104	94	73	70	405	65	35
Turquie	51	25	54	18	5	24	18	35	25	25	35
Russie	340	304	521	983	526	175	81	45	80	60	30
Inde	48	32	39	30	10	21	27	25	20	40	20
Pakistan	26	57	67	75	59	84	75	20	25	40	20
Ukraine	6	19	15	38	118	92	96	40	45	35	20
Albanie	6	4	39	66	47	65	88	70	80	55	15
Autres pays	1 131	1 169	1 999	2 327	2 639	3 209	1 616	865	760	660	365
Total	**4 965**	**3 811**	**6 186**	**7 557**	**14 774**	**21 230**	**6 235**	**3 140**	**3 495**	**2 645**	**1 435**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Espagne

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Venezuela	19	52	28	35	122	515	4 099	10 325	19 070	40 305	28 065
Colombie	123	104	60	62	91	87	641	2 410	8 465	28 880	27 180
Honduras	42	45	41	38	39	111	397	960	2 400	6 730	5 465
Pérou	4	1	5	7	0	0	32	200	525	3 965	5 145
Nicaragua	6	11	6	13	0	0	20	30	1 360	5 840	3 680
El Salvador	35	21	36	23	48	90	439	1 100	2 240	4 715	2 475
Cuba	406	440	64	58	0	21	64	125	355	1 295	1 485
Mali	14	41	101	1 478	619	176	229	265	650	1 190	1 440
Ukraine	4	12	21	14	937	2 570	2 422	2 185	1 880	2 240	1 010
Maroc	114	37	47	46	91	397	343	510	1 280	2 470	945
Brésil	5	9	4	3	0	0	24	55	145	985	790
Pakistan	63	78	88	102	137	62	181	185	360	495	700
Sénégal	22	21	26	45	14	10	47	190	435	720	665
Algérie	176	122	202	351	302	650	752	1 140	1 215	1 275	650
Géorgie	48	12	9	9	5	16	76	195	910	1 625	500
Autres pays	1 663	2 408	1 841	2 229	3 542	8 665	6 508	10 570	11 455	12 460	6 190
Total	**2 744**	**3 414**	**2 579**	**4 513**	**5 947**	**13 370**	**16 274**	**30 445**	**52 745**	**115 190**	**86 385**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Estonie

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Russie	7	4	8	15	0	6	8	15	10	30	15
Érythrée	..	..	0	0	0	0	0	..	0	0	5
Syrie	0	0	4	17	0	8	0	80	5	5	5
Tadjikistan	1	0	0	0	0	0	0	..	0	0	5
Turquie	1	1	3	1	0	0	5	..	0	20	5
Autres pays	13	47	53	59	143	198	41	75	75	40	10
Total	**30**	**67**	**77**	**97**	**143**	**230**	**69**	**180**	**90**	**100**	**45**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – États-Unis

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Guatemala	2 171	3 671	4 152	4 865	9 098	16 419	25 723	35 318	33 073	51 502	36 490
Honduras	1 030	1 559	2 115	3 165	6 798	14 255	19 470	28 806	24 435	39 466	30 815
Venezuela	584	764	716	882	3 113	7 354	18 312	29 926	27 483	25 664	23 530
El Salvador	2 685	4 324	4 587	5 692	10 093	18 883	33 620	49 459	33 391	33 619	23 352
Mexique	3 879	8 304	11 067	10 077	13 987	19 294	27 879	26 065	20 026	22 525	15 402
Chine	12 510	15 649	15 884	12 295	13 716	15 083	19 868	17 374	9 426	10 267	10 144
Cuba	287	242	195	185	155	112	147	730	1 512	9 155	9 497
Haïti	1 223	1 377	1 612	1 879	2 196	2 220	3 969	8 643	4 112	3 945	7 116
Inde	755	2 477	1 998	1 633	3 395	3 650	6 162	7 435	9 440	10 607	5 599
Brésil	223	340	444	311	492	983	1 454	2 625	2 282	2 798	4 593
Colombie	623	642	574	631	817	1 058	1 767	3 204	2 678	3 334	3 852
Nicaragua	241	312	280	259	349	387	518	857	1 527	5 474	3 736
Équateur	404	807	1 394	1 848	3 545	3 732	4 423	3 884	2 386	2 748	3 378
Russie	828	888	881	950	1 103	1 699	2 158	2 936	1 900	2 595	2 775
Niger	204	260	337	289	548	770	1 308	3 052	3 464	2 764	2 437
Autres pays	15 324	18 971	19 865	23 282	51 755	66 841	95 192	111 386	77 165	74 602	68 224
Total	**42 971**	**60 587**	**66 101**	**68 243**	**121 160**	**172 740**	**261 970**	**331 700**	**254 300**	**301 065**	**250 940**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Finlande

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Iraq	575	588	784	764	807	20 427	1 083	1 000	565	270	475
Afghanistan	265	292	188	172	198	5 198	697	305	135	125	190
Somalie	571	365	173	196	407	1 974	426	100	155	140	180
Russie	436	294	199	219	167	160	174	395	455	285	95
Turquie	117	74	56	55	13	40	98	110	285	360	80
Syrie	41	109	180	148	146	876	600	740	105	95	55
Niger	84	105	93	202	157	153	162	95	90	105	35
Cameroun	21	21	22	37	29	28	86	45	55	60	25
Iran	142	125	121	147	84	601	141	90	230	95	25
Ukraine	10	9	16	5	298	58	56	40	40	20	20
Érythrée	14	7	5	2	0	104	279	435	15	5	15
Gambie	33	21	29	64	39	21	64	35	30	25	15
Pakistan	5	23	20	32	26	42	93	30	25	15	15
Yemen	3	1	0	4	0	51	64	60	50	70	15
Colombie	0	3	1	10	0	0	2	5	0	25	10
Autres pays	1 701	1 049	1 035	966	1 146	2 537	1 294	865	720	760	205
Total	**4 018**	**3 086**	**2 922**	**3 023**	**3 517**	**32 270**	**5 319**	**4 350**	**2 955**	**2 455**	**1 455**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – France

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Afghanistan	772	653	522	526	605	2 453	5 466	6 600	10 255	11 685	10 000
Guinée	2 034	2 033	1 884	2 445	2 166	2 131	2 387	4 130	6 685	7 045	4 690
Côte d'Ivoire	536	1 671	986	968	949	1 278	1 504	3 620	5 295	6 725	4 635
Bangladesh	3 145	3 572	1 093	3 069	2 646	3 358	2 198	2 620	3 920	6 705	4 615
Pakistan	893	1 433	1 941	1 735	2 130	1 810	1 691	1 500	2 100	4 610	3 555
Rép. dém. du Congo	3 426	3 845	5 321	5 263	5 170	3 984	3 063	3 805	3 965	4 545	3 120
Niger	744	802	967	1 306	1 375	1 586	1 612	2 030	2 985	5 720	3 100
Turquie	1 415	1 737	2 054	1 682	1 391	1 030	907	1 290	2 050	4 110	3 095
Haïti	2 008	2 016	1 602	1 473	1 854	3 198	4 936	5 600	2 305	4 720	2 830
Somalie	420	762	511	479	787	1 350	829	905	2 270	3 160	2 390
Algérie	1 171	1 132	1 162	1 479	1 601	2 323	2 290	2 995	3 100	3 075	2 180
Ukraine	84	91	129	122	1 386	1 623	486	530	735	1 175	2 110
Moldavie	181	237	122	54	8	33	26	15	310	2 040	2 105
Albanie	479	477	2 647	5 016	2 843	3 228	5 769	11 425	8 300	8 510	2 010
Comores	753	1 381	662	528	642	383	229	355	380	1 585	1 830
Autres pays	30 013	30 305	33 465	34 089	33 488	44 532	37 355	44 545	56 760	62 880	29 470
Total	**48 074**	**52 147**	**55 068**	**60 234**	**59 041**	**74 300**	**70 748**	**91 965**	**111 415**	**138 290**	**81 735**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Grèce

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Afghanistan	524	637	584	1 223	1 711	1 544	4 293	7 480	11 820	23 665	11 100
Syrie	167	352	275	485	791	3 319	26 614	16 305	13 145	10 750	7 415
Pakistan	2 748	2 309	2 339	1 358	1 623	1 503	4 417	8 345	7 185	6 420	3 515
Rép. dém. du Congo	16	12	20	153	75	112	224	1 085	1 450	3 570	1 850
Bangladesh	987	615	1 007	727	635	536	1 053	1 255	1 435	2 375	1 625
Turquie	71	34	32	30	26	20	182	1 820	4 820	3 795	1 590
Somalie	141	68	60	122	109	90	123	230	715	2 270	1 530
Iraq	342	257	315	145	175	579	4 773	7 870	9 640	5 590	1 465
Cisjordanie et bande de Gaza	150	27	28	41	61	48	848	1 305	1 515	2 140	1 260
Albanie	693	276	384	579	570	913	1 295	2 345	3 125	2 795	1 025
Iran	125	247	211	188	358	187	1 084	1 295	1 730	2 325	835
Géorgie	1 162	1 121	893	532	350	297	583	985	1 340	1 460	750
Egypte	104	306	249	308	280	233	259	810	915	1 695	710
Cameroun	20	39	24	84	281	155	211	455	1 035	855	395
Inde	381	179	165	81	30	24	64	170	210	370	255
Autres pays	2 642	2 832	2 991	2 168	2 357	1 810	3 824	5 195	4 905	4 840	2 540
Total	**10 273**	**9 311**	**9 577**	**8 224**	**9 432**	**11 370**	**49 847**	**56 950**	**64 985**	**74 915**	**37 860**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Hongrie

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pakistan	41	121	327	3 052	296	15 011	3 652	100	20	25	25
Afghanistan	702	649	880	2 279	8 539	45 560	10 774	1 365	270	185	15
Syrie	23	91	145	960	6 749	64 081	4 735	565	50	20	10
Bangladesh	4	3	15	678	222	4 000	256	10	0	0	5
Iran	62	33	45	59	247	1 780	1 248	95	30	20	5
Iraq	48	54	28	56	468	9 173	3 357	795	215	155	5
Russie	23	12	4	11	0	8	5	..	0	0	5
Autres pays	1 151	660	649	10 325	24 517	34 037	3 381	165	50	65	20
Total	**2 104**	**1 693**	**2 157**	**18 565**	**41 111**	**174 430**	**28 070**	**3 120**	**635**	**470**	**90**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Irlande

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Niger	387	205	181	129	139	186	176	185	250	385	210
Somalie	38	24	8	10	5	0	29	20	55	135	165
Pakistan	200	197	123	91	291	1 353	233	195	240	205	85
Afrique du Sud	53	47	35	28	33	39	94	105	200	315	80
Zimbabwe	48	69	50	70	74	88	192	260	280	445	80
Afghanistan	69	74	50	32	7	119	121	75	95	105	70
Algérie	32	53	39	51	73	77	63	80	95	95	70
Brésil	3	8	12	5	0	0	32	35	110	115	70
Malawi	15	26	24	55	36	93	50	50	80	80	45
Syrie	2	11	16	38	5	68	244	545	330	85	45
Albanie	13	35	46	48	91	214	221	280	460	970	40
Rép. dém. du Congo	71	76	62	72	61	44	66	95	100	75	35
Géorgie	53	18	20	15	0	9	75	300	450	635	35
Bangladesh	51	22	32	31	93	285	55	60	55	60	30
Maroc	10	3	4	3	0	0	12	15	15	25	30
Autres pays	894	551	402	268	540	705	574	610	840	1 010	445
Total	**1 939**	**1 419**	**1 104**	**946**	**1 448**	**3 280**	**2 237**	**2 910**	**3 655**	**4 740**	**1 535**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Islande

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cisjordanie et bande de Gaza	0	2	2	0	0	0	15	15	25	20	120
Iraq	5	5	3	6	5	19	73	110	110	135	110
Venezuela	..	..	0	0	0	0	0	..	15	180	105
Syrie	2	1	3	5	5	13	37	30	40	20	60
Somalie	5	2	1	1	0	0	21	30	50	35	40
Niger	2	7	17	2	0	0	21	10	35	50	35
Afghanistan	7	3	9	4	0	14	23	15	45	45	30
Iran	6	3	12	1	0	0	20	25	30	35	15
Albanie	0	2	11	22	10	103	231	255	90	45	10
Libye	0	0	2	2	0	0	1	5	5	0	10
Azerbaïdjan	0	0	0	0	0	0	3	5	0	5	5
Bangladesh	0	1	0	0	0	0	1	5	5	0	5
Colombie	0	2	1	0	5	0	2	..	5	10	5
Géorgie	1	4	8	3	5	0	42	290	30	20	5
Honduras	..	..	0	3	0	0	1	..	0	5	5
Autres pays	23	44	44	123	140	211	641	270	245	200	65
Total	**51**	**76**	**113**	**172**	**170**	**360**	**1 132**	**1 065**	**730**	**805**	**625**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Italie

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pakistan	929	2 058	2 601	3 175	7 095	10 287	13 516	9 470	7 445	7 305	4 930
Bangladesh	222	1 595	566	460	4 524	6 017	6 611	12 125	4 165	1 340	2 275
El Salvador	44	9	35	44	101	209	1 060	1 365	2 270	2 520	1 050
Tunisie	139	4 558	893	502	465	295	332	445	1 005	705	1 000
Niger	1 385	6 208	1 613	3 170	9 689	17 779	26 698	24 950	5 510	1 255	855
Venezuela	0	4	10	13	0	19	142	520	1 260	1 545	830
Somalie	84	1 205	807	2 761	807	719	2 405	2 010	605	405	750
Pérou	4	2	19	13	5	16	41	120	750	2 445	735
Afghanistan	873	1 289	1 495	2 049	3 104	3 986	2 843	1 010	495	590	640
Colombie	66	30	44	52	60	26	89	210	580	875	540
Côte d'Ivoire	235	1 938	629	237	1 481	3 084	7 464	8 380	1 685	405	500
Géorgie	80	29	65	107	79	135	194	540	1 155	970	490
Maroc	81	265	282	307	312	576	1 554	1 860	1 875	1 510	475
Iraq	380	309	403	552	781	505	1 530	1 650	1 170	940	450
Albanie	35	39	66	114	175	420	364	465	1 290	1 545	445
Autres pays	5 495	14 579	7 824	12 164	34 979	39 167	57 281	61 440	22 180	10 650	5 255
Total	**10 052**	**34 117**	**17 352**	**25 720**	**63 657**	**83 240**	**122 124**	**126 560**	**53 440**	**35 005**	**21 220**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Japon

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Sri Lanka	171	224	255	346	485	468	939	2 226	1 551	1 530	..
Turquie	126	234	422	655	845	925	1 143	1 198	563	1 331	..
Cambodge	..	..	0	0	0	61	318	772	961	1 321	..
Népal	109	251	320	544	1 293	1 768	1 451	1 451	1 713	1 256	..
Pakistan	83	169	298	241	212	296	289	469	720	971	..
Myanmar	342	491	368	380	434	808	651	962	656	788	..
Inde	91	51	125	163	225	228	470	603	549	730	..
Bangladesh	33	98	169	190	284	244	241	438	542	662	..
Cameroun	20	48	58	99	56	51	66	98	203	234	..
Sénégal	2	4	2	7	7	0	45	..	..	223	..
Ouganda	21	30	24	31	11	20	39	..	..	193	..
Chine	17	20	32	35	43	159	156	315	308	134	..
Nigéria	33	51	112	68	79	148	108	..	..	120	..
Philippines	9	15	18	57	73	295	1 412	4 897	860	108	..
Tunisie	1	5	15	21	5	11	63	..	..	86	..
Autres pays	145	176	327	423	948	2 098	3 510	5 821	1 867	688	..
Total	**1 203**	**1 867**	**2 545**	**3 260**	**5 000**	**7 580**	**10 901**	**19 250**	**10 493**	**10 375**	**3 936**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Lettonie

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Belarus	..	..	0	2	0	0	4	5	0	5	45
Afghanistan	..	..	4	0	5	33	35	15	5	5	10
Azerbaïdjan	..	..	2	0	0	5	4	5	15	35	10
Russie	..	..	8	5	0	0	27	25	50	25	10
Syrie	..	..	18	15	24	5	149	140	5	5	10
Bangladesh	..	..	0	0	0	0	3	5	5	5	5
Chine	..	..	0	0	0	0	1	..	0	5	5
Colombie	..	..	0	0	0	0	0	..	0	0	5
Géorgie	..	..	106	144	163	25	4	10	10	10	5
Inde	..	..	0	0	0	0	20	5	5	15	5
Iran	..	..	6	1	0	0	1	..	0	5	5
Iraq	..	..	0	2	15	85	6	5	20	5	5
Pakistan	..	..	2	0	0	5	17	..	5	5	5
Turquie	..	..	2	1	0	0	4	10	10	5	5
Ouzbékistan	..	..	0	3	0	0	2	5	0	5	5
Autres pays	..	..	41	12	157	172	67	125	45	45	10
Total	**..**	**335**	**189**	**185**	**364**	**330**	**344**	**355**	**175**	**180**	**145**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Lituanie

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Belarus	9	12	..	..	..	..	12	35	15	15	80
Russie	41	58	..	..	..	..	59	80	50	275	65
Tadjikistan	5	4	..	..	..	..	18	50	120	205	40
Iraq	2	1	..	..	..	..	18	..	35	10	15
Turquie	0	2	..	..	..	..	6	20	20	15	15
Afghanistan	26	45	..	..	..	..	32	15	20	10	10
Arménie	22	28	..	..	..	..	13	25	10	5	5
Chine	0	1	..	..	..	..	0	..	0	0	5
Sri Lanka	0	0	..	..	..	..	1	20	15	0	5
Syrie	0	1	..	..	..	..	82	170	15	15	5
États-Unis	..	..	..	..	..	..	0	..	0	0	5
Ouzbékistan	2	7	..	..	..	..	1	..	0	5	5
Albanie	1	0	..	..	..	..	0	..	0	0	0
Algérie	0	0	..	..	..	..	0	..	0	0	0
Andorre	..	..	..	..	..	..	0	..	0	0	0
Autres pays	265	247	..	..	..	..	75	105	85	70	5
Total	**373**	**406**	**526**	**275**	**406**	**290**	**317**	**520**	**385**	**625**	**260**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Luxembourg

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Syrie	19	10	14	24	78	635	289	405	280	375	360
Érythrée	11	14	7	5	15	23	105	230	410	565	255
Afghanistan	15	22	11	17	0	211	56	40	180	170	100
Iraq	95	41	31	27	0	527	161	140	185	130	65
Iran	23	22	30	22	0	55	50	20	50	55	55
Turquie	18	21	10	3	0	8	15	10	45	60	45
Venezuela	1	0	0	0	0	0	1	..	10	65	45
Algérie	43	30	33	38	26	6	75	160	75	75	35
Guinée	3	3	10	5	0	0	18	35	50	40	25
Maroc	4	4	8	25	0	6	74	205	90	45	25
Albanie	18	24	302	70	80	122	212	130	40	55	20
Cameroun	5	5	6	4	0	0	18	15	15	25	20
Somalie	29	12	13	7	0	0	21	20	30	45	20
Tunisie	3	42	46	52	18	0	38	100	90	30	20
Géorgie	7	16	6	16	0	12	63	135	135	35	15
Autres pays	450	1 810	1 476	674	756	695	742	680	540	430	190
Total	**744**	**2 076**	**2 003**	**989**	**973**	**2 300**	**1 938**	**2 325**	**2 225**	**2 200**	**1 295**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Mexique

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Honduras	135	168	..	..	..	..	4 119	4 272	13 631	30 093	15 469
Haïti	39	38	..	..	..	..	47	436	..	5 536	5 964
Cuba	42	48	..	..	..	..	43	796	212	8 683	5 758
El Salvador	159	181	..	..	..	..	3 488	3 708	6 186	8 999	4 053
Venezuela	6	2	..	..	..	..	361	4 042	6 344	7 665	3 292
Guatemala	59	69	..	..	..	..	437	676	1 383	3 778	3 005
Chili	1	1	..	..	..	..	0	..	..	418	808
Nicaragua	15	6	..	..	..	..	70	62	1 246	2 232	802
Colombie	82	43	..	..	..	..	44	96	204	558	501
Brésil	5	1	..	..	..	..	3	..	..	552	372
Rép. dém. du Congo	6	9	..	..	..	..	5	..	..	221	128
Ghana	9	14	..	..	..	..	16	..	..	86	105
Équateur	4	6	..	..	..	..	20	..	..	78	85
Panama	1	0	..	..	..	..	1	..	..	12	66
Angola	..	0	..	..	..	..	0	..	..	184	58
Autres pays	476	167	..	..	..	..	127	508	417	1 271	738
Total	**1 039**	**753**	**811**	**1 296**	**1 524**	**3 420**	**8 781**	**14 596**	**29 623**	**70 366**	**41 204**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Nouvelle-Zélande

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indonésie	3	1	2	8	0	0	5	0	0	5	111
Chine	22	20	33	21	6	7	64	76	103	91	60
Inde	1	1	9	2	0	0	31	43	49	66	43
Malaisie	2	1	4	1	0	0	12	10	18	36	38
Sri Lanka	28	19	25	41	6	7	11	30	42	50	25
Fidji	66	29	21	37	10	22	12	10	0	12	18
Iran	43	29	39	22	0	0	15	19	20	32	14
Afghanistan	5	11	9	7	0	0	6	27	5	32	13
Colombie	2	4	1	1	0	0	8	5	10	14	12
Philippines	1	1	2	2	0	0	3	10	5	11	11
Russie	2	1	1	0	0	0	5	22	5	11	11
Afrique du Sud	20	14	0	9	0	11	15	5	5	14	8
Turquie	4	4	9	12	0	0	20	34	10	13	8
Bangladesh	6	8	8	6	0	0	11	27	12	21	7
Brésil	3	0	0	1	0	0	6	0	5	5	6
Autres pays	132	162	161	121	266	303	163	242	166	125	50
Total	**340**	**305**	**324**	**291**	**288**	**350**	**387**	**560**	**455**	**538**	**435**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Norvège

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Syrie	119	198	312	868	1 978	10 520	510	1 000	415	535	540
Érythrée	1 711	1 256	1 600	3 766	2 805	2 785	353	840	220	180	150
Turquie	74	42	38	62	34	78	89	160	770	360	85
Afghanistan	979	979	987	720	549	6 916	373	135	90	95	55
Iran	429	355	435	274	84	1 308	132	85	110	70	45
Iraq	460	357	229	179	165	2 939	214	140	95	50	35
Colombie	5	5	0	6	0	0	8	15	10	35	25
Russie	628	365	294	339	172	105	76	45	50	80	25
Éthiopie	505	293	221	356	365	662	157	85	40	40	20
Somalie	1 397	2 216	2 803	2 530	756	501	154	45	45	30	20
Albanie	24	43	167	179	202	431	130	85	65	60	15
Chine	192	101	85	98	12	53	23	25	15	15	15
Maroc	95	87	136	110	132	137	87	45	20	20	15
Pakistan	99	92	147	142	96	429	34	20	40	20	15
Venezuela	1	0	0	0	0	0	8	10	20	20	15
Autres pays	3 346	2 664	2 331	1 838	5 290	3 656	854	650	545	595	265
Total	**10 064**	**9 053**	**9 785**	**11 467**	**12 640**	**30 520**	**3 202**	**3 385**	**2 550**	**2 205**	**1 340**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3.Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Pays-Bas

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Syrie	125	168	454	2 673	8 748	18 675	2 226	2 965	2 960	3 675	4 070
Algérie	21	13	28	29	0	29	992	890	1 270	1 210	995
Turquie	92	96	89	59	35	33	298	480	1 300	1 250	990
Maroc	26	22	24	69	42	76	1 274	980	1 065	1 060	775
Niger	168	129	106	136	223	216	201	245	560	2 105	635
Yemen	11	12	26	39	18	33	45	170	530	645	410
Afghanistan	1 364	1 885	1 022	673	452	2 550	1 045	320	325	435	390
Érythrée	392	458	424	978	3 833	7 344	1 523	1 590	1 410	500	370
Iran	785	929	834	728	505	1 890	890	720	1 870	1 535	370
Iraq	1 383	1 435	1 391	1 094	616	3 009	952	845	745	620	335
Pakistan	60	94	150	150	181	157	162	180	310	395	265
Tunisie	8	22	16	20	0	5	205	170	385	295	240
Gambie	16	24	25	27	5	37	131	215	350	540	205
Somalie	3 372	1 415	877	3 078	349	257	157	125	135	220	200
Libye	165	136	96	147	94	58	341	355	460	305	190
Autres pays	5 345	4 752	4 102	4 499	8 749	8 731	7 972	5 840	6 790	7 750	3 280
Total	**13 333**	**11 590**	**9 664**	**14 399**	**23 850**	**43 100**	**18 414**	**16 090**	**20 465**	**22 540**	**13 720**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Pologne

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Russie	4 795	3 034	4 940	11 933	2 079	6 985	7 488	2 120	1 600	1 770	495
Belarus	46	64	61	23	0	0	35	30	25	30	385
Afghanistan	25	35	88	43	14	5	19	25	40	55	120
Ukraine	45	43	58	32	2 147	1 573	589	300	225	215	95
Turquie	19	11	8	12	0	10	65	45	55	115	70
Tadjikistan	0	0	9	5	107	526	835	85	35	80	45
Iraq	27	25	25	24	19	33	41	40	65	30	40
Syrie	8	11	107	255	98	278	42	40	25	25	35
Géorgie	1 082	1 427	2 960	1 057	561	232	56	20	20	50	20
Venezuela	0	0	0	0	0	0	0	..	0	0	15
Egypte	11	5	102	33	0	0	11	15	20	15	10
Iran	7	10	15	9	0	0	15	10	30	35	10
Pakistan	27	8	34	24	22	0	20	20	25	15	10
Sri Lanka	6	3	2	1	0	0	1	..	5	0	10
Yemen	0	0	0	0	0	6	2	..	10	5	10
Autres pays	436	410	758	307	1 763	602	621	255	225	325	140
Total	**6 534**	**5 086**	**9 167**	**13 758**	**6 810**	**10 250**	**9 840**	**3 005**	**2 405**	**2 765**	**1 510**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Portugal

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Gambie	2	2	1	6	0	0	22	20	20	175	150
Angola	12	5	4	2	5	7	30	120	225	305	115
Guinée-Bissau	10	11	19	17	0	0	5	10	50	155	90
Maroc	0	5	4	15	6	6	4	10	30	35	85
Guinée	43	46	64	81	0	25	52	45	70	120	80
Sénégal	2	5	7	36	0	0	26	25	20	70	80
Niger	7	22	27	37	0	0	4	10	20	60	35
Rép. dém. du Congo	9	13	18	13	0	5	42	160	130	85	25
Cameroun	1	5	4	2	0	0	10	30	25	45	15
Ghana	2	1	2	0	0	0	3	10	10	20	15
Mali	0	0	2	26	7	73	24	15	10	25	15
Sierra Leone	7	7	4	5	0	0	24	35	15	45	15
Venezuela	0	0	0	0	0	0	16	35	40	95	15
Afghanistan	2	4	5	2	0	0	18	30	5	20	10
Bangladesh	0	2	2	5	0	0	7	..	5	5	10
Autres pays	63	147	136	260	424	784	1 176	460	565	475	145
Total	**160**	**275**	**299**	**507**	**442**	**900**	**1 463**	**1 015**	**1 240**	**1 735**	**900**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – République slovaque

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Afghanistan	76	75	63	84	67	23	8	25	30	85	50
Maroc	1	0	6	0	0	0	1	5	0	5	40
Syrie	4	10	4	13	27	0	10	10	10	5	35
Algérie	9	8	13	1	0	0	6	5	0	5	20
Turquie	9	12	11	3	0	0	0	5	5	5	20
Bangladesh	6	8	3	1	5	0	1	5	0	15	15
Iran	12	13	0	3	0	0	4	5	15	45	15
Libye	0	1	1	3	0	0	7	5	0	0	15
Inde	44	24	1	0	0	0	5	..	0	5	10
Sri Lanka	6	1	0	0	0	0	1	5	0	0	10
Tunisie	1	1	3	0	0	0	0	..	0	0	10
Chine	31	13	3	5	0	0	0	5	5	0	5
Egypte	2	2	2	1	0	0	1	..	0	0	5
Pakistan	34	15	5	8	0	0	13	10	10	5	5
Viet Nam	32	22	2	0	15	0	0	20	10	0	5
Autres pays	274	286	615	159	114	247	43	50	70	40	5
Total	**541**	**491**	**732**	**281**	**228**	**270**	**100**	**155**	**155**	**215**	**265**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – République tchèque

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ukraine	141	152	101	68	416	574	356	295	280	215	240
Géorgie	9	17	6	12	0	5	46	110	140	190	85
Belarus	67	71	33	13	0	0	8	15	10	10	60
Moldavie	13	8	6	10	7	0	5	15	10	40	45
Viet Nam	49	46	35	37	42	37	53	60	75	120	40
Ouzbékistan	16	26	9	6	0	0	17	10	90	65	35
Azerbaïdjan	5	1	8	2	0	0	49	120	35	35	30
Russie	62	47	29	40	5	12	53	40	70	80	30
Turquie	68	32	10	11	0	0	23	25	35	20	25
Kazakhstan	57	18	18	17	0	5	19	35	30	95	20
Syrie	17	23	57	69	102	121	73	70	30	35	20
Arménie	19	11	19	29	0	11	51	115	100	330	10
Cuba	18	20	14	36	15	107	80	55	145	25	10
Iran	8	7	2	6	0	0	1	..	20	35	10
Kyrgyzstan	36	32	13	9	0	0	8	10	15	20	10
Autres pays	394	245	393	138	327	378	372	165	275	260	125
Total	**979**	**756**	**753**	**503**	**914**	**1 250**	**1 214**	**1 140**	**1 360**	**1 575**	**795**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Royaume-Uni

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Iran	2 225	3 047	3 155	2 967	2 499	3 716	4 780	3 050	3 955	5 464	4 199
Iraq	495	367	411	450	911	2 648	3 644	3 260	3 595	3 901	3 281
Albanie	220	427	987	1 641	1 972	1 998	1 756	1 690	2 370	3 970	3 071
Érythrée	770	836	764	1 431	3 291	3 756	1 278	1 125	2 195	1 927	2 604
Soudan	645	791	732	834	1 615	3 018	1 462	1 830	1 770	1 784	2 153
Syrie	160	499	1 289	2 020	2 353	2 794	1 587	795	915	1 374	1 746
Afghanistan	1 845	1 528	1 234	1 456	1 753	2 852	3 099	1 915	2 095	2 135	1 546
Pakistan	2 150	3 947	4 783	4 576	3 976	3 365	3 701	3 125	2 575	2 566	1 525
Inde	610	611	1 180	1 111	922	1 324	2 008	1 770	1 615	1 910	1 046
El Salvador	0	1	8	20	12	11	89	75	205	1 186	1 043
Niger	1 150	1 058	1 428	1 450	1 519	1 590	1 827	1 580	1 350	1 430	1 015
Viet Nam	465	329	412	466	400	620	774	1 085	1 230	1 584	982
Bangladesh	500	666	1 155	1 246	919	1 320	2 226	1 980	1 440	1 364	876
Chine	1 375	921	859	1 086	1 117	770	906	1 000	1 175	1 483	829
Turquie	175	178	196	267	296	254	424	505	780	1 266	794
Autres pays	9 859	10 692	9 385	8 374	8 789	9 934	8 819	8 595	10 100	11 123	9 317
Total	**22 644**	**25 898**	**27 978**	**29 395**	**32 344**	**39 970**	**38 380**	**33 380**	**37 365**	**44 467**	**36 027**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Russie

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ukraine	17	11	11	13	..	..	23 534	11 914	5 822	6 056	4 726
Chine	4	5	8	2	..	..	0	..	..	5	901
Afghanistan	884	540	493	382	..	..	788	147	149	1 008	572
Syrie	3	31	197	1 073	..	..	1 265	191	306	334	218
Yemen	0	9	0	0	..	..	58	..	..	88	62
Ouzbékistan	96	70	69	54	..	..	103	..	..	71	54
Belgique	..	..	..	..	..	..	0	..	..	45	39
Tadjikistan	20	19	17	14	..	..	38	..	..	73	39
Géorgie	641	314	238	137	..	..	101	..	..	29	36
Kazakhstan	12	10	13	6	..	..	11	..	..	31	26
Turkménistan	6	2	13	2	..	..	20	..	..	24	24
Arménie	2	6	3	5	..	..	5	..	..	15	22
Azerbaïdjan	16	8	2	6	..	..	26	..	..	34	22
Kyrgyzstan	246	39	29	16	..	..	21	..	..	39	19
Soudan	3	2	6	20	..	..	15	..	..	10	16
Autres pays	231	199	144	232	..	..	424	1 834	1 598	232	205
Total	**2 181**	**1 265**	**1 243**	**1 962**	**6 980**	**1 267**	**26 409**	**14 086**	**7 875**	**8 094**	**6 981**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Slovénie

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Maroc	4	9	7	9	0	0	38	40	170	720	1 215
Afghanistan	31	69	50	14	58	31	409	575	455	415	740
Pakistan	0	29	6	19	20	17	104	140	775	520	490
Algérie	6	11	23	14	0	0	41	190	470	1 010	275
Bangladesh	0	0	0	3	0	0	2	5	60	175	150
Egypte	0	6	1	1	5	0	1	10	15	40	145
Iraq	10	8	1	0	0	32	108	20	95	85	85
Syrie	4	11	32	56	77	8	273	90	155	60	55
Turquie	32	51	26	11	5	0	60	100	65	65	55
Iran	11	11	2	6	6	5	73	50	160	120	50
Tunisie	3	25	8	3	0	0	11	15	40	130	30
Érythrée	4	1	4	2	0	0	26	40	60	5	20
Inde	0	3	0	0	0	0	7	5	35	25	20
Libye	0	6	3	1	0	0	17	30	25	55	15
Sri Lanka	0	0	0	2	0	0	3	5	5	15	15
Autres pays	141	133	142	102	190	167	90	125	215	175	105
Total	**246**	**373**	**305**	**243**	**361**	**260**	**1 263**	**1 440**	**2 800**	**3 615**	**3 465**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Suède

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Syrie	421	640	7 814	16 317	30 313	50 909	4 731	5 250	2 615	5 015	1 760
Érythrée	1 443	1 647	2 356	4 844	11 057	6 513	744	1 540	750	1 155	1 205
Afghanistan	2 393	4 122	4 755	3 011	2 882	41 281	2 144	1 245	615	745	850
Iraq	1 977	1 633	1 322	1 476	1 743	20 259	2 046	1 475	1 065	940	765
Ouzbékistan	272	377	366	349	279	282	221	280	665	965	720
Somalie	5 553	3 981	5 644	3 901	3 783	4 695	1 279	550	430	730	615
Iran	1 182	1 120	1 529	1 172	799	4 281	935	905	1 095	985	580
Ukraine	118	194	133	173	1 278	1 327	543	460	500	835	515
Turquie	240	139	149	187	152	222	690	825	440	635	395
Mongolie	727	773	463	487	546	972	348	335	310	310	380
Géorgie	291	280	748	625	735	782	638	1 005	1 040	905	355
Éthiopie	194	269	339	383	467	1 602	376	295	280	265	345
Cisjordanie et bande de Gaza	0	0	0	0	22	407	165	270	340	595	290
Yemen	188	173	295	214	187	413	143	125	295	320	220
Niger	321	340	501	601	438	409	303	320	320	300	205
Autres pays	16 503	13 960	17 462	20 519	20 415	22 106	7 105	7 345	7 350	8 450	4 430
Total	**31 823**	**29 648**	**43 876**	**54 259**	**75 096**	**156 460**	**22 411**	**22 225**	**18 110**	**23 150**	**13 630**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Suisse

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Érythrée	1 708	3 225	4 295	2 490	6 820	9 859	5 040	3 155	2 495	2 500	1 635
Afghanistan	632	1 006	1 349	863	727	7 800	3 183	1 180	1 125	1 350	1 630
Turquie	462	508	515	373	264	387	475	770	925	1 225	1 130
Algérie	313	464	681	714	337	284	521	515	710	780	935
Syrie	387	688	1 146	1 852	3 768	4 649	2 040	1 810	1 195	945	755
Maroc	113	429	860	974	666	372	793	420	440	320	370
Sri Lanka	892	433	443	455	906	1 777	1 317	730	500	475	340
Iraq	501	378	382	351	279	2 286	1 251	545	520	490	270
Somalie	302	558	762	552	769	1 214	1 530	795	510	360	260
Iran	276	326	315	178	117	570	529	280	455	490	255
Géorgie	531	281	614	565	402	365	396	615	805	530	205
Niger	1 597	1 303	2 353	1 574	848	906	1 065	665	485	325	145
Tunisie	291	2 324	1 993	1 565	664	283	213	180	245	125	135
Libye	31	243	183	140	161	122	199	140	155	115	130
Chine	333	688	801	671	376	578	333	255	260	225	125
Autres pays	5 152	6 585	9 256	6 123	5 009	6 668	6 987	4 615	2 710	2 345	1 445
Total	**13 521**	**19 439**	**25 948**	**19 440**	**22 113**	**38 120**	**25 872**	**16 670**	**13 535**	**12 600**	**9 765**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Turquie

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Afghanistan	1 248	2 486	14 146	8 726	15 652	63 292	34 669	66 459	53 029	35 042	22 606
Iraq	3 656	7 912	6 942	25 280	50 510	56 332	28 479	43 711	19 959	15 532	5 875
Iran	2 881	3 411	3 589	5 897	8 202	11 023	11 856	8 828	6 387	3 558	1 425
Autres pays	1 305	1 968	1 632	4 334	12 864	2 884	2 665	3 903	4 201	2 285	1 428
Total	**9 226**	**16 021**	**26 470**	**44 807**	**87 820**	**133 590**	**77 851**	**123 597**	**83 818**	**56 417**	**31 334**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink https://stat.link/n4acbz

Métadonnées relatives aux tableaux A.3. et B.3. **Entrées de demandeurs d'asile**

Les données du tableau A.3 peuvent différer du total des tableaux par nationalité (tableaux B.3) car les données du premier tableau sont révisées rétroactivement tandis que les données par pays d'origine ne le sont pas. Les données du tableau A.3 correspondent uniquement aux premières demandes et ne comprennent pas les demandes en appel, révisées ou réitérées alors que les données par pays d'origine (tableaux B.3) peuvent en comprendre. Depuis 2014, les données par pays d'origine peuvent être légèrement sousestimées, étant donné qu'elles sont la somme des données mensuelles et que ces dernières ne sont renseignées que lorsque 5 personnes ou plus ont fait une demande.

Remarques sur les pays d'asile:

- Allemagne : L'Allemagne dispose d'un système de pré-enregistrement (système EASY). Le nombre de demandes d'asile officiellement enregistrées présenté dans cette section est inférieur au nombre de pré-enregistrements dans le système EASY (1.1 million en 2015).
- États-Unis : Les données dans le tableau B.3 résultent d'une combinaison des demandes d'asile déposées au Service de la citoyenneté et de l'immigration des États-Unis (USCIS – nombre de dossiers) (affirmative applications) et des demandes d'asile déposées auprès du Bureau exécutif d'examen de l'immigration (EOIR – nombre de personnes) dans le cas où la personne est menacée d'une expulsion du territoire américain (defensive applications). Pour les années les plus récentes (depuis 2010), un coefficient a été appliqué dans le tableau A.3 ainsi que dans le tableau B.3. afin de refléter le nombre estimé de cas.
- France : Les données incluent les mineurs non accompagnés.
- Royaume-Uni : Tous les chiffres sont arrondis au multiple le plus proche de 5.

Remarques sur les pays d'origine :

Serbie (et Kosovo) : Les données peuvent comprendre des demandeurs d'asile de Serbie, du Monténégro, de Serbie-et-Monténégro, et/ou d'ex-Yougoslavie.

Source : Pays européens : Eurostat; Autres pays : gouvernements, données compilées par l'Unité des Donnés sur la Population du HCR (http://popstas.unhcr.or/en/overview).

Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger

Qu'est-ce qu'un immigré ?

Des différences importantes résident dans la façon de définir les immigrés selon les pays d'accueil. Plusieurs pays ont traditionnellement mis l'accent sur des données portant sur les résidents étrangers (il s'agit des pays européens, du Japon et de la Corée). D'autres pays se réfèrent aux personnes nées à l'étranger *(foreign-born).* Il s'agit des pays d'installation : l'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. Cette différence majeure résulte de la nature et de l'histoire des systèmes migratoires ainsi que de la législation sur la citoyenneté et sur l'acquisition de la nationalité.

La population née à l'étranger englobe ce que l'on peut appeler la première génération de migrants. Elle comprend aussi bien des étrangers que des nationaux. La taille et la composition de la population née à l'étranger dépend de l'histoire des flux migratoires et du taux de mortalité des personnes nées à l'étranger. Par exemple, dans les pays où les flux d'entrées ont diminué au fil du temps, la population des personnes nées à l'étranger va vieillir et sera perçue de plus en plus comme une communauté bien établie.

La notion de population étrangère peut aussi bien comprendre des immigrés ayant conservé la nationalité de leur pays d'origine que des seconde et troisième générations nées dans le pays d'accueil. Les caractéristiques de la population étrangère dépendent de plusieurs facteurs : l'histoire des flux migratoires, l'accroissement naturel de la population étrangère et les naturalisations. Il est possible de trouver des personnes ayant toujours le statut d'étranger même si elles sont nées dans le pays d'accueil. Aussi bien les critères requis pour acquérir la nationalité que les motivations qui poussent les étrangers à se faire naturaliser jouent un rôle déterminant sur l'évolution de la population étrangère.

Sources et problèmes de mesure de la population immigrée

Quatre types de sources sont utilisés : les registres de population, les permis de résidence, les enquêtes sur les forces de travail et les recensements. Dans les pays qui disposent d'un registre de population et dans ceux qui exploitent efficacement les données de permis de résidence, les effectifs et les flux d'immigrés sont le plus souvent calculés à partir de la même source. Quelques pays font exception en recourant plutôt aux données de recensement ou d'enquête sur la population active pour évaluer les effectifs de population immigrée. Les mêmes genres de problèmes se retrouvent pour étudier les effectifs et les flux, que l'on exploite les registres ou les données de permis. En particulier, il y a risque de sous-évaluation lorsque les enfants mineurs sont inscrits sur le permis d'un des parents ou si les migrants sont dispensés de permis en raison d'un accord de libre circulation. À ceci s'ajoute la difficulté « d'apurer » régulièrement les séries pour éliminer les enregistrements de personnes qui ont quitté le pays.

Les recensements permettent d'obtenir des données exhaustives mais leur périodicité assez longue (tous les cinq ou dix ans) n'offre pas la possibilité d'obtenir des informations continues sur les effectifs d'immigrés. Outre les recensements, les enquêtes sur la population active, qui comprennent des questions sur la nationalité et le lieu de naissance, constituent une source d'informations sur l'évolution annuelle des effectifs d'immigrés. L'OCDE effectue des estimations annuelles pour quelques pays.

Il importe cependant de procéder avec prudence à des analyses désagrégées des caractéristiques de la population immigrée car le nombre d'observations concernées est parfois très faible. Tant les recensements que les enquêtes peuvent sous-estimer le nombre d'immigrés, car ils peuvent ne pas avoir été recensés ou parce qu'ils ne vivent pas dans des ménages privés (les enquêtes sur les forces de travail peuvent ne pas couvrir les habitations collectives telles que les centres d'accueil et les foyers pour immigrés). Ces deux sources permettent d'appréhender une fraction de la population en situation irrégulière, population par définition exclue des registres de population et des systèmes de permis de résidence.

Tableau A.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE et en Russie

Milliers et pourcentages

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Allemagne	10 510	10 503	9 752	10 047	10 401	10 792	11 392	12 609	13 043	13 457	13 682
% de la pop. totale	13.0	13.0	12.0	12.4	12.8	13.2	13.9	15.3	15.7	16.1	16.3
Australie	5 881	6 018	6 214	6 409	6 570	6 730	6 912	7 139	7 333	7 533	7 653
% de la pop. totale	26.5	26.7	27.1	27.6	27.8	28.1	28.5	29.0	29.5	29.9	30.0
Autriche	1 275	1 295	1 323	1 365	1 415	1 485	1 595	1 656	1 697	1 729	1 765
% de la pop. totale	15.2	15.3	15.6	16.0	16.4	17.1	18.2	18.8	19.1	19.3	19.6
Belgique	1 504	1 629	1 644	1 748	1 776	1 786	1 849	1 893	1 933	1 981	2 056
% de la pop. totale	13.7	14.8	14.8	15.7	15.8	15.8	16.3	16.6	16.8	17.2	17.7
Canada	6 778	6 776	6 914	7 029	7 156	7 287	7 541	7 714	7 896	..	..
% de la pop. totale	19.8	19.6	19.8	19.9	20.1	20.2	20.7	21.0	21.3	..	..
Chili	352	369	388	416	442	465	..	746	..	1 252	1 493
% de la pop. totale	2.1	2.1	2.2	2.4	2.5	2.6	..	4.0	..	6.6	7.8
Colombie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
% de la pop. totale	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Corée	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
% de la pop. totale	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Danemark	414	429	442	456	476	501	541	571	592	608	614
% de la pop. totale	7.5	7.7	7.9	8.1	8.4	8.8	9.5	10.0	10.3	10.5	10.6
Espagne	6 280	6 282	6 295	6 175	5 958	5 891	5 918	6 025	6 201	6 539	6 997
% de la pop. totale	13.4	13.3	13.4	13.2	12.7	12.6	12.7	12.9	13.3	14.0	15.0
Estonie	218	213	211	198	197	195	194	193	196	198	198
% de la pop. totale	16.4	16.0	15.9	15.0	14.9	14.8	14.7	14.6	14.8	14.9	14.9
États-Unis	39 917	40 382	40 738	41 344	42 391	43 290	43 739	44 525	44 729	44 933	..
% de la pop. totale	12.9	13.0	13.0	13.1	13.3	13.5	13.5	13.7	13.7	13.7	..
Finlande	233	248	266	285	304	322	337	358	373	387	404
% de la pop. totale	4.3	4.6	4.9	5.2	5.6	5.9	6.1	6.5	6.8	7.0	7.3
France	7 288	7 373	7 475	7 591	7 715	7 847	8 028	8 099	8 200	8 429	8 522
% de la pop. totale	11.6	11.7	11.8	11.9	12.0	12.2	12.4	12.5	12.6	12.9	13.1
Grèce	1 321	1 325	1 313	1 280	1 265	1 243	1 220	1 251	1 278	1 307	1 348
% de la pop. totale	12.1	12.2	12.2	11.9	11.8	11.7	11.5	11.8	12.1	12.5	12.9
Hongrie	434	441	403	424	448	476	504	514	537	565	594
% de la pop. totale	4.4	4.5	4.1	4.3	4.6	4.9	5.2	5.3	5.5	5.8	6.2
Irlande	..	767	771	779	790	805	810	818	834	868	..
% de la pop. totale	..	16.7	16.7	16.9	17.1	17.3	17.3	17.2	17.3	17.8	..
Islande	35	35	35	35	37	39	42	47	55	61	67
% de la pop. totale	11.0	10.7	10.6	10.8	11.3	11.9	12.6	13.9	16.2	18.1	19.6
Israël	1 878	1 869	1 850	1 835	1 821	1 817	1 818	1 812	1 811	1 809	1 812
% de la pop. totale	25.6	25.0	24.3	23.7	23.2	22.8	22.4	22.0	21.6	21.2	20.9
Italie	5 788	5 759	5 715	5 696	5 737	5 805	5 907	6 054	6 175	6 069	6 161
% de la pop. totale	9.8	9.7	9.5	9.5	9.5	9.6	9.7	10.0	10.2	10.0	10.2
Japon	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
% de la pop. totale	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Lettonie	314	303	289	279	271	265	259	251	246	242	237
% de la pop. totale	14.8	14.5	14.0	13.7	13.4	13.3	13.1	12.9	12.8	12.7	12.6
Lituanie	215	208	207	..	137	136	130	127	131	138	153
% de la pop. totale	6.9	6.7	6.8	..	4.6	4.6	4.5	4.5	4.7	5.0	5.6
Luxembourg	197	205	215	226	238	249	261	271	281	291	302
% de la pop. totale	38.8	39.5	40.6	41.7	42.9	43.9	45.0	45.7	46.5	47.3	48.2

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mexique	961	967	974	991	940	1 007	..	..	1 075	..	1 212
% de la pop. totale	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	..	..	0.9	..	0.9
Nouvelle-Zélande	946	956	965	1 002	1 050	1 108	1 169	1 231	1 272	..	..
% de la pop. totale	21.6	21.6	21.6	22.2	23.0	24.0	25.1	26.2	26.8	..	..
Norvège	527	569	616	664	705	742	772	800	822	842	868
% de la pop. totale	10.8	11.5	12.3	13.1	13.7	14.3	14.7	15.1	15.4	15.6	16.0
Pays-Bas	1 833	1 869	1 906	1 928	1 953	1 996	2 057	2 137	2 216	2 299	2 400
% de la pop. totale	11.0	11.2	11.4	11.4	11.6	11.8	12.1	12.6	13.0	13.4	14.0
Pologne	..	675	631	625	620	612	626	652	696	761	849
% de la pop. totale	..	1.8	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.7	1.8	2.0	2.2
Portugal	835	872	983	1 017	991	998	1 007	1 011	1 050	1 107	1 263
% de la pop. totale	7.9	8.2	9.3	9.7	9.5	9.6	9.8	9.8	10.2	10.8	12.4
République slovaque	141	146	170	173	175	178	182	186	190	194	198
% de la pop. totale	2.6	2.7	3.1	3.2	3.2	3.3	3.3	3.4	3.5	3.6	3.6
République tchèque	661	745	744	745	755	770	798	829	833	903	..
% de la pop. totale	6.3	7.1	7.0	7.0	7.1	7.3	7.5	7.8	7.8	8.5	..
Royaume-Uni	7 056	7 430	7 588	7 860	8 064	8 482	8 988	9 369	9 183	9 482	..
% de la pop. totale	11.1	11.6	11.8	12.1	12.3	12.9	13.6	14.0	13.7	14.0	..
Russie	11 195	..	..	..	..	..	..	..	..	..	11 636
% de la pop. totale	7.8	..	..	..	..	..	..	..	..	..	8.0
Slovénie	254	229	230	233	235	238	241	245	250	265	282
% de la pop. totale	12.4	11.1	11.2	11.3	11.4	11.5	11.6	11.8	12.0	12.8	13.5
Suède	1 338	1 385	1 427	1 473	1 533	1 604	1 676	1 784	1 877	1 956	2 020
% de la pop. totale	14.2	14.6	15.0	15.3	15.8	16.4	17.0	18.0	18.8	19.5	20.0
Suisse	2 038	2 075	2 158	2 218	2 290	2 355	2 416	2 480	2 519	2 553	2 590
% de la pop. totale	26.1	26.2	27.0	27.4	27.9	28.4	28.8	29.3	29.5	29.7	29.9
Turquie	..	..	..	..	1 460	1 592	1 777	1 924	2 278	..	..
% de la pop. totale	..	..	..	..	1.9	2.0	2.2	2.4	2.8	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4. Le pourcentage de la population totale est calculé à partir des estimations de la population totale par les Nations unies qui peuvent être différentes des estimations nationales.

StatLink https://stat.link/6gl50o

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Allemagne

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Pologne	1 115	1 113	1 076	1 147	1 203	1 253	1 328	1 460	1 553	1 668	1 638	53
Turquie	1 458	1 471	1 298	1 292	1 313	1 343	1 362	1 321	1 194	1 319	1 339	49
Russie	1 005	980	961	950	959	936	954	955	1 057	1 076	1 076	56
Kazakhstan	635	697	735	728	728	725	735	735	909	946	926	53
Roumanie	387	371	377	422	460	484	545	653	670	779	813	51
Syrie	..	41	35	42	53	70	141	453	620	711	721	39
Italie	428	414	372	371	417	425	439	506	467	508	522	40
Bosnie-Herzégovine	175	154	134	148	148	157	164	171	263	289	304	51
Croatie	249	225	199	205	208	219	254	305	242	278	297	50
Grèce	224	229	198	211	221	233	256	281	264	298	294	45
Bulgarie	61	64	66	91	96	119	146	214	226	264	269	51
Ukraine	227	227	205	205	210	214	211	222	255	269	264	59
Iraq	87	87	74	75	88	97	104	151	193	233	245	42
Afghanistan	84	93	88	83	90	101	111	176	179	209	233	40
Serbie	188	183	158	174	180	185	183	187	205	207	223	53
Autres pays	4 187	4 154	3 776	3 903	4 027	4 231	4 459	4 819	4 746	4 403	4 518	
Total	**10 510**	**10 503**	**9 752**	**10 047**	**10 401**	**10 792**	**11 392**	**12 609**	**13 043**	**13 457**	**13 682**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Australie

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Royaume-Uni	1 187.9	1 196.0	1 211.5	1 220.2	1 216.3	1 209.1	1 202.1	1 196.0	1 188.1	1 180.6	1 172.7	49
Inde	329.5	337.1	355.4	378.5	411.2	449.0	489.4	538.1	592.8	660.4	721.1	46
Chine	371.6	387.4	406.4	432.4	466.5	508.9	557.7	606.3	649.4	677.2	650.6	56
Nouvelle-Zélande	517.8	544.0	569.6	585.4	583.7	575.4	568.2	567.3	567.7	569.5	564.8	49
Philippines	183.8	193.0	206.1	218.9	230.2	241.1	252.7	265.8	277.6	293.8	310.1	61
Viet Nam	203.8	207.6	212.1	219.9	228.5	235.6	243.2	250.6	257.0	262.9	270.3	56
Afrique du Sud	156.0	161.6	167.6	172.2	174.9	177.4	180.5	185.5	189.3	193.9	200.2	50
Italie	204.7	201.7	200.4	200.7	200.4	198.5	195.8	191.5	187.0	182.5	177.8	49
Malaisie	129.9	134.1	136.6	138.4	139.4	143.4	152.9	164.7	173.6	175.9	177.5	53
Sri Lanka	96.5	99.7	105.0	110.7	115.1	119.7	124.5	129.5	134.4	140.3	147.0	48
Népal	27.2	27.8	30.7	34.8	42.9	50.2	59.0	73.8	94.8	117.9	131.8	46
Corée	84.2	85.9	91.6	97.9	101.9	106.6	111.6	114.8	116.4	116.0	111.5	54
Allemagne	126.3	125.8	124.7	123.1	120.8	119.1	116.7	115.9	114.3	112.4	111.0	53
États-Unis	85.3	90.1	96.7	100.8	102.7	104.7	105.8	108.1	108.4	108.6	110.2	54
Hong Kong, Chine	85.5	86.0	87.3	89.8	92.6	95.1	97.6	99.4	100.2	101.3	104.8	52
Autres pays	2 091.7	2 140.3	2 212.4	2 285.3	2 343.3	2 396.0	2 454.6	2 531.5	2 581.7	2 639.9	2 691.8	
Total	**5 881.4**	**6 018.2**	**6 214.0**	**6 408.7**	**6 570.2**	**6 729.7**	**6 912.1**	**7 138.6**	**7 332.6**	**7 533.0**	**7 653.2**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Autriche

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Allemagne	191.2	196.9	201.4	205.9	210.7	215.0	219.9	224.0	227.8	232.2	237.8	52
Bosnie-Herzégovine	149.6	149.7	150.5	151.7	155.1	158.9	162.0	164.3	166.8	168.5	170.5	50
Turquie	157.8	158.5	158.7	159.2	160.0	160.0	160.2	160.4	160.3	159.7	159.6	48
Serbie	130.4	130.9	130.2	130.9	132.6	134.7	137.1	139.1	141.9	143.2	144.4	52
Roumanie	60.0	64.5	69.1	73.9	79.3	91.3	98.7	105.6	113.3	121.1	128.8	52
Hongrie	37.6	39.3	42.6	48.1	55.0	61.5	67.7	72.4	75.8	79.0	81.9	54
Pologne	57.0	57.8	60.5	63.2	66.8	69.9	72.2	73.8	75.1	75.6	76.1	51
Syrie	2.9	3.0	3.4	4.2	5.2	12.3	33.6	41.6	47.0	48.5	49.7	41
Croatie	39.7	39.3	39.1	39.0	39.8	41.7	43.3	44.5	45.2	46.7	48.1	52
République slovaque	25.3	26.0	27.7	30.0	32.6	35.5	38.0	40.0	41.5	42.7	43.8	62
Afghanistan	7.5	8.4	11.0	13.6	18.2	20.3	36.6	44.7	44.4	43.1	42.2	34
République tchèque	45.0	43.6	42.5	41.6	40.8	40.3	39.6	38.7	37.8	37.0	36.3	63
Russie	25.9	26.4	27.5	29.4	30.2	31.7	33.0	33.9	34.4	34.7	35.2	60
Italie	25.0	25.2	25.3	26.2	27.7	29.3	31.2	32.3	33.3	34.1	35.1	46
Bulgarie	13.5	14.6	15.7	17.0	18.5	21.6	23.8	25.7	27.4	29.2	31.1	54
Autres pays	307.1	310.5	317.8	330.8	342.1	360.6	397.7	415.4	425.3	433.2	444.5	
Total	**1 275.5**	**1 294.7**	**1 323.1**	**1 364.8**	**1 414.6**	**1 484.6**	**1 594.7**	**1 656.3**	**1 697.1**	**1 728.6**	**1 765.3**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Belgique

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Maroc	178.9	189.1	197.1	201.9	204.8	208.1	211.2	214.1	217.4	221.0	226.5	49
France	171.3	175.0	176.9	179.2	180.8	182.2	183.7	184.5	184.9	186.1	189.2	54
Pays-Bas	124.8	126.4	126.9	127.4	127.9	128.5	129.4	129.8	130.0	130.7	131.6	50
Italie	120.5	120.2	119.7	119.5	119.7	120.0	120.1	119.7	119.1	119.1	119.5	49
Turquie	93.6	97.0	98.0	98.5	98.4	98.3	98.3	98.5	99.1	100.1	102.0	48
Roumanie	30.6	37.7	45.0	52.7	57.9	65.2	71.7	77.3	83.5	90.9	99.9	45
Rép. dém. du Congo	76.2	81.3	82.0	83.1	83.5	83.6	84.1	84.4	84.9	85.4	86.4	54
Allemagne	84.1	84.2	83.9	83.2	82.4	81.5	81.1	80.6	80.2	80.2	80.2	54
Pologne	51.7	57.7	63.0	67.8	70.9	73.4	75.5	76.3	76.9	77.4	78.2	57
Anc. URSS	39.0	51.1	51.0	51.5	51.1	51.8	51.2	51.7	53.1	54.6	58.5	59
Espagne	37.0	38.8	40.5	42.8	44.7	46.0	47.0	47.2	47.9	48.9	50.5	53
Ex-Yougoslavie	36.6	47.3	45.7	44.2	43.1	43.1	42.9	42.9	43.1	43.8	46.9	49
Bulgarie	14.4	18.7	21.1	23.9	26.1	28.7	31.3	32.9	34.8	36.9	40.4	50
Portugal	27.5	28.3	29.4	31.5	33.3	34.3	35.2	36.1	36.4	36.8	37.7	48
Syrie	4.4	5.8	6.2	7.2	8.1	10.9	21.3	25.1	30.0	33.1	35.7	43
Autres pays	413.7	470.7	493.6	509.9	518.1	530.4	565.2	579.7	599.2	628.2	673.3	
Total	**1 504.3**	**1 629.4**	**1 679.8**	**1 724.4**	**1 750.8**	**1 786.1**	**1 849.3**	**1 880.8**	**1 920.5**	**1 973.0**	**2 056.4**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Canada

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2016 (%)
Inde	..	547.9	..	..	..	..	668.6	..	..	..	..	..
Chine	..	545.5	..	..	..	..	649.3	..	..	..	..	..
Philippines	..	454.3	..	..	..	..	588.3	..	..	..	..	..
Royaume-Uni	..	537.0	..	..	..	..	499.1	..	..	..	..	..
États-Unis	..	263.5	..	..	..	..	253.7	..	..	..	..	..
Italie	..	256.8	..	..	..	..	236.6	..	..	..	..	..
Hong Kong, Chine	..	205.4	..	..	..	..	208.9	..	..	..	..	..
Pakistan	..	156.9	..	..	..	..	202.3	..	..	..	..	..
Viet Nam	..	165.1	..	..	..	..	169.3	..	..	..	..	..
Iran	..	120.7	..	..	..	..	154.4	..	..	..	..	..
Pologne	..	152.3	..	..	..	..	146.5	..	..	..	..	..
Allemagne	..	152.3	..	..	..	..	145.8	..	..	..	..	..
Portugal	..	138.5	..	..	..	..	139.4	..	..	..	..	..
Jamaïque	..	126.0	..	..	..	..	138.3	..	..	..	..	..
Sri Lanka	..	132.1	..	..	..	..	132.0	..	..	..	..	..
Autres pays	..	2 821.2	..	..	..	..	3 208.3	..	..	..	..	
Total	**..**	**6 775.8**	**..**	**..**	**..**	**..**	**7 540.8**	**..**	**..**	**..**	..	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Chili

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femme 2020 (%)
Venezuela	130.9	138.5	146.6	157.7	..	..	..	187.8	..	287.9	455.5	50
Pérou	12.9	14.4	16.1	19.1	..	..	..	105.4	..	223.9	235.2	52
Haïti	..	..	..	..	..	..	..	83.0	..	178.8	185.9	36
Colombie	24.1	25.1	26.7	30.5	..	..	..	73.8	..	147.4	161.2	53
Bolivie	60.6	61.9	63.2	64.9	..	..	..	66.5	..	107.5	120.1	54
Argentine	..	..	..	..	..	..	..	62.7	..	74.4	79.5	49
Équateur	19.1	20.0	20.9	21.9	..	..	..	27.7	..	36.8	41.4	51
Espagne	11.0	11.3	11.6	12.1	..	..	..	16.7	..	20.6	22.5	45
Rép. dominicaine	9.6	10.1	10.5	11.2	..	..	..	14.2	..	20.5	20.1	59
Brésil	9.7	10.0	10.4	10.9	..	..	..	12.3	..	18.1	20.0	54
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	11.9	..	16.2	18.5	50
Cuba	4.6	5.2	5.9	6.6	..	..	..	10.1	..	15.8	16.3	42
Chine	..	..	..	..	..	..	..	6.7	..	13.6	15.7	42
France	..	..	..	..	..	..	..	5.8	..	8.7	10.5	48
Mexique	6.5	6.7	6.9	7.1	..	..	..	5.7	..	8.8	10.4	53
Autres pays	63.2	66.2	69.4	73.5	..	..	..	56.1	..	72.6	80.0	
Total	**352.3**	**369.4**	**388.2**	**415.5**	**441.5**	**465.3**	**..**	**746.4**	**..**	**1 251.6**	**1 492.5**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Danemark

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Pologne	25.4	26.6	28.0	29.9	32.0	34.5	37.1	39.1	40.6	41.5	41.5	47
Syrie	2.0	2.4	3.1	4.0	5.8	11.6	24.1	33.6	35.4	35.9	35.5	44
Turquie	32.3	32.5	32.4	32.2	32.4	32.4	32.5	32.6	32.9	33.1	33.1	48
Allemagne	28.2	28.5	28.6	28.7	28.7	28.7	29.1	29.6	29.8	30.3	30.6	52
Roumanie	5.9	7.7	10.1	12.9	15.7	18.7	21.9	24.3	26.3	28.5	29.4	43
Iraq	21.3	21.3	21.2	21.2	21.1	21.2	21.2	21.4	21.6	21.9	21.8	45
Iran	12.1	12.5	12.9	13.3	14.1	14.9	15.6	16.0	16.8	17.1	17.2	43
Bosnie-Herzégovine	17.9	17.8	17.6	17.4	17.3	17.3	17.2	17.1	17.1	17.0	16.8	50
Norvège	14.7	14.7	14.9	14.9	14.9	15.1	15.6	15.8	15.8	15.7	15.7	65
Royaume-Uni	11.8	12.1	12.2	12.5	12.8	13.0	13.4	14.1	14.8	15.3	15.5	35
Pakistan	11.2	11.7	12.1	12.3	12.9	13.5	13.8	14.0	14.2	14.4	14.5	48
Suède	13.2	13.2	13.1	13.1	13.2	13.4	13.6	13.8	14.2	14.3	14.4	61
Afghanistan	10.0	10.6	11.1	11.6	12.1	12.6	12.8	13.0	13.5	13.8	13.9	45
Lituanie	5.1	6.3	7.3	8.3	9.0	9.7	10.6	11.3	12.4	13.2	13.2	48
Liban	12.0	12.1	12.0	12.1	12.2	12.3	12.6	12.7	12.8	12.9	13.0	46
Autres pays	191.2	199.1	204.9	212.0	221.8	232.3	249.5	262.2	273.5	282.9	288.2	
Total	**414.4**	**428.9**	**441.5**	**456.4**	**476.1**	**501.1**	**540.5**	**570.6**	**591.7**	**607.6**	**614.4**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Espagne

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Maroc	763.7	767.0	762.4	740.1	712.5	699.9	696.8	699.5	713.3	752.2	752.2	45
Roumanie	727.5	736.3	750.4	715.0	670.1	646.2	627.8	611.9	596.6	587.1	587.1	51
Colombie	376.2	375.9	373.6	366.0	353.2	347.5	347.2	361.5	386.3	431.1	431.1	59
Équateur	496.7	484.8	471.3	452.4	429.4	416.4	409.4	408.2	408.8	411.9	411.9	53
Venezuela	148.1	151.9	155.8	156.3	154.3	160.5	174.0	199.4	244.7	311.8	311.8	54
Argentine	282.6	276.4	270.9	264.0	255.3	251.8	252.1	255.5	261.1	272.8	296.0	50
Royaume-Uni	319.1	317.5	318.7	321.1	314.4	306.0	300.3	296.8	288.9	290.2	290.2	50
Pérou	197.8	198.6	198.0	193.6	186.9	184.8	185.8	190.5	200.6	216.8	216.8	56
France	210.0	208.3	209.2	208.4	205.4	203.7	204.4	205.7	208.0	211.9	211.9	51
Allemagne	212.9	210.8	210.2	209.6	204.5	200.6	197.2	195.7	193.2	192.1	192.1	51
Rép. dominicaine	137.0	141.2	148.0	152.9	154.1	156.9	159.7	164.3	170.4	176.9	176.9	60
Chine	154.9	161.0	163.7	160.5	155.7	155.7	158.7	161.9	165.8	171.5	171.5	55
Cuba	103.2	109.5	118.6	124.0	127.5	131.1	134.8	139.0	145.0	155.4	155.4	55
Bolivie	216.0	201.6	188.7	174.3	157.5	150.7	148.3	148.6	150.2	153.1	153.1	61
Italie	87.3	89.9	94.8	99.3	102.1	106.3	114.2	123.7	135.4	147.0	147.0	41
Autres pays	1 847.0	1 851.6	1 860.5	1 837.1	1 775.3	1 773.1	1 807.6	1 862.4	1 932.6	2 057.0	2 491.6	
Total	**6 280.1**	**6 282.2**	**6 295.0**	**6 174.7**	**5 958.3**	**5 891.2**	**5 918.3**	**6 024.5**	**6 200.9**	**6 539.0**	**6 996.8**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Estonie

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Russie	..	..	83.8	138.5	136.4	129.2	126.2	122.9	120.6	118.1	115.9	63
Ukraine	..	..	15.7	21.7	21.5	21.8	22.4	22.7	23.2	24.0	25.0	48
Belarus	..	..	9.1	11.6	11.5	11.1	10.9	10.7	10.6	10.4	10.4	61
Lettonie	..	..	2.7	4.1	4.2	4.7	4.8	4.9	5.5	6.0	6.1	49
Finlande	..	..	4.1	2.4	2.3	3.9	4.3	4.7	5.4	5.9	6.0	39
Kazakhstan	..	..	2.6	3.8	4.0	3.8	3.7	3.7	3.7	3.7	3.8	57
Allemagne	..	..	1.5	1.3	1.3	1.8	1.9	2.0	2.4	2.5	2.4	48
Lituanie	..	..	1.5	1.9	1.8	2.0	2.0	2.1	2.1	2.2	2.1	55
Géorgie	..	..	0.8	1.5	1.5	1.6	1.7	1.7	1.7	1.8	1.8	49
Azerbaïdjan	..	..	1.2	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.6	1.7	41
Royaume-Uni	..	..	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	1.2	1.3	1.4	31
États-Unis	..	..	0.3	0.7	0.8	0.6	0.7	0.7	1.1	1.2	1.2	38
Italie	..	..	0.5	0.3	0.3	0.6	0.7	0.8	1.1	1.2	1.2	34
Moldavie	..	..	0.6	0.8	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	1.1	1.1	41
Ouzbékistan	..	..	0.7	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	56
Autres pays	..	..	85.1	7.0	7.2	9.4	10.4	11.4	14.1	16.0	18.0	
Total	**217.9**	**212.7**	**210.8**	**199.0**	**196.9**	**194.7**	**193.9**	**192.6**	**196.3**	**198.1**	**199.0**	**56**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – États-Unis

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Mexique	11 746.5	11 691.6	11 489.4	11 556.5	11 714.5	11 643.3	11 573.7	11 269.9	11 171.9	10 931.9	..
Inde	1 796.5	1 855.7	1 974.3	2 036.3	2 205.9	2 389.6	2 434.5	2 610.5	2 652.9	2 688.1	..
Chine	1 604.4	1 651.5	1 719.8	1 786.1	1 929.5	2 065.4	2 130.4	2 216.8	2 221.9	2 250.2	..
Philippines	1 766.5	1 814.9	1 862.0	1 863.5	1 926.3	1 982.4	1 941.7	2 008.1	2 013.8	2 045.2	..
El Salvador	1 207.1	1 245.5	1 254.5	1 247.5	1 315.5	1 352.4	1 387.0	1 401.8	1 419.3	1 412.1	..
Viet Nam	1 243.8	1 253.9	1 264.2	1 308.2	1 291.8	1 300.5	1 352.8	1 342.6	1 345.8	1 383.8	..
Cuba	1 112.1	1 090.6	1 114.9	1 138.2	1 172.9	1 210.7	1 271.6	1 311.8	1 344.0	1 360.0	..
Rép. dominicaine	879.9	878.9	960.2	1 010.7	997.7	1 063.2	1 085.3	1 162.6	1 177.9	1 169.4	..
Guatemala	797.3	844.3	880.9	900.5	915.6	927.6	935.7	958.8	1 007.0	1 111.5	..
Corée	1 086.9	1 095.1	1 105.7	1 081.2	1 079.8	1 060.0	1 041.7	1 063.1	1 039.1	1 038.9	..
Colombie	648.3	655.1	705.0	679.6	706.8	699.4	704.6	783.0	789.6	808.1	..
Canada	785.6	787.5	799.1	841.1	806.4	830.6	783.2	809.3	813.7	797.2	..
Jamaïque	650.8	694.6	668.8	705.3	705.8	711.1	736.3	744.7	733.4	772.2	..
Honduras	518.4	500.0	535.7	539.2	588.3	599.0	651.1	655.4	646.3	745.8	..
Haïti	596.4	602.7	616.0	599.6	628.0	675.5	668.2	679.8	687.2	701.7	..
Autres pays	13 476.3	13 719.7	13 787.8	14 050.7	14 405.9	14 778.8	15 041.1	15 507.4	15 665.0	15 716.6	
Total	**39 916.9**	**40 381.6**	**40 738.2**	**41 344.4**	**42 390.7**	**43 289.6**	**43 738.9**	**44 525.5**	**44 728.5**	**44 932.8**	

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Finlande

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Anc. URSS	47.3	48.7	50.5	52.3	53.7	54.7	55.6	56.5	56.7	57.1	58.1	62
Estonie	21.8	25.0	29.5	35.0	39.5	42.7	44.5	45.7	46.0	46.2	46.0	50
Suède	31.0	31.2	31.4	31.6	31.8	31.9	32.0	32.1	32.4	32.7	32.9	48
Iraq	6.2	7.2	7.9	8.4	9.3	10.0	10.7	13.8	16.3	17.9	19.0	36
Russie	7.3	8.0	9.0	10.0	11.1	12.0	12.8	13.7	14.2	14.9	15.7	55
Somalie	7.1	8.1	8.8	9.1	9.6	10.1	10.6	11.1	11.4	11.8	12.1	48
Chine	6.6	7.0	7.7	8.3	8.9	9.4	10.0	10.4	10.9	11.4	11.9	58
Thaïlande	6.1	6.7	7.4	8.1	8.7	9.2	9.7	10.2	10.5	10.9	11.3	79
Viet Nam	4.3	4.5	4.8	5.2	5.5	6.0	6.6	7.5	8.0	8.5	9.0	55
Turquie	4.9	5.1	5.4	5.7	6.1	6.3	6.5	6.8	7.1	7.5	8.2	33
Ex-Yougoslavie	6.1	6.3	6.4	6.5	6.7	6.9	7.1	7.3	7.5	7.6	8.0	43
Iran	3.9	4.1	4.4	4.9	5.3	5.8	6.1	6.8	7.2	7.4	7.9	44
Inde	3.6	4.0	4.3	4.6	4.9	5.4	5.7	5.8	6.2	6.8	7.9	41
Afghanistan	2.3	2.6	2.9	3.3	3.7	4.0	4.3	5.7	6.4	6.9	7.3	38
Allemagne	5.8	5.9	6.1	6.2	6.4	6.5	6.6	6.6	6.6	6.7	6.9	44
Autres pays	68.9	73.7	79.7	86.4	93.1	101.0	108.5	117.5	125.4	133.1	142.0	
Total	**233.2**	**248.1**	**266.1**	**285.5**	**304.3**	**322.0**	**337.2**	**357.5**	**372.8**	**387.2**	**404.2**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – France

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2015 (%)
Algérie	1 359.3	1 366.5	1 361.0	1 364.5	1 357.5	1 359.8	1 363.9	1 368.4	..	..	..	50
Maroc	859.0	870.9	881.3	888.0	895.6	907.8	924.0	935.4	..	..	..	49
Portugal	598.0	604.7	608.6	614.2	618.3	625.2	633.2	642.1	..	..	..	49
Tunisie	368.5	370.6	370.7	374.7	377.3	381.2	387.6	393.9	..	..	..	45
Italie	364.4	357.0	350.2	343.3	337.5	331.7	327.6	325.0	..	..	..	52
Espagne	300.0	295.9	290.3	286.2	282.5	282.5	283.4	284.6	..	..	..	56
Turquie	243.4	246.8	251.1	255.8	257.6	259.5	260.2	261.2	..	..	..	47
Allemagne	224.6	223.5	221.7	219.0	217.6	213.8	211.6	209.9	..	..	..	57
Royaume-Uni	158.0	164.0	166.8	169.1	169.9	170.1	168.0	167.0	..	..	..	51
Belgique	140.5	143.6	145.8	146.9	148.2	148.5	149.7	151.2	..	..	..	55
Viet Nam	119.8	120.1	119.7	118.9	119.4	120.2	119.0	118.4	..	..	..	55
Madagascar	110.7	112.5	114.5	115.8	118.1	120.1	122.3	124.7	..	..	..	59
Sénégal	106.1	108.3	112.1	114.0	116.4	119.6	124.1	127.7	..	..	..	47
Pologne	101.7	102.6	102.9	102.4	102.8	102.5	102.3	101.6	..	..	..	62
Chine	80.3	85.3	90.2	95.4	98.5	102.2	105.3	106.9	..	..	..	59
Total	**7 288**	**7 373**	**7 475**	**7 591**	**7 715**	**7 847**	**8 028**	**8 099**	**8 200**	**8 429**	**8 522**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Grèce

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2016 (%)
Albanie	384.6	346.2	357.1	..	337.7	..	312.7	..	..	..	..	49
Géorgie	62.6	53.0	54.2	..	45.1	..	43.3	..	..	..	..	62
Russie	55.7	44.4	37.8	..	43.0	..	35.3	..	..	..	..	67
Bulgarie	45.7	43.9	35.0	..	40.9	..	31.0	..	..	..	..	71
Allemagne	29.3	25.1	21.2	..	25.7	..	26.7	..	..	..	..	61
Roumanie	32.4	34.9	32.7	..	27.2	..	22.1	..	..	..	..	58
Ukraine	13.3	13.5	11.5	..	10.7	..	16.6	..	..	..	..	78
Pakistan	20.1	22.5	24.0	..	18.0	..	16.5	..	..	..	..	5
Arménie	9.1	10.6	9.6	..	7.7	..	11.4	..	..	..	..	63
Pologne	10.8	7.3	9.4	..	16.6	..	10.8	..	..	..	..	61
Chypre	10.2	12.8	10.3	..	10.9	..	9.8	..	..	..	..	50
Turquie	9.5	6.1	9.4	..	12.5	..	9.4	..	..	..	..	50
États-Unis	7.5	6.2	7.4	..	5.3	..	8.7	..	..	..	..	58
Egypte	10.2	13.6	11.4	..	9.8	..	7.7	..	..	..	..	49
Moldavie	4.9	3.4	1.8	..	4.9	..	6.3	..	..	..	..	72
Autres pays	122.3	107.3	97.3	..	111.5	..	80.2	..	..	..	..	
Total	**828.4**	**750.7**	**729.9**	**..**	**727.5**	**..**	**648.5**	**..**	**..**	**..**	**..**	**54**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Hongrie

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Roumanie	198.7	201.9	183.1	190.9	198.4	203.4	208.4	206.3	207.4	207.1	210.4	51
Ukraine	14.6	13.4	25.5	28.8	33.3	42.0	50.2	55.8	61.6	68.5	72.2	48
Serbie	8.0	8.2	24.1	27.1	30.0	32.4	34.0	34.7	39.4	42.2	43.0	43
Allemagne	28.4	29.4	25.7	27.3	29.2	30.2	31.7	32.4	33.6	34.4	37.9	48
Anc. URSS	29.8	30.7	13.1	14.1	13.5	13.2	13.3	12.7	14.6	23.4	27.6	46
République slovaque	5.2	5.7	21.1	21.3	21.3	21.1	21.1	21.1	20.9	20.3	20.5	61
Chine	10.4	10.9	9.0	9.9	11.1	14.8	18.2	17.5	18.2	17.0	17.8	50
Royaume-Uni	4.4	4.7	4.9	5.6	6.8	7.9	9.4	11.2	12.9	14.6	16.7	46
Autriche	7.6	7.8	7.6	8.1	8.8	9.3	9.9	10.3	10.6	10.8	11.5	46
États-Unis	6.7	6.9	7.0	7.2	7.4	7.8	8.2	8.4	8.7	9.0	9.4	47
Italie	3.4	3.5	3.4	3.9	4.3	4.7	5.3	5.6	5.9	6.0	6.4	37
Viet Nam	3.2	3.3	2.8	3.2	3.2	3.3	3.5	3.6	4.1	5.1	6.3	48
Anc. Tchécoslovaquie	24.8	24.1	5.6	5.8	6.0	6.2	6.2	5.8	5.5	5.5	5.8	63
France	3.5	3.6	3.5	3.7	3.9	4.2	4.4	4.4	4.6	4.7	4.9	46
Pays-Bas	2.3	2.5	2.4	2.7	3.1	3.3	3.5	3.8	4.0	4.1	4.6	43
Autres pays	83.3	84.2	64.0	64.6	67.3	72.3	77.0	80.5	84.5	92.5	99.4	
Total	**434.4**	**441.0**	**402.7**	**424.2**	**447.7**	**476.1**	**504.3**	**514.1**	**536.6**	**565.1**	**594.3**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Irlande

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2016 (%)
Royaume-Uni	..	288.6	..	..	..	..	277.2	..	..	..	..	51
Pologne	..	115.2	..	..	..	..	115.2	..	..	..	..	50
Lituanie	..	34.8	..	..	..	..	33.3	..	..	..	..	54
Roumanie	..	18.0	..	..	..	..	28.7	..	..	..	..	49
États-Unis	..	27.7	..	..	..	..	28.7	..	..	..	..	55
Inde	..	17.9	..	..	..	..	21.0	..	..	..	..	45
Lettonie	..	20.0	..	..	..	..	19.0	..	..	..	..	57
Niger	..	19.8	..	..	..	..	16.6	..	..	..	..	53
Brésil	..	9.3	..	..	..	..	15.8	..	..	..	..	53
Philippines	..	13.8	..	..	..	..	14.7	..	..	..	..	59
Allemagne	..	13.0	..	..	..	..	13.0	..	..	..	..	56
Pakistan	..	8.3	..	..	..	..	12.9	..	..	..	..	35
France	..	10.1	..	..	..	..	11.9	..	..	..	..	50
Espagne	..	7.0	..	..	..	..	11.8	..	..	..	..	60
Chine	..	11.5	..	..	..	..	11.3	..	..	..	..	56
Autres pays	..	151.8	..	..	..	..	179.5	..	..	..	..	
Total	**..**	**766.8**	**..**	**..**	**..**	**..**	**810.4**	**..**	**..**	**..**	..	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Islande

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Pologne	10.1	9.5	9.3	9.4	10.2	11.0	12.0	13.8	17.0	19.2	20.5	41
Danemark	2.9	2.9	3.0	3.1	3.2	3.3	3.3	3.4	3.5	3.6	3.6	50
Lituanie	1.4	1.5	1.4	1.4	1.5	1.5	1.6	1.9	2.4	2.9	3.3	37
États-Unis	1.9	1.8	1.8	2.0	2.0	2.0	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	48
Philippines	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5	1.6	1.6	1.7	1.9	2.1	2.2	67
Suède	1.8	1.8	1.9	1.9	1.9	1.9	2.0	2.0	2.1	2.2	2.2	51
Allemagne	1.7	1.7	1.6	1.5	1.6	1.6	1.7	1.8	1.9	2.0	2.1	62
Roumanie	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.7	1.1	1.5	2.0	31
Lettonie	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.9	1.4	1.8	2.0	33
Royaume-Uni	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	39
Thaïlande	1.1	1.1	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2	1.3	1.3	1.4	1.4	74
Norvège	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.1	1.1	1.2	1.3	1.3	52
Portugal	0.6	0.5	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	1.0	1.1	32
Espagne	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	1.1	41
France	0.4	0.5	0.5	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	0.9	47
Autres pays	8.5	8.6	8.8	9.2	9.5	10.0	10.7	12.2	14.6	16.7	18.7	
Total	**35.1**	**34.7**	**34.7**	**35.4**	**37.2**	**39.2**	**42.0**	**46.5**	**54.6**	**61.4**	**66.8**	**45**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Israël

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Anc. URSS	877.5	875.5	867.0	862.4	858.7	859.4	863.1	867.1	873.3	882.2	895.6	56
Maroc	154.7	152.0	149.6	147.2	145.4	143.1	140.9	138.8	136.1	133.2	130.3	53
États-Unis	..	82.7	84.8	86.2	88.0	90.5	92.6	94.6	96.9	98.8	101.4	52
Éthiopie	77.4	78.9	81.9	84.6	85.9	85.6	85.7	85.5	87.0	86.9	87.5	50
Roumanie	96.4	93.1	90.0	87.0	84.0	80.8	77.8	74.8	71.8	68.8	66.0	56
France	41.4	42.9	43.5	44.2	46.3	51.1	57.0	60.1	62.6	64.0	65.3	54
Iraq	63.7	61.8	60.0	58.5	56.8	54.9	53.0	51.1	49.3	47.4	45.4	54
Iran	49.8	48.9	48.1	47.4	46.7	46.0	45.2	44.4	43.5	42.7	41.8	52
Argentine	37.6	37.5	37.6	36.8	36.3	36.0	35.6	35.4	35.1	34.8	34.9	53
Pologne	54.0	50.7	48.0	45.0	42.2	39.7	37.2	34.8	32.6	30.5	28.6	58
Tunisie	..	29.9	29.2	28.8	28.4	28.6	28.3	27.7	27.1	26.4	25.6	55
Royaume-Uni	21.8	22.5	23.0	23.0	23.2	23.5	24.0	24.4	24.6	24.8	25.2	52
Turquie	26.1	25.6	24.9	24.1	23.4	22.8	22.1	21.6	21.2	20.6	20.0	53
Yemen	28.9	27.9	26.9	24.1	25.4	22.5	21.6	22.7	21.7	20.9	19.9	57
Inde	18.1	17.6	17.5	17.4	17.5	18.0	18.0	17.8	17.9	18.1	17.9	53
Autres pays	330.4	221.5	218.0	218.3	213.0	214.6	215.5	211.7	210.6	208.9	207.0	
Total	**1 877.7**	**1 869.0**	**1 850.0**	**1 835.0**	**1 821.0**	**1 817.0**	**1 817.5**	**1 812.4**	**1 811.2**	**1 808.9**	**1 812.2**	**55**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Italie

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Roumanie	1 016.9	1 011.7	1 003.7	1 000.1	1 004.6	1 016.0	1 024.1	1 036.0	1 033.0	984.5	979.1	60
Albanie	440.6	438.0	434.3	432.7	440.1	446.6	449.7	458.2	467.9	463.0	478.3	49
Maroc	416.8	414.5	411.1	409.6	418.1	424.1	428.9	434.5	437.8	432.4	442.4	46
Chine	194.7	193.5	192.0	191.3	197.1	200.4	212.2	220.1	223.7	218.3	222.4	51
Allemagne	222.7	221.5	219.9	220.0	216.3	214.3	211.6	210.4	209.0	205.5	204.7	57
Suisse	194.5	193.5	192.1	191.5	194.9	194.0	192.8	192.1	191.7	190.4	190.1	54
Inde	129.0	128.3	127.3	126.8	134.1	139.1	149.5	155.6	157.8	154.4	160.6	41
Philippines	137.8	137.0	135.9	135.4	141.1	143.2	145.5	147.8	148.5	140.8	141.6	60
Brésil	110.5	110.0	109.2	108.9	102.5	100.0	104.8	111.8	121.8	129.4	140.7	61
Bangladesh	89.1	88.6	87.9	87.5	95.4	105.5	111.3	119.5	128.5	125.9	129.5	27
Egypte	107.1	106.6	105.8	105.5	106.7	108.9	112.8	117.7	121.8	120.9	127.5	32
France	137.7	137.3	136.5	136.7	132.2	127.9	128.4	128.1	127.4	124.8	124.3	60
Pakistan	78.2	77.9	77.3	77.1	83.4	89.5	97.8	108.9	116.7	117.9	121.5	29
Pérou	115.0	114.4	113.4	113.0	114.1	113.2	112.9	113.0	113.7	110.4	112.0	62
Sénégal	80.6	80.1	79.5	79.2	83.4	88.0	93.6	100.0	106.8	107.6	109.7	24
Autres pays	2 316.5	2 306.0	2 289.1	2 280.6	2 273.3	2 294.6	2 331.6	2 400.1	2 469.3	2 442.8	2 477.0	
Total	**5 787.9**	**5 759.0**	**5 715.1**	**5 695.9**	**5 737.2**	**5 805.3**	**5 907.5**	**6 054.0**	**6 175.3**	**6 069.0**	**6 161.4**	**54**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Lettonie

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Russie	..	159.9	152.3	146.3	140.7	136.4	131.8	126.9	122.4	117.8	113.8	..
Belarus	..	55.1	53.2	51.5	50.0	48.6	47.2	45.5	43.9	42.6	41.3	..
Ukraine	..	38.4	36.8	35.7	34.7	34.1	34.0	33.0	32.5	32.6	32.4	..
Lituanie	..	19.7	18.6	17.9	17.2	16.7	16.1	15.4	14.9	14.3	13.9	..
Kazakhstan	..	6.7	6.4	6.2	6.0	5.9	5.9	5.8	5.7	5.7	5.6	..
Royaume-Uni	..	1.0	1.0	1.2	1.7	2.2	2.6	3.2	3.5	3.7	4.1	..
Ouzbékistan	..	2.2	2.1	2.0	2.0	2.1	2.1	2.1	2.3	2.6	2.9	..
Estonie	..	3.2	3.1	3.1	3.1	3.1	3.0	3.0	2.9	2.9	2.8	..
Allemagne	..	2.5	2.2	2.1	2.3	2.4	2.1	2.1	2.1	2.2	2.2	..
Azerbaïdjan	..	2.2	2.1	2.0	2.0	1.9	1.9	1.9	1.9	2.0	2.0	..
Moldavie	..	1.9	1.8	1.8	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.8	..
Inde	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.8	1.3	1.5	..
Géorgie	..	1.5	1.4	1.4	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	..
Irlande	..	0.5	0.5	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	0.9	0.9	1.0	..
Pologne	..	1.0	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7	..
Autres pays	..	7.1	6.6	6.5	6.9	7.4	7.4	7.7	8.3	9.3	9.8	
Total	**313.8**	**302.8**	**289.0**	**279.2**	**271.1**	**265.4**	**258.9**	**251.5**	**246.0**	**241.8**	**237.0**	

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Lituanie

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Russie	92.5	88.9	86.3	..	60.1	58.5	54.9	52.3	50.5	49.1	48.3	59
Belarus	52.2	49.6	47.8	..	35.4	33.6	31.1	30.0	30.8	32.2	36.0	50
Ukraine	19.1	18.0	17.4	..	12.4	12.3	11.3	12.4	15.4	19.6	25.7	24
Royaume-Uni	..	..	10.3	..	3.3	4.3	5.2	5.0	5.4	6.3	8.0	49
Lettonie	9.8	9.4	9.2	..	5.7	5.6	5.6	5.5	5.4	5.4	5.5	57
Kazakhstan	..	..	7.7	..	4.6	4.5	4.2	4.1	4.0	4.0	4.2	54
Norvège	..	..	..	..	1.0	1.4	2.0	2.2	2.3	2.6	3.1	47
Allemagne	3.2	3.2	3.3	..	1.5	1.6	1.8	1.7	1.8	2.0	2.3	45
Irlande	..	..	3.9	..	1.3	1.5	1.6	1.6	1.6	1.7	1.9	50
Pologne	3.5	3.3	3.2	..	2.3	2.2	2.1	2.0	1.9	1.8	1.8	57
Moldavie	..	..	..	..	0.6	0.6	0.6	0.7	0.8	0.9	1.1	20
Espagne	..	..	1.2	..	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.8	0.9	44
Ouzbékistan	..	..	1.6	..	1.0	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9	48
Estonie	..	..	1.3	..	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	56
Italie	..	..	0.5	..	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	0.7	28
Autres pays	35.0	35.5	12.9	..	6.7	7.2	6.7	7.2	8.2	9.6	11.4	
Total	**215.3**	**207.9**	**206.6**	**..**	**137.4**	**136.0**	**129.7**	**127.4**	**131.0**	**138.2**	**152.6**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Luxembourg

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Portugal	..	60.9	..	..	..	..	..	72.5	72.8	73.2	73.3	48
France	..	28.1	..	..	..	..	..	39.0	40.6	41.9	43.2	47
Belgique	..	16.8	..	..	..	..	..	20.5	20.8	21.0	21.3	46
Italie	..	13.2	..	..	..	..	..	17.0	17.7	18.4	19.0	42
Allemagne	..	14.8	..	..	..	..	..	16.5	16.5	16.7	16.7	53
Cap-Vert	..	4.6	..	..	..	..	..	6.4	6.6	6.9	7.4	53
Espagne	..	2.9	..	..	..	..	..	4.9	5.2	5.5	5.8	49
Royaume-Uni	..	4.2	..	..	..	..	..	5.1	5.3	5.5	5.5	43
Roumanie	..	1.9	..	..	..	..	..	4.2	4.6	5.1	5.5	59
Pologne	..	2.9	..	..	..	..	..	4.5	4.6	4.9	5.1	58
Chine	..	1.9	..	..	..	..	..	3.3	3.7	4.0	4.5	55
Brésil	..	1.8	..	..	..	..	..	2.9	3.2	3.6	4.2	61
Pays-Bas	..	3.5	..	..	..	..	..	3.9	3.9	3.9	3.9	46
Grèce	..	1.2	..	..	..	..	..	2.5	2.8	3.1	3.3	50
Inde	..	0.9	..	..	..	..	..	1.8	2.2	2.7	3.3	46
Autres pays	..	45.5	..	..	..	..	..	65.8	70.0	74.7	79.9	
Total	**197.2**	**205.2**	**215.3**	**226.1**	**237.7**	**248.9**	**260.6**	**270.7**	**280.8**	**291.2**	**301.7**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Mexique

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2018 (%)
États-Unis	738.1	..	..	..	..	739.2	..	..	799.1	..	..	50
Guatemala	35.3	..	..	..	..	42.9	..	..	32.4	..	..	51
Colombie	13.9	..	..	..	..	18.7	..	..	27.9	..	..	61
Venezuela	10.1	..	..	..	..	15.7	..	..	24.4	..	..	60
Espagne	18.9	..	..	..	..	22.6	..	..	19.7	..	..	58
Hong Kong, Chine	..	..	..	..	..	..	..	..	18.4	..	..	51
Cuba	12.1	..	..	..	..	12.8	..	..	18.2	..	..	39
Canada	7.9	..	..	..	..	9.8	..	..	14.8	..	..	11
Gabon	0.0	..	..	..	..	..	..	..	14.2	..	..	56
El Salvador	8.1	..	..	..	..	10.6	..	..	13.6	..	..	52
Argentine	13.7	..	..	..	..	14.7	..	..	10.5	..	..	69
Autres pays	103.0	..	..	..	..	120.1	..	..	81.5	..	..	
Total	**961.1**	**966.8**	**973.7**	**991.2**	**939.9**	**1 007.1**	**..**	**..**	**1 074.8**	**..**	**..**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Nouvelle-Zélande

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2018 (%)
Royaume-Uni	..	..	..	255.0	..	..	..	..	265.5	..	..	49
Chine	..	..	..	89.1	..	..	..	..	132.9	..	..	55
Inde	..	..	..	67.2	..	..	..	..	117.3	..	..	42
Australie	..	..	..	62.7	..	..	..	..	75.8	..	..	53
Afrique du Sud	..	..	..	54.3	..	..	..	..	71.4	..	..	51
Philippines	..	..	..	37.3	..	..	..	..	67.6	..	..	52
Fidji	..	..	..	52.8	..	..	..	..	62.3	..	..	51
Samoa	..	..	..	50.7	..	..	..	..	55.5	..	..	51
Corée	..	..	..	26.6	..	..	..	..	31.0	..	..	54
États-Unis	..	..	..	22.1	..	..	..	..	27.7	..	..	54
Tonga	..	..	..	22.4	..	..	..	..	26.9	..	..	48
Malaisie	..	..	..	16.4	..	..	..	..	19.9	..	..	54
Pays-Bas	..	..	..	19.9	..	..	..	..	19.3	..	..	50
Allemagne	..	..	..	12.9	..	..	..	..	16.6	..	..	57
Sri Lanka	..	..	..	9.6	..	..	..	..	14.3	..	..	47
Autres pays	..	..	..	202.8	..	..	..	..	267.7	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**1 001.8**	**..**	**..**	**..**	**..**	**1 271.8**	**..**	..	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Norvège

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Pologne	49.5	57.1	67.6	76.9	84.2	91.2	96.1	97.6	98.6	99.1	101.5	37
Suède	41.8	44.6	47.0	47.8	48.6	49.2	49.1	48.3	47.9	47.7	47.7	49
Lituanie	9.9	15.6	22.7	28.6	33.0	35.9	37.4	37.7	38.4	39.4	40.7	42
Syrie	1.4	1.5	1.6	2.0	3.1	5.5	9.7	20.8	27.4	30.8	32.0	41
Somalie	18.0	19.4	20.7	23.7	25.9	27.0	28.3	28.7	28.8	28.7	28.6	48
Allemagne	24.9	26.2	27.3	27.8	27.9	28.2	28.2	28.0	27.8	28.0	28.4	48
Philippines	13.5	14.7	16.3	17.8	19.5	20.6	21.4	22.2	23.1	24.1	25.1	76
Danemark	22.7	22.9	23.3	23.8	24.4	25.3	25.1	24.8	24.6	24.5	24.4	48
Iraq	20.6	21.4	22.0	22.1	22.1	22.2	22.2	22.5	23.1	23.3	23.3	44
Érythrée	4.8	6.6	8.2	10.1	12.4	14.8	17.7	20.1	21.9	22.7	23.2	42
Thaïlande	13.1	14.1	15.2	16.4	17.3	18.0	18.9	20.1	21.1	22.0	22.8	81
Pakistan	17.2	17.6	18.0	18.6	19.0	19.4	19.7	20.1	20.6	20.9	21.3	48
Royaume-Uni	16.9	17.5	18.1	18.6	19.0	19.3	19.5	19.4	19.4	19.7	20.3	39
États-Unis	16.0	16.3	16.6	17.0	17.3	17.5	17.6	17.7	17.9	18.4	18.9	51
Russie	13.8	14.6	15.3	16.2	16.8	17.2	17.5	17.7	17.9	18.3	18.7	67
Autres pays	242.8	259.0	276.6	296.4	313.9	330.4	344.0	354.1	363.8	374.3	390.8	
Total	**526.8**	**569.1**	**616.3**	**663.9**	**704.5**	**741.8**	**772.5**	**799.8**	**822.4**	**841.6**	**867.8**	48

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Pays-Bas

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Turquie	196.7	197.4	197.4	196.5	195.1	192.7	191.0	190.8	192.0	194.3	198.0	49
Suriname	186.8	186.2	185.5	184.1	182.6	181.0	179.5	178.6	178.2	178.3	178.8	56
Maroc	167.4	167.7	168.3	168.2	168.5	168.6	168.5	168.7	169.2	170.5	172.2	49
Pologne	58.1	66.6	78.2	86.5	96.2	108.5	117.9	126.6	135.6	145.2	155.2	52
Allemagne	120.5	122.3	122.8	121.8	120.5	119.1	118.6	118.8	119.5	120.6	122.0	58
Indonésie	140.7	137.8	135.1	132.0	129.2	126.4	123.5	120.8	117.9	115.1	112.5	57
Syrie	6.9	7.1	7.3	7.7	9.5	17.9	38.5	65.9	81.8	86.7	91.9	44
Anc. URSS	41.9	45.6	49.2	51.8	53.7	56.4	59.1	62.2	66.6	72.1	78.9	62
Chine	42.5	44.7	47.5	49.7	51.3	52.5	54.4	56.1	58.3	61.1	64.2	57
Belgique	49.2	50.0	50.9	51.9	52.8	54.0	55.3	56.9	58.6	60.2	61.8	54
Royaume-Uni	47.1	47.2	47.5	47.8	48.4	49.1	50.2	51.7	53.4	55.8	59.0	44
Ex-Yougoslavie	52.8	52.7	52.7	52.5	52.5	52.6	52.7	53.1	53.5	54.3	55.6	53
Inde	17.3	18.2	19.5	20.7	22.2	24.3	27.0	30.6	35.3	41.2	48.2	44
Iraq	40.9	41.0	40.8	40.6	40.5	40.7	40.9	43.1	43.9	44.8	45.4	44
Italie	20.1	20.8	21.6	22.5	23.9	25.7	27.6	29.9	32.4	35.0	38.0	41
Autres pays	643.5	663.3	681.9	693.3	706.5	726.8	751.8	783.5	819.6	863.5	918.2	
Total	**1 832.5**	**1 868.7**	**1 906.3**	**1 927.7**	**1 953.4**	**1 996.3**	**2 056.5**	**2 137.2**	**2 215.9**	**2 298.7**	**2 399.8**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Pologne

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2011 (%)
Ukraine	..	227.5	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Allemagne	..	84.0	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Belarus	..	83.6	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Lituanie	..	55.6	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Royaume-Uni	..	38.0	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Irlande	..	8.4	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Autres pays	..	177.8	..	..	..	..	..	..	..	..	..	
Total	**..**	**675.0**	**631**	**625**	**620**	**612**	**626**	**652**	**696**	**761**	**849**	**59**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Portugal

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2011 (%)
Angola	..	162.6	..	..	..	..	..	..	..	..	..	54
Brésil	..	139.7	..	..	..	..	..	..	..	..	..	58
France	..	94.5	..	..	..	..	..	..	..	..	..	54
Mozambique	..	73.1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	54
Cap-Vert	..	62.0	..	..	..	..	..	..	..	..	..	53
Guinée-Bissau	..	29.6	..	..	..	..	..	..	..	..	..	44
Allemagne	..	28.0	..	..	..	..	..	..	..	..	..	52
Venezuela	..	25.2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	54
Roumanie	..	23.7	..	..	..	..	..	..	..	..	..	49
Royaume-Uni	..	19.1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	50
Sao Tomé-et-Principe	..	18.6	..	..	..	..	..	..	..	..	..	56
Espagne	..	16.5	..	..	..	..	..	..	..	..	..	57
Suisse	..	16.5	..	..	..	..	..	..	..	..	..	49
Afrique du Sud	..	11.5	..	..	..	..	..	..	..	..	..	53
Chine	..	10.9	..	..	..	..	..	..	..	..	..	48
Autres pays	..	140.5	..	..	..	..	..	..	..	..	..	
Total	**..**	**871.8**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Rép. slovaque

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Rép. tchèque	..	..	88.7	88.6	88.2	88.0	87.8	88.0	88.0	88.1	88.2	55
Hongrie	..	..	17.6	17.7	17.3	17.1	16.8	16.6	16.3	16.1	15.8	48
Ukraine	..	..	9.8	9.8	9.9	10.1	10.5	10.7	11.1	11.4	11.8	58
Royaume-Uni	..	..	3.7	4.2	4.8	5.5	6.3	7.2	8.1	9.1	10.2	44
Roumanie	..	..	7.6	7.8	8.1	8.3	8.7	9.1	9.3	9.6	9.7	35
Pologne	..	..	6.5	6.5	6.7	6.7	6.9	7.0	7.1	7.3	7.4	51
Allemagne	..	..	4.2	4.4	4.6	4.8	5.1	5.4	5.8	6.1	6.5	35
Autriche	..	..	2.8	3.0	3.1	3.4	3.7	4.0	4.3	4.7	5.0	42
Italie	..	..	2.2	2.4	2.7	2.8	3.1	3.4	3.7	3.9	4.0	27
Russie	..	..	2.7	2.7	2.7	2.8	2.9	2.9	3.0	3.1	3.1	63
France	..	..	3.0	2.9	2.9	2.9	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	43
États-Unis	..	..	1.9	2.0	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	46
Bulgarie	..	..	2.0	2.2	2.2	2.2	2.3	2.5	2.5	2.6	2.6	31
Serbie	..	..	1.7	1.8	1.9	1.9	2.0	2.2	2.3	2.4	2.5	36
Viet Nam	..	..	1.9	2.0	2.1	2.1	2.2	2.2	2.3	2.3	2.4	40
Autres pays	..	..	13.6	14.6	15.7	16.8	18.2	19.7	21.0	22.2	23.4	
Total	**140.7**	**145.7**	**169.8**	**172.6**	**174.9**	**177.6**	**181.6**	**186.2**	**190.3**	**194.4**	**198.4**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Rép. tchèque

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2011 (%)
Rép. slovaque	..	289.6	..	..	..	..	..	..	..	..	..	53
Ukraine	..	138.0	..	..	..	..	..	..	..	..	..	45
Viet Nam	..	52.4	..	..	..	..	..	..	..	..	..	40
Russie	..	35.7	..	..	..	..	..	..	..	..	..	57
Pologne	..	26.0	..	..	..	..	..	..	..	..	..	62
Allemagne	..	16.7	..	..	..	..	..	..	..	..	..	32
Roumanie	..	12.8	..	..	..	..	..	..	..	..	..	51
Moldavie	..	9.4	..	..	..	..	..	..	..	..	..	38
Bulgarie	..	9.2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	39
États-Unis	..	7.0	..	..	..	..	..	..	..	..	..	45
Kazakhstan	..	6.7	..	..	..	..	..	..	..	..	..	51
Mongolie	..	5.6	..	..	..	..	..	..	..	..	..	59
Chine	..	4.9	..	..	..	..	..	..	..	..	..	45
Hongrie	..	4.8	..	..	..	..	..	..	..	..	..	57
Royaume-Uni	..	4.8	..	..	..	..	..	..	..	..	..	24
Autres pays	..	121.7	..	..	..	..	..	..	..	..	..	
Total	**..**	**745.2**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	..	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Royaume-Uni

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Inde	687	686	750	746	733	784	807	809	862	837	847	51
Pologne	534	617	658	650	764	783	883	907	889	827	746	55
Pakistan	382	441	432	476	419	510	525	523	529	533	519	49
Roumanie	77	82	118	151	162	220	264	340	410	434	370	45
Irlande	401	429	429	400	346	372	391	398	380	358	364	54
Allemagne	301	292	303	343	279	252	299	299	309	305	310	56
Bangladesh	193	219	191	184	187	198	220	247	259	259	251	49
Italie	130	150	135	142	159	168	188	220	237	246	240	47
Afrique du Sud	227	208	208	224	201	178	200	245	235	255	229	52
Niger	167	203	162	202	170	206	212	190	205	207	219	51
Chine	118	148	99	116	118	114	209	226	210	198	211	55
Portugal	91	104	84	114	111	141	141	142	132	149	175	50
France	122	132	146	128	127	174	146	164	178	183	169	56
États-Unis	193	159	203	216	186	158	179	163	159	174	168	55
Philippines	110	140	134	129	124	150	148	143	144	144	167	64
Total	**7 056**	**7 430**	**7 588**	**7 860**	**8 064**	**8 482**	**8 988**	**9 369**	**9 183**	**9 482**	**9 539**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Russie

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2010 (%)
Ukraine	2 942.0	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	54
Kazakhstan	2 481.9	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	54
Ouzbékistan	1 111.7	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	47
Azerbaïdjan	743.9	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	44
Belarus	740.9	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	57
Kyrgyzstan	573.3	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	51
Arménie	511.2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	44
Tadjikistan	452.2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	41
Géorgie	436.4	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	46
Moldavie	285.3	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	47
Turkménistan	180.0	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	52
Allemagne	137.7	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	50
Lettonie	86.7	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	53
Lituanie	68.9	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	53
Estonie	57.0	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	53
Autres pays	385.8	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	
Total	**11 194.7**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Slovénie

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Bosnie-Herzégovine	102.9	96.9	97.2	98.5	100.0	100.9	102.8	104.7	107.7	116.4	126.4	37
Croatie	56.0	49.2	48.8	48.3	47.7	47.0	46.1	45.6	45.0	44.4	43.9	51
Serbie	20.9	26.4	26.4	26.7	26.9	27.1	24.3	24.6	25.4	27.4	29.5	38
Macédoine du Nord	14.3	13.7	14.2	14.7	15.1	15.6	15.9	16.5	17.1	18.2	19.3	41
Allemagne	12.3	8.5	8.4	8.0	7.7	7.6	7.4	7.4	7.3	7.3	7.3	48
Italie	4.3	3.1	3.2	3.4	3.5	3.6	3.8	4.0	4.1	4.3	4.3	40
Russie	0.9	1.1	1.2	1.4	1.7	2.1	2.6	2.8	3.0	3.4	3.7	58
Monténégro	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.9	3.4	3.3	3.4	3.4	46
Ukraine	1.4	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	2.0	2.3	2.5	2.7	2.8	65
Autriche	5.5	3.2	3.1	3.0	2.9	2.8	2.7	2.7	2.6	2.7	2.7	50
Bulgarie	0.5	0.8	0.9	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.3	1.5	40
Chine	0.7	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	1.0	1.1	1.2	46
France	1.6	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	50
Suisse	1.4	1.1	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9	1.0	47
États-Unis	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8	0.9	46
Autres pays	27.6	17.8	18.4	19.3	20.3	21.4	25.7	26.4	27.1	29.5	32.7	
Total	**253.8**	**228.6**	**230.1**	**232.7**	**235.3**	**237.6**	**241.2**	**245.4**	**250.2**	**265.1**	**281.6**	**41**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Suède

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2019 (%)
Syrie	19.6	20.8	22.4	27.5	41.7	67.7	98.2	149.4	172.3	186.0	191.5	44
Iraq	117.9	121.8	125.5	127.9	128.9	130.2	131.9	135.1	140.8	144.0	146.0	46
Finlande	172.2	169.5	166.7	163.9	161.1	158.5	156.0	153.6	150.9	147.9	144.6	61
Pologne	67.5	70.3	72.9	75.3	78.2	81.7	85.5	88.7	91.2	92.8	93.7	53
Iran	59.9	62.1	63.8	65.6	67.2	68.4	69.1	70.6	74.1	77.4	80.1	47
Somalie	31.7	37.8	40.2	44.0	54.2	57.9	60.6	63.9	66.4	68.7	70.2	51
Ex-Yougoslavie	71.6	70.8	70.1	69.3	68.6	67.9	67.2	66.5	65.9	65.1	64.3	50
Bosnie-Herzégovine	56.1	56.2	56.3	56.6	56.8	57.3	57.7	58.2	58.9	59.4	60.0	50
Afghanistan	12.7	14.4	17.5	21.5	25.1	28.4	31.3	34.8	44.0	52.0	58.8	34
Turquie	40.8	42.5	43.9	45.1	45.7	46.1	46.4	47.1	48.3	49.9	51.7	45
Allemagne	47.8	48.2	48.4	48.7	49.0	49.4	49.6	50.2	50.9	51.1	51.4	53
Érythrée	9.0	10.3	12.0	13.7	16.6	21.8	28.6	35.1	39.1	42.3	45.7	45
Thaïlande	28.7	31.4	33.6	35.6	37.0	38.1	38.8	39.9	41.2	42.4	43.6	78
Norvège	43.8	43.4	43.1	42.9	42.5	42.3	42.1	42.1	42.0	41.7	41.6	55
Inde	16.5	17.9	18.6	19.4	20.6	21.9	23.2	25.7	29.7	35.2	40.6	46
Autres pays	542.0	567.6	592.4	616.3	640.2	665.9	690.1	723.6	761.5	799.6	835.8	
Total	**1 338.0**	**1 384.9**	**1 427.3**	**1 473.3**	**1 533.5**	**1 603.6**	**1 676.3**	**1 784.5**	**1 877.1**	**1 955.6**	**2 019.7**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Suisse

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Allemagne	..	318.9	330.0	337.4	343.6	348.1	350.5	352.2	353.4	355.3	357.4	50
Italie	..	233.1	241.0	244.7	251.3	258.3	263.3	267.3	267.9	268.8	268.9	44
Portugal	..	172.3	187.4	199.2	211.5	218.7	222.3	223.1	220.9	217.7	214.1	46
France	..	132.3	138.4	141.4	146.8	153.1	158.6	162.5	166.3	169.4	172.8	50
Turquie	..	76.0	76.9	77.4	77.9	78.2	78.7	79.2	79.8	80.4	81.6	47
Macédoine du Nord	..	51.7	53.5	55.1	57.0	59.2	61.4	64.3	66.9	69.3	72.3	48
Espagne	..	53.5	57.2	59.8	64.1	67.1	68.9	69.4	68.9	68.6	68.3	49
Serbie	..	56.5	59.2	60.1	62.9	63.4	64.6	65.3	65.7	65.9	66.8	51
Autriche	..	58.8	59.2	59.7	59.9	60.0	60.1	59.8	59.6	59.2	58.8	59
Bosnie-Herzégovine	..	51.1	52.4	53.2	54.1	55.4	56.4	56.9	57.1	57.4	57.7	53
Royaume-Uni	..	41.1	43.7	44.2	44.8	45.2	45.2	45.0	45.3	45.7	46.3	46
Brésil	..	32.3	33.4	34.4	35.5	36.6	37.8	39.1	40.9	42.5	44.0	69
Pologne	..	21.5	24.0	26.2	28.1	31.6	34.7	36.7	38.7	40.8	42.9	54
États-Unis	..	33.7	34.9	35.4	35.9	36.3	36.6	37.0	37.6	38.6	39.0	52
Sri Lanka	..	28.6	29.6	30.0	30.6	31.3	32.6	34.2	35.1	35.6	35.8	47
Autres pays	..	713.9	737.4	760.3	785.6	812.5	844.6	888.0	914.9	938.2	963.2	
Total	**..**	**2 075.2**	**2 158.4**	**2 218.4**	**2 289.6**	**2 354.8**	**2 416.4**	**2 480.0**	**2 519.1**	**2 553.4**	**2 590.0**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Turquie

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2018 (%)
Bulgarie	..	..	..	..	382.1	378.7	374.0	366.2	362.7	..	..	54
Iraq	..	..	..	..	52.2	97.5	146.1	199.7	283.8	..	..	47
Allemagne	..	..	..	..	259.1	263.3	272.7	277.9	281.9	..	..	53
Syrie	..	..	..	..	66.1	76.4	98.1	109.4	163.8	..	..	44
Afghanistan	..	..	..	..	33.8	38.7	59.3	78.7	115.2	..	..	41
Azerbaïdjan	..	..	..	..	46.1	52.8	64.2	71.2	85.3	..	..	57
Iran	..	..	..	..	30.2	36.2	47.5	53.8	80.2	..	..	48
Turkménistan	..	..	..	..	19.9	24.9	30.3	45.2	71.2	..	..	58
Ouzbékistan	..	..	..	..	29.6	36.1	43.7	52.1	63.2	..	..	64
Russie	..	..	..	..	30.3	34.5	37.8	37.4	47.2	..	..	68
Arabie saoudite	..	..	..	..	12.6	14.6	17.3	25.6	41.3	..	..	45
Macédoine du Nord	..	..	..	..	44.3	43.4	42.3	41.0	40.0	..	..	54
Pays-Bas	..	..	..	..	32.0	32.3	34.1	34.1	34.6	..	..	54
France	..	..	..	..	28.1	28.5	33.3	35.3	33.9	..	..	51
Royaume-Uni	..	..	..	..	32.3	32.1	32.4	29.2	30.6	..	..	55
Autres pays	..	..	..	..	361.2	402.3	444.4	467.2	543.7	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**1 459.8**	**1 592.4**	**1 777.3**	**1 923.9**	**2 278.5**	**..**	**..**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4.

StatLink https://stat.link/znwpmx

Métadonnées relatives aux tableaux A.4. et B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger**

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	® Microrecensements. Y compris les citoyens d'origine allemande nés à l'étranger (Aussiedler). Non compris les personnes en logement communautaire, notamment une partie des réfugiés ou demandeurs d'asile.	Office fédéral de la statistique.
Australie	® Estimation de la population résidente. *Date de référence :* 30 juin.	Institut national de statistique (ABS).
Autriche	® Effectifs de personnes nées à l'étranger résidentes inscrites sur les registres de population. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre de population, Statistique Autriche.
Belgique	® Effectifs de personnes nées à l'étranger inscrites sur le registre de population. Y compris les demandeurs d'asile à partir de 2008.	Registre de population, Direction générale statistique et information économique (DGSIE).
Canada	® 2011 : Enquête nationale auprès des ménages. La population née à l'étranger comprend toutes les personnes qui sont, ou furent, des immigrés installés ou des résidents permanents au Canada. Non compris les résidents non permanents, dont la résidence au Canada est sujette à une autorisation de travail ou d'études, ni les demandeurs d'asile. ® 2016: Recensement 2016 (échantillon de 25 %). ε MP pour les autres années.	Statistique Canada.
Chili	® Registre des permis de résidence	Département des étrangers et des migrations, Ministère de l'Intérieur.
Danemark	® Immigrés au sens de la définition nationale, i.e. personnes nées à l'étranger dont les parents sont des citoyens étrangers ou nés à l'étranger. Quand aucune information sur la nationalité/le pays de naissance des parents n'est disponible, les personnes nées à l'étranger sont comptabilisées parmi les immigrés.	Statistique Danemark.
Espagne	® Registre de population. Personnes nées à l'étranger et inscrites dans les registres municipaux, quel que soit leur statut légal. *Date de référence :* 1er janvier.	Registres municipaux, Institut national de statistique (INE).
Estonie	® Registre de population.	Ministère de l'Intérieur.
États-Unis	® Y compris les personne naturalisées et les personnes en situation irrégulière. Non compris les personnes nées à l'étranger de parents américains.	American Community Survey, Bureau du recensement.
Finlande	® Registre de population. Y compris les personnes d'origine finnoise nées à l'étranger.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
France	À partir de 2006, recensements de la population. À partir de 2016, les totaux sont estimés à partir des données d'Eurostat. Y compris le département de Mayotte à partir de 2014. Y compris les personnes qui sont nées françaises à l'étranger.	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).
Grèce	Les totaux présentés dans la Tableau A.4. (base de données Eurostat) ne sont pas comparables aux données présentées dans le Taleau B.4. par pays de naissance (données de l'Enquête sur la population active portant sur les personnes nées à l'étranger âgées de 15 ans et plus ; avant 2014 : 4e trimestre ; à partir de 2014 : 2e trimestre).	Eurostat et Service hellénique de la statistique.
Hongrie	® Y compris, à partir de 2010, les ressortissants de pays tiers détenteurs d'un permis de résidence temporaire (d'un an ou plus). À partir de 2011, y compris les personnes sous protection subsidiaire. Les données pour 2011 ont été ajustées pour correspondre aux résultats du recensement d'octobre. *Date de référence :* 1er janvier.	Bureau de l'immigration et de la nationalité ; Bureau central de l'administration et des services électroniques publics (registre central de la population) ; Bureau central de la statistique.
Irlande	® 2011 et 2016 : Recensements. Personnes résidant habituellement en Irlande et présentes à leur lieu de résidence habituelle au moment du recensement. ε PM pour les autres années.	Bureau central de la statistique (CSO).
Islande	® Registre national de la population. Il est probable que le registre surrestime le nombre de personnes nées à l'étranger vivant dans le	Statistique Islande.

Pays	Commentaires	Source
	pays. *Date de référence :* 1er janvier.	
Israël	Estimations basées sur les recensements et sur les variations de populations survenues suite aux recensements telles que mesurées par le registre de la population. Les estimations incluent les Juifs et les personnes nées à l'étranger d'autres confessions (en général des membres de famille d'immigrés juifs). Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.	Bureau central de la statistique.
Italie	® Registre de population.	Institut national de statistique (ISTAT).
Lettonie	® Registre de population. *Date de référence :* 1er janvier.	Bureau central de la statistique.
Lituanie	*Date de référence :* 1er janvier.	Eurostat.
Luxembourg	® 2011 : Recensement. ε MC pour les autres années.	Institut national de la statistique et des études économiques (Statec).
Mexique	® 2010 : Recensement ; 2015 : Enquête intercensitaire. ε Autres années : estimation basée sur l'enquête nationale sur les professions et l'emploi (ENOE).	Institut national de la statistique et de la géographie (INEGI).
Norvège	® *Date de référence :* 1er janvier.	Registre central de la population, Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	® 2013 et 2018: Recensements de la population. ε MP pour les autres années.	Statistique Nouvelle-Zélande.
Pays-Bas	® *Date de référence :* 1er janvier.	Registre de la population, Bureau central de statistique (CBS).
Pologne	® 2011 : Recensement de la population. Non compris les résidents temporaires présents sur le territoire depuis moins de 12 mois au moment du recensement. Pays de naissance reportés selon les frontières administratives à la date du recensement. A partir de 2012, estimations à partir des données d'Eurostat.	Bureau central de la statistique et Eurostat.
Portugal	® 2011 : Recensement de la population. A partir de 2012, estimations à partir des données d'Eurostat.	Institut national statistique (INE).
République slovaque	® Registre de la population.	Ministère de l'Intérieur.
République tchèque	® 2011 : Recensement de la population. ε MC pour les autres années.	Institut national de statistique.
Royaume-Uni	® À partir de 2006 : Résidents nés à l'étranger tels que comptabilisés dans l'Enquête sur la population active. Les chiffres sont arrondis au millier.	Institut national de statistique.
Russie	® 2010 : Recensement.	Service statistique de l'État fédéral (Rosstat).
Slovénie		Eurostat.
Suède	® *Date de référence :* 1er janvier.	Registre de la population, Statistique Suède.
Suisse	® À partir de 2011 : Registre de population confédéral. ε MC pour les autres années.	Office fédéral de la statistique.
Turquie		Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Notes: ® Données observées. ε Estimations (italique) réalisées par la méthode des composantes (MC) ou la méthode paramétrique (MP). Les estimations ne sont faites que sur le total et non par pays d'origine (Tableaux B.4). Les données pour la Serbie incluent les personnes du Monténégro et de Serbie-et-Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne (http://stats.OCDE.org/).

Tableau A.5. Effectifs d'étrangers par nationalité dans les pays de l'OCDE et en Russie

Milliers et pourcentages

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Allemagne	6 694.8	6 753.6	6 930.9	7 213.7	7 633.6	8 153.0	9 107.9	10 039.1	10 623.9	10 915.5	11 228.3
% de la pop. totale	8.3	8.4	8.6	8.9	9.4	10.0	11.1	12.1	12.8	13.1	13.4
Autriche	883.6	913.2	951.4	1 004.3	1 066.1	1 146.1	1 267.7	1 341.9	1 395.9	1 438.9	1 486.2
% de la pop. totale	10.5	10.8	11.2	11.7	12.4	13.2	14.5	15.2	15.7	16.1	16.5
Belgique	1 057.7	1 168.6	1 206.5	1 231.3	1 241.2	1 276.9	1 333.2	1 353.8	1 376.4	1 413.8	1 478.8
% de la pop. totale	9.7	10.6	10.9	11.0	11.1	11.3	11.7	11.9	12.0	12.3	12.8
Canada	..	1 957.0	..	..	..	..	2 404.8	..	..	..	..
% de la pop. totale	..	5.8	..	..	..	..	6.7	..	..	..	..
Chili	..	..	..	..	..	..	..	952.7	..	1 251.2	1 492.5
% de la pop. totale	..	..	..	..	..	..	..	5.3	..	6.8	8.0
Corée	1 088.6	1 200.1	1 202.3	1 303.8	1 488.9	1 594.8	1 662.8	1 749.6	1 951.1	2 024.6	..
% de la pop. totale	2.2	2.4	2.4	2.6	2.9	3.1	3.3	3.4	3.8	4.0	..
Danemark	329.9	346.0	358.9	374.7	397.3	422.6	463.1	485.0	506.0	525.8	537.1
% de la pop. totale	5.9	6.2	6.4	6.6	7.0	7.4	8.1	8.5	8.8	9.1	9.3
Espagne	5 402.6	5 312.4	5 236.0	5 072.7	4 677.1	4 454.4	4 417.5	4 419.5	4 563.0	4 840.2	5 226.9
% de la pop. totale	11.5	11.3	11.1	10.8	10.0	9.5	9.5	9.5	9.8	10.4	11.2
Estonie	..	..	211.1	210.9	211.7	211.4	211.5	212.2	213.7	216.4	215.6
% de la pop. totale	..	..	16.0	16.0	16.1	16.1	16.1	16.1	16.2	16.3	16.3
États-Unis	21 641.0	22 460.6	22 225.5	22 115.0	22 016.4	22 263.4	22 426.2	22 415.3	22 595.7	22 518.8	..
% de la pop. totale	7.0	7.2	7.1	7.0	6.9	6.9	6.9	6.9	6.9	6.8	..
Finlande	155.7	168.0	183.1	195.5	207.5	219.7	229.8	243.6	249.5	257.6	267.6
% de la pop. totale	2.9	3.1	3.4	3.6	3.8	4.0	4.2	4.4	4.5	4.7	4.8
France	3 818.0	3 889.0	3 980.0	4 084.0	4 289.0	4 428.0	4 542.0	4 704.0	4 769.4	4 986.9	..
% de la pop. totale	6.1	6.2	6.3	6.5	6.7	6.9	7.1	7.3	7.4	7.7	..
Grèce	931.4	934.4	921.4	886.5	855.0	822.0	798.4	810.0	816.1	831.7	906.3
% de la pop. totale	8.4	8.5	8.5	8.2	7.9	7.7	7.5	7.6	7.7	7.9	8.6
Hongrie	197.8	206.9	143.4	141.4	140.5	146.0	156.6	151.1	161.8	180.8	200.0
% de la pop. totale	2.0	2.1	1.5	1.4	1.4	1.5	1.6	1.6	1.7	1.9	2.1
Irlande	575.4	598.1	599.9	601.8	603.7	605.5	607.4	566.6	593.5	622.7	644.4
% de la pop. totale	13.0	13.3	13.2	13.1	13.1	13.1	13.1	12.2	12.6	13.1	13.4
Islande	21.7	21.1	21.0	21.4	22.7	24.3	26.5	30.3	37.8	44.3	49.4
% de la pop. totale	6.8	6.5	6.4	6.6	6.9	7.4	8.0	9.1	11.2	13.1	14.5
Italie	3 648.1	3 879.2	4 052.1	4 387.7	4 921.3	5 014.4	5 026.9	5 047.0	5 144.4	4 996.2	5 039.6
% de la pop. totale	6.1	6.5	6.8	7.3	8.1	8.3	8.3	8.3	8.5	8.3	8.3
Japon	2 184.7	2 132.9	2 078.5	2 033.7	2 066.4	2 121.8	2 232.2	2 382.8	2 561.8	2 731.1	2 933.1
% de la pop. totale	1.7	1.7	1.6	1.6	1.6	1.7	1.7	1.9	2.0	2.2	2.3
Lettonie	362.4	342.8	324.3	315.4	304.8	298.4	288.9	279.4	272.5	266.6	260.4
% de la pop. totale	17.1	16.4	15.7	15.4	15.1	14.9	14.6	14.3	14.1	14.0	13.8
Lituanie	27.3	24.0	22.9	22.2	21.6	22.5	18.7	20.1	27.3	47.2	65.8
% de la pop. totale	0.9	0.8	0.8	0.7	0.7	0.8	0.6	0.7	1.0	1.7	2.4
Luxembourg	216.3	220.5	229.9	238.8	248.9	258.7	269.2	281.5	288.2	291.5	296.5
% de la pop. totale	42.6	42.5	43.3	44.0	44.9	45.6	46.5	47.6	47.7	47.3	47.4
Mexique	281.1	303.9	296.4	..	326.0	355.2	381.8	423.9	462.0	480.3	..
% de la pop. totale	0.2	0.3	0.3	..	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	..
Norvège	333.9	369.2	407.3	448.8	483.2	512.2	538.2	559.2	567.8	584.2	604.5
% de la pop. totale	6.8	7.5	8.1	8.8	9.4	9.8	10.3	10.6	10.6	10.9	11.2
Pays-Bas	735.2	760.4	786.1	796.2	816.0	847.3	900.5	972.3	1 040.8	1 110.9	1 192.3
% de la pop. totale	4.4	4.5	4.7	4.7	4.8	5.0	5.3	5.7	6.1	6.5	7.0

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pologne	75.2	79.3	85.8	93.3	101.2	108.3	149.6	210.3	239.2	289.8	358.2
% de la pop. totale	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.6	0.6	0.8	0.9
Portugal	454.2	445.3	436.8	417.0	401.3	395.2	388.7	397.7	421.7	480.3	590.3
% de la pop. totale	4.3	4.2	4.1	4.0	3.9	3.8	3.8	3.9	4.1	4.7	5.8
République tchèque	432.5	424.3	434.2	435.9	439.2	449.4	464.7	493.4	524.1	564.3	593.4
% de la pop. totale	4.1	4.0	4.1	4.1	4.1	4.2	4.4	4.6	4.9	2 5.3	5.5
République slovaque	62.9	68.0	53.4	56.5	59.2	61.8	65.8	69.7	72.9	76.1	78.9
% de la pop. totale	1.2	1.3	1.0	1.0	1.1	1.1	1.2	1.3	1.3	1.4	1.4
Royaume-Uni	4 524.0	4 785.0	4 788.0	4 941.0	5 154.0	5 592.0	5 951.0	6 137.0	5 991.0	6 227.0	..
% de la pop. totale	7.1	7.5	7.4	7.6	7.9	8.5	9.0	9.2	8.9	9.2	..
Russie	687.0	490.3	621.0	715.8	872.6	1 039.0	1 104.7	1 130.8	1 134.5	1 038.2	..
% de la pop. totale	0.5	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	0.8	0.8	0.7	..
Slovénie	82.2	82.7	85.6	91.4	96.6	101.5	107.8	114.4	121.9	138.2	156.4
% de la pop. totale	4.0	4.0	4.2	4.4	4.7	4.9	5.2	5.5	5.9	6.6	7.5
Suède	602.9	633.3	655.1	667.2	694.7	739.4	782.8	851.9	897.3	932.3	940.6
% de la pop. totale	6.4	6.7	6.9	6.9	7.2	7.6	8.0	8.6	9.0	9.3	9.3
Suisse	1 680.2	1 720.4	1 772.3	1 825.1	1 886.6	1 947.0	1 993.9	2 029.5	2 053.6	2 081.2	2 111.4
% de la pop. totale	21.5	21.8	22.1	22.5	23.0	23.5	23.8	24.0	24.1	24.2	24.4
Turquie	167.3	190.5	242.1	278.7	456.5	518.3	650.3	816.4	919.1	1 211.0	1 531.2
% de la pop. totale	0.2	0.3	0.3	0.4	0.6	0.7	0.8	1.0	1.1	1.5	1.8

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jzqarg

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Allemagne

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Turquie	1 658.1	1 629.5	1 607.2	1 575.7	1 549.8	1 527.1	1 506.1	1 492.6	1 483.5	1 476.4	1 472.4	48
Pologne	398.5	419.4	468.5	532.4	609.9	674.2	741.0	783.1	866.9	860.1	862.5	46
Syrie	28.9	30.1	32.9	40.4	56.9	118.2	366.6	637.8	699.0	745.6	789.5	41
Roumanie	105.0	126.5	159.2	205.0	267.4	355.3	452.7	533.7	622.8	696.3	748.2	43
Italie	517.5	517.5	520.2	529.4	552.9	574.5	596.1	611.5	643.1	643.5	646.5	42
Croatie	221.2	220.2	223.0	225.0	240.5	263.3	297.9	332.6	367.9	395.7	414.9	46
Grèce	278.1	276.7	283.7	298.3	316.3	328.6	339.9	348.5	362.2	363.2	363.7	46
Bulgarie	61.9	74.9	93.9	118.8	146.8	183.3	226.9	263.3	310.4	337.0	360.2	46
Afghanistan	48.8	51.3	56.6	61.8	67.0	75.4	131.5	253.5	251.6	257.1	263.4	36
Russie	189.3	191.3	195.3	202.1	216.3	221.4	231.0	245.4	249.2	254.3	260.4	63
Iraq	79.4	81.3	82.4	84.1	85.5	88.7	136.4	227.2	237.4	247.8	255.1	42
Serbie	164.9	179.0	198.0	202.5	205.0	220.9	230.4	223.1	225.5	231.2	237.8	49
Hongrie	61.4	68.9	82.8	107.4	135.6	156.8	178.2	192.3	207.0	212.4	211.7	43
Bosnie-Herzégovine	154.6	152.4	153.5	155.3	157.5	163.5	168.0	172.6	181.0	190.5	203.3	47
Autriche	174.5	175.2	175.9	176.3	178.8	179.8	181.8	183.6	191.3	187.4	186.7	49
Autres pays	2 552.7	2 559.3	2 598.0	2 699.3	2 847.4	3 021.9	3 323.4	3 538.4	3 725.2	3 816.9	3 952.2	
Total	**6 694.8**	**6 753.6**	**6 930.9**	**7 213.7**	**7 633.6**	**8 153.0**	**9 107.9**	**10 039.1**	**10 623.9**	**10 915.5**	**11 228.3**	**46**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Autriche

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Allemagne	136.0	144.1	150.9	157.8	164.8	170.5	176.5	181.6	186.8	192.4	200.0	50
Roumanie	36.0	41.6	47.3	53.3	59.7	73.4	82.9	92.1	102.3	112.7	123.5	51
Serbie	109.4	110.5	110.4	111.3	112.5	114.3	116.6	118.5	120.2	121.3	122.1	49
Turquie	111.3	112.5	112.9	113.7	114.7	115.4	116.0	116.8	117.3	117.2	117.6	49
Bosnie-Herzégovine	90.5	89.6	89.6	89.9	91.0	92.5	94.0	94.6	95.2	95.8	96.6	46
Hongrie	23.3	25.6	29.8	37.0	46.3	54.9	63.6	70.6	77.1	82.7	87.5	52
Croatie	58.5	58.3	58.3	58.6	62.0	66.5	70.2	73.3	76.7	80.0	83.6	47
Pologne	37.2	38.6	42.1	46.0	50.3	54.3	57.6	60.1	62.2	63.4	64.4	47
Syrie	1.5	1.6	1.9	2.7	4.3	11.3	33.3	41.7	48.1	49.8	51.5	42
Afghanistan	5.7	6.7	9.4	12.4	14.0	16.8	35.6	45.3	45.7	44.4	43.7	34
Rép. slovaque	19.2	20.4	22.5	25.3	28.6	32.1	35.3	38.1	40.2	42.0	43.6	60
Russie	23.4	24.2	25.5	27.3	28.8	30.0	31.2	32.0	32.4	32.6	32.9	58
Bulgarie	9.8	11.2	12.5	14.1	15.9	19.6	22.4	24.9	27.4	29.9	32.5	51
Italie	14.5	15.4	16.2	17.8	20.2	22.5	25.3	27.3	29.2	30.9	32.5	42
Macédoine du Nord	18.1	18.6	18.9	19.4	20.1	20.9	21.7	22.4	23.1	23.4	24.1	49
Autres pays	189.0	194.5	203.3	217.7	233.0	251.3	285.3	302.7	312.0	320.3	330.2	
Total	**883.6**	**913.2**	**951.4**	**1 004.3**	**1 066.1**	**1 146.1**	**1 267.7**	**1 341.9**	**1 395.9**	**1 438.9**	**1 486.2**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Belgique

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
France	140.2	145.3	149.8	153.3	155.9	158.8	161.8	163.7	164.9	166.9	170.9	52
Pays-Bas	133.5	137.8	141.1	143.8	146.0	148.9	151.7	153.2	154.7	157.1	159.5	48
Italie	165.1	162.8	159.6	157.4	156.4	156.6	156.8	156.3	155.6	155.5	155.7	46
Roumanie	26.4	34.2	42.4	50.9	56.7	65.3	73.2	79.8	86.6	94.9	105.5	44
Maroc	81.9	84.8	86.2	83.4	80.9	82.3	83.0	82.6	81.3	80.3	80.9	53
Pologne	43.1	49.7	55.9	61.4	64.9	68.1	70.4	71.1	71.2	71.0	71.0	52
Espagne	45.2	48.0	50.8	54.3	57.3	59.9	61.7	62.6	63.6	65.1	67.9	49
Portugal	33.1	34.5	36.0	38.7	41.1	42.6	44.2	45.6	46.4	47.5	49.1	47
Bulgarie	13.2	17.8	20.4	23.4	25.6	28.6	31.3	32.9	34.8	37.0	40.6	48
Allemagne	39.4	39.8	39.9	39.7	39.4	39.1	39.3	39.3	39.2	39.5	39.7	51
Turquie	39.6	40.8	40.1	38.7	37.4	37.2	37.1	37.0	37.0	37.5	38.8	48
Syrie	1.8	2.9	3.1	3.8	4.6	7.4	18.0	22.1	27.5	30.8	33.1	44
Rép. dém. du Congo	18.1	22.5	22.6	22.5	22.0	22.1	22.3	22.3	22.5	22.5	22.8	51
Afghanistan	2.1	4.8	7.2	8.8	8.5	9.6	17.5	19.0	19.2	19.7	22.7	30
Royaume-Uni	25.0	25.0	24.8	24.5	24.1	23.9	23.5	22.8	21.2	20.2	19.1	43
Autres pays	250.0	317.9	326.7	326.6	320.3	326.6	341.7	343.5	350.8	368.3	401.7	
Total	**1 057.7**	**1 168.6**	**1 206.5**	**1 231.3**	**1 241.2**	**1 276.9**	**1 333.2**	**1 353.8**	**1 376.4**	**1 413.8**	**1 478.8**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Canada

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2016 (%)
Chine	..	..	..	..	..	..	340.6	..	..	..	..	53
Inde	..	..	..	..	..	..	274.2	..	..	..	..	47
Philippines	..	..	..	..	..	..	259.2	..	..	..	..	58
États-Unis	..	..	..	..	..	..	149.7	..	..	..	..	55
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	113.9	..	..	..	..	48
France	..	..	..	..	..	..	65.2	..	..	..	..	46
Corée	..	..	..	..	..	..	60.5	..	..	..	..	56
Pakistan	..	..	..	..	..	..	59.2	..	..	..	..	49
Iran	..	..	..	..	..	..	52.2	..	..	..	..	50
Allemagne	..	..	..	..	..	..	46.6	..	..	..	..	52
Syrie	..	..	..	..	..	..	35.9	..	..	..	..	49
Mexique	..	..	..	..	..	..	35.6	..	..	..	..	49
Haïti	..	..	..	..	..	..	27.7	..	..	..	..	54
Niger	..	..	..	..	..	..	27.2	..	..	..	..	47
Italie	..	..	..	..	..	..	27.2	..	..	..	..	51
Autres pays	..	..	..	..	..	..	829.9	..	..	..	..	
Total	**..**	**1 957.0**	**..**	**..**	**..**	**..**	**2 404.8**	**..**	**..**	**..**	..	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Corée

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2019 (%)
Chine	537.6	610.7	591.8	650.3	755.1	809.1	824.5	837.1	886.1	887.1	..	51
Viet Nam	98.2	110.6	114.2	113.8	122.6	128.0	137.8	151.4	170.7	187.3	..	52
États-Unis	64.3	67.0	67.8	69.0	71.1	70.6	69.7	69.1	69.3	71.3	..	52
Ouzbékistan	21.2	25.8	30.9	34.5	39.3	42.5	49.3	56.7	63.1	68.1	..	35
Philippines	39.5	38.4	33.2	38.8	43.2	45.3	46.1	45.2	45.3	45.4	..	44
Cambodge	11.7	16.8	23.4	30.7	37.3	42.0	44.5	45.7	45.3	45.0	..	32
Népal	9.2	12.6	17.8	20.7	25.5	29.2	33.1	35.4	38.9	40.9	..	11
Russie	6.6	7.2	8.0	9.0	9.8	13.2	21.5	28.7	35.3	40.5	..	50
Indonésie	27.5	29.7	29.9	33.3	38.9	40.2	39.3	37.1	37.6	37.3	..	9
Thaïlande	27.6	26.0	21.4	26.2	26.8	27.9	29.3	30.2	31.4	32.6	..	32
Myanmar	3.8	5.6	8.3	11.5	14.7	18.1	21.3	23.5	26.7	27.5	..	4
Japon	19.9	21.8	23.4	23.9	24.0	23.8	24.1	24.1	24.7	25.1	..	77
Mongolie	21.8	21.3	19.8	18.4	17.3	18.5	20.1	22.6	24.2	24.8	..	51
Sri Lanka	17.4	20.5	21.0	21.9	24.6	25.2	26.0	25.3	24.3	23.5	..	3
Kazakhstan	1.4	1.7	2.1	2.5	3.0	3.9	7.6	12.7	18.5	22.7	..	46
Autres pays	180.8	184.5	189.3	199.4	235.9	257.3	268.6	304.7	409.7	445.3	..	
Total	**1 088.6**	**1 200.1**	**1 202.3**	**1 303.8**	**1 488.9**	**1 594.8**	**1 662.8**	**1 749.6**	**1 951.1**	**2 024.6**	**..**	**45**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Chili

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2017 (%)
Argentine	..	..	..	..	..	..	..	501.3	..	..	..	..
Venezuela	..	..	..	..	..	..	..	117.1	..	..	..	..
Haïti	..	..	..	..	..	..	..	108.9	..	..	..	..
Bolivie	..	..	..	..	..	..	..	81.1	..	..	..	..
Pérou	..	..	..	..	..	..	..	52.4	..	..	..	..
Colombie	..	..	..	..	..	..	..	33.7	..	..	..	..
Brésil	..	..	..	..	..	..	..	20.9	..	..	..	..
Équateur	..	..	..	..	..	..	..	7.2	..	..	..	..
Australie	..	..	..	..	..	..	..	2.9	..	..	..	..
Chine	..	..	..	..	..	..	..	2.6	..	..	..	..
Uruguay	..	..	..	..	..	..	..	2.5	..	..	..	..
France	..	..	..	..	..	..	..	2.3	..	..	..	..
Espagne	..	..	..	..	..	..	..	2.3	..	..	..	..
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	1.8	..	..	..	..
Israël	..	..	..	..	..	..	..	1.3	..	..	..	..
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	14.4	..	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**952.7**	**..**	**1 251.2**	**1 492.5**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Danemark

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Pologne	21.1	22.6	24.5	26.8	29.3	32.3	35.3	37.6	39.3	40.5	40.8	45
Syrie	0.9	1.3	1.9	2.7	4.4	9.8	21.6	31.0	33.6	34.7	34.9	45
Roumanie	5.1	6.9	9.5	12.4	15.4	18.8	22.4	25.3	27.8	30.7	32.4	42
Turquie	29.0	29.2	29.0	28.8	28.9	28.8	28.8	28.1	28.2	28.3	28.4	49
Allemagne	21.1	21.6	22.1	22.4	22.7	23.0	23.7	24.4	24.8	25.5	26.1	50
Royaume-Uni	14.3	14.7	15.0	15.4	15.8	16.1	16.7	17.6	18.3	18.8	19.0	36
Norvège	15.0	15.1	15.3	15.3	15.5	15.8	16.4	16.7	16.8	16.8	17.0	61
Suède	12.8	12.9	13.1	13.4	13.9	14.4	14.9	15.1	15.7	16.1	16.5	57
Lituanie	5.2	6.5	7.7	8.7	9.7	10.4	11.5	12.4	13.5	14.5	14.7	48
Ukraine	6.1	6.1	6.3	6.6	7.0	7.9	8.6	9.2	10.2	11.7	12.7	49
Inde	4.0	4.5	4.9	5.1	5.6	6.3	7.5	8.7	9.6	10.9	12.0	44
Chine	7.4	7.6	7.5	7.8	8.4	8.9	9.6	10.1	10.5	10.9	11.3	58
Italie	4.4	4.8	5.1	5.7	6.4	7.2	8.1	9.0	9.6	10.2	10.9	39
Bulgarie	2.3	3.2	4.0	5.0	6.1	7.2	8.2	9.0	9.7	10.4	10.8	42
Pakistan	7.1	7.8	8.2	8.6	9.2	9.8	10.1	9.9	10.1	10.4	10.7	51
Autres pays	174.2	181.4	185.0	190.1	199.1	205.6	219.7	220.8	228.3	235.3	238.9	
Total	**329.9**	**346.0**	**358.9**	**374.7**	**397.3**	**422.6**	**463.1**	**485.0**	**506.0**	**525.8**	**537.1**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Espagne

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Maroc	761.2	774.2	771.6	759.3	718.0	688.7	680.5	665.6	682.5	713.8	760.7	46
Roumanie	770.4	783.2	799.0	769.6	728.3	708.4	695.0	683.8	675.1	670.2	665.9	51
Royaume-Uni	314.2	312.2	313.0	316.4	310.1	301.8	296.4	293.5	285.7	286.8	300.6	49
Italie	168.8	172.1	178.2	181.0	180.8	182.7	191.6	203.8	221.8	243.7	267.7	44
Colombie	288.8	265.8	245.8	223.1	173.2	145.5	135.9	138.4	160.1	199.2	261.2	56
Chine	160.4	167.6	170.8	169.6	166.0	167.5	172.2	177.5	183.4	190.6	197.2	51
Venezuela	57.2	55.1	53.8	52.0	44.4	44.2	50.0	63.3	91.2	134.0	187.2	57
Allemagne	157.0	154.2	153.6	153.4	148.5	145.0	142.1	141.1	139.1	138.3	139.0	51
Équateur	399.4	350.3	309.8	269.4	214.0	174.4	159.0	145.2	140.0	134.9	132.6	47
Bulgarie	150.8	149.3	151.5	147.3	139.9	134.4	130.5	127.4	125.2	123.3	122.8	50
France	103.2	100.4	101.1	101.5	99.5	98.7	100.7	103.2	106.5	111.5	117.1	50
Honduras	25.5	28.1	32.2	35.0	34.3	35.9	40.8	48.1	64.2	84.8	109.5	71
Ukraine	82.3	83.3	84.4	84.1	81.8	84.1	90.8	94.5	99.1	103.6	107.6	57
Portugal	128.8	123.8	121.3	116.4	109.0	103.8	101.8	100.9	100.4	102.8	106.1	42
Pérou	138.1	130.9	122.0	109.6	84.2	66.4	61.3	59.5	66.9	79.9	101.0	57
Autres pays	1 696.5	1 662.0	1 628.0	1 584.8	1 445.1	1 372.6	1 369.0	1 373.7	1 421.6	1 522.9	1 650.7	
Total	**5 402.6**	**5 312.4**	**5 236.0**	**5 072.7**	**4 677.1**	**4 454.4**	**4 417.5**	**4 419.5**	**4 563.0**	**4 840.2**	**5 226.9**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Estonie

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Russie	..	..	96.5	95.1	93.6	92.6	91.4	90.3	89.0	88.1	86.0	53
Ukraine	..	..	5.4	5.5	5.7	6.3	7.2	7.8	8.3	9.3	10.4	41
Finlande	..	..	4.3	5.0	5.7	6.3	6.9	7.6	8.2	8.8	9.2	35
Lettonie	..	..	2.6	2.9	3.3	3.6	3.9	4.2	5.0	5.6	6.3	41
Allemagne	..	..	1.4	1.7	1.9	2.2	2.6	3.0	3.3	3.6	3.9	45
Lituanie	..	..	1.8	1.8	2.0	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	43
Italie	..	..	0.6	0.8	0.9	1.1	1.3	1.5	1.7	2.0	2.2	36
Belarus	..	..	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.7	1.8	1.9	2.0	52
France	..	..	0.5	0.6	0.8	0.9	1.1	1.3	1.5	1.7	2.0	40
Royaume-Uni	..	..	0.7	0.8	0.9	0.9	1.1	1.2	1.3	1.4	1.6	23
Suède	..	..	0.8	0.9	1.0	0.9	1.0	1.1	1.3	1.4	1.5	22
Espagne	..	..	0.3	0.4	0.6	0.7	0.8	1.0	1.1	1.3	1.4	42
Pologne	..	..	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	1.1	42
Roumanie	..	..	0.1	0.1	0.4	0.5	0.5	0.6	0.7	0.8	1.0	21
Inde	..	..	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	0.9	29
Autres pays	..	..	93.9	93.0	92.5	90.7	88.8	87.4	86.7	86.1	83.6	
Total	**..**	**..**	**211.1**	**210.9**	**211.7**	**211.4**	**211.5**	**212.2**	**213.7**	**216.4**	**215.6**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – États-Unis

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2017 (%)
Mexique	8 885.1	9 043.0	8 861.2	8 613.0	8 598.6	8 579.5	8 327.0	8 256.8	..	..	..	47
Inde	912.3	975.7	992.6	1 045.4	1 068.9	1 159.0	1 296.9	1 325.7	..	..	..	46
Chine	662.6	791.9	797.1	861.4	868.2	963.6	1 079.0	1 118.9	..	..	..	53
El Salvador	833.9	873.5	877.6	872.5	860.5	913.6	927.4	912.3	..	..	..	46
Guatemala	600.5	602.5	640.3	650.5	677.4	670.0	679.6	674.0	..	..	..	38
Philippines	598.0	611.5	638.4	635.9	595.7	596.1	615.2	563.8	..	..	..	60
Cuba	409.6	498.4	489.0	474.2	470.5	502.1	491.4	536.8	..	..	..	46
Honduras	361.5	405.9	386.8	412.8	421.9	441.3	462.8	518.7	..	..	..	47
Rép. dominicaine	415.0	462.9	457.4	487.0	502.9	474.4	493.6	513.3	..	..	..	52
Canada	444.2	430.2	428.8	444.9	452.8	422.0	445.9	405.1	..	..	..	52
Corée	446.6	472.3	476.7	475.3	435.7	418.0	409.5	389.9	..	..	..	56
Royaume-Uni	361.0	344.8	343.3	346.4	336.9	339.1	335.6	330.2	..	..	..	45
Viet Nam	282.9	313.5	296.5	299.6	316.9	318.0	320.0	307.4	..	..	..	58
Haïti	266.5	297.7	292.9	312.3	268.3	272.2	284.0	284.3	..	..	..	54
Colombie	323.6	335.3	327.2	322.8	294.5	294.3	304.1	280.3	..	..	..	57
Autres pays	5 837.8	6 001.4	5 919.6	5 860.9	5 846.6	5 900.3	5 954.3	5 997.8	..	..	..	
Total	**21 641.0**	**22 460.6**	**22 225.5**	**22 115.0**	**22 016.4**	**22 263.4**	**22 426.2**	**22 415.3**	**22 595.7**	**22 518.8**	**..**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Finlande

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Estonie	25.5	29.1	34.0	39.8	44.8	48.4	50.4	51.5	51.5	51.5	50.9	49
Russie	28.2	28.4	29.6	30.2	30.8	30.6	30.8	31.0	29.2	28.7	28.5	55
Iraq	4.0	5.0	5.7	5.9	6.4	6.8	7.1	9.8	11.7	13.1	13.9	35
Chine	5.2	5.6	6.2	6.6	7.1	7.6	8.0	8.5	8.7	9.2	9.8	54
Suède	8.5	8.5	8.5	8.4	8.4	8.3	8.2	8.0	8.0	8.0	8.0	40
Thaïlande	4.5	5.0	5.5	6.0	6.5	6.9	7.2	7.5	7.5	7.6	7.8	86
Inde	3.2	3.5	3.8	4.0	4.4	4.7	5.0	5.0	5.2	5.7	6.8	40
Afghanistan	2.3	2.5	2.8	3.0	3.2	3.5	3.7	5.3	5.8	6.2	6.7	38
Syrie	0.2	0.2	0.2	0.3	0.5	1.0	1.6	3.4	5.3	6.0	6.6	46
Somalie	5.6	6.6	7.4	7.5	7.5	7.4	7.3	7.0	6.7	6.4	6.4	48
Viet Nam	2.5	2.8	3.1	3.3	3.6	4.0	4.6	5.3	5.6	5.9	6.4	53
Turquie	3.8	4.0	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	4.7	4.8	5.2	37
Ukraine	2.0	2.1	2.3	2.5	2.7	3.0	3.4	3.8	4.0	4.6	5.1	48
Royaume-Uni	3.3	3.5	3.7	3.9	4.0	4.3	4.4	4.6	4.5	4.6	4.7	19
Pologne	2.1	2.2	2.5	2.9	3.3	3.7	4.0	4.2	4.3	4.4	4.5	41
Autres pays	54.9	59.0	63.7	66.9	70.1	75.0	79.5	84.2	86.7	90.7	96.4	
Total	**155.7**	**168.0**	**183.1**	**195.5**	**207.5**	**219.7**	**229.8**	**243.6**	**249.5**	**257.6**	**267.6**	**45**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – France

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2015 (%)
Portugal	497.6	501.8	509.3	519.5	530.6	541.6	546.1	548.7	..	..	..	47
Algérie	466.4	466.6	469.6	476.5	483.8	495.7	505.6	518.1	..	..	..	48
Maroc	435.2	433.4	436.4	443.4	448.5	458.2	464.9	472.6	..	..	..	49
Turquie	221.2	219.8	217.8	216.4	215.7	215.5	212.5	211.8	..	..	..	47
Italie	172.7	172.6	174.9	177.2	181.3	187.9	194.6	202.6	..	..	..	45
Tunisie	147.1	150.4	155.0	161.5	168.0	173.0	178.9	187.1	..	..	..	41
Espagne	128.0	129.1	133.4	138.7	144.4	152.2	157.4	163.6	..	..	..	50
Royaume-Uni	156.3	157.0	156.4	153.6	151.8	150.4	148.2	146.1	..	..	..	49
Chine	86.2	90.1	93.8	96.2	97.6	100.6	100.4	102.1	..	..	..	57
Belgique	92.9	94.7	95.1	96.1	97.4	99.2	100.4	101.7	..	..	..	52
Roumanie	49.3	57.6	64.8	74.3	86.9	96.9	106.2	116.8	..	..	..	50
Allemagne	93.3	93.7	93.4	91.7	90.8	89.8	88.2	86.6	..	..	..	55
Mali	63.3	64.9	66.8	69.7	71.0	73.4	75.5	78.1	..	..	..	40
Haïti	58.0	62.7	64.2	65.8	68.6	72.5	74.6	77.5	..	..	..	55
Sénégal	51.7	52.6	54.8	57.4	59.8	62.8	65.2	69.2	..	..	..	44
Autres pays	1 102.2	1 145.8	1 194.9	1 245.9	1 303.9	1 365.7	1 523.3	1 621.4	..	..	..	
Total	**3 821.5**	**3 892.8**	**3 980.6**	**4 083.9**	**4 199.9**	**4 335.4**	**4 542.0**	**4 704.0**	**4 616.8**	**4 763.3**	**..**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Grèce

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2016 (%)
Albanie	501.7	485.0	449.7	471.5	410.4	436.9	369.1	..	..	..	..	49
Bulgarie	54.5	48.4	47.3	38.4	46.2	43.3	31.1	..	..	..	..	70
Roumanie	33.8	33.3	40.6	38.5	30.9	28.8	23.8	..	..	..	..	52
Géorgie	33.9	32.8	28.0	23.5	19.8	19.4	16.2	..	..	..	..	73
Pakistan	23.0	21.2	24.1	24.5	17.0	19.0	12.0	..	..	..	..	9
Russie	19.5	14.1	12.0	15.1	12.4	10.9	11.8	..	..	..	..	80
Ukraine	13.7	12.2	10.8	10.7	8.3	8.1	11.0	..	..	..	..	81
Turquie	2.8	5.6	2.5	0.2	1.6	2.9	10.5	..	..	..	..	56
Pologne	11.2	10.2	7.5	11.3	15.0	20.3	9.3	..	..	..	..	71
Chypre	11.8	9.9	12.1	11.2	12.0	10.4	9.0	..	..	..	..	56
Bangladesh	12.5	14.6	10.5	7.5	6.7	8.4	7.3	..	..	..	..	12
Allemagne	7.3	9.6	6.2	5.2	6.8	4.6	7.0	..	..	..	..	55
Inde	7.7	8.0	2.8	5.4	4.5	4.5	6.4	..	..	..	..	39
Royaume-Uni	7.5	7.3	7.6	9.5	8.7	12.0	5.9	..	..	..	..	74
Egypte	10.3	9.5	10.9	10.4	3.3	4.7	4.7	..	..	..	..	26
Autres pays	88.6	88.4	84.7	85.1	83.5	72.5	151.1	..	..	..	..	
Total	**839.7**	**810.0**	**757.4**	**768.1**	**687.1**	**706.7**	**686.4**	**538.4**	**..**	**..**	**..**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Hongrie

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Ukraine	17.2	16.5	11.9	10.8	8.3	6.9	6.7	5.8	10.5	24.2	30.3	35
Roumanie	72.7	76.9	41.6	34.8	30.9	28.6	29.7	24.0	22.7	21.0	22.2	33
Chine	11.2	11.8	10.1	11.5	12.7	16.5	19.8	19.1	19.9	18.9	19.7	50
Allemagne	18.7	20.2	15.8	17.4	18.7	18.8	19.4	18.6	17.9	16.5	18.3	44
République slovaque	6.4	7.3	6.7	7.6	8.3	8.7	9.4	9.5	9.7	9.6	10.6	57
Viet Nam	3.1	3.1	2.6	3.1	3.1	3.1	3.2	3.3	3.7	4.7	5.7	47
Russie	3.3	3.5	2.9	3.4	3.7	4.3	4.9	4.9	4.8	5.1	5.3	61
Serbie	17.2	16.3	8.3	4.9	3.1	2.4	2.4	2.3	3.4	5.3	5.0	28
Italie	1.6	1.8	1.6	2.0	2.3	2.7	3.1	3.4	3.6	3.6	4.0	29
Royaume-Uni	2.4	2.5	2.1	2.4	2.6	2.8	3.0	3.1	3.2	3.1	3.5	35
États-Unis	3.1	3.3	3.1	3.1	3.0	3.1	3.3	3.2	3.4	3.4	3.5	46
Autriche	3.7	3.9	3.3	3.7	3.9	4.0	4.0	4.0	3.7	3.1	3.3	36
Inde	0.7	0.8	0.9	0.9	0.9	1.0	1.3	1.5	2.0	2.9	3.2	31
Turquie	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.8	1.9	2.1	2.3	2.8	3.2	29
Pays-Bas	1.7	1.9	1.9	2.2	2.4	2.5	2.7	2.8	2.9	2.8	3.2	41
Autres pays	33.2	35.3	29.0	32.0	35.0	38.7	41.7	43.5	48.2	53.7	58.9	
Total	**197.8**	**206.9**	**143.4**	**141.4**	**140.5**	**146.0**	**156.6**	**151.1**	**161.8**	**180.8**	**200.0**	**41**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Irlande

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2016 (%)
Pologne	..	122.6	..	..	..	..	122.5	..	..	..	..	50
Royaume-Uni	117.1	112.3	113.0	113.4	114.9	115.5	103.1	107.7	110.8	114.5	..	49
Lituanie	..	36.7	..	..	..	..	36.6	..	..	..	..	54
Roumanie	..	17.3	..	..	..	..	29.2	..	..	..	..	48
Lettonie	..	20.6	..	..	..	..	19.9	..	..	..	..	57
Brésil	..	8.7	..	..	..	..	13.6	..	..	..	..	53
Espagne	..	6.8	..	..	..	..	12.1	..	..	..	..	60
Italie	..	7.7	..	..	..	..	11.7	..	..	..	..	45
France	..	9.7	..	..	..	..	11.7	..	..	..	..	50
Allemagne	..	11.3	..	..	..	..	11.5	..	..	..	..	57
Inde	..	17.0	..	..	..	..	11.5	..	..	..	..	37
États-Unis	..	11.0	..	..	..	..	10.5	..	..	..	..	58
République slovaque	..	10.8	..	..	..	..	9.7	..	..	..	..	50
Hongrie	..	8.0	..	..	..	..	9.3	..	..	..	..	49
Pakistan	..	6.8	..	..	..	..	7.4	..	..	..	..	31
Autres pays	..	190.8	..	..	..	..	187.1	..	..	..	..	
Total	**575.4**	**598.1**	**600.0**	**601.8**	**603.7**	**605.6**	**607.4**	**566.6**	**593.5**	**622.7**	**644.4**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Islande

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Pologne	9.6	9.1	9.0	9.4	10.2	11.1	12.1	13.8	17.0	19.3	20.6	40
Lituanie	1.5	1.6	1.6	1.6	1.7	1.7	1.8	2.3	3.4	4.1	4.6	34
Lettonie	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.9	1.4	1.9	2.1	31
Roumanie	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.6	1.0	1.5	2.1	29
Portugal	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.7	0.8	1.0	1.2	1.4	31
Allemagne	1.0	1.0	0.9	0.8	0.9	1.0	1.0	1.1	1.2	1.3	1.4	66
Royaume-Uni	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.8	0.8	0.9	1.0	1.2	33
Espagne	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.5	0.6	0.6	0.8	0.9	1.1	42
Philippines	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.6	0.7	0.9	1.0	63
Danemark	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	54
Croatie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.4	0.7	0.9	24
États-Unis	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	49
République tchèque	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.5	0.7	0.8	47
France	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.5	0.6	0.7	0.7	46
Italie	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	40
Autres pays	4.8	4.7	4.7	4.8	4.8	5.0	5.3	6.0	7.1	8.0	9.2	
Total	**21.7**	**21.1**	**21.0**	**21.4**	**22.7**	**24.3**	**26.5**	**30.3**	**37.8**	**44.3**	**49.4**	**41**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Italie

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Roumanie	726.2	782.0	834.5	933.4	1 081.4	1 131.8	1 151.4	1 168.6	1 190.1	1 143.9	1 145.7	57
Albanie	441.2	450.2	450.9	465.0	495.7	490.5	467.7	448.4	440.5	423.2	421.6	49
Maroc	388.4	400.7	408.7	426.8	454.8	449.1	437.5	420.7	416.5	406.1	414.2	47
Chine	168.0	184.2	197.1	223.4	256.8	265.8	271.3	282.0	290.7	283.4	288.9	50
Ukraine	150.5	171.6	180.1	191.7	219.1	226.1	230.7	234.4	237.0	227.9	228.6	77
Philippines	112.6	120.0	129.2	139.8	162.7	168.2	165.9	166.5	167.9	158.0	157.7	57
Inde	97.2	109.2	118.4	128.9	142.5	147.8	150.5	151.4	151.8	147.2	153.2	42
Bangladesh	67.3	73.8	81.7	92.7	111.2	115.3	118.8	122.4	132.0	131.0	138.9	30
Egypte	58.6	62.4	66.9	76.7	96.0	103.7	109.9	112.8	119.5	119.9	128.1	34
Pakistan	57.8	66.3	71.0	80.7	90.6	96.2	101.8	108.2	114.2	116.6	121.6	32
Moldavie	99.9	122.4	132.2	139.7	149.4	147.4	142.3	135.7	131.8	122.8	118.5	66
Niger	41.5	44.7	48.2	56.5	66.8	71.2	77.3	88.5	106.1	114.1	113.0	41
Sri Lanka	62.0	65.3	71.6	79.5	95.0	100.6	102.3	104.9	108.0	104.8	107.6	47
Sénégal	63.9	69.5	73.7	80.3	90.9	94.0	98.2	101.2	105.9	105.3	106.2	27
Tunisie	80.5	81.1	83.0	88.3	97.3	96.0	95.6	94.1	93.8	90.6	93.4	38
Autres pays	1 032.5	1 076.0	1 104.9	1 184.4	1 311.1	1 310.8	1 305.8	1 307.4	1 338.7	1 301.4	1 302.4	
Total	**3 648.1**	**3 879.2**	**4 052.1**	**4 387.7**	**4 921.3**	**5 014.4**	**5 026.9**	**5 047.0**	**5 144.4**	**4 996.2**	**5 039.6**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Japon

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Chine	680.5	687.2	674.9	652.6	649.1	654.8	665.8	695.5	730.9	764.7	813.7	55
Corée	578.5	566.0	545.4	530.0	519.7	501.2	457.8	453.1	450.7	449.6	446.4	54
Viet Nam	41.0	41.8	44.7	52.4	72.3	99.9	147.0	200.0	262.4	330.8	412.0	43
Philippines	211.7	210.2	209.4	203.0	209.2	217.6	229.6	243.7	260.6	271.3	282.8	70
Brésil	267.5	230.6	210.0	190.6	181.3	175.4	173.4	180.9	191.4	201.9	211.7	46
Népal	15.3	17.5	20.4	24.1	31.5	42.3	54.8	67.5	80.0	89.0	96.8	42
Indonésie	25.5	24.9	24.7	25.5	27.2	30.2	35.9	42.9	50.0	56.3	66.9	32
Taipei chinois	..	..	..	22.8	33.3	40.2	48.7	52.8	56.7	60.7	64.8	66
États-Unis	52.1	50.7	49.8	48.4	50.0	51.3	52.3	53.7	55.7	57.5	59.2	34
Thaïlande	42.7	41.3	42.8	40.1	41.2	43.1	45.4	47.6	50.2	52.3	54.8	71
Pérou	57.5	54.6	52.8	49.2	48.6	48.0	47.7	47.7	48.0	48.4	48.7	48
Inde	22.9	22.5	21.5	21.7	22.5	24.5	26.2	28.7	31.7	35.4	40.2	32
Myanmar	8.4	8.6	8.7	8.0	8.6	10.3	13.7	17.8	22.5	26.5	32.0	53
Rép. pop. Dém. de Corée	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	33.9	32.5	30.9	29.6	28.1	45
Sri Lanka	9.0	9.1	9.3	8.4	9.2	10.7	13.2	17.3	23.3	25.4	27.4	27
Autres pays	172.2	168.1	164.2	156.9	162.7	172.4	186.7	201.2	217.0	231.7	247.8	
Total	**2 184.7**	**2 132.9**	**2 078.5**	**2 033.7**	**2 066.4**	**2 121.8**	**2 232.2**	**2 382.8**	**2 561.8**	**2 731.1**	**2 933.1**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Lettonie

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Russie	..	33.8	37.0	36.1	38.8	51.6	56.0	55.4	54.7	53.9	53.1	..
Ukraine	..	2.5	2.4	2.3	2.4	4.1	5.9	6.4	7.0	8.2	9.2	..
Lituanie	..	3.0	3.0	2.9	2.9	4.3	4.6	4.8	5.0	5.1	5.1	..
Belarus	..	1.7	1.6	1.6	1.7	2.6	2.9	3.0	3.2	3.5	3.9	..
Inde	..	..	..	..	..	..	0.6	0.9	1.3	2.2	2.7	..
Allemagne	..	0.5	0.4	0.4	0.6	1.8	2.2	2.4	2.6	2.5	2.6	..
Ouzbékistan	..	..	..	..	..	1.0	1.6	1.6	1.6	1.7	2.3	..
Estonie	..	0.7	0.7	0.7	0.7	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2	1.3	..
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	0.8	0.9	1.0	1.1	1.2	..
Chine	..	..	..	..	..	0.9	1.3	1.2	1.1	1.0	0.9	..
Suède	..	..	..	..	..	0.7	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	..
Bulgarie	..	..	..	..	..	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	..
Italie	..	..	..	..	..	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	0.8	..
Kazakhstan	..	..	..	..	..	0.7	0.8	0.8	0.7	0.7	0.8	..
Pologne	..	0.3	0.2	0.2	0.2	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.8	..
Autres pays	..	300.4	279.0	271.1	257.5	227.9	208.3	197.7	189.9	182.1	173.9	
Total	**362.4**	**342.8**	**324.3**	**315.4**	**304.8**	**298.4**	**288.9**	**279.4**	**272.5**	**266.6**	**260.4**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Lituanie

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Ukraine	1.7	1.3	2.1	1.9	1.7	2.1	1.5	2.5	6.2	13.9	21.4	12
Belarus	3.3	2.3	3.4	3.0	2.3	1.9	0.8	0.9	3.2	8.9	15.6	14
Russie	11.7	11.2	10.8	10.5	10.3	10.7	8.9	8.3	8.1	10.9	12.3	48
Pologne	0.5	0.4	1.1	1.1	1.2	1.3	1.3	1.4	1.4	1.5	1.5	50
Lettonie	0.4	0.3	0.5	0.5	0.7	0.7	0.9	0.9	1.1	1.2	1.3	51
Inde	..	..	..	..	0.0	0.0	0.0	0.1	0.4	0.5	0.8	29
Royaume-Uni	..	..	..	..	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.6	0.8	47
Allemagne	0.4	0.3	0.4	0.3	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	30
Irlande	..	..	..	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.6	0.7	49
Moldavie	..	..	..	..	0.1	0.0	0.0	0.1	0.2	0.4	0.6	15
États-Unis	0.3	0.2	0.3	0.3	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	..	0.6	48
Roumanie	..	..	..	..	0.2	0.3	0.4	0.5	0.5	0.5	0.6	15
Kazakhstan	..	..	..	..	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.4	0.5	51
Italie	..	..	..	..	0.1	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	17
Turquie	..	..	..	..	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.4	0.5	23
Autres pays	9.0	8.0	4.3	4.6	4.1	4.2	3.7	4.0	4.6	6.3	7.4	
Total	**27.3**	**24.0**	**22.9**	**22.2**	**21.6**	**22.5**	**18.7**	**20.1**	**27.3**	**47.2**	**65.8**	**25**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Luxembourg

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2019 (%)
Portugal	79.8	82.4	85.3	88.2	90.8	92.1	93.1	96.8	96.5	95.5	95.1	47
France	29.7	31.5	33.1	35.2	37.2	39.4	41.7	44.3	45.8	46.9	47.8	47
Italie	18.2	18.1	18.1	18.3	18.8	19.5	20.3	21.3	22.0	22.5	23.0	44
Belgique	16.8	16.9	17.2	17.6	18.2	18.8	19.4	20.0	20.2	20.0	19.8	45
Allemagne	12.1	12.0	12.3	12.4	12.7	12.8	12.8	13.1	13.1	13.0	12.8	50
Espagne	3.3	3.7	4.0	4.3	4.7	5.1	5.5	6.1	6.5	6.8	7.2	48
Roumanie	1.3	1.6	1.9	2.2	2.5	3.2	3.8	4.1	4.7	5.2	5.7	58
Royaume-Uni	5.5	5.5	5.6	5.7	5.9	6.0	6.1	6.1	5.9	5.8	5.3	43
Pologne	2.5	2.7	3.0	3.2	3.4	3.8	4.1	4.3	4.5	4.7	4.8	56
Pays-Bas	3.9	3.9	3.9	3.9	4.0	4.0	4.0	4.3	4.3	4.2	4.2	46
Chine	..	1.6	1.7	1.8	2.2	2.5	2.8	3.2	3.5	3.7	3.9	54
Grèce	1.5	1.5	1.7	1.9	2.1	2.3	2.6	2.9	3.3	3.4	3.7	50
Monténégro	..	3.8	3.8	3.9	3.9	3.9	3.8	4.4	4.2	3.6	3.2	48
Inde	..	0.6	0.7	0.8	0.8	1.0	1.2	1.4	1.9	2.3	2.8	45
Cap-Vert	..	2.5	2.5	2.6	2.7	2.9	3.0	2.9	2.8	2.6	2.6	52
Autres pays	42.0	32.3	35.1	36.8	39.1	41.5	45.0	46.2	49.0	51.2	54.5	
Total	**216.3**	**220.5**	**229.9**	**238.8**	**248.9**	**258.7**	**269.2**	**281.5**	**288.2**	**291.5**	**296.5**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Mexique

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
États-Unis	60.0	64.9	68.5	63.4	..	65.3	67.5	68.9	74.6	79.6	..	44
Venezuela	10.1	11.8	12.8	12.9	..	15.3	18.6	22.3	28.2	35.1	..	55
Colombie	14.6	15.5	16.9	16.7	..	18.3	20.6	23.0	26.3	30.0	..	55
Espagne	18.6	18.8	19.6	20.7	..	24.7	26.7	27.7	28.5	28.9	..	40
Cuba	10.3	11.8	14.0	14.5	..	17.0	18.4	20.5	24.3	26.5	..	50
Chine	10.2	12.5	15.2	15.6	..	18.3	20.5	21.5	22.7	23.5	..	42
Argentine	15.2	15.6	15.8	15.3	..	16.8	18.0	19.0	19.8	20.7	..	47
Honduras	4.9	6.3	7.6	6.9	..	7.8	9.3	12.0	15.6	19.5	..	55
Guatemala	8.4	9.8	10.9	9.7	..	10.3	11.6	13.2	15.8	18.5	..	55
Canada	10.9	12.7	13.6	12.9	..	13.2	14.1	14.6	16.0	17.2	..	46
El Salvador	4.8	5.0	6.0	5.7	..	6.2	7.2	9.0	12.2	15.3	..	51
France	9.4	9.1	9.1	9.0	..	9.8	10.5	10.9	11.7	12.1	..	45
Allemagne	8.9	8.8	9.0	8.8	..	9.5	10.5	10.9	11.2	11.4	..	42
Brésil	6.3	6.3	7.1	6.5	..	7.2	8.2	9.3	10.5	11.4	..	52
Japon	4.9	5.1	5.2	5.6	..	8.0	9.0	9.9	10.8	11.2	..	40
Autres pays	65.2	67.2	72.7	72.1	..	78.3	84.5	89.2	95.8	101.1	..	
Total	**262.7**	**281.1**	**303.9**	**296.4**	**..**	**326.0**	**355.2**	**381.8**	**423.9**	**462.0**	**..**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Norvège

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2019 (%)
Pologne	46.7	55.2	66.6	77.1	85.6	93.6	99.6	102.0	103.8	105.2	108.6	36
Lituanie	10.4	16.4	24.1	30.7	35.8	39.5	41.7	42.5	43.7	45.1	46.9	42
Suède	35.8	39.2	42.0	43.1	44.2	45.1	45.1	44.4	44.0	44.0	44.2	48
Syrie	0.4	0.4	0.4	0.7	1.5	3.6	7.6	18.9	26.0	30.2	32.0	42
Allemagne	20.8	22.4	23.7	24.4	24.6	25.0	25.2	24.9	24.7	24.8	25.3	47
Danemark	20.7	20.9	21.4	21.9	22.6	23.5	23.3	23.0	22.8	22.8	22.9	45
Érythrée	3.8	5.7	7.6	10.0	12.7	15.2	17.7	19.0	18.6	19.1	18.9	41
Royaume-Uni	13.3	14.0	14.7	15.5	15.8	16.3	16.3	16.3	16.2	16.5	17.2	35
Roumanie	3.4	4.5	5.7	7.5	10.0	12.0	13.8	14.5	15.0	15.6	16.6	43
Somalie	6.8	7.8	8.9	10.1	11.4	11.7	11.8	12.1	11.7	12.3	12.8	77
Philippines	2.8	4.9	6.9	8.5	9.4	10.3	10.8	11.0	11.1	11.5	12.1	42
Thaïlande	8.6	9.3	10.0	10.8	11.4	11.5	11.6	12.1	11.3	11.9	12.0	85
Lettonie	10.8	11.1	10.8	13.0	14.4	15.1	16.8	16.8	15.9	14.5	12.0	48
Russie	10.6	10.8	10.9	11.2	11.4	11.5	11.5	11.4	11.3	11.4	11.8	66
États-Unis	8.5	8.6	8.8	9.2	9.3	9.3	9.3	9.2	9.2	9.5	9.9	51
Autres pays	130.5	138.0	144.8	155.2	163.1	169.0	176.1	181.2	182.6	189.9	201.5	
Total	**333.9**	**369.2**	**407.3**	**448.8**	**483.2**	**512.2**	**538.2**	**559.2**	**567.8**	**584.2**	**604.5**	**46**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Pays-Bas

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Pologne	43.1	52.5	65.1	74.6	85.8	99.6	110.9	121.4	132.4	144.0	155.9	50
Allemagne	68.4	71.4	72.8	72.6	72.2	71.8	72.3	73.3	75.0	77.1	79.5	56
Syrie	0.6	0.6	0.6	0.8	1.4	8.2	25.4	51.4	67.5	74.1	79.5	44
Turquie	90.8	88.0	84.8	81.9	80.1	77.5	75.4	74.1	73.8	74.8	77.0	49
Royaume-Uni	41.4	41.4	41.4	41.7	42.3	43.0	44.2	45.3	46.0	47.3	47.9	41
Italie	21.1	21.9	22.6	23.6	25.0	27.1	29.5	32.3	35.5	39.1	43.3	42
Chine	19.8	21.4	23.9	25.9	27.2	28.2	29.7	31.4	33.9	36.5	39.4	53
Inde	8.7	9.6	10.8	11.7	13.1	14.7	17.1	20.4	24.9	30.6	37.4	42
Bulgarie	12.3	14.1	16.8	17.6	17.8	19.8	21.9	24.1	27.3	31.2	36.8	48
Belgique	26.9	27.2	27.6	28.2	28.8	29.6	30.6	31.9	33.2	34.4	35.9	53
Maroc	66.6	61.9	56.6	51.0	48.1	44.9	42.3	39.9	38.0	36.5	35.8	49
Espagne	18.1	19.2	20.3	21.9	23.9	25.3	26.8	28.3	30.3	32.7	35.6	51
Roumanie	7.1	8.3	9.1	9.5	10.0	11.9	13.7	16.1	20.0	24.9	30.7	48
Érythrée	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	3.2	9.1	15.7	21.0	26.0	30.4	44
France	17.2	17.8	18.1	18.3	18.7	19.7	20.9	22.6	24.2	25.8	27.8	52
Autres pays	292.8	305.0	315.2	316.5	321.2	322.6	330.7	344.1	357.8	375.8	399.6	
Total	**735.2**	**760.4**	**786.1**	**796.2**	**816.0**	**847.3**	**900.5**	**972.3**	**1 040.8**	**1 110.9**	**1 192.3**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Pologne

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2010 (%)
Ukraine	10.2	..	13.4	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Allemagne	4.4	..	5.2	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Russie	4.2	..	4.2	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Belarus	3.2	..	3.8	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Viet Nam	2.9	..	2.6	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Arménie	1.4	..	1.8	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Suède	1.3	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Bulgarie	1.1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
États-Unis	1.1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Anc. URSS	1.0	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Autriche	1.0	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Grèce	0.9	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Royaume-Uni	0.8	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
France	0.7	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
République tchèque	0.7	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Autres pays	40.4	..	54.8	..	..	..	..	..	..	..	..	
Total	**75.2**	**79.3**	**85.8**	**93.3**	**101.2**	**108.3**	**149.6**	**210.3**	**239.2**	**..**	..	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Portugal

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Brésil	116.2	119.4	111.4	105.6	92.1	87.5	82.6	81.3	85.4	105.4	151.3	57
Cap-Vert	48.8	44.0	43.9	42.9	42.4	40.9	38.7	36.6	35.0	34.7	37.4	53
Royaume-Uni	16.4	17.2	17.7	16.7	16.5	16.6	17.2	19.4	22.4	26.4	34.4	46
Roumanie	32.5	36.8	39.3	35.2	34.2	31.5	30.5	30.4	30.8	30.9	31.1	46
Ukraine	52.3	49.5	48.0	44.1	41.1	37.9	35.8	34.5	32.5	29.2	29.7	54
Chine	14.4	15.7	16.8	17.5	18.7	21.5	21.4	22.6	23.2	25.4	27.9	50
Italie	4.5	5.1	5.3	5.2	5.1	5.3	6.1	8.5	12.9	18.9	25.4	41
France	4.9	5.1	5.3	5.2	5.3	6.5	8.4	11.3	15.3	19.8	23.1	47
Angola	26.6	23.5	21.6	20.4	20.2	19.7	18.2	17.0	16.9	18.4	22.7	56
Guinée-Bissau	22.9	19.8	18.5	17.8	17.8	18.0	17.1	15.7	15.2	16.2	18.9	47
Inde	5.8	5.3	5.4	5.7	6.0	6.4	6.9	7.2	8.0	11.4	17.6	25
Népal	0.7	0.8	1.1	1.7	2.6	3.5	4.8	5.8	7.4	11.5	16.8	36
Espagne	8.1	8.9	9.3	9.4	9.5	9.7	10.0	11.1	12.5	14.1	15.8	49
Allemagne	8.6	9.0	9.1	8.6	8.6	8.8	9.0	10.0	11.2	12.8	14.7	47
Sao Tomé-et-Principe	11.5	10.5	10.5	10.4	10.3	10.2	9.6	9.0	8.6	9.2	10.2	55
Autres pays	80.1	74.7	73.6	70.9	70.9	71.3	72.3	77.4	84.4	96.1	113.2	
Total	**454.2**	**445.3**	**436.8**	**417.0**	**401.3**	**395.2**	**388.7**	**397.7**	**421.7**	**480.3**	**590.3**	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – République slovaque

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
République tchèque	8.3	9.0	10.6	11.0	11.4	11.9	12.5	13.0	13.5	14.0	14.4	48
Hongrie	4.6	5.3	7.1	7.8	8.1	8.6	9.2	9.8	10.2	10.7	11.1	34
Roumanie	5.4	5.8	4.4	4.7	4.9	5.3	5.8	6.3	6.5	6.9	7.1	29
Pologne	5.4	5.6	4.8	4.9	5.1	5.2	5.4	5.6	5.8	5.9	6.1	47
Allemagne	4.0	4.1	3.4	3.5	3.6	3.7	3.8	3.9	4.1	4.2	4.3	26
Ukraine	5.9	6.3	2.6	2.7	2.7	2.8	3.1	3.2	3.5	3.7	4.1	61
Italie	1.5	1.7	1.7	1.9	2.0	2.1	2.4	2.6	2.8	2.9	3.0	19
Royaume-Uni	1.4	1.5	1.4	1.5	1.6	1.6	1.7	1.9	2.0	2.2	2.4	30
Autriche	2.1	2.2	1.7	1.8	1.8	1.9	1.9	2.0	2.1	2.1	2.1	25
Bulgarie	1.5	1.7	1.4	1.5	1.6	1.6	1.8	1.9	2.0	2.1	2.1	25
France	1.6	1.7	1.2	1.3	1.4	1.4	1.5	1.6	1.7	1.7	1.7	29
Russie	2.0	2.2	1.3	1.3	1.4	1.4	1.5	1.5	1.6	1.7	1.7	62
Viet Nam	2.3	2.3	1.2	1.3	1.4	1.4	1.5	1.5	1.6	1.7	1.7	45
Chine	1.7	1.9	0.7	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.1	49
Croatie	0.4	0.5	0.3	0.3	0.5	0.6	0.7	0.9	0.9	1.0	1.1	24
Autres pays	14.7	16.2	9.7	10.3	10.9	11.4	12.2	13.0	13.6	14.3	14.8	
Total	**62.9**	**68.0**	**53.4**	**56.5**	**59.2**	**61.8**	**65.8**	**69.7**	**72.9**	**76.1**	**78.9**	**38**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – République tchèque

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Ukraine	131.9	124.3	118.9	112.5	105.1	104.2	105.6	109.9	117.1	131.3	145.2	45
République slovaque	73.4	71.8	81.3	85.8	90.9	96.2	101.6	107.3	111.8	116.8	121.3	46
Viet Nam	61.1	60.3	58.2	57.3	57.3	56.6	56.9	58.0	59.8	61.1	61.9	46
Russie	30.3	31.8	32.4	33.0	33.1	34.4	34.7	35.8	36.6	38.0	38.0	56
Pologne	19.3	18.2	19.1	19.2	19.5	19.6	19.8	20.3	20.7	21.3	21.8	48
Allemagne	13.8	13.9	15.8	17.1	18.5	19.7	20.5	21.2	21.3	21.3	21.5	19
Bulgarie	6.4	6.9	7.4	8.2	9.1	10.1	11.0	12.3	13.8	15.6	17.2	37
Roumanie	4.1	4.4	4.8	5.7	6.8	7.7	9.1	10.8	12.6	14.7	16.8	33
Mongolie	5.7	5.6	5.4	5.3	5.3	5.5	6.0	6.8	7.9	9.1	9.8	53
Royaume-Uni	4.4	4.4	4.9	5.2	5.4	5.6	6.0	6.3	6.7	7.1	8.3	24
Hongrie	0.7	0.7	0.8	1.0	1.5	2.3	3.1	4.1	5.4	6.6	7.7	37
Chine	5.4	5.5	5.6	5.6	5.5	5.6	5.7	6.1	6.9	7.5	7.7	47
États-Unis	5.6	6.1	7.3	7.0	7.1	6.5	6.5	8.8	9.6	9.5	7.2	41
Bélarus	4.0	4.2	4.2	4.3	4.3	4.4	4.5	4.7	5.2	6.2	6.9	47
Kazakhstan	3.9	4.2	4.5	4.8	4.8	5.0	5.1	5.5	5.7	6.0	5.9	56
Autres pays	62.5	62.0	63.5	63.9	64.8	66.0	68.5	75.7	83.3	92.3	96.1	
Total	**432.5**	**424.3**	**434.2**	**435.9**	**439.2**	**449.4**	**464.7**	**493.4**	**524.1**	**564.3**	**593.4**	**43**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Royaume-Uni

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2018 (%)
Pologne	550	658	713	679	826	855	1 006	994	829	..	..	52
Roumanie	72	79	117	148	165	219	324	382	478	..	..	45
Inde	354	332	360	336	354	379	347	317	370	..	..	54
Irlande	344	386	356	345	309	329	330	343	350	..	..	56
Italie	117	153	125	138	182	212	262	296	311	..	..	42
Portugal	104	123	106	138	140	235	247	269	195	..	..	46
Pakistan	137	166	163	194	197	184	175	167	186	..	..	48
Lituanie	99	129	126	153	158	192	204	196	181	..	..	57
France	116	114	132	132	135	189	181	186	179	..	..	54
Espagne	61	55	82	75	130	167	162	191	156	..	..	46
États-Unis	133	109	146	149	145	132	127	130	149	..	..	58
Chine	107	106	87	93	106	122	113	132	148	..	..	65
Pays-Bas	58	56	59	83	85	81	102	97	125	..	..	55
Allemagne	129	132	137	153	110	119	166	131	120	..	..	61
Bulgarie	34	47	33	62	45	68	81	109	105	..	..	50
Autres pays	2 109	2 140	2 047	2 063	2 067	2 109	2 124	2 197	2 109	..	..	
Total	**4 524**	**4 785**	**4 788**	**4 941**	**5 154**	**5 592**	**5 951**	**6 137**	**5 991**	**6 227**	..	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Russie

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2019 (%)
Ukraine	93.4	92.0	110.2	122.3	192.7	306.0	345.8	346.2	331.3	270.4	..	..
Tadjikistan	87.1	64.4	75.7	82.9	91.8	100.3	110.2	126.3	137.3	144.2	..	..
Ouzbékistan	131.1	86.4	103.1	115.3	127.5	138.4	141.1	149.1	148.9	135.4	..	..
Azerbaïdjan	67.9	53.0	62.8	67.2	77.3	85.5	90.0	93.7	96.8	96.5	..	..
Arménie	59.4	73.0	90.0	102.3	115.0	116.1	114.8	107.3	98.9	90.7	..	..
Kazakhstan	28.1	16.3	42.2	65.5	79.4	85.7	93.2	92.4	92.2	86.4	..	..
Moldavie	33.9	28.2	36.3	41.2	51.6	60.1	62.4	63.7	63.6	54.8	..	..
Belarus	27.7	6.1	9.8	14.0	17.7	20.2	24.9	28.7	32.9	34.7	..	..
Kyrgyzstan	44.6	4.4	14.0	22.4	30.8	34.2	30.7	27.8	27.4	24.6	..	..
Géorgie	12.1	12.1	15.6	17.1	18.7	19.3	18.8	20.0	21.4	20.3	..	..
Viet Nam	11.1	8.8	10.2	10.7	11.5	12.1	12.1	12.9	13.3	13.1	..	..
Chine	28.4	7.6	8.5	8.0	8.9	8.5	8.6	8.9	9.5	8.6	..	..
Turkménistan	5.6	3.8	4.1	4.4	5.0	4.6	4.6	5.0	5.9	7.2	..	..
Turquie	5.4	3.4	3.8	4.2	4.4	4.4	4.3	4.4	6.4	4.6	..	..
Afghanistan	2.0	2.5	3.1	3.5	3.7	3.9	3.6	3.7	4.0	4.3	..	..
Autres pays	49.3	28.5	31.6	34.8	36.5	39.7	39.7	40.6	44.8	42.3	..	
Total	**687.0**	**490.3**	**621.0**	**715.8**	**872.6**	**1 039.0**	**1 104.7**	**1 130.8**	**1 134.5**	**1 038.2**	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Slovénie

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Bosnie-Herzégovine	39.0	38.8	39.3	41.3	43.3	44.9	47.7	50.4	54.0	62.9	73.2	28
Serbie	7.1	7.6	7.3	7.8	9.8	9.7	9.8	10.6	11.8	14.0	16.2	25
Macédoine du Nord	9.1	8.8	9.1	9.6	9.8	10.1	10.4	10.8	11.3	12.3	13.3	44
Croatie	7.8	7.7	8.0	8.3	8.7	8.8	8.9	9.2	9.5	9.8	10.1	37
Bulgarie	0.8	1.1	1.5	1.8	2.1	2.5	2.6	2.9	3.2	3.4	3.6	28
Russie	0.5	0.6	0.7	0.8	1.1	1.5	2.0	2.3	2.6	3.0	3.3	55
Italie	0.7	0.9	1.0	1.2	1.4	1.6	1.8	2.1	2.2	2.4	2.5	33
Ukraine	1.1	1.2	1.3	1.4	1.4	1.5	1.7	1.9	2.0	2.2	2.3	62
Chine	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.1	1.1	1.2	1.3	46
Allemagne	0.7	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	48
Monténégro	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9	44
Hongrie	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.7	42
Royaume-Uni	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	38
République slovaque	0.4	0.5	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	67
États-Unis	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	45
Autres pays	12.8	12.5	13.9	15.4	15.0	16.7	18.3	19.6	20.5	23.1	26.5	
Total	**82.2**	**82.7**	**85.6**	**91.4**	**96.6**	**101.5**	**107.8**	**114.4**	**121.9**	**138.2**	**156.4**	**33**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Suède

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Syrie	3.4	4.1	5.0	9.1	20.5	42.2	70.0	116.4	132.1	137.1	116.4	44
Pologne	38.6	40.9	42.7	44.6	46.1	48.2	50.8	52.5	54.0	54.9	55.5	44
Afghanistan	8.6	9.8	12.7	16.7	20.3	23.6	26.0	28.0	37.4	45.4	49.6	32
Finlande	74.1	70.6	67.9	65.3	62.8	59.7	57.6	55.8	53.8	51.0	48.7	58
Érythrée	5.0	6.4	8.4	10.0	12.8	18.0	25.1	32.1	36.4	39.7	43.0	44
Norvège	35.2	34.9	34.8	34.8	34.6	34.5	34.4	34.6	34.7	34.5	34.5	52
Somalie	24.7	30.8	33.0	36.1	45.0	47.1	46.2	41.3	36.4	32.4	30.9	50
Danemark	40.3	40.5	40.5	40.2	39.3	38.4	37.1	35.2	33.4	31.5	30.2	42
Allemagne	27.5	27.6	27.8	28.0	28.1	28.2	28.2	28.7	29.0	29.2	29.5	50
Inde	5.7	7.1	7.7	8.4	9.2	10.4	11.4	13.5	17.1	22.2	27.0	41
Iraq	55.1	56.6	55.8	43.2	31.2	25.9	23.2	22.7	25.3	26.4	25.9	43
Chine	11.8	14.1	15.5	16.3	17.1	17.5	16.6	17.3	18.6	20.2	21.9	53
Roumanie	7.7	8.8	10.2	11.2	12.0	13.0	14.4	15.5	16.9	18.2	19.3	44
Royaume-Uni	17.3	17.4	18.1	18.4	18.8	19.4	19.8	19.9	20.0	20.0	16.4	32
Iran	11.8	13.5	14.3	14.5	14.8	14.9	14.1	14.2	14.6	15.2	15.9	46
Autres pays	236.0	250.2	260.7	270.5	282.2	298.6	307.9	324.2	337.6	354.6	375.8	
Total	**602.9**	**633.3**	**655.1**	**667.2**	**694.7**	**739.4**	**782.8**	**851.9**	**897.3**	**932.3**	**940.6**	**46**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Suisse

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2020 (%)
Italie	289.1	289.1	290.5	294.4	301.3	308.6	313.7	318.7	319.4	322.1	323.7	42
Allemagne	250.5	264.2	276.8	285.4	293.2	298.6	301.5	304.7	305.8	307.9	309.4	45
Portugal	205.3	213.2	224.2	238.4	253.8	263.0	268.1	269.5	268.0	265.5	262.9	45
France	90.6	95.1	99.5	103.9	110.2	116.8	123.1	127.3	131.5	135.3	139.6	45
Espagne	64.1	64.2	66.0	69.8	75.4	79.5	82.4	83.5	83.7	84.3	85.2	46
Macédoine du Nord	59.8	60.2	60.8	61.6	62.5	63.3	64.2	65.2	65.8	66.5	67.0	50
Turquie	71.0	70.6	70.2	69.6	69.2	69.1	68.6	68.0	67.3	66.7	66.3	47
Serbie	148.9	113.3	103.0	94.9	79.3	69.7	65.3	64.3	63.2	61.9	60.7	50
Autriche	36.5	37.2	38.2	39.0	39.6	40.4	41.3	42.1	42.7	43.2	43.9	47
Royaume-Uni	34.1	36.4	38.6	39.4	40.4	41.1	41.3	41.0	41.0	41.0	41.4	43
Pologne	10.2	11.5	13.9	16.2	17.9	21.4	24.7	26.9	29.2	31.6	33.9	49
Érythrée	..	8.4	8.4	9.8	11.7	14.0	16.6	19.8	23.2	26.2	29.0	44
Bosnie-Herzégovine	35.8	34.6	33.5	32.9	32.2	31.8	31.3	30.8	30.2	29.6	29.0	49
Croatie	34.9	33.8	32.8	31.8	30.7	30.2	29.6	29.0	28.5	28.5	28.3	50
Sri Lanka	..	24.6	24.6	23.9	23.7	24.5	25.4	25.8	25.9	26.0	26.2	48
Autres pays	349.4	364.2	391.4	414.2	445.5	474.9	497.0	513.0	528.3	544.9	564.9	
Total	**1 680.2**	**1 720.4**	**1 772.3**	**1 825.1**	**1 886.6**	**1 947.0**	**1 993.9**	**2 029.5**	**2 053.6**	**2 081.2**	**2 111.4**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Turquie

Milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dont : femmes 2015 (%)
Allemagne	..	32.6	43.6	25.6	59.0	63.2	69.9	..	..	..	..	53
Syrie	..	2.9	5.1	10.1	57.9	50.9	56.6	..	..	..	..	43
Iraq	..	8.1	11.8	19.1	31.1	47.2	93.7	..	..	..	..	43
Afghanistan	..	7.4	10.7	19.5	27.9	33.6	38.5	..	..	..	..	42
Azerbaïdjan	..	9.9	14.8	18.9	26.2	30.2	36.5	..	..	..	..	50
Iran	..	5.2	7.9	12.2	16.8	21.9	27.8	..	..	..	..	44
Russie	..	10.7	14.4	15.6	20.7	21.6	25.3	..	..	..	..	71
Géorgie	..	1.7	2.4	15.7	13.5	19.1	19.8	..	..	..	..	88
Turkménistan	..	3.9	5.8	11.7	13.4	18.4	23.4	..	..	..	..	60
Royaume-Uni	..	6.4	10.1	9.3	16.0	14.9	14.6	..	..	..	..	53
Ukraine	..	3.3	4.7	7.0	9.7	12.9	17.1	..	..	..	..	82
Kazakhstan	..	5.8	6.9	8.4	11.1	11.9	13.7	..	..	..	..	58
Ouzbékistan	..	2.7	3.4	6.5	7.9	11.0	16.1	..	..	..	..	73
Kyrgyzstan	..	3.3	4.8	6.1	8.4	10.6	14.0	..	..	..	..	63
Autriche	..	5.5	7.5	3.9	9.5	10.5	12.0	..	..	..	..	45
Autres pays	..	81.1	88.2	89.1	127.4	140.5	171.2	..	..	..	..	
Total	**167.3**	**190.5**	**242.1**	**278.7**	**456.5**	**518.3**	**650.3**	**816.4**	**919.1**	**..**	..	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink https://stat.link/jwcpebh

Métadonnées relatives aux tableaux A.5. et B.5. **Effectifs de personnes étrangères**

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. Comprend tous les étrangers quel que soit leur résidence (logements privés ou collectifs). Non compris les citoyens d'origine allemande nés à l'étranger *(Aussiedler)*. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre central de la population, Office fédéral de la statistique.
Autriche	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre de population, Statistique Autriche.
Belgique	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Y compris les demandeurs d'asile à partir de 2012. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre de population, Direction générale statistique et information économique.
Canada	Recensements de 2011 et 2016.	Statistiques Canada.
Chili	Estimation des résidants étrangers par le recensement de 2017.	Institut national de la statistique.
Corée	Étrangers restant sur le territoire plus de 90 jours et inscrits sur les registres de population.	Ministère de la Justice.
Danemark	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Non compris les demandeurs d'asile et les autres titulaires de permis de résidence temporaire. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre central de population, Statistique Danemark.
Espagne	Tous les étrangers inscrits dans les registres municipaux indépendamment de leur statut légal. *Date de référence :* 1er janvier.	Registres municipaux, Institut national de statistique (INE).
Estonie	Registre de la population. *Date de référence :* 1er janvier.	Ministère de l'Intérieur.
États-Unis	Étrangers nés à l'étranger	Current Population Survey, Bureau du recensement.
Finlande	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Y compris les étrangers d'origine finnoise. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
France	Étrangers ayant établi leur résidence principale en France. Y compris les stagiaires, les étudiants ainsi que les étrangers en situation irrégulière qui acceptent de se faire recenser. Non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers. Les totaux entre 2016 et 2019 sont estimés à partir des données d'Eurostat. Y compris le département de Mayotte à partir de 2014.	Recensements de la population, Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).
Grèce	Les totaux présentés dans la Tableau A.5. (base de données Eurostat) ne sont pas comparables aux données présentées dans le Taleau B.5. par nationalité (données de l'Enquête sur la population active portant sur les personnes nées à l'étranger âgées de 15 ans et plus ; avant 2014 : 4e trimestre ; à partir de 2014 : 2e trimestre).	Enquête sur la population active, Service hellénique de la statistique.
Hongrie	Titulaires d'un permis de résidence ou d'installation. À partir de 2010, inclut les ressortissants de pays tiers détenteurs d'un permis de résidence temporaire (d'un an ou plus). À partir de 2011, inclut les personnes sous protection subsidiaire. Les données pour 2011 ont été ajustées pour correspondre aux résultats du recensement d'octobre. *Date de référence :* 1er janvier.	Bureau de l'immigration et de la nationalité, Bureau central de la statistique.
Irlande	Recensements de 2011 et 2016.	Bureau central de la statistique (CSO).
Islande	Données du registre national des personnes. Il est admis que le nombre d'étrangers est surestimé. *Date de référence :* 1er janvier.	Statistique Islande.
Italie	Les données se réfèrent aux étrangers résidents (inscrits dans les registres municipaux). Non compris les enfants de moins de 18 ans inscrits sur le permis de leurs parents. Y compris les personnes régularisées à la suite du programme de 2009. *Date de référence :* 1er janvier.	Institut national de statistique (ISTAT).
Japon	Étrangers sur le territoire avec un statut de résident de moyenne ou longue durée selon les conditions établies par le *Immigration Control and Refugee Recognition Act.* *Date de référence :* 1er janvier.	Ministère de la Justice, Service de l'immigration.

Pays	Commentaires	Source
Lettonie	Registre de population. *Date de référence :* 1er janvier.	Bureau de la Citoyenneté et des affaires migratoires.
Lituanie	*Date de référence :* 1er janvier.	Eurostat.
Luxembourg	Étrangers inscrits sur le registre de population. Non compris les visiteurs (moins de trois mois) et les travailleurs frontaliers. *Date de référence :* 1er janvier. Les chiffres de 2010 sont extraits du recensement de février 2011.	Registre de la population. Institut national de la statistique et des études économiques (Statec).
Mexique	Nombre d'étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanente ou temporaire. Les données jusqu'en 2012 sont des estimations de la population concernée par la Loi de 1974 ; elles incluent les immigrés FM2 "inmigrante" et "inmigrado" (les deux ont des statuts de résidents permanents) et les immigrés temporaires FM3 de certaines catégories (non immigrés, FM3). À partir de 2014, les données sont des estimations de la population concernée par la Loi sur la migration de 2011.	Unité des politiques migratoires, Institut national des migrations (INM), Ministère de l'Intérieur.
Norvège	Effectifs d'étrangers résidents inscrits sur le registre de population. Non compris les visiteurs (moins de six mois) et les travailleurs frontaliers. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre central de la population, Statistique Norvège.
Pays-Bas	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. Les chiffres incluent les corrections administratives et les demandeurs d'asile qui ne résident pas dans des centres d'accueil. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre de la population, Bureau central de statistique (CBS).
Pologne		Registre central de population, Bureau central de la statistique.
Portugal	Titulaires de permis de résidence valides et titulaires d'un visa de longue durée renouvelé dans l'année.	Bureau de l'immigration et du contrôles des frontières (SEF) ; Institut national statistique (INE).
République slovaque	Titulaires d'un permis de résidence permanent ou à long terme.	Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur.
République tchèque	Nombre d'étrangers qui résident dans le pays de façon permanente ou temporaire (avec un visa de longue durée, un permis de résidence de longue durée ou un permis de résidence temporaire s'agissant des ressortissants des pays de l'UE). *Date de référence :* 1er janvier.	Ministère de l'Intérieur, Direction de la Police des Étrangers.
Royaume-Uni	Résidents étrangers. Le total des étrangers ne comprend pas les personnes du Nouveau Commonwealth dont la nationalité est inconnue (environ 10 000 à 15 000 personnes). *Date de référence :* 1 janvier.	Enquête sur la population active, Home Office.
Russie	2010 : Étrangers et apatrides qui résident de façon permanente dans la Fédération de Russie au moment du recensement. Depuis 2011, détenteurs d'un permis de résidence temporaire ou permanent au 31 décembre.	Service statistique de l'État fédéral (Rosstat) ; Service fédéral de la migration.
Slovénie	Détenteurs d'un permis de résidence en cours de validité, quel que soit le statut administratif de la personne. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre de la population, ministère de l'intérieur.
Suède	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre de la population, Statistique Suède.
Suisse	Effectifs de personnes étrangères détentrices d'un permis de résidence ou d'installation (permis B et C respectivement). Les détenteurs d'un permis L (courte durée) sont également inclus si leur séjour dépasse 12 mois. Non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre des étrangers, Office fédéral des migrations.
Turquie	*Date de référence :* 1er janvier.	Eurostat.

Note: Les données pour la Serbie peuvent inclure d'anciens ressortissants du Monténégro ou de Serbie-et-Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne (http://stats.OCDE.org/).

Acquisitions de la nationalité

Les naturalisations exercent un impact sur l'évolution des populations étrangère et nationale. Dans les comparaisons internationales, il faut tenir compte de l'hétérogénéité des législations sur l'acquisition de la nationalité. En France et en Belgique par exemple, où les étrangers peuvent obtenir assez facilement la nationalité, l'accroissement de la population étrangère par le biais de l'immigration et des naissances peut entraîner à moyen terme une augmentation significative de la population nationale. Au contraire, dans les pays où la naturalisation est plus difficile, la dynamique migratoire se traduit presque intégralement par une augmentation de la population étrangère. Par ailleurs, des changements dans les codes de la nationalité peuvent avoir des effets significatifs. Par exemple, au cours des années 1980, l'acquisition de la nationalité a été rendue plus facile dans certains pays de l'OCDE, ce qui a entraîné une baisse du nombre d'étrangers et, en contrepartie, une augmentation de celui de nationaux.

La législation qui prévaut dans les pays d'accueil n'est pas le seul facteur agissant sur les naturalisations. Par exemple, lorsque l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil entraîne la perte de la nationalité du pays d'origine, l'étranger peut hésiter à se faire naturaliser. Lorsque le fait d'acquérir la nationalité du pays d'accueil offre peu d'avantages par rapport au fait de rester étranger, la décision d'acquérir la nationalité du pays d'accueil dépend du délai requis et des démarches à effectuer pour obtenir la naturalisation. Il faut y ajouter aussi les valeurs symboliques et politiques qu'attachent les individus à devenir citoyens de tel ou tel pays.

Les données sur les naturalisations proviennent généralement de sources administratives. Les chiffres comprennent en général l'ensemble des modes d'acquisition de la nationalité. Il s'agit des procédures de naturalisation soumises à des conditions de résidence, d'âge, etc. ainsi que des acquisitions de nationalité par déclaration ou par option (à la suite d'un mariage, d'une adoption et d'autres possibilités liées à la résidence ou à la filiation), des réintégrations dans la nationalité et des autres moyens d'accéder à la nationalité du pays.

Tableau A.6. Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE et en Russie

Effectifs et pourcentages

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Allemagne	96 122	101 570	106 897	112 348	112 353	108 422	107 317	110 383	112 211	112 340	128 905
% de la pop. étrangère	1.4	1.5	1.6	1.7	1.6	1.5	1.4	1.4	1.2	1.1	1.2
Australie	86 654	119 383	95 235	83 698	123 438	162 002	135 596	133 126	137 750	80 562	127 674
% de la pop. étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Autriche	7 978	6 135	6 690	7 043	7 354	7 570	8 144	8 530	9 271	9 450	10 606
% de la pop. étrangère	1.0	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	0.8
Belgique	32 767	34 636	29 786	38 612	34 801	18 726	27 071	31 935	37 399	36 200	40 594
% de la pop. étrangère	3.4	3.4	2.8	3.3	2.9	1.5	2.2	2.5	2.8	2.7	2.9
Canada	156 363	143 579	179 451	111 923	127 470	259 274	251 144	147 267	105 813	176 487	250 151
% de la pop. étrangère	..	..	..	5.7	..	..	..	..	4.4	..	..
Chili	811	741	1 030	1 226	678	1 048	691	792	2 991	1 801	354
% de la pop. étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.2	..
Colombie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
% de la pop. étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Corée	26 756	17 323	18 400	12 527	13 956	14 200	13 934	12 854	13 293	14 758	12 875
% de la pop. étrangère	2.7	1.7	1.7	1.0	1.2	1.1	0.9	0.8	0.8	0.8	0.7
Danemark	6 537	3 006	3 911	3 489	1 750	4 747	11 745	15 028	7 272	2 836	1 781
% de la pop. étrangère	2.2	0.9	1.2	1.0	0.5	1.3	3.0	3.6	1.6	0.6	0.4
Espagne	79 597	123 721	114 599	115 557	225 793	205 880	114 351	150 944	66 498	90 774	98 954
% de la pop. étrangère	1.6	2.3	2.1	2.2	4.3	4.1	2.4	3.4	1.5	2.1	2.2
Estonie	1 670	1 189	1 518	1 340	1 330	1 614	897	1 775	882	766	779
% de la pop. étrangère	..	..	..	..	0.6	0.8	0.4	0.8	0.4	0.4	0.4
États-Unis	743 715	619 913	694 193	757 434	779 929	653 416	730 259	753 060	707 265	761 901	843 593
% de la pop. étrangère	3.4	2.9	3.2	3.4	3.5	3.0	3.3	3.4	3.2	3.4	3.7
Finlande	3 413	4 334	4 558	9 087	8 930	8 260	7 921	9 375	12 219	9 211	9 649
% de la pop. étrangère	2.6	3.0	2.9	5.4	4.9	4.2	3.8	4.3	5.3	3.8	3.9
France	135 852	143 261	114 569	96 050	97 276	105 613	113 608	119 152	114 274	110 014	109 821
% de la pop. étrangère	3.6	3.8	3.0	2.5	2.4	2.6	2.6	2.7	2.5	2.3	2.3
Grèce	17 019	9 387	17 533	20 302	29 462	21 829	12 837	32 819	34 305	27 857	16 328
% de la pop. étrangère	..	1.0	1.9	2.2	3.2	2.5	1.5	4.0	4.3	3.4	2.0
Hongrie	5 802	6 086	20 554	18 379	9 178	8 745	4 048	4 315	2 787	3 508	3 255
% de la pop. étrangère	3.3	3.3	10.4	8.9	6.4	6.2	2.9	3.0	1.8	2.3	2.0
Irlande	4 594	6 387	10 749	25 039	24 263	21 090	13 565	10 044	8 195	8 223	5 791
% de la pop. étrangère	0.9	1.1	1.9	4.2	4.0	3.5	2.2	1.7	1.3	1.5	1.0
Islande	728	450	370	413	597	595	801	703	637	569	437
% de la pop. étrangère	3.1	1.8	1.7	2.0	2.8	2.8	3.5	2.9	2.4	1.9	1.2
Italie	59 369	65 938	56 153	65 383	100 712	129 887	178 035	201 591	146 605	112 523	127 001
% de la pop. étrangère	1.7	1.9	1.5	1.7	2.5	3.0	3.6	4.0	2.9	2.2	2.5
Japon	14 785	13 072	10 359	10 622	8 646	9 277	9 469	9 554	10 315	9 074	8 453
% de la pop. étrangère	0.7	0.6	0.5	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.3
Lettonie	3 235	3 660	2 467	3 784	3 083	2 141	1 897	1 957	962	930	808
% de la pop. étrangère	0.8	1.0	0.7	1.1	1.0	0.7	0.6	0.7	0.3	0.3	0.3
Lituanie	214	162	311	183	173	179	177	173	166	196	123
% de la pop. étrangère	0.7	0.5	1.1	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9	1.0	0.4
Luxembourg	4 022	4 311	3 405	4 680	4 411	4 991	5 306	7 140	9 030	11 864	11 451
% de la pop. étrangère	2.0	2.0	1.6	2.1	1.9	2.1	2.1	2.8	3.4	4.2	4.0
Mexique	3 489	2 150	2 633	3 590	3 581	2 341	2 736	2 940	3 067	3 872	3 070
% de la pop. étrangère	..	0.8	0.9	1.2	1.2	..	0.8	0.8	0.8	0.9	0.7
Nouvelle-Zélande	18 140	15 331	19 513	27 607	28 468	28 759	28 468	32 862	37 464	36 840	31 977
% de la pop. étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Norvège	11 442	11 903	14 286	12 384	13 223	15 336	12 432	13 712	21 648	10 361	13 201
% de la pop. étrangère	4.3	3.9	4.3	3.4	3.2	3.4	2.6	2.7	4.0	1.9	2.3
Pays-Bas	29 754	26 275	28 598	30 955	25 882	32 578	27 877	28 534	27 663	27 851	34 191
% de la pop. étrangère	4.3	3.7	3.9	4.1	3.3	4.1	3.4	3.4	3.1	2.9	3.3
Pologne	2 503	2 926	2 325	3 792	3 462	4 518	4 048	4 086	4 259	4 593	12 917

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
% de la pop. étrangère	4.3	4.8	3.1	4.8	4.0	4.8	4.0	3.8	2.8	2.2	5.4
Portugal	24 182	21 750	23 238	21 819	24 476	21 124	20 396	25 104	18 022	21 333	21 099
% de la pop. étrangère	5.5	4.9	5.1	4.9	5.6	5.1	5.1	6.4	4.6	5.4	5.0
République slovaque	262	239	272	255	207	234	309	484	645	721	586
% de la pop. étrangère	0.6	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.8	1.0	1.0	0.8
République tchèque	1 621	1 495	1 936	2 036	2 514	5 114	4 925	5 536	6 440	5 260	4 456
% de la pop. étrangère	0.4	0.3	0.4	0.5	0.6	1.2	1.1	1.2	1.4	1.1	0.9
Royaume-Uni	203 789	195 094	177 934	194 370	208 095	125 754	118 109	149 421	123 106	157 004	159 348
% de la pop. étrangère	4.9	4.5	3.9	4.1	4.3	2.5	2.3	2.7	2.1	2.6	2.7
Russie	382 694	102 131	129 802	91 915	114 927	138 578	197 379	254 283	249 199	262 893	490 347
% de la pop. étrangère	..	..	18.9	18.7	18.5	19.4	22.6	24.5	22.6	23.2	43.2
Slovénie	1 792	1 840	1 775	1 490	1 470	1 057	1 255	1 297	1 563	1 978	1 911
% de la pop. étrangère	..	2.6	2.2	1.8	1.7	1.2	1.3	1.3	1.5	1.7	1.6
Suède	29 318	32 197	36 328	49 746	49 632	42 918	48 249	60 343	68 898	63 818	64 206
% de la pop. étrangère	5.6	5.7	6.0	7.9	7.6	6.4	6.9	8.2	8.8	7.5	7.2
Suisse	43 440	39 314	36 757	34 121	34 332	33 325	40 888	41 587	44 515	42 630	40 277
% de la pop. étrangère	2.8	2.4	2.2	2.0	1.9	1.8	2.2	2.1	2.2	2.1	2.0
Turquie	8 141	9 488	9 216	..	..	..	..	..	..	..	..
% de la pop. étrangère	8.3	9.1	5.5	..	..	..	..	..	..	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/yw35r1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Allemagne

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Turquie	24 647	26 192	28 103	33 246	27 970	22 463	19 695	16 290	14 984	16 700	16 235	50
Royaume-Uni	260	256	284	325	460	515	622	2 865	7 493	6 640	14 600	39
Pologne	3 841	3 789	4 281	4 496	5 462	5 932	5 957	6 632	6 613	6 220	6 020	71
Roumanie	2 357	2 523	2 399	2 343	2 504	2 566	3 001	3 828	4 238	4 325	5 830	63
Iraq	5 136	5 228	4 790	3 510	3 150	3 172	3 450	3 553	3 480	4 080	4 645	44
Italie	1 273	1 305	1 707	2 202	2 754	3 245	3 406	3 597	4 256	4 050	4 475	48
Ukraine	2 345	3 118	4 264	3 691	4 539	3 142	4 168	4 048	2 718	2 455	4 260	67
Syrie	1 342	1 401	1 454	1 321	1 508	1 820	2 027	2 263	2 479	2 880	3 860	42
Iran	3 184	3 046	2 728	2 463	2 560	2 546	2 533	2 661	2 689	3 080	3 805	49
Grèce	1 362	1 450	2 290	4 167	3 498	2 800	3 058	3 444	3 424	3 235	3 130	48
Afghanistan	3 549	3 520	2 711	2 717	3 054	3 000	2 572	2 482	2 400	2 545	2 675	41
Maroc	3 042	2 806	3 011	2 852	2 710	2 689	2 551	2 450	2 390	2 365	2 390	46
Viet Nam	1 513	1 738	2 428	3 299	2 459	2 196	1 929	2 190	2 018	2 230	2 270	56
Croatie	542	689	665	544	1 721	3 899	3 328	2 985	2 896	2 360	2 270	57
Inde	897	928	865	946	1 190	1 295	1 343	1 549	1 619	1 760	2 130	45
Autres pays	40 832	43 581	44 917	44 226	46 814	47 142	47 677	49 546	48 514	47 415	50 310	
Total	**96 122**	**101 570**	**106 897**	**112 348**	**112 353**	**108 422**	**107 317**	**110 383**	**112 211**	**112 340**	**128 905**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Australie

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Inde	9 124	17 788	12 948	10 076	19 217	27 827	24 236	21 989	24 181	17 716	28 470	49
Royaume-Uni	18 206	22 284	19 101	16 401	20 478	25 884	20 583	20 949	21 069	13 875	13 366	48
Philippines	3 453	4 505	4 051	5 592	9 090	11 628	8 996	8 333	9 112	4 921	9 267	57
Chine	6 700	11 109	8 898	6 876	8 979	9 203	7 549	6 931	6 578	1 720	7 974	59
Sri Lanka	2 203	3 412	2 520	1 671	2 746	3 957	3 179	3 752	4 487	3 262	4 861	48
Viet Nam	1 522	2 000	1 688	1 929	2 568	3 514	3 835	4 173	3 859	1 216	3 501	67
Pakistan	1 194	1 728	1 057	990	2 100	2 739	2 341	3 077	4 480	919	3 360	42
Népal	298	550	520	589	1 384	1 810	2 401	2 959	2 402	1 665	3 294	49
Iraq	2 150	1 538	875	1 103	2 739	3 150	2 054	1 417	1 930	788	3 087	49
Corée	1 211	2 409	2 321	1 570	2 109	2 746	2 307	2 258	1 915	2 015	3 062	56
Nouvelle-Zélande	3 761	4 165	4 304	3 458	3 794	5 361	4 091	4 390	3 593	1 840	3 027	51
Irlande	881	1 280	1 302	1 145	1 796	2 843	3 092	3 943	4 286	2 670	2 991	47
Iran	823	918	779	1 024	1 657	2 155	2 198	2 416	3 182	1 108	2 770	44
Afrique du Sud	4 162	5 218	4 389	4 206	7 900	9 286	6 211	5 629	4 906	3 370	2 680	51
Malaisie	1 778	2 216	2 207	1 487	1 841	2 788	2 213	2 827	2 734	1 979	2 480	55
Autres pays	29 188	38 263	28 275	25 581	35 040	47 111	40 310	38 083	39 036	21 498	33 484	
Total	**86 654**	**119 383**	**95 235**	**83 698**	**123 438**	**162 002**	**135 596**	**133 126**	**137 750**	**80 562**	**127 674**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Autriche

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Bosnie-Herzégovine	1 457	1 278	1 174	1 131	1 039	1 120	1 216	1 261	1 288	1 032	1 183	58
Turquie	1 242	937	1 178	1 198	1 108	885	997	818	778	828	911	48
Russie	135	137	296	316	427	431	298	337	323	373	463	59
Roumanie	246	114	223	275	224	244	221	257	291	456	376	61
Afghanistan	108	113	157	179	28	232	187	332	424	328	372	38
Ukraine	80	75	106	99	134	136	298	225	181	220	360	67
Iran	103	111	138	168	18	159	182	226	217	306	325	48
Macédoine du Nord	281	150	182	163	182	210	224	297	296	453	313	56
Inde	90	84	82	171	165	207	233	277	342	238	250	49
Allemagne	174	132	117	110	127	187	148	182	234	265	239	52
Hongrie	72	68	66	71	83	111	119	154	227	258	236	68
Egypte	124	94	97	152	174	189	214	169	196	247	236	44
Croatie	440	456	363	401	224	184	143	160	168	251	236	64
Niger	36	57	50	57	15	158	156	238	263	214	223	43
Bulgarie	66	46	46	65	82	87	90	104	140	147	184	65
Autres pays	3 324	2 283	2 415	2 487	3 324	3 030	3 418	3 493	3 757	3 739	4 593	
Total	**7 978**	**6 135**	**6 690**	**7 043**	**7 354**	**7 570**	**8 144**	**8 530**	**9 125**	**9 355**	**10 500**	**54**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Belgique

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Maroc	6 919	7 380	7 035	7 879	5 926	2 408	3 170	3 996	5 084	4 856	4 975	49
Roumanie	362	395	356	777	1 155	824	1 192	1 535	2 031	2 219	2 409	51
Pologne	640	523	394	729	888	742	1 136	1 243	1 498	1 528	1 710	62
Royaume-Uni	143	111	114	99	141	110	127	506	1 381	1 045	1 630	44
Italie	1 700	2 833	3 697	3 203	1 856	1 199	1 067	1 048	1 174	1 352	1 589	45
Afghanistan	356	370	174	260	283	194	326	534	875	1 067	1 418	31
Rép. dém. du Congo	1 555	1 603	1 158	1 936	1 526	713	1 061	1 016	1 201	1 191	1 359	57
Pays-Bas	608	641	495	961	1 272	705	993	1 390	1 368	1 064	1 296	44
Turquie	2 763	2 760	2 359	2 517	1 857	691	843	989	1 061	985	1 073	44
Russie	1 647	1 641	1 032	1 439	1 525	641	950	1 029	973	896	1 059	60
Cameroun	401	490	600	924	915	546	738	845	872	955	1 046	54
Syrie	238	259	186	246	205	92	185	253	243	474	979	36
France	792	717	638	903	973	586	647	673	795	869	952	53
Guinée	233	291	228	757	941	416	635	681	972	855	832	48
Bulgarie	213	208	185	338	514	326	526	579	655	554	773	53
Autres pays	14 197	14 414	11 135	15 644	14 824	8 533	13 475	15 618	17 216	16 290	17 494	
Total	**32 767**	**34 636**	**29 786**	**38 612**	**34 801**	**18 726**	**27 071**	**31 935**	**37 399**	**36 200**	**40 594**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Canada

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Philippines	11 069	11 586	15 902	10 392	14 583	27 416	31 729	23 875	14 050	19 647	33 915	60
Inde	17 399	18 958	22 043	13 319	15 246	26 320	28 048	16 601	9 978	19 486	31 329	47
Iran	3 827	3 585	4 923	3 506	3 337	9 357	8 959	3 927	3 523	10 037	14 039	52
Chine	16 058	13 464	15 503	10 382	10 053	21 620	20 081	10 786	5 949	9 716	13 437	57
Pakistan	7 839	8 060	9 812	5 526	5 197	8 988	8 628	5 779	5 089	9 406	11 179	50
Syrie	825	674	763	481	412	1 084	1 252	657	587	1 597	6 311	50
États-Unis	3 737	3 713	5 010	3 797	4 424	7 249	6 627	4 405	3 283	4 229	5 572	53
France	2 688	1 971	2 702	1 441	2 089	5 755	4 590	2 252	2 112	3 836	5 500	46
Iraq	1 187	1 056	1 581	1 298	2 359	4 556	5 175	2 983	2 238	3 951	5 054	52
Niger	1 081	1 405	2 184	1 238	1 318	2 978	4 210	2 158	1 883	4 398	5 015	50
Royaume-Uni	4 372	4 506	5 971	4 298	4 721	7 293	6 255	4 158	3 005	3 515	4 842	44
Algérie	3 160	2 456	3 296	1 585	1 837	7 173	5 679	2 468	2 004	3 340	4 244	51
Haïti	2 057	1 249	1 427	751	1 411	3 918	4 020	2 561	2 374	3 147	4 154	55
Egypte	1 196	1 047	1 458	990	1 135	3 471	4 729	2 392	2 284	4 115	4 110	49
Mexique	1 846	1 798	2 392	1 423	1 599	3 558	3 477	2 079	1 505	2 433	3 768	52
Autres pays	78 022	68 051	84 484	51 496	57 749	118 538	107 685	60 186	45 949	73 634	97 682	
Total	**156 363**	**143 579**	**179 451**	**111 923**	**127 470**	**259 274**	**251 144**	**147 267**	**105 813**	**176 487**	**250 151**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Chili

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2016 (%)
Pérou	171	156	241	307	153	237	142	167	940	..	..	57
Colombie	61	54	98	149	105	168	120	121	592	..	..	56
Équateur	72	89	116	174	95	127	83	93	270	..	..	57
Bolivie	119	95	136	118	59	92	54	64	224	..	..	58
Cuba	107	119	158	159	88	115	83	69	183	..	..	43
Rép. dominicaine	7	6	4	17	2	13	10	15	103	..	..	73
Venezuela	14	17	26	21	8	24	23	42	92	..	..	60
Argentine	20	16	26	33	21	31	27	27	67	..	..	41
Inde	11	9	23	15	8	23	11	18	48	..	..	33
Chine	46	29	28	29	18	19	17	9	47	..	..	56
Haïti	0	1	2	1	1	6	4	14	43	..	..	21
Pakistan	17	15	20	17	12	4	3	13	33	..	..	0
Espagne	10	9	5	14	8	17	8	6	32	..	..	33
Russie	13	3	8	13	4	6	6	4	28	..	..	75
Brésil	7	6	7	9	5	6	6	8	25	..	..	50
Autres pays	136	117	132	150	91	160	89	118	249	..	..	
Total	**811**	**741**	**1 030**	**1 226**	**678**	**1 048**	**686**	**788**	**2 976**	**..**	**..**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Corée

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Chine	..	..	..	6 282	5 801	7 052	6 753	5 328	5 095	5 089	4 617	..
Viet Nam	..	..	..	3 011	4 034	3 044	2 834	3 429	3 894	4 988	4 008	..
États-Unis	..	..	..	1 414	1 587	1 764	1 681	1 498	1 667	1 694	1 490	..
Philippines	..	..	..	339	532	400	412	476	496	750	612	..
Taipei chinois	..	..	..	224	274	286	479	303	249	279	388	..
Cambodge	..	..	..	362	509	404	427	503	418	464	365	..
Canada	..	..	..	158	226	250	305	289	359	339	280	..
Australie	..	..	..	53	87	95	96	102	112	116	122	..
Russie	..	..	..	99	125	93	134	138	100	77	119	..
Mongolie	..	..	..	110	123	133	119	125	121	125	117	..
Thaïlande	..	..	..	72	91	84	81	75	94	99	115	..
Ouzbékistan	..	..	..	75	110	96	120	87	82	86	93	..
Japon	..	..	..	57	84	82	95	68	68	71	59	..
Népal	..	..	..	34	60	66	71	65	68	85	57	..
Pakistan	..	..	..	17	33	40	25	34	51	44	48	..
Autres pays	..	..	..	220	280	311	302	334	419	452	385	
Total	**26 756**	**17 323**	**18 400**	**12 527**	**13 956**	**14 200**	**13 934**	**12 854**	**13 293**	**14 758**	**12 875**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Danemark

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Allemagne	84	81	55	80	41	27	38	110	248	168	129	59
Royaume-Uni	47	34	26	21	17	21	20	85	164	143	118	36
Suède	52	58	64	57	33	47	105	277	164	185	117	58
Iraq	1 201	368	838	730	356	1 588	1 131	2 917	357	96	82	59
Ukraine	30	16	35	44	32	10	72	228	329	73	79	62
Pologne	44	36	33	41	39	29	45	174	372	122	78	64
Turquie	511	239	227	300	166	150	193	977	353	113	71	61
Russie	123	74	55	85	62	31	76	232	330	110	62	89
Afghanistan	790	354	576	463	151	917	408	1 621	297	67	62	45
États-Unis	18	13	12	11	15	6	23	110	248	114	54	56
Bosnie-Herzégovine	265	131	110	82	39	59	96	493	374	94	53	43
Islande	26	17	24	12	16	17	39	238	160	144	52	56
Inde	64	25	27	27	9	34	31	211	85	48	45	40
Pakistan	214	21	73	89	77	38	191	641	199	82	43	40
Chine	199	103	103	97	19	105	23	348	175	52	41	68
Autres pays	2 869	1 436	1 653	1 350	678	1 668	9 254	6 366	3 417	1 225	695	
Total	**6 537**	**3 006**	**3 911**	**3 489**	**1 750**	**4 747**	**11 745**	**15 028**	**7 272**	**2 836**	**1 781**	**57**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Espagne

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%
Maroc	6 683	10 703	14 427	16 163	31 674	34 806	24 286	37 010	17 082	25 315	24 527	43
Équateur	25 769	43 091	32 026	23 763	39 226	32 756	13 950	15 255	7 301	7 988	8 157	54
Colombie	16 527	23 995	19 803	19 396	39 332	25 114	11 881	14 299	5 647	6 826	7 515	60
Bolivie	1 813	4 778	5 333	7 424	19 278	20 895	11 164	15 802	6 124	8 157	7 417	62
Rép. dominicaine	2 766	3 801	4 985	6 028	14 611	14 110	8 171	9 176	4 107	4 940	5 366	58
Pérou	6 368	8 291	9 255	12 008	19 225	16 601	6 954	6 933	3 224	3 273	3 798	56
Cuba	2 696	3 546	3 088	2 921	7 026	5 618	3 072	4 353	1 429	2 688	3 105	56
Pakistan	262	375	491	596	1 949	3 326	2 798	3 148	1 708	2 054	3 057	31
Honduras	241	473	440	578	1 702	2 142	1 632	2 525	1 267	1 783	2 739	72
Brésil	943	1 738	1 854	2 540	4 698	4 017	2 273	3 427	1 294	2 153	2 737	68
Paraguay	298	766	864	1 297	2 958	3 003	1 935	3 358	1 265	2 500	2 726	77
Venezuela	1 744	2 730	2 596	2 823	6 217	4 302	2 332	3 127	1 068	2 034	2 554	57
Argentine	4 629	6 395	5 482	5 217	8 843	7 059	3 054	3 716	1 445	2 043	2 493	53
Roumanie	189	319	416	528	1 174	1 608	966	1 469	696	991	1 696	60
Ukraine	146	221	262	318	746	1 032	662	1 164	378	981	1 558	58
Autres pays	8 523	12 499	13 277	13 957	27 134	29 491	19 221	26 182	12 463	17 048	19 509	
Total	**79 597**	**123 721**	**114 599**	**115 557**	**225 793**	**205 880**	**114 351**	**150 944**	**66 498**	**90 774**	**98 954**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Estonie

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Russie	87	77	156	174	169	204	132	244	225	199	230	59
Ukraine	20	18	10	24	18	30	19	29	30	26	33	79
Autres pays	1 563	1 094	1 352	1 142	1 143	1 380	746	1 502	627	541	516	
Total	**1 670**	**1 189**	**1 518**	**1 340**	**1 330**	**1 614**	**897**	**1 775**	**882**	**766**	**779**	**56**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – États-Unis

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Mexique	111 398	66 941	94 721	102 121	99 330	94 843	105 910	103 487	118 469	131 950	121 973	55
Inde	51 851	60 049	45 087	41 916	48 945	36 931	41 178	45 183	49 815	51 325	63 578	50
Philippines	38 505	35 121	42 122	44 508	43 076	34 277	40 438	40 973	36 573	38 519	43 260	67
Chine	38 680	34 532	33 666	32 608	36 011	30 840	31 819	36 300	37 836	39 800	39 716	59
Cuba	24 655	13 910	20 903	31 071	30 299	23 975	25 674	31 939	25 836	31 940	35 969	54
Viet Nam	30 537	18 832	20 416	23 106	23 798	18 451	21 624	24 405	18 989	20 658	25 192	62
Rép. dominicaine	20 648	15 405	20 402	33 225	39 448	23 694	26 582	31 216	29 598	22 891	22 976	58
Canada	15 075	14 131	14 723	14 443	14 931	13 878	14 969	15 170	13 649	15 796	18 495	52
Iraq	3 977	3 327	3 194	3 351	7 636	12 310	14 897	11 996	7 701	12 340	18 314	47
El Salvador	18 872	10 314	13 830	16 679	18 363	15 568	16 886	17 189	16 893	17 260	18 206	57
Jamaïque	14 839	11 892	14 385	15 314	16 278	13 387	16 370	16 541	14 889	16 998	17 719	59
Colombie	16 417	18 234	22 478	23 733	21 942	16 283	17 024	18 374	16 012	17 402	16 914	62
Corée	17 499	11 065	12 623	13 732	15 697	13 513	14 119	14 251	14 470	15 922	16 149	56
Haïti	13 259	12 253	14 170	19 097	23 444	13 635	14 037	15 223	12 723	14 343	14 227	54
Royaume-Uni	12 183	10 023	10 945	10 814	11 066	10 333	11 638	11 052	10 485	12 165	13 907	45
Autres pays	315 320	283 884	310 528	331 716	329 665	281 498	317 094	319 761	283 327	302 592	356 998	
Total	**743 715**	**619 913**	**694 193**	**757 434**	**779 929**	**653 416**	**730 259**	**753 060**	**707 265**	**761 901**	**843 593**	**55**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Finlande

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Russie	1 026	1 925	1 652	2 477	2 103	2 317	1 728	2 028	2 758	1 766	1 946	62
Estonie	166	243	302	521	436	382	420	459	705	541	658	58
Iraq	207	78	106	457	521	405	560	534	742	621	589	41
Somalie	290	131	96	609	814	834	955	1 066	957	856	583	49
Afghanistan	186	108	100	510	479	251	242	376	469	339	309	50
Syrie	7	6	23	20	22	16	28	47	118	118	299	45
Thaïlande	24	41	50	75	104	125	150	193	261	249	281	86
Turquie	94	132	166	278	271	257	229	264	313	210	260	34
Ukraine	53	92	95	148	157	141	145	163	281	202	255	63
Suède	126	104	196	190	146	186	165	206	212	210	248	47
Philippines	15	33	35	48	77	67	79	106	141	182	225	70
Viet Nam	42	54	82	150	150	114	146	225	249	197	221	65
Royaume-Uni	8	20	16	20	20	13	26	31	147	134	211	27
Iran	180	137	145	451	341	219	140	222	309	244	205	53
Inde	27	73	76	117	99	152	137	193	245	154	174	61
Autres pays	962	1 157	1 418	3 016	3 190	2 781	2 771	3 262	4 312	3 188	3 185	
Total	**3 413**	**4 334**	**4 558**	**9 087**	**8 930**	**8 260**	**7 921**	**9 375**	**12 219**	**9 211**	**9 649**	**55**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – France

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Maroc	26 353	28 919	22 612	18 325	16 662	18 051	19 110	17 769	16 687	15 390	16 173	50
Algérie	20 757	21 299	15 527	12 991	13 408	15 142	17 377	17 662	16 283	14 867	15 079	50
Tunisie	9 476	9 008	6 828	5 546	5 569	6 274	7 018	7 663	7 045	6 687	6 808	47
Turquie	9 259	9 667	8 277	6 920	5 873	5 835	5 595	5 757	5 332	5 101	5 543	47
Royaume-Uni	231	205	261	335	354	279	374	517	1 733	3 268	4 104	51
Mali	2 786	3 214	2 616	2 201	2 645	3 345	3 621	4 111	4 057	3 662	3 829	47
Congo	3 309	3 417	2 018	1 326	1 808	1 797	2 089	2 181	2 967	2 935	3 095	52
Sénégal	3 443	3 839	3 168	2 755	2 823	3 048	3 382	3 369	3 249	2 949	3 004	48
Côte d'Ivoire	2 582	3 096	2 257	1 766	2 513	3 055	3 188	3 652	3 363	3 012	2 931	55
Haïti	3 070	3 166	2 204	1 799	2 121	2 181	2 228	2 922	2 574	2 496	2 717	52
Comores	1 373	1 546	1 828	1 778	2 307	2 175	1 881	2 869	2 917	3 903	2 694	48
Cameroun	2 425	2 890	2 425	1 926	2 579	3 010	3 125	3 377	3 137	2 502	2 502	60
Russie	4 157	4 507	3 390	2 203	2 517	3 040	2 654	4 094	3 550	2 011	2 440	71
Guinée	1 325	1 465	1 270	974	1 208	1 457	1 678	1 820	1 995	1 828	1 944	46
Roumanie	823	1 024	1 233	1 268	1 409	1 486	1 557	1 695	1 882	1 956	1 931	59
Autres pays	44 483	45 999	38 655	33 937	33 480	35 438	38 731	39 694	37 503	37 447	37 832	
Total	**135 852**	**143 261**	**114 569**	**96 050**	**97 276**	**105 613**	**113 608**	**119 152**	**114 274**	**110 014**	**112 626**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Grèce

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Albanie	14 271	6 059	15 452	17 396	25 830	18 409	10 665	28 251	29 769	24 203	14 050	48
Géorgie	550	763	252	152	359	226	189	331	323	300	207	54
Roumanie	63	57	56	76	129	156	136	234	306	291	205	59
Inde	1	6	35	122	16	18	18	255	278	245	190	42
Russie	410	611	..	1	2	309	289	386	345	353	184	68
Ukraine	129	178	130	235	246	231	188	504	449	388	171	73
Arménie	137	199	150	210	189	150	109	296	287	240	154	57
Moldavie	32	44	91	131	159	124	114	365	378	241	137	64
Bulgarie	62	70	101	75	192	200	142	287	329	220	136	73
Egypte	45	36	65	332	58	57	45	358	283	144	114	32
Syrie	26	34	42	223	3	87	46	123	133	78	68	35
Turquie	175	71	49	70	167	151	139	141	107	106	63	41
Pologne	33	38	25	27	52	33	46	66	89	78	51	75
Pakistan	2	8	..	..	..	21	26	88	75	59	46	30
Chypre	87	61	46	41	118	93	73	95	76	38	46	72
Autres pays	996	1 152	1 039	1 211	1 942	1 564	612	1 039	1 078	873	506	
Total	**17 019**	**9 387**	**17 533**	**20 302**	**29 462**	**21 829**	**12 837**	**32 819**	**34 305**	**27 857**	**16 328**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Hongrie

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Roumanie	3 805	3 939	15 658	14 392	6 999	6 200	2 605	2 874	1 757	2 123	1 822	46
République slovaque	97	97	414	307	202	310	208	282	136	223	260	60
Ukraine	558	646	2 189	1 765	894	858	386	365	186	192	142	64
Venezuela	0	0	1	1	2	3	1	0	2	46	129	53
Egypte	5	3	2	6	9	81	93	101	119	191	103	39
Viet Nam	39	75	38	29	15	67	39	36	46	87	100	53
Russie	119	111	168	151	97	170	131	119	75	89	93	67
Allemagne	35	25	55	67	35	59	29	15	38	50	59	49
Royaume-Uni	2	4	6	8	7	4	3	11	14	22	52	23
Turquie	10	9	12	8	20	58	19	20	23	20	26	15
États-Unis	9	2	17	13	9	25	13	17	10	17	25	52
Pologne	13	9	27	18	11	45	15	18	22	19	21	76
Iran	18	14	7	14	11	16	10	21	10	11	21	38
Israël	5	4	9	10	6	10	15	13	7	9	16	37
Grèce	0	0	1	2	2	0	2	2	1	7	15	13
Autres pays	1 087	1 148	1 950	1 588	859	839	479	421	341	402	371	
Total	**5 802**	**6 086**	**20 554**	**18 379**	**9 178**	**8 745**	**4 048**	**4 315**	**2 787**	**3 508**	**3 255**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Irlande

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Pologne	13	29	25	359	508	939	1 161	1 326	1 357	1 464	925	50
Royaume-Uni	32	59	68	84	55	51	54	98	529	687	665	47
Roumanie	117	143	135	457	564	1 029	901	756	763	819	552	54
Inde	339	443	944	2 617	3 009	2 939	1 611	1 028	665	629	515	34
Niger	454	1 012	1 204	5 689	5 792	3 293	1 360	776	509	478	305	51
Lettonie	16	22	19	98	150	226	327	379	392	308	221	62
Philippines	410	630	1 755	3 830	2 486	2 184	1 167	729	362	320	191	57
Brésil	21	31	86	203	245	459	393	304	264	220	188	55
Chine	131	258	403	798	656	576	494	304	225	234	162	64
États-Unis	156	112	148	263	217	304	246	233	177	195	154	58
Pakistan	201	306	428	1 288	1 807	1 244	732	419	341	364	125	39
Hongrie	4	2	1	38	77	137	172	216	163	142	102	54
Afrique du Sud	318	343	418	708	489	563	0	213	140	143	97	64
Lituanie	8	15	13	45	79	103	126	168	166	133	88	50
Ukraine	153	202	432	815	695	536	323	200	130	99	87	62
Autres pays	2 221	2 780	4 670	7 747	7 434	6 507	4 498	2 895	2 012	1 988	1 414	
Total	**4 594**	**6 387**	**10 749**	**25 039**	**24 263**	**21 090**	**13 565**	**10 044**	**8 195**	**8 223**	**5 791**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Islande

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Pologne	153	50	35	30	89	149	265	224	223	149	131	65
Viet Nam	51	39	14	8	39	33	33	26	22	27	30	53
Philippines	106	67	35	49	89	52	74	55	41	20	27	44
Thaïlande	40	28	27	26	26	43	42	48	34	37	19	95
Lettonie	1	2	1	4	18	4	21	22	24	19	16	56
États-Unis	15	19	11	12	13	14	18	11	17	28	12	50
Ukraine	18	15	10	21	18	12	17	12	11	7	11	64
Russie	17	21	12	21	18	13	25	14	20	10	11	55
Roumanie	12	4	2	12	7	10	24	5	4	3	11	55
France	1	3	1	3	1	8	0	4	8	2	9	44
Danemark	6	2	6	1	0	5	11	35	22	9	9	44
Royaume-Uni	4	5	7	3	2	1	3	2	5	6	8	62
Inde	7	11	3	3	2	0	9	3	1	4	8	37
Hongrie	0	0	1	4	3	0	7	1	2	3	8	62
République tchèque	0	0	2	1	1	1	4	3	7	10	8	75
Autres pays	297	184	203	215	271	250	248	238	196	235	119	
Total	**728**	**450**	**370**	**413**	**597**	**595**	**801**	**703**	**637**	**569**	**437**	**59**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Italie

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2018 (%)
Albanie	9 523	9 129	8 101	9 493	13 671	21 148	35 134	36 920	27 112	21 841	26 033	50
Maroc	9 096	11 350	10 732	14 728	25 421	29 025	32 448	35 212	22 645	15 496	15 812	53
Brésil	1 579	2 099	1 960	1 442	1 786	1 579	1 458	5 799	9 936	10 660	10 762	50
Roumanie	2 735	4 707	3 921	3 272	4 386	6 442	14 403	12 967	8 042	6 542	10 201	58
Macédoine du Nord	954	923	1 141	1 219	2 089	2 847	5 455	6 771	3 845	3 487	4 966	47
Inde	894	1 261	1 051	2 366	4 863	5 015	6 176	9 527	8 200	5 425	4 683	45
Moldavie	580	1 060	846	1 222	1 430	1 475	2 464	5 605	3 827	3 068	3 788	63
Équateur	746	951	599	677	854	1 182	2 660	4 604	3 426	2 306	3 041	62
Sénégal	592	689	797	1 070	2 263	4 037	4 144	5 091	4 489	2 918	2 869	38
Pakistan	349	535	601	1 522	3 532	4 216	5 617	7 678	6 170	1 974	2 722	40
Pérou	1 947	2 235	1 726	1 589	2 055	3 136	5 503	5 783	3 689	2 421	2 685	62
Tunisie	2 066	2 003	2 067	2 555	3 521	4 411	5 585	4 882	3 187	2 484	2 471	48
Ukraine	1 131	1 820	1 199	1 580	1 806	1 443	1 822	2 890	2 698	2 423	2 400	73
Philippines	584	842	1 039	894	1 048	1 937	3 050	2 737	1 964	1 856	2 338	54
Argentine	1 613	1 007	569	332	362	331	404	753	956	1 348	2 304	50
Autres pays	24 980	25 327	19 804	21 422	31 625	41 663	51 712	54 372	36 419	28 274	29 926	
Total	**59 369**	**65 938**	**56 153**	**65 383**	**100 712**	**129 887**	**178 035**	**201 591**	**146 605**	**112 523**	**127 001**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Japon

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2015 (%)
Corée	7 637	6 668	5 656	5 581	4 331	4 744	5 247	5 434	5 631	4 357	4 360	..
Chine	5 392	4 816	3 259	3 598	2 845	3 060	2 813	2 626	3 088	3 025	2 374	..
Autres pays	1 756	1 588	1 444	1 443	1 470	1 473	1 409	1 494	1 596	1 692	1 719	
Total	**14 785**	**13 072**	**10 359**	**10 622**	**8 646**	**9 277**	**9 469**	**9 554**	**10 315**	**9 074**	**8 453**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Lettonie

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Russie	54	67	49	82	71	109	70	127	53	50	59	..
Ukraine	41	34	13	8	51	54	32	39	9	8	22	..
Bélarus	10	10	12	14	12	15	12	14	5	13	12	..
Autres pays	3 130	3 549	2 393	3 680	2 949	1 963	1 783	1 777	895	859	715	..
Total	**3 235**	**3 660**	**2 467**	**3 784**	**3 083**	**2 141**	**1 897**	**1 957**	**962**	**930**	**808**	

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Lituanie

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Russie	49	43	97	39	53	49	38	49	43	39	34	..
Ukraine	27	19	44	19	19	26	28	36	29	26	16	..
Belarus	12	11	17	14	14	12	14	16	22	29	9	..
Azerbaïdjan	1	1	..	1	..	..	..	1	1	2	5	..
Arménie	4	2	6	7	8	6	9	5	8	7	5	..
Egypte	..	..	..	1	1	1	2	3	1	7	3	..
Moldavie	..	1	3	1	2	3	2	1	3	2	2	..
Liban	1	..	4	2	3	1	2	2	3	1	2	..
Kazakhstan	3	2	5	4	2	7	5	7	2	1	2	
Bulgarie	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	2	
Ouzbékistan	1	..	..	..	..	..	3	1	..	2	1	
Niger	1	..	..	..	..	..	..	2	..	..	1	
Jordanie	..	..	..	..	..	1	1	1	..	..	1	
Équateur	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..
Chine	1	2	5	4	2	7	4	2	..	..	1	
Autres pays	114	81	130	91	69	66	69	47	53	80	38	..
Total	**214**	**162**	**311**	**183**	**173**	**179**	**177**	**173**	**166**	**196**	**123**	

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Luxembourg

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2018 (%)
France	277	342	314	462	639	860	1 205	2 262	2 468	2 784	..	50
Belgique	224	258	450	1 581	1 577	1 346	1 264	1 836	1 624	1 598	..	48
Portugal	1 242	1 351	1 085	1 155	982	1 211	1 168	1 089	1 328	1 594	..	52
Brésil	7	3	7	12	18	15	30	100	280	931	..	52
États-Unis	47	44	32	42	48	80	100	233	412	665	..	52
Italie	362	665	425	411	314	418	313	304	379	461	..	50
Royaume-Uni	62	53	44	56	37	66	75	128	384	440	..	46
Bosnie-Herzégovine	270	202	114	74	60	56	70	71	161	394	..	50
Allemagne	322	333	208	201	195	209	279	246	288	364	..	53
Cap-Vert	77	40	60	41	44	27	47	33	142	220	..	54
Espagne	48	58	35	38	30	48	42	44	85	124	..	53
Pologne	30	27	27	25	23	17	30	30	47	102	..	62
Grèce	6	14	11	14	15	21	23	33	59	99	..	54
Russie	40	50	30	17	22	30	40	31	60	77	..	75
Chine	33	11	15	10	12	16	27	21	41	74	..	59
Autres pays	975	860	548	541	395	571	593	679	1 272	1 937	..	
Total	**4 022**	**4 311**	**3 405**	**4 680**	**4 411**	**4 991**	**5 306**	**7 140**	**9 030**	**11 864**	**..**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Mexique

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Venezuela	159	126	162	279	334	259	484	580	725	1 245	1 096	57
Cuba	307	240	408	579	531	287	305	341	403	467	376	48
Colombie	390	305	486	634	601	397	378	358	346	364	265	53
États-Unis	266	117	79	108	119	120	136	119	127	189	139	46
Espagne	227	121	152	180	163	119	169	166	165	173	116	34
Argentine	265	170	178	271	304	130	126	172	141	147	93	49
El Salvador	163	81	82	99	109	66	66	75	73	100	79	53
Honduras	131	55	92	143	129	60	74	89	66	94	78	56
Guatemala	209	95	117	196	141	62	57	98	84	75	62	52
Pérou	166	107	138	182	159	100	93	79	79	72	58	50
Niger	0	0	7	8	3	5	39	63	56	59	56	27
Rép. dominicaine	50	29	22	75	59	53	63	81	72	69	52	37
Équateur	41	41	46	63	59	40	62	56	63	78	49	55
Russie	55	24	36	42	36	44	29	28	38	41	45	73
Italie	76	39	45	53	66	31	38	59	60	61	43	28
Autres pays	984	600	583	678	768	568	617	576	569	638	463	
Total	**3 489**	**2 150**	**2 633**	**3 590**	**3 581**	**2 341**	**2 736**	**2 940**	**3 067**	**3 872**	**3 070**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Norvège

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Somalie	1 737	1 528	2 131	1 571	1 667	1 138	451	1 250	1 746	1 879	2 986	48
Érythrée	63	248	254	199	323	563	1 114	1 911	2 971	1 089	1 406	49
Philippines	445	322	421	341	479	851	704	603	1 389	410	682	78
Afghanistan	857	1 054	1 281	1 013	1 005	1 371	1 088	1 004	1 264	448	655	49
Thaïlande	483	267	380	265	346	547	683	707	1 666	300	583	81
Iraq	1 267	1 338	947	1 642	1 663	1 418	817	833	1 175	602	471	32
Éthiopie	216	225	341	236	195	362	336	440	709	191	436	53
Soudan	43	90	122	72	58	80	57	180	293	125	404	39
Inde	185	152	209	130	132	313	382	391	636	167	373	48
Iran	785	554	539	297	307	336	353	420	626	365	333	52
Ukraine	75	68	119	112	107	243	171	233	339	145	254	74
Syrie	39	49	61	54	57	65	84	112	289	141	253	38
Pakistan	469	430	526	478	424	503	714	482	592	437	222	49
Myanmar	33	103	260	325	533	838	378	440	466	112	221	58
Chine	157	182	221	175	174	238	146	200	354	82	216	55
Autres pays	4 588	5 293	6 825	5 474	5 753	6 470	4 954	5 470	7 133	3 775	3 706	
Total	**11 442**	**11 903**	**14 637**	**12 384**	**13 223**	**15 336**	**12 432**	**14 676**	**21 648**	**10 268**	**13 201**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Nouvelle-Zélande

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Royaume-Uni	3 254	2 814	4 808	6 039	5 299	4 883	4 382	5 405	6 552	6 074	4 896	50
Inde	2 283	1 573	1 664	2 249	2 225	2 235	2 429	3 412	4 745	4 948	4 798	43
Samoa	1 583	1 946	2 074	3 018	2 988	2 647	2 776	3 086	3 008	3 291	2 873	49
Philippines	697	852	676	2 240	2 822	2 757	3 048	3 060	3 633	3 164	2 625	57
Afrique du Sud	1 829	1 375	2 156	2 910	3 389	3 871	3 713	3 819	3 051	2 830	2 534	52
Fidji	1 553	1 309	1 219	2 097	2 124	2 270	2 422	2 752	3 307	2 583	2 059	54
Chine	1 137	693	852	1 158	1 190	1 239	922	1 138	1 209	1 092	1 046	55
Tonga	314	384	328	466	531	500	516	783	705	865	723	51
États-Unis	340	324	448	587	605	602	558	659	830	889	722	55
Australie	111	118	116	179	232	287	317	564	764	881	667	57
Pakistan	83	42	47	112	135	149	161	190	195	361	571	49
Sri Lanka	300	242	164	204	271	350	445	537	704	654	555	48
Corée	588	459	445	564	406	374	349	437	592	623	481	49
Nouvelle-Zélande	103	147	105	168	235	408	489	389	369	352	368	48
Malaisie	445	464	398	467	398	392	386	477	495	472	358	57
Autres pays	3 520	2 589	4 013	5 149	5 618	5 795	5 555	6 154	7 305	7 761	6 701	
Total	**18 140**	**15 331**	**19 513**	**27 607**	**28 468**	**28 759**	**28 468**	**32 862**	**37 464**	**36 840**	**31 977**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Pays-Bas

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Turquie	4 167	4 984	5 029	4 292	2 872	3 119	2 824	2 764	2 947	2 675	2 828	53
Royaume-Uni	211	208	207	198	165	162	166	636	1 241	1 250	2 588	45
Maroc	5 508	5 797	6 824	6 238	3 886	4 251	3 272	3 364	2 944	3 005	2 582	55
Syrie	73	80	82	126	236	235	210	86	94	214	1 587	44
Iraq	674	288	289	525	929	1 331	909	922	738	761	849	51
Inde	263	193	292	406	415	794	638	574	616	661	756	42
Chine	559	490	..	437	494	628	745	499	289	455	694	63
Suriname	1 142	967	934	875	659	828	594	601	536	560	593	61
Iran	279	217	281	361	848	690	464	449	492	443	463	54
Somalie	73	69	108	105	64	86	249	440	468	517	427	58
Ghana	411	367	519	540	435	575	503	507	393	374	426	64
Russie	400	275	295	427	291	446	355	403	376	399	409	73
Afghanistan	596	402	371	567	1 341	1 027	510	477	453	392	390	58
Pologne	271	202	296	360	237	421	313	329	401	357	378	68
Thaïlande	383	413	571	602	371	534	443	414	357	364	344	87
Autres pays	14 744	11 323	12 500	14 896	12 639	17 451	15 682	16 069	15 318	15 424	18 877	
Total	**29 754**	**26 275**	**28 598**	**30 955**	**25 882**	**32 578**	**27 877**	**28 534**	**27 663**	**27 851**	**34 191**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Pologne

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Ukraine	877	992	800	1 196	908	1 911	2 010	1 432	900	2 608	7 072	..
Bélarus	357	418	320	456	390	741	527	512	229	833	2 145	..
Russie	162	215	200	244	171	370	251	112	63	219	367	..
Viet Nam	64	97	104	150	105	289	222	68	120	136	246	..
Arménie	79	101	103	163	111	367	285	160	113	119	120	..
Turquie	35	33	12	72	17	33	36	34	22	33	57	..
Tunisie	19	35	3	61	8	16	19	7	6	27	50	..
Royaume-Uni	6	9	7	9	16	7	8	6	7	29	47	..
Egypte	37	38	4	76	11	5	15	9	2	30	36	..
Inde	35	24	12	55	12	14	36	6	10	23	33	..
États-Unis	47	50	53	75	86	26	22	23	11	19	32	..
Niger	35	45	4	68	8	8	26	18	12	20	32	..
Kazakhstan	41	38	42	44	41	36	36	17	13	40	32	..
Syrie	22	18	22	43	20	33	16	12	7	23	31	..
Allemagne	47	92	106	171	389	38	17	31	34	39	31	..
Autres pays	640	721	533	909	1 169	624	522	1 639	2 710	395	2 586	
Total	**2 503**	**2 926**	**2 325**	**3 792**	**3 462**	**4 518**	**4 048**	**4 086**	**4 259**	**4 593**	**12 917**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Portugal

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Brésil	3 993	4 007	5 352	4 596	5 102	4 656	6 394	7 804	6 084	6 928	6 468	61
Cap-Vert	5 368	3 982	3 502	3 230	3 821	3 200	2 854	3 607	2 591	3 640	3 462	60
Ukraine	978	1 358	2 336	3 322	4 007	3 310	2 895	3 240	1 909	1 752	1 620	53
Guinée-Bissau	2 442	1 847	1 815	1 753	2 082	1 915	1 676	1 884	1 226	1 542	1 451	46
Angola	2 113	1 953	1 870	1 857	2 131	1 630	1 316	1 507	1 225	1 438	1 387	57
Népal	..	..	51	36	33	53	102	293	319	426	1 103	32
Sao Tomé-et-Principe	1 289	1 097	1 156	869	1 027	938	809	1 061	753	1 006	951	61
Inde	1 055	919	860	628	539	490	454	1 002	693	855	747	27
Bangladesh	404	340	193	110	93	71	98	230	189	284	629	13
Roumanie	258	303	469	492	796	687	515	621	412	434	484	53
Moldavie	2 896	2 675	2 324	2 043	1 816	1 363	964	815	453	400	356	51
Pakistan	200	388	476	443	346	333	189	407	239	285	291	29
Venezuela	91	76	87	68	45	80	51	127	90	188	283	60
Russie	535	580	590	506	515	395	327	359	194	272	196	67
Mozambique	253	208	204	193	199	148	148	206	158	175	161	60
Autres pays	2 307	2 017	1 953	1 673	1 924	1 855	1 604	1 941	1 487	1 708	1 510	
Total	**24 182**	**21 750**	**23 238**	**21 819**	**24 476**	**21 124**	**20 396**	**25 104**	**18 022**	**21 333**	**21 099**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – République slovaque

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
République tchèque	48	45	45	36	24	37	70	105	91	119	88	48
Ukraine	77	44	61	60	63	62	73	77	129	127	76	63
Royaume-Uni	1	..	..	..	..	..	2	15	33	60	70	54
Viet Nam	11	15	5	11	15	49	20	26	53	54	46	48
États-Unis	5	7	6	6	2	5	31	19	16	39	35	54
Allemagne	5	3	3	2	1	1	11	38	35	41	33	42
Suisse	2	..	..	..	..	..	4	3	9	9	24	67
Russie	11	8	8	3	20	5	5	7	6	27	21	52
Australie	..	..	..	..	..	..	..	4	12	10	20	50
Roumanie	14	10	18	25	9	7	5	26	24	25	17	47
Canada	..	..	3	..	2	..	1	..	5	19	11	55
Syrie	2	..	..	..	..	2	5	2	2	3	9	22
Hongrie	17	12	9	8	5	1	4	6	13	15	8	37
Pologne	3	5	4	4	4	2	4	4	6	9	7	86
Croatie	4	2	7	..	7	1	..	..	..	1	7	71
Autres pays	62	88	103	100	55	62	74	152	211	163	114	
Total	**262**	**239**	**272**	**255**	**207**	**234**	**309**	**484**	**645**	**721**	**586**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – République tchèque

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Ukraine	520	396	501	518	948	2 075	1 044	1 429	1 891	1 319	1 002	..
Russie	58	50	68	173	162	463	305	563	752	633	574	..
République slovaque	431	377	378	331	270	574	111	372	630	501	421	..
Viet Nam	44	52	86	80	166	298	271	405	223	231	129	..
Belarus	20	15	38	49	53	137	94	135	215	139	107	..
Moldavie	23	15	32	25	41	175	55	93	138	118	92	..
Roumanie	35	36	76	70	30	311	111	115	108	82	69	..
Pologne	58	63	198	180	176	105	34	96	110	60	58	..
Kazakhstan	21	17	48	30	65	122	48	50	64	53	41	..
Bulgarie	12	21	28	19	27	52	51	65	87	53	30	..
Arménie	16	11	47	74	46	144	49	35	41	19	30	..
Bosnie-Herzégovine	9	9	16	27	11	59	47	49	51	38	28	..
Croatie	6	7	8	12	5	20	38	20	30	22	25	..
Macédoine du Nord	11	2	9	6	14	20	23	28	47	31	22	..
Géorgie	4	3	11	12	12	12	9	10	16	6	10	..
Autres pays	353	421	392	430	488	547	2 635	2 071	2 037	1 955	1 818	
Total	**1 621**	**1 495**	**1 936**	**2 036**	**2 514**	**5 114**	**4 925**	**5 536**	**6 440**	**5 260**	**4 456**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Royaume-Uni

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Inde	26 541	29 405	26 290	28 352	36 353	22 425	18 398	24 616	16 687	15 104	14 680	50
Pakistan	20 945	22 054	17 641	18 445	21 655	13 000	13 088	16 740	10 379	11 802	12 914	45
Niger	6 953	7 873	7 933	8 882	9 276	8 077	8 054	9 811	6 941	8 696	8 839	48
Pologne	458	1 419	1 863	3 043	6 066	3 166	3 777	4 437	7 113	9 626	8 802	60
Italie	310	356	297	556	810	479	846	1 282	3 515	5 255	5 774	49
Roumanie	993	1 009	566	679	2 488	1 501	1 674	1 980	3 022	5 527	5 604	53
Afrique du Sud	8 367	7 449	6 355	6 925	6 448	5 294	4 772	5 064	3 103	3 582	4 797	51
France	496	511	491	631	744	411	728	1 163	2 824	4 106	4 472	54
Allemagne	400	339	400	479	570	311	584	994	2 635	4 759	4 331	59
Bangladesh	12 041	7 966	5 149	5 702	8 902	3 892	3 612	4 648	3 080	3 572	3 780	48
États-Unis	3 116	2 926	2 591	3 350	3 120	3 765	2 963	4 029	3 182	3 271	3 496	62
Zimbabwe	7 703	6 301	4 879	5 649	4 413	3 103	3 385	4 412	2 850	3 127	3 078	59
Sri Lanka	4 762	4 945	5 886	6 163	3 855	2 335	2 289	3 432	2 465	2 907	2 986	49
Iran	2 876	2 587	5 540	4 135	2 391	1 542	1 519	2 097	1 797	2 854	2 960	45
Bulgarie	1 916	1 930	969	746	1 941	1 314	995	1 247	1 818	2 640	2 914	55
Autres pays	105 912	98 024	91 084	100 633	99 063	55 139	51 425	63 469	51 802	70 176	69 921	
Total	**203 789**	**195 094**	**177 934**	**194 370**	**208 095**	**125 754**	**118 109**	**149 421**	**123 213**	**157 004**	**159 348**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Russie

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Ukraine	62 025	5 715	7 783	12 803	15 646	22 167	67 400	100 696	85 119	83 081	299 422	..
Kazakhstan	50 628	27 130	29 986	14 585	20 582	28 350	32 070	37 837	40 718	45 362	50 492	..
Tadjikistan	39 214	4 393	6 152	9 773	12 476	13 743	16 758	23 012	29 039	35 732	44 707	..
Arménie	54 828	6 261	7 847	13 176	16 550	17 894	18 653	22 264	25 144	27 134	24 024	..
Ouzbékistan	49 784	4 788	7 906	13 409	17 937	20 385	22 557	23 216	23 334	21 067	19 388	..
Moldavie	20 429	1 992	2 802	5 252	8 878	9 953	14 086	17 397	15 473	17 071	15 791	..
Azerbaïdjan	34 627	5 265	5 635	6 440	6 856	7 513	7 177	9 885	10 394	12 152	13 521	..
Kyrgyzstan	48 720	37 348	52 362	8 415	7 177	9 037	9 041	9 316	8 777	8 793	9 371	..
Belarus	6 062	3 888	3 993	1 547	2 559	3 346	3 257	3 582	4 092	4 708	5 043	..
Géorgie	9 876	2 513	2 405	3 082	2 849	2 347	2 239	2 623	2 535	2 502	2 625	..
Turkménistan	4 026	482	544	753	825	817	950	774	729	1 044	1 361	..
Turquie	129	144	146	201	218	252	292	500	475	485	532	..
Syrie	53	79	90	130	170	145	271	334	386	395	527	..
Afghanistan	124	188	153	135	204	173	272	300	441	461	501	..
Viet Nam	75	90	112	105	170	240	265	287	331	401	474	..
Autres pays	2 094	1 855	1 886	2 109	1 830	2 216	2 091	2 260	2 212	2 505	2 568	
Total	**382 694**	**102 131**	**129 802**	**91 915**	**114 927**	**138 578**	**197 379**	**254 283**	**249 199**	**262 893**	**490 347**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Slovénie

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Bosnie-Herzégovine	488	565	635	587	545	570	741	724	918	1 321	1 215	35
Macédoine du Nord	154	197	165	155	122	117	145	166	208	222	192	46
Croatie	198	154	164	134	93	34	30	30	22	40	48	50
Ukraine	23	25	31	30	35	17	21	29	23	24	33	82
Russie	20	6	19	13	12	26	8	11	17	7	13	92
Bulgarie	0	3	2	5	1	1	4	1	5	3	12	50
Italie	188	206	204	156	186	11	23	18	27	13	7	29
Moldavie	5	4	10	9	7	10	6	6	7	3	6	50
Royaume-Uni	0	0	0	1	0	0	0	0	2	1	5	20
République slovaque	1	3	1	1	1	2	3	4	0	2	5	80
Rép. dominicaine	3	1	3	0	0	0	0	0	1	3	3	67
Albanie	1	1	1	3	1	1	1	0	1	1	3	67
Ouzbékistan	0	0	0	1	2	1	1	0	0	0	2	50
États-Unis	18	23	19	27	29	0	1	3	0	1	2	0
Tunisie	2	2	0	2	0	1	0	0	2	4	2	0
Autres pays	691	650	521	366	436	266	271	305	330	333	363	
Total	**1 792**	**1 840**	**1 775**	**1 490**	**1 470**	**1 057**	**1 255**	**1 297**	**1 563**	**1 978**	**1 911**	**40**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Suède

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Syrie	498	418	675	666	540	495	1 370	4 479	8 635	10 626	20 066	39
Royaume-Uni	212	392	277	296	288	424	444	960	1 228	1 340	4 495	30
Somalie	882	1 075	1 087	1 547	2 482	2 925	4 776	9 069	8 140	6 746	2 952	52
Afghanistan	1 180	848	636	851	776	785	1 198	2 330	2 316	1 912	2 793	34
Iraq	3 170	4 354	6 164	16 582	14 317	7 271	4 955	3 694	3 272	2 579	2 260	48
Érythrée	350	326	396	743	836	997	1 113	1 451	1 677	1 836	1 865	49
Finlande	2 429	2 966	2 227	2 245	2 255	3 023	2 133	2 182	1 974	2 522	1 730	64
Iran	1 097	958	1 021	1 392	1 305	1 128	1 331	1 420	1 788	1 736	1 399	52
Thaïlande	1 307	1 426	1 537	1 903	2 038	2 070	2 928	2 675	2 517	1 620	1 391	86
Danemark	409	483	391	475	564	603	1 510	1 942	1 720	2 052	1 356	46
Pologne	819	1 477	1 787	1 645	2 473	2 417	2 333	2 702	2 083	1 783	1 209	55
Turquie	1 179	1 036	1 322	1 303	1 124	1 005	1 182	1 320	1 488	796	915	47
Inde	207	192	174	234	325	306	457	470	724	816	909	45
Pakistan	173	174	220	328	412	330	552	748	1 108	1 145	722	47
Russie	859	766	941	943	932	719	789	808	982	691	713	63
Autres pays	14 547	15 306	17 473	18 593	18 965	18 420	21 178	24 093	22 174	19 989	16 234	
Total	**29 318**	**32 197**	**36 328**	**49 746**	**49 632**	**42 918**	**48 249**	**60 343**	**61 826**	**58 189**	**61 009**	**46**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Suisse

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Dont : femmes 2019 (%)
Allemagne	4 035	3 617	3 544	3 401	3 835	4 120	5 255	4 658	6 021	6 212	6 640	51
Italie	4 804	4 111	4 109	4 045	4 401	4 495	5 496	5 134	5 863	5 233	4 839	46
Portugal	2 336	2 217	2 298	2 110	2 201	2 458	3 626	3 941	3 920	3 352	2 801	53
France	1 314	1 084	1 325	1 229	1 580	1 750	2 598	3 134	2 964	2 699	2 747	50
Turquie	2 593	2 091	1 886	1 662	1 628	1 399	1 808	1 729	1 796	1 678	1 802	51
Macédoine du Nord	1 831	1 586	1 337	1 223	1 272	1 288	1 306	1 554	1 721	1 626	1 706	49
Espagne	1 245	1 120	1 091	1 055	1 054	1 071	1 501	1 564	1 585	1 491	1 280	50
Bosnie-Herzégovine	2 408	1 924	1 628	1 163	1 173	966	1 103	965	972	995	847	53
Royaume-Uni	365	298	351	396	328	449	617	665	883	1 006	844	43
Sri Lanka	..	..	..	..	..	781	768	761	825	793	657	49
Croatie	1 599	1 483	1 273	1 201	1 126	838	904	737	730	649	560	56
Russie	..	..	..	..	397	397	562	614	589	514	536	68
Brésil	..	..	..	..	..	455	596	538	618	595	480	72
États-Unis	..	..	..	..	..	364	390	436	383	456	380	58
Iraq	..	..	..	..	..	325	394	393	272	338	323	45
Autres pays	20 910	19 783	17 915	16 636	15 337	12 169	13 964	14 764	15 373	14 993	13 835	
Total	**43 440**	**39 314**	**36 757**	**34 121**	**34 332**	**33 325**	**40 888**	**41 587**	**44 515**	**42 630**	**40 277**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink https://stat.link/f9tvk1

Métadonnées relatives aux tableaux A.6. et B.6. **Acquisitions de la nationalité**

Allemagne	Non compris les naturalisations de citoyens d'origine allemande *(Aussiedler)*.	Office fédéral de la statistique.
Australie	Les données de 2007 à 2010 sont basées sur l'ancienne Reporting Assurance Section. Les données à partir de 2011 viennent de Citizenship Programme Management. À partir de 2014, les effectifs inférieurs à cinq individus ne sont pas présentés.	Ministère de l'immigration et de la protection des frontières.
Autriche	Les données se réfèrent aux personnes qui vivent en Autriche au moment de l'acquisition.	Statistique Autriche et BMI (ministère de l'Intérieur).
Belgique	Les statistiques se rapportent à toutes les obtentions de la nationalité belge intervenant après la naissance, quelle que soit la procédure. Ces statistiques ne prennent en compte que les résidants en Belgique au moment du changement de nationalité.	Direction générale statistique et information économique (DGSIE) et ministère de la Justice.
Canada	Les données portent sur le pays de naissance et non sur le pays d'ancienne nationalité. Les personnes acquérant la nationalité canadienne peuvent aussi être titulaires d'autres nationalités selon la législation des pays concernés.	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
Chili	Registre des permis de résidence.	Département des étrangers et des migrations, ministère de l'Intérieur.
Corée		Ministère de la Justice.
Danemark	La baisse en 2013 s'explique en partie par la modifications des conditions de naturalisation cette même année.	Statistique Danemark.
Espagne	Seulement les naturalisations obtenues au titre de la résidence en Espagne. Non compris les anciens Espagnols qui avaient perdu leur nationalité. La forte hausse enregistrée en 2013 est due à la mise en place d'un plan de traitement intensif des dossiers (Plan Intensivo de tramitación de expedientes de Nacionalidad) mis en place par le ministère de la Justice.	Ministère de l'Emploi, de la Sécurité sociale sur la base des naturalisations enregistrées par le Ministère de la Justice.
Estonie	Acquisitions de la nationalité par naturalisation.	Bureau de la police et des gardes-frontières.
États-Unis	Les données sont par pays de naissance et couvrent l'année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	Ministère de la Sécurité intérieure.
Finlande	Y compris les naturalisations des personnes d'origine finlandaise.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
France		Ministère de l'Intérieur et ministère de la Justice.
Grèce	Les données se réfèrent à tous les types d'acquisition de nationalité : par naturalisation, par déclaration (personnes d'origine grecque), adoption par un Grec, etc.	Ministère de l'Intérieur et de la reconstruction administrative.
Hongrie	Naturalisation (personne née étrangère) ou renaturalisation (la nationalité hongroise avait été perdue). Les règles de la naturalisation en Hongrie ont été modifiées par la Loi XLIV de 2010. La Loi met en place une procédure de naturalisation simplifiée à partir du 1er janvier 2011 et rend possible l'obtention de la nationalité sans condition de résidence en Hongrie pour les étrangers ayant des ancêtres hongrois. Ces données se réfèrent uniquement aux personnes qui ont une adresse en Hongrie.	Bureau central de l'administration et des services électroniques publics (registre central de la population), Bureau central de la statistique.
Irlande	Les données comprennent les naturalisations et les acquisitions de la nationalité suite à un mariage.	Ministère de la Justice et de l'Égalité.
Islande	Y compris les enfants qui acquièrent la nationalité islandaise en même temps que leurs parents.	Statistique Islande.
Italie		Ministère de l'Intérieur.
Japon		Ministère de la Justice, Bureau des affaires civiles.
Lettonie	Acquisition de la nationalité par naturalisation. Y compris les enfants qui reçoivent la nationalité lettone en même temps que leur parents.	Bureau de la Citoyenneté et des affaires migratoires.
Lituanie		Eurostat.
Luxembourg	Non compris les enfants mineurs qui obtiennent la nationalité en même temps que leurs parents.	Ministère de la Justice.
Mexique		Ministère des Affaires étrangères (SER).
Norvège	Les statistiques sont basées sur les données du registre de la population.	Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	Avant 2016, le pays d'origine des personnes ayant acquis la nationalité néo-zélandaise correspond au pays de naissance si l'information est	Ministère de l'Intérieur.

	disponible (sinon, le pays d'origine correspond au pays de la nationalité mentionnée sur le passeport).	
Pays-Bas		Bureau central de la statistique (CBS).
Pologne	Les données incluent les naturalisations par mariage et par reconnaissance des personnes d'origine polonaise, en plus des naturalisations par octroi.	Office du rapatriement et des étrangers.
Portugal	Acquisition de la nationalité par des étrangers résidant au Portugal. Jusqu'en 2007, les données ne comprennent pas les acquisitions de nationalité suite à un mariage ou une adoption.	Institut des registres et du notariat, Direction générale de la politique de justice (DGPJ).
République slovaque	Les données correspondent aux personnes vivant en République slovaque au moment de l'acquisition.	Ministère de l'Intérieur.
République tchèque	Acquisitions de la nationalité par déclaration ou par naturalisation.	Ministère de l'Intérieur.
Royaume-Uni	L'augmentation constatée en 2009 est en partie due au traitement de l'arriéré de demandes soumises avant 2009.	Home Office.
Russie	Naturalisations obtenues le plus souvent par procédure simplifiée, bénéficiant par exemple aux participants au Programme de Rapatriement de Compatriotes; aux personnes mariées à des citoyens russes; à des ressortissants du Bélarus, du Kirghizistan et du Kazakhstan, pays qui ont signé des accords bilatéraux avec la Russie; sont inclus également quelques personnes dont la nationalité russe a été restituée (moins de mille personnes chaque année). Non compris les naturalisations effectuées par les Consulats.	Service fédéral de la migration.
Slovénie	Tous les motifs permettant d'obtenir la nationalité sont inclus.	Direction des Affaires administratives intérieures, des Migrations et des Naturalisations, Ministère de l'Intérieur.
Suède		Statistique Suède.
Suisse		Office fédéral des migrations.
Turquie		Direction générale de la population et de la citoyenneté, Ministère de l'Intérieur.

Note: Les données pour la Serbie peuvent inclure d'anciens ressortissants du Monténégro ou de Serbie-et-Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne (http://stats.OCDE.org/).

Liste des membres du groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE

Allemagne	Jürgen SCHRODER, Ministère du Travail et des Affaires sociales, Berlin
Australie	John NAPIER, Australian Home Affairs, Canberra
Autriche	Gudrun BIFFL et Isabella SKRIVANEK, Université du Danube, Krems
Belgique	Frédéric POUPINEL de VALENCÉ, Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, Bruxelles
Bulgarie	Daniela BOBEVA, Académie bulgare des sciences, Sofia
Canada	Cédric DE CHARDON, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Ottawa
Chili	Alvaro BELLOLIO, Ministère de l'Intérieur, Santiago
Corée	Dong-Hoon SEOL, Chonbuk National University, Jeonju
Danemark	Henrik Torp ANDERSEN, Ministère de l'Immigration et de l'Intégration, Copenhague
Espagne	Gil RAMOS MASJUAN et Juan Carlos DOMINGO, Ministère du Travail, des Migrations et de la Sécurité sociale, Madrid
Estonie	Mari NELJAS, Ministère de l'Intérieur, Tallinn
États-Unis	Marc ROSENBLUM, Department of Homeland Security, Washington
Fédération de Russie	Olga CHUDINOVSKIKH, Centre d'Études sur la population, Université d'État Lomonosov de Moscou
Finlande	Anna RUNDGREN, Ministère de l'Intérieur, Helsinki et Pipa Turvanen, Ministère des Affaires économiques et de l'Emploi, Helsinki
France	Jean-Baptiste HERBET, Ministère de l'Intérieur, Paris
Grèce	Eda GEMI, Université européenne de Tirana
Irlande	Philip O'CONNELL, The Economic and Social Research Institute, Dublin
Israël	Gilad NATHAN, Ruppin Academic Center, Jerusalem
Italie	Ugo MELCHIONDA, Membre du conseil d'administration de *Religions for Peace - Europe*, Rome
Japon	Arisa ASANO et Keiichi SHIMIZU, Ministère de la Santé, du Travail et du Bien-être, Tokyo, Yu KOREKAWA, Institut National de Recherche en Population et Sécurité Sociale, Tokyo, et Satoshi ICHIKAWA, Délégation permanente du Japon auprès de l'OCDE, Paris
Lettonie	Ilze SILIŅA-OSMANE, Office of Citizenship and Migration Affairs, Riga
Lituanie	Audra SIPAVIČIENE, Organisation internationale pour les migrations, Bureau de Vilnius
Luxembourg	Adolfo Jose DOMMARIBAS ARIAS, Chercheur associé REM Luxembourg, Université du Luxembourg
Mexique	Carlos HEREDIA, Division des études internationales, Centre de recherche et d'enseignement économiques, Mexique
Norvège	Espen THORUD, Ministère de l'Éducation et de la Recherche, Oslo
Nouvelle-Zélande	David PATERSON, Ministry of Business Innovation and Employment, Wellington
Pays-Bas	Arend ODÉ, Jeanine KLAVER, Hedwig ROSSING et Bertine WITKAMP, Regioplan Policy Research, Amsterdam
Pologne	Pawel KACZMARCZYK, Université de Varsovie
Portugal	Jorge MALHEIROS, Université de Lisbonne
République slovaque	Martina LUBYOVÁ et Lubica GAJDOŠOVÁ, Centre of Social and Psychological Sciences SAS, Bratislava
Répubique tchèque	Jarmila MAREŠOVÁ, Bureau tchèque des statistiques, Prague
Roumanie	Mihaela MATEI, Bucarest
Royaume-Uni	Bex NEWELL et Jon SIMMONS, Home Office Analysis and Insight, Croydon
Slovénie	Sonja MALEC, Ministère du Travail, de la Famille, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances, Ljubljana
Suède	Oscar BERGER, Ministère de la Justice, Stockholm et Binniam KIDANE, Ministère de l'Emploi, Stockholm
Suisse	Clovis VOISARD, Kathrin GAÜMANN et Claire de COULON, Secrétariat d'État aux migrations, Berne
Turquie	Ahmet ICDUYGU, Université Koç, Istanbul

Composition de la Division des migrations internationales de l'OCDE

Dominika ANDRZEJCZAK, Assistante

Charlotte BAER, Assistante

Ivan BORNACELLY, Analyste junior

Yves BREEM, Administrateur

Jonathan CHALOFF, Administrateur principal

Ana DAMAS DE MATOS, Administratrice

Jean-Christophe DUMONT, Chef de division

Véronique GINDREY, Statisticienne

Philippe HERVÉ, Statisticien

Elisabeth KAMM, Analyste junior

Jongmi LEE, Statisticienne

Charlotte LEVIONNOIS, Administratrice

Thomas LIEBIG, Administrateur principal

Lauren MATHERNE, Administratrice

Christian MATTHÄUS, Consultant

Christopher MCDONALD, Administrateur

Sara MOUHOUD, Analyste junior

Géraldine RENAUDIÈRE, Administratrice

Gilles SPIELVOGEL, Administrateur

Cécile THOREAU, Administratrice

Rieke WÖNIG, Analyste junior

Rawan ABU JULIA, Stagiaire

Rose GUIONNET, Stagiaire

Hedvig HEIJNE, Stagiaire

Alžbeta JANECKOVÁ, Stagiaire

Rachael KAWASAKI, Stagiaire

Eva LOVASZOVA, Stagiaire

Yumi SAITO, Stagiaire

Maria SANNIKOV, Stagiaire

Masahiro SHIMADA, Stagiaire

Paco VERVAET, Stagiaire

Anke WINDISCH, Stagiaire

Perspectives des migrations internationales 2021

L'édition 2021 des *Perspectives des migrations internationales* analyse les évolutions récentes des mouvements migratoires et de l'insertion des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE. Elle observe également les changements récents de politiques en matière de gouvernance de l'immigration et de l'intégration des immigrés dans les pays de l'OCDE. La présente édition comprend deux chapitres spéciaux, l'un fournissant une analyse approfondie de l'incidence budgétaire de l'immigration dans les pays de l'OCDE depuis le milieu des années 2000 et l'autre sur les causes et les conséquences de la concentration résidentielle des immigrés. Le rapport contient également des notes par pays et une annexe statistique.

IMPRIMÉ ISBN 978-92-64-47979-1
PDF ISBN 978-92-64-52618-1

9 789264 479791